This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS DE FROTT

ET LES

INSURRECTIONS NORMA

1793-1832

PAR

L. DE LA SICOTIÈRE

SÉNATEUR DE L'ORNE

ANCIEN DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMAND

ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-

RUE GARANCIÈRE, 10

1889

Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS DE FROTTÉ

ET

LES INSURRECTIONS NORMANDES

1793-1832

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1889.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

Digitized by Google

COLONEL MOULIN

Adjudant-major des Royalistes de Basse-Normandie

1771 - 1840

Digitized by Google

LOUIS DE FROTTÉ

ET LES

INSURRECTIONS NORMANDES

1793-1832

PAR

L. DE LA SICOTIÈRE

SÉNATEUR DE L'ORNE

ANCIEN DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1889

Tous droits réservés

Digitized by Google

MOFFITT.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FROTTÉ

ET

LES INSURRECTIONS NORMANDES

LIVRE QUATRIÈME

FROTTÉ EN ANGLETERRE

(JUILLET 1796 — MARS 1797)

Frotté père en Angleterre. — Conférences entre les délégués des armées de l'Ouest. — Arrivée de Louis de Frotté. — Nouveaux efforts. — Ouvertures faites à Hoche. — Frotté breveté commandant en chef de la Normandie. — Le comte d'Artois voulant passer en France. — Plans. — Correspondances. — Le prince de Condé. — Préparatifs de retour.

En Normandie. Forces républicaines. — État des esprits. — Incidents divers. — Péronne. — L'abbé Rondel. — Mort de La Roque-Caban.

Nous avons vu que Frotté père avait été envoyé en Angleterre, au mois de mai, pour y solliciter des secours[1].

Son voyage ne fut pas heureux. Il fut retenu assez longtemps à Jersey par les exigences du prince de Bouillon, qui aurait voulu qu'il lui soumît par écrit l'objet de sa mission. Frotté s'en défendait, alléguant le caractère de ses instructions qui lui défendaient toute communication de ce genre, et il fut obligé de déclarer au prince « qu'il le rendait personnellement responsable » des conséquences de ces retards[2].

[1] Il est tout à fait inexact que le général l'eût alors accompagné en Angleterre, comme le prétend Séguin (t. II, p. 156 et 211).

[2] Papiers Puisaye, 16 et 21 juin 1796.

Ce dissentiment ne paraît pas avoir laissé de traces. On retrouve, dans la suite, la même cordialité de rapports entre le prince et MM. de Frotté; c'est toujours à lui qu'ils demandent d'intervenir auprès du gouvernement anglais dans leurs fréquents besoins d'argent. Le 11 juillet, le général avertissait le prince des projets

169968

Digitized by Google

A Londres, il retrouva La Roque. Ils eurent des conférences avec les députés de l'armée de Bretagne, Botherel, Jouette et Collin de la Contrie [1]; Trion, porteur des pouvoirs de Scépeaux; l'abbé Rémaud, l'ancien intendant et l'ami de Charette ; d'autres encore. Le but était d'obtenir du gouvernement anglais soit une expédition nouvelle, soit du moins des secours immédiats et importants pour soutenir les efforts de l'insurrection, sans cela menacée de s'éteindre.

Les chefs étaient mal disposés les uns pour les autres. Le duc d'Harcourt, chargé des ordres du Roi, n'avait point sur eux une autorité suffisante [2].

Frotté père et La Roque représentaient dans cette réunion les chouans de Normandie; mais Frotté parlait seul en leur nom. Il fut maladroit, cassant, provocateur. Il attaqua indiscrètement Scépeaux et Boisguy : « Hoche aurait dit du premier, à la Prévalaye : « C'est une bague à mon doigt » ; le second « avait dû offrir « de marcher à la frontière avec huit cents hommes, et était peut-« être déjà parti. » Rancunes et défiances des chefs normands contre ceux du Maine et de la Bretagne, qui pouvaient être fondées dans une certaine mesure, mais qu'il n'était ni prudent ni convenable d'exprimer en un pareil moment. Les amis de Scépeaux et de Boisguy le firent sentir à Frotté, et il dut rétracter une partie de ses propos. Il fut moins vif vis-à-vis de Puisaye; mais les Bretons furent très-froissés de son obstination à soutenir qu'il était autorisé à rendre compte, arrière d'eux, soit au Roi, soit au ministère anglais, de l'état des choses dans leur province. Ils crurent assez naturellement que c'était aux communications de Mandat, récemment arrivé de Normandie, qu'il fallait attribuer le changement des dispositions du ministère à leur égard. Frotté

sur Jersey que l'on supposait à Hoche (non sans quelque raison). « On dit Jersey menacé... Mais quoique Hoche soit très-entreprenant et vraiment bon militaire, il n'a pas toujours eu toutes les têtes qu'il a menacées, et j'espère qu'il n'aura pas plus la vôtre qu'il n'a eu la mienne. » (Record Office.)

[1] La Contrie a laissé et l'on trouve au British Museum (Papiers Puisaye, t. CIX) un *Journal de son voyage et séjour à Londres* en 1796, qui renferme d'intéressants détails. M. le comte de Contades l'a publié en partie, soigneusement annoté. (*Revue de la Révolution*, 1884, et tirage à part in-8°.)

[2] Beauchamp, t. IV, p. 250, 302 ; — Séguin, t. II, p. 157 ; — etc.

Digitized by Google

refusa de signer la lettre qu'ils voulaient adresser à Monsieur, sous prétexte qu'il n'avait pas de pouvoirs suffisants[1]. Son fils arriva à son tour, mais pour trouver les esprits aigris, divisés, et le ministère singulièrement refroidi à l'égard de l'insurrection par ces soumissions, qu'avec plus de franchise et de générosité il aurait pu conjurer.

*
* *

Pendant que Frotté quittait la France le désespoir dans le cœur, et que ses officiers discutaient les conditions de la soumission, le comte d'Artois lui écrivait une lettre où, répondant, selon toute apparence, à l'aveu que la continuation de la guerre allait lui devenir impossible, il s'en remettait, de la manière la plus absolue et honorablement pour tous deux, à sa prudence et à son dévouement :

« Edinburgh, ce 26 juin 1796.

« J'ai reçu en même tems, Monsieur, vos lettres du 15 mai, du 12 juin, et je m'empresse d'y répondre.

« Je ne chercherai point à vous exprimer la juste admiration que m'inspire la noble constance de votre dévouement, ni la douleur que j'éprouve de la pénible situation où se trouvent les armées royales. Si vous connoissés mon cœur, vous jugerés tout ce qui le déchire; mais vous sentirés en même tems que rien ne pourra abattre mon âme, et que les circonstances les plus funestes ne me donneront jamais un seul instant de découragement.

« Plus le moment est critique sous tous les rapports, plus je redouble d'ardeur pour obtenir les secours qui peuvent encore prévenir les malheurs dont mes fidèles compatriotes sont menacés. Si mes demandes sont accueillies, et si j'ai en conséquence la certitude ou même l'espérance que ma présence n'aggravera pas les dangers de l'armée où je me porterois, je ne tarderai pas à vous donner mes ordres en personne. Mais dans le cas contraire, auquel je n'arrête ma pensée qu'en frémissant, je ne pourrois que m'en rapporter entièrement à vous sur la conduite que vous croiriés devoir tenir, avec la juste confiance que méritent si bien votre courage, votre fermeté et votre constance. La seule chose que je puisse vous prescrire dans cette cruelle incertitude, c'est de songer que vous devés au Roi de lui conserver des sujets aussi

[1] *Journal* de Collin de La Contrie.

Digitized by Google

prétieux et aussi dignes de son amour, que vous et vos intrépides compagnons d'armes. Une pareille perte serait funeste, irréparable, et j'ai trop de confiance dans la justice divine pour ne pas être certain que nos malheurs auront un terme.

« J'approuve avec plaisir la disposition des six croix de Saint-Louis que je vous avois autorisé à donner, et je vous autorise de nouveau à recevoir chevaliers M. le vicomte de Chambrai et M. le chevalier de la Pivardière. Quant à ce qui vous concerne, rapportés-vous en au plaisir que le Roi éprouvera en reconnoissant des services tels que les vôtres.

« Ne doutés jamais, Monsieur, de tous les sentiments d'affection et d'estime que vous m'avés si justement inspirés.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *M. le comte Louis de Frotté.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Frotté ne reçut cette lettre qu'à sa rentrée en Angleterre (premiers jours de juillet). Nous n'avons pas les explications qu'il envoya à Monsieur; mais deux autres lettres du prince nous prouvent qu'elles furent accueillies avec bienveillance :

« Edinburgh, ce 8 juillet 1796.

« Je viens de recevoir votre lettre de Londres, Monsieur, avec les pièces qui y étoient jointes; je n'essaierai pas de vous exprimer ce que je sens, mais je m'empresse à vous témoigner combien votre noble conduite mérite mon estime, et la consolation que j'éprouve à vous sçavoir hors de tout danger.

« Je n'entrerai ici dans aucuns détails; le baron de Roll, qui vous remettra cette lettre, a toute ma confiance et vous parlera en mon nom, comme je le ferois moi-même, et vous pouvés ne lui rien cacher.

« Si vous aviés reçu, comme je l'espère, ma lettre du 26 juin, vous verriés que vous avés complettement rempli mes intentions et justifié ma confiance. J'ai le plus grand désir de vous voir promptement et de conférer avec vous sur tous les objets qui concernent le service du Roi, mais je m'en rapporte entièrement à vous pour le moment où vous croirés pouvoir venir à Edinburgh.

« Adieu, Monsieur, le ciel protégera une cause qui est servie par d'aussi bons François que vous. Ne doutés jamais de tous les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *M. le comte Louis de Frotté.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

« Edinburgh, ce 2 aoust 1796.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 29, et j'y ai trouvé avec plaisir de nouvelles preuves de votre dévouement à notre cause et de votre attachement. J'approuve de nouveau ce que vous avés fait depuis votre séjour à Londres, et je suis bien sûr que vous ne négligés aucun moyen pour obtenir secours et appui pour les braves, fidèles et malheureux royalistes. Mais les lenteurs et les indécisions sont bien funestes, et je crains que les menées (?) de l'Allemagne ne servent à les prolonger. Au surplus, rien ne doit nous rebuter ny nous décourager, et à force de constance nous parviendrons à réparer au moins en partie les malheurs passés et présents. Je ne me permets pas d'en douter, et si nous sommes abandonnés par tout le monde, nous trouverons en nous-mêmes et dans notre patrie des ressources solides et prétieuses.

« J'ai le plus grand désir de vous voir et de conférer à fond avec vous sur la manière de diriger le futur, mais je m'en rapporte à vous seul sur l'époque où vous croiriés devoir venir à Edinburgh.

« Adieu, Monsieur, ne doutés jamais de tous les sentiments qui m'attachent à vous pour la vie.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *M. le comte Louis de Frotté, — N° 3, Park street Grosvenor Sqre. (London).* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Les officiers royalistes revenus en Angleterre ne furent pas oubliés. La croix de Saint-Louis avait été donnée à quelques-uns d'eux, avant les soumissions; d'autres la reçurent successivement. Une lettre de Monsieur, dont Frotté fit tirer un certain nombre d'exemplaires, leur exprima collectivement la satisfaction et les remercîments du prince, en même temps que ses regrets de ne pouvoir en ce moment utiliser leur dévouement.

Voici cette pièce, conservée précieusement par ces pauvres gens, qui trouvaient dans un pareil témoignage de leurs maîtres exilés la récompense suffisante de leurs sacrifices et de leur sang :

« Edinburgh, ce 20 aoust 1796.

« Messieurs, le ciel ne m'ayant pas permis jusqu'ici de pouvoir vous exprimer moi-même tous les sentiments que je vous dois, je charge le comte Louis de Frotté d'être encore mon interprète auprès de vous. Ce

Digitized by Google

courageux chef, si digne de vous commander, vous fera connoître combien je partage avec le Roi, mon frère, la juste admiration que méritent votre zèle inaltérable, votre constance et votre dévouement sans bornes. Votre valeur et votre fidélité n'ont pas besoin d'être excités, mais j'aime à vous assurer que je rechercherai avec soin toutes les occasions de vous prouver la juste estime que m'inspire la manière brillante dont vous servés la cause du Roi.

« Recevés, Messieurs, la nouvelle assurance de tous les sentiments que vous avés gravés dans mon cœur.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *MM. les officiers de l'armée royale de Normandie*[1]. »

*
* *

L'accueil du ministère anglais fut moins favorable. Pitt, qui à l'arrivée de Frotté s'était empressé de lui demander un entretien[2], cessa de le recevoir, et Windham, sans revenir positivement sur ses engagements, essaya de réduire le chiffre de l'ar-

[1] A. S. (Arch. de Couterne); — Copies imprimées dans les archives de madame la comtesse Henri de Frotté et dans ma collection.

Une lettre un peu différente était envoyée aux officiers restés en Normandie.

« Edinburgh, ce 20 aoust 1796.

« Messieurs, privé jusqu'ici de l'avantage de pouvoir communiquer directement avec vous, et obligé d'éviter dans les circonstances actuelles tout ce qui pourroit vous compromettre, je charge le comte Louis de Frotté de vous exprimer tous les sentiments dont mon cœur est pénétré pour les preuves de fidélité et de dévouement que vous n'avez pas cessé de donner à la cause sacrée que nous servons. Le chef courageux qui a si bien mérité mon entière confiance ainsy que votre estime, vous fera connoître combien le Roi, mon frère, sait apprécier la nature de vos services ; il vous transmettra aussy tous les ordres que la situation présente peut exiger pour le bien et l'avantage de nos intérêts communs. Vous pouvés et vous devés y mettre toute confiance.

« La Providence, n'en doutés pas, secondera votre généreuse constance; la religion de nos pères, l'amour de nos Rois et le pur honneur finiront toujours, quoi qu'on puisse faire, par être la réunion de tous les cœurs françois. Vous aurés l'avantage, Messieurs, d'avoir puissamment contribué à préparer et assurer ce jour glorieux, et la postérité vous en devra une reconnoissance particulière.

« En attendant le moment si désiré où je pourrai m'exprimer avec vous de vive voix, recevés, Messieurs, l'assurance de tous les sentiments que je partage avec le Roi mon frère.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *MM. les Gentilshommes de la province de Normandie qui sont restés en France, pour y servir la cause du Roi.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

[2] Billet de rendez-vous, 6 juillet. A. S. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

riéré dû à Frotté [1]. Cet arriéré, toutefois, finit par être soldé et permit de liquider en partie le passé. La vérité est que l'Angleterre, comme nous allons le voir, était fatiguée des sacrifices qu'elle avait inutilement faits dans l'intérêt des insurgés et surtout dans le sien. L'entourage de Frotté à Londres était dans une véritable détresse; il s'en plaignait, et ses plaintes mêmes devenaient un grief contre lui [2].

*
* *

Frotté ne se borna pas à provoquer ainsi en faveur de ses camarades restés en Normandie des témoignages d'honneur de

« Londres, ce 9 juillet 1796.

« Monsieur,

« En examinant avec M. Woodford les notes de ma correspondance avec l'intérieur, je crois (*sic*) de m'être trompé en vous disant, l'autre jour, que vous étiez autorisé à compter sur mille livres par mois, depuis l'arrivée chez vous de M. de Chambray.

« Il me paroit que la première autorisation que vous avez reçue à cet égard se trouve dans ma lettre du 18 janvier passé, et que vous n'y étiez autorisé que de tirer depuis la réception de cette lettre.

« S'il en est autrement, vous ne manquerez pas sans doute de m'en part (*sic*); car assurément on tiendra tout ce qu'on a promis.

« Au reste, c'est au cabinet de décider ce qu'on veut faire pour l'entretien du parti pour l'avenir; et sur cet objet vous ferez bien de vous adresser à M. Pitt; mais il faut que le montant de ce qui vous est dû de droit soit auparavant bien constaté.

« J'ai l'honneur d'être...

« L. Windham.

« Si c'est à la dernière époque que je viens d'indiquer que les paiements par mois doivent commencer à être comptés, il n'y aura que très-peu que vous est dû comme arrérage; mais quel que soit l'état du compte, il faut que j'insiste toujours sur le droit du gouvernement de faire tel partage entre les sommes envoyées aux royalistes, que le bien général peut exiger, surtout si tous ceux à qui les envois sont faits peuvent également les réclamer comme dus en arrérage. »

A. S. (Arch. de Couterne.)

2 *Frotté à Woodford.*

« 25 octobre 1796.

... Nouvelle demande de secours. « Les officiers qui sont avec moi n'ont absolument rien reçu du gouvernement; l'un, depuis huit mois que je l'avais envoyé ici; M. de La Roque, mon second, et les autres depuis quatre. Veuillez donc bien, Monsieur, prendre mes représentations en considération et ne pas me marquer une défaveur qui m'afflige encore plus venant de vous, et ne l'ayant pas méritée, ma conduite pouvant être mise en parallèle avec celle de tous ceux que vous avez

Digitized by Google

la part du comte d'Artois, des secours et des encouragements de la part du gouvernement anglais. Il devait rester et il resta avec eux en communication aussi personnelle et aussi suivie que possible.

Il y avait des impatients à contenir, des tièdes à réchauffer. Son départ avait laissé chez quelques-uns une impression de méfiance et de mécontentement[1] qu'il fallait détruire. Ils pouvaient aussi prendre au sérieux, plus qu'il ne le faisait lui-même, le traité qu'ils venaient de conclure et dont, il faut bien l'avouer, il ne tenait aucun compte, oubliant qu'en refusant de le signer personnellement, il avait implicitement reconnu la gravité des engagements qu'il entraînerait pour les signataires et pour leurs soldats : sophismes de l'esprit de parti qui cherche dans les sentiments qu'il suppose chez des adversaires une excuse à l'oubli de la foi jurée, et se croit tout permis vis-à-vis de ceux dont il n'attend rien! Au fond, les républicains ne croyaient pas plus à la sincérité des chefs royalistes que ceux-ci ne croyaient à la leur, et ils violèrent, en nombre de circonstances et dans beaucoup de points, les clauses du traité de pacification, en Nor-

incomparablement mieux traités, que vous traiteriez sûrement différemment s'ils étaient ici, sans que le public et tous ceux qui connaissent et apprécient nos services aux uns et aux autres, me missent à une aussi grande distance des leurs... »

[1] Témoin la lettre suivante, curieuse aussi par la signature :

« *A M. le comte Louis de Frotté.*

« 21 octobre 1796.

« Je vous adresse, mon cher comte, une lettre qu'un de vos officiers vient de me faire parvenir pour vous : je profite de cette occasion pour vous dire que votre absence se prolonge au delà de ce que les amis de la cause que nous défendons ne l'auraient désiré; je suis le vôtre; je vous l'ai prouvé, et je vous le prouve encore en vous donnant cet avis. Revenez, mon cher comte, plus tôt que plus tard; je causerai avec vous et vous vous saurez bon gré d'avoir suivi mon conseil. Je me rappelle toujours avec plaisir le premier moment où je vous ai vu : votre franchise, votre ardeur, me donnèrent sur votre compte des idées que votre conduite postérieure n'a pas démenties. Souvenez-vous que, lorsque tout n'est pas fini, le jugement des hommes reste suspendu; nous avons encore tout à faire, puisque nous n'avons pas tout fait; nos affaires se disposent à merveille; votre petit pays languit; vous devez en être l'âme; ne l'en privez pas plus longtemps.

« Adieu, mon cher comte; je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

« Le comte Joseph DE PUISAYE. »

Papiers Puisaye (British Museum).

Digitized by Google

mandie comme ailleurs, se donnant ainsi un double tort, puisqu'ils avaient la prétention d'être le gouvernement régulier. Les pires illégalités sont celles qui se commettent au nom de la loi. Il n'en est pas moins vrai que certains officiers de Frotté et que le peuple des campagnes, qui avait horriblement souffert de la guerre, devaient non-seulement subir, mais accepter les conséquences de cette pacification et s'arranger pour en jouir d'une façon définitive; et c'est précisément ce que Frotté ne voulait pas. Il s'employait au contraire à maintenir en haleine toutes les défiances et tous les ressentiments de son parti, aussi bien qu'à conserver les cadres de son ancienne organisation, jusqu'au moment, le plus prochain possible, où il pourrait reprendre lui-même les armes. Il mettait donc dans sa correspondance avec la Normandie l'activité, l'ardeur, l'habileté qu'il avait montrées sur le terrain de l'insurrection. Ce n'est pas un des côtés les moins remarquables de sa nature, que cette double aptitude militaire et diplomatique, que ce don d'organisation qui renoue et rassemble les fils épars d'une vaste conspiration vaincue, qui les dirige de loin avec une sûreté et une autorité incontestables, qui impose l'accord à tant d'esprits divergents ou jaloux, la confiance à des malheureux, victimes une première fois de leur crédulité à des promesses qu'on n'a pu tenir, et du fond de l'exil, l'obéissance, comme sous le feu, à des soldats sans chef et à des chefs sans soldats. Puisaye avait montré des talents analogues, mais avec une valeur moins brillante, — quoiqu'il fût courageux lui aussi, — que celle de Frotté, et plus d'intrigue.

En même temps que des brevets, des croix et de l'argent, Frotté envoya donc à ses anciens compagnons des instructions et des lettres très-circonstanciées. Quelques-unes de ses lettres, saisies sur un de ses envoyés, et particulièrement celle qu'il adressait, le 1er août 1796[1], au vicomte de Chambray, qu'il considérait comme son principal représentant en Normandie, nous le montrent également préoccupé de la guerre d'*opinion*,

[1] Voir, à l'Appendice, cette lettre et une vive et confidentielle correspondance avec le prince de Bouillon.

Digitized by Google

qui va s'ouvrir aux élections prochaines[1], et de la guerre d'*action*, dont il faut préparer les nouveaux éléments.

Les projets d'une reprise d'armes occupaient en effet les chefs et les délégués des anciennes armées réfugiés à Londres ; nous l'avons vu. Ils demandaient l'envoi en Bretagne d'un prince de la maison royale. Le duc d'Harcourt, ministre du Roi à Londres, trouva même leurs demandes exagérées et le ton de leur Mémoire trop impérieux ; on dut le modifier[2].

L'Agence royale de Paris manœuvrait dans un sens tout à fait opposé.

*
* *

Mais bientôt une négociation sur des points de la plus haute importance s'ouvrit entre Frotté, le comte d'Artois et le ministère britannique.

Frotté s'obstinait à faire, comme il le disait, la contre-révolution en France *par l'intérieur* et non par l'étranger seulement. C'était, à ses yeux, le seul moyen de garantir l'honneur et l'intérêt de la monarchie, l'intégrité du territoire[3]. Sentiment hono-

[1] Il écrivait dans le même sens à Placène : « La République ne peut tenir longtemps. Nous finirons par déjouer toutes les factions antipatriotiques. Engagez les honnêtes gens à entrer dans toutes les branches de l'administration. Ils nous seconderont quand on reprendra les armes. Je reste à Londres d'après les intentions du Roi, et je n'en partirai que lorsque la machine générale sera montée de manière à donner l'espoir de réussir, conformément aux ordres détaillés de Louis XVIII. » (Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, p. 127.)

[2] Beauchamp, t. IV, p. 302.

[3] Il est certain que Louis XVIII et même l'émigration se montrèrent intraitables sur la question de territoire, et c'est pour eux un grand honneur. « Non-seulement ils ne voulaient rien céder de l'ancien, mais ils auraient voulu conserver le nouveau. » (A. Leson, *L'Angleterre et les émigrations françaises*, 1882, in-8°, *passim*; — A. Sorel, *Préface* de cet ouvrage, p. xxx.) M. Sorel, dans son remarquable travail, *De l'origine des traditions nationales dans la politique extérieure avant la Révolution française*, 1882, a déjà mis en pleine lumière cette passion traditionnelle de la royauté pour la grandeur et la prépondérance de la nation française, fondées sur l'homogénéité et l'extension de son territoire jusqu'à ses frontières naturelles.

L'abbé Maury, qui se trouvait alors à Rome, dit dans une société nombreuse de ses compatriotes : « Nous avons encore un remède ; ne souffrons pas que la « France soit partagée ; nous avons vu le partage de la Pologne ; il faut nous faire

Digitized by Google

rable, après tout, calcul exact dans une certaine mesure, et qu'il serait juste de faire entrer en ligne de compte dans l'appréciation du rôle de ceux qui, à toute époque, ont eu le malheur de se jeter dans les guerres civiles, parfois par crainte de dangers plus grands encore. Mirabeau, lui aussi, acceptait l'éventualité d'une pareille guerre pour éviter l'invasion étrangère. Frotté redoutait donc l'ascendant tout-puissant et les haines d'une coalition victorieuse, les sacrifices qu'elle se croirait en droit d'imposer à la France. Les armes lui ayant été arrachées des mains, il crut qu'il serait possible de tourner contre la République celles des républicains eux-mêmes, de gagner à la cause royale une des armées et quelques-uns des chefs qui la combattaient. L'armée de Hoche et Hoche lui-même furent son objectif. Puisaye avait nourri de semblables illusions, lors de la paix de la Jaunaye. Le prince de Condé, au moment où Frotté voulait s'aboucher avec Hoche, était déjà lui-même, et dès le mois d'août 1795, entré en relation avec Pichegru. Mais une pareille entreprise exigeait d'énormes dépenses. L'Angleterre seule pouvait en faire les fonds. Frotté la trouva plus disposée à prolonger les divisions intérieures de la France qu'à les faire cesser, à l'affaiblir au dedans et au dehors qu'à la relever avec la monarchie. Elle n'était pas dupe des intentions des meneurs contre-révolutionnaires; ils se trompaient en croyant la tromper. D'un autre côté, les hésitations du comte d'Artois, qui craignait que ses pouvoirs ne fussent pas suffisants pour une affaire de cette importance, l'éloignement du Roi, alors à Mittau, arrêtèrent des négociations dont le succès, s'il eût été possible, aurait exigé une promptitude et une décision extrêmes. En voici le récit emprunté au Rapport de Frotté, et d'autant plus intéressant que l'histoire les avait à peine soupçonnées[1]. Pour ne pas l'interrompre,

« tous jacobins pour sauver notre pays. » (Th. Moore, *Mémoires sur Shéridan*, traduits par Parisot, 1826, t. II, p. 137.)

Mêmes sentiments chez M. de Vitrolles en 1814. V. les fragments de ses *Mémoires* publiés dans la *Nouvelle Revue*, août 1882.

[1] Une lettre du comte d'Artois à Bernier, en date, à Édimbourg, du 5 février 1796, saisie, nous ne savons dans quelles circonstances, le 16 mars suivant, c'est-à-dire depuis la prise de Stofflet, autorisait Bernier et Stofflet à traiter avec Hoche : « Je vous authorise spéciallement ainsi que fidèle Stofflet à promettre au

Digitized by Google

nous rejetons en note les documents officiels qui l'éclairent et le complètent.

« A mon arrivée en Angleterre, je rendis un compte exact de la situation des choses à S. A. R. Monsieur. Je réclamai du ministère ce qui restait dû des sommes qu'il s'était engagé à me fournir par une lettre officielle. Après quelques pressantes sollicitations, appuyées sur mes droits, j'obtins le remboursement, que je fis passer en Normandie pour faire face aux engagements les plus urgents à remplir. Je vis M. Pitt et ne voulus point m'ouvrir à lui sur un plan que je désirais soumettre avant à Monsieur, vu l'éloignement de V. M.; l'espoir qu'on serait frappé de sa simplicité, de son évidente utilité, me faisait croire qu'il serait promptement adopté et qu'on travaillerait à préparer son exécution avant d'avoir reçu la réponse du Roi, auquel Monsieur voulut bien se charger de rendre compte.

« Mon séjour en France m'ayant fait connaître l'esprit de l'intérieur qui est bon et tout ce qu'on peut en espérer dans une grande secousse, mes relations avec le ministère britannique et les résultats des efforts des personnes m'ayant également appris ce que la France devait en attendre, je ne voyais de moyen de rétablir la monarchie que par l'intérieur; mais il faut des ressources d'argent dont elle est dépourvue, et l'Angleterre seule pouvait les fournir. Il fallait pardonner aux moins coupables, satisfaire à leurs intérêts et faire entrevoir un avenir heureux pour tous, et je comptais sur les sentiments paternels et généreux de V. M. Il fallait une armée, et je pouvais (d'après la connaissance du caractère de Hoche, les relations que j'ai conservées près de lui, muni d'une capitulation de l'Angleterre et de pouvoirs de Monsieur pour traiter avec lui) entamer cette négociation sur laquelle je n'étais pas sans espoir de succès. Dans ce cas, l'armée de Hoche, forte de plus de cent mille hommes, et les royalistes marchant de concert sous un même drapeau, n'avaient aucun obstacle à vaincre pour arriver à Paris et se rendre maîtres au moins de tout l'Ouest de la France, tandis que les autres armées républicaines étaient enfoncées au centre de l'Allemagne et de l'Italie. J'eus l'honneur de voir Monsieur[1], qui adopta ce plan et

nom du Roy au général Hoche et à tous ceux qui abandonneroient les drapeaux de l'erreur pour suivre ceux de la justice, non-seulement qu'ils conserveroient les grades et apointements dont ils jouissent, mais que Sa Majesté se réserveroit encore le plaisir de leur témoigner son affection par des grâces proportionnées à la nature des services qu'ils pourroient rendre. » Elle a paru dans le t. VII de la *Revue de la Révolution*, 2e partie, p. 129.

[1] Le comte d'Artois écrivit aussi à Frotté :

« Édimbourg, 1er septembre 1796.

« J'ai reçu votre lettre du 27, Monsieur. J'espère que vous parviendrés incessamment à voir M. Pitt, et j'attends avec une vive impatience le résultat de cette

Digitized by Google

me donna une lettre pour M. Pitt, m'assurant qu'il suppléerait à l'ab-

conversation. Je n'ai rien à ajouter à cet égard à tout ce dont nous sommes convenus ensemble, et vous connoissés toute l'étendue de confiance que je me suis plu à vous témoigner.

« J'avois préparé d'avance les lettres que vous m'aviés demandé, ainsy que le brevet de colonel pour M. de la Roque et les quatre croix de Saint-Louis qui sont indépendantes de celle de M. de Médavy et que vous devés distribuer à des officiers de la (*sic*) Royale de Normandie qui se sont distingués ou qui ont reçu des blessures.

« Je joins tout cela à ma lettre. Vous aurés soin seulement d'informer le comte de la Chapelle du brevet que j'accorde à M. de la Roque et du nom des personnes qui recevront des croix de Saint-Louis.

« Je joins encore ici une lettre particulière que je veux écrire pour MM. de Marguerie et de Mandat. Vous me manderés si cette marque de bonté particulière est suffisante. Vous ne devés pas douter du désir que j'ai de contenter deux officiers aussi méritants. Quant aux pouvoirs que je dois vous donner comme commandant au nom du Roi, je me suis trouvé dans l'impossibilité de les rédiger par plusieurs motifs qui vous frapperont ainsi que moi :

« 1° Il est nécessaire que je connoisse ceux qui vous avoient été remis par M. de Puisaye, et je vous prie de m'en envoyer une copie;

« 2° Les dispositions particulières qui ont été faites par les agents du Roi à Paris et dont vous avés eu connoissance par les papiers qui vous ont été communiqués par M. Dutheil, m'obligent nécessairement à calculer l'étendue des limites de vos pouvoirs sur celles qui ont été fixées d'après les ordres du Roi;

« 3° Enfin, j'ai pensé, et je crois que vous penserés comme moi, que le résultat de vos conférences avec M. Pitt et les démarches qui en seront la suite, doivent nécessairement influer sur l'étendue et la nature des pouvoirs que je vous remettrai au nom du Roi.

« Si vous avés quelques réflexions à me faire sur les objets que je viens de détailler, vous pouvés compter que je les recevrai avec plaisir et que je les examinerai avec soin.

« Je puis prononcer hardiment que le bien du service du Roi exige impérieusement que vous restiés à Londres, mais je pense qu'il seroit utile et même convenable que vous chargiés un de vos officiers de se rendre en Normandie et de conférer avec M. de Rochecot pour que la partie qui vous est confiée puisse s'accorder avec les ordres que le Roi a fait passer à ses agents.

« Comptés pour la vie, Monsieur, sur la parfaite estime que je vous dois, sur ma véritable confiance et sur tous les sentiments que vous m'avés si justement inspirés.

« CHARLES-PHILIPPE.

« Je vous autorise à faire des lettres que je joins ici sous enveloppe, l'usage que vous croirés le plus utile au bien du service du Roi.

« Ce que vous me dites de l'état des affaires et de la disposition des esprits en Bretagne et en Normandie me fait grand plaisir; mais tout cela demande à être fort ménagé, et je pense entièrement comme vous qu'il faut avoir rédigé et arrêté un plan général, avant de lever de nouveau l'étendard royal.

« J'espère que vous avez vu l'évêque de Saint-Pol. Vous connoissez la juste confiance qu'il m'inspire. Je suis également satisfait que vous confériés avec M. de

Digitized by Google

sence du Roi autant qu'il le pourrait pour le bien de son service et ce qui pourrait favoriser le succès de cette négociation[1]. A mon retour à

Précy sur la situation des choses dans l'intérieur; c'est un brave et excellent serviteur du Roi*.

« *A Monsieur le comte Louis de Frotté.* »

Une autre lettre du comte d'Artois, revenant sur cette question des pouvoirs à donner à Frotté, nous montre encore les défiances et les hésitations du prince et de son entourage.

Au comte de Frotté.

« Édimbourg, ce 16 septembre 1796.

« J'ai reçu votre lettre du 7, Monsieur, et j'attends chaque jour l'arrivée de la personne qui doit m'apporter une décision *positive et définitive*, mais je crains des retards et je les trouve bien fâcheux; cependant, ne nous dégoûtons pas et continuons à suivre la marche très-sage et très-nécessaire qui est fort bien développée dans votre lettre.

« J'adopte aussy votre opinion sur les pouvoirs que je suis dans le cas de vous donner. Nous attendrons le résultat de la négociation si importante dont vous êtes chargé, et vous êtes bien sûr du plaisir que j'aurois à vous donner de grandes marques de confiance.

« L'abbé Edgeworth, auquel vos officiers ont procuré les moyens de sortir de France, m'a apporté une lettre du comte Henry de Marguerie qui sollicite la croix de Saint-Louis. Les services que M. de Marguerie a été dans le cas de rendre à M. l'abbé Edgeworth me font désirer de ne pas me refuser à cette demande; mais avant de rien décider sur cet objet, j'ai voulu connoître votre opinion sur cette grâce.

« J'attendrai donc votre réponse à cet égard.

« Adieu, Monsieur, vous connoissés tous les sentiments que je vous ai voués pour la vie.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *M. le comte Louis de Frotté; n° 3, Park street, Grosvenor square. London.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Monsieur à M. Pitt.

« Édimbourg, 19 août 1796.

« Monsieur, dans la situation critique où se trouvent la France, l'Europe et particulièrement l'Angleterre, j'ai dû autoriser le comte de Frotté à vous soumettre les projets qu'il m'a communiqués et dont l'exécution seroit si avantageuse au maintien comme à la sûreté de tous les gouvernements.

« Je n'entrerai ici dans aucuns détails sur les idées qui vous seront développées. Vous en calculerés, vous en apprécierés l'importance, et j'ai trop de confiance

* « M. de Précy, mon ancien mentor et mon ami, avait là-dessus avec moi une grande conformité de vues et de principes... » (FROTTÉ, Lettre du 5 novembre 1796; Archives de madame la comtesse de Frotté.)

Précy devait diriger, avec d'André et Imbert-Colomès, l'agence royale établie par Louis XVIII dans le midi et l'est de la France, et qui comprenait la Franche-Comté, le Lyonnais, l'Auvergne, le Forez et les provinces méridionales. (BEAUCHAMP, t. IV, p. 312; — Abbé DENIAU, t. V, p. 610; — *L'Angleterre et l'émigration française, passim;* — etc.)

A. S. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

Londres, je vis M. Pitt seul et ne voulus m'ouvrir qu'à lui. Il sentit d'autant mieux tous les avantages de l'opération que je lui mis sous les yeux, qu'il craignait une descente sur les côtes de l'Angleterre ou de l'Irlande. Au premier aperçu, il trouva même les moyens que je demandais fort modérés en raison des résultats; mais je demandai, avant de faire de démarches, que les articles en fussent signés. Il me les demanda. Je les lui remis semblables à la copie ci-jointe[1]. Je l'ai vu souvent sur cet objet, mais sans obtenir de réponse définitive, remettant toujours à l'époque du retour du courrier pour porter une lettre à H...[2].

dans votre sagesse, dans l'étendue de vos lumières et dans la noble énergie de votre cabinet, pour ne pas être certain que le gouvernement britannique adoptera avec plaisir tous les moyens de terminer cette grande crise d'une manière également noble, solide et conforme à la dignité des souverains.

« La conduite du comte de Frotté, son courage, sa prudence et la manière dont il a su mériter jusqu'à l'estime de ceux qu'il combattoit, me dispensent de faire son éloge. Il a déjà fort à se louer de la réception que vous lui avés faite, et je vous prie de l'écouter avec la confiance qu'il mérite sous tous les rapports.

« Ne doutés jamais, Monsieur, de tous les sentiments d'estime, de reconnaissance et de considération que vous m'avés si bien inspirés.

« CHARLES-PHILIPPE*. »

1 *Note du comte d'Artois.*

« 1° Développement de l'idée. S'assurer si elle séduit M. Pitt et s'il en est fortement frappé.

« 2° Demander :

« 1° Ses moyens en armes et en munitions pour relever tous les royalistes.

« 2° S'assurer d'une somme de 3,000,000 sterling, déposée chez des banquiers et disponible le jour où le général français se sera déclaré avec son armée.

« 3° Assurance positive que le roi Louis XVIII sera reconnu publiquement par l'Angleterre, le jour où il le sera par le général français.

« 4° Assurance positive que le résultat de cette importante négociation est de conduire à faire une paix prompte et solide avec le roi de France.

« 5° Enfin, que le gouvernement britannique annonce d'une manière formelle, non-seulement qu'il est décidé à faire une paix également glorieuse pour la France et pour l'Angleterre, mais qu'il promet toujours ses bons offices auprès de toutes les puissances, dans le traité définitif qui terminera cette grande querelle. »

A. (Arch. de Couterne.)

2 *Copie de la lettre remise le 27 fructidor (13 septembre) au général Hoche, de la part de M. de Frotté.*

« Nés Français l'un et l'autre, quoique combattant pour différents partis, chacun d'après nos principes, nous ne devons avoir pour but que le bonheur et la gloire de notre patrie; ni votre parti ni le mien n'ont pu atteindre ce but, sur le chemin duquel il reste encore de trop grands obstacles à vaincre pour que vous puissiez être plus ébloui des succès que vous avez eus personnellement, que je ne suis abattu de notre situation actuelle.

« De grands intérêts qui ne peuvent être communiqués qu'à vous seul, et sur lesquels je ne dois pas ici même vous donner une idée, m'engagent à vous deman-

* Copie aux Archives de Couterne.

Digitized by Google

Enfin, j'ai reçu sa réponse[1], où il a mis toute la mesure qu'il devait

der un entretien particulier pour moi et un second moi-même. Près de vous, votre parole d'honneur me suffirait parce que je crois pouvoir y compter, comme le général Dumesny a pu sans danger compter sur la mienne; mais comme il est important pour le résultat de cette démarche qu'elle ne soit connue que de vous seul; comme elle intéresse également et peut-être plus votre parti que le mien, je vous demande les pièces nécessaires pour que l'on puisse deux personnes traverser une partie de la France pour arriver auprès de vous, ou à un endroit indiqué, où vous enverriez un officier de confiance qui vous les conduirait.

« C'est en vain que vous chercheriez à pénétrer l'objet de cette entrevue. Il me suffit de vous dire qu'elle est plus importante que si elle était personnelle à vous ou à moi, et que je serais fâché que vous puissiez penser que c'est pour vous faire des propositions indignes de vous et de moi. Je vous ai connu; j'ai suivi vos démarches et votre caractère, et sans prévention, je vous ai jugé n'être pas plus dans le cas de les accepter que je ne le suis de me rendre par intérêt.

« Veuillez bien vous rappeler, dans les dispositions que vous fixerez, que la discrétion la plus exclusive est nécessaire pour l'entretien que je vous demande, et que son résultat peut être de la plus grande importance au bonheur de notre commune patrie.

« Pour copie conforme,
« Le général Hoche. »

(Arch. de la guerre.)

1 *Réponse de Hoche.*

« 27 fructidor, 4e année républicaine.

« Quels que soient, Monsieur, les motifs de la demande que vous me faites par votre lettre du 18 août, que je ne cherche pas à pénétrer, je me serais empressé de vous envoyer les passe-ports qui vous sont nécessaires pour parvenir jusqu'aux lieux où je me trouve, si je n'étais assuré par les lettres que vous adressâtes, le 2 août dernier, au vicomte de Chambray, maintenant dans les prisons de Caen, que vous n'habitez point la France et que mes passe-ports vous sont absolument inutiles pour quitter Southampton.

« Il n'est si grand intérêt, Monsieur, qu'on ne puisse traiter par écrit. Bien que je ne voie pas comment vous pouvez être utile à la République, ni comment, avec des sentiments si diamétralement opposés, nous pourrions jamais concourir ensemble au retour de l'ordre intérieur, j'aurais été satisfait de pouvoir vous convaincre de vive voix de l'inutilité de vos efforts pour rallumer la guerre. Votre éloignement ne le permet pas. Veuillez donc me faire connaître par écrit quels sont vos projets et croire que je les seconderai s'ils tendent à consolider le gouvernement républicain actuel. Moi seul aurai connaissance de ce que vous voudrez bien me faire parvenir.

« Pour copie conforme à l'original,
« *Signé :* L. Hoche. »

(Arch. de la guerre.)

Frotté semble bien s'être exagéré la portée de cette lettre et y avoir vu une sorte d'acquiescement à ses vues, alors qu'elle n'était peut-être qu'un moyen de surprendre ses secrets et de connaître à fond les projets de l'émigration. Hoche, d'ailleurs, soumit au Directoire sa correspondance avec Frotté.

Ni Savary ni Rousselin ne donnent ces lettres, si intéressantes pour l'histoire du temps. Le second (t. II, p. 405) publie la lettre de Hoche au Directoire (28 fructidor); Savary l'analyse seulement (t. VI, p. 354).

Digitized by Google

y mettre, haïssant et se méfiant de l'Angleterre; mais pour qui peut entendre cette lettre, je ne pouvais rien désirer de mieux. Il m'accorde la conférence que je lui demande et me promet de m'envoyer chercher sur le point que je lui indiquerai en France par son premier aide de camp qui est un homme à moi depuis la Prévalaye et entièrement dévoué au Roi[1]. Les détails que me donne la personne à qui j'avais envoyé mes paquets en France, pour les porter elle-même à H..., et à laquelle j'avais donné des instructions particulières, sont aussi favorables que je pouvais l'espérer. Sentant combien il m'était important de ne pas perdre de temps, les circonstances pouvant changer les différents intérêts à rapprocher, je fus chez M. Pitt et lui demandai l'exécution de sa promesse; nous eûmes un fort long entretien, dont le résumé fut:

« Que d'après de mûres réflexions, il ne pouvait prendre aucun engagement signé relativement à l'article 4 concernant l'emprunt, non « que l'Angleterre n'eût peut-être la possibilité de le réaliser, mais que « ce serait travailler contre ses véritables intérêts en relevant la France « à son détriment, et que si cet article était indispensable, il fallait renoncer au projet; que, dans le cas contraire, le gouvernement, outre « les 3,000,000 livres sterling, ferait ce qu'il croirait devoir d'après les « circonstances. »

« Monsieur m'ayant enjoint de ne pas tenir à cet article[2], je cédai, avec

[1] Paultre, dont les sentiments royalistes sont en effet bien connus, quoique Frotté les exagère peut-être ici.

[2] « Edinburg, ce 28 septembre 1796.

« Je ne m'étois pas pressé de répondre à votre lettre du 17, Monsieur, parce que je m'étois flatté un moment qu'elle en annonçoit une plus décisive, mais cependant je vois qu'on ne prendra aucune décision majeure avant la rentrée du Parlement, et il faut bien supporter ce retard avec patience.

« Vous suivés une marche très-sage et j'y donne mon approbation. Je m'étois douté qu'on seroit effraié de l'article sur lequel vous avés trouvé de la résistance, et vous ne devés insister à cet égard qu'avec beaucoup de modération et en s'en rapportant comme vous l'avés fait aux lumières du personnage principal.

« J'ai été aussy affecté que vous du malheur arrivé à M. Picot*, mais vous avés bien fait de vous en ouvrir à Dutheil, et j'espère que ce fâcheux événement n'aura pas de suites fâcheuses.

« Si les succès des Autrichiens ne nous conduisent pas à Paris, ils peuvent influer d'une manière très-avantageuse sur nos affaires; et je l'espère.

« Adieu, Monsieur, comptés sur tous les sentiments d'estime et de confiance qui m'attachent à vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

« *Comte Louis de Frotté, n° 3, Park street, Grosvenor square. London.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

* Picot, porteur de dépêches pour le vicomte de Chambray, s'était fait arrêter dans un café, à Bayeux, comme nous l'avons vu plus haut.

Digitized by Google

les objections nécessaires et en insistant alors sur la conclusion des autres, sur lesquels on ne m'avait fait aucune difficulté, convenant même qu'ils étaient fort modérés; mais poussé à ce point, et voyant qu'il n'y avait plus moyen de reculer, M. Pitt me demanda encore quatre jours de réflexion pendant que j'enverrais prendre les derniers ordres de Monsieur et ne me fit qu'une réflexion sur l'article 3 qui pût me laisser un doute sur son adhésion. Je dépêchai aussitôt à S. A. R. Monsieur, comme nous en étions convenus, le prince L. de la Trémoille, mon ami intime depuis dix ans, dans les lumières, les moyens et la loyauté duquel une longue expérience et la connaissance parfaite de son caractère m'ont donné autant de confiance que V. M. doit en avoir dans son dévouement sans bornes et son zèle à servir le Roi, lorsqu'il croira pouvoir lui être vraiment utile. Nous avons ensemble rédigé les mémoires relatifs à ce projet, ainsi que les articles à signer, et il devait également partager avec moi tous les soins de la négociation pour laquelle nous étions à l'instant de passer en France. Le nom de son frère, le prince de Talmond, encore cher aux royalistes des terres de sa maison, à la tête desquels il a combattu et péri, aurait pu le mettre à même de donner à V. M. de nouvelles preuves de son attachement à ses intérêts.

« Le prince de la Trémoille ne rapporta d'Édimbourg qu'une lettre de Monsieur, lettre pleine de bonté et de confiance pour moi et m'autorisant à traiter avec H..., et une pour ce général[1], où il lui en

1 *Au général Hoche.*

« Edinburg, 16 octobre 1796.

« La franchise naturelle de mon caractère, Monsieur, et l'opinion que j'ai conçue du vôtre me portent à vous parler sans détour de l'objet important que je charge le comte de Frotté de traiter avec vous.

« Vous désirés la gloire, le bonheur et la tranquillité de notre patrie. Le Roi, mon frère, ne forme pas un autre vœu, et il se sacrifieroit avec transport pour parvenir à un but si ardemment désiré; mais convaincu par les raisonnements les plus justes et les exemples les plus frappants, que le salut de la France et de tous nos concitoïens est essentiellement attaché au rétablissement de la monarchie, son amour pour les François lui fait considérer le maintien de ses droits comme un devoir imprescriptible, et il croiroit trahir les intérêts de la nation, s'il ne consacroit pas toutes ses pensées et tous ses efforts à la prompte et solide restauration de son autorité légitime.

« C'est pour parvenir à un but aussy grand et aussy noble, que je m'adresse à vous, Monsieur, et c'est au nom du Roi que je vous propose d'y concourir avec tous les moyens qui peuvent dépendre de vous.

« Je ne parlerai point ici des avantages auxquels vous auriés droit de prétendre; je ne ferai même pas valoir toute la gloire que vous acquereriés en rendant à l'État un service aussy signalé: un homme d'honneur tel que je me plais à vous croire ne compte ses intérêts pour rien; il n'écoute que la voix de sa conscience, et ses actions ne sont dirigées que par elle.

« Je vous demande donc d'entendre et de peser avec la plus sérieuse attention

Digitized by Google

fait part. S. A. R. me mandait qu'elle n'avait pu prendre sur elle de me donner des pouvoirs tels qu'elle l'avait promis, craignant qu'ils ne se trouvassent pas selon les vues de V. M., mais qu'aussitôt que H... se serait ouvert d'une manière sûre, l'on m'en ferait passer; que, d'ailleurs, il craignait que M. Pitt ne consentît pas à signer dans ce moment une pièce qui, si elle venait à paraître, serait aussi contradictoire avec la mission de lord Malmesbury, mais qu'il serait toujours bon d'aller ouvrir la négociation [1]. Effectivement, c'était une réflexion que m'avait

tout ce que le comte de Frotté est chargé de vous dire sur les véritables et solides intérêts de la France, sur les intentions pures et uniquement paternelles du Roi et sur tout ce qui peut rendre à notre nation le bonheur dont elle est privée depuis si longtemps.

« Lorsque vous aurés écouté ces détails importants avec tout l'intérêt qu'ils méritent, je vous demanderai de répondre avec franchise et netteté à ces deux questions : Voulés-vous servir la cause honorable du Roi légitime? ou voulés-vous continuer à défendre et à protéger l'usurpation du gouvernement actuel?

« Dans le second cas, je ne pourrai que vous plaindre et gémir sur la prolongation des maux de la patrie. Mais si, comme je veux l'espérer et le croire, votre âme est enflammée du véritable honneur, je ne tarderai pas à vous prouver la confiance que m'inspire votre parole, et le comte de Frotté sera autorisé à conférer avec vous, sans délai, des plans à adopter d'après la situation des affaires et d'après les moyens que nous pourrons employer de concert avec vous. Enfin, il vous fera connoître la nature et l'étendue des secours que nous pouvons attendre de l'Angleterre, le jour où vous agirés avec vos forces au nom du Roi.

« Je dois ajouter encore que je tiendrai fidèlement toutes les promesses que le Roi a autorisé M. le prince de Condé de faire à tous les officiers qui arboreroient l'étendard de la royauté.

« Je termine cette lettre en vous assurant, Monsieur, qu'il me seroit doux de partager avec un brave François comme vous l'honneur et la gloire d'ouvrir à notre Roi les portes de son royaume, et de vous exprimer bientôt de vive voix tous les sentiments que vous m'auriés si justement inspiré.

« CHARLES-PHILIPPE.

« Je vous préviens que je remets un duplicata de cette lettre au prince de la Trémoille, et que vous pouvés lui accorder la même étendue de confiance qu'au comte de Frotté.

« *Le général Hoche.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

1 *Au comte de Frotté.*

« Edinburg, ce 18 octobre 1796.

« J'ajouterai peu de chose, Monsieur, à tout ce que le prince de la Trémoille vous dira de ma part.

« Je joins ici ma lettre pour le général H... Elle renferme tout ce que je puis dire dans les circonstances actuelles. Elle vous servira d'une autorisation complette sur tous les objets essentiels, et en même temps elle évitera les incertitudes, puisque le général H... sera obligé de vous répondre d'une manière définitive.

« Nous ne devons pas espérer d'obtenir rien par écrit du gouvernement britannique jusqu'à l'époque du retour de lord Malmesbury; mais je ne doute pas qu'on ne vous donne de bonnes paroles dans le cas où H... se déclareroit royaliste, et

Digitized by Google

faite le ministre. J'avoue à V. M. que, sur des données aussi faibles, qui ne pouvaient donner que de la méfiance à Hoche, je n'ai pas cru devoir, pour les intérêts de la chose, me rendre à la conférence proposée. N'ayant pas toutes les pièces nécessaires pour y transiger, je ne pouvais espérer qu'un refus d'un homme qui a de la mesure et qu'il faudrait qu'il fût (*sic*) aussi imprudent pour se livrer sur de simples paroles, qu'il faudrait que je fusse inconséquent pour aller le lui proposer. Le général Monck parut à tous les yeux l'ennemi du roi qu'il

je crois que ces paroles, jointes à ma lettre, pourront produire un bon effet sur cet homme important.

« Je pense donc qu'aussitôt après le retour du prince de la Trémoille, vous pourés aller trouver M. Pitt. Vous lui communiquerés tout ce que vous aurés reçu de H... Vous lui montrerés ma lettre à ce général, et si vous ne pouvés pas obtenir quelque chose par écrit, vous recevrés au moins des paroles desquelles vous tirerés un bon parti. L'incertitude où je suis sur les intentions de l'Angleterre, les réponses que j'attends du Roi, relatives à ce qui concerne la partie qui vous est confiée, enfin les notions importantes que je vais recevoir de Paris par la personne qui m'est envoiée sont les motifs qui m'empêchent de vous charger de proposer dès à présent un plan tout fait au général H... Au surplus, je suis convaincu que cette mesure seroit inutile aujourd'hui, et qu'il est préférable de concerter d'avance avec lui tous les plans et tous les projets qui devront s'exécuter, si, comme je l'espère, il est enlevé par les ouvertures que vous lui portés de ma part et par l'assurance du soutien de l'Angleterre.

« Vous sentirés comme moi qu'il est indispensable que j'attende l'arrivée de la personne qui m'est envoiée de Paris; avant de pouvoir diriger la conduite des agents du Roi pour ce qui vous concerne, et avant de pouvoir fixer l'étendue et les limites de vos pouvoirs, il est nécessaire que je m'entende avec ces mêmes agents.

« Malgré cela, comme ma confiance en vous est suffisamment connue en Normandie, comme vous pouvés faire usage des lettres que je vous ai envoiées dernièrement, et comme je pense qu'il y auroit du danger à retarder l'entrevue avec H..., je crois que vous pouvés partir sans délai avec ma lettre, à moins que vous ne jugeassiez qu'un retard d'un mois ne peut avoir aucun inconvénient.

« J'ai mis dans ma lettre à H... ce qui étoit nécessaire pour lui prouver que ma confiance dans le prince de la Trémoille étoit égale à celle que vous m'inspirés.

« J'ai jugé préférable de ne point insister sur les grâces dont le général H.... seroit susceptible; mais si l'espérance d'un bâton de m^al de France peut le décider, vous pouvés aller jusqué-là pour ce qui le concerne. Quant aux généraux et officiers qui rendroient de grands services, vous pouvés leur assurer le maintien de leur grade ou même un grade en plus, si la nature de leurs services m'en paroit susceptible.

« Je n'écris pas à M. Pitt, parce que j'ai la certitude que cela seroit inutile; mais je le ferai presser par une voie particulière.

« Adieu, Monsieur, comptés pour la vie sur ma confiance, sur ma parfaite estime et sur tous les sentiments qui m'attachent à vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

remit sur le trône et le soutien du parti contraire jusqu'à l'instant qu'il eût pris toutes ses mesures pour lui rendre sa couronne; et si Hoche ne prenait pas cette conduite, il se perdrait sans nous sauver. Une grande discrétion peut seule faire arriver au succès, et l'homme capable de montrer son cœur à un gouvernement qui ne peut lui inspirer de confiance, avant que ce gouvernement se soit lié de manière à ne pas rompre ses engagements, cet homme, dis-je, serait incapable de bien conduire une affaire de cette importance; et d'après le caractère que j'ai quelques motifs de lui supposer, si je faisais vis-à-vis de lui une démarche hasardée de cette espèce, ce serait étouffer sa confiance, lui faire croire qu'on ne veut que le perdre et s'en faire dès lors un ennemi irréconciliable, qui ne se laisserait plus aborder.

« J'ai donc eu l'honneur de répondre à Monsieur, en lui soumettant mes objections, que je ne pouvais partir (abstraction faite de tous dangers, inconvénients et difficultés personnels d'une pareille ambassade) que lorsque je serais muni des pièces nécessaires pour déterminer et fixer la confiance de H..., traiter avec lui et agir sans délai, chaque moment devenant de plus en plus précieux, et pendant le plus court délai, les intérêts du gouvernement pouvant le faire changer s'il n'était pas engagé, ou lui faire atténuer l'effet de ses promesses, voulant plutôt établir en France une guerre civile bien organisée et dont les partis puissent se balancer, que de la rétablir comme nous le désirons; que si mes maîtres ne m'honoraient pas assez de leur confiance, si le ministère britannique n'y voyait pas son intérêt engagé de manière à me donner les moyens que je trouvais indispensables, je me bornerais à servir mon Roi de mon épée, lorsque j'obtiendrais les moyens de le faire utilement et avec espoir de succès, me faisant toujours également un devoir de me sacrifier personnellement pour mon Roi et mon pays, et de ne pas employer la confiance que j'avais eu le bonheur d'obtenir dans mon parti, pour y susciter des troubles qui ne favoriseraient que des vues qui leur sont étrangères; que je ne me permettrais jamais de représentations vis-à-vis de mes maîtres que sur leurs intérêts directs; que pour mon individu, attaché d'une manière inaltérable à leur service, je suivrais toujours avec soumission et aveuglément les ordres qu'ils daigneraient me donner; que j'attendrais ceux de S. A. R. et que j'aurais l'honneur d'en demander à V. M.[1]

[1] *Réponse de Monsieur.*

« Edinburg, 26 novembre 1796.

« Vous aurés facilement jugé, Monsieur, le motif qui m'a fait tarder à répondre à votre lettre du 25 octobre. L'importante affaire que vous avés entamée est dans une dépendance nécessaire des intentions du gouvernement. J'attendois le résultat de la conférence que vous devés avoir avec M. Pitt, et je me doutois qu'elle seroit différée jusqu'au retour de lord Malmesbury. D'ailleurs, comme je vous l'ai mandé et comme je l'ai dit au prince de la Trémoille, j'étois obligé d'attendre des ordres

Digitized by Google

« Aussitôt mon arrivée ici, je me suis mis en rapport direct avec M. du Theil, chargé de la confiance du Roi pour la correspondance de l'intérieur. J'y suis également avec les commissaires de V. M. à Paris. Je me suis concerté avec M. de Précy, et toutes nos vues sont d'accord pour le bien du service du Roi. J'ai sollicité du ministre de la guerre, M. Windham, les moyens d'entretenir le parti de Normandie. Je n'en ai obtenu que d'extrêmement faibles, attendu que le peu de fonds qu'on laisse à sa disposition est absorbé par la Bretagne qu'il croit devoir favoriser davantage.

« Tel est, Sire, le compte exact de ma conduite que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. M., osant la supplier de m'excuser sur sa longueur; mais j'ai cru devoir entrer dans ces détails pour mettre le Roi à même de juger de quelle manière S. M. pourrait employer mon dévouement le plus utilement pour son service.

« Je n'ai point encore reçu de réponse de Monsieur. Je n'ai point vu M. Pitt depuis le retour du prince de la Trémoille d'Édimbourg. Les négociations de paix entamées ne me permettent plus même d'obtenir la continuation de mes correspondances avec la Normandie, dont on ne paye même pas les agents. J'attends que l'on prenne enfin une détermination. Si la guerre continue, le gouvernement aura besoin de diversion dans l'intérieur et emploiera les royalistes; mais si c'est partiellement, sans accord, et en ne donnant que des moyens précaires, suffisants pour troubler et non pour rétablir; si l'on ne change pas de mesures et que l'on ne donne pas les moyens nécessaires pour avoir au moins la perspective d'une chance favorable; si enfin les choses vont comme par le passé, je crois que le soulèvement des différents partis

du Roi qui ne me sont encore point parvenus. Au surplus, soyés bien sûr que, loin de vous en vouloir de votre insistance sur les objets que je ne pouvois pas accorder, je n'y ai vu qu'une nouvelle preuve de votre zèle et de votre dévouement pour le service du Roi.

« Je suis donc obligé de laisser dormir pour le moment l'importante négociation que vous aviés entamée; mais je dois donner quelques ordres au brave commandant de la basse Normandie. La personne que les agents du Roi devoient envoier en Angleterre est arrivée, et c'est M. du Veaux(?), l'un de ses agents, qui vous remettra ma lettre. J'ai examiné et approuvé les plans qu'ils ont adopté et je veux que vous vous entendiés avec eux, non-seulement pour établir et maintenir une correspondance suivie avec Paris, mais pour préparer vos compagnons d'armes à recommencer la guerre, lorsque l'explosion sera assez bien préparée pour que les résultats en soient solides.

« Adieu, Monsieur, comptés sur tous les sentiments d'estime, d'affection et de confiance que vous m'avés inspiré.

« CHARLES-PHILIPPE. »

« *M. le comte Louis de Frotté, n° 3, Park street, Grosvenor square. London.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

royalistes ne produira aucun résultat heureux pour les intérêts du Roi ni de la France. Alors, je crois de mon devoir de ne pas aller faire reprendre les armes aux Normands qui m'ont donné leur confiance, à moins que le Roi ne m'en donne l'ordre, imaginant qu'il vaut mieux conserver leur précieux dévouement que les épuiser par de vains efforts. C'est à V. M., à laquelle on a sûrement rendu des comptes qui peuvent lui mettre sous les yeux ce qu'elle doit attendre du grand ensemble des différentes parties de son royaume, à peser dans sa sagesse les ordres qu'elle doit donner aux chefs qui peuvent faire mouvoir chacune d'elles. Je me soumettrai avec le dévouement d'un fidèle sujet et mettrai tout mon zèle à être utile plus efficacement à mon Roi que je n'ai pu l'être jusqu'à ce jour[1]. »

Ainsi tomba ce projet, qui ne paraît pas, du reste, avoir jamais été bien sérieux, et dont l'exécution aurait sans doute rencontré d'insurmontables difficultés. Frotté résumait ainsi ses ennuis : « Il y a ici malheureusement quatre verbes qui ne s'accordent jamais bien, qui sont *voir, vouloir, pouvoir* et *faire*. » (Lettre du 5 décembre 1796.)

On peut supposer, sans avoir le droit de l'affirmer toutefois, que si Puisaye fut consulté par le ministère anglais sur le plan de Frotté, il ne dut pas l'appuyer ; en fait de plans, il n'aimait que les siens. Il gardait d'ailleurs rancune à Frotté de l'empressement qu'il avait mis à rendre son commandement indépendant du sien. Frotté, de son côté, l'avait en défiance[2]. Mais le gouvernement anglais n'avait pas besoin d'être retenu par Puisaye pour s'arrêter sur la pente où on voulait l'entraîner. Il était à

[1] Brouillon autographe, avec quelques corrections d'une main étrangère. Le mot *Roy* est partout écrit ou rétabli avec la lettre *y*.

[2] ... « Je ne suis pas dupe, mais je me console de ces petites menées qui tendent à donner la grande main au héros de Quiberon. » (Lettre du 5 novembre.)

« N'ayant d'autre ambition que celle de servir la cause à laquelle je suis dévoué, n'attachant de prix à étendre mon commandement, à force de travail, que pour augmenter la force du parti du Roi, et étant également disposé à céder sur tous les objets, lorsque cela pourra être avantageux au bien du service de Sa Majesté, j'aurais désiré que M. de Puisaye m'eût prévenu des démarches qu'il a faites pour réunir sous ses ordres une partie du pays où j'ai fait la guerre.

... « Il est malheureux qu'il paraisse ne pas y avoir d'intelligence entre les royalistes.

... « C'est d'après ce principe que si M. de Puisaye était ici, j'irais lui en parler avec franchise, et nous arrangerions ensemble cette affaire. Vous êtes son ami, et je désirerais avoir l'honneur d'en conférer avec vous... » (Lettre à Windham, 29 septembre 1796 ; Arch. de madame la comtesse Henri de Frotté.)

Digitized by Google

bout de confiance dans les insurrections royalistes de l'intérieur, dans les menées de l'Agence de Paris, et peut-être aussi de ressources. Il avait englouti 28 millions dans l'expédition de Quiberon, si malheureusement terminée; 18 millions dans celle de l'île d'Yeu, qui n'avait même pas eu de conclusion. Nous savons qu'il tenait moins à une restauration monarchique en France qu'aux conditions dans lesquelles il la ferait lui-même ou la laisserait faire, mais toujours de manière à y trouver sa part d'avantages.

*
* *

La République française, débarrassée des guerres intestines, prenait, d'ailleurs, un tel ascendant au dehors, que force était bien à ses ennemis de changer leurs plans. Une légion de jeunes héros, divers de caractères et de talents, pareils seulement par l'âge et le courage et entre lesquels l'œil ne pouvait encore deviner celui qui assujettirait tous les autres à sa fortune, lui formait un rempart. Les merveilleuses campagnes d'Italie éclataient comme une fanfare. La retraite du Rhin (septembre et octobre 1796) les égalait presque. Le roi de Naples avait signé la paix (10 octobre). « La moitié de l'Europe, écrivait Mallet du Pan, est aux genoux de ce Divan (le Directoire) et marchande l'honneur de devenir son tributaire [1]. » L'Angleterre elle-même, abaissant sa fierté, avait dû envoyer à Paris, pour y négocier un traité, lord Malmesbury (octobre); mais ses préoccupations, plus commerciales encore que politiques, qui la faisaient résister quand même à toute mainmise de la France sur les Pays-Bas et prendre vis-à-vis d'une nation victorieuse une attitude qu'eût pu seule justifier sa défaite, rendaient le succès bien difficile. Le calcul, maladroit par trop d'habileté, qui n'avait fait donner à son représentant que des pouvoirs insuffisants, afin de lui permettre de se dérober à toute offre ou demande un peu pressante, tourna aussi contre elle. Le Directoire s'irrita et intima brusquement à lord Malmesbury l'ordre de quitter Paris (19 décembre [2]).

[1] *Correspondance.*

[2] On ne peut s'empêcher d'admirer, bien qu'elle fût dirigée contre nous, l'éner-

Digitized by Google

Mais le Directoire, par sa désunion et par le discrédit absolu où il tomba, devait perdre bientôt tous les avantages de cette situation et rallier contre lui, au dehors comme au dedans, les éléments anciens et nouveaux d'une hostilité formidable.

Nous raconterons plus loin ce qui se passa en Normandie à cette même époque.

L'Agence royale de Paris n'avait sur les provinces insurgées qu'une influence indirecte et éloignée, mais maladroite et mauvaise comme tout ce qui venait d'elle. La cabale était son seul moyen d'action et peut-être son seul but. Elle aurait voulu tout faire par des intrigues de cour, comme la Vendée tout par l'insurrection, et le prince de Condé tout par Pichegru [1].

Les projets d'une reprise d'armes dans les provinces de l'Ouest furent agités de nouveau à Londres, et Frotté, qui venait de donner tant de preuves de son dévouement et de sa capacité, devint l'homme du moment ; Puisaye, d'ailleurs, restait sur l'arrière-plan.

On commença par lui donner le brevet de commandant provisoire de la basse Normandie et du Cotentin, ce qui réduisait sensiblement les limites de l'organisation qu'il avait déjà faite ou préparée et qu'il poussait jusqu'à la rive gauche de la Seine, frontière assez naturellement indiquée d'ailleurs, en y comprenant Évreux et d'autres portions de la haute Normandie [2].

gie que Pitt montra à cette époque. Ses avances repoussées à Paris, les côtes d'Angleterre menacées par une expédition française que Hoche devait diriger en personne et que dispersa la tempête, le crédit ébranlé à ce point que le trois pour cent tomba plus bas qu'aux jours les plus désastreux de la guerre avec l'Amérique, une partie de la flotte anglaise travaillée par l'esprit de révolte et de sédition, abandonné par l'Espagne et la Hollande, il ne s'abandonne pas lui-même : il contracte de nouveaux emprunts montant à 31 millions de livres sterling, et trouve moyen de porter les forces de terre anglaises à 194,000 soldats, de maintenir celles de mer à 120,000 soldats et matelots. (VIEIL-CASTEL, t. II.)

[1] THIERS.

[2] Brevet, 24 janvier 1797 :

« DE PAR LE ROI.

« NOUS CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, FILS DE FRANCE, MONSIEUR, FRÈRE DU ROI, LIEUTENANT GÉNÉRAL DU ROYAUME,

« Voulant pourvoir, conformément aux intentions et volontés du Roi, notre souverain seigneur et frère, et en vertu des pouvoirs généraux et spéciaux que nous tenons de Sa Majesté, à ce que le comte Louis de Frotté, maréchal de camp, que

Digitized by Google

L'Agence royale découpait ainsi sur le papier, pour en partager le commandement entre différents chefs, des pays qu'elle ne

nous avons précédemment et provisoirement nommé et commis commandant en chef des royalistes de basse Normandie et du Cotentin, puisse mettre à exécution sans trouble ni empêchement, comme aussi sans retardement, les instructions et les ordres que nous venons de lui adresser ; mandons et ordonnons à tous les bons, loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté dans les susdites provinces, de reconnoître ledit comte Louis de Frotté, maréchal de camp, en ladite qualité de commandant en chef des royalistes de la basse Normandie et du Cotentin, de se conformer à ce qui leur sera par lui prescrit de PAR LE ROI, à l'effet de rallier, organiser et entretenir lesdits royalistes en état de porter les armes, pour les employer au rétablissement de la religion, de la justice et de l'autorité du légitime souverain, de l'aider et assister auxdites fins de leurs personnes et de tous leurs moyens, et généralement de le reconnoître et tenir pour investi de la confiance du Roi et comme l'organe de ses commandements, pour l'exécution tant des instructions que nous lui avons données, que de la présente commission, qui aura son effet jusqu'à ce qu'autrement par le Roi ou par nous, pour le Roi, il en soit ultérieurement ordonné.

« A Édimbourg en Écosse, sous notre seing et notre petit scel ordinaire, le vingt-quatrième jour du mois de janvier, l'an de grâce mille sept cent quatre-vingt-dix-sept, et du règne du Roi le second.

« *Signé* : CHARLES-PHILIPPE, et, par Monsieur, DE BELLEVILLE. »

(Arch. de Couterne.)

Ce brevet fut confirmé par Louis XVIII, le 16 février suivant :

« Aujourdhuy seize février mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, le Roi étant à Blankenbourg, sur le rapport qui lui a été fait de la valeur, des talents et de la capacité du sieur comte Louis de Frotté, ainsi que de sa fidélité, de son zèle et de son affection au service de Sa Majesté, dont il a donné des preuves en plusieurs occasions, Sa Majesté bien informée a nommé et établi ledit sieur comte Louis de Frotté pour commander pendant le temps qu'il plaira à Sa Majesté, en son nom, dans la basse Normandie, conformément aux ordres qu'il recevra de Sa Majesté qui m'a ordonné d'expédier le présent brevet sous son scel ordinaire et que, pour assurance de sa volonté, elle a signé de sa main et fait contresigner par moi duc de Lavauguyon, pair de France, ministre d'État, faisant les fonctions de secrétaire d'État de ses commandements et finances.

« *Signé :* LOUIS, et *contre-signé :* le DUC DE LAVAUGUYON. »

(Arch. de Couterne.)

Louis XVIII joignait à ce second brevet une lettre des plus flatteuses, mais où ne se révèle nullement le désir de venir se mettre à la tête des insurgés, qu'on lui a prêté quelquefois*. On y remarque plutôt l'absence de toute instruction particulière et même de tout engagement vis-à-vis des insurgés de l'intérieur, en dehors desquels il affectait de se tenir :

« A Blankenburg, ce 16 février 1797.

« J'ai différé longtemps, Monsieur, à répondre à vos lettres parce que je voulois

* BEAUCHAMP, t. IV, p. 55 ; — Vicomte DE POLI, *Louis XVIII*, p. 125 ; — Ern. DAUDET, *Les Bourbons et la Russie pendant la Révolution française*. Louis XVIII cherchait naturellement le succès par les moyens politiques, où la supériorité de son esprit pouvait mieux se montrer. Rien ne répugnait davantage à ses qualités intellectuelles, comme à ses infirmités physiques, que le commandement d'une troupe d'insurgés.

Digitized by Google

connaissait même pas. Frotté, qui avait probablement compté sur le commandement de la Normandie entière, haute et basse, se

avoir une occasion sûre, mais je n'en avois pas moins le désir de vous exprimer tous les sentiments que vous m'avez inspirés. Je n'ai pas cessé d'avoir les yeux ouverts sur vous, depuis que vous vous êtes fait si avantageusement connoître; votre courage ne m'étonne pas, mais votre prudence, la justesse de votre coup d'œil, qualités bien rares à votre âge, m'inspirent la plus grande et la plus juste confiance. Je ne puis vous en donner une meilleure preuve que le pouvoir que je joins à cette lettre. Le malheur qui vient d'arriver peut en rendre l'usage difficile en ce moment, mais je ne puis mieux faire que de m'en rapporter sur cela à votre sagesse.

« Votre union avec le prince de la Trémoille me fait le plus grand plaisir; l'âge, les sentiments, l'amour de notre patrie et de la gloire, tout concourt à vous rapprocher, et j'espère un jour vous voir les appuis de l'État que vous aurez tant contribué à relever.

« Soyez en attendant, Monsieur, bien persuadé de tous mes sentiments pour vous.

« LOUIS. »

« *M. le comte Louis de Frotté.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Réponse de Frotté.

« AU ROI.

« J'ose supplier Votre Majesté d'agréer avec bonté l'hommage de mes très-humbles remerciements pour le Brevet et la Lettre dont elle a daigné m'honorer...

« Nous allons retomber dans cet état de discordance dont nos ennemis ont si bien profité, jusqu'à ce que le Roi puisse remettre dans d'autres mains habiles tous les fils nécessaires pour faire mouvoir d'une manière efficace une machine aussi compliquée dans ses détails que difficile à bien conduire.

« Malgré ces inconvénients, je sens trop combien il est de mon devoir de me rendre à mon poste, pour ne pas hâter mon départ le plus qu'il m'est possible. N'ayant plus rien à ajouter aux sollicitations réitérées qui ont été faites et aux vérités qui ont été démontrées, ma présence ne peut plus ici être utile aux intérêts de Votre Majesté, et bien convaincu de l'insuffisance et de l'incertitude des secours qui me seront accordés, ne pouvant obtenir rien de plus, je crois que c'est en France que l'on peut réellement bien servir les intérêts du Roi. Je pars donc, Sire, d'après les ordres de Monsieur, pour la Normandie, et je vais partager le sort des braves officiers qui m'y ont précédé, lorsque l'on m'a autorisé à croire à un grand développement et à de grands moyens. Je verrai par moi-même ce que l'on peut attendre de la partie dont le Roi me confie la direction. J'aurai l'honneur de lui en rendre compte et d'attendre ses ordres, soit pour combattre, si elle croit, dans sa sagesse, d'après le compte qu'elle recevra, devoir en donner l'ordre à tous les royalistes dévoués à ses intérêts, soit pour suivre toute autre marche qu'elle daignera me prescrire.

« J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté un aperçu de mon travail, pour que Votre Majesté puisse connaître sur quelles bases nous sommes en mesure d'agir en Normandie.

« ...Votre Majesté verra que j'avais pris une plus grande extension de pays que celui qu'elle me confie dans mon brevet; mais j'ose la supplier de croire que ce n'était nullement par le désir d'étendre mon commandement, mais d'augmenter et

Digitized by Google

permit quelques observations auxquelles il fut fait droit. Mallet eut le commandement de la rive droite[1]. Ces questions de circonscription étaient entre les chefs, dans la chouannerie, comme elles l'avaient été dans la Vendée, une source toujours renaissante de difficultés.

*
* *

Un témoignage de confiance bien autrement délicate accompagnait ce brevet. Le comte d'Artois s'était repris vivement à l'idée de se jeter de sa personne en France. Il cherchait une revanche de cette malheureuse expédition de l'île d'Yeu qui lui avait fait, vis-à-vis des royalistes de l'intérieur et de l'Europe entière, une situation si fausse et si pénible. Mais, cette fois, c'était en Normandie qu'il voulait effectuer son débarquement;

d'organiser le plus possible de royalistes en Normandie, dans un temps où il n'y avait encore à cet égard aucune limite de fixée par Votre Majesté, et, depuis, les agents ne m'ayant donné d'autre borne que la Seine, Lisieux, Mortagne, Alençon, Mayenne et Pontorson. Mais dès que Votre Majesté daignera envoyer ou nommer un chef dans la haute Normandie, je m'empresserai de lui remettre les divisions qui en font partie, qui étaient sous mes ordres.

« Ce que le Roi daigne me dire, avec tant de bonté, de mon intimité avec le prince de la Trémoille me fait oser prendre la liberté de mettre sous les yeux de Votre Majesté la pénible position où il doit se trouver. Le prince de la Trémoille étant parti d'ici pour se rendre où le bien du service du Roi l'appelait, n'ayant écouté que son zèle et l'assurance des agents qu'il trouverait à Paris tout ce qui lui serait nécessaire pour y servir utilement, s'y est rendu sans pouvoirs et sans argent et ne doit y être arrivé qu'après l'arrestation des agents, ce qui doit l'avoir laissé dans un cruel embarras et sans moyens de servir Votre Majesté. J'oserai, de plus, mettre sous les yeux du Roi, d'après l'intérêt qu'il daigne témoigner au prince Louis, qu'il a laissé en souffrance ici des réclamations considérables auxquelles il avait un droit légitime, auprès du colonel Nesbitt, pour le corps qu'il a eu au service de Sa Majesté Britannique. Si le Roi daignait faire appuyer ses réclamations auprès du ministère, il accorderait au prince Louis une marque de bonté bien essentielle à ses intérêts.

« N'attendant plus qu'une audience de M. Windham, qui doit me remettre quelques fonds pour quitter l'Angleterre, j'espère rejoindre, sous le plus court délai, les officiers dont j'ai l'honneur d'envoyer le contrôle à Votre Majesté. Ils sont déjà tous en Normandie... »

Protestations nouvelles d'un dévouement « qui ne peut avoir de termes que celui de mon existence* ».

[1] Bourmont avait obtenu, de son côté, la réunion à son commandement de quelques portions du pays d'Évreux.

* 4 p. in-fol. Brouillon aut., s. d. (Arch. de madame la comtesse H. de Frotté.)

Digitized by Google

c'était à Frotté seul qu'il confiait le soin de le préparer et d'en déterminer le point précis, l'époque et les moyens.

« Edinburgh, ce 25 janvier 1797.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 19 de ce mois, et le baron de Roll m'a rendu compte des conversations que vous avés eues avec lui. Vous connoissés la juste confiance que vous m'inspirés, et je suis bien sûr que vous la justifierés pleinement par la manière dont vous vous conduirés dans la situation importante et délicate où vous allés vous trouver. Vous avez raison de penser que je ne calculerai jamais ce qui m'est personnel, et j'ai déjà prouvé que je sçavois sacrifier les désirs de mon âme au plus grand bien de la cause que je sers; mais la circonstance actuelle doit être décisive pour le rétablissement du Roi sur son trône, et nous devons tout tenter, tout entreprendre pour bien profiter des heureuses dispositions de l'intérieur et des favorables intentions de l'Angleterre.

« La mesure la plus importante est sans contredit ma prompte arrivée à la tête des royalistes. Elle produiroit une grande secousse en France; elle assureroit la confiance du gouvernement britannique, enfin elle hâteroit le jour glorieux où le Roi se trouvera au milieu de ses fidèles sujets. Vous devés donc tout ramener vers ce but et y faire concourir dans tout ce qui dépendra de vous l'accord qui existera entre vous et les agents du Roi à Paris. J'approuve tout ce dont vous êtes convenu avec le chevalier du Verne, et j'espère que mes communications fréquentes prépareront et consolideront le développement des projets auxquels j'ai donné mon assentiment. Ne comptés pour rien les dangers que je peux courir, ne vous arrêtés pas davantage à la juste ardeur qui m'anime, et songés seulement que du jour où j'aurai mis le pied en France, je ne puis, ny ne veux, ny ne dois reculer. Au surplus, j'accepte de bon cœur la promesse que vous me donnés dans votre lettre, je suis sûr que vous la tiendrés fidèlement et j'y compte tellement que je suis décidé à partir sans hésiter le jour où vous m'appellerés, et qu'à moins d'événements que je ne puis prévoir, j'attendrai votre signal avant de me mettre en marche.

« Je profiterai sûrement du zèle et du dévouement de votre père, si j'ai des ordres ultérieurs à vous faire passer; mais songés que c'est de vous, et de vous seul que je dois recevoir une connoissance exacte de l'état des affaires en Normandie, et que ce sera sur votre rapport que je réglerai ma marche.

« Je vous autorise à convenir avec le baron de Roll et avec M. Dutheil de tous les moyens de correspondance et de tous les arrangements à prendre pour mon arrivée en Normandie, sur le point indiqué, à moins

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

que des circonstances imprévues ne vous engagent à m'offrir un lieu de débarquement plus sûr et plus avantageux.

« Le baron de Roll vous remettra en même tems que cette lettre toutes les pièces que vous m'avés demandé et que j'ai jugées utiles au bien du service du Roi. Il vous expliquera mes intentions sur chacune de ces pièces, et c'est avec plaisir que je vous donne une preuve positive de ma confiance en m'en rapportant entièrement à votre prudence sur le choix des deux pouvoirs que je vous envoie.

« Adieu, Monsieur, fasse le ciel que ce soit bientôt en France où je vous exprime de vive voix tous les sentiments que vous m'avés inspiré !

« CHARLES-PHILIPPE. »

« *M. le comte Louis de Frotté.* »

A. S. (Arch. de Couterne.)

Frotté n'attendait ni ne désirait pas tant. Peut-être avait-il exagéré, comme il arrive naturellement en pareil cas, au prince et à son entourage, les ressources qu'il avait en Normandie ; mais mis au pied du mur par cette proposition soudaine, il en déclina l'exécution immédiate, en faisant observer avec raison qu'il avait besoin de constater par lui-même ce que la Normandie serait en état de faire pour recevoir le prince qui viendrait se remettre à sa foi, et de s'assurer de la part de l'Angleterre d'un concours suffisant et sérieusement garanti. Il adressa donc au Prince une lettre respectueuse, où la prudence tempérait l'ardeur du dévouement :

Louis de Frotté à S. A. R. Monsieur.

« Londres, le 4 février 1797.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai reçu de M. le baron de Roll les nouvelles preuves de confiance dont Monsieur daigne m'honorer en me mettant à même de servir la cause du Roi de tout mon dévouement. V. A. R. l'eût excité, s'il était possible d'y ajouter, surtout en m'offrant la perspective d'être assez heureux de travailler pour servir le noble empressement de Monsieur à venir se mettre à la tête des fidèles sujets de Sa Majesté. Si dans les troubles qui déchirent la France, le zèle d'un sujet fidèle qui fait son devoir peut mériter quelque récompense, la plus chère et la plus glorieuse à laquelle il puisse prétendre est d'être assez heureux pour recevoir l'Auguste frère de son Roi et d'avoir à lui présenter des soldats dévoués, dont l'ardeur, le courage et le nombre seraient augmentés à

Digitized by Google

la vue d'un Bourbon qui pourrait tout attendre de leur zèle. Ce jour, Monseigneur, serait sûrement le plus beau de ma vie, et je paierais de tout mon sang la certitude de le voir arriver; mais je dois observer à Monsieur que plus la confiance dont il daigne m'honorer est étendue, et plus je sens qu'elle m'impose de devoirs à remplir. Si un zèle ardent et un cœur droit pouvaient satisfaire à la tâche dont me charge V. A. R., je pourrais, sans hésiter, répondre du succès de ses désirs; mais je ne puis ni ne dois lui dissimuler tous les obstacles qu'il y a à vaincre pour organiser, réunir, armer, approvisionner et solder un corps d'armée discipliné, qui puisse recevoir Monsieur et lui donner le temps et les moyens de l'augmenter assez pour faire face victorieusement aux troupes républicaines que les régicides s'empresseront de lui opposer.

« En raison du degré de confiance dont m'honore Monsieur, je me trouverais responsable vis-à-vis de la France entière de l'importante démarche de V. A. R., si, auparavant même de travailler à remplir ses ordres pour lui présenter les moyens d'arriver en Normandie, je ne mettais pas sous ses yeux les inconvénients à craindre, dont Monsieur doit être instruit d'avance, afin qu'il puisse prendre ses mesures en conséquence. Le premier succès de l'arrivée de Monsieur en France me paraissant trop important pour l'engager à suivre l'impulsion de son cœur sans avoir quelques bonnes troupes organisées à sa disposition aussitôt qu'il sera débarqué, c'est à cet objet particulièrement que je dois m'attacher, connaissant aussi bien la valeur momentanée que l'insuffisance permanente des nombreux et tumultueux rassemblements tels que ceux que produirait certainement l'arrivée de Monsieur; il y aurait à craindre que n'étant que l'effet de l'enthousiasme et du zèle, que ces rassemblements sans ordre ni discipline, dénués de tous les moyens de se soutenir contre des troupes aguerries, ne se découragassent et ne vinssent à se disperser avec la même facilité qu'ils se seraient réunis. Il est donc indispensable de prévoir ces inconvénients, peu difficiles à prévenir si l'on avait beaucoup d'argent, pour que Monsieur puisse remplir ses vues.

« Je puis avoir l'honneur d'assurer Monsieur que je serai parfaitement secondé par les officiers qui ont déjà fait la guerre sous mes ordres en Normandie et par ceux que j'ai choisis pour les joindre; qu'également je puis compter sur les effets du zèle de mes anciens soldats qui avaient contracté l'habitude de servir avec régularité, ainsi que sur ceux de la bonne volonté du plus grand nombre des propriétaires de la province dont le Roi m'a confié le commandement, et que mes relations avec les agents du Roi à Paris m'aideront aussi beaucoup à tirer parti de tous les matériaux que j'ai déjà préparés, si ces messieurs

Digitized by Google

sont à même de me tenir toutes les promesses qu'ils m'ont faites sur les fonds que le gouvernement anglais leur a accordés pour le service du Roi.

« Mais, sans l'efficacité de ces promesses, Monseigneur, avec les faibles moyens que je reçois ici pour faire travailler sourdement, sous la surveillance de nos plus cruels ennemis que l'on ne peut endormir qu'avec de l'or, je ne puis espérer qu'un succès bien imparfait. Lorsqu'on est dénué de tout, qu'il faut tout acheter pour armer, équiper, approvisionner et payer des troupes, l'on ne peut se flatter de lever une armée dans trois mois et de la mettre dans le cas d'agir, n'ayant d'assuré pour y parvenir que 1,500 louis par mois et des promesses sur lesquelles je ne sais pas jusqu'à quel point je dois compter; avec de pareils moyens, nous ne pouvons que travailler sans relâche à préparer à Monsieur les moyens d'exécuter son noble projet, sans pouvoir affirmer que nous y parviendrons comme nous le désirons et comme cela serait nécessaire à ses vues. Il est encore une autre observation non moins importante : si, à l'époque d'une levée de boucliers, nous n'avons pas une caisse assez bien fournie pour assurer la solde que nous promettrons, nous ne pouvons espérer que des mouvements éphémères qui nous conduiront aux inconvénients de la guerre que nous avons déjà faite. Je prévois cependant qu'une commotion indispensable arrivera, que les partis organisés et préparés en conséquence seront forcés de prendre les armes et que l'on n'aura pas les fonds prêts sur lesquels on aura compté pour les soutenir. Je sais, Monseigneur, que cela ne dépend pas du Roi ni de V. A. R., ni des agents de S. M., ni de nous; mais si nous n'y prenons garde, nous nous trouverons encore engagés dans une guerre civile, sans avoir les moyens d'arriver au but que nous nous proposons, et que (*sic*) celui de ceux qui nous auront conduits à cette fausse démarche sera seul rempli par la diversion que nous produirons, laquelle serait toute à l'avantage des ennemis de la France, mais non pas à celui des véritables intérêts du Roi [1]...

« Ce n'est donc qu'après m'être, non-seulement bien assuré des moyens bien effectifs de la Normandie, mais aussi après avoir pris un aperçu des moyens des autres partis royalistes, que je dois suivre l'ordre de Monsieur pour lui donner le signal d'après lequel il désire se mettre en marche. Si l'on a les moyens que l'on espère, si tous les projets sur lesquels les agents du Roi comptent (*sic*), il n'est pas douteux que V. A. R.

[1] On voit que dans l'émigration et parmi les insurgés, on persistait à se défier des intentions secrètes d'une partie des gouvernements européens; on voit aussi que le sentiment de l'honneur et de l'intérêt national était toujours profond dans ces cœurs, si aigris qu'ils fussent par le malheur, et qu'ils distinguaient entre le gouvernement français et la France.

Digitized by Google

ne puisse réaliser ses vœux d'une manière aussi efficace pour le salut de la France qu'avantageuse pour la gloire de Monsieur...

« Ne connaissant personne qui soit plus dévoué à la personne de Monsieur que mon père et sur la fidélité duquel je puisse plus exactement compter, un mois après mon départ, il viendra me rejoindre. Je le garderai près de moi jusqu'à l'instant où je croirai que Monsieur peut enfin combler nos vœux en venant combattre, vaincre et pardonner[1] à la tête des fidèles royalistes; et alors mon père aura l'honneur de se rendre auprès de V. A. R. pour lui mettre sous les yeux l'état exact que j'aurai l'honneur de lui envoyer sur la situation des affaires et pour servir de guide à l'Auguste frère de son maître, puisqu'il daigne agréer ses services et son zèle pour être mon interprète auprès de sa personne.

« Avant mon départ, en exécution des ordres de Monsieur, je prendrai avec M. le baron de Roll et M. du Theil toutes les mesures de détail qu'exigeront les circonstances pour faire parvenir à Monsieur des comptes aussi exacts que multipliés, et pour arriver aux moyens de prévenir et de parer les obstacles que nous avons à craindre et ceux qui pourraient inopinément survenir.

« Je supplie V. A. R. d'agréer l'hommage de ma très-humble reconnaissance pour les lettres de commandant en chef des royalistes de basse Normandie qu'elle a daigné m'envoyer. Si j'avais l'honneur d'être connu plus parfaitement de Monsieur relativement à mes prétentions, il eût été persuadé d'avance que je ne ferais aucune objection sur le droit qu'il se réserve de nommer un chef principal dans la haute Normandie, voulant toujours borner mes prétentions à ce qui peut le mieux servir la cause du Roi, et n'ayant jamais cru pouvoir établir une limite au-delà de la Seine, parce que je crois que ce fleuve ne peut jamais, sans inconvénient, partager un commandement militaire dans les circonstances actuelles. En conséquence, les agents du Roi, chargés de fixer les bornes de chaque commandement, et moi, nous avions déjà fixé la limite du pays que je dois diriger, lequel est compris entre la rive gauche de la Seine, Évreux, Mortagne, Alençon, Mayenne, Saint-Hilaire, Pontorson et la mer; ayant ci-devant partagé ce pays en divisions et ayant placé de mes officiers pour y travailler pendant et depuis la guerre, quelques-uns de ces arrondissements se trouvent s'étendre jusque dans la partie de la haute Normandie, sur la rive gauche de la Seine; mais ayant été amené à céder aux agents du Roi, sans aucune objection de ma part, quelques parties du pays que j'avais fait travailler dans le pays d'Évreux, pour les joindre à un commandement qu'il désirait former pour M. le comte de Bourmont, Monsieur peut

[1] Souvenir de la *Henriade*.

Digitized by Google

être persuadé de l'empressement que je mettrai à faire passer sous un autre chef les parties de mon commandement qui peuvent se trouver sur la haute Normandie, dès que V. A. R. le croira nécessaire, ayant l'honneur d'assurer Monsieur que le plus ou moins d'étendue de terrain dans mon commandement ne sera jamais pour moi un sujet de réclamation ni un sujet d'envie; mais dans le cas où Monsieur désirerait que je continuasse à diriger, alimenter et organiser les pays ci-dessus désignés, je supplie V. A. R. de le faire savoir aux agents et à moi.

« Je sens trop combien de motifs imposants doivent dans ce moment engager la sagesse de Monsieur à n'accorder des lettres de commandement que d'une manière provisoire, pour avoir pu penser à faire une seule observation à cet égard à M. le baron de Roll; V. A. R. fixant en ce moment sur moi toutes les preuves de confiance pour la bien servir auprès des fidèles Français, Monsieur ne pouvait mieux remplir selon mes désirs le but unique de toutes mes prétentions.

« J'ai suivi les ordres de Monsieur pour les brevets de chevalier de Saint-Louis qu'il a daigné m'envoyer, et remplirai également ses vues relativement aux brevets en blanc signés de lui, dont il veut bien me confier la nomination. J'ose supplier Monsieur d'être aussi persuadé que je me suis conformé à ses intentions dans la conduite avec M. le duc d'Harcourt pour lequel (en observant la mesure de réserve et de discrétion que V. A. R. m'a recommandée vis-à-vis de lui) j'ai toujours eu et j'aurai toujours les égards que je lui dois, non-seulement comme à l'homme ostensiblement investi de la confiance du Roi auprès du ministère britannique, mais aussi comme au gouverneur et commandant de la province dont je me trouve en ce moment chargé par le Roi de la direction des affaires.

« M. de La Roque est parti avant que j'eusse reçu les derniers paquets de Monsieur. Il emmenait avec lui plusieurs officiers dont j'ai cru devoir lui laisser le choix, et l'ai chargé de porter en Normandie les derniers fonds que j'ai reçus et les instructions dont j'ai l'honneur d'envoyer copie à V. A. R., lesquelles j'ai faites en raison des projets de Monsieur dont il avait chargé le baron de Roll de me faire part, et des moyens que l'on m'a promis de me fournir pour leur exécution... En les soumettant à Monsieur, j'ose le supplier de me faire passer ses ordres dans le cas où il trouverait quelques articles à y ajouter ou à y retrancher, et j'ose supplier Monsieur de vouloir bien considérer dans ce qu'il en décidera que, n'ayant pour garant des promesses qui m'ont été faites relativement aux fonds que les paroles de MM. le chevalier Duverne et du Theil, d'après lesquels vous m'avez autorisé à prendre mes mesures, elles acquéreraient à mes yeux un plus grand poids si V. A. R. me répond de leur efficacité et daigne me donner l'assurance que les

Digitized by Google

engagements que je prends dans mes instructions aux royalistes de Normandie ne me feront jamais essuyer le pénible reproche que je leur promets plus que je ne pourrai leur tenir.

« Je n'attends plus maintenant que les fonds nécessaires pour faire partir le vicomte d'Oilliamson, auquel j'ai remis son brevet de major général. Il emmènera avec lui dix-huit ou vingt bons officiers, intelligents, qui ont tous bien fait la guerre et qui seront répartis en Normandie selon l'indication que je lui en donnerai; et quant à moi, je désire partir également accompagné, dès l'instant que j'aurai pu obtenir des ministres les fonds qui leur restent encore en raison de ce qu'ils m'ont promis pour le travail préparatoire...

« J'ai l'honneur de prier également Monsieur d'agréer l'hommage de tous les sentiments de dévouement respectueux que j'aurai toute ma vie pour l'Auguste frère de mon Roi, qui peut avoir des serviteurs plus éclairés et plus habiles, mais qui n'en aura de plus zélé ni de plus fidèle que moi...

« Louis de Frotté. »

Brouillon A. S. (Arch. de Couterne.)

Ces observations furent accueillies avec bienveillance et grâce. Monsieur, tout en persistant dans son projet de venir se mettre à la tête des royalistes de l'intérieur, approuvait la ligne de conduite que Frotté se proposait de suivre :

« Edinburgh, ce 15 février 1797.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 4 de ce mois et l'instruction pour les Royalistes qui y étoit jointe. L'une et l'autre ont été lues et examinées avec soin par moi, et je vois avec plaisir que les sentiments que vous exprimés dans votre lettre, ainsy que les sages instructions que vous avés envoié en Normandie, méritent également mon approbation. Mais plus j'ai lieu de me louer des preuves que je vous ai donné de ma confiance, plus je suis impatient de vous voir promptement à portée de remplir mes intentions. J'approuve cependant la prudence qui vous engage à ne pas partir sans être averti des moyens qui peuvent seuls assurer notre succès. J'espère que ces moyens ne tarderont pas à vous être remis et que vous emporterés l'assurance d'un secours plus considérable si vos premiers efforts produisent des succès un peu marquants.

« La manière dont vous vous exprimés sur ce qui me concerne augmente encore ma confiance. Souvenés-vous bien seulement qu'en calculant les intérêts de mes fidèles compatriotes, vous êtes sûr de ne jamais vous écarter des miens. C'est la seule base que je puisse vous

Digitized by Google

fixer. D'après cela, je n'ai pas besoin de vous exprimer avec quelle (*sic*) j'attendrai le retour de votre père.

« Je suis aussy peiné et aussy affecté que vous des tristes nouvelles de Paris ; mais je ne suis point découragé. Je suis sûr, au contraire, qu'il se présentera beaucoup de moyens pour réparer ce malheur, et ma plus grande inquiétude porte sur les dangers qui menacent des hommes aussy courageux que dévoués. Je pourrois craindre aussi que les généreuses intentions du gouvernement britannique ne soient suspendues; mais j'espère que les ministres seront frappés de la nécessité de bien profiter des heureuses dispositions de l'intérieur.

« Adieu, Monsieur, comptés fermement sur tous les sentiments (*sic*) et d'affection qui m'attachent à vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

« J'attends avec impatience de recevoir des nouvelles du prince de la Tr. S'il vous en parvenoit avant votre départ, je vous prie de me les faire passer le plus promptement que vous le pourrés. »

« *Comte Louis de Frotté, London.* »

A. S. (Archives de Couterne.)

*
* *

Une série de documents importants et inédits nous montrent le jeune chef répondant à cette confiance par un redoublement d'activité dans tous les détails de son commandement.

Il commença par rédiger une *Instruction pour les royalistes de Normandie*, où il traçait aux officiers et soldats les règles générales de leur conduite, et posait les bases de leur organisation militaire.

Défense expresse, au nom du Roi, de se livrer à aucun acte d'hostilité, de se montrer même ostensiblement armés, avant d'avoir reçu l'ordre d'une prise d'armes générale ;

De commettre aucun pillage, aucune exaction, d'exercer même aucune réquisition sur les habitants ;

De pénétrer la nuit dans leurs maisons, sans un ordre des chefs, qui ne devront le donner qu'en cas de nécessité absolue ;

Indulgence et modération vis-à-vis des égarés ;

Encouragements à la désertion des soldats républicains, à l'entente avec leurs chefs ;

Respect pour la liberté des élections. « Chaque chef de divi-

Digitized by Google

sion, loin de les troubler et d'y mettre empêchement, doit employer toute son influence et la confiance qu'il s'est acquise, pour encourager tous les bons Français, amis du retour de l'ordre, à s'y présenter pour y donner leur voix aux plus honnêtes gens connus dans le pays, qui ne doivent ni ne peuvent se refuser aux vœux de leurs concitoyens, parce qu'il est avantageux, dans tout état de cause, que les meilleurs Français s'emparent de toutes les branches du gouvernement, tel mauvais qu'il puisse être, pour ôter aux méchants les moyens de continuer et d'augmenter les malheurs de notre patrie[1]. »

Telle était la première partie de son programme.

Le plan d'organisation militaire était très-détaillé, très-compliqué, trop savant peut-être pour une armée aussi peu nombreuse et composée d'éléments aussi divers ; la préoccupation de calquer la hiérarchie des anciens régiments et de l'armée de Condé s'y montre trop à découvert. Un grand état-major composé de trente-sept personnes, du général en chef au maître cordonnier ; un conseil général chargé de l'administration des finances et des approvisionnements de l'armée, et dans lequel, à cinq ou six dignitaires (y compris l'aumônier général) devaient être adjoints, en nombre à peu près égal, des représentants de la population civile, choisis, deux par département, parmi les propriétaires les plus riches, les plus estimés et les plus royalistes ; des divisions en nombre indéterminé, comprenant deux colonnes ou bataillons, avec un état-major divisionnaire considérable ; chaque colonne ou bataillon, composée d'au moins cinq compagnies de soixante-douze hommes, y compris les officiers ; des compagnies auxiliaires de cavalerie et d'artillerie : tout cela peut paraître excessif, et, de fait, Frotté, ne parvint jamais, malgré tous ses efforts, à organiser sa petite armée sur ce pied. Une concep-

[1] Frotté écrivait encore dans le même sens à son ami Placène : « Nous finirons par déjouer toutes les factions usurpatrices. Engagez les honnêtes gens à entrer dans toutes les branches de l'administration. Ils nous seconderont quand on reprendra les armes. Je reste à Londres, d'après les intentions du Roi, et je n'en partirai que lorsque la machine générale sera montée de manière à donner l'espoir de réussir, conformément aux ordres détaillés de Louis XVIII. » (Beauchamp, t. IV, p. 325.)

Digitized by Google

tion plus heureuse était la formation de compagnies de grenadiers commandées par des officiers solides et expérimentés, composées de l'élite des soldats de la division, bien habillés, bien armés et soldés régulièrement, même dans les intervalles des campagnes. Ces compagnies furent en réalité le nerf et la force principale de son armée [1].

Les réquisitionnaires et les déserteurs des armées de la République étaient seuls *obligés* de s'enrôler dans l'armée royale.

La restauration de la religion figure, dans ces instructions, à côté de celle de la monarchie ; une aumônerie régulière complète le cadre des officiers ; c'était un retour aux habitudes de l'ancienne Vendée et de la Bretagne, dont Frotté, pendant la première guerre, ne s'était que médiocrement préoccupé.

Il avait soin de réserver au général en chef la haute main sur toutes choses. Le conseil général lui-même n'avait point droit d'arrêter l'exécution de ses projets, de se mêler à la direction des mouvements militaires. Cette concentration de toute l'autorité en ses mains se justifiait par de hautes considérations : il était seul responsable ; c'est lui qui avait formé et nommé le conseil général; l'unité de direction au sommet apparaissait d'autant plus nécessaire, qu'il s'agissait d'une guerre pleine d'imprévu et où la soudaineté des décisions et de l'exécution était la première condition du succès ; mais on comprend qu'en l'absence du commandant en chef, elle laissait ses lieutenants dans un embarras et

[1] La solde en numéraire des compagnies de grenadiers était ainsi établie :

Capitaine	72	livres par mois.
Lieutenant	45	—
Sous-lieutenant	30	—
Sergent-major	15	sols par jour.
Fourrier	13	—
Sergent	10	—
Caporal	8	—
Grenadier	6	—
Tambour ou trompette	6	—
Charpentier porte-hache	6	—

Dans le projet d'organisation dressé par Frotté en 1799, et qui n'est guère que la reproduction littérale de celui de 1797, il ajoutait :

« Tous les uniformes sont gris, ou blancs, ou verts... veste courte à revers ; parements et colet noirs ; pantalon ; petites guêtres venant jusqu'au mollet ; drap fort ; couleur grise préférable à toute autre. »

Digitized by Google

un décousu extrêmes, et, lui mort ou disparu, le parti tout entier devait disparaître avec lui.

Une autre instruction avait pour objet de régulariser la perception des subsides à verser plus ou moins volontairement par les habitants royalistes, dans l'étendue du pays insurgé, « leur confiance ayant été trop souvent abusée jusque-là par des hommes sans aveu, ou des agents de nos ennemis ». (10 mars[1].)

*
* *

A cette même date du 10 mars 1797, Louis XVIII adressait à tous les Français une proclamation très-mesurée et très-habile. Il s'y prononçait ouvertement en faveur d'un régime modéré. Il attendait des progrès de l'opinion publique, éclairée par les malheurs des dernières années, « le succès qu'elle seule pouvait rendre solide et durable », et, loin de faire un appel immédiat aux armes des soldats royalistes, il leur prescrivait de n'y recourir « qu'à la dernière extrémité et pour donner à l'opinion un appui juste et nécessaire » : langage peu conforme à celui que tenait le comte d'Artois, aux vues et aux instructions de Frotté, et qui devait remplir d'amertume et de découragement le cœur d'une poignée de vaillants trop avancés pour reculer, et responsables du sort de leurs amis restés en France.

Voici cette proclamation[2] :

[1] Ces diverses instructions sont aux Archives de Couterne.

Il n'est pas jusqu'à l'envoi d'un M. de Scelles, en qualité de chirurgien-major général, qui ne soit de la part de Frotté l'objet d'une préoccupation et d'une vive recommandation au prince de Bouillon. (8 mars; Record Office.)

[2] Nous ne savons si elle fut en réalité distribuée en Normandie. Nous la publions sur une copie, signée du Roi, qui se trouve aux Archives de Couterne. Elle avait été donnée par Fauche-Borel, *Mémoires*, t. II, et par Séguin (en partie), d'après un journal du temps (t. II, p. 227). V. aussi *L'Angleterre et l'émigration française*, p. 225.

On sait que par lettres patentes données à Mittau, le Roi avait organisé l'*Institut philanthropique*, vaste association embrassant tout le royaume et destinée à réunir en un seul faisceau les éléments du royalisme et ses ressources nombreuses, trop éparses jusqu'alors et dont l'incohérence compromettait sans cesse l'emploi. Mais la proclamation était la première adhésion officielle du prétendant aux vœux et aux vues du parti *constitutionnel*.

Digitized by Google

« LOUIS XVIII AUX FRANÇAIS.

« Une douleur profonde pénètre notre âme toutes les fois que nous voyons des Français gémir dans les fers pour prix de leur dévoûment au salut de la France; mais suffira-t-il à vos tyrans de s'être procuré de nouvelles victimes? Dans cette conspiration qu'ils leur imputent, dans ces écrits qu'ils publient avec tant d'éclat, ne chercheront-ils pas des prétextes pour calomnier nos intentions? N'est-il pas à craindre enfin que, supposant des pièces, ou se permettant de frauduleuses insinuations, ils ne s'efforcent de nous peindre à vos yeux sous des couleurs mensongères?

« C'est un devoir pour nous de vous prémunir contre une perfidie que l'expérience du passé nous autorise à prévoir; c'est un besoin pour notre cœur de vous manifester les sentiments qui le remplissent. Les tyrans s'enveloppent des ombres du mystère, un père ne craint pas les regards de ses enfants. Ceux de nos sujets fidèles que nous avons chargés de vous éclairer sur vos véritables intérêts, retrouveront dans cet écrit les instructions qu'ils ont reçues. Ceux que la pureté de leur zèle et la sagesse de leurs principes rendront dignes à l'avenir de notre confiance, y liront d'avance les instructions qui leur seront données; tous les Français enfin qui, partageant notre amour pour la patrie, voudront concourir à la sauver, s'y instruiront des règles qu'ils devront suivre, et la France entière, connaissant le but auquel ils tendront de concert, et les moyens qu'ils mettront en œuvre, jugera elle-même du bien qu'elle en doit espérer.

« Nous avons dit à nos agents, nous leur répéterons sans cesse : « Ramenez notre peuple à la sainte religion de ses pères et au gouvernement paternel qui fit si longtemps la gloire et le bonheur de la France; expliquez-lui la constitution de l'État qui n'est calomniée que parce qu'elle est méconnue; instruisez-le à la distinguer du régime qui s'était introduit depuis trop longtemps; montrez-lui qu'elle est également opposée à l'anarchie et au despotisme, deux fléaux qui nous sont odieux autant qu'à lui-même, mais qui pèsent tour à tour sur la France depuis qu'elle n'a plus son Roi; consultez des hommes sages et éclairés sur les nouveaux degrés de perfection dont elle peut être susceptible, et faites connaître les formes qu'elle a prescrites pour travailler à son amélioration; affirmez que nous prendrons les mesures les plus efficaces pour la préserver des injures du temps et des attaques de l'autorité même; garantissez de nouveau l'oubli des erreurs, des torts, même des crimes; étouffez dans les cœurs jusqu'au moindre désir des vengeances particulières, que nous sommes résolu de réprimer sévèrement; transmettez-nous le vœu public sur les règlements propres à cor-

Digitized by Google

riger les abus dont la répression sera l'objet constant de notre sollicitude; donnez tous vos soins à prévenir le retour de ce régime de sang qui nous a coûté tant de larmes et dont nos malheureux sujets sont encore menacés; dirigez les choix qui vont se faire sur des gens de bien, amis de l'ordre et de la paix, mais incapables de trahir la dignité du nom Français, et dont les vertus, les lumières, le courage puissent nous aider à ramener notre peuple au bonheur; assurez des récompenses proportionnées à leurs services, aux militaires de tous les grades, aux membres de toutes les administrations qui coopéreront au rétablissement de la religion, des lois et de l'autorité légitime, mais gardez-vous d'employer, pour les rétablir, les moyens atroces qui ont été mis en usage pour les renverser; attendez de l'opinion publique un succès qu'elle seule peut rendre solide et durable, ou s'il fallait recourir à la force des armes, ne vous servez du moins de cette cruelle ressource qu'à la dernière extrémité et pour lui donner un appui juste et nécessaire.

« Français, tous les écrits que vous trouverez conformes à ces sentiments, nous nous ferons gloire de les avouer; si l'on vous en présente où vous ne reconnaissiez pas ces caractères, rejetez-les comme des œuvres de mensonge; ils ne seraient pas selon notre cœur.

« Donné le 10 mars de l'an de grâce 1797 et de notre règne le deuxième.

« LOUIS. »

*
* *

Frotté avait déjà envoyé en Normandie, pour reconnaître et préparer le terrain, plusieurs bons officiers, quelques-uns venus de l'armée de Condé. Il s'adressa même directement au prince pour obtenir, et il obtint en effet, que MM. de Lamberville (tous deux frères de sa belle-mère, et dont l'un devait périr avec lui) vinssent servir sous ses ordres. Il s'était entendu avec eux pour faire cette démarche. La lettre de Frotté au prince de Condé montre la vénération dont les émigrés entouraient le vieux prince, qui combattait à leur tête, à côté de son fils et de son petit-fils, et qui, d'ailleurs, avait mis au service de ses compagnons d'exil, avec un dévouement constant, tout ce qu'il avait de crédit et d'argent. On y voit aussi que Frotté, qui avait servi sous ses ordres, lui soumettait parfois ses vues et ses instructions générales[1].

[1] Nous n'y trouvons toutefois aucune allusion au projet qu'aurait eu le prince de Condé de se jeter lui-même dans la Vendée. (Crétineau-Joly, *Hist. des trois der-*

Digitized by Google

Au prince de Condé.

« Londres, le 14 mars 1797.

« MONSEIGNEUR,

« Daignez permettre qu'un gentilhomme dévoué tout à son Roi, qui, en combattant sous vos ordres, Monseigneur, s'est pénétré de toute l'étendue des devoirs qu'imposent ces titres dans un cœur vraiment français, ose se rappeler au souvenir de V. A. Sérénissime.

« Mon zèle n'ayant fait que de vains efforts à la tête des braves royalistes que j'ai eu l'honneur de commander en Normandie, si depuis leur inaction forcée j'avais cessé de pouvoir leur être utile, j'eusse retourné près de V. A. S., la priant de me recevoir encore sous cette oriflamme sous laquelle j'ai commencé ma carrière militaire, sous cette enseigne qui, conduite par vous, Monseigneur, est devenue celle de la gloire, et auprès de laquelle tant de vrais chevaliers français ont soutenu l'honneur de la noblesse française et l'ont fait apprécier et respecter de nos ennemis.

« Mais S. M. croyant, Monseigneur, que mon dévoûment peut lui être encore utile en Normandie, le Roi a daigné me confier la direction de cette province, où, d'après ses ordres et instructions, je me suis efforcé de réunir les moyens pour y développer d'une manière plus efficace le zèle de ses habitants, lorsque Sa Majesté daignera donner l'ordre d'agir aux différentes provinces qui lui sont dévouées.

« D'après les ordres de S. A. R. Monsieur, je vais donc me rendre à mon poste où plusieurs braves officiers m'ont déjà précédé. Le prince Louis de la Trémoille est du nombre, mais ayant une autre destination que la Normandie.

« Je regarde comme un devoir, Monseigneur, de rendre compte de ma conduite à V. A. S., comme j'ai toujours eu l'honneur de le faire, et comme j'ose la supplier de me permettre de toujours la lui soumettre.

« Je pars, Monseigneur, sans méconnaître l'insuffisance et l'incertitude des moyens pécuniers qui me seraient nécessaires et ne pouvant attendre de succès efficaces que parce qu'on peut tout attendre du dévoûment et de l'énergie des bons Français, et que Monseigneur sait qu'il en est de bien courageux parmi nos ennemis qui regrettent de l'être encore. C'est pénétré de ces sentiments, Monseigneur, et animé de tous ceux que votre âme communique à tous les gentilshommes qui

niers princes de la Maison de Condé, t. I, p. 116.) En 1796, il avait été vivement pressé par les insurgés de venir se mettre à leur tête ; l'Autriche s'y était opposée. (*L'Angleterre et l'émigration française*, p. 70.)

V. Hugo a dit magnifiquement : « Pour les *Condéens*, pour ces fidèles guerriers sans foyer et sans asile, le culte de leur chef sexagénaire, ce grand nom de Condé était devenu comme une patrie. » (*Conservateur littéraire*, t. II, p. 271.)

Digitized by Google

ont eu l'honneur de combattre auprès de Votre Auguste personne, que mes camarades et moi allons nous mettre en mesure de seconder dans notre partie les efforts du grand ensemble, sans le mouvement combiné duquel je croirais imprudent de faire agir mes compatriotes.

« Ne pouvant, Monseigneur, me dissimuler la tâche pénible que j'ai à remplir, ce n'est qu'en invoquant le génie du grand Condé de nos jours et en pénétrant tous les cœurs de l'esprit qui règne près de lui, que nous pouvons espérer de ne pas faire de vains efforts. Si j'osais donc, Monseigneur, supplier V. A. de m'accorder une grâce pour seconder nos travaux, j'aurais l'honneur de réclamer de ses bontés de daigner permettre à deux compagnons de mon enfance, deux amis de tous les temps, deux bons et fidèles officiers qui servent depuis cinq ans, avec honneur, auprès de V. A. S., de venir se réunir aux compatriotes, aux royalistes de leur province. Ils sont dignes, Monseigneur, de propager cet esprit héroïque de l'armée de Condé. Ce sont Messieurs de la Foutelaye et de Lamberville, officiers au régiment de Beauvoisis, que j'ose demander à Monseigneur, et s'il daigne accueillir avec bonté cette demande, j'y trouverai un double avantage, en ce que V. A. S. pourra me faire passer directement des ordres, des instructions, des avis, dont j'ose la supplier de daigner éclairer mon dévoûment pour me guider dans la carrière difficile que j'ai à parcourir.

« J'ose prendre la liberté de présenter à Monseigneur l'hommage de mon travail, pour qu'il puisse juger sur quelles bases l'on peut agir en Normandie, et avoir sous les yeux le nom des officiers qui y ont combattu avec moi, ainsi que celui de ceux qui s'y sont réunis depuis. Tous, Monseigneur, ont l'honneur en recommandation et en ont donné des preuves. Plusieurs ont eu l'honneur de combattre dans votre armée, et tous ensemble, unis de principes et de devoir, si nous ne pouvons surmonter les obstacles que nous avons à vaincre, nous parviendrons du moins à prouver que nous sommes dignes d'y appartenir. Nous mettons notre gloire à faire connaître à nos ennemis que nous y avons servi et à leur persuader que nous sommes un poste avancé que V. A. S. a envoyé en Normandie ; mais ils ne pourront s'y tromper, n'y voyant pas Mgr le duc d'Anguien (*sic*) à notre tête. Nous serons heureux, du moins, si V. A. S. daigne nous envisager sous ce point de vue et en conséquence diriger notre dévoûment aux intérêts du Roi et de notre pays, et agréer avec bonté l'hommage aussi vivement senti que respectueux de l'admiration et du plus profond respect

« Avec lequel je suis....

« Louis de Frotté. »

Brouillon. A. S. (Archives de Couterne.)

Digitized by Google

La réponse du vieux prince, aimable pour lui et ses amis, ne parvint à Frotté que longtemps après :

« A Merlingen, ce 3 juin 1797.

« Je vous envoie, Monsieur, MM. de Lamberville et de la Foutelaye, comme vous le désirez; ces deux officiers sont d'excellents sujets et si les circonstances n'enchaînoient pas nos efforts pour le moment, ce seroit avec regret que je les verrois partir; je vous les recommande; je vous ferois vraisemblablement la même recommandation en faveur des officiers de mon armée que vous avez déjà, si vous m'aviez fait connoître leurs noms. Vos principes et votre intelligence sont certainement beaucoup plus utiles au Roy, où vous êtes, que vous ne le seriez ici, et je ne doute pas que les constants travaux des royalistes purs et courageux comme vous, ne soyent enfin couronnés de succès; l'Instruction dont vous m'envoyez copie est parfaitement bien faite, et je vous remercie de m'avoir fait connoître votre organisation, ainsi que les noms des braves gens qui vous secondent; je suis très sensible aux honnêtetés que vous me dites pour l'armée, pour mon petit-fils et pour moi; nous n'avons fait que notre devoir; je vous prie d'être bien persuadé, Monsieur, de l'intérêt que je prendrai toujours à vos succès et de la parfaite estime que m'inspire la pureté de vos sentiments et la suite que vous mettez à vos projets.

« Louis-Joseph DE BOURBON. »

A. S. (Archives de Couterne).

*
* *

Nouvelles instances de Frotté pour obtenir son renvoi en France. La raison qu'il avait objectée au comte d'Artois pour l'empêcher de s'y jeter, était précisément celle qui l'y rappelait lui-même : le besoin de ranimer et de compléter l'organisation du parti royaliste en Normandie. Il avait seul l'intelligence, l'autorité et le dévouement nécessaires. Il devait d'ailleurs à ses camarades, et il se devait à lui-même de venir partager leurs dangers, comme il le leur avait promis, du moment où il avait épuisé les moyens de les servir plus utilement en Angleterre.

Puisaye étant toujours en crédit auprès des ministres anglais[1],

[1] Après la soumission de tous les autres chefs royalistes, Puisaye était resté caché en Bretagne, attendant toujours le moment de reprendre les armes. Il ne rentra en Angleterre qu'au mois de mars 1797. (BEAUCHAMP, t. IV, p. 329.) Il était en butte à l'hostilité ouverte de l'Agence royale de Paris et d'une partie de ses

Digitized by Google

il cherchait à s'autoriser auprès d'eux des bons rapports qu'il avait eus, de ceux qu'il aurait toujours avec l'ancien général en chef de la Bretagne :

« .... Je m'étais déterminé, avec l'autorisation et même l'ordre du Roi de France, à aller en Normandie, sans me faire illusion sur l'insuffisance de moyens pour y faire beaucoup de bien. J'eusse tâché au moins par mon travail et mes soins d'y suppléer autant qu'il eût été dans mon pouvoir, en rapprochant les esprits, en conciliant ceux qui doivent les diriger et enfin en cherchant à faire disparaître ces dissensions qui semblent avoir lieu. Du moins, j'étais déterminé pour y réussir, à faire tous les sacrifices et les démarches qui auraient dépendu de moi, et pour commencer, à rétablir entre M. de Puisaye et moi une correspondance active, sûre et franche, telle qu'elle a eu lieu avant la pacification, et qui a cessé sans que j'en pénètre le motif, m'étant seulement aperçu que l'on avait cherché à nous éloigner. Je devais envoyer mon père près de lui, pour lui prouver, ainsi qu'à vous, mon sincère désir d'agir de concert avec lui et de ne laisser glisser entre nous rien qui pût y mettre opposition. Mon père connaît M. de Puisaye. Il a été déjà auprès de lui; ils se sont convenus l'un et l'autre, et j'espérais, par ce moyen, établir l'accord qui nous est si nécessaire dans tous les cas.

« L'arrestation de M. de Puisaye ajouterait beaucoup à la désorganisation du parti, parce que personne ne serait dans le cas, malgré tout ce que l'on peut dire, de reprendre les fils qu'il tient, ou du moins cela serait fort long; mais cette nouvelle ne se confirmant pas, je n'y puis croire, et cela ne change rien à la marche que je désire suivre. Le motif du retour de MM. de Botherel et de La Jaille paraît un mystère que je ne cherche pas à pénétrer, s'il est inutile au bien de la chose que j'en aie connaissance; mais je crois, Monsieur, que mon départ y (*sic*) est absolument nécessaire, non-seulement pour les raisons que j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux, mais pour plusieurs autres directes pour la cause générale et ayant en cela rapport, et dont je ne vous ferai point mention, parce qu'étant l'ami de M. de Puisaye, vous pourriez croire que c'est un moyen que je prends de vous intéresser à accélérer mon départ, et ce n'est pas dans mon caractère. Mais m'étant dévoué au ser-

officiers, brouillé mortellement avec le comte d'Avaray, le confident intime du Roi, en froid avec le comte d'Artois et son entourage; une partie de son commandement, le pays de Laval, notamment, avait été attribuée à Rochecot par l'Agence royale. Il en était résulté des dissentiments violents et jusqu'à des propositions de duel. (Le même, p. 313-315.) Au milieu de toutes ces difficultés, il montrait une indomptable ténacité.

Digitized by Google

vice de la cause générale, ne calculant point les considérations personnelles ni particulières, je ferai toujours tous les sacrifices et démarches qui seront à ma disposition pour la bien servir, connaître ceux qui servent le mieux le Roi et les seconder de tous mes moyens. Mais voyant mon départ retardé, qui paraissait d'abord déterminé; ne pouvant obtenir ni l'honneur de vous voir, ni d'avoir de réponse, ni de connaître les motifs de ce délai, et ne sachant même plus sur quoi je dois compter, j'ose vous supplier, Monsieur, si vos affaires ne vous permettent pas de me voir, de vouloir bien me répondre, ne pouvant, d'après les arrangements que l'on m'a fait prendre, rester dans cette incertitude sur mon sort et sur celui de ceux qui doivent partir avec moi... Veuillez donc bien, Monsieur, vous pénétrer un instant de ma position, prendre en considération la situation d'un gentilhomme franc et loyal, qui désire de toute son âme faire le bien, qui n'a pas cessé de chercher les moyens d'y parvenir, et qui, animé par son seul devoir, sollicite d'aller se dévouer, malgré qu'il sente fort bien qu'il ne peut avoir d'autre espoir que de faire le sacrifice (encore peut-être inutile) de toutes ses peines, peut-être de son existence, sans y envisager rien de plus qui puisse l'y déterminer[1].... »

*
* *

Mais le départ de Frotté, une fois arrêté en principe, fut retardé par de cruelles difficultés d'argent. En vain multipliait-il ses appels aux différents ministres anglais pour tâcher d'en obtenir[2]; en vain remontrait-il combien son honneur de chef et de gentilhomme avait à souffrir de l'impossibilité où il se trouvait de tenir ses engagements vis-à-vis de ses amis, par suite de l'inac-

[1] Brouillon assez incorrect; aut. s. d. (Archives de madame la comtesse Henri de Frotté.) — Destinataire inconnu (Windham, probablement).

[2] 4 mars 1797. Demande d'audience à l'un des ministres.

5 mars. A M. Pitt.... « Daignez permettre que, d'après les relations que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, j'ose prendre la liberté de vous demander d'aller recevoir vos ordres et prendre congé de vous, avant de quitter l'Angleterre pour aller rentrer dans une carrière qui a quelques droits à votre intérêt, faisant partie du grand ensemble d'affaires que vous dirigez.... »

17 mars. A M. Windham. « Il entend dire que M. de Puisaye est à Londres ou en Angleterre, mais il ne peut y ajouter foi, croyant que M. de Puisaye n'aurait aucune raison de lui faire mystère de son séjour ici, et pourrait croire utile de le voir, ce que M. de Frotté désire vivement. Si cette nouvelle est vraie, dans ce cas, j'ai l'honneur de prier M. Windham de vouloir bien en assurer M. de Puisaye.

« Il ne peut profiter d'un bâtiment qu'on lui offre, avant d'avoir réglé la note remise à M. Windham. »

21 mars. Il exprime de nouveau son désir de voir M. de Puisaye.

Digitized by Google

complissement de ceux qu'on avait pris vis-à-vis de lui-même. Il s'adressa tour à tour à Windham, à Pitt, à lord Grenville. La lettre qu'il écrivait à ce dernier, le 23 mars, mérite d'être reproduite; on y trouve l'expression, à peine contenue par le respect, de ses chagrins, de sa tristesse et de son découragement : il ne lui restait plus qu'à aller se faire tuer dans les rangs de ceux que, malgré ses promesses, il n'avait pu secourir.

A Mylord Grenville.

« MYLORD,

« Depuis longtemps j'aurais eu l'honneur de solliciter une audience de Votre Seigneurie, si je m'étais cru des droits à l'obtenir. Mais sachant, Mylord, que vous dirigez seulement le grand ensemble des affaires dont je ne fais qu'une partie, j'ai craint de vous paraître importun en mettant sous les yeux de Votre Seigneurie les détails qui me concernent. Cependant, Mylord, à la veille de repasser en France, étant chargé par le Roi de la direction d'une grande province où j'ai l'honneur de commander les royalistes depuis deux ans, cette partie pouvant offrir des ressources de toute espèce pour coopérer utilement au développement général de tous les royalistes de l'intérieur, j'ai cru, Mylord, qu'elle pouvait avoir des droits à votre intérêt. J'ose donc demander à Votre Seigneurie la permission de mettre sous ses yeux la situation actuelle de cette province. J'ose la supplier de vouloir bien m'accorder un de ses moments.

« Votre Seigneurie n'ignore pas l'indispensable nécessité d'entretenir ces partis pour être à même de les faire agir quand on en aura besoin, et vous l'avez prouvé, Mylord, en contribuant à leur faire accorder des secours; mais si la répartition de ces secours n'est pas faite, le but que vous vous êtes proposé ne sera pas entièrement rempli. La confiance entière que ces partis ont dans leurs chefs respectifs, ayant été jusqu'à présent la principale base de leur autorité, rien ne peut y porter plus d'atteinte que de les mettre dans le cas de la perdre en ne remplissant pas les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de leurs partisans, et c'est cependant, Mylord, la cruelle position où je vais être réduit, position aussi pénible pour un homme d'honneur que fâcheuse et contraire aux intérêts de son parti. J'ose donc vous supplier, Mylord, de vouloir bien m'entendre et me permettre de réclamer de votre justice, de votre droiture et de votre intérêt pour le bien de la cause générale, de vouloir bien vous intéresser à me faire toucher avant mon départ la portion des fonds que vous avez daigné accorder pour le parti que j'ai l'honneur de

Digitized by Google

commander. Je devrais déjà être en Normandie, Mylord, pour en faire la distribution à laquelle je me suis engagé, croyant pouvoir compter, d'une manière sûre, recevoir ce secours, y étant attendu par les partisans du Roi qui m'ont accordé leur confiance et même par beaucoup d'autres, dont l'opinion chancelante n'a besoin que d'être déterminée par l'espoir de n'être pas abandonnés. Mes amis sont étonnés de ne pas encore m'y voir arrivé et me démontrent combien ma présence y devient nécessaire....

« Si de nouveaux motifs, Mylord, sur lesquels je ne me permets pas de réflexions, m'interdisent la rentrée des mille livres sterling par mois sur lesquelles je crois pouvoir compter et que Votre Seigneurie croit peut-être que j'ai dû toucher, et d'après laquelle somme, tout insuffisante qu'elle est, j'ai établi les bases de mon travail depuis le mois de janvier ; si je ne puis plus compter sur ce secours, Mylord, que je ne puis plus solliciter qu'auprès de Votre Seigneurie, d'après les refus positifs que j'ai essuyés, malgré que ce ne soit, cependant, qu'une partie bien modeste des fonds accordés par le ministère pour la Bretagne et la Normandie ; si je ne dois recevoir que les cinq livres par mois que m'a remis M. Windham, en me prévenant que désormais je ne devais compter sur rien de plus, il m'est impossible de soutenir et de maintenir les excellentes dispositions de la partie dont le commandement m'est confié, et je ne puis qu'aller me réunir à mes amis pour leur prouver par ma présence que je ne suis pas moins malheureux qu'eux de ne pouvoir leur tenir ce que j'avais cru pouvoir leur promettre, et que pour qu'ils n'en puissent douter, je veux partager leur sort tel qu'il puisse être....

« Mon zèle ayant toujours suivi une seule ligne, celle de la droiture, Mylord, je lui dois dans ces temps orageux l'influence dont je puis servir la bonne cause et que j'ai été assez heureux pour acquérir dans un âge qui n'est pas toujours celui où l'on accorde le plus de confiance. Je ne dois qu'à une conduite suivie et à ma persévérance dans le véritable désir du bien de mon parti, celle que j'ai obtenue de mon Roi et de mes compatriotes. M'appuyant de mon seul zèle, de la vérité, d'une abnégation (*sic*) de tout intérêt personnel à celui de la cause générale, de l'utilité et des droits du parti que j'ai l'honneur de commander, je croyais n'avoir besoin que de ces moyens pour obtenir ; mais, Mylord, éprouvant maintenant toute leur insuffisance, j'ai osé prendre la liberté, avant mon départ, de réclamer les bontés de Votre Seigneurie ; déterminé à me dévouer sans réserve à mon parti et aux devoirs que je me suis imposés, j'ose vous supplier, Mylord, de daigner appuyer mon zèle pour que ma démarche ne soit pas inutile au bien de la cause générale. Mon Roi et mes compatriotes vous en devront, Mylord, une égale

Digitized by Google

reconnaissance, et je me trouverai bien heureux d'être un jour à portée de prouver à Votre Seigneurie toute l'étendue de la mienne, si en servant les intérêts de mon maître je me trouvais à même de servir ceux de l'Angleterre, ce qui paraît probable dans la situation actuelle des affaires, et ce que je ferais, Mylord, avec la même loyauté et d'autant plus de zèle que je vous devrais les moyens de servir l'un et l'autre.

« Je suis en attendant vos ordres...

« L. DE FROTTÉ. »

« 3, Park street, Grosvenor sq.

« 23 mars 1797. »

Brouillon. A. S. (Archives de madame la comtesse Henri de Frotté.)

Lord Grenville ne répondit pas ; Frotté, du moins, n'obtint pas les audiences qu'il sollicitait, car quelques jours après il écrivait encore (à Windham, sans doute) :

« 27 mars 1797.

« MONSIEUR,

« Permettez que j'aie l'honneur de vous rappeler la promesse que vous avez bien voulu me faire que je pouvais compter, avant mon départ, sur les traitements que vous avez fixés et dont la rentrée m'est indispensable pour payer les engagements dont j'ai répondu d'après cette autorité. Vous aviez également eu la bonté, Monsieur, de m'assurer que vous vous occuperiez de me procurer les ordres nécessaires pour mon passage, et j'ai eu l'honneur de vous mander, il y a huit jours, que j'étais tout prêt à partir. D'après le billet que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, j'ai attendu vainement vos ordres, Monsieur, pour prendre congé de vous et recevoir vos instructions, ainsi que les objets que vous avez bien voulu me promettre. Croyant, comme vous m'aviez fait l'honneur de me le mander, que mon départ ne dépendait plus que de moi, j'ai eu celui de vous prévenir que j'avais pris tous mes arrangements pour vendredi dernier, 24 mars, et que j'attendais vos ordres pour avoir l'honneur de vous voir ; n'ayant reçu aucune réponse de vous, Monsieur, j'ose vous prier de me faire l'honneur de m'instruire si quelque changement inattendu m'empêche de partir, ou si je puis espérer que vous voudrez bien m'expédier.

« Dépendant directement de vous, Monsieur, pour mon départ et les affaires dont je suis chargé, j'ose prendre la liberté de vous réitérer mes sollicitations pour me mettre à même d'aller à mon poste, n'étant retenu ici absolument que par vous, et vous suppliant de daigner me répondre pour que je puisse savoir si vous me permettrez de partir ou si vous croyez que je dois rester...

Brouillon. A. (Archives de madame la comtesse Henri de Frotté.)

Digitized by Google

*
* *

Tant d'efforts et de supplications n'aboutirent qu'à la remise d'une somme de trois cents louis, véritablement dérisoire en un pareil moment.

Mais la résolution de Frotté était inébranlable : il avait annoncé son retour à ses amis, il savait qu'on l'attendait.

Avant de partir, il écrivit une dernière fois au Roi[1] pour lui

1 AU ROI.

« J'ose supplier V. M. de vouloir bien agréer M. le vicomte d'Oilliamson pour major général du parti que j'ai l'honneur de commander. Ses talents militaires, son activité, son dévouement sans bornes aux intérêts de V. M. et son influence en Normandie, doivent lui obtenir la confiance dont il est digne de la part de ses compatriotes et ajouter infiniment aux moyens que nous avons d'être utiles au Roi...

« Sans la Révolution et les circonstances actuelles, M. le vicomte d'Oilliamson, par son âge et son grade, devait naturellement toujours me commander. Son zèle pour le service du bien du Roi et l'amitié qu'il m'a toujours témoignée l'ont engagé à accepter de servir sous mes ordres; mais j'ose supplier V. M. de croire que je sais apprécier son abnégation et le regarderai toujours plus comme un ami, dont l'expérience peut me diriger, que comme un subordonné. L'union la plus parfaite a toujours régné dans le parti du Roi en Normandie, et le vicomte d'Oilliamson ne pourra que la cimenter...

« M. le comte Charles de la Roque, gentilhomme normand et capitaine au régiment de Navarre cavalerie, m'a toujours servi de second, ayant commandé avec moi les fidèles sujets de S. M., et par sa conduite s'est rendu digne de la confiance de son pays comme il l'est d'obtenir celle de V. M. par son dévouement et sa loyauté...

« J'ai pris tous les moyens que j'ai cru les plus prompts pour réunir et rapprocher du parti du Roi les gentilshommes de la province ayant de l'influence et qui sont restés à l'intérieur...

« Le mécontentement augmente chaque jour en Normandie... Je l'ai encore appris par nouvelles du 25*.

« On désire, avec raison, un plan général, bien concerté, et l'espoir de voir un prince de l'auguste maison de Bourbon venir se mettre à leur tête, lorsqu'ils seront sous les armes...

« Il est bien essentiel que V. M. donne des ordres à ceux qui lui sont dévoués pour que, dans ce moment où les peuples désirent revenir à elle, ils ne soient pas égarés, et aux cris de *Vive le Roi !* entraînés dans des factions royalistes usurpatrices qui cherchent à s'élever et seront peut-être alimentées par une politique étrangère, sinon entièrement opposée au rétablissement de V. M., du moins intéressée à faire naître en France de profondes sources de discussion. Des factions

* Février ou mars 1797.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

demander le brevet de major général, autrement commandant en second, en faveur du vicomte d'Oilliamson. Le vicomte, beaucoup plus âgé que Frotté, ayant avant la Révolution un grade très-supérieur au sien, avait cependant consenti à servir sous ses ordres. C'était un noble caractère, plein de courage, de modestie et d'abnégation. Aussi, Frotté ajoutait-il avec délicatesse : « Je le regarderai toujours plutôt comme un ami, dont l'expérience peut me diriger, que comme un subordonné. » Toujours dévoué à ses camarades, il signalait au Roi les services du comte Charles de La Roque, son second depuis le commencement de la guerre, et ceux du chevalier de Mandat, comme il lui avait récemment rappelé ceux du prince de la Trémoille. On pourrait supposer, d'après quelques passages, d'une réserve calculée, de cette lettre, qu'il avait entrevu le commandement en chef de l'insurrection de l'Ouest comme la récompense possible de ses services personnels. Ce rôle avait pu, en effet, flatter son ambition. Tous les chefs constataient les déplorables résultats du morcellement du commandement et la nécessité d'une direction centrale et ferme, mais sans rien abandonner de leurs prérogatives personnelles. Leurs soldats, d'ailleurs, l'eussent-ils souffert? Et dans ce défaut d'entente si souvent reproché aux chefs de la grande Vendée et

dangereuses seront suscitées dans l'intérieur, par cette masse nombreuse de coupables, dont le cri de la conscience leur fait craindre de ne point obtenir de pardon du souverain légitime, et par l'ambition de ceux qui croiraient avoir tout à espérer de l'usurpateur qu'ils appuieraient. Déjà M. de Mandat, un de mes adjudants, a dissipé un rassemblement de quinze cents hommes sur une de mes divisions, qu'un M. de Philemont avait fait au nom de la Royauté, en se disant chargé d'ordres secrets pour agir... Il les a trouvés très-dociles aux ordres qu'il leur a donnés pour rentrer chez eux et n'agir que lorsqu'ils recevraient mes instructions.

« J'ai engagé les royalistes de Normandie à remplir les branches de l'administration, telle défectueuse qu'elle puisse être, d'hommes dévoués...

« ... Quelque place que V. M. m'assigne dans son travail général, et quelque charge qu'elle me donne, si elle le croit utile dans sa sagesse, je la servirai toujours avec le même zèle, donnerai l'exemple de la subordination, emploierai tous les moyens qui seront en moi pour satisfaire à ses instructions, et la place que j'aimerai le mieux occuper sera toujours celle où elle croira et où je pourrai la servir le plus utilement, n'ayant d'autre but, d'autre ambition, que la gloire de prouver à mon maître mon dévouement absolu *. »

* Brouillon très-corrigé. A. avec quelques corrections d'une main étrangère. (Archives de madame la comtesse Henri de Frotté.)

Digitized by Google

de la chouannerie, ne faut-il pas voir moins encore le jeu de rivalités égoïstes que l'expression des intérêts, des passions, des préjugés de la population, qu'ils suivaient en ayant l'air de la conduire, d'autant plus forts et plus puissants qu'ils se circonscrivaient dans un pays plus étroit? Quelle eût été l'influence de Charette ou de Georges sur les paysans du Bocage normand; celle de Frotté sur les *gars* du Morbihan ou les *cabaniers* du Marais? Châteaubriand a comparé la Vendée à ce géant de la Fable qui reprenait sa force en touchant la terre maternelle; une pareille force est aussi une faiblesse. Toujours est-il que Frotté, tout en regrettant que sa situation ne fût pas plus nettement déterminée dans l'organisation du parti royaliste à l'intérieur, se résignait avec noblesse et grâce à celle que lui assignait la confiance du Roi.

Un détail à relever dans cette correspondance est relatif aux soulèvements qui, tout en proclamant la monarchie, se seraient proposé de la rétablir, soit au profit du duc d'Angoulême, qui n'y pensait guère, soit au profit de la branche d'Orléans et non pas de celle de Bourbon. Ce dernier projet avait, surtout à l'étranger, un certain nombre de partisans; les mémoires de Dumouriez en font foi. Puisaye se défend d'y avoir trempé, avec une vivacité qui prouve que les accusations dirigées contre lui à ce sujet avaient trouvé un certain crédit parmi ses compagnons d'exil. Frotté lui-même était disposé à croire que l'Angleterre n'était pas étrangère à ces intrigues. Il craint de voir une partie de la population contre-révolutionnaire « égarée et, aux cris de *Vive le Roi!* entraînée dans des factions royalistes usurpatrices qui cherchent à s'élever et seront peut-être alimentées par une politique étrangère ». Il ajoute même : « Déjà M. de Mandat, un de mes adjudants, a dissipé un rassemblement de quinze cents hommes sur une de mes divisions, qu'un M. de Philemont avait fait au nom de la royauté, se disant chargé d'ordres secrets pour agir. » Nous avons peine à croire qu'il y eût dans cet incident, fort exagéré d'ailleurs, autre chose que l'impatience ou l'indépendance de certains chefs subalternes. Les mouvements royalistes en Normandie n'eurent assurément rien de commun avec les me-

Digitized by Google

nées attribuées au parti d'Orléans, vers la fin de la Révolution, avec plus de passion peut-être que de justice[1].

Il est remarquable que dans ces documents ne se rencontre pas la moindre allusion aux circonstances particulières qui agitaient alors la France, à l'attitude du Corps législatif vis-à-vis du Directoire, ni à la conspiration dont le général Pichegru était le chef plus ou moins avoué et dont le coup de foudre de Fructidor devait bientôt renverser le chancelant échafaudage. On en peut conclure qu'au moment où écrivait Frotté (printemps de 1797), on savait peu ou mal en Angleterre ce qui se tramait en France. La conspiration de Fructidor ne fut donc pas, comme on l'a dit quelquefois, soudoyée par l'or de l'étranger ni dirigée par ses conseils. Il est hors de doute que Frotté rentrait en France sans instructions relatives aux événements prochains. Il venait simplement rejoindre ses officiers, inspecter et réorganiser les éléments de son parti, en vue d'une reprise d'armes que l'on regardait comme inévitable.

Un rapport de Frotté à Monsieur, rédigé au retour de son voyage en France, nous montre dans quel dénûment, non-seulement de ressources matérielles, mais d'instructions propres à diriger sa conduite, on l'avait laissé partir. Dans l'entourage des princes, il n'y avait qu'incertitude, intrigue et confusion.

« ... Dès l'instant où je repartais pour la France, j'avais prévu les inconvénients qui m'y attendaient, comme j'avais eu l'honneur de le mander à Monsieur dans ma lettre du 6 mars, où je le suppliais, d'après les événements fâcheux qui étaient arrivés, de daigner me donner des ordres et me prescrire ma marche. Monsieur, comme le Roi, daigna s'en rapporter à mon dévouement pour agir comme je le croirais le plus convenable au bien de leurs intérêts. J'avais défense alors de m'ouvrir entièrement à M. le duc d'Harcourt, bien plus encore à M. de Puisaye. C'était avec MM. du Theil et de Roll que Monsieur m'avait recommandé de me concerter, lorsqu'il daigna m'accorder une étendue de confiance qui m'imposait encore de plus grands devoirs à remplir et, s'il eût été possible, eût ajouté à mon dévouement pour sa personne. Je dis à M. du

[1] Les t. XXV, XXVI et XXVII de Peltier renferment sur ce point d'intéressants documents. — Voir aussi *L'Angleterre et l'émigration française*, p. 181-188, etc.

Digitized by Google

Theil, en partant, que, puisque je n'avais aucun chemin de tracé, je serais obligé d'agir suivant les circonstances, mais que d'après la modicité des fonds que j'emportais, en raison des dépenses que j'avais à faire, qu'il était impossible que je soutinsse pendant plus de six semaines ou deux mois les moyens militaires que j'avais préparés, puisqu'il ne pouvait me dire ceux que je trouverais en France pour me seconder, ou si je devais diriger mes ressources pour soutenir, propager l'opinion et appuyer la marche des conseils, ou si je devais les concentrer uniquement à préparer un point sur lequel Monsieur pût descendre, tandis que l'on préparerait ailleurs les moyens d'ensemble qu'il eût été indispensable de faire mouvoir en pareil cas. D'après la catastrophe arrivée aux premiers agents du Roi sur lesquels on avait fondé ses espérances, malgré les moyens multiples que l'on m'assurait exister encore à Paris, M. du Theil m'affirmant que leur arrestation n'avait rien changé au cours des affaires, le zèle me conduisit en France bien plutôt que la confiance, et je convins avec M. le baron de Roll que, d'après mes observations sur l'état de Paris et de mon pays, s'il n'y avait aucuns mouvements militaires avantageusement possibles, il mettrait sous les yeux de Monsieur mon désir d'être rappelé, ne désirant être employé que militairement. M. du Theil me promit des secours d'argent suffisants, des instructions de S. M. et un plan d'après lequel je devais régler ma conduite. Osant douter de ses promesses, par la difficulté que je voyais de les remplir, mais comptant sur celles de M. de Roll, sans m'aveugler sur les inconvénients et sur le peu de succès que je devais attendre de ma démarche, je partis et je me jetai au travers des événements pour prouver au moins mon dévouement au service de mes maîtres, si, comme il était facile de le prévoir alors, je ne pouvais les servir aussi efficacement que je le désirais. Je regardai ma démarche comme un devoir sacré, d'après une lettre de la main du Roi et la confiance dont Monsieur m'honorait, S. M. daignant me dire qu'elle s'en rapportait, dans ces circonstances difficiles, à ma manière de voir et à mon zèle pour le bien de son service, sur lequel je me concerterais avec le prince de la Trémoille, et V. A. R. voulant bien s'en rapporter à ma loyauté pour déterminer l'époque où elle pourrait arriver en France avec le plus d'utilité. N'osant espérer pouvoir faire tout le bien que j'aurais voulu, j'avais au moins pour but de connaître la vérité, qu'il est difficile de pénétrer dans l'éloignement et que l'on a souvent dénaturée aux yeux du Roi et de Monsieur... »

*
* *

Nous allons voir ce qui se passa en Normandie, après le départ

Digitized by Google

et pendant l'absence du général, jusqu'à son retour au printemps de l'année suivante, 1797.

L'armée des côtes de l'Océan fut supprimée par décret du 22 septembre 1796 (1er vendémiaire an V); elle n'avait plus de raison de subsister, puisque l'Ouest était pacifié. Cette armée avait rendu de grands services à la République : ni l'habileté n'avait manqué à plusieurs de ses officiers, ni le courage à ses soldats; mais composée d'éléments de toute sorte et sans cesse renouvelés, mal commandée sur beaucoup de points, pillarde et indisciplinée, il avait fallu tout l'ascendant du caractère et des talents de Hoche pour la contenir, la diriger, et finalement lui assurer la victoire en Normandie, comme dans les autres provinces insurgées.

Elle comptait encore à ce moment 58,166 hommes, quoiqu'elle en eût déjà envoyé 57,355 aux autres armées. 15,000 hommes furent dirigés sur l'Italie, le reste réparti dans les divisions voisines.

Hoche gardait le commandement supérieur des 12e, 13e, 14e, 22e divisions militaires composant l'arrondissement de l'ancienne armée. La 12e avait pour commandant Grouchy, quartier général à Montaigu; la 13e, Hédouville, quartier général à Rennes; la 14e, Dumesny, quartier général à Alençon. Dumesny avait sous ses ordres Cambray dans l'Orne, Baillot dans le Calvados et La Rue dans la Manche.

Dugua fut envoyé à l'armée d'Italie; mais les administrateurs du Calvados réclamèrent son maintien dans ce département, « où sa présence était encore si nécessaire ». Hoche rendit de sa conduite le témoignage le plus flatteur; il resta[1]. D'autres généraux se firent également réclamer par les populations[2].

[1] Dumesny, lettre du 23 juillet (Arch. de M. Bord); — Arch. de la guerre, 3 et 17 juillet, 16 octobre, 16 novembre : « Il a, disait Hoche, par son caractère ferme et loyal, maintenu la tranquillité dans le Calvados. J'avais demandé pour lui la 14e division, qu'il conduirait parfaitement. » Il y a ici quelque exagération.

[2] « Les habitants de nos campagnes essuyaient les vexations les plus atroces : pillés, volés, maltraités et battus, en butte aux forcenés et aux bandits de tous les partis et de toutes les classes, ils souffraient les plus cruels outrages... Digonnet nous a arrachés de l'abime où nous allions périr. La sévérité de ses principes, la pureté de ses intentions, la sagesse de ses dispositions, le bon ordre et l'exacte

Digitized by Google

Après de si glorieux succès, le jeune général songeait à faire une descente en Irlande et à reporter sur le sol même de l'Angleterre le feu de l'insurrection qu'elle avait si longtemps entretenu chez nous. C'était chez lui une vieille idée : dès 1792, il l'avait proposée au Comité de salut public. Il y revenait avec le prestige de la gloire acquise et l'autorité des services rendus. L'Angleterre, abandonnée de presque tous ses alliés, aux prises avec une crise financière effroyable [1], eut peur; Pitt, qui la gouvernait, fit face à tout.

Le 13 septembre, Hoche écrivait au Directoire :

« Si l'on renonce à toute expédition, s'il arrivait un nouvel événement malheureux, je demande de partir avec quinze mille hommes d'élite pour venger l'honneur français, comme divisionnaire ou partisan, peu m'importe. Je ne demande rien que le triomphe de nos armes. C'est à Vienne qu'il faut aller. Il faut finir cet hiver la campagne; elle ne doit finir qu'à la paix... [2] »

L'expédition d'Irlande fut décidée; Hoche, qui l'avait organisée, la commandait. Il s'embarqua le 15 décembre; mais sa flotte, battue et dispersée par la tempête, ne put aborder.

Il passa alors au commandement en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, désormais étranger à ces contrées de l'Ouest qu'il avait purgées de la guerre civile.

La 14e division, comprenant les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne, se trouvait réduite à un effectif, véritablement illusoire, de cinq à six mille hommes, y compris les

discipline qui règnent dans la troupe qu'il commande, ont opéré une révolution subite dans l'esprit public et produit les plus heureux effets... » (Administrateurs du district de Mortain, 19 juillet; — Municipalité de Barenton, 5 août; — Etc.: Arch. de la guerre.)

[1] Le 3 pour 100 descendit à 50 centimes.

[2] Arch. de la guerre.

Quelques jours après, le 17 octobre, en sortant du spectacle, à Rennes, il fut manqué d'un coup de pistolet, presque à bout portant, par un ouvrier maréchal nommé Guillaumot. De graves soupçons signalèrent comme l'instigateur de cet attentat un officier chouan, Charles Martial.

Savary (t. VI, p. 359) insinue que ce Martial aurait servi sous les ordres de Frotté : erreur; c'était un ancien officier de Rochecot. (Deniau, t. V, p. 613; — Beauchamp, t. IV, p. 320; — Etc.)

Digitized by Google

canonniers gardes-côtes, les vétérans et la gendarmerie [1]. L'Eure et la Seine-Inférieure n'étaient pas mieux traitées et ne gardaient que deux mille hommes [2]. La Mayenne n'en avait que douze cents, au lieu de trois mille qui lui auraient été nécessaires ; le district de Domfront, trois cents au lieu de huit cents [3]. De vives réclamations furent faites par les généraux et par les administrations civiles, à raison de l'insuffisance de cet effectif pour combattre une insurrection nouvelle, si elle éclatait, ou un débarquement d'Anglais, et du service trop lourd qu'elle faisait peser dans certaines villes sur la garde nationale [4]. Le ministre de la police les

[1] Ministre de la guerre à Direct. exéc., 5 décembre 1796.

[2] Le même, 12 février. (Arch. de la guerre.)

[3] « Le souvenir des réquisitions et des dévastations en tout genre, les passions, les haines, les vengeances agitent encore ce district, situé d'ailleurs sur les confins du Calvados, de la Manche, de la Mayenne et de la Sarthe. » Il en faudrait sept à huit cents ; « sagement conduits et à propos répartis, ils suffiraient pour contenir tous les ennemis de la chose publique, sous quelques couleurs et quelques masques qu'ils se présentent, surtout s'il est mis à la disposition des administrations municipales des armes. » (Administrat. centr. de l'Orne à min. de la police, 7 février 1797.)

[4] Général Dumesny à min. de la guerre, 23 novembre 1796 ; — Arch. de la guerre, 22, 25 novembre ; 5, 19, 28 décembre 1796 ; 10 janvier ; 9, 11, 17 février 1797.

A Cherbourg, le service du port et des magasins ne pouvait être assuré qu'en réquisitionnant par jour quatre-vingt-dix hommes de garde nationale. C'était d'ailleurs la seule place dans ce cas, mais on voulait étendre la mesure à tous les chefs-lieux importants ; le ministre de la guerre s'y refusa.

Dans les campagnes, on voulait remplacer le système des sentinelles de clocher par des patrouilles nocturnes. (Février 1797.)

Ces difficultés amenaient des conflits entre les généraux et les administrations civiles, quelquefois même entre eux. Ainsi, Hoche avait donné à Dumesny l'ordre d'envoyer en Italie la 13e demi-brigade ; Dumesny fit auprès des ministres de la guerre et de la police toute sorte d'efforts pour la garder. Hoche, peu habitué à une pareille résistance, se fâcha et écrivit à Dumesny une lettre fort dure :

« Brest, 19 frimaire 5e année (9 décembre).

« Je vois, citoyen général, que, malgré l'ordre impératif que vous avez reçu de faire partir la 13e demi-brigade pour l'Italie, vous l'avez toujours retenue dans votre division, sur des prétextes qui ne sont pas admissibles. Vous seul étiez capable d'apporter de pareils délais aux ordres du gouvernement. Je vous préviens que je ne puis m'empêcher de lui rendre compte de cette désobéissance.

« L. Hoche. »

Le pauvre Dumesny, fort blessé, se plaignit au ministre de la guerre :

« Alençon, 29 frimaire (19 décembre).

« ...Je sers ma patrie depuis quarante-deux ans, et c'est la première fois que l'on me taxe d'une désobéissance aux ordres du gouvernement.... Je ne puis vous dissi-

Digitized by Google

appuyait volontiers, mais celui de la guerre, obligé de faire tête à l'étranger en Italie et sur le Rhin, n'y pouvait satisfaire que dans une très-faible mesure. Il refusa toutefois à Dumesny la permission d'organiser momentanément des compagnies d'élite de gardes nationaux [1]. C'est seulement au printemps que, par l'envoi de trois mille hommes de la 94e demi-brigade, l'effectif de la 14e division fut remonté à neuf mille cinq cent vingt-deux hommes.

Le peu de soldats laissés à la disposition de l'autorité militaire était encore éclairci par de fréquentes désertions, et ces désertions étaient excitées par la misère honteuse où ils étaient plongés, sans solde, sans vivres, sans vêtements [2].

Voici le tableau, véritablement navrant, que traçait de leur situation l'administration municipale du canton de Domfront. On sent, en le voyant, que les traits en sont trop exacts de tout point :

muler que je suis très-sensible à ce reproche que je ne mérite pas, et je vous prie de vouloir bien me rendre la justice qui m'appartient...

« DUMESNY. »

Le ministre le calma avec quelques paroles bienveillantes.

Hoche, de son côté, avait à subir parfois de rudes assauts. Dugué d'Assé, n'ayant pu obtenir l'envoi à Bellême d'un petit corps de troupes que sollicitaient instamment les habitants, lui adressa une lettre brutale :

« Citoyen général,

« J'avais demandé pour ces cantons un renfort de troupes à Bonnaud ; il me l'avait promis ; rien ne s'est effectué.

« Je vous en ai demandé ; vous ne m'avez répondu qu'en retirant le peu d'hommes qui y étaient tant en infanterie qu'en cavalerie.

« Il y a ici une foule de chouans détenus. Il faut un conseil militaire, et il n'y a pas de quoi le composer.

« Je ne veux plus être dupe, et je vous préviens que, si, au reçu de ma lettre, vous n'envoyez ici quatre compagnies d'infanterie, je vous estime et vous peins comme traître à la patrie.

« DUGUÉ D'ASSÉ. »

Ce fut au tour de Hoche de se plaindre au ministre de la guerre et d'en obtenir quelques compliments, qui le calmèrent, mais sans le réconcilier avec l'ingérence des parlementaires dans les affaires de guerre.

[1] Arch. de la guerre, 19 et 28 décembre 1796.

[2] Général Dumesny à ministre de la guerre, 21 décembre 1796 ; — Général Hédouville au même, 17 mars 1797.

Digitized by Google

L'administration municipale du canton de Domfront au Directoire exécutif, au président du conseil des Cinq-Cents et au ministre de la guerre.

« Domfront, 3 frimaire an V (23 novembre 1796).

« Citoyens,

« Nous savons à n'en pouvoir douter que le Corps législatif met à la disposition du ministre de la guerre les sommes nécessaires pour le service de son département, et nous sommes convaincus que celui-ci ne négligera rien de ce qu'il faut pour que ce service se fasse comme il convient. Mais nous avons tout lieu de croire que la malveillance s'occupe à entraver les paiements, et nous voyons qu'on laisse les volontaires dans la pénurie, la misère, pour les dégoûter, leur faire haïr le service militaire et les obliger à déserter, et on ne parvient que trop efficacement au but qu'on se propose. Dans cette vue, la moitié du temps on les laisse manquer de pain, de viande et de tout. Les misérables deux sous qu'ils doivent recevoir par jour, on ne les leur donne pas et il leur en est souvent dû cinq décades, dix décades, sans qu'ils puissent obtenir un sou pour faire blanchir leur chemise qui, faute de cela, leur pourrit sur le corps, pendant que la gale et les poux leur dévorent la peau, et que la faim les ferait périr, si ceux qui les logent ne partageaient avec eux une misérable subsistance qu'ils ont bien souvent de la peine à se procurer par des travaux continués jour et nuit. Le cœur saigne de voir arriver dans une commune des bataillons de volontaires, les uns en sabots de bois, les autres sans aucune chaussure, les pieds nus et saignants dans la boue, la neige et la glace, parce qu'on ne peut leur fournir une paire de souliers qu'on n'a pas. Cet abus n'est point par la faute des fournisseurs. On ne les paie point, et leurs facultés sont épuisées par les avances qu'ils ont faites et (*sic*) ne peuvent payer, n'étant point payés, et ne trouvant plus aucun crédit pour subvenir à la détresse du jour. Ce n'est point notre faute si nous ne trouvons pas de remède au mal, nous faisons ce qui est en nous; ce n'est point la faute des administrateurs de département, ils donnent des ordres qui ne sont pas suivis. Les receveurs refusent de solder, disant n'avoir pas d'autorisation, et le soldat reste sans paye et dans la misère [1]... »

*
* *

L'état de siége, qui pesait lourdement sur les populations [2] et dont nombre de communes avaient demandé le retrait [3], est sup-

[1] Arch. de la guerre.

[2] « Il est devenu abusif et intolérable. » (Dép. de la Manche à Direct. exécut., 25 juin 1796.)

[3] Fontenai-le-Peuple, 15 janv., 29 févr. 1796; — Lesneven, 4 avril; — Brest,

Digitized by Google

primé (30 juillet); toutefois le Directoire attendit longtemps pour en proclamer dans l'Ouest la levée définitive [1].

Le licenciement des compagnies franches et leur désarmement étaient une condition de la tranquillité publique; « composées en grande partie d'aventuriers et de mauvais sujets, elles commettaient autant de vols et de brigandages que les chouans », de l'aveu des patriotes eux-mêmes [2]. Hoche le sentait bien, et une de ses premières mesures fut d'ordonner ce désarmement; mais elle ne fut exécutée qu'incomplétement [3].

*
* *

La tranquillité, rétablie en Normandie, comme dans le reste des provinces insurgées, ne fut guère troublée pendant la fin de l'année 1796 et le commencement de 1797, c'est-à-dire pendant l'absence de Frotté [4]. Les paysans jouissaient du bonheur de cultiver leurs champs pour eux-mêmes; les églises se rouvraient sur divers points; les insermentés se montraient, soufferts plutôt que protégés; les autorités civiles, sous la pression de l'esprit royaliste, qui gagnait de plus en plus, laissaient en général dormir ces lois révolutionnaires, si terribles aux mains d'un pouvoir persécuteur, qui n'étaient pas encore abrogées. Quelques actes d'imprudence ou de brigandage d'un côté, de répression cruelle ou de provocation maladroite de l'autre, prouvaient toutefois que le feu des discordes civiles n'était pas entièrement éteint et qu'il pouvait suffire d'un accident malheureux

6 avril; — Falaise, 15 juillet; — Le Sap, 19 juillet; — Goupilleau (de Montaigu), 15 et 16 février 1796; — Etc. (Arch. de la guerre.)

[1] La minute (Arch. de la guerre) est de la main de La Réveillère-Lépeaux.

[2] Desfeux, *Anecdotes et souvenirs*, mss.

[3] « Le général Hédouville écrit que le général en chef exige que le licenciement des compagnies franches s'opère sans choc, et le désarmement; il le dit presque tout bas. Nous avons donné des armes aux gardes forestiers, à quelques gardes champêtres; on en a fait donner aussi à quelques fonctionnaires publics; mais il y a un abus singulier dans tout cela. Les fusils sont prêtés aux uns et aux autres, et la campagne est couverte de chasseurs. Voilà l'abus qui résulte de ce que nous avons eu la main forcée. » (Dumesny à Dugua, quartier général d'Alençon, 24 septembre 1796; Arch. de la guerre.)

[4] *Journal* de Caillebotte aîné, mss.; — *Id.* de Caillebotte jeune, mss.

Digitized by Google

pour le rallumer. Le danger tenait surtout à la présence dans les pays précédemment insurgés d'un certain nombre d'anciens chouans qui, trop compromis, ou par goût pour leur ancien métier, n'avaient pas voulu poser les armes. Sans ressources, comme sans frein, ne pouvant demander au travail régulier leur pain de chaque jour, ils rôdaient par petites bandes [1], pillant

[1] Des bandes de chouans avaient infesté le district de Bellême. Cinq furent condamnés à mort, sept furent relaxés par une décision de non-lieu du 16 fructidor an IV (2 septembre 1796), malgré la gravité des soupçons qui pesaient sur eux; dans le nombre, un ancien greffier de paix. Douze autres, parmi lesquels deux officiers de santé, seront mis en accusation. (Reg. du trib. crim. de l'Orne.) On voit que le personnel de la chouannerie se recrutait un peu dans toutes les classes.

Après la pacification, en 1797, des bandes de brigands « qui s'étaient servis du prétexte de la chouannerie pour assouvir leur basse cupidité et accomplir, dans ce but, les plus horribles forfaits », avaient jeté la terreur dans les environs de Marigni et de Saint-Jean de Daye (Manche). Non contents de piller et de voler, ils avaient torturé leurs victimes, leur brûlant les pieds avec de la paille enflammée ou même avec de l'huile bouillante, pour les forcer à remettre leur argent caché, à ce point qu'une malheureuse femme du Désert avait succombé deux jours après à ses horribles blessures. Ils ne furent jugés qu'en 1798. Un arrêt de la cour criminelle de la Manche (8 ventôse— 26 février) condamna Mousel, dit *La Madeleine*, leur chef, et six de ses complices à la peine de mort, qu'ils subirent à Coutances. D'autres furent condamnés aux fers; d'autres, enfin, eurent le bonheur d'être acquittés.

Une autre bande, à la même époque, acquit un sinistre renom, du côté de Perci. Elle prenait le nom de Chasseurs du Roi et rançonnait les acquéreurs de biens nationaux dans ses expéditions nocturnes. Son chef, Grente, dit *Sans chagrin*, de Perci, était un ancien chouan de la compagnie de La Rivière, qui avait fait sa soumission et ne prenait pas la peine de se cacher; il se montrait ouvertement dans les marchés du pays. Indignés de son audace, les gardes nationaux l'arrêtèrent à la foire de Beaucoudrai, le 10 juin 1797. L'instruction dirigée contre lui et contre ses complices, parmi lesquels un ancien chouan devenu instituteur, et un ex-curé constitutionnel, puis « réfractaire », de Chevri, révéla à leur charge un certain nombre de vols et l'assassinat, à Villebaudon (mars 1796), de Bossard-Maugerie, patriote farouche, à qui son exaltation avait valu des poursuites antérieures. Le curé fut condamné à vingt-quatre ans de fers « pour s'être associé à divers vols, en ayant de continuelles relations avec leurs auteurs qui trouvaient même constamment chez lui *un point de ralliement* et un *refuge* après leurs méfaits, par lui de la sorte ainsi encouragés, vu surtout le caractère *sacerdotal* du susdit ». (Sarot, t. III, p. 145.) La vérité est qu'il connaissait les accusés; l'un d'eux, Guillaume Crespin, dit *Brisetout*, était même son neveu : son rôle dans l'affaire avait été plus passif qu'actif.

Nous possédons une lettre de Provost, président du tribunal criminel de l'Orne, Alençon, 12 thermidor (30 juillet 1797), adressée à Grisart, avocat à Paris, pour lui recommander un nommé Chemin, condamné par ce tribunal.

Elle prouve quels entraînements subissait parfois le jury. « Je ne connais pas du tout Chemin, et je ne l'avais jamais vu avant le jour que je l'interrogeais. Je ne

Digitized by Google

pour vivre, commettant trop souvent des actes odieux de vengeance et de cruauté, compromettant leurs anciens chefs et les honnêtes gens du parti qui, par sympathie ou par pitié, ou même par peur, étaient bien forcés de les protéger et portaient la responsabilité de leurs attentats, sans les avoir partagés. Ils étaient d'ailleurs tenus en haleine par les ordres, les instructions et les agents venus d'Angleterre. Frotté parle toujours de la nécessité de « maintenir l'organisation de son parti » ; et cette « organisation », qu'il ne pouvait ni diriger ni contenir à distance, devait engendrer, pendant la paix, des excès d'un caractère plus odieux encore que ceux de la guerre elle-même.

Les autorités militaires, et surtout les autorités civiles, n'osaient croire à leur situation nouvelle. Après tant de mois passés dans des luttes et des périls de toute sorte, leur imagination restait obsédée par le souvenir ou par les fantômes des ennemis disparus. C'était Frotté surtout, le terrible *Blondel,* dont partout et à chaque instant on annonçait le retour en basse Normandie ou dans la Mayenne. Il allait arriver; il était même arrivé en compagnie de Puisaye, et les ordres étaient donnés pour la reprise d'armes : vingt mille hommes allaient se lever à son appel [1]. Les moins effrayés ajournaient cette reprise au printemps [2].

prends à lui que l'intérêt qu'inspire le sentiment et l'opinion de l'innocence. J'avoue que, depuis six ans bientôt que je fais les mêmes fonctions, je n'ai jamais prononcé de condamnation avec autant de regret que la sienne. Il est cependant vrai que deux témoins déclarent unanimement l'avoir parfaitement reconnu pour l'un des brigands qui ont volé Fromage; mais ces témoins, domestiques de Fromage, accusateur, m'ont paru plus que suspects. D'ailleurs, j'ai été informé depuis le jugement, que Fromage était venu à Alençon huit jours avant et qu'il avait eu quelque conférence particulière avec les jurés, dont la plupart sont de ces patriotes exaltés qui s'irritent et s'enflamment au seul nom de chouan et jugent souvent sur la qualification. »

[1] Min. de la guerre à Direct. exéc., 7 nov. (Arch. de la guerre.)

[2] Commiss. près trib. de la Mayenne à min. de la just., 18 sept.; — Bergeron, comm. de place à Caen, à min. de la guerre, 13 oct. ; — Admin. du Calvados à Direct. exéc., 26 oct. ; — Gén. La Rue à Dumesny, Domfront, 13 nov. ; — Général Guyot-Durepaire à min. de la guerre, 7 déc. ; — Etc. (Arch. de la guerre.)

Turreau, retiré dans ses propriétés aux environs de Conches et jaloux de grossir son importance, prétendait être l'objet de menaces particulières de la part du général royaliste. « Je ne sais, écrivait-il à un de ses amis, quels rapports peuvent

Digitized by Google

La présence aux îles Saint-Marcou d'une petite escadre anglaise, composée de trois frégates, une corvette, une bombarde et plusieurs bâtiments moindres, entretenait ces craintes[1].

Un rapport, adressé au Directoire par le commissaire près l'administration centrale du Calvados, traçait de la situation, à la date du 26 octobre, un tableau fort sombre :

... « Le gouvernement anglais entretient des intelligences à Brest et dans un autre port qui doivent lui être livrés sous peu. Son agent a gagné des chefs subalternes, même des militaires, qui n'attendent que le moment du signal pour agir...

« Beaucoup de chefs chouans doivent être en ce moment à Paris.

« On a volé beaucoup de chevaux à Vire et dans les autres cantons...

« Frotté, Mandat, Malherbe, *Griffon*, etc., doivent se mettre sous peu à la tête des compagnies qui ne doivent opérer d'abord que partiellement.

« Le rendez-vous des chefs qui commandent dans la ci-devant Normandie sera deux ou trois jours après la Toussaint (V. S.), dans les

exister entre M. de Frotté et moi. Je sais seulement qu'il partage, au nom de Louis XVIII, le commandement de ma province avec nos gouvernants. Depuis quelques mois, il a étendu ses cantonnements, et la bonne conduite (*sic*) de la petite ville près de laquelle je réside lui a fait obtenir quelques recruteurs pour l'armée royale. J'ai été désigné à ces Messieurs comme un perturbateur du repos public, et le commandant pour le Roi m'a recommandé et mis à l'ordre. Les royaux n'ont pas osé se charger de l'exécution et j'ai appris que ce serait un détachement envoyé de Rouen qui pénétrerait dans ma maison pendant la nuit, même par la force, si elle était nécessaire, et me sacrifierait aux mânes des preux chevaliers de l'Ouest. Je n'ai fait aucune démarche auprès de nos autorités du moment, cela eût été inutile. J'ai mis mon arsenal en état. Cinq fusils à deux coups, deux paires de pistolets et un fort chien sont mes moyens de défense; et je dors sur l'une et l'autre oreille, en attendant le siége... Je ne croyais pas mériter une attention si particulière de la part de M. de Frotté, que je n'ai jamais vu. Si c'est comme agent royal qu'il veut se défaire de moi, il joue un assez vilain rôle. Si je suis l'objet de ses ressentiments personnels, et qu'il confie sa vengeance à une des bandes noires qu'il commande, il me semble que cela n'est pas très-loyal. » Thermidor an IV. (*Rev. de la Rév.*, t. III, p. 83-84.)

Turreau de Grambouville (le baron Louis-Marie). Né à Évreux, 1756; — capitaine d'infanterie avant la Révolution; — général de brigade, puis généralissime dans la Vendée; — créateur ou du moins impitoyable exécuteur du système atroce des colonnes infernales; — poursuivi à raison de ses cruautés dans l'Ouest et acquitté par un conseil de guerre; — campagnes en Suisse; — ambassadeur aux États-Unis; — chevalier de Saint-Louis, 1814; — auteur de *Mémoires*; — mort à Conches, 1816. (*Biographie* Michaud; — Quérard, *la France littéraire*; — *Revue de la Révolution*, 1885-86; — Etc.)

[1] Arch. de la guerre, 17 sept.

Digitized by Google

environs du château de Rochefort, commune de Vierville[1], afin de s'aboucher avec plusieurs émigrés arrivant d'Angleterre, qui doivent s'y rendre à cette époque. C'est aux environs du château d'Englesqueville, canton de Touques, que doit s'opérer le débarquement. Les signaux partiront du château de Rochefort.

« Une prodigieuse quantité d'armes ont été achetées par les chouans. Ils se sont procuré toutes les munitions nécessaires. Partout ils trouvent de la poudre et des armes.

« On lève les mêmes contributions que l'année dernière sur les partisans de la chouannerie. Déjà des sommes considérables ont été déposées à la caisse. Ce que je puis assurer, c'est que des individus bien vêtus, montés sur de superbes chevaux, se sont rendus le jour chez plusieurs particuliers pour les contraindre de verser leur contingent. Je sais aussi que quelques-uns s'y sont refusés.

« L'argent se distribue à pleines mains pour corrompre la troupe, et par un excès de perfidie on répand parmi le peuple que l'intention du gouvernement est de protéger le changement qui doit s'opérer.

« La terreur est à l'ordre du jour dans les campagnes. Les fonctionnaires publics attachés à la Révolution et menacés s'abstiennent de toute fonction et cherchent à faire accepter leur démission.

« Des listes de proscription sont de nouveau arrêtées. Des assassinats ont eu lieu ces jours derniers en plein midi, à la vue de plusieurs habitants des campagnes occupés à leurs travaux agricoles. Les assassins ont poursuivi leur chemin sans avoir l'air de craindre d'être inquiétés. Effectivement, personne ne s'est présenté pour les arrêter.

« La gendarmerie est mal composée. Beaucoup de gendarmes vivent journellement avec les amnistiés et leurs affidés... Les coupables sont avertis à temps; aucun d'eux n'est saisi...

« Les déserteurs abondent dans le département... La crainte d'être chouanné ferme toutes les bouches...

« Le fanatisme se réveille avec une sorte de fureur...

« Les journaux qui prêchent l'anarchie, le mépris des autorités constituées, l'assassinat des meilleurs citoyens sont répandus avec profusion dans les campagnes...

« Les mécontents se multiplient. Les plaintes augmentent, et comme c'est l'ordinaire, on s'en prend à ceux qui gouvernent, à ceux qui administrent. Les malveillants ont soin d'entretenir ces sentiments dans la multitude qui croit trouver le mieux dans un changement....

« La plupart des administrations municipales sont mal composées,

[1] Canton de Trévières, arr. de Bayeux. Ce château appartenait aux Marguerye. (De Caumont, *Statist. monum. du Calvados*, t. III, p. 667.)

Digitized by Google

presque toutes conduites par un ou deux intrigants vendus à la faction...

« La justice est craintive, muette ou malintentionnée. Les vols se commettent dans tous les lieux, et les juges de paix ne font aucunes poursuites. Chacun appréhende les fureurs d'un parti qu'on croit être assuré du succès.

« D'abord, je n'avais pas fait grande attention à ces renseignements donnés par des personnes initiées dans les secrets des chouans, mais ils me sont confirmés par mes correspondants et tout ce que j'ai pu recueillir personnellement[1]... »

Le vieux général Dumesny, assez crédule pourtant, ne partageait pas ces effarements; il voulut voir les choses de près : il fit une tournée dans la Manche, il consulta La Rue, qui commandait à Domfront, et se convainquit que la masse des paysans était peu disposée à recommencer la guerre; sa correspondance journalière en fait foi[2]. Hoche partageait sa confiance; il aurait même voulu qu' « on prît les mesures convenables pour démentir tous les bruits que certaines personnes faisaient courir que les Vendéens et les chouans étaient prêts à renaître, ce qui sûrement n'arriverait pas, quoiqu'il y eût bien des intrigants intéressés à organiser de nouveau la guerre civile[3] ». Avec sa perspicacité ordinaire, Hoche dévoilait ici la tactique secrète de certains restes du parti jacobin qui s'agitaient sourdement pour entre-

[1] Arch. de la guerre.

Peinture analogue de l'état de l'opinion au Havre et dans les environs (Hoche au Directoire, 14 septembre 1796); — dans l'Avranchin (Lettre à de Fermon, Avranches, 24 janvier 1797; — autre lettre de l'administ. de Saint-Sauveur à min. de la guerre, 16 septembre 1796; *ib.*).

[2] A Dugua, 29 sept.; — à min. de la guerre, 23, 27 oct.; 2, 14 nov.; 21 décembre 1796; 11 mars 1797 : « L'esprit des campagnes est bon; les habitants veulent le gouvernement républicain et le soutiendront; le pays est tranquille et le sera encore davantage par la confiance que le peuple, se sentant protégé et soutenu, prend dans le gouvernement. »

« Les habitants des campagnes commencent à donner la chasse à ceux qui veulent les faire contribuer au nom de la religion et du Roi. Ils ont arrêté, notamment à Tessi, plusieurs de ces messieurs et les ont conduits dans les cantonnements. Ils demandent qu'ils soient jugés par les militaires parce qu'ils craignent que les tribunaux criminels ne les renvoient. » (Gén. La Rue à Hédouville, 24 sept.; Arch. de la guerre.)

[3] A Direct. exéc., 9 nov. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

tenir des désordres où ils pouvaient trouver, par surprise ou violence, l'occasion d'une revanche.

Sa confiance était sans doute excessive, puisque, trois ans après, la guerre civile se ralluma avec fureur; mais elle pouvait être conjurée, soit, en un sens, par le triomphe pacifique et progressif dans les Conseils de l'opinion royaliste, soit, en l'autre, par la pratique d'un gouvernement plus honnête, plus juste, plus ferme, plus conforme aux idées de Hoche lui-même, que celui du Directoire.

*
* *

Les faits de chouannerie qui se passèrent en basse Normandie durant cette période (juillet 1796 — mars 1797) ne sont ni nombreux ni importants; encore faudrait-il, dans le nombre de ceux qui en présentent l'apparence, faire leur part aux cupidités privées, aux vengeances particulières et même aux passions révolutionnaires [1].

Au mois d'août, des meurtres, dont le caractère véritable restait incertain, étaient commis à Lonlai-l'Abbaye; à peine l'état civil les enregistrait-il. — A la fin du même mois, on signalait dans les environs de la forêt de Cinglais (Calvados) des arrestations qui n'avaient peut-être rien de politique, et l'enlèvement de tous les fusils déposés à la mairie de Moutiers [2]. — En décembre, quelques troubles du côté de Mortain [3] et de Saint-James, dont les administrateurs, terrifiés par le retrait de la petite garnison de vingt-cinq hommes qu'on leur avait laissée jusque-là, menaçaient de s'expatrier [4].

[1] Un arbre de la liberté avait été abattu près de Laval. « Je suis persuadé, malgré tout, écrit à cette occasion le général Guyot-Durepaire, que s'il eût écrasé dans sa chute un des abatteurs, nous lui aurions trouvé un bonnet rouge... Je n'ai point la même opinion que les administrations sur les auteurs de ces abatis ridicules. » (A min. de la guerre, 26 janv. 1797; Arch. de la guerre.)

A Roman, canton de Damville (Eure), des vols sont commis aux cris de *Vive Marat! Vive Robespierre!* que les victimes sont forcées de répéter. (Admin. mun. de Damville, 21 fév. 1797; Arch. de la guerre.)

[2-3] Arch. de la guerre.

[4] *Ib.*, 7 décembre, à min. de la guerre.

Digitized by Google

Au commencement de janvier 1797, quelques désordres ont lieu dans le département de l'Orne.

Le 5, arbre de la liberté abattu à Ménil-Erreux; — le 11, percepteur d'Echufflei pillé et volé par sept brigands; — le 12, au Bouillon, armes enlevées, rôles des contributions brûlés, curé constitutionnel menacé de mort s'il continue à dire la messe; — dans la nuit du 13 au 14, à Gandelain, vols et assassinat d'Aillard et de Vaugon [1]. — A Néci, assassinat d'acquéreurs de biens nationaux [2]. — 12 mars, affaire de Saint-Fraimbault-sur-Pisse, canton de Passais (Orne), dont les détails ont été très-diversement racontés.

Une vingtaine de chasseurs de la garnison de Domfront étaient depuis quelques jours à la recherche de Turcan (*Belle-Humeur*) [3], et leur présence dans le pays, leurs patrouilles sur le territoire de la Mayenne avaient été signalées par des excès de tout genre [4]. Le 12 au soir, ils se présentent à la porte d'un cabaret où *Belle-Humeur* devait se trouver en compagnie de plusieurs personnes. Ils font feu sur elles indistinctement; la chandelle s'éteint; on la rallume. Horreur! deux hommes, mortellement atteints, se débattent dans leur sang, et une troisième victime, une pauvre petite fille de douze ans, a été tuée dans son lit; les brigands se sont échappés par la fenêtre.

La douleur et l'indignation furent générales dans le pays. L'autorité militaire se partagea dans ses appréciations [5].

[1] Le Royer de la Tournerie, comm. du gouv. près le trib. crim. de l'Orne, à min. de la just., 18 janvier. (Arch. de la guerre.) Dumesny attribue la plupart de ces attentats à des vengeances particulières. (17 du même mois, à min. de la guerre.)

[2] Arch. nat.

[3] De Niort-sous-Lassai; — transfuge d'un régiment de dragons; — officier de Frotté; — partisan résolu. (Abbé Paulouin, t. III, p. 273.)

[4] Gén. Guyot-Durepaire à min. de la guerre, 21 mars. (Arch. de la guerre.)

[5] Guyot-Durepaire, qui commandait dans la Mayenne, est très-sévère pour les soldats; il qualifie l'affaire de « scène abominable, d'horrible attentat ». (*Ibid.*)

Dumesny prit le parti des chasseurs : « Leur moralité, leur probité, leur fermeté sont reconnues... Ils n'ont montré que du zèle et de l'ardeur à purger le pays d'un monstre dont la férocité était portée à son comble... Si on les traduit devant un conseil de guerre, je me rendrai leur défenseur officieux... » Il prétendit que Fresnais, un des hommes tués, buvait habituellement avec *Belle-Humeur*, qu'on aurait trouvé sur lui deux montres et des éperons en argent; qu'il y avait des pistolets sur la table du cabaret, circonstances dont les premiers rapports ne disaient pas un mot. (Arch. de la guerre, 21, 27 mars.)

Digitized by Google

Belle-Humeur fut tué à peu de temps de là, dans des circonstances restées inconnues.

Autres désordres dans le Calvados et notamment à Saint-Engerbold et à Saint-Germain du Crioult; on accuse de ces attentats les frères Marguerye, les frères Cantrel, Liard et d'autres habitants de Vassi [1].

Le Pont-d'Ouilli est gardé par un fort détachement. — Assassinats de fonctionnaires à Amblie et à Crépon, « pays infâme »; ce ne sont peut-être que des vengeances particulières [2].

Dans la Manche, La Mariouze (*Moustache*), ancien capitaine de chouans, promène « une vingtaine de gueux » du côté de Saint-Hilaire, Saint-James, Mortain ; pas de détails [3]. — Des drapeaux rouges, attachés aux arbres de la côte, servent de télégraphe entre Jersey et les pêcheurs français. On redoute toujours un débarquement des Anglais. — Assassinat du commissaire près l'administration municipale à la Haye-Pesnel à Digulleville [4] (avril 1797); de trois femmes à Montcuit (avril).

Dans l'Eure, soixante réfractaires de la première réquisition se tiendraient cantonnés dans la forêt de Breteuil ; deux fonctionnaires ont été tués, d'autres sont journellement insultés [5].

Partout, le bruit du retour prochain de Frotté, le séjour dans le pays de quelques-uns de ses anciens officiers tiennent les esprits en éveil. On parle de réengagements avec des primes de 300 fr. [6]; en réalité, la caisse de la chouannerie est vide.

Plusieurs cantons de la Sarthe voisins d'Alençon, Mamers, La Fresnaie et Marolles, sont infestés de gens qui désarment et pillent les habitants paisibles [7].

[1] Davoult, comm. près admin. munic. de Condé, à comm. centr., 11 févr. 1797. (Arch. de la guerre.)

[2] Pezet, p. 447.

[3] Dumesny à min. de la guerre, Alençon, 11 mars 1797. (Arch. de la guerre.)

[4] La commune fut condamnée à vingt mille francs d'indemnité au profit de la famille.

[5] Admin. de l'Eure à gén. Bethencourt, 17 févr. et 27 avril 1797. (Arch. de la guerre.)

[6] Arch. de la guerre, 18 janvier.

[7] Magnin, comm. du Dir. près dép., à min. de la pol., 25 janv. 1797; Arch. de la guerre. « Un chouan rendu, nommé Guillemet, natif de René (Sarthe), maçon, au-

Digitized by Google

Le système de l'emprunt forcé sur les royalistes continuait d'être mis en pratique [1].

Quelques vols de diligences sont signalés, notamment entre Alençon et Mayenne [2].

Certaines manifestations de la jeunesse normande, sans se confondre avec la chouannerie proprement dite, prouvent qu'il y avait toujours au fond des esprits un levain réfractaire, et l'on était également embarrassé pour les tolérer et pour les réprimer.

Ainsi, les jeunes gens de la compagnie franche de Condé-sur-Noireau refusent absolument de se rendre à Bayeux, prétendant qu'ils ont des congés définitifs et qu'un décret du Corps législatif pourrait seul les arracher à leurs domiciles. Leurs femmes, leurs parents, leurs amis les soutiennent dans la résistance. Le commissaire du gouvernement élève la voix, fait des menaces, et n'obtient rien; mais le ministre de la police, qui craint que la

trefois tambour-major dans le régiment de Condé et déserteur, qui cherchait à rallier la compagnie de chouans dont il est capitaine, vient de partir pour l'île de Ré, bien escorté. Il s'est vanté d'avoir assassiné quatre-vingts patriotes pour sa part, et que quatre-vingts voitures ne porteraient pas les cadavres de ceux qu'il a fait immoler. C'est un Hercule pour la taille et la force, et un nouveau Cacus pour la soif du sang et des dépouilles. »

[1] Lettre au baron de Tanques (près Argentan) dans les mêmes termes que celle à madame de Caulaincourt, et revêtue des mêmes signatures, 17 novembre 1796. La plupart des signataires n'étant pas en France à ce moment, il faut supposer qu'une certaine quantité de ces lettres, avec les dates et peut-être le chiffre des contributions en blanc, étaient restées aux mains, soit du trésorier Placène, soit de quelques-uns des chefs, avec autorisation de s'en servir à l'occasion.

[2] Au commencement de décembre, le courrier de Paris à Brest est dévalisé, à une lieue et demie d'Alençon; on lui prend son argent; on cherche les mandats dont on le supposait porteur; les gendarmes d'escorte sont contenus, mais non maltraités. Des jeunes gens d'Alençon sont soupçonnés de ce coup. (Dumesny à min. de la guerre, 5 décembre; Arch. de la guerre; — Arch. nat.) — Quelques semaines après, le 18 janvier 1797, la même voiture est attaquée sur la même route, entre Pré-en-Pail et le Ribai, sans que les cinq chasseurs d'escorte, le conducteur et le postillon essayent la moindre résistance ; ils ont vu ou cru voir autour d'eux cinquante brigands. (Le même au même, 18 janv.; Arch. nat.) — Le 14 mars, à Coupe-Gorge, nom de sinistre augure, près de Lisieux, la diligence de Caen à Paris est arrêtée par quatorze brigands bien armés de fusils et de pistolets; soixante mille francs appartenant à l'État et vingt-cinq mille à un particulier sont enlevés. Le receveur du département et le directeur des messageries avaient eu l'imprudence de ne pas demander d'escorte. (Gén. La Rue à min. de la guerre, Alençon. Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

résistance ne se généralise, le blâme de son imprudence, et l'affaire est étouffée[1].

A Orbec, autre inquiétude : une compagnie de cent cinquante volontaires du canton refuse le serment de haine à la royauté, à la fête du 21 janvier. Grand scandale, dénonciations à Paris; finalement on les laisse tranquilles, sous prétexte que trente seulement d'entre eux auraient dû figurer officiellement à la cérémonie et qu'on ne sait pas leurs noms ; le procès-verbal officiel, d'ailleurs, n'a pas mentionné l'incident[2].

*
* *

Le chevalier de Péronne était arrêté, le 28 janvier, sur la grève, près de Granville, par le préposé des douanes Roulland. Il avait sur lui quarante-cinq louis. Il offrit la moitié de cette somme à Roulland pour lui rendre la liberté. Roulland repoussa sa proposition ; aussi fut-il recommandé très-instamment par le tribunal criminel de la Manche à la générosité du Directoire, qui renvoya l'affaire au ministre des finances[3].

Péronne trouva moyen de s'évader de prison ; son évasion coûta fort cher : trois cent trente-cinq louis qu'il dut emprunter de divers. Le gouvernement anglais se refusait à répondre de cette somme ; les chefs royalistes lui objectaient que Péronne était son agent plutôt que le leur ; il finit par s'exécuter. Mais l'aventure de Péronne avait fait trop de bruit et son signalement était trop connu désormais sur la côte, pour qu'il essayât d'y reparaître de sitôt ; d'Hugon fut chargé de la correspondance à sa place. D'Hugon était avec Carbonel chargé de toute la partie comprise entre Villedieu, Saint-Sever, Granville, Pont-l'Abbé et Coutances. Du Poërier de Portbail remplaçait le chevalier de Gourville dans son commandement[4]. Péronne reparut en France au moment de la conjuration de Georges[5].

[1] A Dir. exéc., 8 janvier 1797. (Arch. de la guerre.)

[2] Daufresne, commiss. du Dir. près l'adm. munic. d'Orbec. 4 mars 1797. (Arch. de la guerre.)

[3] Arch. de la guerre, 30 janv. et 27 févr.

[4] Frotté au prince de Bouillon, 24 avril 1797. (Record Office.)

[5] Péronne (Charles, chevalier de). Né à Saint-Nicolas de Granville, vers 1778. Il avait servi dans la marine royale, puis dans la marine marchande ; — capturé

Digitized by Google

*
* *

Un autre incident, l'arrestation de l'abbé Rondel, amena une grande émotion et presque une insurrection dans les environs de Roullours. Les femmes voulurent le délivrer ; elles déchirèrent les uniformes et égratignèrent les mains des militaires qui l'emmenaient. A Juvigni, à Mortain, à Vire, à Saint-Lô, où on le traîna successivement, il attendrissait la foule qui se pressait sur son passage par le spectacle des fers dont il était chargé, des mauvais traitements dont on l'accablait; il la passionnait par l'exaltation de son langage : « Ayez pitié d'un chrétien qui ne « prêche que la loi de Dieu et de Jésus-Christ, qui est martyr « pour la religion, qui cherche à faire rentrer en lui-même un « peuple égaré et voudrait sauver tout le monde!... Peuples, « faites pénitence! vous êtes tous damnés si vous vous soumettez « à la République... Anathème à ceux qui persécutent les mi- « nistres du Seigneur! J'ai les ordres et les pouvoirs du Saint- « Père Pie VI... J'entre en prison. Je suis comme saint Pierre « aux liens. Quel honneur, quelle gloire pour moi d'être martyr « pour mon Dieu, pour mon Sauveur! » Il fut condamné à la réclusion et enfermé au Mont Saint-Michel, d'où il ne tarda pas à sortir pour recommencer ses travaux apostoliques et mourir à trente ans, épuisé de travaux, de zèle et de souffrances[1].

en 1792, par un croiseur anglais, sur un bâtiment destiné à la pêche de la morue; — rentré en France et agent de correspondance entre les royalistes de Normandie et l'Angleterre; — arrêté en janvier 1797; — arrêté de nouveau et acquitté du double chef d'émigration et d'espionnage, en juin 1802; — personnage fort médiocre. (Arch. nat., série I, 395; — Billard, t. I, p. 194; — Arch. de madame la comtesse de Frotté; — Sarot, t. I, p. 391; — Forneron, *Le prince de Bouillon*, p. 15.)

[1] Il était né à Tallevende-le-Grand, près de Vire, en 1768. Après avoir refusé le serment, il était resté dans le pays, habituellement caché dans la paroisse de Roullours, au moulin des Monts, avec plusieurs autres prêtres. Sa force physique, son agilité, son austérité, son courage et surtout l'ardent dévouement avec lequel, au milieu de périls sans cesse renaissants, il remplissait tous les devoirs de son ministère, l'avaient rendu cher aux populations. C'était par centaines, par milliers qu'elles assistaient à ses messes, à ses prédications. Les chouans y allaient aussi, en armes. Il avait même osé, sur la bruyère de Monlevou, entre Saint-Poix et le Ménil-Gilbert, organiser une véritable mission qui dura plusieurs jours : tente servant de chapelle et qu'on voyait de fort loin, réunion de prêtres réfractaires, rétractation solennelle de leur serment par d'autres qui avaient juré; plumets et dra-

Digitized by Google

*
* *

Une perte sensible pour le parti royaliste fut celle de La Roque-Cahan.

Nous avons vu qu'il était revenu dans le pays pour tâcher d'y entretenir l'esprit de résistance et d'union parmi ses anciens compagnons. Déguisé en paysan, il parcourait les environs de Tinchebrai. Il y avait plusieurs retraites, particulièrement chez la veuve d'un ancien lieutenant de Roi, fort liée avec un fonctionnaire qu'elle épousa depuis. La Roque était caché chez elle. Elle vint à Tinchebrai pour y acheter des objets dont il avait besoin, et dans une visite à ce fonctionnaire, elle laissa échapper, par inadvertance sans doute, certaines indiscrétions sur la présence de La Roque dans sa maison. Le soir même, un détachement de quarante hommes était dirigé sur cette maison, à Saint-Jean-des-Bois. La Roque, par hasard ou par pressentiment, la quittait ce même soir, pour venir chercher un asile plus sûr chez sa propre mère, à la Devinière, aux portes de Tinchebrai, conduit par le fils de son hôtesse et par un chasseur de la Couronne, du nom de Defresne. Le détachement républicain les entendit causer dans

peaux blancs, tambours et trompettes, rien ne manquait à la cérémonie. Dans l'excès de son zèle, il attaquait également toutes les institutions révolutionnaires. Ainsi il ne voulait pas qu'on portât la cocarde tricolore ni qu'on se servît des assignats, qu'il disait être « le signe de la bête ». Il déclarait que si le Pape transigeait avec la Convention, on devait désobéir au Pape. Plus tard, sans nul doute, il se serait attaché, absolu, ardent et obstiné comme il l'était, à la Petite Église. Les patriotes étaient furieux contre lui et le poursuivaient avec acharnement. Une fois même, ils l'avaient cerné dans une église, au milieu d'une grande foule : une cape de femme sur la tête, il traverse leurs rangs sans être reconnu. La lettre de Duménil, commandant de l'arrondissement de Mortain, au général Cambray, commandant du département, qui annonce son arrestation (19 mars 1797; Arch. de la guerre), est pleine d'invectives, d'injures grossières. « C'est un scélérat... un coquin... un monstre exécrable. » Il ne lui reproche cependant que ses exhortations et ses supplications à ses auditeurs pour les ramener à l'antique foi. Dumesny n'est pas moins violent : « L'abbé Rondel connu par ses forfaits », écrit-il au ministre de la guerre (27 mars) en se réjouissant de cette importante capture. L'abbé Rondel, poursuivi de nouveau, s'était réfugié dans une grotte inaccessible, sur la commune de Rouffigni. Il y mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en 1798. (Séguin, t. II, p. 275 et suiv.; — Victor Brunel, *la Révolution de 1793 et l'abbé Rondel*, Mortain, 1870, in 8°; — Communications de MM. V. Brunet et Tirard.)

Digitized by Google

l'obscurité, s'embusqua sur le bord du chemin et les saisit sans peine. L'hôtesse fut arrêtée, elle aussi, mais elle s'en tira avec assez de facilité. Quant à La Roque, les autorités de Tinchebrai ordonnèrent son renvoi devant le directeur du jury de Domfront. Mais, à une demi-lieue de Tinchebrai, l'escorte, composée de six gardes nationaux, soit qu'elle obéit à un mot d'ordre donné à l'avance, comme on le crut généralement, soit qu'elle n'écoutât que la haine politique, surexcitée encore par le souvenir de l'incendie de Tinchebrai, le fusilla sur le bord de la grande route, dans l'avenue du château des Bourdeaux. On simula une attaque du convoi en tirant quelques coups de pistolet en l'air; c'était une tactique assez commune en ces tristes temps. La Roque périt ainsi misérablement. On assura que parmi les assassins s'étaient trouvés des cousins de ce malheureux qui n'avaient pas été des moins empressés à se partager ses dépouilles sanglantes. C'était le 24 mars 1797 [1].

[1] Comte de M..., *Journal*, mss.; — Séguin, t. II, p. 315; — Moulin, *Mémoires*, mss.; — Beauvais, *Aperçu de la guerre de la Vendée*, p. 77 (récit controuvé); — abbé Dumaine, p. 316 (il fixe à tort la mort de La Roque au mois de juillet 1797); — *Rapport* de La Noë, commandant de la garde nationale de Tinchebrai (Arch. de la guerre); — Etc.

Cette dernière pièce suffirait seule pour démontrer la réalité de l'assassinat, bien qu'elle ait pour but de disculper l'escorte. Aucun des hommes qui la composaient ne signe le rapport, leur nom n'est même pas indiqué; le caporal seul a fait la déclaration qui sert de base à ce document : il prétend qu'ils auraient été rejoints sur la route par trois individus armés de gros bâtons qui auraient fait route avec eux; une fusillade ayant éclaté, ces individus auraient cherché à délivrer La Roque, sur lequel alors l'escorte aurait tiré. S'étant ensuite dirigée vers le point d'où la fusillade était partie, elle aurait vu une dizaine d'individus armés s'enfuir vers un bois où elle n'avait osé les suivre. Dans ce mouvement, elle avait perdu les pièces qu'elle était chargée de porter à Domfront. Pas un garde national n'a été blessé! On ne sait ce que sont devenus les trois voyageurs! Le général Dumesny, en transmettant le rapport, omet la présence de ces individus. Il suppose une collision directe entre les tirailleurs et les soldats. Il conclut ainsi : « Voilà quelques exemples où les volontaires sont *forcés* à cette funeste mesure de rigueur envers ces brigands. Mais si on les laissait s'échapper, combien de maux ne répandraient-ils pas dans le pays? Une autre fatalité détermine encore ce moyen : c'est que les prisonniers ne sont point bien gardés et que les scélérats trouvent le moyen de se sauver. Les concierges sont gagnés, il y a tout lieu de le croire. » (Lettre au min. de la guerre, 2 avril.) C'est, comme on le voit, l'assassinat des prisonniers à peu près érigé en système. Les égorgeurs de septembre ne tenaient pas un autre langage. Le ministre de la guerre fut moins indulgent que Dumesny. « Il est malheureux, lui répondit-il le 10 avril, que le détachement ait été contraint d'en venir à cette extrémité. C'est ainsi que l'on perd la trace des éclaircissements que, par

Digitized by Google

des voies légales, on pourrait se procurer sur les complots que l'on poursuit, et qu'on donne aux malveillants des motifs pour accuser la troupe d'indiscipline et d'actes arbitraires. Je vous invite à faire sentir à la troupe que vous commandez les inconvénients d'une semblable conduite, et à donner des ordres pour que les détachements qui conduisent des accusés soient assez forts pour prévenir toutes attaques ou les repousser avec avantage. » Nous reviendrons sur ces trop fréquents massacres de prisonniers par leurs escortes.

Digitized by Google

LIVRE CINQUIÈME

LE 18 FRUCTIDOR

(1797)

Arrivée de Frotté en France. — Séjour en Normandie. — Instructions et proclamations. — Préludes du coup d'État.
Le 18 Fructidor.
Suites. — Retour en Angleterre.

Frotté ne se faisait donc aucune illusion sur le résultat de son voyage[1]. Il partait sans argent, sans instructions, ne pouvant compter ni sur les sympathies du cabinet britannique, qui ne lui témoignait que de la froideur, ni sur les promesses de Roll[2] et de du Theil[3], intrigants subalternes qui jouissaient, l'un auprès de Monsieur, l'autre auprès de Louis XVIII, d'un crédit dû seulement à l'excès de leur complaisance, s'il n'était même pas, de la part de leurs maîtres, un moyen calculé pour tenir à distance des dévouements plus utiles, mais aussi plus exigeants ou plus compromettants. Tous deux étaient de ceux

[1] *Rapport à Monsieur* et *Mémoire au duc de Berry*, 1798.

[2] Roll (le baron de). D'une famille suisse du canton de Soleure; — capitaine des gardes et favori de Monsieur; — suspect de lui avoir donné constamment, par un dévouement maladroit, des conseils d'une prudence excessive et inopportune; — disgracié vers 1798; — détesté des insurgés de l'Ouest; — « tracassier et dissolvant. » (Forneron, t. I, p. 327; — t. II, p 91, 132, 138, 143, 146; — Montlosier, cité dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 déc. 1874).

[3] Du Theil (Nicolas-François). Né vers 1760; — employé à l'intendance de Paris avant la Révolution; — émigré; — attaché au comte d'Artois dans l'expédition de l'île d'Yeu; — agent des Princes auprès du gouvernement anglais; — fort dédaigneux des Vendéens; — suspect de duplicité et de trahison aux yeux d'une partie de l'émigration; — comme Puisaye, trop disposé à soupçonner et à calomnier tous les royalistes, et abandonné par tous le jour où il tomba; — rentré en France à la Restauration et demeuré sans emploi; — mort dans l'indigence en 1822. (Forneron, t. II, *passim*; — Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, t. III, p. 251; — Puisaye, fort hostile, t. III, p. 289; t. V, p. 64; — *Biogr.* de Leipzig; — *des Hommes vivants*; — Etc.)

Digitized by Google

qui, en s'engageant à fond, n'engagent jamais qu'à demi ceux qui les emploient. Enfin Frotté ne pouvait rien attendre du concours de l'Agence royale, dont l'incapacité n'avait d'égale que sa prétention de tout conduire et son entêtement. Il semble donc qu'il se livrât lui-même à l'inconnu, moins avec la perspective d'une reprise d'armes, dont rien, ni dans l'état des esprits, ni dans les ressources mises à sa disposition, ne permettait d'espérer le succès, que par découragement et par dégoût de sa situation en Angleterre. Les dangers auxquels il allait s'exposer personnellement acquitteraient du moins une partie de sa dette envers son parti et ses amis. L'idée d'un coup d'État parlementaire, d'un 18 Fructidor monarchique ou d'un mouvement contre-révolutionnaire à Paris, n'entrait point dans ses prévisions. Personne n'y pensait encore, pas plus dans l'entourage des princes que dans celui des ministres anglais.

*
* *

Parti à la fin de mars ou au commencement d'avril, Frotté arriva facilement en Normandie, d'où il fit plusieurs voyages à Paris[1].

[1] Ni Séguin, ni Billard, ni Moulin lui-même, son fidèle ami, ne parlent de ce voyage de Frotté. M. de Larcy, auteur d'une intéressante étude sur *Le 18 Fructidor* (*Correspondant*, 1875), paraît l'avoir ignoré.

La police de Caen eut quelques soupçons de sa présence. Elle crut qu'il se cachait à Monci, près de Tinchebrai, où Marguerye (*Griffpon*) avait des propriétés. Elle fut avisée, d'un autre côté, qu'il se promenait tranquillement à la foire de Caen. Le juge de paix Allain décerna même à cette occasion un mandat d'arrêt contre lui et ses complices. (Municip. de Condé-s.-Noireau, 3 avril; — Rapport de police, Caen, 17 mai; Arch. du Calvados.)

Le bruit se répandit d'une prochaine reprise d'armes, et les nouvelles les plus étranges recommencèrent à circuler, accueillies et propagées par les administrations républicaines. Elles croyaient connaître l'organisation des nouvelles divisions prêtes à se lever quand le moment, incertain encore, de la reprise d'armes serait venu. « Celle du baron d'Hugon comprend le terrain à droite de la route de Villedieu à Granville jusqu'à Carentan, en passant par Saint-Sever; Coutances se trouve dans cette division. Celle de Caen doit être commandée par M. d'Oilliamson; celle de Bayeux, par M. Bruslart, aide de camp du duc de Bourbon; cet émigré est jeune; il est d'une activité et d'une intelligence rares. Il a fait la guerre des insurgés et a reçu la croix de Saint-Louis à dix-huit ans. Il est dans les environs de Bayeux. Picot est dans ce moment à Caen, d'où il doit passer en Bretagne. » (Admin. centr. de la Manche à Dumesny, 18 mai; Arch. de la guerre.) La chouannerie à pied et à cheval s'organise sur les rives escarpées et sauvages de l'Orne, du

Digitized by Google

Le secret de sa présence fut gardé avec soin. Nous ne savons même pas où il se cacha. Il vit cependant quelques-uns de ses officiers et visita ses divisions ; il ne cessait de presser l'envoi des secours que d'Hugon et le chevalier de Carbonnel étaient spécialement chargés de recevoir et qui n'arrivaient pas.

Ce n'est pas qu'il songeât à une reprise d'armes immédiate, comme le supposaient ses ennemis ; il était, au contraire, très-frappé de la transformation qui s'opérait dans les esprits, et tout porté qu'il fût par tempérament et par situation à la guerre, c'était surtout « sur la modération, la prudence et le vœu général qu'il voulait s'appuyer ». Selon lui, « les royalistes devaient suivre la marche de l'opinion, sans l'interrompre par des levées de boucliers inconséquentes[1] ». Il défendit donc tout mouve-

côté d'Harcourt, d'Ouilli-le-Basset et du Bois-Halbout, dans ces recoins perdus et ces castels délabrés où, dix ans plus tard, Le Chevalier et madame Aquet prépareront l'attaque de la diligence de Caen. Même théâtre et, pour partie, mêmes personnages : l'abbé Moulin, dit *Sans-Peur*, recruteur insinuant et infatigable; Jean Leclerc, dit *La Feuillade*, ancien garde-chasse des Combray, très-adroit et très-influent, chargé de la correspondance avec le dehors ; Louis Hébert (*César*), du Vei; Le Seine, autre garde; Pierrefitte, émigré rentré; Hébert, cuisinier; Madeleine, agent municipal, de Saint-Omer; Bayeux; Benard. Tout ce monde intrigue et s'agite. Les chefs, « superbement montés, » courent la campagne. On les arrête, et l'on ne trouve rien contre eux; on est forcé de les remettre en liberté. (Rapport sur la situation du Calvados, 19 juillet; Arch. de la guerre.)

1 *Frotté au prince de Bouillon.*

« 24 avril 1797.

« PRINCE,

« Je suis bien fâché d'avoir quitté l'Angleterre sans avoir eu l'honneur de vous voir, mais les circonstances m'en ont empêché, et j'ignore quand je serai à même de m'en dédommager; mais je profiterai toujours avec empressement de tous les moyens de vous donner des nouvelles qui puissent vous intéresser.

« Il est impossible d'imaginer à quel point l'opinion fait des progrès rapides. Le vœu général paraît se manifester par la nomination des députés qui vient d'avoir lieu. Il paraît que dans toute la France, ils sont aussi bien choisis que nous pouvions le désirer, et nous devons tout en attendre s'ils sont installés sans troubles; mais il ne faut pas s'endormir, car le crime veille toujours et pourrait en profiter. La marche actuelle, basée sur la modération, sur la prudence et le vœu général des Français qui sentent enfin leurs malheurs et veulent les finir, doit nous donner de grandes espérances, mais en suivant la marche de l'opinion, sans l'interrompre par des levées de boucliers inconséquentes, dénuées de moyens et pernicieuses sous tous les rapports. Nous devons cependant prendre nos mesures pour résister aux catastrophes que pourraient nous préparer les scélérats.

« ...Il y a peu de troupes en Normandie. J'espère que les gardes nationales

Digitized by Google

ment, toute manifestation sans un ordre exprès de sa part. Il fut obéi : la Normandie haute et basse resta tranquille[1]. Inquiétudes sur les côtes, causées par les croisières des Anglais ; à l'intérieur, quelques crimes isolés et plutôt individuels que politiques, surtout dans la Manche[2]; arrestations de diligences[3]; conflits

vont y être réorganisées, et que l'on remettra les armes qui sont en mauvaises mains dans celles des propriétaires et gens intéressés au maintien de l'ordre. Les campagnes sont parfaitement disposées, et nous n'avons qu'à modérer l'ardeur d'une grande partie. Heureusement, nous sommes là pour y tenir la main, car sans rien calculer, il y aurait des êtres qui feraient tapage, ce qui, sous tous les rapports, serait aussi contraire à l'intérêt du pays qu'à celui du Roi et des particuliers...

« Louis de Frotté. »

[1] Béthencourt, 14 avril 1797 ; — Dumesny, 19 : « Le peuple est bien las de la vexation des brigands; il est bien porté à rejeter toutes les propositions contraires au gouvernement. — Dumesny à min. de la guerre, 25 mai; — Béthencourt, 7 sept.; — Dumesny, 8; — Béthencourt, 9; — Dumesny, 18. (Arch. de la guerre.)

[2] Nouveaux assassinats du côté du Teilleul, de Mortain, de la Haie-Pesnel, de Saint-Sauveur-Lendelin et plus particulièrement de Saint-James, sur la frontière de Bretagne; réapparition de *Fleur-de-Rose,* « connu par ses atrocités et décoré de Saint-Louis ». (Sarot, *passim;* — Gén. Cambray, proclamat. impr. du 5 mai; — Commiss. centr. à Dumesny, 26 août; Arch. de la guerre.)

Le 16 août 1797, condamnation et exécution, à Rennes, d'un nommé Jean Mariage, de Saint-Jores (Manche). Ce misérable, ancien déserteur, avait commis avant et après l'amnistie nombre de crimes dans les environs de Saint-Sauveur-Lendelin, et ce furent les habitants du pays qui le chassèrent eux-mêmes comme une bête féroce et finirent par l'arrêter. Aucun avocat n'osa le défendre. Les crimes de droit commun qu'on lui reprochait, antérieurs à l'amnistie, avaient-ils été couverts par elle? Ses juges le crurent et l'acquittèrent de ce chef. Les crimes postérieurs ne suffisaient que trop, bien qu'il les rejetât sur la nécessité de se défendre contre les attaques dont sa vie était l'objet et qui étaient demeurées impunies. (Sarot, t. III, p. 131.)

La bande de Dauguet, dit *Francœur,* de Saint-James, ancien soldat de Boisguy, se signala par une succession de crimes horribles. A la fin de 1794, c'était l'assassinat de Gauchet, maire de Vergoncei, auquel on avait, au préalable, fait faire trois fois le tour de l'arbre de la liberté ; en mai 1796, celui de la femme Boudent, de Sacei, que sa grossesse ne protégea pas contre la férocité de ses meurtriers, et celui d'une autre femme, de Carnet, coupable d'avoir reçu la pâque du curé constitutionnel de l'endroit ; en juin, en juillet, en octobre, d'autres meurtres en divers lieux ; en janvier 1796, l'égorgement, dans la rue même de Saint-James, d'un malheureux volontaire; enfin, en mars 1796, l'assassinat à Argouges du citoyen Lochet. Détails horribles : un des meurtriers « lécha le sang » qui coulait de ses plaies, et sur la tombe creusée pour leur victime, ils eurent la cruelle hypocrisie de réciter un *De profundis.* Ces misérables ne furent arrêtés qu'à la fin de 1797 ; on les renferma au Mont Saint-Michel ; ils furent condamnés à mort par le tribunal criminel de la Manche et exécutés au nombre de quatre, en octobre 1798. (Sarot, t. III, p. 173; — Arch. de la guerre, 2 décembre 1797.)

[3] 4 mai 1797, vol, auprès d'Évreux, des fonds de la recette générale envoyés de

Digitized by Google

d'un caractère fort aigre entre l'autorité militaire et l'autorité civile, qui, bien différente de celle qui l'avait précédée, demandait, en beaucoup d'endroits et sur beaucoup de points, le retour aux mesures de modération et de légalité[1]. Les fêtes de Pâques amenèrent naturellement des réunions religieuses dans les trois départements ; on les dissipa sans peine[2]. L'exercice public du culte avait recommencé à peu près partout.

*
* *

Frotté profita de sa présence en Normandie pour s'entendre avec Mallet, chargé, comme nous l'avons vu, du commandement en chef sur la rive droite de la Seine, et avec Bourmont, à qui, sans qu'on s'en explique bien la raison, avait été attribué celui du pays d'Évreux, sur le règlement de leurs frontières respectives.

Après l'arrestation des chefs de l'agence royale, Rochecot, qui tenait d'eux sa nomination, essaya de se rendre indépendant, mais leurs partisans ne voulurent pas reconnaître son autorité. Il partit pour l'étranger, afin d'en demander la confirmation à Louis XVIII lui-même. Il aurait voulu voir auparavant

Verneuil : « six brigands, montés sur de superbes chevaux et munis d'excellents fusils à deux coups, s'étaient précipités à bride abattue sur les quatre hommes d'escorte, qui n'avaient pas eu le temps de se mettre en défense. » — 28 mai, une voiture allant de Bayeux à Caen, sans escorte, est arrêtée par quinze brigands; ils enlèvent 31,500 francs envoyés de Bayeux à la recette générale, et rendent au conducteur son argent personnel. Les voitures portant des fonds n'avaient pas toujours des escortes et ne pouvaient même toujours compter sur celles qu'elles avaient obtenues. C'est ainsi que l'escorte de la malle de Brest, entre Mayenne et le Ribai, menaçait le postillon de tirer sur lui, s'il marchait autrement qu'au pas. (Min. des fin. à min. de la pol.; 27 juin.) — 11 juillet, arrestation, en plein jour, au Lorei, sur la route de Coutances à Saint-Lô, du *carabas* (diligence de Granville à Caen), par dix brigands en costume de volontaires ; ils désarment les quatre soldats d'escorte, enlèvent 20,000 francs de fonds et respectent 4,000 francs appartenant à des particuliers; en se retirant, ils offrent un louis de pourboire au conducteur et à chacun des soldats; aucun d'eux ne fut poursuivi, mais un jugement du tribunal civil déclare la commune responsable. (Sarot, t. III, p. 141.)

[1] V. à l'Appendice une Note sur ces conflits.

[2] Lettre du gén. Dumesny. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

Frotté et s'entendre avec lui; ils se cherchèrent et ne purent se rencontrer[1].

La situation du général était toujours fausse et pénible : il ne recevait ni les instructions ni l'argent qu'on lui avait promis à son départ. Il se désespérait de rester ainsi les mains liées, à la veille d'une crise qu'il commençait à prévoir prochaine. Il multipliait les appels au comte d'Artois et à ses agents ; il avait cessé toute correspondance avec le ministère anglais. Une lettre, adressée de Paris à Du Theil, le 2 juin, peint vivement son embarras. Elle est triste et presque amère. Elle montre aussi le désarroi, dans ce moment critique, du parti royaliste, où tout le monde prétendait avoir reçu des pouvoirs et voulait donner des ordres, où personne ne savait ni commander ni surtout obéir : confusion et indiscipline qui préludaient fatalement à l'échec du 18 fructidor.

« 2 juin 1797.

« A force d'attendre en vain, je perds enfin patience, sans cependant perdre l'espoir ni le courage, et je dis plus, sans être étonné de cet abandon auquel j'ai dû m'attendre. Mais pourquoi nous bercer d'un chimérique espoir, lorsqu'il ne nous procure aucuns effets ? Il me semble que vous m'avez donné le droit d'en espérer, lorsque je suis parti, et, depuis deux mois passés, malgré les détails circonstanciés que je vous ai donnés d'après votre demande, où je vous ai dépeint l'indispensable nécessité de me faire passer des fonds pour maintenir mon travail, je n'ai rien reçu de vous, mais absolument rien. Car vous savez qu'en affaires je ne compte pour rien des phrases qui ne sont aimables qu'en société. Sans argent, sans instructions, sans point central d'autorité auquel je puisse m'adresser, que veut-on que je fasse, ainsi que tous les miens ? Si mon ami vient ici sans argent, son pouvoir et son dévouement ne seront que de peu de valeur pour les résultats, et comme moi il fera de vains efforts. J'ai soutenu mon organisation jusqu'ici, malgré les inconvénients que j'ai trouvés et la nullité des ressources que j'attendais de vous; mais à présent, sans ressources, je vais être obligé de la dissoudre si vous ne pouvez m'envoyer des fonds et si une organisation centrale n'est pas promptement établie... Et dans quel moment, grand Dieu ! nous laisse-t-on dénués de tout ? Dans celui qui nous est de tous le plus favorable, dans l'instant où le vent souffle à

[1] FROTTÉ, *Note*. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

plein dans nos voiles et où tous les Français, pénétrés du même sentiment, n'ont plus besoin d'être achetés, mais seulement animés ou dirigés. Est-il donc possible que, lorsque tous les rayons cherchent un centre pour s'y réunir, ce centre n'existe sous aucune forme et qu'on puisse laisser sans direction ce dévouement généreux qui n'a besoin que d'être conduit et alimenté? Je conçois votre position; elle est pénible, et vous n'avez avec moi que le tort de ne pas me dire franchement: « Nous n'avons rien; je ne puis plus rien. » Dans cette extrémité, nous prendrions d'autres mesures; mais cette continuelle incertitude décourage les âmes faibles et nuit, sous tous les rapports, à la marche des affaires. Voilà deux voyages que je fais ici depuis un mois, et je n'y ai trouvé aucun bon fondement des chimériques idées dont on nous a bercés. Je n'y ai trouvé d'espoir fondé que sur l'opinion prononcée en général, et sur le besoin que tous les Français sentent d'en revenir à nos principes et nos idées. Le seul travail des élections, quoique très-partiel, a été très-utile. Le reste n'est qu'un tissu de rêves (pour ne pas dire mensonges) qui n'avaient pas le sens commun. J'ai tout vu, tout examiné dans ce dédale central. Je n'y ai rien remarqué que beaucoup de petites passions et de grands dîners, des scissions incroyables entre gens qui devraient marcher ensemble. Voyant tout le monde, écoutant tout le monde, étant bien avec tout le monde, parce que je n'ai pris parti pour personne, j'ai donné tort à tout le monde, sans cependant en fâcher aucun, parce que les torts ne sont que dans la forme et non dans le fond, attendu que tout le monde a le désir de bien faire, mais qu'on ne s'entend pas, et qu'il suffirait d'un bon régulateur chargé d'une autorité directe, pour faire disparaître toutes les prétentions (ou plutôt les mettre d'accord), et des fonds indispensablement nécessaires pour rétablir, dans ce chaos de matériaux excellents, une base solide et bonne, sur laquelle seule on élèverait bientôt l'édifice de la monarchie sur les décombres qui tombent en ruines et dont chaque main tous les jours démolit une pierre. L'homme dévoué à 3 (*sic*) qui me paraît le plus fort dans notre parti est l'ex-constituant provençal[1]. Il est excellent sous tous les rapports, si, comme on l'assure, ses principes sont les

[1] Note marginale : « Dandré. » — Dandré (Antoine-Balthazar-Joseph). Né à Aix, 1759; — conseiller au parlement d'Aix; — député de la noblesse de Provence aux états généraux, 1789; — un des chefs du parti constitutionnel; — chargé par Louis XVIII de la direction de ses affaires et de ses correspondances avec l'intérieur de la France; — suspect aux royalistes purs; — venu en France, en 1797, pour travailler au rétablissement de la monarchie par les voies pacifiques et constitutionnelles, mais n'ayant pu réussir à se faire nommer aux Cinq-Cents; — fugitif après le 18 fructidor; — ayant conservé sous l'Empire la confiance de Louis XVIII et sa qualité de correspondant avec l'intérieur; — créé baron par l'empereur d'Autriche; — rôle considérable au commencement de la Restauration; — directeur de la police, puis

Digitized by Google

nôtres. C'est un homme à grands moyens et accoutumé aux affaires. Nous avons vu, chacun de notre côté, des individus importants qui ont la main dans le sac de la Constitution, et nous les avons trouvés parfaits. Mais le résultat de ces longues et très-intéressantes conférences, après le développement le plus satisfaisant des principes et l'assurance la plus positive du dévouement, c'est de nous dire : « Mais que veut-on? « Que l'on donne une marche satisfaisante, et nous emploierons tous « nos moyens pour arriver au but. » A cela, ne voulant rien prendre sur moi, je ne puis que donner des réponses vagues, retenir la bonne volonté que l'on offre, attendre l'armement du Poitou, et encourager des mesures excellentes que l'on prend pour l'acheminement vers le bien. Nos gazettes, là-dessus, vous en diront beaucoup plus que moi. Nos amis ici, dénués de tout, se désespèrent, se rongent, et finiront par s'éparpiller. Ceux qui sont sous ma dépendance vont être bientôt dans le même cas, et je serai obligé de les rendre à eux-mêmes. Si cette Louise que vous me promettez arrivait, chacun s'empresserait de lui remettre ses moyens, et cela pourrait marcher si elle est chargée de trancher; mais, je vous le répète, elle ne tranchera rien si elle n'a pas des louis d'or, attendu qu'il faut une organisation civile générale, appuyée d'une organisation militaire. La dernière peut-être servira peu, mais elle est indispensable pour la confiance, et la première est indispensablement nécessaire. Ce n'est que lorsque cela sera bien établi partout, que nous pourrons profiter et nous approprier les ressources intérieures. L'on va, l'on vient vers 3 : on lui écrit beaucoup et tout cela n'aboutit pas à grand'chose. Je le plains d'avoir tant à répondre à bien des idées et des demandes qui sûrement ne cadrent pas ensemble. Je vais aussi lui écrire pour la première fois depuis mon retour pour lui faire passer les idées et le développement qu'un *personnage* très-intéressant désire lui faire passer.

« Je n'écris pas à vos ministres. Comme ils m'ont dit que je n'avais plus rien à espérer d'eux, je n'ai plus rien à leur dire, ne pouvant et ne voulant avoir aucune relation avec eux qu'autant qu'ils nous appuieront. Dès qu'ils cessent de le faire, ils ne sont plus pour moi que des Anglais, quelquefois nos alliés, mais qui nous ont abandonnés et qui, presque toujours, ont été nos ennemis. J'en excepte quelques hommes vertueux qui sont entrés de bonne foi dans la coalition de l'honneur contre le crime, tel que celui sous l'enveloppe duquel je vous écris. Je le plains et respecte sa loyauté, mais il en est d'autres encore plus à plaindre par les reproches qu'ils ont à se faire de la manière dont ils nous ont servis, et des malheurs qui les menacent eux-mêmes. Depuis

intendant général des domaines de la couronne, — mort, 1827; — homme d'affaires habile ; caractère flexible ; sûreté douteuse.

Digitized by Google

longtemps j'ai osé le leur prédire. Les Français seuls sauront sauver la France; d'eux seuls elle doit réellement attendre son salut. Elle est dans le bon chemin pour finir ses malheurs; elle marche à grands pas vers le but que nous désirons; mais que ceux qui gouvernent l'Angleterre ne se fassent pas illusion et sachent donc enfin bien sentir que plus tôt nous serons rétablis, et plus tôt l'équilibre et la tranquillité renaîtra dans tous les gouvernements, car chaque moment de retard que maintenant nous éprouverons creusera l'abîme qu'ils ont à craindre. C'est à vous de leur développer ces idées avec tous les moyens persuasifs qui sont en vous.

« L'ami Cadet est ici et n'a fait que passer dans ma partie pour y venir. Il m'a fait toucher le complément de la somme qui me restait à percevoir d'après les bons que je vous ai envoyés à faire solder et sur lesquels vous ne me répondez rien. J'eusse cependant bien désiré apprendre qu'ils étaient remplis, pour l'assurer à ceux qui m'ont remis leur argent. Les deux C[1] à R[2] et à E[3], y ont fort bien pris. J'ai cédé au premier tout ce qui pouvait être à sa disposition, ne pouvant le confier en de meilleures mains, et 3 peut compter que nous ne ferons tous les trois qu'un seul, et serons parfaitement unis de vues et de sentiments. Nous sommes parfaitement unis et fort contents les uns des autres. Je m'occupe, et j'espère avec un succès prochain, de faire rendre à tous mes camarades une liberté et sûreté utiles; moi seul veux et dois rester sous la proscription jusqu'à ce que la royauté cesse d'y être.

« Les prêtres qui me sont passés recevront de quoi vivre et je leur ai assigné un traitement; mais je cesserai nécessairement de les payer avant le mois prochain, ainsi que tous les autres, si je ne reçois pas de fonds. Si vous m'en faites passer, vous pouvez aussi m'envoyer des prêtres en quantité. Le gouvernement n'en sera pas fâché, le culte devant être incessamment rétabli et la rentrée des émigrés devant suivre partiellement cette mesure. Mais si vous ne pouvez me fournir de moyens, je ne puis recevoir qui que ce puisse être à ma charge, ni continuer à payer les correspondances, etc., etc., etc. Avec quinze cents louis par mois, je me charge de toute la Normandie et d'en remettre cinq cents à M[4] et B[5], mais cette somme est absolument nécessaire, et l'ensemble que je viens d'établir avec tous les individus de cette partie

[1] « Commandants ».
[2] « Rouen ».
[3] « Évreux ».
[4] Mallet, commandant de la haute Normandie.
[5] Bourmont, qui réunissait au commandement du Maine celui des environs d'Évreux.

Digitized by Google

qui ont mis la main à la pâte peut la rendre bien plus intéressante que jamais, d'autant mieux que parmi eux il y a des *hommes*.

« Il serait d'autant plus fâcheux à l'Angleterre de nous cesser ses secours, qu'avec moins d'argent que jamais on fera bien plus, d'après la position avantageuse des choses; mais entendons-nous et agissons avec mesure.

« Si de sots folliculaires ont fait parvenir jusqu'à vous des mensonges dénués de tout fondement, vous pouvez les démentir formellement, car il n'y a de mouvements dans ma partie que ceux qu'y forment les jacobins, et j'étais ici à me concerter avec les meneurs, tandis que l'on me plaçait calomnieusement et bêtement à la tête de rassemblements qui n'ont point existé.

« Le petit homme de R., qui s'est promené si longtemps sur les côtes de Norwége, se marie et ne pense guère qu'à sa belle. Je ne doute cependant pas qu'au besoin il ne fasse ce qu'on requerra de son zèle.

« Adieu, mon cher surintendant général de toutes les finances présentes et à venir; malgré ma colère contre la nullité de ce que vous m'avez envoyé, je vous prie de me croire votre ami à la vie et à la mort.

« FERDINAND.

« Mon nouveau plan n'est pas compliqué, et, ce me semble, peut cadrer avec toutes les circonstances et leur être également avantageux, si l'on me met à même de l'exécuter. Je vous en envoie l'idée sommaire.

« Mandez-moi, je vous prie, si vous pouvez payer une somme de dix-huit mille livres tournois que l'on me propose de faire passer, mais, ne pouvant y toucher, dans l'incertitude où je suis, j'attendrai que vous me donniez mainlevée et la certitude qu'elle sera remboursée comme, j'espère, l'ont été celles dont je vous ai fait passer note.

« M. de Gonneville vous enverra deux petits bons de dix louis pièce, que l'on me prie instamment de faire toucher promptement, et que je vous prie instamment de vouloir bien solder, ainsi qu'un de quatre-vingts louis au comte d'Oilliamson. Espérant que ces sommes ne souffriront pas de difficultés, je les fais verser à la caisse.

« Je vous envoie des dépêches de l'abbé d'Esgrigny, qui est bien un loyal serviteur du Roi, qui gémit de toutes les petites intrigues qu'il est essentiel qui cessent bientôt (*sic*), mais pour cela il faut les ordres et instructions après lesquels nous attendons, et de l'argent pour les mettre à exécution, car jusque-là tout le monde se dit chargé de pouvoirs, et cela ôte la confiance aux bons députés que cela importune.

« Écrivez-moi, je vous prie, par Blosseville, quand vous ne pourrez

Digitized by Google

mieux faire. Si le gouvernement ne veut pas payer mon agent et mes pilotes à Saint-M., je ne puis plus y avoir de correspondance. Si vous m'envoyez de l'argent, je continuerai à les entretenir[1]. »

*
* *

Une lettre du comte d'Artois, écrite quelques jours après, en apportant à Frotté des compliments et des protestations de confiance, n'éclaircissait nullement les difficultés de la situation. Il est trop certain que le prince, à qui Louis XVIII, suspendu entre l'imminence d'une crise violente et ses secrètes sympathies pour les voies constitutionnelles et pacifiques, ne donnait pas d'instructions précises, n'en pouvait transmettre lui-même à leurs amis de France. L'initiative qu'il ne prenait pas personnellement, Louis XVIII n'était ni homme ni roi à la laisser prendre par d'autres.

« Edinburgh, ce 1er juillet 1797.

« J'ai reçu, il y a environ un mois, Monsieur, votre lettre du 25 avril. Je n'y ai pas répondu plus tôt, parce que vous devez trop bien compter sur mes sentiments pour que j'aie besoin de vous écrire inutilement, et parce que je sçavois que votre ami devoit vous porter les ordres du Roi, auxquels les circonstances ne me laissoient rien à ajouter.

« Votre ami vous aura instruit des motifs qui ont retardé son départ, et du peu de succès de mes efforts pour obtenir les moyens qui seroient si nécessaires. La reprise des négociations nous fait retomber dans l'incertitude sur ce que nous avons à attendre de l'Angleterre. J'espère encore que cette puissance pourra nous être utile, mais c'est de l'intérieur que nous devons tirer nos principales ressources, et c'est sur lui que nous devons fonder nos véritables espérances.

« Je viens de recevoir votre lettre du 5 juin, et je profite du retour de la personne qui l'a apportée, pour vous répondre.

« Je n'ai rien à ajouter, pour ce qui concerne les affaires générales, à tout ce qui vous sera dit et communiqué par notre ami; les plans du Roi doivent être la base et la règle de notre conduite; mais quoique vos lettres ne me prouvent que trop la foiblesse des moiens d'action et quoique je sois fermement convaincu que le véritable intérêt de notre cause est d'éviter soigneusement toute explosion partielle, je dois calculer que l'époque d'une crise violente paroît s'approcher. Dans ce cas,

[1] Aut. de Frotté. (Collection Lefebvre; vente, mars 1880.)

Digitized by Google

que nous devons prévoir, il faut que les fidèles Normands se tiennent prêts à faire éclater leurs sentiments et à concourir, sous votre direction, au rétablissement solide de l'autorité légitime.

« Je vous connois trop bien pour qu'il me soit nécessaire de vous rappeler ce dont nous sommes convenus avant votre départ. Vous sentés combien ma présence seroit nécessaire au moment de la crise; mes vœux, mes désirs, ma volonté, sont toujours présents à votre souvenir; je suis donc tranquille sur tout ce que vous ferés de concert avec votre ami pour hâter une époque à laquelle j'attache un prix si excessif.

« Dutheil m'a rendu compte de toutes les lettres que vous lui avés écrites. Votre courage, votre zèle et votre constance méritent mesj ustes éloges.

« Adieu, Monsieur, comptés pour la vie sur tous mes sentiments d'affection, d'estime et de confiance.

« CHARLES-PHILIPPE.

« *Comte Louis de Frotté.* » A. S.

*
* *

Frotté correspondait aussi avec la Bretagne : Chalus y avait remplacé momentanément Puisaye[1]. A la veille de la crise de Fructidor, et même au lendemain, on les voit échanger les rapports les plus courtois par l'entremise d'un certain Roger Ducos, qui n'était en réalité qu'une femme, assez intrigante, ce semble, et trop disposée à mêler ses vues personnelles à celles des deux chefs[2].

Frotté à Chalus.

(Paris) « 22 août 1797.

« Votre paquet, en date du 26 juillet, Monsieur, ne m'est parvenu qu'hier. Je m'empresse d'avoir l'honneur de vous en accuser réception et de vous prier de recevoir mes remercîments d'avoir bien voulu me

[1] Chalus (René-Augustin, comte de). Ancien officier ; — émigré ; — réuni aux chouans de Bretagne après Quiberon ; — major général de Rennes et Fougères, 1796 ; — un moment général en chef ; — remplacé par Béhague ; — retourné en Angleterre après la pacification ; — colon au Canada, avec Puisaye ; — rentré en France, 1815. (*Biogr. univ. des Contempor.* ; — FORNERON, t. II, p. 153 ; — PUISAYE, *Mémoires, passim.*)

[2] V. sur ce singulier personnage, dont le véritable nom n'est pas encore connu, mais que nous croyons avoir été madame d'Agon, la *Revue de la Révolution,* 3e vol., *Documents inédits,* p. 55 : « Roger Ducos est un commissionnaire femelle qui a « rendu les plus grands services à la cause. » (Frotté père à Puisaye ; lettre s. d. [1797], au Bristish Museum.)

Digitized by Google

faire part des lettres honorables que M. le comte de Puisaye a eu l'honneur de recevoir de Sa Majesté et de Son Altesse Royale Monsieur. Le Roi et son auguste frère m'ayant témoigné leurs bontés en m'honorant de lettres et de pouvoirs pour commander les royalistes de la basse Normandie, je ne cesserai jamais de faire mes efforts pour chercher à justifier leur choix, en faisant exécuter tous les ordres qu'ils me feront parvenir pour le bien de leur service.

« Veuillez bien être persuadé, Monsieur, du plaisir que j'aurai toujours à communiquer avec vous et que j'en saisirai toujours les occasions avec empressement, ayant été à même, par notre voisinage, d'apprécier combien votre réputation de courage, de loyauté et de dévouement à la cause que nous servons vous est justement acquise.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec l'estime et la considération qui vous sont dues à tant de titres...

« Le comte Louis DE FROTTÉ,

« *Général en chef des royalistes de basse Normandie.* »

Copie d'un billet inséré dans une lettre de M. le comte de Frotté à M. le comte de Chalus.

« Du 7 septembre.

« Je mets ce billet, Monsieur, dans la lettre que je vous envoie, qui m'est arrivée hier. Comme les événements arrivés à Paris apportent de grands changements dans les affaires depuis qu'elle est écrite, je crois devoir vous instruire que l'intention générale de la Normandie est de marcher, la Constitution d'une main et un fusil de l'autre, pour défendre les représentants de son choix. Sous cette bannière, nous réunirons tout le monde. Nous comptons, Monsieur, sur la Bretagne, et nous espérons que les braves et loyaux Français tels que vous, prendront les mesures nécessaires pour nous seconder puissamment. Intimement lié avec celui qui vous écrit et beaucoup de ses amis, connaissant leurs intentions, j'ai cru devoir ajouter ce billet à sa lettre. J'ose vous prier, Monsieur, de me répondre un mot et me dire si nous pouvons compter sur votre aide. Notre union fera notre force ; c'est pourquoi je me hâte de vous assurer que vous pouvez compter sur nous. Adressez-moi votre réponse ainsi : *A Roger Ducos,* sans autre chose ; en la renvoyant par la même voie qui vous porte la mienne, elle nous parviendra. Si vous voulez répondre à celui qui vous écrit, vous pourrez mettre une lettre pour lui sous mon enveloppe ; je la lui ferai passer comme j'ai déjà fait d'un gros paquet qui m'a été envoyé pour lui et qui venait, je crois, ou de vous ou de M. le comte de Puisaye, et je

Digitized by Google

présume que cette lettre en est la réponse, car je suis la voie intermédiaire entre vous et lui. D'après cela, Monsieur, vous pouvez en toute confiance m'envoyer ce que vous voudrez pour lui, mais je vous prie bien de nous dire si nous pouvons compter sur votre province; je puis vous assurer que l'esprit de la nôtre est excellent et vous y pouvez compter. Recevez, Monsieur, l'assurance de la parfaite estime et de l'entier dévouement avec lequel je suis...

« ROGER DUCOS. »

Chalus à Frotté.

« 17 septembre 1797.

« J'ai reçu, Monsieur, avec la plus vive joie votre lettre en date du 22 août; elle me confirme dans la conviction où j'étais que nous agirions de concert pour soutenir la cause de l'autel et du trône.

« On a introduit dans votre lettre un billet en date du 9 septembre signé *Roger Ducos,* auquel je ne veux m'attacher que pour vous en prévenir. Il ne contient pas les principes que professe le général comte de Puisaye, qui sont ceux que tous les officiers de son armée s'efforcent de maintenir en dépit des colporteurs des faux ordres au nom du Roi. Il me dit dans son billet qu'il espère que nous seconderons le dévouement de la Normandie « qui est prête à marcher, la Constitution d'une main et le fusil de l'autre, pour soutenir les représentants que le peuple a choisis ». Nous sommes en Bretagne les défenseurs de l'autel et du trône, et non les défenseurs de la Constitution ; nous voulons, avec tous les royalistes bretons, rétablir Louis XVIII dans toute sa splendeur et avec toute son autorité. Convaincu que votre opinion est la nôtre, je suis persuadé que vos royalistes la partagent, et je ne vous envoie copie du billet inclus dans votre lettre que pour vous prévenir des dispositions de votre correspondant qu'il est intéressant que vous connaissiez.

« J'attends incessamment des ordres du général commandant de Puisaye sur l'événement qui vient d'arriver. Je prends avec grand plaisir l'engagement de vous prévenir de suite des ordres que je pourrai recevoir. Si vous en receviez avant moi de nos princes, qui regarderaient la cause générale, je vous prie de me les communiquer. Ce sera par cet accord et ce concert, qu'il me sera très-flatteur d'entretenir avec vous, que nous pourrons travailler utilement à faire triompher la cause du Roi.

« Je vais établir des courriers fixes pour que mes lettres vous parviennent promptement. Je vous prie de les faire établir de même dans

Digitized by Google

votre pays, afin que nous puissions correspondre avec toute la célérité désirable au besoin.

« J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments de respect et de considération qui vous sont si justement dus,...

« De Chalus, *maréchal de camp*[1]. »

*
* *

Frotté père, resté en Angleterre, ne cessait, de son côté, d'insister auprès du prince de Bouillon, et même de Puisaye, afin d'obtenir, par leur entremise, en faveur de son fils, les secours qui lui étaient indispensables[2].

*
* *

Pendant ce même temps, la contre-révolution faisait son chemin par d'autres hommes et par d'autres moyens. La République, il faut bien le dire, avait trouvé dans ses propres amis des ennemis plus redoutables que les royalistes eux-mêmes ; elle devait mourir de ses excès et de ses fautes, des déceptions et des haines qu'elle semait sur son passage, plutôt que des efforts réunis de ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur.

Le canon du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795) avait pu mitrailler et disperser les sections de Paris armées contre les décrets, aux termes desquels deux tiers des nouveaux conseils seraient pris parmi les membres de la Convention ; mais il n'avait pas étouffé la révolte de l'opinion. Cette journée avait même envenimé l'antagonisme que la Convention avait créé entre l'esprit public et le gouvernement par ses malheureux décrets ; le parti pris de n'appeler au poste de directeurs que des régicides, y avait mis le comble.

Toutefois, le parti de l'extrême modération avait fait triompher dans le choix des conventionnels ainsi appelés à composer les deux tiers des Conseils, et surtout dans celui du dernier tiers,

[1] Papiers Puisaye. (Bristish Museum.)

[2] 14 mai 1797, au prince : « Par votre naissance, vous êtes un des chefs de la noblesse française... C'est l'âme de Turenne qui vous a inspiré la bienveillance que vous nous avez montrée ; vous nous avez prouvé que son sang coule dans vos veines... » — 22 août 1797, à Puisaye.

Digitized by Google

pris en dehors de la Convention, bon nombre d'hommes éminents, qui devinrent le noyau d'une opinion d'autant plus redoutable qu'elle était plus sage et plus contenue. « Quel contraste entre ces hommes sérieux, estimés, instruits, et la bande (on dirait de nos jours la bohème) révolutionnaire, dont la domination avait, depuis trois années, humilié autant qu'opprimé la France!... Ce n'est pas seulement un parti différent, c'est un autre monde [1]. » Ils inclinaient sans doute vers la monarchie; mais la plupart d'entre eux n'avaient ni engagements ni préjugés absolument monarchiques, et, comme l'avoue le républicain Thibaudeau, leur collègue, « ils avaient été nommés en haine de la Convention, non de la République ». Par leurs talents et leur adresse, ils conquirent une grande influence et purent, soit adoucir, soit même écarter beaucoup des mesures tyranniques et vexatoires que proposait le Directoire, appuyé dans les Conseils et au dehors sur l'ancien parti révolutionnaire.

La découverte d'une conspiration royaliste ourdie en dehors d'eux par des intrigants ou des aventuriers, habilement encouragée par des agents du Directoire auxquels ils avaient eu la naïveté de se confier, et l'arrestation des chefs [2] (14 mars 1797),

[1] Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*, p. 76.

[2] La Ville-Heurnoy, ancien maître des requêtes; — très-dévoué et très-léger; — déporté au 18 fructidor et mort à Cayenne.

L'abbé Brottier, mathématicien distingué; — très-étranger à la pratique des hommes, honnête d'ailleurs.

Duvernes de Presles (dit *Dunan*). Ancien officier de marine; — affidé des princes; — lâche dénonciateur; — agent de police sous l'Empire.

Dans les révélations qu'il fit pour racheter sa vie et qui, falsifiées peut-être, servirent de manifeste au Directoire dans la journée du 18 fructidor, ce *Dunan* rendait à Frotté un témoignage d'autant plus précieux qu'on le détestait davantage dans tout ce monde :

« ... On devait faire passer par nos mains des fonds dont la quantité n'était pas déterminée, pour les transmettre à MM. de Puisaye et de Frotté, dont la position exige des dépenses plus considérables que celles de nos autres arrondissements.

« M. de Puisaye, qui se croit en mesure de faire seul la contre-révolution, veut depuis longtemps se déclarer; nous l'en avons empêché jusqu'à ce moment. Il étend ses intelligences depuis Brest jusqu'à Laval : je crois qu'il compte sur plusieurs corps employés dans cette partie.

« M. de Frotté était encore à Londres lors de mon départ, mais il comptait se rendre immédiatement en Normandie, où il a laissé les officiers qui servaient jadis sous ses ordres. A en juger par leurs lettres, les dispositions du pays étaient très-favorables. Ils demandaient le retour de leur chef; ils le pressaient vivement, car

Digitized by Google

vinrent fournir au parti révolutionnaire les prétextes qu'il cherchait pour s'armer contre cette minorité, devenue majorité par l'effet des élections de mars 1797, qui renouvelèrent un tiers des Conseils[1]. Cette « manigance contre-révolutionnaire », comme l'appelait dédaigneusement Mallet du Pan, l'éminent publiciste, sauva peut-être ceux qu'elle avait pour but de renverser.

Les modérés, malheureusement divisés entre eux sur beaucoup de points, surtout dans les Conseils, où les Clichiens et les constitutionnels ne s'entendaient guère que dans leur haine commune contre le Directoire et dans leur commune réprobation des idées et des procédés révolutionnaires, l'emportaient sur toute la ligne. L'opinion publique leur était partout favorable, excepté dans les armées; la presse presque tout entière les soutenait, les excitait même. Pichegru[2] présidait les Cinq-Cents, et Barbé-

les royalistes qui sont assurés d'un canton croient tous qu'ils n'ont qu'à se déclarer et que la contre-révolution est faite. M. de Frotté a du jugement, du talent; c'est un de nos meilleurs chefs. M. de Rochecot est chargé de préparer le Maine, le Perche et le pays chartrain. M. de Bourmont ne fait que commencer ses fonctions, de Lorient jusqu'à Caen*. M. Mallet, ancien aide-major de Châteauvieux, est chargé de la haute Normandie et de l'Ile-de-France jusqu'à Paris; car nos arrondissements, jusqu'à cinquante lieues, forment un triangle dont un angle s'appuie sur Paris... » (D'Allonville, *Mémoires secrets*, t. IV, p. 192.)

Un jugement du conseil de guerre de la dix-septième division militaire, du 22 ventôse an V (12 mars 1796), condamna Brottier et Duvernes de Presles à dix années de réclusion, et La Ville-Heurnoy à un an de la même peine.

Parmi leurs complices, accusés comme eux « d'embauchage exercé sur des officiers supérieurs et autres des troupes de la République, au profit de Stanislas-Xavier, ci-devant *Monsieur*, frère du dernier roi et émigré, se qualifiant de Louis XVIII », qui furent acquittés, figurent Jean-François Béranger, père de l'illustre chansonnier, et madame Lecointre, née Anne Lindet, d'Alençon (contumace). Madame Lecointre a laissé dans sa famille et dans sa ville le souvenir d'une grande énergie et d'un rare mérite. De concert avec sa sœur, mademoiselle Lindet, elle donna aux militants et surtout aux proscrits de la cause royaliste, pendant toute la durée de la révolution, les preuves du plus généreux dévouement.

[1] Fauche-Borel (*Mémoires*, t. II, p. 113) prétend que le gouvernement anglais fournit des sommes énormes pour l'organisation des élections, lesquelles restèrent aux mains des « spéculateurs de royalisme ». Il ajoute que les départements qui avaient coûté le plus donnèrent les pires résultats. Cette allégation aurait besoin d'être appuyée par d'autres témoignages que le sien. Tout nous paraît, au contraire, manifester dans les élections de l'an V une spontanéité véritable.

[2] Pichegru avait noué précédemment avec le prince de Condé des relations dont le caractère véritable n'a point été et ne sera probablement jamais bien défini.

* Exagération évidente et qui prouve combien l'Agence était mal renseignée.

Digitized by Google

Marbois les Anciens, nommés tous deux avec une écrasante majorité. Barthélemy[1] avait remplacé, dans le Directoire, l'ancien conventionnel Letourneur. Des mesures d'indulgence envers les prêtres insermentés et les émigrés préludaient à une réintégration plus complète dans leurs anciens droits.

Le Directoire, qui sentait que les élections futures achèveraient sa ruine, feignait de se croire menacé; il excitait les armées à lancer des adresses séditieuses contre les Conseils; il leur faisait franchir le rayon constitutionnel de six myriamètres, et Hoche lui-même se prêtait à cette violation de la Constitution. D'autres généraux, les uns avec violence comme Augereau, d'autres plus discrètement comme Bonaparte, l'excitaient à attaquer sous prétexte de se défendre. Dans les Conseils, quelques hommes, de caractère impatient et d'opinion ardente, poussaient, en effet, à un coup d'État contre-révolutionnaire, seule ressource contre celui dont ils étaient menacés, mais sans trouver dans les chefs du parti, dans Pichegru notamment, une confiance et une énergie de résolution qui répondissent à la gravité de la situation. Ces Conseils s'agitaient donc, en proie à ce vertige et à cette irrésolution dont les assemblées délibérantes ont donné tant d'exemples dans des situations analogues. Ils ne savaient que dénoncer les plans de leurs ennemis, sans rien faire pour les déjouer[2].

On doit juger très-sévèrement le rôle d'un général d'armée tournant contre un gouvernement les pouvoirs qu'il en a reçus, mais il serait injuste de ne pas lui tenir un certain compte des mobiles de sa conduite. « Les projets de Pichegru n'étaient point inspirés, comme on l'a allégué calomnieusement, par son intérêt personnel; il ne conspirait pas au profit de l'étranger et contre les libertés de sa patrie. » Telle est du moins l'appréciation de son rôle par M. de Larcy, qui l'a mieux étudié que personne. (*Le 18 Fructidor.*) Cf. Forneron, *Correspondant*, 10 juill. 1887.

Pichegru (Charles), né à Arbois, 1761; — soldat; — sous-officier, 1790; — général en chef de l'armée du Rhin, 1793; — mort étranglé dans sa prison, 1804.

[1] Neveu de l'auteur du *Voyage d'Anacharsis*; — diplomate; — d'opinions modérées; — vice-président de la Chambre des pairs sous la Restauration.

[2] La nuit du 5 au 6 thermidor (23-24 juillet), dans une réunion des comités, Willot voulait qu'on enlevât de force Barras, Rewbell, Larevellière, et qu'on les poignardât. La majorité fut d'avis d'ajourner. Il prédit leur perte à ses complices. (*Anecd. secr. de la fin du XVIIIe siècle*, par Serieis et André.) Ce sont là des rumeurs propagées par le Directoire, qui y avait trop d'intérêt.

Digitized by Google

Au dehors, les impatiences étaient plus vives, les résistances ou les menaces plus nombreuses; mais il y manquait un centre d'action : la grande masse restait spectatrice entre deux partis également disposés à agir révolutionnairement l'un à l'égard de l'autre.

*
* *

C'est dans ces circonstances que Frotté se rendit à Paris avec son jeune frère, le prince de la Trémoille, Bourmont, d'Autichamp, Bruslart, La Rochejaquelein, Rivière, Polignac, Puyvert, le colonel suisse Pillechody, d'un extrême dévouement, Badouville et beaucoup d'autres royalistes[1] attirés comme lui par l'imminence d'une collision, ne sachant pas trop s'ils attaqueraient ou s'ils se laisseraient attaquer, mais disposés à profiter de la première occasion pour renverser le Directoire d'abord, et ensuite, s'il était possible, frayer le chemin à la royauté[2]. Ces hommes vaillants et aventureux auraient été des chefs tout trouvés pour la jeunesse de Paris, dont un contemporain a tracé ce portrait piquant : « Nouveaux Décius à collet noir, prodigues de serments, bruyants au spectacle, royalistes dans les toasts de leurs festins, braves individuellement, croyant effrayer l'ennemi par l'étalage de leur force, et par leurs seules menaces éviter la peine de frapper et la fatigue de combattre; ayant, d'ailleurs, le goût dominant du plaisir bien plus encore que l'amour de la vie[3]. » Le Directoire s'entourait, de son côté, d'officiers réformés, de soldats choisis et déguisés qu'il appelait secrètement à Paris et auxquels il prodiguait l'argent et les promesses[4].

*
* *

C'est encore Frotté qui, dans un récit malheureusement inachevé, va nous retracer, à son point de vue, le tableau de la

[1] Fauche-Borel, t. II, p. 131; — La Rue, *Histoire du 18 Fructidor*, 2e partie, p. 288.

[2] La réalité de cette conspiration royaliste ne saurait être contestée : MM. de Larcy et Victor Pierre n'en ont pas tenu assez de compte : le témoignage positif de Frotté confirme absolument le peu qu'on en savait.

[3] Fauche-Borel, t. II, p. 140.

[4] La Rue, p. 279; — Thiers, t. IV, p. 179.

Digitized by Google

situation politique à la veille du 18 Fructidor, et en nous racontant son rôle personnel dans les événements, nous montrer, non plus comme juge, mais comme témoin, combien restèrent au-dessous du leur ceux qui devaient donner le mot d'ordre. Il est intéressant de constater avec lui, homme de guerre et homme d'ancien régime, que les idées modérées, parlementaires, auxquelles le dernier mot finit toujours par appartenir, en dépit ou peut-être en raison même des contradictions violentes qu'elles soulèvent, prédominaient dans tout le pays à mesure qu'il reprenait possession de lui-même. C'est, d'ailleurs, avec une rare intelligence qu'il pénètre les mobiles secrets des diverses agences et les causes particulières qui les condamnaient à un échec à peu près certain[1].

« ... Je partis donc dans les premiers jours d'avril 1797. J'emmenai avec moi, outre plusieurs bons officiers, M. François qui venait alors d'auprès du Roi et dont M. duTheil me pria de me charger, me le recommandant comme un homme qui méritait la plus grande confiance et qui avait celle du Roi, m'ajoutant qu'il était destiné à remplir auprès de moi la place de commissaire de l'armée sous mes ordres. Je vis tous mes officiers, parcourus toutes les divisions. Je distribuai à peu près quatorze cents louis dans les quinze ou vingt premiers jours pour faire face à une partie des engagements les plus exigibles et ranimer la confiance en fournissant aux besoins les plus pressants de nos partisans. Après avoir vu par mes yeux et m'être fait rendre compte de tout, je trouvai l'organisation bien établie et fort étendue, les correspondances bien servies, grand nombre de déserteurs rentrés et classés dans nos divisions, et enfin tous les éléments sur lesquels j'avais compté assez disponibles pour être employés avec succès comme partie d'un plan général, si l'on avait un prince pour le diriger et des fonds pour le soutenir; les troupes républicaines en partie bonnes, si l'on eût eu de quoi les payer; quelques villes excellentes; la possibilité de se rendre maîtres de Cherbourg avec quelques sommes d'argent pour y travailler; les administrations républicaines parfaitement disposées pour nous, et enfin l'opinion générale fortement et presque généralement prononcée contre la République, mais aussi en général prononcée contre toute mesure violente, craignant de voir recommencer la guerre civile et ne voulant arriver à la royauté que par des secousses douces et les décrets des deux Conseils auxquels on mettait alors toutes ses espérances.

[1] Fragment joint à son *Mémoire au duc de Berry*, 1798.

Digitized by Google

« Je n'avais, je le répète, aucune instruction qu'une lettre du Roi où S. M. avait la bonté de me dire de faire pour le mieux, s'en rapportant à ma sagesse et aux observations que je ferais sur les lieux, pour agir selon le bien de son service. De la part de Monsieur, je n'avais d'autre ordre que des instances réitérées pour lui fournir les moyens de descendre en Normandie afin de s'y mettre à la tête des royalistes. M. François, de plus, me remit une lettre circulaire du Roi dont je conserve l'original et qui désavouait comme ses agents ou chargés d'ordres de S. M. quiconque emploierait quelque mesure violente en son nom et soi-disant pour le bien de son service.

« M. du Theil, en partant, m'avait aussi donné l'assurance que je recevrais incessamment des instructions très-intéressantes du Roi pour servir de base à ma conduite, et que le prince de la Trémoille serait chargé de me les transmettre. Le Roi avait eu la bonté précédemment de me mander à ce sujet qu'il trouvait très-heureux et très-avantageux pour ses intérêts qu'une amitié intime liât deux hommes auxquels il avait autant de confiance, etc., etc.

« J'avais bien six ou huit mille hommes[1] que j'étais sûr de pouvoir faire réunir et mouvoir passivement d'après mes ordres, soit pour tenter de se rendre maîtres d'un point de la côte ou d'un port; mais c'eût été contre l'opinion générale qui m'eût condamné et desservi. Je n'avais ni argent ni munitions, et les instructions du Roi, quoique énoncées assez indirectement à ce sujet, m'y paraissaient aussi contraires que les vues des Conseils qui dirigeaient le vœu général. J'eus l'honneur de rendre compte à Monsieur de cette position et de l'impossibilité de remplir ses désirs dans l'état actuel des choses, et je cherchai à m'identifier à l'opinion, en assurant que, loin de venir recommencer la guerre, mon seul but et les seuls ordres que j'eusse étaient de faire cesser tous les troubles.

« ... Une autre raison me donnait le désir de connaître les hommes et les choses dont on pouvait attendre d'heureux résultats à Paris, celui de faire part au prince de la Trémoille chargé par le Roi de la direction générale de ses affaires et l'aboucher comme tel avec des hommes que j'étais à même de voir et qui pouvaient contribuer par leur position au travail dont il était chargé. Plus connu que mon ami dans le parti royaliste de l'intérieur, y ayant combattu et travaillé trois ans avec loyauté, je crus servir les intérêts du Roi en appuyant M. de la Trémoille de la confiance qu'une conduite droite m'avait méritée, même de la part de mes ennemis, et ajouter aux pouvoirs du Roi au nom de mes amis et à ses moyens personnels, les témoignages que je lui devais...

« ...Des individus qui auraient dû respecter le choix du Roi cher-

[1] Exagération.

Digitized by Google

chaient dès lors à donner des impressions défavorables contre celui qu'il avait chargé de la direction de ses affaires, et ils pouvaient être d'autant plus nuisibles que M. François, qui en était un, devait travailler sous ses ordres.

« Avant d'arriver à Paris, j'étais en droit de douter de la vérité de l'existence des grands moyens d'ensemble qu'on m'avait annoncé devoir y être, et je n'eus besoin que d'un court séjour dans cette ville pour changer mes doutes en conviction. Je n'y trouvai point d'agence, mais une foule d'agents divisés en trois fractions qui se détestaient et se déchiraient mutuellement. Tous se plaignant de cette désunion et en sentant les inconvénients, me firent part de leurs griefs les uns contre les autres; chacun désirait un rapprochement en pensant à son insuffisance pour rallier les moyens nécessaires de confiance, mais ne voulait y consentir qu'en en dictant exclusivement les conditions, et chacun me prenant pour juge tour à tour me récusait dès que je n'entrais pas avec passion dans sa petite guerre particulière.

Les agents du Roi qui étaient prisonniers, malgré leur détention, voulaient tout diriger despotiquement du fond de la Tour du Temple. Cependant, sentant qu'il fallait plus de liberté pour vaquer aux soins de cette direction, ils avaient délégué provisoirement leurs pouvoirs à l'abbé d'Esgrigny pour être leur homme. Celui-ci, de concert avec M. de Rochecot, d'après cette délégation et la conduite dès lors suspecte des agents prisonniers, devaient (*sic*) diriger tout exclusivement et commencèrent par rompre tous deux avec ceux dont ils tenaient leurs pouvoirs et leur existence précédente dans le parti royaliste, ce qui fit naître une grande animosité entre eux, dans laquelle entrèrent avec chaleur toutes les personnes qui étaient particulièrement attachées d'intérêt ou de confiance à chacun d'eux.

« L'abbé d'Esgrigny et M. de Rochecot, en vertu de leurs pouvoirs, désirant véritablement le bien du service du Roi de très-bonne foi, voulurent diriger les affaires à Paris et dans les provinces organisées militairement, mais ils s'aperçurent promptement que, sans argent, sans prépondérance reconnue, sans accord avec les chefs militaires, n'ayant point de partis à eux et formés par eux pendant la guerre, et n'ayant joué qu'un rôle très-secondaire pendant la paix, ils ne pouvaient réunir la confiance, ni la commander d'autorité. Ils durent sentir que, connus et soutenus seulement par les agents du Roi, il ne leur resterait que bien peu de moyens de servir lorsque ces mêmes agents les désavoueraient et ne leur céderaient pas les fils nécessaires qu'ils conservaient encore entre leurs mains. Ils voulurent commander au lieu de chercher à rapprocher par le sentiment de l'intérêt commun, et ils furent peu écoutés. Ils crièrent à l'insubordination, etc., etc., et

Digitized by Google

ne firent qu'aigrir davantage contre eux. Ils voulaient plus le bien qu'il n'était facile de l'opérer, surtout de cette manière. Ne pouvant l'opérer, M. de Rochecot résolut alors de se rendre auprès du Roi pour lui représenter les inconvénients de sa position.

M. Despommelles[1], ancien acolyte des agents du Roi et chargé principalement de la *Philanthropique,* se trouvait brouillé avec eux lors de leur arrestation, immédiatement après laquelle il se déclara le seul agent principal du Roi qui fût dans le cas de diriger les autres et de leur donner des ordres. Il forma une troisième secte qui ne laissa pas que d'être assez nombreuse, parce qu'il donnait souvent et fort bien à dîner sur les fonds destinés à réunir les esprits de Paris.

« Ces trois sectes, bien distinctes, avaient leurs partisans chacune, lesquels étaient naturellement les détracteurs de tous ceux qui n'étaient pas de leur côté.

« Ces schismes multipliaient naturellement le nombre des agents. Chacun disait faire partie de la véritable agence et travaillait de son côté contradictoirement. Cependant, il est constant que chacun voulait le bien; mais chacun voulait avoir la gloire de le faire à sa manière, malgré qu'il n'en eût pas les moyens, parce que chacun voulait conduire au port que l'on croyait déjà entrevoir, lorsqu'il était bien éloigné et presque impossible à atteindre, quand les inconvénients ci-dessus n'auraient pas même existé dans le parti, car cette désunion qui faisait retomber, à Paris surtout, la méfiance, le ridicule et le mépris sur les moyens politiques des royalistes, avait un grand nombre de ramifications dans les provinces et même dans les relations extérieures. L'on peut ajouter même, sans vouloir nuire à aucun des individus les plus franchement attachés aux intérêts du Roi, qu'il n'y en avait pas un qui eût à lui seul assez de moyens personnels pour suppléer au manque de consistance politique, qu'aucun d'eux ne pouvait avoir assez acquise en France pour y réunir la confiance, ne se trouvant parmi eux, ni réputation bien établie généralement, ni argent, ni connaissance parfaite des rapports extérieurs et intérieurs, ni autorisation directe du Roi; enfin rien de ce qui peut remplacer un grand génie qui sait aplanir les obstacles et entraîner après lui, par une supériorité que l'on rencontre bien rarement, surtout parmi les Français depuis que tous se mêlent plus ou moins des affaires politiques, que tous en raisonnent bien ou mal, et que tous se croient de l'esprit, du jugement et des connaissances, sans que l'on ait encore trouvé personne qui réunît dans sa

[1] Despommelles. Agent dont l'habileté paraît avoir consisté surtout à se tirer personnellement d'affaire dans tous les dangers du parti. (Forneron, t. II, p. 63, 251.) Il avait été employé au recrutement. Très-vaniteux et se qualifiant de « major général de l'infanterie française ». (Puisaye, t. VI, p. 363.)

Digitized by Google

tête et dans son cœur toutes les qualités essentielles pour obtenir de grands succès et faire disparaître la foule d'obstacles hétérogènes qui existent parmi la quantité prodigieuse de matériaux qu'il y a à employer au rétablissement de la monarchie.

« Ce fut après l'inspection de ce tableau que je reçus l'invitation formelle et très-pressante de la part des agents prisonniers de vouloir bien me charger de leurs pouvoirs qu'ils retireraient à leurs premiers délégués, m'assurant qu'ils me remettraient en même temps tous les fils de leurs relations qu'ils n'avaient encore communiqués à personne, persuadés que qui que ce fût à Paris n'était plus propre que moi à réunir, etc..... Mais sentant mon infériorité pour diriger utilement les affaires du Roi dans une telle situation, ayant déjà un aperçu d'obstacles plus sérieux que toutes ces petites dissensions, connaissant la nomination du prince de la Trémoille et, d'ailleurs, ne voyant dans la démarche des prisonniers vis-à-vis de moi qu'un moyen de satisfaire leurs petites vengeances et de me faire déclarer leur champion, je me gardai bien d'accéder à leur demande, en évitant cependant de les choquer et en leur offrant, puisque (disaient-ils) ils n'avaient de confiance qu'en moi, d'être le dépositaire secret et fidèle des secrets qu'ils voulaient confier et dont je n'informerais que celui que le Roi choisirait, me bornant à suivre la conduite mesurée des autres chefs royalistes qui n'avaient pris parti dans aucune de ces petites querelles de coterie, et en cherchant à rapprocher et à concilier les esprits. J'eus bientôt lieu de m'apercevoir que tous les inconvénients existant dans le parti du Roi, quoique très-fâcheux, ne pouvaient cependant être considérés qu'en troisième ligne dans le nombre des obstacles qui devaient empêcher la réussite de l'espèce de plan que l'on suivait alors, chacun avec des idées et une marche discordantes.

« Pour atteindre le but le plus sûrement probable et dans la nécessité duquel pouvaient être compris les véritables intérêts du Roi, du gouvernement anglais, de la partie des Conseils se disant bien pensante, et enfin de la très-grande majorité des Français, il suffisait d'abattre et vaincre le Directoire; mais il eût été nécessaire de s'en préparer la force avant de lui en faire apercevoir clairement la volonté.

« Le Directoire, malgré les deux dissidents existant au milieu de lui, était toujours assez uni d'action, souvent d'intérêt, et quelquefois même de peur. Tous ses ennemis étaient divergents. Le Directoire avait des troupes, de l'argent et les moyens de se faire obéir; mais son plus puissant allié était sans contredit le désaccord inouï qu'il y avait parmi les ressources de ses innombrables ennemis. D'une part, le ministère britannique, et, de l'autre, les Conseils voulaient employer leurs

Digitized by Google

moyens contre l'ennemi commun, et chacun diriger exclusivement tout ce qui était hors de la portée de chacun, voulant se servir mutuellement des moyens les uns des autres, de l'opinion générale contre le Directoire, des forces réelles dévouées au Roi et de celles qu'il eût été facile d'y rattacher, pour exécuter chacun leur plan selon leurs idées et leurs intérêts aussi mal calculés les uns que les autres, sans réfléchir nullement qu'en servant mieux ceux du Roi, ils serviraient plus efficacement les leurs; mais la folie de vouloir diriger et l'insuffisance de moyens pour bien conduire rendirent nulles les forces multipliées qu'il eût été si facile de mettre victorieusement en action avec de l'unité, de la bonne foi, plus de sagesse que de jactance, plus de raison que de petites intrigues.

« Il y avait donc, outre les inconvénients provenant du peu d'accord qu'il y avait à Paris parmi ceux qui voulaient vraiment servir le Roi, outre le dénûment absolu des pays qui avaient fait la guerre et le peu d'ensemble qui pouvait y exister, chaque chef restant sans instructions et sans argent, et encore le vague où on laissait la bonne volonté de la grande majorité des départements et des troupes qui en étaient au point de nous demander : « Que faut-il faire? Nous « sommes prêts à faire tout ce qui peut renverser le Directoire. » M. Wickham avait ses agents particuliers qui seuls avaient la disponibilité du peu de fonds que l'Angleterre voulait bien accorder, sans avoir ou sans profiter des moyens d'en faire un emploi utile. M. Wickham et ceux qui avaient sa confiance ne voyaient et ne voulaient se servir que des faibles fils qu'ils avaient sous leurs mains, calculant bien moins s'ils étaient suffisants pour réussir, que le désir de conserver la facilité de les diriger selon leurs vues pendant la crise et se rendre le plus possible maîtres des affaires après la catastrophe, soit selon les intentions du gouvernement britannique, soit selon leurs intérêts particuliers. De même, les députés, déviant plus encore de la seule route raisonnable à tenir en se réunissant d'action, d'opinion et d'intérêts, se divisaient en plus de trente petites fractions, dont chaque nuance politique était différente, mais dont la volonté de primer toutes les autres sans consulter ce que dictait la raison, la nécessité et leurs intérêts, était égale, ainsi que la présomption de vouloir ramener tout à ses idées, à sa direction et à ses mesures toujours sans exécution... C'est au milieu de ce dédale rempli de dissentiments qu'arriva le prince de la Trémoille pour ramener à un centre commun tout ce qui en était si fort divergent[1]... »

*
* *

Il était naturel que Frotté profitât du conflit qui allait éclater

[1] Inachevé, 16 p. aut. (Arch. du duc de la Trémoille.)

Digitized by Google

à Paris, du rappel des troupes, de la désorganisation des services administratifs et de l'inquiétude qui en serait la conséquence dans tous les départements, pour faire reprendre les armes à ses hommes. Jamais l'occasion n'aurait pu s'offrir plus favorable, en supposant que le conflit se prolongeât et que le coup d'État, dont on croyait que le Directoire prendrait l'initiative, ou du moins dont on voulait le rendre responsable, provoquât sur toute la surface du pays des agitations publiques. Restait toutefois un grand embarras : au nom de quel gouvernement se ferait la révolution contre le Directoire? On ne pouvait espérer, du côté des royalistes, que les constitutionnels, les républicains modérés, qui soutenaient la lutte d'accord avec eux et dont l'appui leur était indispensable, passeraient à la royauté et déploieraient ou même accepteraient le drapeau blanc. Les soldats, habitués à la cocarde tricolore, ne l'arracheraient pas pour la remplacer par celle qu'ils avaient si souvent combattue dans la Vendée et sur la frontière. De là, la nécessité de certains ménagements. Vainqueurs, les ennemis du Directoire auraient dû former une sorte de gouvernement provisoire, composé d'éléments disparates, comme on le fit en d'autres temps, comme Mallet voulut le faire en 1812; mais ces sortes de gouvernements n'ont guère la chance d'enlever les foules.

Frotté adressa à ses officiers un ordre du jour détaillé par lequel il leur recommandait de préparer leurs hommes et de les tenir en main, dans toute l'étendue de son commandement, mais sans faire aucune manifestation avant d'en avoir reçu l'ordre exprès.

Voici cette pièce; il est probable qu'elle fut distribuée :

« ORDRE DU 14 AOUT (1797).

« Le major général et MM. les deux adjudants généraux voudront bien prendre les mesures les plus actives et les plus secrètes pour l'exécution du présent ordre qu'ils transmettront à MM. les chefs de division auxquels sont recommandées l'exactitude et la discrétion nécessaires pour que la présente instruction soit aussi ponctuellement exécutée qu'il sera possible; recommandant également à chaque chef de division de

Digitized by Google

se conformer exactement aux ordres que M. le major général et MM. les adjudants sont chargés de lui communiquer de vive voix, ou du moins le plus directement possible, après quoi, MM. les chefs de division devront être respectivement responsables, chacun dans l'arrondissement qui lui est confié, de l'exécution du dit ordre.

« 1° MM. les chefs de division se rendront dans la partie de leur arrondissement où ils sont sûrs de trouver le plus d'hommes dévoués, bien déterminés et en état de marcher. Ils feront rejoindre les officiers et les hommes les plus braves qui sont sous leurs ordres, s'ils se trouvaient éloignés.

« 2° Chaque chef de division rendra un compte bien exact du nombre dont il peut disposer. Il rendra compte également du nombre de ceux que l'on pourrait choisir comme hommes d'élite pour l'accompagner, si on les commandait pour une expédition. Il ajoutera à ces comptes l'état de ses armes et de tous les moyens qu'il peut se procurer par ses connaissances particulières parmi les royalistes de son arrondissement, et ses intelligences avec les cantonnements républicains à portée de lui.

« 3° Chaque chef de division tiendra ses hommes prêts à se rassembler sous le plus court délai possible, et particulièrement ceux sur lesquels il compte le plus, mais il ne les rassemblera pas sans avoir reçu de nouveaux ordres.

« 4° Chaque chef de division gardera le plus profond secret sur les mesures qui lui seront indiquées, et s'il est obligé pour leur exécution de s'ouvrir à ceux qui sont sous ses ordres, il communiquera à ceux qui seront les plus dignes de sa confiance, la substance de l'avis, suivant qu'il lui sera transmis.

« 5° Il est surtout recommandé à MM. les chefs de division d'éviter tout ce qui pourrait réveiller la surveillance de nos ennemis ou leur donner le moindre soupçon, jusqu'à l'instant où ils recevront de nouveaux ordres, afin que, dans le cas où les circonstances exigeraient que nous restassions dans l'inaction, nos ennemis n'eussent aucun prétexte de tourmenter le pays.

« 6° Tous MM. les chefs de division auront un officier de confiance au lieu qui leur sera indiqué, afin d'être à portée de recevoir promptement de nouveaux ordres, pour qu'il n'y ait pas de retard dans leur exécution ; mais ils auront bien l'attention, pour éviter toute méprise et suivre une marche uniforme, de n'agir d'après aucun avis que les ordres de M. le major général et de MM. les adjudants.

« 7° Regrettant de n'avoir de fonds qu'au moment où l'on serait près d'agir, je ne pourrai envoyer d'argent à MM. les chefs de division qu'à l'instant où je leur donnerai l'ordre de rassembler leurs hommes,

Digitized by Google

et je les engage à prendre leurs mesures pour que l'exécution du présent ordre en souffre le moins possible.

« LOUIS DE FROTTÉ.

« Dans le cas où ces mesures deviendraient inutiles pour ce moment-ci, j'en instruirai aussitôt. Mais les Jacobins veillent; ils aiguisent leurs poignards; ils tremblent, et nous devons nous tenir prêts. »

*
* *

A la même date, Frotté rédigeait une proclamation aux *Royalistes de Normandie* pour les appeler aux armes. On y trouve de violentes attaques contre le Directoire, l'éloge, plus froid, du Corps législatif, « qui veut prévenir le retour affreux des jours de Robespierre ». On y sent surtout l'embarras d'un chef habitué à déployer son drapeau et forcé de le dissimuler momentanément, inquiet des dispositions de ses alliés d'aujourd'hui, hier ses ennemis, peut-être ses maîtres demain, sentant fort bien que le rude bon sens et les passions grossières de ses paysans et de ses soudards s'accommoderont mal des finesses et des temporisations diplomatiques auxquelles il voudrait les plier. « Royalistes constants, toujours courageux et persécutés, leur dit-il, cette guerre pourrait nous paraître étrangère, puisqu'aucun parti n'y soutiendra la cause de la royauté. » C'est le vrai de la situation, et tout ce qu'il ajoute, ses appels à leur patriotisme, à leur soumission aux volontés du Roi, n'auraient certes pas eu le pouvoir de les retenir longtemps sur la ligne indécise où il les place; ils seraient retournés à leurs travaux, à leurs *caches*, où ils auraient recommencé la guerre pour leur propre compte, même contre leurs nouveaux amis, à leur vieux cri de : « Vive le Roi! » Au reste, cette proclamation ne fut pas lancée; elle resta dans le portefeuille du général[1].

« AUX ROYALISTES DE NORMANDIE.

« Le 1er août 1797.

« Braves et fidèles royalistes, vous que votre patriotisme et vos sacrifices honorent autant que votre courage, votre chef et votre ami, qui a

[1] Nous en avons trouvé deux versions, différentes seulement par certaines nuances de rédaction, dans les papiers de Frotté ; ce qui prouve assez la gêne qu'il ressentait en l'écrivant.

Digitized by Google

partagé vos souffrances et vos succès, s'adresse à vous dans ce moment important, avec la confiance que vous méritez à tant de titres.

« Une guerre à mort est déclarée par le Directoire au Corps législatif. Ces tyrans régicides et barbares, qui gouvernent pour le malheur des Français, ne pouvant souffrir auprès d'eux des représentants qui ont le pouvoir et la volonté de veiller leur conduite et de punir leurs forfaits, dirigent déjà le poignard des assassins contre les députés du peuple qui soutiennent avec le plus de courage ses intérêts. Les Directeurs, non moins coupables vis-à-vis des Français qu'ils ont égarés, que vis-à-vis de ceux qu'ils ont combattus, veulent également les opprimer, et sont outrés de fureur d'avoir rencontré dans les Conseils une barrière à leur trop coupable tyrannie. Déjà ils proscrivent tout Français qui n'est pas Jacobin et désignent comme victimes tous les ennemis du crime. Ces lâches oppresseurs, gorgés de sang et de richesses, ont eux-mêmes prononcé leur arrêt; car tout Français, quelle que soit son opinion politique, s'il aime son pays, s'il chérit sa famille, ses propriétés, s'empressera de combattre contre le Directoire pour la défense du Corps législatif qui veut prévenir le retour affreux des jours de Robespierre par la chute des hommes atroces qui destinent encore la France au meurtre et au pillage.

« Royalistes constants, toujours courageux et persécutés, cette guerre pourrait nous paraître étrangère, puisqu'aucun parti n'y soutiendra directement la cause de la royauté; mais non, mes amis, le Roi légitime que nous servons est aussi le père de son peuple, malgré que son peuple l'ait méconnu, et ce Roi, grand et généreux dans son infortune, nous saura gré de nos efforts pour sauver la France d'un surcroît de malheurs dont les suites seraient incalculables. Pour nous, mes braves compagnons, royalistes jusqu'à la mort, nous sommes aussi Français, et sans chercher à pénétrer ou à combattre dans ce moment les opinions des autres, conservant dans nos âmes les sentiments qui nous caractérisent, volons au plus pressant danger. Notre place est dans tous les rangs où l'on combattra pour sauver la France de l'anarchie et pour punir le crime. Marchons-y donc, braves et fidèles royalistes, et qu'on ne nous y reconnaisse qu'aux coups que nous porterons aux plus implacables comme aux plus coupables ennemis des Français, de l'honneur et de l'humanité, et peut-être, un jour, notre pays devra-t-il son salut à ceux qu'il a proscrits et le plus persécutés!

« Louis de Frotté. »

Des instructions complémentaires destinées à d'Oilliamson, major général, nous montrent Frotté, non-seulement préparant autant que possible tous les moyens du soulèvement prochain,

Digitized by Google

mais livré à de douloureuses préoccupations, en présence de l'insuffisance et de l'incohérence des mesures projetées par les meneurs des deux Conseils. Il semble qu'il eût besoin de se rendre compte à lui-même de certaines difficultés, ou qu'il cherchât un confident qui pût plus tard lui rendre témoignage ; il veut bien être vaincu, mais il ne voudrait pas avoir l'air d'une dupe[1].

Enfin, dans son ardente et infatigable activité, il dressait l'état des secours à fournir par l'Angleterre. Indépendamment de la continuation de la guerre sur la frontière et des croisières sur les côtes, de soulèvements simultanés dans tout l'Ouest, de l'arrivée de plusieurs des princes pour se mettre à leur tête, il demandait pour la seule Normandie, qui fournirait une armée de six mille hommes, vingt mille louis pour les équiper et les approvisionner, et mille louis de solde par mois et par mille hommes[2], pendant six mois; pour la solde des déserteurs, des compagnies d'élite et pour l'entretien des divisions, trois mille louis par an. Il entrait, à cet égard, dans des détails très-précis. Le chiffre de sa demande n'en était pas moins effrayant : plus de trois millions[3].

*
* *

Le 17 fructidor, Frotté et les principaux chefs royalistes dînaient ensemble dans un restaurant placé à l'entrée de la rue du Bac, en face du pont Royal. Ils s'entretenaient des moyens de sortir de cette crise dangereuse, aussi peu d'accord entre eux qu'on l'était au dehors dans le parti contre-révolutionnaire. A la même heure et à l'étage supérieur, dînait, avec tout son état-major, Augereau, arrivé d'Italie pour se mettre à la tête du complot directorial[4]. Singulier rapprochement, qui livrait également au hasard d'une surprise l'état-major des deux armées!

[1] Arch. de Couterne.
[2] Soit à peu près un franc par jour et par homme ; on compte aujourd'hui trois francs au moins par homme et par jour dans l'armée régulière.
[3] Arch. de Couterne.
[4] Fauche-Borel, t. II, p. 145-146.

Digitized by Google

Mais les royalistes ne savaient quel parti prendre, et celui d'Augereau était bien arrêté.

Le lendemain matin, en effet, la force armée envahissait les Tuileries, arrêtait les députés des deux Conseils et accomplissait, sans résistance, un des attentats les plus odieux contre les lois qu'un gouvernement ait jamais commis, ouvrant ainsi la voie aux coups d'État qui devaient le suivre. Le 18 Brumaire et le 10 Décembre, si maudits par les révolutionnaires, procèdent directement du 18 Fructidor.

*
* *

L'usage que les vainqueurs firent de leur victoire suffirait pour prouver qu'aucun scrupule de légalité n'était entré dans leur détermination. Après avoir violé la Constitution, sous prétexte de la défendre, ils la foulèrent aux pieds sans la moindre pudeur. Dans les mesures de proscription qu'ils prirent, secondés par la majorité servilement révolutionnaire des Conseils, l'arbitraire le disputait à l'odieux[1].

On cassa les élections de quarante-neuf départements et notamment celles des cinq départements de l'ancienne Normandie, théâtre de notre récit. Aucun de leurs nouveaux députés, toutefois, ne fut compris dans la condamnation à la déportation qui atteignit en masse deux directeurs, onze membres du conseil des Anciens, quarante-neuf du conseil des Cinq-Cents, plusieurs journalistes et plusieurs particuliers[2]. Beaucoup de ces

[1] « Un peu plus de compromission ne doit pas nous arrêter au point où nous en sommes », disait avec une impudence naïve le ministre de la police Sotin, en parlant de l'arrestation d'hommes absolument irréprochables, tels que Barbé-Marbois et Lafont-Ladébat. (La Rue, *Hist. du 18 Fructidor.*)

[2] Il y avait eu, pendant cette année 1797, un réveil de l'opinion jacobine et de l'opinion royaliste très-prononcé. La fête du 10 août et surtout les élections aux Conseils avaient donné lieu à des manifestations violentes, sanglantes même. A Mortagne, les opérations de l'assemblée électorale furent troublées; le scrutin fut renversé. Les royalistes ou conservateurs, attaqués à coups de chaises dans l'église N.-D., qui servait de salle de vote, se défendirent avec les mêmes armes; il y eut des deux côtés des morts et des blessés. Les premiers torts étaient du côté des terroristes. Desgrouas, ancien conventionnel, énergumène forcené, et quelques fonctionnaires, en avaient été les instigateurs. Les élections n'en donnèrent pas moins la majorité à leurs adversaires; mais elles furent annulées par les Conseils. (*Mo-*

Digitized by Google

malheureux périrent sur les plages malsaines où on les avait jetés; d'autres se dérobèrent par la fuite aux recherches de la police ou trouvèrent moyen de s'évader de leur exil. Les autorités administratives furent destituées ou suspendues; certains généraux révoqués ou changés de résidence, notamment Quesnel, que Roulland remplaça dans la Manche. Les prisons se rouvrirent, les spoliations recommencèrent. Au bannissement sur la terre étrangère des prêtres rentrés en France, on substitua la déportation à la Guyane, qui ne devait être qu'une longue mort. Les émigrés rentrés furent chassés de nouveau, les ex-nobles exclus des fonctions publiques et privés de l'usage des droits politiques; et ce fut presque de la clémence, car on voulait d'abord les bannir tous, femmes et enfants compris, s'emparer de leurs biens et les vendre, sauf à leur envoyer, sous forme de pacotille de marchandises, une partie du prix. Enfin, l'État fit banqueroute à ses créanciers des deux tiers du capital, à ses pen-

niteur universel, an V, nos 194, 198, 201, 205; avril 1797.) Leur tactique consista alors à faire placer à Mortagne un détachement de quarante ou cinquante hommes qui pût comprimer l'opinion, et qui fut en effet envoyé dans cette ville, retiré, envoyé de nouveau jusqu'au jour où les terroristes, grâce au 18 Fructidor, redevinrent les maîtres, destituèrent leurs adversaires et voulurent même les faire poursuivre criminellement. Le pauvre Dumesny, très-favorable jusque-là aux modérés, se hâta d'écrire à son ministre : « Le parti royaliste est aujourd'hui anéanti. ... Le 18 fructidor, il disposait de grands moyens. Il avait tout attiré à son projet; les autorités civiles, les tribunaux, les administrations, la garde nationale, tout était pour lui; le militaire seul lui manquait, et il faisait toutes les tentatives possibles pour le séduire. Il avait imaginé, en effet, de placer des soldats, au moyen d'une paye comme gens de la campagne, chez des fermiers; il n'avait pas réussi. Il y a eu vingt déserteurs dans le bataillon qui stationnait à Pont-l'Évêque, mais ils sont retournés dans leur pays, près de Valenciennes, où ils travaillent aux mines; pas un seul n'est avec les chouans. » (18, 23 septembre; Arch. de la guerre.) Le gouvernement cherchait à établir qu'il n'avait fait que se défendre, le 18 fructidor, contre une vaste conjuration près d'éclater, et ne se gênait pas pour presser ses généraux de lui envoyer des renseignements en ce sens (*Ibid.*, 23 sept.); suivant l'usage, ils n'y étaient que trop disposés.

« Le sang n'a pas coulé », disait le Directoire dans sa proclamation; « on a prévenu l'effusion du sang », ajoutait l'adresse du Corps législatif; « il n'a pas coûté une goutte de sang », répétait Augereau dans son compte rendu à Bonaparte, et Larevellière employait la même formule, en ajoutant que « c'était un point de vue bien doux à considérer! » Nul n'ignorait pourtant que la déportation à Cayenne équivalait à un arrêt de mort; mais, par une hypocrisie qui a quelque chose de plus odieux encore que les cruautés de l'époque précédente, on voulait avoir les bénéfices du crime et les honneurs de la vertu. Jamais le style pastoral n'avait été plus à la mode. (Lanfrey, *Hist. de Napoléon,* t. I, p. 312.)

Digitized by Google

sionnaires des deux tiers de leurs pensions, et l'on appela ce qu'on leur laissait le *tiers consolidé!*

Dans les départements[1], « le mouvement de compression qui se manifesta reprit toutes les allures de la Terreur de 1793», dit un écrivain justement autorisé[2]. Il en reprit aussi parfois le langage : témoin cette proclamation du général L... :

« Misérables royalistes, prêtres sacriléges, si le 18 Fructidor ne vous a pas tués ou vomis du territoire de la République, la loi vous a jugés. J'arrive aujourd'hui; demain, vous ne vivrez plus[3] ! »

*
* *

La rupture violente, par le Directoire, des conférences qu'il avait ouvertes à Lille avec le représentant de la Grande-Bretagne, lord Malmesbury, fut une autre conséquence de la proscription

[1] Dans la Sarthe notamment, beaucoup de suspects, nobles, prêtres, journalistes, anciens chouans, furent arrêtés ou activement recherchés; parmi eux, Tilly (*Escarboville*). (Arch. de la guerre, novembre, décembre 1797.) A ces rigueurs, les chouans répondirent par l'odieux assassinat du commissaire central Maguin, dans une rue du Mans, le 11 novembre, à dix heures du soir; par des arrestations de diligences et par d'autres attentats. La Volvène, officier chouan, a été accusé, sans preuves, de l'assassinat de Maguin. D'autres individus, de la ville du Mans, poursuivis à cette occasion, furent relaxés. (Renouard, *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine*, t. II, p. 294; — Pesche, *Précis historique.*)

[2] V. Du Chatellier, *le Finistère et la persécution religieuse après le 18 fructidor an V*, Angers, 1882, in-8o. Cette intéressante brochure est écrite tout entière sur des documents non moins décisifs qu'authentiques, extraits la plupart des Archives de Kernuz. Elle donne un démenti irréfutable aux fadeurs de Larevellière, qui prétend qu' « après la liste de proscription close par le Corps législatif, la justice reprit toutes ses formes et que qui que ce soit ne fut inquiété». (*Mémoires.*) Larevellière cherchait à excuser son rôle dans ces tristes événements. Il paraît certain que la façon dont cette situation l'avait conduit à apprécier celui de Carnot, qui avait eu, lui, l'honneur d'être proscrit, a été le principal obstacle à la divulgation de ces *Mémoires*, qui, pourtant, sont imprimés. M. Port n'a rien dit de sa participation au 18 Fructidor dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire;* Bougler (*Biographie des députés de l'Anjou*, t. II, p. 214) l'a jugée sévèrement. M. Victor Pierre, dans un très-bon article sur la *Déportation à la Guyane après Fructidor* (*Revue des questions historiques*, avril 1882, et tirage à part), fait aussi justice des sophismes doucereux de Larevellière.

[3] Séguin, t. II, p. 232; il renvoie à tort à la *Gazette de France* du 15 septembre 1835.

Digitized by Google

du parti modéré et pacificateur[1]. C'était un rude échec pour Pitt qui voulait la paix, quoi qu'on ait pu dire, et qui allait la conclure en dépit des résistances de ses collègues, Windham et Grenville, ministre des affaires étrangères. Ce dernier surtout, par orgueil autant que par patriotisme, ne se prêtait aux négociations qu'avec une roideur qui multipliait les difficultés au lieu de les aplanir[2]. Les principaux obstacles étaient levés cependant, et l'on touchait à une conclusion. Elle eût été désastreuse pour les royalistes de l'intérieur, et un coup de grâce pour les chouans; la rupture leur rendit quelque espérance.

*
* *

Frotté et ses compagnons eurent le bonheur de se dérober aux poursuites de la police directoriale.

Il se réfugia à Caen, puis au château de Coupigni, où Bruslart et lui demeurèrent prudemment cachés pendant quelques semaines.

Coupigni, dans la commune d'Airan (Calvados), à quelques lieues de Caen, est un joli château de la fin du dix-huitième siècle, qu'habitait alors M. de la Haye d'Ommoy, oncle par sa femme de MM. Ricœur de Bâmont, du Champ de la Pierre. Il n'avait point émigré; il était fort pacifique d'allures et très-aimé dans le pays. Il avait déjà donné l'hospitalité à ses neveux de Bâmont, rentrés de l'émigration, à des officiers chouans, notamment à Got de la Rosière, qui, un peu plus tard, épousa sa fille[3]. Il accueillit Frotté et Bruslart avec la même générosité et

[1] A peine lord Malmesbury eut-il quitté Lille, que Pitt reçut une ouverture secrète de la part de Barras. Il offrait la paix aux conditions demandées par l'Angleterre, pourvu qu'on lui payât une somme énorme — deux millions sterling — à lui et à ses amis. Si odieuse que paraisse une pareille vénalité et si monstrueuse que soit cette demande, il est difficile de les révoquer en doute en voyant, dans la correspondance même de Pitt avec le Roi, combien elles furent prises au sérieux. (L. Stanhope, t. III, p. 59 et 431.) On ne sait pour quel motif échoua ce projet.

[2] « Je ne sais pas traiter avec les hommes, disait-il; je ne l'ai jamais su, et la fatigue et les soucis m'y rendent de moins en moins propre. » (L. Stanhope, *William Pitt et son temps*, t. II, p. 119; — Viel-Castel, t. II, p. 194.)

[3] Billard, t. I, p. 39, 60.

Digitized by Google

les cacha avec le même bonheur. C'est de Coupigni qu'ils préparèrent leurs moyens de repasser en Angleterre ; leur voyage, croyaient-ils, ne durerait que six semaines ; ils comptaient sur une reprise d'armes prochaine[1].

Avant de s'embarquer, Frotté adressa, de Caen, à d'Oilliamson une dernière instruction, ou plutôt un manifeste où il expliquait assez bien, par l'incertitude et les hésitations qui se mêlent toujours aux résolutions des assemblées délibérantes[2], l'échec qui venait d'avoir lieu ; mais il supposait trop facilement que le coup d'État allait dessiller les yeux de tous les bons citoyens et les forcer à chercher un point d'appui chez les royalistes militants, seul parti qui restât debout. Il comptait sans le prestige que le succès, quel qu'il soit, donne toujours aux vainqueurs, sans la pusillanimité des honnêtes gens. Enfin, il expliquait son départ par la nécessité d'aller préparer les moyens d'une insurrection générale et prochaine ; indomptable dans ses projets, il promettait de revenir bientôt. Cette pièce, datée du 27 septembre, ne devait être communiquée qu'aux officiers de l'état-major, aux membres du conseil supérieur et aux chefs de division[3].

Très-peu de jours après, il reprenait la mer, et, avec le bonheur qui jusque-là avait toujours favorisé ses périlleuses entreprises, il arrivait en Angleterre.

*
* *

Les défenses de Monsieur, l'absence de leurs principaux chefs et la prostration générale qui suivit le 18 Fructidor, condamnaient les chouans de basse Normandie à une inaction complète. Ils n'en sortirent guère que par des coups isolés, ou des crimes de droit commun[4].

[1] *Notes* de M. le curé Macé, qui s'appuie sur celles de MM. de Bâmont.

[2] « ... Dans les assemblées nombreuses où il y a égalité de pouvoirs entre tous les membres, jamais il n'est possible d'y faire prévaloir avec succès une résolution vigoureuse qui exige une grande unité, de la discrétion et de la célérité. Il se trouve toujours des traitres, des hommes timides et irrésolus, et d'autres qui, avec de bonnes intentions, peut-être par prudence mal raisonnée, entravent l'énergie... »

[3] Copie s., aux Archives de Couterne.

[4] Assassinat à Danvou (Calvados) du commissaire Filoche. (Dumesny à min. G., 8 novembre.) — Arbres de la liberté abattus à Verneuil, 19 au 20 novembre. (Gé-

Digitized by Google

Les officiers restés au milieu d'eux s'employaient tout à la fois à les maintenir dans leurs anciens cadres[1] et à conjurer des manifestations dont leurs auteurs auraient été infailliblement les premières victimes.

L'arrestation des anciens chefs et des soldats les plus compromis fut d'abord ordonnée, même de ceux que couvrait l'amnistie et auxquels on ne pouvait reprocher de nouvelles attaques contre la République. Le ministre de la guerre et celui de la police y firent procéder chacun de son côté, sans s'être même concertés et avec une sorte de rivalité[2]. Puis vint le tour de tous les parents d'émigrés et même de « toute personne d'opinion équivoque[3] »; c'était le rétablissement de la loi des suspects! Le vieux parti jacobin, prenant sa revanche, encourageait ces rigueurs en exagérant outre mesure les dangers de la situation[4].

néral Béthencourt à min. G., 25); — A Valognes, 22 novembre. (Dumesny à min. G., 28 novembre); — *Belle-humeur* et d'autres brigands arrêtés près de Domfront (octobre), condamnés et exécutés. — Pillages et tentatives d'embauchage dans l'Eure. « La ligne qui sépare ce département de ceux d'Eure-et-Loir, de l'Orne et du Calvados, couverte de forêts et coupée par de grandes routes qui conduisent dans le département de l'Orne, est infestée de brigands. » (Béthencourt à min. G., 25 novembre; — Command. de l'Eure à Béthencourt, 8 octobre; — Administrateurs du départ. à min. G., 12 octobre.)

[1] Séguin, t. II, p. 232.

[2] 3 novembre. (Arch. de la guerre.)

[3] Dumesny à min. G., 8 novembre 1797 (Arch. Guerre); — Circ. du min. de la pol. aux com. du pouv. exéc., 26 octobre; — Admin. centr. du Calvados; — Etc.

[4] Ainsi les partisans de Lecarpentier dans la Manche. (Dumesny à min. G., 28 novembre : Arch. de la guerre.)

Les émigrés sont bien reçus du côté de Mortain et bien cachés. La Mariouze, dit *Moustache*, de Clinchamps, près Vire, et du Rosel fils, ex-chefs dans les cantons de Villedieu et de Perci, ont été vus dans les environs de Juvigni et Isigni, à la tête d'une quinzaine de chouans porteurs de cocardes blanches. Ils cherchent à réorganiser la chouannerie. Ruays, dit *Gérard*, se retire du côté de Mortain; « il veut persuader aux habitants que le gouvernement actuel est despotique et anarchique et qu'on ne peut trop tôt le secouer. » Il y avait à Mortain même un dépôt de cinq cents fusils. (23 oct., de Saint-Lô, à Dumesny; Arch. de la guerre.)

« Quatre scélérats viennent de partir de Caen pour Bayeux, emportant (et ils s'en sont vantés au postillon qui les conduisait) un brevet de capitaine pour un frère ou un parent de David *la Terreur*. » (Coquille-Deslongchamps, commissaire central, Caen, 6 novembre 1797; Arch. de la guerre.) Nous reviendrons sur ce personnage.

« J'ai été sur le point d'être assassiné, le 2 courant, en plein jour. On a fait différentes tentatives pour me rencontrer dans la maison où je me retire ordinairement. Personne ne veut me retirer désormais. Je ne puis habiter ma maison, puisque je n'ai pas le moyen de la faire réparer et que le ministre a empêché que

Digitized by Google

En réalité, la Normandie, haute et basse, resta assez calme pendant les derniers mois de 1797 et les premiers mois de 1798. Il y eut une certaine détente dans les relations entre la troupe et les paysans, même du côté de Chanu, le foyer le plus opiniâtre de la rébellion, et les soldats envoyés chez les contribuables arriérés y étaient vus plus favorablement que les autres garnisaires[1].

*
* *

Les demandes des renforts pour les départements de l'Ouest se succédaient sans relâche (octobre, novembre). Le Directoire y avait d'abord répondu par un refus catégorique; il supposait qu'il y avait dans l'Ouest quarante mille hommes, chiffre en effet bien suffisant, mais plus apparent que réel[2]. A la fin de novembre, il se décida à les renforcer par quelques bataillons détachés de l'armée d'Allemagne.

Le 15 janvier 1798, un arrêté du Directoire exécutif com-

mon jugement contre les habitants de Martragni soit exécuté. Je ne puis désormais surveiller que de loin, et si cette surveillance ne suffit pas, je donne ma démission et indique à ma place un citoyen moins détesté des chouans. Je suis ruiné sans ressource pour avoir servi la République. » (Le même, *ibid.*)

« Les trois quarts de la ville de Caen pleurent les victimes de Fructidor. » (31 oct.; Arch. de la guerre.)

« Puisaye et Frotté vont rentrer avec dix-huit mille hommes au moins. » (Com. centr. de la Manche, 17 novembre; Arch. de la guerre.)

[1] Arch. de la guerre, 15, 23, 25, 31 oct.

[2] Tableau et répartition des forces réelles au 1er brumaire an VI (22 oct.).

14e division.	Manche.....	2,989	6,752 hommes présents.
—	Orne.....	1,890	
—	Calvados.....	1,873	
12e division.	Vendée.....	1,852	5,609 hommes présents.
—	Deux-Sèvres.....	817	
—	Loire-Inférieure.....	2,940	
13e division.	Côtes-du-Nord.....	3,185	15,963 hommes présents.
—	Finistère.....	6,103	
—	Morbihan.....	6,675	
22e division.	Maine-et-Loire.....	1,617	3,362 hommes présents.
—	Sarthe.....	1,015	
—	Mayenne.....	730	
	Total		31,686 hommes présents.

La 15e division, comprenant l'Eure, la Seine-Inférieure et la Somme, avait, vers la même époque, 300 hommes de cavalerie, 2,000 d'infanterie, et une compagnie de gendarmerie nationale par département. (Arch. de la guerre, 15 décembre.)

Digitized by Google

pose l'arrondissement de l'armée d'Angleterre des 13e, 14e, 15e, 16e et 22e divisions. La 13e, comprenant 21 bataillons et 4 escadrons, comptait 15,215 hommes[1]; la 14e avait 8 bataillons, 4 escadrons et 5,410 hommes; la 22e, 6 bataillons, 4 escadrons et 4,575 hommes. Desaix eut le commandement en chef, en l'absence du général Bonaparte, alors chargé d'une mission diplomatique.

[1] Sur le papier et non sur le terrain, car Dugua, le 20 février, se plaint de n'avoir dans sa division que 6,289 hommes en état de servir : infanterie, 5,051 ; compagnies franches, 401 ; canonniers de ligne, 754 ; cavalerie, 183.

Digitized by Google

LIVRE SIXIÈME

L'ANGLETERRE ET LA NORMANDIE

(1797-1799)

1797. — Frotté en Angleterre. — Négociations. — Voyage à Édimbourg. — Lettre collective au comte d'Artois. — Disgrâce de Puisaye.
Événements en Normandie.
1798. — Nouveaux efforts de Frotté. — Intrigues. — Découragement. — Comptabilité. — Sydney-Smith. — Voyage de la Trémoille à Mittau. — Incidents de famille. — Frotté écrivain.
La Normandie en 1798. — Détails. — Diligences. — Arrestations d'anciens chouans. — Mort de Mandat. — *Saint-Louis*. — Les îles anglaises.
1799. — Rôle de Frotté en Angleterre. — Correspondances. — Plans divers. — Nouveau voyage à Édimbourg.
En Normandie. — Situation générale. — Calvados. — Manche. — Destouches. — Orne. — Reprise d'armes partielle. — Billard. — Affaire de la forêt d'Andaine; — de Montsecret. — Autres.

*
* *

Louis de Frotté arriva directement à Londres le 30 septembre sans avoir touché à Jersey. Son père fut tellement saisi en le revoyant, qu'il en tomba malade[1].

[1] Frotté père à Puisaye : « .....Le plaisir que j'ai eu à le voir m'a rendu malade. Une chose inattendue et désirée fait du bien et du mal. Je suis fort aise qu'il soit ici à portée de vous rendre ses devoirs. Il en a le plus grand désir. Vos lumières, mon cher général, et vos bontés nous sont infiniment utiles. Il a laissé notre province dans de bonnes dispositions. Tout le monde est à son poste, mais la situation est pénible. Dieu nous aide! Aidons la Providence. Vous êtes un de Ses instruments dans lequel j'ai bien de la confiance. Agréez, mon cher général, mon tendre respect... » (British Museum.)

Frotté père entretenait à cette époque avec Puisaye des relations très-cordiales, du moins en apparence; il l'invitait à dîner avec MM. de la Thuillerie, Guillot, Duval et le marquis de Saint-Aulaire, et recevait de lui de semblables invitations. Dans d'autres lettres, écrites vers le même temps, il lui disait : « Vous avez pour gage de mon respectueux attachement vos bontés pour moi. J'y suis et j'y serai toute ma vie sensible franchement et loyalement. Je sens tout le prix de votre bienveillance. Je vous aime pour vous, pour le Roi. Mon cœur n'a jamais exprimé ce qu'il ne sent pas..... » Ou bien encore : « Je vous respecte, parce que vous êtes

Digitized by Google

Sans perdre un seul jour, il va s'empresser de renouer ses relations avec les différents personnages dont le concours lui est nécessaire. Périls, fatigues, déceptions, il a tout oublié; il est tout à ses projets, anciens et nouveaux.

Une reprise d'armes générale est possible. On s'était laissé surprendre par l'ennemi, mais à son tour on pourrait le surprendre dans l'enivrement de sa victoire et la lui faire payer cher. Si le parti royaliste avait été frappé dans ses chefs parlementaires, il ne l'avait pas été dans ses éléments insurrectionnels, qui venaient d'être réorganisés en vue d'une action prochaine et se tenaient tout prêts à entrer en campagne. A la stupeur causée par le coup d'État, avait succédé un vif mécontentement dans tout le pays, dont il importait de tirer parti, mais il fallait de l'argent, beaucoup d'argent. Le manque de fonds avait enlevé aux tentatives projetées contre le Directoire leur point d'appui, l'enlèvement de quelques régiments gagnés d'avance à la cause de l'insurrection, et laisserait encore se dissoudre misérablement tous les éléments réunis avec tant de peine depuis plusieurs années.

Il adresse à lord Grenville un tableau de la situation de la France. « ...Le prince de la Trémoille est resté à Paris, suivant toujours également les affaires, malgré le danger évident qu'il y court[1]. »

Il écrit au prince de Bouillon pour lui expliquer les motifs de son retour[2]. Surtout, il le presse, il le conjure d'envoyer à de Ruays (*Gérard*), à La Fruglaye et à d'Hugon, chefs de correspondance pour la Normandie, des armes et des munitions. On leur

respectable, et je vous aime de tout mon cœur, parce que vous avez des qualités attachantes. » (13 novembre.)

Le général lui-même se croyait obligé envers Puisaye à des égards infinis.

[1] 30 septembre, « jour de son arrivée ». (Archives de madame la comtesse de Frotté.)

[2] « Vous me connaissez trop bien pour croire un moment que je sois venu ici chercher un asile pour m'éloigner des troubles qui déchirent mon pays. La nécessité de m'éclairer sur la marche générale de l'Europe et sur les moyens que nous pouvons espérer de votre gouvernement sont les seuls motifs qui ont pu me déterminer à quitter un moment mes compagnons toujours courageux et persévérants, malgré les événements que je suis bien éloigné d'envisager comme malheureux pour la cause que nous servons... »

Digitized by Google

expédie, en effet, des fusils et deux cents livres de poudre. Quant aux hommes, le prince ne laissera passer que ceux qui lui seraient expressément recommandés par d'Oilliamson, major général, d'Hugon, ou les adjudants généraux Mandat et Bruslart. Les signaux qui dirigeaient la correspondance des îles ayant été surpris par les républicains, on les change; mais la correspondance, elle aussi, est à la veille de manquer de fonds[1].

Recommandation en faveur de Belfond au sujet de son traitement[2].

A Puisaye, remercîments pour les marques d'intérêt qu'il en a reçues par l'entremise de son père, et demandes réitérées de conférences[3].

[1] 4 et 10 octobre; 1er novembre. (Archives de madame la comtesse de Frotté; — Record Office.)

Chiffres extraits de la comptabilité du prince de Bouillon :

« Séjour en France de M. de Labbesse..... 15 louis.

« Retour de MM. Surville et de la Fruglaye, prix fait avec le batelier..... 25 louis.

[2] « 11 octobre 1797.

« Je vous envoie, mon cher Belfond, une lettre que je vous prie de lire et de porter à M. Windham vous-même. J'ai vu ce matin M. Woodford pour vous obtenir un traitement. Il m'a dit que les officiers anglais blessés n'avaient que deux schillings par jour, et que les Français ne pouvaient avoir le même droit que par la bonne volonté du ministre de la guerre, et qu'il ne pouvait accorder ce traitement pour des blessures légères qu'on renvoye aux secours du comité. Vous ne pouvez, mon cher Belfond, ne pas obtenir en vous présentant, vos blessures ne vous y donnant malheureusement que trop de droit. N'ayant pu voir M. Win... ce matin, je lui écris pour qu'il n'y ait pas de retard. Je ne lui parle pas des deux sch. par jour, espérant que peut-être il fera plus; sinon, ce sera toujours trois louis d'assurés par mois; et si vous voulez tirer de chez vous quelques ressources, je vous offre à cet égard comme sur tout autre les moyens dont je puis disposer. Nous avons été amis et camarades, mon cher Belfond; je désire que vous me considériez comme tel et en agissiez (*sic*) en conséquence. Vous trouverez en moi les mêmes sentiments que vous m'avez connus pour vous et que je vous ai voués pour toujours.

« Louis DE FROTTÉ. »

(Arch. de M. Bord.)

[3] 1, 21 oct., etc. (British Museum.)

« 21 novembre.

« Vous m'avez promis franchise et confiance, général, et je suis sans dissimulation. Veuillez donc me dire sincèrement si vous croyez qu'il ait été envoyé des ordres à Portsmouth et à Saint-Marcouf pour entraver et suspendre ma correspondance et m'empêcher d'envoyer en France. M. de Mandat, parti depuis six jours avec ses papiers en règle et l'assurance de M. Woodford que les ordres étaient donnés pour son passage, n'a pu encore l'obtenir, malgré qu'il y ait à Portsmouth

Digitized by Google

*
* *

Une note est remise au ministère anglais. Nous en avons retrouvé le brouillon original ; le voici avec ses incorrections. Elle est prolixe et déclamatoire, et il est douteux que des gens aussi calculateurs et aussi positifs que ceux à qui elle s'adressait l'aient fort goûtée. Elle renferme, d'ailleurs, un blâme rétrospectif de leur conduite ; mais elle dépeint sous des couleurs vives et vraies, bien que d'un ton un peu forcé, la situation des esprits en France, au moment du 18 Fructidor et dans les jours qui le suivirent. Frotté avait eu le temps de l'étudier, et il a parfaitement raison quand il montre l'opinion générale hostile au Directoire, mais attendant des royalistes l'initiative et l'impulsion pour se soulever, et les royalistes les attendant eux-mêmes en vain des princes et de l'étranger. Ses vues sur l'impuissance des partis désarmés à lutter contre le gouvernement qui a les troupes dans sa main, même sous un régime de suffrage et d'opinion, ne sont pas moins dignes d'attention. L'homme d'action dans Frotté était véritablement doublé d'un homme politique.

« 12 octobre 1797.

« Si l'on eût eu des fonds disponibles pendant la lutte qui a existé entre l'opinion générale et unanime mais désarmée, et l'autorité directoriale, méprisée, détestée, mais armée et disposant seule des troupes ; si l'on eût acheté les corps qui demandaient à l'être, l'on eût eu des armes et des munitions, et l'on eût pu organiser militairement les départements. Alors, le corps législatif, au lieu d'être dissous, eût satisfait au vœu de la nation entière en accusant le Directoire et en le renversant ; mais les députés, n'ayant pu prendre que de fausses mesures par les entraves que les bonnes ont éprouvées, n'apercevant que trop tard le danger de leur position, n'ont eu de ressources, pour prendre quel-

des bâtiments des îles qui sont prêts à partir quand on voudra. Vous conviendrez qu'il serait affreux que, malheureux et privés de tout secours comme nous le sommes en France et ici, nous n'eussions pas même la consolation de pouvoir correspondre avec nos amis. J'avoue que cette position serait cruelle et fournirait carrière à bien des réflexions pénibles que la loyauté du gouvernement et les sentiments que vous m'avez témoignés peuvent seuls écarter.

« Veuillez donc bien, Monsieur le comte, me dire ce que vous pensez à ce sujet et recevoir l'assurance de mon respect.

« Louis DE FROTTÉ. »

Digitized by Google

ques mesures répulsives, aussi tardives qu'insuffisantes, que dans le mince produit de leurs appointements. Leur prudence les obligeant au secret, ils ne pouvaient s'adresser à leurs commettants, et le peu d'argent que le ministère britannique avait destiné à cet objet, n'étant pas à la disposition de ceux qui pouvaient l'employer utilement, le manque total de secours pécuniaires a procuré au Directoire une victoire facile en lui offrant un ennemi sans défense.

« S'il y eût eu des fonds déposés à Paris, immédiatement après la journée du 4 septembre que l'on devait prévoir, attendu que le Directoire ayant une ressource assurée dans ses baïonnettes, puisque personne ne tentait pas même de les tourner contre lui, devait nécessairement s'en servir comme il a fait pour arrêter le torrent de l'opinion qu'il voyait, dont il jugeait les progrès et auquel il était de son grand intérêt d'opposer les armes qu'on avait bien voulu lui laisser pour perdre ses ennemis et éviter de l'être ; si après ce jour où le Directoire brisa tout ce qui pouvait entraver son despotisme ; si les députés énergiques et les chefs royalistes qui ont le plus la confiance eussent trouvé où puiser des secours d'argent, plus de cinquante départements se seraient soulevés sur-le-champ. Le travail qui y avait été établi et suivi depuis longtemps en donnait la certitude. Des villes intéressantes s'offraient ; des ports s'ouvraient à nous ; le peuple, mû par l'indignation et l'influence réunies des députés et des chefs royalistes, demandait à se soulever ; la plupart des troupes répandues dans les départements ne demandant qu'une solde et un point de ralliement, elles étaient disposées à se joindre aux insurgés, et alors, partant de tous les points de la France, une masse imposante marchait sur Paris. Le Directoire divisé et tremblant pour les suites du coup qu'il venait de porter, était perdu, ne pouvant opposer qu'une très-faible résistance, car la majeure partie des troupes qui l'avaient servi et qui l'entouraient, manifestait hautement son mécontentement, n'attendant qu'un mouvement pour s'y réunir, et tout Paris le désirait et le demandait.

« L'on ne peut calculer très-juste quelles eussent été les suites d'un bouleversement si général et précipité, dont le principe eût été de renverser l'ennemi commun et d'éviter le terrorisme que chacun voyait déjà sur sa tête prêt à l'écraser ; mais ce qu'il y a de bien certain, c'est que ceux qui règnent aujourd'hui auraient péri ; la masse des bons Français et des propriétaires légitimes aurait pris le dessus, et en dirigeant avec prudence et énergie cette masse imposante, les neuf dixièmes de la France, si cette révolution ne se fusse (*sic*) pas opérée sous les couleurs de la royauté, un prince n'eût eu qu'à paraître pour les faire prendre, puisque c'eût été partout les sujets fidèles et avoués par le Roi qui eussent excité, dirigé, payé et entraîné le peuple et les soldats. Il est peu de

Digitized by Google

départements où l'on n'ait pas eu la preuve de l'indignation exaltée que causa la journée du 4 septembre parmi même les républicains qui n'étaient pas jacobins, et qui offraient de se rallier sous les ordres des chefs royalistes connus, contre lesquels, il y a un an, ils eussent marché avec ardeur.

« Les fonds manquant, l'on n'a pas pu profiter de cet enthousiasme précieux. Les escadrons et les bataillons, bien disposés, n'ont pu être ralliés ni payés. Chacun d'eux, isolément, a dit : « *Nous ne « pouvons rien faire ; nous nous soulèverions peut-être seuls, et alors « serions écrasés.* » Chaque département en a dit autant. Chaque individu interdit et désespéré de ce que l'on n'employait pas son dévouement, s'est retiré consterné, et tout le monde a gardé le silence. Ceux qui pouvaient le faire rompre d'une manière unanime, qui, par leur influence et leurs relations, pouvaient enlever les départements, les faire agir de concert, rallier les troupes éparses et bien disposées, n'ayant point d'argent, ont dû se servir de tous leurs moyens pour empêcher toute espèce de secousse, puisqu'ils n'avaient pas la faculté d'en faire une générale. L'uniformité de ce silence dans un moment où chacun brûlait de courir aux armes, doit servir de preuve des moyens que l'on avait d'en mettre, si l'on eût été en mesure de profiter de ce moment d'enthousiasme, et bien certainement c'est la plus belle occasion que l'on ait eue et que l'on ait manquée depuis sept ans, de finir heureusement la révolution de France, d'arrêter ses progrès en Europe et de terminer une guerre malheureuse.

« Aujourd'hui, tous ces éléments existent encore, mais chaque jour en rend la disponibilité plus difficile, la crainte et l'effroi, le désespoir qui fesaient désirer à tous les Français de voler aux armes pour se soustraire à la Terreur renaissante, perdant chaque jour de leur force ; les esprits alarmés de cette secousse terrible, en regrettant de n'avoir pu s'y opposer, gémissent encore de n'avoir pas les moyens de se rallier pour en faire une contraire, mais cependant se refroidissent insensiblemet en voyant que les effets qu'ils avaient tant redoutés d'abord, ne sont pas aussi violents qu'ils le craignaient. Le Directoire, étonné de sa victoire, mais sachant juger les suites funestes qu'elle peut avoir pour lui, sent fort bien qu'il doit affermir son autorité avant de se livrer aux mesures despotiques dont il a besoin pour faire la guerre, et si on lui en laisse le temps, si on laisse se rasseoir cette exaltation qui se propageait par l'action et qui s'use chaque jour dans l'oisiveté, si l'on veut recommencer la guerre dans l'intérieur, l'on en sera réduit aux anciennes provinces insurgées, et encore n'en tirera-t-on pas tout le parti qu'on en eût tiré le 19 fructidor, ni les avantages qu'on y trouverait aujourd'hui si elles avaient l'assurance de recevoir un prince et de

Digitized by Google

l'argent; mais si vingt millions eussent été suffisants le 19 fructidor, quarante sont nécessaires aujourd'hui. Dans trois mois, des sommes plus considérables ne produiraient plus les mêmes effets, et en tardant plus longtemps, en employant, comme on a déjà fait, un temps précieux à temporiser et à voir venir les événements, au lieu de l'employer à en profiter, personne ne peut calculer si une puissance pourrait suffire à en réparer la perte, même en y employant tous ses trésors. En révolution, souvent l'occasion est tout. L'on doit se mettre en position de toujours profiter de celle qui se présente, et si on la manque, on ne la retrouve plus.

« Ce n'est pas une partie, ce n'est point un point, ce n'est pas un port, ce n'est point un homme qui doivent fixer l'attention, lorsque la France entière offre des ressources. Sortons des localités et des plans particuliers; ne nous livrons pas à des illusions chimériques, lorsque nous avons des réalités dont suffit de savoir profiter. Ce n'est pas à faire et à discuter des projets sur le papier qu'il faut s'occuper, c'est à préparer les moyens d'agir présentement; voyons juste, voyons bien, profitons de ce qui est, sans regretter ce qui n'est plus ou ce qui n'existe pas; que la confiance, la volonté, le courage, les talents et l'intérêt se réunissent en faisceau pour arriver au but; employons pour y parvenir, non pas les moyens, ni les plans, ni les hommes auxquels on tient le plus, ni que l'on préférerait peut-être, mais ceux qui seront le plus propres pour y faire parvenir[1]. Chacun peut sans doute présenter un plan différent qui offre des avantages, parce qu'il y a en France d'abondants matériaux partout que l'on peut employer de diverses manières avec succès, mais je crois connaître assez la position de la France, le caractère des Français et leurs rapports extérieurs et intérieurs pour affirmer que le plan que l'on discuterait aujourd'hui ne serait pas celui qu'on pourrait suivre peut-être dans un mois, attendu que chaque jour peut changer les circonstances, ôter les moyens sur lesquels on croirait pouvoir compter et en former d'inattendus.

« Que l'Empereur recommence la guerre, ne la continuerait-il que trois mois; que l'Angleterre donne au Roi quarante millions, dont le paiement soit bien assuré; que le ministère britannique s'engage à descendre Monsieur en France le jour où il le lui demandera pour sa personne seule, s'il n'y a pas de troupes à lui donner; que le gouvernement anglais fasse mettre en dépôt des armes, des poudres et des canons à Jersey et à Saint-Marcouf, en donnant des ordres pour que les royalistes puissent profiter de tous les moyens qu'ils auront de se les

[1] *Note marginale:* « Quelques changements. »

Digitized by Google

procurer sans inconvénients, et alors c'est en France qu'il faut aller faire et exécuter des plans[1]. »

Cette lettre n'aboutit qu'à une audience de Windham sur des points de détail, et cette audience elle-même n'aboutit à rien[2].

*
* *

Démarches dans le même sens auprès de Monsieur :

« 1er octobre 1797.

« MONSEIGNEUR,

« Nous sommes arrivés, M. de Bourmont et moi, et nous serions partis ensemble aussitôt, pour aller rendre compte à V. A. R. de la situation où nous avons laissé la France; mais j'ai cru mieux interpréter le désir de Monsieur, en restant ici pour voir les ministres et remettre au lord Grenville une lettre de M. de la Trémoille, dont je suis chargé de donner l'interprétation et qui me met à même de solliciter près du ministère britannique les secours que jusqu'ici il nous a refusés ou dispensés d'une manière bien désavantageuse aux intérêts du Roi.

« La situation actuelle de la France et celle des individus qui y dirigent les affaires du Roi exigeant plus que jamais une certitude prompte et claire sur ce que voudra faire le gouvernement anglais, j'ai

[1] A., 4 p. in-fol., mss. (Arch. de Couterne.)

[2] Frotté s'était tracé à lui-même le programme détaillé de son entrevue avec le ministre.

OBJETS A TRAITER AVEC M. WINDHAM (2 novembre 1797).

« 1° Insister sur le départ de M. de La Roque, si l'on donne de l'argent.

« 2° Demander que l'abbé d'Oilliamson soit payé de cinq cent trente livres qu'il a avancées pour son passage.

« 3° Un sauf-conduit pour son frère pour six mois.

« 4° Le paiement au moins des à-comptes pour les pilotes et agents employés dans la correspondance de Saint-Marcouf.

« 5° S'il n'y a pas d'argent, un passeport pour renvoyer l'abbé.

« 6° Faire part des lettres que j'ai reçues de Jersey, du manque d'approvisionnements, de munitions en Normandie; de la nouvelle correspondance qui s'y ouvre; de la nécessité d'y envoyer, s'il n'y a pas de fonds, au moins trois ou quatre cents louis par ce côté, avec injonction au prince et au commandant de Saint-Marcouf de délivrer toute la poudre que l'on viendra chercher.

« 7° Demander des passeports pour MM. de la Rosière, Crepel, pour se rendre à Jersey et passer; demander que leur voyage soit payé et qu'à l'avenir ces messieurs soient défrayés, ne pouvant se faire à mes frais.

« 8° Si toutes ces demandes sont rejetées, comme je reste sans moyens, représenter que je vais en faire part à tous mes agents, pour que leurs espérances ne soient plus trompées, et alors ne pouvant continuer mes relations de cette manière, annoncer mon voyage à la campagne, ne pouvant plus être utile ici à rien.

Digitized by Google

cru indispensable, Monseigneur, de commencer par m'occuper des moyens de pouvoir l'éclairer. M. de Bourmont, chargé d'une lettre du prince de la Trémoille pour Monsieur, aura l'honneur de mettre sous les yeux de V. A. R. la copie de la lettre de lord Grenville et tous les détails que je pourrai donner moi-même sur ce qui s'est passé en France et sur les excellentes dispositions qui y règnent d'une manière presque générale. Dès le moment où j'aurai vu les ministres, j'aurai l'honneur d'aller rendre compte à Monsieur des dispositions où je les trouverai et de ce que les royalistes peuvent en attendre.

« Il faut une circonstance aussi pressante pour que ma première démarche n'ait pas été de me rendre auprès de Monseigneur; mais la situation extrêmement dangereuse et difficile où se trouvent en France les plus fidèles serviteurs du Roi demande une prompte solution sur le parti qu'ils peuvent prendre. Dévoués sans réserve, s'ils peuvent l'être utilement, ils sont résignés à tout souffrir pour servir leur maître et leur pays; mais si malgré l'expérience du passé, les grandes espérances de succès qu'offrent aujourd'hui les dispositions favorables des Français malheureux et l'influence qu'une persévérance inaltérable a acquise au parti royaliste, si le gouvernement anglais se refuse encore à fournir les moyens nécessaires pour le développement de ceux de l'intérieur, il est plus urgent que jamais de s'en assurer pour en instruire le Roi et Monsieur, afin que, prenant en considération la situation de leurs plus dévoués serviteurs, ils daignent leur donner des ordres en conséquence. Ce n'est point un plan que je viens offrir au ministère, parce qu'il suffira de s'en occuper lorsque ce ministère aura donné la certitude de fournir les secours nécessaires pour en suivre un. Alors, comme les matériaux sont abondants, on pourra lui présenter un ou plusieurs plans, qui seraient également bons à suivre, selon les circonstances qui changent journellement en France, mais toujours d'une manière favorable au Roi, dont la dernière secousse ne fait qu'augmenter les partisans.

« N'ayant point reçu de Monsieur les ordres qu'a daigné m'annoncer S. A. R. dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, en date du 18 août, et la position actuelle des affaires en France ne me laissant plus la possibilité d'exiger des officiers que j'ai l'honneur de commander de rester à leur poste, dans l'espoir incertain de pouvoir y être utiles, ne pouvant suppléer par des espérances, comme je l'ai fait depuis longtemps, au dénûment et au manque de secours de toute

« Surtout ne pas proférer une plainte, ni un reproche, mais se retirer si l'on m'entrave et me refuse tous les moyens. »

Note aut. de Frotté, s. s. n. d. ; une page in-4°. (Arch. de madame la comtesse Henri de Frotté.)

Digitized by Google

espèce où je suis resté depuis mon retour en France, j'ai cru devoir venir moi-même prendre les ordres de Monsieur et acquérir une certitude sur les secours que nous pouvons attendre du gouvernement. Ne m'étant absenté de Normandie que pour ces deux objets, je suis prêt à y retourner dès l'instant où Monseigneur me l'ordonnera, pour y porter et exécuter les ordres de S. A. R. Pouvant parler avec plus de connaissance de cause des dispositions de la province dont le commandement m'a été confié, j'ai l'honneur d'assurer à Monsieur que jamais elles n'ont été meilleures, jamais elles n'ont offert plus de moyens militaires ni plus d'ensemble. Tous les officiers qui me secondent sont à leur poste et y maintiennent ces dispositions. Toutes les divisions sont organisées. La confiance et le dévouement de la noblesse restée ou rentrée sont susceptibles de tout ce que peut en désirer Monsieur, et Monseigneur verra par la copie de l'instruction que j'ai donnée à tous les principaux officiers l'esprit dans lequel ils travailleront pendant mon absence et l'engagement que j'ai pris vis-à-vis d'eux pour les tirer d'une incertitude dont j'ai trop senti le péril pour ne pas chercher à la leur éviter dans la situation difficile et dangereuse où ils sont restés. Monseigneur trouvera toujours en eux, comme en moi, la même persévérance, le même dévouemeut, mais il n'est plus possible de temporiser; toute mesure semblable à celle que l'on a suivie dernièrement et à laquelle je m'étais résigné, tout en faisant mes observations sur mon peu de confiance dans ses résultats, toutes mesures semblables sont devenues plus impraticables que jamais. La guerre, la guerre, Monseigneur, peut seule nous sauver! voilà le cri de tous les Français royalistes ou mécontents, et c'est dire presque tous. Nous avons su nous soumettre aux intentions du Roi; nous avons su respecter l'opinion, et nos épées ont cédé aux plumes, comme nous aux orateurs de tribune, le droit de terrasser nos ennemis et de servir le Roi. Placés derrière eux, ne pouvant agir alors que par eux, nous les avons secondés de tous nos efforts; nous les avons avertis et nous eussions voulu les sauver; et nous l'eussions pu, s'ils avaient su se défendre eux-mêmes. Aujourd'hui, ils sentent leurs fautes et surtout leurs malheurs, et l'opinion générale, qui avait placé en eux toute sa confiance, n'en a plus maintenant que dans les armes, et le cri général est : « *Un prince,* « de l'argent, des armes et de l'ensemble! » Connaissant les intentions de Monseigneur, j'ai répondu comme le désire V. A. R. et comme la confiance qu'elle a daigné m'accorder me donnait le droit de répondre aux Normands desquels Monsieur peut tout attendre; mais il faut de l'argent; j'en ai toujours manqué pour avoir des armes et des munitions; j'en ai manqué même pour la subsistance et l'entretien du parti dont les besoins se sont augmentés en raison du plus grand

Digitized by Google

développement que j'y ai donné. J'ai été réduit au point, Monseigneur, il y a deux mois, d'être à l'instant de laisser se dissoudre mes éléments et mon organisation, le parti n'ayant aucun espoir de moyens de pouvoir se soutenir, par l'abandon où l'on nous a laissés depuis mon départ de Londres, dont je n'ai reçu alors que trois cents louis et un renvoi sur le prince de la Trémoille qui n'a eu qu'une très-petite et insuffisante somme à sa disposition. Encore n'a-t-il pu en disposer que peu de temps avant la catastrophe, et jusque-là il a été réduit, pour tout son travail, tant des départements que de Paris, etc., etc., à douze cents louis seulement qu'il a trouvés en arrivant en France. Lorsque j'aurai l'honneur de voir Monsieur, j'aurai celui de mettre sous ses yeux d'une manière plus détaillée les inconvénients de notre position.

« J'ai fait part à MM. le baron de Roll et du Theil des motifs qui m'amenaient ici, et leur ai communiqué la lettre pour lord Grenville; connaissant la plénitude de confiance que leur accorde Monsieur, j'ai cru devoir leur faire part de mes démarches, et c'est d'après leur réponse que je[1]... »

(Interrompue ici.)

La réponse du prince était nécessairement évasive :

« Edinburgh, ce 10 octobre 1797.

« J'ai reçu avec un vrai plaisir, Monsieur, la lettre dont vous aviés chargé M. de Bourmont, ainsy que la copie de l'ordre que vous avés laissé à vos officiers. Vous avés très-bien exprimé aux fidèles Normands mes sentiments et mes désirs. Maintenant, il faut réunir tous nos moyens pour hâter l'époque où mes vœux seront remplis.

« M. de Bourmont est chargé de plusieurs commissions verbales pour vous, et le baron de Roll, en vous développant mes intentions, vous fera connoître le moment où vous viendrés recevoir mes ordres pour la province que j'ai confiée à vos soins. La situation des esprits dans l'intérieur nous offre les chances les plus favorables, et l'intérêt réel du gouvernement britannique doit l'engager à nous donner les moïens d'utiliser la bonne volonté de nos compatriotes.

« Adieu, Monsieur; comptés sur tous les sentiments qui m'attachent à vous pour la vie.

« CHARLES-PHILIPPE. »

« *Comte Louis de Frotté.* »

Adresse :

« *A Monsieur le comte Louis de Frotté,*
« *à Londres*[2]. »

[1] 3 p. in-fol. A. (Brouillon aux Arch. de Couterne.)
[2] A. S. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

*
* *

Une démarche personnelle auprès de Monsieur pouvait avoir des résultats plus décisifs; Frotté insista pour obtenir la permission de la faire. Il fut, en effet, autorisé à se rendre à Édimbourg, et là, ses instances, les détails dans lesquels il entra, l'ardeur de ses convictions parvinrent à toucher Monsieur. Le prince était sincère et animé de bonnes intentions, disposé à subir les influences, même loyales comme celles de Frotté; il parut se rendre à ses raisons.

Frotté obtint même une lettre pour le vicomte d'Oilliamson, renfermant, avec des compliments et des promesses bien vagues, à l'ordinaire, de subsides et aussi de concours personnel, des instructions pour l'organisation de l'armée royale.

D'Oilliamson était nommé commandant en second, en remplacement de La Roque; le grade de major général restait provisoirement vacant.

Mandat et Bruslart passaient colonels, et pouvaient ainsi commander chacun deux colonnes.

Les chefs de division (de Ruays, Saint-Paul-Lingeard, Marguerye, Picot, La Pivardière, d'Hugon) seraient l'objet de grâces particulières.

Les officiers et soldats de Normandie pouvaient compter à l'avenir sur un traitement *au moins* aussi favorable que ceux des autres provinces : promesse faite pour calmer leurs justes plaintes d'avoir été jusqu'ici trop négligés.

On songeait à envoyer un évêque en Normandie pour y diriger le mouvement religieux, et il était question de confier cette délicate mission à celui de Lisieux, M. de la Ferronnays[1].

Mandat allait en Normandie : la présence de Frotté était indispensable à Londres pour y suivre auprès du gouvernement anglais les affaires de l'insurrection normande.

[1] Ferronnays (Jules-Basile Ferron de la). Né en 1735; — évêque de Saint-Brieuc, 1769; — de Bayonne, 1774; — de Lisieux, 1783; — mort à Munich, 1799; — prélat distingué; — homme de courage et qui avait failli venir partager avec l'évêque de Dol, son ami, les dangers de l'expédition de Quiberon, où ce dernier perdit la vie. (L. Du Bois, *Histoire de Lisieux*, t. I, p. 463 et suiv.)

Digitized by Google

Lettre de Monsieur, frère du Roi, au vicomte de Williamson, major général de l'armée royale de Normandie.

« Édimbourg, le 30 octobre 1797.

« Les derniers événements qui ont eu lieu le 4 septembre, Monsieur, devant faire sentir de plus en plus aux malheureux Français opprimés, combien le joug sous lequel ils sont asservis est insupportable, j'ai désiré que M. le comte de Frotté vînt me rendre un compte direct des dispositions particulières du pays confié à son commandement, ainsi que des moyens nécessaires pour pouvoir le mettre le plus promptement possible en état de coopérer efficacement aux mesures générales qui font l'objet de tous mes soins dans ce moment.

« J'ai vu par le résultat des différentes conférences que je viens d'avoir avec ce général, que non-seulement le zèle des fidèles royalistes en Normandie n'avait point été refroidi par les derniers attentats des tyrans qui dominent sur la France, mais qu'au contraire les nouvelles persécutions n'avaient fait qu'accroître l'énergie des braves défenseurs de la véritable cause de l'honneur.

« M. de Frotté ne m'a point dissimulé que le plus grand embarras serait de contenir leur courage indigné de tout ce que, dans l'inaction, il pourrait encore avoir à supporter.

« Ces considérations ont pénétré facilement jusqu'au fond de mon âme, et s'il ne s'agissait que du dévouement de ma personne, elle eût été bientôt placée au premier rang de vos intrépides compagnons d'armes.

« Mais je dois à eux-mêmes, je dois à la France entière et à mon Roi de pourvoir d'avance aux besoins les plus indispensables pour que les premiers moments d'une résolution aussi décisive ne soient pas rendus sans effet, faute des éléments nécessaires à une attaque soutenue.

« Il serait superflu de dire que tous mes soins les plus actifs sont tendus vers ce but. Vous sentirez facilement, Monsieur, que je ne saurais en exposer ici le détail. Je me bornerai à vous dire que j'ai bien des motifs pour espérer un prompt succès, soit d'une manière, soit d'une autre.

« Non-seulement je fais repartir sur-le-champ M. le comte de Frotté pour Londres, avec des lettres et des instructions propres à accélérer cet important objet; mais comme il est sensible que de pareilles sollicitations peuvent entraîner des résultats plus ou moins étendus de la part de ceux dont il faut obtenir les moyens essentiels qui vous manquent, j'autorise M. de Frotté à vous envoyer provisoirement M. de Mandat, qui vous portera cette lettre.

Digitized by Google

« Je vous l'adresse particulièrement, Monsieur, parce que, dans le cours des détails que j'ai eu à parcourir avec M. de Frotté, le général m'a confirmé non-seulement dans la très-bonne opinion et l'estime particulière que j'avais déjà conçue pour vous, mais qu'il vous a désigné à moi comme celui qu'il désirait le plus et qu'il croyait le plus capable de remplacer M. le comte de La Roque dans la commission de commandant en second de la Basse-Normandie.

« Je vous envoie les lettres qui vous sont nécessaires à cet effet. C'est avec beaucoup de satisfaction que, dans cette importante circonstance, je vous marque ainsi ma confiance et le prix que je mets à la distinction de vos services.

« Je suis convenu avec M. de Frotté qu'il ne serait point procédé encore à votre remplacement dans l'emploi de major général que vous occupiez ci-devant. Je me réserve de nommer ultérieurement à cet emploi parmi ceux qui me seront présentés par M. le comte de Frotté comme les plus capables de le bien remplir.

« J'ai accordé le brevet de colonel à MM. de Bruslart et de Mandat, tant à cause de leurs anciens, braves et loyaux services, que pour les mettre à portée par ce grade supérieur de prendre le commandement en chef de chacun deux colonnes dont M. de Frotté jugera convenable de leur confier la direction.

« Quant à MM. les chefs de division, j'espère pouvoir bientôt leur faire éprouver l'effet des intentions bienveillantes du Roi. Ce retardement tient à un travail qui est maintenant sous les yeux de S. M. Je vous charge, en attendant, de faire connaître à MM. de Ruays, de Saint-Paul-Lingeart, de Marguerie, de Picot, de la Pivardière, d'Hugon, que je ne perdrai pas un instant de vue tous les rapports favorables que M. le comte de Frotté m'a fait de leurs excellents services. Ils peuvent être parfaitement tranquilles sur l'obtention des grâces qu'ils méritent. Vous pouvez même ajouter avec confiance que tous ceux qui se sont distingués ou se distingueront par la suite, tant par des faits de guerre que par des formations nombreuses, au moment de la reprise des armes, seront traités au moins aussi favorablement que pourront l'être tous ceux des autres armées royales qui auront mérité les grâces du Roi, dans quelque autre partie du royaume que ce soit.

« M. de Frotté m'a aussi rendu compte de l'utilité dont pourrait être au maintien si essentiel de la religion, la présence d'un évêque en Normandie et le désir que les ecclésiastiques les plus recommandables dans cette province auraient d'y voir arriver M. l'évêque de Lisieux. J'en sens toute l'importance, et je vais écrire sur-le-champ au Roi, mon frère. M. l'évêque de Lisieux n'étant qu'à quelques lieues de S. M., pourra plus promptement recevoir ses ordres.

Digitized by Google

« Je me suis empressé en même temps de mettre sous les yeux du Roi le rapport qui m'a été fait par M. le comte de Frotté de la confiance générale que l'abbé de Williamson a fixée sur lui par son mérite et ses vertus.

« Je bornerai ici cette instruction que je charge M. de Frotté de vous faire parvenir. Il me resterait sans doute beaucoup de choses à y ajouter, mais il me faudrait, pour la rendre plus étendue, quelques notes principales qui me manquent encore. M. le comte de Frotté y suppléera lui-même aussitôt que le bien le plus essentiel de la France lui permettra de satisfaire l'empressement qu'il a de se rendre à son poste. J'ai jugé d'une nécessité absolue qu'il suivît à Londres l'effet des sollicitations que je considère comme les plus urgentes. Si elles ne peuvent se compléter toutes aussi promptement qu'il est désirable, je voudrais au moins qu'il pût emporter avec lui le plus indispensable.

« Ce que je désire surtout, c'est de pouvoir bientôt franchir la barrière qui me sépare encore des braves et fidèles serviteurs du Roi; c'est de voir arriver le moment où, servant à S. M. de précurseur, je pourrai, sans craindre d'exposer inutilement le sang précieux des intrépides défenseurs d'une aussi noble cause, répandre tout le mien s'il le faut, pour lui rendre son trône et le bonheur aux Français.

« Soyez mon interprète, Monsieur, auprès des chefs qui vont être sous vos ordres. Consolez-les autant qu'il vous sera possible d'un délai qui, j'espère, ne sera plus long; je ne surchargerai pas cette lettre de la peine qu'il me cause à moi-même. Ce n'est que lorsque je serai parmi vous que je me permettrai d'en parler, les armes à la main.

« Je vous renouvelle avec plaisir, Monsieur, l'assurance de tous mes sentiments pour vous et de ma parfaite estime.

« *Signé :* CHARLES-PHILIPPE.

« Certifié copie conforme à l'original envoyé par moi au vicomte d'Oilliamson, en Normandie.

« LOUIS DE FROTTÉ,
« Général en chef des royalistes de Normandie[1]. »

*
* *

Cette lettre était un véritable succès pour Frotté. De retour à Londres, il se hâta de l'expédier à d'Oilliamson ; mais sa satisfaction ne fut pas de longue durée : le baron de Roll vint le

[1] Le certificat est de la main de Frotté. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

prévenir que Monsieur avait changé d'avis et qu'il fallait surseoir au départ de Mandat et aux autres mesures prescrites. Une lettre de Monsieur suivit de près. D'où venait ce changement? La lettre du prince ne le dit pas; mais il semble qu'il y ait eu en ce moment une sorte de complot ourdi contre Frotté pour lui faire perdre tout à la fois la confiance de Monsieur et celle du gouvernement anglais.

Monsieur à Frotté.

« Edinburgh, ce 7 novembre 1797.

« Le baron de Roll vous a déjà informé, Monsieur, de mes intentions relativement à la suspension momentanée de la remise des lettres dont je vous avois chargé et des autres ordres que je vous avois donnés.

« Des lettres que j'ai reçues du Roi le surlendemain de votre départ, m'obligeront peut-être à changer quelque chose dans la marche que je vous avois tracée; mais je crois pouvoir répondre que ce retard ne sera nuisible en rien, et je chargerai le baron de Roll de vous instruire le plus promptement possible de mes intentions.

« Dites de ma part au prince de la Trémoille que je le prie d'attendre de nouvelles instructions de ma part avant de voir M. de Harcourt.

« Je vous renouvelle avec plaisir, Monsieur, l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

« *M. le comte Louis de Frotté* [1]. »

Il n'y avait qu'à s'incliner; Frotté le fit avec une douleur respectueuse.

« Si M. de Puisaye, écrivit-il à Monsieur, a réussi dans les affaires importantes qui l'ont retenu ici, pendant notre voyage auprès de V. A. R., le moment devient plus pressant que jamais d'en profiter des effets, car l'armée de l'Ouest, dite d'Angleterre, une fois organisée, paralysera entièrement tous les éléments royalistes qui existent dans cette partie... Plus je le vois, plus je suis porté à remplir les vues de Monsieur en me rapprochant de lui, plus même je le trouve utile aux intérêts que nous servons. Tous les hommes marquants sont exposés à faire des fautes et à avoir des ennemis; mais lorsqu'on a comme lui les moyens de réparer les premières et l'esprit nécessaire pour pénétrer les

[1] Arch. de Couterne.

Digitized by Google

seconds, on peut en espérer de grands services. M. de Puisaye est un des hommes qui savent le mieux apprécier la valeur des choses et des hommes[1]. »

Et dans une autre lettre :

« ... Daignez excuser l'horreur de ma situation qui va me rendre responsable, aux yeux de mes amis aigris par le malheur, de tous ceux qui les menacent et auxquels je ne puis rien opposer, n'ayant aucun moyen de les prévenir.

« Si je ne suis pas un de ceux à qui il soit réservé de contribuer à relever le trône des Bourbons, d'autres mains plus heureuses, quoique moins pures, y travailleront peut-être un jour avec plus de succès, car jamais en France il n'y eut plus de mécontentements, ni de divisions dans les gouvernants, ni de désertions dans les troupes, et jamais les républicains n'eurent plus besoin du Roi.

« J'attendrai les ordres de Monsieur avec ma soumission ordinaire. J'ose le supplier, en se rappelant de la position pénible où je suis, d'être persuadé que, quels que puissent être les événements présents ou à venir, je mettrai toujours le dévouement qui m'a mis à la tête d'un parti, à servir la cause du Roi, comme chef ou comme soldat, lorsque mon zèle pourra lui être utile[2]. »

*
* *

Une décision du 17 novembre, provoquée sans nul doute par du Theil, vint imposer aux chefs des armées royales l'obligation de rendre compte de toutes les sommes par eux reçues, tant des agents du Roi directement, que du ministère anglais. En principe, rien de plus naturel. Outre que c'était un devoir de leur commandement, il était important pour la répartition ultérieure des dépenses, dont les unes devaient rester à la charge du gouvernement anglais, les autres à celle du gouvernement royal français, de bien fixer la nature et le chiffre de ces dépenses, en même temps que le montant des versements faits concurremment des deux parts. Mais, dans la pratique, on devait rencontrer d'insurmontables difficultés. Nous verrons plus loin quels ennuis nouveaux étaient réservés à Frotté sous ce rapport.

[1] Brouillon aut. (Arch. de Couterne.)
[2] *Ibid.*

Digitized by Google

*
* *

Plus malheureux encore du côté du ministère anglais, il vint se heurter au parti pris par Windham, non-seulement de repousser toutes ses demandes, mais de le forcer de résigner son commandement, ou du moins de ne l'exercer que sous les ordres de Puisaye, directeur unique et suprême. Puisaye l'encourageait-il dans cette conduite et abusait-il ainsi contre Frotté de son ancienne liaison avec Windham ? Celui-ci n'obéissait-il qu'au ressentiment que lui causaient les instances et les importunités parfois hautaines du jeune général, ou même au désir que son gouvernement avait, en ce moment, de ménager la France[1] ? Toujours est-il qu'il eut beau rappeler ses efforts et les promesses du gouvernement anglais ; invoquer la levée, sur une population d'un million trois cent mille âmes, de douze divisions représentant chacune un régiment, et quelques-unes deux ; la présence à leur tête de quatre-vingts officiers, presque tous émigrés rentrés; le chiffre de six mille combattants groupés autour de lui ; montrer ses camarades réduits à la dernière extrémité, et leur organisation prête à se dissoudre[2], et, finalement, se rabattre sur la demande d'un subside provisoire de mille ou deux mille louis, indispensables pour maintenir ses cadres, il fut repoussé sur tous les points. Il dut même comprendre que M. Windham refusait de le reconnaître comme chef de la Normandie ou de lui rien accorder en cette qualité.

Il songea alors à donner sa démission de son commandement, ou même, ce qui eût été plus pénible encore, à le subordonner à celui de Puisaye. Si loyale qu'eût pu être une pareille soumission, aurait-elle désarmé les défiances et les ressentiments de son rival ? Dans son désespoir, il écrivait à l'évêque de Saint-Pol de

[1] A. Le Bon, p. 234 ; — *William Pitt et son temps*, t. III, p. 58.
Malgré tout ce qu'on a pu dire, Pitt, à ce moment, désirait la paix, dont le traité de Campo-Formio (18 octobre 1797), conclu par l'Autriche arrière de l'Angleterre, faisait pour cette dernière puissance une nécessité véritable.

[2] Brouillon s., novembre 1797. (Arch. de madame la comtesse de Frotté.)

Digitized by Google

Léon, de Lamarche[1], qui jouissait en Angleterre d'un certain crédit, pour lui demander tout à la fois conseil et appui auprès du marquis de Buckingham, père de Grenville. Sa lettre était noble, discrète et touchante :

A l'évêque de Saint-Pol.

« 25 novembre 1797.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai besoin des conseils de l'honneur calme et éclairé, de l'expérience et de l'amitié. Votre droiture, votre caractère et l'intérêt que vous m'avez toujours témoigné me font espérer les trouver en vous. Vous connaissez ma conduite, Monseigneur, et mon cœur ne craint pas de se montrer à découvert aux yeux de l'homme juste. Je n'ai fait que mon devoir, mais je l'ai fait en vrai gentilhomme, et ce titre, selon moi, en impose de très-étendus, surtout dans une révolution semblable à celle qui cause nos malheurs.

« Ma douleur, aujourd'hui, Monseigneur, est de craindre de ne plus pouvoir me dévouer d'une manière aussi utile que trois ans de travaux et l'estime de mon parti m'avaient mis à même de le faire, si le Roi n'abandonne pas tout espoir, et ce serait moins le moment que jamais, si l'Angleterre écoute son intérêt et celui de l'Europe. Je vous ai ouvert mon cœur sur ma position difficile envers M. Windham et sur celle où je suis avec M. de Puisaye. Quelques succès en Normandie que je dois à la valeur et au dévouement de mes compatriotes, une conduite droite mais simple, vis-à-vis des ennemis de mon souverain, qui a été remarquée, la confiance dont m'ont honoré le Roi et Monsieur, la manière pleine de bonté dont ont bien voulu me voir M. Pitt et lord (Grenville?) dans les différentes affaires que j'ai eu à leur mettre sous les yeux, sans les faire passer par M. Windham, voilà les véritables griefs qu'a ce ministre contre moi et les seuls motifs de sa malveillance. Vous sentez bien, Monseigneur, qu'on ne me les a pas énoncés ; mais son caractère de loyauté est connu ; je lui ai toujours rendu tout ce que je devais à un ministre, malgré toute la défaveur qu'il m'a toujours marquée; et sa passion pour M. de Puisaye, qu'il veut, malgré tout, rendre absolument arbitre du destin des royalistes de l'Ouest, et même de la France, ne peut me laisser de doute sur le sujet de son méconten-

[1] Lamarche (Jean-François de). Né en 1729 ; — évêque de Saint-Fol de Léon, 1772;— mort à Londres, 1806. Il se signala par la vivacité de son opposition à la Constitution civile et même au Concordat. Pendant la révolution, il adressa plusieurs manifestes aux insurgés de Bretagne pour soutenir leur courage. Plein de charité, d'ailleurs, et de dévouement, et ayant rendu à ses compatriotes pendant l'émigration les plus grands services. (*Biographie* de Leipzig ; — Etc.)

Digitized by Google

tement contre un jeune homme qui, avec moins de talents et de moyens que M. de Puisaye, a eu plus de bonheur et a reçu plus de marques d'estime. M. Windham se persuade et répète que j'ai des prétentions démesurées et une ambition excessive, parce que le Roi et Monsieur, n'ayant pas cédé jusqu'ici aux demandes de M. de Puisaye d'être le généralissime et le directeur absolu des partis royalistes, m'ont spécialement chargé de la Normandie où je n'ai jamais reçu les ordres de ce général, et pour laquelle ils m'ont donné des lettres de commandant en chef. Si j'avais l'honneur d'être bien connu de M. Windham, il me rendrait plus de justice en connaissant le peu d'ambition que j'ai, qui est de mériter l'estime de mon prince, de mon parti et de tous les hommes d'honneur. Quant à mes prétentions, je ne m'en départirai qu'avec la vie, car elles se bornent à me dévouer sans réserve à la cause que je sers, et à la servir de tous mes moyens, de la manière qui me sera indiquée comme devant le mieux réussir, et sous les ordres de celui qui sera choisi comme devant lui être le plus utile ; il y a longtemps que moi-même j'ai mis sous les yeux du Roi la nécessité d'un chef suprême qui rallîât tous les chefs des différentes armées sous ses ordres, et je ne puis être soupçonné de prétention à cette place, car je sens toute mon insuffisance pour l'occuper.

« J'ai vu M. de Puisaye depuis que je suis ici, d'abord avec toute la déférence que je dois à son âge et au grade qu'on lui a conféré pour l'expédition de Quiberon. Il a beaucoup d'esprit; il me montre de la franchise, le désir de m'amener à la confiance, et j'avoue qu'elle a commencé à s'établir entre nous, en me faisant revenir sur une partie des préventions qui existent fortement contre lui, plus encore en France qu'ici. Si le Roi me témoigne le désir que je me mette sous ses ordres et que le gouvernement anglais lui donne les moyens si indispensablement nécessaires aux royalistes, j'obéirai sans réplique, mais cela ne dépend pas de moi, et vous savez les vues particulières de Monsieur sur la Normandie.

« Dans cette position critique, où la misère affreuse et les dangers sans cesse renaissants auxquels mon parti est en proie, retombent sur mon cœur et ma responsabilité, n'ayant reçu aucun secours depuis huit mois, et ayant toujours soutenu et même étendu mon organisation par l'ordre de Monsieur, sentant, et tout le monde en France me représentant combien elle pourrait être utile, je me trouve accablé de la malveillance de M. Windham, qui vient de m'en confirmer la preuve, en me faisant, en réponse à une réclamation de M. le duc d'Harcourt pour moi, écrire par M. Woodford que, d'une manière très-précise, je ne devais espérer aucun secours, qu'il ne voulait plus entendre parler des affaires de Normandie tant qu'elles seraient entre mes mains, et que je

Digitized by Google

n'avais rien à prétendre sur les engagements antérieurs pris par le gouvernement avec le Roi, à moins que je ne me regardasse moi-même comme faisant partie de l'armée de Bretagne, et qu'alors je devais m'adresser directement à M. de Puisaye.

« Dans une cause où ma partie est mon juge, et où je ne ferai que rendre ma cause plus mauvaise, en lui prouvant davantage la validité de mes droits, je ne peux ni ne dois m'élever contre la malveillance de M. Windham ; il ne me reste d'autre parti à prendre, d'après ses sentiments pour moi et la lettre que j'ai reçue, qu'à observer un respectueux silence vis-à-vis du ministère de S. M. Britannique, qui, d'ailleurs, peut bien servir les intérêts de la cause générale et ceux de mon pays. Mais, Monseigneur, je ne peux me dissimuler que ma province et mes amis seraient victimes de ma persévérance à en conserver le commandement, et, comme je désire leur bien-être avant tout, comme je me dois sacrifier aux intérêts du Roi et aux leurs, je crois devoir supplier Monsieur de vouloir bien recevoir ma démission et nommer au commandement des royalistes de Normandie quelqu'un qui n'ait pas les mêmes obstacles à vaincre auprès de M. Windham pour adoucir la position cruelle où sont ceux qui se sont dévoués comme moi, dans cette province....

« En faisant cette démarche, Monseigneur, je n'abandonne pas une si noble cause, et mon zèle et mon bras seront toujours prêts à la servir de tous leurs moyens. L'estime de mon parti, mon dévouement et mon épée me resteront encore, et peut-être pourront lui être utiles; mais, Monseigneur, avant de faire cette démarche, dont je n'ai fait encore part à personne, je désire avoir votre avis. Je désirerais plus, je vous l'avoue : connaissant l'inaltérable loyauté de lord Grenville, si je ne savais pas combien les affaires importantes dont il est occupé lui permettent peu d'en écouter une particulière, je lui aurais mis ma position sous les yeux, avec toute la mesure que je dois à M. Windham; mais je l'importunerais en lui demandant une audience, car cela lui est facile en raison de sa position. Mais j'ai pensé, Monseigneur, d'après le caractère connu de M. le marquis de Buckingham, d'après son attachement à la cause de l'honneur et l'intérêt qu'il témoigne à ceux qui s'y dévouent avec utilité; j'ai pensé, dis-je, Monseigneur, que peut-être il ne refuserait pas d'entendre la vérité, d'en être l'appui, et, sans contrarier M. Windham, de me faire obtenir sur les affaires étrangères, les ressources indispensables au maintien de mon parti que je ne puis plus attendre d'ailleurs, et le motif en serait d'autant plus plausible que je m'étais réuni à l'Agence de Paris. Il ne me reste que ce seul et unique moyen, Monseigneur, pour que je puisse, en honneur, conserver la direction d'un pays dont j'ai travaillé à mériter la confiance en

Digitized by Google

le préservant de tous les maux que j'ai pu éviter et en y faisant le bien qui a dépendu de moi, pour que je reste avec des amis qui me sont attachés et des compagnons d'armes qui ont lié leur sort au mien, enfin pour que je n'abandonne pas de longs et pénibles travaux et des éléments que j'ai formés et qui, d'après les dispositions de l'intérieur, peuvent contribuer d'une manière si avantageuse au salut de mon pays, d'après les moyens dont je pourrais encore disposer pour combattre les vues de nos ennemis, mais dont le moment de parler n'est pas encore arrivé.

« Vous connaissez M. le marquis de Buckingham, Monseigneur; il vous estime; mon nom ne lui est peut-être pas inconnu; veuillez bien lui demander la permission que je me rende chez lui, afin de lui mettre sous les yeux ce que je dirais à son frère, si je ne craignais pas d'être indiscret en lui demandant une audience, surtout dans ce moment[1].... »

Quelle fut la réponse de l'évêque? Nous l'ignorons. Il est probable que ses démarches auprès du ministère furent sans résultat.

La rigueur témoignée aux insurgés normands s'étendait, d'ailleurs, aux insurgés des autres provinces, et, du malheur commun, du mécontentement unanime des chefs réunis à Londres, naquirent le besoin et l'occasion d'un rapprochement entre eux.

*
* *

A cette époque, en effet, se place un incident important et peu connu, du moins dans ses détails[2] : la démarche collective faite

[1] Brouillon aut., avec quelques corrections d'une main étrangère. (Arch. de Couterne.)

[2] Beauchamp seul en donne quelques-uns (t. IV, p. 353). Les autres historiens, Crétineau-Joly (t. III, p. 525), Muret (t. V. p. 25), les auteurs de la *Biographie des contemporains* (*Suppl.*, v° Puisaye), de celles de Leipzig, de Didot, des *Hommes vivants*, de la *Biographie nouvelle*, Séguin, du Chatellier, ne parlent pas de la fameuse lettre. L'abbé Deniau, par une étrange distraction, la suppose adressée à un nommé « Mouli » ; c'est « Monsieur » qu'il aurait dû lire et dire. Puisaye, dans ses *Mémoires* (t. VI, p. 673), ne cite pas cette lettre, qui fut pourtant la cause ou l'occasion de sa démission et de son départ pour le Canada. Le marquis Antoine, dans sa Notice apologétique, loue les conseils que son frère aurait donnés au comte d'Artois, sans indiquer la forme sous laquelle ils auraient été présentés (p. 12 et 13).

Digitized by Google

auprès du comte d'Artois par les chefs royalistes qui se trouvaient à Londres, afin d'obtenir qu'il donnât le signal d'une reprise d'armes et qu'il vînt la diriger en personne; la réponse hautaine du prince à cette espèce de sommation; la disgrâce de quelques-uns d'eux, et particulièrement de Puisaye.

Leur situation, et celle de Frotté entre toutes les autres, était véritablement intolérable. Non-seulement on leur avait défendu de dissoudre leur organisation, comme on disait, mais ils avaient dû la renforcer par l'envoi de nouveaux officiers. Ils n'avaient quitté leurs hommes qu'en leur promettant de les rejoindre bientôt; c'était par l'annonce d'une reprise générale et prochaine qu'ils avaient pu comprimer leur impatience trop légitime. Leur responsabilité était donc engagée au plus haut degré vis-à-vis de ces malheureux qui ne pouvaient ni se montrer, ni se retirer, ni attaquer, ni presque se défendre, décimés par la misère, la fusillade ou la guillotine, sans ressources, puisque l'Angleterre supprimait ses rares et maigres aumônes, que la bourse et la huche de leurs partisans étaient épuisées et qu'ils ne pouvaient même travailler. Sans doute, la guerre devait attirer sur ces contrées, déjà si éprouvées, de nouveaux fléaux, mais pour la partie de la population engagée dans l'insurrection, les maux de la trêve étaient plus cruels encore : cette guerre n'offrait que peu de chances de succès, mais ceux qui la provoquaient en partageraient du moins les périls, et en France le sang qu'on verse pour une cause politique absout aisément de celui qu'on a fait verser. L'impatience des chefs réunis à Londres était donc extrême, et leur irritation contre les courtisans qui entouraient le Roi, blâmant la guerre, n'ayant que du dédain pour des efforts auxquels ils n'avaient pas eu le courage de s'associer, devait les pousser à un parti désespéré. Ils auraient voulu enlever pour ainsi dire le [illegible] sans lui laisser le temps de demander au Roi [illegible] ils n'attendaient rien de favorable à leurs vues [illegible]

Pu[illegible] ontrait peut-être trop malveil-

Digitized by Google

lant, après lui avoir témoigné trop de confiance, prit l'initiative. Il n'avait plus rien à ménager. Il se sentait compromis auprès du Roi; il accusait le comte d'Avaray, capitaine des gardes, favori du monarque et son ennemi personnel, d'employer pour le perdre les procédés les plus déloyaux, au point de dénaturer les pièces qui passaient par ses mains, d'avoir souffert ou même encouragé les complots ourdis en Bretagne contre sa vie [1]. Peut-être même ne cherchait-il qu'à faire naître cette occasion de se démettre d'un commandement qu'il ne pouvait plus garder. Il réunit chez lui, dans un grand dîner, Frotté, le comte de Châtillon, le prince de la Trémoille, le comte de Bourmont, le comte de Suzannet, avec Beaupoil de Saint-Aulaire, Allègre, Cottin de la Thuillerie et quelques autres officiers de l'armée de Bretagne. Les premiers ne l'aimaient guère; quelques-uns même, comme Frotté, croyaient avoir à se plaindre de lui; mais tous sentaient la nécessité de se rapprocher pour une action commune et décisive, et de s'assurer au préalable de leurs dispositions respectives.

*
* *

Deux questions, pour ainsi dire préjudicielles, furent soulevées par Puisaye et les officiers bretons, et durent être répondues par écrit par chacun des assistants ; elles se rattachaient à un point délicat de l'ancienne Constitution française, agité parmi les politiques lors de la captivité du roi Jean en Angleterre et de celle de François Ier en Espagne : l'exercice du pouvoir royal à l'intérieur, pendant l'absence du monarque captif ou exilé.

1° Quels sont les droits et les devoirs des chefs royalistes de France envers le Roi et les princes hors du royaume?

2° Quels sont les droits et les devoirs desdits chefs royalistes envers leurs partis respectifs en France?

Voici la réponse de Frotté ;

« Les droits des chefs royalistes envers le Roi ne peuvent être que

[1] *Mémoires*, t. VI, p. 668 et suiv. Le comte d'Avaray protesta vivement contre ces inculpations. (V., sur ses querelles avec Puisaye, un très-intéressant article de M. le comte de Contades dans le *Correspondant* (10 octobre 1883).

Digitized by Google

ceux de tout sujet fidèle qui remplit son devoir avec dévouement envers son souverain, lequel, dans quelques circonstances que ce puisse être, ne peut jamais perdre aucune de ses prérogatives dans l'opinion de ceux qui le reconnaissent hautement pour leur Roi légitime.

« Les devoirs des chefs royalistes envers leur Roi sont donc absolument les mêmes à remplir que si S. M. était en France; car, dans ces temps difficiles, les chefs royalistes n'ayant levé leurs partis qu'au nom du Roi, ces partis n'appartiennent qu'au Roi et ils doivent d'autant plus l'exemple de la soumission à tous ses ordres, qu'ils ne seraient plus vraiment royalistes et agiraient contre les principes qu'ils exigent dans leurs subordonnés, s'ils agissaient autrement; et le seul droit que puissent avoir les chefs royalistes envers le Roi éloigné de ses États, rentre même dans la ligne de leurs devoirs, puisqu'ils n'en ont d'autre que celui d'éclairer respectivement la religion de leur prince, dans le cas où ils la croiraient surprise par l'éloignement qui ne lui permet pas toujours de bien distinguer la vérité de tous les rapports qui lui sont faits.

« Quant aux droits des chefs royalistes sur leurs partis respectifs, c'est de tâcher par leur conduite et leur exemple d'en obtenir la même soumission qu'ils doivent eux-mêmes au Roi.

« Leurs devoirs sont de donner, dans toutes les circonstances, à leurs partisans l'exemple du dévouement et des sacrifices de tout genre que peut exiger la cause de l'honneur et de la royauté, et se regardant à juste titre comme l'intermédiaire-né entre le Roi et les royalistes qu'ils ont réunis, ils doivent rendre un compte juste à S. M. de la conduite de ses fidèles sujets, lui faire connaître ceux qui le servent le mieux, lorsque c'est possible directement, sans compromettre ces derniers en divulguant leur nom, et enfin recevoir et transmettre aux royalistes sous leurs ordres tous les ordres qui émanent de S. M., avec la seule restriction dans leur exécution de lui représenter respectueusement, mais avec le courage et le zèle de la vérité, tout ce qui pourrait être contraire ou utile essentiellement au bien du service du Roi et à celui des intérêts des royalistes, lesquels doivent être inséparables de ceux de S. M. Mais ce droit ou devoir rempli, dans tous les cas, les chefs royalistes doivent être les premiers à obéir et à servir avec zèle selon les ordres que leur donne le Roi et s'il se trouvait quelque circonstance où, pour le plus grand bien des intérêts de leur souverain et du pays où ils commandent, ils croiraient devoir prendre sur eux d'outre-passer ou de rester en arrière des ordres qu'ils ont reçus, ils doivent en répondre et en rendre un fidèle compte au Roi. Mais on ne peut ni on ne doit prévoir pareil cas, et pour des militaires comme nous, il est toujours dangereux d'analyser de pareilles questions, car nous devons nous rappeler

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF ILLINOIS

Digitized by Google

sans cesse dans quels malheurs ont plongé la France toutes les discussions des États généraux sur les droits et les devoirs respectifs du Roi envers ses sujets et des sujets envers leur Roi. En discutant et en analysant de pareils sujets, notre esprit peut s'égarer. En obéissant exactement à notre souverain et en servant notre Roi et notre pays avec dévouement, notre cœur est toujours sûr de remplir son devoir.

« LOUIS DE FROTTÉ [1]. »

Cette réponse évasive semble calculée pour ménager les susceptibilités du comte d'Artois, dans le cas où elle tomberait sous ses yeux. Peut-être Frotté tenait-il à ne pas lier en tout sa cause à celle de Puisaye et à se placer sur un terrain d'autant plus absolument monarchique, que celui-ci penchait davantage vers les tempéraments constitutionnels. Mais, au fond, il sentait aussi vivement qu'aucun des autres chefs la nécessité d'une reprise d'armes prochaine et de l'apparition en France du comte d'Artois, toujours et si vainement annoncée [2].

*
* *

La lettre collective suivante fut donc adressée au comte d'Artois [3] :

Lettre de MM. le comte de Puisaye, le comte de Frotté, le comte de Châtillon, le comte de Bourmont, le comte de Suzannet et d'Allègre, à Son Altesse Royale Monsieur.

« Londres, ce 5 décembre 1797.

« MONSEIGNEUR,

« Parler à V. A. R. et à S. M., au nom des royalistes français, c'est éveiller dans leurs âmes les sentiments les plus chers ; mettre à leurs pieds la vérité, cette vérité sévère que les déceptions de la flatterie s'efforcent trop souvent de tempérer ou d'obscurcir; c'est se montrer digne du titre consolant et glorieux d'amis fidèles de leur souverain, que leurs longs et pénibles travaux leur ont mérité. Douter de la confiance

[1] A. S. 28 novembre 1797.

[2] Nous en avons la preuve dans un long Mémoire qu'il avait préparé pour être communiqué aux chefs royalistes, peut-être au comte d'Artois lui-même, et qui est aux Archives de Couterne On y voit combien il redoutait l'intervention de Louis XVIII et de son Conseil.

[3] Cette lettre n'avait pas été publiée en entier. Elle fut rédigée par Puisaye.

Digitized by Google

sans bornes du Roi et de celle de Monsieur envers nous, ce serait outrager votre sensibilité, ce serait ne pas croire à votre justice.

« Pénétrés de ces vérités, les chefs de ces nombreuses armées royalistes de l'Ouest de la France, tant ceux qui sont restés aux postes périlleux où leur dévouement les rattache, que ceux qui, chargés de veiller au dehors sur les intérêts communs, sont venus en Angleterre pour remplir ce devoir, instruits par les malheurs passés à calculer les fautes de l'avenir, jaloux de conserver, pur et entier, le dépôt d'honneur et de confiance que la foi d'un peuple généreux leur a remis, se réunissent aujourd'hui pour former *un tout* dont rien désormais ne sera capable de rompre l'ensemble, et pour soumettre à S. A. R., et par elle au Roi, le résultat, d'autant plus solennel qu'il est unanime, de leurs vœux, de leurs craintes, de leurs espérances et des résolutions que la Religion, l'honneur et la nécessité leur commandent.

« Nous ne nous occuperons point ici de tout ce qui a provoqué les malheurs du parti royaliste; nous ne nous attacherons point à signaler les êtres insouciants, ineptes ou pervers qui, placés entre le Roi et nous, ont, avec une ténacité dont le crime seul est capable, entravé à chaque pas les efforts prodigieux d'un peuple entier pendant cinq ans pour sa Religion et pour son Roi : nous frémissons de penser que cette recherche appartiendra peut-être un jour à l'histoire des causes qui auront empêché l'auguste famille, pour laquelle nous avons répandu tant de sang, de remonter sur le trône de ses pères : nous sommes prêts encore à verser tout celui qui nous reste pour prévenir ce malheur.

« Cependant, lorsque le temps et la mort auront imposé silence aux petites passions, lorsque la vérité aura dissipé les nuages de la calomnie et que sa voix tardive aura fait taire les illusions du mensonge, la postérité, qui juge les hommes et les Rois, en donnant des larmes à nos malheurs, n'apercevra pas les conseillers perfides que le mépris de la génération présente et leur obscurité lui auront dérobés; mais elle se glorifiera de l'abandon sublime et de la fidélité héroïque des armées royalistes ; et en lisant les annales de cette horrible Révolution, à travers cette longue série de forfaits et de bassesses, d'audace et de lâcheté, d'atrocités et d'intrigues, si les mots de Vertu, de Religion et d'Honneur frappent quelquefois l'oreille de nos descendants, leur esprit effrayé de tant d'horreurs, se portera avec quelque soulagement sans doute sur les champs du Poitou, de la Bretagne, de l'Anjou, et d'une partie du Maine et de la Normandie.

« Ainsi, placés entre notre Roi et ces hommes vertueux dont nous savons apprécier la confiance, nous remplirons les devoirs que nous impose ce double intérêt; nous le remplirons avec le respect, le zèle que des sujets dévoués doivent à leur Roi, à leur Roi malheureux! mais

Digitized by Google

avec la prévoyance, les soins fraternels qu'ont droit d'attendre de nous ceux qui ont mis leur sort entre nos mains; notre conscience sera notre juge et notre conduite aura pris soin de notre gloire. Au milieu de la crise actuelle dont l'issue paraît devoir fixer irrévocablement les destinées de l'Europe, lorsque la moitié du globe en révolution menace de bouleverser l'autre; lorsque les puissances coalisées sont réduites à tenter d'obtenir par la voie des négociations ce que le sort a refusé à leurs armes; au moment où tous les intérêts publics et privés se réunissent et se pressent pour saisir un moyen quel qu'il soit d'arrêter, de suspendre, du moins, des ravages qui vont croissant, en raison de l'audace des vainqueurs et de la faiblesse des vaincus, ne nous le dissimulons pas : la cause du roi de France n'est plus dans ses premières proportions, lorsqu'elle se trouve placée à côté de la cause de l'humanité; le principe de la querelle qui agite l'Europe a totalement changé, et l'intérêt qu'inspirait le sort du Roi et celui de ses sujets fidèles a successivement décru, à mesure que le danger, en s'étendant d'une manière effrayante, a averti par ses progrès tous les autres États de songer à leur sûreté. En vain, depuis sept ans, tout le monde répète que la cause d'un Roi est celle de tous les autres, qu'il n'est pas de souverains, de nobles, de propriétaires même, qui ne soient intéressés à replacer dans leurs droits ceux que ce système monstrueux et menaçant en a dépouillés, et qu'enfin l'unique moyen de l'arrêter est d'aller l'éteindre dans son foyer : ces vérités sont devenues des lieux communs que la raison, d'abord, avait employés, mais que l'adulation a fait servir ensuite à paralyser les plus nobles efforts. Ce n'est pas sur ce qui devrait être, c'est sur ce qui est effectivement qu'il est bon de former des projets et régler la conduite qu'on doit tenir : or, il nous est démontré, il est démontré à tout homme qui n'a pas renoncé à l'usage de sa raison, que les puissances étrangères ont repoussé toute idée de se servir du parti du Roi, qu'elles ne le seconderont désormais en rien, qu'il n'a aucune espèce de secours à attendre d'elles, aussi longtemps du moins qu'il n'aura pas acquis l'importance que son chef naturel seul peut lui donner; que jusque-là, le projet de remettre la couronne de France sur la tête de Louis XVIII, n'entre plus dans aucun des plans qu'on se propose pour rendre la paix à l'Europe; que le nom de notre Roi ne sera peut-être pas prononcé au congrès qui va s'occuper de ce grand objet, et que, par conséquent, les puissances étrangères sont convaincues qu'il est pour elles des moyens plus sûrs et plus prompts d'y parvenir.

« Si nous tournons nos regards vers les dispositions intérieures de la France, dispositions qu'il a été de notre intérêt comme de notre devoir d'étudier, de saisir dans leurs principes, dans leurs moindres détails, elles ne nous offrent rien de plus rassurant, si l'on ne se hâte de changer

Digitized by Google

de manière de les envisager ou de les diriger. Sans doute, des observateurs superficiels, guidés par de petits intérêts d'ambition et de fortune, ou trompés eux-mêmes par des apparences dont ils n'ont pas su approfondir les causes; de ces hommes qui, lorsqu'ils sont forcés de dire la vérité, croient devoir la déguiser sans cesse par des ménagements qui lui donnent tous les inconvénients du mensonge, ont pu faire partager au Roi et à Monsieur des erreurs d'autant plus dangereuses qu'elles ont été et sont peut-être encore la base de tous les plans qui ont été adoptés jusqu'ici, au détriment des moyens immenses que le parti royaliste offrait à S. M.

« La France, ont-ils dit, en attribuant à leurs prétendus travaux le changement naturel qui a dû s'opérer dans l'opinion publique, la France est toute royaliste; il eût été plus exact de dire : les Français, ou presque tous les Français sont mécontents. On n'en aurait pas conclu avec autant de légèreté qu'on le fait, que presque tous les vœux se réunissaient pour le retour du Roi; on n'aurait pas trompé son esprit en attaquant son cœur, et on ne serait pas parvenu à le faire renoncer aux moyens de force pour se livrer exclusivement à la chimère de l'opinion et des mesures de modération.

« Il est vrai que tous les Français supportent avec impatience un joug qu'ils abhorrent; mais lorsque la plupart se voient placés dans l'alternative, ou de se soumettre au Roi légitime qu'ils redoutent, ou de rester courbés sous le pouvoir tyrannique qui les opprime, et qu'ils ne font aucun usage des moyens qu'ils ont de s'affranchir, on en conclura bien plus justement que, si l'opinion incline vers le gouvernement monarchique, elle est encore bien éloignée d'être aussi favorable à la cause du Roi qu'on se plaît à l'en assurer.

« Gardons-nous de nous aveugler sur les causes de l'inertie dans laquelle paraît assoupie une nation dont l'énergie et le courage ont surmonté tous les obstacles qu'on a opposés à sa volonté; ce n'est pas par lâcheté sans doute que des généraux qui avaient appris à vaincre à tant d'intrépides soldats ont préféré porter leur tête sous le fer des bourreaux, plutôt que d'embrasser un parti qui ne leur inspirait pas la confiance dont ils avaient besoin pour se décider! ce n'est pas par lâcheté que des bataillons entiers se sont laissé décimer et traîner en silence à une mort honteuse! ce n'est pas par lâcheté que des armées victorieuses ont souffert dans leurs rangs l'instrument du supplice, et à leur tête des représentants qui disposaient à leur gré de la vie des officiers et des soldats! Celui qui connaîtra le cœur humain, le cœur français surtout, cherchera ailleurs la cause de la facilité avec laquelle Robespierre et ceux qui lui ont succédé jusqu'ici sont parvenus à faire tomber les têtes de leurs innombrables victimes. La nation française,

Digitized by Google

devenue plus belliqueuse encore qu'elle ne l'était avant la Révolution, a ajouté à la fierté de son caractère. Un Français brave la mort, il ne brave pas les humiliations et les mépris ; rien jusqu'à présent n'a suffi pour les (*sic*) rassurer sur les intentions du Roi. Ceux qui ont usurpé les pouvoirs du gouvernement ont eu trop de moyens de répandre, d'accréditer les calomnies nombreuses qui entretiennent l'effroi qu'inspire l'idée du retour des princes légitimes, et les trois agents qui ont fait un si mauvais usage de l'autorité que le Roi leur avait remise sont bien loin d'être parvenus à les détruire : ajoutez à cela que les royalistes eux-mêmes, qui ont vu tomber parmi eux les victimes de l'horrible abus de confiance dont ceux-ci se sont rendus coupables, qui voient dans ce moment encore se renouveler un système construit sur les mêmes bases et sujet à d'autant plus d'inconvénients que les hommes énergiques, sur lesquels ils avaient compté d'abord, leur ont été enlevés, sont livrés aujourd'hui à des inquiétudes, à des craintes et à des méfiances dont il est difficile de prévoir et de calculer les suites, si l'on ne s'empresse pas d'y remédier.

« Dans cet état de choses et d'après ce que nous avons dit des dispositions de l'extérieur, il n'est pas un homme de bonne foi qui ne s'avoue à lui-même qu'un Roi, quel qu'il soit, pris hors de la branche régnante de la maison de Bourbon, sera considéré par les puissances étrangères, comme un moyen de paix pour l'Europe, et par la majorité des Français, comme un bienfait du ciel apaisé, qui mettrait un terme à leurs souffrances et qui leur permettrait de respirer.

« Que serait-ce, si comme on le dit, si comme il est plus que probable qu'on le pense, la petite-fille de Henri IV, si l'unique rejeton des augustes martyrs qu'ils ont assassinés, si cette princesse intéressante par ses malheurs autant que par ses grâces et ses vertus, était offerte, comme le sceau du pardon, et à l'Europe entière, comme le gage de la paix du monde !

« On se flatterait inutilement de faire tourner cette mesure au profit de la Maison royale ; ni la volonté d'un père, ni d'anciennes promesses, ni les liens du sentiment, quelque chers et quelque sacrés qu'ils puissent être, ne prévaudront point sur ce que la politique appellera le salut des nations. On peut se repaître d'illusions qui caressent l'espoir et qui flattent les désirs ; le torrent de la nécessité entraîne tout dans son cours rapide, et il faut que le Roi renonce à sa couronne et ses fidèles sujets au dessein de la lui rendre, si l'on n'emploie pas des moyens plus directs et plus efficaces pour la replacer sur sa tête.

« En un mot, si l'archiduc Charles, ou tout autre, est jamais assis sur le trône à côté de la princesse de France, il est de notre devoir de dire au Roi et à Monsieur, que parmi les royalistes même il ne s'élèvera

Digitized by Google

pas une voix, il ne s'armera pas un bras pour l'en faire descendre.

« D'après ce tableau trop véridique et dont le respect et la sensibilité ont encore adouci les traits, quelle perspective déchirante se présente dans l'avenir aux fidèles serviteurs de S. M.! des milliers d'hommes dévoués, dont les cicatrices attestent la valeur, comme la profonde misère dans laquelle ils languissent, prouve l'étendue de leurs sacrifices, errants sur le sol dévasté de leurs propriétés pour fuir l'odieuse tyrannie qui chaque jour viendra choisir parmi eux de nouvelles victimes, accusant dans l'excès de leur désespoir les chefs qui les ont conduits à cette guerre sainte, d'avoir égaré leurs sentiments et d'avoir trompé leur confiance ; le Roi, le Roi lui-même, il n'est plus temps de se le dissimuler, fugitif et persécuté par un usurpateur inquiet, forcé d'accepter un asile incertain et peu durable de la pitié, au lieu du premier trône de l'Europe, où nos efforts secondés par sa présence ou par celle d'un des princes de sa maison l'auraient sans doute replacé.

« L'armée de Condé, cette pépinière de héros, ou plutôt ce recueil glorieux des débris de la chevalerie française, réduite à aller, sous un ciel étranger, servir un nouveau maître ; les restes de votre noblesse et les hommes vertueux qui ont suivi son exemple, vieillards, femmes et enfants, dispersés sur toutes les parties du globe, y traînant une languissante existence, et dans l'abandon, dans la misère, dans les humiliations, donnant au monde le spectacle de la fidélité la plus sublime envers le Roi, punie par les Rois mêmes !

« A travers ces désastres presque inévitables, il se présente encore une lueur d'espérance ; il dépend de S. M. et de S. A. R. de la saisir ! Elles seules, peuvent, d'un seul mot, enchaîner le malheur qui les poursuit et sans d'autre secours que celui de leur courage, se rendre maîtres des événements, et dompter la fortune acharnée jusqu'ici à contrarier leurs projets.

« Les dispositions, le nombre et la force des armées royalistes sont encore les mêmes ; nous avons dit aux braves guerriers qui ont placé en nous leur espoir :

« Nous ne tromperons pas votre confiance : au moment où tous les « efforts des armées républicaines peuvent se réunir contre nous, les « nôtres seraient vains, s'ils n'étaient pas secondés par des moyens « extraordinaires. Ou nous obtiendrons des secours pécuniers dans la « proportion nécessaire à la grandeur de notre entreprise, ou nous « viendrons vous rejoindre avec un prince de l'auguste Maison pour « laquelle vous avez fait tant de prodiges. Si l'un et l'autre sont refu- « sés à nos vives sollicitations, nous n'abuserons pas de votre dévoue- « ment ; nous ne vous exposerons pas de nouveau à tous les maux « que nous avons bravés ensemble tant que nous avons eu quelque

Digitized by Google

« espoir de succès ! Nous saurions encore périr avec vous, mais « votre sang, celui de vos pères, de vos femmes et de vos enfants, ne « retombera pas sur nos têtes ! Nous vous avons toujours dit la vérité, « nous vous la devons, nous vous la dirons ! »

« Il n'y a donc plus un instant à perdre : dans la position incertaine et trop prolongée dans laquelle se trouvent les armées royalistes, sans réunion et sans défense, depuis la reddition simulée qui les a dispersées, nous ne pouvons pas même, vu l'éloignement actuel du Roi, demander que Sa Majesté se rende à nos vœux ; chaque jour dans nos provinces amène de nouveaux malheurs ; nos officiers et ceux de nos partisans qui, sans avoir porté les armes, ont rendu au Roi des services signalés, sont sans cesse exposés à être enlevés à leurs soldats et à leurs familles ; ce n'est plus qu'en tremblant que nous ouvrons les dépêches qui nous parviennent de France ; chaque courrier nous apprend la perte de quelques-uns de nos amis ; cet état de choses ne peut pas se prolonger ; chaque instant de sa durée nous est d'autant plus douloureux que tant de dangers sont, hélas ! peut-être, encourus sans objet, et que nous ne les partageons pas !

« C'est donc à Son Altesse Royale, c'est à Monsieur, qu'est réservée la gloire de sauver son pays et son Roi ; c'est à lui à montrer aux royalistes qui l'appellent à grands cris, et aux hommes trompés par les factieux, que la France a aussi ses *Alfred* et ses *Gustave*, et que le sang de Henri IV coule dans les veines de ses augustes descendants !

« Que Son Altesse Royale vienne à notre tête, et que Son Altesse Sérénissime Monseigneur le duc de Bourbon l'accompagne ; que dans le peu de jours qui s'écouleront jusqu'à l'exécution de ce projet, nous soyons autorisés à l'annoncer aux principaux chefs à qui on peut et on doit donner toute confiance ; alors, cette grande détermination changera totalement la face des choses ; toutes les calomnies tomberont d'elles-mêmes pour faire place aux sentiments d'amour, de respect et d'admiration ; un enthousiasme général succédera aux incertitudes, aux inquiétudes et aux méfiances ; les royalistes à l'envi et les républicains revenus de leurs erreurs, s'empresseront d'offrir le sacrifice de leurs fortunes et de leurs vies ; les secours des puissances étrangères deviendront inutiles, et la politique des hommes, versatile comme les événements, changera en offres empressées de services et d'alliance envers un prince magnanime, placé à la tête d'une armée, qu'il conduira à la victoire, les froides condoléances, les secours humiliants, le respect nous empêche de dire les rebuts, compagnons ordinaires et trop assidus de l'infortune, n'importe à quel rang elle s'attache !

« Nous ne parlerons pas à Monsieur de nos efforts et de l'audace que sa présence inspirera ; nous ne lui dirons pas que, quelque temps après

Digitized by Google

son arrivée, qui devra être tenue secrète jusqu'au jour désigné, plus de cent cinquante mille hommes lui feront un rempart de leurs corps, ce serait atténuer le danger ! mais nous lui dirons avec cette franchise qui doit lui plaire, que si une mort glorieuse l'attend aux champs de l'honneur et dans nos bras, nous jurons de la venger, et nous ne l'aurons pas juré en vain!

« C'est alors que les Français, aux pieds de leur Roi, s'enorgueilliraient de voir dans l'héritier présomptif de la couronne, le fils du héros qui les aurait forcés à la soumission par sa valeur, et à l'amour par ses vertus et par la clémence. Nous attendrons avec une impatience, que la position critique dans laquelle se trouvent nos compagnons d'armes peut seule égaler, la réponse de S. A. R. Cette réponse ne peut être que précise, vu l'imminence des circonstances; elle décidera du sort des armées royalistes. Toutes considérations de crainte de compromettre par une démarche éclatante les fidèles sujets du Roi et d'attendre ses ordres pour prendre un parti; toutes considérations d'autres plans, d'autres vues qui pourraient être proposés à S. M., disparaissent devant le grand et pressant intérêt qui nous commande. Les royalistes n'éprouvent qu'un sentiment, ne forment qu'un seul vœu, c'est de périr pour la cause qu'ils ont embrassée; S. A. R. a reçu du Roi des pouvoirs illimités pour nos provinces, et des ordres ultérieurs ne peuvent pas être reçus avant un mois. Dans un mois, la nécessité peut-être aura dispersé tous les éléments qui forment son parti; tous les projets, tous les plans qui peuvent être offerts au Roi n'ont malheureusement été posés jusqu'ici que sur des bases décevantes; il en est, il en sera de même de tous ceux qui n'auront pas pour centre un prince à la tête du parti royaliste armé, qui, pendant cinq ans, a tenu tête aux forces républicaines, tandis que celles-ci subjuguaient l'Europe avec la rapidité du torrent.

« C'est en vain qu'on a toujours les yeux fixés sur la période des révolutions d'Angleterre qui rappelle l'un de ses Rois, et qu'on s'obstine à les fermer sur celle qui consacra les triomphes de l'usurpateur. Si l'espérance, ingénieuse à flatter le malheur, ne rappelle que le souvenir de Monck et de Charles II, pourquoi la prévoyance ne porte-t-elle pas ses regards sur Jacques II et sur ses descendants?

« Si le peuple anglais, si cette nation guerrière s'est spontanément soumise à son Roi, on ne doit pas perdre de vue que la défaite même de Worcester lui présentait un prince belliqueux; et si par un rapprochement douloureux, les murs du château d'Edimburgh répètent encore les fautes des courtisans de Charles-Édouard, ils attestent aussi qu'il ne dut le retour de l'amour du peuple écossais pour ses Rois, qu'à la démarche audacieuse et grande qui le jeta, lui septième, sur les rives de

Digitized by Google

son pays! Paraissez, Monseigneur, venez vous placer à la tête d'hommes jaloux de sacrifier leur vie pour vous! Ce qu'ils ont fait, ce qu'ils veulent faire encore leur impose le devoir de parler à V. A. R. avec la franchise de soldats qui savent mourir pour leurs princes, mais qui ne savent jamais les flatter!

« Si notre attente la plus chère est déçue, nous n'avons plus qu'un devoir à remplir, celui d'arracher nos amis à des dangers, à une mort inutiles, et nous avons la douleur d'être forcés de dire à V. A. R. que les armées royalistes une fois désorganisées et privées de leurs chefs, il sera désormais impossible de les recomposer; la confiance est le fruit de grands exemples et de longs travaux; ce n'est pas un emploi qui se donne; nos compagnons d'armes, en recevant l'aveu que la fatale nécessité nous arrachera, cesseront de nourrir un espoir que nous ne pourrions plus alimenter; ils chercheront alors à jouir dans la retraite de ce sentiment délicieux qu'éprouve l'homme pur, celui d'avoir glorieusement rempli son devoir; nous le partagerons avec eux, et nous formerons des vœux ardents pour que des hommes plus heureux, mais non plus dévoués ni plus fidèles, puissent, un jour, avec moins d'efforts, obtenir plus de succès.

« Nous sommes avec le plus profond respect,
« de Monsieur,
« les très-humbles, très-obéissants et très-dévoués serviteurs.

« *Signé :* Le comte Joseph DE PUISAYE, général en chef des armées royales de Bretagne; — le comte Louis DE FROTTÉ, général en chef des royalistes de Normandie; — le comte DE CHATILLON, général en chef de l'armée ci-devant de Scépeaux; — le comte DE BOURMONT, commandant en second de l'armée de Scépeaux; — le comte DE SUZANNET, commandant pour le Roi les royalistes de l'armée de Charette et chargé de la procuration de MM. le chevalier d'Autichamp et le comte de Grignon; — D'ALÈGRE, député de l'armée du Morbihan par le général George[1]. »

*
* *

A cette lettre collective, Frotté crut devoir en joindre une particulière, où, tout en protestant de nouveau de son dévouement sans bornes à ses maîtres, il rappelait au comte d'Artois, avec une

[1] Copie aux Arch. de Couterne.

Digitized by Google

respectueuse fermeté, les engagements qu'en son nom, par ses ordres, et à diverses fois, il avait pris personnellement vis-à-vis des royalistes de l'intérieur :

« Londres, ce 5 décembre 1797.

« MONSEIGNEUR,

« Quoique j'aie déjà eu l'honneur de mettre sous les yeux de Monsieur de la manière la plus détaillée, la plus pressante, quelle était la situation des royalistes de l'intérieur (particulièrement de ceux que j'ai l'honneur de commander) et quel était le moyen le plus avantageux et peut-être le seul qui restât encore de tirer un utile parti de leur admirable et courageux dévouement, j'ai cru devoir me réunir à l'unanimité des autres chefs royalistes pour signer de concert avec eux une lettre où Monsieur retrouvera l'expression des vœux, des sentiments et des vérités dont j'avais eu l'honneur de faire hommage à V. A. R. J'ose donc supplier Monseigneur de n'y voir qu'une nouvelle preuve de mon amour pour mes maîtres et mon pays, ce sentiment étant le seul qui puisse jamais me diriger.

« N'ayant aujourd'hui, pour dédommagement de la position extrêmement difficile où je me trouve, après avoir exactement exécuté les ordres de Monsieur, que la consolation d'avoir rempli mon devoir en homme d'honneur et vrai, et en sujet respectueux et fidèle, dont les principes ne varieront jamais, j'ose réclamer la justice de V. A. R. pour apprécier les motifs qui m'ont fait agir ainsi dans une occasion aussi importante au salut des royalistes de France, vis-à-vis desquels chaque chef est responsable des paroles réitérées qu'eux tous et moi particulièrement ont été autorisés à leur donner de la prochaine arrivée de V. A. R. à leur tête, pour les faire persévérer dans la dangereuse position où leur dévouement et nous les avons entraînés.

« J'ose supplier Monseigneur d'agréer avec bonté le très-respectueux hommage du zèle qui m'a toujours animé et que j'ose espérer que le cœur juste de Monsieur ne méconnaîtra pas.

« Je suis avec le plus profond respect, etc.

« Louis de FROTTÉ[1]. »

*
* *

La réponse de Monsieur ne se fit pas attendre : réponse digne, mais hautaine et absolument négative. Il s'opposait à une reprise d'armes dans ce moment, la jugeant tout à fait inopportune.

[1] Arch. de Couterne.

Digitized by Google

Copie de la lettre de Monsieur à MM. de Frotté, de Châtillon, de Bourmont, de Suzannet et d'Alègre[1].

« 11 décembre 1797.

« J'ai reçu hier, Messieurs, votre lettre du 5 de ce mois. Vous me demandez une réponse prompte et positive. La voici : Je n'autoriserai point en ce moment une insurrection dans les provinces de l'Ouest; je ne la provoquerai point par ma présence, et je ne me rendrai point responsable envers la postérité du sang que je ferais verser inutilement. L'époque convenable pour reprendre les armes n'est pas celle où ces provinces sont comprimées par une nouvelle surcharge de troupes républicaines.

« Ce n'est point pour une vaine gloire que nous devons combattre, mais pour une gloire utile; plus le sang des braves (*sic*) fidèles royalistes est précieux, plus mon honneur me prescrit de le ménager dans une circonstance aussi évidemment défavorable.

« Les vrais Français ne désespéreront jamais du rétablissement de la monarchie; et le Roi, mon frère, les trouvera toujours prêts à se dévouer lorsqu'il en donnera l'ordre.

« Fermement convaincu que vous ne cesserés point d'être de ce nombre, je vous renouvelle avec plaisir, Messieurs, l'assurance de tous mes sentiments pour vous.

« *Signé:* CHARLES-PHILIPPE.

« Pour copie conforme à l'original,

« Le duc DE HARCOURT. »

Les signataires firent leur soumission, Frotté comme les autres, et rentrèrent en grâce auprès du prince. Puisaye fut froissé de cet abandon. Peut-être aussi le comte d'Artois lui témoigna-t-il son mécontentement d'une façon plus particulière. Il envoya sa démission de général en chef, et pour ne pas gêner par sa présence la liberté de son successeur, il partit pour le Canada, où l'amitié de M. Windham lui fit obtenir une concession de terres importante, et où le suivirent cinquante personnes, parmi lesquelles plusieurs de ses anciens officiers. Le gouvernement anglais lui assurait le titre et le traitement de lieu-

[1] Nous trouvons cette indication dans les papiers de Frotté. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

tenant général à son service. Avant de s'embarquer (commencement d'août 1798), il demanda à Châtillon une dernière entrevue. Elle fut touchante : tout ressentiment, toute divergence s'effaçaient à la veille d'une séparation qui pouvait être éternelle. Puisaye tint un langage honorable et digne. Il parla de Frotté avec estime et intérêt : « C'est contre lui maintenant, dit-il, que vont « se tourner les coups de l'intrigue et de l'envie ; comme il est le « plus marquant des chefs qui restent, on mettra tout en œuvre « pour le perdre. Que de chagrins et d'obstacles il s'épargnerait « en faisant comme moi[1]. »

1798.

L'année 1798 fut dure pour Frotté : il dut la passer tout entière en Angleterre[2], malade de corps et d'esprit, s'épuisant en efforts inutiles pour décider une reprise d'armes ou pour procurer des secours à ses anciens camarades, déchiré par la pensée de leurs souffrances et de leurs dangers, qu'il ne pouvait partager, ne pouvant obtenir pour lui-même ni instructions ni ordres, harcelé même par des jalousies et des défiances profondément blessantes. Pendant une partie de cette année, il rédigea, avec une exactitude scrupuleuse, un journal[3] où l'on peut le suivre pour ainsi dire pas à pas dans ses occupations pénibles et ses préoccupations plus pénibles encore.

*
* *

Les lettres de d'Avaray, le confident intime de Louis XVIII et de Monsieur lui-même, montrent assez à quelles impossibilités ou à quel parti pris ils obéissaient en refusant de répondre aux pressants appels du général. On lui enjoignait bien de maintenir et au besoin d'étendre son parti en Normandie ; d'Avaray y mêlait

[1] *Journal* de Frotté, mss. (Arch. de madame la comtesse de Frotté.)

[2] C'est par erreur que Pezet (p. 453) le fait rentrer en France avec Mandat, en septembre 1798.

[3] Cahier de 58 pages in-4°, aut. (Archives de madame la comtesse Henri de Frotté.)

Digitized by Google

des leçons presque dures; mais on ne lui envoyait ni argent ni instructions[1].

I

« Édimburgh, ce 31 décembre 1798.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 23 de ce mois. Je suis plus affecté que personne de la situation actuelle des fidèles royalistes de Normandie, et plus j'attache de prix à l'exécution des projets que je crois si importants au bien du service du Roi, plus je souffre des difficultés que j'éprouve pour obtenir les secours dont cette province intéressante a tant de besoin. La nature et l'étendue de ces secours doivent cependant servir de mesure aux ordres que j'aurai à vous donner, et jusqu'au moment où je saurai sur quoi nous pouvons compter, je ne puis que vous prescrire de soutenir le courage de nos loyaux compatriotes par l'assurance du zèle constant que je mets à les servir, et des vœux que je ne cesserai jamais de former.

« Au surplus, j'écouterai avec intérêt et attention les détails qui me seront transmis par le comte de Vaudreuil.

« Je vous renouvelle avec plaisir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments pour vous.

« CHARLES-PHILIPPE[2]. »

II

Comte d'Avaray à Frotté.

« Vous servez trop bien le Roi et depuis trop longtemps, Monsieur, pour que votre nom et votre conduite me soient restés inconnus, et pour que je n'aie pas pris à ce qui vous concerne le plus sincère comme le plus vif intérêt. Je ne vous dissimulerai même pas que ce sentiment m'a rendu très-sensible à la fausse démarche dans laquelle vous vous êtes laissé entraîner à l'égard de Monsieur, et je vous en parle avec d'autant plus de liberté que vous devez savoir que le Roi l'a oubliée parfaitement, pour ne conserver que le souvenir de vos services et de votre zèle. C'est vous dire assez, Monsieur le comte, que Sa Majesté y compte toujours. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est de ses intérêts que vous fassiez tous vos efforts pour conserver l'organisation de la Normandie et l'étendre plutôt que de la laisser se dissoudre; mais des

[1] Même attitude vis-à-vis des royalistes du Midi. Cf. l'article sur le *Marquis de Surville*, par Victor PIERRE, dans la *Rev. de la Révol.*, t. VI.

[2] A. S. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

ordres sur le détail de votre conduite, le Roi ne peut pas vous en donner; adressez-vous à Monsieur, dont les pouvoirs renferment la province que vous commandez...

« Le Roi est hors d'état de fournir des secours à l'armée de Normandie... Votre ressource est dans le gouvernement anglais. Sa Majesté a donné les ordres les plus précis pour solliciter auprès des ministres la cause des royalistes de l'intérieur en général. Il paraît que M. Wickam est chargé de ce travail. C'est à lui que vous devez avoir recours en employant la médiation de M. du Theil.

« Du reste, Monsieur le comte, continuez, comme vous avez su le faire, à opposer à tous les obstacles le zèle ardent et sage dont vous êtes animé et faites tout ce qui dépendra de vous pour rester en état de servir le Roi lorsqu'il en sera temps, avec un succès égal à votre courage et à sa confiance[1]. »

Frotté se trouvait ainsi les mains liées, et, pour comble de disgrâce, il demeurait responsable, non-seulement vis-à-vis de ses infortunés camarades restés en France, mais vis-à-vis de l'entourage des princes, d'autant plus exigeant qu'il avait moins le droit de l'être, de toutes les misères de la situation. Sa raison et sa fierté se révoltaient contre cette injustice.

« Si, pouvait-il dire avec raison, il y eût eu des règles établies qui eussent pu prévoir les différentes circonstances où je me suis trouvé, l'on pourrait me reprocher de ne les avoir pas suivies, si je les avais mal interprétées. Si, dans une situation aussi tendue que celle où m'a conduit mon dévouement et l'amour de la gloire, on m'avait donné un contrôle quelconque; si l'on m'eût donné quelques instructions, quelques règlements pour me diriger, que j'y eusse manqué, après m'être engagé à les suivre, je pourrais être répréhensible, si je n'alléguais pas les raisons qui peuvent me justifier. Mais non... Loin de me donner des règles de conduite, comme j'en ai toujours demandé, l'on m'a toujours dit : « Faites pour le mieux », en ne m'en fournissant jamais les moyens nécessaires, et en m'abandonnant ainsi que mes amis au hasard des circonstances les plus difficiles. La Providence m'a été assez favorable pour me préserver d'avoir fait des fautes qu'on puisse me reprocher, et je lui en rends grâces; mais j'en aurais fait, que je ne mériterais pas qu'on dise autre chose, sinon qu'il est fâcheux que je n'aurais pas eu autant de talents que de dévouement, et que ceux qui

[1] Envoyée par l'entremise du prince de La Trémoille, 8 févr. (Arch. du duc de La Trémoille.)

Digitized by Google

ont plus de talents n'aient pas eu autant de zèle, car le champ était vaste, et personne ne s'y est présenté pour prendre ma place, que beaucoup de gens sans doute n'auraient pas mieux remplie que moi... Vous concevez facilement, Monsieur le duc, qu'un cœur honnête de trente-deux ans, qui n'a jamais suivi que la ligne de l'honneur, quoique le Ciel, pour lui donner le moyen de mieux servir son Roi, l'ait doué jeune de bien plus de patience que ne paraît le comporter la chaleur de son sang, que ce cœur doit être souvent ulcéré de toute l'injustice des torts qu'on cherche à lui trouver, et j'ose dire que vous me saurez gré quelquefois de la mesure que j'ai conservée jusqu'ici, d'après ce que me dictent la raison, vos conseils et ceux des hommes sages auxquels j'ai confiance... Je saurais même respecter la défaveur de mes maîtres, d'autant mieux que je suis persuadé que leur justice reviendrait tôt ou tard des fausses impressions qu'on aurait pu leur donner contre un de leurs plus fidèles sujets. Je connais mes ennemis: par leur situation, j'en ai tout à craindre pour contrarier mon dévouement; mais je n'en crains rien quant à la considération qu'une honorable conduite a méritée... Ce qui peut, dans tous les cas, et quelque chose qu'on dise, donner un juste aperçu de ma manière d'être en matière de finances comme sur le reste, c'est l'extrême malaise où je suis ici, le peu de dépense que j'y ai toujours fait personnellement, la vie retirée que j'y ai menée; et ce qui me consolera toujours de tout, c'est l'estime de tous les officiers et de tous les vrais royalistes qui me connaissent, auxquels on peut et on pourra toujours demander quelle est ma manière d'agir en matière d'intérêt, et si jamais je me suis calculé pour quelque chose lorsque j'ai pu les servir. Leur témoignage ne doit pas être suspect, d'après l'humeur qu'ils doivent avoir des souffrances auxquelles je les ai exposés et tout ce qu'on a fait, toutes les petites intrigues qu'on a employées pour me les aliéner[1]... »

Le duc d'Harcourt, chargé à Londres des instructions de Louis XVIII et de la surveillance du comte d'Artois, dont on craignait toujours les entraînements, était à peu près invisible pour les généraux royalistes. Par calcul ou par légèreté, il ne prêtait à leurs communications qu'une attention distraite et fatiguée; poli, d'ailleurs, pour Frotté; lui donnant et lui faisant donner par des amis communs l'assurance qu'il avait l'estime et la confiance du Roi. A peine si le blâme d'un peu de hauteur dans ses relations tempérait ce témoignage[2].

[1] Frotté au duc d'Harcourt, 26 déc. 1798. (Arch. de Couterne et *Agenda.*)
[2] *Journal,* 23 mars; 21 août.

Digitized by Google

*
* *

Le caractère équivoque des agents royalistes, auxquels il lui fallait s'ouvrir, ajoutait à ses ennuis. Les uns arrivaient de France, la plupart étaient accrédités par les princes, presque tous étaient suspects à ses amis et ne lui inspiraient à lui-même que peu de confiance. Et c'était à ces hommes qu'on lui signalait comme traîtres, comme vendus au Directoire, qu'il lui fallait, par ordre de ses maîtres, livrer le secret des démarches et des cachettes de ses amis, c'est-à-dire leur vie même!

Les principaux de ces agents étaient le baron de Roll, dont nous avons déjà signalé l'ascendant sur Monsieur, et du Theil, l'homme de confiance du Régent : suspect à tout le monde, à l'agence de Paris, qui refusait de correspondre avec lui, aux chefs vendéens, à l'entourage même des Princes, car l'évêque d'Arras ne voulait plus laisser passer ses lettres par ses mains. Ignorant les intentions véritables de son maître ou feignant de les ignorer, il prodiguait aux chefs réfugiés les encouragements et les promesses vagues, sans qu'il fût possible de lui arracher des ordres ou de l'argent[1].

Suspects aussi : Alègre ou d'Alègre, divisionnaire et ami de Puisaye, sous le nom duquel circulaient de fausses lettres[2] ; —

[1] *Journal* de Frotté, 2 mars; 20 juillet; 8, 11, 22 août; 18, 23 sept.; 8, 10 oct.; — Lettre de *Roger-Ducos*, 10 juillet 1798 (*Revue de la Révolution*, t. III); — Frotté au duc d'Harcourt, 21 janv. 1798; à du Theil, 30 janv. (Arch. de madame la comtesse H. de Frotté); — Forneron, *Hist. gén. des émigrés*, t. II.

Au commencement d'octobre 1798, du Theil fut relevé de sa mission et rappelé auprès du Roi. Il en montra une joie qui n'était peut-être qu'un mécontentement déguisé. En partant, il eut soin de dire à Frotté « que le Roi lui avait permis de l'instruire amicalement de tout ce qui pouvait être dit contre lui et qu'il ne le lui laissait pas ignorer, ce qui le faisait souvent rire et n'avait fait qu'accroître la confiance que le Roi lui témoignait ». (*Journal*, 8 oct.)

« Malgré ces assurances (de perfidie) et les raisons que j'ai de croire à la fausseté, à la légèreté, à l'imprudence et à beaucoup d'autres défauts de du Theil, ne croyant point à sa trahison, je me tais sur ce point, en prenant cependant les précautions indiquées par la prudence, et je reste toujours poli avec M. du Theil. » (*Journal*, 8 juillet.)

[2] *Journal*, 3 mars; — *Biographie* de Leipzig; — Puisaye, *Mémoires, passim*; — Billard (fort hostile), t. III, p. 3, 14, 294, 296, 308, 309, 350; — Forneron, t. II, p. 101, 407.

Digitized by Google

d'Andrezel, prêtre fort mondain[1]; —un Polonais nommé Rowski[2]; — François, l'âme damnée de l'évêque d'Arras, mêlé à toutes sortes d'intrigues[3].

Balleroy lui-même, que son caractère et ses antécédents auraient dû protéger, n'échappait pas à certaines défiances[4].

*
* *

Jusque dans l'intimité de sa vie privée, Frotté et ses amis se sentaient enlacés par un réseau d'espionnages, ou du moins de commérages, qui paralysait toute liberté[5].

[1] *Journal*, 3, 13 mars.

[2] Arrivant de Paris et recommandé par quelques-uns des amis de Frotté comme un homme d'une sûreté parfaite, signalé par d'autres comme un agent secret du Directoire, Rowski donnait des détails intéressants sur la descente en Angleterre projetée par le gouvernement français. Il les tenait, disait-il, de madame Malipowska, Polonaise aussi, républicaine ardente et maîtresse d'un des intimes de Bonaparte. (*Journal*, 29 févr., 2 mars.)

[3] *Journal*, 29 févr., 18 sept.; — Billard, t. II, p. 311-312; — *Biographie* de Leipzig.

François, ancien avocat à Mâcon; — agent royaliste pendant la Révolution; — arrêté par le Directoire; — longtemps prisonnier; — plus tard employé supérieur de la police.

Le 10 avril 1797, de Cologne, hôtel du Saint-Esprit, un certain Forestier, « ancien officier de la garde nationale de Thorigni (Manche) et son délégué à la Fédération de 1790 », — il avait probablement eu *des malheurs* depuis ce temps-là, — offrait aux généraux républicains ses services « parmi les chouans et sous leur déguisement ». Il se vantait d'avoir été huit mois en relations étroites avec le prince de Bouillon, Frotté et La Roque-Cahan. Il annonçait l'arrivée prochaine en Normandie du comte du Trésor, ancien colonel de Lorraine-Dragons, nommé maréchal de camp et chef de division avec quatre *cadres* sous ses ordres; en Poitou, de « Châtillon-Montmorency (*sic*), fort bête, fat, ambitieux et aucuns moyens pour soutenir son ambition... J'ai honte d'être ici aux frais de la République. Depuis deux mois je ne lui rends aucun service, et j'ai envie de rattraper le temps perdu. » Il correspondra la nuit et sera chouan le jour. Il connaît beaucoup de monde jusque dans les municipalités et pourra faire arrêter Puisaye. (Transmis par l'adjudant général Simon; Arch. de la guerre.)

[4] Balleroy, « diplomate secret, quelquefois utile, quelquefois suspect à ceux dont il n'est pas connu, toujours mystérieux, mais homme à grands moyens, quoique intéressé et intrigant ». (*Journal*, 20 août.)

[5] Il écrivait confidentiellement à son ami, le prince Louis :

« N'y a-t-il pas jusqu'au n° 29 qui voudrait, Dieu me pardonne! me tourmenter à présent dans un autre sens qu'il n'a fait jusqu'ici. Sois tranquille. Je ne suis plus tourmentable dans ce genre. Imagine-toi qu'après quatre mois de silence, elle m'écrit un petit billet très-aimable pour m'apprendre son retour de la campagne et son désir de me voir. Moi j'y vais, car je suis bonne bête. Elle me reçoit parfaitement; puis, au bout d'un quart d'heure, elle me demande d'une manière toute gen-

Digitized by Google

*
* *

La malveillance osa davantage. Desservi, calomnié auprès de ses maîtres, traité dans son entourage avec légèreté et dédain par ceux-là mêmes sur la sympathie et le concours desquels il avait le plus droit de compter, Frotté en fut réduit à défendre, non plus seulement ses actes, mais ses sentiments et son honneur. Ces jalousies, ces dénigrements étaient trop communs dans l'émigration, et particulièrement parmi les anciens officiers de l'Ouest. Il était trop supérieur et avait trop le sentiment de sa supériorité pour y échapper. Des mémoires circulèrent contre lui, dont il ne put jamais connaître exactement ni les termes ni les auteurs. On osa l'accuser d'avoir vendu le parti royaliste de Normandie au général Dumesny! D'autres ennemis répandaient sourdement le bruit qu'il était disgrâcié, qu'il allait être privé de son commandement[1].

tille l'acquit d'une promesse qu'elle prétend que je lui ai faite de lui rendre ses lettres, etc., etc. Je réponds le plus aimablement que je peux. Elle continue pendant quelques minutes à être tout miel, malgré que je me défendisse de lui céder. Enfin, tout à coup, elle se met à me commencer une espèce de scène, où elle me reproche (d'une manière assez maussade) ce qu'elle appelle sa folie pour moi et de l'avoir entraînée dans des erreurs qu'elle déteste, qu'elle abhorre, dont elle veut détruire tous les vestiges, et si je ne veux pas lui rendre ce qu'elle demande, elle ne veut me voir de sa vie, et me regardera comme un être qui a manqué à l'honneur, etc., etc... Moi, tout stupéfait, je dis que les menaces n'ont jamais rien obtenu de moi. Elle frappe du pied, dit qu'elle veut, qu'elle veut que je lui rende, avant ce matin dix heures, ces témoins dont elle rougit. Je lui réponds fort tranquillement que ce n'était pas la peine de me faire veni pour me dire de pareilles douceurs, et que bien sûrement ce n'était pas la manière d'avoir ce qu'elle désire. L'eau roulait dans ses yeux, et elle se promenait aussi de long en large... puis elle s'apaise et me dit : « Pourquoi vous obstiner à me refuser une chose à « laquelle j'attache tant d'importance? » Alors je me rapproche d'elle, lui prends la main, je la prends dans mes bras, je l'embrasse bien. — « Vous me les enverrez « donc demain avant dix heures », dit-elle d'un ton bien doux; « car, pensez-y, « sans cela nous ne nous reverrons plus... » J'interromps... « Eh bien! adieu, « adieu, vous ne les aurez pas... » Effectivement, elle ne les aura sûrement pas... car quelle peut être son idée? Tu sais que ce n'est ni précieux ni bien intéressant, et surtout nullement dangereux pour elle entre des mains comme les miennes. Mais c'en est assez pour la tenir et la rendre circonspecte, car elle a beaucoup de mes lettres, et tu sais que j'étais avec elle confiant et prolixe. Serait-elle donc aussi travaillée? Ma foi, je n'y conçois rien! Cela ne me ferait que rire si j'étais tourné à la gaieté. Adieu, je t'embrasse; écris-moi, je t'en conjure. » (4 déc. 1798; Arch. du duc de La Trémoille.)

[1] *Journal*, 2, 3 et 17 mars; 4 et 6 avril; 4 août; 19, 20 sept.

Digitized by Google

Beauvais, dont les services étaient loin de valoir les siens, l'avait assez maltraité ; il lui donna une forte leçon. « L'ayant rencontré chez du Theil, en son absence, et devant Bourmont, Phelypeaux, Levassort, Mac-Curtin, Leclerc et autres, je lui dis avec politesse ma façon de penser sur son écrit contre moi, de manière à le faire trembler et à faire rire tous ces messieurs lorsqu'ils ont été sortis[1]. »

Les propos de l'évêque d'Arras avaient plus de gravité, car il était un des confidents et des conseillers de Monsieur. C'était un ancien officier, très-indiscret de langage et auquel ses nouvelles fonctions n'avaient point apporté la retenue nécessaire. Il s'était

[1] *Journal*, 19 sept.

Poirier de Beauvais (Bertrand), né à Chinon, vers 1755, conseiller du Roi, et qui prenait le titre de commandant général de l'artillerie des armées de la Vendée, avait été en effet breveté en cette qualité par Stofflet, Sapinaud, Charette, etc., le 7 juin 1794, mais n'avait guère pu remplir les fonctions de sa charge. Il s'était distingué en 1793 dans les rangs de la Grande Armée, l'avait suivie au delà de la Loire, était parvenu à repasser le fleuve et s'était particulièrement attaché à Stofflet. Il n'avait pas voulu signer le traité de la Jaunaye et ne s'était décidé qu'avec peine à accéder à celui de la Mabilais. Réfugié en Angleterre, il y publia, sous le titre d'*Aperçu sur la guerre de la Vendée, extrait des Mémoires manuscrits du général Beauvais*, Londres, Baylis, 1798, in-8°, 4 et 92 p., un volume peu connu qui donne une assez triste idée de son caractère. Il y dénigre systématiquement tous ses anciens camarades. Puisaye témoigne pour Beauvais une sympathie qui ne leur fait grand honneur ni à l'un ni à l'autre (t. IV, p. 466, 471, etc.). Il ne put obtenir de la Restauration que la croix de Saint-Louis. Il mourut en 1827. Son *Aperçu* a été réimprimé en 1887, à Niort, chez Clouzot.

Voici le passage, assez malveillant en effet, de son livre qui venait de paraître, auquel Frotté fait ici allusion :

« A cette époque (les conférences de la Mabilais), Frotté n'était pas encore général; seulement, en avance des services qu'il allait rendre, le général Puisaye venait de lui accorder, au nom du Roi, le brevet de lieutenant-colonel d'infanterie, à la place de celui de sous-lieutenant qu'il avait alors, et il partit d'Angleterre avec des pouvoirs de ce général pour la Normandie, lesquels il présenta d'abord au Conseil des royalistes de Bretagne, où ils furent reconnus et visés pour valoir; après quoi, il se rendit à l'endroit de son commandement qui avait été précédemment insurgé par La Roque et autres.

« ... Parmi les expéditions qui ont eu lieu, j'en vois une qui me fait de la peine, c'est l'incendie de la ville de Tinchebrai. Ah! combien une action de ce genre me paraît impolitique... C'était autoriser les représailles des républicains et courir le risque de faire réduire à la mendicité la plus riche de nos provinces.

« Si la guerre recommence... Les propriétaires de la Normandie, dans toutes les classes, furieux comme je sais qu'ils le sont de l'expédition de Tinchebrai, verront-ils avec plaisir le commandement dans les mêmes mains qui ordonnèrent cet incendie, et dans ce cas, la province se lèverait-elle sur une grande étendue et avec satisfaction pour ce chef, surtout d'après d'autres mésintelligences connues... »

Digitized by Google

permis vis-à-vis de Frotté et du prince de La Trémoille des propos si blessants, — jusqu'à les traiter de *polissons*, — qu'ils crurent devoir s'en plaindre à d'Avaray et au Roi lui-même, mais sans obtenir autre chose que des consolations banales[1].

*
* *

C'était le vif désir de Frotté de concentrer en ses mains la direction suprême de la correspondance, comprenant très-bien que la moindre indiscrétion pouvait livrer à la mort ses amis de Normandie, mais il lui fallut s'incliner devant la volonté du Roi et de Monsieur, et du Theil, dont il redoutait tant l'imprudence et la légèreté, peut-être même la perfidie, devint maître d'une partie de ses secrets; il put lui cacher l'autre.

La correspondance de la haute Normandie passait aussi par Granville, Mallet n'ayant pu conserver le poste qu'il avait établi auprès de Honfleur; Auguste de la Ferrière en était spécialement chargé en France.

Cette correspondance intéressait le gouvernement anglais autant que les officiers chouans réfugiés. Il ne la soldait qu'assez maigrement; il en avait même réduit la subvention de moitié. De temps en temps, il versait à grand'peine cent ou deux cents livres pour cet objet si important. La Fruglaye, le curé d'Asnières et Tromelin étaient directeurs du service à Jersey; les

[1] Conzié (Louis-François-Marc-Hilaire de), évêque d'Arras. Né à Poncin en Bugei, en 1732. On a prétendu que la source de sa fortune aurait été la mort de son père, officier des chasses du grand Dauphin, que ce prince avait malheureusement atteint d'une balle dans un fourré qui le dérobait à sa vue. Il avait commencé par servir comme officier de dragons. Évêque d'Arras en 1769, il avait été l'un des protecteurs du jeune Maximilien Robespierre. (Paris, *La jeunesse de Robespierre et la convocation des états généraux en Artois*, p. 25, 42.) C'est lui qui qualifiait de *houzarderie* le projet d'une descente du comte d'Artois sur les côtes de France, pour se mettre à la tête des insurgés royalistes, que leurs émissaires appuyaient avec une vivacité bien naturelle. Lié avec le prince, il le suivit en Angleterre, où il parait avoir joui de toute sa confiance. Il fut un des prélats opposants au Concordat. On l'a présenté, mais sans preuves suffisantes, comme l'un des directeurs secrets du complot du 3 nivôse an IX (machine infernale) et de celui de Georges en 1804. Il mourut à Londres en 1805. « Prélat ambitieux et hautain, dit le duc de Lévis (*Souvenirs et portraits*, p. 201), qui ne fit que du mal à son parti. » (Fournron, *passim*; — *Biographie* de Leipzig; — Etc.)

V. à l'Appendice les lettres de Frotté et de La Trémoille, et la réponse du comte d'Avaray.

Digitized by Google

frères Mony, agents principaux[1]. Le prince de Bouillon continuait à favoriser leurs envois de tout son pouvoir. Les instructions les plus minutieuses étaient données aux agents; ils devaient jeter les paquets à la mer en cas de danger et prendre toutes les précautions possibles pour les soustraire aux recherches des républicains[2].

La lettre suivante des frères Mony montre, par la vulgarité même des détails qu'elle renferme, que les autorités de Saint-Marcouf marchandaient misérablement leur concours aux agents de la correspondance.

Au comte de Frotté.

« Saint-Marcouf, 24 mars 1798.

« ... Il a fait si mauvais temps que nous n'avons pu débarquer sur les côtes de France.

« Le gouverneur dit que la correspondance est ignorée du gouvernement...; que nous lui avons cassé plus de dix bateaux et compas, brûlé plus de vingt livres de chandelle, cassé tous ses fanaux, et que le service est très-dur pour ses matelots; qu'on ne les paye pas...

« ... On a fait des fouilles chez nous et dans les châteaux voisins...

« ... Il est certain que nous avons brûlé quelques livres de chandelle pour le service de la côte, estropié quelques-uns de ses bateaux et compas. M. de Mandat lui perdit un compas, la dernière fois qu'il est repassé, qu'il fut forcé par le mauvais temps d'aller échouer à Portsmouth. Peut-être il ne serait pas si fâché, si beaucoup de ces messieurs lui eussent envoyé quantité de choses qu'ils lui avaient promises, comme : 1° un fusil à deux coups ; 2° lièvres et perdrix chaque fois que le bateau irait à la côte; 3° du vin de Champagne et autres, etc., etc...

« Prière de ne pas dire à M. Price que c'est nous qui avons écrit cela; nous mangeons chez lui; peut-être se fâcherait-il[3]...»

[1] La conduite des Mony, querelleurs et mauvaises têtes, laissant beaucoup à désirer, il fallut les réformer; mais il y aurait eu un grand danger à les laisser rentrer en France, où leurs dénonciations auraient pu compromettre nombre de gens. Ils furent conduits en Angleterre; on leur fit à chacun un traitement d'environ deux schellings par jour, égal par conséquent à celui des prêtres réfugiés, et on les plaça sous une surveillance rigoureuse dans une maison sûre. (*Journal*, 22 octobre.)

[2] *Journal*, 26, 30 janv.; 1er, 19, 22 févr.; 14, 27 mars; 2, 3, 4, 10 avril; 8 juin; 20 juillet; 15 sept.; 3, 8, 22 octobre.

[3] Arch. de madame la comtesse de Frotté.

Digitized by Google

La correspondance ne comprenait pas seulement le service des lettres et paquets; elle avait pour objet le transport des officiers qui passaient en France ou en revenaient, et sur ce point le contrôle supérieur du chef était peut-être encore plus nécessaire. Il suffisait d'un traître mêlé aux officiers insurgés pour les dénoncer et les perdre tous, d'un lâche ou d'un indiscipliné pour désorganiser un ensemble qui ne se soutenait qu'à force de dévouement et de sacrifices [1].

*
* *

Le comte d'Artois se laissa circonvenir par les intrigants qui l'entouraient, et de Béhague [2] fut nommé commandant général de la Bretagne (juin 1798). Il remplaçait Chalus, suspect de trop de dévouement à Puisaye; Chalus lui-même avait remplacé de Moustier, qui n'avait pas cru qu'on pût se passer de Puisaye pour la direction de la province. Puisaye était, en effet, de ceux dont il est difficile de se servir et impossible de se passer. Béhague avait même la prétention d'étendre son autorité sur les autres provinces. C'était un pitoyable choix. Il n'avait pas servi dans l'insurrection et ne pouvait inspirer que défiance et jalousie aux autres chefs. Il leur prodigua les politesses et les dîners, sans les ramener. Louis XVIII lui-même hésitait beaucoup à ratifier cette nomination, et pour la lui faire agréer, on dut invoquer le désir réel ou supposé du ministère anglais [3].

Frotté adressa ses observations à Monsieur au sujet de cette nomination.

[1] Monsieur semblait le reconnaître lui-même et accepter ce contrôle; il adressait à Frotté la recommandation suivante :

« Je recommande au comte Louis de Frotté de s'employer pour procurer et assurer le passage de M. Duparc et sa rentrée en France.

« Édinburgh, 14 octobre 1798.

« CHARLES-PHILIPPE. »

(De la main d'un secrétaire.)

[2] Béhague (Jean-Pierre-Antoine, comte de). Officier, 1744; — gouverneur de la Martinique, 1791; — mort à Londres vers 1805. (*Biographie* MICHAUD, *suppl.*; — BEAUCHAMP, t. IV, p. 359, 363; — *Biographie* RABBE; — *Biographie* HOEFER; — FORNERON, t. II, p. 153; — *Gazette de Paris*, 6 sept. 1790; — Etc.)

[3] *Journal*, 13 oct.

Digitized by Google

« Juin 1798.

« MONSEIGNEUR,

« J'ai l'honneur d'accuser à V. A. R. la réception de l'autorisation et de l'ordre que Monsieur a chargé M. le duc d'Harcourt de me soumettre, ainsi qu'une lettre et des tableaux que M. le comte de Béhague m'envoie en conséquence des pouvoirs que vient de lui accorder V. A. R. pour réunir la Normandie au commandement qui lui était déjà confié.

« Je connais toute l'étendue de mes obligations envers Monsieur et sais que mon devoir est de lui obéir, mais j'ose lui demander la permission de représenter à S. A. R. une partie des inconvénients que peut produire ce nouvel ordre de choses, dans ce moment, pour le bien du service du Roi, dans la province où j'ai l'honneur de commander en chef depuis quatre ans et demi, et dans laquelle, après l'avoir dirigée pendant un long abandon et les événements les plus fâcheux; dans ce moment même où l'on me fait trop attendre des secours très-insuffisants, je vais trouver de nouveaux surcroîts d'entraves dans l'ordre que me donne Monsieur de rendre compte à M. le comte de Béhague et de prendre ses ordres, d'autant mieux que les premiers que j'en reçois ne peuvent cadrer avec l'organisation que j'ai établie par ordre de Monsieur et qui a besoin d'être plutôt augmentée que diminuée, vu l'étendue des pays dont je suis chargé de la direction et le nombre des divisions qui composent cette organisation...

« Lorsque Monsieur me fit l'honneur de m'appeler auprès de sa personne pour que je lui rende compte de l'état du parti du Roi confié à mes soins et pour me donner ses instructions, V. A. R. daigna me confirmer que la Normandie continuerait à former un commandement particulier où Monsieur nommerait un lieutenant général pour aller prendre le commandement des royalistes des deux côtés de la Seine, lorsque le bien du service du Roi l'exigerait; que jusque-là je n'aurais affaire qu'à M. le duc d'Harcourt, ni comptes à rendre qu'à V. A. R. par son organe, comme gouverneur général de la province.

« Monsieur peut daigner se rappeler, d'après l'ouverture que j'ai eu l'honneur de faire à V. A. R. sur le compte de M. le duc de Laval, dans le cas où l'âge de M. le duc d'Harcourt ne lui permettrait pas d'être employé activement, que mes observations ne me sont point dictées par la crainte de réunir et de former des soldats royalistes pour en remettre ensuite le commandement à un chef dont la présence, le nom et les talents pourraient rendre en France au Roi de plus grands services que le seul dévouement qui m'anime et qui peut bien m'avoir fait depuis longtemps tout entreprendre pour être utile à mon pays, sans

Digitized by Google

m'avoir donné les talents nécessaires pour y réussir, si les circonstances m'eussent été moins diamétralement contraires[1]. »

Georges protesta de son côté. Satisfaction leur fut donnée : le commandement de Béhague fut réduit à une sorte de contrôle honoraire, c'est-à-dire supprimé en réalité. Un voyage ou plutôt une apparition en Bretagne, en décembre 1798, avec Bertin, Saint-Gilles et Blondel, et une entrevue avec Georges et ses principaux officiers, l'avaient convaincu lui-même de l'impossibilité de s'y faire accepter. Goutteux, impotent, porté sur une civière et les jambes enveloppées de couvertures, il y avait perdu le prestige que de loin il pouvait avoir[2].

*
* *

La question des subsides restait toujours pendante entre les royalistes de Normandie et le gouvernement anglais, de plus en plus pressante et de plus en plus aiguë.

Elle se posait ainsi :

La lettre de Windham aux royalistes de Normandie, du 6 janvier 1795, leur avait promis des munitions, des armes et de l'argent, à partir du moment où ils seraient en état de faire la guerre. La subvention mensuelle devait être de trois mille livres sterling (environ 75,000 francs) ; du Theil, du moins, l'avait toujours affirmé.

Plusieurs mois se passèrent en préparatifs ; Frotté n'ouvrit la campagne qu'à la fin de mai. Il n'avait reçu qu'une faible somme au moment de partir (quelques centaines de louis) ; jusqu'au mois de novembre, on ne lui donna absolument rien. A partir de cette époque seulement, on lui versa quelques sommes (mille louis par mois), qui, suffisantes peut-être pour alimenter le parti, se trouvaient beaucoup plus qu'absorbées d'avance par les dettes que les préparatifs de la guerre et la guerre elle-même avaient nécessairement entraînées : dettes envers les fournisseurs, envers

[1] Brouillon, 3 p. in-f°. A. n. s. (Arch. de Couterne.)
[2] Crétineau-Joly, t. III, p. 525 ; — Guillemot, *Lettres sur la chouannerie*, p. 145.

Digitized by Google

certains prêteurs, envers les familles qui avaient remis aux chefs normands des fonds pour leurs parents émigrés. Les chefs les avaient dépensés, sur la foi du remboursement par le gouvernement anglais de sommes équivalentes ; mais ce remboursement ne s'était pas fait. C'était un arriéré de dix mois, de six mois tout au moins, dont ils demandaient le payement, moins à titre de libéralité qu'à titre de dette. Le gouvernement anglais se souciait peu de solder cet arriéré : ne voulant pas admettre que la Normandie eût été sur le pied de guerre à partir du commencement de 1795 ; excipant, un peu judaïquement, des termes des reçus donnés par Frotté et dans lesquels il ne réservait pas le passé ; M. Windham, blessé de la hauteur de son langage[1] et allant jusqu'à dire « qu'il ne voulait plus entendre parler des affaires de Normandie, tant qu'elles resteraient aux mains de Frotté[2]. » C'était le condamner à donner sa démission du commandement, et cette démission entraînait forcément la ruine du parti auquel il se serait ainsi sacrifié, après avoir tant fait pour le constituer. Injustice et dureté qu'il devait d'autant plus amèrement ressentir, que l'on se montrait beaucoup plus favorable aux réclamations des autres armées royales et que l'on consentait à leur solder intégralement leur arriéré. Et pourtant elles s'étaient soulevées d'elles-mêmes, l'Angleterre n'était pour rien dans leur rébellion ; tandis qu'en Normandie, c'était sur la foi de ses promesses formelles, réitérées, que chefs et soldats s'étaient jetés dans les périls de la guerre !

Le gouvernement anglais aurait été mieux disposé en faveur d'une insurrection nouvelle ; mais cette insurrection aurait né-

[1] Woodford, secrétaire d'État, et Wickam, ancien agent en Suisse, étaient plus favorables aux royalistes ; mais il leur fallait ménager Grenville. (*Journal*, 8 juin ; — Forneron, t. II, p. 105, 225, 269, 275, 329 ; — *Biographie* de Leipzig, v° *Vickam* ; — Etc.)

[2] Frotté écrivait à ce sujet à son ami Spencer Smith : « ... Mon peu d'habitude de la tactique des bureaux, le sentiment profond de mes bonnes intentions, une faute de caractère que l'on nomme roideur, parce qu'étant malheureux elle parait déplacée, et que je ne sais la faire plier que vis-à-vis de mes égaux, mes inférieurs et les hommes dont le cœur et l'esprit me prouvent leur suprématie sur moi et mériter (*sic*) mes justes hommages, voilà ce qui peut être la source de la conduite plus que froide de M. Windham. » (Mai 1798 ; Arch. de Couterne.) C'est la confession, mais non la contrition de ses torts. V. aussi *Journal*, 21 août.

Digitized by Google

cessairement hérité des charges de l'ancienne, si on n'eût eu le soin de les liquider avant tout.

Perplexités et contradictions de Frotté, tantôt restreignant ses plans nouveaux aux misérables moyens que l'on paraît disposé à mettre à son service, tantôt donnant l'essor à ses désirs et jetant sur le papier des rêves d'organisation qu'il ne lui sera jamais donné de réaliser.

*
* *

Le relèvement de son parti sur le pied le plus modeste exigeait au moins quinze cents louis par mois, pour les quinze divisions de la rive gauche de la Seine à la Manche : « De plus, un fonds de mille louis qui n'aurait aucune autre destination que de pourvoir aux dépenses extraordinaires, et particulièrement à la délivrance des royalistes arrêtés chaque jour, qu'il est souvent facile de faire évader avec de l'argent, en raison de nos intelligences, et qu'il est affreux de voir conduire à la mort, faute de moyens pour les y soustraire[1]. »

Pour organiser et équiper convenablement une bonne armée de six mille hommes, il demandait environ un million, et la moitié de cette somme pour la soutenir pendant trois mois.

En doublant l'armée, en doublant la dépense, on pouvait arriver à des résultats plus efficaces; on s'assurait la possession d'un port, la possibilité pour les princes de venir prendre le commandement dans des conditions dignes de leur rang, le concours de nouveaux adhérents, militaires ou non, qui n'attendaient pour passer à l'insurrection que le moment où elle offrirait un noyau suffisant d'attraction[2].

*
* *

Il semble, d'ailleurs, que le gouvernement anglais, non par chevalerie assurément, mais par le sentiment de son propre intérêt, fût revenu à l'idée de la restauration en France de la mo-

[1] *Note* aut. sign. de Frotté. (Arch. du duc de la Trémoille, et *Agenda*.)
[2] Pièces aux Arch. de Couterne.

Digitized by Google

narchie légitime, dont il s'était peut-être écarté un moment. Cette solution s'appuyait sur une force matérielle et sur une force morale qui manquaient à toutes les autres : elle avait ses soldats et ses croyants; les autres n'avaient guère pour elles que des théoriciens ou des intrigants.

Une circonstance particulière ajoutait encore aux embarras du gouvernement anglais, et par suite à ceux de Frotté lui-même.

Croirait-on qu'il en fut réduit à remercier, comme d'une faveur, l'offre que lui fit Grenville d'endosser, avec du Theil, un billet de trois cents louis, souscrit par lui-même comme débiteur principal, et à profiter de cette offre si peu digne du grand ministre d'un grand gouvernement [1]? qu'après des promesses positives de fonds, il se voyait remis de huitaine en huitaine comme l'actionnaire d'une banque à la veille de faire faillite? que c'était avec des à-compte de cent et de cent cinquante louis que l'on amusait ses impatiences les plus légitimes [2]?

L'expédition d'Égypte était pour l'Angleterre une menace et une complication nouvelles, d'autant plus terribles que le but en restait inconnu, même après le départ de notre flotte (19 mai 1798). Les uns prétendaient qu'on allait dans la mer Noire pour rendre la Crimée à la Porte; d'autres, qu'on voulait secourir dans l'Inde le sultan Tippoo-Saïb contre les Anglais. On parlait du percement de l'isthme de Suez pour s'ouvrir une voie nouvelle vers les Indes, opération gigantesque qui ne devait se réaliser que plus d'un demi-siècle plus tard, et au prix de quels efforts, de quelles dépenses, de quelle persévérance ! Les habiles disaient tout bas que tout cet appareil, qui semblait annoncer un projet de colonie, n'était qu'une feinte et que Bonaparte voulait seulement, avec l'escadre de la Méditerranée, traverser le détroit de Gibraltar, attaquer le lord Saint-Vincent qui bloquait Cadix et l'escadre espagnole, pour la débarrasser et la conduire à Brest [3]. Bonaparte visait plus haut : les souvenirs du passé grandiose de

[1] *Journal*, 29 avril; 4 mai.
[2] *Ibid.*, mars; 16, 27 oct.
[3] Thiers, *Hist. de la Révol.*, t. IX.

Digitized by Google

l'Égypte se confondaient dans son imagination avec les vagues perspectives d'un avenir indéfini, où les lauriers du conquérant, les tables du législateur et le sceptre d'un fondateur d'empire passaient comme dans un rêve.

*
* *

Lettres et mémoires, visites et conférences, prières et raisonnements, démarches directes et indirectes[1] auprès du terrible Windham[2] et de Pitt lui-même[3], Frotté épuisa tous les moyens d'exciter l'intérêt en faveur de son parti, ou du moins la pitié en faveur de ses malheureux camarades. Ce qu'il y mit de chaleur, de ténacité, de diplomatie, de résignation même à l'occasion, est véritablement incroyable[4].

*
* *

Le duc de Berry arriva à Londres au mois d'avril. Il était, par ouverture de cœur et par courage naturel, bien disposé en faveur des chefs vendéens; le chevalier Lajard[5], qui lui servait

[1] L'intercession de Puisaye fut invoquée de nouveau et, sincère ou non, demeura sans effet. (*Journal*, 20 févr.)

[2] V., à l'Appendice, le programme détaillé des communications que Frotté se proposait de lui faire et que l'accueil glacial de son interlocuteur ne lui permit pas de développer.

[3] « 20 avril 1798.

« Monsieur,

« Ne pouvant retourner en ville que samedi prochain, je me trouve obligé de différer jusqu'à ce jour l'honneur de vous voir. Si alors vous voulez bien avoir la bonté de passer chez moi, à deux heures après midi, je serai charmé de m'entretenir avec vous sur les objets que vous êtes chargé de me communiquer.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

« votre très-humble serviteur,

« W. Pitt. »

A. S. (Arch. de Couterne.)

[4] Arch. de Couterne et de madame la comtesse H. de Frotté; — *Notes* et pièces diverses.

[5] Lajard (Pierre-Auguste), né en 1757; — officier; — aide-major général de la garde nationale de Paris, sous les ordres de Lafayette; — ministre de la guerre (1792); — député au Corps législatif sous l'Empire (1808); — maréchal de camp (1814); — mort en 1836. (*Biographie* Rabbe; — *Biographie* Michaud.) « Très-bon militaire, homme franc et loyal, ennemi de l'intrigue, jugeant bien les intrigants, les hommes et les choses, aimant la vérité et sachant la dire au Roi et à Monsieur, dont, à juste titre, il possède la confiance. » (*Journal* de Frotté, 23 mai.)

Digitized by Google

de mentor, de même. Frotté les vit, leur expliqua ses plans, sa situation, demanda au prince la permission de servir sous ses ordres comme volontaire, le jour où il prendrait le commandement d'un corps d'émigrés en cas d'invasion. Ils l'accueillirent avec bienveillance et lui demandèrent un Mémoire[1]. Leurs efforts auprès du ministère ne furent pas plus heureux que les siens.

*
* *

Nous avons dit que l'obligation imposée à Frotté, comme aux autres chefs, de rendre de leurs dépenses un compte détaillé, en l'appuyant de pièces justificatives et même en remontant au début, déjà lointain, de leurs opérations, avait été pour lui une source d'embarras et d'ennuis. Du Theil, agent financier du Roi, était fort exigeant; le duc d'Harcourt l'était moins, et cherchait à ménager les susceptibilités de Frotté, tout en restant dans les termes des instructions royales. Frotté s'exécuta de son mieux, non sans montrer une certaine amertume. En réalité, l'économie n'avait jamais été son fort, et comment attendre de ses camarades, étrangers comme lui à toute comptabilité, traqués de retraite en retraite, vivant au milieu d'alertes et de périls sans

[1] *Journal*, 21 et 28 avril; 2 mai.

Ce *Mémoire*, très-intéressant, porte la date du 29 avril 1798. (Brouillon aux Arch. de Couterne.) Une autre version, datée du 2 mai, est beaucoup plus développée et renferme, notamment sur les préliminaires du 18 Fructidor, des détails qui manquent dans l'original préparé pour le duc de Berry, mais qui purent être intercalés dans la rédaction définitive. (Arch. de M. le duc de La Trémoille.)

Voici la lettre au prince qui en accompagnait l'envoi :

Au duc de Berry.

« 2 mai 1798.

« MONSEIGNEUR,

« L'intérêt que prend V. A. R. au sort des trop malheureux, mais toujours dévoués et fidèles sujets du Roi qui sont en France dirigés par S. A. R. Monsieur, et le vif intérêt que doit inspirer la présence d'un prince qui, depuis sa plus tendre jeunesse, a mis tant d'ardeur à saisir toutes les occasions de se montrer digne de son sang et d'un meilleur sort, me fait oser prendre la liberté de mettre sous les yeux de V. A. R. la position déplorable des infortunés royalistes de Normandie, osant supplier Monseigneur de daigner appuyer auprès du ministère les sollicitations réitérées, mais toujours vaines, qui ont été faites au nom du Roi auprès des ministres britanniques, pour en obtenir des secours qui puissent adoucir leur sort et les préserver du désespoir et de la désorganisation que des secours, déjà trop tardifs, peuvent seuls encore prévenir. »

Digitized by Google

cesse renaissants, des chiffres précis, soigneusement alignés, et des pièces probantes? Il s'était contenté de leur parole, comme ils se seraient contentés de la sienne, et ne pouvait, sans leur manifester une défiance injurieuse, leur demander de nouvelles explications[1].

Les fournisseurs se seraient bien gardés de donner des reçus écrits, qui pouvaient devenir pour eux un arrêt de mort. Leurs noms, il ne les connaissait même pas tous, ayant, la plupart du temps, acheté de seconde ou de troisième main, et, pour ceux qu'il connaissait, il avait engagé sa parole de ne les révéler à personne. C'était l'honneur du parti dans le passé, son intérêt dans l'avenir de la respecter. « Que ceux, disait-il assez militairement, qui me demandent trop d'explications aillent en France, qu'ils y passent autant de temps que j'y ai été, qu'ils y fassent le même métier, et je suis persuadé qu'au retour ceux qui en

[1] « Exiger l'impossible n'est pas le meilleur moyen d'obtenir ce qui n'est que difficile. Sachant mieux que personne que le zèle et le dévouement de mes coopérateurs ne peuvent être comparés qu'aux sentiments d'honneur et de délicatesse dont ils sont animés, j'ai toujours cru mieux servir les intérêts du parti du Roi, en leur montrant la confiance qu'ils méritent à tant de titres, et en me contentant de comptes verbaux et généraux qu'ils ont pu me rendre, qu'en exigeant des détails qui les eussent fatigués inutilement et en auraient même sûrement rebuté quelques-uns. » (*Note* aut. de Frotté; Arch. de Couterne.)

Vicomte d'Oilliamson à Frotté.

« Novembre 1798.

« .... La demande des mémoires de recettes, de dépenses et de dettes que vous avez faite aux chefs de division ne peut être exécutée, aucun papier de ce genre ne pouvant se conserver. Mes registres, des papiers de conséquence et trois lettres de la main du Roi, qui étaient chez G***, ont été brûlés. C'est ce que j'avais de plus précieux; jugez de mes regrets; mais les recherches sont si exactes et il y a tant de sévérité et de barbarie, qu'on n'a pu faire autrement... Je suis en avance d'environ mille louis; ainsi vous ne devez pas être étonné de la demande de mon frère, que ma belle-sœur m'a dit être dans l'embarras. Je sens bien votre position, mon cher Ferdinand; je vous rends compte de la mienne et me repose avec confiance sur les soins de votre amitié...

« A moins d'un ordre positif ou d'une absolue nécessité pour éviter la mort, je n'irai pas en Angleterre tant que je croirai pouvoir être utile à mon Roi. Je tâche d'éviter les piéges des méchants.

« Tous mes amis sont au désespoir ; la misère est à son comble. J'ai épuisé toutes mes ressources et tout le monde me fait des demandes d'argent. Tâchez, au nom de Dieu, de m'en faire passer. Celui que vous m'avez envoyé pour Mandat a été sacré jusqu'à la fatale époque. Ensuite, il a été employé à ce qu'il y avait de plus urgent touchant les maux résultant de son arrestation... » (Copie aux Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

reviendront trouveront mes comptes plus circonstanciés qu'on ne peut s'y attendre en pareilles circonstances[1]. »

Tout incomplets et irréguliers qu'ils sont, les comptes de Frotté éclairent sa situation d'un jour intéressant[2].

*
* *

En réalité, la subvention de trois mille louis par mois qu'avait promise le gouvernement anglais, à partir de l'ouverture de la campagne, n'avait jamais été payée ; c'est à peine si, pendant quelque temps, il avait versé mille louis par mois et quelques subsides particuliers. Ce que les princes y avaient ajouté (venant sans doute aussi des fonds britanniques) était fort peu de chose. L'agence royaliste de Paris n'avait rien fourni. Il est prodigieux qu'avec si peu de ressources (trois à quatre cent mille francs peut-être), Frotté eût pu soutenir la première guerre pendant une année entière, armer, équiper, nourrir, solder environ cinq mille hommes, pourvoir aux divers besoins du service le plus difficile et le plus coûteux qui se puisse imaginer. Ce n'est pas cent francs par homme ! Que l'on compare donc ces chiffres avec ceux de l'entretien — du seul entretien, sans compter les approvisionnements de guerre — du soldat dans nos temps actuels, en tenant compte, tant que l'on voudra, de la diminution de valeur

[1] Il existe aux archives de Couterne deux longues notes de Frotté en réponse au duc d'Harcourt. Il y développe avec beaucoup de logique, et même d'élévation, les raisons qui s'opposent à ce qu'il rende ses comptes en la forme où on les lui demande. Ces notes ne furent envoyées qu'au commencement de 1799.

[2] Nous avons pu retrouver l'état d'une partie des sommes reçues par Frotté, tant du gouvernement anglais que des princes, et d'une partie de ses dépenses et de celles de son armée, même après sa mort, et jusqu'à la fin de 1800. C'est un document de la plus haute importance, en même temps que des plus curieux. Il y a là bien des articles de dépense dont l'exiguïté fait sourire, mais prouve en même temps à quel contrôle pénible et même humiliant ces pauvres gens étaient soumis dans l'entourage des princes. Nous avons dû en omettre un grand nombre, en laissant subsister les chiffres des additions et sans pouvoir combler certaines lacunes.

Ces comptes sont établis sur un agenda étroit et long, d'environ cent cinquante pages.

Un petit nombre de quittances y sont annexées.

Ils sont écrits en grande partie par Frotté lui-même, jusqu'au 20 septembre 1799. A partir de cette époque, c'est *Pascal* (Bureau de Placène), trésorier général, qui prend la direction de la comptabilité. Après la mort de Frotté, elle passa à Bruslart. (Archives de Couterne.)

V. à l'Appendice.

Digitized by Google

du numéraire ! Sans doute, les insurgés vivaient en partie aux dépens du pays, mais ils n'auraient pu l'épuiser sans s'en faire le plus redoutable des ennemis, et ils s'en gardaient bien. Nous avons vu qu'ils payaient, plus scrupuleusement que les républicains, leurs réquisitions de toute sorte. Les pillages, les amendes, les emprunts forcés n'alimentaient la caisse commune que dans une bien faible proportion : la plus grande partie en était détournée par les misérables qui gardaient pour eux le profit des attentats, en en laissant la honte au parti.

Quant à l'importance, relativement assez considérable, de ses dépenses en temps de paix, Frotté l'expliquait par des raisons éminemment plausibles.

Il avait reçu du Roi, avec la défense de prendre les armes, l'ordre de maintenir et de fortifier autant que possible l'organisation de son parti. Il avait en Normandie plus de cent officiers de distinction composant l'état-major général, et les états généraux de quinze divisions[1] : vingt-cinq touchant cinq louis par mois, et les autres trois louis seulement, sans compter les chefs principaux, « dont les dépenses devaient être excédantes par leur position qui les obligeait souvent à donner six francs où un autre officier ne donnerait que vingt-quatre sols ».

Huit ou dix maisons de correspondance générale recevaient journellement les affidés du parti. La dépense pour chacune d'elles, rien qu'en comestibles et en fourrages, s'élevait à dix et quelquefois vingt ou vingt-cinq louis par mois.

Il fallait entretenir de tout cent cinquante à deux cents déserteurs étrangers, bien précieux à conserver.

Chaque division, selon sa force, exigeait cinquante à cent louis par mois, pour la chaussure et l'habillement des hommes, la subsistance des déserteurs et des réfractaires, forcés de se cacher dans les bois et à qui on ne pouvait refuser le pain, le lard et le cidre nécessaires à leur existence.

Les frais de correspondance, les cadeaux à certains fonctionnaires, les secours aux prisonniers royalistes, qui montaient

[1] V. à l'Appendice la liste de ces officiers, au 15 juin 1798.

Digitized by Google

seuls à plus de cent louis par mois, et qu'on ne pouvait supprimer sans faire beaucoup de tort au parti, absorbaient des sommes importantes.

La correspondance sur les côtes était aussi fort coûteuse : huit maisons à entretenir de Granville à Cherbourg et de Cherbourg à Dives.

Les faux frais d'état-major, les logements loués dans les villes, les indemnités aux auberges affidées, les gratifications aux gendarmes et aux commissaires qui donnaient des renseignements sur les fouilles projetées par les autorités, les chevaux tenus en réserve, les voyages des officiers, les dépenses particulières du général, ayant toujours à sa charge cinq ou six personnes [1], forcé de donner à dîner à ses camarades, et ne touchant du gouvernement anglais qu'un traitement dérisoire ; toutes ces causes réunies avaient épuisé ses dernières ressources. Il avait même des dettes, plus le moindre crédit ; il en souffrait amèrement et le répétait en toute circonstance à du Theil [2].

*
* *

Tant d'injustices et de misères de toute espèce finirent par jeter Frotté dans un découragement qui n'était guère dans sa nature.

Pour de pareils hommes, le danger n'est rien, l'échec même est peu de chose ; mais renoncer, attendre, languir dans l'impuissance, sans effort à tenter, sans lutte à soutenir, sans perspective d'un emploi quelconque de ses facultés, c'est là l'intolérable.

Il en arriva à désespérer de lui-même, de son parti, et presque

[1] Dans le nombre, le baron de Mandat, Bruslart, Tromelin, le jeune chevalier de Frotté et plusieurs officiers blessés : Henri, Saint-Jean, Joseph, Le Serrurier. (*Note* aut., 20 février 1798 ; Arch. de madame la comtesse H. de Frotté.) Frotté finit par obtenir trente louis par mois pour la subsistance des officiers qui vivaient avec lui et de trois domestiques qui ne l'avaient pas quitté depuis le commencement de la guerre, somme tout à fait insuffisante. (*Note* aut., 20 novembre 1798.)

Frotté père touchait un secours de cinq schellings (6 fr. 25) par jour ; d'autres officiers de l'armée de Normandie, trois schellings ; d'autres enfin, deux schellings, et même un demi-schelling. Beaucoup n'avaient aucun traitement.

Nous avons constaté ailleurs (*Le curé Pons*, Angers, 1880) que l'indemnité donnée par le gouvernement anglais aux simples prêtres émigrés était de trente-cinq schellings, et celle aux évêques de dix guinées (250 fr.) par mois.

[2] *Note* jointe aux *Comptes* ci-dessus.

Digitized by Google

du rétablissement de la royauté. « Je désespère, écrivait-il à Placène, que nous touchions jamais au but de nos désirs. Il semble que l'aveuglement, la fatalité et la perversité réunissent leurs efforts pour empêcher l'honneur de vaincre le crime. Que ne puis-je me débarrasser de l'honorable fardeau dont je suis chargé, pour ne conserver que la direction de mon sabre! J'ignore si l'Angleterre prendra une détermination à notre égard; il est impossible d'en être plus négligé. Mais, il faut être juste, c'est le seul gouvernement qui se soutienne fièrement contre le torrent de la révolution[1]. »

« .... Forcé d'attendre en vain, je perds enfin patience, sans cependant perdre ni l'espoir ni le courage, et je dis plus, sans être étonné de cet abandon auquel j'ai dû m'attendre.... Sans argent, sans instructions, sans point central d'autorité auquel je puisse m'adresser, que veut-on que je fasse[2]? »

Dans une autre circonstance : « Les bons et vrais royalistes ne rétabliront jamais l'ordre en France. Les républicains seuls composant les armées peuvent changer la face des choses, et la seule chance et la plus heureuse que nous puissions raisonnablement désirer, peut-être espérer, c'est de seconder les troupes républicaines qui se rapprocheraient le plus de nos vues dans une scission dans le gouvernement ou les armées françaises... D'après la conspiration d'Irlande découverte, toutes les semences révolutionnaires qui sont dans ce pays, l'abandon où nous a laissés le gouvernement, l'indifférence, pour ne pas dire le mépris qu'il nous montre, le peu de moyens, d'idées, d'hommes et de volonté propres à remédier aux maux qui existent, il est impossible de se livrer plus longtemps à de chimériques espérances; nous sommes perdus. Le tour des autres viendra, et ce ne sera sûrement pas par notre faute, car nous avons dit et fait tout ce qui était en nous[3]. » Quels aveux et quel recul sur les espérances dont il s'était bercé si longtemps!

[1] 27 septembre 1798. (Beauchamp, t. IV, p. 369;—Crétineau-Joly, t. III, p. 527; — Abbé Déniau, t. V, p. 630; — Etc.)

[2] Frotté à du Theil, l. a. signée Ferdinand, 2 juin 1797. (Catalogue Morrison.)

[3] *Journal*, 17 et 18 mars.

Digitized by Google

*
* *

Un événement, aussi singulier qu'imprévu, vint tout à coup rappeler l'attention sur le nom de Frotté et l'intérêt sur les chouans de Normandie : l'évasion de Sidney Smith de la prison du Temple à Paris, et son arrivée à Londres[1].

Sidney Smith était loin alors d'avoir l'importance que lui donnèrent plus tard son expédition en Orient au secours des Turcs, son habile défense de Saint-Jean d'Acre contre Bonaparte en personne, qui fut contraint de lever le siége, la part honorable et loyale qu'il prit aux négociations relatives à la capitulation de notre armée d'Égypte, et son hardi passage des Dardanelles sous le canon des Turcs (1807); mais son nom jouissait déjà en Angleterre, dans toutes les classes, même dans les classes inférieures, d'une immense popularité.

Capitaine d'une frégate qu'il avait armée en croisière, il s'était signalé dans la Manche par des coups de hardiesse, d'habileté et de bonheur extraordinaires. Ses défis arrogants à nos marins retentissaient aux oreilles de toute l'Europe, au cœur de la vieille Angleterre. Son humanité, sa générosité chevaleresque envers ses prisonniers forçaient l'admiration de ses ennemis eux-mêmes.

Le 17 mars 1796, s'étant aventuré à la poursuite d'un bâti-

[1] Sir William Sidney Smith, né à Westminster en 1761, d'une famille distinguée, avait débuté très-jeune dans le corps de la marine royale et s'y était fait remarquer par de nombreuses actions d'éclat. C'est lui qu'en 1793 l'amiral Hood avait chargé d'incendier la flotte et les magasins de Toulon, et il ne s'était que trop exactement acquitté de cette sinistre mission. Son arrestation, sa captivité et son évasion devinrent bientôt des légendes. Il montra de la droiture et du courage, même vis-à-vis de son gouvernement, qui refusa de ratifier ses conventions dans l'affaire d'El-Arisch. A son retour en Angleterre (1801), il fut nommé par Manchester son représentant à la Chambre des communes. Il n'obtint, toutefois, aucune faveur du gouvernement. Son intimité avec la princesse Charlotte, assez compromettante pour tous deux, le tint éloigné de la Cour sous le règne de Georges IV. D'autres expéditions en Europe et au Brésil ajoutèrent encore à sa réputation. Entouré en Angleterre d'une popularité extraordinaire, comblé d'honneurs de toute sorte, c'est à Paris qu'il vint mourir en 1840.

Le mal qu'il avait fait aux Français ne peut faire oublier qu'il fut le plus loyal et le plus généreux de leurs ennemis.

On l'a très-diversement jugé, les uns voyant en lui un héros presque parfait, les

Digitized by Google

ment français à l'embouchure de la Seine, il fut affalé à la côte par la marée montante, cerné par des bateaux sortis du Havre et, après une défense honorable, forcé de se rendre. On le transféra au Temple, à Paris, et l'on refusa de le comprendre dans le cartel d'échange, sous le prétexte déloyal, il faut bien le dire aujourd'hui, qu'il n'était pas un prisonnier de guerre ordinaire, mais un conspirateur, et que son but avait été d'incendier la ville du Havre. La presse, dans les deux pays, la diplomatie, l'humanité protestèrent en vain. Sidney Smith finit par s'évader (21 avril 1798), grâce au dévouement de quelques royalistes, Phelypeaux, Loyseau, Boisgirard, danseur de l'Opéra, ancien officier de Charette. Ils menèrent l'affaire avec une audace inouïe. Un faux ordre de translation dans la prison de Fontainebleau fut fabriqué, et sous le déguisement d'adjudant-major, de capitaine et de gendarmes, ils l'exécutèrent eux-mêmes. Ils enlevèrent Smith, qui feignait de ne les suivre qu'avec une grande répugnance, comme s'il eût redouté dans cette translation un danger pour sa vie. D'autres royalistes affidés aux chouans, prévenus par Frotté, qui était au courant de l'évasion prochaine, le reçurent et le cachèrent aux environs de Rouen ; un des Lamberville lui servit de guide. Un bâtiment le transporta en Angleterre.

autres une sorte de charlatan. La vérité est qu'il eut les vanités d'un homme médiocre et les qualités d'un homme supérieur.

Biographie MICHAUD, *suppl.*, art. *Smith* (Sidney), par DELZOS DE LA ROQUETTE, et *Trogoff* (comte de), par MICHAUD jeune ; — *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. V, p. 488 ; — THIERS, *Hist. du Consulat et de l'Empire, passim;* — Th. WALLS, *Journal de l'Expédition anglaise en Égypte dans l'année mil huit cent;* traduit de l'anglais par A. T... ; Paris, 1823, in-8° ; — *Lettre* de M. Poussielgue, ancien administrateur général des finances de l'Égypte, à M. Thiers ; Paris, 1845, in-8° ; — *Napoléon. Ses opinions sur les hommes et sur les choses*, par DAMAS-HINARD, v° SMITH ; — Frédéric BERNARD, *Les Évasions célèbres* (dans la *Bibliothèque des Merveilles*) ; — DESMARETS, *Témoignages historiques, ou Quinze ans de haute police sous Napoléon*, 1835 ; — *Histoire générale des prisons sous le règne de Bonaparte*, 1814 ; — Duc DE ROVIGO, *Mémoires*, t. I ; — LEWIS-GOLDSMITH, *Crimes des cabinets* ; — MARRYAT, *Memoirs of admiral sir W. Sidney Smith*, London, 1839, 2 vol. in-12 ; — BARROW, *Life and correspondence of admiral S. Sidney Smith*, London, 1847, 2 vol. in-12 ; — Lord STANHOPE, *William Pitt et son temps* ; — PELTIER, *Paris-Londres*, t. XIII-XXVI ; — *Anecdotes sur le 18 Fructidor* ; — D'ALLONVILLE, *Mémoires secrets*, t. IV ; — *Anecdotes inédites de la fin du dix-huitième siècle* (par SERIEYS et ANDRÉ) ; — FORNERON, t. II, p. 252, et *Les Émigrés et la société française* ; — Etc.

Digitized by Google

Son entrée à Londres (4 mai) fut une ovation véritable; le peuple voulut dételer sa voiture et la traîner[1].

Smith voua aux royalistes et particulièrement à Frotté, son ancien ami, qu'il venait de retrouver si fidèle, une reconnaissance chevaleresque et passionnée comme son caractère. Non content de mettre à sa disposition son crédit et celui de sa famille, il voulut le présenter lui-même à quelques-uns des personnages les plus éminents du moment. Il le réconcilia avec Windham. Frotté devint un personnage à la mode; il eut peine à suffire aux invitations qui lui arrivaient de divers côtés. Son ami, d'ailleurs, qui avait pu, pendant sa détention même, apprécier l'énergie indomptable et les ressources de ces chouans bien déconsidérés depuis Quiberon, ne cessait de demander qu'on les mît en action; à l'invasion projetée par les Français, il voulait répondre par le développement en France de l'insurrection française. Il contribua à faire maintenir la correspondance des îles Saint-Marcouf et lui fit allouer des secours. Frotté obtint le remboursement de trois cents louis qu'il avait prêtés à Sidney Smith pendant sa captivité, et que le ministère anglais affectait de considérer comme une charge de ses subsides de guerre. Cent autres louis lui furent remis sans condition. Il put ainsi payer une partie de ses dettes les plus pressantes et venir au secours de ses camarades les plus nécessiteux[2]; mais il restait toujours éloigné de ses compagnons, et ses compagnons étaient sans secours.

*
* *

Sidney Smith ne pouvait demeurer longtemps inactif. Dès la fin de septembre, il fut chargé par le gouvernement anglais d'une mission importante, à laquelle il voulut associer Frotté.

[1] On a prétendu qu'un crédit de deux cent mille francs avait été mis au service de Phelypeaux par le gouvernement anglais pour délivrer S. Sidney. On a même ajouté que trois mille livres sterling auraient été données personnellement au ministre des relations extérieures, Charles Delacroix. (Brenton, *Histoire de la marine;* — Fréd. Bernard, *Les Évasions célèbres.*) Tout cela est inexact. Les frais, assez modestes d'ailleurs, que coûta l'affaire, furent avancés par Phelypeaux et remboursés par Louis XVIII. (Peltier, t. XXIV, p. 102 et 388.)

[2] *Journal* de Frotté, 1er avril; 4, 6, 7, 8, 10, 11, 17, 23 mai; 2, 3, 7 juin; 19, 29 août; 2, 29 sept.; 3, 16 octobre.

Digitized by Google

« 29 septembre. — Sir Sidney Smith me fait une ouverture sur la possibilité de me faire employer, si je veux, d'une manière avantageuse, lucrative et honorable, et me demande si je voudrais prendre le parti de m'éloigner de mon pays, et, ne pouvant rien faire de bon, du moins d'ici à bien longtemps, en Normandie, de prendre du service chez une puissance étrangère et dans un pays fort éloigné où se porteront des coups intéressants et où lui-même est destiné à commander une escadre. Je lui réponds que l'inaction me déplaît, que tout ce que je désire c'est d'être à même de faire la guerre aux républicains, mais que plus mon Roi est malheureux et abandonné, plus j'éprouve de désagréments et d'obstacles à le servir, plus je veux lui rester attaché et lui prouver respect et soumission; que, cependant, s'il veut m'accorder la permission de servir ailleurs qu'en Normandie jusqu'à ce que je puisse y être utile, ou qu'il sente vraiment que ma position n'est plus tenable et qu'il ne peut pas me procurer les moyens nécessaires pour entretenir le parti que j'ai réuni et qui se dissout chaque jour, faute de moyens et par les intrigues multipliées qui ont été faites contre moi, alors, si par les comptes que je lui ai rendus par le prince de la Trémoille et la demande que je lui ai faite de me permettre de servir ailleurs, si mes services ne pouvaient pas lui être plus utiles que dans l'état actuel des choses, où je ne puis que causer des malheurs à mon pays en y maintenant les éléments qui y sont, si l'on ne doit pas les faire agir, je ne demande pas mieux d'aller n'importe où. Sir Sidney Smith me demande le secret et me dit qu'il a de très-grandes données pour me faire cette proposition, qu'il m'en dira davantage. »

« 2 octobre. — Sir Sidney Smith me confie le but de son expédition, qui est d'aller à Constantinople où son frère est ambassadeur et où il est envoyé lui-même avec des pouvoirs illimités, pour traiter de ce qui concerne le militaire avec les généraux russes et turcs; ces trois puissances alliées se réunissant pour détruire les républicains dans la Méditerranée et en Égypte. Il me dit que c'est contre Bonaparte que je pourrais être employé et avoir une légion de quelques milliers d'hommes dont le fond serait russe, quelques Turcs, des Grecs et quelques déserteurs français qui viendraient nous rejoindre. — Ma réponse est la même. Il m'assure qu'on ne fera rien encore en France de longtemps, mais qu'il ne peut qu'approuver les motifs qui me détournent de prendre aucuns engagements; qu'au reste il m'écrira, verra sur les lieux ce qui me conviendrait le mieux, et qu'en véritable ami il tâchera d'arranger la chose de manière, si c'est possible, pour que dans le cas où le Roi me permettrait de prendre du service ailleurs, en attendant qu'il puisse m'employer, j'arrive toujours à temps.

Digitized by Google

A la même époque, une proposition analogue était faite à Frotté par lord Cambfort, cousin de sir Sidney Smith, qui ignorait celle de ce dernier. Il était chargé, lui aussi, de l'exécution d'un grand projet.

« Ce projet consiste :

« A profiter des circonstances pour aller s'emparer des possessions espagnoles aux grandes Indes, lesquelles sont presque sans défense, et où l'on aurait le grand avantage de trouver une prodigieuse quantité de richesses. Toutes leurs cargaisons s'y sont accumulées depuis plus de deux ans. On n'a pu les envoyer en Europe à cause de la guerre. Pour cet effet, lord C... cherche à réunir une compagnie de négociants pour faire les frais de l'entreprise, offrant d'y prendre plusieurs actions, jusqu'à la concurrence même de sa fortune s'ils veulent (il a trente mille louis de rentes), à condition qu'il sera chargé de l'expédition, pour laquelle il promet d'avoir l'agrément du ministère par lord R..., son beau-frère. Lord C..., ayant été longtemps dans l'Inde, connaît parfaitement cette partie et est officier de marine fort estimé. Il ne veut que six frégates, quelques transports et deux à trois mille hommes de troupes de débarquement. Il profitera, pour cette expédition, des émigrés et des déserteurs étrangers. Il m'offre le commandement de la légion, que je me chargerais de recruter et d'organiser d'après les moyens pécuniaires qu'il me fournirait. Nous aurions une bonne capitulation avec la Compagnie de négociants auxquels il ferait avoir une charte dans le cas où ils voudraient se prêter à ce projet, pour que les intéressés eussent la perspective d'avoir un établissement à peu près semblable à celui de la Compagnie des Indes, avec laquelle on prendrait même des tempéraments.

« Malgré les avantages de ce projet au premier aperçu, je fais la même réponse qu'à sir Sidney Smith, ne voulant rien faire sans la permission de mon Roi et ne voulant pas m'éloigner tant qu'il me sera possible d'espérer le servir et être utile à mon pays. Lord C... me répond à cela que vingt mois ou deux ans me seraient suffisants, et qu'ensuite je pourrais tirer parti de ma position pour être plus utile à mon souverain, en ramenant une légion en Europe pour débarquer en Normandie, si la guerre était commencée en France. Toujours même objection de ma part. Lord C... m'engage à y réfléchir, me disant d'ailleurs que l'exécution de ce projet n'est pas encore tout à fait déterminée, et que nous aurons le temps d'en reparler plus définitivement[1].»

Frotté refusa donc les offres séduisantes de ses amis, pour

[1] *Journal* de Frotté.

Digitized by Google

rester sous la main du Roi, malgré le peu d'encouragements qu'il en avait reçus, et fidèle à son parti que son départ pour l'Orient aurait plongé dans un découragement et un désarroi sans remède. Il y a là une hauteur et une constance de dévouement rares. S'il n'eût été qu'un esprit aventureux ou avide, tout le poussait à se jeter dans ces entreprises, où il avait en perspective un rôle militaire brillant et des avantages pécuniaires considérables.

Mais il confia son jeune frère à sir Sidney Smith, qui s'en chargea avec grâce. Il ne se répandit point en protestations : « il m'assura seulement, dit Frotté, que je pouvais être tranquille ; qu'il le traiterait comme le frère de son ami intime et ne négligerait rien pour lui fournir les moyens de s'instruire et l'occasion de se distinguer utilement[1] ». Il tint parole.

De son côté, le général Smith, oncle de sir Sidney, était disposé à se charger de l'avenir de ce jeune homme, et lui offrait un brevet dans son régiment; mais il préféra suivre le commodore en Orient.

D'autres officiers français prirent le même parti : Phelypeaux, le plus distingué de tous; Tromelin, Duroi, ancien capitaine ven-

[1] *A S. Sidney Smith.*

« 10 octobre 1798.

« Votre billet vous ressemble bien, et j'en sens vivement tout le prix, je vous jure. C'est vous en remercier plus que je ne pourrais le faire par des phrases. Je vous ai demandé pour mon frère ce que j'aurais brûlé d'obtenir, si j'eusse été à sa place... J'ai un père ; mon frère est jeune, et, en faisant pour lui tout ce que je peux faire de mieux et ce que la rentrée dans ce que vous avez mis intérêt à me faire toucher m'a mis dans le cas de faire pour lui, j'ai dû mettre ma responsabilité à l'abri en cas d'événements qui peuvent toujours arriver à un jeune homme qui cherche la gloire et la fortune... Mon père, bon et serviable, a craint de voir son fils s'éloigner, et s'est encore exagéré les inconvénients qu'il pouvait rencontrer. Il a fini par le laisser libre d'agir selon son impression ; mais l'un et l'autre sont encore bien plus d'accord depuis que je lui ai lu ce que vous me mandez à cet égard. Le père y a été sensible jusqu'aux larmes et s'est écrié qu'il verrait son fils partir avec grand plaisir avec un être comme vous, dont il est aussi pénétré qu'on peut l'être de la franchise et de l'obligeance du procédé. Mon frère a sauté de joie, et moi, mon cher ami, je suis enchanté de cette détermination ; car, si Charles est susceptible de se développer, de devenir un homme et de se distinguer un jour, il ne peut aller à meilleure école ; à plus forte raison, lorsque vous voulez bien lui promettre de l'intérêt, et que Phelypeaux veut bien lui accorder conseil et amitié....

« N'oubliez pas que votre ami s'estimera toujours heureux de pouvoir combattre avec vous, ou à portée de vous, nos ennemis communs... »

Digitized by Google

déen, plusieurs émigrés. Ils devaient prendre à la défense de Saint-Jean d'Acre une part efficace, mais bien funeste pour notre armée. Phelypeaux, qui remplissait les fonctions d'ingénieur en chef, montra une remarquable habileté. Les efforts héroïques des assaillants furent repoussés; leur artillerie de siége était insuffisante, les chaleurs du climat achevèrent de les accabler : ils furent forcés de lever le siége (21 mai 1799).

Phelypeaux ne survécut pas longtemps à son triomphe; il mourut de ses fatigues et d'un flux de sang, — d'autres ont dit de la peste, — quelques jours après. Smith fut inconsolable de sa perte.

Le jeune Frotté servit bien dans cette campagne sous les ordres de Smith; il s'honora particulièrement en défendant avec courage les prisonniers français d'El-Arisch contre les Turcs fanatiques, qui en avaient déjà massacré une partie.

*
* *

Les chefs royalistes réfugiés à Londres, Frotté, La Trémoille, Châtillon, Bourmont, Phelypeaux, Bayard, Georges lui-même, se décidèrent à envoyer un des leurs trouver Louis XVIII à Mittau, pour lui exposer directement et personnellement leurs griefs. Ils en avaient de plus d'un genre : les mauvais procédés et les défiances dont ils étaient victimes; la menace du retrait des commandements qu'ils avaient pour la plupart conquis à la pointe de leur épée; le peu de sûreté des agents avec lesquels on les forçait de s'aboucher; l'abandon ou la subordination absolue des forces royalistes de l'intérieur dans le cas d'une guerre générale, qui paraissait prochaine. La Trémoille fut choisi. N'ayant pas servi dans les provinces insurgées, il était moins suspect de partialité dans la défense de leur cause; son nom, d'ailleurs, parlait pour elles et pour lui. Il s'adjoignit Bruslart, nouvellement revenu de Normandie. Ils partirent le 20 juillet. Ils étaient censés aller chercher du service, lui en Russie, et Bruslart dans l'armée de Condé. Châtillon et Bourmont avancèrent les deux cents louis nécessaires pour le voyage.

Digitized by Google

Le gouvernement anglais connaissait ce projet, l'approuvait même, dans l'espoir qu'il ramènerait à l'alliance anglaise Louis XVIII, qui penchait sensiblement vers l'Autriche; mais il ne fit aucune avance. Le duc d'Harcourt fut aussi averti, par déférence pour sa haute situation.

Cette ambassade ne réussit pas : le terrain avait été mal préparé par une visite analogue, faite peu de temps auparavant par le comte de Médavy, qui n'avait pas grand crédit. Saint-Priest et d'Avaray, tous deux très-formalistes, trouvèrent mauvais que l'on voulût s'adresser directement au Roi, au lieu de les prendre comme intermédiaires. Le Roi lui-même accueillit froidement des avis qu'il n'avait pas demandés; La Trémoille eut la douleur de s'entendre dire en face que le Roi n'avait pas ordonné les insurrections de l'Ouest et qu'elles n'existaient que sur le papier. Il partait découragé, désespéré. On essaya de le consoler, en le chargeant de la mission d'aller annoncer officiellement à Édimbourg le mariage du duc d'Angoulême avec sa cousine. Il refusa. Le Roi écrivit de sa main à Frotté une lettre aimable, et tout fut dit[1].

« A Mittau, le 11 septembre 1798.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre par M. le prince de La Trémoille, et j'ai vu et entendu avec le plus vif intérêt M. le chevalier de Bruslart; je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis peiné de la position de mes fidèles sujets et surtout de ne pouvoir l'adoucir moi-même. L'exemple du brave et malheureux Rochecotte me tient dans une continuelle anxiété pour eux ; je compte cependant sur la générosité du gouvernement britannique pour nous donner plus d'ensemble, et par conséquent de force, et j'ai donné aux personnes que j'emploie auprès de lui les ordres les plus précis pour solliciter tous les secours nécessaires.

« Pour vous, Monsieur, je connois trop votre zèle pour n'être pas sûr que rien ne peut le refroidir ; soyez également assuré de tous mes sentiments pour vous.

« LOUIS. »

« *M. le comte Louis de Frotté.* »

(Archives de Couterne.)

[1] Nous sommes forcé de renvoyer à l'Appendice les pièces qui concernent cet épisode, et particulièrement une lettre de La Trémoille, des plus piquantes, sur son voyage et sur l'intérieur de la petite cour de Mittau.

Digitized by Google

Frotté accueillit cet échec (car c'en était un véritable) avec une résignation amère. « Vous avez fait, écrivait-il à La Trémoille, tous les deux, ce que vous avez pu et dû. Nous n'avons aucun reproche à nous faire. Nous sommes au-dessus de ceux que les langues venimeuses peuvent nous faire en arrière, et quant à ceux que l'on voudra bien nous faire en face, nous saurons y répondre. Maintenant, mes amis, voyons venir le temps en léchant nos plaies, et faisons des vœux pour le bonheur de notre Roi, de notre pays, et le soulagement des malheurs qui pèsent sur nos amis et sur nous. Les détails que vous m'annoncez fixeront probablement ce que je dois faire, et ce à quoi je dois m'attendre. Rien, je vous assure, n'aura le droit de m'étonner, et peu de choses auront celui de m'étonner davantage. »

La Trémoille resta à Hombourg, chez la princesse de Salm, sa tante. Il aurait voulu appeler Frotté auprès de lui, pour y jouir d'une existence plus douce et plus tranquille; Frotté s'y refusa, par les mêmes scrupules honorables qui lui avaient fait rejeter les offres de Sidney Smith. « Ma situation est telle, qu'il faut que j'avale le calice d'amertume jusqu'à la lie, sans que, loin d'en retirer aucune utilité ni pour moi ni pour mes amis, je ne puisse que souffrir (*sic*).... Tout le bonheur de ma vie s'est épuisé dans la guerre que j'ai faite en Normandie.... mes beaux jours sont passés.... je sens mon âme qui se pétrifie pour tout ; mais pour toi elle sera toujours la même[1]. »

*
* *

Certains incidents de famille viennent encore traverser cette existence si agitée.

Madame de Frotté mourut à Caen en février 1798. Elle était vaillante comme tous les siens et n'avait cessé de seconder de loin leurs efforts. Mari, fils, beau-fils, frères, tous étaient exilés ou proscrits : aucun d'eux ne put lui fermer les yeux. Louis de

[1] A. non s. ni d. (septembre 1798). (Archives du duc de La Trémoille.)

Digitized by Google

Frotté, pour lequel elle avait toujours été très-bonne, la regretta sincèrement [1].

Il fut aussi question sérieusement pour lui d'un mariage.

La marquise de N..., amie de sa famille, son père et quelques personnes de leur intimité avaient eu l'idée de le marier avec mademoiselle du Chastel. Elle était, paraît-il par son propre témoignage, aimable, belle et bien née. Sa demande avait toutes les chances d'être accueillie; il recula cependant devant ce projet d'union. Il écrivait à cette occasion à la marquise de N... : « Dans toutes les circonstances de ma vie qui peuvent avoir un grand intérêt pour mes devoirs, mon honneur ou mon cœur, j'ai toujours eu pour principe d'en considérer le but et d'en calculer les résultats, autant qu'a pu me le permettre une âme ardente que la nature forma pour être fière, exaltée et sensible; et dans tous les cas, lorsque ce but et ce résultat m'ont offert des chances honorables, avantageuses, utiles ou agréables, en me faisant espérer de faire partager ces chances à tout ce qui unirait son sort au mien, je n'ai jamais balancé à chercher à vaincre les obstacles qui pouvaient m'empêcher d'y arriver, et mon imagination alors ne s'est plus occupée des inconvénients que pour tâcher de les écarter; mais je me suis arrêté toutes les fois que les inconvénients de mes démarches pouvaient être partagés. S'il est des occasions où l'on puisse ne pas calculer assez pour soi, je trouve qu'il n'y en a pas où un galant homme puisse se consoler d'avoir causé le malheur de quelqu'un en l'unissant à son mauvais sort pour en adoucir la rigueur. » Ce langage n'est pas celui de l'égoïsme. Frotté alléguait l'embarras de ne pouvoir « offrir à mademoiselle du Chastel une fortune digne d'elle, alors qu'elle n'en avait pas elle-même une qui pût suffire à l'existence qu'elle méritait ». Peut-être s'y mêlait-il le sentiment des dangers qu'il courait et de la vie si pleine d'angoisses et de hasards douloureux réservée à celle qui serait sa femme; peut-être aussi, comme on en voit quelques traces dans ses correspondances intimes, la crainte que les dons brillants de mademoiselle du

[1] *Journal.*

Digitized by Google

Chastel l'entraînassent naturellement vers des plaisirs et des succès qu'il ne pourrait partager.

*
* *

Il y avait alors à Londres deux hommes d'esprit et de caractère bien différents, tous deux jouant dans l'émigration un rôle important, bien qu'en butte aux jalousies et aux dénigrements des ultras : Montlosier et Mallet du Pan.

Montlosier, esprit bizarre, âpre, tour à tour et souvent à la fois libéral et aristocrate, religieux et hostile au clergé.

Mallet du Pan, bien supérieur comme justesse et comme pondération d'idées; l'honnête écrivain dont sa petite-fille a pu dire avec vérité : « Protestant, il défendit de tout son talent, et avec l'âme qui animait ses écrits, le clergé catholique; républicain, il défendit la monarchie menacée, parce que ces causes étaient celles de l'ordre et de la morale », et que Lally-Tolendal, de son côté, peignait en ces lignes qui renferment le plus bel éloge qu'un homme ait pu jamais mériter : « Personne ne s'est moins trompé que lui; personne surtout n'a moins que lui voulu tromper les autres[1]. »

Frotté, dans son ardente curiosité, se mit en relation avec ces deux hommes, que leurs études et leurs opinions plaçaient en dehors de son cercle ordinaire[2].

Il écrivit à Mallet du Pan :

« Monsieur,

« Quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, d'après votre réputation si bien méritée, j'aurais le plus vif désir de vous voir et de

[1] *Mémoires et correspondance de Mallet du Pan*, 1851, in-8°, t. I, p. XI; t. II, p. 456; — Taine, *Préface* de la *Correspondance inédite de Mallet du Pan avec la cour de Vienne*, 1884, 2 vol. in-8°; — De Lescure, *Correspondant*, 10 mai 1884.

[2] Il paraît avoir été fort scandalisé de l'attitude de certains constitutionnels : « Malouet a des prétentions à se mêler de nos affaires. Il est en correspondance avec d'André, auquel il envoie un Mémoire où il représente les royalistes comme l'opposé extrême des jacobins, mais non moins dangereux, dont il faut, cependant, se servir en les mettant en lice pour détruire les uns par les autres, afin que le parti constitutionnel domine. Il découvre, de plus, qu'il faut même mettre le Roi dans leur dépendance. » (*Journal*, 18 septembre.)

Digitized by Google

vous payer le juste hommage qui vous est dû; sachant par M. de Montlosier, Monsieur, que mon nom était arrivé jusqu'à vous, parmi ceux des Français qui ont fait jusqu'ici de continuels et vains efforts pour sauver leur pays, et dont le dévouement est toujours le même pour coopérer au rétablissement de l'ordre, malgré les obstacles qui s'accumulent chaque jour, j'ose espérer que vous trouverez bonne, Monsieur, ma démarche auprès de vous, puisqu'elle peut me procurer des conseils essentiels pour m'aider à diriger mon zèle dans une route bien délicate que vous êtes à même de pouvoir éclairer.

« Vos occupations, Monsieur, vous laissent sûrement peu d'instants à donner; j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire savoir quand je pourrais avoir celui de vous rencontrer.

« L. DE FROTTÉ[1]. »

On voudrait connaître la réponse de Mallet, et surtout l'impression que produisit sur lui ce jeune homme si ardent dans l'emploi des moyens qu'il répudiait lui-même.

***

La situation de Bonaparte allait toujours grandissant; on pouvait déjà prévoir qu'il ne se résignerait pas au rôle de simple citoyen dans une république, mais sans entrevoir encore celui qu'il prendrait. Serait-il César, Cromwell ou Monk[2]? Beaucoup d'émigrés et de royalistes, à l'étranger et en France, croyaient que le rôle de Monk, restaurateur de la monarchie légitime, suffirait à son ambition. Cette illusion, ainsi que nous aurons occasion de le constater, dura jusque sous le Consulat. Frotté la partageait. Il espérait aussi que Barras, corruptible en effet, s'il n'était déjà corrompu, pourrait se laisser gagner à la cause royale; mais elle n'était pas assez riche pour payer sa trahison.

Sous cette impression, il traça quelques pages où il cherchait à se rendre compte à lui-même de la situation et des projets de ces deux personnages, et qui auraient pu fournir la matière d'une

[1] Brouillon chez madame la comtesse H. de Frotté.

[2] La même question fut posée, après le 18 brumaire, dans une brochure qui fit grande sensation : *Parallèle entre César, Cromwell, Monk et Bonaparte* (déc. 1800). On l'attribua à Lacretelle, à Fontanes, à Lucien Bonaparte, à Napoléon lui-même. (V. le *Quérard*, t. II, p. 637.)

Digitized by Google

brochure [1]. Son travail est inachevé, mais ce qu'il en avait jeté sur le papier suffit pour montrer sa rare perspicacité et l'indépendance avec laquelle il appréciait ses adversaires. Son jugement sur Joséphine, sur les souvenirs qu'elle devait garder de son premier milieu et sur son retour aux traditions de l'ancienne société, est particulièrement remarquable; il a quelque chose de prophétique. Qu'on veuille bien se reporter à la date où Frotté écrivait (5 mars 1798), aux misères et aux souffrances de son exil, aux préjugés qui régnaient dans tout son entourage, à son éducation incomplète et toute militaire : croit-on que parmi les chefs vendéens qui ont laissé un renom supérieur au sien, ou parmi les généraux républicains, beaucoup eussent été capables, à sa place, de penser et d'écrire ainsi ?

Il s'essayait même dans des considérations d'un ordre plus général et plus philosophique : sur le rôle des hommes dans la société, leurs devoirs, ceux des grands en particulier, plus nombreux et plus impérieux à mesure qu'ils occupent une situation plus considérable; les principes de nos actions; la nécessité pour les bons de faire dans leurs calculs la part aux vices des méchants; les caractères de l'amitié : tout cela d'un sentiment élevé et d'un tour assez ferme [2]. Étranges passe-temps d'un chef de chouans !

***

On s'occupait de l'organisation de l'armée d'Angleterre. Était-ce bien une revanche de l'expédition d'Irlande, manquée l'année précédente, que méditait le Directoire, ou voulait-il donner, avec ce titre d'armée d'Angleterre et le choix d'un Irlandais, Kilmaine [3], pour la commander par intérim d'abord, et plus tard définitivement, le change sur ses véritables intentions,

[1] Elles sont insérées dans son *Journal*, à la date du 5 mars 1798. V. à l'Appendice.

[2] V. à l'Appendice.

[3] Kilmaine (Charles-Jennings), né à Dublin vers 1750; — officier au service de France avant la Révolution; — capitaine, 1791; — général de division, 1793; — emprisonné sous la Terreur; — général en chef de l'armée d'Angleterre, puis de l'armée d'Helvétie; — mort le 15 décembre 1799. (*Biogr.* Michaud.)

Digitized by Google

qui étaient de porter la guerre en Orient? Ce dernier projet était celui de Bonaparte, récemment arrivé d'Italie et destiné à prendre le commandement de l'expédition, quel qu'en fût le théâtre [1]. Il aurait Desaix pour premier lieutenant, Berthier pour chef d'état-major. Bonaparte l'emporta. L'armée d'Angleterre n'eut jamais qu'une existence nominale : dès le mois d'avril, on en voit l'effectif réduit à 62,500 hommes; le reste a été envoyé à l'armée de Mayence [2].

Elle devait comprendre les 1re, 13e, 14e, 15e, 16e et 24e divisions militaires; mais, au mois de septembre, on en détacha les 1re, 15e, 16e et 24e divisions, pour y incorporer la 18e et la 2e. Le quartier général fut transféré de Rouen à Rennes.

La 13e division, chargée plus spécialement de la protection des côtes, depuis la frontière septentrionale de la Seine-Inférieure jusqu'à la frontière méridionale de la Manche, était placée sous le commandement du général de division Lemoine. Il avait sous ses ordres les généraux de brigade Vandamme, Thureau, Compayre, La Rue, et les adjudants Vimeux, Heudelet, Desmonts et Paulet; quartier général à Caen [3].

La 14e division était commandée par Dufour, à l'exception d'une partie attribuée à Lemoine. Elle gardait ses généraux et adjudants, sauf La Rue, qui passait sous les ordres de Lemoine; quartier général à Alençon [4].

[1] Bonaparte devait venir prendre son quartier général à l'abbaye d'Ardennes, près de Caen. L'intrépide Mandat conçut même le projet de l'enlever sur la route. (*Journal* de Frotté, 5 mars.) Le succès d'un pareil coup de main n'était pas impossible; Bonaparte y pouvait trouver la mort. A quoi tient le sort des héros et des empires!

[2] Min. de la guerre à Direct. exécut., 25 avr. (Arch. de la guerre).

[3] Effectif de cette division : 3 demi-brigades, 1,000 hommes d'artillerie, 4 régiments de dragons; ensemble 12,800 hommes.

[4] Effectif : 6e demi-brigade d'infanterie légère, 7e et 9e régiments de dragons, 1er régiment de carabiniers. En février, elle comptait 8,926 hommes présents, dont un quart (garde-côtes et canonniers vétérans) incapable d'un service régulier. (13, 23 juin; Arch. de la guerre.)

12e division : Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Inférieure.
13e — : Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine.
14e — : Calvados, Orne, Manche.
22e division : Mayenne, Sarthe, Loir-et-Cher, Mayenne-et-Loire (on disait *Mayenne* pour *Maine*), Indre-et-Loire.

Changements fréquents de commandement. En octobre, le général Dufour com-

Digitized by Google

Cette armée n'avait pas une grande solidité ; la désertion y était fréquente, la discipline mal observée. Son dévouement même à la République n'était pas assuré ; royalistes et républicains la considéraient comme à moitié gagnée à la cause royale; la cavalerie, et dans cette cavalerie trois régiments de dragons, étaient plus particulièrement suspects ; trois généraux, assurait-on, étaient disposés à défectionner [1].

Les arrestations s'étant multipliées, surtout en Bretagne, le ministre de la guerre avait donné aux receveurs généraux des instructions rigoureuses : défense d'envoyer des fonds par les voitures publiques sans avoir prévenu les commandants militaires et s'être assurés de la sécurité des routes, de charger ces fonds au moment du départ, de les laisser partir sans escorte [2]. De leur côté, les chouans régularisent l'enlèvement des diligences; ils y mettent des restrictions et presque des formes. « Ils ont le tact de prouver qu'ils ne sont autorisés à diriger leurs complots que sur les acquéreurs de biens nationaux, qu'ils désignent comme voleurs. Lorsqu'ils arrêtent des caisses publiques, des diligences ou des malles, ils rassurent les voyageurs en leur disant qu'ils ne leur feront aucun mal et refusent toute espèce d'offre de leur part; ils disent même qu'ils ne veulent que les fonds de la soi-disant République. Ils poussent la perfidie jusqu'à dire qu'ils ne tueront aucun volontaire d'escorte ou marchant isolé, mais qu'ils ont ordre de détruire la gendarmerie, parce qu'elle n'a cessé de les harceler [3]. »

mande la 14e (4e division de l'armée d'Angleterre), ayant sous ses ordres les généraux de brigade de La Rue, Digonnet, Roulland, et les adjudants généraux Verger, Levasseur et Paulet. Dambarrère a la rive droite de la Seine jusqu'à Furnes; Moulin, la rive gauche jusqu'à l'embouchure de la Vilaine. Bientôt La Rue passe dans la 15e division et il est remplacé par Avril.

[1] *Journal*, 1er mars ; 10 avril; 10 mai; — Arch. de la guerre.

[2] Arch. de la guerre, 5 août.

[3] Vincent, inspecteur-chef dans l'Orne, 17 août. (Arch. de la guerre.)

Au mois d'avril et le 4 mai, la diligence de Rennes à Paris fut arrêtée deux fois près de la Gravelle (Ille-et-Vilaine), et les voyageurs dépouillés de tout ce qu'ils avaient de précieux. Les administrateurs, effrayés et craignant de voir leurs communes déclarées responsables, signalèrent au hasard, comme coupables de ces arrestations, tous les anciens chefs de chouans dont le nom leur vint à l'esprit : les deux Chalus, Rochecot, Malleville, Mottejean, Valory, Frotté lui-même (toujours en

Digitized by Google

*
* *

État particulier de chacun de nos trois départements :

Orne. — Le département de l'Orne n'a plus que huit cents hommes de troupes, qui finissent par se réduire à trois ou quatre cents, placés dans le district de Domfront. De fréquentes demandes de renforts sont adressées au gouvernement par les administrations et par les généraux eux-mêmes; on signale certains retards dans le départ des conscrits; rien de grave en réalité, la tranquillité reste parfaite[1]. Un jour, cependant, le bruit se répand que, dans la forêt d'Andaine, fameuse par ses sinistres rencontres, on a vu trente ou quarante brigands vêtus de blanc et bien armés. Panique dans tous les environs. On pousse une reconnaissance, et l'on constate que les brigands sont des ouvriers péreyeurs, armés de pioches et travaillant en chemise[2].

En octobre 1798, plusieurs assassinats de pauvres gens inoffensifs, les uns attablés tranquillement dans un cabaret, les

Angleterre). Le général Vimeux, commandant de la 22e division, donna des ordres sévères. Le cantonnement d'Ambrières saisit alors, sous prétexte de complicité, trois anciens chouans de la division d'Ambrières : Coignard, de Loré; Cosme (*Vit-sans-Soin*), de Sept-Forges, et Bernard Papouin (*Martin*), aussi de Loré. Aucune charge directe ne les accusait. On les conduisit à Laval, puis à Rennes, puis à Tours, et ils ne sortirent de prison, l'année suivante, que pour se jeter avec un redoublement d'exaspération dans la seconde insurrection. (Gén. Vimeux à min. de la guerre, Tours, 14 mai 1798 : Arch. de la guerre; — Abbé Paulouin, t. III, p. 146; — Proclamation du général Vimeux, 9 prairial an VI; Tours, Lheritier-Vauquer, 4 p. in-4°.)

A la fin de 1798, la diligence de Paris fut arrêtée trois fois dans le département du Calvados. (Gén. Avril, Caen, 4 déc. : Arch. de la guerre. — Arch. nat., F. 7. 3201.) Des conducteurs voulurent en profiter pour se poser mensongèrement en victimes.

20 février 1798. La diligence de Paris à Brest est arrêtée à dix heures du soir près de Saint-Denis-sur-Sarthon, à la montée de ces buttes ardues et malaisées du Crochet, que la route contourne aujourd'hui. Ce point confine à la Mayenne. Deux dragons escortaient la voiture; ils ne firent pas de résistance; il n'y eut point de violences. On prétendit que les brigands étaient plus de vingt. Le cantonnement de Pré-en-Pail leur donna la chasse. Un chasseur nommé Bardelot retrouva dans les champs une partie des sommes enlevées et les remit fidèlement à ses chefs, qui firent grand bruit de cet acte de probité. (Gén. Vimeux à min. de la guerre; Arch. de la guerre.) Dans une autre circonstance, le ministre de la guerre accorde cent francs de gratification ou le grade de brigadier à des chasseurs qui ont empêché le pillage d'une malle. (13 juin, *ibid.*)

[1] Arch. de la guerre, *passim;* — Min. de la guerre à Direct., 4 août.

[2] Gén. Dufour à min. de la guerre, Vire, 7 août. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

autres fuyant sans armes, femmes même et jeunes filles, sont commis dans les environs du Teilleul et de Passais. Une bande d'une quarantaine d'hommes assassine, à Désertines, Jouin-Rastière et deux citoyens accourus à sa défense[1]. Autres assassinats à Torchamp, à Saint-Fraimbault. Les coupables étaient vêtus parfois en gardes nationaux, parfois en volontaires, et les deux partis se renvoyaient la responsabilité de ces crimes.

Calvados. — On s'y plaint de l'insuffisance des troupes, et l'on demande des renforts[2]; Honfleur est absolument dégarni. On essaye, sans grand succès, de former secrètement des colonnes mobiles, qui recevront par jour cinq sous de haute paye en remplacement de la viande et de l'eau-de-vie, qu'on ne leur fournira point dans la crainte de divulguer leurs mouvements[3]. L'esprit public est mauvais dans le département; les désertions sont nombreuses; beaucoup de militaires sont hostiles à la République, les dragons du 7e surtout, qui semblent n'attendre qu'une occasion favorable pour passer aux chouans[4]. Ceux du 4e ne valent guère mieux; « ils se recrutent de conscrits du pays, riches et aristocrates[5]. » A la fin de l'année, des symptômes graves semblent annoncer une insurrection prochaine; on parle de distributions d'armes aux anciens chouans, qui n'attendraient pour se lever que les ordres de Frotté[6]; séquestration de plusieurs acquéreurs de biens nationaux; pillages isolés.

[1] Caillebotte aîné, *Journal*, mss.

[2] Arch. de la guerre, 25 février; 29 mai; 7, 11 nov.; 4 déc.

[3] Dumont, adjud. gén., à gén. Vandamme, Caen, 28 juin. (Arch. de la guerre.)

[4] Arch. de la guerre, 22 juin; 4 déc., etc.

« Il y a à Caen deux partis également dangereux pour le gouvernement, qu'il convient de surveiller de très-près... Des renforts sont nécessaires pour les cantons de Lisieux, Falaise, Bayeux et Vire, où la chouannerie paraît vouloir se réorganiser. Il faudrait deux ou trois bataillons. » (Gén. Avril à Direct. exéc., Caen, 4 déc.; Arch. de la guerre.)

[5] 25 févr. (Arch. de la guerre.)

[6] 4 nov. (*ibid.*)

Une affaire sérieuse eut lieu entre deux corvettes françaises, la *Confiante*, qui fut brûlée, et le *Vésuve*, qui parvint à s'échapper, toutes deux sorties du Havre, et une escadre anglaise, très-supérieure en force, sur la côte de Beuzeval, le 30 mai 1798. L'équipage de la *Confiante* se conduisit assez mal : pillage des armes et des effets, indiscipline. Le *Vésuve*, échoué dans la rivière de Dives, fut attaqué avec fureur. Le terrain environnant fut entièrement bouleversé par les boulets et les obus ennemis, admirablement dirigés, dans un rayon de trente toises. Le

Digitized by Google

Manche. — Les côtes de ce département sont incessamment menacées par les croisières anglaises. Bombardement de nos flottilles à la Hougue et à Saint-Vaast. Annonce de deux cents voiles arrivant de Jersey avec beaucoup d'émigrés, sous le commandement du comte d'Artois en personne[1]. Débarquement, en réalité, de quelques officiers, et circulation de France en Angleterre avec plus de bonheur encore que d'audace et d'habileté; Bruslart s'y prodigue. Un arrêté du Directoire autorise la mise en état de siége des ports et communes des côtes du Havre à l'embouchure de la Vilaine[2], sur une étendue de plus de deux cents lieues. Tantôt, on croit Granville menacé par les efforts réunis de tous les chouans du département ou par les « complots incendiaires » des émissaires anglais qui s'y cachent en grand nombre[3]; tantôt, c'est le Mont Saint-Michel, où sont entassés

port de Dives riposta vigoureusement. Le navire fut sauvé. Notre perte fut de huit hommes tués et treize blessés. (Adjudant Vautré à chef d'état-major; — Min. de la guerre à Direct. exéc., 13 juin; Arch. de la guerre.)

28 février 1798. La diligence de Paris est arrêtée aux portes de Caen par quinze brigands et dévalisée de cinquante-sept mille francs. (*Journ. des hommes libres,* 16 vent.)

[1] 16, 18 juin; 29 nov. (Arch. de la guerre.)

[2] 10 avril; 11 juillet. (*Ibid.*)

État de l'armement des côtes, de Barfleur à Cherbourg, au 11 *juillet* 1798.

Barfleur, batterie de droite : 3 pièces de 24 et un mortier de 150; un caporal et 6 canonniers. — Batterie de gauche : 3 canons; 12 canonniers commandés par un sergent.

Gatteville : 2 canons; 12 canonniers, un sergent.

Rétoville : 2 canons; 12 canonniers, un sergent.

Fort-Joret : 2 canons; 12 canonniers, un sergent.

Cap Lévy : 2 canons; 12 canonniers, un caporal.

Heu-sur-Bretteville : 2 canons; 12 canonniers, un sergent.

Tourlaville : 4 canons; 9 canonniers, un sergent.

Et quelques autres petits postes.

(*Rapport* de Cambriels, chef de bataillon; Arch. de la guerre.)

A Cherbourg, le fort National avait 66 pièces de canon, 11 mortiers; 64 canonniers, 90 hommes d'infanterie. Batteries en bon état.

Querqueville : 45 canons, 11 mortiers; 114 canonniers, 67 carabiniers. Batteries en état passable.

Fort Liberté : 33 canons, 2 mortiers; 56 canonniers, 140 hommes d'infanterie. État insuffisant.

Munitions et vivres en assez grande quantité.

(*Rapport* de Feydieu, commandant de place à Cherbourg, à général Vandamme, 24 juillet; Arch. de la guerre.)

[3] 3 juin; 1er juillet. (*Ibid.*)

Digitized by Google

beaucoup d'anciens chefs de chouans et de prêtres réfractaires, qu'on voudrait munir d'une garnison de cent cinquante hommes, suffisante pour le mettre à l'abri d'un coup de main[1].

Des rassemblements peu sérieux s'étaient montrés au mois de juin.

A la fin de décembre, des désordres plus graves éclatent du côté de Désertines, de Heussé, d'Argouges, de Mortain, du Teilleul, de Saint-Hilaire : arbres de la liberté coupés à Virei, Heussé, Saint-Symphorien; pillages, mauvais traitements envers les agents républicains; les adjoints de Heussé (Manche) et de la Haye-Piquenot (Calvados) assassinés; Michel Guesdon (*La Violette*), de Montilli, chef de chouans, tué à Moulines. Il portait l'uniforme de brigadier de gendarmerie, et ses camarades celui de gendarmes[2]. A ces nouveaux attentats, les autorités répondent en demandant des renforts[3] et en provoquant des mesures ultra-violentes contre les royalistes[4], les révolutionnaires en dénonçant les modérés.

Ni les effarements, ni les persécutions, ni les délations n'étaient un remède. Les fonctionnaires sensés — et il y en avait encore — le comprenaient bien et s'efforçaient de le faire comprendre au-dessus d'eux. C'est ainsi que le général Grigny écrivait au Directoire :

« Je vois que la vérité, si nécessaire au gouvernement, a peine à pénétrer près de vous. Je sais que vous l'appelez sans cesse; mais l'honnête homme, quand il ne voit pas de danger immi-

[1] Administrat. de la Manche, 26 nov.; — Min. de la guerre à min. de l'intér., 20 déc. (Arch. de la guerre.)

[2] 29 nov.; 10 déc. 1798; 14, 15 janvier 1799. (Arch. de la guerre.)

Rault-Lalande, laboureur à Passais (Orne), ancien chouan, auquel on reprochait une foule de crimes commis avant et depuis l'amnistie, à Barenton, Saint-Georges et Saint-Cyr, fut condamné à mort par le tribunal criminel de la Manche; le 7 décembre 1798, Noël (*Constant*), charron à Barenton, ancien officier de chouans, impliqué dans la même poursuite, eut le bonheur de gagner, de renvoi en renvoi, l'amnistie de l'an VIII qui le sauva. (Sarot, t. III.)

[3] 14, 19, 22 déc. etc.; (Arch. de la guerre.)

[4] « Que les ex-nobles, les parents d'émigrés et les prêtres réfractaires soient rendus garants et responsables des assassinats et brigandages qui auront lieu dans les cantons de leurs domiciles... » (Frain, comm. près admin. centrale de la Manche, à Direct. exéc.; Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

nent, se tait. S'il parlait, ce serait la vérité. Mais l'intrigant, le méchant, le brouillon, l'homme qui veut se faire apercevoir par vous et se rendre redoutable aux yeux des idiots qui le voient en correspondance avec vous, à cet appel que vous faites à la vérité, vous adresse calomnies, mensonges et fantômes[1]... » En réalité, personne n'avait confiance dans le Directoire, et le Directoire n'avait guère confiance en lui-même.

Eure. — L'Eure, plus calme d'ordinaire que la basse Normandie, avait été plus agitée et surtout plus inquiète[2]. La seule manifestation sérieuse dont elle eût été le théâtre avait été l'apparition à Serquigni (12 et 13 octobre) de « plusieurs centaines » de brigands[3], ou mieux d'une petite bande dont la frayeur publique avait singulièrement grossi le chiffre. C'était Bourmont (*Paul*), que l'on signalait comme le chef des chouans de l'Eure avec un autre Bourmont (*Labbé* ou *Chabrue*). A ce moment, il était encore en Angleterre.

Seine-Inférieure. — Ce département reste calme[4]. On redoute une attaque sur Dieppe. Les côtes sont inquiétées par les voiles anglaises ; elles sont si bien gardées que Mallet, qui s'était flatté d'organiser une correspondance avec l'Angleterre vers l'embouchure de la Seine, est forcé d'y renoncer et d'emprunter pour son propre compte les services de celle de Frotté. Deville (*Tamerlan*) occupe à Rouen un commandement occulte.

[1] 12 mai 1798. (Arch. de la guerre.)

[2] « L'administration centrale m'écrit que plusieurs bandes de chouans, déguisés en volontaires, équipés et armés de fusils, baïonnettes et gibernes de munitions, ont traversé, à la faveur de ce costume, plusieurs départements de l'Ouest; ils ont été poursuivis jusque sur la limite de l'Orne et de la Manche. Ils sont plus de douze cents. Ils pourraient se porter sur le département de l'Eure. Elle demande des renforts. » (Min. de la police à min. de la guerre, 22 juillet. ; Arch. de la guerre.) Panique que rien ne justifiait.

[4] octobre. Demande de deux cents hommes à cheval pour maintenir la tranquillité dans le département. (*Ibid.*) Le général Marchand, commandant ce département, n'avait plus que quinze cavaliers à sa disposition. (*Ibid.*, 31 octobre.) Le ministre de l'intérieur demandait à son collègue de la guerre d'y envoyer une force imposante. (*Ibid.*, 4 novembre.)

[3] *Placard* in-fol., Évreux, Ancelle; Séance de l'admin. centr., 23 vendém. an VII.

[4] 12 sept. ; 26 oct. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

*
* *

Des « forces imposantes » (style officiel) furent concentrées dans les départements de basse Normandie, sous prétexte de protéger la liberté des élections législatives; en réalité, plutôt pour comprimer l'esprit public. Éternel démenti à tout ce qu'on avait dit, à tout ce qu'on devait répéter jusqu'à nos jours du respect dû aux votes du peuple souverain! Contradiction choquante avec les précautions jalouses qui, dans tous les pays véritablement constitutionnels, excluent la force armée des assemblées électorales ou délibérantes! Les administrations républicaines furent, d'ailleurs, les premières à réclamer cette intervention des troupes. Trente ou quarante soldats furent placés dans chacune des communes où devaient se tenir les assemblées ; des détachements de dragons à Séez, Argentan, etc.[1] Les élections se ressentirent de ces manœuvres, elles se firent dans un sens assez avancé. Mais le Directoire, avec la complicité des Conseils, ne se contenta pas de cette facile victoire : par une loi du 11 mai 1798, il annula une partie des élections qui venaient d'avoir lieu, frappant tout à la fois sur les royalistes et surtout sur les patriotes, arbitrairement, sans débat, sans défense des proscrits. Ce fut un second Fructidor, moins la déportation des victimes à la Guyane. Les élections de nos trois départements furent validées; elles avaient renvoyé à leur poste la plupart des membres sortants des Conseils, en compagnie de beaucoup de fonctionnaires salariés. La nomination des deux frères Lindet, dans l'Eure, fut annulée.

*
* *

La situation des chouans de basse Normandie était toujours intolérable : harcelés moins encore par les troupes que par les autorités républicaines, errants dans les bois ou dispersés dans

[1] Admin. du Calvados, 22 févr. et 6 mars 1798; de l'Orne, 24 et 28 févr.; — Min. de la guerre, 7 mars; — Général La Rue, 15 mars; — Cercle constitutionnel de Mayenne, 26 février. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

les chaumières, qui, du moins, leur restaient habituellement ouvertes et ne les trahissaient jamais. Ceci s'applique surtout aux déserteurs et aux réfractaires qui n'avaient pu ou voulu faire de soumission. Le sort des officiers, plus en évidence que les soldats, était pire encore. D'aucuns se dévouaient avec une grande générosité au soutien du parti : ainsi, le loyal d'Oilliamson avait avancé, de ses deniers, plus de huit cents louis ; mais les officiers chouans restés dans le pays n'étaient pas riches, et les gens aisés du parti, sauf les vivres et l'hospitalité de passage, ne donnaient presque rien[1].

Le *Journal* de Frotté le montre perpétuellement obsédé par les plaintes et les menaces de ses amis réduits au désespoir, écrasés de souffrances et de privations, et toujours à la veille de se dissoudre.

« Abattement, découragement, méfiance, désespoir, pénurie absolue, dégoûts, héroïsme, dévouement, indignation contre les traîtres, etc., moyens abondants si l'on en trouvait l'emploi. » Tel est le fond de toutes ses lettres...

« Les lettres de Normandie décrivent dans les termes les plus forts et les plus positifs la position affreuse où se trouvent nos amis, que la misère et ses dangers ont presque tous dispersés. On me rappelle cependant encore qu'avec de l'argent, beaucoup d'argent, l'on parviendrait à les réunir, parce qu'il y a un mécontentement général contre la république, et que l'argent fait absolument tout maintenant en France, particulièrement sur les agents du gouvernement directorial et tout ce qui est républicain[2]. »

*
* *

Nous possédons l'état dressé par Frotté lui-même (15 juin 1798) des principaux officiers de son armée[3]. Les annotations

[1] Une chanson chantée en 1815, dans un banquet royaliste à Alençon, contenait ce couplet, qui resta dans beaucoup de mémoires :

Un égoïste
Est royaliste
Jusqu'à l'argent ;
Pour demander, il est sur chaque liste,
Mais pour donner, il est toujours absent.
Vive le Roi ! Voilà tout son présent !

[2] *Journal*, 1er, 3 mars ; 6 avril ; 27 mai ; 17 août ; 28 octobre, etc.

[3] Nous donnons textuellement, à l'Appendice, cet état tel qu'il existe aux Ar-

Digitized by Google

marginales montrent que la mort, la captivité, l'abandon du métier, avaient déjà fait à ce moment, ou allaient prochainement faire certains vides dans leurs rangs : moins nombreux pourtant qu'on n'aurait pu le supposer dans un pareil milieu de misères, de dangers et d'impuissance. Un seul est signalé comme indigne, un seul comme traître. Plusieurs, et jusqu'à l'intrépide L'Air du Bois, ont paru quitter le parti, mais ils y rentreront plus tard ; ils reviendront à l'odeur de la poudre. Plusieurs aussi se sont déjà mariés, comme pour trouver dans le calme de la famille un oubli plus complet de leur vie d'aventures. D'autres, enfin, ont dû chercher dans les rangs de l'armée républicaine une sauvegarde contre la guerre qu'ils lui ont faite.

*
* *

Pendant cette année (1798), la Bretagne, le Maine, l'Anjou furent encore assez agités ; le vieux foyer n'était pas éteint. Les administrateurs et les généraux eux-mêmes se plaignaient du mauvais esprit des populations et demandaient sans cesse des renforts, dans la crainte d'un soulèvement général. Rochecot, et après lui quelques débris de sa petite troupe, n'avaient pas cessé de tenir la campagne. « Dégâts, pillages horribles, atrocités dans la Sarthe et la Mayenne », disait le général Vimeux[1]. Toutefois, l'ancienne Vendée restait tranquille. A la fin d'octobre,

chives de Couterne, écrit de la main même du général. Il avait dû être produit à l'appui de ses *Comptes* (janvier à juillet 1798).

[1] Proclamat. du 9 prairial an VI ; — Lettre du même au ministre de la guerre, 30 avril ; — Arch. de la guerre, *passim*.

Une lettre du même général au ministre de la guerre, du 30 avril, montre bien quel retour dans le sens terroriste et antireligieux s'était produit au lendemain du 18 fructidor ; qu'on en compare le ton à celui des proclamations de Hoche :

« On a arrêté dans la Sarthe deux prêtres réfractaires, dont l'un, Rousseau, fameux parmi les chouans, dont il était le patriarche, à Bourg-la-Loi, par la colonne mobile de Beaumont. Ils ont été conduits au chef-lieu du département, et les pièces qui constatent tous les forfaits de ces scélérats sont entre les mains du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, qui, j'espère, ne tardera pas à nous fournir assez de preuves pour en purger le sol de la République, teint encore du sang humain dont ils l'ont arrosé... Un troisième, Péralta, de Vivoin, a été manqué d'un instant... Forcé, par les soldats qui le cherchaient, de sauter par la fenêtre, il a pris sa course jusqu'au village de Guellain, près Fresnai, où réside son frère, et, soit fatigue ou frayeur, il a rendu l'âme en y arrivant.

Digitized by Google

Georges essaya bien de provoquer une reprise d'armes générale : il envoya Mercier, son second, à Londres, pour s'entendre à cet égard avec les chefs des autres provinces. Ils ne crurent pas, sauf Châtillon, le moment venu. Frotté répondit : « Je n'agirai plus que d'après des ordres du Roi et des moyens certains de pouvoir soutenir la guerre, si je fais tant que de la recommencer[1]. »

*
* *

Le nom de Frotté (*Blondel*) était toujours le cauchemar des autorités républicaines, et surtout du ministère de la police. A chaque instant, on signalait son arrivée prochaine ou même sa réapparition en Normandie : on le confondait souvent avec son père, bien connu cependant dans la ville de Caen et aux environs[2]. Aux contradictions qui règnent dans les renseignements de la police militaire et administrative, à ses méprises et aux absurdités dont elle se repaît, il est facile de comprendre comment, à la suite de la Révolution, tant de gens ont usurpé des titres, des noms, des filiations qui ne leur appartenaient nullement; d'aucuns même se présentèrent comme fils de Louis XVI et évadés

Ainsi le Dieu qu'il invoquait l'a frappé de son glaive exterminateur et en a fait justice. Vive la République! » (Arch. de la guerre.)

Dom Piolin, dans son excellente *Histoire de l'Église du Mans pendant la Révolution*, ne parle pas de cet incident.

La même observation pourrait s'appliquer au choix des mots d'ordre et de ralliement employés dans la quatorzième division militaire pendant cette période de calme relatif :

Présentez la baïonnette — Aux chouans.
Guerre éternelle — Aux royalistes.
Royalistes et chouans — La mort.
Barbarie des chouans — Exécrable.
Soldats poursuivez — Les brigands.
Chassons de notre sein — Les chouans.
Guerre à mort — Aux royalistes.

(*Bulletins historiques;* aux Arch. de la guerre.)

[1] *Journal,* 29 octobre.

[2] Caen et Tours, 1er juin 1798; — Min. de la guerre, 13 juin (Arch. de la guerre); — Min. de la pol. à com. du Dir. exécut. à Caen, 5 juillet 1798 (Arch. du Calvados); — Levêque, commiss. du Dir. près l'adm. centr. du Calvados à général Dufour, à Vire, 23 juillet 1798 (*ibid.*); — Min. de la guerre, 29 novembre (Arch. de la guerre); — Min. de la pol., 20 et 25 décembre 1798 (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

du Temple, et tous, sans exception, trouvèrent des niais pour les suivre.

Frotté, d'ailleurs, continue de correspondre activement avec ses officiers et ses partisans restés en Normandie ou à Jersey : d'Oilliamson, Picot, Commarque, d'Hugon, La Foutelaye, Tromelin, l'abbé Laubrière, Mandat, Gourville, Paris, Fermanville, Placène, Martin, Hue, Ruays, Montécot, de la Haye, Lamberville, Saint-Paul, La Pivardière, Gonneville, Filleul, madame Danjon, Le Breton, Péronne, Berset, du Rocher, et beaucoup d'autres sans nul doute[1].

En basse Normandie, les cantons limitrophes de la Bretagne et du Maine se ressentent naturellement de la fermentation qui existe dans ces provinces, mais sans qu'elle pénètre dans l'intérieur des terres. Malgré leur détresse et les recherches dont ils sont l'objet, les chefs de la chouannerie ont pu se contenir et contenir leurs hommes; Frotté a su leur imposer une inaction à laquelle ils se soumettent en frémissant. Plus de faits de guerre, peu des attentats longtemps si communs : à peine quelques espions ou faux agents royalistes fusillés[2]; les crimes, les délits sont d'ordre subalterne : vols, pillages d'armes, recels de conscrits, affichage de placards séditieux, détention d'écrits royalistes, dérision des autorités, mauvais accueil aux troupes républicaines.

*
* *

Plusieurs arrestations d'anciens chefs eurent lieu à cette époque.

Le Métayer (*Rochambeau*) fut pris à la Pessonnière[3], commune

[1] *Journal, passim.*

[2] *Journal,* 2 mars.

[3] Un ordre du jour du général Vimeux, du 16 juin (Arch. de la guerre), annonça cette prise avec fracas. Elle n'avait rien de glorieux. Six gendarmes, déguisés en émigrés et se disant chargés d'une mission importante auprès de lui, étaient parvenus à capter la confiance des braves gens qui veillaient à la sûreté de Rochambeau depuis deux ans avec une sollicitude touchante. Il n'avait pas fait sa soumission. On ne pouvait lui reprocher aucun fait nouveau de guerre civile. Vimeux demanda des récompenses pour chacun des six gendarmes : sabre d'honneur, habit complet avec veste et culotte. (16, 22, 27 juin; *ibid.*) V. aussi abbé Paulouin, t. III, p. 81.

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

du Horps, avec Leroux (*L'Aimable*), un de ses officiers. On les fusilla à Tours, le 26 juillet.

L'arrestation de Francœur (30 janvier 1799) se fit dans des circonstances particulièrement odieuses. Laissons parler l'officier même qui l'exécuta, Pinoteau, chef de bataillon, commandant l'arrondissement de Fougères (à général Schilt, 31 janvier 1799):

« J'ai fait saisir hier au soir le fameux Francœur... Ce brigand jouit d'une grande confiance dans les campagnes et est très-redouté. Il est agent fidèle des émigrés, intrépide défenseur du parti royaliste, et très-dangereux par l'influence qu'il a sur les habitants de cette contrée... Mais, général, je dois vous prier de prendre des moyens afin d'empêcher qu'un parfait honnête homme ne se trouve compromis. Ce brave citoyen, auquel j'avais su inspirer confiance *et promis la sûreté de Francœur*, m'a présenté ce dernier, *que je n'ai pas manqué de saisir*. Vous voyez, général, que ce brave homme, qui a réellement rendu beaucoup de services, même à ma connaissance, sera accusé par les complices de Francœur, de l'avoir livré à la force armée, et périra, à n'en point douter. Aussi, général, si vous pouvez faire de manière à sauver la vie à cet honnête citoyen, je crois que de notre côté nous y gagnerons aussi beaucoup[1]..... »

Dubois (*Sotano, marquis de la Gélinière, Branche d'or*) fut pris, lui aussi. Ce n'était qu'un véritable brigand, travaillant tantôt avec les blancs, tantôt avec les bleus, mais toujours dans son intérêt personnel. Il en fut quitte pour quelques années de prison. Il avait des prétentions aux belles manières, à la gentilhommerie même ; beaucoup de royalistes l'entouraient de soins et d'égards. Ce n'était probablement qu'un ancien laquais[2].

[1] Arch. de la guerre.

[2] Plusieurs historiens (Beauchamp, t. IV, p. 394 ; — Bourniseaux, t. III, p. 389 ; — l'abbé Deniau, t. V, p. 679 ; et VI, p. 30 ; — l'abbé Paulouin, t. III, p. 247 ; de Montzey, t. III, p. 224) disent qu'il fut fusillé auprès de la Flèche par les chouans, soit comme espion, soit parce qu'il déshonorait leur cause. L'abbé Paulouin ajoute même que le gouvernement aurait félicité les chouans de cette exécution. Elle aurait eu lieu en novembre 1799. Il faut admettre qu'il y aurait eu plusieurs chouans portant le sobriquet de *Branche d'or*, quatre peut-être, car Hoinard, l'un d'eux, ancien soldat vendéen, puis officier dans le Maine, ne peut être l'incarcéré de 1798, ni le fusillé de 1799. Les Archives de la guerre (29 janvier 1800) embrouillent encore la question, en parlant d'un *Branche d'or* arrêté près du Lion d'Angers, par le capitaine Belville, après avoir blessé deux soldats en se

Digitized by Google

En octobre 1798, arrestation de Friquet (*La Morandie*), un des officiers de Phisemont[1].

L'autorité militaire ne se bornait pas à emprisonner les chouans, elle intervenait plus qu'il n'eût convenu dans les jugements. Le général Vimeux annonce l'arrestation de quelques chefs de chouans : « Ils ont été fortement recommandés à l'accusateur public, dit-il; mais, je ne puis vous le dissimuler, les tribunaux vont bien mal dans ce malheureux département, et ils ont bien besoin d'être régénérés[2]. »

Quant aux tribunaux criminels, ils ne jugeaient plus guère, comme se rattachant à la chouannerie, que des délits d'un ordre secondaire, et après avoir exagéré la répression jusqu'à l'extrême rigueur, ils montraient beaucoup d'indulgence. Dans la Manche, l'affaire de la bande Grente (*Sans-chagrin*), jugée en décembre 1797, celle de la bande Mousset (*La Madeleine*), jugée en février suivant, et celle de la bande Dauguet (*Francœur*), jugée en octobre 1798, firent une sinistre exception. Elles eurent dans le pays un long retentissement.

*
* *

Nous savons que l'établissement des Anglais aux îles Saint-Marcouf inquiétait singulièrement la côte normande. Plus d'une fois, il avait été question de les en déloger[3]. Kléber s'était intéressé à l'affaire et avait correspondu à ce sujet avec Bonaparte et avec Desaix, Desaix avec Lacrosse[4]. L'adjudant général Levasseur, alors à Caen, puis Kilmaine, devait commander le débarquement; le capitaine Muskyn, conduire les opérations mari-

défendant, et Forneron (*Les Émigrés et la société française*), en citant un Foulon, dit aussi *Branche d'or*, sorte de héros de roman. *Sotano* avait fait quelques apparitions sur la division de Saint-Paul en 1797 et 1798. (Billard, t. II, p. 299, 300, 401, 408, 411, 417, 423; t. III, p. 144, 188, 363.)

[1] 28 octobre 1798. (Arch. du Calvados.)

[2] Ministré de la guerre à ministre de l'intér., 1er oct. 1798. (Arch. de la guerre.)

[3] 21, 26 août; 2 sept. 1797; 27 février 1798. (Arch. de la guerre.) Les soldats qu'on avait envoyés au Havre, avec une haute paye, en prévision de l'expédition, furent très-mécontents d'être désarmés.

[4] Lettre du 9 mars 1798 (*Catal.* Eugène Charavay, pour la vente d'autographes du 27 mai 1885, n° 50).

Digitized by Google

times, et le capitaine du génie Galbois (depuis général), résidant à la Hougue, diriger tout ce qui concernait son arme. Mais une conférence avec La Bretonnière et les scrupules de Dumesny convainquirent bien vite Kléber de la difficulté de l'entreprise, et, avec une grande loyauté, il se hâta de retirer l'approbation qu'il y avait d'abord donnée[1]. D'autres chefs furent moins prudents : Vandamme faisait établir des batteries à longue portée sur la côte pour protéger la sortie de l'expédition ; le contre-amiral Lacrosse répondait du succès[2] ; Muskyn y mettait une ardeur extrême et une ostentation compromettante, car elle tenait les Anglais sur leurs gardes. Ils avaient accumulé sur l'un des îlots trente pièces de canon et quatre-vingt-dix sur l'autre, avec neuf cents hommes de garnison, commandés par un nommé Prairie. Cinq corvettes et des bâtiments plus petits croisaient à l'entour. Le 6 mai au soir, enfin, l'expédition française partit de la Hougue. Elle se composait de quinze chaloupes canonnières, ayant chacune trois pièces de fort calibre, de quelques bombarbes et de trente-cinq bateaux plats bien munis d'artillerie. Elle portait trois mille hommes d'infanterie bien choisis. Le succès paraissait si certain que le *Moniteur* en avait donné à l'avance tous les détails. L'attaque eut lieu le 7. L'expédition s'était partagée en trois divisions : celle de droite s'égara, les deux autres manœuvrèrent mal ; plusieurs des capitaines des bateaux étaient ivres et furent taxés de lâcheté[3]. Cinq bateaux seulement s'approchèrent de l'île ; les autres et les canonnières restèrent au large, à plus d'un kilomètre, exposés au feu de l'ennemi et n'y pouvant répondre. L'escadrille française se retira le soir, avouant une perte de dix hommes tués et de quinze blessés, dont sept ou huit dangereusement. Une chaloupe avait été coulée près du rocher Bastin. En Angleterre, on évalua notre perte à

[1] 29 avr. (Arch. de la guerre.)
[2] Arch. de la guerre, 27 avr.
[3] 10 mai, gén. Kilmaine à Dir. exéc. (*Ibid.*, 7 et 10 mai.)
Huit de ces capitaines furent traduits devant un conseil militaire, sur la plainte de Muskyn. Ils furent acquittés, sur l'avis conforme du rapporteur. (18 mai ; *ibid.*) Un officier fut dégradé ; trois subalternes condamnés à la cale. (*Républicain*, 12 prair. an VI.)

Digitized by Google

six cents hommes et sept chaloupes canonnières[1]. Exagérations en sens opposés[1].

L'année suivante, les Anglais craignirent une nouvelle attaque sur Saint-Marcouf; une armée de soixante mille hommes, sous le commandement du général Moulin, devait être rassemblée sur la côte française, et, à l'improviste, essayer sur les îles un coup décisif[2]. Il n'en fut rien.

*
* *

L'arrestation et la mort de Mandat[3], survenues sur ces entrefaites, furent un coup des plus sensibles pour Frotté et pour son parti.

Mandat était resté en Normandie, caché tantôt à Caen, tantôt à la Haye-Piquenot, arrondissement de Bayeux, chez une dame de Bamaresq, sa cousine, dont le mari était émigré en Angleterre. Il était chargé de la direction des affaires du parti. Peut-être aussi une liaison trop tendre avec son hôtesse contribuait-elle à le retenir dans le pays[4]. La police y savait sa présence, et

[1] *Journal* de Frotté, mss.

Une petite brochure rarissime, *Notes géographiques sur les îles Saint-Marcouf*, par L. J. B. Mayeux, Valognes, 1810, vante le courage des assaillants et prétend que les assiégés allaient cesser leur feu, quand l'apparition dans le lointain de voiles anglaises aurait décidé la retraite des Français. Les récits officiels sont tout à fait contraires. Cf. *Notice sur les îles Saint-Marcouf*, par M. Benoist, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Valognes*, 1885.

[2] *Notes* de Frotté, 20 mai; 20 juin 1799. (Arch. de Couterne.)

[3] Galiot, baron de Mandat (Étienne-Martial), dit *le Balafré*, à cause d'un énorme coup de sabre qui lui partageait le nez. Il était né, en 1770, au château de Neuilli, près Brienne, en Champagne, et était neveu de ce fidèle Mandat, commandant la garde nationale parisienne, assassiné le matin du 10 août à l'hôtel de ville. Une de ses sœurs, mariée à Thomassin de Bienville, était montée, en 1794, sur l'échafaud révolutionnaire, coupable surtout du nom qu'elle portait. Mandat avait servi dans les hussards de Choiseul; il avait émigré, puis était rentré en France. Frotté avait en lui une confiance absolue. Sa bravoure héroïque, sa grande taille, sa belle figure, sa voix sonore, ses chansons joyeuses « où il célébrait son Roi, le dieu Mars et l'Amour » (Beauchamp, t. IV, p. 279), en avaient fait l'homme le plus populaire de l'armée. Dans la campagne de 1796, il commanda d'abord une compagnie de déserteurs, puis la légion de Saint-Jean des Bois, et finit par devenir adjudant général. Il se distingua particulièrement à l'affaire de l'Auberge-Neuve. (Billard, t. I, p. 241 et suiv.)

[4] En véritable chevalier français, il était prêt à mettre l'épée à la main pour

Digitized by Google

le cherchait avec activité [1]; il finit par être arrêté à la Haye-Piquenot, à la fin de thermidor an VI (vers le 15 août 1798). Il avait été dénoncé par une boulangère, étonnée de la quantité de pain qui se consommait dans la maison où il était caché et où il recevait d'assez nombreuses visites. Une perquisition eut lieu. Madame de Bamaresq était grosse et sur le point d'accoucher : elle perdit la tête en voyant la police s'approcher de la cachette où Mandat était renfermé; on dit même qu'elle se jeta sur lui à corps perdu et l'empêcha de se défendre. Avec lui furent arrêtés le jeune Auguste Le Breton [2], son aide de camp, porteur de la correspondance de Frotté qu'il était chargé de distribuer, et deux agents royalistes, Émery et Bernard. On découvrit aussi la cachette où Mandat renfermait ses papiers. Il était connu et aimé à Caen : la nouvelle de son arrestation y causa une certaine fermentation; la femme soupçonnée de l'avoir dénoncé fut conspuée sur le marché et presque lapidée par la populace. Mais cela n'améliorait pas sa situation; elle fut singulièrement aggravée par un coup de tête de *Saint-Louis*. Avec une douzaine de déserteurs, il attaqua une diligence chargée d'argent, pour se procurer, disait-il, les fonds nécessaires à la délivrance de leur chef, et il fut pris avec ses camarades après s'être défendus en désespérés. Une fois arrêté, cet individu, habituellement très-brave et très-soumis à ses chefs, perdit la tête et se mit à les dénoncer à tort et à travers [3] : les juges n'eurent plus qu'à condamner. On avait espéré un moment qu'on pourrait les gagner à prix d'argent et obtenir, du moins, une déclaration d'incompétence ou un renvoi devant les Directeurs eux-mêmes, qui, en nécessitant sa translation, permettrait d'enlever le pri-

elle, et Bruslart l'ayant un jour traitée trop légèrement, Mandat l'appela sur le terrain, où il dut faire des excuses. (Billard, t. II, p. 197.)

[1] Arch. du Calvados; rapport de police, 28 floréal an V.

[2] Entré dans les chevaliers de la Couronne à douze ans, il n'avait cessé de montrer le plus grand dévouement au parti. Sa jeunesse lui fit éviter une condamnation capitale; on l'enferma au Mont Saint-Michel. Il en sortit pour reprendre du service en 1799 dans l'armée de Frotté, en qualité de capitaine. Il s'engagea dans les troupes impériales et y devint capitaine d'infanterie.

[3] V. sur *Saint-Louis* une note à la suite de celles qui concernent les frères Mandat, à l'Appendice.

Digitized by Google

sonnier sur la route. De semblables moyens de corruption et de semblables enlèvements n'étaient pas rares à cette époque. L'abbé de Laubrière était parti pour Londres aussitôt après l'arrestation de Mandat. Arrivé le 22, il était reparti dès le 25 pour la France, avec cinq cents louis que Frotté, désespéré de l'arrestation de son ami et redoutant les conséquences qu'elle pouvait avoir pour les autres agents royalistes, avait obtenus de M. Woodford, et carte blanche pour prendre tous les engagements possibles en vue de sa délivrance. Un de ses frères, de son côté, envoyait de Paris à Caen un agent chargé de répandre argent et promesses[1]. Moulin, à qui l'on assurait que le geôlier, pour cinquante mille francs, ouvrirait la porte au prisonnier et se sauverait avec lui en Angleterre, s'épuisait en démarches pour recueillir cette somme chez les riches du parti ; il ne put trouver que quatre mille francs[2]. Des amis dévoués songèrent même à délivrer Mandat de vive force. Leurs menées furent éventées par la police, peut-être même dénoncées par des traîtres; un commandant de division royaliste fut soupçonné de cette infamie. Les postes de la prison furent doublés, une surveillance rigoureuse exercée à l'intérieur et à l'extérieur, de manière à déjouer toute tentative d'évasion ou d'enlèvement[3]. Tout ce qu'on projetait en faveur du malheureux Mandat tourna ainsi contre lui.

Il fut condamné à mort à la fin de septembre.

[1] Billard dit que « sa famille offrit cinquante mille francs pour le racheter de la police et que de fortes raisons politiques qu'il expliquera plus bas motivèrent le refus du ministre de la police Fouché ». (T. II, p. 197.) Mais ces raisons, il ne les donne nulle part. La vérité est que Fouché n'avait, à ce moment, aucun intérêt à trahir le Directoire.

[2] *Mémoires*, mss.

[3] « Un personnage fort important dans le parti royaliste, le trop fameux Mandat, a été arrêté, citoyen commandant, et se trouve maintenant détenu dans la maison d'arrêt de la commune de Caen. Je sais qu'il se fait déjà des dispositions et que tout sera mis en œuvre pour procurer son évasion, même à force ouverte. Je vous invite donc à faire doubler la garde intérieure et extérieure de la maison d'arrêt, à recommander que les postes soient toujours garnis et sur leurs gardes, à poser deux sentinelles derrière la prison, une autre pendant le jour dans la Tour ronde qui communique avec le greffe de la police correctionnelle et qui donne sur la cour de la prison, afin d'en écarter tous les curieux, à ordonner des patrouilles nocturnes d'heure en heure autour de ladite maison d'arrêt, de manière,

Digitized by Google

Il se passa alors une scène touchante, que Frotté raconte dans l'épanchement d'une lettre au prince de La Trémoille :

« Son amie est accouchée dans la prison d'un garçon. Il a fait venir l'enfant, le jour de sa mort, et l'a reconnu et fait baptiser en son nom. Le mari est ici, gai comme un pinson, qui ne se doute de rien. Quelles complications affreuses! La Divinité aurait-elle voulu faire un exemple? C'est au moins ce que l'on pourra dire, si l'on apprend ces détails ; mais on ne médira pas en vain devant moi de la mémoire de mon ami, et, dès ce moment, j'adopte ce malheureux enfant dans le secret de mon cœur[1]. Cette malheureuse et innocente créature n'est pas coupable, et les auteurs de ses jours ne le furent que d'amour. Est-ce un crime, lorsque, d'ailleurs, comme Mandat, l'on a tant d'autres vertus[2] ? »

Cette morale est contestable en plus d'un point sans doute ; ce qui ne l'est pas, c'est l'ardeur, la noblesse et la sincérité du sentiment qui traçait ces lignes.

A quelque temps de là, l'affaire de madame de Bamaresq fut soumise au jury d'accusation. Il la trouva sans doute assez punie et déclara qu'il n'y avait lieu à suivre (17 décembre 1798). C'était le second verdict de ce genre qu'elle obtenait; elle fut seulement mise en surveillance.

Les poëtes royalistes du cru se mirent en frais pour elle à

toutefois, que l'heure varie chaque nuit, à faire surveiller tous les endroits par où l'on pourrait tenter une évasion, à dissiper, en un mot, tous les rassemblements qui auraient lieu dans les environs des différents postes. » (Commissaire du Directoire au commandant de la place de Caen, 25 thermidor an VI; Arch. du Calvados.)

[1] Le commissaire Coquille-Deslonchamps eut l'idée assez étrange de faire inscrire ce malheureux enfant à l'état civil sous le nom de Mandat. L'administration municipale prétendait lui donner le nom de Bamaresq, c'est-à-dire du mari de la mère. Le débat dura pendant plusieurs mois. L'enfant fut enfin présenté et inscrit sous le nom de Bamaresq. (*Notes* communiquées par M. Eugène de Beaurepaire.) Madame de Bamaresq était née Sophie-Prudence-Caroline Bacheler.

[2] 25 octobre 1798. (Arch. du duc de La Trémoille; — Forneron, *Les Émigrés et la société française sous le règne de Napoléon Ier*: reproduction trouquée.) Dans la même lettre, Frotté laissait échapper un cri profond de découragement:

« A force d'être tourmenté, l'habitude de souffrir m'empêche d'y être aussi sensible que je le devrais. Je ne puis encore distinguer si je le dois à la trempe d'une âme forte ou à l'insensibilité d'un cœur calciné par tant de chagrins accumulés depuis longtemps. Je n'ai pas versé une larme, quoique mon âme soit remplie de douleur. Je me promène à grands pas; je suis morose quand je suis seul, et ris comme un fou imbécile lorsque je me trouve avec des êtres étrangers à mes peines, dont je me garde de les entretenir. »

Digitized by Google

cette occasion : on lui adressa des acrostiches, des héroïdes où elle maudissait ses juges et leur demandait comme une faveur de la rejoindre à son amant.

En réalité, madame de Bamaresq se consola bien vite de la mort de Mandat[1]; elle mena à Caen une vie plus que légère. Elle fut envoyée en surveillance à Rouen, en frimaire an IX.

Mandat fut fusillé dans les fossés du château. Il mourut en criant : « *Vive le Roi*[2] ! »

Mais l'impartialité historique nous oblige de publier la lettre suivante, qu'on voudrait pouvoir retrancher de sa biographie, encore qu'elle soit pour nous entachée d'exagération et fort suspecte en certains points :

« *Le commissaire du Pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel, et directeur du jury de l'arrondissement de Caen, au commissaire de l'administration centrale du Calvados.*

« 8 vendémiaire an VII.

« CITOYEN COLLÈGUE,

« Mandat m'a envoyé chercher avant de mourir; mais il ne m'a fait aucunes révélations importantes, sinon que Marguerye avait été rayé de la liste des émigrés, moyennant 15,000 (*sic*) louis qu'il avait volés à la caisse des royalistes; Mandat, auquel il fut également offert d'être rayé moyennant la même somme, et qui avait la preuve que ledit Marguerye avait abusé de la confiance des royalistes pour se tirer d'embarras, ne voulut jamais signer le compte que ledit Marguerye rendit des deniers qui lui avaient été confiés, et, pressé par ses camarades d'apurer ledit compte, il se contenta de mettre au bas d'icelui : « Je reconnais que Marguerye est un f... gueux et un voleur. » Ce qu'il signa.

« Depuis ce temps, il n'a jamais vu Marguerye, lequel appréhendait de le rencontrer.

[1] Arch. nat. F. 7 — 6231.

[2] SÉGUIN, t, II, p. 315.

7 vendémiaire an VII. « Décès. Étienne-Martial Mandat, ex-noble, âgé de vingt-huit ans, originaire de la commune de Neuilly, chef-lieu de canton, arrondissement de Langres, département de la Haute-Marne, près Bar-sur-Aube. — Décédé à dix heures et demie du matin, place des Fossés-Saint-Julien, section du Civisme. D'après cette déclaration que les témoins ont certifiée conforme à la vérité, et qui n'a pu être vérifiée, le corps du décédé ayant été précédemment inhumé...

« HASTAIN. »

Digitized by Google

« Mandat m'a assuré que les officiers royalistes de la division de Normandie étaient trop bêtes et trop poltrons pour jamais réussir à rassembler leur armée; mais il ne m'a pas dissimulé qu'il y a beaucoup à craindre que leurs soldats, n'étant pas payés, ne se portent à des brigandages qu'il avait empêchés jusqu'ici, mais que ses camarades sont capables d'autoriser pour en profiter eux-mêmes ; il m'a conseillé de me tenir fortement sur mes gardes et a fini par m'assurer qu'encore bien que je sois l'auteur de sa mort, je n'en avais pas moins son estime; il m'a prié de me charger du soin de son enfant et de le recommander à la générosité du gouvernement. Enfin, il est mort en méprisant le parti dont il se croit la victime, et en détestant bien cordialement les Anglais.

« Si vous croyez que ces renseignements méritent l'attention du ministre, je vous invite à les lui participer. Vous pouvez l'assurer que l'armée des royalistes, pour la division de Normandie, est encore de plus de dix mille hommes, et qu'il y en a au moins trois mille dans Caen.

« Salut et fraternité,

« COQUILLE-DESLONGCHAMPS.[1] »

[1] (Archives du Calvados.) Cette *détestation cordiale* des Anglais confirme tout à fait les dispositions de défiance et d'hostilité contre l'Angleterre que nous avons eu occasion de signaler ailleurs chez la plupart des insurgés de la Vendée et de la chouannerie.

On peut constater ici le prix qu'un haut fonctionnaire de la République semble attacher à l'*estime* de ce *brigand* qui va mourir.

Il ne révoque nullement en doute la corruption des fonctionnaires qui ont opéré la radiation de Marguerye et offert celle de Mandat; la chose était, paraît-il, assez commune pour ne pas mériter attention.

Le chiffre de *quinze mille louis* volés à la caisse de l'armée royaliste (qui ne les posséda jamais) est de pure fantaisie, mais il est trop certain que Marguerye (*Griffon*) a été soupçonné par les royalistes d'avoir employé dans son intérêt personnel une partie des fonds qu'il devait leur distribuer. Le chiffre de dix mille chouans normands, dont trois mille dans la seule ville de Caen, est aussi fort exagéré.

Ce Coquille-Deslongchamps ne doit pas être confondu avec l'abbé Henri Coquille Deslonchamps, recteur de l'Université de Caen en 1779, syndic du même établissement en 1786, qui refusa le serment et mourut attaché à la bibliothèque Mazarine; homme d'érudition et de foi. Il était son frère ou son cousin. Lui-même était prêtre et curé de Martragni (Calvados) au moment de la Révolution; il en adopta et en exagéra les principes. On a de lui quelques discours patriotiques. Membre enthousiaste de la société des *Carabots*, il monta un jour en chaire, dans la cathédrale de Bayeux, où se tenaient les séances du club, un verre de vin à la main, et le porta à ses lèvres en se tournant vers le Christ et en disant: « *A ta santé, Carabot!* » Quelques années plus tard, il joue, dans les prisons de Caen, le rôle d'espion ou de *mouton*, cherchant à surprendre les secrets des prisonniers et les livrant, sous couleur de patriotisme, mais en réalité moyennant subvention occulte, à l'autorité. Il reprenait dans ces circonstances le costume et le rôle de prêtre

Digitized by Google

La mémoire de Mandat resta chère à tous ses amis et particulièrement à Frotté, qui conservait son portrait entre ceux de son père et de son frère, du prince de La Trémoille et de Bruslart, comme un trésor intime[1]. Moulin dit que « sa perte fut la plus grande que les royalistes de Normandie aient pu faire avant la mort de M. de Frotté : il avait toutes les qualités du cœur et les talents les plus distingués[2] ». Billard lui-même ne parle de Mandat qu'avec respect et sympathie.

1799

L'année 1799 s'ouvrit sous de meilleurs auspices que la précédente. Le 1er janvier, après avoir fait et reçu quelques visites, officielles ou privées, le jeune général traçait plusieurs lignes destinées au Roi, qui ne les lut sans doute jamais. C'était assez l'habitude de Frotté de dialoguer ainsi sur le papier, son confident discret, soit avec les autres, soit avec lui-même, cherchant à se rendre un compte plus exact des situations en les analysant, ou du moins à épancher le trop plein de ses aspirations et de ses

réfractaire. Assez intelligent d'ailleurs, sollicitant en 1796 la place d'agent général des subsistances pour l'arrondissement de Caen; plus tard, commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Caen; nous ne savons ce qu'il sera devenu. (Lettres à Dugua, 29 janvier, 14 et 18 mars 1796; — Frère (qui confond les deux personnages), *Manuel du bibliographe normand*, v° *Coquille-Deslongchamps*; — Vaultier et Mancel, *Souvenirs de l'insurrection normande dite du Fédéralisme en* 1793, p. 136; — Boisard, *Notices biographiques et critiques sur les hommes célèbres du Calvados*, p. 81 ; — Théodore Lebreton, *Biographie normande*.)

[1] *Journal* de Frotté, 22, 23, 25 août ; 7 septembre ; 14 octobre ; — Lettres au prince de La Trémoille, 25 octobre 1798 et 28 mars 1799 ; — Archives du Calvados ;— Billard, t. I, p, 51, 52, 241 et suiv., 279, 281 ; t. II, p. 197, 200, 229; t. III, p. 209 ; — Comte de M..., mss.; — Moulin, *Mémoires*; — Renseignements particuliers.

Il existe au musée de Vire un portrait que l'on croit être celui de Mandat : tête coiffée d'un chapeau gris à larges bords, crânement incliné sur le côté et recouvrant un bonnet de laine bleue; habit olive ; gilet rayé ; cravate noire; bonne exécution. La *balafre*, signe caractéristique, manque. On ne voit ni comment Mandat aurait trouvé, dans sa vie fiévreuse en Normandie, le loisir de faire faire ainsi son portrait, ni comment ce portrait aurait pu échouer au musée de Vire. (Lettre de M. J. Tirard, 16 octobre 1884.)

[2] *Mémoires*, mss.

V. à l'Appendice les lettres de Frotté concernant Mandat.

Digitized by Google

tristesses, comme font les poëtes; mais ses aspirations et ses tristesses étaient d'un ordre bien différent : la politique et la guerre en faisaient tout le fond. Il n'avait point à se poser en victime imaginaire de l'indifférence des hommes; les déceptions, les injustices, les exigences auxquelles il fait allusion, à propos des malheureux comptes qu'on voulait le forcer à rendre, n'étaient que trop réelles.

« .... S. M. daignera voir en moi un jeune soldat qui a trop cherché les occasions de se distinguer en servant son maître, pour que l'on puisse douter du grand prix qu'il attache à tout ce qui peut avoir trait à l'honneur et à la gloire, et comme l'intérêt sordide et la mauvaise foi sont les sentiments qui me sont le plus éloignés, S. M. ne supposera sûrement pas qu'ils aient pu jamais entrer dans mon âme, attendu que les plus parfaits contrastes ne peuvent ainsi s'y rencontrer. J'ose donc espérer que ce sera plutôt le fond et les résultats de ma conduite, que la forme de mes comptes, qui frapperont le Roi ; car on ne peut jamais regarder le métier que j'ai fait comme une spéculation pécuniairement lucrative. Je n'y ai jamais calculé que la gloire d'y faire tous les sacrifices qui dépendraient de moi, au bien du service de mon Roi et de mon pays. Si j'avais eu une grande fortune dans les différentes situations où je me suis trouvé, je l'eusse sacrifiée au succès de mon entreprise, sans plus en tenir compte que des secours que j'ai pu tirer des fortunes délabrées de mes parents et des amis de ma famille qui m'ont fourni les premiers moyens de former le parti du Roi en Normandie, car, qui met son honneur, son existence, toutes ses facultés physiques et morales à acquérir une gloire utile à son pays, qui est bien pénétré qu'il ne court qu'après une mort glorieuse, qui peut se dévouer à une carrière où l'exaltation de l'honneur peut seule faire entrer, enfin, qui met toutes ses espérances...[1] »

Et plus tard :

« ....Pourquoi suis-je obligé de solliciter, d'insister pour aller remplir une besogne pour laquelle il serait plus raisonnable que l'on me sollicitât de m'en charger ?... Au reste, je n'aurais pas le droit de m'étonner d'être ainsi traité, quand je pense à la manière aimable dont ils sont pour Mgr le duc d'Angoulême... et pour son père... et pour tout le monde. Mais, relativement à moi, leur intérêt devrait les stimuler. En vérité, l'on n'a jamais vu solliciter l'avantage de se faire

[1] Brouillon aut. inachevé. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

casser bras et jambes pour rendre service à des gens qui ne s'en paraissent pas soucier...[1] »

*
* *

Le gouvernement anglais aurait voulu, dans un intérêt facile à comprendre, s'emparer de la direction des royalistes de l'intérieur. Ni les chefs de l'insurrection, ni les émigrés réfugiés à Londres, ni les princes de la maison de Bourbon ne se prêtaient suffisamment aux vues de sa politique naturellement plus anglaise que française. Il cherchait donc un homme qui, tout en servant la cause royale, fît aussi ses affaires. Il avait cru le trouver dans Puisaye. Puisaye disparu de la scène, il se rejeta sur Pichegru; en quoi, croyons-nous, il faisait un faux calcul, Pichegru, au milieu des tergiversations et des défaillances de sa conduite politique, ayant toujours gardé dans son cœur le sentiment national[2]. Il était à Londres sous le nom de capitaine Pictet. On voulut lui donner la direction absolue du mouvement contre-révolutionnaire et le commandement en chef de l'insurrection; il semble même qu'on lui ait fait entrevoir le commandement supérieur d'une armée d'invasion. Il y avait là, du moins, la perspective de dangers à courir, de mouvements militaires à diriger, plus séduisante pour Pichegru que les négociations avec le traître Barras, disposé à vendre son gouvernement et à se vendre lui-même, dont Fauche-Borel et La Maisonfort voulaient le charger à la même époque[3]. Mais il fallait le concours des généraux de l'Ouest. On ne permit pas à Pichegru de s'aboucher avec eux; le ministère le gardait comme « en charte privée ». C'est par l'entremise de La Rue, son ancien collègue et son compagnon de déportation, qu'il dut leur faire certaines ouvertures, leur demander des renseignements sur l'état de leurs provinces respectives, sur les subsides dont ils auraient besoin, et s'assurer de leurs dispositions. Tout cela se faisait fort en secret et sous

[1] Aut. (Ma collection.)
[2] V. ci-dessus, p. 91. Cf. Forneron, *Correspondant*, 25 octobre 1887; — Pontmartin, 5 février 1887.
[3] *Mémoires*, t. II; — Forneron, t. II, p. 352.

Digitized by Google

parole de n'en rien communiquer, ni à Béhague, alors investi du commandement supérieur, ni au conseil de Monsieur, ni à Monsieur lui-même. Les généraux, fort embarrassés, promirent leur concours. Quelques-uns, toutefois, Frotté notamment, Châtillon et Bourmont, crurent plus prudent et plus digne d'en référer au Roi personnellement par l'entremise du comte de Saint-Priest[1], son confident intime. Un autre sentiment pouvait les diriger : Pichegru était pour eux un ancien adversaire, dont les avances, hésitantes d'abord et méticuleuses comme son caractère, — Pichegru n'avait de décision que sur le champ de bataille, — ne suffisaient pas à les rassurer. On allait lui donner des pouvoirs immenses : ne pourrait-il pas en abuser dans l'intérêt de l'étranger, dans celui d'une branche royale autre que celle des Bourbons, dans le sien même? Descendrait-il facilement des hauteurs où l'on songeait à l'élever? Frotté se chargea d'écrire[2]; il le fit avec des ménagements infinis. Il devait craindre de blesser Pichegru et le gouvernement anglais, en dévoilant le secret de leur projet; Monsieur, à qui, hiérarchiquement, il aurait dû s'adresser tout d'abord, ou arrière de qui il n'aurait peut-être pas dû en recevoir la communication ; enfin, le Roi lui-même, peu traitable sur les questions d'étiquette et ayant jusque-là tenu à distance, avec une certaine affectation, ces pauvres officiers de l'Ouest, dont il n'appréciait à leur juste valeur ni les services ni le dévouement. Il en profita pour toucher quelques mots de sa situation particulière vis-à-vis du conseil de Monsieur, de la froideur et de la défiance qu'il ne cessait d'y rencontrer. Nous ne savons quel accueil reçurent ses ouvertures. La combinaison qui donnait à Pichegru le commandement supérieur fut bientôt abandonnée.

Il en fut de même du rapprochement entre Pichegru et Dumouriez, que le prince de La Trémoille s'était chargé de négocier. Comme Pichegru, Dumouriez ne pouvait apporter dans

[1] Saint-Priest (François-Emmanuel Guignard, comte de). Né en 1735; — avant la Révolution, colonel, diplomate, ministre de la Maison du Roi; — pendant l'émigration, chargé d'affaires de Louis XVIII; — pair de France à la Restauration; — mort en 1821.

[2] Lettre du 8 janvier 1799; brouillon aut., 4 p. in-fol. (Archives de Couterne.)

Digitized by Google

l'association que le prestige, déjà bien effacé, de ses anciens services. Il ne disposait point de ressources actuelles; en eût-il eu, qu'il aurait voulu les garder pour lui seul. La jalousie de leur vieille gloire, l'orgueil de leurs anciens rôles les séparaient bien plus que ne pouvait les rapprocher une communauté d'opinions également incertaines et d'intérêts problématiques. Ils s'observaient avec embarras, défiance même; c'était à qui ne ferait point le premier pas. Cette alliance ou cette complicité aurait encore obscurci leur mémoire[1].

*
* *

Une seconde coalition se forma contre la France, plus redoutable encore que les précédentes; excepté la Prusse et l'Espagne, la plupart des puissances européennes en firent partie. Le cabinet britannique y apportait ses vieilles haines et ses trésors. La Russie, qu'il subventionnait, y trouvait la perspective d'une extension de territoire à peu de frais. La Porte et les États barbaresques y accédèrent à cause de l'invasion de l'Égypte; l'Empire, pour recouvrer la rive gauche du Rhin, et les petits princes d'Italie, afin de détruire les républiques nouvelles[2].

A l'intérieur, une certaine fermentation se manifestait dans les anciennes provinces insurgées; l'esprit royaliste, abattu un moment par le coup d'État de Fructidor, faisait des progrès sensibles. Des bulletins, répandus à profusion dans l'Ouest, l'excitaient et menaçaient la République des plus terribles périls: « les Français, à les en croire, avaient essuyé en Allemagne des pertes énormes; une nouvelle conscription de deux cent mille têtes et une taxe de guerre de deux cents millions devenaient nécessaires; une coalition formidable allait attaquer nos frontières sur tous les points; au 29 mai, l'intérieur se soulèverait tout entier; les Anglais débarqueraient à Dieppe quarante à cinquante mille hommes, qui marcheraient aussitôt sur Paris; les républicains seraient exterminés. On ajoutait que le Roi

[1] V. à l'Appendice deux lettres du prince relatives à cet incident.
[2] Mignet, chap. XIII.

Digitized by Google

avait abdiqué ; que Monsieur en avait fait autant, sur les pressantes instances des puissances étrangères, et après avoir longtemps résisté. Le jeune comte de Provence, marié à la fille de Louis XVI, était reconnu roi ; il était dans l'armée de l'archiduc Charles, avec quatre mille émigrés[1] ». Tout n'était pas imaginaire dans ces rumeurs : la levée de deux cent mille hommes fut décrétée. Ni les Vendéens ni les chouans n'en devaient être exempts, malgré les promesses solennelles ; mais, devant leurs colères et devant le danger de les pousser aux extrémités dernières, le Directoire recula et respecta en partie leur territoire[2]. L'exemption fut ainsi accordée aux départements de Maine-et-Loire, Sarthe, Morbihan, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Finistère, Mayenne, Vendée, Loire-Inférieure ; ceux des Deux-Sèvres, Charente-Inférieure, Indre-et-Loire, Orne, Manche et Calvados ne l'obtinrent pas ; un arrêté du Directoire (18 mars) autorisa même les administrateurs de ces trois derniers départements, comme ceux des départements exemptés, à requérir leurs colonnes mobiles et à les mettre à la disposition du général en chef de l'armée d'Angleterre, pour passer, au besoin, dans les départements voisins.

« Jamais, écrivait Frotté à son ami Placène, le 16 mars, nous n'avons eu de plus belles chances. On nous demande ici l'état approximatif de nos ressources dans chaque division. Des circonstances très-favorables se développent. Tout m'annonce que la noble persévérance de mes compagnons d'armes recevra sa récompense[3]. » C'était affecter une confiance et une satisfaction qu'il n'avait pas, car quelques jours après il s'ouvrait au prince de La Trémoille des craintes qui se mêlaient à ses espérances. Il était clair pour lui que l'Europe marchait à une grande coalition contre la France, mais il lui paraissait aussi que les insurgés français seraient encore une fois sacrifiés ; on les laisserait sur le second plan pour pouvoir s'attribuer tout l'honneur et aussi tous les avantages de la restauration des Bourbons, et il entre-

[1] 12 germinal an VII (8 avril), transmis par le général Moulin à min. de la guerre. (Arch. de la guerre.)

[2] Arch. de la guerre, 20 février ; — Beauchamp, t. IV, p. 366.

[3] Beauchamp, t. IV, p. 382 ; — Crétineau-Joly, t. III, p. 527 ; — Etc.

Digitized by Google

voyait comme résultat final un amoindrissement de la France, dont il ne séparait point l'intérêt de celui de ses maîtres. Il ressentait non moins douloureusement la défiance et le dénigrement dont il était l'objet dans l'entourage du Roi, et semblait se résigner à n'agir plus qu'en seconde ligne. Dans la situation qu'il s'était faite et avec l'esprit de direction et d'initiative qu'on lui connaît, une pareille abdication devait lui coûter infiniment.

Sa lettre au prince, resté auprès de sa tante à Hambourg, est du 28 mars; il y parle de leur amitié en termes délicats et touchants :

« Londres, ce 28 mars 1799.

« .... En t'envoyant ton portrait, je fais la réflexion bien naturelle ou que tu es diablement paresseux pour te faire peindre, ou qu'il n'y a que de bien mauvais peintres à Hambourg, car sans cela il eût été bien plus simple de te faire copier sur toi-même, plutôt que sur une copie qui n'est pas déjà très-bonne. Aussi ce que je t'envoie pourrait-il être mieux, si l'on eût eu un bon original. Mais, cependant, cela n'est pas trop mal, et ta tante sera bien difficile si elle n'avoue pas un neveu comme celui que je lui envoie. J'aurais eu presque envie de le garder pour moi, car malgré toutes les excellentes et très-aimables qualités de la bonne comtesse, je lui en veux un peu d'accaparer ainsi original et copie, tandis que je n'ai rien que le souvenir d'un ami dont je me trouve séparé peut-être pour bien longtemps. Dis-lui donc que je m'engage à lui payer *foy et hommage,* si elle veut et peut me rendre au moins mon ami en peinture, et pour y mettre toute la grâce dont je la crois capable, qu'elle le fasse faire plus ressemblant que je n'ai pu le faire.... car, pauvre Louise (*sic*), Dieu sait quand nous nous reverrons et j'aimerais du moins à avoir ton image. L'on désire, l'on sollicite vivement celle d'une maîtresse chérie, et il en est bien peu qui vaillent un bon ami; ainsi, juge si je désire le tien que tu me dois en conscience, puisque tu as le mien. D'ailleurs, je veux te mettre en bonne compagnie, c'est-à-dire avec celui de mon père, de mon frère, de Bruslart et de ce pauvre Mandat.

« D'après le silence extraordinaire que l'on continue d'observer vis-à-vis de nous dans ce moment intéressant et avantageux, d'après les torts que l'on a eus et ceux qu'on nous a cherchés, enfin, d'après le caractère et le peu de moyens qu'on nous a supposés ou plutôt qu'on a eu l'air de nous croire, je suis convaincu que, pour être conséquent, l'on cherchera à se passer de nous le plus possible, ou du moins à nous faire jouer des rôles très-secondaires, et ce qui me confirme dans cette

Digitized by Google

opinion, c'est qu'en observant le grand développement de la politique de l'Europe, je vois d'une part que les puissances veulent bien réellement tâcher d'en finir, mais qu'elles désirent aussi de se conserver en mesure de pouvoir dicter la loi au Roi, en le remettant sur son trône, et faire au moins rentrer la France dans ses anciennes limites, dénuée de commerce et de marine; qu'en conséquence, se croyant assez fortes par leur réunion, elles ne veulent tout au plus que des diversions sans consistance dans l'intérieur, si elles n'y envoient pas des troupes pour la dominer, mais non pas un parti royaliste considérable et imposant, uniquement composé de Français et susceptible de donner au Roi le moyen d'être compté pour quelque chose dans la discussion des intérêts qui fixera ceux de chaque puissance à la fin de tout ceci. D'un autre côté, je vois le Roi, etc., etc., etc., ne pas assez connaître et apprécier les moyens de l'intérieur, et de plus, se méprendre au point de redouter peut-être moins l'influence des étrangers (dont nous n'y avons pas besoin), que de se trouver dans une espèce de dépendance vis-à-vis des chefs qui pourraient rendre de grands services, et d'être trop redevable à ceux des Français fidèles qui rétabliraient la royauté, s'ils y parvenaient par leurs seuls efforts intérieurs[1], tandis que la majeure partie des troupes républicaines seraient occupées au dehors par les armées étrangères. Ces réflexions me font croire que tout le monde trouve ou croit trouver raisonnable de nous annuler assez, de nous donner trop peu d'ensemble et de moyens de bien faire pour que nous puissions jamais nous mettre assez à mesure pour être de quelque poids dans la balance. Mais comme l'on veut, cependant, tirer parti de nos avantages locaux et élémentaires, que les puissances désirent au moins avoir l'air de faire jouer un rôle marquant aux Bourbons dans le dernier acte de cette tragédie, parce qu'elles veulent enfin leur rendre leur trône tel que tel, pour conserver le leur, et que les princes désirent aussi en jouer un (de manière à ne pas se compromettre), plutôt que de rentrer en France le chapeau sous le bras, je crois que l'on projette une descente de troupes étrangères sur nos côtes, avec quelques débris d'émigrés, ce qui, comme simple supposition, ne doit pas paraître invraisemblable, et qui devient une certitude (*sic*) que l'armée de Condé, à laquelle il ne restait pas trois mille Français, vient d'être complétée à douze mille hommes, qu'elle marche sur la mer Baltique, qu'il y a de gros préparatifs maritimes dans ces parages, et que l'on forme à Portsmouth et à Plymouth des magasins, etc., pour une expédition de trente mille hommes...

Nous devons nous attendre à voir et à souffrir bien des fautes et des

[1] Il y a beaucoup de perspicacité dans ce diagnostic des intentions secrètes des alliés et même de celles de Louis XVIII, craignant peut-être d'être trop bien

Digitized by Google

choses que l'on eût pu prévenir ou que l'on pouvait éviter. Cependant, comme nous voulons vraiment le bien de bonne foi, malgré que nous devions prévoir bien des déboires, malgré qu'on affectera peut-être de nous traiter comme des écoliers ou des caporaux, ou tout au plus comme des commandants de dépôts de recrues, il faut en prendre notre parti, n'être que des militaires et devenir des officiers passifs, puisqu'on le veut ainsi, que l'on nous fait l'injure de craindre ou de mépriser nos autres moyens et que l'on nous montre une méfiance (désobligeante si elle n'était pas risible) en nous faisant mystère de choses que nous savons et qui viennent quelquefois de nous sans qu'on s'en doute, et qu'on ne nous fait même pas l'honneur de nous consulter sur celles que nous savons mieux que personne et sur lesquelles souvent on ne peut être bien instruit que par nous...

« Je crois qu'il est sage de ne pas trop nous mettre en avant, de ne se charger de rien qu'avec calcul et circonspection, de n'agir que par des ordres formels et par écrit, enfin, de n'être plus dupes d'un dévouement noble et louable, il est vrai, mais dont on nous saurait encore moins de gré que jamais ; car, sois sûr que nous trouvons bien plus de gens disposés à chercher à nous perdre qu'à nous faire valoir ou à nous excuser toutes les fois qu'il serait possible de mal interpréter nos meilleures intentions.

« Tu pourras dire, comme je le pense, que le calcul géométrique dans la conduite rétrécit furieusement le génie et les moyens de bien faire; mais tu as aussi, comme moi, l'expérience que le témoignage des faits, celui d'une conscience pure et d'un dévouement rare ne suffisent pas pour se préserver des atteintes des sots, des méchants, des incapables, des fainéants docteurs, des intrigues et de toutes les coupables et pitoyables passions dont on est toujours plus ou moins victime, lorsque ceux qu'on sert et pour lesquels on se sacrifie se laissent abuser par les phrases des autres et ne vous apprécient pas assez pour vous servir d'égide et d'une manière aussi ostensible que celle avec laquelle vous leur avez prouvé votre zèle[1]...

*
* *

Le duc d'Harcourt lui avait demandé des renseignements très-précis sur la situation du parti royaliste en Normandie. Dans sa réponse[2], Frotté refusa de donner des explications qui auraient

servi et d'avoir à se montrer trop reconnaissant. Quelques défiances du même genre s'étaient mêlées aux sentiments de la cour des Tuileries pour l'émigration.

[1] L. a. signée d'initiales; 4 gr. p. in-4°. (Archives du duc de La Trémoille.)

[2] 20 avril. (Brouillon aux Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

ressemblé à des engagements sur les points principaux. Il avait de bonnes raisons pour justifier cette réserve : il avait quitté la Normandie depuis trop longtemps, son parti depuis deux ans, et surtout depuis seize mois, y avait été trop complétement abandonné, la suppression depuis six mois de la correspondance de Saint-Marcouf[1] l'avait laissé dans une ignorance trop fâcheuse de la situation à l'intérieur, pour qu'il osât prendre sur lui d'en tracer un tableau complet. Quant à la nature et à l'importance des secours à fournir du dehors pour mettre la Normandie en état de reprendre les armes, et aux points de débarquement sur les côtes, c'étaient là des questions subordonnées à l'ensemble des opérations auxquelles ces secours et ces débarquements devraient concourir. Six mille livres sterling suffiraient à peine pour rembourser en partie les dettes les plus urgentes et ramener un peu de confiance dans les promesses du gouvernement anglais. « Mon zèle, toujours le même pour le service du Roi, ne peut, cependant, me permettre avec honneur de prendre d'autres engagements que celui de me dévouer de corps et d'âme, comme je l'ai fait jusqu'ici, pour exécuter les ordres que je recevrai de Sa Majesté ou de Son Altesse Royale Monsieur, et contribuer de toutes mes facultés au rétablissement de l'ordre dans ma patrie, parce que je ne veux rien promettre que je ne sois sûr de tenir. »

Une note complémentaire expliquait au duc d'Harcourt la situation particulière des royalistes de Normandie :

« Les autres insurgés de toute la France se sont soulevés d'eux-mêmes, et ceux de Normandie ont attendu qu'on vînt les organiser, leur apporter, ou du moins leur promettre des secours susceptibles de faire réussir leurs efforts... Ils n'étaient pas moins zélés que les autres; mais ils avaient pour exemple les malheurs inutiles de leurs voisins... Ils sont disséminés sur une plus grande surface, ce qui est un inconvénient funeste dans l'inaction et deviendrait un grand avantage dans

[1] « Il a obtenu, avec bien de la peine, il y a cinq ou six semaines, cinquante louis pour envoyer deux officiers et deux autres royalistes porter des lettres en Normandie. Ils n'ont pas encore donné de leurs nouvelles, quoique quinze jours suffisent d'ordinaire pour le voyage. M. de Bruslart attendait des fonds pour les orter en Normandie; M. d'Harcourt n'a pu lui en donner. »

Digitized by Google

un soulèvement, si les circonstances, d'ailleurs, étaient favorables, car cela ferait manifester l'explosion sur une plus grande surface dont tous les points se trouveraient organisés...

« Si l'insurrection n'a pas été plus générale en basse Normandie jusque sur les bords de la Seine, c'est que, prévoyant (plus de six mois avant la pacification de 1796) quel serait le sort des partis royalistes, et n'ayant pas de fonds suffisants de l'Angleterre, je crus de mon devoir de maintenir à peu près dans l'inaction le Cotentin, le pays d'Auge, etc., quoique ces pays fussent déjà organisés et disposés comme les pays où l'on se battait journellement et militairement. Depuis, l'organisation s'y est toujours soutenue, perfectionnée et accrue, ainsi que toutes les relations des royalistes, jusqu'à la fin de 1797, moment où, depuis la paix, ils ont été le plus disponibles d'après les mesures que j'avais été autorisé à prendre à cet effet..... Mais depuis lors, ils ont toujours été trompés et abandonnés.

« Tout est plus cher en basse Normandie que dans les provinces plus reculées. Il y a plus de luxe et par conséquent plus de moyens de corruption vis-à-vis de nos ennemis, quand nous pourrons les payer, et cet avantage devient un inconvénient inverse lorsque nous sommes sans argent...:

« Beaucoup des officiers rentrés sont étrangers au pays, ce qui est *frayeux* (*sic*)[1].

« Il s'en faut bien que les prêtres et la religion y soient d'aussi grand prix que dans la Vendée et le Morbihan.

« Je demande d'envoyer un officier de confiance en Normandie, avec la somme que j'ai demandée pour y répandre des fonds, rappeler les officiers sur leurs divisions et rétablir nos relations et nos correspondances intérieures et extérieures[2]. »

*
* *

On chercha à calmer la juste irritation de Frotté : on lui donna cent quarante louis pour envoyer en Normandie Saint-Sauveur et le curé d'Asnières, chargés de renouer la correspondance; c'était bien peu; on lui promit davantage. Le duc ne daignait pas écrire un mot de sa main aux malheureux royalistes de Normandie pour les consoler et les encourager[3]. Peut-être aussi

[1] *Frayeux* pour *coûteux :* mot du patois jerseyen.

[2] Copie de la main de Carbonel sur l'un des *Agendas*. (Arch. de Couterne.)

[3] *Billet du duc d'Harcourt à Frotté,* 12 mai 1799.

« Il a reçu le billet par lequel M. de Frotté lui mande que M. Woodford lui

Digitized by Google

craignait-il d'engager Louis XVIII au delà de ses intentions, le Roi affectant de ne pas communiquer directement avec les insurgés et pour ainsi dire d'ignorer leur existence. Le mot d'ordre absolu était l'interdiction de tout mouvement partiel, et, de leur côté, Frotté et d'Oilliamson faisaient tout ce qui dépendait d'eux pour conjurer une prise d'armes qui ne pouvait avoir pour effet, si elle restait isolée, que d'attirer sur le pays, à peu près dégarni de troupes républicaines, des forces considérables[1].

*
* *

Mais la situation était plus forte que leurs ordres. Les royalistes de Normandie redoublaient leurs plaintes et leurs appels; ils accusaient le gouvernement anglais de les trahir, les princes

a remis les cent quarante louis que M. Windham avait accordés, sur la demande de M. le duc d'Harcourt, pour la Normandie. M. le comte de Frotté peut faire partir M. le curé d'Asnières et M. de Saint-Sauveur quand il lui conviendra et avec l'instruction nécessaire pour rassurer le parti, sans que l'on fasse avant de nouveaux ordres, aucun rassemblement ni aucune disposition qui puisse compromettre personne.

« Le duc d'Harcourt n'écrira pas en ce moment en Normandie. »

(A. n. s.; Arch. de Couterne.)

[1] I. — *Circulaire de Frotté à ses anciens chefs de division*, 6 mai 1799.

« ... Employez tous vos efforts pour empêcher des hostilités partielles, et conformez-vous aux ordres du vicomte d'Oilliamson, mon brave et loyal second, qui me précède près le parti du Roi en Normandie. Surtout, n'écoutez aucun agent de la République aux abois, ni d'aucune faction illégitime, plus perfide et plus dangereuse que la faction des démagogues... » (Beauchamp, p. 282.) Il donne à tort à cette pièce la date de 1797.

II. — *Circulaire du vicomte d'Oilliamson aux commandants de division*, 20 mai 1799.

« ... J'ai appris que plusieurs officiers et chasseurs de votre division, ne croyant plus pouvoir se soustraire à la rage des scélérats et ne voulant plus vivre sous leur empire, voulaient reprendre les armes, ce qui serait contraire aux ordres de M. de Frotté, notre chef, ce qui me fait avoir l'honneur de vous engager à retarder cette mesure, qui ne serait pas celle, je crois, de la sagesse et dont il pourrait résulter de nouveaux malheurs pour les honnêtes et bons Français. M. de Frotté, en vous prescrivant la même conduite tenue jusqu'à ce jour, regarde pour certain que sous peu nous serons dans une attitude telle que nous pourrons le désirer et que rien alors ne nous manquera; mais que, jusqu'au moment où le plan des opérations sera arrêté, il ne recevra aucun fonds pour alléger les peines de nos malheureux compagnons. Il en a le cœur navré, ainsi que Monsieur, qui connoît notre position... » (Arch. de Couterne.)

III-IV. — *Lettre de Frotté à d'Oilliamson*, 1er juin 1799. — *Circulaire* à ses officiers dans le même sens, 1er juillet. (*Ibid.*)

Digitized by Google

et leurs chefs de les abandonner. Les uns, conscrits, étaient forcés de rejoindre, sur la frontière, des corps républicains, ils partaient « en pleurant comme des enfants » ; d'autres, plus impatients, voulaient se jeter à tout risque dans l'insurrection. Les arrestations se multipliaient, les administrations les traquaient et persécutaient leurs familles; les officiers chouans perdaient la tête : « Nous sommes, écrivait l'un d'eux, obligés de nous cacher presque autant de nos amis que de nos ennemis. Nous sommes assaillis de demandes, de cris de misère, de réclamations justes; nous n'y pouvons faire que de mauvaises réponses, et l'on nous rend responsables de tout [1]. »

Billard était des plus impatients. Toujours actif et intrépide, mais toujours intrigant, aventureux et indiscipliné, il ne s'était pas soumis, et, depuis trois ans, il errait, tantôt sous un déguisement, tantôt sous un autre, dans le Bocage normand, caché le plus souvent chez madame de Marescot, au château de Fontenai; un moment même, il avait repris du service dans les troupes républicaines, et il avait déserté encore une fois. En parlant des affaires de Normandie, nous raconterons la petite campagne qu'il entreprit alors, contrairement aux ordres de ses chefs, et qui leur causa un vif mécontentement.

*
* *

Pour tromper les ennuis de l'attente, le général ne cessait d'étudier et de rédiger de nouveaux plans.

Il s'adressait tour à tour à Monsieur et aux ministres anglais. Dans la supposition, devenue très-probable, d'une attaque générale de la coalition, occupant sur les frontières presque toutes les troupes de la République, il précisait les éléments et traçait pour ainsi dire, d'étape en étape, la marche et le triomphe d'une insurrection des provinces de l'Ouest, secondée par une trentaine de mille hommes envoyés d'Angleterre et débarqués sur divers points de la Bretagne et de la Normandie. Alençon était le point

[1] Correspondance de basse Normandie, 10, 22, 27 juillet 1799. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

où convergeraient les débarqués, grossis de la masse des insurgés; de là, ils se porteraient sur Paris; en un mois, l'insurrection pouvait être maîtresse de la capitale et de plus de la moitié de la France. Tout cela sans doute était bien hasardeux, chimérique même par beaucoup de côtés; l'échec de Quiberon était là pour attester l'inanité de projets analogues, bien qu'étudiés avec soin et subventionnés largement. Dans ceux de Frotté, les débarquements devaient être multiples, et l'on devait marcher immédiatement en avant, au lieu de se renfermer dans l'inaction et l'immobilité qui avaient compromis le succès de la première entreprise. Il faisait aussi coïncider le soulèvement intérieur avec une attaque de l'étranger sur toutes les frontières; la présence d'un Bourbon et de larges secours en argent, en armes et en munitions devaient le soutenir. Il ne se préoccupe pas, et sa perspicacité est ici en défaut, des difficultés énormes qu'aurait rencontrées cet accord entre les troupes étrangères et les royalistes français : différence ou même antagonisme dans l'organisation, dans le commandement, dans les moyens de se nourrir, dans le but même, ouvert ou caché, qu'auraient poursuivi ces deux éléments, tout aurait contribué à les diviser au lieu de les confondre; on le vit bien en 1815.

Mais ce n'est pas seulement à ces opérations militaires qu'il consacrait ses études et ses rêves; toutes les autres questions de la politique présente et future, il les abordait avec une franchise courageuse et parfois téméraire.

C'est ainsi qu'il signalait aux gouvernements étrangers la nécessité de reconnaître et de proclamer Louis XVIII roi de France et celle de rétablir pour chaque État les frontières d'avant 89.

C'était la restauration du pouvoir absolu qu'il demandait; il repoussait l'idée d'une monarchie tempérée, plus disposé, sous ce rapport, à partager les préjugés de l'émigration qu'à tenir compte des exigences de la situation; mais en même temps, il conseillait une amnistie générale, absolue, pour tous les révolutionnaires; il n'en exceptait que les cinq directeurs et les régicides; encore se contentait-il de les bannir. Bien peu de ses

Digitized by Google

amis, à cette époque, auraient osé se montrer aussi modérés.

Enfin, portant au delà même d'une restauration monarchique ses vues et ses projets, et cherchant les moyens de la consolider, il organisait sur le papier des corps de troupes légères et d'élite placées plus particulièrement sous la main et autour de la personne du Roi, destinées non-seulement à le protéger, mais à occuper les avant-postes des autres armées; embryon informe qui, sous le nom de garde impériale et de garde royale, devait plus tard prendre un corps[1].

Des occupations aussi sérieuses, des études aussi diverses décèlent assurément un esprit d'une trempe peu commune : le hasard fit de Frotté un chef de partisans; la nature, quel que fût l'emploi de ses remarquables aptitudes, en avait fait un homme éminent.

*
* *

Telle était la situation de Frotté vis-à-vis de d'Harcourt, que, craignant sans doute l'interception[2] de quelques-unes des pièces qu'il désirait faire parvenir à Monsieur, en leur faisant suivre la filière d'usage, il prit sur lui d'en envoyer directement copie à ce dernier. Il s'adressa même à M. de Saint-Priest, un des confidents de Louis XVIII, alors à Mittau. C'était s'adresser à Louis XVIII lui-même. Ces lettres révèlent à cet égard un certain embarras et l'excès même des précautions respectueuses y trahit la crainte de déplaire.

Frotté à Monsieur.

« MONSEIGNEUR,

« Daignez permettre que j'aie l'honneur d'adresser directement à V. A. R. le précis des nouvelles que je viens de recevoir de Normandie et dont j'ai eu l'honneur de faire part à M. le duc d'Harcourt;

[1] La longueur excessive de ces pièces ne nous en permet pas la reproduction. Nous avons dû fondre et résumer, en reproduisant les idées et autant que possible les expressions de Frotté, les deux *Plans* ou *Précis*, au fond les mêmes, bien qu'un peu différents dans les termes, qu'aux dates des 10 et 25 mai il adressait à Monsieur et au gouvernement anglais.

[2] L'interception de ses lettres au Roi devait être plus tard un des griefs de Puisaye contre d'Avaray.

Digitized by Google

mais comme elles sont d'un trop grand intérêt pour le pays et le parti du Roi que Monsieur a daigné confier à mes soins, pour que je ne m'empresse pas d'en rendre un compte exact à S. A. R., je la supplie de ne pas trouver mauvais que je prenne la liberté de le mettre ainsi directement sous les yeux de Monsieur, afin qu'il puisse être plutôt à même de me faire passer ses ordres et de me faire procurer des fonds pour prendre toutes les mesures que les circonstances exigent d'une manière bien urgente pour prévenir les malheurs qui peuvent résulter d'une exaspération parmi les royalistes, qui peuvent être d'une utilité bien précieuse, si l'on parvient à avoir les moyens de la diriger et d'en retarder l'explosion jusqu'à ce qu'elle puisse coopérer efficacement au rétablissement de l'ordre et de la monarchie en France, mais qui peuvent aussi devenir bien funestes, si l'on néglige les moyens de diriger et de contenir le zèle et le désespoir qui animent ces braves royalistes.

« M. le duc d'Harcourt aura sans doute eu l'honneur de faire passer à Monsieur un paquet que j'ai eu celui de lui adresser pour soumettre à sa sagesse quelques idées sur les royalistes de l'Ouest et des vérités sur ceux que l'ai l'honneur de commander.

« J'ose avoir l'honneur de supplier Monsieur d'agréer l'hommage le plus respectueux de mon zèle inaltérable et de ma soumission aux ordres que je supplie instamment V. A. R. de vouloir bien me faire parvenir, avec les moyens de les exécuter avec la prudence, l'exactitude et le dévouement dont j'ai l'honneur de prier Monsieur de ne pas douter de ma part.

« Louis de Frotté[1].

« Le 30 mai 1799. »

P. S. au précis des nouvelles joint à la lettre ci-dessus :

« Il y a dans toutes les provinces de l'Ouest en général peu de troupes. En Normandie, il n'y a que de huit mille à huit mille cinq cents hommes de troupes républicaines, et l'on espère que ce nombre diminuera encore. Ces troupes, réparties dans les quatre départements, depuis la rive gauche de la Seine jusqu'aux côtes de Cherbourg, Granville et la lisière de la Bretagne et du Maine, sont secondées par les colonnes mobiles, composées de jacobins des villes et de beaucoup de jeunes gens qui s'y mettent pour éviter la persécution; ces derniers passeront aux royalistes quand on voudra et que l'on aura de l'argent.

« Plusieurs gendarmes, dans différents cantons en Normandie, ont été fusillés par ceux qu'ils poursuivaient. Plusieurs membres des autorités constituées des villes ont également perdu la vie pour prix de leur extrême acharnement contre les royalistes.

[1] Copie. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

« De plusieurs parties de la Normandie, l'on mande que cette province se lèverait en masse si Monsieur y débarquait seulement avec dix mille hommes. Ceux qui en demandaient en Normandie, il y a un mois, vingt-cinq ou trente mille avec le Roi, écrivent que cinq ou six mille seulement, avec un prince et des armes, munitions, secours, etc., suffiraient pour y réunir une armée de cinquante à soixante mille hommes bien aguerris.

« Cet exposé du nombre d'hommes disponibles à mettre et à organiser en troupes de ligne peut être exagéré; mais bien sûrement ne l'est pas de la moitié dans un pays dévoué, de plus de quarante lieues de long sur vingt-cinq de large, dans lequel on compte à peu près onze à douze millions d'âmes.

« Les papiers nouvelles arrivés par Saint-Marcouf sont ceux qui ont appris que la flotte de Brest était rentrée à Toulon. »

(Autogr.)

La réponse du prince est de la main d'un secrétaire : on n'y retrouve pas la cordiale ouverture de ses lettres précédentes, mais plutôt le désir, à défaut d'injonction formelle, que Frotté rentre, pour sa correspondance, dans les formes convenues.

« Édimbourg, le 8 juin 1799.

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 31 mai.

« Presque toutes les circonstances extrêmement graves qui sont bien développées dans le précis que vous avés joint à votre lettre m'étoient déjà connues, et par les instances que j'ai faites personnellement à Londres, j'avois prévenu celle de vos propositions qui a pour objet d'obtenir du gouvernement britannique une somme provisoire assez considérable pour que les officiers préposés à la conduite des royalistes de Normandie puissent secourir ceux qui, pressés par la nécessité de pourvoir à leur subsistance et à leur sûreté, se trouvent déterminés à faire incessamment usage de leurs armes, sans attendre l'ordre de les reprendre.

« Des circonstances absolument semblables existent en Bretagne et dans plusieurs des autres provinces de l'Ouest de la France. J'ai représenté très-fortement combien il importe de prévenir les funestes effets d'une reprise d'armes qui ne serait pas le résultat d'un plan général d'opérations simultanées, dont l'exécution ne peut être ordonnée que lorsque le gouvernement britannique aura accordé les fonds, les munitions et autres secours sans lesquels des opérations partielles et mal dirigées seroient bientôt suivies de désastres qui augmente-

Digitized by Google

roient infailliblement le nombre des victimes honorables dont la perte devient de jour en jour plus difficile à réparer; ces considérations ont été le premier mobile des démarches que j'ai voulu faire moi-même. J'ai lieu d'espérer qu'elles ne seront point infructueuses. Le duc de Harcourt sait combien j'ai à cœur que les espérances qui m'ont été données soyent promptement effectuées. Aussitôt qu'il m'aura informé de l'époque où elles le seront, je vous donnerai tous les ordres que vous me demandez. J'approuve dès à présent le dessein que vous avez de vous porter de votre personne en Normandie, de vous y faire précéder par le chevalier de Bruslart, qui y portera les fonds provisoires que l'on aura obtenus, et d'envoyer à leurs postes les officiers actuellement dispersés et qu'il est nécessaire de rappeler dans leurs divisions. Vous marquerez au vicomte de Williamson que je suis parfaitement satisfait de son zèle et de son dévoûment, mais que j'espère qu'il ne sera pas obligé d'en donner des preuves du genre de celles qu'il indique si courageusement à la fin de la lettre que je vous renvoie. Je vais marquer au duc de Harcourt de donner la plus grande activité à ses sollicitations, pour en accélérer l'effet, attendu l'urgence des circonstances et le péril imminent auquel tant de braves gens ne pourroient pas échapper, si cet effet étoit encore retardé.

« Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de ma bien parfaite estime et des sentiments que vous me connoissez pour vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

Adresse :

« *A Monsieur*
Monsieur le comte Louis de Frotté,
officier général au service de S. M. T. C.,
à Londres. »

(De la main d'un secrétaire. S.; Arch. de Couterne.)

La réponse de M. de Saint-Priest n'était pas moins évasive.

« Mittau, 20 juin 1799.

« ... Le Roi approuve qu'il lui ait été rendu compte directement de l'espèce d'appel fait par le gouvernement britannique aux chefs royalistes des provinces de l'Ouest pour connaître les moyens que les fidèles sujets du Roi pouvaient avoir pour espérer un grand plan de restauration du monarque légitime, quoiqu'il le sût déjà.

« Nous ignorons où, quand et comment le général Pichegru pourra opérer la levée d'une armée que l'Angleterre consent à lui solder; mais je suis autorisé à vous dire que, dans tous les cas, votre coopération avec ce général servira la cause royale. Le Roi lui accorde une grande

Digitized by Google

confiance, et tout donne lieu de croire qu'il n'aspire qu'à la mériter. Celle qui vous est due, Monsieur, a d'autres titres qu'une simple présomption. Continuez à bien servir notre Maître, et ne doutez pas de sa reconnaissance. Je me félicite personnellement que vous vous soyez adressé à moi dans la circonstance où vous vous êtes trouvé. C'est une preuve d'estime, et il est flatteur d'obtenir celle d'un homme comme vous.

« Le comte DE SAINT-PRIEST. »

(3 p. in-4°. S.; Arch. de Couterne.)

*
* *

Tout à coup, le bruit se répandit à Londres que le duc de Montmorency[1] était désigné pour le commandement général des provinces de l'Ouest, y compris la Normandie. Ce choix n'eût pas été heureux : le nom du duc sonnait assurément l'honneur et le dévouement, mais il n'avait jamais mis le pied sur le sol insurgé, il n'avait partagé ni les dangers ni les souffrances des royalistes qui y luttaient si péniblement depuis six ans entiers; il n'avait pas de services, ni même de grade militaire qui s'imposassent à leur confiance.

Frotté crut devoir lui écrire pour lui offrir ses services : il se soumettait avec respect et même avec courtoisie; mais c'était avec une amertume profonde qu'il devait voir son commandement, indépendant jusque-là et payé de tant d'efforts et de dangers, passer sous une direction supérieure.

La plupart des autres chefs royalistes devaient éprouver les mêmes sentiments, ayant, eux aussi, exercé des commandements indépendants, ou plutôt ayant organisé et créé, de toutes pièces, le parti à la tête duquel ils se trouvaient. Ceux qui ont attribué à l'absence d'un chef unique l'échec définitif des diverses insurrections après tant de succès partiels, ne se sont pas rendu un compte suffisant de ce qu'il y avait de contradictoire entre cette

[1] Laval (Anne-Adrien-Pierre de Montmorency, duc de). Né à Paris, 29 octobre 1768; — destiné d'abord à l'état ecclésiastique; — officier au régiment d'Alsace; — émigré en Angleterre; — ami du prince de Galles; — pair de France sous la Restauration; — ambassadeur en Espagne, à Rome, en Autriche, en Angleterre; — mort, 16 juin 1837. (*Biogr.* MICHAUD; — *Biogr.* HOEFER; — Etc.)

Digitized by Google

unité du commandement et l'esprit, les influences, les moyens qui avaient présidé à leur formation et à leur développement : ce qui avait fait leur force dans le détail devait faire leur faiblesse dans l'ensemble.

A M. le duc de Laval-Montmorency.

« 18 juin 1799.

» MONSIEUR LE DUC,

« Comme chacun ici fait ses commentaires, l'on dit que vous avez été à Édimbourg, afin d'y recevoir les ordres de Monsieur pour prendre le commandement en chef des différents partis royalistes organisés dans les provinces de l'Ouest de la France.

« La très-parfaite convenance d'un tel choix et le très-mauvais état de la santé de M de Béhague sont peut-être les seuls motifs de cet « on dit »; mais, quoi qu'il en soit, Monsieur le duc, d'après l'intérêt que vous m'avez toujours témoigné, permettez-moi de vous faire ici confidentiellement et franchement ma profession de foi.

« Je n'ai pas cessé d'être immédiatement sous les ordres de Monsieur, depuis que j'ai réuni et formé le parti que j'ai l'honneur de commander dans la province pour laquelle le Roi et S. A. R. ont daigné me donner des lettres de commandant en chef, et j'ai l'honneur de vous avouer, Monsieur le duc, que, jusqu'à présent, je n'ai pas cessé de me féliciter et de mettre du prix à conserver cette position; mais comme ceux qui n'en auraient pas su apprécier le motif réel m'ont sans doute supposé beaucoup de prétentions fort éloignées de mon caractère, je veux avoir l'honneur de vous assurer directement, Monsieur le duc, que j'obéirai toujours avec autant de plaisir que d'exactitude à qui réunirait, comme vous, à de la loyauté, les qualités militaires et un nom que depuis longtemps les Français ont l'habitude de voir avec succès et honneur à la tête de la nation et des armées.

« J'ignore les intentions du Roi et de Monsieur, mais je connais mon devoir et sais que dans tous les cas il me dicte de leur obéir avec respect et soumission; mais aussi, comme ma première prétention est de les bien servir de toutes mes facultés et de tout mon zèle, je conviens qu'autant il m'en coûterait et je trouverais difficile d'obéir à tout autre qu'à un Bourbon, si je croyais qu'il n'eût pas les qualités indispensables pour faire le bien, autant j'aime à vous rappeler, Monsieur le duc, que je me retrouverais avec plaisir et confiance sous vos ordres, et j'ai l'honneur de vous le dire avec la même franchise et la même vérité que lorsque vous eûtes la bonté de me donner un emploi dans votre régiment, avant que les circonstances, mon zèle et mon épée m'eussent fait général du parti à la tête duquel j'ai fait la guerre.

Digitized by Google

« Quelque chose qui arrive, je vous prie, Monsieur le duc, de vouloir bien garder cette lettre pour vous seul ; mais dans tous les temps elle vous sera un sûr garant de la sincérité de mon dévouement, de ma façon de penser et de la nature de mes prétentions, qui auront toujours pour but le bien du service du Roi, et pour mobile les principes d'un vrai gentilhomme français.

« Je suis, etc.

« Louis de Fr...[1] »

Nous n'avons pas la réponse du duc.

*
* *

On sentit, dans l'entourage de Monsieur, le besoin de rassurer les chefs fatigués et blessés de l'incertitude où on les laissait depuis si longtemps et de leur donner une direction uniforme, en présence surtout de la fermentation de leurs hommes restés en France, et des mouvements mêmes qui s'étaient produits sur beaucoup de points.

Ils furent convoqués à Édimbourg, Frotté comme les autres.

Il va nous raconter lui-même, avec le plus grand détail, l'accueil qu'il y reçut du prince et de sa petite cour, même de l'évêque d'Arras ; accueil poli, empressé, mais qui laissait sans réponse la plupart des questions dont il était allé chercher la solution :

Récit de mon troisième voyage à Édimbourg auprès de Monsieur.

« D'après les ordres de Monsieur, qui m'ont été transmis le 20 juin, par M. le duc d'Harcourt, pour me rendre à Édimbourg, je suis parti le 21 et suis arrivé le 24 au soir.

« *Le* 24. — En arrivant, je me suis rendu chez M. de Bourmont, qui était arrivé la veille avec MM. de La Chaussée, de La Boissière, l'abbé ..... (*sic*), de Guéfontaine et Lemercier. Monsieur ayant été passer la journée à la campagne, ils n'avaient pu le voir qu'un moment. Ils devaient dîner le lendemain chez lui. J'écrivis sur-le-champ au comte François des Cars, capitaine des gardes de quartier, pour le prévenir de mon arrivée et demander l'heure où je pourrais le voir et recevoir les ordres de S. A.

« *Le* 25. — Un des gens de Monsieur est venu à onze heures m'apporter la réponse de M. le comte des Cars qui m'indiquait l'heure de

[1] Brouillon aux Arch. de Couterne.

Digitized by Google

midi pour voir Monsieur. J'ai été déjeuner chez Bourmont, où tous ces Messieurs ci-dessus étaient réunis. En y allant, j'ai rencontré MM. de Botherel et de Mallet, arrivés du matin, qui venaient de chez M. des Cars. Je les ai conduits au déjeuner, où la meilleure occasion et le désir de bien parfaitement s'entendre se sont manifestés dans la conversation. Je ne connaissais pas M. de La Chaussée, officier d'artillerie de beaucoup de mérite. J'ai causé avec lui et j'ai été fort content de lui au premier aperçu. D'ailleurs, c'est un ami de Phelypeaux.

« A midi, je suis allé au château. Monsieur était au salon, où il recevait la visite d'un général et d'un colonel anglais. Il y avait de plus un Français, habituellement auprès du Prince; MM. le comte des Cars, marquis de Polignac, l'évêque d'Arras, le baron de Castelnau, de Rebourguille, de ...(*sic*), de Belleville, le docteur et les deux aumôniers.

« Le comte François est venu à moi avec beaucoup de grâce; mais Monsieur ne m'a pas laissé le temps de lui répondre, et, s'avançant aussi vers moi, m'a reçu avec la même bonté qu'il m'a témoignée dans les voyages précédents, m'a demandé des nouvelles de mon père, de mon frère, etc., etc., de Normandie, de mon voyage, etc., etc. L'évêque d'Arras s'est ensuite approché. Il est venu de l'autre bout de l'appartement me demander de mes nouvelles et me questionner, comme s'il eût oublié qu'il ne m'aimait pas et que je ne pouvais l'ignorer. Tout le monde m'a témoigné beaucoup de politesse et de prévenance. J'y ai répondu avec empressement, honnêteté. Réservé vis-à-vis de Monsieur, j'ai été comme je le devais, même avec l'évêque d'Arras. Malgré ma politesse, tout observateur aurait pu remarquer une grande circonspection dans mes démonstrations sur mes sentiments pour lui.

« Monsieur a été déjeuner. Aussitôt rentré, il a daigné venir à moi, m'a parlé avec bonté, mais de choses indifférentes. MM. de Botherel et de Mallet sont entrés. Ils ont été présentés à Monsieur. Après leur avoir parlé un moment, il s'est retourné vers moi en me priant à dîner. Il a prié aussi ces deux Messieurs, en disant qu'ensuite il nous verrait tour à tour. De là, il est rentré dans son cabinet.

« Le comte François est revenu près de moi me dire des choses honnêtes. Nous avons causé un quart d'heure du prince de La Trémoille, de mon père, de Bruslart. En tout, j'ai été fort content de sa façon d'être pour moi.

L'évêque d'Arras est encore revenu me parler et me faire des questions pendant quelques moments et me faire compliment sur la façon dont ma correspondance se faisait depuis quelque temps avec la Normandie. A tout, j'ai répondu laconiquement, mais sans affectation. Quant au dernier article, j'ai dit qu'il n'avait pas dépendu de moi que mes relations n'aient toujours été très-actives, et qu'aujourd'hui même

Digitized by Google

elles le seraient davantage encore, si l'on m'en fournissait les moyens, mais que je n'en avais pas encore obtenu.

« Le baron de Castelnau, gentilhomme d'honneur de Monsieur, est ensuite venu à moi me demander des nouvelles du prince Amédée de Broglie, m'a parlé de la vive amitié qu'il me conservait, du plaisir extrême qu'il avait lorsqu'il recevait de mes nouvelles, et que lui, baron de Castelnau, en avait été témoin à Constance, où il lui avait montré de mes lettres, entre autres une de Paris, et que sans me connaître personnellement, d'après ma réputation et tout ce que lui avait dit le prince Amédée, il y avait bien longtemps qu'il me portait le plus grand intérêt, etc., etc., etc.

« En général, d'après cette première entrevue, j'ai jugé que Monsieur et toute sa cour avaient eu le projet de me bien recevoir, de manière à dissiper toutes les idées qui pourraient m'autoriser à avoir un maintien sinon froid, du moins très-réservé.

« En sortant de chez Monsieur, j'ai été chez M. le comte de Vaudreuil, que je n'ai pas trouvé. J'ai demandé le duc de Laval, qui est reparti depuis deux jours et que j'avais cru retrouver ici. J'ai été également avant le dîner faire des visites à tous ceux nommés ci-dessus, y compris M. l'évêque d'Arras qui était sorti.

« A l'heure du dîner, nous nous rendîmes chez Monsieur ; l'évêque d'Arras et le comte de Vaudreuil sortirent avec le Prince de son cabinet et entrèrent dans le salon. M. de La Chaussée en était sorti un moment avant, après avoir eu une conférence avec S. A. R. et ses deux conseils. M. de Vaudreuil vint à moi avec sa politesse ordinaire; l'évêque me parla encore pour me demander si j'étais bien reposé, etc., etc., et malgré l'intention que je crois remarquer de sa part de me marquer de la prévenance, je conservai le ton que je dois avoir vis-à-vis d'un évêque qui a part à la confiance de Monsieur, mais sans me départir d'un air froid, quoique respectueux, que je n'ai pas encore pu prendre sur moi de dissiper vis-à-vis de lui.

« Le dîner s'est fort bien passé. Après, Monsieur a parlé avec chacun. Pendant ce temps-là, j'ai conféré avec le comte François de l'affaire de Bruslart, dont il a senti la justice, me promettant que nous en recauserions quand il aurait eu sondé le terrain.

« Monsieur m'a pris à part un moment pour me donner rendez-vous demain à onze heures et demie, avec M. Mallet, afin de parler de la Normandie, qui paraît toujours faire partie séparée du commandement de M. de Béhague, d'après la manière dont on en parlait.

« Monsieur, en rentrant chez lui, nous a priés tous à dîner pour demain.

« M. de La Chaussée vint à moi et me demanda s'il pourrait causer

Digitized by Google

avec moi demain matin ou ce soir : S. A. R. m'avait sans doute dit qu'il lui avait remis mon plan pour en causer ensemble. Nous nous en entretînmes une demi-heure et y mîmes, chacun du nôtre, tout ce que nous pûmes pour être contents l'un de l'autre. Du moins, je l'ai été de lui, et je désire qu'il l'ait été de moi, car il me parut instruit, raisonnable, juste, et bien sentir ce qu'on lui dit. D'après cette conversation, S. A. R. désire toujours par-dessus tout avoir un port. M. de La Chaussée me l'a répété, en me disant des choses très-bonnêtes sur l'opinion qu'avait de moi Monsieur pour lui en procurer la possession d'un (*sic*). A cela, témoignant combien j'étais sensible à cette marque de confiance de la part du prince, j'ai répondu que je ne pouvais répondre de rien, sans savoir ni ce qu'on voulait faire, ni quels moyens on voulait employer ; enfin, que, malgré toute ma bonne volonté, je ne pouvais parler que très-vaguement sur une proposition vague. Il a trouvé ma réflexion juste, et m'a assuré que Monsieur m'expliquerait vraisemblablement ses idées, ses moyens et ses projets sur ce qu'il désirait de moi.

« D'après ce que l'évêque d'Arras a dit à ces Messieurs, il paraît que M. de La Chaussée est chargé par le Prince de voir tous les différents plans proposés par les chefs royalistes, de faire ses réflexions et de lui en rendre compte, afin d'accorder autant que possible toutes nos idées pour en faire un plan général et nous mettre à même de faire toutes nos observations que nos connaissances locales et le bien du service du Roi peuvent nous suggérer pour la confection de ce plan général.

« Quant au mien, en date du 10 mai, M. de La Chaussée, sans entrer dans les détails, paraît l'avoir goûté sur plusieurs des principaux points, mais nous avons remis à en parler plus au long après ma conférence avec Monsieur.

« L'accord, les prévenances et le désir d'être parfaitement ensemble, paraissent régner parmi nous tous, et nous vivons dans l'intimité, passant tous nos instants ensemble. M. Mallet, seul, se tient sur une grande réserve avec moi, et M. de Botherel s'occupe de son côté à renouveler connaissance avec toutes les personnes qui entourent Monsieur.

« Ce soir, excepté ces deux derniers, nous avons pris le thé ensemble et causé jusqu'à onze heures, sans cependant parler d'affaires[1]. »

(6 p. in-f°., autogr. à mi-marge.; Arch. de Couterne.)

« *Le* 26.— Reçu une audience particulière de Monsieur, et l'ordre de lui présenter un aperçu de situation des royalistes de Normandie, des moyens de s'y procurer un port, soit Cherbourg, ou Granville, ou Honfleur; de plus, celui de lui faire ce travail avec M. de La

[1] A partir de cet endroit, le *Journal* est remplacé par de simples notes.

Digitized by Google

Chaussée, et de lui communiquer mes idées sur la réorganisation et les moyens disponibles en Normandie, ainsi que sur ceux nécessaires à employer à leur développement.

« *Le* 27 *et le* 28. — Fait ce travail.

« *Le* 28 *au soir.* — Reçu une audience de Monsieur, où M. l'évêque d'Arras, M. le comte de Vaudreuil et M. de La Chaussée ont assisté.

« Les notes et observations précédentes ont été lues et approuvées, mais remises *adefferendum* (*sic*), pour être encadrées avec le travail général sur toutes les provinces de l'Ouest et être soumises à la quotité des fonds qu'il sera possible d'obtenir du gouvernement pour répartir aux chefs des provinces de l'Ouest.

« Renvoi par Monsieur à M. le duc d'Harcourt pour recevoir le résultat de ce travail, mes instructions et les fonds destinés à mon départ, etc., etc., etc.

« Quant à Cherbourg, reçu les ordres réitérés et très-pressants d'appliquer tous mes soins et mes moyens pour acquérir la possession de ce port ou en faciliter l'entrée par mer aux vaisseaux anglais, ou d'y préparer les moyens de succès pour une descente, etc.; mais sur tous ces objets de rendre préalablement compte à Monsieur, par M. le duc d'Harcourt, dès que je serai en Normandie.

« *Le* 29. — Reçu de Monsieur une audience particulière pour lui présenter verbalement plusieurs demandes relatives à : 1° l'intérêt d'avoir en Normandie un prince sous ses ordres pour y commander en chef; je n'ose témoigner le plaisir avec lequel j'y verrais M. le duc de Laval, sous les ordres duquel j'aimerais à servir plutôt que sous ceux de quelqu'un qui n'aurait pas son nom, sa loyauté et sa réputation militaire; 2° à M. de La Chaussée, pour être employé dans l'état-major général ; 3° à M. de Conradin, pour être commissaire général : 4° à M. de Bruslart, pour avoir le commandement de la légion projetée dans l'organisation actuelle des royalistes de Normandie[1]. »

La lettre suivante de Frotté à son père résume les impressions qu'il rapportait de son voyage ; il sera à Londres vingt-quatre heures après sa lettre.

« Mardi, 2 juillet (1799).

« Je n'emporte aucune certitude autre que celle de conserver mon commandement, sans avoir (du moins jusqu'à nouvel ordre) d'autre chef que Monsieur et M. le duc d'Harcourt comme gouverneur général de la province, par lequel, en conséquence, je ferai passer mes

[1] A. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

comptes, et c'est à lui que je suis renvoyé pour recevoir mes instructions, etc., etc. Monsieur m'a écouté avec bonté sur les différents objets dont j'ai parlé. Lui et le conseil ont paru approuver mes idées; mon grand plan a été trouvé bon; en général, on a paru goûter mes observations, mais tout est renvoyé *a deferendum* (*sic*), parce que l'on veut faire cadrer toutes les bonnes idées ensemble, et que le travail de la Bretagne ne peut se faire que lorsque M. de Béhague ou son major général, viendra pour présenter ses idées et celles de Bourmont, Mercier, etc., qui, d'ailleurs, ont déjà donné les leurs, mais qui restent à attendre leur chef. L'essentiel est, à ce qu'il me paraît, que nous aurons une latitude nécessaire pour agir d'après nos instructions, en raison des circonstances; mais nous aurons, je crois, d'abord, beaucoup moins d'argent qu'il ne nous serait nécessaire. »

.... Il communiquera les idées de son père à François des Cars, s'il peut encore le voir...

« Monsieur, MM. de Vaudreuil et des Cars reconnaissent qu'il y aurait justice à donner le brevet de colonel à Bruslart. Mais la forme du brevet peut rencontrer des objections du côté du Roi. Je l'ai présenté à Monsieur pour commandant, ce qui le fait colonel plus positivement qu'un brevet, l'âme du parti. Monsieur et le Conseil ont reconnu « que personne ne pouvait mieux que lui remplir cette place »; et j'ai ajouté : « d'autant mieux que lui et moi pouvons seuls, en Normandie, réunir « et former des troupes[1] ».

*
* *

L'idée de nommer un commandant général fut bientôt abandonnée, et, à la fin du mois d'août, l'armée royale des provinces de l'Ouest était organisée par le comte d'Artois, à peu près sur les anciennes bases. Georges Cadoudal conservait le commandement du Morbihan et du reste de la basse Bretagne; celui de la haute province passait au chevalier de la Prévalaye, ancien major d'un régiment de chasseurs et qui avait déjà servi dans le parti royaliste. La partie de l'Anjou et de la Bretagne située entre la Loire et la Vilaine échut au chevalier Odet de Châtillon, déjà appesanti par l'âge, mais d'un grand courage, et qui s'y était signalé avant la reddition. Bourmont, dont on appréciait beaucoup les talents, eut le Maine, le Perche et le pays chartrain. La Normandie, jusqu'à la rive gauche de la Seine, resta à Frotté;

[1] A. n. s. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

nul ne pouvait, ni en fait, ni en droit, lui en disputer le commandement. D'Autichamp reçut celui de la Vendée proprement dite (rive gauche de la Loire); Mallet, celui de la rive droite de la Seine, plus honorifique que réel[1].

Les chefs convinrent de décider tout entre eux, à la pluralité des voix, jusqu'à l'arrivée des princes. C'était nécessairement énerver l'action, et la nomination d'un commissaire du Roi, le comte Le Loreux, gentilhomme normand fort dévoué à la cause royale, ne remédiait pas suffisamment à cet inconvénient. En cas de discord entre les chefs, sa voix devait être prépondérante[2].

Une nouvelle agence royale était instituée à Paris sous la présidence du chevalier de Coigny (*Dubois*). Elle n'exerça qu'une action très-indirecte sur les événements ultérieurs.

Une sorte de contrôle était réservé à Béhague, du moins en ce qui concernait les armements. Les autres chefs, qui ne l'aimaient pas, et Frotté particulièrement, demandèrent des explications, et l'indépendance de leur commandement fut reconnue[3].

*
* *

Les généraux profitèrent aussi de leur réunion pour se concerter sur les conditions de leurs rapports futurs et sur l'attitude commune à prendre vis-à-vis des populations. Voici leur pro-

[1] Beauchamp, t. IV, p. 383.
[2] *Id., ibid.*, p. 385.
[3] *Duc d'Harcourt à Frotté.*

« Mercredi, 31 juillet 1799.

« En relisant les pièces à remettre à M. Mallet, qui sont les mêmes que celles remises à M. de Frotté, le duc d'Harcourt n'a point trouvé que M. de Béhague soit commandant en Normandie ; mais seulement que pour la formation militaire à établir uniformément, il est chargé de *s'employer à cet effet;* qu'en conséquence, on aura à l'informer de tout ce qu'il doit savoir pour pouvoir rendre compte à Monsieur de l'état des armements faits et à faire dans l'étendue du commandement *que le Roi vous a confié provisoirement.*

« Cette dernière phrase n'annonce pas les pouvoirs d'un général en chef, et Monsieur n'a rien articulé dans cette instruction de plus positif.

« Le duc d'Harcourt pense que M. de Frotté fera bien de ne pas se presser d'écrire à Monsieur jusqu'à ce que M. de Béhague soit revenu. »

A. 1 p. in-4°. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

gramme; tout y était prévu, jusqu'à la séquestration des patriotes et à l'arrestation des diligences, mais dans des conditions qui devaient jusqu'à un certain point adoucir les maux de la guerre civile. Elles ne furent pas toutes observées et ne pouvaient l'être : la fatalité des insurrections, révolutionnaires ou contre-révolutionnaires, condamne les chefs à y suivre leurs partisans au lieu de les diriger, à paraître approuver les excès les plus nuisibles à leur cause, quand ils n'ont pu les empêcher. Il est toutefois bien certain que la seconde chouannerie en Normandie, mieux organisée, mieux disciplinée que la première, offrit beaucoup moins d'attentats.

BASES GÉNÉRALES DE CONDUITE CONVENUES ENTRE LES CHEFS ROYALISTES COMMANDANT POUR LE ROI DANS LES DIFFÉRENTES PROVINCES DE L'OUEST.

« *Armée Royale de l'Ouest.*

« Ce 30 aoust 1799.

« *Avant de recommencer la guerre.* — 1° Établir des correspondances actives, pour s'instruire mutuellement de la force et des moyens à la disposition de chacun, ainsi que des dispositions de chaque pays, et des opérations que l'on peut entreprendre.

« 2° Ne faire contribuer personne en vertu d'un ordre par écrit; défendre même ostensiblement cette mesure, mais permettre aux chefs d'arrondissement légionnaire de faire arrêter les hommes riches qui sont ennemis du parti du Roi, et d'en obtenir des prêts ou contributions pour leur faire racheter leurs erreurs et leurs sûretés personnelles.

« 3° S'occuper principalement de la direction des royalistes qui ont déjà pris les armes partiellement dans chaque pays, les employer à enlever des caisses et convois à l'ennemi, ainsi que les diligences ou autres voitures chargées d'argent pour la République, en observant toutefois de visiter les feuilles des cochers pour respecter ce qui appartiendrait à des particuliers. Les fonds qu'on pourra se procurer par ces expéditions seront employés : 1° pour les besoins de ceux qui sont en armes; 2° pour se procurer les effets nécessaires à la prise d'armes générale; en conséquence, les fonds de prise seront partagés ainsi : moitié pour la caisse générale de la province, moitié pour la caisse de l'arrondissement dont seront les hommes qui feront la capture. Le chef de l'arrondissement emploiera la moitié de la part qu'il recevra pour fournir aux besoins de ceux de ses hommes qui seront déjà en armes, et achètera des armes, des munitions, etc., etc., avec l'autre moitié.

Digitized by Google

« 4° Ramener au parti du Roi tous les hommes susceptibles de ce retour; proposer et promettre autant que possible à tous l'oubli du passé, sur quoi on leur tiendra religieusement parole quand ce retour sera sincère ; mais prendre des mesures violentes contre tous ceux qui persévéreront à vouloir nuire.

« 5° Retarder autant que possible la prise d'armes générale, afin d'avoir le temps de se préparer les moyens d'avoir les premiers succès dans chaque partie. Les chefs qui se trouveraient obligés par les circonstances et les dispositions énergiques de leur pays à reprendre les armes avant l'époque convenue, devront en prévenir aussitôt les autres chefs, pour que le mouvement soit unanime et général dans tout l'Ouest, chaque chef royaliste devant faire la plus forte diversion qu'il pourra dans la partie que le Roi a confiée à son commandement.

« *En prenant les armes.* — La reprise d'armes doit être motivée par l'une des deux raisons suivantes :

« La proclamation du Roi par les puissances étrangères, à l'entrée de leurs armées sur le territoire de France, ou pour l'intérêt des pays confiés à notre commandement, en repoussant la persécution par la force, pour sauver de la mort et des prisons les plus fidèles sujets du Roi.

« Le premier jour de la reprise d'armes, une proclamation sera répandue dans chaque commandement, signée du commandant en chef.

« Elle annoncera que l'intérêt de nos provinces, celui des propriétaires et de tous les hommes honnêtes nécessite cette mesure; qu'elle est générale et concertée entre tous les commandants pour le Roi dans les provinces de l'Ouest. Elle renfermera un appel à tous les Français, quelle qu'ait été leur conduite, afin de les engager à se réunir aux royalistes pour s'opposer aux atrocités des jacobins, empêcher le sang innocent d'inonder de nouveau la France et contribuer à terminer les malheurs de notre patrie. L'on promettra protection à tous ceux qui cesseront de nuire, et cette proclamation devra surtout être flatteuse et engageante pour rappeler les troupes de ligne sous les drapeaux du Roi.

« Une proclamation particulière sera adressée à l'armée française et doit également être affichée dès les premiers jours de la guerre dans chaque partie; elle contiendra le parallèle abrégé de notre conduite, reprochera aux jacobins la profanation des mots sacrés d'honneur et de patrie, et dira : « Jugez, Français, qui mieux aime la France, de ceux « qui la couvrent d'échafauds, de ceux qui sacrifient ses défenseurs à « leur rage orgueilleuse en les faisant combattre pour eux sans relâche, « tandis qu'ils persécutent leurs familles, ou de ceux qui, à l'exemple « du Dieu de miséricorde et de leur Roi légitime, veulent oublier le

Digitized by Google

« passé pour ne revoir que des amis, des frères et des enfants dans tous « les Français qui voudront cesser de persévérer à suivre les ordres des « usurpateurs qui désolent notre patrie! »

« Inviter tous les hommes de quelque classe qu'ils soient à venir se réunir à nous, à renforcer le parti du Roi légitime par le courage et les talents qui les ont distingués.

« Ajouter à cette proclamation l'autorisation de Monsieur en faveur des républicains qui rentreront dans le devoir.

« Annoncer que nous désirons échanger les prisonniers; inviter l'armée à partager nos sentiments à cet égard et à ne pas nous contraindre à la dure extrémité d'user de représailles si l'on ne veut pas établir un cartel.

« Une autre proclamation paraîtra aussitôt que l'occasion s'en sera présentée; elle portera que les habitants de telle ville ou tel bourg, ayant, malgré les bontés du Roi et la protection que nous avons eu ordre de leur accorder, osé persister dans leur révolte, nous avons fait passer au fil de l'épée tous ceux qui ont été assez coupables pour s'armer contre nous, et nous déclarons que tout homme qui ne faisant pas partie de l'armée de ligne sera pris les armes à la main, sera fusillé dans les vingt-quatre heures, d'après le jugement de notre conseil de guerre, et que les villes, bourgs ou villages que nous attaquerons et dont les habitants prendront les armes contre nous, seront sujets à être réduits en cendres; mais lorsque les habitants laisseront combattre les républicains sans y prendre part, leurs propriétés seront respectées.

« *Administration civile pendant la guerre.* — Dans toutes les parties qui seront soumises à notre autorité, l'on conservera les formes républicaines; l'on rétablira les mêmes administrations dans chaque département, sous le nom d'administration royale et provisoire. L'on ne fera que changer les individus, qui (*sic*) devront prêter serment de fidélité à S. M. Toutes ces places, ainsi que celles des tribunaux, receveurs, etc., seront à la nomination du commandant pour le Roi, et les membres pourront en être changés et remplacés d'après ses ordres toutesfois qu'il le jugera nécessaire au service de S. M.

« *Moyens pécuniers intérieurs.* — L'on doit s'attacher essentiellement à se procurer le plus de fonds possible pour l'entretien, l'armement, les munitions, la solde, l'habillement et l'équipement des royalistes dans chaque partie. En conséquence, on emploiera à cet effet :

« 1° Le montant des caisses et magasins ennemis;

« 2° Les contributions et impôts arriérés, en observant de faire des remises à ceux qui payeront dans la première semaine, des remises moins fortes à ceux qui payeront dans la seconde, et ainsi de suite jusqu'à la quatrième semaine, après quoi l'on sera contraint;

Digitized by Google

« 3° Des contributions fortes et sèches sur les coquins des villes qui pourront, n'étant pas scélérats atroces, obtenir leur grâce en payant;

« 4° Des contributions forcées sur les acquéreurs des biens nationaux;

« 5° Des contributions volontaires et de circonstance sur les propriétaires les plus aisés;

« 6° Des emprunts volontaires;

« 7° Les fermes des biens nationaux non vendus;

« 8° Les fermes des biens séquestrés par nous comme appartenant à ceux qui nous combattront ou qui s'éloigneront pour éviter de servir le parti du Roi;

« 9° Confiscation des mobiliers des condamnés à mort;

« 10° Impositions courantes qui doivent être imposées moins fortes pour les administrations royales que pour celles de la République, mais qui devront être payées exactement;

« 11° Billets d'anticipation payables sur la perception des impositions.

« *Solde.* — La solde sera semblable à celle des républicains, sauf les retenues momentanées que les circonstances obligeront à faire sur MM. les officiers.

« L'on donnera cinq louis à chaque déserteur à cheval qui viendra rejoindre les royalistes avec armes et bagages; l'on donnera deux louis aux fantassins.

« Il sera payé sur ces gratifications un cinquième en arrivant, et les quatre autres cinquièmes successivement de quinzaine en quinzaine.

« Il est convenu entre tous les commandants pour le Roi dans les provinces de Poitou, d'Anjou, de Bretagne, du Maine, de Normandie, etc., de suivre les susdites bases autant que les circonstances le permettront à chacun, et de ne recevoir sous ses ordres aucuns officiers ou soldats sortant de dessous le commandement du chef qui l'avoisine, à moins qu'il n'en ait une lettre ou permission par écrit[1]. »

*
* *

Une instruction particulière de Frotté à ses officiers entrait dans plus de détails :

« ... Comme il ne suffit pas que la loyauté la plus intacte soit le seul mobile de toutes nos actions et caractérise notre dévouement, j'ai l'hon-

[1] De la main d'un copiste ignare. 4 pages in-fol. n. s.

Beauchamp, qui se borne à analyser cette pièce importante (t. IV, p. 384), dit qu'elle fut rédigée dans le conseil de Monsieur. Il nous paraît beaucoup plus vrai-

Digitized by Google

neur de recommander très-particulièrement à tous messieurs les chefs de division, tant pour nous rapprocher de la régularité qu'exige toute affaire de comptabilité, que pour ne laisser aucune prise à la malignité de nos ennemis, de vouloir bien s'astreindre exactement aux formes suivantes pour tous les fonds qui seront mis à leur disposition respective, soit de ceux qu'ils peuvent se procurer sur leur arrondissement, soit de ceux que je pourrais leur faire passer, provenant des secours qui nous sont destinés ultérieurement par l'Angleterre.

« En conséquence, chaque chef de division doit remettre tous ces fonds en dépôt chez deux des propriétaires les plus estimés de son arrondissement, lesquels tiendront état de la recette et de la remise de tout l'argent qu'ils recevront et remettront pour le service du Roi. Chacun d'eux aura un registre à cet effet où il inscrira les bons du chef de division dont ils dépendront, lesquels devront être contre-signés par le quartier-maître de la division qui sera spécialement chargé de faire passer au chef d'état-major, chaque premier du mois, le bordereau des recettes et des dépenses de la division, lequel devra être signé du chef de division, des deux propriétaires dépositaires et du quartier-maître. L'on devra mentionner sommairement la source d'où proviendront les recettes et le motif des dépenses sorties de la caisse. L'on suivra à cet égard la forme du modèle que j'ai envoyé à chacun de MM. les chefs de division...

« ... Le tiers requis pour le service général sera adressé ou remis par chaque chef de division à l'officier d'état-major désigné pour centre de correspondance dans chaque département, pour simplifier le service des correspondances, lesdits officiers d'état-major choisis à cet effet devant ensuite faire aussitôt passer ces fonds au chef d'état-major général chargé de m'en rendre compte, pour que je puisse également mettre ces comptes sous les yeux de S. A. R. Monsieur, en me conformant moi-même, pour la province, aux mesures qu'il est de mon devoir d'exiger de chacun de mes camarades commandant une division et faisant déposer les fonds de la caisse générale chez trois riches propriétaires considérés et bien connus, lesquels ne délivreront ces fonds que sur des bons signés de moi, du chef d'état-major général et du trésorier général.

« La correspondance ne pouvant être trop active dans toutes les parties organisées pour le service du Roi en Normandie, je requiers instamment de chacun de MM. les chefs de division de faire passer chaque mois des états circonstanciés de la situation et d'écrire chaque semaine

semblable qu'elle le fut par les chefs royalistes, et l'on y reconnaît la main de Frotté en plus d'un passage, surtout en la rapprochant de ses instructions précédentes.

Digitized by Google

ce qui se sera passé dans l'étendue de son commandement, et pour accélérer et simplifier ces correspondances, chaque chef de division adressera tous ses paquets à l'officier d'état-major de son département qui les fera passer au chef d'état-major général ou, en son absence, à son adjoint pour me rendre compte. De même, tous les ordres, fonds, paquets que j'aurais à faire passer dans chaque division y seront adressés par le chef d'état-major général à l'aide-major général de chaque département. Dans le département où je me trouverai, je ferai plus directement passer mes ordres par moi-même lorsque je le pourrai, mais le mode désigné ci-dessus doit suppléer toujours à mon absence dans les départements où je ne serais pas, attendu qu'avant la guerre, étant forcés de rester disséminés sur une grande surface, c'est le seul moyen d'établir l'ordre nécessaire qui doit exister dans le parti du Roi dont nous faisons partie.

« En conséquence, MM. les chefs de division voudront bien se conformer dans chaque département à faire passer leurs paquets, leurs états et leur comptabilité par l'officier de l'état-major qui leur sera indiqué ci-dessous, pour qu'il les fasse passer, comme il est mentionné, au chef d'état-major :

« Pour le département de l'Orne, M. de ...

« Pour le département de l'Eure, M. le chevalier de Joubert;

« Pour le département du Calvados, M. le chevalier de Gilbert;

« Pour le département de la Manche, M. des Essarts.

« Ces Messieurs seront également chargés de transmettre le plus activement les ordres, fonds, etc., qui leur seront envoyés par les chefs de division de leur département, et ils devront avoir chacun une maison de correspondance centrale, où MM. les chefs de division leur adresseront tous leurs paquets, lettres, etc., et une autre où le chef d'état-major leur enverra les ordres nécessaires à transmettre. C'est à MM. les officiers d'état-major à prendre leurs mesures en conséquence pour la sûreté de ce service, et à MM. les chefs de division à leur procurer à cet effet tous les renseignements, ressources, facilités et appui nécessaires à cet établissement indispensable pour le bien du service. Il ne peut être, cependant, que provisoire, sans anticiper sur la prérogative de MM. les chefs de division[1]. »

Tout cela était beaucoup trop minutieux et trop bureaucratique pour pouvoir être appliqué.

[1] Brouillon de 4 p. in-4°, aut. n. s. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

*
* *

Enfin, une dernière instruction, plus particulièrement relative au service militaire et, elle aussi, d'une application bien difficile, complétait ce réseau.

Les chefs de division devraient se procurer des chevaux, mais en s'attachant à n'avoir que des cavaliers bien montés et bien équipés, plutôt encore qu'à en multiplier le nombre...

Les capitaines passeraient la revue de leurs hommes une fois par semaine, la nuit, dans un endroit écarté et indiqué la veille seulement...

Recommandation aux chefs de division de dresser avec soin la liste des familles d'émigrés et des prêtres nécessiteux de leur circonscription, pour leur faire une part dans les revenus des biens nationaux qu'ils toucheront ;

De tenir une comptabilité exacte des sommes qui seraient versées dans leur caisse par les propriétaires royalistes et qui seraient plus tard scrupuleusement remboursées.

Les prêts faits aux officiers royalistes, ou les sommes à eux remises pour les faire passer à l'étranger, n'engageront la responsabilité ni de la caisse ni des princes, à moins d'autorisation expresse donnée par le général en chef.

Tout chargé d'ordres ou d'instructions du général en chef sera porteur d'une lettre attestant sa qualité et indiquant sa mission pour le commandant de l'arrondissement. On devra tenir pour suspects tous les prétendus émissaires qui ne feraient pas cette justification.

Le général est autorisé à délivrer à tous les officiers de son armée des brevets de leurs grades, brevets provisoires et qui seront échangés, à la chancellerie de Monsieur, contre des brevets définitifs.

Les divisions dans la campagne prochaine prendront le nom de légions.

« Les mêmes intérêts et les mêmes principes devant animer également tous les vrais royalistes, comme les mêmes sentiments unissent intimement de confiance et d'amitié tous les chefs qui ont l'honneur de les commander au nom du Roi et sous les ordres de S. A. R. Monsieur, dans les provinces du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne, du Maine et de la Normandie, il a été convenu « qu'aucun officier ni soldat royaliste ne pourrait passer d'un commandement dans un autre, sans « la permission positive et signée de ses chefs. En conséquence, tout « officier ou chasseur qui quittera les royalistes de son pays pour passer

Digitized by Google

« à ceux d'un autre sans y être autorisé, doit s'attendre à n'y pas être « admis, et le chef de la division sur laquelle il se présentera doit en « rendre compte à son général pour qu'il puisse en prévenir le général « de la province voisine. »

Nouvelle et pressante adjuration aux chefs royalistes d'encourager les honnêtes gens à se présenter aux élections soit comme électeurs, soit comme candidats, et de s'inspirer dans tous leurs actes des « sentiments de justice, d'indulgence et de modération dont le Roi est pénétré ».

*
* *

On avait voulu tout prévoir, et des pouvoirs spéciaux avaient été donnés à Frotté pour traiter avec les républicains[1].

*
* *

Pendant qu'en Angleterre on discutait ainsi l'opportunité et les conditions d'une reprise d'armes, et que les préparatifs s'en organisaient si péniblement, les mécontents préludaient, en France, à cette reprise par une série d'efforts et de complots. En Bretagne et dans le Maine, ils n'avaient jamais entièrement posé les armes, de sorte que l'ordre de se lever, qui leur arriva dans l'été de 1799, les trouva déjà debout et prêts à de nouvelles et plus sérieuses luttes. En Normandie, au contraire, l'absence de ressources suffisantes, l'éloignement de Frotté, ses efforts pour contenir de loin ses hommes, avaient amené un calme relatif. Ce calme, nous allons le voir troublé pendant les premiers mois de 1799 par des attentats qui deviennent de plus en plus nombreux, de plus en plus graves, jusqu'au moment où ils prennent le caractère d'une véritable guerre. La Manche en fut plus particu-

1 DE PAR LE ROI.

« J'autorise M. le comte Louis de Frotté, maréchal des camps et armées du Roi, commandant pour le Roi la partie de la Normandie située entre la rive gauche de la Seine, le Maine, la Bretagne et la mer, dans le cas où il se présenteroit à lui telles personnes qui, après avoir suivi le parti républicain, reviendroient à leur devoir avec la volonté et les moyens de servir la cause de leur souverain légitime, à les recevoir, traiter et prendre avec eux des engagements selon la nature des services qu'ils pourroient rendre, et à conserver à ceux qui sont dans les armées les grades et emplois que comporteroit la quantité des hommes avec lesquels ils arriveroient pour servir dans l'armée royale, suivant les bases arrêtées dans les instructions que nous lui avons données à cet égard.

« Édimbourg, 19 juillet 1799. « CHARLES-PHILIPPE. »

Digitized by Google

lièrement le théâtre; l'insurrection y était entretenue et propagée par la contiguïté du Maine et de la Bretagne.

Comme nous l'avons fait pour l'époque qui précéda la première guerre, nous ne pouvons, dans l'inventaire que nous avons dressé avec beaucoup de soin des faits épars de chouannerie de ces premiers mois de 1799, suivre un autre ordre que le classement par départements, et dans chaque département par dates.

*
* *

Le chiffre des troupes placées dans la 14e division (Calvados, Orne et Manche) varia beaucoup durant cette période : au 6 mars 1799, il était d'environ 8,000 hommes; de 10,000 environ, au 25 mai; de 6,772 seulement, y compris 3,616 artilleurs, canonniers et garde-côtes, au mois de juillet [1].

[1] Ainsi répartis :

ÉTAT DES TROUPES, tant infanterie que cavalerie, cantonnées en basse Normandie au commencement de juillet 1799.

DÉPARTEMENTS	PLACES	HOMMES	TOTAL	CHEVAUX	TOTAL
DU CALVADOS	Caen	1.662	3 082	400	431
	Bayeux	740		12	
	Falaise	150		7	
	Lisieux	300		12	
	Vire	230		»	
DE LA MANCHE	Mortain	200	5 280	5	192
	Avranches	430		35	
	Coutances	750		23	
	Granville				
	Saint-Lô	500			
	Carentan				
	Port-Waast	1.400		90	
	Valognes				
	Cherbourg	2.000		39	
DE L'ORNE	Alençon	800	800	70	70
	Argentan				
	Domfront				
TOTAL GÉNÉRAL		9.162			693

« Dans le département de l'Eure, 5 à 600 hommes.

« Dans ce nombre de 9,162 hommes sont compris les différents dépôts de con-

Digitized by Google

Aussi le ministère de la guerre était-il harcelé de demandes de renforts par les administrations civiles, auxquelles, de son côté, il reprochait de manquer d'énergie[1].

Le général Avril[2] garda constamment le commandement du Calvados; Rouland fut remplacé dans celui de la Manche par Moulin (février); Moulin, le mois suivant, par Gatien; Digonnet resta dans l'Orne.

Michaud, chargé provisoirement du commandement en chef de l'armée d'Angleterre (juillet), l'exerça jusqu'à la nomination de Hédouville (fin d'octobre).

Un arrêté du Directoire, rendu sur la proposition du ministre de la guerre (16 août), l'autorisa à organiser l'armée d'Angleterre en divisions mobiles et actives, comme les autres armées, sans égard aux circonscriptions antérieures, les 12e, 13e, 14e et 22e devant désormais n'en faire qu'une seule.

Un autre arrêté du Directoire (18 mars) prescrivit la formation de colonnes mobiles. Il devait les équiper lui-même; mais, par un second arrêté, les frais d'équipement et d'armement furent mis à la charge des administrations centrales; de là, conflits, retards et confusion.

Ces colonnes ou compagnies, « où l'on ne devait admettre que des citoyens d'un républicanisme bien connu », étaient placées sous les ordres de l'autorité militaire, de l'administration centrale et des municipalités.

Elles devaient se composer de cent hommes chacune, non compris les officiers et sous-officiers; plus tard, on essaya d'en réunir plusieurs en un seul corps.

scrits que l'on rassemble pour recruter les armées, les garde-côtes, les colonnes mobiles en activité de service et enfin tout ce qui reçoit l'étape. On estime que le nombre des troupes de ligne ne se monte qu'à environ 4,500 soldats de toutes armes. »

[1] A min. intér., 30 août.

[2] Avril (Jean-Jacques, baron). Né en 1752; — officier dans les milices coloniales avant la Révolution; — capitaine, 1793; — campagnes de Vendée; — services en Italie, en Espagne, en Portugal; — compris dans la capitulation de Cintra; — traduit à cette occasion devant un conseil de guerre et acquitté, 1811; — commandant du Pas-de-Calais; — campagnes d'Allemagne 1813-1814; — nommé baron, lieutenant général et chevalier de Saint-Louis par la Restauration; — mort, 1839. (*Biogr.* Michaud; — Courcelles, *Dictionnaire histor. et biogr. des généraux français*; — Etc.)

Digitized by Google

Leur service devait consister principalement « à faire de fréquentes patrouilles le jour et la nuit; à poursuivre les brigands jusque dans leurs repaires, les émigrés, les prêtres réfractaires, les chefs des révoltés qui ne se sont pas rendus, tous les gens sans aveu, tout homme armé, s'il ne présentait un permis de port des armes; à disperser tous les attroupements séditieux; à seconder la gendarmerie et généralement à exécuter tous les ordres relatifs au maintien de la tranquillité publique[1]. » C'était, comme on le voit, une seconde gendarmerie, mais beaucoup plus nombreuse et plus indisciplinée que l'autre, ou, si l'on veut, une sorte de garde nationale mobile, avec les attributions de la gendarmerie.

Dès le 1er avril, l'administration centrale de l'Orne se défendait de fournir des équipements et des armes qu'elle n'avait pas : « Si le général Digonnet, ajoutait-elle, avait seulement sous ses ordres douze à quinze cents hommes, sans colonnes mobiles, les scélérats ne pourraient pénétrer dans notre département sans des forces bien conséquentes[2]. » En vain le ministère de la guerre multiplie les avertissements, les ordres et les menaces, elle lui oppose une force invincible d'inertie. Les individus réquisitionnés se présentent dans le plus misérable équipement; ils sont chaussés de sabots. A Alençon, sur cinq cents qui devaient paraître, il n'en est venu que cent cinquante, qu'on a dû renvoyer aux administrations municipales, et, finalement, c'est à grand'peine que le département arrive à fournir trois compagnies de soixante-dix hommes chacune[3]. Aux yeux même de certains patriotes, former les colonnes mobiles, c'était armer la chouannerie[4].

[1] Arrêté de l'administr. centr. de la Manche du 27 mars; art. 9.

[2] A min. de la guerre. (Arch. de la guerre.)

[3] Arch. de la guerre, 15 et 21 mai; 7 et 22 juin; 4 et 28 juillet; 11 août; etc.

[4] « L'organisation des colonnes mobiles présentera un extrême danger dans l'arrondissement de Domfront... Si l'on arme les habitants de ces pays insurgés, c'est en quelque sorte les provoquer au brigandage et au crime des passions que laisse ordinairement après elle la guerre civile... » (Le Royer La Tournerie, subst. près le trib. crim., 15 mai : Arch. de la guerre.) Par le même motif, le commissaire près l'administration cantonale de Tinchebrai désarmait son canton. (*Ibid.*) Mêmes mesures dans la Manche. (*Ibid.*, 19 juin.)

Digitized by Google

Dans le Calvados et dans la Manche, l'organisation des colonnes mobiles s'effectua d'une façon plus régulière[1].

Dans les communes, même les plus patriotes, le service laissait beaucoup à désirer, et l'on ne cherchait que des prétextes pour s'y dérober. Ainsi, nous verrons Domfront refuser de joindre quelques gardes nationaux à un détachement qui va à la recherche d'un sergent blessé; au Sap, les gardes nationaux ne veulent pas marcher s'ils n'ont été convoqués de la veille[2] : avec ce système, ni secret possible dans les expéditions, ni mouvements d'urgence.

L'armement, d'ailleurs, était absolument insuffisant[3].

La situation s'étant aggravée, le ministre de la guerre aurait voulu que, pour protéger les centres et les autorités, le général en chef établît des cantonnements et des colonnes mobiles de trois à quatre cents hommes, sans ordres de route déterminés, avec signes particuliers de ralliement; on y aurait incorporé des gardes nationaux sédentaires connaissant les localités[4].

Mesures déjà essayées en d'autres temps, sans grand succès, et dont le mérite dépendait uniquement de celui des hommes qui devaient les diriger ou y être employés.

Par un autre arrêté du 10 juillet, on revenait à l'organisation des compagnies franches, en y faisant entrer les éléments les plus divers : citoyens de toute catégorie, pères de famille, et jusqu'aux réquisitionnaires, que les traités de pacification exemptaient du service militaire. Mais les armes manquaient, comme nous l'avons vu, et les administrations se plaignaient des dépenses tout à fait inutiles qu'entraînait pour elles cette organisation incomplète.

Quelques-uns des généraux demandaient que les contributions imposées aux communes responsables fussent partagées entre

[1] Général Avril à min. de la guerre, 24 mai. (Arch. de la guerre.)

[2] Baudouin, capitaine commandant, à min. de la guerre, 17 juin. (Arch. de la guerre.)

[3] A Néci (Orne), 20 fusils pour 1,069 habitants; à Aunou-le-Faucon, 21 fusils pour 343 habitants. (Juillet 1799.)

[4] A général Michaud, 14 août. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

les victimes des crimes commis dans ces communes et les soldats qui avaient concouru à les réprimer.

Ces contributions étaient parfois très-fortes; il y en eut, dans la Sarthe et la Mayenne, de 2,000, 5,000 et même 10,000 francs. On avait même eu l'imprudence de mettre à l'ordre du jour de l'armée, sans autorisation, la promesse de ce partage. Il fut répondu que l'état du trésor ne le permettait pas, mais que, pour les prises de quelque importance, on accorderait aux soldats des primes semblables à celles des gendarmes : pauvre moyen de relever leur rôle et d'exciter leur zèle[1].

Il semble qu'à la fin de juillet, le gouvernement ait redouté l'explosion soudaine d'une vaste insurrection, ou plutôt qu'il ait projeté lui-même une grande diversion à l'extérieur, car le ministre de la guerre recommandait *secrètement* au général en chef de l'armée d'Angleterre de préparer les cantonnements de dix à douze mille hommes dans les environs de Brest, de huit mille dans la Manche, de dix mille dans la Vendée[2].

Un peu plus tard, et en présence de désordres croissants, l'état de siége fut appliqué dans une partie de nos départements. Le Directoire avait autorisé le général en chef à placer en état de siége toutes les communes qu'il jugerait à propos de soumettre à cette mesure[3]. Le général aurait préféré qu'elle embrassât collectivement les départements insurgés[4]; il insistait pour qu'on l'étendît au moins à celui de la Manche tout entier. Le ministre de la police aurait aussi voulu que la Manche fût l'objet de cette mesure exceptionnelle; « les administrateurs n'y voulaient plus agir, ils partaient avec les cantonnements[5] ». Le Directoire persista longtemps à ne la laisser appliquer qu'à certaines communes individuellement, ce qui n'empêcha ni les abus ni les plaintes[6].

[1] Généraux Moulin et Michaud, 15 février; 10 mars; 16 avril (Arch. de la guerre); — Proclamations imprimées (*ibid.*); — Etc.

[2] 27 juillet. « Pour lui seul. » (Arch. de la guerre.)

[3] Décret du 4 août.

[4] « Je sens quelle responsabilité de plus pèsera sur ma tête; mais voué entièrement au bonheur de ma patrie et au maintien de l'ordre et des lois, je sacrifierai avec plaisir mon repos pour y parvenir. » (Au Direct., 10 août.)

[5] 6, 10, 12 août. (Arch. de la guerre.)

[6] Ainsi, la commune de Courtonne-la-Ville (Calvados) se plaignait de l'état de

Digitized by Google

Tous les départements compris dans l'arrondissement de l'armée d'Angleterre (12e, 13e, 14e, 22e divisions) finirent par être mis hors la constitution, à l'exception de ceux du Finistère, des Deux-Sèvres, de la Charente-Inférieure, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire et du Calvados[1].

*
* *

Calvados. — Le 12 janvier, à Notre-Dame de Fresnai, Le Roy-Beaulieu, commissaire du pouvoir exécutif et ancien député, fut assassiné par deux hommes qui avaient feint de lui demander le *visa* de leurs papiers; ils enlevèrent dix mille francs qu'il avait dans sa maison et toute son argenterie. Ce crime, qui pouvait être privé, fut mis sur le compte des chouans et la commune placée en état de siége[2].

A cette époque toutefois, et même pendant les mois suivants, le département était tranquille[3].

Réduit à un effectif tout à fait insuffisant, deux cents hommes et quelques recrues, ce n'est qu'à partir du mois de mai qu'il va demander, mais avec une insistance toujours croissante, des renforts[4]. Le 15 juillet, les administrateurs mirent en réquisition toutes les gardes nationales[5].

La levée de la conscription s'opéra avec difficulté dans le Calvados. Les conscrits étaient jaloux des immunités accordées aux anciens réfractaires ; 1,600, cependant, se présentèrent sur 2,612, mais beaucoup désertèrent en se rendant dans l'Orne pour y prendre leurs cantonnements. On avait d'abord songé à les garder dans le Calvados ; mais le voisinage de leurs villages et

siége imposé à sa circonscription, « où il n'y avait pas eu un seul fait de chouannerie ». 25 août. (Arch. de la guerre.)

[1] Arrêtés des 23 et 26 nivôse (13 et 16 janvier 1799).

[2] 12 janvier et 16 février 1799 (Arch. de la guerre); — Proclamat. des admin. du Calvados, 25 pluviôse ; Caen, Boulay-Malassis, plac. in-f° : « Brigands, vous obtiendrez la célébrité d'Érostrate!... » — L. du Bois, *Hist. de Lisieux*, t. I.

[3] Général Avril, 16 février ; 31 mai. (Arch. de la guerre.)

[4] 7 mai ; 3 et 11 juin ; 11, 20, 25 juillet ; 11 août; 27 octobre. (Arch. de la guerre.)

[5] Placard imprimé. Caen, Boulay-Malassis.

Digitized by Google

de leurs familles aurait achevé de les perdre. D'Alençon on les dirigea sur Belle-Isle et Brest, et la crainte d'être forcés de s'embarquer augmenta encore les désertions[1].

Le général Avril, commandant par intérim la 14e division militaire, adressait de Caen, le 3 mars, au ministre de la guerre, un rapport sur l'esprit public de la basse Normandie, dont il importe de peser les termes : c'est un fonctionnaire public qui parle, un militaire habitué à recevoir le mot d'ordre et à le transmettre sans le discuter. Avril n'avait point été et ne fut jamais du parti des indépendants; mais il voit clairement la faiblesse du gouvernement républicain, l'isolement où il se trouve au milieu des partis acharnés à sa ruine, sans appui, ni dans la constitution, ni dans l'opinion, ni en lui-même, et le 18 Brumaire apparaît déjà, dans une perspective obscure, consolation et refuge plutôt qu'espoir encore et but marqué.

« Dans ces trois départements, administrations centrales et leurs commissaires sont dans le sens de la Révolution, aiment le gouvernement et le font respecter.

« Les administrations cantonales ont moins d'énergie, mais ne sont pas mauvaises. Quelques agents sont faibles ou trop exaltés.

« En général, les tribunaux civils et criminels ne valent rien. Quelques juges de paix ont mérité l'estime de leurs concitoyens par leur impartialité et leur esprit de conciliation ; mais la plupart sont chicaniers et processifs.

« En général, la garde nationale est insouciante. Les seuls grenadiers et chasseurs, dans le Calvados, montrent du zèle. Dans les villes, la majeure partie des habitants est fanatisée et royaliste. Dans les campagnes, c'est encore pire, car les prêtres ne cessent de les tenir sous leur dépendance. Ils prêchent la révolte et le meurtre. Malgré cela, la plupart des campagnes, depuis quelque temps, se tenaient tranquilles; mais l'approche des assemblées primaires a exaspéré toutes les têtes. D'un côté, ce sont les anarchistes, et il y en a beaucoup à Caen et dans le Calvados, qui intriguent et cabalent pour avoir des voix aux premières élections ; de l'autre, ce sont les royalistes qui font ce qu'ils peuvent pour égarer les campagnes. »

[1] 21 février; 5 mars; 28 mai; 3 juin. (Arch. de la guerre.)

« La désertion a pris dans le Calvados un caractère effrayant. » (Chef de la 8e divis. de la guerre à général chargé du mouvement des troupes, 20 janvier 1799.)

Digitized by Google

A la fin de mai et au commencement de juin, quelques brigands se montrent dans les environs de Vassi et d'Aunai. On en compte jusqu'à dix-huit réunis à Burci, et dix-sept à Ouilli-le-Basset, armés de fusils, sabres et pistolets, et coiffés de bonnets « à haute coupe en forme de casque ». Des menaces de mort sont placardées contre ceux qui apporteraient des grains aux marchés ou enlèveraient les affiches. L'arbre de la liberté est coupé aux Monts, à Blangi, et un patriote arrêté doit payer 1,400 francs pour sa rançon. On ne signale pas de violences, et le résultat le plus fâcheux de cette échauffourée, c'est la rencontre sanglante, près de Bernières, d'une patrouille de Vassi et d'un détachement de soldats qui font feu l'un sur l'autre[1]. Le 19 juillet, le général Avril annonce que la tranquillité est entièrement rétablie dans le département du Calvados[2]; ce n'était pas pour longtemps.

*
* *

Manche. — La situation de la Manche était bien plus grave; elle ne cessait de réclamer des renforts : administrateurs, représentants, généraux, ministres même, tout le monde s'en mêlait, avec plus d'insistance que de succès[3].

La levée des conscrits se fit assez bien; ils furent dirigés sur Versailles, ainsi que les bataillons auxiliaires des trois départements.

Le Mont Saint-Michel renfermait cent cinquante détenus, moitié prêtres réfractaires et moitié chouans ou prévenus de délits contre-révolutionnaires. On craignait que les brigands ne profitassent de ce qu'il n'était que peu ou point gardé pour les enlever, et l'on y voulait placer un commandant spécial et temporaire[4].

Craintes incessantes d'un débarquement des Anglais sur la côte de Normandie, entretenues par les croisières de leurs bâti-

[1] 29 mai; 13, 19 juin (Arch. de la guerre); — 16 juin (Arch. du Calvados).
[2] A général en chef. (Arch. de la guerre.)
[3] Arch. de la guerre, 10, 17, 21 février; 11 juin; 29 juillet; 7, 10, 11, 23, 28 août; etc.
[4] 18 mai, Administration de la Manche (Arch. de la guerre); — 12 août (*ibid.*).

Digitized by Google

ments, par les feux qui de la pointe de Grandcamp correspondaient avec les îles Saint-Marcouf, et par les fréquents passages, presque toujours heureux malgré les extrêmes périls dont ils étaient accompagnés, des émigrés et des chefs de chouans de France en Angleterre et d'Angleterre en France. Tantôt les passagers étaient jetés sur la côte plate, avec un trajet de plusieurs centaines de mètres à faire au milieu des vagues et de l'eau jusqu'aux épaules, sans avoir même la certitude de retrouver, en cas d'impossibilité de débarquer, le bateau qui les avait amenés et qui n'attendait pas toujours leur retour; tantôt ils gravissaient ou descendaient à des hauteurs vertigineuses les falaises les plus redoutables, protégés par la croyance même que ces points étaient inaccessibles, suspendus à des cordes à nœuds, ou tentant dans la nuit des sentiers ou plutôt des couloirs à pic au milieu des rochers. Meuvaines, la Pointe de la Percée sur Louvières, Grandcamp dans le Calvados, Jobourg[1] dans la Manche, étaient les points de débarquement les plus fréquentés.

Exagérations de l'imagination populaire et de la peur : à Caen, à Rouen, au Havre, à Bolbec, il existe des « comités anglais », correspondant entre eux et avec ceux de Bretagne[2]; le duc de Bourbon est à Jersey et le comte d'Artois y est attendu; Blondel — son nom revient sans cesse — va arriver, il arrive, il est arrivé[3], on l'a vu dans plusieurs endroits à la fois; dix mille chouans se rassemblent dans le pays d'Auge pour aller rallier les Anglais à l'embouchure de la Dives ou de la Touque[4]; les Anglais vont couper la presqu'île du Cotentin par un canal joignant les deux mers[5]; de formidables bataillons russes occupent les îles et n'attendent qu'une occasion pour débarquer en France[6].

[1] V. dans la *Grande Falaise*, par M. Albert Sorel, 1873, une saisissante description de Jobourg et de ces sortes d'ascensions.

[2] Min. de la guerre à Dir. exéc., 16 mai. (Arch. de la guerre.)

[3] Arch. de la guerre, 1er, 28 avril; 3, 12, 28, 31 mai; 12 juin; 17, 26, 28 juillet; 7, 8, 11 août.

[4] Admin. de l'Orne à admin. du Calvados, 3 août. (Arch. de la guerre.)

[5] Admin. et députation du Calvados à min. de la guerre, 8 août. (Arch. de la guerre.)

[6] En 1799, il y eut, en réalité, à Guernesey, 6,000 soldats russes internés et campés, la loi anglaise ne permettant pas à des soldats étrangers de mettre le pied

Digitized by Google

Les côtes du département de la Manche étaient, sur la plupart des points, protégées par la nature contre la menace d'un débarquement; sur d'autres, il était possible[1].

La garde de ces côtes était, en réalité, mal faite : défenseurs peu nombreux et peu solides[2].

sur le territoire britannique. Ils étaient commandés par le général français Viomé-nil. Ils n'y restèrent pas longtemps, et y laissèrent de fâcheux souvenirs. (Pécot-Ogier, *Hist. des îles de la Manche*, 1881, p. 527.)

1 *Résumé des observations des autorités militaires :*

« Nécessité d'avoir une réserve à Valognes pour couvrir Cherbourg, la Hougue et l'extrémité de la presqu'île;

« Une autre à Coutances, point intermédiaire entre Granville, le havre de Saint-Germain, près Lessai, et Port-Bail;

« Une troisième à Carentan ou à Saint-Lô;

« Côte inabordable dans les Veys, à cause des courants;

« De Ravenoville à la Hougue, surtout entre cette dernière place et Queneville (Quineville), abordage facile;

« Les hauteurs de Queneville, le fort de la Hougue et l'île de Tatihou, trois points très-importants;

« De la Hougue à Barfleur, un débarquement n'est pas impossible, mais la côte y est tellement hérissée de rochers et les courants si violents, qu'on ne doit pas avoir d'inquiétude sérieuse sur ce point;

« De même entre Barfleur et le cap Levé;

« Entre ce cap et celui du Becquet, hors de la portée du Fort National, on pourrait essayer un débarquement;

« Cherbourg est suffisamment protégé par ses forts;

« Dans l'anse de Baune, descente facile : c'est là que les Anglais débarquèrent en 1758;

« De ce point à la Hague, rien à craindre; les approches de la côte sont trop dangereuses;

« De la Hague au Nez de Jobourg, pareillement;

« Facilités très-grandes dans l'anse de Vauville, mais seulement par les vents d'est;

« Jusqu'au Sciotot, côte inabordable;

« Du Sciotot au havre du Rosel, des chaloupes de débarquement peuvent s'échouer, soutenues par des canonnières; leur équipage pourrait de là se porter sur les hauteurs des Pieux, point stratégique important;

« De la pointe du Rosel au Gros-Nez de Castrel, débarquement difficile, et transport de l'artillerie à travers les dunes impossible;

« De là jusqu'à Granville, côte plate et abordable, malgré les dunes; la flotte ennemie ne pourrait mouiller qu'à la Fosse-Pirou, point à surveiller constamment »

(Gén. Avril à gén. Gratien, 23 févr.)

2 La garde des côtes est confiée à des bataillons incomplets, sans ressources, sans habillements, presque sans armes, ou bien à des colonnes mobiles qui ne touchent rien et qui souffrent de la famine et du froid. . Je viens de leur donner un nouveau surveillant, l'adjudant général Lamarque, qui, placé à Bayeux, aura l'œil ouvert depuis Honfleur jusqu'à la Hougue...

« Il faudrait appeler à ces bataillons les conscrits qui sont restés dans le pays

Digitized by Google

L'administration centrale de la Manche, par un arrêté du 30 juillet 1799, constitue la totalité des gardes nationales du département en réquisition permanente, « dans le cas d'une attaque et d'une invasion de la part d'un ennemi extérieur [1] » ; et, par un autre arrêté du 21 août, elle met à la disposition du général commandant la force armée, pour marcher avec ses colonnes à la recherche des brigands, toutes les brigades de gendarmerie des arrondissements de Mortain et d'Avranches et du canton de Gavrai [2].

*
* *

L'affaire Destouches, un des épisodes les plus intéressants et les plus extraordinaires de la chouannerie normande, ouvrit cette année 1799 dans le département de la Manche; elle y causa une émotion dont, après bientôt un siècle, le souvenir dure encore.

Jacques Destouches [3] était un jeune homme de dix-neuf ans,

lorsqu'on a fait marcher les bataillons auxiliaires vers Brest... Ce serait un double avantage, puisque cette mesure pourrait retirer beaucoup de jeunes gens des bras des chouans, où ils se sont jetés par crainte de quitter ou de la punition. Il faudrait seulement avoir attention, en les incorporant dans les bataillons garde-côtes, de les faire passer d'un département dans un autre, afin que la trop grande proximité ne les attirât pas sans cesse chez eux...

« Les rassemblements se tiennent dans la partie de Vire pour le Calvados, de Domfront pour l'Orne et de Mortain pour la Manche. Ce qui est répandu ailleurs, ne consiste que dans des voleurs de grand chemin sans consistance et sans chefs, et tout le nord du Calvados, ainsi que celui de la Manche, qui est la presqu'île du Cotentin, en est exempt.

« Il paraît que les rassemblements dont j'ai parlé dépendent de Frotté, chef de peu de tête, de peu de mérite, même parmi les siens *, et qui n'a de mérite que celui de n'avoir accédé à aucune pacification ou apparence de pacification, ayant été pour cela un peu plus considéré en Angleterre et fort cajolé, ce dont il se prévaut.

« Or, il restera bientôt seul ou seulement avec quelques bandits, si l'on trouve le moyen, soit par les mesures que j'ai indiquées ci-dessus, d'appeler les conscrits à la garde des côtes, soit par la peur que vont leur inspirer et à leurs paroisses et à leurs communes les nouvelles mesures rigoureuses. »

(Note de Canclaux : Arch. de la guerre.)

[1] 30 juillet. (Arch. de la guerre.)

[2] Saint-Lô, J. Marais, 3 p. in-4°.

[3] On l'a quelquefois désigné sous le nom de Destouches de la Fresnaye, mais sa famille ne prenait pas habituellement cette dernière qualité. Rien non plus ne la

* Appréciation injuste d'un homme qui ne connaissait pas personnellement Frotté. A ce moment, Frotté n'était même pas dans le pays.

Digitized by Google

appartenant à une famille honorable des environs de Granville. Son père avait été, sous le nom de guerre de *Pénitel*, un agent fort dévoué des correspondances royalistes entre la côte française et Jersey, et, à sa mort, le fils avait continué lui-même ce périlleux service. Son sobriquet dans le parti était *Auguste*. Il était actif, ambitieux, d'une intelligence ordinaire, mais d'une force et d'une beauté remarquables, et cher à tous ses camarades. Un espion nommé Quintal, à qui il avait imprudemment confié une lettre pour le prince de Bouillon, le livra. Destouches fut arrêté à Granville, le 17 messidor an VI (5 juillet 1798), et condamné à mort « pour avoir, dans des intentions criminelles, entretenu des intelligences avec les ennemis de la France », par arrêt du 22 nivôse an VII (11 janvier 1799). Il s'était, pendant tout le cours de l'instruction, renfermé dans le silence le plus dédaigneux, et l'on n'avait pu obtenir de lui aucune indication de nature à compromettre ses patrons ou ses complices. Mais sa résolution ne fléchirait-elle pas au dernier moment, et la promesse de la vie ne lui arracherait-elle pas de terribles révélations? Il possédait tous les secrets du parti royaliste en basse Normandie; de la discrétion de ce jeune homme de dix-neuf ans dépendaient l'honneur et la vie d'une foule de personnes; il y avait donc à l'enlever un grand intérêt, indépendamment des sympathies politiques, des amitiés jeunes et ardentes qui se groupaient autour de lui : l'enlèvement fut résolu. Il paraît aussi que sa mère, retirée à Saint-Planchers, aurait multiplié les démarches et sacrifié une partie de sa fortune pour seconder ses amis[1]. Une première tentative eut lieu pendant que Destouches était encore renfermé dans la prison d'Avranches, le feu fut même mis aux vieilles tours de la geôle; elle échoua par suite de l'énergie du geôlier, Le Chevretel. A Coutances, où il fut transféré pour son jugement, les plus grandes précautions avaient été recommandées au geôlier Gallot, qui se croyait si sûr de sa prison, qu'il avait refusé les deux gendarmes

rattachait, croyons-nous, à ce Destouches, ami de Fénelon et père supposé de d'Alembert, dont a parlé Sainte-Beuve (*Causeries du lundi*, t. II, p. 12), quoi qu'ait supposé à cet égard M. Forneron (p. 9).

[1] Sarot, *Trib. répress.*, t. III, p. 179.

Digitized by Google

de garde que l'administration municipale lui offrait pour la nuit[1]. La vérité est que la porte extérieure était garnie de fortes barres de fer et qu'elle ne donnait accès qu'à son logement, qu'il fallait nécessairement traverser pour arriver aux cachots; un corps de garde était à côté; la ville renfermait un fort détachement de troupes[2] et de nombreux gardes nationaux. Gallot avait même cru pouvoir laisser à Destouches toute facilité pour communiquer le jour et même la nuit avec un autre condamné politique, le fameux Blouin-Duval, dit *Crocro* ou *Monsieur le Nantais*[3]. Ils voyaient librement leurs amis du dehors, ils connaissaient sans nul doute les projets de délivrance conçus en leur faveur; mais ils n'avaient pu trouver moyen de se débarrasser de leurs fers.

Le 9 février (21 pluviôse), vers neuf heures du soir, par un temps très-obscur, — l'éclairage public était supprimé depuis longtemps, « vu la rareté du luminaire », — six ou sept individus déguisés en volontaires républicains frappaient à la porte de la prison en disant : « Ouvre vite, citoyen; nous t'amenons « du gibier. » Les verrous sont tirés sans défiance. Ils se précipitent à l'intérieur, tuent le chien de deux coups de feu, blessent le geôlier[4] et le guichetier à coups de crosse et de baïonnette, leur arrachent les clefs, pénètrent dans la chambre de Duval et emportent sur leurs épaules les deux prisonniers, chargés de

[1] De Beaurepaire, p. 30, 60.

[2] 500 hommes, suivant Desfeux; 2,000, selon le récit de la députation de la Manche (1825).

[3] Blouin-Duval (Robert-François), âgé de vingt-sept ans; — né à Avranches; — tour à tour vitrier, agent d'affaires, marchand de dentelles, chouan; — d'une agilité et d'une audace à toute épreuve; — la terreur alors et encore aujourd'hui la légende de l'Avranchin. « C'était à son actif que l'imagination populaire mettait la plupart des atrocités ou des folies héroïques par lesquelles la guerre civile avait marqué son passage dans ce pays. » (De Beaurepaire.) Acquitté d'une accusation d'assassinat; — condamné à vingt-deux années de fers pour vols, qui n'étaient en réalité que des faits d'exaction ou de réquisition politique. Il se cacha dans le pays après son évasion. (Sarot, *Trib. répress.*, t. III, p. 161.) Il reparut en 1814, pour demander des secours comme ancien chouan. (*État de* 1814.)

[4] On a raconté que La Valesnerie devait poignarder le geôlier en cas de résistance, mais que, l'ayant saisi de la main gauche, — il était gaucher, — il avait été embarrassé pour tirer son poignard de la droite, ce qui avait sauvé ce malheureux. (Le Héricher.)

Digitized by Google

leurs fers, aux cris de : *Justice! Vive le Roi! Vive Auguste! Vivent les chasseurs!*

Pendant ce temps, un autre individu s'est jeté sur la sentinelle, l'a emportée jusque sous le portail de la cathédrale en la bâillonnant pour étouffer ses cris; d'autres tiennent le poste en respect. Le grenadier Faluel veut sortir; il est tué, et son fusil enlevé. Au bruit des coups de feu, aux cris des chouans, accourent de tous côtés des gardes nationaux, des militaires, des gendarmes. Une mêlée confuse s'engage : Rochemur, lieutenant des vétérans, est tué; le maréchal des logis de gendarmerie Le Roux et Joubert sont blessés; du côté des chouans, un seul, le chevalier de Coulonges[1], tombe frappé d'une balle en pleine poitrine, presque à bout portant; un ou deux sont légèrement atteints. Les autres, se relayant pour porter leur fardeau, traversent au petit pas la ville éclairée par les coups de feu et gagnent la campagne, où un maréchal-ferrant coupe les fers des prisonniers. On assure même que les assaillants eurent la témérité de revenir sur leurs pas jusqu'auprès de la prison, et toujours aux cris de : *Vive le Roi! Vive Auguste!* pour tâcher d'enlever le corps de leur malheureux ami. Tout cela s'était fait en quelques minutes, avec une audace, une précision et un bonheur extraordinaires. Destouches et Duval furent cachés en lieu sûr : leurs libérateurs se dispersèrent de divers côtés; pas un seul ne fut découvert, pas un seul même ne fut nommé.

Combien étaient ces héroïques partisans? Trente, portaient les premiers rapports; quatre-vingts, cent ou cent cinquante, disaient les suivants. Exagération intéressée : ils étaient onze; onze, et pas un de plus[2]! Ils s'étaient réunis seize : au moment

[1] Le chevalier de Coulonges s'était arraché aux douceurs d'une affection partagée et d'un mariage prochain pour suivre ses camarades : cette tradition touchante a fourni à M. d'Aurevilly le fond et les plus intéressants détails de son roman. Le passe-port trouvé sur son cadavre portait le faux nom de Mouchel, d'Alleaume. On ignore ses antécédents dans la chouannerie; on sait seulement qu'il appartenait à l'honorable famille d'Avesgo de Coulonges, des environs du Mesle-sur-Sarthe (Orne).

[2] Chiffre indiscutable. (Billard, 2e édition; — Beaurepaire; — Desfeux; — Quénault; — Sarot.)

Le chef de l'expédition était Le Mouzin de Saint-Germain (Jean-Baptiste), qui,

Digitized by Google

d'entrer dans la ville, cinq s'arrêtèrent; les autres continuèrent.

Des poursuites furent dirigées contre le concierge de la prison, qui fut nécessairement acquitté; contre les amis de Destouches qui l'avaient visité dans sa prison, et qui eurent le même bonheur; contre madame Destouches mère, contre laquelle n'existait aucune charge, mais que la loi des otages vint bientôt frapper; contre la commune de Coutances, en responsabilité civile. Elle aussi gagna son procès; elle en fut quitte pour défendre aux habitants de sortir dans les rues, pendant la nuit, sans lanternes allumées [1].

Destouches put passer à Jersey, puis à Londres [2], où il fut tout d'abord très-bien accueilli. Indépendamment des secours qu'il reçut personnellement et du brevet de l'un de ses gardes, il

sous la Restauration, eut le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis; il se qualifiait d'ancien chef de division au département de la Manche. Il avait avec lui sept officiers : de la Mariouze, Le Poitevin de la Colombe, Finel, Boudier de la Valesnerie, de la Chapelle du Buisson, le chevalier de Coulonges, de Campion-Buisson, et huit sous-officiers ou soldats : Le Planquois Roger, Le Planquois Georges, frères, de Gorges; Le Gastelois, de Vesli; Banque François, Banque Robert, frères, de Gerville; Digne, de Lastelle; Le Basnier, de Laune; Pothier, de Saint-André de Bohon, appartenant aux divisions d'Avranches, de Coutances, du Cotentin et de Carentan.

Desfeux signale deux frères Yvon, d'Avranches, fils d'un maréchal-ferrant, comme ayant pris une part active à l'enlèvement de Destouches.

Pendant tout l'Empire et même au commencement de la Restauration, ces noms restèrent dans l'oubli, ou du moins les libérateurs de Destouches ne songèrent pas à tirer gloire ou profit de son enlèvement; il leur paraissait sans doute une chose toute simple : aucun n'en parle dans l'exposé de ses services, dressé en 1814; c'est en 1825 seulement que les députés de la Manche signalèrent au ministre de la guerre ses auteurs, comme « dignes des bontés du Roi, de la justice du gouvernement et de l'admiration de la France ». Une instruction administrative s'ensuivit : aucun des officiers ne voulut se présenter devant la commission chargée d'examiner leurs titres. Il est vrai que plusieurs d'entre eux avaient déjà obtenu certaines récompenses pour leurs autres services. Six des sous-officiers portés ci-dessus reçurent, après bien des difficultés, un chétif secours, une fois payé, de cinquante francs. (De Beaurepaire.) Les deux derniers ne se présentèrent pas; peut-être étaient-ils déjà morts à cette époque.

[1] Sarot, p. 182, 189.

[2] « Destouches, » écrivait de Saint-Lô, au général Delegorgue, le préfet Montalivet (22 mai 1804; Arch. nationales), « Destouches est à Londres; il a peu d'esprit, mais beaucoup d'assurance. »

On s'obstina longtemps à croire que Destouches était resté dans la Manche et y exerçait un commandement supérieur : c'était lui, supposait-on, qui avait dirigé l'attaque de la Haye-Pesnel. (Bonnesœur, 1er août; — Admin. de la Manche.)

Digitized by Google

obtint de Monsieur qu'il voulût bien intervenir auprès de certains créanciers de madame Destouches mère, afin de lui faire accorder des délais pour le remboursement de leurs créances; ce qui semble bien prouver qu'à sa correspondance politique la famille Destouches mêlait un peu de banque dans le monde royaliste.

I

« M. Destouches supplie son *Altesse Royale Monsieur* de vouloir bien écrire ou faire écrire aux personnes dont les noms sont ci-dessous désignés :

« A M. Lemarié, qui a eu la complaisance de prêter la somme de. . . . . 2,400 livres.

« A M. de Prélambert, qui a prêté. . . . . 1,200 —

« A M. Ganne, qui a prêté. . . . . 2,000 —

« A M. de la Fossardière, pour. . . . . 2,100 —

« A Madame Danneville de Foligny, pour. . . . 1,200 —

« A Madame Desmaisons Clément, pour. . . . . 1,169 —

« Une petite circulaire qui puisse les engager à ne pas presser madame Destouches[1]. »

II

« J'autorise le comte Henri de Frotté à écrire ou à faire savoir à ceux et celles qui sont dénommés dans l'état ci-joint, que, prenant en considération les services du feu Sr Destouches et de ses enfants, ci-devant employés sous les ordres du feu comte Louis de Frotté, de très-honorable mémoire, je désire qu'ils donnent à la veuve Destouches les moyens d'acquitter les sommes qui leur sont dues, en lui accordant des délais suffisants pour que le Roi puisse faire éprouver à cette intéressante famille les effets de sa protection. — A Edinburgh, le 4 septembre 1802.

« CHARLES-PHILIPPE[2]. »

Mais Destouches fatigua bientôt de ses importunités et de ses indélicatesses ceux qui s'étaient le plus intéressés à lui[3]. Il en conçut un vif ressentiment. Sa tête, peut-être ébranlée par les anxiétés de la prison, n'était pas bien solide. De concert avec

[1] Aut. (Arch. de Couterne.)

[2] Orig. s. (Arch. de Couterne.)

[3] Bruslart fils à son père, 15 août 1803. (Archives de madame la comtesse de Frotté.)

Digitized by Google

Billard[1], plus intelligent, mais non moins besoigneux, non moins passionné, il se répandit, comme nous l'avons vu, en propos indignes contre Frotté père et son fils Charles; il écrivit même (et peut-être fit-il imprimer) une lettre injurieuse contre eux. Blâmé par ses camarades, forcé, devant le conseil d'honneur nommé par le Roi, de signer un désaveu, embarqué pour New-York par le gouvernement anglais, qui voyait en lui un perturbateur du repos public, le malheureux Destouches acheva de perdre la raison pendant la traversée. On le ramena en Angleterre; il y fut placé dans une maison de santé. Sa pension, fort élevée, fut constamment payée, d'abord par les agents des princes, et, après la Restauration, par l'ambassade de France, jusqu'en 1823, époque où Destouches rentra en France. A cette date, il paraissait guéri; mais cette amélioration ne fut que passagère, et, à la suite d'actes de violence répétés, sa famille se trouva dans la nécessité de le placer à Caen, dans l'asile du Bon-Sauveur, où il mourut le 18 mai 1858.

M. Barbey d'Aurevilly, qui l'avait visité en septembre 1856, en a tracé ce portrait saisissant :

« Destouches est complétement fou, mais il est trop organiquement fort pour être idiot. Il était vêtu d'une grande veste d'alpaga brun, une veste dans le genre et la forme de celle des matelots, le pantalon large de la même étoffe, la cravate bleu clair, et il avait une casquette, tout cela très-propre; oui, un matelot à terre à son dimanche : voilà sa mise et sa tournure. La figure est tannée, mais vermeille. La figure de cet homme, tempérament sanguin, nuancée de bile, est jeune encore, malgré son âge. Le visage est étroit, mais assez régulier, le nez en bec d'oiseau de proie; ce qui lui reste de cheveux est blanc; nulle distinction que celle de la force. Évidemment, cet homme n'est qu'un homme d'action, tout muscles, nerfs et volonté. Étonné *d'être enfermé dans cette maison, lui âgé de deux mille ans, lui le gouverneur de Caen depuis trente-trois ans;* préoccupation et cri de l'ambition trompée; c'était le secret de sa folie. L'avons quitté délirant, mais en très-bons termes, — choisis, simples, corrects, — les habitudes de l'éducation imposant leur ancien langage à la folie...

« Vous souvenez-vous », lui dis-je à bout portant, « de votre enlève-« ment de Coutances, monsieur Destouches? »

[1] Billard, *Mémoires*, t. I.

Digitized by Google

« Il regardait dans l'air comme s'il voyait quelque chose.

« — Oui, » dit-il, cherchant un peu, « Coutances, et », ajouta-t-il sans chercher, « et le juge qui m'a condamné à mort, le coquin de... »

« Il le nomma, c'était encore un nom porté dans la contrée, et son œil bleu de mer darda un rayon de haine implacable...

« Nous a quittés poliment, comme il nous avait abordés, et a repris son banc sous l'arceau de pierre. Je me suis retourné pour le voir une dernière fois; — il était calmé, mais sa poitrine se soulevait encore[1]... »

*
* *

Dès le mois de février, les cantons de Saint-Hilaire, le Teilleul et Sourdeval sont infestés par des bandes, venues pour la plupart de Bretagne[2]. Celui de Saint-James est encore plus menacé : le

[1] (*Memorandum*, Caen, 1856, p. 66; — *Le chevalier Destouches*, 1864, p. 276.) Cet épisode, que M. d'Aurevilly, dans sa correspondance avec Trébutien, appelait « une chose héroïque et titanique », a donné lieu à de nombreuses et intéressantes publications : Beauchamp (t. IV, p. 362), Richard Séguin (t. II, p. 326), Muret (t. V, p. 48), Billard (2e édit., t. II, p. 365), en ont parlé; ces derniers seuls avec quelques détails.

M. Quénault y a consacré tout un chapitre de ses *Recherches historiques et archéologiques sur la basse Normandie*, 1864, sous ce titre : *Enlèvement dans la prison de Coutances de Jacques Destouches...*; — M. Le Héricher, dans son *Avranchin monumental* (t. III, p. 111-115), quelques pages intéressantes : *Souvenirs d'histoire locale : Destouches;* — enfin, M. Sarot (*Trib. répress.*, t. III, p. 179), un récit assez circonstancié.

Desfeux en donne une assez pauvre version, qui prouve avec quelle rapidité les faits contemporains sont transformés et défigurés par l'imagination populaire.

M. l'abbé Deschamps du Manoir (*Journal d'Avranches*, 4 janvier 1863, 3 et 17 avril 1864) et M. Méniger (*Chronique du vieux Granville*, p. 444 et suiv.) sont revenus sur ce sujet.

M. Eugène de Beaurepaire a publié sous ce titre : *le Chevalier Destouches, son procès et son enlèvement* (Caen, Le Blanc-Hardel, 1878, in-12), une étude plus complète et pleine d'intérêt.

M. Forneron (*Le dernier prince de Bouillon*) y a ajouté quelques détails.

Enfin, M. Barbey d'Aurevilly a choisi cet épisode pour sujet d'un des romans qu'il voulait écrire sur la chouannerie normande. Son *Chevalier Destouches* (1re édition, 1864) est une œuvre remarquable, d'une couleur forcée par endroits, mais saisissante et d'un puissant effet.

Nous avons trouvé aux Archives de la guerre et nous donnons à l'Appendice un certain nombre de pièces intéressantes et tout à fait inédites sur l'affaire Destouches. Elles justifient ce que nous disions dans notre *Préface* de la défiance avec laquelle il faut accueillir certains documents officiels. On y suit, jour par jour et pièce par pièce, le système des exagérations toujours croissantes à mesure que l'on s'éloigne du point de départ et que les responsabilités supérieures se trouvent en jeu.

[2] Min. de la pol. à min. de la guerre, 17 février.

Digitized by Google

17 au soir, Despréaux, commissaire près l'administration municipale, et un de ses employés, sont attaqués, dans une des rues du chef-lieu, par trois brigands; l'employé a la jambe cassée d'un coup de feu, personne ne se dérange à leurs cris [1]. — Dans la nuit du 20 au 21, à Ducei, la mairie est pillée; quinze fusils et le drapeau sont enlevés [2]. — Le 28, le commissaire près l'administration municipale de Digoville, honnête homme, mais acquéreur de biens nationaux, est manqué d'une balle qui traverse son chapeau, et renversé à terre par la commotion.

Avril. — Sartilli envahi par quinze à vingt brigands. — Vols avec armes et violences à Sainte-Croix-la-Hague, par quatre brigands, dont deux au moins appartenaient aux administrations républicaines. — Autres, accompagnés de meurtre, à Heugueville; l'amnistie de l'an VIII couvrit leurs auteurs. — Autres à Juvigni, qui, bien que déclarés crimes de droit commun par le jury de jugement, furent également amnistiés [3].

Mai. — Tableau de la situation adressé par les administrateurs du département au ministre de la guerre, le 16 :

« A Mortain, cent brigands, commandés par des émigrés, parcourent les campagnes, pillent et assassinent par bandes de vingt à trente.

« A Saint-James, ils ont, au nombre de cinquante, fait une levée de conscrits à la Croix-Avranchin.

« Du côté d'Avranches, Montanel et Sacei, recrues considérables.

« A Tirepied, refus absolu de fournir les six hommes demandés pour les colonnes mobiles. Les mesures coercitives amèneraient une insurrection générale.

« Pontorson semblait tranquille. Les 20 et 21 février, sous prétexte de chercher officiellement des armes et des déserteurs, les chouans ont enlevé des fusils et emmené quelques conscrits. On les a vainement poursuivis.

« A Isigni, des bandes de dix à douze brigands sèment partout l'épouvante.

« Dans la partie nord du département, la situation n'est pas beaucoup plus rassurante. Les brigands se sont montrés en armes à Lessai, Prétot, la Haie du Puits.

[1] Général Moulin à min. de la guerre, 21 février. (Arch. de la guerre.)
[2] 1er mars. (*Ibid.*)
[3] Sabot, *Tribunaux répressifs.*

Digitized by Google

« La levée des conscrits empêche l'organisation des colonnes mobiles.

« Il n'y a que la force qui puisse anéantir le brigandage. C'est au gouvernement de nous fournir des moyens prompts et efficaces de remédier aux maux incalculables qui nous menacent[1]. »

Le 12 mai, les brigands désarment, à Saint-Aubin, dix-huit gardes nationaux. Un détachement d'autres gardes nationaux, de chasseurs et de soixante hommes d'infanterie, les poursuit, les atteint et en tue trois ; les autres se sauvent. Les républicains reviennent sur leurs pas, dans la crainte que les chouans n'enlèvent derrière eux les armes déposées dans une cachette, et ils trouvent, en effet, dans cette cachette, que leur a révélée un prisonnier, sous la menace d'être fusillé, trente-deux fusils[2]. La même bande, poursuivie dans l'arrondissement de Fougères, pendant neuf heures, perd encore quelques hommes, notamment Lanoë, dit *Happe-Galette*[3], « fameux coquin. »

Vols et viols à Bacilli et Sartilli.

Juin. — Des gardes nationaux, rencontrant près de Lessai des individus porteurs de rubans blancs, en tuent quatre[4]. — Les communes des cantons de la Haie-Pesnel, Tirepied, Ducei, Isigni, Saint-Poix, Brécei, Juvigni, Sourdeval, Saint-Hilaire et Saint-Sauveur-Lendelin, sont désarmées et mises en état de siége, sur la demande des administrations civiles. — Aubry, commissaire près l'administration du canton de Ducei, est assassiné sur la grande route.

Juillet. — Allaire, ancien chef de chouans, est tué dans le marais de Gorges par deux paysans[5]. — Une bande de chouans est atteinte à Saint-Quentin, et *Félix*, son principal chef, est « exterminé ; » deux autres chefs sont saisis par le lieutenant Paton et contenus assez vigoureusement pour que ses camarades aient le temps de venir à son aide et de les abattre[6]. — Les gen-

[1] Arch. de la guerre.

[2] 21 mai, général Avril à min. de la guerre. (Arch. de la guerre.)

[3] Ce sobriquet rappelle singulièrement celui de *Pille-Miche* donné par Balzac à l'un de ses principaux personnages (*Les Chouans*).

[4] Arch. de la guerre, 19 juin.

[5] *Journ. des hommes libres*, 6 juillet.

[6] Général Avril à général en chef, 8 juillet. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

darmes de la brigade de Mortain sont attaqués, et l'un d'eux tué sur la place[1]. — Le 20, tentative infructueuse sur le bureau de Pontgibaud[2]. — Le 24, désarmement de Fougerolles (Mayenne)[3]; le 30, de la Croix-Avranchin. — Le 27, à Brecei, papiers publics et registres brûlés, armes et chevaux des gendarmes enlevés[4]. — Mêmes crimes à la Haie-Pesnel[5]. — Les réquisitionnaires de certaines communes armés par les chouans[6]; ailleurs, sommés de partir dans la nuit même pour rejoindre les insurgés, sous peine d'être fusillés le lendemain matin[7]. — A Saint-Clément, à Sourdeval, rançonnement de *patauds,* qui ne recouvrent leur liberté qu'en payant de grosses sommes : dix mille francs ainsi exigés d'un aubergiste de Sourdeval[8]. — Le corps de garde de Pont-au-Bault, près d'Avranches, forcé, le 4 août, par trente à quarante chouans, qui en chassent les sept défenseurs et s'emparent de quatre fusils. — Abandon de leur poste par la plupart des fonctionnaires[9]. — En résumé, « dans les arrondissements d'Avranches et de Mortain, les brigands se montrent plus forts que jamais ; ceux de Cherbourg, Valognes et Carentan ne jouissent pas d'une situation satisfaisante[10]. » — Le canton de Tirepied, un peu plus ménagé que les autres, parce qu'il sert de refuge aux chouans. — Le 30 juillet, affaire entre Avranches et Mortain : vingt-cinq carabiniers de la 6e demi-brigade mettent en déroute une compagnie de chouans et en tuent une douzaine[11].

Un certain ordre commence à s'établir dans le désordre même. « Je sais, écrit le commissaire Bonnesœur, que Frotté[12] et Gérard, chefs de chouans, parcourent la contrée ; qu'ils ont donné les ordres à tous leurs anciens complices de rejoindre ; qu'ils promettent la tranquillité et la protection à tous ceux qui les recevront ; qu'ils ne porteront aucune atteinte à leurs propriétés ; qu'ils n'en veulent qu'aux acquéreurs de domaines nationaux ; mais, en même temps, ils menacent de la peine de

[1] Général Avril à général en chef, 8 juillet. (Arch de la guerre.)
[2], [3], [4], [5], [6], [7] Administrateurs à min. de la guerre, 29 juillet. (Arch. de la guerre.)
[8], [9] *Ibid.*
[10] Bonnesœur, commissaire central, 26 juillet. (Arch. de la guerre.)
[11] Caillebotte aîné, *Journal,* mss.
[12] Erreur : Frotté n'arriva qu'un peu plus tard.

Digitized by Google

mort ceux qui les dénonceraient ou qui prendraient les armes contre eux. » De leur côté, les représentants du département avouent, dans une lettre du 11 août, que les chouans qui refluent de la Mayenne « ont une conduite moins cruelle.... Ils payent ce qu'ils prennent... Ils disent au peuple qu'ils ne veulent que vivre et se recruter ; » et l'administration centrale laisse échapper cet aveu : « Toute opinion qui présente la masse des citoyens comme en révolte est et a toujours été, du moins dans notre département, dénuée de tout fondement. Les habitants ne sont que terrifiés et accablés du poids de leurs malheurs... La guerre intérieure n'est qu'une guerre d'opinion, dont les habitants sont les juges infortunés. Celui des deux partis opposés qui montrera le plus de douceur et de générosité à leur égard, qui déploiera le plus de surveillance pour les protéger, le plus d'activité à poursuivre son ennemi, qui en triomphera le plus souvent, sera celui qui conservera ou conquerra leur confiance [1]. »

Séguin place au 26 juillet, fête de sainte Anne, une affaire singulière qui aurait eu lieu à la Mancellière (canton d'Isigni). Ruays avait établi son quartier général à la ferme des Menus-Houx, sur un plateau élevé qui commandait tout le pays : on s'y divertissait fort; on poussait, de là, des reconnaissances dans les environs. Le jour de la Sainte-Anne, que l'on célébrait joyeusement à Beauficel, en dépit des prescriptions officielles, il se dirige à petit bruit avec sa colonne sur le plant où les buveurs étaient attablés, et parvient à le cerner. Il y avait là une cinquantaine de réquisitionnaires, qui, sans trop se faire prier, le suivent au château de la Mancellière ; il voulait les armer et les incorporer dans sa légion. Les républicains d'Avranches, avertis de sa marche, partent en toute hâte, et à leur tour surprennent le cantonnement royaliste. Leur cavalerie s'avance au galop, force la sentinelle, se précipite dans la cour du château en sabrant tout ce qu'elle rencontre. Ruays et ses officiers allaient se mettre à table ; ils courent aux armes, et, avec quelques soldats, font un feu nourri par les portes et par les fenêtres du château. Mais un corps

[1] Administrat. centr. de la Manche à min. de la guerre, 6 août. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

d'infanterie suivait la cavalerie à petite distance. Pour n'être pas bloqués, ils se sauvent dans toutes les directions, poursuivis par les républicains, qui leur reprennent une partie des réquisitionnaires. On se battit vigoureusement et longtemps dans un champ voisin. L'action fut chaude; les royalistes y perdirent quelques hommes, notamment un pauvre diable qui, grimpé dans un cerisier et n'ayant pas eu le temps de descendre, servit de cible aux balles ennemies. Les républicains eurent aussi plusieurs tués et plusieurs blessés, qu'ils emmenèrent à Avranches sur des voitures. La petite caisse de Ruays et deux sommes de cartouches étaient restées dans une écurie; les républicains, acharnés à la lutte, ne fouillèrent pas le château, et, après leur départ, argent et cartouches furent retrouvés par les royalistes[1].

Août. — Agitation croissante. Le 5, tentative inutile des chouans sur le poste de Sartilli. — Le 6, enlèvement et rançonnement à Saint-Quentin d'un acquéreur de biens nationaux. — Le 7, à l'attaque du télégraphe de la Mancellière, trente chouans auraient été tués : c'est trop des trois-quarts[2]. — Le 8, grande joie parmi les patriotes : Lebreton, du canton de Saint-James, chouan des plus redoutés et que l'on accusait d'avoir immolé de sa main plus de deux cents républicains, est tué avec cinq de ses camarades à Saint-Quentin, à la noce d'un patriote, où il avait eu l'audace de se montrer; un des convives avait été requérir la force armée d'Avranches. Lebreton était porteur d'une assez grosse somme en or. Son lieutenant, emmené prisonnier à Avranches, y est fusillé au pied de l'arbre de la liberté[3]. Un autre des leurs, *Bellerose,* est trouvé mort dans un champ de blé, où, blessé, il était venu se cacher. — Le 23, défense, affichée sur le mur de l'église de Lingeard, à tous les fonctionnaires de continuer l'exercice de leurs fonctions, sous peine de cinq cents francs d'amende, et de mort en cas de récidive ; signée *Alexandre* et *Sans-Chagrin*[4]. — A Montjoie, arrestation de trois prêtres réfrac-

[1] T. II, p. 328.

[2], [3] *Journ. des hommes libres.*

[4] *Alexandre* et *Sans-Chagrin* sont des noms de guerre ; mais nous trouvons un ordre dans le même sens, et probablement de la même époque, de d'Hugon :

« Je déclare que je suis venu à main armée enlever le corps de garde de Cérences

Digitized by Google

taires et d'une vingtaine de paysans rassemblés sans armes. — Le canton de Brecei est le plus exposé aux ravages des brigands; cent hommes suffiraient pour le garder[1]. — Yvon, dit le *général Legros*, qui passait pour « le plus redoutable assassin des patriotes, » est arrêté près de Coutances; il était d'Avranches, fils d'un maréchal ferrant, et lui-même pharmacien[2].

Septembre. — Les chouans couvrent la campagne dans les cantons de Pontorson, Saint-James, Ducei, Isigni, Tirepied, Brecei, Villedieu. — Le 18, à trois heures du matin, ils entrent à Pontorson, au nombre de deux cent cinquante; ils désarment la gendarmerie, la colonne mobile, emportent cent douze fusils, et, à six heures, ils prennent tranquillement le chemin d'Antrain. Ils n'ont pas éprouvé la moindre résistance : quelques citoyens qui avaient voulu protester ont vu piller leurs maisons, les autres ont regardé faire. — Les colonnes mobiles se laissent désarmer sans résistance dans les campagnes; celle de Saint-James, toutefois, attend les chouans et en tue quelques-uns, le 22 septembre. On annonça que l'un de ces morts était Limoëlan, dit *Durand,* déjà fameux parmi eux et destiné à un renom plus tragique dans l'affaire de la Machine infernale; ce n'était qu'une supposition[3].

Quarante conscrits du canton de Tirepied, qui se rendaient à Saint-Lô, sont arrêtés à Chérencé-le-Roussel par les chouans, qui les emmènent avec eux et renvoient poliment les municipaux qui leur servaient d'escorte[4].

Une forte colonne mobile est attaquée au Frêne-Poret par d'Oilliamson, Moulin et La Pivardière, qui voulaient frapper un

et me suis emparé de tous les fusils de calibre que j'ai pu trouver. Je déclare, en outre, qu'il est défendu à tout administrateur, quelque dénomination qu'il ait eue, de faire aucune fonction, sous quelque prétexte que ce soit, sous peine de mort et ses biens confisqués au nom du Roi, et les revenus perçus pour l'entretien de son armée.

« Le baron D'HUGON,
« chef de division de l'armée royale de Normandie. »

[1] Min. de la just. à min. de la guerre, 28 août. (Arch. de la guerre.)
[2] *Journ. des hommes libres.*
[3] *Journ. des hommes libres,* 6 vendémiaire.
[4] Arch. de la guerre.

Digitized by Google

grand coup. Une partie se sauve ; mais une soixantaine d'hommes résolus, avec les gens du bourg, se renferment dans la maison de madame Moulin-Bourdonnet, et s'y défendent vigoureusement. « La maison était solide, dit Moulin ; ce n'était qu'en y mettant le feu qu'on pouvait les en débusquer. D'Oilliamson et La Pivardière voulaient prendre ce parti. Je les en empêchai, en faisant remarquer que l'avantage de soumettre une poignée de républicains était peu de chose à côté du tort que nous ferait une pareille rigueur dans l'opinion des honnêtes gens, surtout au début d'une campagne, et des représailles qu'elle pourrait amener. » Il y eut deux hommes tués de chaque côté [1].

Les chefs supposés de la chouannerie dans le département de la Manche sont, avec Destouches et Duval (désignés à tort), *Le Blond*, Ruays, La Chapelle et Cobert, de Rouen, émigrés rentrés ; Clinchamp, La Mariouze, Saint-Paul de Lingeard, Poidevin du Rosel (de la Colombe), ex-noble, Davy, Augeard, Chavoy, évadé du Mont Saint-Michel [2].

*
* *

Orne. — Les premiers mois de l'année furent tranquilles dans l'Orne [3]. La levée des conscrits s'y effectua facilement, en apparence : sur 1,193 appelés, 473 avaient rejoint au 22 juin ; mais les autres se montrèrent récalcitrants, et le ministre de la guerre se plaignait à celui de l'intérieur de la lenteur et de la mollesse des administrateurs à les faire partir. « Comment faire pour « exécuter la loi, en cas de résistance, répondaient-ils? Nous « n'avons ni troupes ni armes [4]. » La conscription des chevaux rencontra aussi beaucoup de difficultés dans ce département [5]. C'était une mesure profondément antipathique à la population, et, quoique les chouans payassent en général, et même assez cher, ceux qu'ils prenaient, l'annonce, à un certain moment, qu'ils réqui-

[1] Moulin, *Mémoires*, mss.
[2] Admin. à min. de la guerre. (Arch. de la guerre.)
[3] Général Avril, 16 février 1799. (Arch. de la guerre.)
[4] *Ibid.*, 17 mai ; 4 août.
[5] *Journ. des hommes libres*, 7 messidor.

Digitized by Google

sitionneraient le trentième cheval avait occasionné une véritable panique.

Il n'avait, lui non plus, qu'un nombre insuffisant de troupes pour le garder : 1,500 hommes seulement au 20 mai. Il demandait des renforts, qu'il n'obtenait qu'à grand'peine[1]. La garde nationale sédentaire fut mise en réquisition par l'administration centrale, le 3 juin[2].

La petite ville d'Essai s'était toujours signalée par son ardeur révolutionnaire. Par un contraste dont on trouverait d'autres exemples, ses environs sont infestés par la chouannerie : les arbres de la liberté sont coupés à Essai, Neauphe, Vandes, Boitron ; les autorités sont maltraitées ; les conscrits refusent de partir et se mêlent aux réquisitionnaires rentrés, pour ces expéditions nocturnes. Nous en avons connu quelques-uns dans leur vieillesse, les plus doux et les plus honnêtes des hommes ; ils n'avaient assurément ni la conscience d'avoir été des bandits, ni l'orgueil d'avoir été des héros. Une première expédition amène l'arrestation, au château de Boisroussel, commune de Bursard, de quelques inconnus que l'on croit des émissaires de la Mayenne. Dans la nuit du 16 au 17 mai, une autre expédition, conduite par le général Digonnet en personne, avec secret et célérité, met sous sa main une vingtaine de réfractaires qu'on se hâte de diriger sur l'armée d'Italie. Cette arrestation avait lieu en vertu d'une délibération secrète de l'administration centrale[3].

Dans le canton de Nonant, même résistance[4].

Le 10 avril, auprès de Mortagne, trois malfaiteurs tombent dans une embuscade. Ils avaient proposé à trois de leurs camarades de s'associer à eux pour dévaliser Louveau, riche propriétaire. Ceux-ci avaient feint d'accepter, mais avaient averti secrètement Louveau, et sa maison était pleine de soldats cachés quand les brigands vinrent l'attaquer. Ils se présentent comme gardes nationaux à la recherche de conscrits réfractaires : ils

[1] *Ibid.*, 22 juin, 20 juillet, etc.

[2] Pièce de 8 p. in-4°; Alençon, imprimerie des Malassis.

[3] Général Avril à min. de la guerre, 28 mars; — *Bulletin histor*, deuxième quinzaine de floréal. (Arch. de la guerre; — Arch. nationales.)

[4] Adm. de l'Orne à min. de la guerre, 21 mai. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

frappent à la porte, on refuse d'ouvrir; ils menacent de l'enfoncer, on ouvre. Ils se précipitent sur les hôtes de la maison, en leur appuyant la baïonnette sur la poitrine et en leur demandant de l'argent; mais les soldats sortent de leurs cachettes, et, secondés par les délateurs, les arrêtent. Peut-être n'était-ce là qu'un crime privé.

Dans l'arrondissement de Domfront, attentats plus nombreux. — A Saint-Fraimbault-sur-Pisse, le 19 mars, pillages et assassinats; une des victimes est fusillée sous les yeux de sa mère : impunité[1]. — En mai, le canton de Passais est désolé par des vols et des violences. — A Lonlai-l'Abbaye, dans la nuit du 12 au 13 mai, assassinat de deux hommes par une bande de brigands[2]. — Chanu est toujours le foyer le plus actif de la chouannerie; six cents hommes y ont été enrôlés par Fresnel (*Letellier*) et menacent la lisière du Calvados comme celle de l'Orne[3]. — 25 au 26 juin, les brigands désarment l'agent et le notaire de Rouellé. — A la Chapelle-Moche, à la Haute-Chapelle, à la Baroche, désarmement de militaires et enlèvement de leurs chevaux[4]. — De leur côté, les républicains désarment certaines communes, notamment celle de Champsecret[5]. — Assassinats isolés de patriotes et de royalistes. — Des proclamations imprimées et signées : *le Vengeur de la République,* mais dont l'auteur reste inconnu, sont affichées par des soldats; elles menacent les royalistes de leur rendre *au double* tout le mal qu'ils feront aux républicains[6].

Des rassemblements considérables sont signalés à la Morandière en Saint-Patrice du Désert et dans les bois de la Motte-Fouquet; ils viennent sans doute du département de la Mayenne. Les battues ordonnées par le général Digonnet n'amènent aucun résultat[7].

« L'esprit public est complétement perdu dans l'Orne »,

[1] *Bulletin histor.* de la première quinzaine de germinal. (Arch. de la guerre.)
[2] Admin. de l'Orne à min. de la guerre, 21 mai. (Arch. de la guerre.)
[3] Min. de la pol. à min. de la guerre. (Arch. de la guerre.)
[4], [5], [6] Caillebotte aîné, *Journal*, mss.
[7] Général Avril et admin. de l'Orne à min. de la guerre, 24 et 27 mai. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

écrivait, le 14 mai, le général Avril que nous avons vu si rassuré peu de temps auparavant. L'échauffourée de Billard allait lui donner trop raison.

Les administrateurs de l'Orne adressaient au ministre de la guerre cette supplique désespérée :

« On peut encore sauver le département, si le gouvernement nous donne pendant un certain temps 1,200 hommes et en laisse 600 quand le bon ordre sera rétabli, pour le maintenir; mais si vous ne prenez pas cette mesure, ne comptez plus sur le département de l'Orne. Tout s'y dissout : les émigrés y sont rentrés; les prêtres réfractaires se montrent; l'armée chouanne et royaliste se montre en plein jour. Les administrations municipales vont quitter leurs séances. Les entrepreneurs de vivres et fournitures pour l'armée ne font plus de service. 200 hommes cantonnés sur 110 kilomètres de terrain sont sans vivres. Les conscrits ne partent et ne partiront plus. Les colonnes mobiles désertent journellement. Très-peu sont restés à leur poste... Voilà la situation du département de l'Orne... Si les 200 hommes qui sont ici ne sont pas égorgés avant peu, ils seront désarmés par les brigands, et leur vie ne sera due qu'à la politique qu'ils emploient... Quand le département de l'Orne sera subjugué, vous verrez encore de plus grands malheurs, et il n'est pas même facile d'en calculer les suites... [1]. »

*
* *

Il était, en effet, trop difficile de contenir l'impatience de quelques-uns des anciens chouans qui, n'ayant pas fait leur soumission ou ne l'ayant faite que pour la forme, sans ressources, sans travail, poursuivis et traqués par les autorités et par les troupes républicaines, ne voyaient de salut que dans une reprise d'armes.

De ce nombre était Billard, toujours actif et intrépide, mais aussi toujours intrigant, aventureux et indiscipliné. Il ne s'était pas soumis, et depuis trois ans il errait, tantôt sous un déguisement, tantôt sous un autre, dans le Bocage normand, le plus souvent caché chez madame de Marescot, au château de Fontenai; un moment même, il avait repris du service dans les troupes républicaines et il avait déserté encore une fois. C'est alors qu'il se

[1] 4 juillet. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

décida, avec deux camarades, déserteurs comme lui, à prendre les armes. Il faut l'entendre raconter lui-même son entrée en campagne [1] :

« Nous retirâmes nos armes de la terre où elles étaient enfouies depuis trois ans, et nous les dérouillâmes de notre mieux. Il me restait douze livres douze sous; je donnai ces douze sous à un commissionnaire pour me faire sortir d'une maison un particulier à qui je voulais parler. J'achetai une livre de poudre qui me coûta six livres, et des six autres j'achetai des balles, et me voilà en campagne avec dix hommes. Les premiers dix jours, nous ne marchions que la nuit; pendant ce temps, je fis habiller mes hommes et leur procurai des souliers, moyennant mille livres qu'un ami me prêta... Sur l'ancienne division de Le Métayer (*Rochambeau*), nous recrutâmes quelques adhérents, notamment Garnier (*La Couronne*)... Sa troupe, réunie à mes dix hommes, portait notre armée à un effectif de dix-huit soldats, l'état-major compris; dès lors nous regardâmes la république, sinon entièrement perdue, du moins bien aventurée. »

Ils se portèrent du côté de Vaiges (Mayenne), où ils rejoignirent Mérille (*Beauregard*), Cibois (*Deslauriers*) et d'autres anciens camarades. Mérille avait des boulangers attitrés et des fournisseurs de cidre dans divers villages : dévouement, crainte ou spéculation? L'enlèvement du poste de Hambers (Mayenne) leur valut deux sommes de fusils et des munitions dont ils avaient grand besoin. Picot, caché dans le pays d'Auge, leur envoya aussi Le Prévost de la Moissonnière et quelques hommes. Billard ayant eu un entretien avec d'Oilliamson au prieuré de Saint-Benoît, près Tertu, d'Oilliamson lui reprocha sa désobéissance. Billard répliqua que quand les princes pourvoiraient à l'existence ou veilleraient à la sûreté de leurs partisans, ils pourraient leur demander une obéissance passive, mais que ne partageant ni leurs dangers ni leurs privations, et ne les secourant d'aucune manière, ils n'avaient pas le droit de les empêcher de repousser la force par la force et de vendre leur vie. C'était vrai, en un sens ; mais la discipline est l'âme de tout parti, politique ou militaire.

Billard ayant enlevé pour les rançonner deux riches acquéreurs de biens nationaux, Le Goux, de Bazoches, et Le Béneux, de

[1] *Mémoires*, t. I, p. 296.

Digitized by Google

Neuvi, le bruit s'en répandit immédiatement jusqu'à Caen et jusqu'à Alençon, et des détachements des garnisons de ces deux villes, des gardes nationaux de Falaise et d'Argentan, ceux du canton de Bazoches levés en masse, toutes les brigades de gendarmerie à dix lieues à la ronde marchèrent sur lui. Plus de trois mille hommes cernèrent bientôt sa petite troupe, qui avait emmené les deux otages à la basse-cour du Jardin, commune de Giel, dont le fermier était de leurs parents. Elle y fut attaquée par une colonne supérieure en force, mais qui, croyant avoir devant elle l'avant-garde d'une troupe nombreuse, lâcha promptement pied en laissant sur le terrain quelques prisonniers. Les vainqueurs se portèrent sur le télégraphe d'Habloville qui était tout près de là et le brûlèrent. Il ne se composait alors que d'un bâtiment carré, en pierres, de 4 mètres 20 de côté sur 5 de hauteur, sans défense extérieure. Trois des gardiens, Le Neveu, Houdellière et Cordier, furent passés par les armes[1]; c'était le 10 prairial (29 mai 1799). Billard alla traverser l'Orne au gué de la Folie, et se jeta dans les bois de Ménil-Jean. On crut dans le temps qu'il avait été averti par le maire de Giel. Les Falaisiens prétendirent qu'on leur avait enlevé leurs cartouches au moment où ils allaient tirer sur les fuyards. A peine Billard s'était-il éloigné, qu'une colonne mobile de Falaise arriva; elle mit le feu au château du Jardin, suspect de servir de retraite aux chouans. Les journaux annoncèrent que l'on avait entendu les cris des chouans que la flamme étouffait dans les caves : pure imagination, ils n'étaient même pas entrés dans le château[2].

De Ménil-Jean, les chouans se dirigèrent à marches forcées et

[1] Cordier avait huit enfants. Sa femme mourut de douleur en apprenant sa mort. Suivant Caillebotte aîné, il aurait été arrêté simple voyageur, ou du moins ne se serait trouvé au télégraphe que par hasard.

[2] Billard, t. I, p. 311; — *Titres et Correspondances*, p. 16 : l'exposé des services de Billard dans cette campagne, que contient cette brochure, bien qu'authentiqué par de nombreuses signatures, est fort suspect; — Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.; — Chrétien, *Veillerys Argenténois*, mss. dans notre bibliothèque : il suppose que les chouans, sous la conduite de Frotté, se seraient à cette époque emparés de Putanges et d'un petit canon appartenant à la garde nationale. M. Vimont suit son récit (*Bulletin Flammarion*, 15 juin 1885).

Il y a certainement ici confusion; Frotté n'était même pas en France à cette

Digitized by Google

avec plusieurs crochets sur les environs de Bagnoles, en passant par Cigné, Sainte-Marie des Bois, les Mortiers, la Chapelle-Moche, Monceaux et Antoigni.

*
* *

L'affaire de la forêt d'Andaine (1er messidor — 19 juin 1799) fut la plus hardie et la plus heureuse de leur courte campagne.

Billard l'a racontée dans tous ses détails[1] :

« De la Bigotière, nous fûmes au village des Prises, paroisse de la Coulonche. Nous y arrivâmes sur les trois heures du matin. M. Le Forestier recuisait son four ; je le surpris en chemise, y remettant du bois pour en alimenter le feu. « Vous êtes mon prisonnier », lui dis-je. Sa surprise fut aussi grande que le lecteur le suppose, mais elle cessa dès qu'il m'eut reconnu. Il nous fit entrer, nous fit boire et manger ensuite. Chacun fut se jeter, les uns sur la paille, et les autres dehors ; il faisait

époque. Le même Chrétien accuse les colonnes républicaines d'avoir profité de leur sortie pour piller et rançonner le pays.

Le *Rapport* sur les événements militaires de la première quinzaine de prairial dit que les chouans étaient vingt ou trente, et les défenseurs du télégraphe dix-sept ; il avoue trois morts et quelques blessés. Il ajoute que les chouans auraient commencé par crever les yeux à l'une des victimes et qu'ils auraient emmené les bestiaux du fermier du Jardin ; détails bien peu vraisemblables.

Il paraît que l'exécution des gardiens du télégraphe de Giel jeta l'épouvante parmi tous leurs camarades ; on prit des mesures pour le rétablir, et l'on décida que des postes seraient envoyés pour protéger les télégraphes « aussitôt que l'approche des brigands paraîtrait les menacer ». Celui de la Bruyère-au-Bonin, près d'Avranches, fut abattu le 30 juillet suivant par une troupe de chouans ; relevé et attaqué une seconde fois, mais sans succès * ; celui de la Mancellière attaqué le 7 août, et l'on supposa qu'ils voulaient ainsi les détruire tous.

(Min. de la marine et min. de la guerre, 29 mai ; 5 et 15 juin ; 13 août : Arch. de la guerre.)

[1] 1re édition, t. I, p. 318 et suiv. ; t. II, p. 430 et suiv. ; — *Titres et correspondances*, p. 17 ; — *Orne archéol. et pittor.*, p. 157 ; — *Bullet. de la Société Flammarion*, t. IV, p. 61.

Son récit bravache, prolixe et incorrect, mais pittoresque et animé, offre un tableau assez intéressant de ces luttes d'homme à homme, où l'audace et l'adresse personnelles tenaient lieu de tactique.

Le comte de M..., mss., a mal connu cette affaire : il constate bien que Billard n'avait auprès de lui qu'une vingtaine de jeunes gens et que ses adversaires étaient soixante ou quatre-vingts, mais il se trompe en supposant qu'on aurait fusillé le chef des bleus, fait prisonnier, et que Billard et ses hommes auraient combattu à cheval, ce qui n'est ni vrai ni même possible à raison de la disposition des lieux.

* Il était gardé par cinquante soldats, bien retranchés. Trois cents chouans n'auraient pu les débusquer ; ils auraient même perdu dix hommes, parmi lesquels Vincent (*Les Choux*), de Saint-Pierre-Langers. (Desfeux.) Tous ces chiffres doivent être exagérés.

Digitized by Google

beau temps. Sans tant de cérémonies, je me couchai dans le fournil, par terre, la tête appuyée sur une pierre. J'étais encore dans cet état, lorsque, vers les six heures, un nommé François Le Geai, qui était toujours en l'air, vint m'avertir que l'administration forestière de Domfront (Orne) était dans la forêt avec tous ses gardes. Mon premier mouvement fut de dire : « Allons les voir. » Je rassemblai mes camarades au nombre de vingt-cinq, et nous voilà partis. Je n'avais pas fait un quart de lieue que je réfléchis à l'imprudence de ma démarche; chercher l'ennemi, dont on ne connaît pas le nombre, dans une forêt telle que celle d'Andaine, en était certainement une; il pouvait être instruit de ma démarche comme je l'étais de son existence dans le bois, se cacher dans un fourré, me faire une décharge, et se retirer s'il n'était pas le plus fort. Mais telle était ma confiance en mes camarades que je n'ai jamais compté mes ennemis, jamais été surpris, jamais été battu, et jamais fait de retraite; toujours victorieux, quoique toujours inférieur en nombre et toujours entouré d'ennemis, parce que j'ai toujours tremblé avant d'entrer en lice, pour ne plus rien craindre dans la carrière.

Après avoir passé le ruisseau qui alimente l'étang et les forges de Bagnoles, sur le pont aux Potiers, je divisai mon armée en deux corps, c'est-à-dire douze hommes à M. de Clairveaux (*L'Oiseleur*), avec ordre de fouiller le bois à quatre portées de fusil sur ma droite, dans une direction que je lui déterminai, pendant que je ferais de même sur la gauche de la chasse qui conduit à l'étang de Cossé, et d'attaquer où il le rencontrerait, s'il prévoyait ne pouvoir m'en donner avis. Ses hommes ainsi que les miens, devaient marcher de front à dix pas de distance. A peine eus-je parcouru deux portées de fusil dans la chasse, que j'aperçus deux hommes armés venant du côté de la forge de Cossé, et qui tournèrent sur leur droite, dans la route qui conduit de Bagnoles à la Ferté-Macé. Dès lors, j'eus de forts pressentiments que l'on savait que j'étais sur le canton, et je ne tardai pas à m'en convaincre par l'apparition de plusieurs hommes dans ce carrefour, qui me paraissaient délibérer sur ce que je pouvais être, républicain ou chouan.

« Quoiqu'à une distance démesurée, on me cria plusieurs fois : *Qui vive ?* sans réponse. A mesure que j'avançais au milieu de cette chasse, entre deux hommes seulement, Peccate (*Caillard*), maire de Saint-Denis de Villenette, et Raboreau (*Frappe d'abord*[1]), les *Qui vive?* re-

[1] Rabarot, dit *Frappe-d'abord*. Il était, croyons-nous, de Mellerai (Mayenne). Un frère ou un cousin du même nom, sous-lieutenant dans la division d'Ambrières, vivait encore en 1814. *Frappe d'abord* était très-petit et très-brave. Il pleurait comme un enfant d'être exclu par sa taille de la compagnie de grenadiers choisie par Billard entre les plus grands et surtout les plus braves de ses hommes. « Je

Digitized by Google

doublaient. Pourtant, il fallut rompre le silence, et je répondis : « France ! » — « Quel bataillon ? » répliqua-t-on. — « Colonne mobile de Briouze », persuadé qu'ils n'en connaissaient pas personnellement le commandant, arrivé de Séez nouvellement. — « Halte à la troupe ! » riposta-t-on. « L'officier, en avant, à l'ordre ! » Comme je ne répondais pas, et que je marchais lentement, pour donner à mon monde le temps de se débrouiller dans le bois, la même invitation me fut renouvelée plusieurs fois, et, quand j'étais obligé de répondre, je parlais fort haut, pour être entendu de mes camarades, et notamment de *L'Oiseleur,* avec qui j'aurais bien désiré pouvoir communiquer; mais où était-il ? m'entendait-il ? Enfin, nous nous approchions, et le dénoûment n'était pas éloigné. L'on me cria de nouveau : « Halte à la troupe; l'officier, à l'ordre ! » — « Avance », répondis-je. Dans l'instant, le garde général (M. Bougiard) s'avança à dix pas de moi avec un mousqueton garni en argent; je n'avais qu'un bâton. Je dis aux deux hommes qui étaient à côté de moi : « Passez dans le bois. » Je mesurais mon garde général de l'œil, me demandant s'il était plus fort que moi ; je me serais précipité dessus, et nous nous serions mesurés corps à corps, pendant que mes gars (expression chouanique et indigène) auraient travaillé le reste ; *mais le mâtin était de taille à se défendre vaillamment;* alors, je commandai du plus fort de ma voix, pour être mieux entendu : « Par la droite et par la gauche, en bataille ! Cernez ! » Dans ce moment, toute l'embuscade, sans doute étonnée de mon accent de fermeté, se découvrit en mettant les chapeaux au bout de leurs fusils et en criant : « Nous sommes des vôtres ! nous sommes des vôtres ! — Je ne suis pas républicain, leur criai-je à mon tour; je suis royaliste. Rendez-vous ! vous n'aurez point de mal; autrement, vous êtes tous fusillés. » Leur réponse fut une décharge de tous leurs fusils doubles, de sorte que sept de mes hommes furent blessés avant d'avoir brûlé une amorce. *Frappe-d'abord* fut renversé à ma droite; en tombant, il s'écria : « Je suis tué ! » Dans cet instant, je commandai : « S.... n.. d. D..., ne tirez pas ! La baïonnette en avant ! Point de prisonniers ! » Et mes hommes de sauter dans l'embuscade, qui se trouva, fort heureusement, prise à revers par *L'Oiseleur*. M. Bougiard me tenant en joue pendant tout ce temps, à dix pas, sans tirer, je ne pouvais ni reculer ni avancer. Enfin, un chouan, qui se trouvait dans le bois, le tire ; l'amorce brûle et le coup ne part point ; il amorce de nouveau, et la balle lui traverse la poitrine sous les deux bras ; il se replie sur son embuscade, et tombe mort en y arrivant[1]. Tout prend la

« suis un des dix premiers qui vous aient suivi, disait-il, et aussi bon soldat « qu'aucun de la division. » C'était vrai, et il fut admis ; à quelque temps de là, il fut surpris et égorgé. (Billard, t. I, p. 320, 321, 327, 350.)

[1] Un garde, nommé Baratet, fut aussi tué près de lui. (Caillebotte aîné, mss.)

LIBRARY OF THE UNIVERSITY

Digitized by Google

fuite, et chacun de nous poursuit les siens. J'aperçus un officier (il me parut tel); c'était le garde-marteau (M. Clouet) se sauvant avec son épée sous son bras, et un pistolet d'arçon dans chaque main. Je m'attachai à lui; il se retranchait d'arbre en arbre, et, quand j'étais près de l'atteindre, il repartait en me disant : « Si vous m'approchez, je vous brûle la cervelle »; c'était à peu près comme s'il avait dit : « Mon cœur. » Il repartait, et je le suivais en lui disant, comme ce Tartare à Lodoïska : « Quand vous me tuerez, en serez-vous plus sauvé? Ne voyez-vous pas tous mes camarades autour de vous? » La supériorité que je me connaissais sur lui m'empêchait de me presser. Enfin, j'arrivai à lui, adossé contre un chêne et me tenant toujours en joue, en disant : « Si vous approchez, vous êtes mort! » Je mis les deux mains sur ses pistolets, qu'il me lâcha sans difficulté. — « Votre épée, maintenant! » lui dis-je. — Nouvelle difficulté. — « J'aime mieux mourir que de la rendre », répondit-il. Je regardai dans quel état étaient ses pistolets, et en lui en appliquant un sur la poitrine : « Me prenez-vous pour un Capucin? Votre épée, monsieur, ou vous n'êtes plus! » Il me la rendit, et je la lui remis de suite en lui disant : « Voilà l'usage que j'en voulais faire. Il me la fallait; venez avec moi, et soyez sans inquiétude; il ne vous sera fait aucun mal. » Un coup de sifflet dans ma main, à l'usage des chasseurs, me tenait lieu de tambour et de trompette; je le donnai, et chacun rentra à la colonne de suite, quelques-uns abandonnant la proie qu'ils étaient sur le point d'atteindre.

« Arrivés à l'embuscade, nous trouvâmes deux hommes morts, plusieurs blessés, huit chevaux équipés, et le dîner de ces messieurs. Il se trouva quinze prisonniers[1] et plus de fusils que nous ne pouvions en emporter, presque tous doubles.

« La Ferté-Macé n'était qu'à une demi-lieue de nous; il n'était qu'en-

[1] Caillebotte aîné désigne quelques-uns des fuyards qui purent gagner Couterne et la Ferté, « qui refusa, dit-il, de poursuivre les chouans : Ruault fils, dont le chapeau avait été criblé de balles, Rémond fils aîné, Dupin-Hardraye ». Il cite parmi les prisonniers, Clouet, Rémond père, Ruault père, Letourneur. Il reconnait qu'on leur accorda la vie; mais en ajoutant qu'on leur prit leurs manteaux et leurs chevaux, il oublie leurs armes et leur déjeuner.

Il ne compte que trois chouans blessés; il y en eut davantage.

Une lettre du 4 juillet dit qu'il y eut deux administrateurs forestiers tués, un troisième blessé et un homme de la colonne mobile tué. Le rapport, difficile peut-être à rédiger, se fit attendre, et à cette date l'administration centrale de l'Orne se plaignait de ne l'avoir pas encore reçu.

Le *Journal des hommes libres* racontait ainsi l'affaire : « Le citoyen Lépinette, garde général forestier, et trois autres gardes, viennent d'être massacrés dans la forêt d'Andaine, près Bagnoles, par une quarantaine de brigands. » Autant d'inexactitudes que de mots.

Combien étaient les bleus? « Soixante, tous anciens militaires, aussi braves que bons tireurs. » (Billard; — *Titres et corresp.*, p. 17 : Archives du duc de La Trémoille;

Digitized by Google

viron midi, et il y avait cent hommes de troupe. Nous n'étions qu'à une lieue et demie de Couterne, où il y en avait quatre-vingt-cinq. La prudence ne permettait pas de séjourner longtemps sur ce théâtre. Aussi partîmes-nous de suite, chargeant les prisonniers, l'un d'un panier, l'autre d'une bride, et nous dirigeant sur la Prise-Pontin.

« M. Clouet avait ôté ses épaulettes, les attaches seules étaient restées, et chaque homme qui rentrait touchait ces attaches en disant : « Monsieur est officier? » Il se rapprochait de moi, en me disant : « Ils vont me fusiller par derrière. » — « Il ne vous sera fait aucun mal, lui disais-je, et je ne le défendrai à personne ; je veux vous prouver que nous ne sommes ni assassins ni aussi brigands qu'on se plaît à le répandre. »

« Ce fut à cette affaire que Joseph Manoury (*Auguste*) fouilla M. Bougiard, lui prit bourse, tabatière et boucles d'argent, et remit le tout à M. Clouet en lui disant : « Vous devez connaître sa famille ; vous lui remettrez ces objets. » Ce trait, auquel je n'avais aucune part que le plaisir d'en être témoin, fut trouvé d'autant plus beau que le frère de cet homme (*Bon-Conseil*)[1], avait été tué un mois avant par les républicains, qui n'en avaient pas usé ainsi à son égard. Cet *Auguste* est encore un de ceux qui voulurent, avant cette affaire, me forcer de changer d'uniforme avec lui, parce que j'étais signalé sous le mien, ainsi composé : pantalon et pelisse à la houssarde, en peau de veau rayé, gilet de drap bleu, bonnet fort haut, en peau de renard, avec la queue qui me pendait jusqu'au bas des reins. Ajoutez à l'originalité de cet accoutrement de superbes cheveux noirs partagés en deux nattes nouées sur ma poitrine avec un ruban rouge, et, de plus, toute ma barbe qui n'avait pas été coupée depuis le commencement de l'année jusqu'au mois de juin, où nous étions. Dans ce temps, j'avais endossé une chemise de coton bleu ; on me l'avait lavée à Fontenay, le 15 mai, et elle ne me quitta que le 4 août suivant. Dans ce temps, je n'ôtais jamais une paire de bottes ; quand elles étaient usées, on les coupait sur mes jambes. M. Clouet avait une redingote de drap bleu qui m'aurait convenu pour me travestir parfois en officier républicain ; je le priai de me la céder, étant à peu près de ma taille ; il me refusa, et je n'insistai pas. A la Prise-Pontin, je renvoyai les prisonniers, en leur disant : « Messieurs, ne m'en voulez pas d'emporter votre dîner ; il y a aujourd'hui huit jours que vos amis mangèrent notre déjeuner à la Ganerie. » Mais

— Comte de M., mss.) Il y avait aussi parmi eux des patriotes de bonne volonté. Il est certain, du moins, qu'ils étaient beaucoup plus nombreux que leurs adversaires. Caillebotte aîné n'évalue ces derniers qu'à trente, chiffre encore au-dessus de la vérité.

[1] Manoury, dit *Bon-Conseil*, grenadier avant la Révolution ; — lieutenant aux chasseurs de Cassel ; — déserteur aux chouans. (Billard, t. I, p. 324 ; t. II, p. 418.)

Digitized by Google

avant de les congédier, je dis à mes camarades : « Messieurs, d'après ce qui vient d'arriver, dès que vous allez apercevoir un homme armé, vous allez penser à l'ennemi et peut-être faire feu sans reconnaître, ce que je vous défends bien positivement, puisque vous savez que nous ne sommes ici qu'une très-faible partie des royalistes dans ces bois. » Cela n'était pas encore vrai, car toute l'armée de Normandie était représentée par mes vingt-cinq hommes présents; mais je ne voyais pas de nécessité d'en informer le public. Avant de nous séparer, M. Clouet (par réflexion sans doute) voulut me donner sa redingote, en témoignage de sa reconnaissance; je le remerciai en disant : « Mes ennemis ne voudraient convenir ni que vous m'en eussiez fait cadeau ni que je vous l'eusse payée; ils prétendraient que je vous l'aurais volée, et, tout décidé, je vous en remercie et vous souhaite le bonjour. »

« C'est de cette affaire que M. Barbotte, premier sous-préfet de Domfront, me parla à Argentan, au mois de février suivant, en me témoignant sa reconnaissance pour les services que j'ai rendus à son ami[1].

« Nous gagnâmes une hauteur d'où nous voyions à une grande distance autour de nous; là, nous mangeâmes le fricot consistant en filets de bœuf, de cerf et de sanglier; il y avait aussi des œufs en grande quantité, sans doute pour les subalternes. Le liquide consistait en vin, bière et eau-de-vie; il nous fit grand plaisir. Nous le bûmes à la santé des battus, sans craindre qu'il leur portât au cœur ni à la tête. Un jeune homme nommé Rémond, de Domfront, rencontra en se sauvant un homme de la colonne mobile, qui se réunissait aux coups de fusil. Il prétendit que c'était un chouan (la colonne mobile affectait de se vêtir comme nous pour nous surprendre plus facilement et pour en imposer aux honnêtes gens des campagnes). Il le tua, au mépris de ses protestations qu'il était républicain[2], alléguant pour ses raisons que son père, tombé entre nos mains, avait été assassiné par nous; il se portait

[1] Barbotte, dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler, était l'ami particulier de Clouet. Il témoigna à Billard beaucoup de satisfaction et de reconnaissance de la conduite qu'il avait tenue envers ses prisonniers; il reconnut même que Bougiard avait péri par sa faute, ayant répondu, lui et les siens, par une décharge à l'offre de la vie. « Si quelqu'un vous insultait, aurait-il ajouté, je « saurais vous venger », et, se retournant vers la foule, témoin de notre entretien : « Le seul reproche que l'on ait à faire à monsieur, c'est de s'être battu avec trop « de zèle et de courage pour des gens qui n'en valent pas la peine ; du reste, on « ne lui reprochera jamais, comme à beaucoup d'autres, ni vols ni assassinats. Il « ne s'en souilla jamais, et son état de dénûment l'atteste assez quand je n'en « aurais pas maintes preuves. Vous n'avez ni linge ni argent; je vous offre l'un « et l'autre et j'espère que vous ne me refuserez pas. » Je refusai l'argent, et fus obligé d'accepter des chemises... » (Billard, t. I, p. 395 et suiv.)

[2] Ce malheureux s'appelait Graindorge. Caillebotte aîné prétend qu'il aurait répondu : *Royaliste!* au *Qui vive?* des républicains, qu'il prenait pour des chouans.

Digitized by Google

parfaitement bien. Outre les morts, il y eut plusieurs blessés; quant aux nôtres, les blessures n'étaient pas dangereuses... »

*
* *

Les chouans se retirèrent au village de Beaudet, dans la commune de la Ferrière, où ils soupèrent, puis à Banvou; les hussards de Domfront les cherchèrent sans les trouver. Billard, qui ne doutait de rien, voulut organiser sa division sur un grand pied et y forma huit compagnies, qui n'étaient que des cadres ouverts. On a voulu en conclure qu'il songeait à remplacer sournoisement le général de Frotté. Il s'en défend avec une vivacité qui paraît sincère; mais il reconnaît qu'ayant engagé à plusieurs reprises Saint-Paul à reprendre le commandement, et celui-ci s'y étant refusé, sous prétexte qu'il n'avait pas d'ordres, il lui aurait dit : « Alors, moi vivant, vous ne commanderez jamais la division[1]. » Il fit aussi, et c'est un grand honneur pour lui, une loi générale pour tous ses hommes des procédés d'humanité envers leurs prisonniers dont il venait de donner l'exemple à l'affaire d'Andaine[2].

Ses hommes étaient très-dévoués, mais peu nombreux. Il avait coutume de leur dire en commençant une affaire : « Je défends à qui que ce soit de passer devant moi; mais le premier qui recule, je le tue! » Pour reconduire à Picot les hommes qu'il lui avait empruntés, il passa par la Ferté-Macé, le Gué de Rouvres, Fromentel et la Fresnaye-au-Sauvage, où il retrouva d'an-

[1] T. I, p. 357.

[2] « Une compagnie chouanique de cent soixante hommes s'est portée entre Domfront et Couterne... Deux chasseurs qui les ont rencontrés et ont été arrêtés, n'ont pas été tués. C'est la politique momentanée des brigands, qui se sont emparés seulement de leurs armes, de leurs chevaux et de leurs correspondances en les assurant qu'ils ne voulaient aucun mal à la troupe et leur ont donné un certificat ainsi conçu :

« Nous, chasseurs du Roi, sous le commandement d'Alexandre, avons arrêté « deux chasseurs du 4e régiment, 6e compagnie, 2e escadron, qui allaient porter « des ordonnances à Domfront, dont nous leur défendons de servir davantage la « République, sans quoi, s'ils servent davantage, s'ils tombent sous nos lois, ils se- « ront mis à mort.

« ÉLÉONORE, capitaine de la 2e compagnie de la « division d'Alexandre. »

(Admin. de l'Orne à min. de la guerre, 4 juillet; Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

ciennes et fidèles connaissances, Ménilglaise, Goulet et Argentan. Tout ce pays est très-accidenté, très-couvert, très-sauvage; il était coupé en guise de chemins par d'impraticables fondrières. Billard ne marchait que la nuit. Il trouva Picot au prieuré de Saint-Benoît, sa résidence ordinaire, ne se cachant guère et entretenant même, paraît-il, des rapports avec quelques-unes des autorités républicaines, notamment avec le directeur du haras du Pin. Il vit aussi Commarque. Il leur promit de revenir bientôt les aider à soulever le pays d'Auge. Toutefois, Commarque changea bientôt d'avis et lui écrivit pour l'engager à suspendre son excursion: « Comme le charbonnier, chacun est maître chez soi », disait-il à la fin de sa lettre. De retour dans sa division, Billard y recruta quelques nouveaux camarades.

Il paraît qu'il portait par dérision la cocarde tricolore attachée sur son derrière. Le 5 thermidor (23 juillet), il écrivit à Capelle, garde des poudres à Domfront, la lettre suivante :

« J'ai appris que vous teniez à Domfront le magasin des poudres de la République. Envoyez-m'en cinquante livres, si vous voulez éviter le pillage de vos propriétés. Salut et amitié, *moyennant satisfaction*.

« BILLARD DE VEAUX,
dit *Alexandre*, commandant en second[1]. »

Mérille, devenu chef de la division de la Chapelle-au-Riboul depuis la mort de Le Métayer (fusillé à Laval, le 26 juillet 1798), avait eu quelques avantages, notamment à l'*Auberge neuve*, sur la route de Bais à Mayenne (18 juin)[2]. Billard et lui s'entendirent : ils désarmèrent, sans coup férir et au grand scandale des patriotes, les colonnes mobiles de Fougerolles, de Saint-Denis de Gastines et de Landivi, et frappèrent d'opposition les fermages dus aux acquéreurs des biens nationaux. Ceux-ci voulurent expulser les fermiers qui n'osaient les payer; les chouans, de leur côté, défendirent aux fermiers de sortir de leurs terres.

[1] CAILLEBOTTE aîné, *Journal*, mss.

[2] Les républicains perdirent quelques hommes dans le combat; d'autres, trempés de sueur, ayant bu imprudemment de l'eau très-fraîche ou s'étant jetés dans la rivière pour la passer à la nage, périrent dans d'atroces convulsions. (CAILLEBOTTE aîné, *Journal*, mss.; — Abbé PAULOUIN, t. III, p. 103; — BILLARD, t. I, p. 311.)

Digitized by Google

Un rendez-vous au village du Gast, commune de Mellerai, avait été concerté entre eux pour le 11 thermidor (29 juillet), à trois heures de l'après-midi. Mérille devança l'heure et se laissa surprendre à dix heures du matin, au village du Chesnai en Cigné, par une colonne de trois cents hommes, partie de Mayenne sous la conduite de Pierre Heller, dit le *Grand-Pierrot*[1]; il n'essaya même pas de se défendre et se sauva un des premiers jusqu'à Céaucé. Une vingtaine de chouans périrent, la plupart tombés blessés, et achevés sur le terrain, comme d'usage. Quelques-uns couvrirent bravement la retraite, notamment Garnier (*La Couronne*), le meilleur tireur de la division. Il fit un formidable coup double sur l'adjudant-major et sur le *Grand-Pierrot :* le premier fut tué roide, le second fut blessé de deux balles dont il resta estropié; il fallut l'emporter à Ambrières. Cette diversion sauva les fuyards; ils purent se retirer sur Juvigni, où vingt-huit hommes de la colonne de Couterne, qui venaient en ravitaillement à Domfront, les manquèrent d'un quart d'heure, et sur Champsecret. Dans la déroute, Pacory (*Galoppe-la-Frime*) se signala par un trait de dévouement qui lui fit grand honneur : un de ses camarades, Le Normand (*Brise-Barrière*), tombe, les deux cuisses traversées d'une balle; Pacory va à lui, le charge sur son dos avec son fusil, traverse les ennemis victorieux, répandus de tous côtés, et le dépose dans un blé, d'où ses camarades allèrent l'enlever le soir[2].

[1] Le *Grand-Pierrot* ou l'*Allemand* (il était Alsacien de naissance), avec ses faux chouans, était la terreur des chouans véritables de la Mayenne, depuis 1796. Rusé, entreprenant, d'une agilité et d'une force extraordinaires, il ne connaissait ni la crainte ni la fatigue; il avait abattu jusqu'à trois capitaines de paroisse dans la même semaine. « Comme il revenait toujours sain et sauf de ses expéditions, les paysans finirent par croire qu'il avait fait un pacte avec le diable, et que les balles qui venaient le frapper tombaient à ses pieds sans le blesser. Le chouan *Fleur-d'Épine* m'a assuré qu'un jour, embusqué derrière une émousse, à trente pas du *Grand-Pierrot*, il lui avait tiré treize coups de fusil sans l'atteindre. *Fleur-d'Épine* était brave, bon tireur, et il avait promis un cierge à saint Étienne, son patron; il fallait donc qu'il y eût sortilége... » (Descépeaux, p. 510.) Le Directoire avait donné des pouvoirs particuliers au *Grand-Pierrot* et la permission de recruter, dans toutes les demi-brigades des cantons qu'il parcourait, ses colonnes mobiles. (Billard, t. I, p. 356.)

[2] Caillebotte aîné, *Journal*, mss.; — Abbé Paulouin, t. III, p. 104; — Billard, t. I, p. 357.

Digitized by Google

Billard, en arrivant sur le champ de bataille, trouva, dit-il, l'affaire terminée. Il n'engagea pas les dix-neuf hommes qui le suivaient, mais continua sa route vers le pays d'Auge avec Mérille, en passant par Sept-Forges, Montchauveau, la forêt d'Andaine, Dampierre et Saint-André de Messei.

Il fut rejoint à Saint-André par Le Tellier et une vingtaine de nouveaux chouans : Lamant (*Desmonts*), Janvrin, Ducoudray, transfuge, etc. Ils étaient furieux contre la commune de Montsecret qu'ils avaient inutilement essayé de désarmer ; les habitants s'étaient défendus et les avaient forcés à la retraite. Ils décidèrent sans trop de peine Billard à venir avec eux prendre une revanche. Après une fausse marche vers Flers, la Ferté et Saint-Maurice, il rétrograda brusquement par la Lande-Patri et Landisacq et vint attaquer Montsecret.

*
* *

C'était le 17 thermidor (4 août). Les patriotes et un détachement de la colonne mobile de Tinchebrai s'étaient réfugiés dans une auberge. On se fusilla des deux côtés. La maîtresse de l'auberge, Françoise Constant, fut tuée, à la première décharge, d'un coup de feu dans le dos. Les bleus montèrent au premier étage. Billard, s'étant approché à cheval, pour encourager les siens, fut salué d'une décharge par la fenêtre ; un de ses hommes fut tué à côté de lui ; Toutain (*L'Intrépide*), de Vimoutiers, blessé. L'arçon de sa selle fut brisé, et le ceinturon de son sabre coupé en trois endroits, si bien que la moitié du crochet pénétra dans le bas-ventre. Sans faire attention au sang qui inondait ses vêtements, il descend de cheval, saisit un tison allumé, demande de la paille, et menace les assiégés de mettre le feu à la maison s'ils ne se rendent pas. A ce moment, l'un d'eux se présente brusquement à la porte d'entrée pour sortir, renverse le factionnaire et se sauve. Billard le poursuit, son sabre à la main, en lui criant de se rendre. L'autre se retourne et lui lâche, presque à bout portant, son coup de feu dans la hanche droite. L'os iliaque est entamé dans une grande épaisseur, la moitié de la tête de lion en cuivre argenté qui décorait le ceinturon est enfoncée dans la

Digitized by Google

plaie; des deux balles, l'une va sortir par le flanc gauche, l'autre se perd dans le bassin. Malgré ces terribles blessures, Billard essayait encore de se tenir debout en s'appuyant sur son sabre, mais retombait à chaque pas. Trucan (*Belle-Humeur*), de Niort-sous-Lassai, se précipite à son secours, au milieu des balles, et l'emporte à bras le corps, en pleurant comme un enfant. Billard est remonté tant bien que mal sur son cheval et renouvelle, toujours sans résultat, ses sommations aux assiégés : le feu seul put les réduire; l'agent national Madeline et un autre patriote périrent. Pendant ce temps, Rouillé (*Sans-Rémission*), excellent tireur, voyant s'enfuir un bleu à travers champs, lui envoie une balle perdue et le renverse sans vie. C'était un ancien soldat, incorporé dans la colonne de Tinchebrai.

Billard fut transporté par Dubuisson (*Santerre*) et d'autres camarades au lieu de la Sellerie, commune de Cerisi-Belle-Étoile, et renfermé dans le fenil d'une maison inhabitée, où on lui pratiqua une cachette. Couché pendant des semaines sur le même côté, privé d'air et de lumière pendant le jour, parce qu'on bouchait toutes les issues, exposé à toutes les intempéries, il guérit cependant, grâce aux soins du chirurgien Ducoudray et à l'énergie de sa constitution physique et morale. On le transporta dans une autre maison du village et on l'installa dans un petit cabinet; la porte, ouvrant sur une grande chambre, était masquée par un buffet boisé, dont la partie supérieure tournait sur le bas de manière à laisser un passage. L'arrestation de son frère[1] dans cette

[1] Billard de Veaux (*Saint-Louis*) n'avait que dix-neuf ans. Il avait partagé les souffrances et les persécutions qu'avaient subies son père, sa mère et toute leur famille, sur lesquels on se vengeait de l'hostilité d'*Alexandre*. S'étant évadé de la prison de Thouars, il avait cherché à rejoindre son frère, mais n'avait pu arriver qu'après l'affaire de Montsecret et lorsque Saint-Paul avait repris le commandement. Il le suivit pendant quelque temps; mais ayant connu la cachette de son frère, il vint le visiter, le 6 septembre, avec un guide nommé La Planche. Harassés de fatigue, ils s'endormirent dans la grande chambre et y furent surpris le lendemain matin par une colonne républicaine venue de Condé. Leurs vêtements et leurs armes étaient dans le cabinet, dont on avait eu soin de refermer l'ouverture. Les républicains, ainsi avertis qu'il y avait une cachette, la cherchèrent inutilement. Ils brutalisèrent et souffletèrent la fille Huard, garde-malade de Billard, qu'ils avaient trouvée en bas, sans pouvoir lui arracher d'aveux. La Planche, dont on espérait en tirer, fut conduit à Caen. Quant à *Saint-Louis*, on l'emmena à Cerisi, où son sort fut bientôt réglé : — « Qu'es-tu? — Royaliste. — Veux-tu servir la Républi-

Digitized by Google

même maison le força de la quitter; il retourna dans son grenier, où il retomba si malade qu'on dut l'administrer, et dont il ne sortit que le 10 octobre. Il se réfugia alors à Condé, chez la famille Langlois; à Flers, chez son ami Guérin des Rivières (*Voltige*); à la Rouillerie en Banvou, chez M. de Neufville[1]; au Pommier en Saint-Maurice, chez les dames de la Meslière[2], et enfin au Pont-Chapelle, près la Ferté-Macé, chez madame de Réville. Des nombreuses personnes auxquelles le secret de ses diverses résidences fut confié, aucune ne le trahit; beaucoup le servirent ou le soignèrent avec un admirable dévouement.

Nous avons vu qu'il fit sa soumission à la Ferté, le 10 janvier 1800. Frotté n'avait pu le lui défendre dans l'état où il se trouvait, ayant besoin d'être traité dans une ville, mais sans lui dissimuler que cette démarche pouvait être mal interprétée par quelques-uns de leurs amis et même d'un exemple dangereux[3].

Après l'affaire de Montsecret, Billard avait remis le commandement à *Pas-Perdu*, son second et son ami, très-brave et très-dévoué, peu capable d'ailleurs; mais Saint-Paul ne tarda pas à reprendre le commandement de la division. L'absence de Billard y laissait un grand vide, d'autant mieux que quelques-uns de ses plus fidèles compagnons, ne l'ayant plus à leur tête, passèrent dans d'autres divisions ou se rendirent aux républicains.

*
* *

Quelques bandes, autres que celles de Billard, de Mérille et

que? Promets-nous de la servir et l'on ne te fera pas de mal. — J'ai sucé l'amour du Roi avec le lait de ma mère; je ne puis. — Tu vas être fusillé. — Je m'y attends, et j'y suis préparé. » Arrivé près du cimetière, où devait avoir lieu l'exécution, il demanda la permission de faire sa prière au pied de la croix. On le lui permit. Il se releva et dit aux soldats : « Maintenant, je suis prêt. — Mets-toi à genoux. — Je ne m'agenouille que devant Dieu. — Crie : Vive la République! — Je ne sais crier que : Vive le Roi! » A ces mots, il tomba mort *.

[1] Aïeul de M. Deshayes de Marcère.

[2] Comte de Contades, *Notice sur la commune de Saint-Maurice du Désert*, p. 123; — Direct. de l'Orne à général Guidal, 3 brumaire an VIII (Arch. de l'Orne).

[3] Billard, t. I, p. 364-68; — *Titres et Correspondances*, p. 12 et 13.

* Billard, t. I, p. 354 et suiv.; — Abbé Paulouin, t. II, p. 47.

Digitized by Google

de Picot, battaient le département, faibles encore et sans consistance.

Les ruines noircies par le feu du petit château du Ménil-Gondouin, dans la commune de ce nom, ont perpétué le souvenir d'une affaire dont il fut le théâtre vers la même époque (fin de juillet). Les chouans s'y retiraient assez souvent; repoussés de Putanges, ils vinrent y coucher. Une colonne mobile de Falaise, forte de quatre cents hommes, arriva au château pendant la nuit. Point de corps de garde ni de sentinelles au dehors. Les chouans, si habitués à profiter de la négligence des bleus en pareil cas, ne se gardaient pas mieux. Les soldats entrent donc dans le château, où tout était tranquille. Un sergent pénètre dans une vaste salle où trente ou quarante chouans dormaient par terre : d'un coup de feu il tue l'un d'eux, lui-même est blessé à la cuisse d'un coup de sabre. Les chouans, réveillés en sursaut, sautent sur leurs armes; une mêlée s'engage dans les ténèbres, des hommes sont tués des deux côtés. Enfin les chouans sont forcés de se sauver, en laissant sur le terrain plusieurs des leurs et en emportant des cadavres. Dans la précipitation de leur fuite, ils abandonnèrent aussi six fusils, trois cents cartouches, des effets et même un sac d'argent. Les gardes mobiles, en se retirant de leur côté, incendièrent le château : vengeance inutile autant que blâmable et trop commune alors[1]. Quelques jours après, à la fête du 18 fructidor, ils reçurent de grandes félicitations[2].

Une surprise analogue — s'il ne s'agit pas de la même — aurait eu lieu dans le même quartier : un sergent de colonne mobile, du nom de Buffet, détaché avec quatre hommes en avant-garde, pour visiter le château de M. de Caix, entra seul dans un grenier pour y chercher une poule. Il était plein de chouans endormis, qui ne s'éveillèrent pas, si bien qu'il put rejoindre sa

[1] Galeron, *Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Argentan* ; — Chrétien (de Joué du Plain), *Notes* manuscrites dans la bibliothèque de M. de La Sicotière ; — Caillebotte aîné, *Journal*, mss.; — Arch. de la guerre, 31 juillet, 2 et 9 août.

[2] Arch. du Calvados.

Digitized by Google

patrouille et, sans attendre le gros de la colonne, se jeter sur les dormeurs, dont plusieurs périrent[1].

La plupart des cantons de l'ancien Passais, la Baroche, Lonlai, Tinchebrai, la Carneille, Messei sont, à la même époque, ravagés par les chouans. A Rubesnard en Mantilli, le 14 juillet, la colonne mobile de Barenton tombe dans une embuscade et perd un homme. En se retirant, elle emmène prisonniers madame de Rubesnard et deux déserteurs[2]. — A Vaucé, le 21 juillet, collision sanglante : les bleus, inférieurs en nombre, sont forcés d'évacuer une maison dans laquelle ils s'étaient retranchés. Un sergent blessé était resté aux mains des chouans; Girardel, commandant de l'arrondissement, demanda à l'administration municipale quatre-vingt-dix hommes de garde nationale à joindre au détachement qu'il veut envoyer pour le délivrer. Refus formel de l'administration, sous prétexte que Vaucé, qui n'est qu'à quatre lieues, n'est pas dans le canton, et vif mécontentement des militaires; il est même question de mettre la commune en état de siége[3]. — Le 29, sept chasseurs, cantonnés à Flers, sont dépouillés de leurs armes et de leurs effets. — Dans la nuit du 10 au 11 août, des coups de feu sont tirés aux portes de Domfront et des patriotes désarmés aux Tanneries; la générale bat. — La municipalité désarme le faubourg Notre-Dame; en l'absence de la petite garnison, appelée à Falaise pendant la foire de Guibrai, elle en est réduite à barrer l'entrée de la rue principale

[1] Chrétien, *Notes*. René Buffet était de Chambois. Il fit quarante-deux campagnes. Sous l'Empire, il avait obtenu une pension de cent cinquante francs, qu'il perdit à la Restauration. Il redevint simple maçon. Le gouvernement de Juillet lui accorda un secours de cent francs. (*Ib.*)

[2] Caillebotte aîné, *Journal*, mss.

[3] « Les administrateurs sont infiniment coupables... Ce sont des lâches... » (Généraux à min. de la guerre, 28 juillet, 3 août.) Mêmes plaintes du min. de la guerre au min. de l'intér., 4 et 19 août. (Arch. de la guerre.)

La ville se défendit en invoquant les preuves nombreuses qu'elle avait données de son patriotisme (13 septembre). Ce patriotisme lui avait même, paraît-il, valu l'honneur de recevoir du gouvernement deux canons. (*Publicateur de Domfront*, 1884.) L'administration centrale la défendit (20 septembre), « la jugeant incapable d'une pareille conduite. »

Un rapport officiel, qui ne peut être exact, parle de trois républicains blessés et de quinze à seize chouans tués ou blessés dans l'affaire de Vaucé.

Digitized by Google

avec quatre tonneaux remplis de pierres[1]. — Le 21, au marché de Passais, tous les paysans sont requis de crier : *Vive le Roi!* et s'exécutent de bonne grâce[2]. — Le canton de Tinchebrai est toujours le centre des rassemblements. — Le 24 août, combat à la Chapelle-Biche entre une vingtaine de chouans et une colonne mobile commandée par Bertrand, fils de l'ancien conventionnel. Ils se défendent avec obstination : deux sont tués ; Deslongchamps, major, et Loisel, de Caen, blessés et pris[3]. — Le 1er septembre, attaque du poste de Juvigni par une nombreuse troupe de brigands ; fusillade de deux heures ; ils se retirent avec une perte de quelques morts et quelques blessés[4]. — Dans les environs de Domfront, nouveaux pillages ; proclamations affichées par les chouans ; femmes ou paysans inoffensifs victimes de la fureur, des imprudences ou de la maladresse des enfants perdus des deux partis ; patrouilles républicaines faisant feu l'une sur l'autre ; municipalités en permanence. — A Juvigni, le 1er septembre, attaque par les chouans, très-supérieurs en nombre, d'un détachement de vingt-cinq hommes, qui n'avaient chacun que cinq cartouches ; mais, protégé par ses retranchements et se défendant avec sang-froid, il repousse les assaillants en en blessant plusieurs. Un pauvre cafetier, du nom de Lecomte, tombé dans une troupe de républicains qui le prend pour un chouan et l'ajuste, meurt littéralement de peur en rentrant chez lui, sans avoir essuyé un seul coup de fusil. — A Lonlai, le 19 septembre, rencontre entre les chouans et trois chasseurs armés ; blessés des deux côtés. Le même jour, quinze républicains, solidement établis dans la cour de l'Abbaye, y bravent les menaces et la fusillade des mêmes chouans. — A Céaucé (28) et aux environs, plusieurs chouans, *Sauve-qui-peut*, Bussi (*Boyau-Gras* ou *Frappe-d'abord*), pris et fusillés ; un autre se dérobe en laissant tomber sa montre, que les soldats qui le poursuivaient s'attardent à ramasser.

Du côté d'Argentan, arbres de la liberté coupés et arrestations

[1], [2] Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.
[3] Arch. de la guerre ; — *Journ. des hommes libres.*
[4] Rey, gén. divis. à min. de la guerre.

Digitized by Google

de patriotes à Exmes [1]. — Un acquéreur de biens nationaux tué à Pomainville, de trois coups de fusil, en essayant de se sauver par la fenêtre de sa maison (nuit du 15 au 16 septembre) [2].

A la fin de juillet, les arbres de la liberté sont abattus à Saint-Cyr [3] et à Préaux, dans l'arrondissement de Mortagne.

A Condeau, le 15 août, cinquante-deux chouans, tous en carmagnoles de différentes couleurs, avec chapeaux ronds couverts de toile cirée jaune et verte, porteurs de fusils à deux coups, de sabres, de pistolets et de gibernes, se présentent de très-grand matin chez Colas, à la ferme de Jessan. Quelques-uns gardent les issues, d'autres se mettent en prière (c'était le jour de l'Assomption) ; ni vol ni mauvais traitements. Plus tard, ils se rendent chez Bazin, président de l'administration cantonale. C'est un vieillard de soixante-dix-sept ans, goutteux, « être qui avait eu le talent de conserver la paix dans son canton depuis le commencement de la Révolution, et qui était le modèle de toutes les vertus sociales » ; mais c'est un prêtre constitutionnel et il a acheté une partie du temporel de son ancienne paroisse de Condeau. Ils lui font prendre sa ceinture et son chapeau d'uniforme et l'emmènent avec Roussel, fabricant de rubans, réfugié de la Vendée. On passe devant un des champs qu'il a soumissionnés. A ce moment, Roussel leur dit : « Vous êtes des monstres ! » Ils répondent par des coups de fusil. Bazin tombe blessé en criant : « Vive la République ! » Une nouvelle décharge l'achève. Les corps des deux victimes restèrent longtemps sur la voie publique, sans qu'on osât leur donner la sépulture. De là, les bandits vont voler dix-huit cents francs qui se trouvaient dans la caisse du percepteur.

Puis ils se portent chez Dugué d'Assé, ancien conventionnel et membre des Anciens [4]. Ils enlèvent vingt-six fusils qu'il avait en

[1], [2] *Journ. des hommes libres*, 2e complémentaire.

[3] A cette époque se rattache la légende, toujours populaire dans le pays, d'un gros trésor laissé par les chouans au prieuré de Sainte-Gauburge, commune de Saint-Cyr. (*Orne pittoresque.*)

[4] Dugué d'Assé avait un patriotisme bruyant, mais au fond courageux et modéré. Il n'avait pas voté la mort de Louis XVI ; il avait protesté contre le 31 mai et avait été l'un des soixante-treize députés emprisonnés à cette occasion. Rien ne le signalait à la haine particulière des chouans : c'est lui-même qui relate cette déclaration

Digitized by Google

dépôt, de la poudre, des balles, et fouillent jusqu'à la paillasse de son lit. Il s'était sauvé dans un pré voisin. « Il a eu tort, disent-ils, de se cacher ; nous ne lui voulons point de mal. » Le lendemain, pourtant, ils le cherchent dans les environs et dans la forêt de Bellesme, en échangeant des « hou ! hou ! » en signe de ralliement. Ils arrêtent nombre d'individus pour leur demander s'ils l'ont rencontré, sa propre fille même et son gendre, mais sans les maltraiter, deux marchands de bœufs, sans leur rien dérober, et terminent leur expédition en saccageant la maison de Perrotière, fonctionnaire public, qui, heureusement, n'avait pas attendu leur visite.

Mais la gendarmerie et la garde nationale se sont réunies et les poursuivent dans la forêt; ils sont atteints et perdent quelques hommes. La conduite des autorités civiles et militaires fut mentionnée honorablement aux Cinq-Cents[1].

Les rumeurs les plus effrayantes circulent de tous côtés. Tantôt elles annoncent un rassemblement de dix mille chouans dans le pays d'Auge, pour protéger un débarquement d'Anglais qui va se faire à Dives ou à Touques ; tantôt elles grossissent des crimes trop réels : le receveur d'Exmes aurait été assassiné, on aurait arraché la langue au domestique du maire de Putanges[2].

Le Directoire exécutif, par un message du 21 fructidor an VII

faite par eux, « qu'ils ne lui veulent point de mal; ce qui n'empêcha pas, quelques jours après, à la tribune des Cinq-Cents, Got, député de l'Orne, d'affirmer « qu'ils avaient annoncé l'intention d'assassiner Dugué. » — « Donnez-moi, disait-il au Directoire, une demi-brigade d'infanterie, et je réponds de purger ce canton, de découvrir de grands coupables, et peut-être tous les fils de cet épouvantable brigandage, qu'il ne sera peut-être plus temps d'arrêter dans deux mois d'ici... Mamers, Bellesme, la Ferté-Bernard et Mortagne sont menacés ; je les crois dans l'impossibilité de se défendre contre deux cents hommes. » Il demandait aussi des visites domiciliaires, l'établissement de commissions militaires, etc.

[1] « Huit tués, six prisonniers, un grand nombre de blessés », dit Got dans son discours; « aucun républicain n'a péri, aucun même n'a été blessé. » Assertions d'autant plus suspectes, qu'elles ne sont confirmées par aucun autre document. Ce discours est du 2e complémentaire an VII : « *Sur le brigandage et l'assassinat exercés dans quelques cantons du département de l'Orne, et sur le dévouement civique des autorités civiles et militaires et des citoyens pour en arrêter les suites.* (Paris, Imprim. nat., vendém. an VIII, 7 p. in-8°.) V. aussi le *Journal des hommes libres*, les Arch. nat., 17 et 19 août, et la lettre de Dugué, 24 août. (*Ib.*)

[2] Substit. du commiss. près le trib. crim. de l'Orne à min. de la just., 26 juillet. (Arch. de la guerre; — Arch. nation.)

Digitized by Google

(7 septembre), demanda au conseil des Cinq-Cents de comprendre dans les dispositions de la loi du 24 messidor, sur la répression du brigandage, un certain nombre de départements, notamment celui de l'Orne tout entier.

Voici en quels termes cette mesure, en ce qui concerne le département de l'Orne, était motivée[1] :

« Sa situation est désespérante.

« Les brigands s'y montrent par bandes de trois à quatre cents hommes bien armés : ils pillent les diligences et les recettes des percepteurs des contributions, massacrent les républicains, incendient leurs maisons, abattent les arbres de la liberté et les télégraphes, et menacent du fer et de la flamme les fonctionnaires publics et les citoyens connus par leur attachement à la République.

« Des otages ont déjà été pris dans les cantons d'Athis, de la Carneille et de Putanges. Celui de Tinchebrai est le plus exposé, et l'administration insiste fortement pour que la loi soit appliquée à ceux de Céton, de Berdhuis, de Briouze, de la Ferté, de Lonlai, de Tinchebrai et de Condeau, où le président de l'administration municipale, vieillard de soixante-quatorze ans, et un autre républicain viennent tout récemment d'être assassinés par une troupe de scélérats armés. »

« Il serait bon d'établir cinq colonnes mobiles, composées de troupes de ligne et de compagnies franches, dans les cantons de Domfront, Passais, Tinchebrai, Flers et la Carneille, qui bordent la partie occidentale du département de l'Orne, et douze autres dans ceux d'Alençon, Saint-Denis, Carrouges, Mortagne, Bellesme, Préaux, Laigle, Argentan, Trun, Pont-Écrepin, Séez, et le Mesle-sur-Sarthe, conformément à la demande des représentants du département[2]. »

On voit que tous les points de son territoire étaient également menacés. L'administration centrale déclarait qu' « elle n'avait aucun moyen de détruire les hordes assassines avec ses propres forces[3]. »

Si grave toutefois que fût cette situation, elle n'était pas comparable à celle de l'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne et de la Sarthe, où tout était en feu. Tilly (*Escarboville*) venait de périr misérablement (31 juillet). Arrêté à la Maulnière par la garde natio-

[1] Impr. nationale, jours complémentaires an VII, 12 p. in-4°.
[2] Min. de la guerre à gén. en chef, 19 août. (Arch. de la guerre.)
[3] Commissaire central à min. de la pol., 20 juillet. (*Ibid.*)

Digitized by Google

nale de Beaumont-le-Vicomte, il prend un peu les devants avec ses deux sœurs, auxquelles il donnait le bras, et, tout à coup, d'un bond prodigieux, il franchit une douve de vingt pieds de large et s'élance de l'autre côté; mais le bord, détrempé par la pluie, cède sous ses pas, et il tombe à la renverse. Pendant qu'il se débat, arrivent les gardes nationaux, qui le fusillent impitoyablement sous les yeux de ses sœurs [1]. Tilly n'avait pas encore repris la campagne. On l'accusait, mais sans preuves, d'avoir coopéré à la délivrance à main armée d'un émigré auprès de Beaumont : plusieurs hommes de l'escorte avaient été tués; un d'eux, fait prisonnier, rendu à la liberté sur la demande de l'émigré lui-même [2].

***

Les arrestations de diligences continuaient, malgré les efforts de l'administration de la guerre pour assurer la sûreté des routes, les injonctions à la garde nationale sédentaire de fournir des escortes et la responsabilité édictée contre les communes négligentes; mais une certaine régularité présidait au pillage, et les fonds publics seuls étaient enlevés, ce qui atténuait singulièrement aux yeux des populations et des voyageurs eux-mêmes la culpabilité des détrousseurs [3].

[1] La plupart des historiens du Maine ont gardé le silence sur cette mort tragique. Voy. cependant le P. Piolin, *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. IV, p. 266, et l'abbé Paulouin, t. III, p. 203. Voy. aussi Muret, t. V, p. 58. L'abbé Paulouin exagère et dénature le rôle de Tilly au point de le mêler, en 1796, à la campagne du Perche, qui n'eut lieu que dans la seconde guerre et plusieurs mois après sa mort.

[2] L'escorte se composait de quatorze mobiles et de deux gendarmes; les chouans étaient quarante à cinquante. Deux mobiles furent tués; « un gendarme prisonnier fut relâché à la sollicitation de l'émigré, preuve que les voleurs et les assassins se font un devoir d'obéir en tout aux ordres de MM. les émigrés, prêtres insoumis et leurs adhérents ». (Vimeux à min. de la guerre, 4 août.) C'est un langage odieux.

[3] *Août.* — Un nommé Dardeville, ex-chef de chouans, et quelques-uns de ses anciens camarades, ayant tenté d'arrêter la diligence du Mans à Paris, qui portait vingt-cinq mille livres de fonds publics, est cerné et tué à Téloché (Sarthe); cinq de ses hommes sont arrêtés. (*Journ. des hommes libres*, 19 thermidor.)

4 août. — Diligence arrêtée entre la Guerche et Vitré, l'escorte faite prisonnière et emmenée dans la forêt; on lui offre de prendre du service dans les chouans; elle

Digitized by Google

*
* *

Les administrations centrales multipliaient les proclamations[1], pour tâcher de rassurer les populations, sans parvenir à se rassurer elles-mêmes.

D'Oilliamson répondait par l'appel suivant :

« Nous, Gabriel-François, vicomte d'Oilliamson, maréchal des camps et armées du Roi, commandant en second, pour S. M. Louis XVIII, les royalistes de la basse Normandie, à tous ceux qui ces lettres verront, Salut.

« Le moment est arrivé où il faut que tous les Français qui veulent secouer le joug avilissant et barbare du gouvernement régicide français, prennent le caractère énergique, afin d'avoir la gloire de coopérer au rétablissement de l'Autel et du Trône, en employant tous les moyens qui sont en leur pouvoir; ceux qui sont braves, forts, capables de soutenir les fatigues de la guerre, en allant se ranger aux étendards royaux; les autres, quoique portant S. M. Louis XVIII dans leur cœur et ne pouvant prendre les armes, en aidant de tous leurs moyens les armées catholiques royales et celles des alliés du Roi, en éclairant les Français sur leurs vrais intérêts, en leur persuadant que la coalition des puissances étrangères n'est que pour rétablir le Roi sur son trône, que Louis XVIII n'y remontera qu'avec la volonté de faire le bonheur des Français, en Souverain qui sait pardonner à ses sujets égarés.

refuse; on lui rend la liberté. (Guyardet, commandant de l'arrondissement de Laval, à général d'Halencourt, 7 août.)

8 *août*. — La malle, arrêtée au bois du Parc, entre Villedieu et Avranches, est dévalisée de tout ce qu'elle portait. (*Journ. des hommes libres.*)

Septembre. — Les deux diligences de Caen à Paris arrêtées entre Évreux et Paci, dans la forêt de Miserei, par deux cents brigands bien vêtus et bien armés : quarante-huit mille livres appartenant à l'État, et dont le chiffre était parfaitement connu, enlevées; l'argent et les effets des voyageurs respectés; la première voiture emmenée dans un bois écarté, en attendant le passage de la seconde. (*Journ. des hommes libres.*)

[1] 3 fructidor (20 août), 3 p. in-4°. — Proclamation aux administrations municipales des cantons de l'Orne : « Les bandes royalistes sont organisées, leurs plans sont pris et l'exécution est commencée. » Désarmement des suspects; organisation des compagnies d'élite; réquisition des gardes nationales des cantons voisins.

Circulaire aux administrateurs de canton, 14 fructidor (31 août), 2 p. in-4°. — Invitation à faire des visites domiciliaires, en exécution de la loi du 26 thermidor dernier, pour découvrir et « détruire les vils et féroces partisans de la royauté ».

Aux mêmes, 16 fructidor, 2 p. in-4°. — « Recherche de toutes les plaintes, notes et dénonciations civiques sur les vols, dilapidations, réquisitions illégales, fournitures simulées, ventes frauduleuses et malversations commises dans les administrations militaires de la division. »

Digitized by Google

« Nous, par l'absence momentanée de M. le comte de Frotté, général en chef de l'armée catholique et royale de Normandie, commandant ladite armée, ordonnons, à commencer de cette époque, à tous les habitants de la basse Normandie de prêter secours et assistance à tout ce qui pourra faire partie des armées du Roi ou de celles de ses alliés, lorsque l'occasion s'en présentera; défendons, sous peine de mort, l'arrestation des prêtres, des émigrés, des conscrits, réquisitionnaires et déserteurs des troupes républicaines, et de tous ceux désignés comme royalistes. En conséquence de cet ordre, qui aura son exécution aussitôt que l'on en aura la possibilité, tout commandant de garde nationale, de colonne mobile, de patrouille, de corps de garde, toute sentinelle, gendarme ou agent du pouvoir exécutif, ou autres particuliers qui seront convaincus d'avoir tué, fait tuer, ordonné ou dirigé ou facilité l'arrestation des personnes indiquées ci-dessus, subiront la peine de mort. Même peine sera infligée à l'égard de l'arrestation des femmes et enfants qui seraient dans les cas ci-dessus. On invite donc les honnêtes habitants des villes, bourgs, villages, hameaux, où nous n'avons pas encore pu établir l'autorité royale, de tenir note des arrestations faites et de ceux qui les auront ordonnées, signées ou exécutées, afin que justice puisse en être faite en temps et lieu, assurant en même temps protection à tous les habitants qui resteront paisibles chez eux, de quelque opinion qu'ils aient été; ordonnons même aux membres des autorités constituées de ne point abandonner leurs places jusqu'à ce qu'il en soit par nous autrement ordonné; mais devront cependant tous se soumettre à ce qui sera ordonné pour le service de l'armée, dans laquelle je maintiendrai l'ordre et la discipline qui assurent en retour la bienveillance de l'habitant tranquille.

« Toute troupe de ligne républicaine qui viendra se rallier aux étendards royaux sera bien reçue. Les officiers et soldats conserveront leurs grades. Ceux qui y viendront isolément seront également bien traités, et comme tous combattront pour le Roi, ses bontés s'étendront sur eux comme s'ils avaient toujours fait partie de l'armée royale. Ce sera des compagnons qui, suivant avec nous le panache blanc, signe de l'honneur, crieront : Vive le Roi! contribueront à la gloire de ses armes et au bonheur de ses sujets.

« Venez donc, braves soldats, partager notre gloire; abandonnez ces vils gouvernants souillés de tous les crimes, qui, pour conserver leurs richesses provenues de rapines en tout genre, prodiguent votre sang et traitent le brave soldat comme un instrument de leur atrocité; et tandis qu'ils regorgent d'or et d'argent, vous laissent manquer de tout, et veulent, en vous faisant exécuter leurs ordres tyranniques et sanguinaires, vous rendre odieux à toute la nation et vous rendre même

Digitized by Google

méprisables aux yeux de tout Français honnête; et vous, carabiniers, que je porte encore dans mon cœur, notre ancien colonel est notre Roi; c'est vous en dire assez...

« Honoré de la confiance du Roi, je ne cesserai de chercher à ramener le bonheur sur mes compatriotes. Tout mon désir est d'être juste, quoique ferme, dans l'exécution des ordres nécessaires pour le service du Roi. Mais ce qui sera bien doux à mon cœur, ce sera de faire connaître à S. M. et à Monsieur, frère du Roi, tous les sujets fidèles de S. M. qui, dans des temps affreux pour eux, ont eu assez de courage et d'énergie dans le caractère pour donner asile et secours en tout genre aux officiers et chasseurs royaux vulgairement appelés *chouans*, et qui ne calculant que l'intérêt du parti royaliste, y sacrifiaient vie, tranquillité et fortune. »

C'était une déclaration de guerre; mais l'arrivée de Frotté, avec des hommes et de l'argent, devait amener l'explosion.

*
* *

Frotté aurait voulu que Moulin remplaçât Mandat en qualité de chef de la légion de Saint-Jean. Moulin refusa, par le motit qu'habitant la commune, centre des opérations de la légion, il y serait, par lui-même ou par les siens, en butte à trop de réclamations ou de sollicitations au sujet des réquisitions et des subsides de toute nature. « J'engageai, dit-il, M. de Frotté à choisir de préférence un officier étranger au pays, offrant de lui servir de second, excepté pour le service des contributions, et lui demandant seulement un peu de la confiance que pouvaient me mériter mon dévouement et ma connaissance des localités. »

Frotté songea alors à La Pivardière, que son courage et son intelligence désignaient assez naturellement comme chef de légion; mais quelques personnes, et notamment mesdames Le Breton, de Périers, et de Quatrepuits, se mirent en tête de faire nommer M. de Monceaux, ancien officier d'artillerie, qui, d'ailleurs, avait bien servi dans la première guerre, était fort riche et connu dans le pays insurgé. Moulin, très-embarrassé, car il faisait grand cas de La Pivardière, s'en tira en conseillant à de Monceaux d'offrir une forte subvention (mille louis) pour l'équipement de la légion, et à Frotté lui-même d'accepter cette offre qui pouvait être suivie

Digitized by Google

d'autres générosités. De Monceaux fut nommé chef de la légion de Saint-Jean et La Pivardière brigadier général, c'est-à-dire chef de deux légions.

« Je commençai, dit Moulin, en l'absence du nouveau chef, qui était à Paris, et par ordre de M. de Frotté, la réorganisation de notre légion, remplissant les vides du cadre des officiers par des promotions et de bons choix d'hommes estimés de leurs camarades et des honnêtes gens du pays, destituant ceux qui s'étaient mal conduits pendant la paix.

« Notre compagnie de Saint-Jean était trop nombreuse. Je la divisai en deux; la seconde, celle d'Yvrandes, eut pour capitaine le lieutenant de celle de Saint-Jean. Le capitaine de cette dernière avait été arrêté pendant l'amnistie et fusillé sur place, au mépris de toutes les lois humaines. Je lui substituai le baron de Chaulieu, quoiqu'il n'eût jamais servi et qu'il n'eût que dix-sept ans. Personne n'y trouva à redire. Mais la place de major était désirée par plusieurs émigrés restés dans le pays; ils me contestaient même le droit d'y pourvoir. Je dis qu'elle serait donnée par le général à celui qui lui amènerait trois ou quatre cents hommes bien équipés. Ainsi fit Guesdon, capitaine de Mantilli, qui amena trois compagnies bien organisées. Je lui donnai les officiers dont il avait besoin et lui promis aussi quelques habillements et des munitions que, faute d'argent, il n'avait pu se procurer en quantité suffisante. »

Moulin, lui aussi, et les autres chefs manquaient d'argent pour l'approvisionnement de leurs légions. On résolut de lever une contribution sur les acquéreurs de biens nationaux, et de les enlever même, pour en assurer le recouvrement.

Moulin se concerta à cet effet avec Letellier, major de la légion de Flers. Au commencement de juillet, à Bernières-le-Patri, près Vire, Guy et trois autres acquéreurs de biens nationaux furent arrêtés dans leur domicile. On les conduisit, les yeux bandés et par de longs détours, dans des souterrains où ils devaient être détenus jusqu'au payement des contributions qui leur étaient imposées au prorata du revenu de leurs acquisitions. Ils étaient attachés à un gros pieu, à l'aide d'une chaîne de fer solidement cadenassée. Cette chaîne était assez longue pour ne pas trop gêner les mouvements des captifs. Ils avaient de bons lits, de bons aliments, de la chandelle pour s'éclairer, du papier et de l'encre pour écrire à leur famille ou à leurs amis, afin de leur faire

Digitized by Google

connaître leur captivité et de demander les moyens de la terminer. Le concierge de chaque prisonnier était un soldat, qui lisait ses lettres et les faisait tenir aux destinataires, avec l'indication des moyens de faire parvenir la réponse.

Ce premier essai ayant réussi, Moulin continua.

« Nous eûmes, dit-il, jusqu'à vingt prisonniers en même temps, dans divers souterrains. Nous ne les arrêtions jamais sans leur avoir préalablement signifié de verser dans la caisse du Trésor la somme requise... C'était une chose irrévocablement arrêtée parmi nous qu'aucun prisonnier n'obtiendrait sa liberté avant d'avoir contribué exactement pour la somme assignée ou d'avoir fourni une caution que nous eussions acceptée. Point de transaction, point de relâche sur ce point. La caution était, bien entendu, solidaire pour le cautionné et devait, à son défaut, payer à l'échéance... »

Il ajoute que plusieurs des prisonniers, redevenus libres, lui firent présent de pistolets ou d'autres armes, en souvenir des bons procédés qu'il avait eus pour eux pendant leur captivité : reconnaissance qui dut le surprendre lui-même.

L'argent payé, le captif était reconduit, avec les mêmes précautions, à une grande distance de sa prison et rendu à la liberté [1].

Des collectes furent faites pour la caisse de l'armée royale en divers endroits; à Vire, les fonds et les registres étaient cachés sous un tas de charbon [2].

La paye des soldats fut fixée à six francs par semaine [3].

*
* *

L'envoi de Frotté en Normandie fut enfin décidé par le gouvernement anglais. Ce n'était, assurément, ni par condescendance pour ses instances, ni par intérêt pour les insurgés de l'intérieur, ni même, peut-être, par désir de profiter du discrédit toujours croissant où tombait le Directoire; c'était plutôt pour

[1] Les Tronquets, ancien fief devenu simple ferme, dans la commune du Ménil-Hubert, était une de ces cachettes; aucune ne fut découverte.

[2], [3], Séguin, t. II, p. 332, 333.

Digitized by Google

opérer en France une utile et puissante diversion et favoriser ainsi les efforts de la coalition sur les frontières.

Avant de s'éloigner, une de ses dernières préoccupations fut pour ses camarades. Il obtint des brevets de chevalier de Saint-Louis pour Achard des Hautes-Noës, Saint-Vigor, Mauduit, Le Gonidec, et pour les deux Mandat, frères de son ami, des brevets de major; il s'intéressa à d'anciens chouans de son armée, prisonniers sur les pontons d'Angleterre [1]. Il appuya vivement

[1] NOTES SUR SIX BREVETS *que Monsieur a daigné accorder pour MM. Achard des Hautes-Noës, de Saint-Vigor, le chevalier de Mauduit, Le Gonidec, le chevalier de Mandat et du Breuil de Mandat.*

« M. Achard des Hautes-Noës, après avoir servi seize ou dix-huit ans dans les dragons comme sous-lieutenant et lieutenant, a quitté le service peu de temps avant la Révolution. Quoique n'ayant point émigré, il a toujours été parfaitement dévoué à la cause du Roi. Il a été de la coalition de M. de la Rouërie. Il a fait toute la guerre avec les royalistes de Normandie, à la tête de quatre compagnies de son pays. Il s'y est distingué par sa valeur, son zèle et des sacrifices en tout genre qui ont obéré sa fortune; sa famille, lui et son fils sont persécutés, et depuis deux ans ont été obligés de fuir leur maison et de se cacher.

« M. de Saint-Vigor est entré sous-lieutenant au régiment de la Marche-cavalerie en 1771; a été nommé capitaine à la suite dans le même régiment en 1779; a rejoint la compagnie des officiers de son corps émigrés en 1791; est rentré, après la campagne de 1792, par permission des princes, et n'a pas cessé de chercher les occasions de se rendre utile au parti du Roi dans la ville et les environs de Caen.

« M. le chevalier de Mauduit, breveté au service du Roi en 1781, a été embarqué et a fait une campagne aux Iles. En 1791, il a été se réunir aux gardes du corps avec lesquels il a fait la campagne de 1792; il a fait ensuite celles de 1793, 94 et partie de 95, dans les volontaires de Damas où il a été blessé. Depuis, il est rentré en France par Quiberon, pour venir se réunir aux royalistes de Normandie. Après y avoir fait la guerre quelque temps, il fut envoyé avec quelques officiers pour organiser la division qu'il commande aujourd'hui, entre l'embouchure de la Rille et celle de la Seine. En 1796, quelques mois après la fin de la guerre, il délivra M. le vicomte de Chambray, sur la route de Rouen à Caen, où il était conduit par une escorte pour être jugé.

« M. Le Gonidec, entré à l'École militaire de Paris, en 1778, avec des lettres de cadet; sous-lieutenant dans le 47e de Berry-infanterie en 1781; émigré en 91; a fait la campagne de 1792; s'est trouvé au siége de Maestricht en 93; ensuite est entré dans la légion Béarn-cavalerie, où il a été blessé; depuis, est entré dans les cadres où il a fait la campagne de Quiberon; en 1797, est passé en Normandie, où il a été employé comme major de division. D'après son zèle et son excellente conduite, il est destiné maintenant à en commander une autre où il est estimé, comme il est fait pour l'être.

« L. DE FROTTÉ. »

« M. le chevalier de Mandat, breveté au service du Roi en 1781, a été nommé capitaine dans le régiment des chasseurs des Trois-Evêchés, en 87 ou 88. Il a émigré en 91, a fait la campagne de 92; depuis a fait celle de Quiberon, et est passé

Digitized by Google

auprès du comte des Cars, qui avait la confiance de Monsieur, les titres de La Trémoille, désireux d'obtenir une mission en France, mais plutôt politique que militaire. On lui offrit un commandement, en effet, sur un point de la Normandie que nous ne saurions préciser; il s'excusa de l'accepter, sur le peu de relations qu'il avait eues avec le pays où l'on voulait le placer[1].

Quelques-uns des amis de Frotté, Bruslart à leur tête, l'ont précédé et ont déjà touché la terre de France (3 septembre).

Il va partir lui-même; il est parti[2]. Ses lettres à son père vont nous faire connaître les incidents de ce voyage, qui devait être le dernier, en même temps qu'elles nous montrent une fois de plus, sous un jour touchant, sa tendresse filiale.

I

« Portsmouth, 11 septembre 1799.

« Le chevalier de Frotté m'a remis ce matin, cher papa, votre aimable et très-excellente lettre. La tendresse, les prières et la bénédiction

en Normandie en 1795. Il commandait deux compagnies de déserteurs dans la colonne sous les ordres de son frère; il y a fait la guerre avec distinction et a eu l'épaule cassée à l'affaire de la Forge-Coquelin.

« M. du Breuil de Mandat est entré au service comme sous-lieutenant dans le régiment d'Armagnac, en 1779 ou 1780. Je l'ai vu sous-lieutenant de chasseurs en 1788. Je ne puis l'affirmer, mais je crois qu'il a été fait capitaine depuis. Il a émigré en 1791, a fait la campagne de 92, ensuite a fait la guerre dans un corps de troupes légères à l'armée autrichienne. En 95, il a fait la campagne de Quiberon, après laquelle il est passé en Normandie, où il a fait la guerre comme chef de canton dans la division de M. d'Hugon, jusqu'à la cessation des hostilités, et s'y est conduit avec autant de dévouement que d'intelligence.

« Louis de Frotté. »

« *Note.* — MM. de Mandat désignés ici sont deux frères aînés de celui qui a été fusillé en Normandie, ayant le brevet de colonel. Monsieur a daigné leur accorder, tant pour leurs services que pour ceux de leur frère, chacun un brevet de major, avec la restriction que le dernier n'aurait que celui de capitaine maintenant, s'il ne l'était déjà. »

(18 août 1799; aut., 1 p. in-fol. : Arch. de Couterne.)

Recommandation en faveur des deux frères Fortin, de Saint-Loup près Mayenne, qui ont fait la guerre sous ses ordres comme officiers et y ont perdu un troisième frère. Ils voulaient émigrer pour se soustraire, eux et leur famille, aux persécutions de nos ennemis; ils furent capturés au sortir de la rivière de Nantes, en mars 1798, et, depuis ce temps, ils sont restés prisonniers au château de Porchester. (20 août; Arch. de madame la comtesse de Frotté.)

[1] Lettre au duc des Cars. (Arch. du duc de La Trémoille.)

[2] Par une erreur que l'on s'étonne de trouver reproduite dans toutes les éditions

Digitized by Google

d'un bon père portent toujours bonheur à un fils qui remplit son devoir; ainsi j'espère que j'en aurai des preuves. Mon dévouement à mon Roi et à mon pays doivent trouver grâce auprès de Dieu et attirer sur moi sa protection, en raison des projets qu'il a sur moi. N'en soyez pas inquiet, je vous en conjure. Adorons, servons et résignons-nous; en mettant notre confiance dans la Providence, nous serons toujours au-dessus des intrigues de la malveillance et des petites passions des hommes qui nous voudraient du mal. Je vous assure qu'ils m'inspireront toujours plus de pitié que de haine, et je n'y fais et ne ferai jamais d'attention que dans les moments où ils peuvent se rencontrer positivement sur mon chemin pour mettre des entraves à mon zèle et contrarier le bien du service, soit directement, soit indirectement, par intention ou par inadvertance.

« Nous sommes tous arrivés ici bien portants. J'espère que nous en partirons demain, à moins que les vents ne soient trop contraires. J'ai deux bâtiments pour nos armes et pour nous. L'un est une espèce de petite corvette bien armée, et l'autre un transport, ce qui nous mettra beaucoup plus à l'aise que je ne croyais, parce que nous serons moitié sur l'un et moitié sur l'autre. Je n'ai pas infiniment à me louer de la mesure qu'on a prise à tenir notre petite expédition secrète, mais cela ne vient, je crois, que des bureaux de Portsmouth. Du moins, je suis sûr à peu près que ce n'est la faute ni de mes officiers, ni de moi, quant aux indiscrétions d'ici, car pour celles de Londres, chacun ayant un ami a fait au moins une confidence, et tout le monde finit par être dans le secret. J'écris à MM. Windham et Woodford pour leur faire part de la nécessité de prendre des mesures plus secrètes dans les autres convois, afin que lorsque vous ou même d'autres viendront nous rejoindre, nous puissions éviter les mêmes inconvénients.

« Vous avez bien raison, cher papa, de me féliciter sur les qualités des officiers qui m'accompagnent. Ils sont bien faits pour me donner espoir et confiance dans l'avenir. J'espère qu'ils sympathiseront bien avec mes excellents ou anciens camarades, dont la composition est un grand avantage pour moi. Je suis charmé de ce que vous me mandez du chevalier de F... Il est franc et loyal, et je crois bien pouvoir compter sur lui. Aussi, il ne me quittera pas, du moins de quelque temps...

« Adieu, cher et tendre père. Je vous serre contre mon cœur. En arrivant à Saint-Marcouf, je vous écrirai, mais ne soyez pas inquiet d'être dix, douze, quinze jours, peut-être plus, sans avoir de mes nouvelles,

de son *Histoire de la Révolution*, Thiers suppose que Frotté n'avait pas quitté la Normandie (t. IX, p. 20, 23). Pezet, Forneron (*Les Émigrés*) et d'autres historiens se trompent également en plaçant l'arrivée de Frotté en 1798.

Digitized by Google

parce que vous savez que lorsqu'il ne vient pas de bâtiments exprès, on ne peut recevoir de lettres de ce rocher. Au reste, il ne faut pas se faire de monstre de notre débarquement. Ce n'est pas une chose si difficile, et avec les précautions que je prendrai, j'espère que nous n'aurons même rien à risquer. Mille choses bien tendres à nos vrais amis et amies[1]. »

II

« Saint-Marcouf, 13 septembre 1799.

« Nous sommes arrivés ici fort heureusement, après douze heures de traversée, cher papa. J'y ai appris que Bruslart avait mis pied à terre, il y a dix jours, avec tous ceux qui l'accompagnaient. Le temps n'a pas permis d'aller à la côte depuis, mais comme le bateau est resté une demi-heure à écouter, après le débarquement de ces messieurs, nous devons regarder comme certain qu'ils sont arrivés à bon port, puisqu'on n'a rien entendu lorsqu'ils ont été débarqués. Je profite bien vite du retour de la corvette qui nous a conduits ici pour vous dire un mot, vous tranquilliser et vous assurer que bientôt j'espère vous récidiver la nouvelle de mon heureuse arrivée en France[2]... »

Vers le même temps, le père recevait des amis de son fils, qu'il voyait s'éloigner avec le plus sinistre pressentiment, des témoignages plus faits pour flatter son orgueil paternel que pour rassurer sa tendresse :

« J'admire sa vertu, lui écrivait le prince de La Trémoille, et m'indigne de la manière aussi honteuse pour les autres qu'honorable pour lui dont on en abuse...

« Tout en craignant tout ce qu'on doit craindre pour lui, je sens que j'espère encore plus que je ne crains, uniquement parce que c'est lui, parce que je crois à son étoile, c'est-à-dire au don qu'il a éminemment de se tirer surtout des plus mauvais pas[3]. »

*
* *

En se mettant en règle avec ses camarades, avec ses amis, avec sa famille, Frotté voulut aussi se mettre en règle avec Dieu.

On a pu remarquer le caractère grave et religieux de ses dernières lettres à son père; l'explication s'en trouve dans cette autre lettre à son ami La Trémoille :

[1] A. n. s.
[2] A. n. s., 2 p. in-4°.
[3] Hambourg, 30 septembre. (Arch. de Couterne.)

Digitized by Google

« Je devrais attendre ton arrivée pour te confier que je veux tout à fait devenir homme de bien avant de partir. Quand on va combattre pour la foi et la royauté, il faut être conséquent et alors remplir ses devoirs de chrétien aussi bien que ceux de royaliste. Si je ne l'ai pas fait plus tôt, c'est que je redoute jusqu'à l'apparence de l'hypocrisie vis-à-vis de moi-même et que cette démarche ne peut se faire convenablement à moitié et seulement pour la forme. Je crains encore les yeux des autres. Aussi fais-je mon affaire sans en dire mot. Mais moi aussi je te dois cette confidence, car c'est à ce pauvre cher Vallière et à toi que je dois après Dieu les liens qui m'ont toujours retenu non dans la pratique, mais dans le respect de la religion[1]. »

La réflexion, les souffrances et les déceptions de la vie avaient élevé son âme au-dessus des plaisirs, des passions ou des intérêts qui l'avaient occupé jusque-là. Il allait au devoir où il le voyait, sans affectation et sans faiblesse, et il n'était pas homme à s'arrêter à moitié chemin.

[1] 2 août 1799 (Arch. du duc de La Trémoille); — FORNERON, *Les Émigrés et la société française.*

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE SEPTIÈME

SECONDE GUERRE

(1799-1800)

Retour de Frotté. — Forces respectives des deux armées. — Proclamations. — Affaires de Touvois. — Le Gast. — Couterne. — Mouvements dans le Calvados, la Manche et l'Orne. — Affaires de Vire. — Saint-Poix. — La Fosse. — Mort de d'Oilliamson. — Correspondances. — 18 Brumaire. — Situation de la basse Normandie. — De la haute.

Trêve. — Madame Turpin de Crissé. — Hédouville. — Conférences de Pouancé et de Candé. — L'abbé Bernier. — Paix de Montfaucon. — Pendant la trêve. — Soumissions en Vendée, en Anjou, dans le Maine, en Bretagne. — Disgrâce de Hédouville. — Frotté seul.

Reprise des hostilités. — Rôle du premier Consul. — Affaire du Sap. — Légion du Perche. — Affaires de Mauves. — Bellesme. — Le Mesle-sur-Sarthe. — Fontenai-les-Louvets. — Saint-Christophe du Jambet. — Les Laitiers. — Vimoutiers. — Gacé. — Bataille de Cossé. — Saint-James. — Barenton. — La Chaux. — Situation générale. — Correspondances.

C'est le 23 septembre que Frotté débarqua à son tour sur la côte normande, à Meuvaines, dans le voisinage de Bayeux; il amenait avec lui quinze officiers.

Il séjourna un peu au château de la Lande-Vaumont, près Vire, où il tint conseil avec plusieurs de ses divisionnaires[1], puis à celui du Champ de la Pierre (Orne).

C'était un excellent lieu de refuge : bizarre assemblage de bâtiments de style et d'âge différents; plafonds de hauteur inégale ; ca-

[1] Beauchamp, t. IV, p. 404; — Séguin, t. II, p. 334; — Crétineau, t. IV, p. 30.

Séguin prétend que Frotté aurait assisté alors à un grand conseil tenu à la Jonchère, en Bretagne, entre les chefs principaux de la chouannerie; erreur.

Digitized by Google

chettes difficiles à découvrir; deux autres pouvant contenir chacune cinq lits d'officiers, creusées sous un talus couvert de broussailles, dans le parc, à trois cents mètres du château, avec des ouvertures qui permettaient d'en surveiller les abords ; parc entouré de hautes murailles ; vastes étangs ; bois épais et coupés de ravins ; grande cour d'honneur, accessible par un seul portail ; ensemble, en un mot, dont il était également difficile de scruter tous les détails et de garder toutes les issues. Le dévouement des maîtres du château, MM. et madame de Bâmont, était une protection plus sûre encore. Cette dame était d'un sang-froid à toute épreuve. Un jour, les bleus arrivent à l'improviste chez elle; Frotté, qui ne pouvait s'habituer à la vie des souterrains, se trouvait dans le salon. Elle n'a que le temps de le pousser derrière une tapisserie, malheureusement un peu courte, car le bout des pieds de son hôte passait par-dessous. Par son aplomb et son entrain, elle trouve moyen de détourner l'attention des bleus ; il est sauvé[1].

Il visita plusieurs de ses anciens divisionnaires. Au commencement d'octobre, il passa une revue de ses troupes, les plus disponibles, sur les monts Bonnets, à Tallevende-le-Grand, plateau large et élevé qui domine toute la contrée ; il nomma et fit reconnaître beaucoup d'officiers[2].

*
* *

Un de ses premiers soins fut d'écrire aux chefs de division une circulaire pour leur annoncer son arrivée et leur adresser ses dernières instructions ; mais tout en les engageant à se tenir prêts pour le moment, nécessairement prochain, de l'entrée en campagne, il leur défendait encore de le devancer par des entreprises téméraires et individuelles. Il y appuyait fortement sur les promesses de toute sorte du gouvernement anglais : le comte d'Artois et le duc de Bourbon n'attendaient que la prise d'un port sur la Manche pour débarquer eux-mêmes avec d'immenses ressources;

[1] *Notes* de M. l'abbé Macé.
[2] Séguin, t. II, p. 333.

Digitized by Google

déjà même, dans cette prévision, le premier avait dû se rapprocher de Portsmouth[1].

« Normandie, ce 28 septembre 1799.

« Je suis enfin revenu parmi vous pour partager le sort de mes camarades et contribuer de toutes mes facultés à la délivrance de notre patrie. Je désirerais pouvoir parcourir en même temps les dix-huit divisions organisées sur la surface du pays que S. M. a daigné confier à mon commandement ; mais en attendant que je puisse voir chacun de vous, je m'empresse d'avoir l'honneur de vous prévenir qu'il est de la première importance que chacun de vous ne fasse aucun mouvement incohérent avec l'ensemble des opérations projetées, et je vous engage en conséquence à suivre aussi exactement que possible l'instruction que je vous ai adressée en date du 1er août. Le temps est près enfin où nous devons trouver la récompense de notre dévouement persévérant, puisque nous touchons à l'époque où les efforts de notre zèle vont devenir efficaces et ostensiblement utiles au service de notre Roi et de notre pays. Mais nous devons nous conformer à ce que nous dictent les ordres de S. M. et l'intérêt de notre patrie, et attendre, pour agir, l'ordre prochain que je vous ferai passer pour reprendre les armes au même instant où tous les royalistes de la Vendée, de l'Anjou, du Maine, de la Bretagne, etc., doivent également recommencer unanimement la guerre, d'accord avec nous. J'engage donc d'une manière pressante ceux de vous, Messieurs, dont la force et l'énergie de vos divisions pourraient vous engager à prendre les armes avant d'en avoir reçu l'ordre, à suspendre votre levée générale, et à vous borner à la défensive jusqu'au moment fixé pour le soulèvement général des provinces de l'Ouest. En attendant, veuillez bien prendre les plus promptes et les meilleures mesures pour vous y préparer et remplir d'une manière avantageuse l'espoir que le Roi, notre pays et les royalistes des autres provinces mettent dans notre zèle. Nous avons l'espoir certain d'avoir des secours de toute espèce, et de voir S. A. R. Monsieur et Mgr le duc de Bourbon venir se mettre à notre tête lorsque nous aurons pris les armes et serons en mesure de protéger leur débarquement. C'est donc à nous à faire les plus grands efforts pour nous préparer à réunir très-prochainement des forces organisées susceptibles de favoriser l'arrivée des princes, des troupes, des fonds, des armes et des munitions qui sont destinés au salut de la France, et

[1] Telle est la précision de ces promesses, si souvent faites sans résultat, et tel eût été l'effet sur l'esprit des insurgés d'une nouvelle déconvenue, que nous hésitons à croire que la circulaire projetée ait été envoyée dans ces termes. Beauchamp (t. IV, p. 391), Crétineau (t. IV, p. 29), en donnent une version un peu différente de la nôtre, mais renfermant les mêmes assurances.

Digitized by Google

c'est à nos compatriotes bien pensants et aisés, à nous seconder de leur dévouement, pour nous aider en attendant, et à nous procurer des secours provisoires pour suppléer à ce qui nous manque pour ce premier moment.

« L'Angleterre a des fonds prêts pour remettre à Monsieur, afin de soutenir nos efforts efficacement, dès l'instant où nous aurons les armes à la main. S. A. R. a quitté Édimbourg pour se rendre aux environs de Portsmouth, et être plus à même de venir en France aussitôt que nous lui offrirons des troupes dignes de combattre sous ses ordres. Le ministère britannique a mis à ma disposition et à ma grande proximité, des canons, des armes, des munitions et les objets nécessaires. Ainsi, nos espérances n'ont plus pour base seulement des probabilités, mais ce sont des faits. Cependant, ne pouvant les voir se réaliser, si nous ne prenons les armes, c'est donc à nous à employer, pour nous fournir les moyens de nous y préparer, toutes les mesures que pourront nous suggérer notre zèle, et tout ce que l'honneur peut avouer dans pareilles circonstances. C'est également à ceux de nos compatriotes propriétaires, qui sont les plus intéressés à voir rétablir l'ordre, notre religion et notre Roi dans notre malheureuse patrie, à faire des sacrifices en conséquence, et à ceux qui, par leur conduite dans cette fatale Révolution, se sont mis dans le cas d'avoir à racheter leurs torts à l'instant où elle est à la veille de se terminer, à saisir cette occasion pour obtenir des sauvegardes qui puissent mettre à l'abri eux, leurs familles et leurs propriétés.

« En conséquence, j'autorise chacun de vous, Messieurs, pour le bien du service du Roi, à ce qui suit, en vous enjoignant de vous conformer aux formes régulières indiquées[1]...

*
* *

Au moment où Frotté reparaissait ainsi en Normandie, les forces républicaines y avaient été fort amoindries par des distractions successives. La 13e division ne comptait plus que 13,929 fantassins et 762 cavaliers; la 14e, 2,192 fantassins et 419 cavaliers, non compris, il est vrai, les gardes nationaux, les garde-côtes, vétérans, canonniers volontaires. Peu de temps après, trois colonnes, deux de 1,800 et la dernière de 3,000 hommes, renforçaient cet effectif si insuffisant[2].

Une loi, du 19 septembre 1799, venait d'ordonner la forma-

[1] Brouillon a., 3 p. in-4o, inachevé. (Arch. de Couterne.)
[2] Min. de la guerre à min. de la pol., 8 octobre. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

tion de légions françaises dans les départements de la Sarthe, de l'Orne, de la Mayenne, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire. La Manche et le Calvados restaient en dehors, comme moins agités sans doute ou moins menacés. Ces légions, « destinées spécialement à combattre les chouans », devaient se composer de compagnies franches formées en vertu de la loi du 24 messidor précédent et supplémentairement d'habitants du département. Elles comprenaient un bataillon d'infanterie légère, divisé en huit compagnies de 150 hommes chacune, dont une de carabiniers, une de sapeurs et une de fusiliers, et une compagnie de chasseurs à cheval de 124 hommes[1].

Elles étaient prises dans les colonnes mobiles, non par voie de tirage au sort, mais par le choix des administrations municipales, et bien qu'on recommandât en général de n'y faire entrer que « des hommes patriotes, vigoureux, non mariés, ci-devant militaires et jouissant d'une certaine aisance », comme il fallait que le contingent fût complet, on finissait par y admettre des gens de toute catégorie[2]. En changeant de nom, les compagnies franches, françaises ou territoriales, furent loin de rendre les services qu'on s'en était promis.

On demandait dans l'Orne soixante hommes pour la cavalerie : réclamations de l'administration centrale, sous prétexte qu'on aurait promis aux conscrits qu'ils ne quitteraient pas leur département[3].

Un arrêté du Directoire autorisa le général en chef de l'armée d'Angleterre à requérir les gardes nationaux sédentaires et les

[1] *Rapport* par Talot, séance du 22 fructidor; Imp. nat., 18 p. in-8°.

[2] Commissaire départemental de la Sarthe à ses collègues des cantons, 21 prairial an VII (9 juin 1799); lettre dans ma collection.

La levée, la solde et l'équipement annuel étaient évalués à 763,903 francs. Le gouvernement allouait 50,000 francs pour la fourniture de l'équipement, de l'habillement et de l'armement des mille premiers hommes ; or, l'équipement seul devait coûter 11,400 francs, et les fournisseurs, dans la crainte de n'être pas payés ou de ne l'être qu'avec de longs retards, refusaient de rien livrer à crédit : quelques-uns d'eux n'étaient pas encore remboursés des avances qu'ils avaient faites en l'an IV et en l'an V.

[3] Hédouville à min. de la guerre, 12 décembre. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

colonnes mobiles de tous les départements compris dans son arrondissement, à les rassembler en masse et à les faire passer au besoin d'un département à l'autre, sur tous les points où il jugerait leur présence nécessaire pour agir de concert avec la troupe de ligne[1].

Les changements dans le commandement allaient devenir encore plus fréquents.

Dupont et Canclaux eurent momentanément celui de la 14e division; Avril l'exerça aussi à titre seulement provisoire, tout en restant à la tête du Calvados, où Guillet le remplaça à la fin de la guerre.

Pinon, puis Simon, puis Merle, eurent celui de la Manche.

Digonnet, dans l'Orne, était accusé de « faiblesse et d'incapacité[2] ». On lui donna pour successeurs La Rue (21 octobre), puis Guidal, de triste mémoire[3].

Les défiances et les délations contre l'autorité militaire étaient encore à l'ordre du jour. Guidal, commandant à Alençon, y fut particulièrement en butte; on lui reprochait d'avoir mis en liberté Richard (*L'Aventure*), de la Poôté, ancien chouan, et des paysans arrêtés dans les bois de Pré-en-Pail et contre lesquels n'existait point de charges sérieuses; on lui en voulait aussi de l'imprudence avec laquelle il annonçait à haute voix le but de ses expéditions. A Caen, le général Dupont-Chaumont, qui remplaçait Rey, était accusé « de ne s'entourer que d'hommes

[1] S. d. : vers 1er octobre. (Arch. de la guerre.)

[2] *Journ. des hommes libres*, 14 octobre.

[3] TABLEAU DE L'ÉTAT-MAJOR DE LA 14e DIVISION MILITAIRE

AU 1er JANVIER 1800.

Généraux : AVRIL, commandant la division ; résidence, Caen.
— PINON, commandant la subdivision de la Manche.
— GUIDAL, commandant celle de l'Orne.
— MILHAUD, } sans indication de destination.
— GUILLET, }
— DUMOULIN, commandant les colonnes auxiliaires de la Manche.

AU 1er FÉVRIER.

Généraux : GARDANNE, commandant la 14e division, à Caen.
— GUILLET, commandant la subdivision du Calvados.
— MERLE, celle de la Manche.
— GUIDAL, celle de l'Orne.
— PINON, sans indication de destination.

Digitized by Google

tarés d'incivisme » et de se faire applaudir, dans la rue, par les femmes[1].

*
* *

Quelles pouvaient être les forces des insurgés?

D'après un rapport du ministre de la guerre au Directoire (7 novembre), l'armée des chouans de Normandie devait être portée à 20,000 hommes, sous les ordres de Frotté et autres; la division angevine en avait 3,000, et devait aller à 12,000; celle du Maine en comptait déjà 7,000, et serait portée à 15,000; enfin, celle de Bretagne arrivait à 20,000.

Ces prévisions étaient excessives. Les états préparés par les chefs de division pour être soumis à Frotté ne présentaient qu'un effectif total de 10,000 hommes, susceptible, il est vrai, d'être fort grossi dans le cas de débarquement d'un prince sur la côte normande. Ce chiffre, lui-même fort exagéré, se décomposait ainsi :

ÉTAT DES DIVISIONS au 3 septembre 1799.

DIVISIONS.	CHEFS.	NOMBRE D'HOMMES.
Avranches	Comte DE RUAYS	2.487
Saint-Jean des Bois	Chevalier DE LA PIVARDIÈRE	1.710
Flers	DURAND	1.210
Falaise	Baron DE COMMARQUE	1.425
Livarot et Vimoutiers	PICOT	3.000
Gavrai et Périers	D'HUGON	240
Presqu'île (du Cotentin)	JACQUES	»
Bayeux	LOUIS	400
	TOTAL	10.472[2]

*
* *

Une bande de chouans s'était cantonnée dans les bois de Moulins-la-Marche (Orne); elle battait le pays aux environs.

[1] *Journal des hommes libres*, 16 brumaire; 22 frimaire.

[2] V. à l'Appendice la répartition de quelques-uns de ces totaux par compagnies. Ces états furent saisis, avec d'autres papiers importants, par les douaniers de Sainte-Honorine-sur-Mer (Calvados), sur deux émissaires, l'un de Crépon, l'autre des îles Saint-Marcouf, dans la nuit du 14 au 15 septembre; mais les administrations municipales ayant exigé l'ouverture des paquets, la divulgation des secrets qu'on avait surpris en fit perdre tout le fruit. (Min. de la police à min. de la guerre, 17 oct.)

Digitized by Google

Elle pilla le château de Courtomer, la maison de Billard, notaire, et celle d'un nommé Berrier. Le château de Touvois, dans la commune de Bures, était alors inhabité ; elle en fit son quartier général.

Ce château [1] a été entièrement démoli en 1846. Nous l'avions visité quelques années auparavant ; il était alors dans l'état où l'avait laissé la Révolution. C'était une petite fabrique féodale d'une originalité singulière : corps de logis à deux étages, flanqué de pavillons et surmonté d'une lanterne élégante, qui gardait encore comme aigrette une fleur de lys en fer ; par derrière, un entassement de pavillons et de tourelles ; de tous côtés, d'étroites meurtrières pour le service de l'arquebuse ; sous les sablières, d'autres percées plus récentes et datant probablement de la Révolution ; autour de la cour d'honneur, des fossés en carré, encore remplis d'eau, avec les communs des deux côtés, et les ruines d'un pont-levis ; extérieurement, des traces de fossés plus étendus, cachés sous les buissons ; tout à l'entour, de beaux et vieux arbres ; pour accès, des chemins creux, couverts et défoncés. Touvois était parfaitement placé pour servir de repaire aux chouans qui couraient le pays. Ils se rassemblaient encore au château de Glapion, dont le propriétaire, M. de Saint-Aignan, émigré rentré, passait pour un de leurs chefs, et qui, lui aussi, est perdu au fond de taillis solitaires [2]. La Haye, de Champeaux, était un autre chef.

L'administration municipale de Moulins-la-Marche, dirigée par Boutey, commissaire du Directoire exécutif, prit, le 11 vendémiaire (3 octobre), une résolution dont le succès paraissait certain. Le dimanche 13 octobre, les citoyens des cantons de Moulins, le Merlerault, Courtomer, Gacé, Laigle, Tourouvre, Soligni et Mortagne, devaient se lever en masse, commune par commune, pour fouiller, réunis en détachements, une certaine étendue de pays et notamment les bois et forêts. La battue com-

[1] *Mosaïque de l'Ouest*, 2e année, p. 290 ; — *Orne archéol.*, p. 107 et 248 ; — *Mém. des antiquaires de Normandie.*

[2] On a parfois attribué à ce Saint-Aignan un rôle de commandant supérieur dans le pays de Laigle et de Moulins, qu'il n'exerça pas en réalité ; son rôle fut très-secondaire et tout local.

Digitized by Google

mencerait à cinq heures du matin ; les citoyens, pourvus de vivres pour un jour et de munitions, se réuniraient en silence au lieu du rendez-vous ; les moins bien équipés resteraient dans l'intérieur de chaque commune avec l'agent ou l'adjoint, pour y faire des visites domiciliaires chez les individus suspects et les désarmer.

Cette délibération avait été prise sous le serment du secret ; les mots d'ordre et de ralliement avaient été envoyés cachetés, la veille, aux chefs commandant les détachements. Les chouans n'en furent pas moins avertis et se tinrent sur leurs gardes ; ils eurent aussi le bonheur d'enlever une ordonnance qui portait le mot de ralliement.

A Laigle, il ne se présenta point de volontaires à l'heure du départ. Les administrateurs, notamment Vallée, président, crurent devoir donner l'exemple et furent suivis par un détachement de cent à cent vingt hommes. Ils vinrent coucher à Moulins-la-Marche. Le lendemain matin, ils partirent pour Touvois, où ils devaient rallier un détachement de carabiniers et de gardes nationaux venu du Mesle. Sur le bord du chemin de Sainte-Scolasse à Bures, Vallée entre dans un pré et tombe dans un poste de chouans : « Qui vive? lui crie-t-on. — Républicains! » répond-il, croyant avoir affaire à des amis. Les chouans s'élancent sur lui : « Grâce! j'ai une femme et des enfants! » et il tombe percé de plusieurs balles [1]. La troupe n'en continue pas moins sa marche sur Touvois. Quatre éclaireurs, envoyés en avant, n'ont rien remarqué de suspect ; la cavalerie pénètre sans défiance dans la cour du château et range ses chevaux et ses armes dans les écuries ; l'avant-garde la suit ; en tout, au moins cinquante hommes. Tout à coup, éclate de trois côtés une vive fusillade : Ballot,

[1] Le rapport officiel raconte autrement cette mort déplorable. Vallée aurait été tué « sans qu'on l'ait vu frapper », ce qui permettrait de croire à un accident causé par la maladresse involontaire d'un de ses hommes, à une panique qui l'aurait laissé seul devant l'ennemi, ou même à une vengeance particulière. Les circonstances de sa mort sont toujours restées mystérieuses. Son cadavre fut abandonné sur le terrain. Une correspondance, publiée dans le *Journal des hommes libres* (24 vendémiaire), et qui travestit tous les incidents de cette journée, le fait tomber dans un combat en règle. Il était fort riche et zélé patriote.

Digitized by Google

de Moulins, et plusieurs autres sont tués; Morand et Boucher, aussi de Moulins, sont grièvement blessés; une dizaine de républicains sont faits prisonniers. Les autres, sans essayer de se défendre, sans tirer un coup de fusil, s'enfuient par le pont en ruine, laissant leurs armes et une quinzaine de chevaux au pouvoir de l'ennemi. Ils rencontrent en chemin le reste du détachement, qui, saisi d'une véritable panique, rétrograde avec eux jusqu'à Moulins.

Au château de la Haye, au contraire, les chouans furent débusqués par les carabiniers et perdirent deux hommes. En 1842, on découvrit au pied d'une croix, sur le bord du chemin de Sainte-Scolasse à Séez, le cadavre d'un troisième, que ses camarades y avaient furtivement déposé.

Les prisonniers furent rendus sans avoir éprouvé aucun mal, on leur fit seulement jurer de ne jamais marcher contre les royalistes. C'est Saint-Aignan qui les fit mettre en liberté : son nom est le seul qui figure dans les rapports officiels; nul doute pourtant que beaucoup d'autres insurgés ne fussent connus, mais les agents n'osaient les dénoncer.

Cette affaire de Touvois fut la principale de la campagne dans le canton de Courtomer. Les paysans s'armèrent de fusils, de fourches et de bâtons pour se réunir aux soldats et courir sus aux *gabelous;* c'est ainsi qu'ils désignaient les chouans, sobriquet emprunté à leur vieille haine contre les douaniers et les employés des fermes, mais où ne se mêle rien de politique. Ailleurs, en Vendée, par exemple, et dans le bas Maine, c'était aux mêmes cris de : « Mort aux gabelous! » que s'étaient rassemblés les premiers insurgés, parmi lesquels se trouvaient beaucoup de faux-sauniers et de contrebandiers. On croit que nombre de ceux de Touvois étaient venus de la Sarthe, de Roullée et des communes voisines, où ils rentrèrent successivement[1].

[1] L'administration centrale de l'Orne avoue une perte de cinq ou six hommes et plusieurs blessés (séance du 14 octobre). L'aide de camp Levasseur (rapport du 18) réduit ce chiffre à deux morts et trois blessés; il ose même dire que les brigands ont été *débusqués* de Touvois. Le *Journal des hommes libres* donne les mêmes chiffres et porte à trente-sept hommes celui de la perte des chouans. Il suppose que les chouans, battus dans une première rencontre, auraient été poursuivis et forcés

Digitized by Google

Quelques jours après, le bruit se répandait que deux à trois cents chouans occupaient le château de Courtomer, voisin de celui de Touvois. Le général Digonnet se hâta de diriger d'Alençon sur ce point quarante-quatre carabiniers et quarante cavaliers, seule troupe qu'il eût sous la main, le reste de la garnison étant parti en service d'escortes. Les communes voisines de Courtomer, Essai, Séez, le Mesle, envoyèrent aussi des détachements pour concourir à l'expédition. On ne trouva personne[1].

Après l'affaire de Touvois, Alençon se trouva tellement dégarni, qu'il lui fut impossible d'envoyer personne au secours de Mamers, menacé du côté de Marolles, ni à celui d'Argentan, entouré de forêts où l'on redoutait des rassemblements[2].

*
* *

Le jour même de l'affaire de Touvois, une autre bande de chouans s'installait près de Séez, chez madame de Moloré; elle y dînait et s'y reposait tranquillement. Les autorités de Séez n'étaient même point averties de son approche[3].

De là, elle se porta sur le Rocher, commune de la Ferrière-Béchet, puis sur le Gast, où elle se logea dans les bâtiments de la verrerie, que les ouvriers avaient évacués à son approche. Quelques-uns de ses hommes étaient de la contrée, enrôlés moyennant une prime de trois cents francs, la plupart du pays d'Auge.

La verrerie, comme nous l'avons vu au cours de la première guerre, était un des rendez-vous des chouans; ils y

à Touvois. Son correspondant ordinaire était Jean-Jacques Chauvin. Le rapport officiel, lui-même, lui donne un démenti formel sur ce point. Suivant le *Journal*, les chouans auraient été commandés par les Saint-Aignan père et fils et par « plusieurs nobles du pays, dont trois de Mortagne ». De la surprise, des prisonniers faits et renvoyés, pas un mot. (Rapport officiel, Arch. de l'Orne; — *Journal des hommes libres*, 24 vendém.; — *Orne archéol.*, p. 107 et 248; — *Mosaïque de l'Ouest*, t. II, p. 290; — Renseignements particuliers; — Caillebotte aîné, mss.; il confond les deux affaires du Gast et de Touvois; — Lettre de l'admin. munic. de Mortagne au député Fourmy.)

[1] Administration centrale de l'Orne, 14 octobre.

[2] Arch. munic. d'Argentan: communication de M. Eugène Vimont.

[3] Comm. près l'admin. de Séez à présid. des Cinq-Cents, 18 octobre. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

faisaient la cuisine dans les chaudières à salin, ils poussaient des reconnaissances et s'approvisionnaient de vivres, qu'ils ne payaient pas toujours, dans les environs; Collet, notaire à Séez, était leur agent principal.

Le 15 octobre, ils se laissèrent surprendre encore une fois par la garde nationale de Séez, à laquelle s'étaient réunis quelques dragons, cinquante carabiniers, quarante cavaliers en garnison dans cette ville, et des gardes nationaux d'Essai et communes voisines. A la première décharge, un carabinier et un dragon furent tués, et un dragon blessé; mais les chouans cédèrent bientôt et s'égaillèrent en tirailleurs dans la forêt, les uns du côté du Pont-Besnard, le plus grand nombre vers le carrefour de la Verrerie. Là, ils essayèrent de se rallier; mais après une lutte assez vive, ils se sauvèrent définitivement dans la direction de Fontenai-les-Louvets[1]. Vingt-trois furent tués, et l'on désigne encore dans le pays, sous le nom de *Fosse aux chouans*, l'endroit où quelques-uns d'eux furent enterrés. Le Chevalier, blessé d'un coup de feu à l'épaule, fut arrêté à Exmes plusieurs jours après; il trouva moyen de se tirer d'affaire.

*
* *

L'affaire de Couterne fut une des premières de la campagne où se montra Frotté (24 vendémiaire — 16 octobre).

Le cantonnement de Couterne se composait de soixante-dix

[1] « Voilà déjà deux fois que la brave jeunesse de Séez, en les combattant (les brigands) dans la même commune, les a fait repentir d'avoir osé souiller le sol de notre canton. Tous ont combattu comme des soldats expérimentés. Fouquet fils aîné, ci-devant capitaine, commandait la colonne de Séez. Ce jeune et intrépide guerrier a toujours été à la tête de la colonne, et a lui-même désarmé trois brigands, dont un chef. Il mérite les plus grands éloges. Tout le détachement de Séez s'est montré digne de son chef. Deux sexagénaires se sont supérieurement montrés, et l'un d'eux a tué l'un des brigands. Les autres détachements ont imité leur exemple, et les ont chassés de nos environs. Cependant, nous ne pouvons pas toujours tenir. Nos propres forces sont insuffisantes, et si vous ne nous envoyez de prompts secours, nous succomberons infailliblement... » (Lamothe, commissaire du Calvados; Arch. de la guerre; — *Notes* communiquées par M. Boissière; — Lettre de Brunet de la Renoudière au marquis de Frotté, 1845; Arch. de Couterne; il prétend à tort que les deux partis auraient perdu, au Gast, à peu près le même nombre d'hommes; — *Journal des hommes libres*, 29 vendémiaire; — Circulaire de l'*administration centrale du département de l'Orne, en permanence,*

Digitized by Google

ou quatre-vingts hommes[1], mais tous n'attendirent pas l'attaque des chouans. Ceux qui restaient, au nombre de soixante environ, furent assaillis par cinq ou six cents chouans; ils se défendirent avec beaucoup de courage. Retranchés dans leur caserne, ils y soutinrent une vive fusillade, attendant toujours des secours des cantonnements voisins (Domfront, Juvigni, Lassai, la Ferté-Macé, Briouze, Ambrières), qui, avec les réfugiés et les gardes nationales, pouvaient mettre sur pied plus de deux mille hommes; personne ne vint. Le feu ayant été mis à la caserne avec des matières combustibles jetées des maisons voisines, les bleus firent une sortie et se réfugièrent dans une maison en face, en essuyant le feu des royalistes, qui leur tua plusieurs hommes. Cette maison ayant été, elle aussi, brûlée, ils se jetèrent dans une troisième, où ils furent enfin forcés de capituler et de se rendre à Saint-Paul et à Moulin; ils n'étaient plus que vingt-sept. La vie leur était garantie. Ils demandèrent que le désarmement se fît à l'intérieur de la maison, dans la crainte d'être maltraités s'ils sortaient en armes; on le leur accorda. Mais le premier chouan qui entra dans la maison fut étendu roide mort d'un coup de feu. Frotté menaça de les faire fusiller tous s'ils ne livraient le meurtrier. Le capitaine Saché, le lieutenant et les soldats désignèrent Michel Radigne, de la Sauvagère, sergent d'une colonne mobile, qui avait pris une part active à cette défense désespérée; ils signèrent cette déclaration. Le sergent Radigne fut fusillé, les autres promirent par serment de ne plus servir contre les royalistes. Frotté leur fit remettre six francs à chacun et leur donna un sauf-conduit pour aller à Alençon chercher leur congé[2].

aux administrations municipales des cantons, 24 vendémiaire (s. n.), 2 p. in-4°; cette pièce parle de soixante scélérats ayant mordu la poussière et d'un plus grand nombre sabré par la cavalerie, d'un seul carabinier mort au poste de l'honneur : chiffres singulièrement forcés ; — Lettre de l'admin. munic. de Séez à celle d'Argentan, 17 octobre : Arch. de cette dernière ville; la pièce est signée et corrigée par l'évêque constitutionnel Le Fessier.)

[1] Caillebotte aîné dit que le détachement ne comptait au total que seize ou dix-sept hommes; ce n'est pas exact : ceux qui se rendirent étaient au nombre de vingt-sept, et il y avait eu des morts, des blessés, des fuyards. Moulin affirme qu'il y avait cent cinquante soldats soutenus par les réfugiés et les habitants.

[2] Cte DE M..., mss.; — CAILLEBOTTE aîné, mss.; — CAILLEBOTTE jeune, mss.; — MOLLIS, *Mémoires*, mss.; — MURET, t. V. p. 97 : récit très-grossi.

Digitized by Google

La retraite se fit sur la Sauvagère et la Chapelle-Moche; Frotté coucha au château de Boismotté[1]. Il se dirigea ensuite sur la Ferté-Macé, Briouze, la Carneille, Flers et Tinchebrai.

Picot, pendant ce temps-là, battait les environs d'Alençon, où il ne trouva point l'accueil et les recrues qu'il espérait. Il y soutint plusieurs petits combats[2].

*
* *

Nous venons de laisser Frotté, après l'affaire de Couterne, se dirigeant sur Tinchebrai, ou plutôt sur Vire. Il attachait beaucoup de prix à l'enlèvement de cette ville : outre les ressources en vivres, équipements et surtout munitions qu'il y aurait trouvées, c'eût été inaugurer sa reprise d'armes par un coup d'éclat. Dans tous les cas, il devait ainsi attirer dans le Bocage une partie des forces républicaines qui menaçaient Bourmont, et le dégager.

Les officiers des quatre légions de Saint-Jean, Ambrières, Flers et Avranches avaient eu le temps de rassembler leurs hommes; il avait lui-même fait une tournée dans plusieurs cantons, près de deux mille hommes allaient être réunis autour de lui.

Il fit, en passant, une fausse attaque sur Tinchebrai; c'était le 25 octobre. Celle du 11 germinal an IV avait été trop funeste à

[1] Ce nom de Boismotté rappelle deux membres d'une famille qui n'habitait pas ce château, mais celui de la Houssaye, dans la commune de la Chapelle-Moche. L'un, mort avant 1807, avait montré du dévouement au parti royaliste, l'aidant de sa bourse et offrant une retraite à ses proscrits. (*Certificats* des anciens chefs, 7 et 8 novembre 1807, communiqués par M. le comte de Contades.) L'autre du Bois de Boismotté, ancien officier dans les dragons de Noailles, émigré de bonne heure, avait pris et gardé du service dans les troupes autrichiennes. Il fut, pour cette cause, condamné à mort en juin 1810. (Archives de l'Orne.)

[2] Beauchamp (t. IV, p. 404) parle de trois combats en deux jours contre des forces supérieures. Crétineau (t. IV, p. 30) est plus précis : « Le 14 octobre, Picot offre la bataille aux bleus. A la première décharge, les républicains reculent. Il s'élance à leur poursuite ; mais il s'aperçoit que cette fuite cache des desseins secrets, et qu'une embuscade est tendue à son entraînement. La réflexion pouvait démoraliser les blancs; reculer devant un ennemi qui semblait fuir, c'était douter du courage de ses volontaires. Picot les lance tête baissée dans l'embuscade que sa sagacité a pressentie, ils y tombent; mais alors, dominant de toute la hauteur de son courage les hommes qu'il conduit, il se jette, le sabre à la main, au milieu des patriotes. Les chouans suivent son exemple. On se bat pendant dix-sept heures sans relâche, pied à pied, sans songer à autre chose qu'à la vengeance ou à la

Digitized by Google

son parti pour qu'il osât la renouveler sérieusement ; il lui aurait fallu de l'artillerie, et il n'en avait pas.

Il se borna donc à adresser aux habitants un *avis,* où il les engageait à renvoyer les réfugiés, qu'il accusait principalement des excès commis dans les campagnes environnantes, à leur offrir une sorte de trêve, et à les narguer en passant au Haut-Hamel, au bout de la principale rue. La générale battit, les redoutes se garnirent. De Vaizeau, officier de marine nouvellement arrivé, prêta sa carabine à des tireurs qui en lâchèrent plusieurs coups, mais sans résultat, sur les hommes postés en observation sur la plate-forme de la tour de l'église, dont le clocher avait été abattu. On riposta des redoutes; une balle coupa la cravate du chevalier de Roulours, des environs de Vire; maigre trophée qui resta sur la place [1].

victoire. Les royalistes restèrent maîtres du terrain, jonché d'armes et de cadavres.» L'abbé Deniau le suit (t. V, p. 653). Nous n'avons trouvé nulle trace de cette affaire, que nous tenons pour démesurément grossie, ou même tout à fait imaginaire.

[1] Comte DE M., mss.; — Archives de l'Orne; — Abbé DUMAINE, p. 325 ; — MOULIN, *Mémoires;* — CRÉTINEAU-JOLY; — Etc.

Des récriminations fort vives furent dirigées, à cette occasion, par l'administration municipale de Tinchebrai contre celle du département et contre le général Digonnet.

« ... Quoi ! administrateurs insouciants, pour ne pas dire plus ! vous savez les brigands en force dans nos environs, et vous nous retirez une malheureuse compagnie que nous avions pour nous défendre, tandis que Domfront, Mortain, Vire et Condé sont remplis de troupes, tandis que Lonlai, beaucoup moins conséquent que Tinchebrai, en a ! Et vous direz après que vous et le général ne voulez pas nous détruire ! Vous répondrez de nos malheurs...

« LEGOT, président; — ONFROY, adjoint ; — LELIÈVRE, secrétaire. »

« ... Veuillez, citoyen ministre, puisque nous ne pouvons rien obtenir des autorités avec lesquelles nous devions directement correspondre, mettre nos griefs contre elles sous les yeux du Directoire, et l'engager à prendre un parti pour mettre la chose publique à l'abri des maux que lui causeraient l'insouciance et l'ineptie (*sic*) des administrateurs de l'Orne, la malveillance et l'incapacité (*sic*) du général Digonnet et des généraux qui, comme lui, trouvent fort commode de faire la guerre du coin de leur feu. Cet homme fut fortement soupçonné de mauvaises intentions lors de la première chouannerie. Il ne parait pas mieux mériter la confiance actuellement.

« Obtenez donc l'envoi d'un assez grand nombre de troupes, non-seulement pour pouvoir nous défendre, mais pour que nous puissions même attaquer l'ennemi avec avantage, et faites enfin donner l'ordre de ne jamais dégarnir Tinchebrai. »

(*Mêmes signatures.*)

Une pareille situation et un pareil langage reportent involontairement la pensée

Digitized by Google

On ne poursuivit pas Frotté, et il alla coucher avec ses cinq ou six cents hommes au Ménil-Cibout.

De là, il se dirigea sur Vire, par Maisoncelle et Tallevendes, où il établit son quartier général au village de la Jelière ; ses officiers se logèrent dans celui de Saint-Martin.

C'est à ce moment qu'il fut rejoint par le prince de Tarente, frère du prince de Talmont, ancien général en chef de la cavalerie vendéenne, et du prince de La Trémoille, son intime ami.

Vire était très-bien défendu. Sa situation au milieu du pays insurgé y avait fait réunir des forces assez importantes : des détachements de gardes nationales des villes et bourgades voisines (Caen, Bayeux, Falaise, Aunai, Villers); quelques bataillons d'infanterie, des cavaliers, des artilleurs, qui, avec sa propre garde nationale, bien armée et bien organisée, et ses compagnies franches et territoriales, formaient une masse de près de deux mille hommes[1] ; en plus, quatre pièces de canon et près de cent canonniers[2]. La ville était fermée de barrières, fortifiée de redoutes et de palissades qui en rendaient l'approche difficile et dangereuse, surtout pour des assaillants sans artillerie. On avait aussi tiré un certain parti des anciennes fortifications.

Le dimanche 27 octobre, les officiers chouans furent réunis en conseil pour délibérer sur les moyens d'attaque. Moulin, à raison de ses connaissances locales et de ses intelligences dans la ville, opina le premier. Il proposa d'introduire secrètement, par des jardins, soixante hommes qui se cacheraient dans deux maisons dont il était sûr. A une heure donnée de la nuit, ils sortiraient, divisés en deux bandes : l'une s'emparerait de la grand'-garde de la place, qui n'était que de quinze à vingt hommes, et des quatre pièces de canon qu'elle défendait ; l'autre, embusquée

vers les tristes jours de 1870-1871. Quel désarroi, quelle désorganisation de tous les services! Et aussi quel oubli de toutes les convenances et de toutes les subordinations hiérarchiques!

[1] Les historiens royalistes disent trois mille.

[2] Une lettre du commandant de la garde nationale de Vire ne parle que de trois cent cinquante hommes environ, dont vingt-cinq soldats et cent gardes nationaux de Bayeux. Que fait-il donc de ceux de Vire? Les défenseurs de la ville étaient beaucoup plus nombreux qu'il ne l'avoue.

Digitized by Google

en deux pelotons aux deux côtés de la caserne, sur le haut de la butte et au carrefour de la porte au Lait, aurait tenu en respect les soldats qui auraient voulu sortir, en les plaçant entre deux feux. Les canons auraient été braqués contre la caserne. Pendant ce temps, Frotté serait entré avec ses troupes, qui n'auraient eu affaire qu'aux gardes nationaux, au nombre de mille à douze cents, dont moitié au moins n'étaient pas hostiles aux royalistes. Pendant que Moulin développait ce plan hardi, des coups de feu retentirent. Quelques hommes de la compagnie de Tallevendes, voyant sur la route de Vire à Mortain un détachement de quarante à cinquante soldats républicains servant d'escorte à un convoi, les avaient attaqués ; les républicains avaient rétrogradé, l'alarme s'était répandue dans la ville, la garnison était sortie en armes ; le capitaine Tirel, qui se pressa trop d'ouvrir le feu, prenant par la Besnardière et les monts Besnard, le capitaine Vente par la rue du Parc et par Versailles, et au clos Fortin, à un quart de lieue des portes, elle se heurtait à l'avant-garde des chouans ; toute surprise devenait impossible. Frotté, réunissant ses colonnes près de la Piltière, de la Fauvelière et de la Manoire, s'avance à leur tête dans les champs de la Pinsonnière et de Saint-Clair, près des faubourgs, et s'embusque avec sa troupe derrière des haies et des fossés, bien décidé à se jeter dans la ville par la première trouée. Une fusillade s'engage très-vive des deux parts ; on avance, on recule, on se défie, on se menace. Les républicains attellent une pièce de canon pour la porter contre les royalistes ; mais on craint qu'ils ne s'en emparent, et on n'ose tout d'abord l'aventurer hors des portes. La mitraille, à laquelle ils ne peuvent répondre, repousse ceux qui s'approchent de trop près. Enfin, à une troisième ou quatrième sortie, vingt canonniers la traînent sur la hauteur du clos Fortin, d'où elle ouvre le feu sur le flanc des assaillants ; ils tiennent bon sous les yeux de leur général.

Saint-Paul avait été envoyé en observation, avec la moitié à peu près des chouans, sur la route de Sourdeval, dans la crainte que le cantonnement de ce bourg ne se portât au secours de Vire. Frotté, jugeant sa présence nécessaire, l'envoya relever par

Digitized by Google

soixante hommes de la compagnie de Saint-Jean, sous la conduite de Moulin; ils devaient suffire, le cantonnement n'étant guère plus nombreux.

La garnison de Sourdeval arrivait en effet au bruit du combat; mais elle n'était pas seule, quatre cents soldats de ligne marchaient avec elle. Moulin, qui ne s'en doutait pas, voit les bleus faire un mouvement pour gagner une hauteur qui dominait la route; il se précipite pour y arriver avant eux, et la lutte s'engage sur le sommet même du tertre. Les combattants, de chaque côté, ignoraient le nombre de leurs adversaires; des bois et des broussailles masquaient d'ailleurs leurs mouvements. Si furieuse est l'attaque des chouans, que les républicains reculent et vont se reformer sur une hauteur voisine, laissant entre leurs mains des morts et quelques prisonniers. Dans le nombre de ces derniers était un sergent que Moulin avait arrêté de sa main et par lequel il sut le nombre véritable des ennemis qu'il avait repoussés. Il fait aussitôt battre le rappel et dispose sur la hauteur qu'il vient d'emporter un rideau de quelques hommes, qu'il fait relever d'heure en heure pour entretenir l'erreur de l'ennemi sur ses véritables forces. Il veut même se précipiter sur la pièce de canon qui tirait sur la route et l'enlever; mais La Pivardière, qui venait d'arriver aux renseignements avec le prince de Tarente, s'y oppose, dans la crainte qu'un retour offensif du cantonnement de Sourdeval, si supérieur en nombre, ne les prenne entre deux feux. Moulin, frémissant de rage, est forcé de céder[1].

[1] Voici le récit de Moulin :

« ... Je courus alors sur la hauteur qu'avaient gravie les nôtres. Ils commençaient à fléchir. J'essayai de les rallier, et, pour leur donner l'exemple, Les Sillons, un soldat et moi nous marchons à la rencontre de l'ennemi, qu'un détour du chemin nous empêchait de découvrir. Nous étions arrivés à moins de trente pas d'un fossé qui faisait face au chemin où nous avancions, lorsque nous aperçûmes une centaine de canons de fusil appuyés sur le fossé et dirigés contre nous. Pas de moyen d'éviter la décharge... Il fallait opter entre mourir en lâche ou en brave, entre recevoir le coup mortel dans la poitrine ou dans le dos... Nous marchons tous les trois droit à l'ennemi, en criant : *En avant!* Les républicains font une décharge dont le bruit égale celui d'un feu de bataillon, et, chose inouïe, mes habits furent criblés de balles sans que nous fussions blessés tant soit peu grièvement. Comme la fumée de la décharge nous dérobait à nos ennemis, un de leurs officiers sauta sur

Digitized by Google

Le combat avait duré toute la journée : les habitants de la ville se défendaient vigoureusement. Frotté, voyant l'impossibilité de la forcer, ordonne la retraite. Les prisonniers sont renvoyés libres, le sergent, chargé de lettres pour le commandant de place et pour les soldats, démentant l'imputation accréditée contre les chouans de se montrer impitoyables envers leurs prisonniers. Le sergent s'acquitta consciencieusement de sa mission; mais telle avait été l'émotion qu'il avait éprouvée, qu'il dut entrer à l'hôpital et qu'il y mourut peu de jours après. Par un triste contraste, les Virois, qui pourtant s'étaient bien battus, rentrèrent en ville, emportant les épaulettes et les habits de deux officiers chouans tués dans le combat; les cadavres furent apportés dans un tombereau et exposés nus sur la place du Château; on ne les enterra que le soir[1].

Frotté ne fut pas poursuivi. Il se retira en bon ordre, par le pont de Virène, sur Gathemo, où il coucha, et, de là, il prit la route de Saint-Poix.

la haie pour s'assurer si nous étions tous les trois étendus sur la poussière. Nous n'avions rien perdu de notre sang-froid, et il ne parut pas plutôt qu'il fut accueilli par un triple coup de fusil. L'officier tomba mort au pied du fossé parmi les siens, qui, sans respirer, prennent la fuite, glacés de frayeur. Nous nous élançons à leur poursuite. Je rejoins un sergent de grenadiers que d'un coup de crosse je jette sur le nez. Je le saisis par le collet et le fais prisonnier... »

[1] Ces deux officiers étaient Le Prévost, gentilhomme des environs de Falaise, et Le Graverend, capitaine de la compagnie de Gathemo, tous deux fort braves. De Chaulieu, capitaine de la compagnie de Saint-Jean, depuis auditeur au conseil d'État et préfet, eut le bras cassé d'une balle. Les républicains perdirent Pierre Véron, commandant de la compagnie territoriale de Sourdeval, et un lieutenant de canonniers, Surbled-Desmoulins, mort des suites d'un coup de feu à la cuisse*. Un garde national de Bayeux, Gervais Cotrel, menuisier de son état et père de six enfants, périt aussi d'un coup de feu. C'est à grand'peine que sa veuve et ses enfants obtinrent de l'État un misérable secours de cent francs. Les patriotes de Bayeux firent en leur faveur une souscription qui produisit huit cents francs. (Arch. nat., 13 décembre; — *Journ. des hommes libres*, 2 pluviôse.) M. de M... évalue à trente ou quarante la perte totale des républicains, à cinq ou six celle des royalistes: chiffres suspects. Suivant Moulin, les républicains auraient eu quatre officiers tués et quatorze ou quinze soldats. L'administration centrale du Calvados (Lettre au min. de la guerre, 31 octobre) n'avoue qu'un homme tué de son côté et quelques blessés, tandis que les chouans auraient perdu neuf hommes, dont un chef.

Nous avons emprunté les principaux détails du combat aux récits du comte de M..., de Moulin et de Séguin, témoin à peu près oculaire (t. II, p. 336 et suiv.); M. Fédé-

* Il s'était imprudemment exposé au feu des chouans, sur la grande route. Un lambeau d'étoffe resté dans la plaie amena la gangrène.

Digitized by Google

L'insuccès de sa tentative sur Vire lui pesait : il voulait profiter de la réunion des troupes qu'il avait déjà rassemblées autour de lui ou qu'il attendait, pour frapper un coup qui relevât leur moral et terrifiât ses ennemis ; peut-être aussi entrait-il dans ses plans d'aller jusqu'au bord de la mer reconnaître et préparer les moyens d'appuyer un débarquement qu'il espérait toujours. Il se décida donc à faire une pointe dans le département de la Manche.

En arrivant à Saint-Poix, à trois lieues de Sourdeval, il entendit des coups de fusil dans la direction de Montjoie, à une lieue en arrière, sur la route qu'il venait de suivre. Une colonne républicaine de quelques centaines d'hommes l'avait suivi et venait de tomber sur un petit détachement de dix hommes qui lui apportait des cartouches. Elle avait pris un cheval qui en était chargé, tué le conducteur et un soldat ; un troisième, saisi à droite et à gauche par deux républicains, s'échappa comme par miracle, en leur laissant sa veste aux mains et en essuyant une grêle de balles, dont pas une ne l'atteignit.

Le choc de cette colonne et celle de Frotté, revenant sur ses

rique, bibliothécaire à Vire, nous a fourni de précieux renseignements (Lettre du 22 décembre 1886)*.

Nous avons aussi consulté les Archives de la guerre, Pezet (p. 456) et le *Discours sur l'avantage remporté sur les brigands royaux par les gardes nationales du Calvados*, prononcé par Cailly aux Anciens, le 12 brumaire (7 p. in-8°, Impr. nat.). Ce discours renferme un rapport sur l'affaire, par Cotelle, commandant de la garde nationale de Vire. V. encore le *Journal*, mss., de Caillebotte aîné, et l'*Annonce* faite par Lenormand aux Cinq-Cents, le 2 novembre (Impr. nat., 4 p. in-8°). Ces pièces officielles renferment beaucoup d'inexactitudes.

* Cette lettre nous permet d'ajouter quelques détails à ceux que nous avions donnés sur l'affaire du Champ de Tracy, près de Vire (t. I, p. 514).

« Les grenadiers virois étaient commandés par Fédérique, capitaine adjudant-major, ancien officier dans la guerre d'Amérique, sous La Fayette et Rochambeau (grand-père de notre correspondant). Au moment où il allait entrer dans le château de la Graverie, avec quelques-uns de ses hommes, une voix lui crie : « Rends-toi, grenadier ! » Il se retourne, et voit un chef de chouans l'ajustant à quelques pas. « Défends-toi toi-même, f.... gueux ! » répond-il, en l'ajustant à son tour. Les deux coups de feu partent en même temps, et le chouan tombe, l'épaule fracassée d'une balle. C'était, crut-on dans le temps, un des frères Mandat. Un autre chouan ajustait le capitaine républicain, et l'aurait infailliblement abattu, mais il est abattu lui-même par le grenadier Bourdon. Bourdon tombe à son tour, la cuisse cassée. Fédérique, renfermé dans le vieux château, montra un grand courage, soutint celui de ses camarades, disposés à se rendre, riposta au feu des chouans, en frappa un certain nombre avec les fusils qu'on lui passait tout chargés, et finit par être délivré par la garde nationale de Vire, accourue au bruit. »

Digitized by Google

pas, eut lieu en avant de Saint-Poix; l'affaire ne dura qu'un quart d'heure, mais fut très-chaude. D'Oilliamson fut blessé légèrement de deux balles, à l'épaule et à la jambe; toujours brave et dévoué, malgré son âge, il s'était obstiné à rester sur le champ de bataille pour soutenir ses hommes, qui, le voyant tout couvert de sang, crièrent: « Tenons bon! notre général est blessé! » Les bleus, qui n'étaient séparés des chouans que par une pièce d'eau de soixante à quatre-vingts mètres de large, crurent qu'il s'agissait de Frotté, et s'encourageaient de leur côté en criant: « Frotté est blessé! En avant! Nous allons le prendre! » Le blessé fut emporté par les chasseurs de Lefranc-Granvallet[1]. Les républicains rebroussèrent chemin, sans être poursuivis, avec une perte d'une quinzaine d'hommes; les chouans ne perdirent que les deux tués au commencement de l'affaire[2]. Ils renvoyèrent quelques prisonniers, sur parole de ne plus servir.

Frotté resta plusieurs jours à Saint-Poix; le comte de Ruays l'y rejoignit avec une division de six à sept cents hommes, d'autres détachements de cinquante à soixante recrues arrivèrent des environs de Villedieu. Frotté passa la revue de sa petite armée dans l'avenue du château; elle se trouva forte de treize à quatorze cents hommes, pour la plupart jeunes et dévoués.

[1] Lefranc-Granvallet, capitaine dans la division de Saint-Jean, était de Ger. On l'appelait *le Télégraphe*, parce que avec quatre camarades seulement, il avait surpris et désarmé, dans la forêt de Ger, le poste du télégraphe, composé de vingt hommes. Son père, patriote prononcé, avait voulu le forcer à s'enrôler dans l'armée républicaine; mais il avait rejoint les chouans, entraînant avec lui toute une compagnie de gens de sa commune. Il s'était fait une telle réputation de bravoure que le père finit non-seulement par lui pardonner, mais par prendre du service dans sa compagnie avec un autre de ses fils. A l'affaire de Saint-Poix, il était resté seul près d'une haie, au bord d'un petit étang. Quelques bleus se glissèrent le long du fourré sans qu'il les vît, et, arrivés près de lui, le sommèrent brusquement de se rendre. Il n'y avait entre eux que l'épaisseur de la clôture. Sans se déconcerter, il dépose son fusil sur la haie, et, au moment où ils gravissaient le talus pour le saisir, il lâche son coup, en tue deux et se retire aux cris de: *Vive le Roi!* A la paix, il se fit marchand grainetier à Paris, près du carrefour Buci.

[2] Moulin, *Mémoires*, mss. L'administration centrale du Calvados (31 octobre) n'avouait que quelques blessés de son côté, et portait la perte des chouans à vingt-cinq tués, dont deux chefs. Le convoi contenait un quintal de poudre et trois mille cartouches.

Digitized by Google

Il se mit en marche dans le val de Sée, par Brécei, la Haye-Pesnel, Gavrai et Cérences, gros bourg dont il désarma les habitants.

Le curé constitutionnel de Cérences, signalé comme un dangereux dénonciateur, fut enlevé par les royalistes et périt, à quelques jours de là, dans une de leurs rencontres avec les républicains. Un détachement, qui avait poussé jusqu'aux environs de Bréhal, fut signalé aux troupes cantonnées en cet endroit; elles marchèrent contre lui sans pouvoir ni peut-être sans désirer le joindre. D'autres détachements battirent les environs de Sartilli, Granville, la Lande d'Airou, Saint-Denis-le-Gast, le Guilain, Hambie et Canisi.

Frotté, avec le gros des siens, se rendit au château de Contrières, près Coutances, chez Louvel de Monceaux, chef de la division du Cotentin[1]. Il n'y séjourna pas longtemps et se dirigea sur Cerisi, chef-lieu de canton. En passant, on enleva le curé constitutionnel de Montpinchon; mais, sur le témoignage favorable de quelques habitants de Cerisi, on le rendit bientôt à la liberté[2]. Les chouans allèrent de là occuper le château du Lorei, près Périers.

Cependant l'alarme s'était répandue dans tout le département: on voyait déjà les chouans pénétrant dans la presqu'île du Coten-

[1] Pendant ce séjour, il voulut faire arrêter un nommé Folard, signalé comme acquéreur de biens nationaux, comme ancien terroriste et surtout comme ayant eu l'indignité, après la première pacification, de dénoncer lui-même et de faire condamner à quelques années de fers ses fils, qui avaient servi parmi les chouans, dans la compagnie de la Couronne. Folard se faisait habituellement garder par un petit poste d'une trentaine d'hommes. Avertis à temps qu'on allait cerner l'habitation, ils se sauvèrent, Folard avec eux, si précipitamment, que l'un d'eux se cassa la cuisse. Toutes les provisions de la maison furent livrées au pillage. Saint-Paul s'égara si bien à leur poursuite, qu'il fut deux jours sans pouvoir rejoindre la colonne.

[2] Ce curé eut une triste fin. Avant d'être relâché, il avait entendu les instructions données aux chouans pour leur *couchée*. Pendant la nuit, Saint-Paul, qui s'était égaré la veille avec quelques hommes de sa division, vint frapper à sa porte pour se renseigner sur la marche de son général. Le curé le prend pour un faux chouan faisant partie de l'avant-garde républicaine, lui raconte complaisamment ses griefs contre les chouans et lui offre de le conduire à leurs quartiers pour les surprendre. Saint-Paul le suit sans se faire connaître. Arrivé aux avant-postes, le curé veut s'esquiver; mais on l'arrête. Il périt le lendemain, avec son confrère de Cérences, à l'affaire du Lorei.

Digitized by Google

tin et s'y cantonnant, avec les marais pour remparts et les forêts pour retraites; les prisonniers de Coutances délivrés. Le général Avril, qui commandait la division, avait, depuis quelque temps déjà, chargé Gratien, son subdivisionnaire, du commandement de toutes les troupes qui s'y trouvaient, gendarmerie et colonnes soldées ou mobiles comprises. Les administrateurs avaient prescrit aux habitants des communes ouvertes de déposer leurs armes aux mains du commissaire cantonal du pouvoir exécutif. Des barrières avaient été établies aux portes de Saint-Lô[1] et d'autres villes. Des demandes instantes de secours étaient adressées par Coutances[2] et Saint-Lô, plus particulièrement menacés, aux autres localités. La garnison et les compagnies territoriales de Mortain, Saint-Hilaire, Avranches, Villedieu, de la Hague, du Val de Saire, se réunissaient à celles de ces deux villes; masse, il est vrai, confuse et peu disciplinée, qui avait grand besoin d'être appuyée par des troupes de ligne.

Une colonne de quelques centaines d'hommes se porta de Coutances sur le château du Lorei. Les chouans, dont une grande partie étaient éparpillés aux environs, eurent d'abord le dessous; mais, successivement renforcés par les détachements accourus au bruit de la fusillade, ils reprirent l'avantage et repoussèrent les assaillants, en leur tuant plusieurs hommes et en éprouvant eux-mêmes quelques pertes[3]. Ils renvoyèrent les prisonniers.

[1] « Il sera construit, aux trois principales issues de l'enceinte de Saint-Lô, trois fortes portes en soliveaux doublés d'épaisses planches dans leur partie inférieure et à une hauteur de quatre pieds, et garnies d'épines de fer à leur partie supérieure, qui présentera les claires-voies nécessaires pour permettre le coup de feu. Quatre compagnies, de cent hommes chacune, sont mises en réquisition permanente, et chacun de leurs membres astreint au service personnel. » (Arrêté de l'administr. centr. du dép. de la Manche; Arch. de la guerre.)

[2] On fit grand bruit d'un ordre de départ pour Avranches du dépôt de la 21e demi-brigade, qui se trouvait à Coutances. On prétendit que c'était une pièce fabriquée par les chouans et que la signature du général avait été contrefaite. Il est plus probable qu'il n'y avait là qu'une erreur commise par le général ou par ses bureaux, et dont personne ne se souciait d'accepter la responsabilité.

[3] Le comte de M... dit que les républicains perdirent une trentaine d'hommes. Quinze chouans au moins furent blessés, légèrement pour la plupart. Le chevalier de *L'Air du Bois*, chef du canton de Briouze, eut le corps traversé de trois balles, en se portant avec Moulin, le sous-lieutenant de la compagnie de Saint-Jean, et une vingtaine

Digitized by Google

Frotté, continuant sa route, alla coucher au château de Montcuit.

Le lendemain, au point du jour, il se remit en route, ayant été prévenu qu'un corps de quatre cents grenadiers était parti de Périers pour venir l'attaquer.

Sa première pensée avait été de marcher à sa rencontre; mais la réflexion l'arrêta. Le temps était affreux, les rivières débordées, les chemins impraticables; ses hommes étaient accablés de fatigue, ses cartouches presque épuisées. Il n'avait plus avec lui que six à sept cents hommes; la diversion qu'il attendait du côté de la Bretagne ne venait pas, et le prince de Tarente, dépêché auprès de La Nougarède pour la hâter, n'avait pu le joindre. Plus de dix mille républicains l'enveloppaient dans un cercle qui se rétrécissait de plus en plus[1]. Il était à plus de quinze lieues de ses cantonnements ordinaires. Il y avait donc urgence d'y rentrer.

Il fallait traverser promptement la grande route de Coutances à Saint-Lô. Frotté essaya de le faire auprès du village de la Fosse,

d'hommes, sur une embuscade républicaine. Ses camarades étaient accroupis dans une fosse creusée pour tirer de l'argile, dont le rebord, qui n'avait pas un mètre de hauteur, leur servait de rempart. La douleur l'empêchant de se courber, ils le prirent par les pieds et les épaules et le couchèrent tout de son long derrière le rempart, en continuant de faire feu. Trois fusils furent brisés entre leurs mains, leurs habits criblés de balles. Foucault, dit *La Ville*, lieutenant de la compagnie d'Yvrandes, les sauva en tournant les bleus par un clos voisin. *L'Air du Bois*, caché dans une retraite sûre, guérit assez promptement de ses terribles blessures.

[1] L'abbé Deniau parle de douze mille gardes nationaux et de cinq mille soldats de ligne, sous les ordres des généraux Dumoulin, Chabot et Guidal, et de cinq mille hommes, commandés par Frotté (p. 659, 660); chiffres très-exagérés. Moulin ne porte qu'à neuf mille, y compris trois mille hommes de ligne, les forces des bleus.

M. Quénault dit que les gardes nationaux de Coutances, partis six cents, n'étaient plus que cent en arrivant à la Fosse, qui n'est qu'à deux lieues et demie, si prompte et si complète avait été la débandade. Il évalue à deux ou trois cents les soldats de ligne qui les accompagnaient et auxquels il faut ajouter les quatre ou cinq cents grenadiers de Périers.

Quant aux chouans, il constate qu'ils n'étaient guère que sept cents, y compris environ cent cinquante cavaliers. Ce dernier chiffre est beaucoup trop fort, même en y faisant entrer les chevaux d'attelage ou porteurs de bagages comme chevaux de guerre. Jamais les chouans de Normandie ne réunirent cent cinquante cavaliers. Dans ces sept cents hommes ne seraient pas comptés sans doute les soldats de Ruays, qui ne donnèrent point. Moulin dit : « Nous étions de six à sept cents. »

Suivant une légende restée dans le pays, le mélange des juments et des chevaux

Digitized by Google

à moitié chemin de ces deux villes; mais à peine son avant-garde arrivait-elle au village, qu'elle aperçut l'armée républicaine à un quart de lieue en avant du bourg de Marigni, ayant devant elle un ruisseau assez large. Rétrograder était impossible; en continuant son chemin, il s'exposait à être attaqué en flanc et sur ses derrières; Frotté, après avoir reconnu lui-même la situation, marcha droit à l'ennemi. (12 brumaire — 3 novembre.)

La division de Saint-Jean, commandée par de Monceaux et Moulin, suivit la grande route, par pelotons sur huit de front, marchant au petit pas, pour lui donner le temps, en faisant un détour par la droite de Marigni et en se couvrant des plis de terrain, de prendre les bleus en flanc, avec les divisions d'Ambrières, de Flers et de Villedieu et divers autres détachements dont il s'était réservé la direction.

Ruays, avec la légion d'Avranches, forte de quelques centaines d'hommes, devait attendre à la route les grenadiers de Périers, les repousser et se réunir ensuite à Frotté contre le gros de l'armée républicaine.

Cette manœuvre réussit d'abord; les gardes nationaux qui se trouvaient en tête des républicains répondirent mollement au feu des royalistes et lâchèrent même pied, mais les soldats de ligne firent bonne contenance. A ce moment, les grenadiers de Périers ayant trouvé moyen de se dérober à Ruays, dont la conduite dans cette journée manqua de vigilance et de décision[1], prirent la division de Saint-Jean par derrière[2], et la mirent en dé-

entiers montés par les chouans à l'affaire de la Fosse et le désordre qui s'ensuivit auraient été une des causes de leur défaite.

[1] Il s'excusa en alléguant qu'il n'avait abandonné son poste de combat que pour chercher sur un autre point les grenadiers républicains, qui avaient eux-mêmes changé leur marche, et que la plupart des siens l'ayant lâché, il avait été forcé de faire sa retraite. « Vous l'avez faite de bonne heure, » riposta Frotté en lui tournant le dos. (Moulin, *Mémoires*, mss.)

[2] « Des coups de fusil m'arrivent par derrière. Un brouillard épais nous enveloppait. Je crus d'abord que c'étaient des camarades tirant sur l'ennemi par-dessus nos têtes, et leur criai, en agitant mon chapeau : « Plus haut! Tirez plus haut, ou « ne tirez pas! » On continue de tirer, et, en regardant plus attentivement, j'aperçois à cent pas, derrière une haie, le pompon des grenadiers. Nous faisons volte-face, mais nous étions trop peu nombreux pour les arrêter. » (Moulin, *Mémoires*, mss.)

Digitized by Google

route en la forçant de passer sous un feu meurtrier pour se retirer sur Quibou, point convenu de ralliement. Frotté dut la suivre précipitamment en descendant un vallon au pas de course et en traversant la rivière. Serré de près pendant plus d'une lieue, il gagna, en tirant toujours, les bois de Moyon, où il s'arrêta ; il avait eu soin de rompre les ponts en planches derrière lui. Il avait perdu de Beaumont, commandant en second de la division d'Avranches, un des capitaines de celle de Saint-Jean et de nombreux soldats[1]. La Pivardière devait être plus malheureux encore et périt misérablement dans la ferme où il avait cherché un asile. Le butin de la campagne, les tambours des chouans, le reste de leurs munitions demeurèrent aux mains des républicains.

De Moyon, Frotté regagna ses cantonnements dans la forêt de Lande-Pourrie, en évitant tout nouvel engagement et en licenciant ses divisions à mesure qu'il traversait leur territoire.

L'échec de la Fosse, sans avoir la gravité qu'on essaya d'y donner, avait fâcheusement clos sa campagne de la Manche[2].

[1] M. de M... parle de douze seulement. Billard (t. III, p. 191) raconte qu'en 1815 on lui montra un endroit où il y en avait eu trente d'enterrés. M. Quénault dit qu'il en périt une centaine. Le général Rey (à min. de la guerre, 5 nov.) parle de cent cinquante morts et de cent cinquante blessés; plus tard, ces deux chiffres sont réduits de moitié. D'après Caillebotte aîné, les chouans auraient perdu plus de cinquante des leurs; les républicains perdirent aussi quelques hommes.

[2] « Frotté est aux abois... Ainsi que je vous l'avais marqué, je suis venu à bout d'avoir des intelligences dans son armée. Quelques chefs se voient déjà fort mal. La mésintelligence règne entre eux et l'abattement est dans l'âme de plusieurs. Beaucoup de soldats de cette armée désertent, et nombre de royalistes ont les plus violents soupçons sur le compte de Frotté. Je les entretiens par tous les moyens possibles. Le *Journal du Calvados* m'est d'un grand secours. Je vous assure que l'on redoute plus que jamais l'œil de la surveillance. J'emploie également tous mes efforts pour jeter le ridicule sur le parti royaliste et pour donner aux républicains l'assurance de leur force... Je ne cesserai de vous le répéter, citoyen ministre, l'espionnage appuyé de quelques forces détruira cette guerre ; mais il faut qu'il soit continu... » (Levêque, comm. centr. du Calvados, à min. pol., 5 novembre; Arch. nat.) On voit avec quelle précaution doivent être consultés les documents et les journaux officiels de cette époque.

On n'avait sur cette campagne de Frotté dans la Manche que des renseignements vagues et insuffisants : Séguin, t. II, p. 344; — Billard, t. III, p. 91; — Abbé Deniau, t. V, p. 659; — *Journal des hommes libres*, 14 brumaire. Nous avons pu les contrôler et les compléter par ceux que donne M. Quénault dans son mémoire : *Combat de la Fosse, sur la route de Saint-Lô à Coutances, à égale distance*

Digitized by Google

Elle lui avait révélé, d'ailleurs, la difficulté de lier ses mouvements avec ceux de la Bretagne et même de se concerter avec de Ruays. Toutefois, elle n'avait pas été entièrement perdue : il y avait fait preuve personnelle de courage et d'habileté, il avait ranimé ou préparé, dans une partie de la Manche, les éléments d'une insurrection générale. « Les chouans, écrivait, le 4 frimaire (25 novembre), l'administration centrale, sont maîtres de la campagne; ils traitent l'Avranchin en pays conquis. »

La Pierre prit le commandement de la division de La Pivardière; d'Escures, qui n'avait pas fait la première guerre, eut celui de la division de Saint-James; de Ruays fut nommé brigadier général, c'est-à-dire commandant supérieur de ces deux légions : ce qui ajoutait à sa dignité en diminuant son action.

*
* *

Le 25 octobre, nouvelle proclamation de Frotté, adressée aux ennemis comme aux amis :

ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE DE L'OUEST (DIVISION DE LA NORMANDIE).

« Au nom du Dieu de nos pères et de par notre roi légitime Louis XVIII,

« Nous, soussigné, Marie-Pierre-Louis comte DE FROTTÉ, maréchal

de ces deux villes, publié dans les *Mémoires de la Société académique du Cotentin,* t. II, Coutances, 1877, d'après les archives de la Manche et des renseignements particuliers, et surtout par le *Journal,* mss., de M. de M... et les *Mémoires* de Moulin. M. Sarot, t. II, p. 417-418, a suivi M. Quénault. M. l'abbé Lecanu, dans les *Mémoires de la Société académique du Cotentin,* t. IV, p. 234, a publié : *Causerie sur la grande bataille de la Fosse, qui ne fut point une bataille, ni même un combat, ni une escarmouche.* Il y signale l'exagération « ridicule » des documents officiels : les bleus n'auraient eu ni tués ni blessés, tout se serait borné à la surprise de quelques chouans se dirigeant sur Quibou et qu'avaient égarés les fausses indications d'une femme du pays. L'affaire fut plus sérieuse qu'il ne le croit.

Il raconte que les chouans, dans leur fuite, auraient tué Piécourt, agent national de Carentilli. Dans la même commune, l'un d'eux avait trouvé refuge dans une maison qu'il croyait sûre. Le père envoie son fils avertir secrètement les bleus. « Faites du bruit, leur dit le messager ; le chouan sortira, tirez sur lui. » Ils font du bruit, en effet ; le père sort le premier et tombe foudroyé, pendant que le chouan s'enfuit par une porte de derrière ; mais il est atteint d'une balle qui lui casse la jambe, et on l'achève sur place. Suivant Billard (2e édit., t. III, p. 525), ce chouan n'était autre que La Pivardière.

Digitized by Google

des camps et armées du Roi, chargé par lettres patentes de Sa Majesté et de Son Altesse Royale Monsieur du commandement en chef de la province de Normandie jusqu'à la rive gauche de la Seine,

« Déclarons que, d'après les sentiments énoncés dans la proclamation faite et signée en notre absence par M. le vicomte d'Oilliamson, commandant en second sous nos ordres, nous nous empressons d'y adhérer personnellement, à l'instant où les provinces de l'Ouest, celles du Midi et celles de l'Est prennent les armes pour se soustraire à la tyrannie des usurpateurs qui égarent et désolent la France depuis si longtemps; nous déclarons à tous les Normands fidèles que le moment est venu de joindre leurs efforts à ceux de tous les bons Français armés pour repousser l'oppression et sauver notre patrie.

Dans la proclamation ci-dessus, M. le vicomte d'Oilliamson y a fidèlement tracé nos principes et nos motifs, qui sont également les mêmes dont sont animés tous les chefs et officiers royalistes, répartis sur toute la surface de la France, pour y réunir et diriger nos fidèles compatriotes; tous, pénétrés de ce sentiment, vont agir comme nous avec l'accord parfait qui va bientôt prouver à l'Europe que l'énergie des Français, conduits par l'amour de leur religion, de leur Roi et de leur patrie, surpasse encore celle des Français égarés, qui ont renversé le Trône et les Autels; volons donc aux armes, braves et fidèles Normands; soldats et vrais citoyens, vous pouvez tous également servir à sauver l'État, soit par vos armes, vos conseils ou vos écrits, votre courage ou vos talents; ne formons qu'un peuple de frères réunis pour rappeler parmi nous notre père commun; frappons, mais surtout sachons pardonner, comme jadis le grand Henry nous en donna l'exemple, comme nous l'a prescrit le testament de l'auguste et malheureux Louis XVI, enfin, comme Louis XVIII nous l'ordonne; ne comptons plus pour ennemis que ceux qui persisteront à l'être; que les troupes de ligne puissent compter ne trouver en nous que des compagnons d'armes, le jour où ceux qui les composent rejoindront les drapeaux de l'honneur, dont leur valeur peut devenir l'appui. Apprenons à la France que le véritable patriotisme est celui dont nous sommes animés, celui qui doit rendre le bonheur et la paix à notre patrie, celui qui veut faire disparaître la tyrannie sous laquelle nous gémissons tous, et y faire revivre l'ordre, la justice et l'humanité; c'est, enfin, celui qui donnera l'exemple de ces préceptes :

« Gloire à Dieu, respect à ses ministres;

« Soumission et confiance dans notre Souverain légitime;

« Appui et franche amitié à tout bon Français;

« Protection et oubli du passé vis-à-vis de tous ceux revenus, de bonne foi, de leurs erreurs;

Digitized by Google

« Guerre à outrance à tous ceux qui voudront prolonger les malheurs de la France.

« C'est ainsi que nous assurerons l'arrivée de Monsieur parmi nous et des secours qui y sont destinés, lorsque nous pourrons aller, en force, le recevoir sur nos côtes.

« C'est ainsi que, par notre courageuse persévérance, nous lui en frayerons le chemin; que nous verrons revenir en France, bientôt après, son auguste frère, notre Roi légitime, et que les armées étrangères s'arrêteront sur nos frontières, ou du moins ne les franchiront que l'olivier à la main, et à la suite de notre Souverain; enfin, c'est ainsi seulement que la France retrouvera son ancienne splendeur et la paix.

« Que tout bon Français vole aux armes, et bientôt nos ennemis seront détruits, et nous reposerons tranquilles ensuite, à l'abri des Autels, du Trône et des Lois!

« LOUIS DE FROTTÉ.

« Ce 25 octobre 1799 [1]. »

Ce langage de Frotté était sincère, nous en avons la preuve dans son humanité envers les prisonniers, à laquelle ses ennemis eux-mêmes durent rendre justice, dans ses efforts pour adoucir les horreurs de la guerre civile, dans ses rigueurs contre les pillards et les brigands qui voulaient se mêler à son parti.

On lui reprocha l'ordre qu'il envoya plus tard à ses officiers de faire marcher « les anciens chasseurs, réquisitionnaires, déserteurs ou conscrits de leurs paroisses, de rendre responsables les anciens chasseurs et particulièrement ceux qui occupaient les places d'officiers, de demander la levée des hommes ci-dessus désignés pour servir le Roi, ceux qui s'y refuseraient devant être traités selon la rigueur des lois [2]. » Cette mesure n'excédait pas les tristes droits de la guerre.

Le gouvernement républicain se défendait par un redouble-

[1] Placard in-fol. sur deux colonnes; s. n. d'imp., ni l. ni d. L'impression, assez défectueuse, en paraît française. (Arch. de Couterne.)

[2] *Moniteur officiel*, 26 brumaire an VIII (17 novembre).

Une autre proclamation plus rigoureuse encore, signée de Frotté, sans date, se trouve aux archives municipales de Falaise; nous en devons la communication à M. l'abbé Niquet :

« 1° Tout royaliste qui passera à l'ennemi ou lui rendra les armes, sera condamné à mort, et les propriétés de ses père et mère confisquées;

« 2° Tout propriétaire dans les provinces de l'Ouest, qui portera les armes contre

Digitized by Google

ment de rigueurs. Il avait fait voter l'emprunt forcé et progressif de cent millions sur la classe aisée (28 juin 1799) ; il avait, sous le titre de « Loi pour la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur » (24 messidor — 12 juillet 1799), obtenu l'odieuse loi des otages, qui déclarait responsables des désordres les parents des émigrés, les nobles et même les parents « des individus qui, sans appartenir à ces catégories, seraient notoirement connus pour faire partie des rassemblements ». Sur la désignation des administrations centrales, ils étaient enlevés, renfermés, obligés de se nourrir à leurs frais dans leur prison, condamnés à mort s'ils essayaient de s'évader. C'était dans toute la force du terme une loi des suspects, une loi révolutionnaire qui, dans l'impossibilité d'atteindre les coupables, frappait en masse les innocents. Elle n'avait désarmé personne, et elle avait excité contre le gouvernement un déchaînement inouï.

Le général en chef avait été autorisé à appliquer l'état de siége partout où bon lui semblerait (23 octobre).

les troupes du Roy, sera condamné à mort, et exécuté lorsqu'il sera pris les armes à la main ;

« 3° Les biens de tous ceux qui feront partie des colonnes mobiles seront confisqués;

« 4° Tout individu quelconque qui donnera connaissance aux républicains, directement ou indirectement, des marches des troupes royalistes, sera puni de mort;

« 5° Toutes villes, bourgs ou paroisses (n'ayant pas de garnison de troupes de ligne) qui opposeront de la résistance au passage des troupes royalistes, seront punis avec toutes les rigueurs de la guerre ;

« 6° Toutes villes, bourgs, paroisses, villages ou métairies où se trouvent des troupes du Roy, sont prévenus que, si elles y sont dénoncées, ou si les troupes républicaines en approchent d'une demi-lieue sans qu'elles n'en soient pas averties, ils seront traités en ennemis;

« 7° Les biens de tous les réfugiés dans les villes seront confisqués;

« 8° Toutes villes, bourgs ou paroisses qui conserveront un arbre de la liberté seront tenus de l'abattre; les administrations instituées par la République en répondront et leurs biens seront confisqués, si elles osent le faire replanter;

« 9° Quand les troupes républicaines seront cantonnées dans des bourgs ou villages, si les habitants desdits endroits n'en avertissent les royalistes, ils seront traités militairement;

« 10° Dans tous les cas, on usera des représailles les plus rigoureuses;

« 11° Tout individu qui arrachera nos proclamations sera puni de mort.

« L. Frotté. »

Digitized by Google

D'autres mesures plus spéciales et non moins vexatoires, ne prenant même pas la peine de se déguiser sous les apparences de la légalité, complétaient un réseau de fer : le pays insurgé chargé seul de la répression (23 octobre) ; — le ministre de la guerre autorisant l'arrestation et l'incarcération à volonté de tous les anciens chouans (26 août et 22 septembre) ; — le général en chef, les commandants de place, les chefs de colonnes, les administrations centrales, les municipalités, leurs agents exerçant concurremment et avec un incroyable sans gêne leurs redoutables pouvoirs, et se contentant le plus souvent d'ordres verbaux pour l'arrestation d'un citoyen [1].

*
* *

L'insurrection n'en continuait pas moins à se répandre et à s'échauffer en basse Normandie : en quelques jours, Frotté avait recruté plus de deux cents nouveaux soldats et levé vingt-cinq mille francs de contributions dans le seul arrondissement de Domfront. La terreur était dans toutes les villes, qui se fortifiaient à l'envi, dans toutes les administrations. La prise du Mans par Bourmont (15 octobre) y mit le comble, d'autant mieux que l'on dut dégarnir encore l'Orne et le Calvados pour venir au secours de la Sarthe.

Calvados. — L'insuffisance des troupes amène des difficultés entre l'élément militaire et l'administration centrale. Celle-ci consent bien à mettre à la disposition du général Avril, à toute réquisition, les compagnies de chasseurs et de grenadiers pour les faire marcher sur tous les points qu'il jugera convenable, mais elle voudrait, dans l'intérêt de l'agriculture, qu'il n'usât de cette faculté qu'avec une grande réserve ; de même elle lui refuse la concentration à Falaise de toute la gendarmerie du département, « à moins que le service ne reste assuré partout et les points essentiels gardés. » Avril, désespéré, n'avait plus « un soldat de ligne dans le département, resté heureusement assez tranquille. La ville de Caen peut lui offrir mille à douze cents

[1] Registre des écrous de la maison de Bicêtre, à Alençon. (Arch. de l'Orne.)

Digitized by Google

gardes nationaux sûrs; ceux des campagnes sont insouciants ou révolutionnaires... Il avait demandé du secours aux départements voisins, ainsi qu'il y était autorisé; ils n'ont pas fourni un homme [1]. »

On fait circuler, et l'on publie comme officielle, une sommation absolument apocryphe du duc d'Harcourt à la ville de Caen, dont il avait été le gouverneur :

« Étant sur le point d'entrer dans votre ville, mèche allumée, vous pouvez rester tranquilles à votre poste... Celui qui aura le malheur de porter les armes contre nous, ne peut espérer de pardon. Il sera fusillé sur-le-champ [2]. »

Manche. — Le 5 octobre au soir, au Fresne-Poret, les républicains de Sourdeval se laissent surprendre; ils perdent vingt-quatre hommes tués et deux blessés [3]. Deux jours après, le cantonnement de Juvigni, près Mortain, est également surpris [4].

Le 19, l'administration centrale de la Manche requiert le commandant de la force armée de prendre les mesures nécessaires pour la défense des postes de Granville, Villedieu, Sartilli, Avranches, Pontorson, Saint-James, Saint-Hilaire, le Teilleul, Barenton, Mortain et Sourdeval. Il enjoint aux fonctionnaires publics des cantons de Tirepied, Ducei, la Haie-Pesnel, Isigni, Juvigni, Brécei, Saint-Poix, Granville et Avranches, de transporter leurs archives dans la partie fortifiée du chef-lieu [5]. — Le 28, elle arrête que les caisses et dépôts seront concentrés à l'intérieur de la ville chef-lieu. Formation de compagnies d'élite armées de fusils de calibre ou de chasse, que l'on prendra à cet effet en quelques mains qu'ils se trouvent [6]. — Demandes

[1] 8 octobre. Plac. in-fol.; Caen, Boulay-Malassis; — 31 août; 18, 22 octobre. (Arch. de la guerre.)

[2] *Journ. des hommes libres,* 7 brumaire. — *Monit.;* — Crétineau-Joly; — Etc.

[3-4] Caillebotte aîné, *Journal,* mss.

[5] Saint-Lô, J. Marais, 3 p. in-4°.

[6] Arch. de la guerre.

L'administration allait jusqu'à déterminer les conditions matérielles des barrières à établir à l'entrée des rues. Elle consultait sans doute un comité central de défense, composé de gens du métier. Il ne paraît pas qu'à Saint-Lô, non plus qu'ailleurs, ces barrières aient été souvent mises à l'épreuve.

Digitized by Google

incessantes de renforts. — Les chouans montent la garde en plein jour dans certaines communes du canton de Ducei. — Petites collisions au Mesnil-Adelée, à la Tournerie, à la Barre, au Chêne-Robin, à la Brière-au-Bois, au télégraphe de Saint-Ovin, que les chouans détruisirent parce qu'il avertissait les républicains de leurs mouvements[1].

Orne. —Justement effrayée par la prise du Mans (15 octobre), l'administration cantonale d'Alençon (*intra muros*) se hâta de prendre des mesures pour le service des postes et l'établissement de barricades à ses portes[2].

Le 18 octobre, à Saint-Christophe de Chaulieu, rencontre sérieuse entre Frotté et les bleus ; chaque parti perdit une vingtaine d'hommes[3]. — 25, Arbres de la liberté coupés et placards royalistes affichés dans le canton de Longni. — Enrôlements nombreux du côté de Lonlai et de la Ferrière[4]. — 26, Rougé, chef de chouans, arrêté au château du Renouard. — Cinq cents chouans, venus de la Poôté (Mayenne), lèvent cinq cents francs de contributions à Saint-Céneri et à la Ferrière-Bochard, sans la moindre résistance[5]. — A Mortagne, effroi des autorités : « L'esprit public est on ne peut plus mauvais dans notre cité, ainsi que celui de toutes les communes voisines... des bandes de cinq, dix et trente chouans se montrent dans les cantons de Moulins, Maurice, Tourouvre, Longni, Neuilli et Mauves... Ils menacent de se porter sur Mortagne, dont la moitié des habitants leur est gagnée. Plus de quatre-vingts gardes nationaux ont refusé de marcher

[1] Séguin, t. II.

[2] « ... L'invasion de la commune du Mans par les brigands royaux, les courses faites dans nos environs par ces hordes scélérates, les crimes de toute espèce commis par elles, les dangers imminents qui nous menacent, vos intérêts, notre devoir, tout appelle notre sollicitude paternelle sur le maintien de l'ordre, de la tranquillité et le salut général... La nature en pleurs nous invite à arrêter le torrent dévastateur qui couvre différentes contrées de la République... » Invitation de monter exactement la garde, d'allumer la nuit, en cas d'alerte, de contribuer par des offrandes particulières à l'exécution de retranchements et de barricades pour clore la commune d'Alençon. (Arrêté du 19 brumaire an VIII (18 novembre), Alençon, Jouenne, plac. in-fol. : Arch. de l'Orne.)

[3] Séguin, t II, p. 335 ; — Abbé Dumaine, t. III, p. 324.

[4] Min. just. à min. pol., 2 novembre. (Arch. de la guerre.)

[5] Fouché à commiss. centr. de l'Orne, 25 octobre. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

contre eux[1]. » — L'administration centrale est absolument paralysée[2]; elle demande instamment des renforts.

Le soulèvement, toutefois, n'eut pas de contre-coup dans la ville chef-lieu; les jeunes gens appartenant aux familles les plus royalistes n'y furent point mêlés, sauf peut-être du Mesnil de Villiers; il ne paraît même pas qu'ils aient été l'objet de tentatives d'embauchage. Ainsi, mon père, fils d'un garde du corps émigré, et qui avait alors vingt-deux ans, ne fut ni directement ni indirectement provoqué à rejoindre les mécontents; ses camarades, du même monde, ne le furent pas davantage. Bordin, Brunet, les autres royalistes armés d'Alençon, avaient servi sous l'ancien régime et dans l'émigration; Boulvrais (*Jean-Bart*) fait exception. La maison Lecointre, dont nous avons déjà parlé, était le quartier général de conciliabules et de manœuvres ayant pour objet moins le recrutement militaire que le maintien civil du parti : la correspondance, le recel des prêtres réfractaires, la sûreté des proscrits, les secours à distribuer[3].

Séez, ancienne ville épiscopale et de noblesse, comptait beaucoup de royalistes et était suspect aux républicains. En l'an VII ou VIII, sans que nous puissions préciser davantage la date, il aurait été menacé de pillage, probablement par suite de l'im-

[1] Lettres de l'administration municipale, 12 brumaire.

[2] « Nous tenons le fil de la conspiration royaliste qui a éclaté les 19, 20, 21 et 22 vendémiaire dernier (11 à 14 septembre), dans les cantons d'Argentan, Trun, Chambois, Vimoutiers, Exmes, Moulins-la-Marche, Séez, Essai et autres. Les embaucheurs, complices, instigateurs et recéleurs des bandes de brigands qui se sont montrées dans ces contrées, nous sont signalés. Nous allions les faire arrêter, mais la réflexion a fait suspendre l'exécution de cette mesure. Nous n'avons dans le département que soixante à quatre-vingts hommes de troupe, et nous avons cru devoir temporiser jusqu'au moment où nous aurions les forces disponibles pour faire simultanément les arrestations sur tous les points et assurer la garde des prévenus. Ce serait un appât bien propre à attirer les brigands que l'arrestation et la détention dans cette commune de soixante de leurs fauteurs et complices. » (Thomas La Prise, commiss. près l'adm. cent. de l'Orne, à min. de la pol., 28 octobre; Arch. nat.) En réalité, ces grandes découvertes n'aboutirent à rien.

[3] Pièce dans la collection Fillon. — Au mois d'octobre 1793, la rumeur publique accusait déjà cette maison de recéler l'évêque de Séez, d'Argentré. (Registre du comité de surveillance d'Alençon, 8 octobre : Arch. de l'Orne.)

Le bruit se répandit que des prisonniers russes allaient être internés à Alençon; on ne manqua pas de clabauder que c'étaient là des éléments tout préparés pour une prochaine insurrection. (*Journ. des hommes libres*, 23 vendémiaire.)

Digitized by Google

possibilité de faire face à des réquisitions excessives, par un général (Merle ou Chambarlhac, dit la tradition), et n'y aurait échappé que grâce « au courage et à la fermeté » de Le Fessier, évêque constitutionnel et maire. C'est le témoignage que lui rend Maurey d'Orville[1], qu'on ne peut assurément suspecter de partialité en sa faveur.

On vit un jour, sur la grande place de Séez, à l'heure où sonnait midi et où l'on relevait la garde, à quelques pas du poste, deux officiers chouans, avec leur uniforme vert, leur cocarde blanche et la carabine sur l'épaule, la traverser d'un pas tranquille. Avant que la troupe stupéfiée, puis effarée, eût eu le temps de se reconnaître et de se lancer à leur poursuite, ils étaient déjà loin. C'étaient Brunet de la Renoudière et Camus, deux inséparables, fameux par leur courage, qui, par bravade ou sur un défi, avaient entrepris et accompli cet acte d'une incroyable témérité.

Plusieurs châteaux étaient signalés comme servant de quartiers généraux à la chouannerie, et l'on allait jusqu'à chiffrer le nombre d'hommes que renfermait chacun d'eux : Médavi, 100 hommes ; Touvois, 150 ; Flers, 500 ; la Vente, près le haras du Pin, la Boutonnière en Exmes, Fontenai-l'Aumône et la Verrerie du Gast, sur la lisière d'Ecouves, 4 à 500 ; environs de Domfront et de Tinchebrai, 7 à 800 : indications et statistiques toutes de fantaisie[2]. Les chouans, dans leurs rapides évolutions, n'avaient point de quartiers généraux, sauf pendant les armistices, mais de simples lieux de rendez-vous ; encore en changeaient-ils souvent. Le château de Flers, alors inhabité, et situé au centre du pays insurgé, était le plus fréquenté.

*
* *

Une partie de la Mayenne fermentait toujours. Le territoire de la division de la Chapelle-au-Riboul (Hardanges, Champéon, Loupfougères, Champgenéteux, etc.) continuait à être sillonné

[1] *Rech. histor. sur la ville, les évêques et le dioc. de Séez*, p. 232.
[2] Note, s. n. ni d., aux Arch. nat. et à celles de l'Orne.

Digitized by Google

constamment par de petites bandes de chouans. Mérille était leur chef principal; Renault (*L'Invincible*) et Garnier (*La Couronne*), ses seconds. Les excès des volontaires cantonnés à la Maison-Neuve, qui arrêtaient arbitrairement, volaient ou rançonnaient les passants, et que leur commandant fut forcé de faire incarcérer en partie, ajoutaient à l'irritation publique. Dans la nuit du 9 au 10 mars, des pillages et même des assassinats avaient été commis à Ambrières : quelques jours plus tard, enlèvement de fusils par Renault, à Montreuil et à Courberie ; mais il est tué au Horps, dans un combat avec un détachement de chasseurs venus de Lassai. Aggravation progressive des désordres : agents et adjoints donnant leur démission; archives de Champéon emportées à Mayenne ; jeunes gens enlevés. Les chouans ont l'avantage sur les bleus et en tuent quelques-uns dans le bois de Vaux ; mais, le 17 juin, à la suite d'une tentative infructueuse sur le poste de la Maison-Neuve, qui se défend bien, ils sont atteints sur la lande des Tuileries, commune de Marcillé, par les troupes accourues de divers côtés, et mis en pleine déroute. Ils perdent plusieurs hommes, l'un portant l'uniforme de gendarme ; les bleus ont aussi quelques morts.

A la fin d'octobre, les chouans sont tellement maîtres du pays dans toute cette contrée, que les autorités n'osent ni afficher les actes publics, ni se montrer sans être escortées[1].

*
* *

Nouvelles arrestations de diligences[2].

[1] Registre de correspondance du commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale de Champéon. (Communiqué par M. Trouillard, avocat à Mayenne.)

[2] 16 octobre. — Arrestation de la malle, entre Avranches et Pontorson ; argent saisi, puis rendu quand il est justifié qu'il appartient à des particuliers ; les effets des voyageurs respectés. (Arch. de la guerre.)

22 octobre. — Nouvelle arrestation de la même diligence, au même endroit. Comme elle ne portait pas de fonds publics, on la laisse continuer sa route, aux cris de : « A bas la conscription! A bas la République! Vive le Roi! (Arch. de la guerre.)

6 décembre. — La diligence du Mans à Paris, qu'escortaient huit cavaliers, attaquée à une lieue de Nogent-le-Rotrou par vingt-cinq brigands divisés en deux

Digitized by Google

*
* *

Le brave et malheureux d'Oilliamson avait été blessé légèrement à l'affaire de Saint-Poix. Placé par les soins du capitaine Alexandre, à qui il avait été particulièrement recommandé, dans une ferme de la commune du Mesnil-Adelée, il y passa tranquillement quelques jours; mais, le 7 au soir, s'étant hasardé à sortir, malgré les instances de ses hôtes, dans le jardin, il fut aperçu et arrêté par des bleus. On prétend même que, les prenant pour des amis, il aurait répondu à leur *Qui vive?* par le mot *Royaliste*. Il voulut se faire passer pour un marchand de bestiaux; la découverte, dans sa poche, d'un petit poignard fit reconnaître en lui un insurgé. Les habitants de la ferme ne le trahirent pas, malgré les menaces et les mauvais traitements dont ils furent l'objet. On l'emmena, et, une demi-lieue plus loin, dans la commune de Refuveille, près du village de la Ruaudière, on le fusilla. Le corps, laissé sur la place, fut rapporté dans le cimetière du Mesnil-Adelée. Sa bourse, qu'il avait glissée dans un lit pendant qu'on interrogeait les gens de la ferme, ses armes, ses effets, qui n'avaient pas été découverts, furent rendus fidèlement à ses amis consternés[1].

bandes. Ils enlèvent une valeur d'environ sept mille francs en argent et en mandats appartenant à l'État, et donnent un reçu au conducteur; ils ne touchent pas aux effets des voyageurs, sauf au sac d'un volontaire, et répondent ironiquement à ses plaintes : « La République te dédommagera, puisque tu es à son service. » Les cavaliers sont dépouillés de leurs chevaux, de leurs armes et même de leurs éperons. Un coup de feu annonce la fin de l'expédition, et les brigands se dispersent en déclarant qu'ils sont deux mille. (*Ibid.*)

La diligence arrêtée entre Caen et Bayeux, à Sainte-Croix-Grand-Tonne, en plein midi, par seize chouans. Ils enlèvent quarante-deux mille francs en argent et les transportent, — ce fut du moins le bruit public, — à Flers, au quartier général de Frotté; deux mille francs en billon sont retrouvés dans un fossé. (Pezet, p. 454.)

[1] Lettre du capitaine Alexandre à Frotté; *Hist. d'Athis*, p. 233, 234; — Billard, t. II, p. 230; t. III, p. 97. Séguin, t. II, p. 345, dit à tort que le vicomte d'Oilliamson fut tué à l'affaire de la Fosse. Crétineau, t. IV, p. 44, et Muret, t. V, p. 430, se trompent également en prétendant qu'il serait tombé, en quittant une ferme où il avait pris un peu de repos, dans une colonne mobile. Enfin, suivant une tradition de famille, d'Oilliamson aurait refusé de profiter du sauf-conduit accordé à Frotté, l'aurait cependant suivi à Verneuil (ou plutôt à Alençon), se serait évadé sous le déguisement d'un garçon meunier, et, dénoncé par un paysan à qui il demandait son chemin, aurait été pris et fusillé. L'erreur est évidente : il

Digitized by Google

*
* *

Le mariage, à Mittau, de la jeune Marie-Charlotte-Thérèse, fille de Louis XVI, avec le duc d'Angoulême, son cousin (10 juin 1799) [1], fut une joie pour tous les royalistes, pour les chouans comme pour les autres. Du fond de leurs halliers, et entre deux coups de fusil, Frotté et ses officiers envoyèrent au duc d'Angoulême une lettre de félicitations (29 octobre), qu'il ne reçut que fort tard, et à laquelle il ne répondit que le 10 janvier suivant. Sa réponse elle-même ne dut arriver qu'après la mort de Frotté.

« Mittau, 10 janvier 1799 [2].

« Je n'ai reçu que la semaine dernière, Monsieur, votre lettre du 29 octobre. Je suis infiniment sensible à la part que vous, Monsieur, et vos dignes compagnons d'armes, les braves royalistes de Normandie, voulez bien prendre à un événement duquel dépend le bonheur de ma vie. — Veuillez bien le témoigner de ma part à ces messieurs. — Tout nous fait espérer que, d'ici à peu de temps, les circonstances permettront que vous acheviez, dans la bonne province de Normandie, l'ouvrage que vous avez si bien commencé ; je regrette vivement d'en être aussi éloigné en ce moment. C'est avec un vrai plaisir que je profite de

avait été tué plus de trois mois auparavant. Notre version s'appuie sur le témoignage positif du capitaine Alexandre et sur le récit du comte de M....

Voici son épitaphe, relevée par M. Sauvage (*Le Mortainais*, 4e livr.) sur une pierre de granit dans l'humble église du Mesnil-Adelée :

DIEU ET LE ROI
CI GIT Me T. F. E. Vte
D'OILLIAMSON, MARÉCHAL DE
CAMP, CHEVr DE St LOUIS
COMMANDANT L'ARMÉE ROYALE
DE NORMANDIE, Ser DE CORDEY
NAUPHE, OCCAGNE, NÉ A
COULIBOEUF LE 4 MARS 1740
MORT POUR LA CAUSE CATHO
LIQUE ET ROYALE EN 9bre
1799. PRIEZ DIEU POUR LUY.

[1] Croirait-on que cette date, si certaine, a été défigurée dans nombre d'histoires? Châteaubriand (*Mémoires sur le duc de Berry*) indiquait le 10 juin 1797; la *Biographie* Rabbe (vo *Angoulême*), le 10 juillet 1799 ; — Etc.

[2] Erreur évidente; il faut lire 1800.

Digitized by Google

cette occasion, Monsieur, pour vous assurer de toute mon estime et de mon affection pour vous.

« LOUIS-ANTOINE. »

A M. Louis de Frotté.

A. (Arch. de Couterne.)

*
* *

De nouvelles instructions de Monsieur furent envoyées au commissaire du Roi dans l'intérieur; elles faisaient connaître les bases concertées avec le gouvernement anglais pour la solde des déserteurs et le soutien de l'armée royale.

« En confirmation et en addition aux instructions du 4 du présent mois de novembre portées par le chevalier d'Asnières, et d'après ce qui vient d'être définitivement convenu entre S. A. R. Monsieur et les ministres britanniques, le commissaire du Roi près les armées royalistes de l'ouest de la France, annoncera officiellement, et de la manière la plus prompte et la plus sûre, à tous les chefs royalistes desdites provinces :

« 1° Qu'ils sont autorisés à employer tous les moyens qui peuvent dépendre d'eux pour attirer au parti du Roi le plus grand nombre possible d'officiers et de soldats des armées républicaines, conscrits et matelots, en leur promettant et en leur donnant, dès à présent, la même solde qu'ils reçoivent du Directoire ;

« 2° Qu'ils sont également autorisés à promettre et à donner, dès à présent, à tous les habitants des villes et des campagnes qui s'engageront à rester constamment sous leurs drapeaux, comme troupes réglées, jusqu'au rétablissement de la monarchie, ou jusqu'au terme convenu entre eux et les chefs de corps, lequel terme ne pourra être moindre qu'une campagne de guerre, à la fin de servir la cause de leur Dieu et de leur Roi, et se porter partout où les chefs institués, au nom du Roi, leur prescriront de marcher, une solde, dont le montant sera réglé de concert entre les chefs royalistes et le commissaire du Roi, sans cependant que cette solde puisse dépasser celle que le Directoire donne aux soldats qui composent ses armées ;

« 3° Le commissaire du Roi doit être instruit, et fera connaître aux chefs royalistes, non-seulement que le gouvernement britannique est déterminé à employer tous les moyens possibles pour fournir aux royalistes des armes, des munitions de toute espèce et des équipements, mais que ce gouvernement a déjà fait les fonds nécessaires à la solde des quatre premiers mois, d'une armée de soixante et dix mille royalistes dans les provinces de l'Ouest, sur le pied des troupes du Directoire,

Digitized by Google

et que si ces fonds ne sont pas suffisants, le gouvernement britannique a promis de les augmenter en proportion du plus grand nombre de soldats que les chefs royalistes pourront réunir et armer;

« 4° Les correspondances et les communications pouvant être lentes et difficiles, jusqu'à ce que les royalistes soient assez en force pour occuper les côtes d'une manière sûre et durable, le commissaire du Roi est autorisé à recevoir tout l'argent, toutes les armes, toutes les munitions et tous les habillements et équipements qui seront offerts et fournis par les fidèles sujets du Roi; le gouvernement britannique voulant bien promettre de rembourser toutes les dépenses de ce genre qui seront signées et attestées par le commissaire du Roi.

« Londres, ce 9 novembre 1799.

« *Signé :* CHARLES-PHILIPPE.

« Pour copie conforme :
« LE COMTE DE LA CHAUSSÉE,
« Commissaire du Roi. »

*
* *

Sur ces entrefaites, éclata le coup d'État du 18 brumaire. Un mois auparavant, la France entière avait été remuée par la lecture de ce simple bulletin télégraphique : « 22 vendémiaire. « Buonaparte, Berthier et plusieurs autres généraux ont débarqué « à Fréjus, département du Var, le 17 courant. Ils ont laissé « l'armée d'Orient dans l'état le plus formidable. » Depuis ce moment, on attendait un grand coup, sans en pouvoir pressentir la nature.

Des historiens, en petit nombre, ont essayé d'établir qu'au moment du 18 brumaire, le gouvernement jouissait d'une force et la France d'une tranquillité suffisantes pour rassurer les bons citoyens [1]. Rien de plus erroné : l'inquiétude était partout. C'est dans cette inquiétude et dans l'incertitude du lendemain qu'il faut chercher l'explication, sinon l'excuse, de l'enthousiasme avec lequel fut accueilli le coup d'État du 18 brumaire. La majorité de la nation absolvait Bonaparte, et, s'il l'eût consultée, le suffrage universel lui aurait répondu comme il répondit, cinquante ans plus tard, après le 2 Décembre.

[1] V. notamment M. Auguste DIDE : *La France à la veille du 18 brumaire.* (*Officiel* du 14 février 1880.)

Digitized by Google

Le nombre crée le droit : maxime monstrueuse, doctrine mensongère et périlleuse que prêchent, sans souci de la logique, les plus violents adversaires de ces coups d'État!

Bonaparte disait au Directoire : « Qu'avez-vous fait de cette « France que je vous ai laissée si brillante? Je vous ai laissé la « paix, j'ai retrouvé la guerre; je vous ai laissé des victoires, « j'ai retrouvé des revers; je vous ai laissé les millions de « l'Italie, et j'ai trouvé partout des lois spoliatrices et la misère! « Cet état de choses ne peut durer; avant trois ans, il nous « mènerait au despotisme. » Si ce langage audacieux n'eût pas répondu à la réalité des faits, au sentiment intime qu'avait la nation de son effondrement et à son besoin de se refaire sous une main puissante, croit-on que le 18 brumaire eût été acclamé comme il le fut, que la France aurait abdiqué si facilement aux mains, ou plutôt aux pieds d'un maître, sa propre souveraineté?

Pour avoir une idée de l'incroyable désorganisation de l'armée et de l'impuissance où se trouvait le gouvernement de faire marcher les nouvelles recrues, il faut parcourir les archives du ministère de la guerre. On y voit, dans l'Isère, mille hommes déserter dans l'espace d'un mois, en disant qu'ils vont en Vendée; ils n'avaient ni pain, ni viande, ni souliers[1]. — Un bataillon de conscrits de onze cent quatre-vingt-trois hommes n'en compte plus que soixante-trois à son arrivée à Péronne[2]. — Dans la Haute-Loire, le nombre des conscrits et réquisitionnaires déserteurs dépasse huit mille[3]. — Le bataillon auxiliaire de la Somme a été réduit en deux mois de quinze cents hommes à cent cinquante[4]. — Dans la 2e division, la désertion est affreuse; — dans la 9e et la 10e (Toulouse), « tous les conscrits quittent leurs bataillons et les réquisitionnaires rentrent chez eux d'une manière effrayante[5] ». — A Brest, sur six cents réqui-

[1] 16 frimaire : Rapport du brigadier Guillou.
[2] 26 frimaire : Min. de l'intérieur à min. de la guerre.
[3] 17 nivôse : Min. de la guerre à général Moncey, commandant la 19e division militaire.
[4] 18 nivôse : Général Béguinet à min. de la guerre.
[5] 18 nivôse : Général Frégeville à min. de la guerre.

Digitized by Google

sitionnaires, il en arrive treize. — Dans la 25e division, « la presque totalité des conscrits des 1re et 2e classes des départements réunis (Belgique) sont passés armés dans la Vendée [1] ». — Le général Moncey, en arrivant dans la 19e division (Lyon), y trouve « le désordre à son comble [2] ». — Les désertions sont si nombreuses dans les bataillons auxiliaires de la Manche, que la désorganisation en parait imminente [3]. — La majeure partie des jeunes conscrits des cantons d'Argentan destinés au bataillon auxiliaire ne se rendent pas au chef-lieu du département, ou ne s'y présentent que pour quitter immédiatement leur poste [4]. — Enfin, le ministre de la guerre lui-même avoue que « sur tous les points de la République l'administration militaire est dans un état de désorganisation totale [5] ».

L'armée souffrait horriblement; il y avait des divisions privées de solde depuis dix-huit mois; on voyait des corps entiers quitter leurs postes, sans ordre des généraux, et aller en occuper d'autres, où ils espéraient vivre moins misérablement [6]. Sous prétexte de pourvoir elles-mêmes à leur sûreté, que n'assurait pas le gouvernement, les villes retenaient le peu de fonds que les provinces insurgées versaient dans les caisses publiques, ou soldaient les troupes stationnées dans leurs murs à l'aide de délégations sur les payeurs généraux, qui refusaient de les acquitter. « La détresse financière, dit Thiers, était la cause principale du dénûment et des revers de nos armées [7]. » Le déficit, première cause de la Révolution, menaçait ainsi de la détruire. Dans certaines villes,

[1] 6 pluviôse an VIII : Général Carteaux à min. de la guerre.

[2] 12 nivôse, Au min. de la guerre.

[3] Admin. à min. de la guerre, 13 décembre 1799.

[4] Comm. La Crépinière à municip. d'Argentan, 29 décembre. (Arch. municip. d'Argentan.)

[5] 6 frimaire an VIII : Aux généraux commandant les divisions.

[6] Les Archives de la guerre contiennent, pour les années 1797, 1798, 1799, une série de documents, moins nombreux cependant que pour les années précédentes, relatifs aux excès commis par les troupes dans les contrées qui avaient été et qui allaient redevenir le théâtre de l'insurrection, même pendant l'intervalle où elles furent presque calmes. (V., notamment, 7 mai; 15, 16, 22 juin 1798; novembre et décembre 1799.)

[7] *Consulat et Empire* (t. Ier). Tacite avait dit avant lui : « *Nec quies gentium sine armis, nec arma sine stipendiis...* » (*Histor.*, l. IV.)

Digitized by Google

administrations civiles et administrations militaires rivalisaient, vis-à-vis des pauvres soldats, d'exactions ou de négligences. Un détestable esprit de dénigrement et de coterie paralysait les efforts des honnêtes gens, qui auraient volontiers servi la République, si la République eût su confondre sa cause avec celle de la France, au lieu de confondre celle de la France avec la sienne propre.

Voici, sur ce sujet, une belle lettre de Moncey, commandant de la 19e division militaire (Lyon); elle fit sensation au ministère, ainsi que le prouvent les apostilles dont l'original est revêtu. Le futur maréchal était une âme haute et sincère, et son jugement porte coup [1].

*
* *

« 12 pluviôse an VIII (1er février 1800).

...« Dans ce moment, et en me résumant sur mes précédentes lettres, qui vous faisaient part de mes mesures d'ordre social et de restauration politique et des contrariétés que j'éprouve, je vous dirai, avec la franchise dont vous avez besoin, dont vous êtes si digne et de laquelle je ne me départirai jamais, que je ne rencontre sur mes pas que l'infernal système de paralyser le zèle, d'égarer l'esprit public, de semer des inquiétudes, d'étouffer la confiance, de dénaturer les faits et les intentions, de réveiller les passions, d'organiser les désordres, de les imaginer ou de les grossir, pour me laisser l'odieux de l'imprévoyance. Que les autorités civiles soient recomposées, qu'elles marchent sans hypocrisie et d'un pas assuré dans les sentiers de l'harmonie et de l'ordre, et la désorganisation cessera, et mes efforts ne seront plus vains, et tous les cœurs se rouvriront à l'espérance et à l'énergie; que les agitateurs soient confondus; qu'ils disparaissent des rangs où siége l'autorité, et les citoyens, qui ne rougiront plus de leurs magistrats, respecteront en eux le gouvernement qu'ils aiment et en qui ils mettent, je vous l'assure, citoyen Ministre, leur entière confiance.

La troupe, citoyen Ministre, la troupe sera contenue et disciplinée quand, en lui parlant le langage de l'honneur, on n'aura plus

[1] Moncey, duc de Conegliano (Bon-Adrien-Jeannot), né à Besançon, 1754; — gendarme de Lunéville avant la Révolution; — capitaine, 1791; — général de division, 1794; — maréchal de France, 1804; — pair de France, sous la Restauration; — gouverneur des Invalides, 1834; — mort, 1842. — « Militaire distingué; honnête homme » (Napoléon).

Digitized by Google

à lui dissimuler sa nudité et ses privations, quand les chefs de l'administration militaire n'échoueront pas, par leur ineptie, dans la création et la dispensation des ressources, quand ils auront l'art de ne point aigrir les besoins par d'âpres refus, quand je pourrai me concerter avec la sagesse et les lumières, quand des mains pures, dans toutes les parties du service, ne spéculeront plus sur l'existence et le bien-être du soldat, quand, enfin, tous les éléments qui m'entourent et qui sont encore les mêmes que ceux du gouvernement déprédateur, seront devenus, par une purification bien urgente, le dépôt de mes moyens de succès et la garantie de mon ardente et bonne volonté...

« MONCEY. »

*
* *

L'insurrection prenait un caractère des plus sérieux. « Ce ne sont plus des bandes éparses qui parcourent la rive droite de la Loire, écrivait un fonctionnaire bien au courant de la situation, ce sont des armées. Cette guerre me paraît infiniment mieux organisée que la précédente. Il y a des chefs nombreux qui me paraissent très-politiques et très-instruits. Une vérité effrayante, que l'on aura peut-être peine à croire, c'est qu'il y a parmi les jeunes gens des campagnes le même enthousiasme pour la chouannerie que nous en avions tous en 89 pour la Révolution [1]. » Il n'aurait pas fallu moins de trente-cinq à quarante mille hommes pour rétablir l'ordre dans les départements de l'Ouest [2].

Mais l'Ouest n'était pas seul à s'agiter; plus de quarante départements, sur toute la surface de la France, étaient plus ou moins troublés [3].

[1] Commissaire central, Angers, 5 brumaire, à Savary. (Arch. de la guerre.)

[2] Ainsi répartis :

Mayenne,	4,000	hommes.	Vendée,	2,500	hommes.
Sarthe,	3,000	—	Deux-Sèvres,	2,500	—
Maine-et-Loire,	4.000	—	Orne,	2,000	—
Ille-et-Vilaine,	3,0 0	—	Eure,	1,500	—
Morbihan,	3,000	—	Eure-et Loir,	1 000	—
Côtes-du-Nord,	3,000	—	Loir-et-Cher,	1,000	—
Manche,	2.000	—	Indre-et-Loire,	1,000	—
Calvados,	2,900	—			

(Vincent, chef de la 3e division de gendarmerie, 30 brumaire; Arch. de la guerre). Il avait visité tous ces départements et connaissait leurs besoins.

[3] Allier, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Ardèche, Ariége, Aude, Aveyron,

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

L'emphase avec laquelle, dans les documents officiels, dans les correspondances administratives et même à la tribune des Conseils, on célébrait, à tout propos, l'héroïsme des gardes nationales et de certains fonctionnaires, dont les noms n'ont pas conservé d'auréole, ne prouve pas que chacun fît son devoir; elle prouve plutôt le contraire[1]. On cherchait à s'étourdir à force de bruit sur des dangers toujours croissants.

Les autorités républicaines perdaient quelque peu la tête. Tantôt elles reprochaient aux patriotes aisés de ne pas se réfugier dans les villes et d'offrir, par leur présence dans les campagnes, une sorte de prime à la cupidité des pillards; tantôt de fuir le danger et de donner le mauvais exemple autour d'eux[2]. Les administrations municipales exigeaient la communication, par les commissaires du pouvoir exécutif, des pièces relatives aux menées contre-révolutionnaires qu'ils avaient pu saisir; de là, nécessairement, des indiscrétions qui compromettaient le succès des recherches ou des poursuites, en même temps qu'une pression fâcheuse sur l'indépendance des commissaires. On leur défendit ces sortes de communications[3]; il était plus difficile de désarmer les susceptibilités et les exigences des administrations.

Le gouvernement directorial, qui n'avait même pas pour faire face à tant de difficultés et de dangers l'accord entre ses membres, restait cependant debout, et ses ennemis n'auraient peut-être pas suffi pour le renverser, divisés eux-mêmes et ne pouvant lutter contre lui qu'à armes inégales.

C'est, pour ainsi dire, de son propre sein que devait sortir l'ennemi qui lui arracha et tourna contre lui les forces dont il se

Bouches-du-Rhône, Calvados, Cher, Côtes-du-Nord, Corrèze, Creuse, Deux-Sèvres, Dordogne, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Mayenne, Morbihan, Orne, Puy-de-Dôme, Rhône, Sarthe, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Tarn, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, etc.

[1] « Les victoires trop tapageuses semblent toujours peu sûres d'elles-mêmes. » (Caro, discours à l'Académie française, 23 décembre 1880.)

[2] Vincent, insp. de gendarmerie, à la municipalité de Mamers; Alençon, 12 octobre.

[3] Commiss. du Direct. près l'admin. centrale de la Sarthe, 30 octobre.

Digitized by Google

servait si mal, et qui, du premier coup, offrit à la France altérée d'autorité, puisque l'autorité pouvait seule la rassurer, le prestige et la réalité du pouvoir.

« Le Directoire, disait avec une remarquable justesse le prince de La Trémoille[1], réunit en lui deux caractères opposés, comme gouvernement et comme faction. Comme gouvernement, il dispose de toutes les ressources, de toute la population, de toutes les richesses de la France; il en protége le territoire; il s'en fait un rempart; il a pour défenseurs tous ceux qui tremblent sous lui, tous ceux qui craignent la contre-révolution ou qui n'y croient pas, tous ceux qui craignent ou l'étranger, ou les royalistes, ou les jacobins, ou les secousses. Il est telle circonstance même où il compterait jusqu'aux royalistes parmi ses défenseurs, et tant qu'on lui laissera un prétexte d'identifier son existence avec celle de la patrie, il ne doit crouler qu'avec le dernier débris de la France. — Comme tête de faction, au contraire, il est abhorré, méprisé, chancelant, entouré de factions ou partis bien plus puissants que lui, parce qu'ils ont des principes fixes. Il a contre lui tout ce qui est mécontent de la Révolution, du gouvernement ou de la guerre. Il n'a plus un agent fidèle, et trouverait peu de défenseurs, mais à coup sûr pas un vengeur. Malheureusement, tous les efforts extérieurs ne peuvent l'attaquer que dans son premier caractère, où il est très-fort. Les ressorts intérieurs peuvent seuls l'attaquer dans le second, où il est très-faible.

*
* *

15 novembre, nouvelle lettre de Frotté à son père, touchante assurément par les sentiments de tendresse filiale qu'elle exprime si bien, par l'absence de toute gloriole personnelle et surtout par ce mot héroïque, jeté au milieu des détails les plus vulgaires, et que personne ne devait lire : « Je suis à l'épreuve de la balle. » Les balles de Verneuil allaient bientôt répondre à ce défi !

« 15 nov. 1799.

« Je me porte bien, mon digne ami; vous verrez, par la relation que j'envoie à M. le duc d'Harcourt et au comte de La Chaussée, quelle est

[1] Brouillon de lettre au comte de P... (Pahlen?), 2 septembre 1799. (Archives du duc de La Trémoille.) Dans cette curieuse pièce, le jeune duc s'offrait au gouvernement russe, « le seul, disait-il, sur la sincérité duquel les Bourbons pussent compter, pour remplir la mission, avec pleins pouvoirs, d'organiser en France

Digitized by Google

notre situation. La saison est dure, mon bon ami, et je vous engage à rester à Londres jusqu'au printemps. La Fontelaye a remis cinquante louis à Bruslart pour vous et m'en annonce cinquante de plus, outre plus de deux cents qu'il a mis du sien pour travailler et armer son arrondissement. Ainsi, j'espère au moins que l'on voudra bien vous remettre ces cent louis touchés pour vous, provenant de ce que vous a laissé ma belle-mère. Sans cette ressource, je n'aurais su comment faire pour vous en envoyer, car je n'ai pas encore eu des nouvelles de ma tante, et cette pauvre madame de Montécot n'existe plus. Mais vos excellents beaux-frères n'ont pas attendu que je leur fisse part de vos besoins, et sans que je leur demande, ils se sont empressés de verser cet argent dans la caisse pour qu'il n'y eût aucune espèce de motif d'en suspendre le payement. Les derniers cinquante louis resteront cependant en dépôt, et si l'on vous fait des difficultés, ou si l'on vous fait attendre, votre homme d'affaires vous les fera passer par Hambourg, sans que j'y entre pour rien.

« ... Tâchez, je vous prie, de n'être pas aussi inquiet. Vous savez que je suis à l'épreuve de la balle. Je suis parfaitement content d'Auguste du Ch...[1] Il se porte à merveille. Bruslart est venu me rejoindre avant-hier pour me demander des ordres et des secours pour le pays d'Auge et la division de la Fontelaye; mais je n'ai pas un sol, quoique l'un de nos amis (le joueur de piquet) vienne de me prêter sept mille six cents francs. Il se conduit et se dévoue parfaitement ainsi que votre chargé de procuration Fré...; mais tout cela ne peut produire que quelques gouttes d'eau.

« ...Auguste est inquiet du motif qui a déterminé sa sœur[2] à partir pour Bath (c'est un grand théâtre). Je désire qu'elle y trouve un riche et bon mari. Puisse-t-elle avant n'y pas perdre son nom de baptême!

« ...Dans le cas où l'on m'enverrait des fonds, je voudrais bien que vous m'envoyassiez une demi-douzaine de paires de bonnes bottes et que vous me fissiez faire un charivari ou dolman et une pelisse par M. Manche. Il doit se rappeler ma mesure et la broderie qu'il y faut mettre. Je voudrais que la pelisse fût toute garnie de peau, car la nuit il ne fait pas chaud sur la paille. Vous enverriez le tout à Saint-Marcouf et cela m'arriverait quand cela pourrait. Je n'ai encore rien reçu de ces îles que vos trois lettres et votre projet de proclamation.

une sorte de vaste conspiration réunissant dans ses rangs tous les éléments civils et militaires du parti royaliste et attaquant le Directoire dans ses hommes et sur son propre terrain ».

[1] Auguste du Chastel, secrétaire de Frotté, que nous retrouverons plus loin.

[2] Mademoiselle du Chastel. Il avait été vaguement question de son mariage avec Frotté. V. ci-dessus, p. 181.

Digitized by Google

« De tous ceux que vous connaissiez, nous n'avons perdu que le malheureux vicomte[1], par sa faute, et Le Prévost à l'affaire de Vire. Adieu, mon excellent ami. Ne croyez surtout jamais aux gazettes, qui mentent avec une impudence rare sur toutes nos affaires. Dites-le à madame de Bourmont et à nos amis.

« ... Croyez à la tendresse bien sincère de votre enfant. »

Recommandation à son frère Charles de rester où il est jusqu'au printemps. « Alors il sera temps de venir ici. »

(A. n. signé; 3 p. in-4°; Arch. de Couterne.)

*
* *

Avant de raconter avec détail les conférences et les négociations qui préparèrent la paix, un retour est nécessaire sur les événements qui se passèrent en Normandie pendant le mois de novembre et même en décembre, c'est-à-dire au moment où elles allaient s'ouvrir et alors même qu'elles étaient déjà commencées.

Calvados. — Troubles dans l'arrondissement de Falaise : à Rapilli, Ouilli-le-Basset, Coulibœuf, où deux cent cinquante brigands se portent chez un acquéreur des biens de la famille d'Oilliamson ; leur chef se présente comme étant le vicomte d'Oilliamson lui-même; vol, pillage, menaces, ordre de conduire à Flers dix bœufs gras[2]; — dans celui de Vire, où les chouans, à Coulonces, à Roullours et dans d'autres communes, enlèvent des armes, de l'argent et des otages. — Rencontres, à Chaulieu, entre la légion de Saint-Jean et les républicains de la garnison de Sourdeval, où périt de Thoury, de Roullours, un des plus braves des chouans; — à Saint-Manvieu, où les Virois eurent un petit avantage sur Ruays et lui tuèrent quelques hommes; — à Clinchamps, où plusieurs cavaliers furent abattus et où deux pauvres réquisitionnaires furent tellement criblés de blessures qu'ils expirèrent au bout de leur sang, sur la charrette qui les conduisait de Vire à Caen ; — à la Lande en Neuville, où les

[1] Le *malheureux vicomte* d'Oilliamson. V. ci-dessus, p. 337.

[2] *Journal des hommes libres*, 29 brumaire. D'Oilliamson était alors malade de ses blessures dans le département de la Manche; peut-être même avait-il été déjà pris et fusillé.

Digitized by Google

chouans, voulant délivrer l'abbé Vallet, prieur d'Yvrandes, qui suivait la même route, et ayant en effet mis l'escorte en déroute, furent tout surpris de trouver au lieu de l'abbé Vallet, resté à Vire, un émigré condamné à mort, qui fut ainsi sauvé. La garde nationale de Vire accourut rapidement à la Lande, mais les chouans s'étaient déjà retirés sur Estri[1]. — Mise en état de siége de Caen, d'Alençon et de nombre d'autres villes, tant pour tirer profit de la suspension d'armes que pour faciliter le recouvrement des contributions arriérées (novembre). — Bayeux se fortifie au moyen de coupures, de redoutes, de barrages dans les principales rues.

Il est certain qu'à ce moment la chouannerie normande prenait beaucoup d'accroissement. Le coup d'État de brumaire arrêta une explosion redoutable. Les jeunes gens de famille s'affiliaient ou promettaient de s'affilier; à Caen, ils avaient formé deux belles compagnies de cent hommes chacune, qui n'attendaient que l'ordre de partir, et d'autres se préparaient à les imiter[2].

Vassi fut surpris par les chouans le 28 novembre : des armes, des munitions, la caisse publique tombèrent entre leurs mains; il n'y eut ni résistance d'aucune sorte ni violences[3].

[1] Séguin, t. II, p. 347 et suiv.

[2] Séguin, t. II, p. 352.

[3] Le rapport officiel, dans sa naïveté, fait connaître le véritable caractère de cette affaire, à l'occasion de laquelle les généraux Rey et Avril affectèrent de louer l'attitude des autorités (19 brum. ; placard in-fol., Caen, Boullay-Malassis) : félicitations aux gardes nationaux du Calvados sur leur belle conduite; — Séguin, t. II, p. 349.

« Aujourd'hui, 7 frimaire an VIII républicain, environ six heures et demie du soir,

« Nous Pierre-Nicolas Godefroy, agent municipal de la commune de Vassi; Pierre Baron, agent de celle de Pierres; Pierre Lemaréchal, capitaine de chasseurs du canton, et le citoyen Lecornu, adjudant du bataillon de la garde nationale du canton de Vassi, réunis chez ledit Godefroy à lire la *Gazette de France*, un nommé Jacques Jean, lieutenant de la compagnie de grenadiers, officier du poste en activité en ce moment, est venu dire à l'adjudant : « Il vient de nous arriver un mal-« heur; il y a des hommes au poste qui se sont emparés des armes et munitions. « La sentinelle a crié auparavant : *Qui vive!* — Républicain. Le malfaiteur s'est « approché. La sentinelle lui a dit : Passe plus loin; n'approche pas, ou je fais feu. « Malgré sa défense, il a foncé. La sentinelle a voulu faire feu; son fusil a raté. « Sur-le-champ, il a foncé sur la sentinelle et l'a saisie à la gorge. Plusieurs

Digitized by Google

Manche. — Peu d'événements durant cette période. Le 7 décembre, à Saultchevreuil, près Villedieu, un prêtre conformiste, nommé Morel, est arraché de l'autel par quatre hommes armés, dépouillé de ses ornements sacerdotaux, traîné hors de l'église et passe sous les verges d'une troupe de femmes, rangées sur deux lignes, qui le fustigent cruellement; celles qui veulent s'abstenir reçoivent des coups de crosse[1]. — Le 8, assassinat de l'adjoint de Cérences[2].

Orne. — Continuation des troubles : les cantons de Putanges, Lonlai, Bazoches, Laigle, Domfront, Tinchebrai, le Sap, Essai, Briouze, Gacé, Mortagne, Nocé, sont plus particulièrement agités par l'esprit contre-révolutionnaire[3]. — La partie de la Sarthe voisine d'Alençon (Bourg-le-Roi, Grandchamp, Toiré) est infestée par le brigandage. — Agents municipaux du Bourg et de Saint-Léonard des Parcs assassinés (fin novembre), un républicain et sa femme fusillés. — La Ferté-Macé possédait deux pièces de canon : sous prétexte qu'elles y étaient inutiles, on les enleva et on les conduisit à Alençon; quelques heures après, les chouans envahissaient la commune. Ce n'était qu'une

« de ces malfaiteurs en grand nombre ont foncé audit poste et se sont emparés « de ce qu'il y avait d'armes et de munitions, du cachet de l'administration « et pillé la caisse du secrétaire. » Nous susdits, nous n'avons eu que le temps de nous tirer, les uns par les portes, les autres par les croisées. Sitôt sortis, nous n'étions pas à dix pas qu'ils se sont portés à la porte dudit Godefroy à coups de bourrades de fusil; ils n'ont pu la défoncer. Ils ont pris des haches, ont bûché la porte et ont réussi à entrer; ils ont pillé la recette, pris des armes et munitions. Ils disaient qu'on leur avait dit qu'il y avait cent louis. Ils n'ont pas été une demi-heure à faire leur coup. Ils se sont même portés dans les maisons de Pierre Bosquet, François Lemaréchal, Fourré, Lacoudre, Jean Robert, Bonardin, Raguidel et autres, suivant les rapports qui ont été faits par diverses personnes, sur les environ sept heures du soir, où beaucoup de personnes se sont réunies au bureau de l'administration avec nous susdits et Michel Lebaron, adjoint de la commune de Vassi, et à l'instant où ils ont entendu le son de la cloche, au lieu de la réunion décadaire. Il a été dit qu'un gendarme avait été arrêté, et sur-le-champ conduit avec eux. Il n'a pas été possible de savoir de quel côté ils se sont retirés.

« M. Baron, adjoint ; — Baron ; — Godefroy *. »

[1] Lemoyne, réfugié à Villedieu. (Arch. nat.)

[2] *Journal des hommes libres*, 19 frimaire.

[3] Min. de la police à commissaire central.

* Archives municipales de Vassi. Copie communiquée par M. Murie.

Digitized by Google

coïncidence fortuite, mais on ne manqua pas d'y voir le résultat d'une entente avec eux [1]. — Dans le canton de Nocé, Bove, commissaire du gouvernement, est enlevé et emmené les mains liées, les yeux bandés. — A Corbon, percepteurs volés et la femme de l'un d'eux enlevée comme otage. — Désarmement du poste de Saint-Pierre du Regard; les chouans se cantonnent dans les châteaux voisins, qu'ils meublent à coups de réquisitions, et enrôlent de force tous les jeunes gens de dix-huit ans [2]. — L'arrondissement d'Argentan, jusque-là assez tranquille, dévasté à son tour. — Émeute à Bazoches-sur-Hoëne : porte de la mairie enfoncée, armes et munitions enlevées, papiers déchirés (23 décembre). — Les noms de personnages qui n'ont laissé aucune trace ni souvenir, le comte de Beausobre et Montchauvel, agités aux environs de Gacé et d'Exmes comme un épouvantail [3]. — Médavi, signalé comme le repaire de six cents chouans [4]. — Dans la commune de Fresnai-le-Samson, un malheureux, nommé Thomas, accourait au bruit du tocsin d'alarme avec son fusil; des brigands le saisissent, et après lui avoir fait parcourir avec eux une partie de la commune, ils finissent par le fusiller devant sa porte (3 décembre) [5]. — Impuissance et désespoir de l'administration centrale [6]. — Dans l'arrondissement de Dom-

[1] *Journal des hommes libres*, 6 frimaire; — CAILLEBOTTE aîné, *Journal*, mss.

[2] *Journal des hommes libres*, 27 frimaire.

[3] Commissaire central à min. pol., 17 novembre. (Arch. nationales.)

[4] De la Roque à min. de la guerre, 17 décembre. (Arch. de la guerre.)

[5] Commissaire près municip. de Vimoutiers à min. de la police, 5 décembre; — Min. de la police à min. de la guerre, 17 décembre. (Arch. de la guerre.)

[6] Commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département de l'Orne au ministre de la police générale :

« 10 frimaire an VIII (1er décembre 1799).

...« J'ai l'âme affaissée des malheurs qui accablent l'arrondissement confié à ma surveillance. La seule consolation qui me reste est de la déposer dans votre sein... Les républicains consternés attendent avec la résignation d'une victime à qui on a lu sa sentence, la hache de leurs bourreaux...; lorsqu'une partie contractante viole ses engagements, l'autre en est déliée... Je crains, citoyen Ministre, les effets d'un désespoir subit, d'une rage frénétique que je lis dans tous les cœurs. Jadis, les cantons d'Argentan, Trun, Chambois et Vimoutiers s'étaient prononcés d'une manière si énergique, que les brigands avaient été forcés de s'en éloigner. Cette partie du département, où le républicanisme est si pur, si sage, si éloigné de tout excès, est maintenant dans un état si convulsif qu'il m'est impossible de vous peindre toute l'horreur de sa situation. Les rebelles qui s'y sont présentés y au-

Digitized by Google

front, au Ménil-Cibout, contributions levées sur les fermiers des biens de l'émigré Vauborel, vendus nationalement; pillages, vexations, rassemblements dans les châteaux de Flers et de Bernières[1]. — D'Alençon, Guidal envoie au Mans une vingtaine d'individus arrêtés la veille du côté de Marolles, de René et d'Ancinnes (Sarthe), comme prévenus de chouannerie; d'autres sont dirigés sur Caen et Laval, d'autres relaxés (9 novembre)[2]. — Assassinat (7 décembre) de Julien Aubry, ex-maire de Saint-Pierre d'Entremont; on trouva dans la rivière son cadavre, criblé de blessures[3]. — Enlèvement et séquestration d'acquéreurs de biens nationaux à Saint-Quentin, à Chanu (une vingtaine dans cette seule commune).

Voici les détails de l'une de ces arrestations :

Le 27 novembre, de très-grand matin, François Lelièvre, de Tinchebrai, riche acquéreur de biens nationaux, voyageant à cheval, de conserve avec un nommé Lemazurier, boucher, pour se rendre à la foire Sainte-Catherine, à Vire, rencontrait à la Roche d'Orval, commune de Saint-Quentin, dans un chemin creux, une bande de chouans guettant son arrivée. Il déchargeait sur eux un de ses pistolets, puis, rebroussant chemin, il essayait de s'enfuir dans la direction de Tinchebrai. Un coup de feu tiré sur lui lui cassait la cuisse. Il continuait sa course, mais un second coup de feu tiré, presque à bout portant, abattait son cheval, sous lequel il restait évanoui, une épaule démise, la figure et le corps horriblement contusionnés. En revenant à lui, il se vit entouré de chouans, parmi lesquels il reconnut les deux frères Foucault et Leteinturier qui donnaient des ordres. On lui demanda cinq mille quatre cents francs pour quatre ans de jouissance des biens nationaux qu'il avait achetés. Il se défendit de payer une aussi forte somme : il ne l'avait pas à sa disposi-

raient infailliblement trouvé leur tombeau, si la commune de Chambois, qui marche ordinairement à la tête des républicains, eût osé céder aux cris de leur indignation et à la demande qu'ils lui faisaient d'un ordre de marcher contre les brigands... J'ignore moi-même la majeure partie des conditions de la suspension...

« THOMAS. »

[1] Admin. munic. de Tinchebrai, 10 décembre. (Arch. de la guerre.)

[2] Arch. de l'Orne.

[3] Abbé Dumaine, p. 337.

Digitized by Google

tion, il aimait mieux rendre la terre. Mais ce n'est pas de la terre que l'on veut, c'est de l'argent. On le menace, on le couche en joue avec un de ses pistolets. Enfin, un de ses cousins qui suivait la même route arrive sur le lieu, et, sur son cautionnement du payement des 5,400 francs, le malheureux Lelièvre peut regagner librement Tinchebrai. Scène odieuse en réalité, et qui, si elle n'était pas condamnée par les lois de la guerre civile, serait la condamnation de ces lois elles-mêmes [1].

Presque à la même date, le 24 novembre, quatre chouans étaient fusillés à Saint-Fraimbault [2]. L'armistice n'était pas encore connu.

Eure. — Ce département entre, lui aussi, en campagne. Depuis six mois, il était sillonné par de petites bandes de chouans [3] qui finirent par prendre quelque consistance sous la direction des frères Pelletier [4], des frères Duchesne et surtout d'Hingant de Saint-Maur, à qui d'heureux coups de main avaient fait une renommée légendaire. — Des battues avaient été ordonnées dans les forêts de Breteuil, d'Ivri, de Lieurei et de Lyons, leur refuge ordinaire, sans grand résultat; quelques réfractaires, quelques chouans obscurs avaient été le seul produit de cette chasse; les chefs avaient échappé aux coups de fusil. — Le district de Pont-Audemer comptait quelques réfractaires, mais pas de rebelles véritables; ceux de Bernai et des

[1] Arch. de l'Orne; — Arch. de Tinchebrai; — Abbé Dumaine, p. 334 et 552.

[2] Caillebotte aîné, *Journal*, mss.

[3] A la fin d'août, arrestation de Huet, ancien curé de Saint-Nicolas; il est soupçonné d'avoir pris part à des assassinats, d'être un agent redoutable de désordre; on trouve chez lui un uniforme de garde national, des armes de toute sorte, des cordes et des poulies « destinées sans doute à pendre les républicains ». (*Journal des hommes libres*, 20 fructidor.) Au commencement de septembre, assassinats et pillages du côté d'Évreux. (*Ib.*)

[4] L'un d'eux soutint dans sa maison, en mars 1801, un siége véritable, pendant deux heures, contre un détachement d'infanterie, un détachement de garde nationale et une brigade de gendarmerie. Il tua deux gardes nationaux et deux soldats, blessa deux autres gardes nationaux et deux gendarmes. On mit le feu à la maison et il fut forcé de se rendre. (Arch. nationales, F. 7, 6231). Un des associés les plus redoutés des frères Pelletier, dans leurs brigandages, était un chevalier de Fermanel, de bonne famille, mais entraîné par l'inconduite dans les relations les plus déshonorantes. (*Ib.*)

Digitized by Google

Andelys en avaient un peu davantage. Le district de Verneuil, à cause de son mauvais esprit et des vastes forêts qui le couvrent, était le plus inquiétant de tous; on y avait arrêté Mineray, garde forestier, signalé comme l'agent le plus actif, le guide et l'espion des brigands, et d'autres suspects, mais sans pouvoir supprimer la contrebande d'armes, de proclamations et de brochures contre-révolutionnaires qui l'infestait. — La levée de la conscription s'opérait assez facilement, mais la désertion, désertion successive, journalière, même dans les corps en apparence volontaires, les minait sourdement[1].

Les pillards s'enhardissent et se multiplient; ils infestent les grandes routes et les campagnes, sans y trouver de résistance. L'administration centrale finit par arrêter que quatre-vingts communes, y compris celle d'Évreux, seront dénoncées au tribunal civil, à raison des vols et des assassinats commis sur leurs territoires, comme passibles des dispositions sur la responsabilité.

A Pont-Audemer, l'administration se déclare en permanence; elle fait sonner le tocsin et battre la générale pour courir sus aux brigands qui se sont montrés à Cormeilles et à Vannecrocq. Mais ces brigands sont au nombre de cent cinquante, bien vêtus de carmagnoles de diverses couleurs, bien armés de pistolets, de carabines et de sabres; beaucoup ont des épaulettes, leur chef porte une fleur de lys sur chaque épaule; ils se défendent et ils ont l'avantage. Au reste, ils protestent qu'ils n'en veulent qu'aux acquéreurs de biens nationaux[2].

Le 15 novembre, Hingant de Saint-Maur[3], « commandant, au nom de S. M. Louis XVIII, sous les ordres de MM. le comte de

[1] Rapports de l'administr. cent. (Arch. de la guerre.)

1,100 conscrits étaient incorporés dans les bataillons auxiliaires, à la fin d'octobre; 200 réquisitionnaires avaient pris leurs feuilles de route, et dès le commencement de janvier, la colonne mobile d'Évreux était réduite de 300 hommes à 80, et le 3e bataillon auxiliaire, de 600 hommes à 50. (*Journal des hommes libres*, 24 nivôse.)

[2] *Journal des hommes libres*, 9 vendém.; 6 et 23 brum.

[3] Hingant venait de pénétrer à Caen et de faire évader Le Chandelier de Pierreville, qui n'attendait que sa condamnation. Le Chandelier rejoignit l'armée du Maine et vint prendre le commandement de la légion du Perche, qui faisait partie de cette armée. (Beauchamp, t. IV, p. 430; — Billard, t. II, p. 238; — Etc.)

Digitized by Google

Frotté et le chevalier Joubert », adressait aux « habitants d'Évreux et des communes environnantes » la proclamation suivante :

...« Que les ambitieux se décorent du titre de directeur ou de celui de consul; qu'ils fassent succéder un code quelconque aux institutions qu'ils ont foulées aux pieds, vous ne changerez de maîtres que pour changer de tyrans.

...« Protection à l'innocence, pardon au repentir, le bonheur de tous, tel a toujours été le vœu du cœur du Roi. Ralliez-vous donc autour des drapeaux de ses fidèles défenseurs et ne les forcez pas, par une vaine résistance, à faire usage des armes qu'il ne leur a confiées que pour chasser les rebelles. S'il s'en trouvait encore parmi les administrateurs, les colonnes mobiles, les gardes nationales et même les conscrits, dont plusieurs sont assez aveugles pour obéir aux ordres des bourreaux de leurs familles, qu'ils sachent que nous avons juré de ne remettre l'épée dans le fourreau que lorsque nous aurons détruit les ennemis de notre auguste souverain.

« Hingant de Saint-Maur ; — Leroux, lieutenant, commandant en second ; — Taillefer, major ; — La Bruyère, aide-major. »

L'effet suivit de près la menace.

La prise de Paci-sur-Eure eut plus de retentissement que d'importance réelle; mais ce hardi coup de main, sur la lisière du département de Seine-et-Oise et à dix-huit lieues seulement de Paris, fit supposer que les insurgés projetaient un mouvement sur cette ville et pourraient donner la main aux nombreux mécontents qu'elle renfermait. Il est plus probable qu'ils avaient voulu tout simplement mettre la main sur une voiture chargée de trois cent mille livres de fonds publics; prévenue à temps, elle changea de direction.

Le 24 novembre, à six heures du matin, Hingant, avec deux cents chouans, entrait dans Paci sans coup férir. Il enlevait la caisse du receveur, le drapeau de la garde nationale, quelques armes et deux gendarmes. Il avait placé des sentinelles aux portes pour empêcher personne de sortir; mais quelques individus trouvèrent moyen de s'échapper et répandirent l'alarme. On sonna le tocsin dans les communes voisines. Une colonne mobile

Digitized by Google

et des troupes stationnées à Joui marchèrent sur Paci; les chouans l'avaient déjà évacué. Poursuivis jusqu'à Joui, ils se retournèrent, prirent l'offensive à leur tour et chargèrent les républicains, dont la perte fut considérable[1].

Évreux se crut menacé. On fit courir le bruit que deux cents chouans, réunis au château de Martainville, devaient se porter sur cette ville; on fit même circuler la liste des patriotes qu'ils devaient égorger : Lindet, commissaire central, l'accusateur public et le président du tribunal, d'autres encore. La colonne mobile d'Évreux marcha sur Martainville et n'y trouva personne. L'administration centrale, dans son effarement, allait jusqu'à prétendre que le département de l'Eure était devenu le « centre et le foyer de l'insurrection[2] ». Elle accepta les offres du général de brigade Lestrange, qui appartenait à la 17e division, et l'autorisa à opérer sur son territoire pour la répression du brigandage, avec les pouvoirs les plus étendus, comme s'il eût été compris dans cette division[3].

Deux jours après l'affaire de Paci, un détachement républicain d'environ deux cents hommes, sous la conduite du capitaine Langlois, arrivait au château de Pinçon, près Nonancourt, et y entrait sans défiance pour se rafraîchir. Les paysans avaient

[1] *Journal des hommes libres*, 7 frim.

[2] Arch. de la guerre, 4 et 10 frim.; — *Journal des hommes libres.*

Il y avait alors une grande division parmi les administrateurs et les hauts fonctionnaires du département, s'accusant réciproquement de terrorisme ou de modérantisme. Desprez, de l'Orne, membre des Cinq-Cents, envoyé en mission dans l'Eure, à cette occasion, suspendit de leurs fonctions quelques terroristes et fut lui-même violemment attaqué par leurs partisans. Le *Journal des hommes libres* renferme de curieux détails sur ce point. Il semble que l'affaire de Martainville et les périls de la situation aient été imaginés ou singulièrement grossis pour le besoin de ces querelles personnelles. La brochure, *Lettre d'un chouan sur les événements des 18 et 19 brumaire, trouvée dans les équipages d'un chef de rebelles tué à Passy, près Évreux, le 6 frimaire an VIII* (Egron, Paris, 16 p. in-8°), est apocryphe, comme indication de provenance du moins. C'est un pamphlet, assez bien fait d'ailleurs, sur la situation politique générale. On s'amusait gravement à Évreux à faire brûler par l'exécuteur des sentences criminelles, en présence de tous les administrateurs, de la garnison et de la garde nationale, et au chant des airs patriotiques, les proclamations de d'Oilliamson et de Hingant de Saint-Maur. (Arrêté de l'administration centrale, 5 frimaire (Arch. nationales); — *Journal des hommes libres.*)

[3] Arch. de la guerre, 10 frim. (1er déc.)

Digitized by Google

refusé de marcher avec lui et ne l'avaient pas averti du voisinage de l'ennemi. Tout à coup, les portes des écuries et des étables s'ouvrent, et une vive fusillade salue la troupe. Elle fléchit tout d'abord, mais elle revient bientôt à la charge et débusque les chouans. La cavalerie les poursuit. Plusieurs d'entre eux, blessés et faits prisonniers, avaient été entassés sur une charrette. Le bruit se répand qu'ils ont fait feu sur les républicains, et ils sont *hachés* sur la voiture même; dans le nombre, le lieutenant Le Roux. On fouille le château; on y trouve trois femmes venues de l'Orne, croit-on, mais sans papiers. On les emmène à Évreux, avec une vingtaine d'autres prisonniers, Monnet, Boismilon, Colombel, dit le *Carabinier*. Hingant, blessé à la poitrine et aux deux bras, dut son salut à une servante d'auberge qui le cacha. Le Bienvenu du Buc (*Ferdy*), son aide de camp, à qui on imputait la mort de Presle, commandant de la garde nationale, tué à Paci, fut, lui aussi, dangereusement blessé et emmené prisonnier à Évreux [1].

Deux otages, Jean Vallée et Billard, enlevés à Paci, furent retrouvés dans la forêt de Dreux, attachés à des arbres et mourant de fatigue et de faim.

Il n'y eut point d'autres affaires importantes sur le territoire de l'Eure jusqu'à la fin de la guerre. On signala bien l'apparition des chouans sur plusieurs points des cantons d'Évreux, Paci, la Croix-Saint-Leufroi, Saint-André, Cormeilles, Beuzeville, Brionne, la Barre, Montreuil et dans les bois de Thiberville; Bernai, se croyant menacé d'une attaque et de l'égorgement de ses patriotes, obtint de l'administration centrale l'autorisation d'acheter quelques kilogrammes de poudre (25), de requérir momentanément les troupes stationnées à Brionne et d'envoyer ses détenus à Évreux; à Vascœuil, vol et pillage par une douzaine de chouans, le 3 février [2] : mais ce qui prouve en

[1] *Journal des hommes libres*, 5 frim.; — *Journal de Paris*, 10 frim.; — Arch. nat., 8 frim.; — Abbé Deniau, t. IV, p. 16; — Beauchamp, t. IV, p. 430; — Crétineau-Joly, t. VI, p. 58; — Séguin, t. II, p. 364; — Muret, t. V, p. 130. Tous ces écrivains ont mal connu ces événements, et Muret se trompe complétement en faisant pénétrer Hingant dans le Perche.

[2] Arch. de la guerre, 23 et 29 déc.; — *Journal des hommes libres*, 19 niv.;

Digitized by Google

réalité le peu de sérieux de l'insurrection dans le département de l'Eure, malgré les terreurs administratives, vraies ou feintes, et les cinq divisions royalistes que l'on prétendit y avoir existé, c'est que l'état de siége y fut levé dans la plupart des communes dès la fin de novembre et que même, lors de l'armistice de Pouancé, le général Hédouville refusa de reconnaître à son territoire le caractère de pays insurgé. Au mois de février, la tranquillité y était entièrement rétablie, ou le brigandage, du moins, n'y avait plus rien de politique[1].

Seine-Inférieure. — Dans ce département, les désordres se réduisaient à très-peu de chose. Au mois d'août, des placards séditieux avaient été affichés dans les environs du Havre, des arbres de la liberté coupés. A la fin d'octobre, des vols à main armée désolèrent les cantons d'Yvetot et de Bolbec; en décembre, ce fut le tour de celui de Cani; enfin, au mois de février, à la fin de la guerre et même après la mort de Frotté, à Boos et à Grainville-la-Teinturière, des maisons particulières furent attaquées par des individus à figure noircie, qui se prétendaient chargés par le roi Louis XVIII de recueillir le complément d'un emprunt de cinq cent mille francs : crimes privés peut-être, se déguisant sous le masque d'attentats politiques[2].

*
* *

Longue lettre de Placène à Frotté, dévoilant, à la veille pour ainsi dire des conférences, les inquiétudes et les embarras des royalistes par suite du coup d'État de brumaire. Pour eux, la

22 pluv. Le 17 janvier, des placards sont affichés à la halle de Montreuil-l'Argilé, le jour du marché. Ils sont signés de noms en l'air : « Ils défendent de servir contre les royalistes, sous peine de mort contre les contrevenants qui seront pris les armes à la main; amitié, protection, respect de leurs propriétés, promis aux autres; les étrangers ont annoncé qu'ils ne se mêleront plus des affaires de la France, dès que la royauté y sera rétablie. » Ce dernier passage mérite attention : c'est tout à la fois l'expression de ce sentiment jaloux de l'indépendance et de l'intégralité du territoire que nous avons rencontré plus d'une fois chez les plus violents contre-révolutionnaires, et une flatterie à l'adresse de la défiance contre l'étranger, toujours vivante au sein de nos populations normandes.

[1] *Journal des hommes libres.*

[2] *Journal des hommes libres.* — Arch. de la guerre.

Digitized by Google

République n'existe déjà plus. Mais que fera Bonaparte? Restaurera-t-il la monarchie légitime ou usurpera-t-il le pouvoir suprémé? Les mesures de douceur qu'on annonce ne vont-elles pas faire tomber les armes des mains des insurgés? L'Europe elle-même ne va-t-elle pas déposer les siennes? « Tout me paraît concourir à la dissolution de notre parti. » — Détails intéressants sur leur organisation[1].

« 25 novembre 1799.

« Je vous ai accusé, Général, le 20 du courant, la réception de votre lettre du 14, les paquets qui l'accompagnaient, le rapport de M. de Bourmont et le vôtre, que j'ai mis au net, et que j'ai communiqué à ces messieurs ainsi que vous me l'aviez marqué. Le tout est parti d'hier pour les Iles. J'ai chargé M. Le Cocq Frédéric (qui se nomme maintenant Poilix et compagnie) de la rédaction des nouvelles de Normandie pour être envoyée tous les quinze jours. Mais comme ces messieurs sont presque toujours à la campagne, cela ne sera pas très-aisé, et M. Le Marié ne se montrant pas plus que moi, notre communication ne sera pas facile; je lui ai fait passer votre relation; il l'a copiée, et le paquet est parti pour M. le duc d'Harcourt.

« J'ai fait part de vos intentions à La Morfandière (?) avec les ménagements qu'exigent les circonstances, car il se croit assez jeune, assez vigoureux pour entreprendre notre genre de guerre; d'après les appointements que vous lui accorderez, il se propose de vivre en ville; il a dû aller voir le baron de Commarque, et il se propose d'aller jusqu'à vous, si la chose est possible.

« Quant à moi, Général, recevez mes remerciements du traitement que vous voulez bien me faire; je l'accepte avec plaisir. Je profiterai de cet avantage tant que nous aurons des fonds disponibles. J'ai été gêné, fait des dettes; je ne me suis jamais plaint, sachant parfaitement que vous ne pouviez pas faire autrement. J'ai su me résigner et me soumettre aux circonstances. Je serai toujours le même, vous me connaissez assez pour être persuadé de cette vérité.

« Lorsque je vous ai demandé des lettres signées en blanc, je comptais que c'était le meilleur moyen d'engager les égoïstes à s'exécuter, c'est-à-dire ceux de cette ville qui se sont empressés de payer l'emprunt forcé, et qui n'ont pas un écu pour nous servir; j'avais consulté sur cela MM. de Bruslart et Dubuisson, et je ne croyais pas que pour la ville cette marche fût contraire à votre circulaire. M. Le Cocq m'a dit

[1] Communiquée par M. l'abbé Macé.

Digitized by Google

vous avoir fait la même demande, mais puisque cela n'entre pas dans vos vues, n'en parlons plus.

« Je sais parfaitement tout ce que nous aurions désiré qu'autrefois eussent fait nos correspondants de Caen; je connais tout ce qui peut vous être nécessaire, et ayant des fonds suffisamment, on peut pourvoir à tout; mais, sans argent, on ne peut rien faire ici. J'ai dans ce moment deux cent soixante livres de poudre, et, sans votre absence du pays, j'aurais tâché de vous la faire passer; mais, comme je vous ai déjà dit, il faut un point central, vers Chanu ou la Chapelle-Biche, où tout doit se rendre pour que vous le trouviez au besoin, et une maison intermédiaire entre Campandré et la Chapelle, c'est-à-dire vers Vassi, sans aller gagner Étri, qui s'écarte trop de la ligne. Sans ce point central ou lieu de dépôt, il est impossible que la chose aille bien. S'il eût existé, vous auriez reçu à temps les vingt-deux paires de bottes que je vous ai envoyées, il y a près d'un mois; j'espère qu'elles vous seront parvenues. Vous auriez également reçu trois mille francs que je fis partir le 11 du courant, et dont j'avais chargé le chef de la division de Dives, qui désirait faire connaissance avec vous. Ne vous trouvant pas dans le pays, et ne sachant où mettre cet argent, il me le rapporta. Par conséquent, il en est résulté un voyage et des frais inutiles. Depuis ce temps, ayant appris que M. de Commarque était resté sur les lieux pour recevoir ce qui vous serait adressé, et connaissant l'état de vos finances, je lui ai fait passer le 21, jeudi dernier, cinquante louis, avec invitation de vous les faire tenir le plus promptement possible. Je n'ai voulu confier au commissionnaire que cette somme, crainte d'accident, me réservant à vous faire passer le surplus lorsque je serai certain que vous aurez reçu cet argent.

« Dans les paquets interceptés par les républicains, quelques chefs de division m'avaient fait passer l'état de leurs dettes; je me rappelle que M. de Ruays se portait à 15,000 francs; Henry, 2,400 francs; Flers et Saint-Jean, rien. Il pourrait y en avoir de contractées depuis. Au reste, je viens d'écrire circulairement à ces messieurs; mais cela demandera bien du temps avant que j'aie reçu les réponses. Au surplus, vous pouvez être persuadé que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour que vos intentions soient remplies.

« Je savais déjà, mon digne et respectable ami (passez-moi cette expression, elle vient du fond du cœur), la perte que nous venons d'éprouver[1]. Je gémis bien sincèrement avec vous sur un événement aussi désastreux, et qui prive le parti de personnes estimables sous tous les rapports, et dont l'utilité était généralement reconnue; c'est une suite

[1] La mort de d'Oilliamson et de la Pivardière.

Digitized by Google

des malheurs que nous éprouvons depuis dix ans et qui, d'après mon aperçu, ne sont pas près de se terminer. Cette dernière révolution ne me paraît pas de nature à accélérer le retour de la monarchie. Dieu veuille que je me trompe! Chacun en parle à sa guise : les lois douces que se propose de donner Bonaparte lui attirent une infinité de partisans; l'égoïste, l'insouciant est au comble de la satisfaction; le réquisitionnaire, le conscrit tranquille chez lui ne veut plus prendre aucun parti; les bruits de paix avec les puissances étrangères vont refroidir nos partisans et nous fermer les bourses, que la terreur seule aurait pu nous faire ouvrir; enfin, les bruits répandus dans le public d'une amnistie prochaine pour les insurgés, tout me paraît concourir à la dissolution de notre parti. Au reste, il faut attendre tout du temps. Beaucoup de personnes, au contraire, prétendent que Bonaparte est d'accord avec les puissances belligérantes, que son intention est de rétablir la monarchie, d'y arriver par degrés et sans secousses, qu'il y a des pacifications dans la Vendée pour proposer seulement une suspension d'armes pendant trois mois, et qu'on nous regarde comme puissance. Enfin, chacun raisonne selon qu'il est affecté, et, au bout de toutes ces conjectures, on se trouve jeté dans un océan d'incertitude; tout le monde est dans l'attente des événements ultérieurs, sans pouvoir s'arrêter à une idée apparente de solidité; je serais fort aise de connaître sur cela votre opinion, et quelle est votre manière de voir sur une révolution aussi subite que peu attendue, etc... Il est certain que Bonaparte tient dans ses mains les destinées de la France, et peut se couvrir de gloire en rétablissant le trône, ou se couvrir d'infamie en jouant le rôle d'usurpateur.

« Dans le moment, arrivent deux personnes d'Angleterre, envoyées de Paris, il y a six semaines (c'est celles qui ont jeté nos derniers paquets à la mer). M. de Bruslart les a vues à leur embarquement; il connaît probablement leur mission. Je viens d'en voir une, et après m'avoir beaucoup causé sans rien m'apprendre, je l'ai priée de vouloir bien me faire une petite relation de son voyage, afin de vous la faire passer; on me la promit; mais le lendemain, ces messieurs partirent pour Paris sans me voir et sans rien dire à personne; tout ce que j'ai retenu de la conversation que j'ai eue avec l'un d'eux, c'est qu'il m'a assuré que le gouvernement anglais était absolument décidé à vous accorder tout ce que vous demanderiez; que dans ce moment-ci il y avait à Saint-Marcouf quinze mille louis pour vous, le Maine et la Bretagne, et qu'il avait accompagné le convoi; ils en ont dit autant à *La Grimace,* qu'ils ont trouvé à leur débarquement. Ce dernier vient de partir avec vos différents paquets, et se propose de revenir sur-le-champ avec les fonds qui vous sont destinés, ainsi que l'ont assuré MM. les Parisiens.

Digitized by Google

« Ci-inclus, un paquet d'Angleterre et autres lettres. Le porteur de celle-ci est chargé de soixante-dix louis pour vous remettre ; vous devez maintenant avoir reçu les cinquante premiers, que je vous ai fait passer le 21 par la voie de M. de Commarque : s'il y a possibilité, la personne chargée de cette dépêche se propose d'aller jusqu'à vous, afin de faire votre connaissance (c'est ce qui a déterminé son voyage); c'est un homme de mérite, ancien officier, employé par notre malheureux ami, pour la division de Dives; je suis persuadé que vous serez très-content de lui; il est absolument au courant des affaires du temps et des nôtres; il pourra suppléer à ma lettre, d'après les différentes questions que vous pourriez lui faire; car, malgré qu'on écrive longuement, il est presque impossible de ne pas oublier quelque chose.

« Les autorités constituées de cette ville sont suspendues; on vient de proclamer le gouvernement militaire; on va, dit-on, tout réorganiser; les honnêtes gens s'en réjouissent, lèvent la tête; les jacobins sont à bas et insultés partout où on les trouve; est-cè un bien, est-ce un mal? — C'est, je vous l'avoue, pour moi un problème insoluble.

« Il est arrivé d'Angleterre, avec ces messieurs dont je vous ai parlé, un jeune homme qui leur a été recommandé, qui m'a confirmé la nouvelle des quinze mille louis; il demande à vous joindre; il est maintenant à Bayeux, chez madame de V... Lorsque vous voudrez qu'il se rende auprès de vous, je le ferai prévenir et je vous l'adresserai; je ne l'ai vu qu'un instant, mais il m'a paru être un fort joli sujet.

« On vient de me remettre six cents francs pour être payés en Angleterre; envoyez-moi, je vous prie, un bon à l'ordre de mademoiselle Le Fèvre de Giberville, pour payer à M. Le Fèvre, son frère, prêtre, Kings admis (?), à Beding, en Angleterre, et je le ferai passer à M. de Laporte.

« Recevez, général, l'assurance de l'attachement le plus inviolable de votre vieux camarade.

« Pac (?). »

« Ci-joint, l'état de caisse. »

(En marge) : « *Bon pour* 70 *livres.* »

La résistance aux projets de pacification n'existait pas seulement chez les chefs que retenaient le dévouement politique, la crainte d'être dupes ou victimes, comme ils se plaignaient de l'avoir été en 1796, peut-être aussi la jalousie du commandement; dans les couches inférieures du parti, l'habitude du désordre et du pillage, le besoin d'une liberté sans frein excitaient les mêmes répugnances. Il en transpirait au dehors quelque

Digitized by Google

chose. « Les chouans — disaient, avec beaucoup d'exagération, les municipaux de Tinchebrai — se vantent qu'ils ne seront pas trompés de cette fois; que leurs chefs les abandonnent, mais que, de ce tour, ils veulent se procurer de quoi vivre; qu'ils se f... de la religion, des nobles et des émigrés, mais qu'ils veulent les biens nationaux vendus et un Roi; qu'ils ne mettront bas les armes que quand ils auront l'un et l'autre[1]. »

*
* *

« La révolution qui se prépare sera le complément des autres », avait dit Bonaparte au 18 brumaire; « elle n'entraînera aucune proscription et en fera cesser plusieurs. » Il avait déjà l'intention de pacifier les provinces de l'Ouest. L'histoire lui a, en effet, attribué tout l'honneur de cette pacification; la vérité est pourtant qu'elle avait été, avant lui, projetée et même préparée par Hédouville.

Hédouville, nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, à la fin d'octobre, avait pris, en qualité de chef d'état-major de Hoche, une grande part à la pacification de 1796. Madame de Turpin-Crissé[2], belle-sœur et parente de quelques-uns des chefs angevins, y avait joué, de son côté, un rôle important, en servant d'intermédiaire entre eux et le général républicain. Devenu à son tour général en chef, Hédouville se rappela les services qu'elle avait rendus et lui demanda d'intervenir de nouveau pour arrêter l'effusion du sang dans les malheureuses provinces de l'Ouest. Châtillon et d'Autichamp, sur qui elle avait beaucoup d'influence, étaient personnellement disposés à la paix; tous deux mariés depuis peu et découragés de luttes douloureuses et

[1] A min. de la guerre, 2 déc. (Arch. de la guerre.)

[2] Turpin-Crissé (Jeanne-Élisabeth de Bongars, vicomtesse de); née à Riquier en Rivière, en 1769; — morte à la Roche, près Angrie, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. (*Dictionn. hist. de Maine-et-Loire*, par Célestin Port; — *Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine*, publiés par Beauchamp, t. II.) Son mari avait émigré. Son beau-frère, le chevalier de Turpin, et son neveu, le comte de Dieusie, jouaient dans la chouannerie un certain rôle; d'autres Turpin-Crissé étaient morts dans la Grande guerre. M. Forneron suppose à tort qu'elle aurait eu deux fils tués dans les guerres de l'Ouest.

Digitized by Google

sans issue, depuis surtout que s'éloignait encore l'espérance de voir un prince, avec un corps de troupes régulières, prendre la direction des forces royalistes. Il s'y mêlait le ressentiment de la part inégale faite à leurs armées dans la distribution des secours envoyés de l'étranger[1]. Ils autorisèrent madame de Turpin à répondre en leur nom aux avances de Hédouville. C'était avant le 18 brumaire; ce jour-là même, elle était en conférence avec Hédouville au quartier général d'Angers, et, le lendemain, il annonçait ce premier succès au gouvernement qui venait d'être renversé[2]. Un armistice était nécessaire pour discuter les conditions de la paix et, avant tout, pour que les chefs royalistes pussent se réunir et se concerter entre eux. L'armistice fut convenu, des passe-ports leur furent donnés sans difficulté. Les consuls félicitèrent Hédouville sur les premiers résultats qu'il avait obtenus. Ils ne voulaient pas de négociations ouvertes, mais ils étaient prêts à faire de grandes concessions et ratifieraient tout ce qu'il accorderait[3].

*
* *

Frotté se défiait de l'armistice offert par Hédouville et ne l'acceptait qu'avec répugnance : il prévoyait sans doute que le gouvernement consulaire en profiterait non-seulement pour réorganiser ses forces dans l'Ouest, mais pour agir séparément sur les différents chefs royalistes qui n'avaient pas tous la même énergie que lui, et les diviser; peut-être aussi pour prendre vis-à-vis des populations une attitude de tolérance et de justice, qui les désintéresserait d'une plus longue rébellion[4]. Toutefois,

[1] Châtillon à d'Andigné, 28 janv. 1800; d'Andigné à Bourmont, 21 (Bibl. nat., vol. 1029); — *Georges Cadoudal*, 1887, p. 218.

[2] Beauchamp, t. IV, p. 415 et suiv.; — *Mémoires secrets et inédits*, t. II; — *Conversation entre un officier envoyé par le général Hédouville et MM. de Châtillon et de Bourmont* (publiée dans la *Revue des documents historiques*, par M. de La Sicotière, et tirage à part, 1878); — Comte de Martel, p. 17 et suiv.; — Forneron, *Les Émigrés et la société française*.

[3] Lettre du 20 nov. (De Martel, p. 21.)

[4] Crétineau-Joly (t. IV, p. 54) se trompe complétement en plaçant à cette date la prétendue proclamation de Frotté relative à l'attitude de Bonaparte au 18 brumaire.

Digitized by Google

il ne se sépara pas de ses amis, et il adhéra à la résolution générale. Billard, toujours prompt à la calomnie, prête en cela à Bourmont un rôle d'agent provocateur et prétend qu'il aurait traversé tout exprès le Maine et une partie de la Normandie pour venir chercher Frotté aux environs de Vire[1]. C'est faux : Frotté, au contraire, alla au-devant de Bourmont et le rencontra à Grez en Bouère[2]. Tous deux, sur l'invitation de Châtillon, se rendirent ensemble au château d'Angrie, près Candé, chez la vicomtesse de Turpin. C'était le 25 novembre : Châtillon les attendait chez elle; d'Andigné de Sainte-Gemmes[3], Marc-Curtin (*Kainlis*)[4], Grellier du Fougeroux[5] s'y trouvèrent aussi. Le soir même, en présence de madame de Turpin, ils eurent avec Paultre de la Motte, aide de camp de Hédouville, un entretien où furent

[1] T. I, p. 338 ; t. II, p. 250; t. III, p. 192.

[2] Grez en Bouère près Château-Gontier, et non pas Bouère, qui est près de Jallais, sur l'autre rive de la Loire.

[3] Andigné (Louis-Marie-Auguste-Fortuné d'), connu sous le nom de *Chevalier de Sainte-Gemmes*. Né à Angers en 1765; — lieutenant de vaisseau avant la Révolution; — émigré; — mêlé aux luttes de la chouannerie et à la pacification de 1800; — prisonnier d'État sous l'Empire; — évadé de plusieurs prisons; — campagne de 1815 dans la Vendée; — ayant offert au général Lamarque de réunir leurs troupes pour chasser les Prussiens; — pair de France à la seconde Restauration; — démissionnaire, 1830; — comte, 1816; — lieutenant général, 1823; — auteur de curieux *Mémoires* manuscrits; — mort à Fontainebleau, le 1er février 1857, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. (C. Port, *Dict.*; — Abbé Paulouin, t. II, p. 14; — *État de* 1814, mss.; — Courcelles, *Dict. hist. des généraux français*, t. II, p. 514; — *Georges Cadoudal*, p. 212; — Forneron, *les Émigrés*; — etc.)

[4] Ce personnage, dont nous ignorons les debuts et dont le caractère et le rôle ont été diversement appréciés, avait été incarcéré pendant la Terreur. A sa sortie de prison, lors de la première pacification, le représentant Ruelle le choisit pour son secrétaire, afin de bien montrer son esprit de conciliation. La Loire-Inférieure l'envoya député aux Cinq-Cents, en mars 1797. Il fut déporté au 18 fructidor. Rentré en 1799, il se jeta dans l'insurrection royaliste et devint major général de la haute Bretagne et du bas Anjou. C'est lui qui, à Pouancé, était plus particulièrement chargé de la correspondance avec les autorités républicaines. Ses opinions constitutionnelles, ses efforts pour arriver à la pacification le rendirent suspect aux plus impatients de ses camarades, notamment à Mercier et à Georges. (Muret, t. IV, p. 154; — Beauchamp, t. IV, p. 455.) Madame de La Rochejaquelein, *Mémoires*, p. 399, atteste qu'il était « bon royaliste », et il rendit à toutes les époques de grands services aux familles du parti. Il devint commissaire des guerres sous la Restauration. (*Biographie* de Leipzig; — *État de* 1814.)

[5] Grellier du Fougeroux (Alexandre-François-Richard). Officier avant la Révolution dans Royal-Pologne; — émigré; — rentré avec Suzannet; — chef de la division de Vieille-Vigne. (*État de* 1814.)

Digitized by Google

jetées les premières bases d'une suspension d'armes. On convint de se réunir à Pouancé, où les conditions de l'armistice seraient débattues et arrêtées[1].

*
* *

Le lendemain, de Ségré, Frotté écrivit à Hédouville pour lui faire connaître son adhésion aux résolutions de ses amis. Le général républicain lui répondit avec empressement et courtoisie, cherchant à dissiper ses défiances et pressant la nouvelle réunion des chefs royalistes.

Le général en chef à Monsieur de Frotté.

« Rennes, le 8 frimaire an VII (VIII) de la République française.

« Je suis fort aise, Monsieur, d'avoir reçu de vous-même l'assurance de votre adhésion à la suspension d'hostilités, aux conditions convenues, quoique je n'en aie pas douté, d'après ce que m'avait mandé M. de Châtillon; je suis sûr que vous empêcherez autant que vous le pourrez qu'il y soit fait aucune infraction, et j'en fais autant de mon côté. Puisse cette suspension se terminer par le rétablissement de la tranquillité intérieure, et vous en trouverez aussi la récompense dans votre cœur.

« Sans doute, la copie de ma circulaire pour annoncer aux officiers généraux la suspension d'hostilités[2], ne vous a pas été communiquée par M. de Châtillon. Vous y auriez vu que j'ai donné l'ordre de faire mettre en liberté tous les individus qui ont été arrêtés par mesure de sûreté

[1] Beauchamp, t. IV, p. 427; — Muret, t. V, p. 146; — Chétineau-Jolt, t. IV, p. 56; — Abbé Deniau, t. VI, p. 14; — Madame de Turpin, *Mémoires*, p. 330; — De Martel, p. 26; — Forneron, *Les Émigrés et la société française*. Il donne la lettre de Frotté à Hédouville, d'après les Archives de la guerre; il y disait en *P. S.* : « J'ai relâché à Couterne vingt-six prisonniers, ayant un capitaine et un lieutenant à leur tête; et quant aux affaires près d'Alençon, de Vire et de Saint-Lô, les républicains pris par nous les armes à la main ont été renvoyés avec la même humanité. »

[2] Hédouville, en traçant à ses divisionnaires la ligne de conduite à suivre pendant l'armistice, leur recommande la justice, la modération, la patience. Il s'abstient de toute qualification injurieuse pour les rebelles; il témoigne à leurs chefs de l'estime et même de la confiance, et c'est sur leur concours loyal qu'il compte pour la répression du brigandage.

Une proclamation adressée le lendemain, et presque dans les mêmes termes, aux

Digitized by Google

générale, sans aucune pièce probante à l'appui de leur arrestation, et de faire suspendre le jugement des individus qui sont traduits aux conseils militaires pour avoir été pris les armes à la main, ou qui sont prévenus d'avoir favorisé les insurgés. Je ne pouvais faire plus. Je vous prie de m'envoyer la note des personnes que vous réclamez, et s'il dépend de moi de les faire mettre en liberté, je le ferai volontiers.

« Je désire que vous puissiez vous réunir promptement avec MM. de Châtillon, d'Autichamp, de Bourmont et Georges, afin que les conférences que nous aurons par nous-mêmes ou par des personnes de confiance, puissent avoir lieu bientôt.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments de considération.

« T. Hédouville[1]. »

Frotté retourna à ses cantonnements pour y donner des instructions nécessitées par cette situation nouvelle; ses hommes éviteraient avec soin toute collision, tout en repoussant, à l'occasion, la force par la force; les chefs resteraient à leur poste et « emploieraient ces moments de tranquillité à exercer, recruter, habiller, armer et approvisionner leurs troupes »; on ne délivrerait aux soldats que de rares et courts congés. Tout était calculé en vue d'une reprise d'armes prompte et facile, si les conférences devaient échouer[2].

Commarque fut chargé du commandement pendant l'absence de Frotté; le quartier général resta établi au château de Flers[3].

De son côté, le général Guidal, qui commandait dans le département de l'Orne, accueillit avec empressement les ouvertures

habitants de l'Ouest et à l'armée, contenait un appel non moins pressant à la concorde et à l'union. « L'heureux événement qui vient de s'opérer dans le gouvernement (le 18 brumaire) nous amènera la paix intérieure et extérieure. Les commissions législatives et les consuls de la République ne sont attachés à aucune faction. Ils ont en vue le bonheur et la gloire du peuple français. » (Réimprimé par ordre de l'adm. centr. de l'Orne; arrêté du 5 frimaire. Alençon, Les Malassis, an VIII, plac. in-fol.)

Nous donnons aussi à l'Appendice une lettre du général Grigny qui montre quelles résistances et quelles préventions les efforts pacifiques de Hédouville allaient rencontrer dans une partie de l'armée.

[1] Pièce communiquée par M. l'abbé Macé.

[2] Ordre du 2 décembre, communiqué par M. l'abbé Macé.

[3] Beauchamp, t. IV, p. 436; — Muret, t. V, p. 149; — Abbé Deniau, t. VI, p. 24.

Digitized by Google

d'un armistice et donna à ses troupes des ordres de nature à rassurer complétement les royalistes [1].

Frotté rejoignit ses camarades réunis à Pouancé, au commencement de décembre [2]. Il y était arrivé le 9, puisque à

[1] La nouvelle de l'armistice arriva à Alençon le 4 frimaire (25 novembre 1799), et des courriers la portèrent immédiatement dans tout le département.

Général de brigade Guidal, commandant le département de l'Orne, au commandant d'arrondissement d'Argentan.

« Quartier général d'Alençon, 4 frimaire an VIII.

« ... Toutes marches et toutes voies hostiles seront suspendues jusqu'à nouvel ordre. Surveillez cependant continuellement.

« Pour assurer l'effet de cette suspension, les chefs royalistes pourront, sans être inquiétés, communiquer entre eux pour faire connaître leurs intentions à leurs divisions.

« Dans le cas où la reprise d'armes aurait lieu, on se préviendrait huit jours d'avance.

« Vous vous concerterez, commandant, avec les administrateurs municipaux pour faire mettre en liberté toutes les personnes arrêtées par mesure de sûreté générale, sans pièces probantes à l'appui de leur arrestation. Les jugements des rebelles, même de ceux qui auraient été pris les armes à la main, seront suspendus. »

Recommandation d'user de bons procédés, de bons conseils, vis-à-vis des habitants des campagnes.

Le commandant fit part de cette instruction au directeur du jury d'accusation, qui consulta le ministre de la justice, lequel demanda des explications à celui de la guerre, le 19 frimaire : tant il y avait encore peu de concert et d'harmonie dans les mesures gouvernementales. (Arch. de la guerre.)

Il y eut, en effet, à Alençon quelques mises en liberté en très-petit nombre, ordonnées par Guidal, de chouans obscurs ou d'individus soupçonnés de complicité avec eux. (Registre d'écrou.) De rares arrestations eurent encore lieu pendant l'armistice, notamment celles de Beauvais, dit *Tancrède*, de Moulins-le-Carbonnet. Kéralio, commandant de place à Alençon, l'avait saisi le 6 décembre; il s'évada le 10.

[2] Le 4 décembre, il était en Normandie, et, à cette date, il écrivait à Pascal de Placène, trésorier de son armée : « Le chevalier de Bruslart vous aura mis au courant de notre nouvelle situation. Je ne puis guère plus que vous résoudre le problème ; mais l'habitude d'être la dupe de prétendus amis et victime de la trahison de nos ennemis, me rend peu confiant. Toutefois, l'intérêt de notre parti me fera toujours agir de concert avec les autres généraux. Je pars, à cet effet, pour me rendre à leur invitation, mais comme il faut être conséquent, j'envoie en Angleterre rendre compte à Monsieur et prendre ses ordres. » (Beauchamp, t. IV, p. 436; — Muret, t. V, p. 147; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 60; — Abbé Deniau, t. IV, p. 19.)

Bruslart fut, en effet, dépêché en Angleterre; Penhouet s'y rendit plus tard, au nom de l'armée d'Anjou. (Muret, t. V, p. 165.)

La réponse du comte d'Artois, adressée à Châtillon le 22 décembre, tout en recommandant à ses partisans de continuer la guerre, était plutôt faite pour les décourager que pour fortifier leur résistance : toujours les mêmes promesses

Digitized by Google

cette époque on n'attendait plus que les chefs du Morbihan[1].

vagues de secours, toujours le même ajournement de son arrivée dans leurs rangs !

« J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 7 novembre, et presque en même temps, j'ai été informé par le chevalier de Bruslart que des circonstances aussi impérieuses qu'affligeantes vous avaient obligé, ainsi que MM. d'Autichamp, de Bourmont et de Frotté, à consentir à un arrangement momentané avec les tyrans de notre patrie.

« Vivement frappé de tous les inconvénients qui pourraient résulter pour les intérêts du Roi d'un tel état de choses, j'ai réussi à en pénétrer les ministres britanniques, et les instructions que j'adresse aujourd'hui au comte de Loreux, dont vous recevrez une copie en même temps que cette lettre, vous prouveront que mes efforts n'ont point été inutiles. Non-seulement les fidèles royalistes recevront des secours considérables en argent, armes et munitions, mais j'espère, avec l'aide de Dieu, leur en porter moi-même de plus efficaces, et j'ai la ferme confiance qu'en attendant ce moment, si heureux pour moi, qui ne peut plus être éloigné, les vrais Français, fidèles à leur Dieu et à leur Roi, se mettront en position de préparer et d'assurer le succès de la grande et utile cause que je défendrai à leur tête.

« Votre zèle courageux me répond de vos efforts, et ce sera bientôt aux champs de l'honneur que je vous renouvellerai de vive voix, Monsieur, l'assurance de tous mes sentiments pour vous et de ma parfaite estime.

« CHARLES-PHILIPPE.

« Je vous préviens que j'adresse des copies de cette lettre à MM. de Bourmont, d'Autichamp et de Frotté; mais pour être plus sûr qu'ils en aient connaissance, je vous autorise à leur en envoyer des doubles.

« Pour copie conforme à l'original,

« CHARLES-PHILIPPE. »

(Original s. Le corps de la main de La Chaussée. (Bibl. nat., mss., vol. 1029.)

[1] *Général en chef de l'armée d'Angleterre au ministre de la guerre.*

« 19 frimaire an VIII (10 décembre).

« ... Madame Turpin-Crissé, qui est à Candé, me mande, du 18, que les chefs des insurgés y sont réunis, à l'exception de quelques-uns de ceux du Morbihan qu'on attend de jour en jour...

« HÉDOUVILLE. »

(Arch. de la guerre.)

Le général en chef au ministre de la guerre.

« Angers, le 23 frimaire (14 décembre 1799).

« CITOYEN MINISTRE,

« J'ai vu hier MM. de Bourmont et d'Autichamp, et j'ai été confirmé dans l'opinion que j'ai de leur bonne foi pour le rétablissement de la paix intérieure.

« Georges m'a mandé qu'il adhérait aussi à la suspension, et sera, demain ou après, réuni aux autres, à Pouancé. Je vais convenir avec eux des mesures propres à assurer autant que possible l'effet de la suspension des hostilités. Ils laisseront ici trois personnes chargées de leurs pouvoirs, et iront dans leurs divisions respectives pour veiller à l'exécution de la suspension. Le chef de bataillon Lacuée vous portera dans peu de jours le résultat de leurs demandes. S'ils étaient trop exigeants, je leur annoncerais la reprise d'armes huit jours après.

« Le débarquement d'armes et de munitions dans le Morbihan a eu lieu avant l'adhésion de Georges à la suspension.

« J'ai mandé aux généraux Lespinasse et Harty de poursuivre les débarque-

Digitized by Google

La Prévalaye était arrivé en même temps que lui[1].

*
* *

La petite ville de Pouancé, située en Anjou, mais sur la lisière de Bretagne, à quatre lieues seulement de Châteaubriant, avait été choisie à cause de sa position centrale. Elle était protégée contre une surprise par les escarpements qui la couvrent de plusieurs côtés et par les ruines de son ancien château. Onze tours démantelées et découronnées de leurs créneaux, mais revêtues d'un magnifique manteau de lierre, dominent le bel étang de Saint-Aubin et la vallée de la Versée ; cette masse imposante de ruines et de verdure se reflète dans un miroir tranquille : coup d'œil pittoresque et grandiose.

Une partie de la légion Gaulier (*Grand-Pierre*)[2] formait la

ments sans égard à la suspension, et d'empêcher la sortie des grains qu'on livre aux Anglais, sans doute en payement des armes. Je ferai expliquer Georges à cet égard.

« Comptez, citoyen ministre, que je m'occupe sans prévention des grands résultats que, j'espère, nous obtiendrons, malgré la majeure partie des habitants qui se laissent continuellement égarer par les malheurs qu'ils ont éprouvés et les haines qu'ils ont de la peine à abjurer.

« HÉDOUVILLE. »

(Arch. de la guerre.)

Il n'est pas question dans ces pièces de la présence à Pouancé de Mercier, le second de Georges. Il y vint certainement; une lettre qu'il avait écrite à ce dernier, de Pouancé même, et que publie M. Georges de Cadoudal (p. 212), le prouverait. Cette lettre est d'un ton singulièrement raffiné pour un jeune chef de chouans. Elle est contredite, dans une certaine mesure, par le témoignage de La Prévalaye (*Revue de la Révolution*, t. VII, p. 151), mais corroborée par une autre lettre de Mercier, celle-là d'une authenticité incontestable, portant adhésion au traité, et datée de Pouancé, 12 décembre. (Arch. de la guerre.)

[1] La Prévalaye (Charles-Corneille-Placide Thierry de). Né à Rennes; — officier avant la Révolution ; — arrêté en 1798 ; — commandant en chef des insurgés de la haute Bretagne (Rennes et Fougères), ancien territoire de du Boisguy, 1799 ; — disparu de la scène depuis cette époque. (*Biogr.* de Leipzig ; — *État* de 1814 ; — Lettre ci-dessus.)

C'est La Prévalaye qui se fit à Pouancé le promoteur de cette idée assez étrange: on mettrait dans une urne les noms de tous les chefs, et celui dont le nom sortirait le premier serait proclamé général en chef. Il n'exceptait que le sien. Une légende, accréditée dans certaines familles, mais tout à fait apocryphe, attribue la nomination de Cathelineau comme général en chef de la grande armée vendéenne à un hasard de ce genre.

[2] Gaulier (Pierre-Marin), dit *Grand-Pierre*. Né en 1766, à Morannes, où son père était notaire ; — campagne d'outre-Loire, dans la grande armée ven-

Digitized by Google

garde du quartier général; le surplus était cantonné dans les villages circonvoisins[1]. Il n'y avait, d'ailleurs, à redouter aucune perfidie de la part de Hédouville.

Frotté et ses officiers arrivèrent en pauvre équipage. Ils n'avaient ni beaux chevaux, ni brillants uniformes. Leur vie errante et précaire, sans quartier général, sans place de défense, à travers les rochers et les bois, ne comportait pas un pareil luxe. Il paraît que quelques-uns de leurs camarades, mieux partagés, essayèrent de tourner en ridicule cette honorable détresse[2]. Parmi les plus clairvoyants et les plus sérieux, combien, dans ce jeune chef qui n'avait presque pas de troupes régulières, qui n'avait jamais possédé un canon et qui n'avait pas inscrits sur ses états de service les coups brillants de la prise du Mans, de celle de Nantes ou même de Saint-Brieuc, devinaient l'homme le plus remarquable peut-être comme énergie de caractère et comme habileté d'organisation de tout leur parti! Les relations entre les officiers de Normandie et les autres furent assez aigres.

Quel fut le rôle de Frotté dans ce congrès de Pouancé, dont les historiens royalistes n'avaient presque rien dit[3]? Il est certain que Frotté devait être, et fut en effet, un des plus énergiques à

déenne; — divisionnaire de Bourmont; — un des officiers les plus actifs et les plus vaillants de la chouannerie; — sa division compta jusqu'à deux mille quatre cents hommes équipés et armés; — campagne de 1815; — à la Restauration, lettres de noblesse, croix de Saint-Louis et pension de neuf cents francs; — mort à Bouère, le 9 avril 1817. (Abbé Paulouin, t. III, p. 1; — *État de* 1814; — de Montzey, t. III.)

[1] Beauchamp, t. IV, p. 437. — Muret, t. V, p. 149.

[2] Billard, t. II, p. 194.

[3] Beauchamp seul est entré dans quelques détails sur le congrès de Pouancé, dont l'importance dans l'histoire des guerres de l'Ouest est bien plus grande que celle d'un siége ou d'une bataille. Muret, Crétineau et l'abbé Deniau n'avaient fait que le suivre. MM. de Martel et Forneron ont consulté les Archives de la guerre. M. Georges de Cadoudal a publié d'intéressants documents relatifs à cet épisode.

Bourmont, qui prit aux négociations la part principale, en parle à peine dans son *Éloge* du général comte Hédouville, prononcé devant la Chambre des pairs, le 10 juin 1825. (In-8° de 15 p.; — *Moniteur univ.*, 16.) Il ne paraît pas qu'il ait laissé de notes particulières sur ce sujet, car, dans la *Notice pour servir à la biographie de M. le maréchal comte de Bourmont*, que publia son fils Charles, en 1842 (Paris, Baudouin, 120 p. gr. in-8°), extraite de la *Biographie des hommes du jour*, par Germain Sarrut et B. Saint-Edme, et destinée à rectifier les erreurs com-

Digitized by Google

repousser les propositions de Hédouville, en tant du moins qu'elles impliquaient la soumission sans garanties et le désarmement des insurgés[1].

Les conditions de l'armistice furent faciles à régler; cet armistice devait être nécessairement assez court, et chacun réservait pour la discussion du traité de pacification les questions les plus importantes.

Voici les propositions de Hédouville relatives à ces conditions, les réponses, en regard de chacun des articles, des chefs royalistes, et la lettre d'envoi, signée collectivement, qu'ils adressèrent à Hédouville[2] :

RÉPONSES AUX PRÉSENTES CONVENTIONS.	CONVENTIONS A FAIRE POUR ASSURER L'EXÉCUTION DE LA SUSPENSION D'HOSTILITÉS.
« Consenti réciproquement.	« N'attaquer ni troupes ni individus, sous quelque prétexte que ce soit.
« Consenti réciproquement.	« Ne désarmer personne.

mises dans l'article que cette *Biographie* avait consacré au maréchal, t. II, 1re partie, le nom de Pouancé n'est même pas prononcé.

Les historiens angevins : M. Célestin Port; l'auteur de l'article *Pouancé* dans l'*Anjou historique, archéologique et pittoresque,* publié sous la direction du baron de Wismes; l'*Album vendéen,* de M. Lemarchand; le marquis de Préaulx, *Notice généalogique et historique sur Pouancé et la Guerche,* 1832, in-8°; Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire de* 1767 *à* 1830, 1837, 2 vol. in-8°; Charles Thénaisie, dans ses nombreux articles de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* se taisent sur ces conférences. Bernard de la Frégeolière n'y a consacré que quelques lignes.

La Frégeolière (Henri-René-Bernard de), dit *Henri.* Né le 15 septembre 1759; — garde du corps; — émigré; — rentré en France, 1796; — officier de chouans en Bretagne, puis en Anjou; — réorganisateur de la chouannerie sur la rive droite du Loir, 1799; — nommé colonel par Bourmont; — un des derniers à poser les armes; — à la Restauration, redevenu simple garde du corps; — chef de division pendant les Cent-Jours; — maréchal de camp, 1815; — mort le 26 janvier 1835; auteur de Mémoires publiés par son arrière-petit-fils, sous ce titre : *Émigration et Chouannerie,* Paris, 1881, in-8°, et dont M. de Montzey, dans son *Histoire de la Flèche et de ses seigneurs,* avait déjà donné une grande partie. (*Mémoires;* — C. Port, *Dict.;* — *État de* 1814.)

[1] Séguin, t. II, p. 358; — Muret, t. V, p. 147, 152.

[2] Patu Deshautchamps, *Dix ans de guerre intestine,* p. 595, donne un extrait de cette pièce; mais il se trompe, comme il lui arrive trop souvent, en en prêtant l'initiative aux chefs des chouans.

Digitized by Google

« Consenti réciproquement.	« N'enrôler personne.
« Consenti réciproquement.	« Ne pas faire de réquisitions de chevaux.
« Consenti réciproquement.	« Requérir des vivres en grains et bestiaux pour la subsistance des garnisons et cantonnements, en s'abstenant d'en demander au delà des besoins, pendant la suspension d'hostilités. S'entendre mutuellement pour que ces réquisitions soient faites de manière à ce qu'elles soient consenties sans que la force armée s'en mêle.
« Renvoyé à discuter et convenir avec les négociateurs.	« Ne faire et ne donner suite à aucune réquisition d'argent, pendant la suspension des hostilités.
« Consenti réciproquement.	« Protéger réciproquement tous les voyageurs et voitures publiques.
« A discuter et convenir avec les négociateurs.	« Ne point s'opposer à la rentrée des contributions dans les caisses républicaines, dans les cantons qui les ont constamment acquittées.
« Consenti réciproquement.	« N'occuper aucun des cantonnements qui ne l'étaient pas avant la suspension des hostilités.
« Tous lesquels articles ont été ainsi consentis par les généraux réunis et soussignés. Ils promettent de les faire exécuter, comme ils comptent que le général Hédouville donnera des ordres précis pour assurer la pleine et parfaite exécution et y tiendra la main.	« Il importe d'empêcher les esprits de s'aigrir et parvenir à les rapprocher (*sic*), pour qu'elles aient leur entière exécution.
	« Le général T. Hédouville prie MM. de Bourmont et d'Autichamp de les lui renvoyer avec l'assentiment des chefs réunis. Il promet qu'il les fera exécuter

Digitized by Google

« A Pouancé, 17 décembre 1799 (26 frimaire). Signés : D'AUTICHAMP; L. DE FROTTÉ; LA PRÉVALAYE; DE BOURMONT; Constant SUZANNET; SOYER; le comte DE CHATILLON, général en chef et président du conseil.

« Pour copie conforme:

« Le général en chef de l'armée d'Angleterre,

« T. HÉDOUVILLE. »

de son côté, comme il compte qu'ils prendront les moyens de les faire exécuter dans leurs divisions respectives.

« Angers, 23 frim. an VIII (14 décembre) de la République.

« Signé : T. HÉDOUVILLE.

« Pour copie conforme,

« Le général en chef,

« T. HÉDOUVILLE. »

« GÉNÉRAL,

« Nous chargeons M. d'Autichamp de vous remettre les articles consentis par nous pour la suspension, et de vous annoncer la nomination et l'arrivée des commissaires chargés de vous présenter nos demandes. Nous nous flattons que la pacification sera bientôt terminée, et vous prions de recevoir l'assurance des sentiments d'estime, avec lesquels nous avons l'honneur d'être,

« Général,

« Vos très-humbles serviteurs[1],

« Le comte DE BOURMONT; le comte DE CHATILLON; L. DE FROTTÉ; Constant DE SUZANNET; C. D'AUTICHAMP; LA PRÉVALAYE; SOYER[2].

« Pouancé, le 17 décembre 1799 (26 frimaire an VIII). »

[1] Le corps est de la main de Bourmont. (Arch. de la guerre.)

[2] Suzannet (Pierre-Jean-Baptiste-Constant comte de). Né près de Montaigu, 1772; — garde française, 1788; — émigré; — échappé aux massacres de Quiberon; — divisionnaire de Charette; — rentré en France avant le 18 fructidor, pour y réorganiser l'insurrection; — commandant en chef de l'ancienne armée de Charette, 1799; — détenu, après la pacification, au Temple, à Dijon, au fort Saint-André, à Joux; — évadé avec d'Andigné; — sous l'Empire, exilé à cent lieues de Paris; — à la Restauration, l'un des commissaires extraordinaires du Roi dans l'Ouest; — commandant en chef du *Marais* en 1815; — blessé mortellement au combat de Roche-Servière, 20 juin. (*Biographie* de Leipzig; — *Biographie* Michaud; — CRÉTINEAU-JOLY, *Histoire des généraux et chefs vendéens*, p. 376; — D'AUTICHAMP, *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de* 1815 *dans la Vendée*, 1817, in-8°.)

D'Autichamp (Charles-Marie-Auguste-Joseph de Beaumont). Né à Angers,

Digitized by Google

C'étaient là les noms des principaux chefs; d'autres signatures vinrent successivement se joindre aux leurs, notamment celle de Georges, et nous permettent de reconstituer à peu près le tableau des officiers royalistes réunis à Pouancé.

« A. Grellier; — le chevalier d'Andigné; — Georges; — A. de Frotté; — Constant Suzannet; — le comte de Bourmont; — La Prévalaye; — Joseph de Lomaseau; — Tercier; — Cheton; — C. d'Autichamp; — La Roche Saint-André; — chevalier de la Bouchetière; — Soyer; — Lépine[1]; — D. T. Auguste; — Victor de la Berrodière; — Barbet; — vicomte d'Antechamp; — chevalier Turpin de Crillé; — Vlaubin; — Vallierne; — Terrien; — le comte Grelier du Fougeroux; — de Remordus; — le chevalier de La Nougarède; — La Volvène; — Hucher de Cintré; — Monard; — comte de Chatillon, général en chef du conseil; — de Kaintris, major général, secrétaire du conseil[2].

Bourmont, d'Andigné et La Roche Saint-André furent chargés de présenter cette réponse à Hédouville et d'en discuter les

1770; — un des premiers et des plus vaillants officiers de la Vendée; — successeur de Stofflet, 1796; — commandant en chef de l'armée d'Anjou, 1799; — mort, 1859; — auteur de *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1815 dans la Vendée*, 1817. (Voir pour les détails : *Biographies*; — C. Port, *Dict.*; — Bougler, *Notices* : dans la *Revue de l'Anjou*, 1852 et 1860; dans *le Mouvement provincial en* 1789. 1863, t. II, p. 387, et publication à part, — *Mémoires* de madame de la Rochejaquelein; — *État de* 1814; — Courcelles, *Dict. des généraux français*; — etc.)

Soyer (Jean-Aimé). Né à Pouancé, 16 novembre 1768; — employé avant la Révolution; — officier de Bonchamps; — major général de Stofflet, 1794; — conseiller de préfecture sous la Restauration; — mort à Angers, 17 octobre 1823. (C. Port, *Dict.*; — Crétineau-Joly, *Hist. des gén. et chefs vendéens*, p. 370; — *État de* 1814; — etc.)

[1] Lépine, dit *Auguste*. Né à Falaise d'une famille noble; — officier d'infanterie avant la Révolution; — émigré rentré; — chef de division dans l'armée de Bourmont. (*Biographie* de Leipzig.)

[2] Nous empruntons cette liste, où beaucoup de noms sont défigurés, à un placard imprimé, s. l., n. n., n. d., et contre-signé Hédouville; il reproduit les articles et observations ci-dessus, et a pour titre : *Principales conditions de la paix*. (Arch. de la guerre et Arch. nationales.) M. Forneron en a reproduit les erreurs (*Les Émigrés*).

A. Frotté, pour L. Frotté; — *Lomaseau*, pour du Vaizeau; — *Cheton*, pour Chetou; — *La Bouchedière*, pour La Bauchetière; — *Lepine D.-T. Auguste*, pour Lépine, dit *Auguste*; — *La Berrodière*, pour La Béraudière; — *Barbet*, pour Barbot; — *Antechamp*, pour Autichamp; — *Crillé*, pour Crissé; — *Vlaubin*, pour Plouzin(?); — *Vallierne*, pour Pallierne; — *Remordus*, pour Montardas(?); — *Monard*, pour Ménard; — *Kaintris*, pour Kainlis.

Digitized by Google

termes avec lui. Il se loua de leurs procédés, de leurs intentions; il obtint même que, conformément à ses demandes, l'article concernant les réquisitions en argent, rejeté tout d'abord par la réunion de Pouancé, fût définitivement admis. Un ordre du jour à l'armée d'Angleterre, en date du 28 frimaire (19 décembre), lui annonça la suspension définitive des hostilités et les conditions de l'armistice[1].

Les trois envoyés étaient porteurs d'autres propositions, en trente-neuf articles, concernant, non pas l'armistice, mais la pacification définitive et signée par les mêmes chefs (18 décembre). D'Andigné de Mayneuf dut tenir la plume. Ce document est remarquable à plus d'un titre : à côté de stipulations particulières dans l'intérêt des insurgés, telles que l'exemption des réquisitions et de la conscription et la conservation de leurs armes, on y trouve sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, sur le rétablissement du droit commun à la place des lois d'exception, sur les bases de certaines perceptions fiscales et notamment des droits d'enregistrement, des vues sages et libérales qui, par le fond et la forme, rappellent les cahiers de 89[2].

Est-il vrai que les signataires eussent eu pour but, en multi-

[1] Cet ordre du jour, très-modéré dans la forme, rejetait la plus grande partie des infractions à la suspension provisoire, sur des brigands « qui ne connaissaient point de chefs et qui ne prenaient la couleur d'un parti que pour piller et commettre impunément leur brigandage ».

« La plus grande surveillance, ajoutait-il, est recommandée sur toutes les côtes. Les officiers généraux y feront faire, de jour comme de nuit, de fréquentes patrouilles par de nombreux détachements. Les troupes ennemies ou les individus qui seraient parvenus à tromper la surveillance et à mettre pied à terre, seront poursuivis à outrance, et il est expressément recommandé de s'opposer à l'embarquement des grains.

« Si l'ennemi tentait une descente en forces, les généraux se conformeraient aux instructions qui leur ont été adressées.

« Les commandants militaires ne laisseront voyager aucun militaire isolé. Ils ne les laisseront partir qu'avec des détachements de correspondance. (Arch. de la guerre.)

[2] M. de Martel (p. 38) se récrie sur l'étrangeté et l'inopportunité de ces conditions. Il aurait pu constater qu'elles sont conformes, en grande partie, à celles que les insurgés avaient demandées et obtenues lors des traités de la Jaunaye, de la Mabilais et de Saint-Florent en 1795, et de nouveau en 1796. Nous ne saurions non plus admettre avec lui que la proclamation violente du 28 décembre, publiée dix jours plus tard et après des négociations paisiblement continuées, ait été une réponse au prétendu défi qu'elles auraient contenu.

Digitized by Google

pliant leurs demandes, de faire avorter les négociations et de rendre la guerre inévitable? On pourrait le supposer en lisant la lettre de Frotté qui suit. D'un autre côté, il est bien certain que la plupart d'entre eux désiraient sincèrement la paix.

Frotté écrivait le 18 :

« ...Je voudrais que nous puissions retarder l'exécution de nos plans jusqu'à un mois d'ici; mais je crois la chose impossible, car Hédouville paraît très-pressé de conclure et ne s'attend certainement pas à trente-huit articles longs et diffus, quoique clairs au fond, sans en compter un trente-neuvième, qui est de ma Minerve, où nous demandons que les départements qui ont été en armes dans le Midi, soient appelés aux mêmes avantages demandés pour ceux de l'Ouest. Si tous ces articles passent, c'est une preuve qu'on nous voudra du bien, etc... Sinon, bataille, et comme c'est notre métier, nous recommencerons bataille.

« ...Malgré ma répugnance à signer des bases où il n'est pas question du Roi, j'ai dû le faire, tous les autres chefs le faisant, pour ne pas priver ma province des avantages que l'on espère si l'on parvient à les obtenir; mais je ne le crois pas; quant à moi, c'est différent, je ne transigerai pas [1]... »

*
* *

En même temps qu'ils arrêtaient avec Hédouville les conditions de l'armistice, les chefs royalistes entamaient directement avec le premier Consul une négociation bien autrement importante.

De nombreux royalistes s'étaient imaginé qu'il ne serait pas impossible d'amener Bonaparte à jouer le rôle de Monk et à rétablir la royauté légitime. Hyde de Neuville, à qui la générosité de ses propres sentiments fit souvent illusion sur ceux des autres, était leur chef de file. Talleyrand les encourageait secrètement. Ils avaient raison de croire que Bonaparte voulait remplacer la république par la monarchie; mais ils se trompaient étrangement en supposant qu'il le ferait pour le compte d'autrui. Les risques qu'il avait courus, l'enthousiasme qu'il excitait et surtout son propre génie [2]

[1] Lettre citée par M. de Martel, p. 36. Cf. *Georges Cadoudal*, p. 214.

[2] « Le pouvoir absolu est aux mains du général Bonaparte, qui saura s'en servir et qui a pour lui l'armée et le public. Il a la tête dans les nues; sa carrière est un

Digitized by Google

l'élevaient au-dessus du second rang, si grand qu'on essayât de le faire. Les chefs réunis à Pouancé cherchaient donc à sonder ses intentions ultérieures, avant de se prononcer définitivement sur la question de paix ou de guerre, tout en ne discutant, en apparence du moins, que les conditions de la paix.

Ils chargèrent de cette délicate mission d'Andigné, auquel son nom donnait un certain accès auprès de Bonaparte. Un de ses frères avait été son camarade au régiment de la Fère, il l'avait suivi en Égypte, après la prise de Malte, où il se trouvait comme chevalier de Saint-Jean, et s'y était vaillamment montré; il venait d'avoir une jambe emportée à la bataille d'Aboukir. D'Andigné partit donc, porteur d'une lettre dont les termes vagues devaient se prêter à toutes les éventualités.

« *Au général Bonaparte, premier consul de la République.*

« Général,

« Depuis les changements arrivés dans le gouvernement, nous avons espéré la fin des malheurs qui ont armé les départements de l'Ouest. Nous désirons de concourir autant qu'il dépendra de nous à la réunion générale des Français. Nous avons l'espoir, en vous voyant à la tête du gouvernement, de trouver dans votre caractère une garantie du bonheur de notre pays; nous ne l'avons jamais trouvée dans les promesses des factions que vous avez renversées.

« M. d'Andigné, qui aura l'honneur de vous remettre cette lettre, vous exprimera nos vœux à cet égard et sera près de vous, si vous le permettez, l'interprète de nos sentiments.

« De Suzannet; — de Bourmont; — de Chatillon; — Frotté; — Comte de la Prévalaye; — d'Autichamp.

« Pouancé, 18 décembre 1798. »

Bonaparte accueillit le messager avec distinction. Il feignit de ne voir dans la démarche faite auprès de lui qu'une abdication du vieux parti royaliste, et il y répondit habilement en cherchant à rassurer les populations de l'Ouest sur les suites de la

poëme, son imagination un magasin de romans historiques, son théâtre une arène ouverte à tous les délires de l'entendement ou de l'ambition. » (Mallet du Pan, cité par M. H. Welschinger, dans son intéressante étude sur *le Directoire*.)

Digitized by Google

révolution de Brumaire et sur ses propres intentions. « La révolution était faite ; elles n'avaient plus qu'à jouir des bienfaits de la liberté de conscience, de la paix et de la tranquillité. »

« J'ai lu avec plaisir, citoyen, la lettre des citoyens les plus marquants des départements de l'Ouest.

« Les bonnes dispositions qu'ils montrent font honneur à leur caractère et seront, je l'espère, utiles à la patrie.

« Il n'a déjà que trop coulé de sang français depuis dix ans ; et des hommes éclairés, en qui le sentiment de l'honneur ne serait pas éteint, pourraient ne pas employer toute leur influence pour seconder un gouvernement dont toutes les sollicitudes sont pour le rétablissement de l'ordre, de la justice et de la vraie liberté; d'un gouvernement qui ne tardera pas d'être environné de la confiance et de l'estime de l'Europe entière ! qui bientôt aura la gloire de proclamer pour la seconde fois la paix que le monde entier appelle à grands cris !

« Dites bien à vos concitoyens que les lois révolutionnaires ne viendront plus dévaster le beau sol de la France; que la révolution est faite; que la liberté de conscience est entière et absolue ; que la protection sera égale pour tous les citoyens et indépendante de toute espèce de préjugés, et qu'en mon nom particulier, je serai sensible et saurai reconnaître les soins qu'on se donnera pour la paix et la tranquillité.

« Croyez que je serai fort aise de vous convaincre de l'estime que j'ai pour vous.

« Votre frère, qui s'est distingué à la bataille d'Aboukir, et qui ne tardera pas à retourner en France, se l'était méritée.

« BONAPARTE[1]. »

D'Andigné a laissé un récit bien intéressant de son entrevue avec le premier Consul[2] :

« Après quelques phrases polies pour le frère de M. d'Andigné, celui-ci remit à Bonaparte une lettre que lui écrivaient les chefs des armées royales ; puis les interlocuteurs passèrent à la discussion des articles ; ils tombèrent de suite d'accord sur l'exemption de la conscription dans les départements insurgés, sur la remise des impôts arriérés, sur la radiation et la mise en possession des biens non vendus des officiers émigrés (Bonaparte déclara n'en vouloir rayer que cent), sur la

[1] Cette lettre circula sous le contre-seing de Hédouville.

[2] PITRE-CHEVALIER, dans le *Musée des familles;* — CRÉTINEAU-JOLY, t. IV, p. 66; — MURET, t. V, p. 158; — Abbé DENIAU, t. VI, p. 33. Ce récit a pour nous tous les caractères de l'authenticité.

Digitized by Google

défense aux tribunaux de poursuivre les royalistes pour actes faits pendant la guerre, sur l'ordre de reconnaître pour valides les quittances données aux fermiers des biens nationaux par les commissaires du Roi chargés de l'administration. Quant à ce qui regardait le rétablissement de la religion, Napoléon voulut changer quelques mots ; mais Talleyrand ayant pris le parti de M. d'Andigné, Bonaparte ne fit plus d'objection. Il ne voulait rien signer ; M. d'Andigné insistait pour obtenir un décret du corps législatif.

« Cette conversation était peu suivie ; le Consul changeait à tout instant de sujet. Dans un moment, il faisait semblant de croire M. d'Andigné d'accord avec lui : « Que voulez-vous être ? » lui dit-il ; « Général ? « préfet ? Vous et les vôtres, vous serez ce que vous voudrez. » M. d'Andigné l'assura qu'ils n'ambitionnaient tous aucune place, aucune faveur. Cette réponse étonna le Consul : « Seriez-vous humilié », dit-il, « de porter un habit que porte Bonaparte ? — Nullement », répondit M. d'Andigné, « mais nous n'irons pas combattre demain les puissances « dont nous étions hier les alliés ! »

« Bonaparte semblait prêt à s'emporter toutes les fois qu'il trouvait quelque résistance. « Si vous ne faites pas la paix », dit-il dans un moment de colère, « je marcherai contre vous avec cent mille hommes. « — Nous tâcherons de vous prouver que nous sommes dignes de vous « combattre. — J'incendierai vos villes. — Nous vivrons dans les chau- « mières. — Je brûlerai vos chaumières. — Nous nous retirerons dans « nos bois. Du reste, vous détruirez la cabane du cultivateur paisible, « vous ruinerez les propriétaires qui ne prennent aucune part à la « guerre, mais vous ne nous trouverez que quand nous le voudrons « bien, et, avec le temps, nous détruirons toutes vos colonnes en détail. « — Vous me menacez ! s'écria le premier Consul avec un son de voix « terrible. — Je ne suis point venu », répondit tranquillement M. d'Andigné, « pour vous menacer, mais pour parler de paix ; nous nous « sommes écartés de notre sujet ; quand vous le voudrez, nous y revien- « drons. »

« N'ayant point pouvoir de traiter, M. d'Andigné demanda dix jours pour faire venir les commissaires à Paris ; Bonaparte trouva ce délai trop long et refusa. »

*
* *

L'armistice, si important qu'il fût, n'était que la préface des négociations nouvelles qui allaient s'engager sur les conditions du fond, c'est-à-dire sur la pacification elle-même.

Hédouville la désirait sincèrement : il y avait mis la gloire de

Digitized by Google

son nom, et mieux encore, l'accomplissement d'un devoir. Il savait que les deux partis étaient moins divisés désormais par leurs véritables intérêts que par les malentendus nés de leurs préventions et de leurs fautes mutuelles. Il apportait dans les négociations officielles la circonspection et l'esprit de conciliation qui l'avaient toujours caractérisé. En même temps se poursuivaient les négociations secrètes qu'il avait entamées avec quelques-uns des chefs[1]. Sa situation était des plus pénibles ; il était entravé à chaque pas, non-seulement par les exigences et les imprudences des chefs royalistes, par les coups de main, parfois odieux, que, sans respect pour la trêve, se permettaient les plus indisciplinés et les plus audacieux des chouans dispersés dans l'étendue de son commandement, mais par l'opposition des fonctionnaires jacobins, par la désobéissance des vieux généraux placés sous ses ordres[2] et par les excès de leurs soldats, par la protection ouverte que le ministère de la police accordait au parti révolutionnaire[3], et surtout par les ordres, parfois contradictoires,

[1] Lettre du ministre de la guerre, 17 frim. an VIII. (Arch. de la guerre.)

[2] Le général Grigny, qui commandait à Nantes, était un des plus obstinés. Hédouville avait défendu aux généraux qui étaient sous ses ordres de faire des proclamations pendant la suspension. Grigny éluda cette défense par un ordre du jour menaçant (16 frim. an VIII), dans lequel il ne craignait pas de dire: « Préparons-nous à obtenir par la force la paix que le général en chef a essayé d'obtenir par la clémence et la persuasion. » Par un ordre du ministre de la guerre du 24 nivôse (14 janvier), il fut, ainsi que le général Favreau, mis aux arrêts pendant quinze jours. « Le ministre, portait cet ordre, rappelle aux généraux et autres officiers de l'armée de l'Ouest que l'obéissance littérale est le fondement de la discipline et de l'organisation d'une armée... » (Arch. de la guerre.)

[3] Sous prétexte de se renseigner et d'aider Hédouville, Fouché accréditait auprès de lui des agents de haute police chargés évidemment de le surveiller lui-même, et dont le concours, de quelques éloges qu'on affectât de les couvrir, devait lui être singulièrement pénible :

« *Le ministre de la police générale au général Hédouville.*

« 18 frimaire an VIII (9 décembre 1799).

« Le gouvernement, justement inquiet, citoyen général, sur les assassinats partiels qui se commettent dans les départements de l'Ouest, vient de me charger d'envoyer auprès de vous un homme de confiance.

« Ce citoyen est chargé de recueillir de vive voix tous les renseignements que vous avez sur la sincérité des intentions des chefs des chouans et sur les résultats réels et non fictifs que vous espérez obtenir de l'armistice.

« Vous pourrez avoir toute confiance dans le citoyen qui vous remettra cette lettre. Il est connu, depuis le commencement de la révolution, par une conduite e

Digitized by Google

qui lui arrivaient du ministère de la guerre ou du cabinet même du premier Consul.

*
* *

A peine saisi du pouvoir par le coup d'État du 18 brumaire, Bonaparte s'était résolu à la pacification prompte et complète des provinces de l'Ouest : il y avait là un foyer de désordres et de dépenses à éteindre ; il avait aussi besoin d'enlever et de jeter sur l'étranger les troupes dont ces malheureuses guerres exigeaient la présence à l'intérieur, en même temps qu'elles faussaient et pervertissaient l'esprit du soldat. Il voulait donc la paix ; il la voulait violemment, à tout prix, prêt à la payer de beaucoup de

des principes éprouvés. Les opérations de haute police lui sont familières, et dans une administration considérable et difficile, dont il a eu longtemps seul la direction, il a fait preuve à cet égard d'une valeur distinguée.

« FOUCHÉ. »

(Arch. de la guerre.)

Le personnage dont il est ici question ne serait-il point un certain Lagarancière, envoyé de Paris dans l'Ouest, où il joua un rôle des plus équivoques, communiquant indistinctement avec les royalistes et les bleus, et qui devint plus tard chef de bureau au ministère de l'intérieur ? (RENOUARD, *Essais historiques et littéraires sur la ci-devant province du Maine*, 1811, t. II, p. 300 ; — PESCHE, *Précis historique sur le Maine*, p. CCCCII.)

Les *Mémoires* publiés sous le nom de Fouché (Le Rouge, 1824, 2 vol. in-8°) ne sont pas de lui, mais ont été rédigés en partie sur ses notes. Il est curieux de l'y voir s'attribuer, dans les négociations dont il s'agit ici, un rôle de conciliation et d'humanité que démentent les documents authentiques qui ont passé sous nos yeux.

Une lettre adressée à Hédouville, le 13 décembre, par Chabot, « employé supérieur dans l'armée royale », assez grotesque de forme, d'ailleurs, montre bien quelle était contre Fouché l'irritation des royalistes :

« La lettre de Fouché du 6 frimaire (*Moniteur* du 8), cette lettre que des cannibales ne désavoueraient pas*, est-elle le résultat d'une délibération du conseil, ou, ce qui est bien plus probable, est-elle sortie tout entière du cœur du tigre Fouché... Fouché, qui depuis dix ans travaille avec tant de succès à la destruction de l'espèce humaine ?... Le besoin de répandre le sang fut toujours le premier besoin de son cœur... Cette explication nous devient nécessaire, et nous osons l'attendre de vous. Si, comme nous l'espérons, le ministre de la police, nouveau Salmonée, a voulu diriger ses foudres contre nous..., alors il nous sera permis d'espérer que cet audacieux éprouvera bientôt le sort du roi d'Élide...

* Qualification excessive : Fouché se bornait à traiter de très-haut les « Royalistes » et les « Fanatiques », à affirmer que « la République rejetait éternellement les émigrés de son sein ».

Digitized by Google

sacrifices, mais aussi à briser impitoyablement tous les obstacles et à ne reculer devant aucun moyen de force ou de terreur.

Cette fougue se heurtait à la nature calme et calculatrice de Hédouville, aux engagements qu'il avait déjà pris et que, par respect pour lui-même, en même temps que par confiance dans le succès final, il aurait voulu tenir exactement.

C'est une campagne véritable, avec des alternatives de diplomatie et de violence, de flatteries et de duretés, qui va être menée contre lui, et qui, finalement, aboutira à une disgrâce.

Au début, compliments sur ses efforts et ses premiers succès ; — bientôt, recommandations « de prendre garde de se laisser amu- « ser et de négocier rapidement, vu que l'intention des consuls « est de finir tout dans le mois de décembre[1] » ; récriminations contre les chouans qui ont consenti à un armistice et qui peuvent en profiter pour se réorganiser fortement (7 décembre); — puis (24 décembre), « il faut que, sous les vingt-quatre heures qui « suivront la réception de cette lettre, la paix ou la guerre soit « décidée ; tel est l'ordre impératif des consuls ». On lui affirme qu' « il a la confiance entière du gouvernement » ; on lui dit : « Vous êtes investi de tous les pouvoirs, oui, de tous les « pouvoirs. Agissez aussi librement que si vous étiez au milieu « de l'Allemagne » ; mais, comme si l'on eût craint que Hédouville ne fût tenté d'user de son omnipotence dans un sens d'humanité, on se hâte d'ajouter : « Le premier Consul croit que ce « serait donner un exemple salutaire que de brûler deux ou trois « grosses communes choisies parmi celles où les chouans se « comporteraient le plus mal. L'expérience lui a fait connaître « qu'user d'actes de rigueur dans les circonstances telles que « celles où vous vous trouvez, était ce qu'il y avait de plus « humain. La faiblesse seule est inhumanité. » C'était souligner terriblement ces mots : « Vous êtes investi de *tous* les pouvoirs, « oui, de *tous* les pouvoirs ! » Un pareil langage est bien imprudent, et bien grave la responsabilité qu'on encourt en laissant à ses agents le droit et en leur faisant presque un devoir d'être

[1] Note autographe de Bonaparte en tête d'une lettre à Hédouville. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

injustes et impitoyables. Ils ne vous obéiront que trop ! Eussiez-vous l'âme haute, ils ne s'élèveront jamais jusqu'à vous ; ils vous feront descendre jusqu'à eux. Le clos de Verneuil et le fossé de Vincennes sont au bout de pareilles instructions[1].

Aussi, malgré les instructions formelles du gouvernement, les généraux ne se gênaient pas pour frapper de réquisitions abusives les communes et les particuliers. Les parents des chouans étaient taxés par Chambarlhac et Guidal à 10, 20, 30, 50 louis, selon leur fortune présumée; ils voyaient saisir leurs bestiaux. A Flers, Chambarlhac s'adjugeait la voiture de madame de Flers, qui n'était point dans l'insurrection, et jusqu'à son chien. Les patriotes honnêtes gémissaient de ces excès[2].

*
* *

Les chefs royalistes, de leur côté, n'éprouvaient pas de moindres embarras.

Une première difficulté s'éleva relativement à la forme de leurs délibérations.

Chacun d'eux avait amené avec lui un certain nombre d'officiers secondaires, dont les voix lui étaient entièrement assurées; ceux de la rive gauche, beaucoup plus nombreux que ceux de l'autre rive. Tous ces officiers auraient-ils voix délibérative, ou les généraux seuls formeraient-ils le conseil? Frotté et Bourmont tenaient pour ce dernier parti; Châtillon, d'Autichamp, Suzannet, auxquels finit par se réunir La Prévalaye, firent prévaloir l'opinion contraire. Les Vendéens proprement dits, qui n'avaient plus de munitions[3] et que des échecs récents, notamment ceux des Aubiers et de Nueil, dans le haut Poitou, avaient profondément découragés, se prononcèrent vivement, quelques-uns même avec violence, pour la paix à tout prix et nonobstant tout avis contraire. C'est à l'un d'eux que Frotté répondit un jour : « Mon-

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*, t. VI, et Arch. de la guerre, 20, 24, 27, 28 novembre ; 7, 8, 16, 17, 24, 29 décembre ; — Forneron, *Les Émigrés.*

[2] Caillebotte aîné, *Journal*, mss.

[3] Pas même pour approvisionner les postes chargés de la garde du quartier général.

Digitized by Google

« sieur, si Henri de la Rochejaquelein vous écoutait, si, par « bonheur, il était au milieu de nous, parlerait-on ainsi[1] ? » Épuisée de forces et d'espérances, la Vendée, foyer jadis de la plus indomptable résistance, n'aspirait plus qu'à la paix. L'arrivée de Georges Cadoudal, accouru tout exprès du fond du Morbihan, modifia quelque peu la situation, mais en apparence seulement. On décida que les commandants pour le Roi ne s'adjoindraient plus pour délibérer que deux ou trois au plus de leurs officiers. Les idées d'accommodement n'en continuèrent pas moins leur chemin ; l'arrivée même, de Londres, du baron de Suzannet père, avec des instructions du comte d'Artois contraires à la pacification[2], et l'offre de Cadoudal de fournir à ses collègues des fusils, de la poudre et de l'argent, n'en purent changer le cours : il fut décidé qu'on donnerait suite aux négociations.

Bourmont fut chargé de les diriger et de les suivre avec Hédouville. On lui adjoignit, à cet effet, d'Andigné de Mayneuf[3], ancien conseiller au parlement de Bretagne, de la Roche-Saint-André, ancien capitaine de frégate, et Mac Curtin (*Kainlis*).

Malgré la résistance qu'il rencontrait chez le jeune général normand, Hédouville paraît l'avoir distingué d'une manière particulière. Il croyait à la droiture de ses intentions ; il s'en faisait auprès du gouvernement presque le garant, et une circonstance qui pouvait les diviser, — il s'agissait de chouans arrêtés dans le département de l'Eure et réclamés par Frotté, — lui fournissait

[1] Crétineau-Joly, *Hist. des génér.*, p. 359.

[2] Ces instructions portaient que « les chefs des armées royales ne devaient traiter que sous la condition expresse de conserver une force armée sur pied, de ne laisser jamais entrer dans leur pays des agents de corruption et des révolutionnaires connus pour tels ». Recommandation expresse « de s'attacher à avoir tous la même marche, à ne jamais faire de traités particuliers ».

[3] Andigné de Mayneuf des Aillers (Louis-Gabriel-Auguste, comte d'). Né le 12 avril 1763 ; — destiné d'abord à l'état ecclésiastique ; — conseiller au parlement de Bretagne, 1788 ; — incarcéré sous la Terreur ; — prenant en 1814 le titre d'intendant général de l'armée d'Anjou ; — député sous la Restauration ; — premier président de la cour d'Angers, 1824 ; — mort à Chambellai, le 17 mai 1839. (C. Port, *Dict.* ; — *Biographies* ; — *État de* 1814 ; — Etc.)

Digitized by Google

l'occasion de rendre à l'humanité et à la générosité de sa conduite un touchant et honorable témoignage[1].

Frotté lui avait écrit le 13 décembre (23 frimaire):

« Général,

« Je reçois à l'instant une ordonnance qui m'informe d'une affaire qui a eu lieu aux environs de Nonancourt, entre quelques-unes de vos troupes et de celles qui sont sous mon commandement. Cette affaire a eu lieu depuis l'époque du commencement de la trêve où nous sommes, et quoique vos ordres et peut-être les miens ne fussent pas encore parvenus dans cette partie, je crois pouvoir vous réclamer avec justice, Général, ceux de mes prisonniers qui ont été faits à cette affaire, et j'espère d'autant plus les obtenir de votre loyauté que, si les hommes sous mes ordres en eussent fait, vous pouvez être d'autant plus sûr qu'ils vous seraient rendus, que, même pendant la guerre, tous ceux qui sont tombés entre mes mains ont obtenu immédiatement leur liberté.

« La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire me fait espérer, Général, que vous voudrez bien faire droit à ma demande. Veuillez bien, en même temps, faire donner vos ordres d'une manière positive dans le département de l'Eure, pour y faire observer la trêve et m'envoyer quelques passe-ports pour que je puisse envoyer des officiers dans ce pays, afin de se consulter avec le général ou commandant militaire que vous voudrez bien m'indiquer, car en général l'animosité qui existe entre la plupart des autorités constituées actuelles et nous, ne nous permet pas d'espérer d'elles les mesures justes et loyales qu'on peut attendre des militaires. Je dois vous observer, Général, que les quatre demi-brigades qui défilent par la Normandie font craindre aux habitants que les articles de la trêve n'avaient pas été bien fixés par nous, et cela leur cause une inquiétude que je ne puis vous dissimuler. Il n'est pas étonnant qu'ayant été deux fois victimes, ils se rappellent d'un temps passé qui, j'espère cependant, n'aura point de rapports avec l'avenir.

« Le comte DE FROTTÉ. »

Hédouville répondit :

[1] *Le général en chef de l'armée d'Angleterre au ministre de la guerre.*

» Angers, 15 frimaire an VIII (6 décembre 1799).

« ..... J'ose faire encore quelque fond sur les assurances de bonne foi que donnent Châtillon, d'Autichamp, Frotté et Bourmont dans leurs lettres..... »

30 frimaire. Lettre du même au même, dans un sens analogue. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

« Angers, 24 frimaire an VIII (15 décembre 1799).

« Le département de l'Eure ne faisant pas partie, Monsieur, de ceux qui sont compris dans l'arrondissement de l'armée d'Angleterre, je n'y ai pas fait connaître la suspension d'hostilités, avec d'autant plus de raison que le gouvernement n'a jamais regardé ce département comme troublé. Il s'y est, à la vérité, commis quelques assassinats et quelques vexations envers les propriétaires, qui n'ont été regardés que comme le fait de quelques vagabonds sans chef. Si vous y avez fait passer depuis quelques détachements des troupes que vous commandez, je vous engage à les en retirer.

« Je m'empresse d'écrire à Évreux et à Rouen pour que le jugement des individus qui ont été pris à l'affaire de Nonancourt soit suspendu. Il ne dépend pas de moi de faire plus pour eux, puisqu'ils ont été pris les armes à la main. Si la suspension d'hostilités se termine ainsi que nous le désirons, ils seront remis en liberté.

« Je rends justice, Monsieur, à l'humanité dont vous avez donné des preuves envers vos prisonniers dans cette guerre, mais encore (*sic*) avant la pacification du général Hoche. Croyez bien qu'il en coûte aux généraux républicains de ne pouvoir agir de même, quand la loi s'y oppose.

« Le général Harty, qui commande la 15e division militaire (comprenant les départements de la Somme, de la Seine-Inférieure et de l'Eure) et qui réside à Rouen, s'empressera sûrement de faire à cet égard tout ce que les circonstances dans lesquelles nous sommes l'autoriseront à prendre sur lui.

« Je n'ai pas pu suspendre la marche des quatre demi-brigades qui arrivent en vertu des ordres du gouvernement, mais je les ai fait cantonner par bataillons dans les environs de Caen, de Coutances, d'Alençon et du Mans, avec ordre de ne pas les diviser, et vous pouvez compter qu'elles n'agiront pas hostilement, tant que la suspension d'hostilités aura lieu, hors le cas de désordre.

« Je puis vous assurer, Monsieur, que la fermeté du gouvernement et la confiance qu'inspirent ceux qui le composent, seront un sûr garant des conditions qui pourront être faites.

« T. Hédouville,
« général en chef [1]. »

Hédouville ne prit point une part ostensible aux conférences:

[1] Copie envoyée au ministère de la guerre, le 25. (Arch. de la guerre.)
Patu Deshautchamps, p. 592, parle de cet incident, mais sans entrer dans aucun détail; M. de Martel (p. 30) omet ce qu'il a d'honorable pour Frotté.

Digitized by Google

mais il eut la nuit, non loin d'Angers, des entretiens avec Bourmont et d'Autichamp[1].

Il est probable que Paultre, son aide de camp, et d'autres officiers républicains profitèrent de la liberté de l'armistice pour venir à Pouancé visiter les chefs royalistes; c'était dans les vieilles mœurs françaises et dans l'esprit du temps. L'imagination, sans trop de hardiesse, peut se représenter blancs et bleus sablant ensemble le vin petillant d'Anjou devant la porte des cabarets, ou jouant au palet et aux boules, passe-temps traditionnel du pays.

Madame de Turpin, par égard pour les efforts qu'elle avait faits pour préparer ces conférences, avait été invitée à y prendre part; elle eut le bon goût de s'en dispenser.

Quant à l'abbé Bernier, s'il ne paraissait pas sur la scène, nul doute qu'il ne se cachât dans la coulisse et ne soufflât les acteurs.

Au milieu de ces négociations et de ces intrigues diverses, les royalistes avaient intérêt à gagner du temps ; le premier Consul, au contraire, voulait en finir promptement et à tout prix de la trêve.

« Nous avions cru pouvoir traîner en longueur, et la besogne va à pas de géant », écrivait Mac Curtin à Châtillon (23 décembre). « Nous croyions que la plus grande partie de nos demandes seraient rejetées, et elles sont, au contraire, toutes accueillies, à très-peu d'articles près. Il y aura liberté pleine et entière pour le culte ; nul serment ni soumission; sûreté et droits civils; point de désarmement, si ce n'est pour les gens sans aveu ; exemption des contributions arriérées ; admission de tout ce que nous avons demandé pour nos réquisitions en argent, prix de ferme, denrées, bestiaux ; oubli de tout le passé ; deux ports admis et ouverts, point de réquisition ni conscription et autres levées militaires ; enfin, presque tout est accordé[2]. »

Mac Curtin s'illusionnait ici, et prenait pour des promesses *fermes* des hypothèses et des compliments. Il n'en est pas moins vrai que les insurgés finirent par obtenir de larges concessions.

[1] Muret, t. V, p. 152.
[2] Beauchamp, t. IV, p. 447.

Digitized by Google

*
* *

Tout à coup, comme la foudre dans un ciel calme encore en apparence, éclatait cette proclamation des consuls aux habitants de l'Ouest (28 décembre)[1] :

« Une guerre impie menace d'embraser une seconde fois les départements de l'Ouest. Le devoir des premiers magistrats de la République est d'en arrêter les progrès et de l'éteindre dans son foyer; mais ils ne veulent déployer la force qu'après avoir épuisé les voies de la persuasion et de la justice.

« Les artisans de ces troubles sont des partisans insensés de deux hommes qui n'ont su honorer ni leur rang par des vertus, ni leur malheur par des exploits; méprisés de l'étranger, dont ils ont armé la haine sans avoir pu lui inspirer d'intérêt.

« Ce sont encore des traîtres vendus à l'Anglais et instruments de ses fureurs, ou des brigands qui ne cherchent dans les discordes civiles que l'aliment et l'impunité de leurs forfaits.

« A de tels hommes, le gouvernement ne doit ni ménagement ni déclaration de ses principes.

« Mais il est des citoyens chers à la patrie, qui ont été séduits par leurs artifices ; c'est à ces citoyens que sont dues les lumières et la vérité.

« Des lois injustes ont été promulguées et exécutées; des actes arbitraires ont alarmé la sécurité des citoyens et la liberté des consciences; partout des inscriptions hasardées sur des listes d'émigrés ont frappé des citoyens qui n'avaient jamais abandonné ni leur patrie ni

[1] Le même jour, Hédouville écrivait la lettre suivante, sur un ton beaucoup plus doux :

Le général en chef à Messieurs de Bourmont, d'Andigné et Kainlis.

« Angers, le 7 nivôse an VIII (28 décembre).

« Je vous préviens, Messieurs, que si nous ne sommes pas entièrement d'accord avant le 15 de ce mois sur les moyens de faire cesser la guerre intestine, la reprise d'armes aura lieu à cette époque. J'en donne avis aux officiers généraux de l'armée, en leur prescrivant d'en prévenir les chefs des insurgés qui sont dans leurs divisions.

« Cette mesure est une suite des ordres que j'ai reçus du gouvernement, et ils sont antérieurs à l'envoi que je lui ai fait de vos demandes ; ainsi elle ne doit rien faire préjuger sur la réponse que j'attends.

« Je vous prie, Messieurs, de recevoir l'assurance de mes sentiments de considération.

« HÉDOUVILLE. »

(Communiqué par M. l'abbé Macé.)

Digitized by Google

même leurs foyers; enfin, de grands principes d'ordre social ont été violés.

« C'est pour réparer ces injustices et ces erreurs qu'un gouvernement fondé sur les bases sacrées de la liberté, de l'égalité, du système représentatif, a été proclamé et reconnu par la nation. La volonté constante, comme l'intérêt et la gloire des premiers magistrats qu'elle s'est donnés, sera de fermer toutes les plaies de la France; et déjà cette volonté est garantie par tous les actes qui sont émanés d'eux.

« Ainsi la loi désastreuse de l'emprunt forcé, la loi plus désastreuse des otages ont été révoquées; des individus, déportés sans jugement préalable, sont rendus à leur patrie et à leurs familles. Chaque jour est et sera marqué par des actes de justice...

« Les consuls déclarent encore que la liberté des cultes est garantie par la Constitution; qu'aucun magistrat ne peut y porter atteinte; qu'aucun homme ne peut dire à un autre homme : « Tu exerceras un « tel culte; tu ne l'exerceras qu'un tel jour... »

« Le gouvernement pardonnera. Il fera grâce au repentir. L'indulgence sera entière et absolue; mais il frappera quiconque, après cette déclaration, oserait encore résister à la souveraineté nationale[1]... »

Le 4 janvier, nouvelle proclamation. Elle est signée du premier Consul seul; elle s'adresse à l'armée de l'Ouest et elle renchérit encore sur la violence de la précédente :

« Soldats,

« Le gouvernement a pris les mesures pour éclairer les habitants égarés des départements de l'Ouest; avant de prononcer, il les a entendus. Il a fait droit à leurs griefs, parce qu'ils étaient raisonnables. La masse des bons habitants a posé les armes. Il ne reste plus que des brigands, des émigrés, des stipendiés de l'Angleterre.

« Des Français stipendiés de l'Angleterre! Ce ne peut être que des hommes sans aveu, sans cœur et sans honneur. Marchez contre eux; vous ne serez pas appelés à déployer une grande valeur.

« L'armée est composée de plus de soixante mille braves; que j'apprenne bientôt que les chefs des rebelles ont vécu. Que les généraux donnent l'exemple de l'activité! La gloire ne s'acquiert que par les fatigues; et si l'on pouvait l'acquérir en tenant son quartier général dans les grandes villes ou en restant dans de bonnes casernes, qui n'en aurait pas?

« Soldats, quel que soit le rang que vous occupiez dans l'armée, la reconnaissance de la nation vous attend. Pour en être dignes, il faut

[1] *Correspondance*, t. VI; — Muret, t. V, p. 160; — Etc.

Digitized by Google

braver l'intempérie des saisons, les glaces, les neiges, le froid excessif des nuits, surprendre vos ennemis à la pointe du jour, et exterminer ces misérables, le déshonneur du nom français.

« Faites une campagne courte et bonne. Soyez inexorables pour les brigands; mais observez une discipline sévère.

« BONAPARTE[1]. »

Des arrêtés spéciaux préludaient à la suppression générale des listes des émigrés, déclaraient les cultes libres et accordaient aux insurgés amnistie et même certains avantages[2], mais en exigeant la remise de leurs armes. Huit jours seulement étaient accordés aux royalistes pour les déposer.

Chaque jour allait désormais amener de nouvelles menaces de rigueur et d'extermination : les conseils de guerre, à la suite des colonnes, supprimés et remplacés par des commissions qui statuaient sans formalités judiciaires, sans appel, et dont les décisions s'exécutaient dans les vingt-quatre heures; interdiction absolue aux généraux et fonctionnaires publics de négocier avec les rebelles ; Lefebvre, qui n'avait pas de scrupules, chargé du commandement en chef de l'armée d'Angleterre; les départements de l'Ouest mis en état de siége.

*
* *

Les chefs royalistes étaient dispersés à ce moment. La Prévalaye, Georges, Frotté[3], Bourmont étaient rentrés dans leurs pro-

[1] Il y eut une *Réponse des habitants catholiques et royalistes des départements de l'Ouest à la proclamation des consuls* (PELTIER, *Paris*, 1800). C'est une pièce fort longue et sans intérêt, où l'on discute péniblement chaque phrase de la proclamation : « Expliquez-nous le sublime galimatias de certains passages... »

[2] Ainsi tous les officiers qui figuraient sur les listes d'émigration, sans avoir émigré cependant, obtenaient leur radiation ; trente à quarante noms d'émigrés véritables seraient également radiés ; les églises seraient rendues au culte ; on offrait aux curés des passe-ports et de l'argent pour venir à Paris; Hédouville pourrait même, « s'il le croyait nécessaire, convoquer des assemblées de curés et *faire faire des proclamations dans le style apostolique* » ; les chouans n'obtenaient pas, comme en 1796, le remboursement de leurs *Bons*, mais on leur accordait de grandes facilités pour acquitter les contributions des deux dernières années, et on leur promettait même des remises. (29 décembre, à Berthier et à Hédouville. *Corresp.*)

[3] Témoin cette lettre à Hédouville :

« Grez, 26 décembre 1799 (5 nivôse an VIII).

« Je reçois à l'instant, Général, par un officier qui m'arrive de Normandie, des

Digitized by Google

vinces. Kainlis se hâta d'écrire à Bourmont, Bourmont à Frotté. Leurs lettres respirent le ressentiment de l'injure, la douleur de la situation et la résolution désespérée de lutter, pour l'honneur seul désormais, jusqu'à la mort.

Kainlis à Bourmont.

« Angers, 1er janvier 1800.

« Vous trouverez ci-joint la réponse à notre travail pour la tranquillité de notre pays. Nous sommes atterrés. La perfidie est jointe à la plus insigne insolence, et ce qu'il y a de plus affreux dans notre malheureuse position, c'est que nous ne pouvons jeter le manche après la cognée. MM. de Chat., d'Aut. et de Suz. viennent de nous envoyer une lettre qui met le comble à notre désespoir et à notre embarras. Le père de Constant (Suzannet) est arrivé. J'ai *vu*, *pensé* et *jugé* comme *nous avons parlé à Pouancé,* du moins quelques-uns. Des espérances encore, des promesses et rien de plus. Quoique cela ait aujourd'hui un degré de probabilité de plus, qui ne sait qu'une chose arrêtée hier est détruite

détails qui, j'espère, seront également considérés par vous, comme par moi, très-contraires aux vues pacifiques qui caractérisent la négociation actuelle, et d'après cela, je ne doute pas que vous ne vous montriez empressé à prendre les mesures nécessaires pour prévenir le très-mauvais effet que peut produire la conduite de vos subordonnés, qui assurément ont agi contre vos ordres, puisque ceux qu'ils ont donnés et les effets qui s'en sont suivis sont des hostilités manifestes.

« M. de Bourmont voudra bien vous présenter, Général, l'officier qui est venu me rendre compte de la conduite de ces deux généraux commandant à Caen et à Alençon. Il aura l'honneur de vous en détailler les faits. Il a dû vous annoncer combien de telles violations de la trêve ont indigné les officiers et les soldats sous mes ordres. Vous conviendrez que cela n'est pas fait pour leur donner confiance dans les mesures qui doivent rétablir la tranquillité intérieure. Je crois que le seul moyen de la faire revenir serait de destituer de pareils hommes, connus, d'ailleurs, antérieurement sous les plus mauvais rapports, et de les remplacer par des officiers pénétrés de vos principes et de vos vues. Je réclame donc, Général, que vous fassiez justice du général Avril et de celui qui commande à Alençon. Ce sera le moyen de déconcerter les jacobins qui se remuent en tous sens. J'espère, Général, que vous sentirez l'urgence d'envoyer vos ordres en conséquence pour prévenir l'obligation où nous serions de repousser la force par la force.

« L. DE FROTTÉ. »

A quels faits particuliers cette lettre fait-elle allusion? Nous n'avons pu le découvrir.

Nous n'avons pas la réponse de Hédouville à cette lettre, dont les conclusions, malgré la courtoisie de la forme, durent paraître singulières et peut-être arrogantes à Hédouville; le changement ou la révocation, sur la demande des insurgés, des officiers placés sous ses ordres n'était pas une des conditions du programme que nous venons de citer.

Digitized by Google

le lendemain, que le cabinet de Vienne peut jeter tous les autres dans la nasse, lorsque son... sera fait? Qui ne sait toutes les mauvaises dispositions de l'étranger, son astucieuse et cruelle politique?

« Quant au désarmement, Hédouville, qui est... mannequin de Bonaparte ou un coquin, offre des arrangements, des ménagements. Il désire que votre réunion ait lieu au plus vite à Nort. Il a, en conséquence, prolongé *de dix jours la suspension d'armes.*

« Il ne fut jamais plus nécessaire de se voir, de se réunir qu'en ce moment. Approchez-vous donc à cet effet, afin d'éviter une plus *grande catastrophe.*

« Accordez le ton et les résultats de cette négociation avec ce qu'on vous marquait de Paris.

« La lettre de M. de Limoëlan est de l'autre siècle.

« Je présenterai votre demande des prisonniers aujourd'hui au général Hédouville, mais je doute qu'il fasse rien dans les circonstances.

« Le maître de poste du Mans désire une réponse.

« Madame de Turpin est ici. Nous verrons si Hédouville s'ouvrira à elle des moyens qu'il peut désirer, dit-il, prendre pour que le désarmement soit nul à peu près dans le fait. *Le désarmement fait frissonner.*

« Venez, venez, ou allez à Nort du 12 au....

« DE K... »

Bourmont à Frotté.

« Morannes, le 2 janvier 1800.

« Cette nuit, mon cher Frotté, j'ai reçu la lettre dont vous trouverez ci-joint la copie, avec la proclamation et les arrêtés de Bonaparte.

« La suspension étant prolongée de dix jours, je vais me rendre à Nort pour le 12. Je vous engage à en faire autant. J'y porterai l'avis de combattre jusqu'à extinction. La majorité des chefs fera la loi que je suivrai ; mais j'espère qu'il n'y aura qu'une seule manière d'envisager la chose.

« Nous n'avons plus de guerre à faire à la République, mais il vaut mieux mourir que de courber la tête sous le joug d'un tyran orgueilleux.

« Envoyez-nous Bruslart aussitôt que vous l'aurez vu. Je vous le demande en grâce, et vous prie de me croire, mon cher comte, tout à vous.

« Le comte DE BOURMONT. »

Digitized by Google

*
* *

Hédouville ne se découragea point. Quelques-uns des chefs favorables à la paix s'étaient trop avancés pour qu'il leur fût aisé de revenir en arrière. Madame de Turpin ne refusait pas son concours à de nouvelles tentatives de rapprochement; Bernier offrait le sien. Lacuée[1], envoyé en mission secrète auprès de Hédouville par le premier Consul, l'encourageait à conjurer à tout prix la reprise des hostilités, en dépit de la rigueur, de la violence même des instructions officielles.

Il écrivit aux chefs royalistes, réunis à Montmoutier, pour leur faire des propositions plus douces et qui leur donnaient satisfaction sur beaucoup de points importants :

« Angers, le 11 nivôse an VIII (1er janvier) de la République française une et indivisible.

« Je vous prie, Messieurs, en faisant passer à vos commettants la proclamation des consuls, de vouloir bien leur mander qu'ils m'ont autorisé à faire entrevoir aux prêtres que, lorsque le gouvernement sera sûr qu'ils n'emploieront leur influence que pour le consolider, il pourra faire davantage pour eux.

« Les individus qui ne sont pas émigrés et qui cependant ont été frappés par les lois sur l'émigration, doivent attendre toute justice des lois dont s'occupe le Conseil d'État sur cet objet, et cette injustice commune à tous les départements sera réparée pour tous.

« Ils feront, d'ailleurs, hâter la radiation de ceux qui seraient susceptibles d'être dans le cas d'exception à la loi.

« L'article 22 est rempli par les mesures que le gouvernement a déjà prises pour faire abroger les lois désastreuses qui avaient absolument détruit le commerce avec les neutres.

« Je suis autorisé à proposer au ministre des finances les projets de règlement qui seront convenables sur la perception des contributions; pourvu que celles de l'an VIII rentrent, les consuls diminueront les impositions de l'an VI et de l'an VII qui n'ont pas été payées, et feront des remises aux contribuables à raison des malheurs de la guerre qu'ils ont éprouvés.

« Les mesures que le gouvernement a prises sur vos demandes se trouvent communes à toute la France, ce qui doit prouver qu'il est dans

[1] Pièces communiquées par M. l'abbé Macé. Les mots remplacés par des points ont été détruits par l'humidité.

Digitized by Google

l'intention de faire tout ce qui dépendra de lui pour se concilier l'amour du peuple.

« Si les chefs des insurgés reçoivent la proclamation, s'ils réunissent leurs efforts pour rendre la tranquillité au pays et qu'ils désirent aller à Paris pour présenter au gouvernement les demandes qui leur resteront à faire, je suis autorisé à leur donner des passe-ports pour s'y rendre, en en prévenant le ministre de la guerre.

« Si, au contraire, les hostilités recommencent, les départements de l'Ouest seront mis hors de la Constitution.

« Personne plus que moi, Messieurs, ne désire que nos efforts réunis puissent enfin atteindre le but que nous nous sommes proposé, le rétablissement de la tranquillité intérieure.

« HÉDOUVILLE. »

Il leur offrait en même temps une nouvelle conférence à Nort (Loire-Inférieure)[1].

Georges consentit à revenir, La Prévalaye aussi, tout en justifiant, en bon camarade, ceux de ses amis à qui leur éloignement du lieu indiqué comme point de réunion et le peu de temps qui restait à courir avant la rupture de l'armistice ne permettraient pas de prendre le même parti[2]. Frotté était de ceux-là; il s'excusa :

« Ce 7 janvier 1800 (17 nivôse an VIII).

« Je reçois à l'instant, Monsieur, la lettre et le passe-port que vous m'avez adressés en date du 12 nivôs (*sic*), avec la réponse que le premier Consul vous a chargé de nous transmettre. Mais d'après celle que vous avez écrite, pour nous prévenir que vous rompriez la trêve le 15 nivôs ou le 5 janvier, en raison de vos avertissements et d'une proclamation du 8 nivôs faite par le consul Bonaparte contre nos provinces, nos principes et nos personnes, je me suis empressé de donner des ordres pour mettre mon pays en mesure de reprendre les armes et de soutenir la guerre à mort qu'on paraissait vouloir nous faire. Cependant, je n'ai porté encore aucun grand coup, et je vais dès ce jour faire passer contre-ordre à tous les commandants d'arrondissement sous mes ordres pour suspendre encore les hostilités jusqu'au résultat des nouvelles conférences qui vont s'ouvrir à Candé. Les intérêts et la conduite du pays et des chefs royalistes devant être semblables dans chaque partie, vous pouvez compter, Général, que je n'agirai que de concert avec

[1] Candé (Maine-et-Loire) fut substitué à Nort, probablement comme point plus central. C'était un des rendez-vous ordinaires des chefs royalistes.

[2] L'Épinai, près Vitré, 3 janvier. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

MM. Georges, d'Autichamp, Châtillon, Bourmont et de La Prévalaye. En conséquence, puisqu'ils peuvent se rendre à Candé pour l'entrevue que vous leur proposez, les troupes sous mes ordres resteront dans la même inaction que les leurs, aussitôt que mes lettres auront pu parvenir à mes officiers, comptant également sur celle que vous prescrirez aux vôtres.

« Je voudrais être à portée de me rendre à Candé, comme vous m'en témoignez le désir, pour le 10 janvier, correspondant au 20 nivôse; mais j'en suis maintenant à quarante-deux lieues. Il me faut au moins deux jours pour expédier et donner des ordres pour la prolongation de la suspension; il m'en faudrait quatre pour me rendre au rendez-vous, et je courrais les risques de n'y arriver que trop tard et le jour de la reprise d'armes, si elle doit avoir lieu (puisque cette prolongation ne va pas au delà du 15 nivôs). Vous sentirez donc avec moi, Monsieur, qu'il m'est impossible d'être à l'entrevue que vous m'indiquez pour contribuer à rétablir la tranquillité dans nos provinces. Je désire sûrement le bonheur de mes compatriotes autant que personne. Je ne calculerai jamais mon intérêt personnel pour y contribuer de toutes mes facultés; mais vous conviendrez aussi, Général, lorsqu'on ne s'entend pas mieux sur les moyens d'y parvenir que nous le faisons, cela paraît difficile, et la proclamation du 8 nivôs est bien éloignée d'être d'un style fait pour rapprocher les esprits et pour donner confiance dans les mesures ultérieures qui seront prises vis-à-vis de nous, si nous cessons de combattre et d'avoir les armes à la main. Je désirerais que la lettre que le premier Consul nous a adressée postérieurement pût effacer l'impression générale et jusqu'au souvenir de sa proclamation; mais, j'ose vous le demander à vous-même, Monsieur, le croyez-vous possible?

« Au reste, j'ai l'honneur de vous le répéter, Monsieur, j'agirai pour mon pays d'accord avec les autres chefs royalistes, et soyez bien persuadé que si, comme vous me le mandez, *ma gloire est intéressée à faire tout ce qui dépendra de moi pour contribuer avec vous au rétablissement de la tranquillité de notre pays,* je ne négligerai aucun moyen pour l'y faire renaître, dussé-je m'y sacrifier absolument moi-même personnellement. Mais veuillez bien réfléchir, Monsieur, sur quelles bases devrait être appuyée une paix à laquelle la gloire de MM. d'Autichamp, Georges, Suzannet, Châtillon, de Bourmont, de La Prévalaye et de Frotté fût intéressée. Elle ne pourrait jamais l'être d'une manière honorable qu'en assurant sans retour le bonheur de leur pays. Puissiez-vous, Monsieur, avoir des instructions et des pouvoirs qui puissent vous en assurer d'une manière effective!

« J'envoie sur-le-champ à Candé MM. le baron d'Hugon et du Mont,

Digitized by Google

chefs de légion sous mes ordres et porteurs de ma procuration, pour me représenter dans l'entrevue qui doit avoir lieu et venir m'en rendre compte directement aussitôt après.

« J'ai l'honneur d'être avec considération, Général, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« L. DE FROTTÉ [1]. »

A ses amis réunis à Candé, il s'ouvrait plus complétement et manifestait son éloignement pour la paix proposée, et acceptée, au moins d'intention secrète, par plusieurs :

A MM. les généraux royalistes de Châtillon, d'Autichamp, Georges, de Bourmont, de La Prévalaye et de Suzannet.

« MESSIEURS,

« Si vous vous rappelez bien des opinions que j'ai soutenues dans nos conférences de Pouancé et Segré, ainsi que des raisons sur lesquelles je les ai appuyées, vous ne devez que trop aujourd'hui en sentir la justesse. Le voile s'est déchiré de manière à ne plus laisser aucun doute sur le parti qui nous reste à prendre, si nous ne voulons pas laisser nos pays livrés à la tyrannie arbitraire d'un usurpateur orgueilleux qui, en insultant à nos principes, à notre honneur et à la cause que nous servons, nous redemande nos armes pour n'avoir plus à nous craindre, afin de pouvoir nous asservir et traiter nos pays comme bon lui semblera.

« Fidèle à l'amitié et au principe d'unité qui doit toujours exister entre nous, j'ai adhéré à tout ce que vous avez décidé contre mon opinion. Aujourd'hui, vous me retrouverez encore le même, par l'intime persuasion où je suis que, dans une circonstance semblable, où il est impossible de s'abuser davantage, il n'est pas un de vous qui ne prenne le seul parti qui nous reste pour sauver nos pays, nos armes et notre honneur.

« Je ne puis malheureusement me rendre à Candé. J'ai des motifs que j'explique au général Hédouville dans la réponse que je lui fais à la lettre qu'il m'a écrite et dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie.

« Mais je charge MM. le baron de Hugon et du Mont, deux de mes chefs de légion, d'être mes interprètes auprès de vous, comme ils pourront l'être de l'opinion de leurs camarades. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien les recevoir en mon lieu et place et admettre

[1] Arch. de la guerre. — M. de Martel, p. 46, trouve cette lettre ridicule; nous ne sommes pas de son avis.

Digitized by Google

comme fondés et porteurs de ma procuration et de mes instructions près de vous.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien recevoir d'un vrai camarade l'assurance bien sincère des sentiments d'amitié, d'estime et de dévouement,

« Avec lesquels j'ai l'honneur d'être...

« L. DE FROTTÉ. »

Ses instructions à du Verdun[1] et d'Hugon, ses fondés de pouvoir, étaient plus précises et témoignaient d'une implacable résolution. Cette résolution était connue de ses ennemis, comme de ses amis : elle devait être son titre de proscription, comme nous le verrons bientôt.

« Ces Messieurs, après avoir remis leurs dépêches et être admis au conseil, y feront part des obstacles qui m'ont empêché de m'y rendre et de l'opinion générale des officiers et soldats royalistes sous mes ordres, ainsi que de celle où je persiste plus encore que jamais, qu'il est de l'honneur des chefs et autres royalistes, comme de l'intérêt de leurs pays, de prendre les armes activement le 15 janvier, époque de l'expiration de la trêve, à moins qu'il ne soit possible, par un ton ferme et des négociations adroites, d'obtenir encore une prolongation de trois semaines ou un mois. Dans ce dernier cas, MM. du Verdun et d'Hugon ne négligeront rien, en conservant le caractère et l'attitude qui nous conviennent vis-à-vis du général Hédouville, pour seconder toutes les vues des généraux royalistes relatives à la temporisation; mais si, par quelques motifs que je ne puis ni ne dois prévoir dans les circonstances actuelles, il s'agissait du côté des chefs royalistes de transiger de la paix, ces Messieurs, dans le conseil royaliste, soutiendront, avec toute la fermeté qui les caractérise, ceux des chefs royalistes qui opineront à la guerre et feront valoir toutes les raisons que nous indiquent les intérêts du parti du Roi, ceux de nos pays et notre honneur. Dans le cas où il serait possible que les chefs royalistes opinant à la paix d'après des conditions humiliantes et dangereuses, seraient en majorité, MM. du Verdun et d'Hugon assureront les autres que, s'ils veulent indépendamment faire la guerre, nous les soutiendrons jusqu'à extinction, et en dernière analyse, s'il était possible que, par des motifs réels ou spécieux, ou par des raisons trop impérieuses, l'unanimité des chefs royalistes fussent conduits à consentir et à signer la paix,

[1] Du Mont du Bostaquet de Lamberville, plus connu sous le nom de du Verdun.

Digitized by Google

MM. d'Hugon et du Verdun, le jour de la signature, prendront congé et se retireront par devers nous pour nous rendre compte de ce qui aura pu déterminer à pareille décision, mais ils ne prendront point de parti et ne signeront point de paix avant d'avoir reçu de nouvelles instructions de notre part.

« Si, comme c'est présumable, l'unanimité des chefs royalistes est à la guerre, si l'on ne peut obtenir encore une prolongation de la trêve, MM. d'Hugon et du Verdun leur feront part des forces que nous pouvons faire mouvoir en Normandie, des moyens et du zèle que nous mettrons pour les seconder, et recevront du conseil le plan de guerre qui y sera déterminé jusqu'à l'arrivée des secours et du prince que nous devons toujours espérer.

« Le comte Louis DE FROTTÉ.

« Commandant en chef pour le Roi dans la province de Normandie[1]. »

*
* *

Les nouvelles conférences s'ouvrirent à Candé le 20 nivôse (10 janvier)[2]. L'absence de Frotté[3] laissait aux partisans de la

[1] Pièce communiquée par M. l'abbé Macé.

[2] Et non pas le 23 nivôse, ainsi que l'ont écrit Beauchamp et ses copistes, ni le 18, comme le prétend Crétineau. Les convocations faites par Hédouville indiquaient le 20. Voici, d'ailleurs, une pièce qui ne peut laisser de doute sur ce point :

« 21 nivôse an VIII, *vel* 11 janvier 1800.

« Le licenciement absolu des hommes assemblés dans les cantonnements, armés ou non armés, aura sa pleine et entière exécution le 1er pluviôse inclusivement. Alors, tout individu rentrera au moment même dans son domicile, pour y vivre paisiblement comme par le passé, sous les lois du gouvernement.

« Et, conformément à l'autorisation donnée au général Hédouville, il sera envoyé au premier Consul un des habitants de l'Ouest, chargé d'aplanir les difficultés existantes, et, si cela devenait impossible, la présente convention serait nulle. Ainsi arrêté entre le général Hédouville et les chefs soussignés, à Candé.

« T. HÉDOUVILLE,

« Le comte DE BOURMONT; — C. D'AUTICHAMP; — C. DE SUZANNET; — le comte D'ANDIGNÉ; — SOYER; — LA ROCHE SAINT-ANDRÉ; — DE KAINLIS; — le comte DE CHATILLON; — D'ANDIGNÉ. »

Cette pièce semble bien indiquer une sorte d'entente préexistante entre une partie des chefs et le général républicain, et laisse aisément pressentir le dénoûment. (M. DE MARTEL, p. 48.)

[3] Muret, t. V, p. 117, et l'abbé Deniau, t. VI, p. 42, se trompent en disant qu'il était à Candé.

Digitized by Google

paix une grande liberté d'action; d'Hugon et du Verdun de Lamberville, ses représentants, ne pouvaient avoir la même autorité que lui. L'abbé Bernier, consulté par les chefs et toujours revêtu du titre de commissaire général que lui avaient donné les princes, et dont il n'hésitait pas à se servir contre eux, allait jouer le rôle principal[1].

Ce même jour, les départements de l'Ouest étaient mis en état de siége.

Hédouville fut pressant et habile; il invoqua l'intérêt de la France, celui des pays insurgés, celui des négociateurs. La question la plus délicate était celle de la remise des armes. Suivant Beauchamp[2], Hédouville aurait déclaré aux chefs royalistes, le 13 janvier, « que le premier Consul consentirait même à ce que les royalistes conservassent leurs armes, pourvu que cette clause restât secrète et que, pour l'honneur de la République, chacun des chefs s'engageât à envoyer ostensiblement vingt mauvais fusils dans chacune des villes chefs-lieux du département. » Les chefs, ceux-là mêmes qui étaient le plus favorables à la paix, auraient unanimement rejeté cette proposition. Nous ne saurions admettre cette version, trop contradictoire avec les déclarations précédentes du premier Consul (5 jan-

[1] Sa première lettre à Hédouville, dans laquelle on le voit déjà se poser en oracle et en arbitre futur de la situation, est du 12 nivôse (2 janvier). (De Martel, p. 44.)

Bernier (Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie). — Né à Daon, le 31 octobre 1762; — prêtre; — curé de Saint-Laud d'Angers, 1790; — rôle considérable dans les guerres de la Vendée; — commissaire civil général auprès du conseil supérieur des armées royales (7 janvier 1800); — auteur principal de la pacification; — évêque d'Orléans, 1802; — mort le 1er octobre 1806.

[2] T. IV, p. 459; suivi littéralement par Muret, t. V, p. 174, et par Crétineau-Joly, t. IV, p. 74. Voy. dans le même sens *Georges Cadoudal*, p. 217.

Nous donnons à l'Appendice une pièce intéressante, dont nous attribuons la rédaction à Bourmont et dont la copie, écrite de la main même de Hédouville, se trouve aux Archives de la guerre. Elle n'est pas datée, mais dans la série chronologique à laquelle elle appartient, elle est placée au 22 nivôse an VIII (12 janvier 1800); nous la croyons un peu antérieure. Nous l'avons publiée, avec des notes, dans la *Revue des documents historiques*, 1878 (tirage à part de 16 p. in-8°, Paris, Charavay). Elle jette beaucoup de jour sur la situation des insurgés, les espérances, les prétentions et, grâce à sa nature confidentielle, les sentiments secrets d'une partie de leurs chefs, au moment où se discutaient les conditions de la pacification.

Digitized by Google

vier), qui exigeait « un désarmement véritable et complet[1] ».

Les chefs royalistes se séparèrent encore une fois sans avoir rien arrêté.

Hédouville avait pris sur lui de leur accorder de nouveaux délais et de proroger la trêve jusqu'au 22 janvier : mesure éminemment politique, comme l'événement allait bientôt le prouver; courageuse aussi, car elle était contraire aux instructions de Clarke[2], et elle allait lui coûter son commandement. Il fut donné à Brune, moins scrupuleux, et Hédouville consentit à servir sous ses ordres. Il devint simple chef d'état-major de cette armée qu'il avait eu l'honneur de commander en chef, au lendemain même du jour où il avait eu la gloire et le bonheur de réussir dans l'œuvre si difficile de la pacification.

Hédouville au ministre de la guerre.

« 22 nivôse an VIII (12 janvier).

« ... Je m'empresse de vous annoncer que d'après l'observation qui m'a été faite qu'il n'était pas possible que la proclamation des consuls fût connue dix jours avant la reprise d'armes, dans les cantons les plus éloignés d'Angers, la suspension sera encore prolongée jusqu'au 1er pluviôse inclusivement. A cette époque, si les chouans n'ont pas entièrement opéré le licenciement de leurs bandes, elles seront poursuivies avec la plus grande vigueur[3]... »

[1] Il existe bien une protestation de d'Autichamp et de ses principaux officiers, en date du 2 janvier (12 nivôse), contre le désarmement :

« Nous ne pouvons, disaient-ils, nous prêter à cette mesure, sans compromettre à la fois notre existence et la sûreté personnelle des habitants. » Le même jour, Bernier écrivait à Hédouville, dans le même sens, une lettre des plus habiles. Tout avait été inutile.

[2] Clarke (Henri-Jacques-Guillaume, duc de Feltre). Né à Landrecies, en 1765, d'une famille irlandaise; — capitaine de dragons, 1790; — général de brigade, 1792; — de division, 1795; — chargé de missions diplomatiques importantes; — conseiller d'État sous l'Empire; — gouverneur de Vienne, 1805; — d'Erfurth, de Berlin : son administration fut, dit-on, dure, humiliante, ruineuse, quelquefois sanguinaire, peut-être par excès d'obéissance pour les ordres supérieurs qu'il recevait; — pointilleux, mais probe, laborieux, instruit dans toutes les parties de l'art militaire; — comte de Hunebourg, 1804; — duc de Feltre, 1809, — ministre de la guerre; — pair de France, 1814; — de nouveau ministre de la guerre; — mort le 28 octobre 1818. On a dit de lui « qu'il ne se piquait pas d'être plus constant que la fortune... ». (*Biographies.*)

[3] Arch. de la guerre. — V. à l'Appendice la correspondance relative à cet incident.

Digitized by Google

*
* *

C'est alors que Bernier trouva moyen d'entraîner à Montfaucon-sur-Moine d'Autichamp et les chefs de la rive gauche, et de les décider à une délibération séparée [1]; il n'est pas sûr qu'il y ait lui-même assisté.

D'Autichamp présida, Renou remplissait les fonctions de secrétaire.

Pallu-Duparc, arrivant d'Angleterre et absolument dévoué à Bernier, s'y trouvait; il commandait dans le haut Poitou une division de peu d'importance [2].

[1] Abbé Deniau, p. 46.

« Général,

« Je ne puis vous exprimer avec quelle satisfaction j'ai entendu le rapport que le citoyen Barré a daigné me faire de vos instructions. Je serais parti de suite si je n'eusse craint de ne vous pas trouver à Angers aussitôt mon arrivée. Mais M. du Bouchet, porteur d'une lettre pour vous, arrive à l'instant et m'annonce votre retour. Je n'hésite plus et me dispose à me rendre de suite auprès de vous. Je tâcherai d'arriver assez tard aujourd'hui pour garder l'*incognito* que le bien public exige et ne pas troubler votre repos, que les fatigues doivent vous rendre bien nécessaire. Puissé-je être assez heureux pour seconder vos intentions et vous aider par mes faibles moyens à consommer le grand ouvrage dont le gouvernement vous a chargé et dont la gloire doit rejaillir uniquement sur vous!

« Agréez, Général, l'expression méritée de mes sentiments respectueux, en attendant que je puisse moi-même vous la témoigner de vive voix.

« Bernier.

« 13 janv., à 2 heures de nuit (23 niv.). »
(Arch. de la guerre.)

« Général,

« Désirant être instruit promptement de la réponse que nous attendons tous avec impatience, dans l'espérance qu'elle évitera une nouvelle effusion de sang français, j'ai l'honneur de vous envoyer M. de Turpin (?), qui restera auprès de vous jusqu'au retour de M. d'Andigné. Je saisis cette nouvelle occasion pour vous assurer des sentiments d'estime avec lesquels...

« D'Autichamp.

« Montmoutier, 13 janv. 1800 (23 niv.). »
(Arch. de la guerre.)

En marge, de la main de Hédouville : « Reçu le 24 frim. (*sic*); rép. par la décl. rem. le 23 à Bernier. »

[2] Pallu-Duparc, né en 1767; — volontaire au régiment de l'Ile-de-France, 1783; — émigré rentré; — services en Bretagne, 1796; — commandant en chef dans le haut Poitou, qui bougea peu, avec le titre de colonel; — chargé du commandement des volontaires, en Belgique, pendant les Cent-Jours; — gouverneur de la Rochelle. (*État de* 1814; — Guillemin, *Le Patriotisme des volontaires royaux de l'École de droit de Paris*, 1822.)

Digitized by Google

Plusieurs officiers étaient d'avance gagnés à la soumission[1], une partie de leurs hommes étaient déjà licenciés; Bernier avait fait annoncer la paix au prône de certaines paroisses.

Châtillon avait eu des conférences secrètes avec Hédouville et avait entamé avec lui des négociations particulières[2].

D'autres ne désespéraient pas, à l'aide des secours prochains promis par l'Angleterre et des avances que ferait Georges, de recommencer la lutte avec succès. Des reproches mutuels, des mots violents et des provocations furent échangés, des tables

[1] « L'arrangement de Charles (d'Autichamp) et de Constant (Suzannet) serait, dit-on, conclu... Je n'en crois rien; mais l'esprit qui règne dans leur parti est bien mauvais. » (Kainlis à Bourmont, 16 janvier.) (Bibl. nat., Nouvelles acquisit., vol. 1029.)

[2] Lettre de madame Turpin de Crissé à Hédouville (s. d., mais présumée du 11 nivôse (1er janvier) :

« Général,

« Sans l'extrême fatigue que j'éprouve de la route que j'ai faite hier, j'aurais eu ce matin l'honneur de vous voir, étant chargée particulièrement d'une proposition à vous faire de la part de M. de Châtillon, sur laquelle je vous prie de garder le secret pour tout le monde.

« Il désirerait, Général, avoir demain une entrevue avec vous. Il vous demande s'il pourrait vous voir hors de la ville. Vous n'ignorez pas que les chefs royalistes ont des plaintes très-justes sur les manques d'égards et même les insultes qui leur sont faites ici. Si cependant vous ne pouviez sortir d'Angers, il consentirait à y entrer d'après votre parole d'être respecté et protégé; veuillez, Général, me faire réponse à cet égard, parce que je ferais repartir mon domestique à midi pour la lui porter.

« Il se pourrait, cependant, qu'ayant mis un jour de retard dans ma route et n'ayant plus que douze jours d'ici à la reprise d'armes, il ne puisse satisfaire l'envie qu'il avait de vous donner des preuves particulières de l'estime que vous lui avez inspirée.

« Ce qu'il avait à vous dire ne dérange rien aux instructions ni aux pouvoirs des commissaires qui sont ici, qui ont dû acquérir votre confiance et votre estime. Si le peu de temps qui reste à M. de Châtillon ne lui permet pas de vous venir voir, vous voudrez bien vous assurer qu'il a tout employé pour pacifier nos contrées; il a été, ainsi que tout le monde, surpris d'une rupture si singulière à la veille de la signature de la paix. Puissent ceux qui ont provoqué près du gouvernement une telle mesure, ne lui avoir pas fourni des sujets de regret!

« Agréez, Général, les sentiments de ma considération, etc.

« Bongars Turpin de Crissé.

« Veuillez, Général, dire mille choses honnêtes à madame Hédouville.

« Je demeure rue Basse Saint-Julien, n° 3. »

(Arch. de la guerre.)

Note de la main de Hédouville : « Rép. le 11 nivôse que je verrais volontiers M. Châtillon. »

Digitized by Google

renversées, des sabres tirés[1]. L'ascendant de l'abbé Bernier l'emporta. On assure que ses demi-confidences sur l'intention qu'aurait eue Bonaparte de rappeler les Bourbons, ne furent pas sans influence sur certains esprits qui ne cherchaient peut-être qu'un prétexte pour se rendre : d'Autichamp n'eut pas même besoin d'exprimer son opinion[2].

La paix fut décidée le 18 janvier, à deux heures.

Ce n'est pas un traité conditionnel auquel souscrivaient ces chefs si fiers encore et si exigeants quelques jours auparavant, mais une soumission pure et simple, une amnistie acceptée avec toutes ses conséquences.

L'honneur principal de cet important résultat revenait à Hédouville. C'est lui qui, même avant le 18 brumaire, avait entamé avec les chefs royalistes les négociations qui devaient aboutir à la pacification de Montfaucon ; c'est lui qui, au milieu d'obstacles de toute nature, avait conduit ces négociations avec une prudence couronnée par le succès : ses sages lenteurs avaient plus obtenu que n'auraient fait les coups de colère et les terribles exécutions

[1] On montra longtemps dans la maison Thénaisie, où se tenait la réunion, les plaques en fonte des foyers du rez-de-chaussée brisées par la violence avec laquelle des furieux y lançaient de colère d'énormes bûches. (Thénaisie, *Notice sur Montfaucon*, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1863.) Il s'aide des souvenirs de Barré, qui prit, lui aussi, une part active à la pacification ; leur récit, toutefois, manque d'exactitude en certains points.

Barré (Lin-Leu-Laud-Luc), né et mort à Chartres, 1773-1834 ; — administrateur et littérateur. (C. Port, *Dict.*)

[2] Beauchamp, t. IV, p. 471 ; — Bougler, *Notice sur le général d'Autichamp*, Angers, Barassé, s. d. (1860), p. 35, et *Biographie des députés de l'Anjou*, Paris, Didier, 1865, t. II, p. 412 ; — Abbé Deniau, t. IV, p. 47 ; — Bourniseaux, t. II, p. 421 ; — Etc.

Les divisions des chefs royalistes à ce moment, — et ce n'étaient pas les premières, mais l'exemple de 1796 ne les avait pas éclairés, — rappellent singulièrement celles des chefs camisards lors de l'amnistie offerte par le maréchal de Villars et acceptée par Jean Cavalier, qui fut à cette occasion contredit, calomnié et finalement abandonné par ses principaux officiers : jalousies, illusions obstinées et qui devaient coûter si cher à leurs infortunés coreligionnaires, espérances trompées du côté de l'étranger, mêmes passions fermentant au sein des minorités, sans distinction de croyances. (V. sur ce point l'intéressant travail de M. Germain, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier.)

Séguin, t. II, p. 358, entre autres erreurs, allègue que Frotté aurait assisté à la réunion de Montfaucon ; Crétineau-Joly (*Histoire des généraux en chef vendéens*, p. 359) le répète, par distraction sans doute.

Digitized by Google

du premier Consul. Il recueillit sur l'heure de grandes louanges de ses chefs, de ceux mêmes qui, avant la réussite, n'avaient pas osé le défendre. « Ce succès vous était bien dû, lui écrivait le général Dupont, directeur du dépôt de la guerre; jouissez-en comme d'une victoire qu'aucune action de guerre ne peut effacer[1] ! » De nombreux témoignages de reconnaissance lui furent adressés par la population civile; au théâtre d'Angers, il fut, « avec sa jeune et modeste épouse », l'objet d'ovations enthousiastes. Seul, le premier Consul garda le silence. Quelques jours plus tard (24 nivôse — 14 janvier), comme s'il eût tenu rancune à Hédouville de ce succès remporté en dehors de ses prévisions et de ses instructions, il lui enlevait le commandement en chef de l'armée d'Angleterre, devenue l'armée de l'Ouest, pour le donner à Brune[2].

*
* *

Nous avons vu que Frotté, en partant, avait laissé le commandement au baron de Commarque, brigadier général, qui conserva son quartier au château de Flers; il devait surveiller l'exécution de la trêve. Du Verdun devait le seconder dans son arrondissement et communiquer les conditions à Picot et à Joubert, aide-major général pour le département de l'Eure[3].

Les chouans avaient le droit de prendre leurs cantonnements partout où les républicains n'avaient point établi les leurs, et ceux-ci ne pouvaient faire de sorties ni lever des contributions sur les campagnes occupées par leurs adversaires. Frotté avait recommandé à ses officiers de tenir réunies leurs légions, de les exercer tous les jours au maniement des armes et à la discipline régulière des camps, de se garder constamment du côté des républicains, qui pourraient tenter quelque surprise. Ils ne devaient plus, à partir de ce jour, faire ni souffrir aucune hostilité,

[1] 26 janvier. — Autres lettres de Berthier, Paultre et Lacuée. (Arch. de la guerre.)

[2] Les Archives de la guerre renferment toute une correspondance des plus curieuses relative à cet incident; nous l'avons publiée dans la *Revue du Maine*.

[3] Instructions de Frotté, 2 déc. (Commun. par M. l'abbé Macé.)

Digitized by Google

et leurs soldats devaient observer la discipline la plus exacte. Cette attitude commanderait le respect aux républicains et pourrait influer sur le résultat des conférences. Les soldats qui voudraient aller se reposer ou travailler chez leurs parents en obtiendraient la permission, mais ils y seraient surveillés avec soin, et le moindre délit serait sévèrement puni.

Le 1er bataillon de la légion de Saint-Jean prit son quartier général au château de la Rochelle, en la commune de Bernières. Il comprenait environ sept cents hommes et était sous les ordres de Monceaux. Le second, commandé par Guesdon, fut placé au château de Saint-Auvieu, près Passais.

Il y avait à peine deux jours que les chouans étaient installés à la Rochelle, quand Moulin, qui commandait à la place de Monceaux, absent pour affaires de famille, apprit, par le retour précipité d'un domestique qu'il avait envoyé à Vire chercher des provisions, que cinq cents hommes, sous la conduite du commandant Sachet, marchaient sur son cantonnement. Ses hommes à ce moment étaient à l'exercice. Avec trois ou quatre officiers et une dizaine de soldats, il courut au-devant des bleus, qu'il rencontra au haut de l'avenue du Château. Au premier *Qui vive?* les bleus s'arrêtèrent; ils échangèrent un salut courtois avec les royalistes. Sachet, ne voyant pas d'épaulettes dans le groupe de ces derniers, demanda quel était le chef. « C'est moi qui ai l'honneur de l'être », répondit Moulin en s'avançant; « qu'y a-t-il « pour votre service? » — « Le général Bourgeois, commandant de « l'arrondissement de Vire, m'a chargé de vous signifier l'ordre « d'évacuer le château de la Rochelle et tout le territoire de son « commandement, le Calvados ne faisant pas partie des départements insurgés, les seuls où vous puissiez vous cantonner. » — « Le Calvados doit être compris dans les départements insurgés, « puisqu'il fournit un corps de royalistes armés. Le bataillon « cantonné ici est composé presque entièrement d'habitants du « Calvados et même de l'arrondissement de Vire. Le général « Bourgeois commande bien dans la ville, mais, de fait et de droit, « je commande dans la campagne, c'est-à-dire partout où il n'y « avait pas de garnison républicaine au moment de l'armi-

Digitized by Google

« stice. » — « Le général ne l'entend pas ainsi. » — « J'en suis « fâché; mais a-t-il l'intention, en cas d'un refus, qu'il a dû « prévoir, de nous contraindre par la force à sortir d'ici? » — « Non, assurément. » — « Cependant, un ordre apporté par cinq « cents hommes armés ressemble fort à une menace ou même à « une hostilité. Faites ce qu'il vous plaira. Nous vous suivrons sur « le terrain que vous aurez choisi. C'est vous qui, malgré l'ar- « mistice, faites une sortie armée dans la campagne. » — « Au- « cun délit n'a été ni ne sera commis. Envoyez avec moi un « officier pour expliquer vos raisons au général. » — « Très- « volontiers. Il aurait mieux fait de me prévenir par une lettre « ou par un exprès. S'il méconnaissait nos droits, nous saurions « les faire respecter. » Là-dessus, Moulin envoya chercher un baril d'eau-de-vie; les officiers des deux côtés se rapprochèrent et trinquèrent ensemble pour la première fois.

Moulin conduisit le commandant dans le champ où six cents de ses hommes, la plupart de l'arrondissement de Vire, faisaient l'exercice. Le commandant fut frappé de leur bonne tenue; il ne les croyait ni si bien équipés ni si bien aguerris.

Le reste de l'eau-de-vie fut distribué à ses soldats, puis il repartit pour Vire avec Gallouin (*Les Sillons*), capitaine, et Cauvin, commissaire de la légion, chargés par Moulin de s'aboucher avec le général Bourgeois. Le général les accueillit à merveille, leur donna une garde et leur fit partager sa table[1]. Il paraissait disposé à accepter pour le règlement des cantonnements les bases proposées par les chouans; mais au bout de quinze jours ils quittèrent la Rochelle et transportèrent leur quartier général à la Bérardière en Saint-Bomer, près de Domfront, pour se rapprocher du cantonnement de Saint-Auvieu[2] et de celui de Flers.

[1] Séguin, t. II, p. 365; — Abbé Dumaine, p. 342; — Moulin, *Mémoires*.

[2] Le Provost La Besnardais, officier invalide, de la commune et canton de Passais, réfugié à Alençon à cause de la guerre, se plaint du pillage fait par les brigands dans sa maison d'Auvieu en Passais, après l'armistice. « Ils en ont fait leur caserne; ont brûlé vingt-cinq cordes de bois et deux cents fagots; volé quarante-huit quintaux de grain, cent cinquante bouteilles de vin; mangé ses provisions de lard et de beurre salé. Il espère que *Son Excellence* (le ministre de la guerre) voudra bien prendre ses malheurs en considération, et faire cesser le brigandage le plus tôt possible. » (12 nivôse an VIII. — Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

C'est à Saint-Bomer qu'eurent lieu, entre Guidal et le baron de Commarque, plusieurs entrevues dans lesquelles Guidal non-seulement manifesta des dispositions royalistes qui lui gagnèrent la confiance du commandant et ne furent pas étrangères, comme nous le verrons bientôt, à la résolution fatale par laquelle Frotté lui-même se remit entre ses mains, mais reçut les arrhes d'une odieuse trahison. Seulement, il songait alors à trahir la République au profit des royalistes, et ce sont les royalistes qu'il finit par trahir au profit de la République. Moulin assistait à la première conférence; c'est lui qui va nous raconter tout ce qui s'y passa[1] :

« Guidal, arrivé avec un aide de camp et deux chasseurs à cheval, y parut seul. Il affecta beaucoup de franchise. Il nous dit qu'il y avait longtemps qu'il désirait venir à nous; que ses sentiments étaient au fond conformes aux nôtres. Il demanda même à M. de Commarque s'il valait mieux qu'il pressât l'embauchage des troupes qui devaient le suivre dans nos rangs, ou qu'il attendît. Commarque, avant de répondre, voulut savoir de combien d'hommes il pourrait être suivi. « La troupe que je commande peut se monter à sept mille hommes, « infanterie et cavalerie. Vous pouvez compter que je vous en amènerai « deux mille cinq cents. » — « En ce cas », reprit Commarque, « vous « ferez bien de nous les amener le plus tôt possible, car, d'après les « dépêches que je reçois de notre général, il ne faut pas avoir grande « foi dans le succès des négociations qui se continuent à Pouancé. » Guidal, ainsi pris au mot, commença à incidenter sur les dépenses qu'il allait être obligé de faire pour embaucher les hommes dont il disait être sûr. Il nous fit beaucoup de questions sur les moyens de soutenir une armée, et nous laissa subtilement entrevoir qu'il serait très à propos que nous lui remissions une certaine somme d'argent, qui, disait-il, favoriserait infiniment son projet. Commarque lui fit observer qu'il n'avait pas pour le moment beaucoup de fonds à sa disposition; cependant, il allait lui donner cent louis pour faciliter son entreprise. En même temps, il m'ordonna de compter cent louis au général Guidal, qui se retira bientôt avec mille protestations de dévouement.

[1] *Mémoires* de Moulin; — *Mémoires* de de Moustier; — Abbé Dumaine, p. 342.

Moulin, honnête homme, témoin oculaire, écrivant vingt ans après la mort de Guidal, absolument désintéressé, mérite toute confiance. Son témoignage est confirmé par le récit de de Moustier, par les insinuations de Billard, et surtout par les aveux formels de la famille Guidal.

Digitized by Google

« Peu de jours après, Guidal revint une seconde fois à mon état-major. Il nous fit plusieurs prétendues révélations sur les moyens dont le gouvernement de fait voulait se servir pour nous réduire aux conditions prescrites de pacification. Il nous répéta que, s'il était mieux en finances, il trouverait moyen de nous prévenir de tout ce que la République tramerait contre nous.

« Il nous donna le mot d'ordre des républicains, et finit par obtenir une somme de cent louis de Commarque.

« Les tergiversations, la physionomie astucieuse de Guidal, et par-dessus tout, son appétit déréglé pour la finance, avaient jeté quelques nuages dans mon esprit. »

Le chef de bataillon Liskenne (ou Lestienne), qui commandait à Domfront et que Moulin connaissait un peu, se montrait, lui aussi, bien disposé pour les royalistes. Il les engageait à se défier de Guidal, qu'il considérait « comme un traître et un misérable », et, de son côté, Guidal, redoutant ses indiscrétions, le présentait comme « un jacobin forcené, devenu, de mauvais avocat, un mauvais militaire[1] ».

Pendant ces conférences, les chouans traitaient à Saint-Bomer les bleus qui venaient les visiter, et les patriotes de Lonlai, au grand scandale des austères du parti, fêtaient les officiers chouans[2].

*
* *

Saint-Paul et les grenadiers de sa division voulurent recruter pendant la suspension et se permirent même des menaces vis-à-

[1] Guidal n'était pas le seul général disposé à trahir. Écoutons Napoléon :

« Un grand nombre de généraux et d'officiers de l'armée trahissaient la République et s'entendaient avec les chefs des chouans. Le peu de confiance que leur avait inspiré le Directoire, l'ancien désordre qui régnait dans toutes les parties de l'administration avaient porté ces officiers à oublier leur honneur et leur devoir pour se ménager un parti qu'ils croyaient au moment de triompher. Plusieurs furent assez éhontés pour en venir faire la confidence à Napoléon, en lui déclarant avoir obéi aux circonstances, et lui offrant de racheter ce moment d'incertitude par des services d'autant plus importants qu'ils étaient dans la confidence des chouans et des Vendéens. » (*Œuvres de Napoléon à Sainte-Hélène ;* édit. in-4°, t. XXX, p. 402.)

Parmi les autres généraux employés contre les chouans de basse Normandie, qui furent soupçonnés de trahison, nous voyons Mignotte et Digonnet, que Caillebotte aîné, fort crédule, il est vrai, aux rumeurs populaires, accuse formellement d'avoir été « corrompus par les royalistes ».

[2] Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.

Digitized by Google

vis des jeunes gens des environs de Domfront pour les contraindre à s'enrôler avec eux. Ils prétendaient ne pas s'écarter ainsi des conditions de l'armistice, telles qu'ils les avaient comprises et acceptées. Lestienne se plaignit. De son côté, il dut réprimer les excès de la colonne mobile de Putanges[1]. Bertrand, commandant de la colonne mobile de la Carneille, qui s'était signalée en toutes circonstances par son exaltation républicaine, entra lui-même en négociation avec les chouans; il écrivit à Frotté pour s'assurer de la sûreté que trouveraient les républicains à voyager dans ses cantonnements. Ce fut Commarque qui lui répondit en l'absence de son chef; il lui donna même une leçon de politesse, Bertrand ayant affecté de n'accorder au général ni son titre de comte ni sa qualité de général[2].

En somme, la trêve fut observée dans l'Orne et dans le Calvados[3], aussi exactement qu'elle pouvait l'être en de pareilles circonstances, pendant le mois de décembre. La sanglante et cruelle affaire du Sap, qui inaugura la reprise des hostilités

[1] Lettres des 9 et 12 décembre. (Commun. par M. l'abbé Macé.)

[2] « *A Monsieur Frotté.*

« En conséquence de la suspension d'armes existante entre les républicains et les royalistes, veuillez bien me dire, Monsieur, si un ou plusieurs républicains, soldats ou non, armés ou non armés, en ne s'écartant pas des devoirs qu'exige un armistice, peuvent, sans inquiétude, voyager dans les contrées que vous habitez.

« Vor BERTRAND. »

Réponse.

« Au quartier général de Flers, ce 9 décembre 1799.

« ... Oui, Monsieur, tout soldat républicain qui ne s'écartera pas des devoirs qu'exige la réciprocité des conditions de l'armistice, pourra voyager sûrement dans toute l'étendue de mon commandement. Je lui garantis toute la protection que les circonstances me permettent de lui offrir, ainsi qu'à tout individu professant vos principes politiques. Je suis seulement fâché, Monsieur, qu'au moment d'un rapprochement désiré par un si grand nombre d'intéressés, vous n'accordiez pas à mon général les titres qui lui sont dus et que M. le général Hédouville ne lui a pas refusés. Les relations que les circonstances présentes m'ont permis d'avoir avec vos camarades plus élevés en grade que vous, Monsieur, m'ont personnellement convaincu de leur honnêteté, et ces exemples réitérés me font vous dire, avec toute la vérité possible, que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

« Le baron DE COMMARQUE. »

[3] Le *Journal des hommes libres*, 5, 8 et 12 nivôse, signale à peine quelques pillages commis par les chouans dans ces départements.

Digitized by Google

(5 janvier 1800), est postérieure à la proclamation de Bonaparte qui rompait violemment les conférences.

Dans la Manche, et surtout dans la partie contiguë à la Bretagne, les désordres furent plus graves durant cette période : arbre de liberté coupé à Tirepied ; — barrières et retranchements de Saint-James renversés ; — enlèvement, dans la ville d'Avranches même, du fils du directeur de la poste aux lettres ; le père blessé en voulant le défendre ; — tentatives d'embauchage et levées de contributions par Ruays[1], vis-à-vis duquel, d'ailleurs, l'autorité militaire se permettait des procédés d'espionnage que réprouvaient également l'esprit et les termes du traité[2].

Tout cela était fort envenimé par les révolutionnaires ardents, par la presse[3] et surtout par Fouché, qui continuait sa campagne d'hostilité contre les royalistes et de résistance à la pacification[4].

Hédouville, de son côté, persistait, comme nous l'avons vu,

[1] Arch. de la guerre ; — *Journal des hommes libres*, 8, 12, 15 nivôse.

[2] AU GÉNÉRAL HÉDOUVILLE,

Pinon, général de brigade commandant dans le département de la Manche.

« Quartier général de Coutances, 17 nivôse (7 janvier 1800.)

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« J'ai trouvé dans la colonne mobile deux individus qui ont feint de s'enrôler dans les chouans. M. de Ruays les a admis à sa table, leur a donné dix-huit francs à compte sur ce qu'ils doivent recevoir, les a engagés à apporter leurs armes et leurs munitions dont ils ont grand besoin.

« Après le dîner, M. de Ruays leur a dit qu'on devait faire un débarquement entre Saint-Brieuc et Port-Malo ; que le chef Frotté devait le protéger avec une colonne ; qu'on devait apporter aux insurgés des armes, de la poudre, un million en espèces, et mille aunes de drap gris ; enfin, qu'il doit descendre sur les côtes de la Manche des Russes pour protéger les royalistes.

« Mes deux espions ont ajouté que M. de Ruays manquait d'argent et qu'il a demandé à un de ses officiers s'il ne pourrait pas lui procurer douze à quinze mille francs pour acheter des munitions et des fusils et payer les engagements promis aux déserteurs.

« Je ne sais jusqu'où sont fondés les propos de la descente ; quand ce chef de chouans les aurait tenus seulement pour donner de l'espoir à ses gens, j'ai cru devoir vous en prévenir.

« PINON. »

[3] *Journal des hommes libres* ; — *Décade philosophique*, 30 nivôse an VIII ; — Etc.

[4] Arch. de la guerre, *passim*.

Digitized by Google

dans ses projets de conciliation. Il avouait que ses propres troupes n'étaient pas sans reproche, que sur plusieurs points même elles s'étaient livrées à des désordres et à des excès qui justifiaient, ou du moins excusaient dans une certaine mesure ceux de leurs ennemis. « Je me rappelle, écrivait-il, que les mêmes plaintes eurent lieu lorsque le général Hoche prenait des mesures semblables à celles que je prends et était à la veille de soumettre ce malheureux pays aux lois de la République[1]. » Cet exemple était bien fait pour le soutenir.

*
* *

Il nous reste à éclaircir les questions, fort délicates, qui ont divisé le parti royaliste au sujet des adhésions à la pacification que firent les différents chefs, de l'empressement inopportun qu'on leur a reproché et du défaut de concert qui devait finalement créer à Frotté une situation si difficile et entraîner sa perte. C'est surtout par le rapprochement des dates et la reproduction de certains textes officiels que l'on peut y parvenir[2].

La paix pouvait être nécessaire, et l'on doit s'incliner devant les motifs de patriotisme et d'humanité qui entraînèrent la plupart de ses partisans.

Ce que l'on comprend moins, c'est une résolution aussi grave prise en dehors des chefs de la Bretagne, du Maine et de la Normandie, alors qu'en toute circonstance, et récemment encore à Pouancé, il avait été convenu que tous agiraient de concert[3] et que les instructions positives du comte d'Artois leur en faisaient une loi.

[1] A min. de la guerre, 21 frimaire; — Travot, 4 nivôse, an VIII. (Arch. de la guerre.)

[2] Ce chapitre était à peu près terminé quand parurent les *Mémoires* du général Bernard de la Frégeolière (*Émigration et Chouannerie*, 1881, in-8°), qui touchent par endroits au même sujet. L'éditeur (le vicomte Reynold de Bernard de la Frégeolière) a complété l'ouvrage de son aïeul à l'aide de recherches dans les Archives de la guerre et de papiers de famille. Nous lui avons emprunté quelques détails. Le volume de M. le comte de Martel est aussi postérieur à la publication, pour la plus grande partie du moins de ce chapitre, dans la *Revue du Maine*, 1884.

[3] Muret, t. V, p. 139, 163 ; — *Conversation de Bourmont et Châtillon*; — Beauchamp, t. IV, p. 416, 441.

Digitized by Google

Ce qui s'explique ou se justifie moins encore, c'est l'empressement de quelques-uns des signataires à se faire valoir auprès de Hédouville et à tâcher d'obtenir pour eux-mêmes ou pour les leurs certains avantages particuliers ; ils auraient dû laisser ce rôle à Bernier.

*
* *

L'encre des signatures n'était pas séchée, que, devançant les autres chefs, dont l'adhésion collective ne fut adressée à Hédouville que le 20 janvier (30 nivôse), Pallu-Duparc, commandant en chef des royalistes du haut Poitou (département de la Vienne), envoyait sa soumission, datée du 18 et la première de toutes. C'était un chef obscur, et le haut Poitou n'avait jamais fourni à l'insurrection qu'un faible contingent. Pallu était tout à fait dans la dépendance de l'abbé Bernier. Sa soumission est pure et simple, sans conditions ni restrictions. « Il s'en rapporte tant à la sagesse du gouvernement qu'à l'honnêteté du général en chef, pour les mesures ultérieures que les consuls jugeront devoir prendre pour assurer et garantir le bonheur et la tranquillité de tous les individus[1]. » On ne pouvait demander moins.

[1] Voici le texte complet de cette pièce, où l'on croit reconnaître la plume de l'abbé Bernier :

« Nous soussigné, François-Charles Pallu-Duparc, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandant en chef les royalistes du haut Poitou connu sous le nom de département de la Vienne, après avoir pris conseil de l'adresse du général Hédouville en date du 22 nivôse de la présente année, désirant procurer aux Français qui m'ont honoré de leur confiance, la paix intérieure et le bonheur dont un régime mal organisé les avait depuis longtemps privés;

« Déclarons adhérer de cœur et d'intentions aux vues bienfaisantes exprimées dans ladite adresse et nous en rapporter tant à la sagesse du gouvernement qu'à l'humanité du général en chef, pour les mesures ultérieures que les Consuls jugeront devoir prendre pour assurer et garantir le bonheur et la tranquillité de tous les individus ;

« Nous ordonnons, en conséquence, aux chefs et officiers des six divisions qui sont sous nos ordres, de licencier de suite et de renvoyer en paix dans leurs foyers tous les Français armés qui pourraient être rassemblés près d'eux par suite de l'insurrection des départements de l'Ouest ;

« Nous chargeons plus spécialement MM. les chevaliers de la Garde, adjudant général, de Beauvollier, aide-major général, et Renou, chef de la division de Loudun, de transmettre au général en chef de l'armée d'Angleterre le contenu de la présente, de lui en garantir l'exécution et de prendre avec lui, en notre nom,

Digitized by Google

L'abbé Bernier se hâta de transmettre lui-même à Hédouville la nouvelle de la pacification et de la soumission de Pallu-Duparc[1]. La joie qu'il exprimait devait être sincère; le succès, en effet, pouvait seul l'absoudre. Si la paix ne fût pas sortie de la réunion de Montfaucon, Bernier était perdu ; il n'était plus qu'un traître aux yeux des royalistes, un intrigant à ceux des républicains.

Il écrivit, dans le style sentimental du temps, que « l'olivier de la paix allait remplacer sur les deux rives les tristes cyprès que la guerre eût fait croître ». Cette phrase eut un grand succès,

tous les engagements qui peuvent concourir au bien général du pays, avec promesse de notre part de les ratifier.

« Fait à notre quartier général, le 18 janvier 1800 (28 niv.).

« Ch. Pallu-Duparc. »

(Arch. de la guerre.)

Au général Hédouville.

« Général,

« Vos vœux et les miens sont remplis. Aujourd'hui, à deux heures du soir, la paix a été acceptée avec reconnaissance, à Montfaucon, par tous les chefs et officiers de la rive gauche de la Loire. La rive droite va sans doute imiter cet exemple, et l'olivier de la paix remplacera sur les deux rives les tristes cyprès que la guerre eût fait croître.

« Je charge MM. de Beauvollier, du Bouchet et Renou de vous porter cette heureuse nouvelle. Je les recommande à la bienfaisance du gouvernement et à la vôtre. Inscrits faussement sur la liste fatale de 1793, ils se sont vus dépouillés de leurs biens. Ils ont fait ce sacrifice à la nécessité des circonstances et n'en ont pas moins désiré la paix. Ils ont même fait, pour la procurer, toutes les démarches que le zèle le plus ardent pouvait dicter. Puissent-ils en recevoir la récompense ! Ils la trouveront dans un acte de justice, leur radiation. Général, votre cœur la désire; le gouvernement vous y autorise ; daignez prononcer.

« Cette paix est votre ouvrage. Maintenez-la, Général, par la justice et la bienfaisance. Votre gloire et votre bonheur y sont attachés. Je ferai, pour remplir vos vues salutaires, tout ce qui dépendra de moi. La sagesse le commande; l'humanité le veut ; il est dans mon caractère de seconder tout ce qui peut contribuer au bonheur des hommes. Telles sont mes intentions ; vous les connaissez ; je ne sais pas varier. Mon cœur est tout entier au pays que j'habite, et sa félicité est le premier de mes vœux.

« Recevez, Général, mes félicitations sur ce grand et signalé bienfait; j'y joins l'assurance intime de mes sentiments respectueux pour vous.

« Bernier.

« 18 janv. 1800 (28 niv.). »

(Arch. de la guerre.)

« Général,

« Encore de nouveaux adhérents à la pacification de la Vendée ! M. Pallu-Duparc me prie de vous recommander les porteurs de la présente. Ils vont vous exprimer ses vœux pour la paix. Puissent-ils être agréés ! C'est un hommage de plus

Digitized by Google

car Hédouville, dans sa correspondance avec ses généraux, ne dédaigna pas de la copier textuellement.

Que deviendra la rive droite? « Elle va sans doute imiter notre exemple. » Il lui importe médiocrement; l'essentiel, c'est que la rive gauche, c'est-à-dire ses compatriotes, ses amis, ses fidèles, que lui-même, se tirent d'affaire et obtiennent les meilleures conditions possibles.

On le voit, du reste, revendiquer déjà à son profit le principal rôle, se poser en médiateur ou en arbitre entre les chefs et le gouvernement, et en protecteur de certains personnages[1] dont il s'assure le dévouement intéressé; diviser ses amis, ne pouvant diviser ses adversaires : tactique qui fut toujours la sienne. Non content d'écrire, il devança à Angers les envoyés de d'Autichamp, qui furent surpris et indignés de le trouver au quartier général lorsqu'ils s'y présentèrent eux-mêmes[2].

Voici la réponse de Hédouville à la lettre par laquelle d'Autichamp lui annonçait la paix :

« 29 nivôse an VIII (19 janvier).

« M. de la Roche-Saint-André m'a remis hier, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'annoncez que les chefs des insurgés de la Vendée, réunis à Montfaucon, le 28, ont accepté la paix et que vous avez de suite pris des mesures pour que tous les rassemblements de chouans soient dissous. Je ne pouvais pas recevoir une nouvelle qui me cause une plus vive satisfaction. Le pays devra son bonheur à cette détermination. Je vous sais le plus grand gré de votre empressement à com-

rendu à votre bienfaisance. Continuez-la, Général; faites sentir à tous l'heureuse influence de vos désirs pour le bien général. Le bonheur de nos infortunés départements y est attaché; un nouveau jour et de nouvelles destinées vont luire pour eux. Puissent-elles être telles que je les désire ! Elles vont désormais dépendre des mesures que vous adopterez. La bienfaisance les dictera; l'humanité en réglera l'application. Avec de tels sentiments, que ne doit-on pas espérer !

« Agréez, Général, l'assurance inviolable de la reconnaissance et du respect que je vous ai voués.

« Bernier.

« 19 janvier 1800 (29 niv.). »

(Arch. de la guerre.)

[1] Renou et Beauvollier avaient bravement servi dans la grande armée vendéenne : Beauvollier y remplissait les fonctions d'intendant général; Renou était un ami de Bernier. (Bournisseaux, t. II, p. 521; — Abbé Deniau, t. VI, p. 46.)

[2] Beauchamp, t. IV, p. 475.

Digitized by Google

muniquer cette nouvelle à l'adjudant général Delaage. Achevez l'ouvrage, en vous concertant avec lui sur les moyens d'éloigner du pays les vagabonds qui seraient tentés d'emprunter les couleurs des chouans pour piller, et qui ne seront considérés que comme voleurs. Il me tarde de vous voir et de vous témoigner la satisfaction que j'éprouve que vous trouviez la récompense de votre amour pour le pays dans le sein d'une famille chérie.

Les chefs royalistes ainsi amenés — par la force des circonstances sans doute — à rompre le pacte solennel arrêté entre eux, il était naturel que leurs officiers, de leur côté, s'affranchissent de leurs devoirs de subordination et montrassent une certaine tendance, ou même un certain empressement, non pas à accepter la paix, déjà conclue, mais à déclarer qu'ils l'acceptaient, avec l'espoir de trouver dans cet empressement même des titres particuliers à la faveur du gouvernement consulaire.

Les choses allèrent si loin, que d'Autichamp lui-même, le plus doux et le plus modéré des généraux, finit par se plaindre; il écrivait à Hédouville, le 23 janvier, quatre jours après :

« J'ai appris par voie indirecte que des officiers de l'armée s'étaient permis, de leur chef, de vous porter la nouvelle de la pacification. S'ils s'en sont tenus là, ils n'ont d'autre tort que de l'avoir fait sans mon ordre ; mais s'ils se sont dits munis de quelques pouvoirs de ma part, ils vous en ont imposé, et il est de mon devoir de vous prévenir que tout ce qui émanerait d'eux est absolument nul. Vous m'avez fait connaître que vous étiez instruit des cabales que quelques individus ont faites dans ce pays-ci. Ceux dont je vous parle en sont les chefs, et je vous engage à vous en méfier comme je m'en méfie moi-même[1]... »

Les différentes soumissions se succédèrent rapidement.

Celles de d'Autichamp et de Pallu-Duparc étaient du 28 nivôse (18 janvier).

Le lendemain, Châtillon, qui commandait la division de la haute Bretagne et du bas Anjou, et que madame de Turpin s'était hâtée de prévenir de ce qui se passait, annonçait à Hédouville qu'il allait réunir ses officiers pour délibérer sur la paix ; mais il

[1] Arch. de la guerre. Il est évident que le nom de Bernier est sous-entendu dans les récriminations du général en chef. — V. aussi Beauchamp, t. IV, p. 475-476; l'abbé Deniau, t. VI, p. 48, et de Martel, p. 66.

Digitized by Google

lui faisait savoir que, d'avance, il donnait des ordres pour le licenciement, ce qui prouve que le résultat du conseil n'était douteux pour personne. Il demandait toutefois quelques explications et faisait certaines réserves sur des points de détail : attitude plus digne et plus sage, ce semble, que celle de Pallu-Duparc conseillée par Bernier[1].

Le 30 nivôse (20 janvier)[2], les officiers de l'armée de Châtillon firent, en effet, leur soumission officielle.

« Candé, 20 janvier 1800 (30 nivôse).

« Général,

« La paix est acceptée par la division de la haute Bretagne et bas Anjou; l'ordre pour le licenciement des troupes qui la composent est donné; nous procédons de suite à son exécution. Nous vous envoyons MM. d'Andigné, de Kainlis, de Fougeroux et de Turpin, qui vous en rendront compte, ainsi que des différents objets qui intéressent le pays. Le désir d'épargner à nos malheureux concitoyens les malheurs de la guerre et d'éviter l'effusion du sang français, sera dans tous les cas la base de notre conduite. Nous n'avons écouté que ce sentiment dans la détermination que nous venons de prendre et que nous avons l'honneur de vous annoncer.

« Chatillon; — d'Andigné; — Chev^er de Montardas, col. com^dant la cav^rie; — Palierne; — Mourlet; — Hunault de la Chevallerie; — Plouzin; — de Quatrebarbes; — L. Turpin de Crissé; — L. Bardet de . . . .; — de Kainlis; — Prosper Turpin de Crissé; — Davoynes; — d'Andigné; — Tessier; — Ménard; — Le Chev^er de Briges; — Louis de Margadel[3]. »

[1] « Candé, ce 19 janvier 1800 (29 niv.).

« Général,

« J'assemble demain les principaux officiers de mon armée et donne des ordres pour préparer le licenciement. Demain, à l'issue du conseil, j'aurai l'honneur de vous envoyer quelques articles déjà consentis par vous, et qui, représentés par M. d'Andigné à M. Talleyrand, n'ont paru devoir souffrir aucune difficulté. Nous vous demanderons sur ces différents articles ce que vous et le général Brune croyez pouvoir garantir au nom du gouvernement ; j'aurai l'honneur de vous représenter que ce licenciement ne peut être complété dans un jour, et qu'il serait dangereux que les colonnes républicaines sortissent sur les campagnes avant qu'il fût totalement effectué, sans quoi il pourrait en résulter quelques voies de fait que vous et moi désirons également éviter, puisque ce serait un nouveau malheur de plus.

« Chatillon. »

(Arch. de la guerre.)

[2] Et non pas le 21 ou le 22, comme le croit l'abbé Deniau, t. VI, p. 51, 52; — La Frégeolière, p. 56; — M. de Martel, p. 64.

[3] Après la soumission de Châtillon, un de ses officiers, nommé Terlot, se mit à

Digitized by Google

Le même jour, Quatrebarbes, un des signataires de cette lettre, envoyait à Hédouville sa soumission particulière, avec la demande de sa radiation de la liste des émigrés et d'un passeport pour Paris[1].

*
* *

Nous n'avons pas la date précise de la soumission de Suzannet, qui commandait la division du Marais (ancienne division de Charette); mais elle eut lieu certainement à cette même époque[2].

*
* *

Quelques jours se passèrent. Bernier s'était rendu à Paris, avec Paultre de la Motte, aide de camp de Hédouville, pour y plaider, disait-il, la cause des pays insurgés auprès des ministres et du premier Consul, sans doute aussi pour y exposer ses services et en réclamer le prix. Il fut bien accueilli[3], il obtint quelques grâces particulières pour d'anciens amis. Il invoqua, parfois avec un cer-

la tête d'une bande d'une trentaine d'individus et se déclara chef de la division; mais cette manifestation tomba à plat. (Hédouville au ministre de la guerre, 8 pluviôse.) Il avait été question plus sérieusement du remplacement de Châtillon par le chevalier d'Andigné, un de ses principaux officiers. D'Andigné déclina ce tardif et périlleux honneur. (Beauchamp, t. IV, p. 492.)

[1] « J'ai le bonheur de voir réaliser, Général, ce qui faisait l'objet de mes vœux les plus ardents. Il ne me reste qu'à vous prier de me rendre à ma patrie, à ma famille ; veuillez favoriser ma réclamation, l'appuyer auprès du Consul, la faire valoir; je vous devrai tout le bonheur de ma vie. Je ne vous parle pas de ma reconnaissance.

« Je suis avec respect, votre très-obéissant serviteur.

« de Quatrebarbes.

« Candé, 30 niv. an VIII (20 janvier).

« J'ai le désir de partir pour Paris. Veuillez me procurer un passe-port pour aller solliciter sous vos auspices, et faire écouter mes réclamations. »

(Arch. de la guerre.)

[2] Abbé Deniau, t. VI, p. 49 ; — Lettre de Bourmont, 22 janvier. On a prétendu (*Biographie moderne*, Leipzig) qu'à Montfaucon, Suzannet s'était prononcé pour la continuation de la guerre. La Frégeolière (p. 156) en fait, au contraire, un des tenants de la paix dans cette conférence. Il n'y assistait pas. Son père, qui arrivait de Londres, et quelques-uns de ses officiers, essayèrent inutilement de l'empêcher de déposer les armes. « Fusillez-moi », aurait-il répondu ; « je préfère la mort, même « donnée par mes compagnons d'armes, à la triste obligation d'exposer sans espé- « rance leur fortune et leur vie. »

[3] « Bernier a été parfaitement accueilli du Consul. » (Paultre à Hédouville, 3 février.)

Digitized by Google

tain succès, la pitié, l'humanité, la justice, la liberté commune, civile et religieuse, en faveur de ses compatriotes; mais on est révolté du sans gêne avec lequel il abandonne ceux des autres insurgés qui n'ont pas suivi sa direction. Il semble même appeler sur eux, dans une certaine mesure, les rigueurs du gouvernement: pour lui, Bourmont est devenu un étranger, Georges et Frotté sont presque des ennemis[1].

L'armistice expirait le 22 janvier, et les chefs qui tenaient encore la campagne allaient avoir à combattre un ennemi auquel la soumission des autres généraux royalistes permettrait de réunir contre eux toutes ses forces, avec des hommes dont le bruit de ces soumissions avait naturellement abattu le courage et diminuait chaque jour le nombre.

*
* *

Bourmont le comprit le premier. Il connaissait trop bien les motifs qui avaient dicté les résolutions de Suzannet, de d'Autichamp et de Châtillon, et ses cantonnements étaient trop voisins des leurs, pour qu'il pût garder des illusions sur les suites de la guerre[2]. Ce dernier le poussait de toutes ses forces à la paix[3]. Il était loin d'avoir sous ses ordres les douze mille soldats dont parlent certains historiens. Il ne s'obstina pas, quoi qu'on ait pu dire à cet égard, à vouloir recommencer une guerre à outrance, il songea, au contraire, à s'assurer les mêmes conditions que venaient d'obtenir les autres chefs.

[1] « ... Je suis désolé plus qu'étonné de la résistance de MM. Georges et Frotté. On sait qui les mène. L'Angleterre ne le dissimule pas. Elle dit nettement que leur opposition armée empêchera au moins trente mille hommes d'être, à l'ouverture de la campagne, sur les bords du Rhin. Voilà la mille et unième fois qu'elle n'agit que pour elle. Comment, après cela, ne pas ouvrir les yeux?... » (Lettre à Hédouville, Paris, 1er février 1800; Arch. de la guerre.)

[2] Les circonstances dans lesquelles sa soumission fut négociée et signée avaient été ignorées de tous les historiens. M. Charles de Bourmont lui-même, dans sa *Notice pour servir à la Biographie de M. le maréchal comte de Bourmont*, ne les avait pas exactement connues. Nous pouvons les préciser d'après des documents authentiques. V. aussi DE MARTEL, p. 122.

[3] Lettres des 3 et 8 février, très-pressantes. « Un homme — de qui veut-il parler? — vous pousse, qui a voulu négocier quand personne n'y songeait, et veut aujourd'hui la guerre. » (Bibl. nat., vol. 1029.) Montardas, au contraire, l'encourageait à la résistance. (Lettre du 21 janvier, *ibid.*)

Digitized by Google

Le 22 janvier, il écrivit en ce sens au général Hédouville :

« GÉNÉRAL,

« Je viens d'être informé qu'en raison des adoucissements apportés par le premier Consul aux conditions que ses proclamations semblaient exiger, MM. d'Autichamp, de Suzannet et de Châtillon avaient conclu la paix.

« Je vous prie de vouloir bien me faire part des adoucissements proposés, afin que je puisse prendre le parti le plus convenable aux intérêts qui m'ont été confiés.

« Veuillez bien aussi, Général, me faire savoir ce que je dois faire dans le cas où je trouverais utile d'adhérer à ce qu'ont fait MM. les chefs de la Vendée.

« J'attendrai votre réponse à Meslai et ne commettrai, en attendant, aucune hostilité, à moins que je ne sois attaqué.

« Le comte DE BOURMONT [1].

« Meslai, 22 janvier 1800 (3 pluv.). »

Malheureusement, les troupes républicaines étaient déjà en marche de Laval sur Meslai : le général Chabot reçut cette lettre en route. Il était trop tard pour la transmettre à son supérieur. Soit qu'elle ne lui parût pas assez explicite, soit même qu'elle excitât son désir d'en venir aux mains avec les chouans, en lui promettant un succès plus facile, il les attaqua le 23 au matin [2]. Ils furent surpris, ils n'avaient pas même de cartouches. Quelques-uns d'eux se battirent avec un grand courage ; deux de leurs meilleurs officiers, La Volvène (*Paratowski*) et Tiercé (*Adolphe*), furent tués. La déroute fut complète [3].

L'affaire de Meslai n'eut donc pas le caractère qu'on lui attribue généralement : elle n'inaugura point de la part des royalistes une reprise d'armes : elle les surprit trop confiants dans le résultat des ouvertures pacifiques qu'ils avaient déjà faites [4] et qui furent

[1] Arch. de la guerre.

[2] Thiers, *Histoire du Consulat*, t. I, p. 204, suppose que La Prévalaye et Bourmont auraient été réunis à ce moment ; c'est une erreur, Bourmont était seul. (DE MARTEL, p. 144.)

[3] Abbé DENIAU, t. VI, p. 60. Nous avons publié dans la *Revue du Maine*, 1882, d'après les Archives de la guerre, d'importants documents relatifs à l'affaire de Meslai. V. aussi DE MARTEL, p. 117.

[4] Beauchamp, d'ordinaire mieux renseigné, écrit que « Bourmont n'apprit qu'a-

Digitized by Google

reprises aussitôt après, le soir même du 23. A partir de ce moment, Bourmont cessa de tenir la campagne[1]; on a même dit qu'il y aurait été contraint par une sédition de ses troupes, dans laquelle sa vie aurait été menacée. Un sérieux avantage remporté près de Foulletourte (Sarthe), le 24 janvier (4 pluviôse), par Chappedelaine, un de ses lieutenants, sur la 30e demi-brigade d'infanterie légère[2], et une correspondance secrète avec le chevalier d'Andigné, cet officier que le parti des intransigeants voulait mettre à sa tête, et avec Châtillon, ne suspendirent pas les négociations. Châtillon fut

près cette déroute la capitulation des autres généraux » (t. IV, p. 487) : erreur évidente. La Frégeolière ne se rend pas non plus un compte exact de son attitude à Meslai.

La date et les circonstances de la soumission de Bourmont doivent être précisées avec soin.

Thiers indique par erreur le 24 janvier (*Consulat et Empire*, t. I, p. 205). Patu-Deshautchamps brouille toutes les dates, place au 10 janvier la paix de Montfaucon, qui est du 18; au 24, la soumission de Pallu-Duparc, qui avait eu lieu le 18, et entre ces deux dates, celle de Bourmont, qui est très-postérieure (p. 601). M. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, v° *Bourmont*, n'est pas non plus rigoureusement exact en disant qu' « il se soumit avec d'Autichamp ». Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe, Précis historique*, l'est beaucoup moins encore, en parlant de « la soumission des chefs de Bourmont, d'Autichamp, de Châtillon, qui adhérèrent, à Angers, le 22 janvier 1800, à la convention de Montfaucon » : autant d'erreurs que de mots, dans un ouvrage écrit pourtant sur les lieux et avec un certain soin! La *Biographie* Hoefer (art. de M. Julien Travers) se trompe en un autre sens, en disant que Bourmont fut le dernier des chefs royalistes à poser les armes; de même Guillemot (*Lettres à mes neveux sur la chouannerie*), en supposant que Bourmont ne se serait soumis qu'après Georges. M. de Martel a connu les documents originaux.

1 « Marigné, près Segré, le 26 janvier 1800 (6 pluviôse).

« Général,

« Conformément à votre lettre du 4 pluviôse, j'ai donné hier des ordres pour faire rentrer chaque compagnie dans la paroisse, avec défense d'y occuper aucun poste.

« Je charge M. le vicomte de Malartic de se rendre auprès de vous pour prendre connaissance des arrangements consentis pour la paix de la Vendée et déterminer ceux nécessaires à la pacification du Maine.

« Recevez, etc.

« Le comte de Bourmont. »

(Arch. de la guerre.)

2 V. les détails dans Beauchamp, t. IV, p. 488; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 89; — Muret, t. V, p. 199; — Abbé Paulouin, t. II, p. 181; — Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, v° *Foulletourte*; — Abbé Deniau, t. VI, p. 61. Ce fut le dernier succès des chouans dans le Maine.

Digitized by Google

très-net : « Le comte d'Artois, lui écrivait-il, ne viendra pas, et ceux qui vous poussent à la guerre vous abandonneront[1]. » La Prévalaye venait de souscrire (9 pluviôse — 29 janvier)[2] aux conditions acceptées par d'Autichamp, Cadoudal allait faire sa soumission : il ne restait à Bourmont qu'à régulariser la sienne[3].

[1] Beauchamp, t. IV, p. 493.

[2] L'abbé Deniau, t. VI, p. 52, dit le 24 janvier ; erreur, car La Prévalaye ne connut la convention de Montfaucon, par un envoyé de Châtillon, que dans la nuit du 24 au 25. Il rassembla immédiatement ses officiers, qui se prononcèrent tous pour la paix. Le 26, il avisait Hédouville de leurs intentions (lettre citée); le même jour, il en aurait également avisé Frotté. Nulle trace de ce dernier message.

[3] Les ennemis de Bourmont lui reprochèrent d'avoir fait célébrer solennellement un service anniversaire pour le repos de l'âme de Louis XVI, à Grez en Bouère, le 21 janvier, et d'y avoir assisté en grand uniforme. Nous ne discutons pas l'opportunité de cette manifestation ; mais, si elle était imprudente, elle n'était assurément ni une perfidie, ni une violation d'un traité qui n'existait pas encore.

Il y eut dans l'armée de Bourmont, comme dans celle de Châtillon, des mécontents (Pauloüin, t. II, p. 94); voici une assez curieuse lettre écrite par un de ses officiers, La Frégeolière, dit *Henry:*

« 8 février 1800 (19 pluv. an VIII).

« Messieurs,

« Je reçois à l'instant la nouvelle que M. de Bourmont, notre général, abandonné de tous les autres généraux royalistes, vient de signer la paix, parce qu'il ne pouvait résister avec neuf mille hommes contre soixante-dix mille que le parti contraire lui opposait. D'après la pacification signée de lui, il vous est enjoint de vous retirer dans vos foyers avec vos armes et de ne porter ni la cocarde blanche ni la tricolore. Si vous vous aperceviez que les républicains violent à notre égard les articles du traité, vous voudrez bien m'en faire part, afin que nous puissions les rappeler à leur devoir. Cette paix ne nous enlève pas l'espoir de voir réaliser nos désirs et nos vœux. Vous voudrez bien me faire passer les noms des blessés et estropiés qui se trouvent dans vos compagnies, afin de pourvoir à leurs besoins. Je suis toujours au milieu de vous et ne vous abandonnerai pas.

« Henry, chef de la légion.

« *P. S.* — Vous ne pouvez trop représenter à vos soldats qu'ils aient à conserver leurs armes, c'est une des conditions du traité de paix. Il n'est pas non plus nécessaire qu'ils se rendent chez les agents. »

(Arch. de la guerre ; — La Frégeolière, p. 160.)

Cette lettre excita au plus haut degré la colère du premier Consul. Il écrivit au général de La Rue, commandant dans le département de la Sarthe, 20 févr. (*Corresp.* impr.) :

« ..... J'ai vu avec indignation la circulaire du nommé *Henri*. Mettez-vous en campagne. Tâchez de le surprendre en quelque endroit qu'il se trouve, et dès l'instant que vous l'aurez pris, vous le ferez juger par une commission militaire comme rebelle à la République... Je ne doute pas que la commission militaire ne le condamne à mort... »

Digitized by Google

Elle fut signée le 4 février, à Angers, à la suite des adhésions de La Prévalaye et de d'Autichamp, et sur la même feuille, sorte de registre ouvert aux soumissions futures.

« J'accède aux conditions et traité conclus par MM. d'Autichamp, Suzannet, de Châtillon et La Prévalaye, relativement à la pacification, sous la condition que les mêmes avantages accordés à ces Messieurs auront lieu pour l'armée de M. de Bourmont.

« De Malartic dit Sauvage[1].

« J'exprime, au nom de M. de Bourmont, le désir que M. Georges soit admis à accéder aux mêmes conditions à la convention ci-dessus. Il répond de ses intentions à cet égard et prie le gouvernement de prendre sur-le-champ dans la plus haute considération la présente déclaration.

« Malartic.

« Chargé des pouvoirs de M. de Bourmont.

« Angers, le 4 février 1800 (15 pluv.). »

Le lendemain, Bourmont écrivait lui-même au général Brune, pour insister sur la nécessité d'accorder à Georges les mêmes conditions que Hédouville avait faites aux autres chefs : « Vous « êtes Français, général », lui disait-il, « et vous savez que l'hu- « miliation n'est pas supportable[2]. »

En tout cela, on le voit, il n'était nullement question de Frotté.

La soumission de Bourmont fut-elle faite aux mêmes conditions que celle des chefs de l'Anjou et de la haute Bretagne ? Il n'en avait pas demandé d'autres, et Hédouville, descendu au second rang, n'était point autorisé, ce semble, à lui accorder des avantages particuliers. Nous avons donc peine à admettre, avec M. Charles de Bourmont, qu' « il n'eût accédé au traité qu'avec

[1] Lettre citée par M. de Martel, p. 123.

[2] M. le comte Ch. de Bourmont, p. 28, dit: « Lorsque le représentant de Frotté, M. de Saint-Florent, fut arrivé à Angers, M. le comte de Bourmont y députa de son côté M. de Malartic, son chef d'état-major, lui recommandant de déclarer, avant d'entamer aucune négociation, qu'il ne consentirait à déposer les armes que dans le cas où les soumissions de Georges et de Frotté seraient également admises. Cadoudal traita, en effet, et signa la paix le 2 février. » — 1° Nous avons donné le texte de la soumission souscrite par Malartic; il n'y est pas question de Frotté, non plus que dans la lettre à Brune, du lendemain. 2° Ce n'est que le 8 février (19 pluviôse), ainsi que nous le verrons plus tard, que Frotté envoya Saint-Florent à Hédouville.

Digitized by Google

la condition expresse de ne pas se dessaisir de ses armes et de son artillerie[1] ». De pareilles assertions, en contradiction avec les documents officiels, auraient eu besoin d'être fortement appuyées.

Toujours est-il que la remise des armes ne s'effectua dans la division du Maine qu'avec une lenteur et des difficultés particulières; elle y fut moins rigoureuse qu'ailleurs certainement. La fureur du premier Consul éclata en menaces terribles. Il oublia la parole donnée par Hédouville et qu'il avait ratifiée lui-même, et voulut le pousser à des mesures violentes : arrestation de Bourmont, reprise des hostilités. Clarke encourageait son maître dans cette voie funeste. Bourmont fut sérieusement menacé, Hédouville faillit être brisé. Tous deux restèrent : Hédouville prudent et digne, Bourmont courageux et habile. Il vint à Paris au risque d'être arrêté, vit le premier Consul, plaida lui-même sa cause et la gagna.

Vingt-cinq ans plus tard, rappelant ces événements dans une circonstance solennelle, il pouvait comparer l'attitude de Hédouville à celle des généraux Guidal et Chambarlhac, et

[1] *Notice*, p. 30.

Le maréchal, dans son *Éloge* de Hédouville, p. 4, se borne à dire :

« Le premier Consul donna ordre de me poursuivre à outrance, si je ne lui faisais remettre sur-le-champ les pièces de canon que j'avais prises, et sous trois jours, six mille fusils. Je refusai de rendre ni canons ni fusils »; ce qui, rapproché surtout de sa correspondance que nous allons citer, implique moins le droit de les conserver que le refus d'en opérer soi-même la reddition. M. Ch. de Bourmont ne produit aucune pièce, aucun témoignage précis à l'appui de son allégation. La seule preuve qu'il invoque, c'est qu' « en 1815, à la reprise des armes, ces fusils et ces canons se retrouvèrent aux mêmes lieux, dans les mains des nouveaux insurgés. » On ne pourrait induire de cette circonstance qu'une conséquence, c'est que la remise n'aurait pas été complète. Nous verrons, d'ailleurs, qu'elle eut lieu, partiellement du moins, sans qu'on osât exciper vis-à-vis du gouvernement républicain de ce prétendu droit de ne pas désarmer.

Constatons, toutefois, que Bourmont, dès cette époque, revendiquait devant ses amis l'honneur d'avoir été autorisé à conserver ses armes, car La Chaussée lui écrivait le 10 mars : « Monsieur a vu avec satisfaction qu'une des clauses de votre traité était la conservation de vos armes, parce qu'il a aperçu dans cette clause la seule sauvegarde sur laquelle vous et vos officiers puissiez compter. » (Bibl. nat., vol. 1029.)

Nous publions à l'Appendice les documents relatifs à cet épisode, un des plus intéressants assurément et des moins connus de la pacification. — Nous les avons donnés plus complets dans la *Revue du Maine*.

Digitized by Google

rappeler que c'était à la loyauté de Hédouville qu'il devait la vie[1].

Chappedelaine dut suivre l'exemple de son chef[2].

*
* *

Les soumissions continuaient.

Le 1er février (12 pluviôse an VIII), ç'avait été le tour du chevalier de La Prévalaye, commandant la division de la haute Bretagne. Il crut devoir s'excuser du retard de sa soumission[3], sur son ignorance des résolutions prises à Candé : ce n'était déjà plus une question seulement de signature, mais de date. Comme les courtisans de Louis XIV, ces pauvres soudards en étaient réduits à redouter le froncement de sourcil du maître et le terrible : « J'ai failli attendre ! »

La Prévalaye à Hédouville.

« 29 janvier 1800 (9 pluv.).

Il n'a connu que dans la nuit du 23 au 24 la réponse du premier Consul aux propositions des généraux royalistes assemblés à Candé. Il avait demandé une prorogation au général La Barolière. Il a dû ensuite s'adresser à Hédouville. « J'adhère au traité. Je me flatte qu'il ne vous paraîtra pas étonnant que je n'y aie pas adhéré plus tôt; cela vient du retard de la lettre que le général Châtillon m'a écrite, le 19, pour m'en faire part. Aussitôt le retour de M. de Landemont (son neveu, chargé

[1] *Éloge*, p. 14.

[2] Voici une lettre de lui, sans date, qui semble écrite après sa victoire de Foulletourte :

« Nivôse an VIII.

« Monsieur,

« J'ignore que M. le comte de Bourmont ait fait la paix avec le gouvernement et à quelles conditions il peut l'avoir faite. Je n'ai connaissance que d'une suspension qui m'a été annoncée par le général en chef et à laquelle je me conformerai exactement. Quant au reste, je l'ignorerai jusqu'au moment où j'en recevrai avis de M. le comte de Bourmont lui-même.

« Je veux bien vous assurer, Monsieur, que je n'ai ici aucun rassemblement qui puisse paraître devoir porter atteinte aux vues de paix dont on paraît s'occuper.

« Chevalier de Chappedelaine,
« Adj. gén. »

(Arch. de la guerre.)

[3] Arch. de la guerre.

Digitized by Google

de tous ses pouvoirs), je procéderai au licenciement de tout mon arrondissement[1].

« J'adhère aux conditions acceptées par MM. d'Autichamp et de Châtillon relativement à la pacification, sous la condition que les mêmes avantages accordés à ces Messieurs auront lieu pour la division de Rennes, commandée par M. de La Prévalaye.

« DE LANDEMONT,
« Commissaire, chargé des pouvoirs de
M. de La Prévalaye.

« Angers, ce 1er février 1800 (12 pluv.)[2]. »

*
* *

Les chefs bretons allaient signer à leur tour.

Pontbriand, qui commandait dans les Côtes-du-Nord, accepta la pacification, le 13 février, au Chêne-Ferron, près Dinan[3].

Du Boisguy, son beau-frère, le suivit[4]. Il commandait dans les environs de Fougères[5]; vainqueur à Saint-James (Manche), le 3 pluviôse (23 janvier), vaincu à Parigné, près Fougères, le lendemain, sans munitions, écrasé par des forces toujours

[1] Beauchamp dit, et ses copistes répètent, qu'il la fit le 24 janvier (4 pluviôse): erreur évidente.

Il avait sur le désarmement des vues particulières : « Il faudrait », écrivait-il à Hédouville, le 17 février, « une proclamation où l'on annoncerait que tous ceux qui ne sont pas propriétaires et fermiers doivent rapporter leurs armes; ces derniers et tous les gens paisibles seraient les premiers à les y engager, et le désarmement se ferait sans secousse et sans trouble. »

[2] Arch. de la guerre.

[3] MURET, t. V, p. 194; — CRÉTINEAU-JOLY, t. IV, p. 93; — *Biographie bretonne*, art. de LEVOT.

Le commandant de Dinan, Mattat, fut puni de quinze jours d'arrêts pour avoir, à cette occasion, malgré la défense du premier Consul, communiqué avec les rebelles et fait un traité particulier; il avait empiété sur les prérogatives réservées au général en chef. Le chef de la 70e demi-brigade, en lui en donnant avis, exprimait le regret « d'être forcé de le punir d'avoir voulu bien faire », et l'engageait à adresser au général en chef ses moyens de défense, « qu'il appuierait de tout son pouvoir ». (Lettre du 28 pluviôse — 17 février.)

[4] MURET, t. V, p. 201; — CRÉTINEAU-JOLY, t. IV, p. 93; — Abbé DENIAU, t. VI, p. 64; — *Biographie bretonne*, art. de LEVOT. Ce dernier indique la date du 18 févr. (29 pluviôse) comme celle de la soumission de Boisguy; elle eût été postérieure à celle de Georges, et la dernière de toute la Bretagne.

Patu-Deshautchamps, p. 607, dit que « les clauses de la pacification pour les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, furent définitivement arrêtées le 14 février ». Il n'y eut point de soumission collective.

[5] Rapports de police, 14, 24, 26 fév.

Digitized by Google

croissantes, il lui était impossible de tenir davantage la campagne.

Georges lui-même, le terrible Georges, signa la paix, le 13 février (24 pluviôse)[1], aux conditions de l'Anjou. Dans l'affaire de Grandchamp ou du Pont de Loch, dans le Morbihan (24 janvier), il avait lutté pendant toute une journée contre les généraux Harty et Genty, supérieurs en forces, sans succès bien décidé d'un côté ni de l'autre. D'autres combats avaient été honorables pour lui, mais sans lui permettre de reprendre l'offensive.

*
* *

Frotté restait seul en armes.

*
* *

L'affaire du Sap (5 janvier), par laquelle se rouvrirent les hostilités, est une des plus sinistres de la chouannerie. Les chouans, du reste, étaient à peu près maîtres du département de l'Orne tout entier, infestaient le pays d'Auge et cernaient la ville d'Argentan[2].

[1] Quelle est la date exacte de la soumission de Georges? L'auteur de l'article *Cadoudal,* dans la *Biographie bretonne,* Le Jean, se trompe gravement en la fixant au lendemain de la bataille du Pont de Loch, c'est-à-dire au 25 janvier. La plupart des historiens, sans distinction de nuance politique, indiquent le 2 février 1800 (13 pluviôse an VIII) : Crétineau-Joly, t. IV, p. 85, et *Histoire des généraux et chefs vendéens,* t. 324; — *Notice sur Georges Cadoudal et le Morbihan pendant la Révolution,* par Joseph Cadoudal, Paris, Delaunay, 1829, in-8°, p. 73; — Beauchamp, t. IV, p. 494; — comte Ch. de Bourmont, *Notice,* p. 28; — Lepelletier (de la Sarthe), t. II, p. 497; — abbé Deniau, t. VI, p. 58; — La Frégeolière, p. 157; — *Georges Cadoudal,* p. 230. Beauchamp, dans la *Biographie* Michaud, art. *Georges,* avait donné la date du 9 février; Séguin, t. II, p. 360, l'a suivi. Muret parle d'une entrevue qui aurait eu lieu, le 2 février, entre Georges et les généraux Brune et Debelle; elle aurait été fort dramatique. Brune tendit la main à Georges, mais Debelle lui dit brusquement : « Je suis chargé de la part du premier Consul de vous proposer le grade de lieutenant général et le commandement d'une division dans l'armée de Moreau, et, en cas de refus, de lui envoyer votre tête. — Ma tête? répondit fièrement Georges. Pour cela il faudrait l'avoir, et je ne suis pas disposé à la céder. » L'entretien continua sur un ton plus doux. Georges demanda trois jours pour se décider. Ce délai s'écoula sans solution. Ce n'est que le 13 que la paix aurait été définitivement conclue, au château de Beauregard. (T. V, p. 190.) Muret, dans sa *Vie populaire de Georges Cadoudal,* 1845, avait d'abord parlé du 12. Le traité est en réalité du 13, croyons-nous.

[2] *Journ. des hom. libr.,* 15 nivôse.

Digitized by Google

La municipalité cantonale du Sap, composée de patriotes exaltés[1], était particulièrement désignée à la vengeance des chouans. Elle le savait si bien, que ses membres, après avoir envoyé à Paris deux des leurs pour solliciter de prompts secours, s'étaient réfugiés avec leurs femmes et leurs enfants dans la maison commune, solidement construite en pierres de taille et adossée au mur de l'église. Sous le portail même donnait une porte en bois très-épaisse et très-forte, dont la garde avait été confiée à un des leurs, ancien militaire, Dutheil aîné. Le 5 janvier (15 nivôse), les chouans, au nombre d'environ trois cents, avec cocarde blanche et drapeau blanc, se présentèrent dans le Sap. Ils arrivaient du château de Monnai, alors inhabité, qui leur servait souvent de lieu de rendez-vous; un nommé Delahaye marchait à leur tête. Avaient-ils des intentions pacifiques, comme l'ont toujours soutenu leurs partisans? Arrivaient-ils avec un parti pris d'exécutions sanglantes? On ne sait au juste. Avant toute violence de leur part, un coup de feu part de la maison commune, et étend Delahaye roide mort. « Vengeance! vengeance! » s'écrie son fils, qui marchait à côté de lui avec nombre d'autres jeunes gens de quinze à dix-huit ans, et les chouans se précipitent vers cette maison. Sommation est faite de se rendre, la vie sauve, aux défenseurs réfugiés au premier étage.

[1] Adresse de l'adm. munic. du Sap au Direct. exéc.; 1er thermidor an IV. (Arch. de la guerre.)

« ... Plusieurs cantons de notre département et des départements voisins prirent les armes... Séduits par les ténèbres de l'infidélité venant de celles du cœur, ils s'humilièrent avec bassesse devant des amis trompeurs. Ce qui est plus étonnant, ils devinrent les adorateurs des nations voisines, naturellement jalouses de leur gloire et de leur prospérité. Salariés, dégradés, devenus leurs mercenaires, elles insultèrent à leurs misères, à leurs besoins...

« La corruption de ces profanes prétextait une religion qu'ils méconnaissaient, une liberté qu'ils ne voulaient pas...

« Le canton du Sap, plus assuré de son courage que de ses forces physiques, au premier choc de rencontre, son bonheur venant de ce qu'il était juste, terrassa d'un coup mortel un des chefs* et de son sang impur traça à sa troupe fugitive des limites que jusqu'à ce jour elle a toujours respectées...

« Il demande que sa liberté ne soit plus ombragée de cette espèce d'interdit, et que l'état de siége soit levé.

« LOUTREUIL, président; — etc. »

* Est-ce une allusion à l'assassinat abominable de Le Roy du Bourg (15 août 1792)?

Digitized by Google

Ils refusent. De nouveaux coups de feu sont échangés. Les chouans approchent alors du bâtiment des matières combustibles et y mettent le feu, mais sans grand résultat. Pendant ce temps, Dutheil, le gardien de la porte d'en bas, resté seul au rez-de-chaussée, parlemente avec les assaillants, et, sur la promesse qu'il ne lui sera fait aucun mal, sans consulter ses camarades, sans même les avertir, laisse entrer les chouans, qui gravissent l'escalier et se jettent sur les assiégés. Ainsi surpris, entourés de femmes et d'enfants, ceux-ci se défendent à peine ; quelques-uns essayent de protéger les papiers de la mairie, d'autres s'enfuient dans diverses directions et avec des fortunes bien différentes : Goman, secrétaire en chef de l'administration municipale, fut tué par un factionnaire ; Hubert, cultivateur, celui-là même qui avait frappé Delaunay, fut abattu, après avoir culbuté deux factionnaires, par un troisième ; deux officiers municipaux, liés ensemble, purent s'évader, protégés par de courageuses femmes ; trois autres, Desjardins, cordonnier, Vallée et Paquet, furent sauvés par de B..., un des chefs des chouans qui ne put, malgré ses instances, obtenir la vie d'un nommé Picot, tailleur. Ce malheureux, qui n'était pas membre du conseil, et cinq autres victimes : Guilbert, greffier du juge de paix ; Delamarre, président de l'administration cantonale ; Maignet, lui aussi étranger à la municipalité ; Pérotte, cordonnier, et Beaudouin, secrétaire adjoint de l'administration municipale, furent accouplés et fusillés dans le cimetière, au midi, devant la porte de l'église, à deux heures du soir.

Une inscription portant : *Le Sap est conquis au Roi,* avait été affichée à l'entrée des principales rues ; abominable inauguration de cette prétendue conquête !

Les maisons des patriotes furent pillées, les papiers des administrations brûlés dans le cimetière, l'arbre de la liberté abattu.

Les chouans enterrèrent leur chef dans le cimetière, en grande pompe, après l'avoir bardé de la tête aux pieds de longues pièces de linon, de batiste et de dentelles, volées chez Picot, une des victimes de la journée.

Avertis de l'approche des colonnes mobiles, ils déguerpirent

Digitized by Google

pendant la nuit, et le lendemain les colonnes n'en trouvèrent plus un seul dans la petite ville : leurs partisans s'étaient même réfugiés dans les bois et les carrières du voisinage, dans la crainte de sanglantes représailles [1].

*
* *

La légion du Perche, qui battit pendant longtemps la lisière des trois départements de l'Orne, de la Sarthe et d'Eure-et-Loir, sans avoir de rencontres véritablement sérieuses, était placée sous le commandement supérieur de Bourmont; une partie de ses officiers et de ses soldats avaient cependant été levés dans le département de l'Orne. Il ne paraît pas qu'elle ait jamais lié ses mouvements d'une manière bien utile avec ceux de Frotté [2] ni même de Bourmont. Elle devança la reprise d'armes ; Chandelier en était le principal chef [3].

[1] Couriol, *Histoire de la commune du Sap*, Paris, 1860, in-12, p. 205.

Nous avons particulièrement suivi son récit, écrit sur les lieux mêmes, sur le vu des registres de l'état civil et avec les souvenirs (ou les ressentiments) contemporains. L'opinion publique désigna comme ayant pris part à cette sanglante expédition beaucoup de gens qui y étaient tout à fait étrangers, notamment un abbé Coupey (qui se trouvait alors en Westphalie). Les coupables faisaient partie de la bande de Picot. Aussi, dans le procès de Georges et de Moreau, où il était inculpé de complicité, une des charges relevées contre lui résultait-elle de l'assassinat de douze conseillers municipaux du Sap. C'était un chiffre inexact. Le *Journal des hommes libres*, 26 nivôse, l'avait déjà donné. Les administrateurs de l'Orne, en écrivant au ministre de la guerre, le 18 janvier, que « les brigands avaient haché par morceaux huit administrateurs et brûlé vif le juge de paix du canton », exagéraient aussi des attentats assez odieux déjà par eux-mêmes.

[2] Séguin, t. II, p. 364, se trompe absolument en supposant qu'elle aurait été dirigée par Frotté personnellement dans cette campagne.

[3] Nicolas Philibert. Né à Beautot (Seine-Inférieure), 1771 ; — déserteur d'un bataillon de la Montagne, 1794 ; — entré dans l'insurrection, 1795 ; — ayant d'abord servi bravement dans le Maine et commandé les environs de Jublains et de Bazougers ; — chevalier de Saint-Louis, 1796 ; — blessures ; — détention, 1798 ; — réuni de nouveau à Frotté, 1799 ; — ayant épousé mademoiselle de Rougemont, fille de l'ancien gouverneur de Vincennes et cousine de Puisaye, cancanière et intrigante. (*État de* 1814 ; — Duchemin des Cépeaux, p. 425 ; — Abbé Paulouin, t. III, p 71 ; — Beauchamp, t. IV, p. 17, 18 ; — Comte de l'Estourbeillon, *La noblesse française à Jersey ; — Biographie moderne*, 1816 (art. très-fautif); — *Biographie des hommes vivants ;* — Séguin, t. II, p. 5, 7 ; — Comte de Contades, *Puisaye et d'Avaray*, dans le *Correspondant* du 10 octobre 1883; — Puisaye, *Mémoires ;* — Archives de l'Orne.) Chandelier est une des haines de Billard, qui l'accuse de toutes les infamies (t. I, p. 66, 385, 386, 414 ; t. II, p. 1 et s., 16 et s., 30 et s., 59, 161, 230 et s., 239 et s., 251 et s., 371 ; t. III, p. 205 et s., 293 et s., 357).

Digitized by Google

Le 24 décembre, quarante chouans se portent à Saint-Hilaire des Noyers (Eure-et-Loir), chez Moullard, président de l'administration municipale, et le blessent grièvement de trois coups de feu. — Le 26, ils cernent Brétoncelles (Orne), lèvent des contributions, enrôlent quelques jeunes gens, brûlent les papiers de l'administration et forcent le commissaire du gouvernement à abattre de sa propre main l'arbre de la liberté. — Le lendemain, mêmes excès à Rémalard (Orne) ; destruction des barrières et bris de l'autel de la Patrie dans le temple décadaire[1]. — Le 28, pillage et destruction des barrières à Fontaine-Simon (Eure-et-Loir). — Le 8 janvier 1800, ils se présentent devant Nogent-le-Rotrou et le somment de se rendre, mais sans essayer d'y pénétrer[2] ; ils retournent alors à Brétoncelles, point central.

[1] Quelques jours après, un chouan du nom de Lebrun, dit *Brisebarre*, était fusillé sur la place de Rémalard, sa commune natale. Nous ne savons où il avait été pris. (*Journal des hommes libres*, 2 pluviôse.)

[2] Voici l'étrange lettre écrite à cette occasion par Le Chandelier :

« Tout persécuteur de sa patrie est notre ennemi. »

« CITOYENS ADMINISTRATEURS,

« D'après la lettre que je vous ai écrite, je me regarderais comme coupable, si je vous attaquais à l'improviste ; c'est pourquoi je vous préviens que la suspension d'hostilités finira le 15 janvier. Malgré les raisons que j'aurais pu avoir pour vous attaquer sans vous en prévenir, j'aurais été fâché de le faire. Quoique fort jeune, je suis déjà vieux militaire, et chez ceux qui me ressemblent, la franchise est plus commune que les grandes phrases et même que le bon français. Quand on a été élevé au champ de l'honneur, c'est le cœur qui parle et non la politique. Aussi, sans déguisement, je vais vous dire en quoi vous vous êtes rendus coupables contre la foi des traités.

« D'après la suspension des hostilités, vous n'avez cessé de demander des troupes, quoiqu'il fût convenu entre nos chefs et Hédouville que le nombre n'en serait point augmenté dans les villes qui avoisinaient les pays insurgés. Outre cela, vous vous êtes différentes fois mis en mouvement pour marcher contre mes détachements qui, en vertu de ladite suspension, continuaient à lever des impositions chez les acquéreurs des prétendus biens nationaux, tel qu'il était convenu entre nos chefs et Hédouville.

« Autre grief, c'est que votre ville sert de refuge à ces mêmes acquéreurs, qui, sous le vain prétexte de sauver leurs jours, ne vont chercher un asile dans votre ville que pour s'exempter de payer ce qu'ils nous doivent, même selon la suspension.

« Comment pouvez-vous croire que c'est pour conserver leurs jours, qu'ils viennent vous demander un asile, puisque tous les crimes révolutionnaires commis jusqu'à ce jour sont oubliés? Nous nous exemptons même de les rappeler à ceux

Digitized by Google

A partir de ce moment, la légion du Perche va exécuter avec les troupes républicaines qui la poursuivent les *chassés croisés* les plus extraordinaires, à ce point que les généraux furent hautement accusés d'avoir calculé leurs mouvements de manière à éviter de la rencontrer. Cette opinion, conçue peut-être à la légère, — comme il arrive trop souvent dans les temps calamiteux, où les défiances et les exagérations de l'esprit de parti et de la souffrance viennent encore aggraver les malheurs publics, — est restée enracinée dans la contrée.

*
* *

Le général Merle, qui commandait dans Eure-et-Loir, ayant su que cette légion occupait Brétoncelles, sur la lisière des deux départements, se porta sur ce point avec un piquet de cavalerie et cent hommes d'infanterie. Marceau, commissaire du gouvernement près l'administration centrale, frère de l'illustre général, voulut l'accompagner; c'était le 14 janvier. Les chouans, avertis par des affidés, se retirèrent sur Rémalard; Merle les y suivit. A son arrivée, ils étaient déjà repartis pour Mauves depuis trois heures; il continua sa poursuite par des chemins affreux. Quatre dragons entrèrent au galop dans le bourg; cent cinquante chouans

qui en sont coupables. Celui de parmi nous qui en agirait autrement, contreviendrait aux ordres du Roi, et serait son ennemi et le nôtre. Ce n'est donc point pour conserver leurs jours qu'ils se rassemblent dans votre ville, ce ne peut être que l'envie de nous combattre qui les fait se réunir, et je sais que ce sont eux qui ont déjà demandé à marcher contre nous. Qu'ils y viennent, les lâches, et ils trouveront la récompense due à leurs forfaits! Toujours constant à mes principes et aux instructions que j'ai reçues, je ne porterai point la guerre dans les endroits où l'opinion sera respectée, et, selon les mêmes instructions, tout le passé sera oublié de ma part, mais aussi, ceux qui commettent de nouveaux crimes, je les ferai poursuivre avec toute la rigueur possible et punir militairement. Je regarde comme criminel tout porteur de correspondance du tyran connu sous le nom de Consul. Je regarderais et traiterais de même tout dénonciateur ou espion de ce même aventurier, et je crois que tous les bons Français, qui depuis dix ans combattent pour la liberté, se réuniront à moi pour renverser cet étranger qui veut donner des fers à notre commune patrie; un Bourbon doit leur être plus cher qu'un Italien qui, par esprit de nation, doit être notre ennemi.

« Ce 8 janvier 1800.

« Le Chandelier,
« Commandant de la légion royale du Perche. »

(Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

l'occupaient et firent feu sur les dragons; deux d'entre eux furent jetés bas, notamment le jeune Bache, sous-officier de dix-neuf ans et fils du général de ce nom : son cheval reçut quinze coups de feu, lui-même fut blessé à la jambe en se défendant courageusement. La colonne républicaine arrivait au pas de charge, les chouans s'enfuirent. Quelques moments après, deux inconnus vinrent à passer; on les prit et on les fusilla comme chouans. Ils étaient étrangers à la bande en déroute [1].

*
* *

L'occupation ou plutôt les deux occupations consécutives de Bellesme (19 et 21 janvier) offrirent des particularités singulières. Les autorités civiles et les autorités militaires échangèrent à cette occasion de vifs reproches de complicité avec les chouans. Aujourd'hui encore, la tradition du pays accuse le général Guidal d'avoir évité une rencontre qu'il devait chercher. D'autres généraux, Digonnet notamment, encouraient, à la même époque et dans des circonstances analogues, le reproche de mollesse et de

[1] Cette affaire de Mauves n'eut en réalité aucune importance. Nous l'avons racontée d'après le récit transmis par Dugué d'Assé au ministre de la guerre (5 pluviôse an VIII; Arch. de la guerre). Elle se changea, dans les Rapports officiels, en bataille rangée et en victoire signalée, avec beaucoup d'ennemis tués, quantité de blessés, trois chefs et Le Chandelier lui-même fusillés; un fils qui a immolé trois brigands de sa main; un père qui, le voyant étendu par terre, et les larmes aux yeux, lui dit : « Soyez ferme, mon enfant, la Patrie compte désormais sur vous »; des généraux, des officiers, des soldats qui, jusqu'au dernier, se sont couverts de gloire; le commissaire Marceau égalé à son frère. Le jeune Bache reçut de l'avancement, et Marceau des félicitations. (Merle à l'administration centrale d'Eure-et-Loir, 26 niv.; — Marceau à min. de la guerre, 26 niv.; — Admin. d'Eure-et-Loir, 27 niv.; — Min. de la guerre à Marceau, 4 pluv.; — autre lettre du même concernant le jeune Bache, 17 pluv. (Arch. de la guerre); — *Orne archéol.*, p. 248; — *Journal des hommes libres*, 2 pluv. « Le plus petit des deux chouans fusillés à Mauves, dit ce journal, avait cinq pieds huit pouces. Leur destruction est préférable à celle de cent chouans par la terreur qu'ils inspiraient et qui les servait à faire marcher de force sous l'étendard du crime »; — *Journ. de Paris*, 3 pluv.)

« ... Faites connaître au général Merle et au commissaire du gouvernement Marceau que j'attends, pour leur donner une marque publique de la satisfaction que j'éprouve de leur conduite, que les rebelles qui sont encore dans le département de l'Orne aient vécu. Le brigadier-fourrier du 9e régiment, Bache, sera promu au grade de sous-lieutenant.

« BONAPARTE. »

(17 janv., au gén. Lefebvre : *Corresp.* impr.)

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

lenteur calculées. Nous n'avons point découvert la preuve positive de semblables trahisons. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le triomphe définitif de la République était encore assez douteux à cette heure pour que certains chefs pussent redouter, presque à l'égal d'une défaite, un succès trop complet remporté en son nom : symptôme honteux de l'abaissement des opinions et des caractères à cette triste époque.

Bellesme se sentait plus particulièrement menacé, à raison de sa situation sur la lisière d'une grande forêt, surtout depuis le départ d'un corps stationnaire de quatre-vingt-dix hommes qu'on venait de lui retirer. Il avait demandé avec insistance à l'administration centrale un envoi de troupes de secours. Guidal n'en avait pas à sa disposition, et l'administration avait répondu « qu'elle abandonnait à la sagesse et à l'énergie des Bellesmois d'aviser au mode le plus convenable de se mettre à l'abri des coups des royalistes. » Les Bellesmois attendirent avec de grandes transes la visite de l'ennemi.

Elle leur fut annoncée, dès le 18 janvier, par la saisie d'une lettre de Charles à un destinataire inconnu. Il s'y plaignait de n'avoir pas encore rencontré Chandelier, à qui il avait donné rendez-vous et qu'il attendait, cantonné avec six cents hommes dans les communes de Bellavilliers, Éperrais et Saint-Ouen.

Le porteur de la lettre ayant déclaré qu'il se rendait chez Got, à Périgni, on se hâte de faire une perquisition chez ce citoyen, patriote modéré, honnête homme, frère du député. On n'y découvre rien de suspect ; il n'en est pas moins mis en arrestation et expédié à Alençon.

On publie alors que « des armes seront remises aux gens de bonne volonté qui en feront la demande » ; on établit de nombreux postes. Des estafettes sont dépêchées à Mortagne, Mamers, Nogent, Alençon, pour demander des secours qui n'arrivent pas. Le soir venu, on illumine les maisons. L'ennemi ne paraît pas ce soir-là.

Mais le lendemain (19), à neuf heures du matin, quatre à cinq cents chouans sont en vue de la ville. Ce ne sont plus les rôdeurs déguenillés ou bigarrés des années précédentes, leur tenue

Digitized by Google

et leurs manœuvres sont presque militaires; costume uniforme : carmagnole courte et pantalon gris, chapeau rond à haute forme, cocarde et panaches blancs. Leur cavalerie est bien montée. Ils se divisent en deux colonnes; la plus forte se porte sur la route de Mortagne, l'autre fait un détour pour prendre la ville à revers.

Deux cent cinquante à trois cents gardes nationaux sortent au-devant d'eux et lâchent quelques coups de fusil hors de portée, puis se replient sur la ville, lentement toutefois et en faisant bonne contenance.

Cinquante se jettent dans la maison commune avec les administrateurs et y soutiennent un siége en règle. Ils repoussent plusieurs sommations; ils tuent trois chouans et en blessent sept[1], « sans recevoir eux-mêmes une égratignure ». Les chouans, exaspérés, s'emparent alors d'un certain nombre de femmes et d'enfants qu'ils font marcher devant eux, et, chargés de paille et de fagots, ils se dirigent vers la mairie : on y mettra le feu, et ses défenseurs seront passés au fil de l'épée si dans trois minutes ils ne se sont rendus. *Vive la paix!* répondent-ils d'une voix presque unanime. On parlemente; il est convenu qu'ils remettront leurs munitions et leurs armes, à l'exception de vingt-

[1] Y compris Charles, atteint d'une balle à l'épaule. « On espère que la plaie pourrait bien le faire crever, attendu qu'il est vér... jusqu'aux dents. » (Commandant de la place de Mamers à général de La Rue, 4 pluviôse; Arch. de la guerre.)

Suivant Crétineau-Joly, le coup de feu qui le blessa aurait été tiré par le curé constitutionnel d'Éperrais, patriote ardent, qui s'était joint aux gardes nationaux.

Le même raconte qu'après la reddition de la ville, une commission militaire réunie par les chouans aurait rendu le jugement suivant :

« Le conseil de guerre de l'armée royale du Perche, attendu que MM. les municipaux de Bellesme ont voulu défendre la ville contre une division de l'armée royale, et que, par l'effet de leur résistance, ils ont été cause qu'une balle a blessé le commandant Charles, les condamne... à appeler un chirurgien pour panser son bras. »

Nulle part ailleurs nous n'avons trouvé trace de ces circonstances.

Nous avons suivi les chiffres donnés par le récit de Chartier-Desrieux, l'un des défenseurs de la mairie de Bellesme, bien plus digne de confiance que les versions postérieures, qui parlent de « prodiges » faits par les gardes nationaux dans la rencontre *extra muros*, et de tantôt quatre, tantôt sept, tantôt dix, tantôt vingt brigands immolés dans le siége.

Digitized by Google

cinq fusils, et que les personnes et les propriétés des habitants seront respectées.

Ces conditions furent observées par les chouans, sauf en ce qui concernait la réserve des vingt-cinq fusils[1].

A quatre heures du soir, ils évacuèrent la ville.

Mais ils y reparurent le surlendemain (21 janvier) au matin; ils étaient huit à neuf cents. Cette seconde fois, ils ne trouvèrent aucune résistance. Les malheureux Bellesmois non-seulement n'avaient point reçu les renforts demandés, mais ils n'avaient plus d'armes ni de munitions; leurs administrateurs s'étaient même enfuis en partie, les uns à Paris, les autres au fond des bois, dans la prévision de ce retour.

Les chouans commencèrent par faire sonner et célébrer une messe dans l'église Saint-Sauveur, après avoir brisé l'autel de la Patrie qui s'y trouvait et en avoir jeté les débris dans la rue. Destruction du reste des papiers publics; pillage de beaucoup de maisons, surtout de celles des patriotes; ban de tambours enjoignant aux habitants, sous peine de pillage et même de mort, de remettre toutes les armes qu'ils ont chez eux et d'acquitter aux mains des percepteurs, dans les deux heures, toutes leurs contributions arriérées de l'an VII. Les habitants se hâtent de s'exécuter : à défaut d'écus, ils apportent des montres, de l'argenterie, du linge; quinze mille francs environ sont ainsi versés.

Mais, au milieu de l'opération, les chouans sont attaqués par une troupe armée arrivant de Mamers.

Guidal avait dirigé d'Alençon sur Bellesme environ quatre-vingts hommes. En passant par Mamers, ils s'y étaient grossis d'une soixantaine de gardes nationaux, et cette petite troupe entrait dans Bellesme au pas de charge, en se dirigeant vers

[1] « Les scélérats ne laissèrent la vie aux républicains que par respect humain pour leur promesse. » (Rapport aux consuls par Girard, commiss. du gouv. près l'admin. munic., 4 pluv.) Le même rapport signale l'enlèvement du cheval d'un gendarme et de celui d'un négociant, le bris de quelques meubles, la remise forcée de cravates, mouchoirs, souliers et même d'argent : délits isolés et de peu de conséquence, ainsi que Chartier et les autres témoins oculaires le reconnaissent; les papiers publics, y compris les registres de l'état civil, furent en grande partie déchirés.

Digitized by Google

l'église. Elle est bientôt arrêtée par le feu des chouans tirant par les fenêtres ou par les soupiraux des caves, et forcée de rétrograder. Ils la poursuivent sur la route de Mamers pendant plus de deux heures. Elle ne rentre dans cette ville qu'à huit heures du soir, excédée de fatigue et avec une perte de dix à douze hommes, sans compter les blessés; celle des chouans était beaucoup moindre.

Ils achevèrent tranquillement le rançonnement de la ville et la quittèrent le lendemain matin à six heures, se dirigeant vers Longni.

Le soir même, Guidal en personne arrivait à Bellesme avec douze cents hommes.

Il refusa d'accueillir les explications, trop légitimes pourtant, des administrateurs, et les combla d'injures et de menaces[1]; ses troupes, sans doute encouragées par son attitude, se conduisirent à Bellesme « plus mal que les chouans[2] ». Il s'abstint de les poursuivre et ajouta ainsi à l'irritation et aux défiances existant déjà contre lui. Il se borna à prescrire l'arrestation et la traduction devant un conseil de guerre de l'officier qui commandait à Mortagne, coupable de n'avoir pas marché au secours de Bellesme, ou plutôt de n'avoir pas eu à sa disposition des troupes suffisantes pour le faire. Guidal garda son commandement; le ministre de la guerre complimenta les habitants de Bellesme sur leur belle conduite[3]. On donna raison à tout le monde, n'osant donner tort à personne[4].

[1] Le président de l'administration cantonale, Charbonnet, d'Appenai-sous-Bellesme, lui tint tête avec une grande fermeté : « Si vous eussiez fait votre devoir, disait Guidal aux administrateurs, l'ennemi ne serait pas entré à Bellesme. — Dites : si tout le monde eût fait son devoir, reprit Charbonnet en le regardant fixement. — Vous mériteriez que je vous fisse attacher à la queue de mon cheval. — Essayez! » (Renseignements particuliers.)

[2] Dugué d'Assé à min. de la guerre, 6 pluv. (Arch. de la guerre.)

[3] Min. de la guerre à Girard, commiss. du pouvoir exéc., 15 pluv. (Arch. de la guerre.)

[4] Patu de Saint-Vincent, *Voyage pittoresque et historique*, p. 134; — Abbé Fret, *Antiquités et chroniques percheronnes*, t. III, p. 294; — *Orne archéologique et pittoresque*, p. 248 et 258; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 87; — Patu Deshautchamps, p. 602; — Pitard, *Fragments historiques sur le Perche*, 1866, v° *Bellesme*; — Arch. de la guerre; — Arch. de l'Orne; — Pétition de Philippe-

Digitized by Google

De Bellesme, la légion du Perche se porta sur Longni et sur la Ferté-Vidame, qu'elle occupa sans résistance (22-23 janvier); elle comptait encore sept à huit cents hommes, mais elle se retira à l'approche d'un détachement arrivant de Verneuil[1]. Chambarlhac, qui le commandait et qui avait projeté une grande battue du côté de Verneuil, Bourth, Montreuil et Breteuil, de concert avec les gardes nationales de la contrée, renonçant à ce projet, suivit les chouans sur le territoire du département de l'Orne[2].

*
* *

Le 25, les chouans sont de nouveau à Longni, et le 26 à Tourouvre, où leur nombre est évalué à cinq ou six cents. Ils brûlent les registres, désarment les habitants, enlèvent les tambours et les drapeaux et se chauffent avec les arbres de la liberté. Au bureau de poste, ils s'emparent des correspondances officielles et respectent les correspondances privées.

On ne signale dans les rapports officiels aucune autre violence commise par eux[3].

Le 27, ils se dirigent sur Mortagne, en suivant le chemin de la Mare-aux-Bœufs, qui tombe aux Gaillons, à une lieue de cette ville, sur la route d'Alençon. La municipalité reçoit une sommation ainsi conçue :

» Douze cents hommes marchent sur votre ville. Si vous ne m'envoyez aux Gaillons une députation chargée des clefs de votre ville, j'y entrerai tambour battant et fusillerai tout ce qui prendra les armes contre moi.

« Les chefs des légions royales de ce pays,

« Ch. Robert[4]. — Chandelier. »

François Chartier au Sénat conservateur, aut. (dans notre collection); — Renseignements particuliers.

Beauchamp, Séguin, Billard et Muret se taisent sur cette affaire de Bellesme, une des plus importantes de la chouannerie normande; l'abbé Deniau, t. VI, p. 16, se borne à la mentionner.

[1] *Orne archéol.*, p. 248; — *Journal des hommes libres*, 6 pluv.

[2] Adm. de l'Orne à min. de la guerre, 7 pluv. (Arch. de la guerre.)

[3] *Orne archéol.*, p. 248; — Arch. de l'Orne.

[4] Ce Charles Robert n'est autre que Charles-Robert Prévost de la Moissonnière. (Voy. ce nom au livre IX, *Organisation et personnel.*)

Digitized by Google

Les chouans n'attendirent pas la réponse : ils étaient talonnés depuis Tourouvre par le général Merle. La garde nationale et la gendarmerie de Mortagne le rallièrent et marchèrent aux chouans, qui se retirèrent par la route d'Alençon. Ce ne fut tout d'abord qu'une sorte de promenade militaire, où les deux troupes se suivirent à très-petite distance, échangeant plus de menaces et de défis que de coups de fusil. Les chouans occupaient toute la largeur de la route et se retournaient de temps en temps pour tirer. Ils traversèrent le Mesle sans obstacle; mais arrivés en face des taillis qui existent entre ce bourg et celui du Ménilbroust, ils s'égaillèrent de tous côtés. Ils perdirent trente hommes tués[1], sans compter les blessés; on leur enleva cent quarante-quatre fusils et une voiture d'ornements sacerdotaux; les prisonniers furent fusillés. Quelques hommes furent tués ou blessés de l'autre côté[2].

[1] Le rapport des administrateurs de l'Orne au ministre de la police, 28 janvier (Arch. nat.), parle même de cent cinquante morts; suivant Billard, les chouans n'auraient pas perdu un seul homme. Ce même rapport parle sérieusement d'une voiture d'argent, attelée de huit chevaux, que les chouans auraient conduite avec eux.

[2] Arch. de l'Orne; — Gén. Lefebvre au premier Consul, 8 pluv. (Arch. de la guerre); — Billard, 2e édit., t. III, p. 571; — *Orne archéol.*, p. 248; — *Journal des hommes libres*; — *Moniteur*, 14, 15 et 29 pluv.; — Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.; — Renseignements particuliers.

Un arrêté du 12 pluviôse accorda des fusils d'honneur et d'autres récompenses à l'aide de camp Boudinhon, au lieutenant Leblond et à deux dragons, pour leur belle conduite dans cette affaire; les conscrits de la Seine et la garde nationale de Mortagne furent chaudement félicités; le jeune Dupont, fils d'un officier municipal de cette ville, nommé sous-lieutenant de cavalerie. On cherchait à en grossir l'importance.

Lefebvre au premier Consul.

« Paris, 8 pluviôse an VIII.

« Citoyen Consul,

« Je reçois à l'instant une dépêche du général Chambarlhac par la poste. Il m'apprend qu'après avoir opéré sa jonction avec le général Merle et combiné leurs mouvements, ils sont parvenus enfin à joindre les chouans. Le combat a commencé près de Mortagne et n'a fini qu'à une lieue au delà du Mesle-sur-Sarthe. Jamais déroute ne fut plus complète que celle de ces brigands; le nombre des morts et des blessés est très-considérable. On ne voit sur toute la route que des cadavres, des fusils, des caisses et des tambours. Les deux généraux se sont remis aujourd'hui de très-grand matin à la poursuite des brigands et ne les quitteront qu'après les avoir entièrement exterminés. Tous ceux qui ont été pris ont été fusillés sur-le-champ. Nous avons quelques blessés. Je compte recevoir incessam-

Digitized by Google

Curieux incident : ceux des fuyards qui avaient continué leur marche vers Alençon rencontrèrent, à vingt kilomètres de cette ville, la voiture publique de Paris ; ils l'arrêtèrent. Elle renfermait un brigadier de gendarmerie et un autre personnage, dans lequel ils ne devinèrent pas un aide de camp du premier Consul, revenant de mission secrète et destiné à jouer plus tard un grand rôle : c'était Duroc[1]. Ils ne firent pas de mal à leurs prisonniers, qui perdirent toutefois, dans la bagarre, montres et argent, et les laissèrent rentrer à Alençon.

Un gros détachement de chouans se dirigea vers Essai, et de là sur la forêt d'Écouves et Fontenai-les-Louvets ; Guidal les atteignit dans ce bourg le lendemain soir. Ils avaient allumé de

ment un rapport détaillé sur cette intéressante affaire. Je m'empresserai de vous le transmettre. Les généraux Chambarlhac et Merle ont déployé la plus grande activité et ont été parfaitement secondés par nos braves troupes, que des chemins et un temps affreux n'ont pu décourager. L'adjudant général Dormenaults'est aussi trouvé à cette rencontre et y a pris part. Les deux bataillons de la 43e et 95e demi-brigades, les dragons du 8e régiment, le 2e bataillon auxiliaire de la Seine et en général toutes les troupes ont montré une ardeur et une bravoure dignes des guerriers français. Ce dernier corps, tout composé de conscrits, a soutenu son glorieux début à l'affaire de Mauves. » (Arch. de la guerre ; — *Journ. de Paris*, 12 pluv. ; — *Monit.*, II.)

[1] Duroc (Gérard Christophe-Michel). Né à Pont-à-Mousson, 25 oct. 1772 ; — lieutenant d'artillerie, 1793 ; — aide de camp de Bonaparte ; — général de brigade, 1800 ; — gouverneur des Tuileries ; — ambassadeur ; — duc de Frioul, 1808 ; — grand maréchal du palais ; — sénateur, 1813 ; — tué à Wurtzen, 21 mai 1813. (*Biographies* diverses.)

C'est Boulvrais qui fit cette arrestation. Billard y voit une trahison de Le Chandelier, déjà vendu au gouvernement : pure calomnie.

Boulvrais-Dubourg, dit *Jean-Bart* (Armand), était né à Alençon, en 1776, d'une famille honorable de négociants. Il était capitaine dans l'armée du Maine (1799-1800) et commandait la compagnie de Saint-Christophe, dans les environs de Fresnai-sur-Sarthe. Il allait assez souvent dans cette ville souper et coucher chez M. L..., très-honorable citoyen. La maîtresse du logis mourait de peur en le voyant déposer ostensiblement sur une chaise son chapeau à cocarde blanche ; il trouvait cela le plus naturel du monde. (Lettre de M. Leguicheux, 24 juin 1883.) Sa compagnie, du reste, ne tenait pas habituellement la campagne. Il entra dans les douanes par la protection de Savary, maire d'Alençon, s'y distingua, y devint capitaine et passa à l'armée d'Italie avec le même grade. Pendant les Cent jours, il fit partie, comme chef de bataillon, de la 8e légion de l'armée royale de la rive droite. Il servit dans la garde, avec le même titre, jusqu'en 1830. Brave et bon officier. Il eut, paraît-il, occasion de rappeler l'aventure du Mesle à Duroc, qui fit semblant de l'avoir oubliée. (Adm. de l'Orne à min. de la guerre, 8 pluv. : Arch. de la guerre ; — Billard, 2e édit., t. III, p. 571 ; — *Registre d'ordre*, 1815 ; — Renseignements particuliers ; — Leguicheux, *Chroniques de Fresnai*, p. 267.)

Digitized by Google

grands feux au-dessous de la terrasse du jardin du château pour faire leur cuisine; ils furent surpris et écrasés dans le champ des Fourneaux (qui en a gardé le nom) et dans le cimetière, sans presque se défendre, tant ils étaient accablés de fatigue, de découragement et de misère. Plusieurs se sauvèrent jusqu'à Carrouges[1].

Une autre partie des fuyards passa la Sarthe au bac de Montigni, traversa la forêt de Perseigne et arriva à Saint-Remi du Plain, sous les ordres de Prévôt de la Moissonnière, de Boulvrais et de Brunet de la Renoudière[2]. De là, ils gagnèrent Saint-Christophe du Jambet. Comme ils s'y trouvaient trop rapprochés d'Alençon, le gros poussa jusqu'à Ségrie. Tout ce pays était à eux; la légion du Perche faisait, d'ailleurs, partie de l'ar-

[1] *Le général de brigade Guidal, commandant la subdivision de l'Orne, au général Berthier, ministre de la guerre.*

« Alençon, 11 pluv. (31 janvier).

« CITOYEN MINISTRE,

« Le 8 du courant, à cinq heures du soir, après des marches forcées dans des chemins affreux, trois cent cinquante braves, que j'avais l'honneur de commander, ont taillé en pièces un détachement de chouans de sept cents hommes, dans la forêt d'Écouves. La déroute a été complète, et si le jour avait encore un peu favorisé les soldats de la République, pas un n'échappait à leur baïonnette. Hier, le 10, mon aide de camp a exterminé, à Fresnai, les restes de la bande de Charles.

« Je n'ai plus de troupes à ma disposition. Tout est parti par ordre du général en chef pour Rennes. Je désire bien que vous en mettiez à ma disposition pour que je puisse coopérer efficacement à la destruction de Frotté, homme malin et fort adroit.

« GUIDAL. »

(Admin. de l'Orne à min. de la guerre, 8 et 10 pluv. (Arch. de la guerre.); — Comm. centr. à min. de la police, 10 pluv. (Arch. nat.) Suivant lui, les chouans auraient perdu à l'affaire de Fontenai plus de quarante morts et auraient eu de nombreux blessés, « presque tous à mort, parce que, courbés pour tirer à la faveur des haies, ils ont été atteints à la tête et à la poitrine ». Cette bande était commandée par un nommé Félix. Les bleus n'auraient eu que trois blessés, dont un officier.

[2] Brunet de la Renoudière (René-Pierre de). Né à Alençon, 1771; — émigré, 1791; — campagnes de l'émigration dans la compagnie des gentilshommes de Normandie, dans la légion de Carneville et dans Loyal-Émigrant; — expédition de Quiberon; — réuni aux royalistes de Bretagne sous les ordres de Tinténiac; — rentré en Normandie, 1797; — capitaine à l'armée de la Loire pendant les Cent jours; — receveur principal à Alençon, sous la Restauration; — mort en cette ville; — vaillant et loyal homme. Il avait épousé une demoiselle de Puisaye. (*État de* 1814; — *Registre d'ordre,* 1815; — Renseignements particuliers; — MURET, *Hist. de l'armée de Condé,* t. II, p. 306.)

Digitized by Google

mée du Maine. Mais Boulvrais, qui ne voulait pas abandonner vingt-sept des leurs, blessés plus ou moins grièvement à l'affaire du Mesle, crut pouvoir attendre au lendemain avec eux. Pendant la nuit, Guidal, averti par ses espions, dirigea sur Saint-Christophe une centaine de chasseurs à cheval, portant chacun un fantassin en croupe, et une compagnie mobile d'Alençon, sous la conduite de Jaume, son aide de camp. En passant, ils enlevèrent, au château de Saint-Aubin, l'abbé Chaumont, un des aumôniers des chouans. Ils allaient le fusiller; la crainte de donner l'éveil les en empêcha. Une demi-heure après, les chouans, mal gardés comme toujours, étaient surpris à Saint-Christophe. Ce fut une déroute complète : les vingt-sept blessés furent passés par les armes, une trentaine d'autres chouans périrent; l'abbé Chaumont profita du désordre et se sauva; Boulvrais et Prévost de la Moissonnière, qui se trouvaient chez le maire Ravet, s'échappèrent par une porte de derrière, tout en lâchant un coup de fusil sur l'aide de camp, qui ne fut pas atteint[1].

[1] Lettre des administrateurs de l'Orne au ministre de la guerre, 10 pluviôse ; — *Moniteur*, 12, 13 et 30 pluv.; — Abbé Paulouin, t. II, p. 204 ; — Lettre de Brunet de la Renoudière au marquis de Frotté, 1805 (Arch. de Couterne). Ni Pesche ni Lepelletier ne parlent de cette affaire.

« *Chambarlhac au général Lefebvre.*

« Arrivé à Alençon, le 9 pluviôse, j'apprends, à dix heures du soir, qu'il y a un rassemblement de chouans assez nombreux à Saint-Christophe. Je commande cent hommes d'infanterie et seize cavaliers pour les surprendre. Je réquisitionne, vu le temps affreux, les voitures nécessaires pour le transport... Jaume, aide de camp de Guidal, jeune et intelligent, dirigeait l'expédition. A six heures du matin, le village est investi et les issues obstruées. Tous les chouans ont été surpris; quatre-vingt-dix ont mordu la poussière..... Enlèvement de beaucoup de fusils, d'un baril de poudre, d'une trentaine de carmagnoles de chouans, de douze chevaux harnachés, de cinq caisses de tambours; enfin deux compagnies de chouans, qui se trouvaient dans Saint-Christophe, ont été entièrement massacrées. Plusieurs chefs ont été tués dans cette affaire. L'aumônier de la division de Charles, prêtre réfractaire, qui s'est rendu fameux par ses crimes dans le département de la Sarthe, a été pris et fusillé ainsi qu'un nommé Boulevray... La surprise de l'ennemi a été telle qu'il n'a pas eu le temps de faire la moindre résistance. Nous n'avons perdu personne ; pas même un seul homme n'a été blessé. Charles a été blessé à l'affaire du Mesle... Chandelier a succombé dans le combat d'aujourd'hui. » (Arch. de la guerre; — *Journ. de Paris*, 14 pluv.) Chambarlhac amoindrit ici ses forces et grossit la perte des chouans.

Jaume fut nommé chef d'escadron.

Digitized by Google

Il ne restait plus rien de la légion du Perche.

En même temps que les chouans se séparaient ainsi en deux bandes, prenant des chemins tout à fait opposés, la troupe républicaine se divisait aussi en deux corps. Merle, avec la moitié de ses hommes, se portait sur Mamers, en fouillant Aillières, la Fresnaie et la forêt de Perseigne, d'où il gagnait Nogent-le-Rotrou, pour couvrir Bellesme, disait-il, ce qui allongeait singulièrement son voyage ; l'autre moitié battait la forêt du Ménil-broust, passait à Essai, où elle fusillait deux chouans, et atteignait Mortagne[1].

*
* *

Pour suivre la légion du Perche dans ses nombreux détours, nous avons dû interrompre l'ordre chronologique des événements.

Le département de l'Orne, entièrement dégarni, demandait à grands cris des renforts. Les points les plus menacés étaient Tinchebrai, qui sollicitait une augmentation de troupes, deux pièces de canon, des munitions et une centaine de fusils, et Alençon, « dépôt d'artillerie, de magasins, de caisses publiques », qui devaient, en effet, tenter les chouans[2]. Toutefois, ils ne firent jamais de démonstrations sérieuses sur cette ville.

En Normandie, et dans le département de l'Orne particulièrement, les hostilités n'avaient pas été uniformément suspendues depuis la rupture des conférences de Pouancé et pendant les négociations de Candé et de Montfaucon. Nous avons vu, toutefois, par la lettre de Frotté du 7 janvier (17 nivôse), qu'il avait fait tous ses efforts pour prévenir de nouvelles collisions avant le 25 nivôse (15 janvier) ; mais l'étendue de son commandement, le nombre des sous-chefs, la difficulté des rapports entre eux et lui ne lui permettaient guère d'exercer sur leurs actes une surveillance rigoureuse.

Le 24 nivôse (14 janvier) au soir, la ville d'Alençon fut menacée par des chouans nombreux, mais disséminés, qui ne l'at-

[1] Général Lefebvre à min. de la guerre, 5 fév. (Arch. de la guerre.)

[2] Fouché à min. de la guerre, 9 et 22 janv. ; — Administr. à min. de la guerre, à général Hédouville et à général Canclaux, 12 janv.

Digitized by Google

taquèrent pas. La terreur y fut d'autant plus grande qu'elle était dégarnie de troupes : on sonna le tocsin, on battit la générale, on tira le canon d'alarme ; la garde nationale se prépara à la lutte. Le lendemain, les chouans, qui avaient bivouaqué dans les environs, se retirèrent par la route de Bretagne, sans avoir même arrêté les voitures publiques qui suivaient la même route[1].

Des ordres de renforcer la ville furent envoyés le lendemain par le ministre de la guerre à Gardanne, commandant de la 14e division ; il était bien tard.

*
* *

Vimoutiers fut envahi à son tour, sans doute par la bande qui avait saccagé le Sap. Quatre à cinq cents chouans y entrèrent le 17 janvier, à cinq heures du soir. Les gardes nationaux avaient évacué la ville dès la veille, emportant leurs armes et leurs munitions, et s'étaient retirés à Livarot avec les autorités : prudence peut-être excessive et qui fut diversement jugée. Le récit, encore grossi, des horreurs commises au Sap avait terrifié les esprits. La population, d'ailleurs, n'était pas, tout entière du moins, hostile aux chouans ; des bandes d'enfants y avaient solennisé la fête des Rois à leur manière, en parcourant les rues et en répondant par les cris de « *Vive Louis XVIII! A bas la République à la Bonaparte!* » aux cris de « *Vive la République! Vive Bonaparte!* » de leurs camarades. Indifférente ou impuissante, l'autorité locale avait laissé faire[2]. Les chouans se bornèrent à couper l'arbre de la liberté, à piller deux boutiques et à enfoncer les portes de la mairie et du corps de garde[3].

[1] Lettre des administrateurs du département au min. de la guerre, 26 nivôse. On y lit cet aveu : « Il est temps de faire lever les habitants des campagnes, excédés du pillage commis par les chouans, en les faisant soutenir par des troupes de ligne ; mais il est absolument essentiel que les soldats reçoivent du gouvernement tout ce qui leur est utile, car s'ils ne recevaient pas ce qu'il leur faut et qu'ils fussent contraints de le prendre chez l'habitant, cette guerre civile n'aurait point de fin. »

[2] *Journal des hommes libres*, 19 nivôse.

[3] Boudin, commissaire, réfugié à Lisieux, 28 niv. (Arch. de la guerre.)

26 nivôse. — Frèrelet, commandant le 1er bataillon de la garde nationale du canton de Vimoutiers, d'accord avec le commandant du détachement de la 72e demi-

Digitized by Google

Quelques jours après, une fête patriotique était célébrée à Vimoutiers, pour racheter autant que possible l'impression laissée par cette sortie précipitée et rapprocher les esprits qu'elle avait profondément aigris[1].

brigade en cantonnement à Livarot, se réfugie en cette dernière commune. « Les défenseurs de Vimoutiers, effrayés par ce qui s'est passé au Sap, se sont retirés. Nous avons eu connaissance certaine que quelques citoyens restés et que nous n'avons pu atteindre, fournissaient des renseignements. Livrés dans l'intérieur et attaqués à l'extérieur, il est impossible d'opposer une résistance soutenue. »

27. — « Les défenseurs réfléchissant qu'étaient dans la commune de Vimoutiers les drapeaux des deux bataillons et des armes que le ministre de la guerre avait mises à la disposition de l'administration dans le courant de l'an VII... et qu'il était important de les sauver, car leur prise augmenterait la force et l'orgueil des insurgés, rentrent à Vimoutiers. » Ils repartent pour Livarot, avec les armes réclamées à son de tambour et remises par les fugitifs rentrés, et par les femmes des autres. (Administrateurs de l'Orne à min. de la guerre.)

[1] *Administrateurs municipaux de la commune de Vimoutiers au ministre de la guerre.*

« 12 pluviôse an VIII (1er février).

« L'ordre et la tranquillité se rétablissent dans le canton.

« ... Le 8 courant, pour réparer les outrages sanglants faits à la liberté, deux arbres de vie ont été plantés à la place de ceux que les brigands avaient détruits. Cette belle cérémonie fut opérée avec enthousiasme, et peint d'un seul trait le bon esprit qui anime les habitants du pays. Une foule immense entourait les autorités civiles et militaires. Une musique guerrière faisait retentir au loin ses accents, auxquels succédaient par intervalles des chansons patriotiques et le cri de : « *Vive la République !* » Cette scène touchante a été terminée par un discours prononcé par le commandant de la force armée, dans lequel, après avoir fait sentir les suites funestes de la désobéissance aux lois, il invitait les citoyens à se prémunir contre les insinuations perfides de leurs ennemis, à oublier les haines particulières, confondre leurs sentiments dans un seul; enfin, à étouffer jusqu'aux moindres germes de division. Le peuple attendri y a répondu par ces mots : « *Nous le jurons !* » Quel spectacle enchanteur pour des magistrats amis de leur patrie ! Des larmes d'attendrissement ont coulé de nos yeux. Oui, le nuage qui avait obscurci notre horizon n'a servi qu'à le rendre plus pur et plus serein. Tout nous assure que désormais seront vains les efforts des monstres qui cherchaient à faire de nos montagnes une Vendée.

« ... Déjà notre garde nationale a repris toute son énergie et son activité; déjà le commerce, qui fait notre principale ressource, sort de la langueur où il était tombé un instant. Chacun fait volontiers le sacrifice de son opinion privée pour se livrer aux douceurs de la fraternité... Tous n'ont plus qu'un parti, celui de s'opposer au brigandage sous quelque forme qu'il paraisse...

« ... La majeure partie de nos administrés est certainement saine et soumise aux lois. Frappez les rebelles, mais épargnez l'innocent et pardonnez à ceux qui manifestent du repentir. Suspendez à notre égard, nous vous en conjurons, l'exécution des peines que la loi vous permet d'infliger. Nous avons l'espoir qu'un avenir édi-

Digitized by Google

*
* *

Gacé, chef-lieu de canton assez important dans le voisinage de Vimoutiers, et depuis longtemps menacé, subissait le même sort : soixante à quatre-vingts chouans, de ceux qui se rassemblaient d'ordinaire au château du Ménil-Hubert, envahissaient la petite ville le 20 janvier, à midi. La colonne mobile ayant déserté presque tout entière, la municipalité ne put leur opposer aucune résistance. On leur distribua des billets de logement. Ils brûlèrent les barrières et les papiers publics, sauf les registres de l'état civil, enlevèrent quelques armes et mutilèrent deux pièces de canon que possédait la ville ; ils y restèrent jusqu'à la nuit[1]. Une colonne partie d'Évreux vint quelques jours après balayer le pays ; elle ne trouva pas de résistance. « Le chef des rebelles, un perruquier de Rouen, déserteur d'un régiment de chasseurs à cheval, très-immoral et sans moyens (Picot), les avait abandonnés[2]. »

*
* *

Frotté, de son côté, songeait à reprendre les hostilités d'une façon plus sérieuse. Il allait entrer personnellement en campagne, et il n'attendait pour le faire que l'expiration de la trêve. Le 18, il écrivait à Bruslart, retourné en Angleterre, pour le rappeler :

« Venez me rejoindre bien monté. Adressez-vous... vous me trouverez. Mais le 21 et ensuite, ouvrez les oreilles et vous rencontrerez moi ou des miens où l'on tirera des coups de fusil ; car, fussé-je seul, je suis

fiant effacera la tache du passé, que quelques êtres vils et sans aveu ont pu imprimer à notre canton.

« FRÈRELET, commandant le 1er bataillon. — PIRIRE.
— P. HAREL, adj^t. »

(Arch. de la guerre ; — *Journal des hommes libres*, 28 pluviôse an VIII.)

[1] *Journal des hommes libres*, 1er pluv. ; — Arch. nat.

La municipalité avait reçu préalablement cette lettre :

« Messieurs, vous voudrez bien me répondre si je dois entrer chez vous comme ami ou ennemi.

« PICOT, chevalier de Saint-Louis, chef de légion.

« Ce 20 janvier 1800. »

[2] *Moniteur*, 12 pluv.

Digitized by Google

déterminé à la guerre, mais nous aurons au moins Georges et de Bourmont.

« Je brûle de vous embrasser et suis comme toujours votre bien sincère ami.

« L. DE FROTTÉ. »

Il était donc plus que jamais décidé à la guerre; plus que jamais aussi, il comptait pour la faire sur le concours de ses amis, et notamment de Georges et de Bourmont. Gardant, dans ces terribles conjonctures, toute sa présence et même sa gaieté d'esprit, il adressait cette autre lettre à son père :

« 17 janvier 1800.

« ... Bruslart n'est pas encore avec moi; mais je le sais enfin à Saint-Marcouf, où il n'est retenu que par le désir de faire débarquer avec lui tous les fonds qui me sont destinés, et ce n'est pas facile, vu la pesanteur des piastres.

« Notre bon père se porte fort bien malgré son très-grand âge. Ma tante est tellement tourmentée par sa sensibilité et les inquiétudes qu'elle se donne, qu'elle est un peu maigrie. Son cher époux est si confit de dévotion qu'il n'est propre à aucune affaire de ce monde, quoiqu'il parle encore de son sang illustre. Son fils a bien bonne volonté, mais est esclave de sa mère et de sa femme. Ce petit drôle a déjà deux enfants. Il m'arrivera, cependant, dès que je l'ordonnerai; mais jusqu'ici les femmes avaient intercepté les lettres ou ordres que je lui avais fait donner. Ne leur fallait-il pas aussi un prince pour se mettre en campagne?

« La Foutelaye et Lamberville sont toujours des amis excellents et de précieux officiers.

« ... Toutes ces affaires m'ont acquis deux amis de plus qui me connaissaient peu. C'est Georges et Le Loreux, dont tous les sentiments sont d'accord avec ceux que j'avais fortement mis en avant, avant leur arrivée.

« Dites, je vous prie, à tout ce qui vous entoure et me conserve de l'amitié, que je les paye bien de retour, mais que je n'ai pas le temps de le leur dire. Je suis fâché, pour Auguste que j'aime, que sa sœur ne se conduise pas bien.

« Dites aussi à Sommedy (?) que (*sic*) dès qu'il voudra passer, qu'il vienne dans trois semaines ou un mois, par exemple. Je l'y autorise et vous prie de lui en solliciter l'agrément. Je tâcherai de lui conserver le commandement en second de la légion qui se forme dans l'arrondisse-

Digitized by Google

ment d'Alençon, sous les ordres de Bordin, et dont j'ai nommé mon cousin major. Il a fort bien pris et j'en suis fort content.

« ... Nous sommes encore dans l'inaction; mais j'espère que dans quatre jours les royalistes reprendront leur activité. »

(Aut., n. s., 2 p. in-4°. : Arch. de Couterne.)

Le château des Laitiers (Orne), vaste construction du dix-huitième siècle, sur la lisière d'une grande forêt, passait pour servir de retraite aux chouans du pays d'Auge, notamment à ceux qui avaient envahi le Sap et Vimoutiers. Lefebvre donna ordre de les y attaquer avec vigueur. L'expédition eut lieu le 22 janvier; les soldats ne trouvèrent personne au château et s'en vengèrent en y mettant le feu, qui heureusement fut promptement éteint[1].

L'affaire du Sap avait exaspéré les esprits, et une vingtaine de chouans pris, à cette époque, près de Vimoutiers, furent immédiatement passés par les armes.

Des battues, organisées aux environs de Laigle, avec cent cinquante hommes, par deux officiers bleus, Sainte-Marie et Buffy, réveillèrent un peu l'esprit public et amenèrent la délivrance d'un aide de camp du général Lefebvre, Gibault, arrêté à quelques lieues de cette ville[2].

*
* *

Le général aurait voulu frapper un grand coup en débutant, pour signaler sa rentrée en scène et ranimer l'énergie de ses partisans; il chercha donc à réunir autour de lui le plus de troupes possible : des ordres furent envoyés de divers côtés, la concentration se fit[3].

Commarque avait installé son quartier général au château de Flers. On prétendait qu'il avait avec lui quatre-vingts Russes, reconnaissables à leur longue barbe; les plus rassurés di-

[1] Lefebvre à adjudant Champeaux, 28 niv. (Arch. de la guerre.); — *Journal des hommes libres*, 6 pluv.

[2] *Journal des hommes libres*, 15 pluv.

[3] Le journal des étapes de du Verdun à cette époque se trouvait dans son portefeuille au moment de son arrestation; il montre assez bien quelle était la vie de

Digitized by Google

saient que ces barbes étaient postiches. Français et prétendus Russes durent évacuer le château à l'approche du général Gardanne, qui y passa à son tour plusieurs jours; il y était notamment le 23 janvier. A son départ, et sur son ordre, les soldats mirent le feu au château, dont l'intérieur fut entièrement consumé[1].

Le général Gardanne, qui commandait à Caen la 14e division militaire, avait dirigé, de concert avec le général Avril, des fouilles dans les bois de Vire, de Mortain et de Flers, sans résultat; il s'était rabattu sur Domfront. On savait que Frotté n'était pas loin : on marcha sur la forêt d'Andaine, en trois colonnes. Celle de droite, ayant pour noyau principal cinq cents hommes environ de la 24e légère, prit par Champsecret et Dampierre, sous la conduite d'Avril; celle du centre, commandée par Milhaud, se porta sur Juvigni. Elle comprenait notamment trois cents hommes de la 72e de ligne et de la 24e légère, avec des hussards du Calvados. La colonne de gauche, que commandait le général Bribes, et dont la principale force consistait en deux cent cinquante hommes environ de la 72e de ligne et de la 24e légère et en hussards du Calvados, fut prendre position entre Magni et la Ferté-Macé. Les deux dernières devaient garder les débouchés; la première, fouiller la forêt; toutes trois devaient converger sur la Ferté-Macé, et y arriver à onze heures du matin. Les républi-

tâtonnements, de fatigues, de marches et de contre-marches des chouans; nécessité de courir de gîte en gîte, impossibilité de se reposer vingt-quatre heures dans le même endroit.

Journal commencé au 21 janvier, jour de la reprise des hostilités.

« Le 21, mon détachement se réunit à la Bouvardière, paroisse de Saint-Ellier, à la légion de M. Félix.

« Le 22, dîner à Longuenoë, coucher à Ciral.

« Le 23, dîner à Saint-Martin, coucher à Carrouges.

« Le 24, coucher à Saint-Patrice.

« Réunion au général et à trois colonnes.

« Le 25, affaire de la Forge de Cossé, où les républicains furent battus et repoussés jusqu'à la Ferté. »

[1] Arch. nat.; — Lettre de Gardanne (*Moniteur*, 10 pluv.); — Séguin, t. II, p. 363; — *Histoire de Flers*; — *Orne archéol.*; — Caillebotte aîné, *Journal*, mss. Il place l'incendie au 26 février : erreur.

Digitized by Google

cains avaient environ trois mille hommes, la plupart appartenant à des corps réguliers[1].

Bribes, averti du voisinage de Frotté, se mit à sa poursuite. Frotté, de son côté, désirait engager le combat avant la jonction des corps républicains. Parti du rond-point dans la forêt, il traversait une bruyère, quand il aperçut derrière lui l'avant-garde de Bribes sur le pont de la petite rivière de la Gourbe; elle ve-

[1] Où était le général Gardanne en ce moment? M. le comte de Martel se trompe certainement en croyant que Gardanne (dont le commandement supérieur comprenait le département de l'Orne) n'aurait pas pénétré dans ce département, mais serait parti pour Rennes, le 24, avec une partie de ses troupes. Gardanne écrivait de Flers, le 23, « qu'il était à la poursuite des chouans depuis quatre jours sans pouvoir les atteindre » (*Moniteur*, 10 pluviôse); le 25, c'est-à-dire le jour même de l'affaire de Cossé, il datait une autre lettre de Domfront (*Moniteur*, 12 pluviôse); enfin, le 26, troisième lettre, écrite du quartier général de la Ferté-Macé (*Moniteur*, 13 pluv.). Gardanne était donc dans le voisinage de Cossé quand le choc eut lieu. Mais y prit-il part? On pourrait le croire, en lisant dans son rapport du 12 : « *Ma colonne* a joint Frotté... Nous avons, etc... » Toutefois, comme il ne s'attribue point de rôle personnel dans l'affaire, on doit tenir pour certain qu'il y resta étranger, par un motif que nous ne connaissons pas, pendant que ses troupes y étaient engagées.

Suivant quelques récits, le général Moulin se trouvait aussi au combat de Cossé. Les chouans auraient donc eu en tête quatre généraux républicains. On a même dit, mais à tort, croyons-nous avec M. de Martel, que Guidal et Chambarlhac auraient pris part à l'affaire. Il y avait en ce moment, en France, beaucoup de généraux prisonniers, rentrés sur parole, à qui l'on avait oublié d'interdire de servir contre les insurgés, et qui, comme la garnison de Mayence en 1793, profitaient de cette omission pour se battre à l'intérieur.

On n'est pas d'accord sur la force respective des deux armées. Les généraux républicains, qui avaient leurs raisons pour amoindrir leur échec, ne se donnent que mille hommes environ de troupes régulières, sans compter les auxiliaires en gardes nationaux ou mobiles. Gardanne seul, la veille, à Domfront, était suivi par quinze cents hommes (Caillebotte aîné), et Séguin avait vu à Vire, deux jours auparavant, Avril et Gardanne avec mille grenadiers et quatre cents chasseurs à cheval (t. II, p. 303). Ils portent à deux mille cinq cents le nombre des chouans. Frotté, dans une lettre à son père (3 février), écrit qu'il n'avait que huit cents hommes. Ce n'est pas assez. Billard, qui n'était pas au combat, mais tout près de là, à la Ferté, où les républicains rentrèrent le soir, dit qu'ils étaient environ quatre mille et les chouans environ douze cents. Saint-Paul (lettre du 18 mai 1828) évalue à près de trois mille le nombre des républicains. Crétineau-Joly parle de trois mille royalistes et de quatre mille cinq cents républicains. Ce sont aussi les chiffres de Beauchamp (t. IV, p. 489), de Muret (t. V, p. 202) et de l'abbé Deniau (t. VI, p. 61, p. 62). Le comte de Martel accepte de confiance les chiffres donnés par les généraux républicains. Le comte de M... (*Mémoires*, mss.) et Moulin (*Mém.*, mss.) exagèrent beaucoup en portant les chouans à trois mille et les bleus à six ou huit mille. On peut équitablement évaluer les premiers à près de deux mille, et à près de trois mille les républicains successivement engagés.

Digitized by Google

nait de la Ferté. Il fit aussitôt volte-face et disposa habilement ses hommes sur trois colonnes : la division de Saint-Jean, commandée par de Monceaux et Moulin, à droite; celle de Flers à gauche, et celle d'Ambrières, sous les ordres de Saint-Paul et du jeune d'Hauteville, au centre; les détachements, incomplets, des autres divisions, un peu en arrière; le général et son état-major en avant, avec une soixantaine de cavaliers qui faisaient d'ordinaire le service d'ordonnance et de correspondance des légions. La petite rivière de la Gourbe séparait les deux armées. Le centre de Frotté marcha droit aux républicains, ses autres colonnes manœuvrèrent pour les tourner.

Bribes, poussé vivement, se retira sur Magni, par le Boulai, la Brousse, le Chêne, le Jardin, et se retrancha dans l'église, abandonnant sur le champ de bataille son cheval, ses pistolets et une partie de ses hommes[1]. La pente qui de la vallée de la Gourbe s'élève vers l'ouest fut, sur une longueur de près de cinq cents mètres, le théâtre de luttes successives. Les balles crépitaient sur les toits du bourg de Saint-Patrice, qui resta en dehors. Heureusement pour Bribes, il avait pu dépêcher quatre hussards au détachement qui se trouvait sur la Coulonche, pour l'appeler à son secours. Ce détachement arrive au pas de course. Les royalistes sont repoussés; ils reviennent à la charge. La mêlée est vive et chaude, surtout aux abords du pont, que défendaient les républicains postés dans les clos du village de Cossé. Papouin, chef de bataillon à la division d'Ambrières, avec une cinquantaine d'hommes résolus, ayant de l'eau jusque sous les aisselles, passe la rivière à gué, à quatre ou cinq cents pas du pont, sous le feu de file des républicains, et se jette sur leur centre sans tirer. Lutte à la baïonnette, à coups de crosse de fusil, corps à corps. Papouin allait être enveloppé, quand les grenadiers de sa division et le courageux Du Homme (*Casimir*), premier

[1] Il prétendit que son cheval avait été tué sous lui; mais la vérité est que ce cheval fut pris par le chouan Côme (*Vit-sans-Soin*). Frotté le lui acheta dix louis et le donna au jeune d'Hauteville, aide-major de la division de Saint-James, qui se battait à cette affaire et qui venait d'être démonté. Bribes regretta surtout une paire de pistolets que Bonaparte lui avait donnée à leur retour d'Égypte; il aurait offert cent louis pour la ravoir. (Moulin, *Mémoires*, mss.)

Digitized by Google

aide de camp du général, qui devait périr quelques jours plus tard avec lui, accourent à son secours et parviennent à rompre la ligne des républicains. Du Homme, à cheval, attaqué par deux fantassins à la fois, leur tient tête et, avec l'aide de Cibois (*Deslauriers*), les fait prisonniers. D'Hauteville a son cheval tué sous lui[1]. Les cavaliers passent à leur tour la rivière et secondent bravement ce mouvement. La nuit seule sépara les combattants. Une partie des bleus se cacha dans des genêts couverts de neige, le gros se replia en bon ordre sur la Ferté. Un grenadier d'Ambrières, entraîné par la chaleur de la poursuite, eut l'imprudence d'y pénétrer avec eux; son courage ne lui fit pas trouver grâce. Des deux côtés, on s'attribua l'honneur de la journée. Elle avait été, en réalité, favorable à Frotté[2] : avec deux mille hommes au plus, il avait tenu tête à une troupe régulière, aguerrie et plus nombreuse; il avait payé de sa personne avec courage et habileté. Toutefois, il ne mit pas à exécution son projet

[1] « Il s'est conduit comme un héros et a été légèrement blessé. » (Lettre de Frotté à son père.)

[2] Ce fut une grande amertume pour lui que le récit mensonger publié par le gouvernement : « Malgré notre pleine victoire de la Forge de Cossé », écrivait-il, le 7 février, au conseil supérieur établi à Caen, « n'ont-ils pas l'impudence de publier qu'ils nous ont tué cinq cents hommes? Cela doit nous donner le tarif de leurs mensonges. » (Beauchamp, t. IV. p. 496.)

Pour les détails de cette affaire, consulter : Beauchamp, t. IV, p. 490; — Muret, t. V, p. 202; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 90; — Billard, t. I, p. 374; — l'abbé Deniau, t. VI, p. 62; — Moulin, *Mémoires*, mss.; — le comte de M..., mss.; — Caillebotte aîné, *Journal*, mss.; il prétend que les chouans auraient achevé les blessés restés sur le champ de bataille : pure calomnie; — Lettre d'Avril aux administrateurs du Calvados, 30 janvier (Arch. nat.); — Arch. de la guerre; — comte de Martel, p. 153. M. de Martel, forcé d'avouer « que l'affaire de Cossé fut un succès et non un échec pour Frotté » (p. 157), loue cependant « l'exactitude du rapport du général Avril » (p. 155). Avril n'a qu'un but, convertir en victoire la défaite des bleus.

D'après le rapport des généraux républicains, on aurait trouvé sur le champ de bataille, le lendemain, quatre-vingts cadavres de chouans. Plus tard, le *Moniteur* (12 pluv.) parlait de cinq cents tués et de cinquante prisonniers. Le même rapport accusait une perte de huit tués et douze blessés parmi les bleus (quatre tués et huit blessés, suivant le général Avril). Chiffres de fantaisie.

Les relations royalistes ne sont pas moins suspectes en sens contraire. Moulin évalue la perte des bleus à deux cents hommes; il avoue, pour la seule légion d'Ambrières, deux officiers et quatre soldats tués, huit grenadiers blessés. Frotté (lettre à son père) dit que les bleus ont perdu soixante-dix ou quatre-vingts grenadiers, dont deux officiers. Enfin, Mérille (*Beauregard*), qui se trouvait à l'affaire, va jusqu'à écrire à *Paratowski*, 28 janv. (Biblioth. nat., vol. 1029) : « Les

Digitized by Google

de marcher sur Alençon, où la frayeur des administrateurs était extrême[1]. La Ferté était aussi dans la terreur.

*
* *

A la même époque, et même un peu auparavant, les chouans de la Manche reprenaient les armes avec des alternatives de succès

bleus ont laissé cinquante morts et traîné comme ils ont pu un bien plus grand nombre de blessés. Nous n'avons perdu personne. »

Une lettre de Frotté à Commarque, 27 janvier (Arch. nat. — F. 7-320), ajoute quelques détails et indique ses vues :

« Nous nous sommes battus avant-hier contre de bonnes troupes, commandées, je crois, par le général Avril, qui était escorté par la cavalerie de Caen. Nous avons tué plus de quarante hommes bien effectifs, nous leur avons blessé beaucoup de monde et mis en déroute très-complète. Nous n'avons eu que trois blessés, dont mon aide de camp Casimir est un; mais ce n'est qu'un coup de chien de fusil à la main. C'est un grenadier qui le lui a donné, comme il le sabrait. Comme j'attendais l'ennemi du côté d'Alençon et que six cents bleus me sont tombés sur le corps du côté de la Ferté, malgré notre victoire, ayant peu de cartouches, je suis revenu du côté d'*Henry*, pour ne pas m'enfoncer entre les troupes de Caen et d'Alençon, ce dont je m'empresse de vous prévenir pour que vous preniez vos mesures de manière à ne pas trop vous aventurer non plus par le mauvais temps, surtout si vous manquez de cartouches. L'on m'a dit que MM. de Châteauneuf et Saint-Michel avaient battu l'ennemi près Beaumont; je désire en recevoir la confirmation.

« Le général Avril, ou celui qui commandait contre nous, n'est pas brave; il nous a abandonné son cheval pour se sauver. Son escorte lui ressemble et a fui lâchement.

« J'ai appris par la voix publique que le comte de Bourmont a battu les bleus sévèrement au-dessus de Laval. J'y crois d'autant mieux que les troupes de Pré-en-Pail et celles de Lassai sont parties pour Laval ce matin avec beaucoup de précipitation. Je ne l'ai malheureusement appris que trop tard.

« Dans trois ou quatre jours, je rentrerai dans l'arrondissement d'Alençon, à moins d'événements.

« Je vous embrasse de tout mon cœur. Travaillez vivement le Calvados ou faites-le travailler par de bons détachements.

« Le comte DE F.

« Écrivez-moi à Pré-en-P.

« (Très-pressé).

« M. le baron de Commarc (*sic*).

« Etc.

« Partout... »

[1] On peut en juger par la lettre ci-dessous, adressée le 6 pluviôse (26 janvier) au ministre de la guerre par l'administration centrale.

Représentations au sujet de l'ordre donné à Guidal de faire partir sur-le-champ et à grandes journées la 6e demi-brigade, arrivée le 2 dans le département de l'Orne.

« Ce contre-ordre va donner à l'ennemi le plus grand avantage et atterrer les

Digitized by Google

et de revers. Les conditions de la trêve étaient assez mal observées et même mal connues sur la lisière de la Normandie et de la Bretagne.

Le 16 janvier, cent cinquante chouans s'étaient présentés devant Saint-James et avaient été repoussés avec une perte de quatre morts et de quelques blessés.

Le 20, d'Escures, qui n'avait avec lui que deux cents hommes, est attaqué par une colonne nombreuse sortie d'Avranches et de Saint-James et refoulé en Bretagne. Boisguy[1] attendait auprès de Parigné des nouvelles de la trêve, n'osant prendre sur lui de la rompre le premier. Il avait un millier d'hommes autour de lui. Au bruit de la fusillade, il part, rallie les chouans normands et vient coucher à Montjoie, à une lieue de Saint-James. Le lendemain matin, il essaye d'attirer la garnison au dehors, pour la mettre entre deux feux ; mais trois ou quatre cents bleus qui sortent, en effet, rentrent presque aussitôt, prévenus sans doute de l'embuscade. Ils avaient toutefois perdu vingt-six hommes, près de leurs retranchements. Boisguy se dirige alors sur la Croix-Avranchin, par Montanel[2]. Son avant-garde, sous la

républicains; car il est de notre devoir de vous le dire, les insurgés sont absolument les maîtres de toutes les communes rurales dans ce département. Ce serait mal calculer que de croire que la garde nationale sédentaire soit en état de les repousser. Avant la suspension des hostilités, les rebelles ne pouvaient plus vivre dans les pays qu'ils habitaient alors. Par cette suspension, ils ont eu le pouvoir d'entrer dans des cantons dans lesquels les républicains, animés par nos correspondances, les avaient toujours repoussés...

« La guerre qui existe dans ces contrées a un tout autre caractère que celle qui se fait contre des puissances belligérantes. Dans ce pays, l'ennemi est partout et n'est vu nulle part; tous les avantages sont de son côté; il a des renseignements assurés sur toutes les opérations projetées contre lui, et ses secrets ne sont jamais violés. Une armée de cent mille soldats républicains ne le blessera jamais fortement, si elle est réunie dans un petit cercle; il saura l'éviter et exercer les plus grands ravages où il n'y aura point de troupes...

« Il n'y a point à douter que les insurgés aient le dessein formé de s'emparer d'Alençon. Ils sauront profiter de l'absence des troupes pour y réussir. Il est bien certain que les citoyens de cette commune feront une vive résistance. Leurs efforts seraient néanmoins bien plus grands, s'ils étaient soutenus par des troupes de ligne... »

[1] Le Héricher, trompé par la prononciation du nom, l'appelle *Boailli*. (T. II, p. 550.)

[2] Cet itinéraire, qu'il est assez difficile de s'expliquer, est indiqué par Crétineau-Joly, Muret et l'abbé Deniau; ils croient que Boisguy avait le projet de rejoindre

Digitized by Google

conduite de son frère Louis, était déjà repartie, quand paraissent les bleus, venant de Bretagne, avant-garde d'une division de quatre mille hommes, commandée par le général Dumoulin. Boisguy les attend de pied ferme, croyant n'avoir affaire qu'à la garnison de Saint-James, les repousse et les poursuit avec trop d'ardeur, car ils tombent, lui et Bertrand de Saint-Gilles, son second, dans le gros de la colonne ennemie, très-supérieure en nombre. Dumoulin reprend l'avantage et pousse les royalistes à son tour. Leur situation devenait fort critique, quand arrivent, d'un côté, Louis de Boisguy, revenu en hâte sur ses pas, et de l'autre, Hay de Bouteville, qui amenait sept à huit cents hommes. Ils prennent les bleus à dos[1]. Ceux-ci s'étaient trop serrés; ils ne peuvent déployer leurs bataillons et sont criblés, sans presque pouvoir se défendre, par les balles qui pleuvent sur eux de tous les côtés. Dumoulin, mal engagé, ordonne la retraite ; mais Saint-Gilles enfonce sa gauche. L'aile droite et le centre se débandent. Dumoulin reste le dernier sur le terrain, combattant toujours et tâchant, à force de bravoure et de sang-froid, de conjurer la débandade. Il eut trois cents hommes tués et autant de blessés : les chouans auraient eu quatre-vingts des leurs tués ou blessés[2].

Le 25 janvier, Saint-James lui-même fut surpris par deux cents chouans : ils cernèrent, de grand matin, le poste, qui n'était composé que de paysans ; ils s'emparèrent de quelques fusils qui se trouvaient à la mairie, pillèrent et menacèrent plusieurs habitants. Le cantonnement tout entier était sorti à la

Frotté. Il y a une certaine confusion de dates et de localités dans l'enchaînement de ces épisodes.

[1] Il paraît qu'un énorme marronnier, situé sur la commune de Vergoncei, près du château de Boucéel, aurait protégé une embuscade meurtrière de chouans, dissimulés derrière cet arbre et de grandes haies. (Mauduit, *Note* dans la *Revue trimestrielle de la Société d'archéologie d'Avranches*, 1884, p. 188.)

[2] Beauchamp, t. IV, p. 494; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 92; — Muret, t. V, p. 496 ; — Abbé Deniau, t. VI, p. 63; — Le Héricher, t. II, p. 528, 550; — Mauduit, *Note* citée; — Lettre de Mauduit, brigadier, au commandant de la gendarmerie de la Manche (Arch. nat.); — *Notice sur Pontbriand.* L'auteur de cette notice porte la perte des républicains à douze cents hommes : chiffre forcé; — Arch. de la guerre. Les documents républicains ne parlent que de « quelques hommes tués ».

Digitized by Google

poursuite des chouans de Boisguy, sans se douter qu'il y en avait d'autres à ses portes[1].

Le même jour ou le lendemain[2], Dumoulin eut une sanglante revanche aux Tombettes, près de Parigné (Ille-et-Vilaine)[3]. Boisguy, qui n'avait plus de munitions, était rentré en Bretagne pour en chercher. Enveloppé par des troupes nombreuses, il lui fallait se frayer un passage à travers les rangs ennemis. Il ordonna à Saint-Gilles de tenter ce coup d'audace à la baïonnette. Saint-Gilles chargea, en effet, si vigoureusement les troupes qui lui faisaient face, qu'il les contraignit à changer de front. Boisguy s'échappa par la voie ainsi ouverte; mais sa troupe, manquant de munitions et disloquée, perdit une cinquantaine de morts[4]. On regretta surtout le major de la division, Lambilly ; il périt victime de sa générosité, en voulant sauver un paysan blessé qu'il emportait sur ses épaules[5].

Le 23 janvier, attaque de Barenton par un corps de quatre à cinq cents chouans venant de Passais et Mantilli. Quatre-vingt-cinq hommes détachés d'une colonne mobile et une centaine d'habitants se renferment dans l'église, sonnent le tocsin et refusent de se rendre. Les assaillants ne peuvent les forcer ; ils pillent plusieurs maisons, maltraitent des habitants, enlèvent des chevaux et se retirent avec une perte de quelques hommes, en menaçant de revenir bientôt. Quatre républicains furent légèrement blessés[6].

Dans le bois de Saint-Georges, arrondissement de Mortain,

[1] Arch. de la guerre. Les rapports de police, aux Archives de la sûreté générale, publiés par M. Nauroy (*Curieux*, 1887), dénaturent les affaires de Saint-James.

[2] Les écrivains royalistes donnent à cette affaire la date du 7 février. Elle doit être antérieure de plusieurs jours.

[3] Tout près du château de la Vieuville, propriété des Patard de la Mélinière, dans un site des plus pittoresques.

[4] « Nous les poursuivions de si près, dit le brigadier Mauduit, que la bourre des fusils leur brûlait dans le ventre. » Il évalue le nombre des chouans de quinze à seize cents, et leur perte en tués ou blessés à plus de mille. Le général Dumoulin ne la porte qu'à cinquante morts et cinq cents prisonniers. (*Journ. de Paris*, 12 pluv.)

[5] Mêmes sources que pour l'affaire de la Croix-Avranchin ; — *Moniteur*, 12 et 13 pluv.

[6] Rapport, 23 janvier ; — Commiss. du gouvern. à min. de la guerre, Saint-Lô,

Digitized by Google

les chouans sont attaqués et perdent trois hommes, des blessés, des fusils; on leur reprend sept prisonniers qu'ils avaient faits, le 16 nivôse, sur un détachement de Villedieu[1].

La terreur qu'inspiraient les chouans était encore assez grande pour que le commandant de la presqu'île de Valognes voulût envoyer à Cherbourg les deux pièces de canon que possédait la ville, faute de troupes suffisantes pour les garder. Vives réclamations de la garde nationale contre ce manque de confiance. Elle finit par garder ses canons[2]. Le ministre de la guerre recommandait expressément à Brune de mettre Granville « sur un pied de défense respectable... ». La crainte d'un coup de main sur cette place est fondée « sur les hostilités des bandes nombreuses répandues dans les environs de cette commune, sur des signaux aperçus dans la baie à peu de distance du port, et répétés sur la côte ».

*
* *

Un lieutenant du 9e dragons, porteur de dépêches, avait été égorgé à Sainte-Gauburge, entre Laigle et le Merlerault. Le châtiment fut prompt. Un officier d'état-major fut envoyé en poste à Verneuil, avec mission de prendre avec lui quatre cents fantassins et soixante dragons de la réserve, de les diriger sur Sainte-Gauburge, de désarmer les habitants, de les consigner dans le bourg, d'arrêter les plus coupables, d'y rester pendant quelques jours et de battre les environs[3].

Cet assassinat d'un malheureux officier est du brigandage; ce ne fut pas le seul acte de ce genre[4].

31 janv. (Arch. de la guerre); — Administr. du dép. au *Moniteur*, 29 janv. (*Moniteur*, 14 pluv.); — Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.

[1] *Moniteur*, 10 pluv. (30 pluv.).

[2] *Journ. des hommes libres*, 18 et 29 pluv. (7 et 18 févr.).

[3] 13 pluv., premier Consul à général Lefebvre. (Arch. de la guerre et *Corresp. impr.*)

[4] Janvier 1800. — La diligence de Pont-Audemer à Rouen, attaquée à quatre kilomètres de la première de ces villes par vingt brigands, qui enlèvent une partie des fonds qu'elle transportait. Ce vol, comme la plupart des autres arrestations commises dans l'Eure, fut attribué aux frères Duchesne, dont la légende grossissait beaucoup les exploits. (*Journal des hommes libres.*)

Digitized by Google

*
* *

Désordres isolés dans le Calvados. Pillages du côté de Vire (9-13 janvier), — du côté de Tournebu (20 janvier). — A Clinchamps, surprise, au milieu de la nuit, dans une maison qu'ils allaient dévaliser, de sept brigands qui sont tous tués ou capturés. Flotard, chef du détachement de six hommes qui les suivait à la piste depuis vingt-quatre heures, est nommé lieutenant dans un bataillon auxiliaire[1]. — Dans la nuit du 24 au 25 janvier, les chouans occupent Béni-Bocage, forcent le corps de garde, enlèvent les armes et munitions et pillent plusieurs maisons ; — le 25, mêmes excès à Burci ; — le 29, arbre de la liberté coupé à la Graverie[2]. — Les gardes nationaux de Falaise font une pointe dans le département de l'Orne, du côté de Bazoches-au-Houlme et de Putanges. Les chouans venaient de décamper ; ils les poursuivirent, réunis à un fort détachement de ligne sorti d'Argentan pour le même objet, sans les atteindre. Le château du Sacq-Étroit fut pillé et brûlé[3].

L'état de siége de la place de Caen fut levé le 23 janvier.

*
* *

Commarque n'était pas à Cossé ; depuis la reprise des hostilités, il courait la campagne sur la lisière de la Mayenne, évitant les républicains et n'osant rien tenter tout seul. Il coucha le 25 à Madré, le 26 à Chevaigné, le 27 au Horps, le 28 à Chantrigné ; il rentra alors dans le département de l'Orne et s'avança jusqu'au delà d'Argentan. Une escarmouche eut lieu près du Ménil-Gondouin, le 4 février, entre sa troupe, composée d'en-

[1] *Moniteur*, 10 pluv.

[2] *Journal des hommes libres*, 8 et 16 pluv.

[3] Commissaire près admin. munic. de Falaise à commiss. central, 4 fév. (Arch. nat.) — Voici, en témoignage des paniques ridicules qui obsédaient alors certains esprits, ce qu'il ajoute : « Les chouans portent la scélératesse jusqu'à empoisonner le pain dans les endroits où ils soupçonnent que la troupe va se rendre. On a trouvé ainsi deux cent cinquante livres de pain en tourtes entamées chez une femme avec un paquet d'arsenic. Au lieu de le manger, on l'a jeté dans la rivière. » Comment les administrés n'auraient-ils pas perdu la tête, quand les administrateurs la perdaient ainsi eux-mêmes ?

Digitized by Google

viron quatre cents hommes[1], et Chambarlhac, très-supérieur en nombre. Elle n'eut pas grand résultat; mais Commarque, excédé de fatigue, eut la fâcheuse idée d'aller chercher un peu de repos au château de la Chaux. C'était un manoir de la renaissance[2], n'offrant pas dans sa construction des ressources de défense, mais protégé, en apparence, par l'impraticabilité des chemins d'accès, par les bois, les étangs, les marécages dont il était entouré. Commarque avait laissé une petite arrière-garde à Saint-Georges d'Annebecq. Elle se fit surprendre par Chambarlhac, qui avait rallié en passant Dormenault et son détachement cantonnés à Briouze, au moment où son chef lui donnait des instructions magistrales sur la manière de confectionner la soupe aux choux du matin, et se dispersa dans les bois. Dormenault, guidé par un nommé Laplanche, marcha rapidement sur la Chaux. Nouvelle surprise. Commarque dormait dans le château avec une quarantaine de ses hommes, le reste était dispersé dans les villages voisins; si Dormenault avait eu la précaution d'investir le château de tous côtés, il ne s'en serait pas échappé un seul. Le major Fierville, avec quelques braves, essaya une sortie; il fut tué, une douzaine de ses camarades tombèrent à côté de lui. Pendant ce temps, Commarque, à peine vêtu, et sa petite troupe, s'échappaient par derrière. Deux malheureux, cachés sous des bottes de paille, furent massacrés; un autre, grimpé sur un arbre, fut abattu à coups de fusil et achevé à coups de baïonnette. Des femmes, des enfants, rassemblés dans une salle basse, se croyaient menacés de mort; ils poussaient des cris lamentables. Le jeune Dupont, futur soldat de la guerre d'Espagne, futur maire de Joué du Bois, demanda grâce pour les autres et pour lui; on ne leur fit pas de mal. Le château fut pillé; le cheval de Commarque, ses papiers, des armes, des croix de Saint-Louis restèrent aux mains des républicains[3].

[1] En quittant Flers, il avait enlevé deux mille livres de pain de munition qu'il fit distribuer aux familles nécessiteuses de ses chasseurs. (Lettre à Frotté, 29 janv.; Arch. nat.)

[2] Il a disparu au commencement de ce siècle.

[3] Une quinzaine de chouans, « tous de qualité », furent passés par les armes, écrivait le général Lefebvre. Un républicain fut tué, plusieurs blessés. Les victimes

Digitized by Google

Une autre rencontre d'une bande de chouans avec soixante hommes de la colonne mobile de Durcet eut lieu vers cette époque; les chouans, plus nombreux, se sauvèrent à la première décharge, abandonnant quatre chevaux chargés de brodequins et de souliers[1].

*
* *

Après Cossé, la petite armée de Frotté avait dû se disperser de nouveau. C'était l'habitude. Les troupes républicaines devraient se disperser elles aussi, ne pouvant se nourrir toutes sur le même pays et forcées de protéger une vaste étendue de territoire; il reprendrait alors sa tactique d'attaques partielles et multipliées. Mais de mauvaises nouvelles vinrent successivement fondre sur lui. Ce n'était pas seulement la défaite et la destruction de la légion du Perche qui le dégarnissait absolument du

furent enterrées dans un pré, près de la barrière d'entrée du logis. Une tradition ridicule veut que les chouans fussent commandés à la Chaux par « le dernier évêque d'Avranches », et l'on montre encore l'endroit où il aurait été inhumé. Godard de Belbœuf, évêque d'Avranches, était alors en Angleterre, où il mourut en 1808.

Administrateurs de l'Orne à ministre de la guerre.

« 18 pluviôse an VIII (7 févr.).

« Le 14 pluviôse, près de Putanges, les chouans, au nombre de cent cinquante et quinze cavaliers, ont été attaqués à la baïonnette et ont laissé plusieurs morts; beaucoup de blessés.

« Le 17, surpris au château de la Chaux par l'adjudant général Dormenault, ils ont perdu plusieurs hommes. Hugon, Bruslart, *Soiville* (Fierville?) tués; un fort beau cheval au baron de Cornac (*sic*) pris. On a saisi une correspondance.

Éloges de l'activité de Chambarlhac.

« Les chefs qui sont à la tête des insurgés sont extrêmement adroits, toujours attentifs sur la force et les mouvements de la troupe de ligne... Ils ne se considèrent point comme vaincus. Ils savent se dissoudre, quand les forces républicaines sont considérables; ils savent se réunir quand elles sont passées. Voilà la tactique qu'ils ont toujours employée. »

(Arch. de la guerre).

V. Lettre du général Lefebvre, 18 pluv. (*Journ. des hommes libres*); — *Monit.*, 19 pluv.; — *Journ. de Paris*, 20; — Beauchamp, t. IV, p. 495; — Muret, t. V, p. 204; — Abbé Deniau, t. VI, p. 65; — Séguin, t. II, p. 365; — *Notes* de M. le curé Macé; — Billard, t. I, p. 384; — Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.; — *Rapports* de police, publiés par M. Nauroy.

Les morts furent dépouillés de leurs galons, et ces galons vendus au profit des soldats qui les avaient enlevés. (Autorisation du capitaine Barrois, 15 févr. 1800 Papiers Caillebotte.)

[1] Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.

Digitized by Google

côté du Maine; l'échec de Parigné, celui de Commarque au Ménil-Gondouin et à la Chaux; la perte journalière de quelques-uns de ses meilleurs soldats, tués ou enlevés en détail[1]; la défection, qui ne pouvait manquer d'être contagieuse, de plusieurs de ses officiers; les progrès redoutables que le nouveau gouvernement, vigoureux et sage, faisait chaque jour dans la confiance des populations : c'était surtout la soumission des autres chefs[2]. Il se roidit d'abord contre ces dernières rumeurs. Que d'Autichamp, Châtillon, Pallu-Duparc, Suzannet même, dans les dispositions où il les avait laissés, eussent traité, Frotté en devait être plus attristé que surpris; mais il comptait sur Bourmont et sur Georges, et c'est avec leur concours, avec la perspective d'un débarquement toujours espéré comme prochain, qu'il s'obstinait à croire à la possibilité de tenir quand même la campagne. Cette obstination fut sa perte. A distance et en appréciant les choses avec un sang-froid que ne comportaient guère le tempérament de Frotté et le milieu ardent où il était jeté, on l'a jugée sévèrement.

Il écrivait toujours à son père. Voici des fragments de ses lettres, les dernières probablement qu'il lui ait adressées, et que celui-ci ne reçut qu'après la mort de son fils. Quelle tendresse touchante pour les siens! Quels ménagements délicats vis-à-vis de ses camarades qui ont abandonné la lutte et qui l'ont abandonné lui-même! Quelle modestie en parlant de ses propres services! S'il exagère l'importance de sa victoire de Cossé et de ses autres affaires, il faut bien tenir compte de ce qu'écrivant à son père, il cherchait à calmer ses inquiétudes, et de ce que sa lettre pouvant être communiquée à leurs amis, Français ou Anglais, il s'étudiait à les rassurer sur la situation générale.

« Chanu, 3 février.

« Je n'ai que le temps de vous dire, mon bien tendre ami, que je me porte bien, que je vous aime de tout mon cœur, que je voudrais bien

[1] Ainsi, dans la nuit du 2 au 3 février, la colonne mobile de Domfront tuait, à Saint-Mars d'Égrenne, le lieutenant Chenu, de Passais, et capturait Renault. (Caillebotte aîné, *Journ.*, mss.)

[2] « Il y a à Caen un conseil royaliste, présidé par Placène, dit *Pascal*. Il existe également plusieurs bureaux d'enrôlement pour l'armée de Frotté, et il n'y a pas de jour qu'il ne parte des hommes. Il y a quatre ou cinq jours, d'Autichamp a en-

Digitized by Google

comme vous avoir des nouvelles de Charles, que cependant vous ne devez pas en être inquiet, puisque vous en avez eu indirectement.

« Nous sommes en guerre, du moins en Bretagne, Maine et Normandie. Je vous renvoie aux (*sic*) détails de notre situation au comte de La Chaussée. J'ai déjà eu personnellement une affaire où, avec huit cents hommes, j'ai battu sévèrement une des colonnes républicaines marchant sur nous, tué soixante-dix à quatre-vingts grenadiers ou carabiniers (ce n'étaient pas des conscrits), deux officiers, pris le cheval du général, qui s'est sauvé à pied. Nous n'avons eu que trois blessés et encore légèrement. Ma petite cavalerie a fait merveille. Celle de l'ennemi n'a pas tenu. Mon premier aide de camp, Cavelier du Hum (*sic*), s'est conduit comme un héros, et a été légèrement blessé; le chevalier d'Hauteville a eu un cheval tué sous lui. Je lui ai fait présent de celui du général ennemi.

« Aucune de mes autres colonnes n'a encore eu de désavantage devant l'ennemi; mais, malgré tout cela, et quoique je sois assez tranquille dans ce moment, nos affaires ne vont pas bien. Le comte de La Chaussée vous le dira.

« Ne croyez cependant pas les gazettes; elles sont aux gages de Bonaparte. Je vous envoie une réponse que j'ai faite aussi à cet arrogant. Vous avez dû recevoir les copies de mes proclamations qui sont encore à l'impression et que j'attends tous les jours avec impatience. J'ai fait mon devoir et le ferai toujours. Ne vous livrez à aucune idée noire. Croyez à ma bonne étoile et à la protection de la Providence. Il y a remède à tout, excepté au déshonneur.

« Soyez très-circonspect sur le compte des chefs royalistes qui ont fait la paix. Ils ont, à ma connaissance, une pureté de sentiment qui me persuade qu'ils ont eu de fortes raisons pour en venir à cette dure extrémité sans m'en avoir prévenu. Comme je connais plus particulièrement encore M. de Bourmont, je le défendrai contre la malveillance si elle ose suspecter ses principes. Ma position est critique, je ne peux prendre conseil que de l'honneur et de mes devoirs. Tranquillisez-vous, mon tendre père, Dieu ne veille-t-il pas sur moi? Soyez soumis comme moi à sa volonté...

« Je vous serre de tout mon cœur dans mes bras. Je suis désolé de l'état de ce pauvre chevalier. Son ami Bruslart en est fort affecté. Plus je vais et plus je m'attache à ce dernier. J'ai beaucoup d'ennemis, mais j'ai des amis qui m'en dédommagent bien. Mille tendres amitiés.

voyé un exprès à Frotté pour lui dire que, faute de munitions, il posait les armes jusqu'au mois de mars seulement. Frotté a envoyé cette dépêche au conseil. Au mois de mars, il y aura un débarquement considérable à la tête duquel sera le prince prétendant. Alors tous les chefs qui ont déposé les armes les reprendront. » (Coquille, comm. près trib. correct. de Caen, 2 févr. — Arch. nat.)

Digitized by Google

« Bien des amitiés pour nos amis et amies. Mes respects à M. le duc d'Harcourt. J'écris à M. de La Chaussée et à M. Le Loreux pour tout ce qui a trait aux affaires. Ils lui en rendront sûrement compte.

« Quelque chose qui arrive, le débarquement nous tirera glorieusement d'affaire. »

De la main de Bruslart :

« J'ai de la besogne par-dessus la tête; excusez donc si je ne prends que le temps de vous dire que je vous aime de tout mon cœur, que je plains ma petite sœur, et que j'adore votre ami.

« BRUSLART[1].

« Du 8 février 1800. »

Voici une autre lettre bien remarquable par la hauteur d'âme et par le sang-froid avec lequel, au milieu des périls et des luttes de chaque jour, le jeune chef embrasse les côtés si divers de son commandement : solde et approvisionnement des troupes, organisation des correspondances, hiérarchie, circonscriptions militaires, concorde entre les chefs, exhortation au dévouement et à l'inébranlable fermeté que la soumission de quelques commandants de l'Ouest va rendre encore plus nécessaires; il touche à toutes choses, et à toutes avec l'autorité du chef et la cordialité du camarade. Cette lettre est adressée à d'Escures, commandant de la division de Saint-James.

« 2 février 1800.

« J'ai reçu, mon cher d'Escures, votre lettre et votre état de situation. Je suis aussi surpris que vous n'ayez pas reçu la lettre et l'argent que je vous avais envoyés vers le 15 ou le 16 du mois dernier, que je suis aise de voir dans la levée de votre légion la preuve de votre activité et du dévouement de vos subordonnés. J'espère, cependant, que vous aurez reçu ce que je vous annonce. C'est M. des Essarts, aide-major général pour le département de la Manche, qui a remis cinquante louis et une lettre à M. de Ruais, votre chef de brigade, pour vous les faire passer. Veuillez bien vous rappeler que dorénavant c'est à M. des Essarts que vous devez adresser tous vos comptes et vos états, comme c'est lui qui est chargé de vous communiquer les ordres généraux, l'argent et tous les objets qui vous seront destinés et qu'il vous fera toujours parvenir, soit directement, soit indirectement, par le canal de votre chef de

[1] Aut. n. s. (Arch. de Couterne.) Cette lettre paraît avoir été écrite à plusieurs dates successives.

Digitized by Google

brigade; mais la quantité desdits objets sera toujours prescrite par moi.

« Vous recevrez, en outre des cinquante louis ci-dessus, cinquante autres que j'ai donné ordre à M. Pascal de vous faire passer, ainsi que dix pièces de drap pour faire travailler à votre habillement. Ces dix-là seront suivies de dix autres, quinze jours après; de plus, je vous envoie directement vingt-cinq louis par M. Duval. Quant aux armes et munitions dont vous manquez, si vous vous étiez plus rapproché de votre chef de brigade, vous auriez concerté les moyens de recevoir de l'extérieur tout ce qui peut vous être utile en ce genre, non-seulement pour vous, mais pour en faire des magasins pour fournir les légions de l'intérieur des terres (à cet effet, il faut faire faire de bonnes et grandes caches qui ne servent qu'à cet objet). En attendant que vous receviez ces objets par *Labesse,* achetez un peu de munitions pour le besoin le plus pressant, et envoyez ou allez vous-même voir M. des Essarts que j'ai chargé d'en faire emplette.

« Quant à la réclamation que vous faites de joindre plusieurs cantons de M. Pin à votre arrondissement, je ne puis décider cette question sans entendre les deux parties. Je vous accorde seulement provisoirement les paroisses de ce côté-ci de la rivière qui appartiennent au canton de Ducei, parce que je le crois effectivement nécessaire au bien-être de votre légion.

« Vous sentez trop combien il est important au bien du service du Roi que tous les officiers vivent dans le plus parfait accord, et je vous invite à cet effet à y mettre le plus possible du vôtre pour maintenir la meilleure harmonie entre MM. de Ruais, Dupin et vous, d'autant mieux que la subordination vous en fait une loi vis-à-vis du premier.

« Les bruits de paix qui sont sans doute parvenus jusqu'à vous comme ici, peuvent vous avoir fait tort dans votre travail; mais dites bien à tous les vôtres que si M. d'Autichamp et M. de Châtillon ont cessé momentanément de combattre, ce n'est que pour attendre (à ce qu'ils croient, plus aisément) les munitions, l'argent et l'artillerie qui est en mer pour eux, et que le comte de Bourmont, Georges, La Prévalaye et moi sommes résolus de tenir bon : 1° parce qu'il y va de l'intérêt du parti, de celui de nos soldats et de notre honneur; 2° parce que ce sont les ordres précis de Monsieur adressés nouvellement à tous les chefs. D'Autichamp et Châtillon ont suivi des conseils faibles, mais leurs soldats en sont furieux. Au reste, ils n'ont rendu aucune arme, et bientôt, j'espère, ils s'en resserviront. Quant au débarquement, l'on y peut compter très-positivement. On en presse les préparatifs.

« Adieu, mon cher d'Escures, soyez l'interprète de mes sentiments

Digitized by Google

d'estime et d'amitié auprès de Blancdamour et de ses camarades. Agissez le plus activement que vous pourrez pour faire diversion aux forces qu'on porte sur Georges, et venez, avec votre colonne, faire une tournée sur l'arrondissement de M. de Ruays, pour y relever un peu les esprits. Partout où les troupes sous mes ordres se sont battues depuis la fin de la trêve, nous avons eu l'avantage.

« Je vous enverrai un major le plus tôt possible et j'approuve provisoirement les autres nominations de votre état-major, mais sous votre responsabilité, car c'est aux travaux de ces Messieurs que je pourrai juger de la bonté des choix que vous avez faits.

« Recevez, je vous prie, l'assurance de l'amitié que je vous ai vouée.

« Le comte L. DE FROTTÉ. »
(*Service du Roi*).

« Adresse : « Monsieur d'Escures, commandant la 2e légion royale dans le département de la Manche [1]. »

*
* *

Les administrations civiles passaient tour à tour de la confiance au découragement, attentives aux moindres bruits du dehors et sentant bien qu'elles ne pouvaient compter, pour résister, sur la solidité des populations.

Ainsi, le 7 février, Thomas, commissaire près l'administration centrale de l'Orne [2], jetait ce cri de détresse :

« Je ne connais aucun moyen de rétablir l'ordre, de rendre ce département à la République sans le secours de troupes. La masse des habitants est encore dévouée au gouvernement; mais elle a été complétement désarmée pendant la trêve. Les brigands sont maîtres de tout le territoire, à l'exception des communes d'Alençon, Argentan, Mortagne et Laigle; encore n'éprouveraient-ils vraisemblablement que très-peu de résistance s'ils s'y présentaient seulement au nombre de deux à trois cents hommes. Domfront a cent vingt citoyens bien disposés à se battre et à s'ensevelir sous les murs de leur commune. Le petit bourg de la Carneille est dans les mêmes dispositions. Tinchebrai se défendrait inutilement s'il n'est pas secouru. Mais tout absolument le reste du département n'opposera aucune résistance. Vingt ou

[1] Lettre communiquée par feu M. d'Escures fils.

[2] Thomas-la-Prise (Charles-Jean-Étienne). — Né à Domfront, 1759 ; — avocat ; — conventionnel ; — procureur impérial à Domfront ; — député de l'Orne à la Chambre des Cent-jours ; — Mort à Juvigni, 1838.

Digitized by Google

vingt-cinq commissaires du gouvernement sont en fuite. Les autres ne correspondent plus avec moi, et si cet état de choses continue, je serai bientôt dans l'impossibilité de vous transmettre aucun renseignement sur la situation de cet arrondissement[1]. »

Deux jours après, proclamation des administrateurs eux-mêmes à leurs concitoyens; ils semblent croire — et cette fois avec raison — que le gouvernement est enfin maître de la situation et que la crise suprême est proche.

« Des forces nombreuses ont été envoyées dans cet arrondissement... Les chefs demandent à se rendre... Cet heureux changement a été l'ouvrage de quinze jours... Il a fallu, pour assurer ces résultats satisfaisants, pourvoir, par des moyens extraordinaires, à la subsistance du soldat : ces moyens, nous le savons, ont pu entraîner quelques inconvénients passagers; mais il n'était pas en notre pouvoir de les prévenir; c'est à ceux qui ont voulu la guerre qu'ils doivent être imputés... Amis du gouvernement, ne soyez pas moins miséricordieux que lui : pardonnez aussi, la loi vous l'ordonne... Mettez-nous dans le cas d'annoncer au gouvernement que le calme est complétement rétabli, et que l'usage de la force devient inutile... Fonctionnaires publics que le danger a éloignés de votre poste, hâtez-vous d'y retourner[2]. »

[1] A min. de la pol., 7 févr. (Arch. nat.)

Un autre document (mêmes arch.) signale comme particulièrement ravagés les cantons de Rémalard, Laigle, Courtomer, Tourouvre, le Mesle-sur-Sarthe, Saint-Germain de la Coudre, Mortagne, Gacé, Essai, Trun, Chambois, Vimoutiers, Argentan, Domfront, Passais, la Baroche, la Ferté-Macé, la Carneille, Messei, Athis, Tinchebrai, Lonlai.

[2] Alençon, impr. de Malassis et veuve Malassis, an VIII, plac. in-f°.

Digitized by Google

LIVRE HUITIÈME

ARRESTATION ET MORT DE FROTTÉ
FIN DE LA GUERRE
(1800)

Soumission de Frotté. — Négociations. — Sauf-conduit. — Frotté à Alençon. — Guet-apens. — Arrestation. — Translation à Verneuil. — Condamnation. — Supplice. — Grâce. — Discussion. — Regrets. — Dossier.
Victimes : Commarque. — D'Hugon. — Du Verdun. — Sechiuroli (*Paschal*). — D'Hauricourt (*Saint-Florent*). — Cavelier.
Généraux : Chambarlhac. — Guidal.
Le Clos Frotté. — Monument. — Hommages.
Redditions.

Brune était donc devenu général en chef de l'armée de l'Ouest, avec Hédouville pour lieutenant ou chef d'état-major (14 janvier). Il avait sous son commandement dix-huit départements; ils étaient mis hors la Constitution. Le quartier général était fixé à Rennes. Les divisions actives n'étaient plus confondues avec les divisions militaires, mais avaient des généraux particuliers, placés sous les ordres directs du général en chef, au lieu de recevoir ceux du ministre; le commandement se trouvait ainsi plus énergiquement concentré dans un seul homme. Brune le conserva jusqu'au 15 avril, époque où il fut remplacé par Bernadotte; la guerre, à cette dernière époque, était en réalité terminée, et la mise hors la loi fut rapportée peu de temps après.

Cela ne suffisait pas encore, et, par un arrêté du 12 février, la 14e division, qui comprenait l'Orne, le Calvados et la Manche, fut réunie à la 15e et à la 17e, sous le commandement de Lefeb-

Digitized by Google

vre. C'était, en réalité, l'entière direction de la campagne remise au premier Consul, puisque Lefebvre commandait la division de Paris sous ses yeux et sous sa main : soldat énergique et vaillant, mais dur et imbu des passions révolutionnaires; policier même à l'occasion.

*
* *

L'impatience et la colère qui avaient dicté au premier Consul ses proclamations du 28 décembre et du 4 janvier devaient s'accroître encore par suite des événements que nous venons de retracer; les soumissions mêmes de la plupart des chefs l'exaspéraient davantage contre ceux qui avaient la témérité presque sacrilége de repousser ses offres et de braver ses menaces, et particulièrement contre Frotté. Sa correspondance en témoigne à chaque ligne. Il faut, « à tout prix », que la guerre soit finie dans la première décade de ventôse (fin février). « La terreur et la mort » doivent être mises à l'ordre du jour. Frotté n'est plus un ennemi, mais « un misérable et un brigand ». Il ne s'agit plus de le vaincre; c'est sa « mort », son « anéantissement », sa « destruction » qu'on exige[1]; ce n'est plus seulement aux armes loyales qu'on devra recourir contre lui, mais l'incendie, la trahison, l'assassinat sont recommandés et primés. De violence en violence, on arrive à ces lignes barbares, également indignes de notre pays, de notre temps et de celui qui les signe :

« Tâchez d'avoir dans vos mains le baron de Commarque, commandant la première division; le chevalier de Monceaux, commandant la seconde division; le nommé Lavi du Bois, commandant la troisième division; d'Hauteville, Mémecourt (dit *Fortunat*), Picot, Ruais, Hugon, des Essarts[2].

« Mettez des colonnes à la poursuite de tous ces brigands. Vous pouvez promettre mille louis à ceux qui tueront ou prendront Frotté, et cent pour chacun des individus ci-dessus nommés.

« BONAPARTE[2]. »

[1] 18 janvier; 1er, 10, 11, 13 févr. (V. la *Correspondance* imprimée.)

[2] 11 févr., à général Gardanne. (*Corresp.* impr.)

« Lavi Dubois » est L'Air du Bois; il n'avait que le troisième rang dans la division de Flers : Commarque la commandait en premier et Boisroussel en second. —

Digitized by Google

Ose-t-on le dire? Il semble que cette impatience ait parfois troublé la sûreté de son coup d'œil si rapide et si perçant : un peu de confusion se mêle aux plans qu'il trace à ses généraux ; il va même (lettre du 29 janvier) jusqu'à défendre à certains subalternes d'obéir aux ordres du général en chef, contrairement à toutes les règles de la discipline et de la hiérarchie militaires.

Mais quelle activité prodigieuse! Quelle étude incessante de la carte et des rapports! Quelle préoccupation des moindres détails!

On comprend mieux, à la lecture de ces ordres si précis et si multipliés, que les généraux et les hommes d'État les plus capables n'aient jamais été, dans la puissante main de l'Empereur, que des instruments passifs, et qu'aux jours des revers, abandonnés à eux-mêmes, ils aient, pour la plupart, montré si peu d'initiative.

*
* *

A ce moment, ou même quelques jours auparavant, Frotté s'était résigné à traiter [1].

La soumission des autres chefs attirait sur lui l'ensemble des forces républicaines, montant, d'après le témoignage de Bonaparte, à près de soixante mille hommes; la lutte devenait impossible [2], mais la soumission lui paraissait plus périlleuse que

« D'Hauteville » s'était bien battu à l'affaire de Cossé; il avait eu un cheval tué sous lui; mais il n'avait dans l'insurrection qu'un rôle très-secondaire. — « Mémecourt » doit être Chalmel-Ménilcourt, de la Ferté-Macé, fort redouté dans la chouannerie, quoiqu'il n'y eût, lui non plus, qu'un grade peu élevé.

V. à l'Appendice une note sur les : *Têtes à prix*.

Les chiffres promis ici sont bien modestes en regard de ceux qu'ont essayé d'accréditer l'imagination populaire et la vanité — rétrospective — des intéressés, qui n'auraient pas ainsi exagéré le tarif de leurs têtes pendant qu'elles couraient encore quelques risques. Bruslart, si l'on en croit Billard, prétendait que la sienne avait été mise à prix à cinq cent mille francs (t. I, p. 91; t. II, p. 191, 192, 261); et le même affirme qu'on avait offert, pendant la Révolution, douze cents francs, et sous le Consulat, dix mille francs de la sienne propre (t. I, p. 16, 180; t. II, p. 293; t. III, p. 141, 142).

[1] Il est inexact qu'il eût depuis longtemps déjà demandé à se soumettre, comme Bonaparte affecte de le répéter dans ses lettres. (14 janv., 13 févr.)

[2] « Tous les chefs pacifient », écrivait-il le 7 février (18 pluv.) à son conseil établi à Caen. « Il n'est que trop vrai que la Vendée, l'Anjou, le Maine et l'Ille-et-Vilaine ont licencié leurs soldats. Il faudra bien que je suive la même marche

Digitized by Google

les balles. Pour la première fois, il voyait, sans pâlir toutefois, la mort devant lui. « O mon tendre père et mon meilleur ami, écrivait-il à cette occasion à son père, si je péris, ne me regrettez pas; je n'ai rien à me reprocher [1]. »

Il adressa au général Hédouville la lettre suivante, d'une élévation de sentiments véritablement noble et touchante. Il y protestait contre le désarmement des insurgés. Saint-Florent fut chargé de la porter; le laissez-passer que lui délivra Frotté est daté du 10 janvier.

« 8 février 1800 (19 pluv. an VIII).

« Général,

« Voulant éviter à mon pays, resté seul sous les armes, les malheurs dont il peut être menacé dans cette guerre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je souscris, pour les départements où je commande les royalistes, aux mesures déjà prises par les autres chefs royalistes, pour le rétablissement de la tranquillité dans les anciennes provinces de l'Ouest. En souscrivant aux conditions acceptées par MM. d'Autichamp, de Châtillon, de La Prévalaye, de Bourmont et Georges, j'espère que mon pays, ainsi que les officiers et soldats sous mes ordres, jouiront des mêmes avantages promis aux autres et dont l'expérience seule pourra nous prouver les effets.

« Quant à moi, Monsieur, je fais abnégation de toute prétention ou réclamation personnelle. Si la bonne foi n'est pas la garantie certaine sur laquelle peuvent se reposer nos pays après notre licenciement, si, lorsque nos troupes seront dispersées et nos officiers et soldats rentrés dans leurs foyers, ils pouvaient y avoir à craindre quelque persécution, en raison de leur conduite et de leur opinion, je désirerais qu'elle pût retomber sur moi seul dans mon pays, et ce serait justice, puisque c'est moi qui leur ai mis les armes à la main.

« Il est trois articles, entre autres, Général, sur lesquels je dois insister : 1° le désarmement, parce que je n'aurais ni la volonté ni le pouvoir de le faire faire; — 2° la mise en liberté des prisonniers arrêtés comme nos partisans dans les quatre départements de l'Orne, de la Manche, du Calvados et de l'Eure; — 3° la sûreté et la tranquillité des

pour sauver mon pays. Je suis dans la désolation. Encore à cheval, je prévois qu'il m'en faudra bientôt descendre; car je suis doublement en butte aux poursuites des républicains... (Dépêche citée par Beauchamp, t. IV, p. 496, et dont nous avons donné ci-dessus, p. 452, un autre extrait.)

[1] Lettre du 6 février (17 pluv.), citée par Beauchamp, t. IV, p. 505.

Digitized by Google

propriétés, des campagnes et de tous les individus ayant fait partie de mon commandement.

« J'ai l'honneur de vous envoyer un officier chargé de me rapporter votre réponse définitive et positive, afin que je puisse prévenir mon pays, mes officiers et mes soldats de ce à quoi ils doivent s'attendre. C'est le même officier, nommé M. de Saint-Florent, que je charge de cette lettre.

« J'ai donné provisoirement l'ordre à mes principaux officiers de garder leurs troupes sur la défensive. Dès que j'aurai reçu la réponse que j'attends de vous et que vous aurez fait cesser les hostilités, je donnerai celui du licenciement, comme l'ont effectué les autres troupes royalistes des différents chefs avec lesquels je suis lié d'intention et dont j'attends la réponse pour me conformer aux mesures qu'ils ont prises...

« L. DE FROTTÉ[1]. »

Le même jour, il avisa officiellement de l'envoi de cette lettre le général Guidal, déjà prévenu de ses intentions[2], en lui offrant une suspension d'armes. Il prévint également le général Avril; il envoya à Commarque, qui avait poussé une pointe sur Chammes (Mayenne), et à ses autres divisionnaires, l'ordre de suspendre les hostilités[3].

***

Nous n'avons pas la réponse écrite de Hédouville aux ouvertures de Frotté, mais nous savons qu'à partir du 24 nivôse (14 janvier), l'armée d'Angleterre, devenue armée de l'Ouest, était passée sous le commandement en chef du général Brune. Hédouville était descendu au grade de chef d'état-major ou de premier lieutenant, ce qui n'empêchait pas les généraux répu-

[1] Arch. de la guerre.

[2] C'est un point certain : la veille (7 févr.), Guidal exprimait à Hédouville, avec une certaine effusion, la joie que lui causait la perspective de la conclusion prochaine de la paix avec Frotté; évidemment, toute pensée de piége, de trahison, était à ce moment bien loin de son esprit. Sa lettre est aux Archives de la guerre; celle de Frotté à Guidal fut publiée dans le *Moniteur* du 23 pluviôse (12 février).

[3] A la réception de cet ordre, Commarque se hâta d'écrire, de son côté, à Guidal pour lui proposer une suspension jusqu'au licenciement prochain. (Lettre du 19 pluviôse; *Moniteur* du 23.)

Digitized by Google

blicains qui commandaient en sous-ordre, Bourmont, Bernier et les autres négociateurs de la pacification, de correspondre avec lui à peu près dans les mêmes termes que par le passé.

Guidal, de son côté, n'avait plus le commandement du département de l'Orne, ou du moins il était placé sous les ordres de Chambarlhac[1]. Il n'en avait pas moins consulté Hédouville, et la réponse de celui-ci, tout en laissant supposer que l'on ferait payer à Frotté le retard de sa soumission, n'impliquait nullement le rejet des négociations; elle le plaçait sur la même ligne que Georges :

« ... Le général Brune a exigé de Georges que les armes fussent rendues dans les trois jours qui suivront le licenciement. Frotté ayant tenté le sort des armes ne peut pas prétendre aux conditions accordées à MM. d'Autichamp et Châtillon. Il ne doit pas obtenir de meilleures conditions que Georges[2]... »

C'était aussi le sentiment du général Avril, qui commandait à Caen la 14e division, comprenant le département de l'Orne, en l'absence de Gardanne. « Il autorisa provisoirement Guidal à recevoir la soumission de Frotté et de ses bandes[3]. »

[1] *Au général Lefebvre, commandant les 14e, 15e et 17e divisions militaires.*

« Paris, 17 pluviôse an VIII (6 février 1800).

« Je vous prie d'expédier un courrier, citoyen général, au chef de brigade du 43e, Bisson, avec l'ordre, s'il ne l'a pas encore reçu du général Chambarlhac, de se rendre à Alençon, où il sera sous les ordres du général Guidal, et vous donnerez à ce général l'ordre :

« 1° De se mettre à la poursuite de Frotté ;

« 2° De désarmer les communes suspectes et malintentionnées du département de l'Orne.

« Je vous salue. »

(*Sans signature.*)

« *P. S.* — Pendant le temps que le général Chambarlhac restera dans cette division, toutes les fois qu'il se trouvera dans le département de l'Orne avec le général Guidal, il aura le commandement sur lui. »

(*Corresp.* imprim. de Napoléon.)

[2] De Martel.

[3] Lettres au min. de la guerre, 9 et 11 févr. (Arch. de la guerre.)

Autre preuve que la période des soumissions et des négociations n'était pas close à ce moment, Ruays écrivait de Mortain au général Gardanne, le 22 pluviôse (11 février), pour ajourner au 13 sa réponse définitive aux ouvertures du général, et celui-ci, le même jour, lui mandait : « Je vous accorde ce délai, vous prévenant que si, le 13 avant midi, vos troupes ne sont pas licenciées et les armes déposées,

Digitized by Google

Tous les généraux étaient donc d'accord pour accueillir les ouvertures de Frotté et l'admettre à discuter les conditions de sa soumission.

Quant à lui, la perspective d'un traitement rigoureux n'avait pas abattu sa fermeté. On le voit par une nouvelle lettre à son ami Commarque, en date du 11 février, où il s'épanche avec une entière liberté : ni plaintes, ni récriminations, ni préoccupation de sa sûreté personnelle, ni surprise même ; il trouve tout simple que, traitant le dernier, on lui fasse des conditions plus dures qu'aux autres chefs, et il l'avoue franchement ; mais les conditions qu'ils ont subies, il ne les connaît pas encore exactement, il se réserve de les discuter. Il y a, toutefois, un point sur lequel il ne cédera pas : jamais il ne donnera l'ordre à ses hommes de rendre leurs armes ; mais ce point, il l'avait toujours réservé dans ses lettres, et l'on ne peut y voir soit un retour sur des engagements pris, soit même une difficulté inopportune et tardive soulevée à la dernière heure pour empêcher la conclusion d'un traité.

Frotté à Commarque.

« Mardi, 11 février 1800.

« J'ai reçu, mon cher baron, votre paquet ce soir. M. Du Verdun devait aller vous trouver ; mais les colonnes ennemies m'ont engagé à différer, espérant qu'elles se retireront aujourd'hui.

« La réponse que m'a faite Guidal est dans le même genre que celle que vous avez reçue de Chambarlhac ; mais Saint-Florent a pris la poste avant-hier soir pour porter à Hédouville une lettre que je lui ai écrite directement. Celle à Guidal n'était qu'une lettre d'avis. J'attends donc le retour de Saint-Florent. J'ai reçu par Bourmont la nouvelle que Georges avait adhéré à la paix. Il m'assure qu'Hédouville ne demande pas de fusils ; mais je n'ose l'espérer, surtout pour moi restant seul et unique. Cependant, jamais l'ordre de rendre les armes ne sortira de ma

mes troupes agiront offensivement. » (Biblioth. nat., nouvelles acquisit. franç., vol. 1029.)

Gardanne (Gaspard-André comte de). Né en 1766 ; — officier de cavalerie au commencement de la Révolution ; — général de brigade, 1793 ; — gouverneur des pages sous l'Empire ; — employé dans la diplomatie ; — disgracié ; — campagne du Midi pendant les Cent-jours, sous les ordres du duc d'Angoulême ; — défectionnaire ; — retraité par la Restauration. (*Biographies.*)

Digitized by Google

bouche ni de ma plume. Notre position actuelle est affreuse; car je sais de bonne part qu'il y a des ordres secrets pour faire désarmer les campagnes après le licenciement général. L'on me mande que Georges n'a point encore obtenu de n'être point désarmé. Il est tout simple que nos ennemis nous en veuillent plus qu'aux autres.

« Je suis bien fâché de toute manière de vous savoir malade, car vous me seriez bien utile dans ce moment. Demain ou mercredi (*sic*), j'espère pouvoir vous donner des nouvelles plus positives.

« En attendant, portez-vous bien, faites cacher tout le monde; montrez ma lettre au baron d'Hugon, et dites-lui d'écrire de ma part à des Essarts quelle est notre position.

« Il est arrivé mille hommes à Alençon, hier, de Paris. »

Enfin, Chambarlhac, devenu, à l'insu de tout le monde[1], l'arbitre de la situation, parle à son tour : il exige le dépôt préalable des armes, il continuera les hostilités, mais les conditions définitives de la soumission seront réglées par le premier Consul et par le général en chef Lefebvre.

A Frotté.

« ... Des ordres de mon gouvernement me défendent de correspondre avec vous. Cependant, rendez d'abord vos armes, et je solliciterai pour vous.

« Je dépêche de suite le citoyen Boudinhon, mon aide de camp, auprès du premier Consul et du général en chef. J'attends leurs décisions pour vous les transmettre.

« En attendant, je continuerai mes opérations militaires jusqu'à ce que vous m'ayez remis trois mille armes.

« CHAMBARLHAC[2]. »

*
* *

Le langage de l'impitoyable rigueur n'était pas le seul qu'on tînt, même à Paris : Lefebvre, qui recevait directement les ordres du premier Consul, qui le voyait sans cesse et devait connaître mieux que personne ses intentions secrètes, admettait encore la

[1] C'est ce qu'a très-bien établi M. de Martel, p. 172 et suiv.

[2] *Moniteur*, 23 pluviôse.

Déjà, le 6 février, l'adjudant général Dormenault avait été envoyé, en poste, auprès du premier Consul. « Tout retardement, portait la réquisition de l'administration municipale d'Alençon au maître de poste, pourrait compromettre la chose publique, et il n'y a pas une minute à perdre. »

Digitized by Google

possibilité de traiter avec Frotté, au moment même où l'on paraissait le lui défendre. On ne lui a jamais reproché d'avoir interprété ou appliqué avec trop de douceur les ordres du maître; ce n'est donc pas sa pensée personnelle qu'il faut lire dans la curieuse lettre que voici :

Général Lefebvre, commandant en chef la division, au ministre de la guerre.

« Paris, 24 pluv. an VIII (13 févr. 1800).

« ... Les chouans se soumettent partout et viennent déposer leurs armes et leurs munitions. Les ordres ont été réitérés pour pousser Frotté et pour le détruire, à moins qu'on ne trouve plus convenable pour les intérêts de la patrie de traiter avec lui aux conditions de remettre sur-le-champ dix mille fusils, de faire déposer et remettre les armes à tous les chefs sous ses ordres, et de venir se constituer en surveillance dans le département de Seine-et-Oise... »

Si Guidal et Chambarlhac reçurent des instructions dans ce sens, il est bien certain qu'ils durent se croire autorisés par le gouvernement, comme ils l'avaient été par le général Avril, leur supérieur hiérarchique, à continuer les négociations ouvertes avec Frotté. L'aide de camp Boudinhon et Dormenault, dépêchés auprès du premier Consul pour prendre ses ordres particuliers, les leur avaient rapportés sans nul doute. Quels étaient ces ordres? les instructions secrètes, soit du général Lefebvre, soit du ministre de la guerre? Que contenait surtout une dépêche que leur adressa, le 25 pluviôse (11 février), le premier Consul, dépêche tellement urgente qu'elle fut portée, à franc étrier, par un courrier spécial[1] ? On ne sait, toute trace en a disparu des Archives; mais les résultats sont là.

[1] *Bonaparte, premier Consul.*

« Paris, 25 pluv. an VIII (14 février 1800).

« Le citoyen (nom en blanc), de la garde à cheval des Consuls, partira sur-le-champ à franc étrier pour Alençon. Il remettra au général de brigade Guidal la dépêche ci-jointe. Il restera le moins possible à Alençon, s'y informera de l'état de la guerre contre les chouans, en rapportera un état de situation de nos forces dans le département de l'Orne et une note sur l'esprit qui anime les chefs militaires.

« BONAPARTE. »

Digitized by Google

Ce qui est incontestable, c'est que les négociations continuèrent.

On lit, en effet, dans le *Moniteur* du 28 pluviôse (17 février), p. 588, l'article suivant, dont l'importance est décisive pour la solution du problème que nous examinons en ce moment :

Extrait d'une lettre du général Chambarlhac.

« Alençon, 25 pluviôse (14 févr. 1800).

« ... Le département de l'Orne commence à jouir de la tranquillité si longtemps désirée. Partout les habitants bénissent le gouvernement de la protection qu'il leur accorde. Les cantons de Flers et de Tinchebrai, qui étaient les plus récalcitrants, ont été les premiers à demander à rentrer; et, pour preuve de leur sincérité, ils payent sur-le-champ leurs contributions; soixante à quatre-vingts mille francs doivent être payés dans huit jours; cinquante-deux mille francs sont partis sans escorte pour Alençon, chef-lieu du département. Nombre de chouans viennent journellement déposer leurs armes.

« Le général Chambarlhac, qui se trouve en ce moment à Alençon, mande que Frotté, Commarque et plusieurs autres doivent s'y rendre dans la nuit du 26 au 27. On ne doute pas qu'ils ne soient disposés à se soumettre à toutes les conditions qui leur seront imposées [1]. »

*
* *

Ainsi Frotté et son état-major devaient se rendre à Alençon dans la nuit du 26 au 27 pluviôse (15-16 février); ils y étaient attendus. Ils avaient des sauf-conduits, sécurité entière; la conférence était convenue de part et d'autre.

Comment l'avait-elle été? Dans une réunion antérieure qui

[1] Le *Journal des hommes libres*, en rapports directs avec la police, prenait les devants et, dans son numéro du 24 pluviôse, annonçait déjà l'arrestation des chefs royalistes en réponse à leurs offres de soumission; était-il dans le secret du piége qu'on leur tendit?

« Frotté, se trouvant enveloppé par les savantes dispositions du général Chambarlhac, a voulu enfin capituler. Il n'était plus temps. Le général Chambarlhac, ne se sentant pas assez diplomate pour traiter avec ce Monsieur, a pris le parti de le charger. Tout a cédé à l'ardeur républicaine; Frotté et tout son état-major sont pris. On dépouille maintenant sa correspondance, ce qui encore fait connaître que les royalistes étaient fort contents de la pacification. Ils n'avaient point d'argent et attendaient un prince pour les mettre d'accord. En conséquence, tous leurs conseillers de Paris les invitèrent à accepter provisoirement une pacification quelconque. »

Le même journal (1er ventôse) applaudissait « à la *diplomatie* du général Chambarlhac », à l'occasion de l'arrestation de Frotté.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

avait eu lieu à Alençon entre les généraux républicains, d'une part, et Commarque, d'Hugon et Du Verdun, de l'autre[1].

C'était la mort dans l'âme que Frotté avait écrit ses lettres à Hédouville et aux autres généraux. Les réponses de ces derniers, le retard de Saint-Florent, qui ne revenait pas d'Angers, soit qu'il eût été retenu par le général Hédouville[2], soit qu'il eût eu trop de peine à percer les lignes républicaines, ajoutaient encore à ses angoisses. C'est alors qu'il écrivit au baron d'Hugon une lettre qui fut trouvée sur celui-ci, après leur arrestation, et dans laquelle on affecta de voir une infidélité à un traité qui n'existait pas encore. Elle fut leur arrêt de mort, ou plutôt le prétexte dont on se servit pour les condamner, eux et leurs malheureux camarades. En réalité, Frotté n'y exprime que les intentions qu'il avait manifestées à Commarque, à Hédouville lui-même, dès le 8 février.

La voici telle qu'elle fut publiée par le général Lefebvre[3], avec une note préliminaire où il suppose faussement que Frotté avait offert de « rendre les armes » :

« *La lettre qui suit, trouvée sur d'Hugon, et écrite pendant que Frotté demandait à rendre les armes, fera connaître la foi de ces brigands.*

« Mercredi 12, à cinq heures.

« Je n'ai point encore de nouvelles d'Angers; j'attends toutes les minutes Saint-Florent. Je ne vois que trop que j'ai prévu juste; nos perfides et insolents ennemis nous traiteront peut-être plus durement que

[1] Séguin, t. II, p. 366, dénature tout à fait le caractère de cette entrevue en la transformant en un « congrès ». Il a tort aussi de la placer à Fontenai-les-Louvets. Le lieu, d'ailleurs, eut été bien choisi : les chouans y venaient assez souvent; c'est là qu'avait été signé le traité de 1796; après l'affaire du Mesle-sur-Sarthe, ils y avaient cherché un refuge, et ils y avaient été écrasés par Guidal. J'ai connu dans mon enfance plusieurs vieillards très-pacifiques, l'un d'eux même revêtu de fonctions municipales, un autre gratifié d'un bureau de tabac à Alençon, qui passaient pour avoir été leurs pourvoyeurs et leurs agents.

[2] M. Ch. de Bourmont, *Notice*, p. 28, va beaucoup trop loin en affirmant que « Frotté aurait été renvoyé par Hédouville à Alençon, avec l'assurance que sa soumission serait reçue sans difficulté et aux mêmes conditions que celles acceptées par les autres chefs ». Tout au plus Hédouville exprima-t-il à cet égard quelques espérances. Il se trouvait en ce moment dans un cruel embarras, par suite des difficultés soulevées à l'occasion de son traité avec Bourmont, et bien peu disposé à prendre aucune initiative vis-à-vis de Frotté.

[3] *Moniteur*, 29 pluviôse, p. 592; — *Journ. des hommes libres*, 30.

Le même jour, Frotté appelait auprès de lui Commarque, Du Verdun et quel-

Digitized by Google

les autres, parce que nous sommes les derniers. N'importe, il faut bien souscrire à tout, mais jamais au désarmement, cependant; du moins, ce ne sera jamais par mon ordre; pour tâcher de le prévenir, faites provisoirement prendre les fusils de toutes les recrues et autres soldats peu sûrs, et mettez-les en magasin.

« Faites-en dire autant à Lebrun de ma part. Notre situation est bien critique; mais il faut espérer qu'elle ne durera pas; notre tour viendra : ô mon cher d'Hugon, que j'ai de chagrins, jamais mon cœur n'éprouva plus d'amertume! Que ne puis-je réunir sur ma tête toute la haine de nos ennemis pour nous tous! J'en serais plus satisfait; du moins, je prendrai sur moi le plus que je pourrai pour alléger les autres.

« Envoyez-moi de suite un exprès, pour attendre mes ordres et me donner les renseignements de ce qui se passe dans votre canton. Mille amitiés à Commarque : pour Dieu! engagez tous nos amis à patienter; je conçois qu'ils sont inquiets; mais moi je ne suis pas tranquille.

« *Signé :* L. DE FROTTÉ[1]. »

*
* *

Saint-Florent arriva enfin, le 24 pluviôse (13 février), paraît-il[2]. Il rapportait les soumissions des autres généraux et les fins de non-recevoir opposées à celle de Frotté. Dès le lendemain, eut lieu, à Alençon, une entrevue entre les trois envoyés de Frotté et les généraux républicains[3].

Il paraît que « Guidal s'y comporta bien; Chambarlhac fut âpre et grossier[4] ». On croirait volontiers qu'il y a ici une sorte

ques autres de ses principaux officiers : « Montez à cheval et arrivez sur-le-champ. » (Biblioth. nat., Manuscr., Acquisit. nouv., vol. 1029.)

[1] Lettre aut. signée d'initiales dans la collection de M. Bord; nous la donnons en *fac-simile*. Elle porte la cote du dossier criminel.

[2] Comte DE SEMALLÉ, *Notes*, mss; — Abbé DENIAU, t. VI, p. 67; — MURET, t. IV, p. 207. Crétineau-Joly, qui donne aussi cette date, se trompe en supposant que ce serait seulement alors que Frotté serait entré en relation avec Chambarlhac. La Frégeolière (p. 58) et Montzey disent que Saint-Florent s'appelait de son nom de guerre *Doricourt*. D'Oricourt (ou plutôt d'Hauricourt) était, au contraire, son nom patronymique.

[3] Sechiuroli (*Paschal*) était aussi à Alençon. Il était major dans la division d'Ambrières. (Lettre de Saint-Paul au marquis de Frotté, 26 avril 1845; — BILLARD, t. I, p. 196, 212.) Billard raille le choix, comme ambassadeur, de cet homme, officier de fortune et, selon lui, ancien maître tailleur; *Paschal* le justifiait par son intelligence et son dévouement.

[4] Lettre de Frotté à Bruslart. Une *Note* de ce dernier sur la mort du général (Arch. de Couterne) parle de la sympathie très-vive que Guidal aurait manifestée dans cette occasion pour le jeune chef dont il préparait la perte.

Digitized by Google

d'interversion de rôles, si l'on ne savait que les officiers royalistes étaient bien disposés pour Guidal, qui, pendant l'armistice, leur avait manifesté des sentiments assez favorables au rétablissement de la monarchie, et sur le compte duquel ils cherchaient peut-être à se faire une dernière illusion.

Toujours est-il que tout se passa convenablement dans cette première entrevue : on discuta les clauses de la pacification, mais on ne put se mettre d'accord sur tous les points.

« Ces difficultés », aurait dit Chambarlhac, « ne peuvent « être aplanies que par votre chef. Faites-le venir. Il sera reçu « comme vous l'êtes vous-mêmes. Cette démarche amènera le « calme dans cette malheureuse province ; c'est mon vœu le plus « sincère. Voici un sauf-conduit pour vous et pour lui[1]. » Il leur donna aussi le mot d'ordre. Trois jours étaient accordés à Frotté pour se présenter ; rendez-vous fut pris pour la nuit du lendemain.

Chambarlhac et Guidal s'empressèrent alors d'adresser au gouvernement la note qu'il publia dans le *Moniteur* et qui annonçait la venue de Frotté et de son état-major à Alençon dans la nuit du 26 au 27, avec l'espoir de les trouver disposés à se soumettre aux conditions qui leur seraient imposées.

Les officiers royalistes retournèrent en toute hâte auprès de leur général, qui se trouvait assez loin d'Alençon, du côté de Bagnoles.

Quand on suit de près leurs allures, on est frappé de la prodigieuse activité de ces partisans, élevés, quelques-uns du moins comme ceux dont nous nous occupons, dans toutes les mollesses du luxe, de leur patience à supporter les fatigues, de leur courage à braver les dangers, de leur adresse à les éviter. On comprend qu'en Normandie, comme en Bretagne et en Vendée, ils aient pu tenir longtemps en échec des soldats plus disciplinés et plus nombreux. Leur trempe physique et morale, bien plus encore que les difficultés des chemins et l'imperfection relative des armes de guerre, faisait leur force. Ce qu'il y eut d'énergie

[1] Beauchamp, t. IV, p. 499 ; — Muret, t. V, p. 208 ; — Abbé Deniau, t. VI, p. 67. Crétineau paraît avoir ignoré cette entrevue.

Digitized by Google

individuelle dépensée, hélas! et tournée, par le malheur des temps, contre la fortune du pays, à laquelle elle eût pu si largement contribuer, dans nos dernières guerres civiles, est véritablement incroyable. C'est ce qui en rend l'étude si attrayante, si intéressante, en dehors de toute prédilection politique. L'individu y vécut avec une intensité et une originalité de vie qu'on ne trouve que dans les temps anciens ou dans les romans. Plût à Dieu que cette énergie se retrouvât tout entière contre l'ennemi du dehors, en cas de nouvelles invasions!

Des trois officiers, Du Verdun était le plus confiant dans la loyauté des généraux républicains; Frotté l'était moins, même en présence du sauf-conduit que lui apportaient ses amis. Il savait qu'il était l'objet de menaces et de ressentiments particuliers; il se souvenait des manques de foi qui avaient trop souvent déshonoré la victoire de ses ennemis. « Ils m'auront! » répétait-il. Mais ses amis avaient engagé leur parole et la sienne; quelques-uns même insistaient pour qu'il fît personnellement la pacification, avec une âpreté singulière[1]. Il n'y avait plus à reculer; il se décida à partir pour la conférence[2]. Avant de quitter les rochers de Bagnoles, il écrivit, sur son genou, au chevalier de Bruslart, son chef d'état-major. Voici cette lettre, pleine des sinistres pres-

[1] De ce nombre était de Bordin, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, dont le commandement s'exerçait particulièrement dans la forêt d'Écouves et aux environs. Comme il fut des premiers à se rendre et qu'il obtint, à peu de temps de là, une petite place du gouvernement, la malveillance en conclut qu'il n'avait peut-être pas été parfaitement sincère dans les conseils donnés à son général : reproche que rien ne justifie. On comprend que les officiers de Frotté eussent le droit d'insister pour qu'il ne les abandonnât pas à ce moment et qu'il gardât la responsabilité principale, alors surtout qu'il n'avait pas voulu négocier lui-même la première pacification.

Bordin (Pierre-Ambroise de), chevalier, seigneur de l'Estre, la Chausserie et autres lieux; — ancien mousquetaire; — mort à Semallé, près Alençon, le 12 octobre 1824, à l'âge de soixante-neuf ans.

[2] Une lettre, datée de Caen 24 février 1800, et publiée par Peltier (t. XXVI, p. 510), dénature toutes ces circonstances : « Mes camarades dépêchèrent vers le comte de Frotté le baron d'Hugon, accompagné d'un escadron de cavalerie ennemie, avec l'ordre publié d'assurer la route du baron d'Hugon et l'arrivée de notre brave général qui, avec la confiance d'une âme noble et généreuse, se livra à la garde qui lui était offerte. C'étaient des licteurs. » Tout cela est inexact, sauf les facilités que trouvèrent les officiers de Frotté pour le rejoindre, et que Frotté trouva lui-même pour se rendre à Alençon.

Digitized by Google

sentiments qui l'agitaient, la dernière qu'il ait tracée et qu'on peut appeler son testament [1].

« 15 février 1800 (26 pluv. an VIII).

« Mon cœur est navré, mon cher chevalier ; je pars pour Alençon et fais une démarche que la nécessité seule peut justifier. Quelle que chose qui arrive et malgré les prétentions de Chambarlhac, on ne me verra point rendre les armes. Je dois éviter au pays, dont Sa Majesté m'a fait l'honneur de me confier le commandement, les maux incalculables qu'entraînerait une plus longue résistance. L'humanité réclame le comble du dévouement; mais jamais je n'aurai l'attitude suppliante vis-à-vis d'un ennemi qui ne peut me refuser son estime; jamais je ne rendrai les armes. Telles sont mes instructions à Commarque et d'Hugon que j'ai fait partir hier. En proposant des ouvertures pour arriver, comme les autres, à une triste pacification, mon devoir sera, je crois, rempli. Je sais qu'étant le dernier, on peut me préparer un sort plus rigoureux. Je me repose alors sur mon sauf-conduit. Quels cruels pressentiments m'agitent! Que va devenir ce pays, livré à des hommes qui croiront le tenir du droit de conquête? Ah! puissent tous les maux que je vois d'avance l'accabler, se diriger sur moi! Quelle cruelle campagne! Pourquoi sitôt avoir pris les armes? Pourquoi les avoir déposées?

« A quatre heures, je serai à cheval, avec Du Verdun et Casimir, Commarque et d'Hugon sont en avant. Si je reviens de cette entrevue, après-demain, à deux heures, je serai ici. Du Verdun a une confiance que je suis loin de partager. Il a vu les généraux hier à Alençon. Gui-

[1] Le texte que nous imprimons, d'après une copie trouvée dans les papiers de Frotté père, présente certaines variantes, peu importantes, avec celui publié par les historiens.

Cette lettre a été donnée en entier par Genoude (*Voyage dans la Vendée et dans le midi de la France* (2e édit., 1821, p. 128). Beauchamp — et les autres historiens qui l'ont suivi — l'abrége, l'arrange et la transforme, suivant son expression, en un simple *billet*.

L'authenticité en a été vivement contestée par Billard (t. I, p. 209 ; t. II, p. 194, 298 et suiv.), sous le rapport des idées et sous celui du style. Ses critiques sont, au fond, surtout dirigées contre Bruslart, que cette lettre aurait désigné pour le commandement en chef dans le cas où Frotté ne reviendrait pas de l'entrevue, préférablement aux autres chefs de division, et à qui Billard ne pouvait pardonner d'avoir trop mesquinement rémunéré ses services. Il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Si certains points de la lettre s'expliquent difficilement, d'autres, en la supposant fabriquée, ne s'expliqueraient nullement. Billard est, d'ailleurs, forcé de reconnaître que Frotté, des rochers de Bagnoles et au moment de partir pour Alençon, écrivit, sur son genou, une lettre ou un billet à Bruslart.

Digitized by Google

dal se comporte bien; l'autre est âpre et grossier. J'ai un sauf-conduit signé des deux. Auguste reste pour répondre aux paquets qui arrivent sans cesse.

« Adieu, mon bon ami.

« L. DE FROTTÉ.

« *P. S.* — Si je ne reviens pas de ce fatal voyage, par votre emploi, vous devez déjà me remplacer. De plus, je vous enjoins de prendre le commandement jusqu'à ce que Sa Majesté en ait autrement ordonné. »

Il fit de touchants adieux à ses camarades, qu'il ne devait plus revoir. Tirant Moulin à part : « Je ne m'abuse pas, mon « cher Michelot », lui dit-il. « Je sais que je vais à la mort; mais « je me sacrifie de bon cœur pour le salut d'un pays et d'une « armée qui me furent toujours chers et pour lesquels il m'est « précieux de verser mon sang. Adieu, mon ami, sois heu- « reux; souviens-toi du pauvre Frotté. Je te recommande mes « braves et malheureux compagnons d'armes. » Ce furent ses dernières paroles[1]. Il partit.

*
* *

Si Frotté avait de sinistres pressentiments, ses amis n'étaient pas rassurés davantage. Tous les biographes rapportent, et il est de notoriété dans le pays, où je l'ai entendu moi-même raconter il y a plus de cinquante ans, qu'on l'avait prévenu qu'il courait le danger d'être arrêté à Alençon, s'il venait au rendez-vous concerté entre lui et les généraux républicains. Il avait encore dans cette ville des parents, notamment son aïeul, et des amis, qui avaient pu lui transmettre cet avis. Une tradition positive, conservée dans une famille des plus respectables, veut qu'il lui eût été envoyé par madame Chesneau de la Drouerie, née de Villiers, dont le dévouement ardent et infatigable à la cause royaliste n'avait pas été refroidi par les dangers qu'il lui avait fait courir en plus d'une circonstance. Comment aurait-elle été elle-même avertie? On peut supposer que la concentration extraordinaire à Alençon d'une masse de troupes, ou quelques

[1] MOULIN, *Mémoires*.

Digitized by Google

indiscrétions parties de l'entourage des généraux auraient suffi pour éveiller ses défiances. Le jour où l'on attendait Frotté, des gendarmes, logés chez l'habitant, avaient annoncé qu'ils ne rentreraient pas dans la soirée, étant commandés pour un service de nuit[1]. Peut-être même les généraux, qui allaient organiser un véritable guet-apens, n'auraient-ils pas été fâchés que la victime, prévenue à temps, pût s'y dérober et les dérober eux-mêmes à une triste et fatale responsabilité. On a dit que certains rapports de société, de voisinage, avec un des deux généraux (car ils auraient demeuré dans la même maison) auraient facilité à madame Chesneau de la Drouerie la connaissance du projet dont elle se hâta de faire part à Frotté.

Toujours est-il que Frotté et ses compagnons, peut-être déjà avertis, le furent plus expressément au relais de Saint-Denis-sur-Sarthon, à onze kilomètres d'Alençon, où ils prenaient des chevaux de poste pour gagner cette ville. Un peu plus loin, le postillon, qui était un affidé, aurait refusé de marcher, en les suppliant de rétrograder. D'autres ont parlé d'une femme qui, avant ou après Saint-Denis-sur-Sarthon, aurait averti Commarque et d'Hugon, qui devançaient un peu leurs camarades. Leur parole était donnée; ils continuèrent leur route[2].

*
* *

Ils arrivèrent à Alençon vers dix heures du soir. Les postes étaient doublés. Il y en avait un à l'entrée de la ville, sur la route même que les sept officiers suivaient; il les laissa passer. Ils avaient donc des papiers, un sauf-conduit parfaitement en règle! Ils connaissaient le mot d'ordre! C'est sur la route, c'est à ce poste qu'ils eussent dû être arrêtés, s'ils venaient en ennemis.

Ils descendirent à l'hôtel de Bretagne, situé dans la rue de ce nom, deux cents mètres plus bas, et qui recevait habituellement les émissaires royalistes. Le chef de la maison, Mazier, passait

[1] De Semallé, *Notes*, mss.
[2] Forneron, *Les Émigrés* (son récit est rempli d'erreurs); — Beauchamp; — *Notes* de M. de Godet; — Etc.

Digitized by Google

lui-même pour royaliste[1]. On prétend que là encore un dernier avis aurait été donné à Frotté par un militaire inconnu : « Brave « homme », lui aurait-il dit, « votre courage vous perd ; vous « périrez ; croyez-moi, ne vous fiez pas à des ennemis qui veu- « lent votre mort et qui n'ont ni foi ni loi[2]. » Je ne crois pas à ce discours. L'avis aurait pu être glissé, et il honorait à la fois celui qui le donnait et celui qui le recevait, mais il était tardif, car à ce moment Frotté était déjà à la discrétion de ses ennemis, et s'il eût voulu retourner en arrière, il est trop certain qu'on lui aurait coupé la retraite.

De l'hôtel de Bretagne, les officiers se rendirent librement[3] chez le général Guidal, qui demeurait rue du Cygne, n° 10, au fond de la cour[4]. C'était chez lui, naturellement, et non à l'auberge, que devait se tenir la conférence. La maison était déjà

[1] Il y a quelques années, en réparant l'hôtel de Bretagne, on découvrit sous les combles, dans un angle du grenier, une sorte de retraite ou cachette dissimulée par une cloison et dans laquelle se trouvaient encore d'assez nombreux os de volaille. On ne manqua pas de dire que c'était la cachette ordinaire de « M. de Frotté ». Il n'y avait jamais pénétré, selon toute apparence ; mais elle avait pu être occupée en passant, soit par quelques-uns de ses émissaires, soit par des prêtres ou des émigrés poursuivis.

[2] Beauchamp, t. IV, p. 501.

[3] Les circonstances de l'arrestation de Frotté et de ses compagnons ont donné lieu aux versions les plus contradictoires et les plus fausses. L'autorité républicaine elle-même cherchait à les obscurcir et à les dénaturer. Ainsi, il est tout à fait inexact qu'ils aient été enlevés dans la rue aussitôt après leur entrée en la ville ; inexact qu'ils l'aient été à l'hôtel de Bretagne, soit avant la conférence, soit après ; inexact qu'ils l'aient été à table, au milieu d'une sorte d'orgie, comme le dit Caillebotte aîné, ils n'avaient pris qu'un bouillon ; inexact qu'ils l'aient été dans leurs lits. Toutes ces légendes ont cependant trouvé crédit dans beaucoup d'esprits, et Frotté père, qui n'avait pas été témoin des faits et qui ne les entrevoyait qu'au travers de ses larmes, en avait lui-même adopté quelques-unes, ainsi que le montrent ses *Notes*.

Un premier récit, publié dans le Journal de Peltier, qui est le *Moniteur* du parti royaliste (t. XXV, p. 473), parle de l'arrestation de Frotté, dans un château où il aurait été caché, par suite d'une indiscrétion de son aide de camp, qui se serait brûlé la cervelle de désespoir. Mais, dans une lettre écrite de Caen (probablement par Bruslart) le 24 février, les circonstances du rendez-vous donné à Frotté et de sa translation à Verneuil sont assez exactement racontées ; rien de celles de l'arrestation (t. XXVI, p. 510-511). Plus tard, viennent quelques détails sur le jugement et l'exécution.

[4] Presque en face de la maison qu'habitait alors le vieux Frotté, aïeul du général, et dans laquelle Balzac a placé une partie de la scène du *Cabinet des Antiquités*.

Digitized by Google

pleine de grenadiers, tirés du corps de garde de l'hôtel de ville et de celui des Filles Notre-Dame, et cachés dans tous les recoins[1].

Par une précaution qui paraît bien suspecte, rapprochée des événements qui allaient se passer, et qui semble en dévoiler la préméditation, les généraux avaient voulu se munir de fonds (six mille francs); pour se les procurer, ils avaient eu recours aux procédés les plus insolites : ils les avaient fait enlever par un détachement, sous le commandement de l'adjudant Dormenault, chez le payeur Poimbœuf, qui refusait de les verser sur les réquisitions irrégulières du général et des administrateurs[2].

Frotté entre en conversation avec Guidal; ils sont seuls, les autres officiers ont été placés dans une pièce voisine et se sont jetés sur des matelas étendus par terre. On discute tranquillement et l'on tombe d'accord sur un certain nombre de points. L'heure s'avance cependant, et l'on approche de minuit. Tout à coup, Guidal pose comme *ultimatum* à Frotté la remise exigée par le gouvernement de trois mille fusils en sus de ceux dont ses hommes sont armés[3]. Protestation de Frotté; il n'a point de dépôt secret d'armes. Guidal se radoucit : cette

[1] Ce détachement devait se composer d'au moins cinquante ou soixante hommes, à en juger par le menu de leur repas :

« *Mémoire* du déjeuner commandé par l'administration municipale d'Alençon, en exécution des ordres du général Chambarlhac et de l'administration centrale de l'Orne, fourni par Rocher, traiteur, aux grenadiers qui étaient de service au département, le jour de l'arrestation de Frotté et de son état-major, 27 pluviôse an VIII (16 février) :

	livres.	sols.
1° Deux jambons, pesant vingt-six livres, à raison de 24 sols...	31	—
2° Deux pâtés en pots.....	9	—
3° Quinze fromages.....	12	—
4° Cent livres de pain.....	15	—
5° Enfin, cent cinq bouteilles de vin, à raison de 12 sols.....	63	12
TOTAL.....	130	12

« Le présent mémoire certifié véritable, à Alençon, le 27 pluviôse.

« ROCHER, traiteur.

« Approuvé par l'administration municipale et renvoyé pour le payement à l'administration centrale. »

(Archives de l'Orne.)

[2] Arch. de l'Orne.

[3] D'autres disent de deux canons; on sait que Frotté n'en avait jamais possédé.

Digitized by Google

assurance lui suffit personnellement, mais la question est trop grave pour qu'il n'en réfère pas à Chambarlhac. Il sort donc en promettant de revenir bientôt avec celui-ci [1]. Frotté reste seul, assis devant la cheminée et abîmé dans ses réflexions. Au coup de minuit, la porte s'ouvre et un officier, avec un peloton de grenadiers, se jette sur Frotté avant qu'il ait pu se mettre en défense, et le désarme. On dit cependant qu'au lieu de rendre son sabre, il en brisa violemment la pointe contre la muraille. A ce même moment, un grand bruit se faisait dans l'autre appartement; c'étaient ses camarades qu'on venait aussi de surprendre et d'arrêter. A ses protestations indignées, à leurs réclamations, on ne répond rien, sinon qu'il est plus de minuit et que les délais de l'armistice sont expirés [2].

Point d'autre explication. Frotté demande à parler à Guidal, à Chambarlhac; ni l'un ni l'autre n'ose affronter sa présence [3].

[1] Chambarlhac était logé rue du Bercail, en face du Tribunal de commerce.

[2] Ce prétexte était tellement misérable et déloyal, qu'on n'osa pas s'en couvrir plus tard et qu'il n'en fut nullement question dans la suite de l'affaire. Napoléon, comme nous le verrons, a dit le dernier mot sur l'arrestation de Frotté : « Il fut trahi. »

Dans sa brochure intitulée : *Conduite de Bonaparte relativement aux assassinats de monseigneur le duc d'Enghien et du marquis de Frotté* (Paris, Ponthieu. 1823, in-8°), un écrivain inconnu aujourd'hui, Gautier (du Var), donne des explications bien différentes :

« M. de Frotté, dit-il, dans la conférence qui eut lieu à Alençon, où il était accompagné de son état-major, s'engagea à faire mettre bas les armes à son parti; mais il mit pour condition que lui et son état-major ne prendraient pas de service dans les armées républicaines et qu'il leur serait délivré des passe-ports pour sortir de France. Cette conférence eut lieu entre M. de Frotté et le chef d'état-major du général Chambarlhac. Celui-ci dit qu'il communiquerait cette condition à son général. Il était tard, et la conférence fut remise au lendemain. Mais à peine M. de Frotté et ses braves compagnons furent-ils endormis, que l'hôtel où ils étaient fut cerné, et que le même chef d'état-major vint les arrêter. » Ni ces détails ni le motif attribué à l'arrestation de Frotté ne sont vrais. Gautier, qui prétend avoir été renseigné par un royaliste digne de foi qui se trouvait à cette époque à Verneuil, l'avait été fort mal. Il donne à Frotté le titre de *marquis*, qu'il ne porta jamais; il parle de *sept* officiers fusillés avec leur chef, et il n'y en avait que six; il se trompe, ainsi que nous le verrons, sur la composition du conseil de guerre et sur d'autres points. Tout n'est pas cependant à négliger dans son récit.

[3] Nous suivons ici le récit rédigé par Bruslart peu de temps après l'événement, avec l'intention de le publier. Il s'en abstint par ménagement pour certains personnages. En le transmettant à M. le marquis de Frotté de Couterne, le 30 juin 1828, il lui disait qu'il l'avait corrigé scrupuleusement sur les nouveaux renseignements

Digitized by Google

On fouille brutalement les prisonniers; on enlève leurs armes, leur argent et leurs papiers[1]. On trouve sur d'Hugon la lettre que Frotté lui avait adressée quelques jours auparavant : imprudence insensée si d'Hugon ne se croit pas à l'abri de toute perquisition de la part des ennemis auxquels il s'est confié! Cette lettre témoignera bientôt, non-seulement contre celui qui l'a écrite, mais contre celui qui l'a reçue et contre les cinq autres officiers auxquels elle est absolument étrangère.

Un courrier part pour Paris, porteur de la nouvelle de l'arrestation et de quelques-uns des objets saisis.

*
* *

Les prisonniers sont conduits au directoire du département (aujourd'hui la préfecture), où ils subissent un interrogatoire de forme; ils passent le reste de la nuit sur de la paille et des matelas charitablement fournis par des voisins[2].

Cet interrogatoire a disparu comme les autres pièces de la procédure militaire. On avait pris pour greffier improvisé Poupard, chef du bureau de police à l'administration départementale.

A cinq heures du matin, on bat le rappel, et à sept on fait partir les prisonniers, sous une escorte de dix-huit cents hommes, commandés par Chambarlhac en personne, par Bisson, chef de la 43e demi-brigade, Chesnel, capitaine d'artillerie, et d'autres officiers. La gendarmerie d'Alençon avait en outre fourni, pour

qu'il avait pu se procurer depuis l'événement. Ce récit présente donc tous les caractères de la sincérité, personne n'ayant eu plus d'intérêt que Bruslart à éclaircir les détails de l'affaire et n'ayant eu plus de facilités pour le faire. Billard, dans la seconde édition de ses *Mémoires* (t. III, p. 623), parle aussi de la prétendue expiration de la trêve qu'aurait alléguée Guidal. Son récit est, d'ailleurs, rempli d'erreurs.

La plupart des historiens ont dramatisé cette scène de l'arrestation, déjà si tragique dans sa simplicité. Un grenadier veut mettre la main sur Frotté : « Malheureux! respecte un fidèle serviteur de ton Roi! » et le soldat fasciné recule; à ses reproches foudroyants, Guidal, pâle et tremblant, répond : « Je sers mon pays »; Frotté présente son sauf-conduit, et le sauf-conduit est déchiré. Nous nous sommes attaché scrupuleusement au récit de Bruslart.

[1] Voir à l'Appendice l'inventaire des objets saisis.

[2] M. de Semallé dit que l'on permit à l'aïeul octogénaire d'embrasser une dernière fois son petit-fils; nous en doutons.

Digitized by Google

les garder, un peloton qui ne les quitta pas. Chambarlhac monte seul avec Frotté dans une berline[1]. Le bruit se répand dans la ville et sur la route qu'on les conduit à Paris, pour y attendre les ordres du premier Consul.

Avec une escorte aussi nombreuse, force était de suivre les grandes routes et de passer par les villes ou bourgs d'étape; peut-être aussi marchait-on avec une lenteur calculée, afin de donner aux ordres attendus le temps d'arriver[2].

Quelque temps après la traversée du Mesle-sur-Sarthe, entre Alençon et Mortagne, un individu arrivait précipitamment à l'hôtel du Bœuf-Noir, au milieu de ce bourg, et s'informait avec anxiété si le convoi était passé. Sur la réponse affirmative de l'hôtesse, il repartait aussitôt, en témoignant une vive contrariété. On crut, avec assez de vraisemblance, que c'était l'un des chefs des chouans dispersés dans le pays, qui auraient eu l'intention de délivrer de vive force leur général, au passage. Un mot d'ordre en ce sens avait en effet circulé, donné, croit-on, par Saint-Paul. Mais il était trop tard; l'escorte, trop nombreuse, défiait d'ailleurs toute attaque, toute surprise de la part de quelques partisans. On devait aussi remarquer dans les alentours de Verneuil, au moment où le jugement et l'exécution eurent lieu, un mouvement inaccoutumé de personnages inconnus[3]. Étaient-ce d'autres chouans cherchant à se concerter pour tenter un dernier effort en faveur de leur général? Triste et impuissant témoignage d'un dévouement dont il était digne! Peut-être s'agissait-il seulement de chouans qui, sur la foi de la pacification regardée comme certaine, préparaient déjà leur soumission. Sur ces détails, on ne saura jamais l'exacte vérité.

Le convoi coucha à Mortagne; il en repartit le lendemain de bonne heure et arriva à Verneuil dans la matinée[4].

Presque en même temps, y descendait de voiture Laborde, aide de camp du général Lefebvre, apportant l'ordre de faire

[1] Renseignements particuliers.
[2] Gautier, p. 26.
[3] Gautier, p. 25; — De Barrey, p. 29.
[4] Verneuil est à vingt lieues d'Alençon et Mortagne à mi-chemin.

Digitized by Google

juger immédiatement par une commission militaire, comme émigrés, Frotté et ses compagnons[1]. Ils entendirent contremander les chevaux avec lesquels ils devaient continuer leur route; c'est ainsi qu'ils apprirent le danger qui les menaçait.

On les avait logés à l'hôtel habité depuis par M. de La Chaise, à l'angle de la place de la Madeleine et de la rue des Bouchers à quelques pas de la mairie; il y avait un poste dans l'hôtel.

*
* *

Le conseil fut réuni au district, ancienne mairie, situé entre la place et la rue de la Madeleine. Il se composait de Soulez, maréchal des logis au 5e régiment de dragons; Culhat, sous-lieutenant au 2e bataillon de la 43e demi-brigade; Touzez, lieutenant au 2e bataillon de la 96e demi-brigade; Domanget, capitaine au 5e régiment de dragons, et Moulins, chef du 2e bataillon de la 96e demi-brigade.

Tous les membres, à l'exception du capitaine rapporteur, qui faisait partie de l'escorte, appartenaient aux détachements cantonnés à Verneuil depuis quelque temps[2]. Il n'est donc pas exact, ainsi qu'on l'a prétendu[3], qu'une commission militaire spéciale eût été expédiée de Paris au-devant des prisonniers, avec ordre de les juger et d'en finir au lieu où elle les rencontrerait, dans la crainte de ne pas trouver assez de docilité chez les officiers faisant partie de la garnison[4].

[1] La lettre de Lefebvre à Bisson est du 17. « Je vous ordonne de nommer sur-le-champ une commission militaire pour juger les prisonniers. » (Forneron, *Les Émigrés; Corresp.*, 10 août 1887, p. 437.)

[2] L'ordre au général Lefebvre d'envoyer à Verneuil, en réserve, le 2e bataillon de la 43e et de la 76e, et le 5e dragons, est du 9 pluviôse (29 janvier). « Cette colonne avait pour mission spéciale de rester en observation à Verneuil et d'être à la disposition du général Lefebvre, selon les circonstances et les nouvelles ultérieures que recevrait le premier Consul. » (Lettre de ce jour au général Lefebvre.)

[3] Gautier, p. 26 et 27.

[4] J'ai recueilli de la bouche d'un vieil ami de Dupont de l'Eure que le gouvernement aurait eu l'intention de l'associer au jugement de Frotté et de ses compagnons, et qu'il aurait très-noblement repoussé les ouvertures qui lui auraient été

Digitized by Google

On croit généralement que Louis Bonaparte, colonel du 5e régiment de dragons[1], aurait refusé de présider le conseil de guerre; il aurait même répondu à Lefebvre : « Je ne suis soldat « que depuis bien peu d'années, mais j'en sais assez sur l'hon- « neur militaire pour ne pas compromettre mon nom dans une « pareille iniquité[2]. » Ce refus était digne du noble caractère de

faites à cet égard. Dupont de l'Eure avait, en effet, l'âme assez haute pour décliner une mission où sa dignité de magistrat et sa conscience d'homme auraient eu également à souffrir. A cette époque, il était accusateur public près le tribunal criminel de l'Eure. Aurait-on eu la pensée de traduire Frotté devant une cour criminelle composée, comme le furent plus tard les cours prévôtales, de magistrats civils et de militaires? Nous ne savons. Il s'écoula, d'ailleurs, bien peu de temps entre l'arrestation et le jugement, et l'on se demande si cet intervalle aurait suffi pour que certains pourparlers pussent être engagés avec Dupont. Il serait possible qu'on eût confondu l'affaire Frotté avec une autre affaire, un peu postérieure, dans laquelle Dupont, devenu président du tribunal criminel d'Évreux, montra en effet une courageuse indépendance et contribua à l'acquittement de malheureux poursuivis par la police ombrageuse de Fouché; mais nous pouvons affirmer que des gens désintéressés, et à qui leur situation particulière permettait d'être bien renseignés, ont cru à ce noble refus de Dupont dans l'affaire qui nous occupe. D'autres nous ont assuré que Dupont se serait borné à engager le greffier du tribunal près duquel il exerçait les fonctions du ministère public, et dans le ressort duquel Verneuil était compris, à ne pas recevoir en dépôt les pièces relatives à l'affaire Frotté dont on voulait le charger. C'eût été une protestation implicite contre la légalité de la condamnation. Ce refus, s'ajoutant à l'attitude de Louis Bonaparte, ou même cette sorte de protestation, aggraverait encore la triste responsabilité du conseil de guerre qui la prononça.

[1] Décision du premier Consul, 19 nivôse (9 janvier) : « Louis Bonaparte, chef d'escadron au 5e régiment de dragons, sera nommé au rang de chef de brigade de ce corps, vacant par la promotion du général Miltaud au rang de général de brigade. » Il y avait à Verneuil un officier du même grade et probablement plus ancien que Louis Bonaparte, à qui la présidence du conseil revenait avant lui : Bisson, colonel de la 43e demi-brigade. Certaines personnes à Verneuil croient que Bisson présida, en effet, le conseil. C'est une erreur, ainsi que le démontre l'extrait que nous donnons plus loin : le conseil fut présidé par un simple chef de bataillon; Bisson avait seulement commandé l'escorte arrivant d'Alençon.

[2] Crétineau-Joly, t. IV, p. 97, et *Hist. des trois derniers princes de la Maison de Condé*, t. I, p. 229; — Th. Anne, *Union*, 21 septembre 1851; — Muret, t. V, p. 211.

Le chevalier de Barrey, qui aurait dû mieux se renseigner, dit, au contraire : « Le conseil de guerre était présidé par le frère du tyran de la France; on lui doit la justice de dire qu'il pleurait à chaudes larmes en quittant ses sanguinaires fonctions, et que, renfermé chez lui, il se déroba longtemps à tous les regards » (p. 31).

Le baron du Casse, d'ordinaire plus exact, défigure complétement cet épisode :

« Quatre malheureux prisonniers amenés par des soldats dans la ville de Verneuil

Digitized by Google

Louis Bonaparte. Il est du moins certain qu'il se prononça avec énergie contre l'arrestation et le jugement de Frotté et de ses compagnons, qu'il essaya de disculper son frère, en accusant les généraux Lefebvre et Chambarlhac d'agir à son insu et en disant qu'ils seraient punis [1].

On n'est pas d'accord, à Verneuil même, sur le temps que durèrent les débats : suivant les uns, ils auraient à peine duré trois heures [2]; suivant d'autres, « les débats commencèrent le 18 février au matin et n'étaient pas terminés le 19 à cinq heures du soir. Les juges résistèrent à deux ordres de sang arrivés de Paris pendant la nuit; enfin, un troisième courrier décida du sort des malheureuses victimes [3]. Il y a des erreurs évidentes

furent jugés par le conseil de guerre et condamnés à être passés par les armes. Louis, pressé de présider le conseil de guerre, refusa avec indignation, repoussant prières, ordres, menaces. Il écrivit à son frère pour obtenir la grâce des condamnés. Il était trop tard; on procéda à leur exécution malgré toutes ses tentatives pour les sauver. Cette tragédie l'émut au point de lui faire prendre en horreur le métier des armes. Il resta dans son logement, comme pour un jour de deuil, ordonna à ses officiers d'en faire autant, et accueillit avec joie l'ordre, arrivé quelques jours plus tard, de se rendre en garnison à Versailles et ensuite à Paris. » (Baron du Casse, *Les Rois, frères de Napoléon Ier*, 1883, p. 93-94.)

Frotté père, — si mal il connaissait lui-même les circonstances de la mort de son fils! — écrivait, le 24 nov. 1813 (*Exposé au gouvernement anglais*) : « Arrivés dans la ville de Verneuil au Perche, ils trouvèrent un conseil de guerre rassemblé qui déclara, après l'interrogatoire, que le général Frotté n'était pas plus coupable que les autres généraux royalistes avec lesquels la République avait voulu la paix. Dans ce moment, arrive un frère de Bonaparte en courrier. Il prend connaissance du jugement, casse le conseil de guerre et en compose un d'hommes disposés à servir ses vues sanguinaires. On demande à Louis de Frotté s'il avait été en relation avec l'Angleterre. « Oui », répond-il, « comme tous les chefs royalistes qui ont conclu la « paix avec votre gouvernement. » Il fut condamné à mort avec six officiers. Louis de Frotté leur dit : « Mes officiers n'ont pas été en relation avec le gouver- « nement anglais. » Ils répondirent : « Ils subiront votre sort. »

Dans la *Vie du duc de Normandie*, par Claravali del Curso (Paris et Lyon, 1850, in-8°, p. 172 et 174), pitoyable roman, on prête au héros une altercation très-vive avec Lucien, au sujet de la mort de Frotté. Lucien aurait essayé de la justifier, en disant que le général avait été jugé et condamné pour une cause tout à fait étrangère à celle que l'on supposait. « Condamné, oui, mais non jugé, » aurait riposté son interlocuteur; « ce qui s'est passé à Vernon (*sic*) est une infamie; « c'est plus qu'un crime, c'est une faute. » C'est, comme on le voit, un *centon*, un chapelet de vieux mots historiques. L'auteur place l'affaire Frotté en 1801, au lieu de 1800; à Vernon, au lieu de Verneuil : tout le reste est de cette force.

[1] Gautier, p. 28.

[2] Lettre de M. de Morlac; — Gautier, p. 27; — Lettre de M. Avenel.

[3] De Barrey, p. 29 et 30.

Digitized by Google

dans ce dernier récit. Le jugement ne put être rendu le 19, puisque l'exécution eut lieu le 18; les débats ne durèrent pas aussi longtemps qu'il le suppose. Toutefois, on doit y noter cette circonstance, si importante, de l'arrivée d'un ou plusieurs courriers pendant la délibération. Quels ordres, quelles instructions apportaient-ils? Le résultat permet de le supposer : assurément, ce n'était ni la grâce ni le sursis. On se souvient involontairement du duc de Rovigo, assistant au jugement du duc d'Enghien, accoudé sur le fauteuil du président et lui parlant à l'oreille.

On n'entendit ni témoins ni défenseurs; c'était inutile.

Frotté, Commarque et d'Hauricourt invoquèrent la parole donnée, le bénéfice du sauf-conduit dont on ne pouvait méconnaître l'existence. Ils furent si pressants sur ce point que les juges furent ébranlés. On ne pouvait voir en eux des belligérants pris les armes à la main, en dehors d'un armistice. L'audience fut un moment suspendue; le rapporteur et le président s'entendirent pour concentrer les débats sur la question de l'émigration. Ce n'en était pas une, au fond : tous les accusés avaient émigré et en convenaient; mais tous aussi avaient été admis à traiter; ils avaient obtenu un sauf-conduit pour le faire, et cette circonstance suffisait pour leur rendre inapplicables les lois contre les émigrés rentrés. Tout au plus aurait-on pu les expulser du territoire par voie de police; ce point semblait hors de contestation[1]. Les

[1] Il venait d'être reconnu au profit de tous les autres chefs de l'Ouest qui s'étaient soumis. Il l'avait été également en 1796, lors de la pacification de la Jaunaye et de la Mabilais, notamment en faveur de Cormatin. Le gouvernement, les représentants et les tribunaux (V. le très-remarquable jugement du tribunal criminel de la Manche, du 10 fructidor an IV, cité par Quénault, p. 153) l'avaient consacré.

M. le comte de Martel (p. 164-165), qui paraît admettre que les lois contre les émigrés étaient applicables à Frotté et à ses officiers, se trompe donc absolument. Il est à noter que personne avant lui, ou presque personne, même dans l'école révolutionnaire, n'avait osé émettre cette opinion; le gouvernement lui-même n'avait pas cherché à s'en couvrir. Le chef des « rapports avec les Anglais » n'était pas davantage soutenable contre les accusés, en présence du sauf-conduit qui leur avait été délivré et qui devait protéger leur rentrée dans leurs lignes, après la conférence, comme il avait protégé leur sortie. D'après les lois militaires, et nous ajouterions volontiers, d'après celles de l'honneur et même du simple bon sens, le parlementaire ou l'agent quelconque admis à négocier entre deux autorités ennemies est inviolable dans l'exercice de son mandat, qui se changerait en odieuse dérision

Digitized by Google

accusés restèrent tous également dignes et fiers; aucun ne chercha à séparer sa cause de celle de ses compagnons, ne s'abaissa à promettre des révélations, ne chercha à gagner une heure [1].

Pendant les débats, ou plutôt, ainsi que le dit le chevalier de Barrey, pendant que les juges étaient aux opinions, Frotté demanda du vin : les sept officiers étaient écrasés par les fatigues de ces trois journées. Il remplit les verres, et levant le sien : « Messieurs, au Roi ! » et les six officiers, d'une voix forte, répondirent : « Au Roi ! » La foule, groupée autour de la salle, entendit ce toast suprême, ce suprême adieu de ceux qui allaient mourir [2] ! Brisèrent-ils leurs verres, à la mode des anciens preux, pour qu'aucun autre toast ne les profanât désormais? On ne sait; les morceaux auraient valu d'être gardés.

La sentence a disparu [3]. Ce n'est pas comme celle du duc d'Enghien, dont on connaît deux originaux différents! En voici toutefois un extrait, d'autant plus précieux que c'est le seul débris échappé aux efforts qu'on a faits pour en abolir la trace :

Extrait du jugement rendu par la commission militaire séante à Verneuil, le 29 pluviôse an VIII de la République.

« Contre le nommé Florent-Martin-Hudeline d'Auricourt, âgé de trente-cinq ans et demi, né à Château-Gontier, département de la Mayenne, ex-aide de camp de l'armée royale;

si, la négociation rompue ou terminée, on pouvait l'arrêter, le mettre à mort pour des griefs antérieurs, alors surtout que, comme dans le cas particulier, ces griefs prétendus existaient notoirement au moment où il avait été accrédité et agréé en qualité de parlementaire. Témoin ce qui était tout récemment (avril 1887) soutenu par la France, acclamé par l'Europe entière et finalement reconnu par la Prusse elle-même dans l'affaire Schnœbelé! Cette question est tout à fait distincte de celle de savoir si le sauf-conduit donné à Frotté s'appliquait à une soumission pure et simple ou à une négociation, et que nous avons, comme l'a fait de son côté M. de Martel, examinée à part; nous constatons ici que la validité du sauf-conduit pour délibérer impliquait virtuellement et nécessairement l'inviolabilité des délibérants en tant qu'anciens émigrés ou anciens alliés de l'Angleterre, et le droit pour eux de sortir librement de la délibération.

[1] On lit dans certaines biographies qu'en entendant la lecture de sa lettre à d'Hugon, Frotté aurait répondu : « Je ne nie pas ce papier, et la conduite de Bonaparte à mon égard la justifie. » (Crétineau-Joly, p. 98.)

[2] Lettre de M. de Morlac.

[3] De Morlac et d'autres ont cru qu'il n'y avait pas eu de jugement rendu; c'est une grave erreur.

Digitized by Google

« Lequel a été condamné à la peine de mort comme convaincu d'intelligences avec M. de Frotté, général des troupes rebelles. Le jugement a été mis à exécution ledit jour 29 pluviôse an VIII.

« *Signés* à l'original : SOULEZ, maréchal des logis au 5e régiment de dragons; CULHAT, sous-lieutenant au 2e bataillon de la 43e demi-brigade; TOUSEZ, lieutenant au 2e bataillon de la 96e demi-brigade; DOMANGET, capitaine au 5e régiment de dragons, et MOULINS, chef du 2e bataillon de la 96e demi-brigade.

« Pour copie conforme :

« L'officier de la 43e demi-brigade, ayant fait les fonctions de secrétaire de la commission militaire.

« *Signé :* D'HANZAU.

« A Alençon, le 5 thermidor an IX républicain. »

*
* *

Le jour s'avançait, on avait hâte : à peine le jugement rendu, les sept condamnés furent conduits au lieu du supplice en repassant par l'hôtel de la Chaise et en suivant la rue des Bouchers. Les fenêtres étaient fermées sur leur passage, la ville entière en deuil[1]; il était environ cinq heures du soir.

L'emplacement choisi était un champ découvert, à quelques centaines de mètres de la ville, dans la plaine de Saint-Denis; il a gardé le nom de *Clos Frotté*[2]. On n'y avait pas creusé de fosse comme à Vincennes, mais pratiqué — aussi d'avance! — une sorte de tertre qui se voit encore, afin, sans doute, que les victimes fussent seules, et plus à découvert, exposées aux balles.

Une formidable escorte entourait les sept condamnés, tam-

[1] MENEVAL, p. 10.

Beauchamp (t. IV, p. 502) dit que l'exécution eut lieu aux flambeaux ; erreur empruntée à l'affaire de Vincennes.

[2] Un écrivain normand, Germain (*Hist. d'Argentan*, Alençon, 1843, in-8°, p. 438), parle « des fossés de Verneuil » : c'est une figure déplacée et empruntée aux mêmes souvenirs. Madame Shalck de la Faverie, dans son roman *La Faute des pères* (dont Frotté est le héros, peu reconnaissable), a également dénaturé ce cadre, très-simple, en l'ornant de terrasses et de souterrains.

Digitized by Google

bours en tête. Il paraît que plusieurs officiers refusèrent d'en faire partie, notamment les deux fils du consul Le Brun, depuis duc de Plaisance[1]. La musique alternait avec les tambours et jouait le *Ça ira*. Les sept officiers étaient attachés deux à deux; Frotté avait pour compagnon Lamberville (Du Verdun), son oncle : alliés dans la vie et dans la mort. Dans la rue des Bouchers, un des leurs ayant paru faiblir, Frotté le releva par quelques mots. Lui-même ayant perdu le pas, Lamberville lui en fit l'observation : « C'est vrai, mon ami », répondit-il en souriant, « mais je « le reprends et je ne le perdrai plus[2]. » Il aurait ajouté : « C'est « ce maudit air qui en est cause[3]. »

Arrivés sur le terrain, aucun ne voulut souffrir qu'on lui bandât les yeux. On dit que Frotté jeta sa bourse au soldat qui se trouvait devant lui, en lui recommandant de viser juste; on peut douter qu'on la lui eût rendue. Sans pâleur, sans faiblesse, se tenant par la main et criant une dernière fois : « Vive le Roi ! » ils attendirent la mort. Ce fut, d'ailleurs, une boucherie rappelant celle des victimes de Quiberon. On ne donna pas à chaque condamné un peloton pour le tuer au premier feu et lui épargner les souffrances de l'agonie; le même peloton tira sur les sept ensemble. Ils étaient rangés en ligne : ils tombèrent, Frotté le premier, les entraînant dans sa chute[4], mais non pas tous morts, et il fallut les achever par terre.

Par négligence ou par calcul, les cadavres restèrent exposés sur le lieu de l'exécution jusqu'à la nuit close. Quelques per-

[1] Gautier, p. 29.

[2] C'est à M. de Barrey, écrivant sur des renseignements locaux et peu d'années après l'événement, que nous empruntons cette anecdote. La plupart des historiens prétendent que l'observation qu'il perdait le pas aurait été faite par un grenadier de l'escorte; mieux vaut pour les grenadiers eux-mêmes qu'elle soit venue de Lamberville.

[3] Lettre de Morlac, qui invoque les souvenirs d'un témoin oculaire.

[4] Billard (2e édit., t. III, p. 630) prétend, au contraire, que le corps de Frotté, après avoir été frappé, serait resté un moment debout, comme celui de Charette, plus fort que la mort. D'autres (Peltier) ont raconté que son aide de camp (Du Homme sans doute), blessé et resté debout, aurait dit tranquillement aux soldats : « Encore une balle... et vive le Roi ! » Aujourd'hui, la légende grossissant les faits, on croit à Verneuil que Frotté lui-même et deux de ses amis se seraient relevés en criant : « Vive le Roi ! »

Digitized by Google

sonnes en profitèrent pour emporter, comme des reliques, des cheveux des victimes et des morceaux de leurs habits[1].

*
* *

La nuit venue, les corps furent enlevés dans un tombereau et transportés au cimetière. On assure même qu'ils furent jetés par-dessus les murs, très-bas en effet, pour se dispenser d'en faire le tour et de chercher la porte. Une fosse commune les reçut pêle-mêle[2].

Lors de l'érection du monument dont nous parlerons tout à l'heure, on fit dans le cimetière de Verneuil, à l'endroit où l'on supposait qu'avaient été jetés les corps, des fouilles qui amenèrent la découverte de débris humains; on crut reconnaître sur certains crânes des trous de balles. On ne signala ni boutons, ni fragments de vêtements : les cadavres avaient pu être dépouillés. On réunit les ossements dans une urne, qu'on encastra dans le mur du pourtour du chœur de la Madeleine, derrière le cippe; elle y est encore.

Mais d'autres fouilles, pratiquées dans le cimetière il y a une vingtaine d'années, mirent à découvert plusieurs têtes et des squelettes que beaucoup de personnes crurent être les véritables restes de Frotté et de ses compagnons.

Il ne fut point dressé d'actes de décès : ces morts sentaient le crime, on n'osait y toucher[3].

On a beaucoup parlé d'un domestique de Frotté fusillé, ou

[1] Peltier, t. XXVI; — *Journal des hommes libres*, 13 ventôse. Le bruit se répandit même que le corps de Frotté avait été soustrait.

[2] Un compilateur moderne (Pitard, *Fragments historiques sur le Perche*, Mortagne, Daupeley, 1846, in-8°) prétend que les corps des victimes auraient été inhumés sur le lieu même de l'exécution et relevés en 1814; il donne aussi la date du 16 février, au lieu du 18, comme celle de l'exécution : autant d'erreurs.

[3] Le préfet de l'Eure, dans une lettre au maire de Verneuil, du 1er nivôse an X, constatait et blâmait cette grave irrégularité. Il l'engageait en même temps à la réparer au moyen d'actes civils nouveaux; mais ces recommandations ne furent point suivies. Une seule famille, celle de Saint-Florent, chercha à régulariser la situation, en faisant dresser un acte de décès sur le vu d'un extrait du jugement de condamnation et d'un acte de notoriété; mais ces pièces ne furent sans doute pas jugées suffisantes, et elle n'insista pas.

Digitized by Google

selon d'autres massacré dans son lit, sans autre crime que d'avoir suivi son maître à Alençon[1]; *Belle-Étoile,* le fidèle domestique de Frotté, fut tué quelques semaines après, du côté de Tinchebrai[2].

*
* *

Le lendemain de l'exécution, on ramassait aux portes de Verneuil, le long du cimetière, un cadavre mutilé : c'était celui d'un maréchal des logis chef au 5e régiment de dragons, qui s'était fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet[3]; il s'appelait Desenape. On chercha naturellement un rapprochement entre ce suicide et les tristes événements de la veille. Certains nouvellistes prétendirent que ce militaire était un des officiers de Frotté, qui n'aurait pu résister au désespoir d'avoir écrit une lettre où il faisait connaître la retraite de son chef, lettre interceptée et qui aurait amené l'arrestation[4]. Rien de vrai dans cette supposition, puisque Frotté fut arrêté au rendez-vous même où il s'était librement présenté. D'autres ont parlé de l'officier qui aurait arrêté Frotté[5]; ce qui n'était pas plus vraisemblable, puisque l'arrestation avait eu lieu sous les yeux et par l'ordre même des généraux. D'autres, enfin, ont raconté que l'officier suicidé

[1] Peltier, t. XXV, p. 473; t. XXVI, p. 510; — Beauchamp, t. IV, p. 504.

[2] Il servait son maître depuis le commencement de l'insurrection, avec un dévouement et un courage à toute épreuve, et avait reçu plusieurs blessures; il s'arracha, pour le suivre une dernière fois, aux joies d'un mariage prochain. On le trouva porteur d'un chapelet et d'un crucifix que sa fiancée lui avait envoyés au moment de la séparation, avec ces lignes : « Tiens-toi toujours prêt au milieu des dangers qui t'attendent... On ne vole à la mort comme au triomphe, que lorsqu'on n'a point de motif de craindre la mort, c'est-à-dire qu'on a bien purifié son cœur... » (Lettre de Bruslart au marquis de Frotté. Arch. de Couterne.)

Par suite d'une autre erreur, on avait compté sept victimes en sus de Frotté (Peltier); il n'y en eut que six.

[3] « Lequel s'est homicidé par le moyen d'un pistolet d'arçon qu'il s'est tiré dans la bouche; lui a coupé les deux parties latérales de la lèvre inférieure, et la direction du coup a ouvert la voûte palatine, et la communication s'est faite dans le cerveau, et la balle s'est trouvée dans le cuir chevelu. » (Procès-verbal, aux Arch. de Verneuil.)

[4] *Biographie moderne,* Leipzig, 1807; — *Dictionnaire universel, historique, critique et bibliographique,* Paris, Mame, 1810.

[5] Séguin, t. II, p. 367.

Digitized by Google

était celui qui avait porté à Frotté le sauf-conduit qui devait l'amener dans le piége où il avait succombé[1]. La vérité est que ce malheureux n'était point officier, mais sous-officier; qu'il était en *station* (c'est l'expression de l'acte de décès) dans la commune de Verneuil, étranger à Frotté, et que sa mort devait être attribuée à un déficit dans sa caisse[2]. Tout au plus, le spectacle tragique dont il avait été le témoin et le courage des victimes avaient-ils pu achever d'exalter sa tête et de troubler sa raison.

*
* *

On a prétendu que, peu de temps après l'exécution, un cavalier serait arrivé à toute bride, porteur d'un ordre de sursis. Ce n'est pas exact; les souvenirs que nous avons recueillis dans le pays ne nous ont rien retracé de cet incident[3], et M. Thiers, qui y fait allusion dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, a forcé le sens des documents sur lesquels il s'est appuyé pour en parler.

Il s'explique ainsi :

« La nouvelle de l'arrestation de M. de Frotté étant connue à Paris, une foule de solliciteurs entourèrent le premier Consul et obtinrent une suspension de procédure, qui équivalait à une grâce. Mais le courrier qui apportait l'ordre du gouvernement arriva trop tard. »

C'est dans les *Mémoires* de Bourrienne, qu'il ne nomme pas, et qui revendique l'honneur d'avoir, en effet, obtenu du premier Consul l'ordre de suspension, que se trouve le récit détaillé de ce qui se serait passé à cette occasion :

« Je me hasardai à demander au premier Consul la grâce de M. de Frotté, qui m'était vivement recommandé par les personnes les plus

[1] Genoude, *Voyage dans la Vendée*, p. 128; — Lepelletier (de la Sarthe), t. II, p. 439; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 97, et *Histoire des généraux vendéens*, p. 360. Ce dernier va jusqu'à prêter à Desenape, dont il fait un capitaine, des déclarations solennelles avant de mourir, auxquelles il est impossible de s'arrêter.

[2] Lettre de M. Bénard, 20 décembre 1875; — Billard, t. I, p. 208. Ni Beauchamp, ni Muret, ni l'abbé Deniau n'ont relevé ce suicide comme se rattachant à la mort de Frotté.

[3] Lettres de M. Bénard, 20 déc. 1875; — de M. de Morlac; — de M. Avenel; — Gautier.

Digitized by Google

honorables. Le comte Louis de Frotté s'était tout d'abord opposé à toute négociation pour la pacification de la Vendée; enfin, forcé par une suite de combats malheureux, il avait été réduit, vers la fin de janvier, à la nécessité de faire lui-même les avances qu'il n'avait point accueillies.[1] A cette époque, il adressa au général Guidal une lettre dans laquelle il faisait des propositions pacifiques. On lui envoya un sauf-conduit pour se rendre à Alençon. Malheureusement pour M. de Frotté, il n'écrivit pas seulement au général Guidal; car, tandis qu'on lui expédiait le sauf-conduit qu'il avait demandé, il adressait à ses lieutenants une lettre dans laquelle il les engageait à ne point faire de soumission et à ne pas consentir à leur désarmement. Cette lettre fut interceptée: elle donna à la proposition de traiter toute l'apparence d'une feinte frauduleuse; ce que confirma, d'ailleurs, un manifeste de M. de Frotté antérieur, il est vrai, aux offres de pacification, mais dans lequel il annonçait à tous ses partisans la fin prochaine de la *criminelle entreprise de Bonaparte*.

« J'eus plus de peine que dans l'affaire de M. Defeu à déterminer le premier Consul à se montrer indulgent. Cependant, je fis tant d'instances auprès de lui, je m'efforçai si bien de lui faire comprendre l'heureux effet d'une telle générosité, que je finis par obtenir l'ordre de suspendre le jugement. Quelle leçon je reçus alors sur les malheurs que peut entraîner la perte du temps! Ne croyant pas les choses aussi avancées qu'elles l'étaient, je ne fis pas partir tout de suite le courrier chargé de porter l'ordre de suspension; le ministre de la police avait, d'ailleurs, marqué sa victime; lui, il ne perdait jamais de temps quand il s'agissait de faire le mal; ayant donc résolu, je ne sais pour quel motif, la perte de M. de Frotté, il envoya l'ordre de hâter le jugement. Le comte de Frotté fut jugé le 28 pluviôse, condamné le même jour et exécuté le lendemain, la veille du jour où nous entrâmes aux Tuileries. L'horrible précipitation du ministre rendit nul le résultat de mes sollicitations. J'eus lieu de penser que depuis le jour où le premier Consul m'avait accordé un sursis, il avait reçu quelques nouvelles accusations sévères contre M. de Frotté; car, lorsqu'il apprit sa mort, il me parut très-indifférent à la tardive arrivée de l'ordre de suspension; il me dit seulement avec une dureté inaccoutumée : « Il fallait mieux prendre « vos mesures; dites, est-ce ma faute[1]? »

[1] Bourrienne, *Mémoires*, t. IV, p. 8 et suiv.

M. de Martel, p. 188 et suiv., accepte le récit de Bourrienne.

Bignon, *Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt*, se l'approprie également, en l'exagérant même au point de faire de l'affaire Frotté un titre d'honneur pour le premier Consul :

« Frotté, dit-il, fut pris, condamné et fusillé avec six de ses camarades. Sa mort est devenue, dans une foule d'écrits, le sujet des plus odieuses imputations

Digitized by Google

Sans relever ici certaines inexactitudes matérielles, par exemple, cette prétendue interception de la lettre de Frotté qui ne tomba aux mains de ses ennemis que par le fait même de son arrestation, cette analyse si peu fidèle des instructions qu'elle renfermait, ni même cette singulière preuve de perfidie cherchée dans une proclamation lancée en pleine guerre, avant la soumission ; sans insister non plus sur ce rôle de conseil et d'intercesseur unique dont Bourrienne revendique l'honneur, et qu'il aurait pu partager avec d'autres (MM. Thiers et Lanfrey l'ont cru et dit formellement[1]) ; sans rechercher, enfin, pourquoi Fouché, que, du reste, nous n'entendons nullement défendre, aurait poursuivi avec acharnement la mort de Frotté, qui ne s'était

contre le premier Consul. On l'a représentée comme la violation des promesses les plus saintes, comme l'effet d'une lâche perfidie, et cependant, si nous ouvrons les *Mémoires* de M. de Bourrienne, cet événement s'explique non-seulement sans désavantage pour le premier Consul, mais au contraire de la manière la plus honorable pour lui. Au lieu de la barbarie qu'on lui reproche, nous ne trouvons que sa clémence. Sur la demande de son secrétaire, le premier Consul accorde la grâce de M. de Frotté et celle d'un jeune émigré, M. Defeu, près d'être fusillé à Grenoble. L'ordre de salut relatif au dernier est expédié avec promptitude ; M. Defeu est sauvé. On met quelque lenteur dans l'expédition de l'autre ordre ; la grâce de M. de Frotté arrive trop tard. Est-ce le premier Consul qui est ici coupable, et mérite-t-il les calomnies auxquelles il a été en butte à cette occasion ? Dans la déclaration de M. de Bourrienne qui, en disculpant le premier Consul, n'hésite pas à s'accuser lui-même, il y a un généreux hommage à la vérité auquel on ne peut trop applaudir. La page qui contient ce courageux aveu est certainement la plus belle de ses *Mémoires*. »

[1] Séguin parle de réclamations faites par Bourmont, Scépeaux et d'Autichamp, alors à Paris, et qui n'auraient abouti qu'à les faire renfermer eux-mêmes dans une citadelle (p. 366). Il est plus que probable qu'ils ne purent avoir de rapports directs avec le premier Consul au sujet de l'arrestation de leurs malheureux camarades. Leur situation à eux-mêmes était fort difficile. Bourmont, menacé d'être arrêté malgré sa soumission, avait obtenu du général Hédouville, à qui, en haut lieu, on en sut mauvais gré, comme nous l'avons dit précédemment, la permission d'aller plaider lui-même sa cause à Paris. Il était encore à Angers le 27 pluviôse (16 février), c'est-à-dire au lendemain de l'arrestation de Frotté. Il ne put voir Bonaparte avant le 18, c'est-à-dire avant le jour de la condamnation et du supplice. En parlant, dans son Éloge du général Hédouville, de cette époque critique de sa vie, il ne rappelle point l'inutile intervention qu'il aurait alors essayée en faveur de Frotté ; son fils, dans les notes apologétiques qu'il a publiées dans la *Biographie des hommes du jour*, n'en parle pas davantage. Billard raconte (t. I, p. 385), — mais on sait quelle défiance il doit inspirer, — comme le tenant de Bourmont, que Châtillon, à la nouvelle de l'arrestation de Frotté, aurait pris le premier Consul par le collet et lui aurait dit en le secouant : « On ne vous verra donc jamais « faire que des sottises ! J'espère que vous le rendrez à la liberté. » Je ne crois pas

Digitized by Google

jamais rencontré sur son chemin, nous croyons que la suspension de la procédure ne fut jamais bien sérieuse et que la perte de Frotté, comme celle du duc d'Enghien quelques années plus tard, était décidée du jour de leur arrestation[1].

Qu'on se reporte aux lettres, aux dépêches de Bonaparte, on sentira le maître, le souverain, — il l'était déjà de fait, sinon par le titre, — profondément blessé dans son orgueil, dérangé dans ses plans, indigné de cette opiniâtre résistance d'un misérable chef de partisans qui tient en échec toute sa politique, résolu à briser l'obstacle, décidé, pour en finir, aux mesures les plus violentes et les plus odieuses : la mise à prix de la tête de Frotté et de ses chefs de division est d'une sauvagerie digne des Bédouins qu'il venait de combattre en Égypte. Qu'on relise surtout cette dépêche du 29 pluviôse (18 février) au général Brune : « Frotté a été pris avec tout son état-major. Dans le moment « actuel, il doit être fusillé » : non pas *jugé*, non pas *condamné*, mais « *fusillé!* » Bonaparte connaissait le sort réservé à son ennemi; il savait qu'il n'y aurait eu pour lui ni justice, ni pitié, ni sursis. C'est donc qu'il avait pris ses précautions contre les autres et, au besoin, contre lui-même; qu'il avait, soit avant l'arrestation, par ses courriers chargés d'instructions secrètes, soit depuis,

un mot de cette scène. Quant à Bernier, dont la faveur commençait et auquel on témoignait déjà beaucoup d'égards, il s'était, comme nous l'avons vu, désintéressé du sort de Frotté, si même il ne l'avait entièrement sacrifié, avec le calcul d'obtenir ainsi pour les insurgés d'Anjou et pour lui-même des conditions plus favorables.

[1] Bourrienne (*Mémoires*, t. V, p. 338) dit, en parlant de l'affaire du duc d'Enghien :

« Il est pour moi clair comme le jour, que le général Savary avait reçu de Bonaparte l'ordre formel de faire périr le duc d'Enghien, l'ordre aussi formel qu'il fut impossible d'en reparler à Bonaparte avant que tout fût conclu. » Les deux affaires se ressemblent plus qu'il ne veut l'avouer.

Depuis ces lignes écrites, la publication des *Mémoires de madame de Rémusat* est venue tristement confirmer l'appréciation de Bourrienne sur le parti pris qui aurait présidé à la mort du duc d'Enghien et démentir les velléités de clémence dont les adorateurs du maître avaient cherché à couvrir l'odieux de son rôle : « En « politique », disait-il à son frère Joseph, avant même que le duc d'Enghien fût arrivé à Paris, « une mort qui doit donner le repos n'est point un crime; les ordres sont « donnés; il n'y a point à reculer. » Cette morale homicide s'applique aussi bien à l'affaire de Frotté qu'à celle de l'autre. Voir *Les derniers jours du Consulat*, par Fauriel, et l'important volume de M. Welschinger, *Le duc d'Enghien*, p. 439.

Digitized by Google

donné des ordres tellement rigoureux, qu'aucun agent n'osa en éluder ou en retarder l'exécution ; qu'il s'était fermé à lui-même tout retour en arrière. Lui seul, nous l'avons vu, gouvernait l'affaire. Il se débarrassait d'un obstacle redoutable et il donnait un terrible exemple[1] : double résultat ardemment poursuivi. Que lui importaient les moyens? Comme l'a dit M. Thiers, « il osait tout, et voulait tout ; se considérant à cette hauteur comme dispensé des règles de la morale ordinaire, sans responsabilité comme la Providence, toujours justifié comme elle par la grandeur des vues et des résultats[2] ». Sans aucun doute, il connaissait déjà la trahison de Guidal ; il savait parfaitement que Frotté et ses compagnons n'avaient pas été arrêtés les armes à la main. Cette trahison, il ne la désavouait pas ; c'était se l'approprier. La mort de la victime est logiquement au bout de ces sortes de perfidies, elle en est le triste et seul bénéfice ; à la laisser vivre, on n'amoindrirait pas sa faute, et l'on aurait une voix de plus pour nous la reprocher. Tant de gens, d'ailleurs, sont disposés à juger de la gravité des torts d'un malheureux par celle de son châtiment! Frotté était donc condamné d'avance. Quant à Guidal, on lui laisserait la responsabilité de la trahison, dont on profitait. Il n'en eût pas plus coûté à Bonaparte, soit devant Bourrienne, soit plus tard à Sainte-Hélène, de témoigner, comme il l'a fait à propos de celle du duc d'Enghien, un regret de l'exécution de Frotté, trop prompte au gré de ses intentions, si ses agents les eussent en effet devancées, que de flétrir leur honneur même : il ne montre aucun regret, et s'adjuge les profits du supplice, en leur laissant la honte. Guidal et Chambarlhac furent largement récompensés ; ce n'était pas un désaveu[3].

[1] Les défenseurs les plus dévoués de Bonaparte dans l'affaire de Frotté, comme M. de Martel (p. 163), reconnaissent « qu'il avait toujours voulu, *en principe*, faire un exemple en faisant fusiller un des chefs des insurgés ». *En principe!*

[2] *Consulat et Empire*, t. VIII, p. 400, 584.

[3] Je possède une lettre sans signature, datée du 11 ventôse an VIII, et par conséquent postérieure de quelques jours seulement à l'exécution de Frotté, qui semble adressée de Paris à une amie demeurant à Caen, par la femme ou la mère d'un chef de chouans détenu dans cette ville et menacé du dernier supplice. On y parle de l'intervention, auprès du premier Consul, de Bernier et de Bourmont. « Bonaparte, dit cette dame, désapprouve hautement la conduite de Chambarlhac et sa

Digitized by Google

*
* *

La mort odieuse de Louis de Frotté valut à son malheureux père de nombreux témoignages de sympathie et de regret.

Le comte d'Artois s'empressa d'aller lui rendre visite et mêla ses larmes aux siennes[1].

Le vieux prince de Condé, sous les ordres duquel le fils avait fait ses premières armes, écrivit au père la lettre suivante, sans prévoir qu'il serait bientôt lui-même frappé d'un coup aussi sensible et dans des circonstances presque identiques :

« Londres, 6 août 1801.

« Votre profonde et trop juste douleur, Monsieur, a été partagée par tous les bons Français; mais personne n'a ressenti plus vivement que moi la perte que le parti du Roi a faite à la mort de votre brave et malheureux fils, victime de la perfide barbarie de nos ennemis, ainsi que de sa constante fidélité à ses devoirs. Je vous remercie des détails intéressants que vous m'avez envoyés sur sa conduite. Vous devez, au surplus, être plein de confiance dans les bontés de Monsieur; mais vous connaissez trop les circonstances pénibles où il se trouve, pour ne pas sentir que ses moyens n'égalent pas le désir qu'il a d'obliger. Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de mon véritable intérêt et de tous mes sentiments pour vous.

« Louis-Joseph DE BOURBON[2]. »

La comtesse de Saint-Aulaire, le prince de La Trémoille, le comte Le Loreux, qui plus d'une fois s'était trouvé en opposition formelle de vues avec le général, se montrèrent très-empressés[3].

Le Journal de Peltier, imprimé en Angleterre, et le seul qui pût parler librement, consacra à Frotté ces lignes, qui sont

trahison. On a lieu d'espérer qu'il va mettre de la douceur vis-à-vis ceux qui restent. » C'est évidemment à l'affaire Frotté que fait allusion ce passage. Il était trop tard.

Voir à l'Appendice un examen plus approfondi de la question et une note sur cette proclamation injurieuse pour le premier Consul que l'on a présentée à tort comme la cause principale de sa haine contre Frotté.

[1] *Annual Register for* 1800, p. 167.

[2] Arch. de Couterne.

[3] Lettres aux Archives de Couterne.

Digitized by Google

comme une amende honorable des injustices et des défiances dont il avait été si souvent abreuvé pendant son séjour dans l'émigration (t. XXV) :

« M. de Frotté était de tous les chefs de la chouannerie normande celui qui avait le plus de talents et de moyens personnels. La création de son corps dans une province qui s'est fait remarquer par sa prudence pendant la Révolution, était un prodige, et sa conservation aux avant-postes des autres provinces insurgées, toujours exposé aux premières attaques, n'était pas moins surprenante. M. de Frotté joignait une grande valeur à beaucoup d'esprit et d'amabilité personnelle. Il s'était dévoué à la cause de la royauté avec un zèle qui tenait de l'héroïsme. Il est mort, avec tous ses compagnons, avec un courage digne de la cause qu'ils avaient embrassée. »

*
* *

Le dossier de l'affaire de Frotté a disparu, comme ceux des procès de Marie-Antoinette et du duc d'Enghien[1].

Il n'en existe aucune trace, ni aux Archives du ministère de la guerre, ni aux Archives générales, ni à Verneuil, où la sentence fut prononcée et exécutée, ni à Évreux, chef-lieu du département et même de l'arrondissement d'où dépend Verneuil[2].

[1] *Mémoires du duc de Rovigo*, t. II, p. 53; — Nougarède de Fayet, *Recherches historiques sur le procès et la condamnation du duc d'Enghien*, 1844, 2 vol. in-8°; *Avant-propos*.

[2] La Roche, général de brigade, écrivait d'Évreux au maire de Verneuil, le 13 pluviôse an XI, pour lui demander une copie certifiée des extraits du jugement de condamnation, dont il n'existait pas un seul exemplaire à l'état-major.

Le préfet de l'Eure au maire de Verneuil.

« Évreux, le 26 avril 1825.

« ... J'ai ordonné des recherches aux Archives de mon département des actes qui pourraient se rapporter à cet horrible attentat (la mort de Frotté et des autres personnes qui, comme lui, victimes de leur dévouement à la cause de la monarchie légitime, et contre la foi jurée, furent condamnées à mort par une commission militaire et exécutées). Tout annonce qu'elles seront vaines, la voix publique annonçant que la honte et le remords en ont fait disparaître les traces.

« Je vous prie, Monsieur le maire, d'en prescrire aussi, de votre côté, en ce qui concerne les Archives de votre mairie, et de me faire connaître, dans le moindre délai possible, les résultats que vous aurez obtenus.

« Vicomte de Laitre. »

(Arch. de Verneuil.)

Digitized by Google

Il paraît certain qu'il avait été envoyé à Alençon, quartier général des généraux Guidal et Chambarlhac, et probablement à ces généraux eux-mêmes, qui l'avaient remis à l'administration centrale, depuis la préfecture.

Ce n'était pas conforme aux règles hiérarchiques, d'après lesquelles le dossier d'une affaire jugée par une commission militaire aurait dû être adressé aux bureaux de la division et de la justice militaire; mais, en fait, ce dossier avait échoué, après plus ou moins de stations intermédiaires, aux Archives de l'Orne.

Il y avait été vu et consulté par Louis Du Bois, de Lisieux, qui me l'a affirmé il y a plus de quarante ans, en ajoutant qu'en rentrant à Alençon, après une absence de quelques années, il avait trouvé vide le carton qui avait renfermé ce dossier. Or, Louis Du Bois, après un séjour de quelques années à Alençon, en qualité de secrétaire particulier du préfet de l'Orne, le baron Lamagdelaine, en était parti vers 1812, pour suivre en Italie le baron Rœderer fils, préfet du Trasimène, et ne reparut à Alençon qu'après les Cent-jours. C'était donc pendant la première Restauration — avril 1814-mars 1815 — que la soustraction avait eu lieu; l'administration de l'Empire, qui avait respecté ce dossier jusqu'en 1812, n'avait eu aucune raison de le supprimer postérieurement.

Ce qui, du reste, ne peut laisser aucun doute sur l'exactitude des souvenirs de Du Bois, relativement à la présence, à Alençon, du dossier de l'affaire Frotté, c'est l'extrait du jugement du conseil de guerre qui concerne Saint-Florent (Hauricourt) adressé d'Alençon à Verneuil par Delaunay. Cet extrait n'avait pu être relevé que sur la sentence elle-même. Il prouve, d'ailleurs, que le dossier ne renfermait rien de relatif à l'exécution, puisque l'extrait et l'acte de notoriété qui l'accompagnait avaient précisément pour objet de faire constater régulièrement par la mairie de Verneuil le décès de l'une des victimes.

C'est donc à Alençon que les pièces se trouvaient; c'est là qu'une main indiscrète ou complaisante les a soustraites.

Louis Du Bois supposait, et cette conjecture est éminemment

Digitized by Google

plausible, qu'on avait eu pour but de voiler certains noms compromis dans cette malheureuse affaire par des dénonciations ou par un excès de zèle, soit que ces noms appartinssent à des familles ralliées à la royauté légitime, soit que des instructions eussent été données pour effacer autant que possible les traces des discordes civiles. A l'appui de ces suppositions, il est permis de faire remarquer que la série des pièces concernant l'insurrection dans le département de l'Orne, et comprises sous le titre de *Police générale,* a été presque entièrement détruite.

Le duc de Rovigo a constaté, dans le même sens, que, « pendant les premiers jours de la Restauration de 1814, les Archives impériales avaient été fouillées, pendant plusieurs jours, par des affidés de ceux qui avaient grand intérêt à faire disparaître des pièces qui, sans doute, eussent pu compromettre la sûreté de leur nouvelle position [1] ».

Enfin, la fameuse lettre de Frotté à d'Hugon, avec son numéro d'ordre et le visa de Bisson, prouve bien que le dossier criminel, dont elle faisait nécessairement partie puisqu'elle était une des pièces à conviction, aura été détruit ou dispersé par des mains infidèles.

*
* *

On a peu de détails sur les compagnons d'infortune de Frotté, martyrs obscurs de leur dévouement à la même cause et aussi peut-être de leur attachement à sa personne. Il eût dû leur être facile de racheter leur vie par des dénonciations, des promesses, peut-être même par de simples désaveux qui n'auraient fait en réalité que constater leur subordination vis-à-vis de leur chef et leur irresponsabilité de mesures ou de projets auxquels ils ne s'étaient point associés par un commencement quelconque d'exécution. Que venaient-ils faire à Alençon? Leur soumission. Ils n'avaient donné aucun ordre, ils n'avaient fait aucune démarche qui impliquât de leur part des réserves, même mentales; aucune pièce, aucun témoin n'étaient produits contre eux. Leur

[1] *Mémoires,* t. II, p. 63.

Digitized by Google

arrestation est tellement déloyale, leur condamnation tellement inique, leur supplice tellement odieux, que les généraux eux-mêmes eussent dû chercher à les trouver innocents. Il ne paraît pas qu'aucun d'eux ait songé à séparer sa cause de celle de son chef; leur condamnation unanime témoigne de l'unanimité de leurs réponses et de leur attitude devant ce conseil de guerre qu'on ne saurait lui-même trop sévèrement condamner.

***

Le baron DE COMMARQUE[1] après avoir été commandant de la première division de l'armée de Frotté, était devenu chef d'état-major; il était un de ceux dont la tête était mise à prix, à cent louis, par la lettre du 22 pluviôse. Son commandement comprenait les environs de Falaise[2]. Il avait plusieurs cachettes dans ce pays, notamment au château du Tertre, chez la famille de Vanembras; à Mainville, chez les Brasdefer[3]; à Donai, chez madame Hélie de Combray[4]. Il avait été, croyons-nous, capitaine au régiment de Beauce avant la Révolution, et avait fait la campagne royaliste de 1795-1796, en Normandie[5]. C'était, paraît-il, un homme d'une rare intrépidité. Réfugié au château du Tertre, avec le vicomte d'Oilliamson et le chevalier de la Pivardière, et prévenus qu'une visite domiciliaire devait y être faite dans la nuit, à trois heures du matin, ils eurent le courage de se coucher en disant : « Dormons jusqu'à deux heures, et alors, nous irons dans les bois jusqu'au jour. » Au bout d'un certain temps, l'un d'eux touche sa montre; elle sonne trois heures. Ces messieurs se hâtent de sortir et de se sauver dans les bois. Mais le temps était froid, la nuit toujours sombre; on interroge de nouveau la montre, qui sonne minuit. Ils s'étaient trompés lors du premier

[1] On trouve son nom écrit : *Commargues, Caumark, Comaq, Cromare;* le véritable nom doit être Commarque. Il y avait en Guyenne une famille Commargues, une autre en Limousin; il existe encore des Roullin de Comarque, qui portent *d'argent à une bande de gueules, chargée d'une licorne d'or.*

[2]-[3] BILLARD, t. I, p. 207; — t. II, p. 270, 272.

[4] *Mémoires de madame d'Abrantès,* t. XVI, p. 90 et suiv.

[5] BEAUCHAMP, t. IV, p. 277.

Digitized by Google

appel. « Rentrons au château, se disent-ils alors; nous nous chaufferons pendant deux heures, et nous reviendrons ici. » Les voilà repartis; mais en approchant du Tertre, ils voient tout à l'entour les feux de bivouac de la troupe, qui avait devancé l'heure annoncée et qui était en train de fouiller le château des caves aux greniers. Billard, qui raconte cette anecdote[1], prétend que Commarque ne savait commander ni négocier[2]; mais on connaît son odieux esprit de dénigrement.

On a cru que certaines avances avaient été faites à Commarque par les généraux qui l'avaient arrêté, et que pouvant sauver sa vie en les acceptant, il les avait noblement repoussées[3]. Il paraît qu'il était quelque peu poëte et faisait, à l'occasion, de *petits vers*[4]. Plusieurs de ses camarades, et Puisaye lui-même, gardaient ainsi, au milieu des horreurs de la guerre civile, le culte des muses et le sang-froid nécessaire pour s'y livrer. Commarque était, d'ailleurs, sérieux quand il le fallait, intelligent et instruit[5].

*
* *

Le baron D'HUGON, « soi-disant chef de légion, commandant

[1] BILLARD, t. III, p. 270.

[2] T. I, p. 362, 382, 384.

[3] Dans un article de *La Foudre* (n° 35, 30 octobre 1821), signé G. (Urbain Guilbert), on semble exalter Commarque au-dessus même de son chef et l'on insinue qu'il aurait pu racheter sa vie au moyen de quelques concessions. « Vous êtes « digne d'occuper une place à côté de ces nobles chevaliers (les chefs de la grande « Vendée), vous, illustre comte de Frotté, qui sauvâtes l'honneur de la Neustrie, « en y déployant, dans les jours d'orage, l'étendard de la légitimité. Et vous « surtout, son lieutenant et son ami, brave et infortuné de Caumark (*sic*). Vos « assassins consentaient à vous laisser la vie; mais vous craignites que leur clé- « mence ne fît suspecter votre loyauté, et vous mourûtes avec votre général, de « peur de subir l'injure d'un soupçon. » Il y a là une allusion à des circonstances particulières à Commarque, qui ne sera jamais éclaircie.

Urbain Guilbert était de Caen. Il fut couronné au concours de poésie ouvert par l'Académie de cette ville en 1821, au sujet de la mort du duc de Berry. Nous ne savons ce qu'il sera devenu. (*France littéraire*; — *Manuel du bibliographe normand*, v° GUILBERT.)

[4] BILLARD, t. III, p. 272.

[5] V. à l'Appendice une remarquable lettre écrite par lui à Frotté, le 23 février 1799. Ses vues sur le dénoûment des révolutions, dont cependant on n'avait pas encore l'habitude, sont d'une perspicacité remarquable.

Digitized by Google

d'un arrondissement ». Sa tête avait été mise à prix et tarifée comme celle de Commarque. Nous savons peu de chose sur son rôle particulier dans l'insurrection. Il avait fait la campagne de 1796 dans la Manche [1] et y était resté, ou du moins y était rentré de bonne heure, car, en juin 1798, le commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de ce département le signalait comme un agent très-remuant de la correspondance royaliste. Il était alors caché chez une dame d'Anjou, près d'Avranches [2]. Il avait été un des délégués de Frotté, lors de la première conférence avec les généraux républicains. C'est sur lui que se trouva cette fatale lettre qui servit de prétexte, sinon de motif réel, à la condamnation de tous les prisonniers. Nous ne savons s'il appartenait à la même famille que l'amiral Hugon. Une famille de ce nom, originaire de l'Ile-de-France, a pour armes : *d'azur à deux lions d'or armés et lampassés de gueules, posés sur une seule ligne.* Il y avait aussi des émigrés de ce nom, originaires, les uns de Bourgogne, les autres du Limousin ; il s'en trouve un parmi les victimes de Quiberon. Nous croyons que le nôtre avait été capitaine au régiment de Beauvoisis ; mais comme il y avait plusieurs officiers de ce nom, nous ne saurions l'affirmer.

*
* *

De Verdun, ou Duverdun de Lamberville, était « adjoint au chef d'état-major ». Son véritable nom était Isaac-Gabriel-Auguste Dumont de Bostaquet de Lamberville ; on l'appelait aussi La Foutelaye, pour le distinguer de son frère.

Nous avons quelques détails sur cette famille.

Les Dumont de Bostaquet, qui ajoutèrent plus tard à leur nom celui de Lamberville, du nom de la commune, près de Dieppe, où se trouvaient leurs terres, étaient d'une ancienne souche protestante.

L'un d'eux, Isaac, après la révocation de l'édit de Nantes,

[1] Lettre de Frotté du 28 avril 1796 (*Correspondance secrète*); — Beauchamp, t. IV, p. 277.
[2] De Beaurepaire, *Le chevalier Destouches*, 1878, p. 26, 36, 39.

Digitized by Google

avait émigré en Hollande, puis en Angleterre, où il mourut en 1709[1].

Son arrière-petit-fils, Isaac-Antoine, décéda en 1791, laissant une fille, Anne-Suzanne, épouse de Pierre-Henri de Frotté, père du général, belle-mère par conséquent de ce dernier, et mère de Charles-Antoine-Pierre, dont nous avons parlé, et deux fils :

1° Isaac-Antoine-Auguste, connu sous le nom de marquis de Lamberville, né en 1765, mort le 7 septembre 1847 à Meudon. Il était entré comme volontaire au régiment de Beauvoisis, en 1782 ; il y était devenu sous-lieutenant (1783), puis lieutenant. Il émigra en 1791 (son inscription sur la liste des émigrés de la Seine-Inférieure n'est toutefois que du 6 octobre 1793). Il servit dans l'armée de Condé en 1792, 93 et commencement de 94, passa dans le corps du maréchal de Vioménil (1794-95) et rentra à l'armée de Condé (1796-97). Sur les vives instances de Frotté (Lettre au prince de Condé, 14 mars 1797), évidemment concertées avec eux, les deux frères Lamberville furent autorisés à s'enrôler sous ses ordres. Ils passèrent en Normandie en 1798. Isaac-Antoine-Auguste eut le commandement de la division de Conches. Sous la Restauration, il devint colonel d'état-major et chevalier du Mérite militaire. Allié et ami intime de la famille de Frotté, c'est lui, dépositaire de partie des papiers et des armes du général, qui les transmit à madame la comtesse Henri et à M. le comte Charles de Frotté.

2° Isaac-Gabriel-Auguste, le fusillé de Verneuil, né en 1764. Il était avant la Révolution sous-lieutenant aux chasseurs de Beauvoisis. Il avait exercé dans la Manche un commandement de peu de durée. Sa confiance dans la loyauté des généraux républicains ne fut pas sans influence sur la soumission de son chef[2]. Lamberville est un des rares officiers protestants qui se dé-

[1] Il a laissé de curieux *Mémoires*, publiés par MM. Charles Read et Francis Waddington, 1864, in-8°. (Voir *Débats*, 11 novembre 1864 ; — *Journal de Rouen*, 20 octobre 1864 ; — *Le Protestantisme en Normandie*, par M. Francis Waddington, Paris, 1862, in-8° ; — *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. IX, p. 7 ; t. XI, p. 3 ; t. XIII, p. 353.)

[2] Billard, t. I, p. 206, 211 ; — de Barrey, p. 30. Beauchamp (t. IV, p. 277) doit se tromper en disant qu'il avait fait la campagne de 1795-96.

Digitized by Google

vouèrent ainsi dans les guerres de l'Ouest à la cause royale. Son véritable nom ne figure ni sur le monument de Verneuil, ni dans l'oraison funèbre des victimes, ni dans aucune des pièces officielles que nous avons pu consulter.

Les Lamberville portaient : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois têtes de lapin d'argent, deux en chef et une en pointe.*

*
* *

Pascal SÉGUIRAL, qualifié d' « aide-major » dans la lettre de Lefebvre du 28 pluviôse, s'appelait en réalité SECHIUROLI[1]. C'était un simple enfant de troupe, sergent avant la Révolution, qui avait émigré, s'était bravement battu pour la cause royale et avait obtenu le brevet de lieutenant, le 28 août 1799, au moment de s'embarquer pour la France[2]. Frotté avait en lui une

[1] Il est nommé Sgriolli dans l'acte de fondation d'une messe anniversaire (1842), et simplement Paschal sur le monument.

Séguin (t. II, p. 366) l'appelle Pascal de Placène et le confond avec Bureau de Placène, intendant de l'armée royale.

Billard, dans sa première édition, en faisait un ancien tailleur de Loyal-Émigrant et le traitait fort dédaigneusement (t. I, p. 196, 212). Le point de départ eût peu importé, et la modestie même de cette origine eût dû intercéder en faveur de Pascal auprès de cet ennemi acharné des officiers nobles. Son allégation, d'ailleurs, était erronée, comme le prouve la pièce ci-dessous. Dans la seconde édition de son livre (t. III, p. 607, 608, 623), il remplace le nom de Pascal par celui d'Auguste, « émigré gascon (et comme le précédent, ancien tailleur) » : nouvelle inexactitude. Frotté avait bien un aide de camp du nom d'Auguste, mais cet officier ne l'accompagna pas à Alençon; il fut, quelque temps après la catastrophe, surpris et tué dans une cachette à Chanu. C'était bien Pascal qui fut arrêté avec son général, et qui périt avec lui.

[2] Nous trouvons ces détails dans la pièce suivante, qui fait partie de notre cabinet :

ÉTAT des services du sergent Paschal Sechioroli, du régiment Loyal-Émigrant.

Enfant de troupe du régiment Royal-Italien, 1er avril 1762.

Sergent au même rég., mars 1788.

Incorporé dans le rég. de Provence en qualité de sergent-major, 1788.

Émigré et dans les gardes d'Artois, 1791.

Volontaire au rég. Loyal-Émigrant, 25 may 1793.

« J'atteste la vérité des faits énoncés cy-contre. Je certifie que le Roi n'a pas de serviteur plus dévoué que le sieur Pascal, qu'il jouit de la plus parfaite considération parmi les officiers de mon régiment, qu'il a eu des actions distinguées à la guerre, notamment lors de la prise de Nieuport, où le petit nombre de volontaires qui en a échappé doit la vie à son intelligence et à sa présence d'esprit; je le destinois à être fait officier dans une des premières occasions;

Digitized by Google

extrême confiance; il la lui prouva en le chargeant de négocier sa soumission, et par son dévouement, au moins, Pascal en était digne.

*
* *

Sur SAINT-FLORENT, aussi qualifié d' « aide-major », nous avons quelques détails.

Il était né à Château-Gontier, le 4 juillet 1764, et s'appelait en réalité Florent-Martin HUDELINE D'HAURICOURT ou D'AUDICOURT. Son père était directeur des aides de l'Élection, sa mère était une Bouchard-Maumousseau de Lévaré. Il est probable qu'il avait été officier avant la Révolution; nous ne savons dans quel régiment. Il est inscrit sur la liste des émigrés à la date du 16 floréal an II, mais son émigration était constatée dès le 1er avril 1793. C'est lui que Frotté envoya deux fois auprès d'Hédouville, à Angers : la première, le 5 nivôse (26 décembre), pendant l'armistice, pour exposer ses griefs contre les généraux Avril et Guidal; la seconde, le 19 pluviôse (8 février), pour négocier une soumission qu'Hédouville, malheureusement, n'avait plus qualité pour accepter.

Son nom seul, « *Pour copie, le chef de division,* SAINT-FLORENT », figure au bas d'une proclamation, datée du 1er août 1799, *Au quartier général de l'Armée des Mécontents,* et portant pour titre : *L'Armée des Mécontents aux Français égarés* [1].

Sergent au même rég., 25 aoust 1793. Sept campagnes d'émigration.

« J'ai l'honneur de joindre mes sollicitations à la demande de M. le comte de la Chastre pour supplier Monsieur de vouloir bien accorder à M. Pascal un brevet de lieutenant avant son départ pour la Normandie, où son zèle, son activité et la connoissance de son métier le rendront fort utile au service du Roi.

« Ce 28 août 1799.

« LOUIS DE FROTTÉ. »

« D'après ces considérations, et la lettre ci-jointe de M. de Frotté, qui prouve les nouvelles marques de zèle du sieur Pascal, j'ay l'honneur de supplier Son Altesse Royale Monsieur, frère du Roi, de vouloir bien lui accorder le brevet de lieutenant d'infanterie.

« Londres, le 28 aoust 1799.

« Le comte DE LA CHASTRE. »

« *Accordé :*

« C. P. »

[1] 7 p. in-8°, s. n. d'imprimeur, ni lieu ni date. Imprimé en Angleterre, selon toute apparence. Nous ne saurions, toutefois, affirmer l'identité des deux Saint-Florent.

Cette pièce, trop longue et d'un tour emphatique, est rédigée avec une certaine

Digitized by Google

Il paraît que sa famille eut besoin, à un certain moment, de faire constater régulièrement son décès; de là, l'envoi à la mairie de Verneuil de l'extrait du jugement de condamnation publié plus haut, d'un acte de notoriété[1] destiné à compléter cet extrait et d'un document fort précieux, premier témoignage que nous ayons pu découvrir de l'opinion des honnêtes gens sur l'affaire qui venait d'avoir lieu.

C'est une lettre écrite, d'Alençon, « à la citoyenne Billette, négociante à Verneuil, par le citoyen Delaunay, président du tribunal criminel du département »; elle n'a pas de date particulière, mais comme elle accompagne l'envoi de pièces datées de thermidor et fructidor an IX (août et septembre 1801), elle est nécessairement de la même époque.

Delaunay prie sa correspondante de vérifier s'il y a eu un acte de décès dressé à la mairie de Verneuil pour « le malheureux Florent Martin Hudeline d'Hauricourt, surnommé Saint-Florent », et s'il n'y en a pas eu, d'en faire rédiger un à l'aide des pièces jointes à sa lettre.

« Cet acte, ajoute-t-il, est extrêmement nécessaire à la famille pour

adresse et de manière à ne pas effrayer les intérêts du « respectable laboureur ». On y lit même, en toutes lettres, la revendication du « pacte social de 1789 ». Il y a là un aveu d'une grande portée. C'est dans le même sens que Mirabeau avait pu dire : « Je regarde tous les effets de la Révolution et tout ce qu'il faut garder de la Constitution, comme des conquêtes tellement irrévocables, qu'aucun bouleversement, à moins que l'Empire ne fût démembré, ne pourrait plus les détruire. Je n'excepte même pas une contre-révolution armée; le royaume serait reconquis, qu'il faudrait encore que le vainqueur composât avec l'opinion publique... » (*Correspondance*, t. II.)

[1] 7 fructidor an IX, devant Meurger, notaire à Alençon, acte de notoriété dans lequel les citoyens Marie-René Chesneau la Drouerie fils, propriétaire; Jean-Baptiste Lefèvre, propriétaire; Jean-Charles Chorin, propriétaire; Étienne-Charles Chambé, limonadier; Nicolas James, employé à la recette générale de l'Orne; Louis Mazier, propriétaire, et Louis Beury « déclarent qu'ils ont parfaitement connaissance que le nommé Florent Martin, connu sous le nom de *Saint-Florent*, né..., faisait partie de l'état-major de Frotté, général des insurgés sous le nom de *chouans* dans le département de l'Orne; qu'il a été arrêté à Alençon, au mois de pluviôse de l'an VIII, avec ledit Frotté et plusieurs autres insurgés; qu'ils furent de suite tous conduits à Verneuil pour y être jugés par une commission militaire, et que, peu de jours après, le bruit public leur apprit qu'ils avaient été condamnés à mort le 29 dudit mois de pluviôse an VIII, et mis à mort le même jour en exécution du jugement contre eux prononcé ».

Digitized by Google

des affaires d'intérêt importantes. Vous obligerez une mère respectable qui déjà a été malheureuse de perdre son fils, quoiqu'il eût été amnistié par le général Hédouville, et qu'il ne fût venu dans le département de l'Orne que pour engager Frotté à se rendre. »

En laissant de côté cette dernière assertion, qui n'est pas justifiée, reste cette appréciation si grave, si imposante, d'un fonctionnaire, d'un magistrat, d'un homme considérable à tous égards, qui habitait Alençon au moment de l'arrestation de Frotté et de ses compagnons, et qui n'hésite pas à proclamer, dix-huit mois après, dans une pièce quasi officielle et qui est, en effet, restée déposée à la municipalité de Verneuil, qu'une des victimes, au moins, — toutes étaient dans le même cas, — a été condamnée « au mépris d'une amnistie [1] ».

*
* *

On ne sait pas au juste le nom de la dernière des victimes. C'était un aide de camp de Frotté, très-brave [2], et probablement jeune encore. On l'a tour à tour désigné sous le nom de Duhomme, Camisieux, Caisigneux, Cavalier du Hum, Casimir. *Casimir* n'était qu'un nom de guerre. Il était de Pont-Audemer et devait s'appeler en réalité CAVELIER [3]. Les vieillards de cette

[1] Léonard-Pierre-René Delaunay (de l'Orne). Né au Merlerault, le 6 novembre 1764; — avocat à Séez avant la Révolution; — membre de l'administration municipale d'Alençon au moment de la proscription des Girondins, inquiété et emprisonné à raison de sa participation aux protestations auxquelles elle donna lieu; — plus tard, président du tribunal criminel de l'Orne; — conseiller à la Cour de Caen; — devenu, sous la Restauration, député de l'opposition libérale et conseiller à la Cour de Paris.

Ni les antécédents ni les sympathies de Delaunay ne le rattachaient à la cause de Frotté; mais il avait, comme magistrat, la détestation de l'intrusion des passions politiques dans le sanctuaire de la justice. Il le prouva, comme nous le verrons, dans l'affaire La Papotière.

[2] BILLARD, t. I, p. 375, 376; — *Oraison funèbre*.

[3] Ce nom était honorablement porté à Pont-Audemer avant la Révolution. Jacques-Antoine Cavelier épousait, en 1753, Marie-Éléonore-Charlotte Deville, et en avait cinq fils, de 1754 à 1764; — Pierre Cavelier, subdélégué du lieutenant, épousait, en 1759, une autre demoiselle Deville, et avait trois fils, de 1760 à 1770; — enfin, un troisième Cavelier (Jacques-Pierre), époux d'une demoiselle Lefèbre, avait un fils, Jacques-Antoine, né en 1767. Le nôtre doit être un de ces nombreux

Digitized by Google

ville se rappellent vaguement un personnage de ce nom, compromis dans les aventures politiques, et cette origine est indiquée par plusieurs biographes.

*
* *

Après les victimes, les traîtres qui les sacrifièrent : Chambarlhac et Guidal ; Chambarlhac, le supérieur hiérarchique, laissant faire ; Guidal, le subordonné, prenant en réalité l'initiative.

Il n'a pas manqué de gens disposés à dégager la responsabilité de Bonaparte dans l'affaire Frotté, pour n'accuser que ces deux généraux.

On avait répondu qu'il n'apparaissait nulle part qu'il les eût punis ni même désavoués, ce qui impliquait de sa part une solidarité véritable[1].

Non-seulement ils ne furent pas blâmés, mais ils reçurent des éloges.

Voici une correspondance inédite qui peut se passer de commentaires :

I

Au ministre de la guerre.

« Paris, 1er ventôse an VIII (20 févr. 1800).

« Je vous prie, citoyen ministre, d'écrire aux généraux Chambarlhac et Guidal une lettre de satisfaction sur la conduite qu'ils ont tenue dans la 14e division militaire[2].

« Je vous salue,

« BONAPARTE. »

enfants, mais lequel? Sur aucun des actes de baptême ne figure le nom de du Homme ou du Hum. (Lettre de M. Canel, 2 avril 1878.)

Ce qui ajoute encore à la confusion, c'est qu'un secrétaire de Frotté, portant le même nom de Duhomme, avait été tué dans la campagne de 1796, à l'affaire du Ménil-Ciboult (Orne).

[1] Eugène VEUILLOT, p. 451 ; — Abbé DENIAU, t. VI, p. 72.

[2] On peut remarquer que le nom de Frotté n'est prononcé ni dans cet ordre ni dans les lettres écrites pour en assurer l'exécution.

Digitized by Google

II

Le ministre de la guerre : Note pour le général Dupont.

« Paris, 2 ventôse an VIII (21 févr. 1800).

« Vous ferez une lettre de félicitations pour les généraux Chambarlhac et Guidal sur la conduite distinguée qu'ils ont tenue dans la 14e division militaire. »

(Autogr.)

III

Le ministre de la guerre au général Chambarlhac.

« Paris, 3 ventôse an VIII (22 févr. 1800).

« J'ai fait connaître au premier Consul de la République, citoyen général, le résultat des poursuites que vous avez dirigées contre les bandes armées dans la 14e division militaire.

« Les succès qui ont constamment couronné vos dispositions et l'extinction de la révolte dans le département de l'Orne qui en a été la suite, sont des titres précieux à la bienveillance du gouvernement, dont vous avez si utilement justifié la confiance dans cette occasion importante, par l'activité de vos opérations et la sagesse de vos mesures.

« Je me plais à vous transmettre les témoignages de sa satisfaction. Veuillez les partager avec les braves dont vous avez dirigé le dévouement et le courage. »

IV

Le ministre de la guerre au général Guidal.

« Paris, le 3 ventôse an VIII.

. . . . (Lettre dans le même sens que la précédente.)

Nous ne savons si c'est à ces seuls éloges que se bornèrent, pour Chambarlhac et Guidal, les témoignages de la satisfaction du gouvernement[1].

Leur destinée fut bien différente, comme l'avait été leur origine.

[1] Les juges du duc d'Enghien n'avaient-ils pas été plus fructueusement et aussi plus ignominieusement récompensés? C'est un fait très-peu connu. Je tiens de témoins qui affirmaient avoir *vu* la pièce, qu'un arrêté attribua des sommes importantes à Rovigo et à Hulin, président de la commission, aux juges, à quelques autres personnes qui n'étaient peut-être là que pour couvrir, dans une certaine mesure, l'horreur d'une

Digitized by Google

***

GUIDAL (Maximilien-Joseph), général de brigade, officier de la Légion d'honneur, né à Grasse, où son père était parfumeur, en 1765 [1], devait finir de la même mort que Frotté, mais plus misérablement encore. Il avait été mis en disponibilité et arrêté sous l'Empire, par suite de son opposition factieuse et d'intrigues jacobines; il était même soupçonné d'espionnage sur les côtes de Provence au profit des amiraux anglais Ch. Cotton et lord Exmouth, qui croisaient devant Toulon. Il n'est plus douteux aujourd'hui qu'il correspondait, en effet, depuis plusieurs années, avec les Anglais, sous prétexte de servir la cause royale [2]. Guidal était détenu dans la maison de la Force, à Paris. C'est là que Malet l'aurait connu, suivant quelques historiens, et serait parvenu à l'entraîner dans sa conspiration contre l'Empereur, alors en Russie (octobre 1812). Il est, toutefois, plus probable qu'ils n'avaient pas eu de relations antérieures. L'audacieux Malet, le sachant d'ailleurs prêt à tout risquer, l'avait pour ainsi dire enlevé, ainsi que le général Lahorie, sans même leur donner le temps de se reconnaître. Brusquement délivrés de prison, étourdis par la nouvelle de la mort de l'Empereur,

répartition entre les seuls complices de la condamnation. Un placard aurait même été imprimé en épreuve, lors de la publication de la *Correspondance de Napoléon*, qui reproduisait la pièce. « Oh! c'est le prix du sang! » aurait dit en le voyant le président de la commission de publication, le maréchal Vaillant. « Nous ne pouvons publier cela... » La pièce, recherchée plus tard, ne s'est pas retrouvée.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt de rappeler qu'aux termes de l'article 391 du Code d'instruction criminelle (9 décembre 1808), « Sa Majesté se réserve de donner aux jurés qui auront montré un zèle louable, des témoignages honorables de sa satisfaction ».

[1] Et non pas en 1755, comme le disent les biographes.

[2] Voir l'intéressant article de M. Albert Duruy sur la *Conspiration du général Malet*, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1879; il y cite des documents irréfragables. Déjà le fait avait été vaguement indiqué dans les *Mémoires* de quelques contemporains, notamment du duc de Rovigo.

Il est assez singulier de voir le général Brune, qui avait remplacé Hédouville dans le commandement en chef de l'armée d'Angleterre, et qui était alors, comme Guidal, l'âme damnée du premier Consul, soupçonné, lui aussi, peu de temps après, de conspiration contre son gouvernement. (Ernest HAMEL, *Hist. des deux conspirations du général Malet*, 1873, p. 53.)

Digitized by Google

éblouis par les grands commandements qu'on leur jetait à la tête avec des instructions particulières et cachetées, ils avaient accepté d'emblée l'hypothèse d'un changement de gouvernement, sans songer ni aux constitutions de l'Empire, ni aux droits du Roi de Rome. Ainsi firent, hélas! d'autres hauts fonctionnaires, moins excusables que Guidal et Lahorie : ils crurent non-seulement à la mort de l'Empereur, mais à l'Empire périssant tout entier avec lui. Révélation terrible de ce qu'il se cachait de faiblesse réelle au fond de cette organisation en apparence si forte et de l'impuissance du plus habile des despotes à fonder même le despotisme! C'est Guidal qui arrêta le duc de Rovigo, ministre de la police, et le conduisit à la Force. Condamné et exécuté avec Malet, le 29 octobre, il marcha au supplice avec des pleurs, des cris et des imprécations furieuses contre le tyran : contraste singulier avec le sang-froid courageux des autres victimes! Il était, d'ailleurs, méprisé dans l'armée, à cause de ses désordres privés, de sa cupidité[1] et de son ivrognerie. Sa taille était élevée, sa figure sinistre[2]; il avait laissé dans le département de l'Orne le souvenir d'exactions et de rigueurs odieuses[3]. Les *Mémoires* de Moulin, ainsi que nous l'avons vu,

[1] Il avait spéculé scandaleusement sur la dépréciation des assignats. (D'Alloxville, *Mémoires secrets*, t. IV, p. 109.) Sa femme, née Marie-Marthe Bérard, avait été la maîtresse de Barras et trafiquait ouvertement de son crédit auprès de lui. A la chute du Directoire, on l'avait expulsée de Paris; les deux époux vivaient séparés. (Albert Duruy.)

[2] Madame d'Abrantès, *Mémoires*, t. XV, p. 88; — duc de Rovigo, *Mémoires*, t. VI, p. 7 et suiv.; — d'Allonville, *Mémoires secrets*, t. IV, p. 109; — Hamel, p. 142; — Comte de Martel, *Conspiration de Georges*. « Taille, 1m82, yeux gris, cheveux et sourcils blonds, nez effilé et mince, bouche moyenne, menton allongé, figure longue et maigre. »

[3] *Rev. de la Révol.*, t. I, 2e part., p. 118; — Billard, *Mém.* (1re éd.), t. I, p. 212. Dans la seconde (t. III, p. 639 et suiv.), il précise certaines accusations. Aux Hautes-Noës, dans la commune de Saint-Mars d'Égrenne, Guidal, pour arracher des révélations à de pauvres parents et à leurs enfants, dont l'un n'avait que treize ans, aurait soumis ceux-ci à l'effroyable simulacre d'une exécution militaire. Vieux et jeunes persistèrent à se taire. Un des enfants fut gardé et élevé par la famille Achard. A Domfront, madame de Boisroussel, mère d'un émigré; à Argentan, M. de Chiffretot, qui n'avait pas émigré, mais qui figurait cependant sur les listes d'émigration et voulait obtenir sa radiation, auraient été victimes des exactions ou escroqueries du général; il en aurait coûté cinq mille francs à M. de Chiffretot.

Voilà le citoyen, l'officier dont Grousset, Hamel et Paul Bosc (*Figaro*, mai-

Digitized by Google

le convainquent d'avoir reçu de l'argent des chefs royalistes pour leur livrer ses troupes.

Ce qui passe l'imagination, c'est de voir, à la Restauration, la famille de Guidal mendier des secours, en s'efforçant de le présenter comme victime de son dévouement à la cause royale, non-seulement dans l'affaire Malet, mais, — pourrait-on le croire? — dans l'affaire Frotté elle-même !

Dans une pétition du 27 juillet 1816, la veuve Guidal osait écrire :

« Le général Guidal crut avoir trouvé le moment favorable de mettre à jour le projet qu'il avait longtemps gardé dans son cœur de renverser le gouvernement révolutionnaire et de rendre à la France ses rois légitimes, par la facilité qu'il avait de communiquer avec les royalistes de la Vendée. Il se ménagea plusieurs entrevues avec le général Frotté, et c'est avec lui qu'il concerta un plan de contre-révolution; mais l'arrestation du général Frotté détruisit tous ses projets et le rendit suspect à Bonaparte, qui bientôt l'exila dans son département[1]. »

On peut, toutefois, conclure de ces lignes que Guidal, ainsi du reste que nous en avons trouvé trace dans certaines histoires et dans la tradition locale, était disposé à trahir le gouvernement au profit de Frotté, tandis que ce fut Frotté qu'il finit par trahir au profit du gouvernement !

*
* *

Chambarlhac, baron de L'Aupébin (Jean-Jacques-Vital de), était né à Estables (Haute-Loire), en 1754, d'une famille de vaillants officiers. Son père était un glorieux blessé de Fontenoi. Lui-même avait été officier avant la Révolution. Il s'était distingué dans les campagnes d'Italie et avait été nommé général de brigade par Bonaparte, sur le champ de bataille d'Arcole. C'est même sur son ordre formel qu'il avait été incorporé dans la 17e division militaire (19 décembre 1799). On lui reprochait son

juillet 1882) ont fait un héros et un martyr de la cause républicaine! pour lequel M. Gaffarel a une indulgence presque sympathique (*L'Opposition militaire sous l'Empire*), que des royalistes, mal renseignés (*Gazette de France*, 24 juin 1885), ont revendiqué pour leur parti!

[1] Pièces citées par M. A. Duruy.

Digitized by Google

ivrognerie et son indulgence pour les excès des troupes placées sous ses ordres[1]. A Marengo, il eut une mauvaise attitude, et ses soldats indignés tirèrent sur lui à la revue qui suivit la bataille[2]. Il devint général de division en 1802, baron de l'Empire, et continua de servir particulièrement en Italie, en Belgique et en Allemagne. A la Restauration, il adhéra avec empressement au changement de gouvernement et reçut la croix de Saint-Louis, le 21 août 1814. Son fils fut attaché à la maison militaire de Monsieur. Il mourut maire d'Ablon, près de Paris, le 3 février 1826[3].

*
* *

Le bruit de la fusillade de Verneuil se perdit dans le fracas des victoires et dans le tumulte des affaires. Les années s'écoulèrent. On oublia jusqu'au nom des victimes. Aucun signe ne marquait la place où elles étaient tombées; l'herbe un peu plus verte et la moisson un peu plus abondante indiquaient seules le tertre qui avait bu leur sang. Le soir, en passant à côté, les femmes se signaient, les hommes se le montraient du doigt, en disant tout bas, avec un mélange de terreur et de pitié : « C'est là! » Le jour, on eût craint d'être aperçu ou entendu par les gendarmes.

A la Restauration, il y eut, même en Normandie, une vive réaction du sentiment royaliste longtemps comprimé; le nom de Frotté ne pouvait manquer d'y être mêlé.

Dès le 3 août 1814, un service solennel était célébré dans l'église de la Madeleine de Verneuil pour Frotté et ses compagnons, en présence de toutes les autorités et d'une foule nombreuse accourue de la ville et des environs. Le cortége était conduit par M. de Saint-Aignan, chevalier de Saint-Louis, maire de Verneuil, par le vicomte de Chambray, ancien président du conseil supérieur de l'armée de Normandie, et par le marquis de Montmorency,

[1] Beffroy de Reigny, *Dictionn. néologique*.
[2] *Cahiers du capitaine Coignet*, 1883, in-12.
[3] *Biographie des hommes vivants*, article assez bienveillant; — autres *Biographies*: — Renseignements particuliers.

Digitized by Google

chargé par le ministre de la guerre d'une mission dans le département de l'Eure, et dans lequel on croyait voir un ancien frère d'armes de Frotté au régiment de Montmorency-Laval[1]; c'était une erreur, Frotté n'avait servi que dans Colonel-Général.

Le 30 août 1814, un autre service solennel fut célébré à Saint-Jean des Bois, pour l'âme de Frotté, de Mandat, de Carville, de La Roque-Cahan, de Du Rosel de Courson, de Le Cordier, de La Roque-Montsecret et des autres morts pour la cause royale. Les frères Drudes avaient pris l'initiative de cette cérémonie. L'abbé Brione, ancien aumônier de l'armée royale, prononça le panégyrique des victimes. Un repas suivit, où s'assirent beaucoup d'anciens chouans[2].

L'année suivante (août 1815), après les Cent-jours, où le comte de Frotté, père du général, avait essayé à Caen une diversion royaliste qui échoua, l'opinion, exaspérée par le retour de l'île d'Elbe, par les défections et les malheurs qu'il avait amenés, se fit jour dans des élections ardentes. L'Orne envoya à la Chambre introuvable deux noms des dernières guerres : le marquis de Puisaye, patronné par le souvenir de son frère, quoiqu'il n'eût pris lui-même aucune part aux luttes de l'intérieur, et le jeune marquis de Frotté (Charles-Henri-Gabriel), cousin du général, qui n'avait pu, à raison de son âge, combattre à ses côtés, mais qu'animait le même dévouement[3]. La solennisation de l'anniversaire du 21 janvier et l'érection d'un monument à la mémoire de Louis XVI devaient naturellement provoquer des manifestations analogues en l'honneur des martyrs de la royauté et notamment des chefs vendéens.

Frotté ne fut point oublié dans le nombre. L'odieux particu-

[1] *Journal des Débats*, 7 août 1814.

[2] Séguin, t. II, p. 439.

[3] Mort le 15 octobre 1858, à soixante-treize ans. Il avait été, sous la Restauration, sous-préfet de Cherbourg (1823) et préfet de la Creuse (2 avril 1830). M. le comte de La Ferrière-Percy lui a consacré une *Notice biographique* (*Annuaire normand* pour 1859 et tirage à part; Caen, Hardel, 1859, 7 p. in-8°). Dans le numéro de l'*Écho français* du 20 juin 1845, il avait cru devoir réclamer contre le récit, peu exact, de l'arrestation et de la mort du général donné par M. Thiers. (*Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. I, p. 206.)

Digitized by Google

lier des circonstances dans lesquelles il avait péri ajoutait à l'intérêt qu'inspiraient son dévouement et son courage, encore qu'il ne lui eût pas été donné de les déployer sur un théâtre aussi brillant ni d'acquérir le même renom que les chefs de la Grande Armée.

Il semble même que le projet d'un monument en l'honneur de Frotté et de ses compagnons ait été l'un des premiers conçus, quoique réalisé des derniers.

Dès 1818, en effet, M. de Postel, maire de Verneuil[1], achetait le Clos-Frotté, moyennant dix-huit cents francs, des époux Villette, qui le tenaient eux-mêmes d'une dame Bouillon. Il le faisait entourer d'une haie vive et d'une ceinture d'arbres verts, dans l'état où on le voit encore aujourd'hui. Des cyprès étaient plantés sur le tertre funèbre.

M. de Postel, tout en achetant en son nom personnel[2], n'était que le prête-nom d'une association de souscripteurs qui s'était constituée, particulièrement aux environs de Verneuil et dans l'arrondissement de Mortagne, afin d'acquérir le Clos-Frotté et d'y ériger un monument.

Par quel motif la propriété du Clos-Frotté continua-t-elle de reposer exclusivement sur la tête de M. de Postel ou de ses représentants? On l'ignore. Ce ne fut qu'en février 1842 que madame de Corday[3], sa fille et son héritière, régularisa la situation, en fai-

[1] Acte du 27 avril 1818, étude de Me Pelletier.

[2] Par une singulière inadvertance, le préfet de l'Eure affirmait devant le conseil général de ce département, en 1828, que les noms des souscripteurs avaient été employés dans l'acte d'acquisition; il n'y est fait aucune allusion à la souscription.

Les promoteurs de cette souscription, dans l'arrondissement de Mortagne, furent le marquis de Puisaye et le comte d'Héricy.

La liste, que nous avions longtemps et inutilement cherchée, a fini par nous être obligeamment communiquée par M. de Postel, d'Orvaux, près Conches.

Elle comprend quarante-quatre noms et donne un total de 2,675 francs seulement. M. d'Héricy figure dans cette somme pour 410 francs, en réalité; pour 110 francs seulement, sous son nom. Il semble que les souscripteurs fussent convenus entre eux de ne pas dépasser le chiffre de 100 francs. On voit figurer dans le nombre, des parents des victimes, d'anciens officiers de l'insurrection, des fonctionnaires publics, des gentilshommes du pays. Ils prennent le titre de « Souscripteurs du Champ des victimes de la Fidélité ». Voy. cette liste à l'Appendice.

[3] Madame de Corday s'est fait connaître par de nombreuses publications en

Digitized by Google

sant donation du Clos à la fabrique de la Madeleine de Verneuil. Elle donna en même temps à la fabrique de l'église Notre-Dame de la même ville une somme de quatre cents francs, « à charge de faire célébrer chaque année, à perpétuité, dans les deux églises, la Madeleine et Notre-Dame, le 18 février, à moins que ce jour ne soit un dimanche, auquel cas on remettrait au lendemain, une grand'messe pour le repos de l'âme de :

« MM. le comte de Frotté,
le baron de Caumarques (*sic*),
le baron de Dughon (*sic*),
de Verdun,
Pascal Sgirolli (*sic*),
de Saint-Florent (*sic*),
de Cassigneux (*sic*). »

Un autre acte, du 15 juillet 1843, compléta celui-ci, en assurant particulièrement le respect du tertre où l'exécution avait eu lieu et où les cadavres des victimes avaient momentanément reposé, condition oubliée dans le premier. On peut supposer aussi qu'il avait pour objet sous-entendu la permission pour la fabrique de convertir en pâture à bestiaux la surface du Clos, le tertre seul excepté, contrairement aux stipulations primitives[1].

Le Clos-Frotté subsiste toujours dans le même état, à l'approche et tout à côté de Verneuil, près de la ligne du chemin de fer de Paris et de celle de Verneuil à Évreux qui l'a même légèrement écorné. C'est un petit pré d'environ soixante ares, formant un carré long, entouré de haies d'épines et d'une ceinture d'arbres verts. A peu près au milieu, un peu à gauche, d'autres arbres, sur un petit tertre que des pieux défendent assez mal contre l'invasion des bestiaux, indiquent le lieu précis du supplice : *Hic ceciderunt!* Mais qui donc y songe parmi les voyageurs qui passent?

prose et en vers; nous ne croyons pas qu'elle ait rien consacré au souvenir de l'attentat de Verneuil. Elle était née en 1796.

[1] Étude de Me Cadion. — Croirait-on que dans ce dernier acte, rédigé sur les lieux mêmes et à une époque où vivaient encore tant de témoins des faits, on ait dit que les corps des victimes « reposaient encore dans le Clos »?

Digitized by Google

*
* *

En 1819, des démarches furent commencées auprès du ministre de l'intérieur pour obtenir l'autorisation d'élever un monument à la mémoire de Frotté et de ses compagnons. Mais au début même, une grave difficulté se présenta : les souscripteurs auraient voulu que le monument fût placé dans le Clos-Frotté, à l'endroit où les victimes avaient été exécutées; le ministre exigeait qu'il le fût dans le lieu où elles avaient été enterrées[1]. Il semble que les premiers se préoccupaient davantage du côté politique, et le ministre du côté religieux de la question. L'érection d'un monument dans le cimetière de Verneuil était impossible; l'affaire fut ajournée.

Toutefois, les souscripteurs ne renonçaient pas à leur projet. En 1825, par l'entremise du marquis de Puisaye, ils renouvelèrent leurs démarches; ils firent en même temps appel aux conseils généraux de l'Orne et de l'Eure pour obtenir des subventions. Celui de l'Orne vota[2], « pour l'érection d'une chapelle expiatoire dans le Clos-Frotté et la fondation d'un service qui y serait célébré chaque année », une somme de trois mille francs, qui ne fut jamais versée; celui de l'Eure, moins fixé sur la nature du monument à élever et dont le préfet, d'ailleurs, cherchait à

[1] 15 février 1819. — Lettre du directeur général de l'administration communale et départementale au préfet de l'Eure. Le ministre ne voit aucun inconvénient à ce qu'un monument soit élevé par souscription, pourvu que ce soit dans le lieu même où M. de Frotté a été enterré.

20 février 1819. — Lettre du préfet au maire de Verneuil; il lui transmet la décision ministérielle.

1er mars 1819. — Lettre de M. de Postel, maire de Verneuil, au préfet : « Les corps de Frotté et de ses compagnons d'armes ont été transportés au cimetière et enterrés sans acte ni procès-verbal. Le cimetière étant petit, les corps y ont déjà été relevés deux fois, et mêlés aux restes de personnes dont l'opinion était peut-être bien contraire à la leur. » Par acte du 27 avril 1818, M. de Postel a acheté le champ de l'exécution pour y élever un monument; il insiste pour obtenir l'autorisation nécessaire.

4 mars 1819. — Lettre du préfet au maire. Il n'y a pas lieu de donner suite à l'exécution d'un monument dans le champ susdit, puisque les victimes n'y ont pas été enterrées.

(Arch. de l'Eure.)

[2] Séance du 21 août 1826.

Digitized by Google

retenir le zèle plutôt qu'à l'exciter, n'engagea que ses sympathies[1].

Lassés d'attendre l'autorisation, quelques-uns des souscripteurs se décidèrent alors à demander la permission de transférer dans l'église principale de Verneuil les restes de Frotté et de ses compagnons, et d'y ériger en leur honneur un monument expiatoire; elle leur fut accordée le 10 janvier 1827[2].

Un autre arrêté, du 12 janvier 1827, autorisa le conseil de fabrique de l'église à y concéder l'emplacement nécessaire pour la construction d'un monument[3].

C'était Bruslart et le prince de La Trémoille qui avaient obtenu ces décisions.

Le 19 mars, le conseil de fabrique formulait, dans les termes suivants, la concession d'un emplacement dans l'église :

« ... Le comte de Frotté et ses compagnons ont été mis à mort contre toute justice et contre tous les droits de la guerre, dans cette ville et sur cette paroisse, le 18 février 1800, par le gouvernement de Napoléon Bonaparte, par une partie de son armée se trouvant alors à Verneuil...

« Tous les membres se sont accordés à juger que l'emplacement pour l'érection de ce monument expiatoire ne pouvait être plus convenablement placé que dans la chapelle où se trouve le monument du sépulchre de Notre-Seigneur, en le plaçant du côté de la muraille droite, en face de l'autel de ladite chapelle. En conséquence, après avoir délibéré à cet égard, le conseil a prononcé unanimement la concession dudit emplacement, d'après les dispositions ci-dessus, en laissant à M. le prince de La Trémoille et à M. le chevalier de Bruslart, au nom de qui ladite demande a été formée, la faculté de diriger, de concert avec M. le trésorier de la fabrique, l'érection dudit monument, de manière à ce qu'il ne puisse nuire en aucune façon au service ni aux cérémonies de l'église.

« Le conseil sera, de plus, très-reconnaissant que ces Messieurs veuillent bien joindre aux dépenses principales de ladite érection du monument, celles qu'ils jugeront convenables à la décoration de la chapelle

[1] Procès-verbaux des sessions de 1825, 1826, 1827, 1828. (Arch. de l'Orne, de l'Eure et de la mairie de Verneuil.)

[2-3] Archives de la fabrique de la Madeleine.

Digitized by Google

où il sera placé, afin de donner à ce monument toute la décence qui lui convient[1]. »

A ce moment, le monument devait être déjà terminé, car, deux mois après, il était inauguré dans une cérémonie solennelle[2]. Beaucoup de prêtres, de fonctionnaires et d'habitants de la ville et des environs s'y trouvaient. Les coins du poêle furent tenus par le prince de La Trémoille, le commandant de la garde nationale, le comte de Bourmont, pair de France, et Saint-Paul, le seul survivant des premiers officiers qui avaient accompagné ou reçu Frotté en Normandie. Le marquis de Frotté, de Couterne, qui devait conduire le deuil, était malade et n'avait pu venir; Bruslart le remplaçait. L'oraison funèbre fut prononcée par l'abbé Mathieu, vicaire général et supérieur du séminaire d'Évreux, depuis archevêque de Besançon, cardinal et sénateur. Elle

[1] Registre des délibérations de la fabrique.

[2] *Circulaire adressée par Bruslart à MM. les anciens chefs de légion de l'armée catholique et royale de basse Normandie.*

« Le 3 mai 1827.

« Enfin, le jour de l'inauguration du monument que nous avons arrêté d'élever à la mémoire du comte Louis de Frotté et de nos six camarades, qui périrent avec lui, tous frappés du même coup, est fixé *au 15 de ce mois ;* c'est dans l'église paroissiale de Verneuil qu'il sera placé; au bas et en face, seront inhumés les restes de ces honorables victimes de la fidélité et du dévouement dus au Roi.

« Tout sera préparé de manière à ce que ceux de nous qui pourront se déplacer pour venir assister à cette triste cérémonie, puissent strictement arriver à Verneuil le matin du 15, et en repartir le soir du même jour ; je m'y rendrai d'avance, dans le but d'assurer des logements aux arrivants; j'ai lieu de compter sur la bonne volonté de M. le maire à cet égard, comme pour tout ce qui étant de sa compétence, pourra contribuer à donner de la solennité à la cérémonie qui doit nous réunir.

« Veuilllez, mon cher . . . , faire connaitre autant qu'il sera en votre pouvoir ces dispositions aux anciens officiers et chasseurs de la légion que vous avez commandée, et recevoir jusqu'au 15 décembre prochain (*mais de ceux-là seulement*) la part pécuniaire qu'ils ambitionneront de prendre aux frais de l'érection du monument; et comme c'est au nom de nous tous que cet hommage est rendu à notre général, d'honorable mémoire, il ne sera point fait de liste de souscripteurs.

« Dans la dernière quinzaine de décembre prochain, je vous indiquerai le moyen de me faire parvenir les fonds dont vous pourriez être dépositaire. »

Malgré cet appel, le nombre des officiers assistant à la cérémonie était peu considérable.

Il ne fut pas publié de compte rendu.

Digitized by Google

était brillante et chaleureuse; elle émut profondément les assistants et surtout les anciens compagnons [1].

On lit sur les registres de la paroisse de la Madeleine :

« L'an de Jésus-Christ 1827, le mardi 15 mars, ont été, en vertu d'une ordonnance de Sa Majesté, en date du 10 janvier 1827, de l'arrêté de Son Excellence le ministre secrétaire d'État au département des affaires ecclésiastiques du 12 janvier suivant, et de l'autorisation de Mgr l'évêque d'Évreux, inhumés dans l'église de cette paroisse, par M. Delacroix, chanoine et vicaire général d'Évreux, les restes de M. le comte de Frotté, commandant en chef de l'armée royale de la basse Normandie, et de six de ses compagnons, mis à mort dans cette ville et sur ladite paroisse, le 18 février 1800, sous le gouvernement de Bonaparte; laquelle cérémonie a eu lieu à la demande et d'après les démarches faites par M. le prince de La Trémoille et de M. le chevalier de Bruslart, lieutenant général des armées de Sa Majesté, au nom de tous MM. les officiers de l'armée de M. le comte de Frotté, et d'après les désirs des membres de sa famille et particulièrement du marquis de Frotté, sous-préfet de Cherbourg, le tout en présence de MM. les officiers généraux ci-dessus nommés, de M. le comte de Bourmont, pair de France et lieutenant général des armées du Roi, de M. le marquis de Courtemanche, maréchal de camp, commandant le département de l'Eure, de M. de Saint-Paul, chevalier de Saint-Louis et ancien officier de ladite armée, de M. le maire, de M. le juge de paix de la ville de Verneuil, et de plusieurs autres qui ont signé avec nous le présent acte.

« *Signé :* De Saint-Paul de Laingheard, chevalier de Saint-Louis; — Delacroix, vicaire général; — Moulin; — Mathieu; — Le Poytevin Dumoutier, chevalier de Saint-Louis; — comte de Bourmont; — le marquis de Courtemanche; — Villette; — le chevalier de Bruslart; — le prince de La Trémoille; — le chef de bataillon de Boismilon; — Rousse (ou Rigault); — Delarue, desservant de Notre-Dame; — Brard, curé de la Madeleine[2]. »

[1] Voir à l'Appendice.

[2] Saint-Paul (dit *Monsieur Henri*), ancien chef de la division d'Ambrières. — Moulin (dit *Michelot*), ancien chef en second de la division de Saint-Jean des Bois. — Le Poytevin Dumoutier, ancien major, puis chef par *interim* de la division de Coutances. — Le marquis Le Maire de Courtemanche avait émigré. Il possédait, du chef de sa femme, née de Vassé, la Butte de Chaumont et une partie

Digitized by Google

Nous ne retrouvons ici qu'un très-petit nombre des souscripteurs de 1818; l'absence de MM. d'Héricy et de Puisaye, les anciens promoteurs de la souscription, encore existants tous les deux, est particulièrement remarquable : il semble qu'il y avait eu division entre les souscripteurs, les uns insistant encore en 1827 et 1828, ainsi que nous l'avons vu, pour ériger un monument dans le Clos-Frotté même, sur le lieu de l'exécution, les autres se contentant de celui dont ils avaient obtenu l'érection dans l'église de la Madeleine et qui pouvait, en effet, suffire à leurs regrets et à leurs intentions.

A travers beaucoup de difficultés, ils avaient pu mener à peu près à fin leur entreprise : le *Clos-Frotté* avait été racheté et sauvegardé par certaines précautions contre les profanations futures; des services anniversaires avaient été fondés pour le repos de l'âme des victimes[1]; un monument modeste, mais d'un goût délicat et d'une exécution remarquable, avait été érigé en leur honneur.

*
* *

Il est assez singulier qu'aucune allusion, soit à la nature, soit au prix, soit à l'auteur de ce monument, soit à la provenance des fonds qui servirent à le payer, ne se rencontre dans les nom-

des bois adjacents à la forêt d'Écouves. Son nom s'est éteint avec lui. — Bruslart, et non pas *Bruslard*, comme on l'écrit ordinairement (t. I, p. 609). — Odoard de Boismilon, ancien officier dans la division de Pont-Audemer.

[1] 25 juillet 1829, devant Cadon, notaire à Verneuil, donation par Louis Guérin de Bruslart, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, représenté par Louis-Auguste de Goubier, vicomte de Petiteville*, chevalier de Saint-Louis, maire de Gournai-le-Guérin, à la fabrique de la Madeleine de Verneuil, d'une somme de cinq cents francs, « à la condition de célébrer ou faire célébrer annuellement, le 18 février, jour anniversaire de la mort du comte de Frotté et des six officiers morts comme lui victimes de leur dévouement à la cause du Roi, et à perpétuité, pour le repos de leurs âmes, une grand'messe chantée, sans diacre, dans la chapelle où se trouve le monument érigé à ces sept officiers, en l'église paroissiale de Sainte-Madeleine de Verneuil ».

28 août 1829, délibération du conseil de fabrique, qui accepte cette donation.

Les deux fondations faites en l'église de la Madeleine ont été réunies en une seule. Il est célébré une messe, chaque année, le 18 février, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, en mémoire des victimes, et une autre dans l'église Notre-Dame.

* Ancien capitaine dans la division de Laigle.

Digitized by Google

breux documents que nous avons cités[1]. OEuvre du ciseau magistral de David d'Angers, déjà connu par de beaux travaux et plus particulièrement dans le monde royaliste, qui cependant n'était pas le sien, par la statue du tombeau de Bonchamp, à Saint-Florent, et par le succès populaire qu'elle avait obtenu dans tout l'Ouest, il eût dû dès lors attirer l'attention, et il mérite une description complète.

Ce monument, en marbre blanc, est en forme de cippe quadrangulaire, surmonté d'un couvercle ou couronnement triangulaire, avec deux oreilles et une sorte de crête[2]. Dans le tympan se trouve une couronne; aux deux côtés, des flambeaux renversés, à l'antique. Au sommet du champ, l'inscription : D. O. M.; au milieu, le bas-relief de David; au-dessous, cette autre inscription :

SICVT . MACHABÆI.
PERIERVNT . HAC . IN . VRBE.
ANNO . MDCCC . DIE . XVIII . FEBRVAR.
LVDOVICVS . COMES . DE . FROTTÉ.
DUX . PRIMARIVS . REGII . PER . NEVSTRIAM . EXERCITVS.
EJVSQUE . COMMILITONES.
B° . DE . COMARC . B° . D'HVGON . SAINT . FLORENT.
DVVERDVN . CAVALIER . DVHVM . PASCHAL.

Au-dessous du cippe, une autre plaque en marbre blanc, sur laquelle on voit une urne cantonnée d'un drapeau fleurdelysé et d'une croix ; sur la panse on lit :

PRO . DEO .
ET .
REGE.

Sur le socle en marbre noir, gravée en majuscules d'or italiques, cette inscription :

LES OFFICIERS ET SOLDATS DE L'ANCIENNE ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE DE BASSE NORMANDIE A LEUR GENERAL LE COMTE DE FROTTÉ ET A LEURS SIX COMPAGNONS D'ARMES MORTS AVEC LUI POUR LA CAUSE ROYALE.

[1] Rien non plus dans les papiers de David ; rien dans ceux des familles Puisaye, Frotté ou autres que nous avons pu consulter.

[2] La hauteur totale est d'environ deux mètres quatre-vingt-cinq centimètres; la largeur moyenne d'un mètre.

Digitized by Google

Le bas-relief de David est enchâssé dans un creux de quelques centimètres de profondeur, sur trente environ de hauteur et quarante-huit de largeur. Il est signé à l'angle inférieur droit : DAVID, 1826.

Frotté, au milieu et sur le devant, la tête nue, les cheveux longs, le regard calme et fier, la main droite sur le cœur, l'autre ouverte, semble prendre le ciel et les hommes à témoin. Ses compagnons ont des attitudes diverses : l'un a les bras croisés sur la poitrine ; un autre, les mains jointes ; deux autres se donnent la main. Tous ont l'attitude noble et courageuse. Ils portent des uniformes avec épaulettes, costume peu favorable aux exigences de la statuaire, des écharpes et des pantalons à peu près collants.

Une grosse guirlande se rattachant aux flambeaux renversés retombe au-dessous du bas-relief et lui sert d'encadrement.

Le style en est sévère et l'exécution très-fine, sans que le soin du détail nuise à l'effet général[1].

On lit, à côté, sur une plaque de marbre rouge, cette inscription assez singulière :

PRIEZ POUR
LES AMES TRÉPASSÉES
DES FAMILLES
QUI ONT
FAIT RENDRE
CE JUSTE TRIBUT
AUX MORTS.

Ce monument avait été placé dans la chapelle du Saint-Sépulcre[2], la première à droite dans le pourtour du chœur, adossé au mur et regardant l'autel.

Après la révolution de 1830, il scandalisa quelques susceptibilités politiques et il fut menacé de destruction : le clergé se hâta de l'enlever. Le travail fut fait en une seule nuit, avec une précipitation qu'attestent quelques avaries visibles sur la

[1] V. à l'Appendice une importante note de David sur l'esthétique de son œuvre.

[2] Le monument connu sous le nom du Saint-Sépulcre a été lui-même enlevé de cette chapelle et transféré dans celle qui la suit en montant vers l'abside.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

plaque inférieure, mais n'intéressant pas, heureusement, les parties les plus importantes sous le rapport de l'art.

Plus tard, on le transporta dans une petite sacristie, qui sert aussi de passage conduisant à une porte latérale, à gauche du chœur.

Nous avons parlé plus haut de la translation des restes des victimes.

*
* *

Telle fut la fin du dernier chef des insurgés royalistes, plus lamentable que celles des autres généraux et n'offrant avec elles aucune ressemblance.

Charette et Stofflet étaient, eux aussi, tombés sous les balles d'un peloton d'exécution; mais, du moins, ils subissaient les lois impitoyables du temps : ils avaient été pris les armes à la main, en se défendant. Georges devait être arrêté en flagrant délit de conspiration. Frotté, lui, ne fut pas fait prisonnier; il tomba dans un guet-apens, en venant traiter de sa soumission, au mépris de la parole donnée, et victime d'une trahison dont celui-là même qui devait en profiter, et qui l'avait sans doute ordonnée, a flétri l'indignité. Cette violation du droit des gens, ce simulacre de jugement, sans témoins ni défenseurs, cette consommation hâtive et sanglante du forfait, préludent à l'affaire du duc d'Enghien. L'attentat de Vincennes n'eut de plus grand que celui de Verneuil, que la grandeur du nom de la victime. Des deux côtés, même volonté implacable du maître, même servilisme des agents d'exécution, même mépris de ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes : le droit public et le droit individuel; des deux côtés, même conspiration de l'adulation, de l'esprit de parti et aussi de l'admiration qu'inspire un grand homme, alors surtout qu'il a payé si cher ses fautes; même réveil tardif et terrible de la justice et de la vérité.

*
* *

Quel fut le sort des débris de l'armée de Frotté, après la perte tragique de son général et de ses principaux officiers?

Digitized by Google

Le chevalier de Bruslart prit le commandement en chef : Frotté l'avait désigné comme son successeur éventuel, ainsi que nous l'avons vu ; mais il n'avait pas l'ascendant nécessaire pour retenir autour de lui officiers et soldats, consternés par cette perte, redoutant pour eux-mêmes de semblables rigueurs, exposés d'ailleurs, par la soumission des autres insurgés, aux attaques concentrées sur eux seuls de toutes les troupes de la République. La soumission dans les cantonnements de Frotté avait commencé dès l'ouverture de l'armistice[1] ; elle continua sur une

[1] Dès le 24 janvier, le désarmement est commencé du côté de Vire. — Du 1er au 15 février, une vingtaine de chouans font leur soumission à Domfront. — Le 6, l'administration centrale de l'Orne annonce aux municipalités de canton que les rebelles ne peuvent faire leur soumission et déposer les armes qu'aux mains du général Guidal; elles leur donneront des sauf-conduits pour se rendre à Alençon. — Le 7, les chefs du Horps annoncent à leurs hommes la conclusion prochaine de la paix. — Le 18, à Domfront, trois officiers, les premiers qui se fussent présentés, Desmonts (*Amand*), capitaine de la compagnie de Montsecret, Boutruche (*Monte-à-l'Assaut*) et Cocherie (*Vit-sans-Soin*), se rendent. — Du 15 au 20, trois officiers et treize autres chouans en font autant dans le Calvados. — Ceux des environs de Gacé s'exécutent « de belle grâce ». — Dans la Manche, à la même date, quatre capitaines de la division de Ruays et deux cents soldats déposent les armes à Avranches; on les arrête et on les conduit à Brest; trois cents autres chouans sont internés à Saint-James; deux mille fusils, — chiffre exagéré certainement, — sont apportés à Saint-Brice.

(Arch. nat., 18 et 23 févr.; — *Journ. des homm. libr.*, 21, 25 pluv., 5 vent.; — Caillebotte aîné, *Journal*, mss.; — Circul. de l'admin. centr. de l'Orne, 2 p. in-4o. s. l. n. d. — D'autres soumissions de chefs normands, Legros, Ozenne, Chauvin, Roussel, Ménard, David, Delonde, ont lieu à Antrain (Ille-et-Vilaine). (Arch. de la guerre.)

Le jour même de l'arrestation de Frotté à Alençon (18 févr.), les administrateurs du département de l'Orne annonçaient au ministre de la guerre que les rebelles se rendaient « en foule ».

Brunet de la Renoudière (lettre citée) raconte que ses camarades et lui vinrent faire leur soumission à Alençon le lendemain de l'arrestation de Frotté, qu'ils ignoraient encore. Ils étaient trois cents soldats et nombre d'officiers. Apprenant en route l'arrestation de leur général, ils voulurent rétrograder, mais Guidal les rassura en leur affirmant que c'était sur sa demande qu'il avait été dirigé sur Verneuil, et ils continuèrent leur voyage. (*Notes* de M. de Godet.) On les interna dans les trois hôtels du Grand-Cerf, d'Angleterre et du More pendant quelques jours, puis dans une salle de la préfecture, où ils restèrent six semaines. On leur avait enlevé armes, papiers et argent. Le parti exalté aurait voulu les faire passer devant un conseil de guerre : on finit par les renvoyer dans leurs communes respectives, sous la surveillance des autorités civiles et militaires.

Le registre d'écrou mentionne les noms de Bordin, Brunet de la Renoudière, Ragaine, Boisnet, Collet, Frotté (de la Perrière), Camus (Ambroise), Thiboust, Ronnay, Boulvrais et Courteille (Bougis), comme arrêtés le 14 mars sur ordre verbal de Guidal et remis en liberté les 31 mars, 1er et 2 avril. Il est donc

Digitized by Google

échelle plus rapide jusqu'à l'entier désarmement, qui eut lieu vers le 10 mars.

Le désarmement était le but principal du premier Consul; il le poursuivit avec une ténacité inflexible [1].

Il se montrait moins rigoureux vis-à-vis des individus. Il écrivit au général Gardanne, le 20 février :

« La mort de Frotté et de ses principaux complices accélère sans doute la pacification de la 14e division. Il faut, maintenant, citoyen général, que vous preniez des mesures: 1° pour l'arrestation de ce que ces messieurs appellent chefs de légion (entre autres, pour celles de Charles et de Picot); 2° pour arrêter tous les gens sans aveu, et lorsque vous en aurez deux ou trois cents, les envoyer sous bonne et sûre escorte à Brest, où il y a des ordres pour les enrôler dans les troupes de Saint-Domingue. Quant aux différents chefs qui se sont rendus à discrétion, vous leur ferez connaître que mon intention n'est pas de leur faire du mal, mais puisqu'ils se sont confiés dans le gouvernement, de leur faire éprouver sa générosité; mais que j'exige seulement leur parole qu'ils ne rentreront pas dans l'Orne ou les pays chouannés pendant la guerre. Vous leur demanderez de vous désigner la ville où ils se proposent de se rendre; ils y seront en surveillance et je leur y ferai donner des moyens de subsistance. Vous m'enverrez une note sur chacun d'eux, et me ferez connaître la ville où ils se proposent de se retirer. En attendant, vous les surveillerez. Après ces mesures, il vous restera à faire rejoindre les conscrits; leur dépôt est à Versailles. Enfin, vous lèverez un bataillon franc, dont vous pourrez choisir les officiers, pris même entre les hommes qui ont été chefs parmi les chouans.

« BONAPARTE. »

(*Corresp.* impr.)

évident que l'écrou ne fut pas régularisé immédiatement. L'Air du Bois aurait été arrêté le 10 mars et mis en liberté le 4 avril. Clervaux, dit *l'Oiseleur*, de La Haye (des Champeaux), des Moutis (d'Exmes) et d'autres prévenus de chouannage furent envoyés d'Alençon à Caen, chef-lieu de la division, par ordre de Guidal. D'autres enfin, déserteurs ou conscrits, furent dirigés sur leurs corps : quelques-uns, arrêtés avant Frotté, la plupart depuis sa condamnation; beaucoup de l'arrondissement de Mamers. (Arch. de l'Orne.)

[1] Lettres des 18, 23, 25 février; 4 et 20 mars; 4 avril. (*Corresp.* impr.)

La déclaration des armes était exigée dans le délai de dix jours, sous des peines terribles : un an de détention contre le gardien; la même détention et mille francs d'amende contre le propriétaire ; trente francs par fusil au-dessus de douze; la mort contre le propriétaire et le gardien, si le dépôt en contenait plus de cent; ces amendes applicables aux indigents de la commune.

(Arrêté de Brune; Vannes, 12 vent. an VIII, Galles, plac. in-fol.)

Digitized by Google

Les premiers chefs qui se rendirent après l'arrestation de leur général furent : Boudin (Bordin, probablement), officier dans la division d'Alençon; de Ronnay; Frotté de la Perrière, cousin du général[1]; d'Escures, commandant de la division de Saint-James[2]; puis, Félix et Le Chandelier, à Alençon; Ruays, que ses hommes, qu'il avait essayé de retenir, menaçaient; Lebrun et Rohan-Chabot. Hingant de Saint-Maur fit sa soumission le dernier, au mois de mai.

Des chouans d'un rang inférieur, Langevin à Mantilli, Hardouin (*Voltige*) à Tinchebrai, ne firent la leur qu'en juillet[3].

Les chouans se rendaient tantôt isolément, tantôt par bandes, quelques-uns la rage au cœur et ne dissimulant pas l'espoir de prendre bientôt leur revanche, la plupart fatigués de la guerre et n'aspirant qu'au repos. Au théâtre d'Angers, on leur avait fait une sorte d'ovation; à Alençon, ils furent mal accueillis[4]. Les armes rendues étaient en général de mauvaise qualité. On ne remit pas de canons; les chouans de Normandie n'en avaient jamais eu. Du côté de Domfront, les chouans qui avaient rendu leurs armes furent soumis à une taxe de quarante-huit francs par les réfractaires obstinés[5]. Le désarmement dans la Mayenne et la Sarthe se faisait avec beaucoup moins de rigueur que dans l'Orne, ce qui ajoutait aux résistances.

Le 13 ventôse (4 mars), le *Moniteur* annonçait l'arrestation

[1] *Moniteur*, 30 pluv.; — *Journal des hommes libres*, 1er vent.; — *Journal de Paris*, 1er vent.; — *Notes* de M. de Godet.

[2] D'Escures écrivait à Ruays : « Nous sommes au désespoir, sans ressources pécuniaires, sans munitions, fuyant devant les troupes républicaines, voyant chaque jour dissoudre nos corps par leurs défaites successives et la défection de nos soldats, sollicitant en vain une suspension d'armes du général Gardanne, et prévoyant avec douleur la ruine totale du parti, réduit à deux ou trois chefs qui ne peuvent tarder à être arrêtés ou à se rendre. » Le *Journal des hommes libres* et le *Journal de Paris*, qui citent cette lettre (numéro du 24 ventôse), lui donnent la date du 12 février (23 pluv.); mais elle doit être antérieure. Est-elle même authentique? Le style et les idées ne sont guère du d'Escures que nous avons connu. Un rapport de police (27 février), cité par M. Nauroy, l'accuse d'avoir gardé auprès de lui un noyau d'une trentaine de brigands des plus redoutables : calomnie bientôt démentie.

[3] Sous-préfet à préfet, 16 juillet 1800. (Papiers Caillebotte jeune.)

[4] *Revue de l'Anjou*, 1886, t. I, p. 104. — Rapports de police, 14 fév. 1800.

[5] *Journal des hommes libres*.

Digitized by Google

d' « une centaine des principaux officiers de Frotté », et les heureuses suites de cette mesure pour la pacification générale. Il y a certainement beaucoup d'exagération dans ce chiffre : nous savons quel était en réalité le petit nombre des compagnons de Frotté, et la presque totalité des officiers avait déjà fait sa soumission complète à cette époque du 13 ventôse.

Beaucoup d'officiers, et même quelques-uns de ceux qui s'étaient rendus, n'en continuèrent pas moins de recevoir, pendant plusieurs mois, soit à titre d'appointements arriérés ou courants, soit à titre de secours, des sommes assez importantes ; les comptes de Placène et ceux de Bruslart lui-même nous le prouvent. Il ne semble pas que Bruslart ait gardé longtemps l'illusion de maintenir l'organisation armée de son parti. Les cent soixante-dix mille livres qui formaient le trésor de la chouannerie [1], soit déjà encaissé, soit alimenté par quelques nouveaux subsides de l'Angleterre (ce qui paraît peu probable), servirent donc à liquider les frais et les malheurs de la guerre [2]. Quelques milliers de francs furent mis à la disposition des chefs de légion. Suivant Billard, Ruays aurait ainsi reçu 6,000 francs, Picot 3,600, Saint-Paul 3,000, Monceaux 3,000 [3]. Six mille francs furent réservés aux habitants de Chanu qui avaient le plus souffert. De larges indemnités continuaient à être payées pour la subsistance des prisonniers royalistes : c'était pour le parti une affaire d'honneur, en même temps qu'un moyen de s'assurer le dévouement et la discrétion de ces malheureux [4].

[1] Voir les *Comptes* à l'Appendice.

[2] Un nommé Bourdon, qui avait fait sa soumission à Condé-sur-Noireau, le 7 ventôse an VIII, était l'agent principal de ces règlements, du côté de Tinchebrai. Il fut arrêté à la Lande-Patri et tué en cherchant à s'évader, le 8 septembre 1800 (21 fructidor an VIII). On trouva sur lui les morceaux d'une lettre qu'il avait essayé de déchirer, et dans laquelle on lui recommandait de rassurer les créanciers de l'ancienne armée ; d'autres lettres de réclamation, des reçus de fournisseurs, la plupart de Chanu, notamment celui d'un boucher « qui avait livré pour cinq cent quatre-vingt-quatorze francs de viande à ces messieurs, du 17 novembre 1799 au 19 février 1800 ». (Arch. de l'Orne.)

[3] T. II, p. 201. Ces chiffres ne coïncident pas exactement avec ceux qui figurent aux *Comptes* ci-dessus.

Billard oublie de dire qu'il reçut personnellement 1,200 francs.

[4] Ces prisonniers étaient nombreux et fort maltraités par l'administration, qui fermait, paraît-il, les yeux sur les subsides qu'on leur prodiguait et sur l'origine,

Digitized by Google

C'est dans les environs de Caligni et de Chanu que se concentrèrent les derniers efforts de la résistance. Une bande de vingt-cinq chouans y tenait encore la campagne sous les ordres d'un nommé *La Victoire :* il fut pris et fusillé par la colonne mobile de la Carneille; ses hommes firent alors leur soumission[1].

A Chanu même, on découvrit un certain nombre de cachettes importantes; deux furent dénoncées par un nommé Aubine, serrurier, dénoncé lui-même par deux chouans qu'on avait menacés de mort.

« Dans l'une », écrivait le général Lefebvre[2], « on a trouvé des armes, des effets et des papiers en quantité; dans la seconde, qui servait d'asile à Frotté, on a surpris son secrétaire et un nommé *La Grenade*. Le premier a été tué parce qu'il s'est défendu; le second a promis des renseignements utiles si on voulait lui conserver la vie.

« C'est par ses informations qu'il a été découvert cinq autres caches, qui renfermaient les nommés Filleul, dit *Dufour,* major général; Champy, aide-major, et Auguste, aide de camp de Commarque. Ce dernier est resté sur le champ de bataille. On a trouvé de plus, dans un magasin souterrain, environ deux cents habits d'uniforme anglais, beaucoup de souliers, des bottes, une trentaine de fusils, quantité de baïonnettes, de sabres, de cartouches et divers autres objets. Le nommé

assez suspecte pourtant, de ces subsides. Des hommes, des femmes, d'anciennes religieuses servaient d'intermédiaires entre la caisse royaliste et les concierges des prisons, chargés du service de la pistole, ou les détenus eux-mêmes.

En 1800, la dépense se payait tous les quinze jours.

Les simples soldats étaient traités en prison sur le pied de 75 centimes par jour et un supplément de 1 fr. 50 par semaine.

Les officiers avaient un franc par jour et un supplément de 3 francs par semaine; les prisonniers d'une classe plus élevée étaient traités comme les officiers.

Pour les chefs de légion, les seconds, les majors, 1 fr. 50 par jour et 6 francs de supplément, sans distinction de classe, sur quoi 50 centimes en argent s'ils préféraient la ration de un franc.

Le vin, en plus, pour tous les malades sans distinction.

Retenue d'un sou par jour à chaque prisonnier, pour former une masse destinée à l'habillement de tous selon leur rang.

50 centimes par jour aux libérés, pour se rendre chez eux et, en cas d'absolue nécessité, une paire de souliers payée par la caisse centrale.

La retenue fut portée à 20 centimes et tous les suppléments versés en argent.

La caisse se chargeait aussi des frais de défense des accusés; elle avait toujours des fonds en réserve pour les évasions.

[1] *Moniteur* et *Journal des hommes libres*, 8 vent.

[2] Lettre du 6 ventôse an VIII au général Bonaparte. (*Moniteur* du 8.)

Digitized by Google

La Grenade a annoncé que le père de Frotté devait arriver d'Angleterre sous six jours; le secrétaire qui a été tué devait aller au-devant de lui. Cette expédition a été dirigée par le citoyen Lafitte, capitaine adjoint à l'adjudant général Bribes, qui a montré dans cette circonstance beaucoup de zèle et d'intelligence[1]. »

On fusillait sur place ceux qui se faisaient prendre les armes à la main[2] et les prisonniers qui cherchaient à s'évader, parfois même ceux qui ne se sauvaient pas[3].

*
* *

Bruslart avait fait sa soumission personnelle vers le 10 mars; ses amis ont eu tort de le nier[4].

[1] Le général de brigade Liégeard, commandant par intérim la subdivision de l'Eure, adressait à cette occasion aux troupes et aux habitants la proclamation suivante, où les faits sont singulièrement grossis (28 févr.) :

« Habitants du département de l'Eure, soyez entièrement rassurés. Les brigands n'existent plus... Ce qui restait de l'état-major de Frotté vient d'être arrêté dans un souterrain, près de Flers, au nombre de vingt-cinq et quelques. On a saisi dans ce repaire 180,000 francs tant en numéraire qu'en argenterie, deux cents uniformes de chouans, etc., etc. Habitants des campagnes, livrez-vous avec assurance à vos travaux! » (Plac. in-f°; Évreux, Abel Lanoë.)

14e *division militaire.*
ORDRE DU 16 VENTÔSE AN VIII.

« Au quartier général à Alençon, 7 mars 1800.

« ... En exécution des ordres du général Gardanne, commandant la 14e division militaire... Le général de brigade Guidal, commandant le département de l'Orne, en prévient les habitants que ceux qui sont propriétaires de caches, souterrains, etc., et qui ne feront pas leurs déclarations aux autorités militaires de leur arrondissement, dans les quarante-huit heures de la publication, payeront de rigueur trois mille francs d'amende.

« Ceux qui dénonceront aux mêmes autorités les lieux désignés ci-dessus, recevront une récompense pécuniaire, selon le mérite de l'objet qu'ils feront connaître.

« Le général de brigade,
« Em. GUIDAL. »

(Alençon, imprim. des Malassis et veuve Malassis, an VIII de la République; placard in-fol.)

[2] A Argouges (Manche). (*Journ. des hommes libres*, 21 ventôse; — Rapp. de police.)

[3] Ainsi, Grangeret (*La Grenade*), Menochet (*Montéclair*), le 6 mars 1800, sur la route de Domfront à Alençon; d'autres à Céaucé, à Passais, à Domfront même, 6 mai 1800. (CAILLEBOTTE aîné, *Journal*, mss.; — Rapp. de police.)

[4] Le 23 mai, il prend la qualité de « chef amnistié des royalistes de la ci-devant Normandie », dans une lettre au ministre de la justice. (Arch. nat., F7 6231.)

Digitized by Google

Il s'employa avec zèle et dignité en faveur de ses anciens camarades maltraités par la police[1].

Puis, soit qu'il se sentît personnellement menacé, soit qu'il fût rappelé par l'ordre exprès du comte d'Artois, il disparut clandestinement de Paris (27 juillet) et passa en Angleterre, en laissant à Fouché cette lettre d'adieu :

« Je quitte encore ma patrie; mais je ne saurais m'éloigner sans vous répéter combien je suis reconnaissant de la manière franche et loyale dont vous m'avez traité; j'en conserverai toujours le souvenir. Je mets sous votre protection spéciale tous ceux qui servaient sous mes ordres, ils n'ont pas les mêmes raisons que moi pour fuir les lieux souillés par la présence des meurtriers de leur chef, qui fut mon ami particulier[2]. »

A son retour en Angleterre, il fut breveté maréchal de camp.

[1] Il écrivait à Fouché, le 23 mai :

« Encore beaucoup d'individus qui ont droit de jouir des avantages qu'offre la pacification des départements de l'Ouest, languissent dans les prisons des départements du Calvados, la Manche et l'Orne; je demande leur élargissement. Cet acte de toute justice du gouvernement est toujours la première preuve d'une sincère réconciliation entre des peuples ennemis; des Français peuvent-ils, doivent-ils refuser pareil témoignage à des Français aussi?

« Il y a plus de deux mois que les fers des malheureux pour qui je réclame devraient être brisés, puisque la pacification de la division de Louis de Frotté est du 19 ventôse an VIII (10 mars). »

Et le 3 juillet, au premier Consul lui-même, en lui recommandant deux jeunes gens, Goyet du Gast et Fontenelle, anciens officiers de Frotté, incorporés dans un régiment de nouvelle formation et arrêtés à Mantes, sous la prévention d'avoir excité leurs soldats à la désertion :

« ... L'esprit de parti, l'animosité qu'il inspire et la jalousie sont les principaux mobiles de cette affaire. Des jeunes gens bien nés et supérieurs à d'autres par les avantages que donne l'éducation, ont dû faire et ont réellement fait ombrage à ceux qui ne leur ressemblent pas sous ce rapport. De là, au projet de les perdre, aux petites manœuvres employées pour y réussir, il n'y a pas loin. Vous savez, citoyen premier Consul, que dans ces temps malheureux le tort des accusés s'est trouvé plus souvent dans l'opinion qu'on leur supposait que dans le délit qu'on leur imputait. J'ai cru qu'il était de mon devoir d'instruire votre religion sur ce point. J'ai pensé que ce serait rendre service à mon pays que de contribuer, s'il est possible, en attirant votre attention sur eux, à sauver deux jeunes gens qui peuvent un jour lui être utiles.

« Salut et respect,

« BRUSLART. »

(Arch. nat., F[7] 6231).

[2] *Biographie* Michaud.

Digitized by Google

Moulin échappa à l'humiliation de venir faire sa soumission en personne, grâce à la bienveillance de Lestienne, qui commandait à Mortain, et qui lui envoya une carte d'amnistié, constatant qu'il avait fait les déclarations voulues et déposé ses armes; mais il dut prendre la précaution de ne pas se montrer en public et d'éviter la rencontre de Guidal, très-mal disposé pour lui et qui n'aurait pas mieux aimé que de se défaire d'un témoin de ses bassesses [1].

Chandelier et Charles (Gondé?), bien que signalés par Bonaparte lui-même « comme deux scélérats couverts de tous les crimes », qu'il fallait arrêter à tout prix [2], se dérobèrent également aux poursuites; Chandelier se déguisait en marchand de bœufs [3]. La Fruglaye, Picot, Péronne eurent le même bonheur.

Saint-Aignan, dans l'Orne, et Saint-Paul, retiré à Paris, furent l'objet d'une surveillance particulière [4].

Il arriva que des amnistiés n'osèrent pas retirer eux-mêmes leur carte de sûreté, dans la crainte d'être reconnus et maltraités par les patriotes [5].

Malgré les assurances données aux amnistiés, plusieurs furent placés en surveillance fort loin de chez eux, surtout après l'affaire de la machine infernale (3 nivôse an IX — 24 décembre 1800), qui exaspéra nécessairement contre les anciens chouans tous les agents du gouvernement consulaire. Frotté de la Perrière, desservi par Gardanne [6], avait été envoyé à Auxerre; il obtint la permission de se rapprocher, à Argentan; — Doynel était en surveillance au château de Rânes, chez les Montreuil, ses parents; — le comte d'Oilliamson, qui n'avait pris aucune

[1] Moulin, *Mémoires*.

[2] 11 vent. (*Corresp.* impr.)

[3] Signalement en l'an IX : cinq pieds deux pouces, nez long, figure ovale, trente ans. Après avoir fait sa soumission à Alençon, il s'était évadé dès le 10 mars.

[4] Arch. de l'Orne, 18 juillet; 19 sept. 1800.

[5] Lettre de Lepappe aux administrateurs du district de Domfront, 16 juillet.

[6] Gardanne s'était opposé à ce que Frotté obtînt la permission de se rendre à Paris. « Il serait dangereux que le grand nombre des chefs de ce caractère, qui sont en apparence soumis, prennent le même chemin. Ce serait réunir un noyau de royalistes qui ne manquerait pas de corrompre et de pervertir l'esprit public. » (Lettre au min. de la guerre, 29 vent. an VIII : Arch. de M. Bord.)

Digitized by Google

part à la chouannerie, n'avait été débarrassé de la surveillance que sur les démarches personnelles de madame Bonaparte ; — Labesse avait été arrêté, mis en liberté et finalement interné à Moulins (Allier) ; — d'autres, comme Bourmont, Hingant, Moulin, Frotté jeune, Suzannet, d'Andigné, Ménilcourt, furent détenus ; — d'autres, enfin, entrèrent dans l'armée ou dans les douanes : L'Air du Bois, Boulvrais, La Mariouze, Le Poytevin du Rosay, de La Rue, dit *Victor*.

Letellier et Leloup passaient, dans l'ancien parti, pour être chargés de donner le mot d'ordre.

Ce Letellier était fort redouté. Des espions offrirent au commandant de Flers de le faire prendre, « pourvu qu'on le fusillât sur-le-champ, par la raison, disaient-ils, qu'ils ne voulaient pas déposer contre lui en justice, dans la crainte d'être assassinés ». Le commandant, instruit que Letellier était porteur d'un passeport en règle, soit du préfet du Calvados, soit du général Guidal, et craignant de se compromettre ainsi, repoussa la proposition[1]. Il y eut peu de trahisons de ce genre.

Quant à Leloup, assez obscur jusque-là, on répandait le bruit qu'il allait prendre le commandement en chef[2]. D'autres disaient que Frotté père voulait remplacer et venger son fils, sans réfléchir que son âge et ses infirmités le rendaient peu propre à une pareille tâche : quelques jactances de sa part pouvaient accréditer ce bruit. On parlait aussi de son fils Charles, très-jeune encore et qui n'était pas même de retour de sa campagne en Orient.

Du côté de Mortagne, où demeurait madame de Rougemont, belle-mère de Chandelier, fille de l'ancien gouverneur de Vincennes et cousine de Puisaye, on prêtait à cette dame un rôle dangereux. Elle passait pour l'agent et l'instrument le plus actif de la correspondance de Chandelier avec ses anciens camarades. On l'avait vue à Courcerault en conférence secrète avec Boulvrais, avec Sauvage (*La Rochejaquelein*), reconnaissable à sa grande taille, à son « air dur et téméraire », à sa main mutilée d'un

[1] Arch. de l'Orne.
[2] Barbotte à préfet de l'Orne, 26 juin 1800. (Arch. de l'Orne.)

Digitized by Google

coup de feu, avec Née, l'ancien séide de Chandelier et le futur complice de l'arrestation du 23 novembre 1803[1].

Rien de tout cela n'était vrai, non plus que les rumeurs qui accusaient les chouans de défendre à leurs anciens camarades de se marier, que les charretées de poudre anglaise et de munitions que l'on supposait restées à Chanu, que les refuges souterrains remplis de brigands que l'on signalait à l'abbaye de Cérisi-Belle-Étoile et à Landisacq. Les recherches faites pour fouiller ces souterrains prétendus furent inutiles, on n'en trouva même pas la trace[2].

En réalité, les derniers restes de la chouannerie normande étaient détruits.

Un décret du 25 thermidor an VIII (13 août 1800) étendit, ou plutôt renouvela, au profit des départements où la Constitution avait été suspendue pour cause de chouannerie, et dont faisaient partie le Calvados, l'Orne et la Manche, le bénéfice de l'amnistie générale du 7 nivôse précédent (28 décembre). Nous avons vu qu'il leur avait été retiré le 23 nivôse (13 janvier); la Vendée proprement dite, dont la soumission avait précédé celle de nos contrées, l'avait recouvré dès le 14 ventôse (5 mars).

Cette amnistie s'appliquait à tous les faits anciens de chouannerie, même à ceux qui avaient fait l'objet de condamnations antérieures; elle interdisait toute poursuite publique ou privée à raison de ces faits.

Mais elle ne s'appliquait pas aux émigrés : l'arrêté du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800), qui leur rouvrit leur patrie, maintint sur les listes d'expulsion « ceux qui avaient porté les armes contre la France », ce qui les atteignait presque tous. Un sénatus-consulte du 6 floréal an X (26 avril 1802), plus indulgent, n'excepta de l'amnistie que « les individus qui avaient eu des grades dans les armées ennemies ou qui avaient été chefs de

[1] Min. de la just. à préfet de l'Orne, 3 germ. an XI; — Sous-préfet de Mortagne à préfet, 9 germ.; — Lettre de Davois, lieutenant de gendarmerie. (Arch. de l'Orne.)

[2] Gén. Valentin, command. la subdiv. de l'Orne, à gén. La Roche, command. la 14e division, 25 janv. 1803. (Arch. nat.)

Digitized by Google

rassemblements armés contre la République ». Les anciens officiers de la chouannerie, émigrés rentrés, tombaient sous le coup de ces dispositions, qui furent maintenues sous tout l'Empire, et ils ne purent reparaître en France qu'en 1814, sans permissions particulières.

Les faits nouveaux de chouannerie devaient tomber sous le coup de la loi commune et rester justiciables du tribunal criminel ordinaire.

Mais une loi du 18 pluviôse an IX (7 février 1801) vint modifier la législation, en confiant à des tribunaux criminels spéciaux, par elle institués, mi-partis de juges civils et de juges militaires, la mission de connaître exclusivement, — contre tout accusé militaire ou civil, — des vols sur les grandes routes avec violences, ou des vols dans les campagnes commis à l'aide d'effraction ou en réunion de plus de deux personnes armées, crimes punis de mort; de l'embauchage, de la provocation à la désertion, des rassemblements séditieux au cas de flagrant délit, des violences contre les acquéreurs de biens nationaux, qu'atteignait un emprisonnement de six mois à trois ans, sans préjudice de peines plus fortes en cas de circonstances aggravantes[1].

[1] La dernière affaire de chouannerie jugée dans la Manche le fut le 8 juin 1803. Trois individus y furent condamnés à mort pour vols et extorsions commis l'année précédente à Dragei.

Turpin, ancien chef de chouans dans l'Eure, avait été arrêté et exécuté l'année précédente. (*Biographie* de Leipzig.)

Baudoin, dit *Beaulieu*, de Saint-Cyr-en-Pail, ancien chouan, qui, avant et depuis la pacification, s'était rendu coupable d'une foule d'attentats, en compagnie d'autres brigands pour la plupart originaires de la Mayenne et presque tous déjà condamnés, notamment de l'enlèvement de Galliet, du château d'Almenêches, en messidor an VIII, l'était lui-même à la peine de mort par le tribunal spécial de l'Orne, le 15 juin 1803. Il était exécuté le lendemain. (*Journ. de l'Orne*, 19 juin.)

Digitized by Google

LIVRE NEUVIÈME

ORGANISATION — PERSONNEL

Forces de l'insurrection.
Divisions de Saint-Jean des Bois. — Ambrières. — Flers. — Alençon. — Laigle. — Avranches. — Coutances ou Villedieu. — Cotentin. — Carentan. — Saint-James. — Falaise. — Lisieux. — Pays d'Auge. — Aunai - Bocage. — Dives. — Bayeux. — Évreux. — Elbeuf. — Conches. — Pont-Audemer. — Louviers.
État-major.
Liste complémentaire.
Récapitulation.
Haute Normandie. — Perche. — Correspondance avec les iles anglaises.

Le commandement de Frotté s'étendait sur tout le pays compris entre la rive gauche de la Seine et les lisières du Perche, du Maine et de la Bretagne ; il empruntait même quelques cantons à ces dernières provinces. Toutefois, il n'eut jamais plus de cinq à six mille hommes armés sous ses ordres, et plus de deux mille combattants autour de lui [1].

C'est avec cette poignée d'insurgés, éparpillés sur un vaste territoire, qu'il put faire face pendant assez longtemps, et avec des succès balancés, à des troupes trois ou quatre fois plus nombreuses.

Il avait multiplié, peut-être à l'excès, le nombre de ses divisions, voulant avoir des cadres ouverts sur tous les points, sans

[1] Billard, t. I, p. 204 ; t. II, p. 172 ; — comte de M..., *Mémoires*, mss. ; — Muret, t. IV, p. 380 ; — Lettre de Frotté à Puisaye, 3 mai 1796 ; — Frotté père, *Exposé de la conduite de MM. de Frotté pendant la Révolution*, 1813, mss. (Arch. de Couterne). Crétineau-Joly, *Hist. des géneraux et chefs vendéens*, p. 357, Hoefer, *Biographie universelle*, et d'autres historiens, parlent de 11,000 hommes réunis autour de Frotté : exagération singulière.

Digitized by Google

doute aussi forcé de tenir compte des rivalités et des exigences de ses principaux officiers.

Bruslart, dans l'*État* qu'il présenta au Roi, en 1814, des officiers de l' « armée catholique et royale de basse Normandie, » compte vingt et une divisions, ainsi réparties :

ORNE, 5 : Saint-Jean des Bois, Ambrières, Flers, Alençon, Laigle.

MANCHE, 5 : Avranches, Coutances ou Villedieu, Cotentin ou Valognes, Carentan, Saint-James.

EURE, 5 : Évreux, Elbeuf, Conches, Pont-Audemer, Louviers.

CALVADOS, 6 : Falaise, Lisieux, pays d'Auge ou Vimoutiers, Aunai-Bocage, Dives, Bayeux.

Mais il est certain que plusieurs de ces divisions n'auraient eu qu'une existence purement nominale. Un officier de Frotté, qui avait vu les choses de près, ne parle que de dix-huit divisions organisées pendant la première guerre, encore quelques-unes d'elles ne l'auraient-elles été que fort incomplétement[1] ; il n'en admet que deux dans l'Eure, celles de Pont-Audemer et d'Évreux. Il est même à noter que ce département était considéré par les autorités républicaines comme n'étant pas insurgé et, par suite, exclu des armistices.

Ces légions étaient fort inégales en nombre et en solidité militaire.

ORNE

Division de Saint-Jean. — La première qu'avait formée Frotté était celle de Saint-Jean des Bois. Elle occupait toute la région entre Vire, Condé, Mortain et Domfront. Ce pays, couvert de

[1] Comte DE M..., *Mémoires*, mss. Il ne compte pas les prétendues divisions de Laigle, Elbeuf, Conches, Louviers; il ajoute une division de Valognes, qui doit faire double emploi. « Trois divisions, dit-il, ont été imaginées depuis le retour du Roi. » Moulin, également digne de confiance, est encore plus sévère : il n'admet comme divisions sérieuses, ayant véritablement tenu la campagne dans les deux guerres, que celles d'Ambrières, Flers, Saint-Jean, Avranches et Saint-James. (*Mémoires*, mss.)

Digitized by Google

bois, coupé de ruisseaux et de ravins profonds, se prêtait parfaitement à une guerre de partisans. Une certaine fermentation y régnait avant même l'arrivée de Frotté en Normandie : l'influence de Moulin, simple artisan comme Cathelineau, mais plein de ressources, d'activité et de courage, y était considérable ; l'esprit du soldat y était plus religieux, plus discipliné, plus homogène qu'ailleurs. C'est sur la division de Saint-Jean des Bois que Frotté prit et garda jusqu'à la fin son principal point d'appui.

C'était la seule qu'il emmenât avec lui dans ses expéditions lointaines, à Vitré et Laval, par exemple, ou même au Lion d'Angers, à plus de trente lieues de son point de départ; la seule aussi qu'avec les chevaliers de la Couronne et la compagnie des Déserteurs il conduisît vers les divisions voisines pour les rallier et les mettre en train ; mais une moitié restait toujours dans ses cantonnements de Saint-Jean, les autres ne quittaient point les leurs. Aussi avait-elle le privilége exclusif de lever des contributions sur les biens nationaux hors de son territoire.

Le premier commandant de cette division, avec le simple titre de chef de canton, et groupant sous ses ordres immédiats les six compagnies les plus rapprochées de lui, fut du Lorent, vaillant homme, tué à l'attaque du Teilleul (novembre 1795)[1]. Il fut remplacé par Godefroy de Boisjugan, également émigré rentré, et lui aussi tué à la tête de sa légion, au siége de Tinchebrai (mars 1796). Martial de Mandat, dont nous avons raconté la fin tragique, prit alors le commandement. Pendant la deuxième guerre, il échut à Louvet de Monceaux[2], brave officier qui, plus heureux que ses devanciers, survécut à tous les périls de la guerre.

Moulin commandait en second et remplissait, en outre, les fonctions d'adjudant-major de toute la petite armée, chargé

[1] Du Lorent était de Mortain. Ancien officier; — émigré rentré. (Billard, t. I, p. 136, 140, 180; — comte de M...)

[2] Louvet de Monceaux, de Contrières, près Coutances. Élève d'artillerie à Metz, 1784; — lieutenant, 1786; — émigré, 1792; — campagnes de l'émigration et de Quiberon; — rentré en France, 1796. (Comte de M..., *Mémoires*, mss. ; — Billard, t. I, p. 213; t. II, p. 194, 201; t. III, p. 301; — *État* de 1814.)

Digitized by Google

de prévenir de ses mouvements et de faire préparer les logements.

Cette division, au moment de la pacification de 1796, comptait douze à quinze cents hommes armés, dont moitié constamment sous les armes.

Elle se composait de treize compagnies [1], ayant chacune leur capitaine, leurs officiers et leurs sous-officiers, bien hiérarchisés, comme dans la ligne, mais plus ou moins fortes, suivant le nombre des enrôlés. Quelques compagnies, celle de Truttemer, notamment, sous le commandement de Gallien, celle de Tallevende, sous le commandement de Gatey, simple séminariste, qui, de capitaine très-vaillant, devint payeur de l'armée et, plus tard, fidèle à sa vocation, se fit prêtre, y avaient été successivement adjointes ; celle de Flers, commandée par Hue, fils d'un tisserand de cette ville, en avait été détachée pour former le noyau d'une division.

L'*État* dressé en 1814 nous donne pour cette division : 1 chef de division, 1 commandant en second, 1 major, 2 capitaines aides-majors, 1 capitaine aide de camp, 1 chef de bataillon, 1 trésorier, 15 capitaines, 17 lieutenants, 12 sous-lieutenants.

Les principaux officiers, indépendamment de ceux que nous venons de citer, furent : Moulien de la Poterie, tué dès le début de l'insurrection ; Achard des Hautes-Noës [2] ; Bourdelet, dit *Saint-*

[1] Saint-Jean des Bois, Saint-Cornier, Yvrandes, Truttemer, Saint-Quentin, Tallevende (deux compagnies), Sourdeval, Ger, Lonlai, Beauchêne.

[2] Deux Achard des Hautes-Noës servirent dans la chouannerie normande. Le père, Jacques-Louis, était né à Saint-Mars d'Egrenne, en 1742 ; — sous-lieutenant de fusiliers avant la Révolution ; — colonel, 1799 ; — chevalier de Saint-Louis ; — membre du conseil supérieur ; — très-solide et très-vaillant en dépit de l'âge ; — mort à Saint-Mars, le 15 janvier 1823. La Restauration lui avait accordé une pension de 1,000 francs sur la liste civile, qui fut supprimée et remplacée par une autre de 500 francs sur la cassette du Roi, après liquidation de sa solde de retraite fixée à 900 francs. Le fils, Jean-André-Louis, était né en 1779 ; — volontaire à seize ans dans les chevaliers de la Couronne ; — capitaine, 1799 ; — capitaine dans la légion des Deux-Sèvres, 1817 ; — entreposeur des tabacs à Domfront ; — chevalier de la Légion d'honneur. (*État* de 1814 ; — Billard, t. I, p. 150, 214, 240 ; t. III, p. 10, 11, 142, 147, 158 ; — Magny, *Nobiliaire de Normandie*, p. 201 ; — Renseignements particuliers.)

Digitized by Google

Louis; Michel Jedou; Foucault, dit *La Ville*[1]; Guesdon, major[2]; Le Breton (Georges), capitaine aide de camp[3]; Boisnet[4] et Le Franc, dit *Granvallée,* aussi capitaines; Le Roulier, capitaine, fermier à Chaulieu; les deux Hardouin[5], d'Yvrandes, capitaines; le baron des Rotours de Chaulieu[6], de Vire, capitaine; Gallouin[7], chef de bataillon, propriétaire à Sourdeval; Adigard[8]; Miquelard[9] et Barbot, lieutenants.

Ambrières.— Cette division s'étendait entre Domfront, Juvigni, Pré-en-Pail, Villaines-la-Juhel, Gorron et Mayenne. Billard et ses jeunes camarades, comme lui réfractaires ou compromis

[1] Foucault, dit *La Ville* (Julien-François), marchand à Tinchebrai. Il avait le grade de lieutenant. La Restauration lui accorda un fusil d'honneur et une perception. (*État* de 1814; — papiers Caillebotte; — *Liste* de 1817.)

[2] Guesdon (Michel). Un des premiers insurgés; — guerres de la Vendée, 1793-1794; — de la chouannerie, 1796-99; — intelligent et brave. (*État* de 1814.)

[3] Le Breton de Beauchesne (Georges), de Vire; — d'une famille ancienne et très-dévouée au parti. Un de ses frères, Auguste, aussi officier dans les chouans, le devint plus tard dans l'armée impériale; nous avons signalé son dévouement au combat du Champ de Traci. Il fut pris avec Martial Mandat et épargné grâce à son âge. Georges, trop jeune pour avoir fait la première guerre, se distingua dans la seconde. (*État* de 1814; — Renseignements particuliers.)

[4] Boisnet de la Logerie. D'une bonne famille de Lonlai-l'Abbaye; — frère d'un prêtre insermenté, qui devint plus tard curé de cette importante paroisse. Il était d'humeur plus pacifique que belliqueuse. Condamné à mort pour participation aux premiers troubles (1793), il n'avait trouvé de refuge que dans l'insurrection; d'autres condamnations capitales et une détention effective de treize mois en avaient fait une victime et non un héros. Serviable et bon. (*État* de 1814; — *Liste* de 1817; — Renseignements particuliers.)

[5] Étienne-Jean et Julien Hardouin. Tous deux firent les deux guerres; le premier fut blessé, le second subit un an de détention. (*État* de 1814; — *Liste* de 1817.)

[6] Des Rotours, baron de Chaulieu (Louis-Jules-Auguste), était né, le 4 avr. 1781, à Saint-Martin de Chaulieu. A dix-huit ans, au sortir d'un bal brillant à Vire, il s'était jeté dans l'insurrection royaliste. Il était devenu promptement capitaine de la première compagnie de la division Monceaux. Blessé grièvement à l'attaque de Vire, c'est dans cette ville même qu'il vint chercher une cachette et les soins que réclamait son état. Sous l'Empire, il fut attaché à l'intendance militaire. La Restauration le fit préfet du Finistère et de la Loire. Il mourut le 7 juillet 1852. (Sauvage, *Notice* biographique dans l'*Annuaire normand pour* 1856; — *État* de 1814; — Billard, t. I, p. 232, 237, 250; — *Liste* de 1817.)

[7] Gallouin (*Les Sillons*). Les deux guerres; — deux ans de détention; — très-brave; — l'ami et le second de Moulin. (*État* de 1814; — comte de M...; — *Mémoires* de Moulin; — Séguin, t. II, p. 111.)

[8] De Périers (Manche); — très-dévoué. (Titres communiqués; — *État* de 1814.)

[9] Miquelard (Jean). Un des plus braves des chouans; — quinze mois de détention. (*État* de 1814; — Séguin, t. II, p. 111; — *Liste* de 1817.)

Digitized by Google

par des esclandres contre-révolutionnaires, et qui battaient la campagne depuis plus de deux ans, en fournirent les premiers éléments. Nous avons vu que Saint-Paul, revenu de bonne heure au pays, et Billard avaient rencontré Frotté aux conférences de la Prévalaye et qu'ils s'étaient empressés de se mettre sous ses ordres, eux et tous leurs hommes. Actifs et intelligents, ils ne tardèrent pas à former une belle division, qu'ils portèrent à plus de mille hommes et qui fut l'émule de celle de Saint-Jean[1].

Parmi ses meilleurs officiers, on citait : Papouin (*Martin*)[2], chef de bataillon; Peccate[3], capitaine aide-major; le brave Cos-

[1] Saint-Paul de Lingeard (Charles-Nicolas de). Page d'Orléans, 1787-1791; — émigré, 1791; — campagnes de Condé; — entré dans les cadres du Trésor, 1794; — revenu en France, 1795; — un des premiers insurgés de basse Normandie; — chef de la division d'Ambrières; — un des officiers royalistes les plus maltraités par Billard (t. I, p. 38, 147, 167, 232, 375, 395; t. II, p. 184; t. III, p. 142, 150, 153 et suiv., 164, 168, 170; — comte DE M...; — MOULIN, hostile aussi, *Mémoires;* — *État* de 1814; — abbé PAULOUIN, t. III, p. 271.)

Marié à mademoiselle Bignon de Monceaux, des environs de Couterne, dont la sœur épousa Alexis du Fay, qui servait dans les colonnes républicaines. Bizarre rapprochement dont ces temps troublés offraient plus d'un exemple, les deux beaux-frères, qui vécurent en bonne intelligence, avaient pu se rencontrer les armes à la main. (DES DIGUÈRES, *Famille du Fay de la Sauvagère*, 1881, p. 24.) Il paraît que Saint-Paul n'était pas seulement un chef hardi, mais un fin cuisinier : médisance puérile; un plus grave reproche lui a été fait, celui de cruautés envers les bleus et de rigueurs outrées envers ses propres soldats. Par un contraste qui n'est pas rare, cet homme inexorable sur les questions de discipline et d'obéissance veillait en père au bien-être et aux besoins de ses soldats, soignait lui-même les malades, pansait les blessés. (MÉDAVY, *Mémoires*, mss.) En 1832, une visite domiciliaire fut faite à son château de Lingeard : on lui faisait l'honneur de le considérer comme encore redoutable.

[2] Papouin (Bernard), dit *Martin*, fils d'un riche meunier du Gué de Loré, près Mayenne; — un des premiers et des plus braves soldats de l'insurrection; — un frère fusillé, sa mère et ses trois sœurs incarcérées, son père forcé de s'expatrier; — lui-même arrêté, évadé, arrêté de nouveau; — dévoué et guerroyant jusqu'à la pacification de 1800. La mort de sa femme, la maladie d'un fils qui se destinait au sacerdoce et qui perdit la raison, le jetèrent dans le désespoir, l'abrutissement et la misère. (Abbé PAULOUIN, t. III, p. 146; — *État* de 1814; — BILLARD, qui ose diriger contre Papouin quelques insinuations de trahison, t. I, p. 38, 147, 167, 232, 375, 395; t. II, p. 184; t. III, p. 142, 150, 153 et suiv., 164, 168, 170; — comte DE M...; — *Liste* de 1817.)

[3] Peccate (Guillaume), de Saint-Denis de Villenette. Il fit les deux guerres avec un grand dévouement; — maire de sa commune sous la Restauration. (BILLARD, t. I, p. 221, 320; t. III, p. 156, et *Titres et corresp.*, p. 11; — *État* de 1814; — *Liste* de 1817.)

Digitized by Google

seron (*Pas-Perdu*)[1], major de division; Châtellier (*La Fleur*)[2], chef de bataillon; Cogniard[3] et Pierre Bignon, de la Ferté-Macé, capitaines; Migoret, lieutenant.

L'*État* de 1814 nous donne pour cette division : 1 chef de division, 1 commandant en second, 1 major de division, 1 capitaine aide-major, 2 chefs de bataillon, 17 capitaines, 10 lieutenants et 13 sous-lieutenants.

*
* *

Flers. — La division de Flers avait eu pour noyau la compagnie formée de bonne heure par Saint-Paul. Marguerye[4] l'avait commandée un moment; il devint adjudant général. Le chevalier de Morel et La Pivardière, qui le remplacèrent successivement, furent tués tous les deux; Commarque prit alors le commandement. Il ne le garda pas longtemps; sa fin fut plus triste encore que celle de ses prédécesseurs.

[1] Cosseron (Thomas), dit *Pas-Perdu*. Réquisitionnaire ; — passé aux chouans, 1795; — maire de Charchigné sous la Restauration. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 297, 309, 332, 349, 350, 352, 371, et *Titres et correspond.*, p. 11; — comte de M..., mss; — *Liste* de 1817.)

[2] Châtellier (François), de Niord (Mayenne). Fermier; — un des meilleurs officiers de Frotté. (Abbé Paulouin, t. II, p. 201; c'est à tort qu'il le place dans la division de Flers; — *État* de 1814; — Billard, t. I, p. 109, 140, 168, 225, 243, 276, 302, 308, 344, 347, 350, 351, et *Titres et correspond.*, p. 3, 4; — comte de M; — *Liste* de 1817.)

[3] Coignard (Gabriel), de Loré. Insurgé de bonne heure et jusqu'à la fin ; — détenu pendant plus de deux ans; — gendarme sous la Restauration. (Billard, t. I, p. 25, 26, 143, 276; t. III, p. 145, 146; — *État* de 1814; — *Liste* de 1817.)

[4] De Marguerye (François). Gendarme de la garde du Roi, 1776; — émigré, 1791 ; — campagnes de l'émigration ; — réuni aux royalistes de Normandie, 1795 ; — 15 mois de détention; — brave, dévoué, bon organisateur. Malheureusement, il fut gravement soupçonné d'avoir, à la paix de 1796, employé dans son intérêt personnel, pour le rachat de ses propriétés, des fonds destinés au parti. Mandat, prêt à mourir, reproduisait cette fâcheuse accusation. Toujours est-il que Frotté, indigné, ne voulut pas, à son retour en France en 1799, revoir Marguerye, et qu'il donna son commandement au comte de Ruays. (Billard, t. I, p. 140, 141, 149, 156, 167, 244, et *Titres et correspond.*, p. 4; — Comte de M...; — *État* de 1814.) C'est du château de Vierville-sur-Mer (Calvados), où il était caché chez madame de Rochefort, sa belle-mère, que Marguerye fit embarquer pour l'Angleterre l'abbé Edgeworth de Firmont, signalé aux poursuites des révolutionnaires par l'assistance courageuse qu'il avait prêtée à Louis XVI sur l'échafaud. (Lettre de mademoiselle de Lézardière, dans les *Mémoires d'un bourgeois sous la Terreur*, par Edmond Biré, 1884.)

Digitized by Google

Cette division, dans la première guerre, était forte de huit cents hommes au moins; elle comprenait le pays entre Domfront, Juvigni, Couterne, la Ferté-Macé, Briouze, la Carneille, Pont d'Ouilli et Condé-sur-Noireau.

De Boisroussel[1], commandant en second; l'Air du Bois[2],

[1] De Roussel de Boisroussel. Originaire de Saint-Bomer, près Domfront; — garde du corps, 1784; — émigré, 1791; — rentré, 1797. (*État* de 1814; — Billard, t. II, p. 215; t. III, p. 404.)

[2] Gallery de l'Air du Bois (Louis-René). Une des figures les plus originales et les plus énergiquement accentuées de la chouannerie normande. Il était né en 1777, à Livet-en-Ouche (Eure), et appartenait à une ancienne famille du Bocage. Il avait débuté fort jeune dans les chevaliers de la Couronne, et, de grade en grade, il était monté, dans la seconde guerre, à celui de major en second, soit de commandant en troisième de la division de Flers. Sa tête fut mise à prix à cent louis, en 1800. Nommé chevalier de Saint-Louis par Frotté, mais breveté en 1817 seulement. — Onze blessures. — Fameux parmi les chouans par de nombreux traits d'audacieuse ou folle bravoure, notamment par son apparition en plein jour à Domfront, où sa tête était à prix, et par la joyeuse volée qu'il administra, devant les gardes nationaux ébahis, à deux des gendarmes chargés de l'arrêter. Sa grande taille, sa chevelure blonde, sa belle prestance le signalaient aux regards. Sous l'Empire, il fut soupçonné d'être le chef de la bande des *Nouveau-Nés* qui se serait recrutée dans le canton de Briouze. Interné à Rouen, puis à Orléans, il n'obtint qu'avec peine la permission de rentrer à la Ferrière-aux-Étangs. Il semble, toutefois, qu'il ait été alors nommé capitaine, probablement dans les gardes territoriales. Pendant les Cent-jours, il reprit les armes et fut des premiers à rejoindre le duc d'Aumont et à faire arborer le drapeau blanc dans les communes du canton de Messei. La Restauration le nomma lieutenant-colonel des Chevau-Noirs de la garde : titre purement honorifique. 1830 lui enleva une petite pension de huit cents francs qu'il touchait sur la cassette du Roi; il tomba dans un état voisin de la misère. Logé dans une cabane de quinze francs de loyer à la Prise-Morel, s'obstinant à garder une servante (un peu suspecte, aux yeux rigides) et deux grands chiens de chasse efflanqués et affamés, terreur des cuisines du voisinage; chasseur remarquablement adroit; serviable d'ailleurs, obligeant, habile de ses mains, *rebouteur* de tous les instruments aratoires et des vieux fusils de tout le quartier; gardant dans son abaissement même une certaine dignité naturelle; doux comme un enfant, lui dont les vieilles femmes faisaient un épouvantail pour leurs marmots et qu'aux mauvais jours on avait surnommé *La Terreur;* tel était le *grand chevalier*. Un ami vient le visiter. Il n'a rien au croc à lui offrir. Que fait-il? Il décroche du manteau de la cheminée un des vieux fusils ses inséparables compagnons, sort dans le village et tue les deux premières poules qu'il rencontre. Sa ménagère les ramasse, les fait cuire, et l'honneur du logis est sauvé! On pardonnait ces incartades au vieux gentilhomme, au vieux chouan, tant il y allait de belle grâce et tant on était sûr d'être bien payé le jour où son escarcelle se regarnirait! Ses parents se réunirent et soignèrent ses dernières années. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 251, 259, 260, 263, 371; — Comte de M..., mss.; — Moulin, *Mémoires*, mss.; — Eug. Lainé (de Néel), *Hist. et Antiquit. du Marquisat de Ségrie-Fontaine*, 1844, p. 72, 76; — Arsène Lainé (de Néel), *Souvenirs d'une illustre victime*, p. 24-26; — Archives de l'Orne; — Renseignements particuliers communiqués par M. le curé Granger et par M. Adigard.)

Digitized by Google

major; Moisson[1], chef de bataillon; Ménilcourt[2], Malhaire[3]; Hue[4]; Prieur; les frères Le Tellier-Jenvrin[5]; Boullay de Blesbourg[6]; Desrivières, dit *Voltige*[7]; Delaunay (Jacques)[8], signalés comme principaux officiers.

L'*État* de 1814 indique pour cette division : 1 commandant, 1 major, 1 aide-major, 1 chef de bataillon, 11 capitaines, 17 lieutenants, 8 sous-lieutenants.

Alençon. — La division d'Alençon avait pour commandant en chef Frotté de la Perrière, dit *Perdriel,* et pour commandant en second, Chabot, dit *Montrose,* tous deux cousins du général[9]. Leur rôle est très-effacé. Celui de leur division l'est moins; non pas qu'elle ait jamais fait seule d'expéditions importantes, mais elle comptait plusieurs officiers d'une bravoure et d'une activité remarquables.

[1] Moisson. Services dans les deux guerres; — détention; — blessures; — gendre, croyons-nous, de Placène. (Billard, t. I, p. 52; t. III, p. 202; — *État* de 1814.)

[2] Challemel-Ménilcourt, qualifié d'aide-major dans l'*État* de 1814, était d'une ancienne famille notariale de la Ferté-Macé. Son père et l'un de ses frères, Challemel *Rocoux* ou *Lacour,* étaient d'ardents patriotes. Il se jeta de bonne heure dans le parti opposé et guerroya du côté de Joué du Bois. Il fut arrêté, mais relâché à la paix. En 1799, il reprit les armes et servit dans la légion de Flers. Le premier Consul lui fit l'honneur de mettre sa tête au prix de cent louis. Il se réfugia en Angleterre. A la Restauration, il obtint une pension de 1,200 francs et la croix de Saint-Louis. (*État* de 1814; — Renseignements particuliers.)

[3] Malhaire, dit *d'Artois,* capitaine; — fermier à la Lande-Patri. (Comte de M..., mss.; — *État* de 1814; — *Liste* de 1817.)

[4] Hue, dit *Saint-Paul* (Nicolas), cultivateur; — capitaine. Il ne servit que dans la première guerre et mourut à Flers, en novembre 1814, à quarante-quatre ans. (*État* de 1814; — Renseignements particuliers.)

[5] Quatre frères de ce nom servirent dans les chouans. L'un d'eux était capitaine de la Chapelle-Biche; il fut tué et remplacé par son frère Victor. (Billard, t. I, p. 343; t. II, p. 226, et *Titres et correspond.,* p. 9, 10; — Comte de M..., mss.; — *Liste* de 1817.)

[6] Le comte de M... signale comme officier dans cette division, Boullay de Blesbourg, sous-lieutenant dans les gardes du corps, compagnie de Noailles, sous la Restauration, et qui est mort à Alençon il y a quelques années. Il doit y avoir ici confusion : si Blesbourg avait paru aux chouans, il n'y était certainement pas resté; son tempérament n'avait rien de belliqueux ni d'aventureux.

[7] Guérin-Desrivières, dit *Voltige,* lieutenant; — les deux guerres; — très-bon et très-brave militaire. (*État* de 1814; — Renseignements communiqués par M. Appert.)

[8] Delaunay, fils d'un ancien juge de paix d'Athis; — très-honorable famille. (Renseignements particuliers.)

[9] V. ces deux noms à l'Appendice du t. Ier.

Digitized by Google

Citons un peu au hasard : Ragaine[1] ; Bordin, qui se cantonnait d'ordinaire dans la forêt d'Écouves[2] et qui s'abstint, en 1814, de faire valoir ses anciens services ; Brunet de la Renoudière ; du Mesnil de Villiers[3], de Ronnay, employé aussi dans la division de Bayeux ; Camus[4], Collet[5], Beaumont[6].

1 commandant en chef, 1 commandant en second, 4 capitaines, 3 lieutenants, 3 sous-lieutenants.

Nous n'avons rien pu découvrir sur un chef nommé ou surnommé Félix qui, au commencement de 1800, exerçait dans les environs de Carrouges un commandement d'une certaine importance.

Laigle. — La division de Laigle était très-petite.

L'*État* de 1814 désigne, comme chef de cette division, Brétignières de Courteilles[7], et comme second, de Foulques[8], dont nous ne trouvons les noms mêlés à aucun des événements principaux de la guerre.

[1] Ragaine (Joseph-Guillaume-Charles), dit *Joseph*, de Séez, capitaine de grenadiers. Il avait servi dans l'émigration. Rentré dans son pays, il y vivait tranquille et étranger aux mouvements insurrectionnels qui commençaient à l'agiter, quand des jeunes gens fort ardents, mais encore plus inexpérimentés et ne sachant comment s'y prendre, vinrent lui demander des conseils sur la manière de s'organiser et d'agir. Touché de leur courage et de leurs dangers, il sentit se réveiller ses instincts militaires et se mit résolûment à leur tête. (Renseignements particuliers.)

[2] Lettre de Brunet de la Renoudière au marquis de Frotté, 1845. (Arch. de Couterne.)

Brunet, dans cette même lettre, parle des courses qu'aurait faites Frotté de la Perrière du côté du Haras du Pin, et le qualifie de major de la division d'Alençon ; le commandant véritable aurait été Bordin. Rien de plus incertain que la circonscription et que les véritables chefs de cette prétendue division.

[3] Du Mesnil de Villiers, d'Alençon, capitaine de fusiliers ; — ancien émigré ; — mort à Alençon. (*État* de 1814.)

[4] Camus (Jean-Ambroise), de Séez, lieutenant ; — joyeux compagnon ; — sorte de *Cavalier* narguant les *Têtes rondes ;* — aventureux et brave jusqu'à la témérité ; — pharmacien à Séez. (*État* de 1814 ; — *Liste* de 1817 ; — Renseignements particuliers.)

[5] Collet, notaire, à Séez ; — lieutenant. (*État* de 1814.)

[6] Beaumont, dit *Vivien* (Philippe de), de Saint-Pierre-sur-Dives ; — sous-lieutenant ; — ancien émigré. (*État* de 1814.)

[7] Pierre-Louis. D'une ancienne famille du pays ; — officier dans les gardes françaises, 1782-1790 ; — émigré, 1791 ; — campagnes de l'émigration ; — rentré en France, 1797 ; — n'ayant pas fait la première guerre ; — nommé chef de division par Bruslart. (Comte DE M... ; — *État* de 1814.)

[8] Jacques-Charles. D'une des plus anciennes familles de Normandie ; — membre

Digitized by Google

Parmi les autres officiers : Grimaux-Dauchin, dit *Laurent*, major[1]; Gautier de Petiteville et le comte de la Motte-Ango de Flers[2], capitaines; Louvet d'Herponcey et des Bois[3], lieutenants.

1 chef de division, 1 commandant en second, 1 major, 1 chef de bataillon, 2 capitaines, 2 lieutenants.

*
* *

MANCHE

Avranches. — La division d'Avranches avait été organisée aussitôt après l'arrivée de Frotté. Il avait envoyé dans le pays, pour grouper les réquisitionnaires qui s'y cachaient en assez grand nombre, Marguerye, dit *Griffon;* à la reprise d'armes, il le remplaça par le comte de Ruays.

Cette division ne tarda pas à devenir une des plus actives ou du moins des plus nombreuses de l'armée. Elle comptait deux mille hommes, mais jamais elle n'en eut plus de cinq à six cents réunis en armes à la fois. Il était rare qu'elle donnât seule, sans un renfort amené par Frotté. Les soldats se plaignaient de l'inertie de leurs chefs, les chefs de la mollesse de leurs soldats.

de la coalition de Caen, 1790; — émigré, 1791 ; — campagnes de l'insurrection ; — rentré en France, 1795; — ayant fait la première guerre. (*État* de 1814.)

[1] Jean-Joseph-Paul. Soldat avant la Révolution ; — campagnes de l'émigration et de la chouannerie no mande, à partir de 1795. (*État* de 1814 ; — Billard, t. II, p. 169.)

[2] *État* de 1814; — Billard, t. II, p. 169, 210, 215; t. III, p. 389, 403, 418, 423, 424, et *Titres et correspond.*, p. 17.

[3] Hudebert des Bois de Blanc-Bisson (Auguste de). (*État* de 1814.)

Il épousa une sœur de ma mère. J'ai vécu pendant plus de trente ans dans l'intimité la plus étroite et la plus familière avec lui, sans que jamais un mot, une allusion ait trahi, pour moi ni pour d'autres, l'incognito du rôle qu'il avait joué dans la chouannerie. C'était l'homme le plus doux, le plus étranger aux passions politiques, le plus ennemi de la lutte ou de la simple discussion qu'il fût possible de voir. Marcheur infatigable, chasseur adroit, caractère faible, il avait été *enleve* par la chouannerie comme beaucoup d'autres que j'ai connus, et à qui elle n'avait laissé, non plus qu'à lui, ni une gloriole ni un ressentiment, sans réflexion, sans passion, sans calcul autre que le désir de se soustraire à la réquisition ; peut-être aussi l'esprit de camaraderie les avait-il entraînés. Son père, véritable colosse, était un des cent gardes d'élite dont Louis XVIII s'était entouré à Mittau.

Digitized by Google

Elle s'étendait du mont Saint-Michel à Granville du côté de la mer, et de l'autre côté jusqu'à Villedieu, Sourdeval, Mortain et Saint-Hilaire du Harcouet.

Ses principaux officiers furent Ruays [1], Larturière [2], Finel [3], La Perrière [4], les frères Cantilly [5], Lottin de la Bochonnière [6], le capitaine *Salmanazar* [7].

[1] Ruays, dit *Gérard* (René-François, comte de). Sous-lieutenant dans Royal-Auvergne, 1782; — deux campagnes en Amérique; — émigré, 1791; — capitaine aux chasseurs royaux de Pineu, 1792; — prisonnier et déporté à Jersey, en 1793, après avoir essuyé cinq jugements; — passé en Normandie, 1795; — services dans les deux guerres, en qualité de chef de division ou de général de brigade. Il avait peu d'activité. (*État* de 1814; — comte DE M..., *Mémoires*, mss.; — BILLARD, t. I, p. 133, 206, 213, 233; t. II, p. 97, 194, 201, 215; t. III, p. 191, 263, 301.)

[2] La Huppe de Larturière, dit *Bellavidès*, de Vernix. D'abord capitaine, puis chef de bataillon; — boiteux d'une cuisse qu'il s'était cassée en sautant un fossé; — petit et nerveux, actif et redouté, « brave et loyal » (MOULIN); — parcourant à l'occasion les campagnes de la Manche et du Calvados, déguisé en rémouleur, sa hotte sur le dos. Desfeux dit que la Restauration lui accorda des lettres de noblesse, la croix de Saint-Louis et une pension. (DESFEUX; — comte DE M.; — *État* de 1814; — Arch. du Calvados.)

[3] Finel (Pierre), dit *Aunis*. Ancien soldat au régiment de ce nom; — enrôlé dans les chouans en 1795, en qualité de lieutenant; — arrivé, en passant par tous les grades, à celui de commandant en second de la division. A la paix, il devint huissier à Sartilli. La première Restauration lui fit de belles promesses, sur la foi desquelles on put le voir à Avranches, dans une fête officielle, porteur de l'uniforme de colonel et la croix de Saint-Louis à sa boutonnière. Pendant les Cent-jours, il fut un des anciens chouans les plus empressés à seconder les tentatives de Frotté père. Il demandait beaucoup : suivant Billard, qui le jalouse, il aurait obtenu la croix de Saint-Louis, une pension de cent louis (depuis réduite), une bourse pour son fils dans une école du gouvernement et une place d'inspecteur des chantiers dans la police municipale de Paris. (DESFEUX; — BILLARD, t. I, p. 421; t. II, p. 96, 97; — comte DE M..., mss.; — *État* de 1814.)

[4] La Perrière (de), chef de division; — ancien gendarme rouge, 1776; — ancien émigré, 1791; — passé en Normandie, 1795. (*État de* 1814.)

[5] Les trois frères Cantilly, d'Avranches. Superbes militaires; l'un d'eux, Philippe, dit *Le Rouge*, était chef de bataillon dans cette division, devint officier sous l'Empire et chef de bataillon sous la Restauration. (DESFEUX; — *État* de 1814; — Renseignements particuliers; — *Liste* de 1817.)

[6] Lottin de la Bochonnière, dit *Bayard*, capitaine. Campagnes de l'émigration jusqu'en 1797 Sa figure dure et terrible, autant et plus peut-être que la sévérité de ses actes et que sa bravoure audacieuse, l'avait rendu la terreur de Villedieu et des cantons voisins. La Restauration le fit garde du corps, puis capitaine de gendarmerie en Bretagne, et lui donna la croix de Saint-Louis. Il était de Champcervon (Manche). (DESFEUX; — *État* de 1814; — Renseignements particuliers.)

[7] *Salmanazar* ou *Baltazard*: son véritable nom est inconnu. Il était de Montjoie. Blessé dans la première guerre; n'ayant pu faire la seconde. (*État* de 1814; — comte DE M..., mss.)

Digitized by Google

Joignons encore à ces noms ceux de Limoëlan [1] et d'Alexis Dumesnil [2].

L'*État* de 1814 donne pour la division d'Avranches : 1 chef de brigade, 1 chef de division, 1 commandant en second, 3 chefs de bataillon, 19 capitaines, 17 lieutenants et 19 sous-lieutenants ; presque tous les lieutenants et sous-lieutenants n'ayant fait que la seconde guerre.

Coutances ou *Villedieu*. — La division de Coutances fut organisée une des premières ; mais elle ne réunit jamais en armes que peu d'hommes, et la mauvaise santé du chef, du Rosel

[1] Limoëlan (dit *Pour-le-Roi*, Joseph-Pierre Picot de). Né à Nantes, le 4 novembre 1768, d'une famille noble ; — officier avant la Révolution ; — émigré ; — major dans la division de Fougères, qu'il commanda en chef momentanément. Le comte de M... affirme (probablement par erreur) qu'il servit aussi dans la division d'Avranches. Ame ardente et sincère, il fut plus tard impliqué dans l'affaire de la machine infernale, et trouva moyen de se soustraire à toutes les recherches. Son véritable rôle dans cette affaire paraît avoir été défiguré par certains historiens et par Sainte-Beuve dans son roman de *Volupté*. Le chancelier Pasquier, bien renseigné, dit dans l'*Histoire de mon temps* : « Limoëlan était le trésorier de l'entreprise ; il l'avait prise en horreur et sans les trahir avait essayé d'en détourner les conjurés » (p. 361 du mss.). Limoëlan était fiancé à une jeune fille de Versailles. Pendant que son amant courait de si grands périls, elle fit vœu de ne se marier jamais. Il passa en Amérique, se fit prêtre (1810) et mourut à Charlestown, aumônier de la Visitation de cette ville (1826), dans les sentiments de la plus ardente dévotion. (*Biographie bretonne*, art. *Limoëlan*, par Levot ; — Etc.) Les bureaux militaires le confondirent quelquefois avec de Ruays, supposant que ce dernier nom n'était qu'un surnom, tant ils connaissaient mal le personnel de la chouannerie. (Arch. de la guerre, vendém. an VIII.)

[2] Dumesnil (Louis-Alexis-Lemaitre). Né à Caen, le 10 septembre 1783 ; — jeté fort jeune dans l'insurrection des chouans ; — grand, bien fait, l'œil vif, la parole ardente ; — un des chefs, à Caen, de la jeunesse militante et bravache, en collision perpétuelle, dès l'an X, avec les troupes de la garnison * ; — duelliste lui-même à outrance et ayant laissé sous ce rapport une réputation légendaire ; — emprisonné sous le Consulat et pendant les Cent-jours ; — passé à l'opposition sous la Restauration, qui n'avait sans doute pas évalué ses services au prix où il les estimait lui-même ; — pamphlétaire. (Quérard, *France littéraire* ; — *Biographie* Didot ; — *Liste* de 1817 ; etc.)

* V. aux Archives nationales, F. 7, 3201, un dossier relatif à cette affaire. La population avait pris parti pour les jeunes gens, qui, il faut le dire, n'avaient pas les premiers torts. Une proclamation et un arrêté du maire (21 et 26 brumaire) donnent assez gauchement raison à la troupe ; ils interdisent le port d'armes dans les rues, les jeux de hasard dans les cafés, l'enseignement du bâton (un bâtonniste avait été blessé dans la bagarre).

Digitized by Google

du Manoir, dit *Duhamel*[1], en paralysait l'action. Elle eut pour chef dans la seconde guerre le baron d'Hugon, qui périt avec Frotté. Le Poitevin du Moutier[2], commandant en second, rassembla les débris de cette division pour la remise des armes. Le major, à ce moment, était Boudier de la Valesnerie[3].

Trop rapprochée de la côte pour pouvoir agir fort à découvert, cette division servait à lier des correspondances, à procurer de la poudre, à enlever quelques dépôts d'armes, à effrayer et à frapper au besoin les *patauds* considérés comme dangereux; à l'occasion, elle se joignait à Frotté pour un coup de main. A la fin de 1795, il lui envoya Carville, son adjudant général, pour activer l'organisation et le recrutement.

Elle comprenait le pays entre Saint-Lô, Coutances, la mer, la Haye du Puits, la grande route de Granville à Vire et la rive gauche de la Vire.

On distinguait parmi ses principaux officiers, La Mariouze[4] (*Moustache*); les frères Mandat, dont nous avons si souvent parlé; Potier[5]. Le fameux *Sans-Quartier*[6] en faisait partie. C'est aussi à cette division qu'avaient appartenu le bandit Jean Mariage, dit

[1] Ancien officier; — débarqué en juin 1795; — tué près de Sourdeval, 1796. (Comte DE M...)

[2] Le Poitevin du Moutier (Louis-Félix-Emmanuel-Victor). Entré dans l'armée royaliste en 1795, en qualité de capitaine-major; — devenu commandant en second et même en premier par intérim; — très-redouté; — à la Restauration, il obtint la croix de Saint-Louis, une petite pension et le brevet provisoire de colonel. (*État* de 1814; — comte DE M...; — SAROT; — Renseignements particuliers; — p. 254 ci-dessus.)

[3] De Trelli; — élève de l'École militaire, 1789-1793; — entré dans l'armée royale, 1795; — un des hardis libérateurs de Destouches; — mort il y a peu d'années; — très-réservé, modeste et silencieux jusqu'à la sauvagerie. (*État* de 1814; — Renseignements particuliers.)

[4] La Mariouze (Jean-Baptiste de), commandant en second; — attaché à l'état-major de l'armée qu'il avait rejointe en 1795. (*État* de 1814; — comte DE M...)

[5] Potier (Louis-François), de Coutances. Engagé dans les royalistes à treize ans; — devenu capitaine aide de camp. Il est plus probable qu'il appartenait à la division d'Avranches. (*État* de 1814: — comte DE M...)

[6] David (Jean), dit *Sans-Quartier*, fut porté sur l'*État* de 1814 comme sous-lieutenant, quoiqu'il n'eût jamais été breveté, à cause de l'ardeur et de la persistance de son zèle. Il n'avait, en effet, jamais cessé de guerroyer, même sous l'Empire. Il était entré dans le parti en 1795, et avait été nommé presque aussitôt sergent-major. Deux de ses frères avaient été tués. C'était un chouan fort redouté.

Digitized by Google

La Grenade[1] et Pezeril de Beaumont, capitaine, que nous retrouverons, en 1825, dans la scandaleuse affaire des faux certificats.

Nous voyons figurer sur l'*État* de cette division, dressé en 1814 : 3 chefs de division plus ou moins attachés à son service, 1 commandant en second, 2 aides-majors, 1 aide de camp, 9 capitaines, 2 lieutenants et 5 sous-lieutenants.

Cotentin. — La division du Cotentin avait eu pour premier chef le vicomte de Briqueville. Il périt au bout de quelques semaines, n'ayant encore pu rassembler autour de lui qu'un très-petit nombre d'hommes. Il fut remplacé par un officier que le comte de M... nomme de Montdérois, pris lui-même et exécuté à Caen en 1798. Dans la seconde guerre, le commandement fut donné à Jourdain de Saint-Sauveur[2], officier émigré, qui n'avait pas fait la première, et qui n'activa pas assez le recrutement de sa division. Bazanville[3], son second, était, lui aussi, un nouvel arrivé[4].

Dans les autres officiers, nous trouvons un certain nombre de noms du pays : de la Chapelle, d'Yvetot[5], de Golleville[6], de Menilgrand, Le Costey de Grandmaison, de Virandeville, Clamorgan de Taillefer[7], Feuardent, Hue de Caligny[8], etc. Presque

[1] Réquisitionnaire; — déserteur; — condamné à mort par contumace; — chouan; — amnistié; — rejeté dans la chouannerie, ou plutôt dans le brigandage pour son propre compte, par les mauvais traitements, restés impunis, dont il avait été l'objet depuis son amnistie; — devenu la terreur des environs de Saint-Sauveur-Lendelin; — condamné à mort à Saint-Brieuc, le 16 août 1797, et exécuté le même jour, il mourut mieux qu'il n'avait vécu. (Sarot, *Trib. répress.*, t. III, p. 131; — Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 610.)

[2] Page du Roi aux petites écuries, 1785-1787; — sous-lieutenant au régiment de Champagne, 1787-1791; — émigré; — campagnes de l'émigration; — arrivé en Normandie en 1797. La Restauration lui donna la croix de Saint-Louis, 1814. Particulièrement protégé par Bruslart, il obtint en outre le brevet de colonel et même le commandement d'une légion de gendarmerie. (Comte de M...; — *État* de 1814.)

[3] Bazanville (Beuvry de). Officier au régiment de Beauce, 1791; — émigré, 1792; — campagnes de l'émigration; — rentré en 1797. (*État* de 1814.)

[4] L'*État* de 1814 désigne, comme major de cette division, de Grammont (Ferdinand); — ancien émigré; — officier pendant deux ans dans les troupes républicaines; — passé à l'armée de Normandie en 1796; — protégé du duc de Berry. (Billard, t. III, p. 426, 427.)

[5-6-7] *Liste* de 1817.

[8] Bon officier (*État* de 1814). Il épousa la fille d'Avice de Fermanville (*Jacques de Normandie*), qui prit à l'organisation de la chouannerie dans la Manche et même dans le Calvados une part active. (Pitre-Chevalier, *Bretagne et Ven-*

Digitized by Google

tous étaient des jeunes gens n'ayant point fait la première guerre. Le comte de La Varengerie, capitaine, était entré dans le parti fort jeune, avec Briqueville, dès 1796. Il était particulièrement protégé par Bruslart et cousin du duc d'Aumont; il devint percepteur sous la Restauration.

L'*État* de 1814 indique dans cette petite division : 1 chef de division, 1 commandant en second, 1 major, 1 quartier-maître, 1 chirurgien-major, 1 chef de correspondance, 14 capitaines, 11 lieutenants.

Carentan. — Division très-faible. Elle eut pour chef dans la dernière guerre, de Carbonnel[1], et pour commandant en second Le Mouzin de Saint-Germain[2], comme le précédent, émigré rentré.

L'*État* de 1814 n'indique pour la division de Carentan que : 1 chef de division, 1 major de légion, 2 capitaines, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant.

Saint-James. — Aux divisions de Saint-Jean, Ambrières, Flers et Avranches, le centre et la force de l'armée normande dans la première guerre, il faut ajouter, dans la seconde, celle de Saint-James.

Cette division, formée en 1795 par Boureau de Placène, faisait partie de l'armée de Fougères, sous les ordres de du Bois-

dée, p. 61; — certificat du 20 juillet 1814, signé par Bruslart, Saint-Paul et Moulin.)

[1] Hervé-François-Henri. Ancien officier de la marine royale, 1781-1791; — émigré, 1791; — campagnes de l'émigration; — rentré, 1797; — chevalier de Saint-Louis. (*État* de 1814; — comte DE M...)

[2] Gabriel. Officier, 1781-1791; — émigré, 1791; — campagnes de l'émigration et de Quiberon; — passé sous les ordres de Frotté, 1795 ou 1796. C'est Le Mouzin de Saint-Germain qui conçut et dirigea l'audacieuse entreprise de la délivrance de Destouches; il resta même caché pendant plusieurs jours avec lui, après l'avoir si miraculeusement arraché de sa prison. « Un des officiers qui a le plus et le mieux servi », écrivait le prince de La Trémoille, en le recommandant pour une prévôté; — breveté lieutenant-colonel. (*État* de 1814; — comte DE M...; — Lettre du prince de La Trémoille, 1er février 1815; — p. 255 ci-dessus.)

D'autres chouans de cette division coopérèrent à l'enlèvement sous sa direction, notamment Le Planquois, sous-lieutenant, originaire de la même commune que Destouches, depuis la guerre, marchand à Avranches. Il eut la délicate et périlleuse mission de s'aboucher avec l'horloger Loquet, de lui transmettre et d'en obtenir tous les renseignements nécessaires au succès du plan d'évasion et de transporter chez lui partie des armes et des uniformes. (Comte DE M...)

Digitized by Google

guy[1], dans la première guerre. Du Boisguy, prisonnier d'État, n'ayant pu faire la seconde, cette division se partagea en deux corps, dont l'un resta attaché à l'armée de Fougères, sous le commandement supérieur de La Prévalaye, et l'autre passa sous les ordres de Frotté. Ce dernier corps était considérable, il formait à lui seul une division : Morel d'Escures[2] en était le chef; Angeard[3], cafetier à Dol, et Davy[4], arpenteur à la Croix-Avranchin, le secondaient en qualité de commandant en second et de chef de bataillon.

Dans les autres officiers de cette division, on peut citer d'Hauteville, aide-major; Gauchet (Jacques), simple maçon, capitaine de grenadiers; Roussel (Benoît), ex-commis aux aides, capitaine de tirailleurs; Neveu de Champrel, d'Alençon, qui avait servi dans l'émigration et était rentré en 1799; Loir (Jean-Louis), de Carnet, fameux par sa bravoure[5]; Legrand de la Fauvelière, ancien officier, émigré rentré, chevalier de Saint-Louis, qui fit les deux guerres avec le grade de capitaine, et Dauguet[6] : presque tous, d'ailleurs, étaient des cultivateurs du pays

[1] Boisguy (Aimé-Casimir Picquet du). Né à Fougères, le 15 mai 1776; — aide de camp de la Rouërie, 1792; — lieutenant-colonel à l'armée de la Vendée, 1793; — chef de la légion de Fougères et chevalier de Saint-Louis, 1795; — arrêté et enfermé à Saumur comme prisonnier d'État, 1797; — évadé, 1799; — maréchal de camp, 1814; — commandant de la subdivision des Ardennes, 1816-1830; — mort à Paris, le 25 octobre 1839. (*Biographie bretonne*, article par P. Levot.) Cet historien raconte un trait d'héroïsme qui prouve tout à la fois la générosité de son auteur et le dévouement que du Boisguy avait su inspirer aux siens. Il se promenait seul avec un de ses officiers, le capitaine Poirier, dit *Sans-Chagrin* : ils tombèrent dans une embuscade de bleus qui les accueillirent par une décharge à vingt pas. Attirant sur lui seul l'attention de l'ennemi, *Sans-Chagrin* parvient à se faire prendre et donne ainsi à son général le temps de s'échapper. « Qui es-tu? lui demande-t-on. — Je suis du Boisguy, et cet homme qui se sauve est mon domestique. » Ce sublime artifice sauva du Boisguy. *Sans-Chagrin*, conduit au bourg de la Selle, y fut impitoyablement fusillé.

[2] Morel d'Escures, dit *François More* (François-Julien). Émigré, 1791; — campagnes de l'émigration; — ayant rejoint l'armée de Normandie en 1795; — repassé en Angleterre et rentré en 1799; — mort à Alençon. (Comte de M...; — *État* de 1814.)

[3-4] *État* de 1814; *Liste* de 1817.

[5] Séguin, t. II, p. 111; — *Liste* de 1817.

[6] Dauguet, dit *Fleur de Rose*, prenait, en 1814, le titre de lieutenant-colonel. Il avait fait les campagnes de Vendée et de Bretagne; — chevalier de Saint-Louis, 26 mars 1796; — blessures et détentions. (Séguin, t. II, p. 8; — *État* de

Digitized by Google

ou des artisans, sabotiers, menuisiers, boulangers, tailleurs, charretiers; des marchands, des instituteurs, de petits propriétaires. L'insurrection dans la partie de Saint-James paraît avoir eu un caractère foncièrement populaire.

L'*État* de 1814 indique pour la légion de Saint-James : 1 chef de légion, 1 commandant en second, 1 chef de bataillon, 1 lieutenant-colonel, 1 aide-major, 2 aides de camp, 2 porte-drapeaux, 17 capitaines, 18 lieutenants et 15 sous-lieutenants.

*
* *

CALVADOS

Falaise. — Cette division, peu considérable, avait pour commandant dans la seconde guerre le baron de Commarque, l'ami de Frotté et son compagnon d'infortune. Il passa chef d'état-major de l'armée et fut remplacé par du Bac, son neveu; mais cette dernière nomination resta à peu près ignorée, car Billard prétend qu'en 1814 il y eut entre du Bac et Filleul de Fosse une contestation sur le titre de commandant de la division de Falaise, qui se serait terminée à l'honneur du premier [1]. L'*État* de 1814 désigne un troisième titulaire, Delahaye [2]; Tremuejoul de Taussac [3] servait de second.

Au nombre des autres officiers : de Parfouru, chef de bataillon, qui avait fait la première guerre avec distinction et était entré le premier dans le village de Gauricourt, défendu par des hussards; du Sommerard (Jacques-Sébastien), dit *Navarre,* aussi chef de bataillon, détenu pendant trois ans, deux fois blessé; Picot de Magny, capitaine, ancien officier; les Lemière du Plessis; de

1814.) Nous ne savons pourquoi on le fait figurer dans cet *État* comme officier de l'armée de Normandie : il appartenait en réalité à celle de Bretagne (Rennes et Fougères).

[1] T. II, p. 307; — abbé Paulouin, t.II, p. 228.

[2] Jacques, de Beuvron (Calvados); *Jackson* de son nom de guerre. Ancien adjudant-major aux chasseurs de Roussillon; — émigré; — campagnes de l'émigration; — rentré en Normandie, 1797; — chevalier de Saint-Louis; — garde du corps sous la Restauration. (*État* de 1814.)

[3] Marie-Jean, des environs de Rodez. Ancien aspirant d'artillerie; — émigré; — réuni au parti royaliste, 1798; — chevalier de Saint-Louis. (*État* de 1814.)

Digitized by Google

Guernon (Louis-Romain-Barnabé) ; Chauvin, dit *Fierville,* capitaine aide-major, brave et aventureux entre tous [1].

Cette division comptait encore en 1814 : 1 chef de division, 1 commandant en second, 2 chefs de bataillon, 1 major, 7 capitaines, 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant.

Lisieux. — La division de Lisieux, contiguë à celle du pays d'Auge, était très-faible. Elle avait pour chef par intérim, à la fin de la seconde guerre, Le Grix de Neuville [2], qui avait déjà fait une partie de la première en qualité de commandant en second; un des Lamberville l'avait d'abord commandée.

Nous ne trouvons sur l'*État,* pour cette division, qu'un commandant par intérim, 2 capitaines et 2 lieutenants. En réalité, elle n'exista que sur les cadres dressés par Bruslart.

Pays d'Auge. — La division du pays d'Auge était plus forte et comptait un certain nombre d'hommes déterminés qui sortaient, à l'occasion, de leurs cantonnements ; ainsi, il s'en trouvait quelques-uns à l'affaire du Mesle-sur-Sarthe, sous les ordres de Le Prévost [3]. Elle avait été formée dans la seconde guerre par Picot, qui avait fait la première avec bravoure et était fort connu dans le pays ; c'étaient là ses seuls mérites. Il avait pour second Le Prévost.

Plusieurs jeunes gens, des meilleures familles du pays, avaient pris du service dans cette division : Caulaincourt [4], Saint-Clair, Manoury d'Ectot, du Rouïl, de la Haye, des Moutis [5], Riaux-Boulay, Charpentier, fils du président de l'administration cantonale, Lemignier.

[1] *État* de 1814; — Billard, t. I, p. 302; t. II, p. 238 ; t. III, p. 224, 229, 236, 323.

[2] Charles-Philippe-César. Ancien officier émigré; — rentré, 1797 ; — impliqué dans l'affaire de Georges. (*État* de 1814.)

[3] Le Prévost de la Moissonnière, dit *Robert* (Clément-François-Charles). Émigré, 1792; — campagnes de l'émigration ; — passé et resté en Normandie, 1797 à 1800 ; — son père tué dans l'armée de Frotté; — chef de bataillon au 26e de ligne, sous la Restauration. (Billard, t. I, p. 248, 302, 406; t. II, p. 239, 244, 306, 340; t. III, p. 249, et *Titres et corresp.*, p. 17 ; — *État* de 1814.)

[4] Billard, t. I, p. 331; t. III, p. 246; — *État* de 1814.

[5] Des Moutis (*Vit-sans-Soin*) devait être allié par sa mère, née de Launay de Cochet, aux Frotté de la Rimblière. Il avait rejoint en 1797. Il eut un rôle assez actif dans les environs d'Exmes et de Nonant. Il commandait les chouans qui

Digitized by Google

D'autres officiers émigrés leur donnaient l'exemple : Burgault[1], Chiffretot[2], Choisy[3], Clervaux (*l'Oiseleur*)[4], tous capitaines.

Nous ne voyons, toutefois, sur l'*État* de 1814 que les noms d'un lieutenant-colonel, de 7 capitaines, de 4 lieutenants et de 5 sous-lieutenants[5].

Aunai-Bocage. — Plus rapprochée du centre de l'insurrection, plus favorisée par les accidents du sol et par l'opinion et les sympathies des habitants, la division d'Aunai-Bocage ne paraît pas avoir eu une autonomie bien caractérisée. Elle se confondait avec celles de Flers et de Saint-Jean; Filleul de Fosse[6] en avait le commandement.

s'emparèrent d'Exmes, sans résistance d'ailleurs, le 21 janvier 1800; ils se bornèrent à couper l'arbre de la liberté, à faire des réquisitions de fourrages, à enlever quelques armes et une petite somme dans la caisse de l'enregistrement. Des Montis fut inquiété dans l'affaire du Quesnai. (*État* de 1814; — Lettre de M. du Motey, 11 juin 1888; — Arch. de l'Orne.)

[1] Burgault (Anne-Jacques-Athanase de). Garde du corps de Monsieur; — émigré; — campagnes de l'émigration; — rentré en 1797; — chevalier de Saint-Louis. (*État* de 1814.)

[2] Des environs d'Argentan; — ayant rejoint en 1797. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 207, 208; t. II, p. 308; — abbé Paulouin, t. II, p. 236.)

[3] Capitaine dans les chouans; — ayant servi plus tard avec distinction sous l'Empire; — devenu maréchal de camp. (*État* de 1814.)

[4] Emigré; — campagnes de l'émigration; — rentré en 1797; — très-bon officier. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 302, 319, 321; t. II, p. 342; t. III, p. 214.)

[5] Singulière preuve du danger de s'en fier à certaines traditions de famille : ne lit-on pas dans une lettre de G. Flaubert à G. Sand, 1868 (*Nouvelle Revue*, 15 décembre 1883) : « A propos de Vendée, savez-vous que son grand-père paternel (il parle de sa mère) a été, après M. de Lescure, le chef de l'armée vendéenne? Ledit chef s'appelait M. Henriot d'Argentan. Je n'en suis pas plus fier pour cela, d'autant plus que la chose est problématique, car le père de ma mère, républicain violent, cachait ses antécédents politiques. » Il n'est guère permis d'ignorer que Lescure ne fut point « le chef de l'armée vendéenne », mais seulement un de ses divisionnaires. Jamais elle n'eut pour chef, pour divisionnaire, ni même pour officier d'un grade tant soit peu marquant, un « M. Henriot d'Argentan ». La chouannerie normande, et particulièrement celle des environs d'Argentan (si le nom d'Argentan est ici un nom de ville et non pas un nom d'homme), ne nous l'offre pas davantage.

[6] Billard, à plusieurs reprises, indique Filleul de Fosse comme chef de la division de Falaise. L'*État* de 1814, plus digne de foi, lui attribue le commandement de celle d'Aunai.

Filleul, chevalier de Fosse, seigneur de Valcongrain (Maurice-François-Nicolas-Alphonse), était aspirant d'artillerie au commencement de la Révolution. Il avait

Digitized by Google

Un de ses frères, Filleul de Trémont, aussi émigré rentré, Léon et Casimir de Guernon, parents du futur ministre de Charles X, Henri de Bonnechose, Le Cordier de Bonneval, quelques cultivateurs improvisés officiers, servaient sous ses ordres.

L'*État* de 1814 mentionne dans cette division : 1 commandant, 8 capitaines, 5 lieutenants et 3 sous-lieutenants.

Dives. — Division resserrée à la mer. Elle avait pour chef, dans la seconde guerre, Aubry de la Noë[1], et pour commandant en second, le chevalier de la Porte[2]; tous deux anciens officiers, mais étrangers à la première guerre. Elle ne rendit que peu de services au parti.

L'*État* de 1814 ne nous donne pour cette division qu'un commandant en chef, 1 commandant en second, 1 aumônier (l'abbé Poret) et 3 capitaines, dont l'un, Devox, était un ancien sergent républicain qui avait déserté avec presque toute sa compagnie.

Bayeux. — La division de Bayeux n'eut pas d'importance.

Bruslart, trop porté à l'exagération, se vantait d'avoir organisé dix mille hommes au château de Vaubadon, près Bayeux, avant le 18 fructidor. Billard exagère sans doute dans un autre sens, en prétendant que le pays de Bayeux n'a jamais fourni à Frotté vingt-cinq hommes portant les armes[3]. La vérité est que ce

pris part à la coalition de Caen, 1791 ; — émigré ; — campagnes de l'émigration ; — rentré en Normandie en 1795, comme major de division. Sous la Restauration, il devint chef d'escadron de gendarmerie, grâce à la protection particulière de Bruslart. Parmi ses titres, il invoquait la mort d'un frère fusillé, son affiliation à une seconde coalition de Caen et de Rouen, 1793-94, trois ans de détention, sa comparution devant cinq commissions militaires, une dernière arrestation, en février 1814, pour participation à des mouvements royalistes. (Billard, t. I, p. 205-207, 248, 420; t. II, p. 307; t. III, p. 411, 416, 423, 426, et *Titres et corresp.*, p. 17 ; — *Etat* de 1814.)

[1] Joseph-Michel-Antoine. Entré au service comme volontaire, 1773 ; — officier dans les régiments provinciaux de Mantes et de Chartres, jusqu'en 1792 ; — ayant commencé à organiser sa division dès 1798 ; — impliqué dans l'affaire de Georges, arrêté à Caen, exilé ; — gouverneur d'une des maisons royales sous la Restauration. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 53, 206; t. II, p. 195; t. III, p. 379, 394, 411, et *Titres et corresp.*, p. 17.)

[2] Ancien garde du corps de Louis XV ; — émigré; — campagnes de l'émigration ; — ayant rejoint avec le vicomte d'Oilliamson, 1797 ; — maréchal des logis des gardes du corps sous la Restauration. (*État* de 1814.)

[3] Billard, t. I, p. 66; t. II, p. 172.

Digitized by Google

pays n'eut pas de corps de chouans tant soit peu homogène et résistant.

Le commandant de la division dans la seconde guerre était du Poërier de Portbail[1], et le commandant en second, de Ronnay[2]; tous deux étrangers au pays et à la première guerre.

Parmi les autres officiers de cette division, nous voyons figurer d'anciens émigrés et des jeunes gens du pays : Du Congrain, Le Roy, de Roiville, Hue de la Colombe, de Guéroult, de Sallen, de Saint-Quentin, de Granville, trois frères Conseil, de Baudre, Hue de Mathan, de la Gonivière, de Launay de Varennes, de Belfond, Le Cieux, etc. [3].

Au total, sur la liste de 1814 : 1 chef de division, 1 commandant en second, 9 capitaines, 8 lieutenants, 5 sous-lieutenants, 1 chirurgien major (Chaperon, ancien chirurgien de la marine royale).

*
* *

EURE.

Évreux. — Des cinq divisions du département de l'Eure, une seule, celle d'Évreux, se montra véritablement en armes; les autres n'ont guère marché que sur le papier.

Hingant de Saint-Maur[4] la commandait. Nous avons vu que quelques coups d'audace et d'adresse lui avaient valu une certaine réputation parmi les chouans. Il avait pour second Hélie de Bonœil[5].

[1] Adrien-Bernardin-Louis, de Valognes. Officier au régiment de Colonel-Général dragons ; — émigré, 1791 ; — campagnes de l'émigration ; — ayant fait partie de l'expédition de l'île d'Yeu ; — rentré en Normandie, 1797. (*État* de 1814.)

[2] François-Thomas, des environs de la Ferté-Macé. Ancien officier émigré ; — ayant, lui aussi, accompagné le comte d'Artois à l'île d'Yeu ; — ayant rejoint Frotté, par ordre du comte de la Chapelle, 1799 ; — chevalier de Saint-Louis. (*État* de 1814.)

[3] *État* de 1814 ; — *Liste* de 1817.

[4] T. I, p. 489 ; — *État* de 1814 ; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 57 ; — Billard, t. I, p. 274 ; t. II, p. 238.

Signalement en 1801 : « Taille, 1 mètre 72 ; cheveux et sourcils gris-bruns ; front bas et large ; yeux gris-bruns ; nez long, gros et aquilin ; bouche moyenne ; menton pointu et resserré ; visage ovale, plein et coloré ; cinquante-deux ans. » (Arch. nationales.)

[5] Alexandre-Louis-César. Lui aussi ancien officier émigré ; — ayant d'abord

Digitized by Google

1 chef de division, 1 commandant en second, 2 capitaines, 4 lieutenants.

Elbeuf. — Le chef de cette division était le marquis d'Aché [1], frère de celui qui devait périr si misérablement sur la côte de Caen, en 1808.

Un de ses camarades du régiment de Bassigny, le chevalier Dubois de la Ville (Jacques-Antoine Pomponne) [2], et Bouvrand de la Vernette, officier émigré, étaient, le premier, chef de bataillon, le second, capitaine sous ses ordres [3].

Un autre capitaine et 2 lieutenants complètent le mince effectif porté sur l'*État* de 1814 pour cette division.

Conches. — La division de Conches avait pour chef Lamberville (*du Verdun*), l'allié et l'ami de Frotté, fusillé avec lui à Verneuil. Bruslart le remplaça par son frère [4]. Le commandant en second était Puttecotte de Renneville [5].

L'*État* de 1814 n'indique que deux autres officiers, capitaines tous deux, de Barrey (Pierre), frère de l'écrivain, et de Petiteville.

Pont-Audemer. — La division de Pont-Audemer était commandée par Odoard du Hazé [6].

Seuls officiers figurant à côté de lui sur l'*État* de 1814 : Lebeuf d'Osmoy et Blondin Dauzel de Saint-Cyr, tous deux capitaines, anciens officiers émigrés, rentrés en 1798, et Leviels, sous-lieutenant.

servi dans la division du pays d'Auge ; — impliqué dans l'affaire de Georges et longtemps détenu. (*État* de 1814.)

[1] Michel-Louis-Placide. Ancien officier d'infanterie au régiment de Bassigny ; — plusieurs campagnes dans les colonies ; — émigré ; — campagnes de l'émigration ; — expédition de Quiberon ; — réuni aux insurgés de Normandie, 1796. (*État* de 1814.)

[2-3] *État* de 1814.

[4] Comte DE M..., mss.

[5] Louis-Pierre-César, de Vaudeloges (Calvados). Né en 1768 ; — officier ; — membre de la coalition de Caen ; — émigré, 1792 ; — ayant fait les campagnes de l'émigration et servi avec Georges avant de passer en Normandie (1797). (Notes particulières ; — *État* de 1814 ; — *Registre d'ordre*, 1815.)

[6] Charles-François. Page d'Orléans, 1784 ; — officier au régiment d'Orléans, 1787 ; — émigré, 1791 ; — campagnes de l'émigration ; — passé en Normandie, 1797 ; — chevalier de Saint-Louis. (*État* de 1814.)

Digitized by Google

Louviers. — Enfin, la division de Louviers suivait le chevalier Odoard du Hazé, frère du précédent[1], ayant pour second Le Bienvenu du Buc[2].

Parmi les autres officiers : de Caqueray, capitaine, gendre du vicomte d'Aché, et un malheureux du nom de Hesbert, ancien lieutenant, porté sur l'*État* de 1814, non pas pour obtenir un grade, une décoration ou une pension, mais la remise de la peine qu'il subissait au bagne de Brest, pour complicité dans les brigandages dont s'était rendu coupable Pelletier, son chef, et qui avaient entraîné contre ce dernier une condamnation capitale[3].

1 commandant en chef, 1 commandant en second, 2 capitaines, dont l'un, Odoard de Boismilon, figurait en même temps sur l'*État* de l'armée du Maine avec un grade supérieur ; 2 lieutenants, 1 sous-lieutenant.

*
* *

Voici maintenant le personnel de l'état-major général, beaucoup plus considérable encore, relativement, que celui des divisions. On le comprend : Frotté avait admis dans son état-major, c'est-à-dire hors cadre, un certain nombre d'individus plus recommandables par les services qu'ils avaient rendus à la royauté que par ceux qu'ils pouvaient lui rendre encore, ou protégés par de hautes influences ; d'anciens officiers de ses divisions que, par un motif ou un autre, il ne pouvait laisser dans leurs commandements actifs. Bruslart, moins excusable, avait rétrospectivement multiplié les divisions et les grades : il avait ouvert l'état-major à beaucoup de gens qu'il ne pouvait placer ailleurs et qui

[1] Charles-Léonard. Ayant été, lui aussi, page d'Orléans, 1787, puis sous-lieutenant dans Orléans-infanterie, 1789 ; — émigré, 1791 ; — campagnes de l'émigration ; — rentré en Normandie, 1796, avec le grade de chef de division ; — chevalier de Saint-Louis. (Billard, t. I, p. 206 ; — *État* de 1814.)

[2] Louis-Boniface. Officier dans la Couronne, avant la Révolution ; — émigré, 1792 ; — campagnes de l'émigration ; — ayant servi en Normandie dès 1796. (*État* de 1814.)

[3] *État* de 1814.

Digitized by Google

n'avaient ni vu le feu ni assisté aux conseils; quelques-uns même n'avaient pas mis le pied en Normandie pendant la durée des deux guerres.

Le chevalier de Bruslart, général en chef.

Le comte de Labesse [1], adjudant général.

Des Essarts [2], adjudant général.

Pivet de Boessulan [3], premier aide de camp, lieutenant-colonel.

Héricart de Thury [4], deuxième aide de camp, chef de bataillon.

Le Harivel de Gonneville [5], capitaine aide de camp.

Paris [6], major général.

Gilbert de Mondejeu (Charles) [7], aide major général, lieutenant-colonel.

Vambez de Florimont [8], aide de camp du commandant en second.

[1] Labesse (Guillaume-Jean Barthondrat, comte de). — Auvergnat d'origine; — page d'Artois, 1786; — sous-lieutenant aux dragons d'Artois; — émigré; — campagnes de l'émigration; — attaché au prince Amédée de Broglie; — réuni aux royalistes de Normandie, 1795-1800. (*État* de 1814.)

[2] Des Essarts. Officier au régiment de Bourbon-infanterie; — émigré, 1791; — campagnes de l'émigration; — réuni au parti royaliste de Normandie, 1799; — grand-prévôt dans l'Orne, sous la Restauration; — père de des Essarts, conseiller à la cour de Caen, député à l'Assemblée constituante de 1848, président de Chambre. (*État* de 1814.)

[3] Pivet de Boessulan. Élève de la marine royale, 1791; — passé aux royalistes de Bretagne, puis à ceux de Normandie, 1799; — blessures; — douze ans de détention; — traduit devant deux conseils de guerre. (*État* de 1814.)

[4] Héricart de Thury. Officier de cavalerie; — émigré, 1791; — campagnes de l'armée de Condé; — réuni aux royalistes de Normandie, 1799. (*État* de 1814.)

[5] Il s'agit ici du jeune de Gonneville, né en 1783.

[6] Paris. Officier de fortune; — émigré, 1791; — campagne à l'armée des princes, 1792; — attaché aux ducs d'Angoulême et de Berry, 1793-1796; — passé en Normandie, 1797; — très-favorisé par la Restauration et nommé maréchal de camp. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 420; t. II, p. 191 et suiv., 215, 217, 305, 306; t. III, p. 133, 413, 415, 426.)

[7] Gilbert de Mondejeu. Volontaire au régiment de Vexin, 1776; — garde du corps de Monsieur, 1780; — émigré, 1792; — campagnes de l'émigration; — ayant rejoint en Normandie, 1796; — inquiété par la police impériale, 1807. (*État* de 1814.)

[8] Vambez de Florimont. Entré au service, 1787; — émigré, 1791; — campagnes de l'émigration; — réuni au parti royaliste de Normandie, 1797; — rôle très-effacé. (*État* de 1814.)

Digitized by Google

Révellière, dit *Titus*[1], capitaine, aide de camp du major général.

Sené-Lépinay[2], capitaine, deuxième aide de camp du major général.

Bureau de Placène[3], trésorier général.

De Germaine[4], commissaire ordonnateur.

Abbé Brione[5], aumônier.

[1] Révellière, dit *Titus* (Jacques). Né à Cholet, 1773; — de la même famille probablement que les La Révellière-Lépeaux; — soldat au régiment d'Armagnac, 1791; — passé aux insurgés de basse Normandie; — blessé légèrement dans la première guerre; — il ne fit pas la seconde et devint négociant; — il reprit les armes, en qualité de major, pendant les Cent-jours; — il demandait le grade de chef de bataillon; — rôle très-secondaire en réalité. (*État* de 1814; — *Registre d'ordre*, 1815.)

[2] Sené-Lépinay. Émigré; — rentré en Normandie, 1796; — capitaine dans la compagnie de Tallevende; — blessé grièvement au pied à l'affaire de la Forge-Coquelin, 1796; — enlevé par la police, 1797, et détenu à l'île d'Oléron jusqu'en 1800. (*État* de 1814.)

[3] Bureau de Placène, dit *Pascal*. Né en 1750. Il avait été officier du génie. Un jugement du tribunal criminel de Paris, du 13 brumaire an III, l'avait condamné à mort, par contumace, pour fabrication de faux assignats. Il se signala dans l'insurrection normande par l'ardeur et l'infatigable activité de son zèle. Avant l'arrivée de Frotté en Normandie, il avait commencé, de concert avec Du Boisguy, à préparer la résistance dans les environs de Saint-James d'abord, puis d'Avranches, de Mortain et de Vire. Il s'attacha au général avec un dévouement absolu et le seconda jusqu'à la fin, soit sur les champs de bataille, où il parut souvent, soit comme trésorier général de l'armée. C'est lui que le général, à son départ pour l'Angleterre (juillet 1796), chargea de régler, de concert avec le vicomte de Chambray, les clauses de la pacification. Il reçut de Monsieur la croix de Saint-Louis. Pendant l'intérim, caché à Caen, il était le principal agent de correspondance avec Frotté. Plusieurs mois de prison à Auxerre et sept années à Rouen et Clermont, avec sa femme, à la suite de l'affaire du Quesnai. La Restauration le trouva très-pauvre. Billard lui-même n'a pas osé suspecter sa probité; mais la police impériale finit par lui arracher quelques complaisances. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 52, 140, 169, 203, 206, 272, 341; t. II, p. 201, 215, 217, 304, 307; t. III, p. 425, et *Titres et correspond.*, p. 17; — Beauchamp; — Etc.)

[4] Germaine (de). Services dans l'émigration; — rentré en Normandie, 1797, comme commissaire des guerres, puis ordonnateur; — très-pauvre en 1814. (*État* de 1814.)

[5] L'abbé Brione, dit *le Cardinal* ou *le Cardinal Ruffo*, était, croyons-nous, de Lonlai-l'Abbaye. Resté dans le pays, il seconda activement les insurgés pendant les deux guerres. On l'accusait d'avoir fait le coup de feu; on lui imputait, à tort ou à raison, des actes de rigueur et même de cruauté. Il en était résulté une grande exaspération contre lui parmi les partisans de la Révolution. Barbotte, sous-préfet de Domfront, d'ordinaire plus modéré, s'opposait à ce qu'il fût placé comme desservant définitif à Lonlai, où il avait été provisoirement installé, en le dépeignant comme un « ancien chef de chouans » (ce qui n'était pas exact) et comme « un homme couvert de sang et de crimes ». (Lettre au préfet, 13 fructidor an X.) Les

Digitized by Google

Révérend [1], chirurgien-major.

Vicomte de Chambray, membre du conseil.

Comte Henri de Frotté, membre du conseil.

Achard des Hautes-Noës, membre du conseil et commandant en chef du canton de Mantilli.

De Campagnolles (Alexandre), membre du conseil et commandant en chef du canton de Tallevende.

Le Petit de Montfleury [2], membre du conseil.

Le comte de Médavy, membre du conseil.

Le Harivel de Gonneville [3], membre du conseil.

Le Sueur des Londes [4], secrétaire du conseil.

De Lanet [5], capitaine de cavalerie, aide de camp.

De Mandat (le chevalier Alexandre-Gabriel-Charles Galiot), chef de division.

De Mandat, baron du Breuil (Antoine-Marie Galiot), chef de division.

De Rivoire [6], chef de bataillon.

autres témoignages que nous avons recueillis sur Brione lui sont beaucoup moins hostiles : l'*État de* 1814 le présente comme « un ecclésiastique très-respectable et très-méritant ». (*État* de 1814 ; — Billard, t. I, p. 141.)

[1] Révérend (Louis-François-Joseph). Né à Falaise, 1775 ; — compromis dans l'affaire du Quesnai (1807) et réfugié en Angleterre ; — ayant fait partie de l'expédition du duc d'Aumont (1815); — « très-bien noté », disait le prince de La Trémoille. (*État* de 1814 ; — *Registre d'ordre,* 1815.)

[2] Le Petit de Montfleury. Capitaine du génie ; — émigré, 1792 ; — rentré en France de bonne heure ; — il ne prit point les armes dans l'insurrection et ne fut mêlé qu'aux achats d'armes, de munitions et de subsistances ; — il passa à Caen la fin de sa vie ; — adjoint de cette ville sous la Restauration ; — d'allures peu militaires ; — très-occupé de littérature ; — auteur d'une brochure, *le Mensonge détruit par la vérité,* 1826, dirigée contre l'abbé de Pradt. (*État* de 1814 ; — Renseignements particuliers.)

[3] Le Harivel de Gonneville père. Gendarme rouge, 1770 ; — garde du corps, 1772 ; — lieutenant général de police à Caen, 1781-1790 ; — membre de la coalition de basse Normandie ; — émigré, 1791 ; — campagnes de l'émigration et de Quiberon ; — rentré avec Frotté, 1797. (*État* de 1814 ; — *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville* (son fils), 1875.)

[4] Le Sueur des Londes, dit *Constant* (Étienne-Jean-Pierre), de Bousentier, près Mortain. Il ne remplit ces fonctions que pendant la première guerre ; — détenu pendant quelque temps ; — devenu professeur à Paris. (*État* de 1814 ; — Billard, t. I, p. 203.)

[5] Lanet (Louis de). Aide de camp de Bruslart ; — ayant servi en Vendée, puis en Normandie, à partir de 1795. (*État* de 1814.)

[6] Rivoire (Frédéric de). Ancien officier émigré ; — blessures dans l'émigration ;

Digitized by Google

De la Mariouze, chef de division en second.
De Galery, chevalier de la Tremblaye[1], chef de canton.
Gaudin de Vilaine[2], capitaine aide de camp.
De Cœurdoux[3], chef de bataillon.
Jenvrin[4], capitaine.
De Marguerie, capitaine.
Roger[5], capitaine.
De Joubert de Martainville[6], capitaine adjudant.
Olivier de Blancpert[7], agent de confiance.

— services en Normandie, 1797-1800; — aucune notoriété; — retourné auprès des princes en 1802. (*État* de 1814.)

[1] Gallery, chevalier de la Tremblaye (Alexandre de). Chef du canton de Mantilli pendant la première guerre; — détenu pendant la seconde; — ancien officier émigré, suivant l'*État* de 1814; — suivant Billard, toujours suspect, ayant servi dans la gendarmerie jusqu'au commencement de la Révolution et y ayant montré un patriotisme trop ardent. (T. I, p. 173, 174, 215, 217; t. III, p. 42, 44 et suiv., et *Titres et correspond.*, p. 17.)

[2] Gaudin de Vilaine (Auguste). Réuni au parti royaliste de Normandie, 1795; — employé d'abord dans la compagnie de la Couronne, puis comme aide de camp de La Roque-Cahan, dans la division de Saint-Jean des Bois; — un bras cassé d'une balle. (*État* de 1814.)

[3] Cœurdoux (Jean-Emmanuel de). Ancien officier; — émigré, 1791; — réuni aux royalistes de Normandie, 1797-1800; — aide de camp de La Roque-Cahan; — blessures et deux ans de prison; — garde du corps et décoré sous la Restauration. (*État* de 1814.)

[4] Jenvrin (Victor), de Saint-Hilaire du Harcouet. Il fit la première campagne comme capitaine de la compagnie de la Chapelle-Biche, en remplacement de son frère tué. (*État* de 1814; — Billard, t. I, p. 343.)

[5] Roger. Il avait rejoint le parti de bonne heure. Une blessure grave reçue en 1795 l'empêcha de continuer la guerre. (*État* de 1814.)

[6] Joubert de Martainville (Jean-Robert de). L'*État* de 1814 le présente comme attaché au chevalier de Marcadet de 1797 à 1800; ne faut-il pas lire *Margadel?* M. de Martel (p. 268, 277, 319) prête à un chevalier Joubert (Charles de M... de son vrai nom) un rôle important dans l'affaire de la machine infernale. Il en fait un « ancien aide-major général de Frotté... sous les ordres d'Hingant de Saint-Maur ». (P. 258, 277.) Il soupçonne même Fouché de l'avoir classé dans l'armée de Bourmont, pour compromettre ce dernier chef. Joubert de Martainville exerça dans l'Eure une autorité qui n'a jamais été bien définie. Hingant ne se considérait pas comme son supérieur, mais comme son subordonné. (V. ci-dessus, p. 355.) Le département de l'Eure lui-même rentrait pour partie dans le commandement de Bourmont. Ce Joubert n'aurait paru en Normandie que fort tard, son rôle y aurait été très-équivoque; on se demande même s'il n'y aurait pas eu plusieurs personnages de ce nom, l'un fusillé en 1800, l'autre vivant encore en 1814.

[7] Olivier de Blancpert (René-François-Nicolas). Il prétendait avoir été l'homme de confiance de Frotté et celui de Rochecot, qui l'aurait envoyé dans le Berry pour

Digitized by Google

Madame la marquise de Flers[1].
De Monchy[2], « agent dévoué » (*sic*).
François Guillaume[3], *id.*
Lemaire-Durand[4], chef de bataillon.
L'abbé Guérin[5], principal agent.

*
* *

Une liste complémentaire de l'*État* que nous venons d'analyser nous donne plusieurs noms qui avaient été omis.

Dans le nombre, ceux de MM. Guéau de Réverseaux de Rouvray[6], capitaine aide de camp; Tripier de Laubrière[7]; les

y travailler à la délivrance de Phelypeaux. Il était de plus avocat et avait défendu devant les tribunaux un certain nombre de royalistes. Tout cela ne justifie nullement son inscription sur la liste de l'état-major. (*État* de 1814.) Blancpert, du reste, pour plus de sûreté, s'était fait porter en même temps sur l'*État* de l'armée du Maine.

[1] Voilà une inscription plus étrange encore. Nous avons vu (t. I, p. 97) l'exposé des services que madame de Flers se vantait d'avoir rendus aux chouans. On ne demandait d'ailleurs pour elle que la permission, qui lui fut octroyée, de porter la décoration du Lys. C'est la seule femme dont le nom se rencontre dans l'*État* de 1814.

[2] Monchy (Étienne-Laurent-Isidore de). Pas de services militaires; — des détentions au Temple et des voyages périlleux en Normandie, dans le Perche et le Maine, pour les intérêts du parti, allégués avec plus ou moins de fondement. (*État* de 1814.)

[3] Guillaume (François), dit *Lanos*. Chargé de la correspondance de Frotté et d'autres missions périlleuses; — détenu à trois reprises, notamment pour avoir contribué à faire évader le baron de Commarque, serré de près. (*État* de 1814.)

[4] Lemaire-Durand. Ancien soldat avant la Révolution; — devenu officier dans l'émigration et chevalier de Saint-Louis; — services distingués dans la seconde guerre. (*État* de 1814.)

[5] L'abbé Guérin. Il avait rempli de nombreuses missions. (*État* de 1814.)

[6] Guéau de Réverseaux (André-Jacques-Frédéric). Ancien officier émigré; — campagnes de l'émigration; — réuni aux royalistes de Normandie, 1797, en qualité d'aide de camp du vicomte d'Oilliamson; — retourné en Angleterre; — rentré en Normandie en 1799. Il publia sous la Restauration un certain nombre de brochures politiques. (*État* de 1814; — Quérard, *France littéraire*.)

[7] Tripier de Laubrière (François-Jean-Baptiste), de Mayenne. Ce personnage équivoque était un prêtre, plus connu sous les sobriquets de l'abbé *La Grimace* ou *Les Amourettes*. Il les devait, suivant Billard, à sa laideur et à ses allures peu édifiantes. Il était particulièrement employé à la correspondance avec les îles anglaises. Billard en dit tout le mal possible (t. I, p. 205, 277, 289; t. II, p. 23, 199, 200, 205, 216; t. III, p. 300, 414). L'*État* de 1814 annote ainsi son nom : « Il avait rendu des services au parti; pour sortir de prison, au bout de quatre ans, il accepta une mission de la police qu'il alla dévoiler sur-le-champ à M. de Bruslart, son chef. »

Digitized by Google

frères Fortin [1], capitaines; Doré [2], lieutenant; Lioult de Chênedollé [3], lieutenant; Charles Lenoir [4]; de Vanteaux, ancien page d'Orléans, soi-disant colonel; de la Fruglaye, aussi colonel, et jusqu'à un lieutenant de vaisseau, au service de l'Angleterre, Richard Bourne [5] (*sic*).

*
* *

En somme, l'*État* de 1814 nous donne pour l'armée de basse Normandie un total général d'environ 480 officiers, ainsi répartis :

Maréchal de camp	1
Chefs de division (colonels)	21
Commandants de division en second (lieutenants-colonels)	19
Adjudants généraux	2
Majors ou aides-majors	14
Chefs de bataillon	18
Aides de camp (sans désignation d'autre grade)	4
Capitaines	170

[1] Fortin (Jean-Baptiste-Julien et François-René), de Saint-Loup du Gast (Mayenne). Ils étaient trois frères ayant fait dès le début et avec un grand dévouement la première guerre; ils avaient suivi la Grande Armée vendéenne dans la campagne d'outre-Loire. L'un d'eux finit par être pris et guillotiné à Alençon; les deux autres furent enrôlés dans les troupes républicaines pendant la paix et capturés par un vaisseau anglais. Frotté intervint pour faire adoucir leur sort misérable. (Lettre dans les Archives de madame la comtesse Henri de Frotté; — BILLARD, t. I, p. 12, 16, 17, 18, 23, 25, 33, 36, 37, 171, 217, 226, 276, 284; t. II, p. 267 et suiv., 271, 272, 274, 320; — abbé PAULOUIN, t. III, p. 241; — *État* de 1814.)

[2] Doré (Joseph-Marin). Marchand de fer et de bois à Alençon, et très-connu par sa ferveur royaliste et son dévouement à la famille de Courtemanche, dont il régit plus tard les propriétés. (*État* de 1814; — Renseignements particuliers.)

[3] Lioult de Chênedollé (Charles), de Vire. L'ami de Rivarol et de Chateaubriand, l'auteur justement estimé du *Génie de l'homme* et des *Études poétiques*. Il passa tout le temps de la Révolution en émigration, et s'il reparut en Normandie vers 1795 ou 96, ce fut assurément en une autre qualité que celle d'insurgé. (*Biographies* diverses; — *État* de 1814.) On voit qu'il était de mode à cette dernière époque d'affubler les gens de services vendéens ou chouanniques qu'ils n'avaient point rendus, aussi bien que d'accrocher à leur boutonnière la décoration du Lys.

[4] Employé surtout dans la correspondance; — le dernier de cinq frères dont quatre avaient péri pour la cause du Roi; — résidant en Angleterre pendant l'Empire; — particulièrement attaché à Bruslart et protégé du duc de Berry. (*État de* 1814; — *Mémoires* de MOULIN.)

[5] Ce Bourne, qui demandait la croix de la Légion d'honneur, avait commandé, de 1796 à 1800, la station établie à l'île Saint-Marcouf pour la correspondance. (*État* de 1814.)

Digitized by Google

Lieutenants	126
Sous-lieutenants	87
Commissaire ordonnateur	1
Trésoriers	2
Aumôniers	3
Chirurgiens-majors	3
Porte-drapeaux	2

Sans compter les membres du conseil, les agents civils et quelques autres fonctionnaires hors cadre.

A tous les noms qui précèdent, il faut encore ajouter ceux de Montembaut, de Landisacq; de Miquelard-Hautschamps; de Gallouin-Dufresne; de Sarcilly, de Clairefougère; des Dumont, de Tallevende; des Lioult, de Lenoble. Ces individus ne figurent pas sur l'*État* de 1814 : peut-être étaient-ils morts dans l'intervalle; mais Séguin les mentionne avec grand honneur [1].

Cet effectif doit paraître bien considérable; en y ajoutant les noms de tous les officiers morts depuis la fin de l'insurrection, c'est-à-dire de 1800 à 1814, il devrait être augmenté au moins d'un sixième. Il faudrait y joindre enfin ceux des officiers, en petit nombre d'ailleurs, qui ne crurent pas devoir réclamer. On arriverait ainsi à un total de près de 700 officiers ayant exercé un commandement militaire, pour ne parler que de ceux-là, — sans compter les morts dans la guerre!

*
* *

Pour compléter cette espèce de dénombrement, il convient de donner quelques détails sur l'armée de haute Normandie et sur la division du Perche.

Nous avons vu que la première n'eut qu'une existence à peu près nominale; elle ne lia jamais ses opérations avec celles de Frotté, dont elle était séparée par la Seine, et se borna à de très-petites expéditions particulières.

Mallet, commandant en chef, y avait prodigué les grades et les brevets supérieurs [2]. La plupart de ceux qui invoquèrent plus tard ces titres n'avaient, en réalité, servi le parti que d'un

[1] T. II, p. 111.
[2] Comte DE M..., *Mém.*; — BILLARD, t. I, p. 274.

Digitized by Google

dévouement purement civil ; quelques-uns, de leurs vœux seulement : presque tous avaient été étrangers à la première insurrection.

Plusieurs de ces officiers se trouvèrent plus ou moins impliqués dans l'affaire de Georges, probablement par suite de leurs relations avec Bouvet de Lozier[1], adjudant général de l'armée, qui fut très-gravement compromis, condamné à mort et gracié de la vie. Mallet lui-même et son second, Calonne, furent quelque peu inquiétés à cette occasion[2].

L'*État* de 1814 porte dans cette division : 1 commandant en chef, 1 adjudant général, 1 capitaine aide de camp, 3 colonels, 4 lieutenants-colonels, 10 capitaines, 1 lieutenant, 2 sous-lieutenants, 1 lieutenant-colonel de cavalerie, 1 lieutenant-colonel et 1 lieutenant d'artillerie.

Parmi eux, de Calonne[3], prenant le titre de commau-

[1] Bouvet de Lozier (Athanase-Hyacinthe). Né à Paris, 1769; — fils d'un gouverneur des îles de France et Bourbon; — cadet gentilhomme, 1787; — sous-lieutenant au régiment de la Martinique, 1788; — lieutenant et émigré, 1791; — services en Angleterre; — chef de division à l'armée de haute Normandie, 1799-1800; — chevalier de Saint-Louis, 1800.

Bouvet de Lozier avait soutenu avec fermeté ses premiers interrogatoires. La crainte de faiblir ou le désespoir le poussa au suicide : il essaya de s'étrangler dans sa prison. Sauvé par l'arrivée fortuite d'un gardien, on profita de son état de souffrance pour lui arracher contre ses coaccusés, et surtout contre Moreau, des aveux sur lesquels il essaya plus tard de revenir. Il fut condamné à mort. L'intervention de sa sœur, la protection de madame Murat, peut-être aussi ses aveux, lui sauvèrent la vie. On l'enferma au château de Bouillon, où il resta huit ans. Il s'évada en 1812. La Restauration le combla de faveurs : il fut fait chevalier de la Légion d'honneur, comte, commandant de l'île Bourbon, où il montra vis-à-vis des Anglais, pendant les Cent-jours, une honorable et patriotique énergie. Il commanda plus tard la subdivision d'Orléans.

Sa mort (1825) fut aussi tragique et aussi romanesque que sa vie : marié à une créole d'une rare beauté, il fut tué à cinquante-six ans dans un duel dont elle avait été l'occasion; le clergé ayant refusé à son corps la sépulture chrétienne, il fut enterré dans le cimetière des Juifs.

Bouvet de Lozier était très-intelligent : le livre qu'il publia sur le gouvernement de Bourbon donne la mesure de son esprit. Sur un portrait, dessiné par Dumontier et gravé par Gautier, un certain air de mélancolie assombrit les traits fins de son visage. (*Procès de Georges*, etc.; — *Biographie* MICHAUD; — *État* de 1814; — etc.)

[2] *Procès de Georges*, t. IV, p. 308. — Le véritable nom de *Tamerlan* nous a été révélé au cours de l'impression de ce livre : il s'appelait en réalité de Breban et était d'une bonne famille de Bretagne. Il fut impliqué dans ce procès et y périt.

[3] Chevau-léger, 1759; — guerre de sept ans; — employé à l'école d'équitation jus-

Digitized by Google

dant de division; du Barret, baron de Beaupuy, aussi commandant de division, ancien garde du corps, employé dans les forêts sous l'Empire; de Guerville, colonel; Le Gendre de la Ferrière, lieutenant-colonel, « forcé » — porte la note qui le concerne — « de servir dans les armées françaises », et devenu lieutenant en premier aux dragons de la vieille garde : tous deux anciens officiers émigrés; trois Sesmaisons, deux La Barre de Nanteuil, deux Fouchécourt, etc.

*
* *

La légion du Perche, levée en grande partie dans le département de l'Orne, rentre davantage dans notre cadre.

Il serait très-difficile d'en fixer au juste la circonscription. Elle battait le pays sur les limites de l'Orne, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir et de la Sarthe, empruntant et prêtant des hommes aux légions voisines. Elle avait le numéro 14 dans l'armée du Maine, commandée par le comte de Bourmont. Par un singulier hasard, elle ne comptait presque pas d'officiers sortis du Perche proprement dit, deux ou trois au plus[1]. Le commandant en chef était Le Chandelier de Pierreville[2]; il avait pour second le chevalier Odoard de Boismilon[3]. Un individu qui ne prenait que le nom de

qu'en 1771; — capitaine, puis major dans Royal-cavalerie; — sorti du service en 1791; — député au Corps législatif, 1797; — passé sous les ordres de Mallet, 1799. (*État* de 1814.)

[1] Le marquis de Puisaye, dont nous avons déjà parlé et qui prétendait avoir servi sous les ordres de son frère, n'exerça jamais aucun commandement actif.

[2] V. ci-dessus, p. 430. Chandelier se trouvait à Alençon, paraît-il, dans la nuit où Frotté y fut arrêté. Billard (t. I, p. 385; t. II, p. 232, 249, 255; t. III, p. 294) part de là pour insinuer qu'il y serait venu pour attirer son général dans le piége dont il se serait tiré facilement lui-même. C'est tout simplement absurde et odieux. Frotté, pour se rendre à Alençon, ne prit conseil que de son courage et de sa détresse, et si Chandelier, comme tant d'autres officiers royalistes, eût fait alors sa soumission, il en avait bien le droit. En réalité, il ne la fit pas; il s'évada d'Alençon avec quelques camarades, plusieurs jours après la mort de Frotté (Min. de la pol. à commiss. près admin. centr., 25 mars; Arch. de l'Orne), sans avoir signé la déclaration réglementaire, et dans la suite il ne cessa de se vanter de ce bon tour. (*Biogr. des hommes vivants.*) Le 2 mars, le premier Consul recommandait vivement à Hédouville de le faire arrêter. Son voyage à Alençon était donc étranger à Louis de Frotté, dont le père, jusqu'à la fin de sa vie, entretint avec Le Chandelier les plus affectueuses relations.

[3] François Robert, dit *Saint-Paul*. Il avait aussi servi dans l'armée de haute

Digitized by Google

Charles, mais dont le nom véritable était Gondé, paraît avoir, dans quelques circonstances, partagé le commandement de cette division[1].

Tout l'effectif, dans l'*État* de 1814, se borne à 1 commandant supérieur, 1 commandant en second et 3 capitaines.

*
* *

Enfin, nous avons eu sous les yeux la liste des royalistes des côtes de Bretagne et de Normandie qui avaient été attachés à la correspondance et au débarquement des émigrés, et qu'à raison de leurs services le prince de Bouillon prit sur lui de recommander au roi Louis XVIII. La plupart habitaient la presqu'île du Clos-Poulet en Bretagne, ou d'autres points du littoral breton: trois seulement, la côte de Normandie. Ces individus, qui recevaient trois francs par jour du gouvernement anglais, demandaient la continuation de ce salaire à titre de pension. Quelques Français réfugiés à Jersey se faisaient aussi recommander par le prince, à raison de la part qu'ils avaient prise aux communications avec l'intérieur: Bertin, officier, chef des communications; Kersauson, chevalier de Saint-Louis; madame Goyon de Vaucouleurs, veuve d'un lieutenant de vaisseau de la marine royale pris et fusillé dans une expédition sur la côte bretonne[2]; des pilotes, des guides. Le prince demandait pour lui-même le grand cordon de l'Ordre du Mérite militaire. Nous avons raconté ailleurs son histoire et sa triste fin.

Normandie; — employé dans les postes à Milan, sous l'Empire. (*État* de 1814; — Genoude, *Voyage dans la Vendée*, p. 127.)

[1] Son père habitait Romorantin; un de ses frères était inspecteur des contributions directes à Angers; toute cette famille fut arrêtée comme suspecte de correspondance avec lui en février 1800. (*Journal des hommes libres*, 15 et 25 pluviôse; — Beauchamp, t. IV, p. 586; — Lettre de Bonaparte à Hédouville, 11 pluviôse an VIII.) C'est à tort qu'on l'a confondu avec Charles-Auguste Leclerc de Vezins et avec Tercier (*Monsieur Charles*), commandant dans le Maine.

Cet individu se serait vendu à la police de Fouché et aurait joué, notamment dans l'affaire de l'enlèvement du sénateur Clément de Ris, un rôle particulièrement odieux. (Crétineau-Joly, t. IV, p. 32; — abbé Paulouin, t. II, p. 113; t. III, p. 244; — Forneron, *Les Emigrés*.)

[2] Forneron, *Le dernier prince de Bouillon*, p. 19.

Digitized by Google

LIVRE DIXIÈME

GÉNÉRALITÉS

Chouans. — Étymologie. — Chauffeurs. — Faux chouans. — Sobriquets. — Enfants. — Femmes. — Souterrains. — Légendes. — Impressions. — Timbres. — Assignats. — Signes de reconnaissance. — Chansons. — Littérature. — *Reliquiæ*. — Clergé. — Prisons. — Évasions. — Prisonniers fusillés.

Nous réunissons sous ce titre un certain nombre de sujets fort différents entre eux, mais tous intéressants pour l'histoire de la chouannerie normande, qu'il eût été impossible d'intercaler, avec de suffisants développements, dans le cours du récit des événements, d'autant que la plupart se rattachent aux deux guerres, sans date précise.

*
* *

CHOUANS. — ORIGINE DE CE NOM.

On se bat à coups de mots comme à coups de sabre ou de fusil. L'épithète de *chouan,* titre d'honneur aux yeux des uns, est pour les autres, beaucoup plus nombreux, synonyme de brigand, et de brigand de la dernière espèce.

Puisaye avait dit :

« Cette expression *chouanner* est devenue un mot français, dont la lâcheté a voulu faire un terme de mépris, et dont le courage et la vertu ont fait un titre d'honneur.

« Se soumettre à toutes les privations, endurer toutes les fatigues, braver tous les dangers, affronter tous les tourments et tous les genres de mort, sans intérêt et sans désir comme sans espoir de récompense,

Digitized by Google

uniquement par principe de religion et de fidélité : voilà ce dont j'ai été journellement le témoin, pendant les cinq années que j'ai été à la tête de ce peuple simple et magnanime qui m'a honoré de sa confiance. »

Voici, en regard, la définition des chouans donnée par Louis Du Bois[1] :

« Êtres immoraux, qui, à tout propos, au milieu des atrocités, des massacres, des orgies de la plus crapuleuse débauche, se vantaient d'être les restaurateurs du trône et de l'autel. »

Et celle d'un écrivain contemporain des guerres :

« Incendier une ferme; attaquer une caserne de gendarmerie; envahir un village et piller les maisons désignées à l'avance; détrousser quelques comptables des deniers publics attardés le soir sur les routes; s'installer chez un riche paysan, soi-disant un *bleu,* et se goberger pendant une nuit à ses dépens; mutiler les bestiaux de ceux qu'ils suspectaient et exercer toute sorte de vengeances personnelles sous ombre de politique; couper les oreilles à de pauvres diables qu'ils croyaient ou disaient être des espions; enlever un propriétaire pour le rançonner; ravager les viviers et les basses-cours, les caves et les celliers; enfin, se livrer à tous les attentats contre les gens et les choses, depuis l'assassinat jusqu'au fretin des dilapidations et du vagabondage rural, voilà l'œuvre! »

Nous avons vu que ces peintures sont également exagérées, également injustes.

***

D'où venait le nom de *chouans?* Des quatre frères Cottereau, dits *Chouan,* sobriquet porté héréditairement dans leur famille, ainsi que le constate l'acte de baptême de Jean, le plus célèbre des quatre[2], qui se jetèrent, dès le début, dans l'insurrection du bas Maine. Que leurs habitudes nocturnes, que le cri de la chouette adopté entre eux comme signe de reconnaissance aient contribué à faire appliquer ce sobriquet à leurs camarades, nous le croyons sans peine; mais le point de départ est, selon toute apparence, dans le nom des Cottereau, dits *Chouan*[3].

[1] *Histoire de Lisieux,* t. II, p. 301, et *Annuaire de l'Orne,* 1809, p. 85.
[2] En date à Saint-Berthevin, près Laval, du 30 octobre 1757.
[3] Nous avons rappelé les circonstances et les témoignages qui établissent cette éty-

Digitized by Google

De *chouan* sont venus les mots *chouanner, chouenner, chouandin, chouandine, chouanterie, chouanique, chouannique.*

CHAUFFEURS.

Des brigandages et des attentats de toute sorte qui désolèrent nos contrées pendant la chouannerie, beaucoup sans doute sont imputables aux chouans proprement dits : trop de malfaiteurs se jetèrent dans leurs rangs, et si souvent ils en furent chassés, si de rigoureuses exécutions les atteignirent parfois, beaucoup y restèrent, protégés par les services qu'ils rendaient au parti, par les sympathies qu'ils trouvaient chez leurs camarades plus honnêtes, ou du moins tolérés.

Mais un examen attentif démontre que les véritables chouans ne sauraient être justement rendus responsables de beaucoup de crimes commis sous leur nom, et dont quelques-uns même le furent par leurs ennemis pour compromettre et déshonorer leur cause.

Ainsi, on s'est habitué à attribuer aux chouans toutes les atrocités commises par les *chauffeurs*. Il y a là au moins beaucoup d'exagération : la plupart des *chauffeurs* étaient tout à fait étrangers à la chouannerie et n'opéraient que pour leur propre compte; quelques-uns essayèrent de donner à leurs attentats une couleur politique, soit pour en amoindrir l'horreur, soit pour bénéficier des amnisties[1].

mologie dans notre notice sur *la Mort de Jean Chouan, et sa prétendue postérité* (*Revue du Maine*, 1877, et tir. à part). Nous y avons aussi fait justice de la ridicule prétention d'une certaine famille *Chouan*, qui n'a rien de commun avec les Cottereau, de descendre de Jean Cottereau, dit *Chouan*. — Cf. MM. Duchemin et Triger, *Les premiers troubles de la Révolution dans le Maine* (*Rev. du Maine*, 1888, t. I, p. 351 et suiv.).

Nous devons dire, cependant, que M. Le Héricher, si compétent en matière d'histoire et de linguistique, considère « les sobriquets de *Chouans* ou *Chouettes* de Milli, des *Chouans* de Subligni, des *Cohans* (même mot) de Marcei (Manche), comme plus anciens que la chouannerie ». (*Littérature populaire de la Normandie*, dans les *Mémoires de la Soc. archéol. d'Avranches*, t. VII.)

[1] « Pendant l'existence de la chouannerie, et depuis, il s'était, aux armées des deux partis, rattaché, — souvent à l'insu, et en général sans la participation de celles-ci, — des bandes de véritables brigands, ne cherchant dans cette lutte fratricide, sous un des drapeaux de laquelle ils feignaient de s'enrôler, que le moyen

Digitized by Google

Une légende fort répandue dans nos campagnes est celle du père de famille égorgé, comme un porc, sur la table de sa cuisine, au

de satisfaire, — à l'aide de massacres, de tortures, et plus fréquemment par le feu (ce qui leur avait valu le nom, tristement célèbre, de *chauffeurs*) pour forcer leurs victimes à indiquer où elles avaient caché leur argent, de pillages de maisons, d'arrestations de diligences et autres méfaits analogues, — leurs vengeances particulières et souvent leur coupable cupidité. » (Sarot, t. II, p. 408; t. III, p. 119, 153, 173.)

Ce témoignage de M. Sarot est d'autant plus important qu'il a étudié avec un soin consciencieux l'histoire criminelle de la Manche pendant la Révolution, et que c'est dans ce département surtout que les *chauffeurs* multiplièrent leurs atrocités : ainsi, à la Meurdraquière (1795), à Cauquigni (1796), à Roncei, à Champrepus, à Saint-Quentin, à Hambie, à Marigni, à Perci, à Roucamps et à Clinchamps (1797) *. De ces misérables, beaucoup se virent refuser le bénéfice de l'amnistie, leurs attentats ayant été considérés comme des crimes de droit commun. Nombre de coupables échappèrent; l'instruction était absolument paralysée : impossible de trouver un huissier pour assigner les témoins, il fallait le remplacer par une escouade de cinquante gendarmes; l'officier de santé chargé des constatations judiciaires demandait une semblable escorte; les témoins se taisaient ou se cachaient. (Sarot, *passim*.)

Nous avions supposé nous-même que la chouannerie aurait fourni ses principaux éléments à la bande d'Orgères. Cette bande, fameuse par le nombre des brigands qui la composaient, par la multitude, l'atrocité et la longue impunité de ses attentats, ravagea la Beauce et le Blésois particulièrement de 1795 à 1797. Vingt et un de ses membres montèrent ensemble à l'échafaud, à Chartres, le 3 octobre 1800; deux autres condamnés à mort s'étaient suicidés en prison. Vérification faite de leurs antécédents, aucun n'avait appartenu à la chouannerie : quelques-uns, en petit nombre, étaient des déserteurs des compagnies franches. (Coudray-Maunier, *Histoire de la bande d'Orgères*, 1858.) Rien non plus qui rappelle la chouannerie dans le personnel de cette bande Cornu et Capelu qui, dans les dernières années du siècle, commit des cruautés atroces dans les environs de Caen et de Falaise. C'était une fille Cornu, maîtresse de Capelu, qui donnait la question aux victimes, en leur mettant sous l'aisselle une chandelle allumée ou en leur posant de l'amadou brûlant sur l'orteil. Pour la familiariser avec le crime, on lui avait fait porter, pendant deux lieues, dans son tablier, la tête d'une fermière des environs d'Argentan. (Vidocq, *Mémoires*, t. I, p. 382; — Archives nationales, 7 janvier 1800.) Enfin, la chouannerie serait étrangère à cette autre bande qui infesta, en l'an VI, une partie de la Picardie et de l'Ile-de-France; quelques-uns des associés étaient originaires de basse Normandie, aucun n'avait passé par la chouannerie. Dix-sept furent condamnés à mort par le conseil de guerre de Paris, le 4 germinal an VII. (Canard du temps, 4 p. in-4°, impr. de Philippe.) Le mélodrame et le roman ont naturellement exagéré, en la généralisant, une solidarité, réelle dans certains cas, fausse dans la plupart des autres; témoin *Le Chauffeur*, par Auguste Ricard, 1829. Élie Berthet a été plus réservé dans ses *Chauffeurs*, 1859; de même Dautrevaux, dans ses *Chauffeurs de la Somme ou* 1795-1796, et les auteurs (Dinaux et Eugène Sue) du fameux drame *Pierre Lenoir, ou les Chauffeurs*, repris en 1886.

La bande de *chauffeurs*, fléau de l'Eure et de la Seine-Inférieure en 1796 et

* Ces deux dernières communes dépendaient du Calvados, mais les crimes qui les désolèrent furent commis par des brigands venus de la Manche.

Digitized by Google

milieu de ses enfants éplorés ; sa femme est forcée, sous la menace d'un pareil traitement, de recevoir dans une poêle le sang qui coule avec un clapotement sinistre. Une complainte rustique nous a transmis le souvenir de ces atrocités; elles ne seraient pas toutes imputables aux chouans [1].

On parle aussi dans beaucoup d'endroits de malheureux forcés de creuser leur fosse.

FAUX CHOUANS. — CONTRE-CHOUANS.

C'était souvent sous le costume de patrouilles chargées de rechercher des armes ou des déserteurs, ou bien en s'annonçant comme chouans, que les brigands essayaient de se faire ouvrir les portes dans leurs expéditions nocturnes [2].

1797, et dont quatorze membres furent guillotinés d'une fournée, à Évreux, le 10 janvier 1798, comptait un certain nombre de chouans.

[1] Un nommé Malfilâtre, de Lonlai-l'Abbaye, aurait été ainsi égorgé par les bleus ; un habitant de la Brigaudière en Fresnes, par les chouans. Des détails analogues se rencontrent dans l'histoire des crimes célèbres, et particulièrement dans l'assassinat de Fualdès.

Voici la complainte, ou plutôt les couplets encadrés dans une longue complainte satirique, et peut-être empruntés à un ancien *canard*, qui retracent l'horrible scène :

CHANSON DES CHOUANS

Veuillez tous m'écouter ;
Je vais vous raconter
L'exploit des misérables
Qui saisissent, la nuit,
Un homm' dedans son lit,
Le saignant sur sa table !

La femme à leurs genoux
Disait : « Pour mon époux,
« Messieurs, accordez grâce !
« Je suis chargée d'enfants ;
« Voyez ces innocents...
« Que faut-il que je fasse ? »

Le barbare inhumain,
Le poignard à la main,
Ordonne que la femme
Reçusse tout le sang,
Ou qu'elle aurait le rang
Qu'allait avoir son homme.

Le féroce bourreau
Enfonce le couteau ;
Le sang coulait en nage ;
Tel on voit le torrent
Qui, en se débordant,
Inonde le rivage.

[2] *Histoire de la bande d'Orgères.*

« ...Tous les voleurs, pour se faire ouvrir les portes, pour effrayer ou se ménager de la faveur, vont commettre leurs crimes en s'annonçant comme chasseurs du Roi, comme chouans qui veulent rétablir le trône et l'autel. Ces brigands n'ont jamais été enrôlés dans la chouannerie. » (Comm. près trib. crim. du Calvados à min. de la justice, 17 sept. 1800 : Arch. nat.) — « La plupart des malveillants sont revêtus d'habits-uniformes de garde nationale, afin de faire croire qu'ils sont commandés pour exécuter des ordres des autorités civiles ou militaires. » (Arrêté de l'adm. du départ. du Calvados, 15 nivôse an IV, relatif au port d'armes; plac. in-fol. ; — Sarot, *passim* ; — C. Port, *La Vendée angevine*, t. Ier, p. 295, 346.)

Digitized by Google

Les soldats eux-mêmes prenaient quelquefois le costume de chouans pour piller avec plus d'impunité[1], pendant que les chouans se déguisaient, eux aussi, en volontaires ou en gardes nationaux[2].

Plus d'une fois, les mêmes individus comparurent devant les tribunaux et furent condamnés, tantôt pour excès révolutionnaires, tantôt pour crimes chouanniques[3].

Mais il n'y eut pas seulement des crimes isolés commis par de faux chouans; on organisa un contre-chouannage dont le but devait être de combattre la chouannerie, et surtout de la déshonorer. Ce triste expédient n'avait pas été pratiqué dans la grande Vendée, qui formait un tout compact, une espèce de forteresse où les républicains ne pouvaient guère pénétrer que par la baïonnette ou le canon; mais dans nos contrées, où ils tenaient les villes et les bourgs, où les communes révolutionnaires étaient mêlées aux communes royalistes, où blancs et bleus, concurremment, battaient le pays dans tous les sens, il leur était plus facile de se déguiser sous le costume les uns des autres. La contre-chouannerie les infesta pendant les deux guerres. Comme elle se recrutait chez des gens sans scrupules, des pillards, des voleurs assurés de trouver dans leur ignoble métier non-seulement l'impunité, mais, indépendamment du pillage, un salaire régulier, cet assignat de cinq livres, leur paye journalière, qui leur avait valu le sobriquet de *Cent-Sols*, des galériens, comme ceux que l'armée Noire avait dû jeter sur les côtes d'Angleterre; qu'elle comprenait le rebut des compagnies fran-

[1] « Les troupes se livrent au pillage, quelques soldats même se déguisent en chouans pour le faire avec impunité. On attribue ces excès à quelques mauvais sujets de la légion germanique. » (Procur. gén. synd. à Com. sal. publ., Angers, 2 juill. 1795; Savary, t. V, p. 231.)

Aux environs de Bayeux, les galeux de l'hôpital vont chouanner dans la campagne. (Arch. de la guerre, 17 février 1796.)

« J'ai demandé le changement de votre régiment suspect de connivence avec les chouans et trop attaqué par la calomnie depuis que l'uniforme des hussards a été vu dans plusieurs chouannages du côté de Bayeux. » (Dugua au chef de brigade Thierry, Caen, 9 mars 1796.)

[2] Environs de Saint-Brieuc, 1er juillet; — Eure, 14 juillet 1798; — général La Rue à gén. Dumesny, 17 oct. 1797. (Arch. de la guerre.)

[3] Notamment Bernardin Lepage dans la Manche. (Sarot, t. II, p. 181.)

Digitized by Google

ches, dont la composition générale, comme nous l'avons vu, offrait si peu de garantie et donnait lieu à tant de plaintes, elle ne pouvait manquer de se livrer à tous les excès : n'était-ce pas l'ennemi, le vrai chouan, qui devait en être accusé et en payer le prix? Certains historiens, ne pouvant nier l'existence des contre-chouans, ont affecté de ne rien dire de leur rôle et ont ainsi méconnu un des éléments les plus nécessaires pour l'appréciation de la chouannerie ; des témoignages nombreux et irrécusables nous permettront de réparer cette omission [1].

Le général Rossignol, alors en Bretagne, disait dans une lettre du 25 germinal an II (14 avril 1794) :

« J'ai rencontré quelques bandes de nos amis qui font bien leur besogne; ils tuent tout ce vieux levain de patriotes tièdes que la guillotine n'a pas retranchés du sein de la République; mais il faut y regarder à deux fois. Ces enragés-là ont été démasqués par les vrais brigands, et ils disent qu'il n'y a plus de sécurité pour eux. Les chouans les attaquent; ils les reconnaissent au parler et aux cheveux qui n'ont pas encore pu pousser assez longuement. Je pense qu'on pourrait les utiliser ailleurs; ils ont fait leur coup ici; ils ont fait abhorrer les brigands ; nous n'en demandions pas davantage; il y a fureur partout contre ces monstres. Les patriotes s'enthousiasment au récit des horreurs qu'ils commettent; et quand la nouvelle de quelque crime bien horrible nous arrive, je lâche les gardes nationales, qui ne font point de quartier[2]. »

L'autorité civile s'en méla. Boursault, représentant en mission dans l'Ouest, prépara un arrêté dans lequel il réglementait avec une précision minutieuse l'organisation, dans plusieurs départements, de compagnies de contre-chouans, soumis à l'autorité civile autant qu'à l'autorité militaire, mais destinés plutôt dans sa pensée, semble-t-il, à constituer une sorte de garde nationale d'élite qu'une bande d'espions armés.

[1] Cf. Muret, t. IV, p. 281 et 383; — Descépeaux, p. 428 et 509; — Crétineau-Joly, t. III, p. 220, 243; — *Orne archéol.*, p. 137; — Lepelletier, t. II, p. 419; — Lefaverais, *Histoire des communes du canton de Messei*, p. 208; — Abbé Deniau, t. V, p. 556; — Pitre-Chevalier, p. 607, 633; — *Georges Cadoudal*, p. 166; — Etc.

[2] Muret, t. IV, p. 384. Cf. Lettre du commandant Thierry, Genneteil (Maine-et-Loire), 22 novembre 1795 (Abbé Deniau, t. V, p. 556); — Lettre du général Beaufort au min de la guerre; Fougères, 20 décembre 1793 (Arch. de la guerre).

Digitized by Google

Ce projet fut combattu par Bollet, collègue et ennemi de Boursault, et par d'autres patriotes. Ils y voyaient de nombreux inconvénients : jalousie des autres soldats moins bien payés et soumis à une discipline plus rigoureuse ; destruction de l'unité dans le commandement ; collisions possibles entre des troupes de même parti, trompées par la diversité des costumes ; danger que des hommes choisis parmi les patriotes exaltés, ayant à venger la mort de leurs proches ou le pillage de leurs propriétés, n'employassent à servir leurs haines particulières les armes qu'on leur aurait confiées. Boursault insista : il jugeait son projet excellent, et l'indulgence avec laquelle Hoche et les autres généraux l'avaient accueilli lui fournissait un argument de plus ; il ne put toutefois le faire adopter par la Convention.

Mais elle ne tarda pas à rendre elle-même un décret dans lequel, revenant aux procédés de Rossignol, elle organisait les *faux chouans* ou *contre-chouans* en corps d'espionnage (4 septembre 1795).

« Article premier. — Les généraux des armées des côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, feront former, dans chaque division de leur armée, une ou plusieurs compagnies d'hommes d'élite.

« Art. 2. — Il sera fourni à chacun des hommes de ces compagnies un habillement complet, tel que le portent les habitants des campagnes du pays où la compagnie devra agir.

« Art. 3. — Il sera attaché à chaque compagnie un nombre de guides choisis parmi les hommes d'un patriotisme sûr, et qui connaissent le mieux le pays.

« Art. 4. — Ces compagnies, ainsi formées, seront destinées à se porter à l'improviste sur les points où l'on aura appris qu'il se trouve un sous-chef ou affidé des rebelles, pour l'enlever et le livrer à la justice[1]. »

Ces contre-chouans se distinguaient par l'exagération de leur costume : chapelet au cou, scapulaire sur la poitrine, profusion de plumets et de rubans blancs au chapeau ; ils étaient la charge plutôt encore que la copie des chouans véritables. Mais

[1] Muret, t. IV, p. 385 ; — Etc.

Digitized by Google

ils ne se bornaient pas à ces manifestations grotesques, ils enchérissaient sur les crimes qu'ils devaient réprimer.

Les témoignages abondent.

C'est Krieg, dont nous connaissons déjà la libre franchise, écrivant à Bollet :

« Ne t'étonne pas de tous les crimes dont nous sommes inondés. Les patriotes du pays crient beaucoup pour peu de chose. Ils ont tellement peur, qu'il faudrait une garnison pour garder chaque maison. Le fait est que, sauf le cas de guerre, après la paix que l'on a faite contre mon gré, et dont les rebelles du Morbihan ne se soucient guère plus que moi, il n'y a pas eu de leur part tous les crimes qu'on leur attribue : ce sont de bons soldats et de braves gens, un peu trop pris de fanatisme peut-être ; mais chacun a le sien dans ce bas monde. Ils ont celui de la ci-devant religion ; nous, celui de la liberté. Ce qui fait le mal dans ces contrées, c'est le galérien qui y fourmille, et dont on a fait de véritables chouans de contrebande. Hoche, pour son honneur, nous en débarrassera, j'espère ; mais il est temps d'arrêter ces brigandages, dont les rebelles ne seront pas plus dupes que les administrateurs. On les appelle les *faux chouans*. Au langage et à la tenue, ils sont si reconnaissables, qu'il n'y a pas moyen de se tromper. Dis donc à Hoche et à Chérin de faire sabrer cette canaille[1]. »

C'est le ministre de l'intérieur lui-même, avouant à son collègue de la guerre l'insuccès de la mesure :

« Le désir d'arrêter les progrès des chouans a fait imaginer des compagnies franches, appelées *contre-chouans*, mais elles sont composées d'hommes qui, au lieu de maintenir la sûreté des personnes et des propriétés dans les pays infestés par les brigands, y portent le ravage et la terreur[2]. »

[1] Muret, t. IV, p. 387. Hoche n'avait pas au sujet des *faux chouans* les mêmes scrupules que Krieg ; il écrivait à Grigny, le 1er mars 1796 : « Tâchez donc de prendre Charette ; vous y parviendrez en ne lui laissant aucun repos, en employant des ruses, en faisant déguiser quelques hussards et volontaires en paysans et munis de cocardes blanches. » (Savary, t. VI, p. 206 ; — Rousselin, t. II, p. 330.)

[2] 20 mars 1796. (Arch. de la guerre.)

V. dans Muret, t. IV, p. 281 et 388, le récit d'attentats horribles commis par les faux chouans en dehors de la basse Normandie. Autre affaire à Plemet (Côtes-du-Nord), le 15 avril 1795. (Arch. de Kernuz.) — Crétineau-Joly, t. III, p. 244.

Citons seulement en basse Normandie :

A Buais (Manche), assassinat par un nommé *Sans-Quartier*, faux chouan,

Digitized by Google

« Il faut... », écrivait encore le 13 mars 1798, à Oudard, Sotin, ministre de la police du Directoire :

« Il faut que la chouannerie soit déshonorée dans ses œuvres vives; les ministres de l'intérieur et de la guerre vous donnent des instructions dans ce sens. Moi, je vous annonce quelques centaines d'hommes d'exécution que vous pouvez employer à *tout!*... Qu'ils soient barbares en criant : *Vive le Roi!*... en priant le ci-devant bon Dieu!... Faites dresser des procès-verbaux horribles par les compères des administrations départementales, et qu'on m'adresse tout cela saupoudré de larmes; le reste me regarde[1]. »

Langage véritablement odieux! Encouragement donné à toutes les turpitudes et à tous les crimes!

Les déguisements et les expéditions se faisaient d'ailleurs sans ordre aucun, en dehors des officiers supérieurs, sans concert préalable entre les différentes bandes de faux chouans opérant dans la même contrée et exposées soit à tirer les unes sur les autres, soit à imputer aux vrais chouans les exploits de leurs propres camarades[2].

d'un vieillard nommé Herbert, qui avait déposé contre lui dans une affaire de vol, quelques années auparavant. L'assassin fut atteint par les royalistes peu de jours après et passé par les armes. (Muret, p. 388.)

A la Ferrière-aux-Étangs (Orne), pillage par un détachement de la compagnie franche de Domfront (21 décembre 1795). « ... Plusieurs des dénommés ci-devant et autres citoyens ont déclaré que plusieurs de la troupe désignée étaient en cocarde blanche, pour contrefaire les chouans, en leur demandant de quel parti les citoyens sont et que ceux que la frayeur fait leur répondre : « Royalistes! » ils les menacent de les fusiller et les maltraitent, de façon que les gens de campagne, rapport à ces déguisements, sont exposés à chaque instant ou à perdre la vie ou à être maltraités en voyant enlever et consommer leur propriété. » (Délibération du cons. mun. du 30 déc. Communiquée par M. Adigard.)

A Allemagne, près de Caen, le 7 mai 1796, des contre-chouans se livrent à des excès de tout genre : une jeune fille est violée, cinq ou six personnes blessées par eux. (Laberge, comm. du Direct. exéc. près l'adm. munic. de Mondeville, à commiss. près l'admin. centr., 8 mai; Arch. de la guerre.)

Soixante contre-chouans des compagnies franches de Caen désertent en septembre 1796, sous la direction d'un nommé Poret, de Saint-Pierre-sur-Dives, pour se réfugier, suppose-t-on, dans les bois de Garnetot et de Montpinçon. (Comm. du Direct. exéc. près l'adm. départem. à Dugua, 16 septembre 1796; Arch. de la guerre.)

[1] Muret, t. V, p. 39; — Lepelletier, t. II, p. 425.

[2] 18 juin 1798, procès-verbal de la gendarmerie de Laval, qui s'est déguisée en émigrés pour battre la campagne et qui a été toute surprise d'apprendre dans une auberge qu'il y avait dans le pays des bleus déguisés aussi en émigrés. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

L'emploi des faux chouans continua cependant, et on en trouve encore des exemples en 1799 et 1800[1].

SOBRIQUETS.

La plupart des chouans de basse Normandie, chefs et soldats, étaient, comme ceux des autres provinces, affublés de sobriquets plus ou moins bizarres.

Deux causes principales y contribuaient.

En premier lieu, la crainte chez l'insurgé, en guerroyant sous son véritable nom, de se dénoncer pour ainsi dire lui-même et d'attirer sur lui, sur sa famille, les persécutions des autorités, les vengeances des ennemis.

Ensuite, l'espèce de fraternité ou plutôt de camaraderie qui s'établit naturellement entre gens voués au même métier, aux mêmes dangers, et formant comme une société particulière dans la société générale : écoliers dans les colléges, soldats à l'armée, apprentis dans le compagnonnage, malfaiteurs dans leurs bandes. Les sobriquets, qui naissent de la familiarité des rapports, resserrent aussi cette familiarité.

Presque tous les noms propres, et à plus forte raison les so-

[1] « Je viens de former une compagnie de contre-chouans de trente braves grenadiers, commandés par d'excellents officiers. Je les ai fait habiller et armer à cet effet. Ils sont sortis cette nuit de chez moi, et le plus grand secret règne sur leur mission, pour laquelle je leur ai remis beaucoup d'instructions. J'espère qu'ils rencontreront leurs prétendus camarades dont ils rendront bon compte. » (Gén. Moulin à Dir. exéc., 10 mars 1799; Arch. de la guerre.)

« Le capitaine Delpuech a opéré dans les environs de Laval, avec une colonne mobile de contre-chouans; mais les habitants de la campagne ont cru s'apercevoir qu'ils étaient trompés et ont manqué de confiance dans les prétendus chouans. » (Gén. Vimeux, Tours, 30 mai 1799; Arch. de la guerre.)

« J'ai eu les renseignements les plus certains par un détachement de contre-chouans qui ont parcouru ce département et qui, au moyen de leur travestissement, ont été très-bien accueillis dans certaines maisons, logés et hébergés avec toutes les marques de la protection la plus affectueuse. » (Moulin, général en chef par intérim, à min. de la guerre, Rennes, 1er messidor an VII (19 juin 1799); Arch. de la guerre.)

« Le capitaine commandant la gendarmerie nationale à Saint-Lô a fait partir, le 15 de ce mois, sous le costume de chouans, vingt sous-officiers et gendarmes qui ont fait une tournée et sont rentrés le 20, ayant arrêté un prêtre très-dangereux, huit chouans, dont quatre armés, et douze déserteurs. » (Chef du 4e escadron de gendarmerie à min. de la pol., Caen, 11 févr. 1800; Arch. nat.)

Digitized by Google

briquets, les surnoms, ont eu à l'origine une signification; ils ont exprimé quelques rapports existant entre le nom et le personnage qui le portait : qualités ou imperfections physiques ou morales, habitudes professionnelles, circonstances même fortuites ayant marqué d'un trait particulier la vie de l'individu. Mais il faut reconnaître que dans la chouannerie les sobriquets furent en général distribués à l'improviste, au hasard; il serait inutile d'y chercher des explications rationnelles.

Si Frotté avait, comme on doit le supposer, adopté le sobriquet de *Blondel* par allusion à la fidélité légendaire du troubadour de Richard, il est bien certain que la plupart de ceux qui le désignaient par ce sobriquet n'y attachaient aucun sens, non plus qu'à celui de *Ferdinand* qu'il prenait aussi quelquefois; que les noms de *Gérard, Gabriel Varon, Paul,* donnés à Ruays, à d'Oilliamson, à Bourmont, n'impliquaient point une signification caractéristique.

Plusieurs chouans étaient connus plutôt par leur prénom que par leur nom même ; c'est ainsi qu'on disait *Alexandre* pour Billard, *Henri* pour Saint-Paul, *Michel* ou *Michelot* pour Moulin, *Robert* pour Le Prévost de la Moissonnière.

D'autres étaient désignés par le nom de leur ancien régiment : *Aunis, Artois, Berry, la Feuillade, Navarre, la Couronne, le Carabinier,* ou par leur lieu d'origine : *Picard, Le Nantais.*

Beaucoup portaient des noms de plantes ou de fleurs, par contraste avec la rudesse de leurs habitudes : *La Violette, La Rose, Fleur-d'épine, Les Choux, Branche-d'or, Brin-de-jonc.*

L'histoire ancienne et même l'histoire de la Révolution avaient fourni leur contingent : *Salmanazar, César, Alexandre, Tamerlan, Tancrède, Bayard, Turenne, Jean Bart, Dumouriez, La Fayette, La Rochejaquelein, Charette.*

Assez rares les désignations qui rappellent certaines particularités personnelles : *Le Gros, L'Aimable, Constant, Sincère, Voltige, Caquetot, L'Intrépide, Cartouche, Dos-de-navire, La Grimace.*

Digitized by Google

Rares aussi celles qui portaient la rustique et sauvage empreinte de la chouannerie elle-même, du baptême du bivouac ou du cabaret royalistes : *Perce-pataud*, *Brise-bleu*, *Galope-la-Frime*, *Happe-galette*, *Saute-lard*, *Pot-à-crème*.

Presque tous les sobriquets sont empruntés au vocabulaire des anciens troupiers : *Va-de-bon-cœur*, *La Terreur*, *Vit-sans-Soin*, *Francœur*, *Cœur-de-roi*, *Brasdefer*, *Frappe-d'abord*, *Le Vengeur*, *Moustache*, *La Joie*, *Sans-Quartier*, *Sans-Souci*, *La Jeunesse*, *Pas-perdu*, *Tranche-Montagne*, *Brave-la-mort*, etc., ou n'ont aucune signification : *Ferdy*, *Sotano*, *Tata*, *Bellavidès*, *Petrowitz*, *Paratowski*, *Dalféro*, *Griffon*, *Vivien*, *Fortunat*, *Pénitel*, *Cro-cro*, *Château-de-Dieu*, etc.

Les signatures des quittances que donnaient les chouans à raison des contributions exigées des acquéreurs de biens nationaux, des fermiers d'émigrés ou d'autres individus, sont à plus forte raison imaginaires. Aux archives de Kernuz, j'en ai compté plus de cent différentes, données dans le seul district de Craon, au commencement de 1796, en général par deux ou par trois. A côté du nom de *Charette*, *quaporal*, celui de *Dumouriez*; près des sobriquets ordinaires, d'autres qui caractérisent trop bien ceux qui les prenaient : *Bois-de-bûcher*, *Fripon*, *Voleur*. Au pied de beaucoup de ces quittances, cette singulière boutade :

Vive les chouans
Qui font la guerre aux protestants[1] !

ENFANTS.

Des adolescents, voire des enfants, furent jetés dans ces aventures terribles, témoins discrets, confidents utiles, espions rusés[2], courriers agiles, quelques-uns même faisant déjà le coup de fusil à l'âge où, d'ordinaire, on ne connaît de la guerre que le jeu des barres. Il n'y a que les guerres civiles, hélas! pour tremper ainsi les corps et les âmes[3].

[1] Cf. Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1888, p. 177.

[2] Le commissaire près l'adm. mun. du canton rural de Falaise se montre fort scandalisé des libéralités que fait de Mésange du Gast aux enfants qui lui servent d'espions; il leur a donné des pièces de vingt-quatre sous! (2 mai 1796 : Arch. de la guerre.)

[3] Madame de La Rochejaquelein (chap. vii) parle des jeunes Mondyon et Lan-

Digitized by Google

Le jeune de Gonneville, qui fut depuis un brillant colonel, remplissait dès l'âge de douze ans des missions importantes, servant d'intermédiaire entre Bruslart et Frotté, allant de Rouen à Caen et de Caen à Alençon, passant au besoin ses nuits dans les bois ou dans les champs et ne s'endormant qu'après avoir soigneusement caché ses dépêches sous des pierres; ses absences duraient quelquefois quinze jours[1].

Un autre enfant du même âge, Bourgeauville, envoyé par sa mère, de Trun où elle demeurait, au manoir du Mesnil qui n'en est pas éloigné, pour avertir les officiers chouans qui s'y trouvaient qu'un détachement républicain devait les surprendre pendant la nuit, partait le soir, en évitant la grande route et suivant les sentiers au travers des herbages et des champs. Arrivé à une planche étroite sur un fossé profond et couvert de buissons, il entendit au-dessous de lui des gémissements et des reniflements terribles. Il eut peur, et rebroussa chemin. « Mais », me racontait-il quarante ans après, « je réfléchis bientôt que si je n'arrivais pas au Mesnil les malheureux qui s'y trouvaient, que je connaissais et pour qui j'avais de l'amitié, allaient être pris et peut-être tués. Je franchis donc la planche presque en courant et avec un serrement de cœur indicible. Arrivé sur l'autre bord, je reconnus à des grognements mieux articulés que les ennemis cachés étaient les porcs d'une ferme voisine. Je fus joyeux et même un peu fier d'avoir rempli ma mission jusqu'au bout. Les chouans, à qui je racontai mon aventure, me firent de grands compliments et me remercièrent vivement. Ils voulaient me reconduire; je revins bravement tout seul. »

Les jeunes filles ne montraient pas moins d'intelligence et de

gerie allant au feu à quatorze et treize ans; La Ville-Régny y allait à douze ans. (Chateaubriand, *De la Vendée.*) Lebreton entrait dans les chevaliers de la Couronne à douze ans. En 1815, les élèves du collége de Vannes eurent toutes les peines du monde à empêcher leurs camarades de moins de quinze ans de les suivre. (Rio, *La Petite Chouannerie;* — Abbé Bainvel, *Souvenirs d'un écolier en* 1815.) Adolphe de Cambourg, à la même époque, était nommé officier à quatorze ans.

[1] *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville,* publiés par la comtesse de Mirabeau, sa fille; Paris, 1875, in-8°; — *Cinq Épées,* par le général Amert; 1882, in-8°.

Digitized by Google

courage. Le fanatisme révolutionnaire, de son côté, n'épargnait ni le sexe ni l'âge : on poursuivait, on condamnait et surtout on fusillait nombre d'individus au-dessous de seize ans.

FEMMES. — GALANTERIE.

A leur terrible vie, plusieurs des insurgés trouvaient encore moyen de mêler des intrigues galantes. De même que la plupart des lettres de la *Correspondance d'Égypte* contenaient des cheveux[1], on assure que celle des chouans était également chargée de gages d'amour mêlés au récit de prouesses guerrières et à des projets politiques[2] : sorte de fièvre commune à tous ceux qui sentent que la vie leur échappe et qui se pressent d'en savourer les dernières jouissances ! Les femmes, de leur côté, devaient être séduites par le prestige, toujours dangereux, de ces existences de périls et d'aventures ; quelques-unes, par l'ardeur d'un dévouement chevaleresque à la religion et à la royauté proscrites, dévouement qu'elles partageaient, qu'elles avaient même inspiré : témoin l'influence de madame Atkyns sur les premiers projets de Frotté ; d'autres, enfin, par le besoin de jouer un rôle dans de mystérieuses et périlleuses intrigues. L'imagination, la pitié, la vanité même pouvaient aisément transformer à leurs yeux en héros de roman de vulgaires coureurs d'aventures[3]. Il n'est pas jusqu'à leur costume pittoresque, à leurs allures tapageuses, à leurs armes crânement portées qui ne tournassent la tête des belles filles, et les jeunes chouans dans les cabarets, aux foires, aux danses de village, étaient l'objet de toutes les œillades[4].

[1] *Correspondance de l'armée française en Égypte*, publiée en Angleterre et pour partie en France (par Simon), 1799.

[2] *Almanach du dix-neuvième siècle*, 1800, p. 120.

Le portefeuille de Commarque renfermait des gages de ce genre.

[3] Le roman et le théâtre ont bien saisi ce côté du cœur et de l'histoire. Qu'on relise *Waverley*, de Walter Scott, le type immortel de ce que les romanciers modernes ont écrit sur nos guerres civiles ; *Le Dernier Chouan*, de Balzac ; *Thérèse Aubert*, de Charles Nodier ; *Valcreuse*, de J. Sandeau ; *Le Chevalier Destouches*, de Barbey d'Aurevilly ; *Diane de Chivry ; les Louves de Machecoul*, d'Alexandre Dumas, etc.

[4] V. ci-dessus, t. I, p. 138.

On dansait, le dimanche, avec les jeunes filles du Bocage, « au cotillon de dro-

Digitized by Google

Une querelle sanglante, dans laquelle il y eut beaucoup de blessés, mais heureusement pas de morts, éclata à l'assemblée paroissiale de Vernix (Manche), le 25 août 1796, occasionnée par une rivalité galante.

C'était après l'armistice. Les bleus et les chouans fraternisaient volontiers, mais sans quitter, les premiers leurs sabres, les autres leurs marottes. L'assemblée n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années; le temps était superbe, la foule énorme. Les chouans étaient là en grand nombre; cinquante à soixante soldats de la garnison de Brécei étaient venus de leur côté.

Après une journée paisible, on vit tout à coup s'élever du chemin où se tenait l'assemblée des nuages de poussière, les sabres et les marottes se croiser en l'air; on entendit retentir les cris de : *Vive la République! Vive le Roi!* Une mêlée furieuse s'engagea entre les bleus et les chouans, se frappant avec leurs armes, à coups de pied et de poing, se colletant, s'arrachant les cheveux, se mordant à belles dents, se bousculant par terre. Moins nombreux que leurs adversaires, mais mieux armés et se groupant pour mieux se défendre, les bleus finirent par se dégager et présenter un front assez menaçant pour les tenir à distance; les femmes en profitèrent pour se jeter entre les combattants et les séparer. Les bleus reprirent en bon ordre le chemin de Brécei, en entonnant le *Chant du départ :*

La victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La liberté guide nos pas...

Les chouans leur répondirent par une chanson populaire :

Tu portes l'habit bleu,
Tu te bats contre Dieu,
Maudite République!

et se retirèrent en emportant au bout de leurs bâtons, comme des trophées, deux chapeaux de militaires perdus dans la bagarre.

guet à raies multicolores, au léger fichu d'indienne à fond blanc semé de pois ou de fleurettes, à la bavette rouge, au tablier lilas tendre, aux souliers à boucles luisantes, au bonnet de fine batiste aux ailes légèrement relevées ou recourbé au sommet comme le cimier d'un casque, qui seyait si bien à leur figure mutine. » (J. Tirard, *Moniteur du Calvados*, août 1882, et *Esquisses du Bocage normand.*)

Digitized by Google

On ne sut que plus tard comment le combat s'était engagé. Une jeune fille de Saint-Martin le Bouillant venue avec les chouans, dont l'un était son amant, tenait à la main un verre de cidre. Un militaire voulut trinquer avec elle. Soit crainte de déplaire à son amant, soit tout autre motif, elle refusa et jeta dédaigneusement son cidre à terre. Le soldat lui jeta le sien à la figure, et fut rejoindre ses camarades. De là des provocations et une rixe[1].

Une liaison galante eut, vers la même époque, un dénoûment tragique.

Un jeune homme, nommé Édeline, fils d'un marchand ou d'un aubergiste de Granville, servait dans les chouans. Il y avait pour camarade et pour ami Martin du Perron, fils de l'ancien seigneur de Saint-Nicolas des Bois. En allant le voir, il rencontra plusieurs fois mademoiselle du Perron (qu'on appelait aussi mademoiselle de Saint-Nicolas), l'aima et s'en fit aimer. Il lui offrit quelques bijoux et notamment des boucles d'oreilles en or à la mode du jour, qu'elle portait publiquement. Il la demanda en mariage. La mère était bien disposée; le père, tout plein de ses préjugés nobiliaires, refusa dédaigneusement, en s'étonnant qu'un homme de basse condition eût osé aspirer à l'honneur de son alliance. Mademoiselle de Saint-Nicolas déclara alors qu'elle ne se marierait pas sans le consentement de son père. Elle remit à Édeline les bijoux qu'il lui avait donnés; mais elle voulut garder les boucles d'oreilles, en en payant le prix. Édeline, très-violent, se jeta sur elle, arracha les boucles, en déchirant les oreilles, et s'en alla. Le jeune du Perron lui demanda raison de l'outrage fait à sa sœur. Un duel à mort fut convenu; il eut lieu sur le pont de Vernix, devant une foule considérable. Les adversaires devaient marcher l'un sur l'autre et tirer à dix pas. Du Perron, favorisé par le sort, tira le premier sans atteindre Édeline; puis, voyant celui-ci l'ajuster et saisi d'une terreur panique, il prit la fuite à toutes jambes. Édeline le poursuivit, l'atteignit au passage d'un échalier et lui tira dans

[1] Desfeux, mss.

Digitized by Google

le dos un coup de pistolet, dont il mourut quelques jours après.

Édeline se maria, devint percepteur à Villedieu, fit de mauvaises affaires et finit par se donner la mort, vers 1844.

Mademoiselle de Saint-Nicolas s'était mariée de son côté, plus de vingt ans après sa triste aventure[1].

*
* *

Très-peu de Normandes prirent part à main armée aux luttes de la chouannerie : leur tempérament froid, leur humeur passive ne les y poussaient pas. On citait pourtant à Subligni (Manche) une chouanne qui, vêtue en brigand et armée d'une hache, conduisait parfois les hommes et qu'on appelait *la Capitaine*[2]. Beaucoup, en revanche, montrèrent un admirable dévouement en dehors, ou si l'on veut, à côté du champ de bataille. Elles servaient de guides, elles cachaient les proscrits, elles soignaient les blessés, elles transportaient les cartouches et en fabriquaient même au besoin; elles faisaient presque tout le service de la correspondance. Parmi les *agentes* les plus intelligentes et les plus dévouées, on a retenu les noms de madame de Frotté, belle-mère du général, à Caen; — de madame de Guille et de madame Esnault, dans la même ville, cette dernière très-liée avec la femme du sénateur Doulcet de Pontécoulant, « adroite, intrigante, spécialement chargée des négociations avec les autorités républicaines »; — de madame Le Breton, aux environs de Vire; — de madame Moisson, au château de Montchamps, dans la même région; — d'Anne Le Moussu, marchande à Vézins

[1] Desfeux.

[2] *Avranchin monumental*, t. II, p. 140; — *Amateur manchois*, t. I, p. 70.

Nous ne pouvons omettre ici le nom d'une femme-soldat qui, Normande d'origine, alla faire le coup de feu à Quiberon et dans l'émigration, madame de Benne, née Louise-Françoise de Haussey. Elle mourut au Bois-Manselet, commune de Lonlai-le-Tesson, en 1838, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Sa fille épousa Alexandre Cocherie, qui avait fait la guerre de Normandie et obtenu un fusil d'honneur. (Chrétien, *Notes*, mss.; — V. des Diguères, *La vie de nos pères en basse Normandie*, 1879; — Comte de Contades, *Notice sur la commune de Lonlai-le-Tesson*, p. 209 et suiv.; — *Intermédiaire*, 25 août 1885, article fort erroné.)

Digitized by Google

(Manche), poursuivie en octobre 1798 pour intelligences avec l'ennemi et provocation à la désertion, et trop heureuse d'en être quitte pour neuf ans de détention[1]; — de madame de Vaubadon, de mademoiselle de Cyresme et de madame Dumesnil, à Bayeux; — de madame de Chivré, « la plus chouanne des femmes »; — de madame Rose de Beauvillé, que les correspondances secrètes désignaient sous le nom de *Jeanne d'Arc;* — de mesdames de Beauvoir, de la Primerais, Le Nepveu; — de madame de Clinchamps, d'Avranches; — d'une autre dame qui, sous le pseudonyme de Roger-Ducos, correspondait avec Frotté pendant ses séjours en Angleterre[2]; — d'autres femmes de la plus humble condition : la *Pipette,* à Granville[3]; la fille Pierre, pauvre manchote, cachée dans un taudis de la rue Bicoquet, à Caen, et la fameuse *Marie Loisel,* personnage légendaire, à qui l'on prêtait un rôle des plus dangereux, que l'on cherchait partout sans pouvoir la saisir nulle part : grande dame pour les uns, servante pour les autres; inconnue à tous[4]. Ce monde montra, en général, une fidélité et un courage à l'épreuve[5].

Un certain nombre de femmes furent comprises dans la distribution des brevets d'honneur accordés en février 1821 « aux personnes qui avaient donné des preuves de courage, de bravoure et de fidélité dans les armées royales de l'Ouest ».

[1] Sarot, t. III, p. 171.

[2] Probablement madame d'Anjou, d'Avranches (mal à propos désignée plus haut, p. 86, sous le nom de d'Agon), « pleine d'activité, d'esprit, très-intrigante, chargée de toute la correspondance de ces messieurs ». (Dumesny à min. de la guerre, 12 juin 1797; Arch. de la guerre.) Arrêtée de nouveau en pluviôse an IX, enfermée au Temple, où elle fut traitée durement; on avait saisi chez elle beaucoup de pièces en chiffres ou écrites à l'encre sympathique, qu'elle prétendait y avoir été laissées par d'Hugon et dont elle aurait ignoré le contenu. D'Hugon s'était, en effet, longtemps caché dans sa maison, et elle ne pouvait encore entendre prononcer son nom sans verser des larmes. Madame Hellouin d'Anjou avait alors trente-huit ans. Elle était née à Moncuit (Manche); elle avait porté, dans la correspondance, les autres sobriquets de *Blondel, Duchesne, Duval* et *Mercier.* (Arch. nat., F[7], 6233; — Forneron, *Le dernier prince de Bouillon,* p. 16.)

[3] Ménager, *Chroniques,* p. 445; — Abbé Deschamps du Manoir, lettre du 3 mai 1888. Son véritable nom était Le Tourneur.

[4] Dumesny à Dugua, 3 sept. 1796. (Arch. de la guerre.)

[5] Voir sur quelques-uns de ces noms, Forneron, *Le dernier prince de Bouillon,* p. 16.

Digitized by Google

Orne : madame veuve Durand, à Saint-Cornier; madame veuve Friloux, à Chanu; madame veuve Bignon de Monceaux, à Séez; madame Roger, à Alençon; madame Lenoir La Pommerie, à Alençon; mademoiselle Morel, à Alençon.

*
* *

Plusieurs cependant de celles que leur naissance, leurs alliances, leurs antécédents eussent dû rattacher plus étroitement aux royalistes, les poursuivirent avec un acharnement et surtout une perfidie indignes. Chez les unes, c'était sans doute l'entraînement du besoin et une vénalité qui n'est guère de leur sexe; chez d'autres, le ressentiment d'une passion dédaignée ou trahie par un amant royaliste, le désir de servir la cause d'un amant républicain; une irritation sourde contre la caste dont certains torts de vie privée les avaient en quelque sorte exclues.

L'histoire de la chouannerie normande nous a présenté quelques noms de femmes ainsi atteintes, au moins par de cruels soupçons.

En voici d'autres :

Une dame Coisel, des environs de Mortain, fut accusée d'avoir voulu livrer les chouans, à qui elle faisait grand accueil et parmi lesquels, à l'entendre, elle voulait choisir les futurs de ses deux filles. Un soir, trois déserteurs et cinq jeunes chouans étaient réunis chez elle, au village de la Pierre, près des forges de Bourberouge, et se divertissaient gaiement. Elle aurait envoyé secrètement prévenir le commandant d'un poste voisin. A onze heures, un détachement arrivait dans la cour. Le cliquetis des armes s'entre-choquant dans l'obscurité donna l'éveil aux chouans, qui n'eurent que le temps de fermer la porte principale. Mais la maîtresse du logis avait laissé ouverte une croisée par laquelle les bleus firent une décharge qui tua un des déserteurs, en blessa un autre au bras et fracassa le genou de Graindorge, de Ger, un des gendres en expectative. Les royalistes, hors d'état de résister, s'élancèrent par une porte de derrière, en essuyant le feu du poste qui la gardait, bousculèrent les soldats entassés dans la cour et, leurs habits criblés de balles, le

Digitized by Google

corps haché de coups de sabre, parvinrent à escalader les palissades qui la fermaient et à se sauver. Guimont, officier de la compagnie de Saint-Jean, reçut pour sa part six coups de sabre sur la tête, et Graindorge, déjà blessé au genou, en eut deux au visage; il mourut peu après de ses blessures.

Madame Coisel se retira tranquillement à Mortain, avec le détachement républicain [1].

Billard cite aussi une dame noble, des environs de Lonlai-l'Abbaye, qui aurait livré aux républicains, dans l'hiver 1794-95, neuf chouans qu'elle avait retenus à souper, et dont cinq périrent; les autres se firent jour au travers des baïonnettes ennemies [2].

La Bretagne nous offrirait de plus odieux exemples, ne fût-ce que celui de cette dame de bonne maison qui livra son mari, chef de chouans, épousa un général républicain et finit par redevenir ardente royaliste [3].

CLERGÉ

SERMENTS — GUERRE — ASSASSINATS

Les formules des serments exigés des prêtres fonctionnaires ou non varièrent souvent : elles n'impliquaient pas toutes les mêmes engagements et ne furent pas également condamnées par l'Église; mais l'opinion populaire ne se passionna en réalité qu'au sujet du serment à la Constitution civile du clergé (1790). Les ecclésiastiques qui le prêtèrent furent immédiatement flétris du nom de *jureurs* ou d'*intrus*. Cette dernière épithète visait l'usurpation par eux des fonctions et des bénéfices dont les titulaires canoniques étaient violemment chassés; tous les autres serments qui suivirent celui-là en parurent la conséquence si naturelle, qu'on n'y donna guère d'attention. Quant à ceux qui le refusèrent ou le rétractèrent, aux *réfractaires*, cette pro-

[1] Moulin, *Mémoires*, mss.; — Séguin, t. II, p. 134. Séguin, toujours porté à l'exagération, parle de « plus de soixante royalistes » ainsi livrés et de « bards lords » avec lesquels on aurait eu la précaution de lier les barrières de la cour pour empêcher de les ouvrir.

[2] T. I, p. 170.

[3] Du Chatellier, t. VI, p. 104.

Digitized by Google

testation courageuse, les sacrifices, les persécutions et les dangers de toute sorte qu'elle entraîna pour eux consacrèrent pour ainsi dire leur situation. Les serments de soumission aux lois de la République ou même de haine à la royauté, que quelques-uns d'eux prêtèrent plus tard, purent être discutés, blâmés même par leurs confrères ou leurs supérieurs, mais sans les faire déchoir du respect et de la confiance des masses ; pour elles, les questions de personnes priment toujours celles de principes et surtout de nuances théologiques ou politiques.

*
* *

Les prêtres réfractaires qui restèrent cachés dans le pays, ou qui y rentrèrent successivement après un séjour plus ou moins long à l'étranger, furent très-nombreux, surtout dans le Bocage[1] et dans l'Avranchin. Leur courage, leur zèle et les dangers incessants auxquels ils étaient en butte leur donnaient sur l'esprit des populations un ascendant énorme ; ils en profitaient naturellement pour les encourager dans leurs sympathies pour les chouans, dans leur résistance aux lois de la République. Nous avons vu, pourtant, que c'était par l'entremise du clergé réfractaire que Hoche, politique habile autant que bon capitaine, s'était efforcé de regagner la confiance des paysans et qu'il y avait souvent réussi.

Plusieurs de ces prêtres fréquentaient les chouans : ils trouvaient dans leurs rangs appui et refuge au besoin, ils leur ser-

[1] Roullours en recélait habituellement six. (*Note* de M. Brunet.)

Parmi les prêtres insermentés qui travaillaient avec le plus d'ardeur à soutenir les fidèles, il faut nommer Guillaume Le Herquer, originaire de Vassi et curé de Claire-Fougère, au doyenné de Condé-sur-Noireau. Il avait émigré, croyant comme tant d'autres que la tourmente serait de courte durée ; mais voyant qu'elle se prolongeait, il avait supplié son évêque, Mgr de Cheylus, de lui permettre de revenir au milieu de ses ouailles. Il y était revenu en effet ; il avait réuni autour de lui les éléments d'une petite mission : MM. Vallée, curé de Saint-Quentin des Chardonnets, destiné au martyre ; Roger, depuis curé de Monci ; Durand, qui devint curé du Theil, qu'il encourageait de ses leçons et de son exemple. C'est principalement entre Vassi et Tinchebrai que s'exerçait son ministère ; mais, hardi, adroit, d'une vigueur peu commune malgré ses soixante ans, il trouva moyen de l'étendre dans soixante et onze paroisses. Il échappa à des dangers sans nombre : apôtre digne des premiers temps. (Abbé Laffetay, *Sem. relig. de Bayeux*, t. III, p. 407 : — *Indicateur de Bayeux*, 27 et 30 août 1867.)

Digitized by Google

vaient d'aumôniers, de secrétaires, de commissionnaires, de guides à l'occasion; mais, de même que dans la Grande Armée vendéenne, très-peu dans la chouannerie normande faisaient le coup de feu [1] : leur caractère sacré, leurs mœurs privées y répugnaient également; les chouans eux-mêmes auraient vu de mauvais œil un pareil oubli des anciennes démarcations sociales. Nous n'avons trouvé qu'un seul nom, celui de l'abbé Brione, de Lonlai-l'Abbaye, mêlé aux luttes armées, et encore nous paraît-il fort probable que son rôle y aura été singulièrement exagéré.

Quant aux *jureurs*, nous les avons rencontrés beaucoup plus souvent marchant à la suite ou même à la tête des colonnes mobiles, faisant le coup de feu et scellant de leur sang leur dévouement à la République : exaltation patriotique chez les uns, désir chez les autres de désarmer les rancunes et les défiances dont le parti révolutionnaire ne cessait de les poursuivre, malgré les gages donnés à sa cause ; chez d'autres, enfin, délaissés par les fidèles, reniés par l'opinion, sans ressources ni relations d'aucune sorte, besoin d'échapper à leur isolement et de se rattacher à tout prix à la vie commune. Les recrues hâtives et rares faites par l'épiscopat nouveau étaient plus accessibles encore que l'ancien clergé à ces entraînements.

Constatons, pour être juste, que plusieurs de ces prêtres constitutionnels, malgré les défiances injurieuses dont ils étaient l'objet de leur part, se montrèrent favorables aux royalistes. « Ils nous ont rendu de très-grands services », avouait Frotté père dans sa correspondance avec le comte d'Artois, et il soumettait à l'évêque de Saint-Pol de Léon un projet de réconciliation de ces prêtres avec l'Église et la royauté [2].

[1] Madame de La Rochejaquelein, *Mémoires*; — Dom Piolin, *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. IV, p. 81 ; — Abbé Boullier, *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval*, p. 288.

[2] Printemps 1796. (Arch. de Couterne.)

Réponse du prince :

« J'ai reçu vos deux lettres, Monsieur. Je ne suis point surpris de ce que l'évê-

Digitized by Google

Dans d'autres circonstances, on les vit ouvrir leur presbytère ou la maison de leur famille à leurs confrères insermentés et proscrits, aux chouans blessés : honorable et touchant contraste avec l'esprit de persécution et de délation, avec les capitulations misérables ou scandaleuses qui déshonoraient beaucoup de leurs confrères.

D'autres patriotes, des fonctionnaires même, montrèrent une égale générosité. Ils fermèrent les yeux sur les refuges offerts, les soins donnés aux proscrits de la cause ennemie ; parfois même, ils se compromirent personnellement pour les secourir.

*
* *

Nous n'avons pas à dresser ici le triste martyrologe des prêtres condamnés par les tribunaux révolutionnaires de nos trois départements.

Voici du moins les noms de quelques-uns de ceux qui périrent violemment au cours de la guerre civile et dont la mort n'a pas été racontée au cours de ce livre.

Calvados. — 30 novembre 1795, l'abbé Piquenard, condamné à mort par la commission militaire établie à Vire par le général Bourgeois et qui siégeait dans la chapelle Neuve. Il fut fusillé ; son cadavre, resté sans sépulture, fut insulté par des mégères ; une femme Clouet eut le courage de l'ensevelir. — Angot, de Loucelles, massacré près d'Isigni, en 1795. — Hurel et Hamel-Marquis, tués, près de Condé-sur-Noireau, par les

que de Coutances a fait pour le curé de Granville ; les vrais pasteurs sont occupés à ramener à la foi tous ceux qui n'ont pas commis de crimes irrémissibles.

« Je vous charge de témoigner de ma part au général connu sous le nom de Janvier la satisfaction que j'ai de son zèle et de ses services.

« Je désire également que les dames qui témoignent tant de dévouement pour notre cause sachent combien le Roi et moi sommes sensibles à leur noble conduite.

« Je vous envoie le mémoire de M. d'Aunoi (d'Auxais?) afin que vous le remettiés à M. de la Chapelle qui me présentera cette grâce, que je suis disposé à accorder.

« Je n'ai pas eu de nouvelles de votre fils depuis quelque temps, mais je crois que son zèle est toujours en action.

« Vous connoissés, Monsieur, tous mes sentiments pour vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

(Aut. sans d.)

Digitized by Google

colonnes mobiles de cette ville et de Domfront. — Oblin, de Lassi, éventré à coups de baïonnette dans l'avenue de la Varinière. — Guezet, de Saint-Aubin des Bois (Manche), tué par les gardes territoriaux, à Sept-Frères. — Dom Granderie, religieux de Barberi, brûlé ou étouffé dans une cheminée avec des raffinements de cruauté (août 1794); cet odieux attentat fut aussi imputé aux chouans. — Vallée, curé de Rulli[1].

Manche. — Le Limousin, vicaire de Lorei (22 avril 1796). — Picot, curé de Curei, et Desfeux, curé de Vessei, massacrés chez ce dernier (14 avril 1796). — Juin, vicaire de Montjoie. — Ozenne, curé de Vernix, ancien professeur au collége d'Avranches, tué à Fleuri (janvier 1796). — De Poivillain, ancien moine de Savigni. — Guillemin, curé du Plessis, et son vicaire (avril 1796). — Guillard, ex-vicaire de la Chaise-Beaudouin. — Lamé, ex-vicaire de Bazouges. — Dufour, curé de Saint-Cyr de Bailleul. — Saint, ex-curé de Saint-Georges de

[1] Séguin, t. I, p. 366; t. II, p. 216 et 259. — *Semaine religieuse de Bayeux*, t. I, p. 201 et *passim*; — Pezet, p. 424.

Quelques anecdotes montrent le degré de fanatisme auquel on était arrivé dans les deux partis et constatent aussi les éclairs d'humanité qui s'y mêlaient parfois. Le Forestier, commissaire du pouvoir exécutif à Ouilli-le-Basset (Calvados), était très-exalté. Un soir, chassant dans un bois avec Desmonts, commandant de la garde mobile, il aperçoit deux prêtres réfractaires qui récitaient tranquillement leur bréviaire. « Je vais en tuer un », dit-il en les couchant en joue. — « Si tu ne baisses ton arme, c'est moi qui vais te tuer », répond son camarade indigné. Quelques jours après, Le Forestier tombait au pied d'un mur, frappé de cinq balles; les cinq coups de feu n'en avaient fait qu'un seul. On arrêta un innocent; les vrais coupables, qui étaient des déserteurs, restèrent inconnus. (Arsène Lainé, *Hist. des châteaux forts en Normandie*, p. 80.)

L'abbé Vallée, curé de Saint-Quentin, se rencontre face à face avec le chef d'une patrouille de bleus dans le petit taillis de la Fleurière, sur le bord de la route de Vire. La maison de ce nom était le refuge de plusieurs prêtres proscrits. Une petite tourelle servait de poste d'observation pour épier l'approche de l'ennemi; par une porte de derrière, ils se jetaient dans le taillis qui renfermait, au milieu de broussailles et de rochers impénétrables, une cachette sûre. Les bleus ne se hasardaient jamais dans ce fourré. L'abbé Vallée se croit perdu, mais le farouche patriote le rassure d'un geste amical, et se tournant vers ses camarades : « Il n'y a pas de brigands dans ce bois; nous perdons notre temps, allons-nous-en. » (Lettre de M. L. Thomin.)

L'abbé Esnault, ancien vicaire de Dompierre, resté dans le pays, fut également sauvé plusieurs fois par les avertissements et même par le concours efficace de certains patriotes et du brigadier de gendarmerie. (Le Faverais, *Hist. du canton de Messei*.)

Digitized by Google

Montjoie. — Le Roy, curé de Saint-Aubin des Préaux, pris en célébrant la messe et tué dans le cimetière (15 février 1796). — Le chanoine des Gouvets, vieillard plus que septuagénaire et tout à fait inoffensif, fusillé au Petit-Celland, par une colonne mobile d'Avranches ; le viatique qu'il portait à un mourant, indignement profané. — Éliard, arrêté à Varenguebec par une colonne républicaine et fusillé sur place (29 mai 1796). — Delogeais, curé de Villiers, à Saint-James. — Berthelot, d'Argouges, massacré par la colonne mobile de Saint-James (15 décembre 1795). — Gosselin, de Carnet, fusillé à Argouges (1796). — Guesdon, de Méniltove[1].

Orne[2]. — Charles Deshayes, de Rémalard, curé assermenté, mais bientôt rétractataire, de Saint-Jean d'Assé (Sarthe), fusillé sur le toit de sa maison par des soldats (1795). — Hector-Guillaume-Valérien Souquet de la Tour, de Craménil, assassiné par la colonne mobile de la Carneille, le 28 juillet 1795. — Jean Hairie, ancien prieur-curé du Housseau (Mayenne), assermenté, puis rétractataire, massacré dans le cimetière de Saint-Denis de Villenette (mai 1796). — Charles Pépin, de Domfront, vicaire à la Cropte, fusillé à la Baconnière (mai 1796). — Guillaume Moulin, de Saint-Jean des Bois, parent sans nul doute de *Michelot,* ancien vicaire à Fresnes, fusillé au Haut-Hamel en Saint-Jean, le 30 octobre 1799. — Jean-Julien Vaugeois, de Lonlai-l'Abbaye, diacre, fusillé à Lonlai par une colonne mobile et inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le 14 décembre 1795. — Augustin Géhan-Deslandes, de Flers, séminariste, tué par des gardes nationaux, le 3 mars 1796. — L'abbé Julienne, originaire du diocèse de Séez, assassiné à Bazouges (Mayenne), le 22 mars 1796, par les gardes mobiles qui venaient de l'arrêter. — Jean Bunout, de Craménil, vicaire de Chênedouit, fusillé à Landigou par la colonne mobile de la Carneille qui le conduisait (5 avril 1796). — Lepont, au Fief-aux-Marches, percé de vingt-deux blessures, laissé pour mort, donnant quelques signes

[1] Sarot, t. II, p. 108 et *passim ;* — *Avranchin monumental,* t. II, p. 140 ; — Arch. de la guerre, 27 janvier 1796 ; — Desfeux, *Anecdotes,* mss.

[2] Voir t. Ier, p. 499 et ss.

Digitized by Google

de vie au moment où l'on allait le jeter dans la fosse et sauvé comme par miracle. — Un prêtre, à la Bossière en Montilli, criblé de coups de feu par les gardes nationaux du Teilleul lorsqu'il achevait de s'habiller pour dire sa messe, mort d'épuisement et de souffrance en arrivant à la prison de Mortain.

A ces victimes on peut ajouter Collin, vicaire d'Avrilli, condamné à mort par la commission militaire de Saint-Malo et fusillé « comme rebelle de la Vendée [1] » (10 janvier 1794).

*
* *

Les prêtres assermentés payèrent aussi un large tribut aux haines et aux vengeances du moment.

A ceux dont nous avons raconté la mort tragique [2], nous pouvons ajouter les suivants :

Calvados. — Savary, curé constitutionnel de Coutances, assassiné dans la commune de Landelles, entre Vire et Saint-Sever, sur la grande route, enterré sur place respirant encore; un placard défendant sous peine de mort d'informer l'autorité lui sert d'épitaphe (fin de mai 1796) [3]. — A Luc, le curé Legosel, fusillé par une bande de brigands aux cris de : *Vive le Roi* [4]! — Marais, à Saint-Germain de Livet, assassiné le 24 février 1796 [5]. — Le curé, à Saint-Pierre-Tarentaine (30 décembre 1795) [6]. — Celui d'Ouistreham, fusillé à Mathieu [7]. — Les deux curés assermentés de Saint-Georges d'Aunai, Denis et Dubosc, assassinés dans la nuit du 16 février 1796. Ils devaient, assure-t-on, faire leur rétractation le lendemain [8].

[1] Abbé Blin, *Les Martyrs de la Révolution dans le diocèse de Séez*, t. I, p. liv, lxxviii à lxxxii ; t. II, p. 235 à 237; t. III, p. 104 à 143; — D. Piolin, *L'Église du Mans durant la Révolution*, t. III, p. 161, 266, 312, 432 ; — *Semaine religieuse de Bayeux ;* — Séguin, t. I, p. 290; t. II, p. 34, 259 ; — Abbé Dumaine, t. III, p. 331 ; — Caillebotte jeune, *Journal*, mss.

[2] Particulièrement au t. I, p. 385, 470 et 497.

[3] Juge de paix de Pontfarci, réfugié à Vire, à ministre de la justice, 10 juin 1796. (Arch. de la guerre ; — *Sem. relig. de Bayeux.*)

[4-5] *Journal des hommes libres*, 10 niv. an IV ; — L. Du Bois, *Hist. de Lisieux*, t. II, p. 302; — *Sem. relig.;* — Arch. de la guerre, 2 mars.

[6] Arch. de la guerre, 2 janvier 1796.

[7-8] Séguin, t. I, p. 274 ; — *Sem. relig.*

Digitized by Google

Manche. — Le curé constitutionnel de Saint-Aubin des Préaux, arraché de l'autel et tué dans le cimetière. — Celui de Saint-Gervais-sur-Sever, fusillé dans sa cour par une bande de quinze individus, en janvier 1796 [1].

Orne. — Geslin, curé de Landigou. — Nicolas Challes, de Saint-Roch-sur-Égrenne, fusillé le 4e complémentaire de l'an III, dans l'avenue de Loraille. — Pierre Langlois, tué vers la même époque à l'hôtel Boudeseul, en Saint-Mars d'Égrenne [2].

ICONOGRAPHIE — *RELIQUIÆ*

PORTRAITS DE FROTTÉ

Les portraits de Frotté sont peu communs.

Voici le catalogue de ceux que nous avons découverts :

A. Miniature ovale : 10 centimètres de haut sur 8 de large.

Peinture faite en Angleterre et ayant servi pour la gravure C ci-dessous ; à moins, chose peu probable, qu'elle n'ait été exécutée soit d'après la gravure elle-même, soit d'après un original commun. Les traits, la pose sont identiques dans cette miniature et dans la gravure ; le costume est différent. Frotté, dans la miniature, est coiffé d'un chapeau tricorne avec panache et cocarde blancs ; il porte un frac de couleur ardoisée et rayé, avec brandebourgs noirs et blancs sur la poitrine ; par une fenêtre ouverte, on voit un cheval blanc qui se cabre et que retient un soldat vêtu de roux. La main repose sur la poignée du sabre [3].

[1] *Avranchin monumental,* t. II, p. 140 ; — Arch. de la guerre.

[2] *Note* de M. Lelièvre ; — Liard, *Hist. de Domfront,* p. 304 ; — Comte de Contades et Appert, *Bibliographie du canton de Passais,* p. 26.

[3] Cette précieuse miniature appartient à M. le comte Charles de Frotté, qui la tient de M. de Lamberville. M. de Lamberville la considérait comme l'original de tous les portraits connus. — Voici les termes de son testament olographe du 5 mai 1847 :

« Je donne et lègue à M. Charles-Henri-Louis de Frotté, fils de M. le chevalier de Frotté, de son mariage avec mademoiselle de L'Hospital, le portrait en miniature de son parent le comte Louis de Frotté, officier général. Je désire et espère que l'image du noble caractère de mon intime ami, qui fut l'honneur personnifié, lui sera aussi précieuse qu'à moi. Je joins au portrait la carabine que son parent portait à l'armée. »

Digitized by Google

A *bis*. Gravure de ce portrait à l'eau-forte, par M. Hillemacher. En tête du présent livre, grandeur de l'original.

Quelques exemplaires avant la lettre.

B. Portrait à l'huile, peint par Louise Bouteiller, faisant partie de la *Galerie des généraux vendéens*[1]. Au bas : LE COMTE DE FROTTÉ.

Frotté est debout, vêtu d'une sorte de pelisse à fourrures et brandebourgs, l'écharpe blanche roulée autour du corps, le sabre au côté, tenant à la main un *sauf-conduit* dont l'enveloppe, avec cette suscription : *A monsieur le comte de Frotté. Envoi des généraux,* est jetée sur un rocher voisin, à côté de sa giberne et de son chapeau. La tête est nue, les cheveux bouclés et partagés sur le front, l'expression de la figure distinguée, mais moins saisissante que dans le portrait anglais. Le peintre lui a prêté une taille qu'il était loin d'avoir.

H. 2m,16; L. 1m,41.

[1] Cette galerie, composée de douze portraits, avait été peinte par ordre de Louis XVIII, pour être placée à Saint-Cloud, dans la salle des gardes du corps, de même que les portraits des maréchaux décoraient leur salle aux Tuileries. Les portraits qui la composaient n'avaient point été exposés à Versailles sous le gouvernement de Juillet ni sous l'Empire : ils le furent, pendant quelques années seulement, sous celui de la République de 1870; puis on les retira, par condescendance pour certaines susceptibilités, et on les relégua dans les combles du palais. (*Le curé Cantiteau,* par M. DE LA SICOTIÈRE, 1877.)

A l'occasion de ce portrait, le vieux comte de Frotté écrivait, le 19 mai 1822, d'une main bien lourde et bien appesantie, la lettre suivante, une des dernières sans doute qu'il ait tracées (il mourut peu de mois après) :

« MON CHER COUSIN OU MA CHÈRE COUSINE,

« M. le prince de la Trémoille vint hyer me dire que le Roy faisoit pindre mon fils, le général Frotté, de glorieuse mémoire et d'immortels regrets pour son malheureux père; que la demoiselle chargée de pindre en pied cet infortuné serviteur de l'auguste maison de Bourbon, avoit besoin de la migniature qui est sur la tabatière renfermée dans la caisse avec les autres objets destinés par moi à l'aîné de ma famille pour être conservés d'âge en âge.

« Je vous prie, mes chers parents, de m'envoyer cette tabatière dans une petite bouete bien enveloppée, le plus tôt possible.

« Je baize la main aux dames de la famille et j'embrasse les hommes de tout mon cœur.

« HENRY DE FROTTÉ. »

« *A Monsieur ou à Madame la marquise de Frotté.* »

(Archives de Couterne.)

La miniature fut, en effet, envoyée, ainsi que le constate une note sur la lettre. Elle dut servir à mademoiselle Bouteiller pour l'exécution de son tableau; elle a malheureusement disparu.

Digitized by Google

Au Musée de Versailles, n° 5045 du *Catalogue*[1].

B *bis*. Lithographié par Zéphirin Belliard, 1829, avec cette indication : LE COMTE DE FROTTÉ.

H. 0m,40; L. 0m,27.

Certains exemplaires portent l'adresse de Sentex, lithographe, rue Neuve des Petits-Champs, 36.

B *ter*. Autre lithographie sans signature. Reproduction exacte du n° B *bis*, dans le recueil *Généraux et chefs de la Vendée et de la chouannerie*[2].

H. 0m,25; L. 0m,17.

C. Très-beau portrait, gravé à la manière noire, par Raynolds, d'après Howard.

Au bas, en lettres anglaises : PIERRE-MARIE-LOUIS, COMTE DE FROTTÉ.

Armes des Frotté : Croix de Saint-Louis suspendue à l'écusson, avec la légende : *Pro Deo et Rege*.

H. 0m,39; L. 0m,24.

Frotté, en uniforme, ceint d'une écharpe, le sabre au côté, son bonnet de grenadier près de lui, la croix de Saint-Louis sur la poitrine; assis, accoudé sur le dos de son siége, tenant de la main gauche un sauf-conduit; la droite posée sur la lettre au chevalier de Bruslart. Les traits sont peu réguliers, mais les yeux très-grands et pleins de feu. Par une fenêtre ouverte sur la campagne, on aperçoit un cheval contenu avec peine par deux soldats; souvenir, ce semble, de celui que l'on voit dans le fameux portrait du général Washington.

D. Même portrait découpé de manière à n'offrir que la tête et le buste, de même grandeur, d'ailleurs, que dans le précédent.

H. 0m,15; L. 0m,10.

E. Autre portrait de Frotté, avec quatrain au bas :

Du plus lâche assassin tu péris par la rage[3]...

F. Autre absolument de fantaisie, « gravé sur bois par Pru-

[1] *Supplément*, 1878, p. 51.
[2] Retaux-Bray, 1887, in-fol.
[3] Indiqué par Séguin; quatrain cité plus loin.

Digitized by Google

dhomme, d'après G... », dans l'ouvrage de Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 592.

H. 0m,122.

Frotté debout, chapeau à cornes sur la tête, habit à longues basques, la main sur la poignée de son sabre.

G. Buste prétendu. L'anecdote suivante est fausse et apocryphe de tout point : Frotté père n'était point attaché à la cour, Guidal avait été fusillé en 1812, etc., etc; nous ne la citons que pour montrer le danger des légendes.

« Le père du général de Frotté, étant à la cour, fit faire le portrait de son fils en costume de général vendéen. Il le plaça dans la salle des audiences ordinaires du Roi et le fit remarquer par Louis XVIII, lui faisant connaître les détails de sa mort.

« Ce buste ne devait pas être longtemps dans cette salle.

« Louis XVIII voulut décorer lui-même le général Guidal, et cela devait se passer dans la salle des audiences du Roi. M. de Frotté eut beau faire observer au Roi que ce général avait porté les armes contre les défenseurs de la maison de France, celui-ci n'en tint aucun compte.

« Eh bien! s'écria Frotté, au moins le buste de mon fils ne sera pas « témoin de l'honneur que vous faites à son bourreau. »

« Il enleva ce buste, dit adieu au Roi et ne reparut plus à la cour[1]. »

PORTRAITS DE MOULIN

A. Miniature peinte en Angleterre, vers 1805 ou 1806, après l'évasion de Joux, par l'Anglais Girod.

H. 0m,04; L. 0m,03.

Chez madame veuve Cassin.

B. Portrait peint à Caen, en 1840 (l'année même de la mort de Moulin), par M. Guillard, conservateur du Musée.

Chez madame veuve Cassin.

B *bis*. Gravure de ce portrait à l'eau-forte, par M. Hillemacher.

En tête du présent volume.

Quelques exemplaires avant la lettre.

[1] Arsène Lainé (de Néel), *Essais historiques sur les vieux châteaux du moyen âge*, p. 13 et 14.

Digitized by Google

OBJETS DIVERS

A. Monument de Frotté, sculpté par David d'Angers.

Dans l'église de Verneuil [1].

A *bis*. Vue lithographiée de ce monument.

B. Vue lithographiée d'un autre monument projeté en l'honneur de Frotté dans la chapelle des Bénédictines de Verneuil[2].

D. *Plan de la ville de Tinchebray, avec le périmètre de défense à la journée du* 11 *germinal an* IV.

H. 0m,105; L. 0m,224.

Dans l'ouvrage de M. l'abbé Dumaine, t. II.

D. et E. Vues de l'évasion du fort de Joux[3].

F. Carte du théâtre de la chouannerie normande.

Jointe au présent ouvrage.

G. *Fac-simile* de l'écriture de Frotté.

Dans ce même ouvrage.

RELIQUIÆ

A. Jolie carabine-pistolet, de fabrique anglaise, avec cette marque sur les canons : *D. Egg., London*. Elle se compose de deux canons superposés, octogones à l'extérieur, cylindriques au dedans. Avec la crosse mobile et creuse qui peut s'y adapter, elle a environ un mètre de long. L'exécution en est simple et solide, mais très-soignée; garnitures en or; point de ciselures. Cette carabine appartenait à Frotté.

Chez M. le comte Ch. de Frotté.

B. Croix à quatre branches, formant huit pointes, sur lesquelles on lit : PR. DE . RE . PA. (*Pro Deo, Rege, Patriâ*); caractères tracés sur les pointes mêmes, et non pas comme le LUDOVICUS MAGNUS INSTITUIT de la croix de Saint-Louis, le PRO VIRTUTE BELLICA de celle du Mérite militaire et le HONNEUR ET PATRIE de celle de la Légion d'honneur, autour

[1] Voir ci-dessus, p. 528, l'historique et la description de ce monument.
[2] Voir à l'Appendice.
[3] Voir ci-dessus, liv. XI.

Digitized by Google

d'un médaillon placé à l'intersection des branches. Elle est suspendue à un ruban rouge amarante moiré.

Donnée à madame la comtesse de Frotté par M. de Lamberville.

C. Bourse en cuir noir, à deux compartiments plats qui se replient l'un sur l'autre et qui sont intérieurement garnis chacun d'une poche. Elle est décorée de petites étoiles d'argent et de stries longitudinales imprimées dans le cuir. Le fermoir est une fleur de lys aussi en argent. Exécution assez commune. Fermée, cette bourse n'a pas plus de dix centimètres de large; elle est presque neuve et n'aurait guère servi.

Cette bourse, également laissée par M. de Lamberville à madame la comtesse de Frotté, comme celle du général, aurait passé par plusieurs mains. Un soldat, — celui qui aurait fouillé Frotté au moment de son arrestation, ou celui à qui il aurait jeté sa bourse au moment de l'exécution? — l'aurait donnée à un magistrat, qui l'aurait lui-même transmise à la personne de qui la tenait M. de Lamberville. En somme, authenticité bien douteuse.

IMPRESSIONS — TIMBRES — MONNAIES — ASSIGNATS — SIGNES DE RECONNAISSANCE

Impressions. — Les chouans de basse Normandie n'eurent jamais d'imprimerie à eux; c'est en Angleterre que furent exécutés les proclamations, les brevets, les têtes de lettres et autres impressions, très-peu variées, dont ils firent usage. Il serait possible, toutefois, qu'ils eussent, dans de rares occasions, obtenu le concours clandestin d'imprimeurs du pays; le nombre de leurs partisans et même de leurs agents était bien plus considérable dans toutes les classes et dans toutes les professions qu'on ne le suppose généralement [1].

[1] *Copie d'une lettre écrite au citoyen B. M.* (Boulay-Malassis), *imprimeur à Caen, par un inconnu.*

« Cinq louis en or seront le prix de vos peines, Monsieur, si vous voulez bien remettre, à l'hôtel d'Angleterre, au plus tard mardi soir, six cents exemplaires de la pièce bien imprimée en placards. Ayez le soin de les apporter vous-même. Vous êtes connu, et l'on vous fera aussitôt parler avec la personne avec qui vous avez

Digitized by Google

En-têtes de lettres [1]. — Il existe encore des en-têtes portant ces mots imprimés : LA RELIGION, LA MONARCHIE OU LA MORT, avec une vignette grossière au-dessus, qui offre trois fleurs de lys dans

affaire. Si vous refusez l'offre, on attend de votre délicatesse, on l'exige même pour votre propre sûreté, de renvoyer sur-le-champ cette pièce, sous enveloppe, au même hôtel.

« M. SOUHAIT. »

La pièce, en vers, était surmontée de trois fleurs de lys.

Malgré les vains efforts des hommes sanguinaires,
Nous porterons Bourbon au trône de ses pères.
. . . . . .
Hâtons-nous d'étouffer la rage qui transporte
Le scélérat Dubosc et sa noire cohorte.
. . . . . .
Quiconque enfin géra des fonctions publiques
Doit périr sans épargne avec la République.
. . . . . .
Pitié serait un crime ; il faut tout égorger.
. . . . . .
Levons-nous donc, Français, aux cris de la patrie ;
Marchons, brisons les fers qui la tiennent asservie.
Vengeons la bonne cause et les Rois et l'autel.
La vertu le commande ; obéissons au ciel !

Hoche, en transmettant cette lettre et ces vers au Directoire, y joint une note de sa main :

« Excellent à faire imprimer, afin de faire connaître à certaines personnes ce qu'elles doivent attendre. — L. HOCHE. »

Il ne paraît pas que son conseil ait été suivi. Les Archives de la guerre ne possèdent que le manuscrit et la lettre du prétendu *Souhait*.

[1] La collection des vignettes et des devises d'en-tête employées par les administrations, les fonctionnaires ou même les simples citoyens pendant la Révolution, serait des plus curieuses. Il y en a d'étranges, de ridicules, d'atroces, d'un dessin charmant ou grossier. L'abus en fut poussé très-loin ; car le 4 brumaire an VII (25 octobre 1798), le ministre de la guerre s'en plaignait au général en chef de l'armée d'Angleterre :

« J'ai remarqué dans ma correspondance que les conseils d'administration et les chefs de corps ornaient leurs lettres de dessins emblématiques. Le luxe de la plupart de ces dessins présente des inconvénients.

« Il en résulte nécessairement une augmentation dans le prix du papier. Il serait à craindre, d'ailleurs, que ce goût recherché pour les inscriptions ne fît revivre cet orgueil chevaleresque qui inventa les devises et les armoiries.

« J'ai cru devoir, pour parer à ces inconvénients, arrêter un modèle uniforme d'inscriptions ; celui dont l'usage est établi dans nos bureaux m'a paru par sa simplicité mériter d'être conservé.

« Vous voudrez donc bien prescrire aux conseils d'administration et aux chefs de corps qui sont sous vos ordres, de n'employer dans leur correspondance que des vignettes conformes au modèle qui est en tête de cette circulaire. »

La vignette officielle représentait, dans un ovale, une République assise, casque en tête et pique à la main, assez semblable à la Pallas antique.

Digitized by Google

un cercle, imitation évidente des en-têtes des administrations républicaines. Au-dessous, en caractères d'imprimerie :

CE 1795 ET LE TROISIÈME DE LOUIS DIX-SEPT

(ce dernier mot effacé et remplacé, à la plume, par le mot HUIT); plus bas encore, en caractères d'imprimerie : « LES CHEFS DU CANTONNEMENT DE SOUS-MAYENNE, DOMFRONT, ERNÉE ET MORTAIN, ECT. » (*sic*).

Quittances. — En 1799, circulent des modèles de quittances ainsi conçus :

ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE

—

Nous soussigné, Commandant pour le Roi, avons reçu de
Acquéreur de Domaines nationaux, la somme de , qu'il nous a cejourd'hui payée sans force ni contrainte.

Fait ce 1799.

Il en existe au moins deux tirages en caractères un peu différents. En tête, l'écusson royal; en marge : Nota. — *Le débiteur est averti de ne payer à qui que ce soit qui ne serait pas porteur de quittance en ladite forme.*

Sauvegardes :

ARMÉE CATHOLIQUE ET ROYALE

—

DIVISION DE NORMANDIE

SAUVEGARDE

DE PAR LE ROI,

Nous soussigné,

Commandant de l'arrondissement d
recommandons le plus expressément, à tous ceux qui reconnoissent l'autorité du Roi et combattent pour la Religion et la Royauté, de prêter secours et protection au nommé
qui, en vertu des sacrifices qu'il a faits pour le parti du Roi, et d'après son dévouement à la cause royale, a reçu la présente sauvegarde pour le mettre sous la protection des Royalistes, lui, sa famille et les siens.

Délivré à

ce 1799.

(*Cachet de cire rouge.*)

Digitized by Google

Les porteurs de sauvegardes ou de passe-ports analogues furent parfois inquiétés par la justice républicaine; ils s'en tirèrent en faisant valoir l'impossibilité pour eux de se livrer à leur commerce dans les pays insurgés, sans de pareilles permissions[1].

Cachets. — Frotté se servit tour à tour, ou même simultanément, de différents cachets. Nous avons relevé les suivants :

1° Armes royales de France, avec leurs supports anciens.

2° Mêmes armes, avec deux chouettes pour supports. Ces chouettes (que l'on a prises quelquefois pour des aigles) avaient été employées comme supports par Puisaye, le premier, et figurent souvent sur les papiers et les imprimés de l'armée de Bretagne. La chouette était l'oiseau consacré à Minerve, déesse de la sagesse, l'emblème par conséquent de la prudence et de la vigilance; aussi la légende de cet écusson était-elle : IN SAPIENTIA ROBUR[2] : c'est dans la sagesse que se trouve la force. Le nom et les habitudes nocturnes des chouans donnaient aussi au choix de cet oiseau une signification allégorique particulière[3].

3° Mêmes armes; orle chargé de deux besants d'argent; couronne de marquis, avec mitre et crosse d'évêque (ou épée) en sautoir; branches de chêne et de laurier accostant l'écu; à l'entour : ROYALISTES DE NORMANDIE[4].

Timbres. — Armes de France avec deux chouettes pour supports, couronne royale, croix et épée en sautoir; forme ovale; exécution très-grossière; hauteur, 50 millimètres; largeur, 30.

Assignats. — La contrefaçon des valeurs métalliques ou fiduciaires formant l'encaisse de l'ennemi, pour les avilir et les discréditer, est un de ces moyens qui, fussent-ils autorisés par les lois de la guerre[5], seraient réprouvés par celles, plus sévères, du véritable honneur.

[1] SAROT, t. III, p. 87.

[2] Sur quelques vignettes de l'armée de Bretagne, on trouve cette autre légende : SIC REFLORESCENT, allusion aux lys qui figurent dans l'écu.

[3] PUISAYE, *Mémoires*, t. VI, p. 29.

[4] On a pris quelquefois pour des cachets *royalistes officiels* d'anciens sceaux administratifs qui n'avaient point ce caractère; témoin ce cachet en cuivre portant les mots DOMAINE DU ROI, saisi près de Fécamp sur le déserteur Quesnot. (*Journal des hommes libres*, 25 pluv. an VIII.)

[5] Est-il vrai que l'empereur Napoléon n'ait pas dédaigné de faire fabriquer de

Digitized by Google

L'arrêté du conseil militaire de l'armée catholique et royale de Bretagne, relatif à « l'établissement d'une manufacture d'assignats, en tout semblables à ceux qui ont été émis ou qui le seront par la suite par la *soi-disant Convention* des rebelles, mais portant un caractère secret de reconnaissance, pour que le remboursement en soit fait A BUREAU OUVERT aussitôt que les circonstances le permettront », est du 20 septembre 1794. Il est signé par le comte JOSEPH DE PUISAYE, lieutenant général des armées du Roi, général en chef; — le chevalier DE TINTÉNIAC, maréchal de camp; — le baron DE CORMATIN, major général, maréchal de camp; — le chevalier DE CHANTEREAU, lieutenant-colonel, aide-major général; — LE ROY, colonel, aide-major général, — par le Conseil, PERSCHAIS[1]. L'ancien évêque de Saint-Pol s'y était opposé de tout son pouvoir; Frotté y est tout à fait étranger : en 1794, l'insurrection normande n'existait pas encore. L'expédition de Quiberon ayant jeté dans la circulation quantité de ces faux assignats, on les appela des *Quiberons*.

Il n'y eut point en Normandie, postérieurement à cette époque, de manufactures de faux assignats ni d'autres papiers établies par les agences royalistes[2].

Quant aux caractères secrets de reconnaissance que Puisaye voulait introduire dans ses assignats, il ne paraît pas qu'il les y

faux billets de banque russes et anglais? (*Papiers secrets du second Empire*, p. 164 et s.; — SÉGUR, *Histoire de la Grande Armée*, t. II, chap. 1er; — Etc.)

[1] 3 p. in-fol. s. l. n. n. d. (impression anglaise, avec la vignette aux chouettes); — *Corresp. secr.*, t. I, p. 97; — GUILLEMOT, *Lettres sur la chouannerie*, 1859, p. 31; — Etc.).

[2] La lettre suivante, adressée au prince de Bouillon en 1795, prouve toutefois que l'on avait songé à cet expédient; on y renonça.

« ...Une compagnie offre aux membres du Conseil de l'armée des chouans de changer en numeraire des assignats semblables à ceux apportés à Quiberon, de former une caisse de leur produit, dont l'objet serait de fournir aux dépenses de la levée, de l'entretien et des subsistances de l'armée. Cet engagement qu'elle a pris avec le Conseil, l'a determinée à dépêcher vers vous M. de la Rosière pour remplir et accélérer l'exécution de ce projet et recourir à vos bons offices et à la générosité de S. M. Britannique.

« ...Charles DE LA ROQUE, membre du Conseil; — LA ROSIÈRE, membre du Conseil; — Alexandre DRUDES DE LA TOUR, chevalier de Saint-Louis, membre du Conseil; — DE MARGUERYE, chevalier de Saint-Louis. »

(British Musæum.)

Digitized by Google

ait placés en effet : ils eussent été promptement découverts et divulgués. Les instructions publiées à diverses reprises pour signaler les caractères distinctifs des faux assignats n'en parlent pas. Personne, à la Restauration, n'essaya de s'en prévaloir pour obtenir le remboursement des faux assignats, qui restèrent impayés comme les véritables.

Monnaies contre-marquées. — Il se peut que des piastres d'Espagne aient figuré, au lieu de guinées, dans les envois d'espèces faits par le gouvernement anglais aux chouans normands[1], mais pour une faible proportion. Sous l'Empire et sous la Restauration, il en circulait quelques-unes en Normandie, mêlées aux écus de six livres, mais plutôt apportées de Bordeaux et de Bayonne par les marchands de toiles et d'autres produits que l'Espagne et le Midi tiraient de nos pays, que du Maine ou de la Bretagne. On n'en a pas trouvé de dépôts cachés, qui, dans l'hypothèse d'une circulation abondante, auraient dû être fréquents. Parfois, ces pièces portent une contre-marque. Des curieux ont cru y voir un signe chouanique, une prétendue tête de Louis XVI. Ces contre-marques viennent plutôt des républiques de l'Amérique méridionale ; elles étaient fréquentes sur les anciens écus de six livres longtemps avant la Révolution ; celles qui se trouvent sur des pièces républicaines françaises ne sont qu'un jeu. En supposant qu'elles aient pu servir de correspondance ou de signe de reconnaissance entre certains individus, elles ne se rattachaient point à un système général et ne constituaient point une langue secrète à l'usage de tout le parti.

Objets divers. — En est-il de même de certains petits objets en bois ou en métal que l'on rencontre encore dans plusieurs maisons et que l'on prétend avoir servi de laisser-passer ou de signe de reconnaissance parmi les chouans? J'ai vu, dans ce genre, des manches de cachet ou d'autres outils, façonnés au tour de telle sorte que l'ombre des moulures projetée sur une surface éclairée dessinait vaguement le profil de Louis XVI. C'étaient là des espèces de fétiches, dans le goût de ces bouquets, de ces

[1] Du Chatellier, t. VI, p. 218, 220, 258.

Digitized by Google

pensées emblématiques dans les contours desquels on croyait voir les profils des membres de la famille royale ; mais le caractère de pareils objets devait être parfaitement connu : ils auraient compromis ceux qu'on en aurait trouvés porteurs ; ils ne pouvaient offrir aux fidèles une signification particulière, dont seuls ils auraient eu le secret. Il en est peut-être autrement de certains plombs empreints de figures plus ou moins grossières, sans signification apparente. Nous avons connu un négociant qui, dans sa jeunesse, trafiquant indistinctement avec les blancs et les bleus, circulait dans le pays insurgé sous la protection d'une amulette de ce genre ; encore faut-il admettre que très-peu de chefs chouans étaient dans le secret et qu'elle ne lui servait que dans une zone fort étroite.

Citons encore, dans notre inventaire des curiosités *chouaniques*, de gros bâtons creux dans lesquels on renfermait des piles de louis d'or simples ou doubles[1], et des décimes évidés au tour, de manière à ne garder qu'une pellicule métallique ; on en réunissait deux au moyen d'un pas de vis, et dans l'intérieur, on pouvait cacher un double louis ou même des papiers minces[2].

Les boutons aux armes chouaniques faisaient partie de l'uniforme du corps de Du Trésor et de celui de d'Oilliamson à Quiberon.

Enfin, on prétend que les chouans disposaient les clous de leurs souliers d'une manière particulière, de façon à se reconnaître entre eux à la trace de leurs pas[3]. Nous en doutons fort : un pareil secret eût été bien vite éventé.

Le besoin et le danger excitent singulièrement l'esprit d'invention et de ruse, même chez les natures simples et grossières. Ce n'est pas seulement pour cacher les proscrits que l'on montrait une habileté singulière ; il n'était pas de précautions, de stratagèmes ingénieux que l'on n'employât pour dérober son linge, ses armes, ses provisions aux recherches des pillards. Le linge était descendu par gros ballots au fond du puits, où il pouvait se

[1] *Anecdotes inédites de la fin du dix-huitième siècle* (par Serieys et André), p. 56.

[2] De Montzey, t. III, p. 103.

[3] Caillebotte jeune, *Journ.*, mss.

Digitized by Google

conserver sous l'eau, sans grand dommage, pendant un temps assez long. Le baril de poudre, attaché à la poulie de la grange, était hissé au faîte, au milieu des toiles d'araignée[1]. De leur côté, les bleus excellaient à sonder le sol avec la pointe de leurs sabres ou de leurs baïonnettes, comme nos soldats en Afrique, comme les Prussiens en France, à découvrir les cachettes les plus secrètes : guerre d'adresse et de ruses à la manière des Hurons ou des Mohicans.

SOUTERRAINS — LÉGENDES

On sait le rôle extraordinaire que remplissent dans les traditions, ou plutôt dans les imaginations populaires, les cachettes mystérieuses, les sombres cavernes et surtout les souterrains aux longs détours. On croit volontiers que toutes nos anciennes forteresses étaient complétées par un réseau de souterrains destinés, soit à les mettre en communication avec les châteaux voisins, soit à assurer une retraite à leurs défenseurs, serrés de trop près; des issues secrètes, auxquelles la malignité publique cherche une autre explication, auraient régné sous les couvents fameux. Supposition généralement démentie par la disposition des lieux et la nature du sol, qui n'auraient pas permis le creusement de semblables travaux, par l'extrême rareté de vestiges, ayant authentiquement ce caractère, que l'on a rencontrés, et par celle des textes anciens qui n'auraient pas manqué d'en mentionner l'existence[2].

Le caractère mystérieux de la guerre de la chouannerie, la nécessité pour les chouans de dissimuler leur présence, la sou-

[1] Lettre de M. L. Thomin, février 1887.

[2] Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des souterrains-refuges, si communs dans le Berri, dans l'Anjou et dans d'autres provinces, et qui ne pouvaient recevoir chacun qu'un très-petit nombre d'habitants, ni des cachettes pratiquées à l'intérieur ou au dehors des habitations, dans des conditions fort diverses et parfois très-ingénieuses, pour dérober des proscrits aux recherches de la justice ou de leurs ennemis, mais de prétendus souterrains militaires destinés à servir de retraite ou de passage à des troupes plus ou moins considérables. Les cavités auxquelles on assigne ce caractère, sans communication la plupart du temps avec les châteaux ou les couvents voisins, ne sont en général que des galeries d'anciennes carrières abandonnées. Cf. Boulay et Bruyelle, *Souterrains de Cambray et du Cambrésis*, 1847.

Digitized by Google

daineté avec laquelle ils apparaissaient sur des points dont on les croyait éloignés, devaient naturellement ranimer les vieilles légendes. Beaucoup de gens croyaient de leur temps, et beaucoup prétendent encore aujourd'hui, qu'ils se réunissaient en grand nombre dans de vastes cachettes souterraines. Les autorités républicaines partageaient à l'occasion ce préjugé. Ainsi, en 1794, le 4 janvier, Garnier (de Saintes) écrivait d'Alençon au Comité de salut public, que les rebelles avaient « des bois pour retraite et des souterrains pour habitation [1] ». En 1796, l'administration municipale de Condé-sur-Noireau signalait les immenses souterrains de l'abbaye de Belle-Étoile et du château de Flers, comme servant de refuge à deux mille chouans « qui en avaient fait leur asile, leur arsenal et leurs magasins [2] ». Il n'y avait rien de vrai en tout cela, ni même de vraisemblable. Comment supposer que des légions entières de chouans auraient eu la folie, — en eussent-elles eu d'ailleurs la possibilité, — de s'engager dans de pareilles souricières? Plus tard, à la pacification, le général Gardanne ordonnait aux propriétaires des cachettes ou souterrains où se retiraient les chouans, d'en faire la déclaration dans les quarante-huit heures, sous peine de trois mille livres d'amende (16 ventôse an VIII — 7 mars 1800). Enfin, trois ans après, en pleine paix, une troupe nombreuse de dragons, de gendarmes et de travailleurs de bonne volonté s'employait, pendant plusieurs jours, sous la direction d'un officier de gendarmerie et d'un membre du parquet, à faire des fouilles profondes à Cerisi-Belle-Étoile et au Tronchet en Chanu, pour découvrir le repaire souterrain d'une bande d'anciens chouans que devait commander un nommé Duchesnay [3]. Naturellement, on ne

[1] Arch. de la guerre.

[2] Lettre au général Dumesny, 4 germinal an IV (24 mars 1796): « Il existe à Condé, ajoutait la lettre, un citoyen sans-culotte, un pauvre perruquier qui assure connaître les clefs de ces cavernes et qui ne demande pas mieux que d'y conduire les troupes; mais pour cette expédition il faudrait s'entendre avec les colonnes mobiles de Domfront, qui se concentreraient à Condé. Il faudrait aussi pour cela que ce malheureux reçût quelque récompense. Ne pourrait-on pas lui faire délivrer seulement l'étape pendant quelques jours? Cela suffirait, à ce que nous croyons, pour l'encourager à la chose. »

[3] Sous-préfet de Domfront à préfet de l'Orne, 5 pluviôse an XI (25 janvier 1803).

Digitized by Google

trouva rien. La vérité est que si, pendant la Révolution, de nombreuses cachettes furent pratiquées, en Normandie comme ailleurs, pour recéler des émigrés, des prêtres réfractaires, des chouans, elles eurent une destination individuelle, en dehors de tout plan de campagne ou d'organisation militaire. Parfois, elles consistaient simplement dans un tonneau enfoncé en terre et recouvert de planches garnies de gazon; on les appelait des *bouteilles*[1]. On se souvient à Saint-Cornier de terriers analogues à ceux que Jean Chouan et ses rudes compagnons s'étaient creusés dans le bois de Misdon : sortes de puits en forme d'entonnoir renversé, dont l'orifice, fort étroit, était dissimulé par une claie recouverte de gazon; chaque puits renfermait au plus six hommes[2]. Ceux de Saint-Cornier avaient été pratiqués par les cinq frères Prieur, pour s'y cacher avec des prêtres insermentés[3]. Le vicomte de Chambray avait sa tanière dans la forêt d'Halouze, creusée sous une sépée de chêne; il la partageait avec un domestique fidèle. « Je m'associai, dit-il, avec les bêtes fauves. Je voyais tous les matins un loup, et comme il était défendu de tirer sur aucuns animaux, sous peine d'être fusillé, il ne me fuyait plus, et nous vivions de bon accord[4]. » Les bords de la Baise, petite rivière qui se jette dans l'Orne un peu au-dessous d'Argentan, passaient pour recéler de nombreuses cachettes de ce genre[5].

Il existe dans plusieurs localités de l'Orne, au Merlerault, à Roiville, à Mauves et sur beaucoup d'autres points où les couches du calcaire ont une certaine épaisseur, comme sur les

On croyait avoir entendu des bruits mystérieux sous le sol d'une maison, et il n'en avait pas fallu davantage pour mettre toutes les imaginations en campagne. Des tranchées profondes furent creusées autour de la maison et dans tous les points suspects, sans résultat.

Le moindre incident suffisait pour donner prétexte aux plus étranges suppositions. On avait fait grand bruit de la découverte, dans la forêt de Pontcallec, d'un prétendu souterrain, asile redoutable des chouans; il se trouva que c'était simplement une glacière. (Général Bonté à général en chef, 31 juillet 1799. Arch. de la guerre.)

[1] Billard, t. I, p. 217; t. II, p. 226.
[2] Duchemin-Descépeaux, p. 155.
[3] Billard, t. II, p. 226; — Séguin, t. I, p. 83.
[4] *Mémoires*, mss.
[5] Chrétien, *Notes*, mss.

Digitized by Google

bords de la Loire, dans le Cambrésis ou dans la vallée du Clain, des grottes ou des galeries plus ou moins profondes, creusées dans la pierre tendre. On les appelle chez nous des *Boves;* c'est aussi leur nom dans le Cambrésis. De ces excavations, les plus profondes furent pratiquées pour extraire des moellons à bâtir; d'autres, du sable; d'autres, pour servir de cave, d'écurie, d'habitation même aux pauvres gens. Jadis, dans les temps de guerre et de persécution, celles qui sont cachées dans les taillis, sous les buissons, loin des chemins fréquentés, auront servi de refuge; le vieux prêtre proscrit, le chouan blessé y auront à leur tour cherché un abri momentané. Nous n'en connaissons pas cependant que le souvenir de leur séjour ait consacrées d'une façon particulière.

Les arbres creux servaient parfois de refuge aux proscrits, aux blessés; plus d'un même y fut surpris et brûlé vif. On montrait encore, il y a quelques années, près du village de la Butte en Saint-Quentin des Chardonnets, un énorme têtard de chêne, dont le tronc caverneux portait des traces de feu; plusieurs malheureux avaient dû y périr dans d'horribles tortures. Le « chêne creux » était resté un objet de terreur dans tout le pays: à minuit, on y entendait des gémissements, on voyait flotter à l'entour les ombres des victimes.

On prétend dans le pays, et c'est même une tradition conservée dans sa famille, que Frotté avait des cachettes introuvables, notamment dans la forêt d'Andaine, où il pouvait passer plusieurs jours, même avec son cheval. Beauchamp parle d'une autre dans la forêt d'Halouze, nommée le château de Pascal: creusée par des déserteurs, elle aurait pu contenir une cinquantaine de personnes; elle n'était connue que des chefs [1]. Chasseurs et vieux gardes en ont inutilement cherché la trace. L'abri le plus sûr de Frotté, c'était son courage et son sang-froid, c'était le dévouement, inaccessible à la peur comme à l'attrait des récompenses, des populations du Bocage. Sous ce rapport, nos paysans furent à la hauteur de ceux de la Bretagne et de la

[1] T. IV, p. 24.

Digitized by Google

Vendée, et cette élévation de sentiments, qui les honore à nos yeux, est un grand honneur aussi pour ces *brigands*, comme on est convenu de les appeler; pour inspirer un pareil dévouement, ils devaient le mériter.

On montre encore du côté d'Orgères, au milieu des bois, deux pointes de rocher fort élevées et fort étroites, séparées par une déchirure profonde, sur lesquelles on prétend que *monsieur de Frotté* exécutait ce prodigieux tour de force : monté sur un cheval qu'il gouvernait absolument à sa fantaisie, il le forçait de lancer les pieds de devant d'un rocher sur l'autre et le maintenait ainsi, le corps arqué et suspendu sur l'abîme; puis, par un ressaut violent, il le repliait pour ainsi dire sur lui-même et le ramenait sur la première plate-forme. On prête au même écuyer d'autres prouesses du même genre : il montait à cheval l'escalier du château de Couterne et sautait, toujours à cheval, par la fenêtre du premier étage dans la cour. Mais ces témérités insensées, qu'un jour peut-être la légende portera à l'actif du général, lui sont tout à fait étrangères : il avait d'autres préoccupations et d'autres devoirs. C'est aux anciens seigneurs de Couterne, veneurs infatigables et habiles écuyers, que se rattachent ces étranges souvenirs.

Une tradition, qui n'est pas plus sûre, veut aussi qu'il se réfugiât parfois dans une caverne qui s'ouvre au milieu des rochers de Roche d'Oitre, dans la commune de Segrie-Fontaine et où il est très-difficile de pénétrer sans l'aide d'une corde; elle a, d'ailleurs, servi d'asile à d'autres proscrits en ces temps désastreux [1].

POÉSIE — LITTÉRATURE

Toute guerre a ses poëtes, comme elle a ses héros. Si les luttes nationales enfantent les Homère, les Tyrtée et les Rouget de

[1] Elle a 1 m. 50 de largeur à l'entrée; un étroit corridor conduit à une sorte de chambre de 6 mètres environ de diamètre, ménagée par le hasard au milieu d'un éboulement de rochers gigantesques. (T. I, p. 149; — Lainé (de Néel), *Hist. et antiquités du marquisat de Segrie-Fontaine*, 1844, p. 144; — Comte de la Ferrière, *Hist. du canton d'Athis*, p. 286; — *Orne archéol. et pittor.*, p. 271.)

Digitized by Google

l'Isle, les insurrections populaires ont leurs chantres rustiques.

Mais où trouver leurs œuvres? Les chants de combat, royalistes ou républicains, se sont endormis prudemment au fond de la mémoire des rares survivants, et si ceux-ci les ont confiés à la tradition, c'est à voix basse, fenêtres fermées et portes closes. Vendéens et chouans de basse Normandie ont, sur ce point, opposé la même méfiance rurale à l'indiscrétion des curieux. Il semble qu'ils étaient tous les parents de cette bonne femme dont parle Jérôme Bugeaud[1]. — « Par où sont passés les brigands? lui demandait un cavalier haletant. — Lesquels, mon bon monsieur? répondit la vieille finaude : les blancs ou les bleus? »

Parmi les chansons populaires sorties de la chouannerie normande, on doit citer en première ligne le *Siége de Tinchebrai*, que nous avons donné à l'Appendice du tome Ier de cet ouvrage.

La complainte sur les *Chauffeurs*, que nous avons également citée, se chantait dans les environs de Saint-Jean et d'Yvrandes. Remaniée et allongée à des époques successives, elle était devenue une sorte de diatribe violente et élastique, où chaque village, chaque chanteur s'amusait à intercaler les noms de ses ennemis particuliers, parfois même, depuis la Restauration, à l'occasion de la distribution des récompenses aux anciens chouans, ou après leur mort[2].

[1] Jér. Bugeaud, *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, 1865-1866, t. I, p. 94.

[2] Le cordonnier Bizet,
Du bourg de Montsecret,
C'est vrai, je vous l'assure,
De ces maudits brigands
Qu'on appelle chouans
Fournissait la chaussure.

Il s'en fut à Domfront
Porter les livr's où sont
Les meurtres et pillages ;
Sept morts dessus la liste
D'un brave royaliste,
Un jour de brigandage!

Il m'est dû cinq cents francs,
Tout en écus sonnants,
Soyez en assurance ;
J'ai fourni les souliers
Pour cueillir les lauriers
Sur les *patauds* de France.

Après qu'il eut reçu
Pour le tout un écu,
Son épouse chagrine
Lui a dit : « Mon ami,
« Retirons-nous d'ici,
« Gagnons vers la cuisine. »

L'arquebusier Louvet
Devance encor Bizet ;
Lui les munissait d'armes,
Fournissait les outils ;
Couteaux, poignards, fusils,
Partout il mettait l'arme.

L'édenté *Les Sillons* (Gallouin),
Jimberrier et *Gaignon* (Aubert)
Dépendaient les andouilles;
Pot-à-crème et *Fraslin* (Pringault),
Le poignard à la main,
Escofiaient tout' les poules.

Digitized by Google

Voici une autre chanson, qui paraît authentique malgré l'altération du texte, composée, suppose-t-on, par un prêtre jureur :

Maudit chouan, où est ton esprit ?
Tu fais la guerre à ton pays,
Tu massacres pères et mères,
Et tes sœurs et aussi tes frères.

Les chouans se disent bons chrétiens,
Mettent le feu dans le lieu saint.

Le fripon des *Cotiaux*,
Associé des *Foutiaux* (Maloisel),
Viv'nt comm' des bêt's féroces.
Dans un' pièc' de genêt,
Croyant être en secret,
Ont pris un' fill' par force.

Pauv' Marie Ambrière,
Villag' d' la Guittonnière,
De Saint-Cormier des Landes,
L'ont pendue par les pieds,
Pour mieux l'examiner
Des pieds jusqu'à la langue.

Voltig' (Hardouin), dans ces brigands,
Vrai capitain' de chouans.
Crépin et les Rainette,
Ils étaient tous ici
A la mort de Patry,
Au fond d' la Briérette.

La Côtée et *Saut'lard*,
Sauv'-la-Graisse et l' *Bécard*
Sont des plus téméraires;
Ils ont assassiné,
Dans la forêt d'Aunai,
Trois curés, deux vicaires.
. . . . . .
Je n' dois pas oublier
Absalon et Gallier,
Jamb'-d'Argent, La Montagne (Rivière),
La Ville, lieutenant.
La Côtée, commandant,
Et sa chère compagne.

Le général *Blondel* (Frotté),
Picot et Canterel
Méritent bien qu'on chante
Les crim's et les horreurs
De *Mich'lot* (Moulin) l'inspecteur.
Que Saint-Jean des Bois vante

Le vieux chouan Delaunay,
Avant que d'expirer,
A son heure dernière
Demand' ses pistolets;
Faut voir comme il tirait !
Pouf, devant! Pouf, derrière !

Le coquin Duchesnay
Avec sa gaîn' (?) de g'net ;
A Chanu, dans l'église,
Fit un' grande bêtise;
Avec un tison d'feu
Brûlit la maison d' Dieu.

Jamais l'on n' finirait
S'il fallait raconter
La vie d' ces criminels;
Ils s'en sont tous allés
Pour une éternité
Sans bissacs ni écuelles.

Autres couplets du même genre, mais sur un air différent :

D'puis qu'on n' paie plus Laurent,
Il n' mang' pas son content,
Car il n'a pas d'argent;
On voit chaque dimanche
Que les poux qui le mangent
S' promèn'nt sur ses habits
Dès que l' soleil y rit.

Le vieux chouan d' *Gaignon*,
Avec son air dindon,
Ah! qu' c'est un fier fripon!
On le voit à l'église ;
Dès qu'il entend prêcher,
Il se met à pleurer,
Il songe au temps passé.

« Où est le temps passé?
« J'égorgeais sans pitié,
« J'assommais sans trembler,
« Je fouillais les armoires,
« J' nettoyais les tiroirs... »
Il se met à pleurer,
Il songe au temps passé.

Digitized by Google

(Les brigands) brûlent leurs églises [1].
Est-ce (là) la loi de Moïse?

Les chouans ont sur leurs habits gris
Des chapelets, des crucifix,
Le poignard à la boutonnière.
Est-ce (là) la loi du Saint-Père [2]?

Quelques chansons d'un tour plus vague et d'un lyrisme bourgeois, sur le retour des Bourbons, paraissent avoir été chantées dans le Bocage; le couplet sur les *filles qui vont se marier* sent assez le terroir [2] :

Voici la paix, mes chers amis,
Elle est proclamée aujourd'hui,
Elle est faite, c'est donc fini!
Grande réjouissance
Dans toute la France.
Louis dix-huit nous tiendra bon.
Vivent, vivent les Bourbons!
. . . . . .
Les filles vont se marier.

[1] Allusion à l'incendie de l'église de Chanu.

[2] Mais nous ne saurions admettre l'authenticité du chant sur le *Combat des six peupliers*, publié par Monselet (*Événement* du 28 août 1883) :

Au-dessus de la cheminée,
J'ai décroché mon vieux fusil;
Ce fut une rude journée
Qui nous a mis tous en péril.
Hou hou! Hou hou!
Écoutez le chant du hibou!
. . . . . .
A la ferme des Margoulettes,
Où's que sont les six peupliers,
La danse fut des plus complètes,
Le combat des plus meurtriers.
Hou hou! Hou hou!
Écoutez le chant du hibou!

Monselet, d'ailleurs, avoue à peu près sa supercherie. L'histoire du vieux *Jean Feutre*, ainsi nommé à cause de son grand *chapiau*, de ses douze gars féroces, qui jouaient aux boules avec les têtes de leurs prisonniers, du dernier d'entre eux, « compagnon de Charette, *Paille-en-l'œil, Jambe-d'argent*, tous ces héros de broussailles », le prétendu diseur de la chanson, est également apocryphe de tout point.

Autre couplet, trop grossier pour être un pastiche :

Marie-Jeanne disait :
« Si la chouann'rie r'venait,
« Comme une brave femme,
« Avec tout' mes compagnes
« J'purgerions la campagne;
« J'irions quanté (avec) nos hommes! »

Digitized by Google

La paix nous le fait espérer.
Les soldats auront leur congé.
Faisons alliance
Par toute la France.
Pour les fill's quell' consolation !
Vivent, vivent les Bourbons !

Voici un autre échantillon de la littérature blanche de 1815; celui-là devait se fredonner sur l'air : *Tout le long, le long de la rivière ;*

Nous ne verrons plus chaque année
Enlever nos jeunes enfants;
Conscrits, âgés de dix-huit ans,
Ne craignez point la destinée.
Français, répétons tour à tour:
« Remercions l'Être suprême
Et gaiement chantons le retour
De Louis, Louis le dix-huitième. »

M. Le Héricher, dans sa *Littérature populaire,* signale quelques chansons dont Mérille (*Beauregard* ou *Bon-B...*) aurait été le héros. Nous n'avons pu en trouver la trace.

Parfois, comme les guerriers légendaires, républicains et royalistes se ruaient au combat en chantant à pleine gorge. Billard constate l'entrain lugubre, la frénésie véritable avec laquelle, au siége de Granville, les bleus répétaient ce refrain où la rudesse de la forme couvre la banalité de la pensée, et dont les rimes masculines redoublées et sourdes bourdonnent comme un roulement de tambour :

La mort ne fait peur qu'aux sots.
Qu'importe l'enclos
Où blanchiront nos os
Dans le repos?
Compagnons,
Affrontons
Les canons ;
Le bonheur
Seconde la valeur,
Et puis, s'il faut mourir,
La mort va nous ouvrir
Devant nos braves généraux
Des tombeaux.
La mort ne fait peur qu'aux sots...

Le chant favori des chouans était plus sentimental, plus chevaleresque.

Digitized by Google

Ils chantaient, sur l'air : *Un soldat par un coup funeste :*

O vous, généreuses victimes
D'une aveugle férocité,
Qui, préférant la mort aux crimes,
L'avez bravée avec fierté,
Une autre patrie
Va récompenser votre foi.
Heureux, heureux d'avoir perdu la vie
Pour votre Dieu, pour votre Roi!

Voyez ce pasteur vénérable,
Tranquille au milieu des combats;
Que son zèle est infatigable!
Comme il ranime nos soldats!
La mort en furie
Vole, éclate et répand l'effroi.
Il lui sourit; en tombant, il s'écrie :
Vive mon Dieu! Vive mon Roi!

Atteint d'une balle mortelle,
Au milieu d'un groupe assassin,
Si le royaliste chancelle,
Il combattra jusqu'à la fin!
Au Dieu qu'il adore,
Il crie en mourant plein de foi.
L'âme est au ciel, et le bras frappe encore;
C'est pour son Dieu, c'est pour son Roi!

. . . . . .

A l'aspect hideux et farouche,
Connaissez le républicain;
Un long blasphème est dans sa bouche,
Quand le fer a percé son sein.
Comme il se tourmente!
Tous ses sens sont remplis d'effroi.
Le scélérat, que la mort épouvante,
N'a point de Dieu, n'a point de Roi.

Unissons-nous, sujets fidèles;
N'ayons qu'un but, qu'un seul désir :
Point de paix avec les rebelles,
Mais pardonnons au repentir.
L'heureux jour s'avance
Où les Français seront unis;
L'on n'entendra qu'un seul cri dans la France :
Vive Louis! Vive Louis!

C'est bien froid pour un cantique de guerre.

Digitized by Google

Fredonnés loin du champ de bataille, les couplets suivants paraissent encore plus tièdes :

Courageuses mères
De nos fiers brigands,
Familles guerrières,
Calmez vos tourments ;
Il faut à la gloire
Borner vos désirs ;
Après la victoire
Viendront vos plaisirs.
. . . . . .

Éternelle guerre
Aux usurpateurs ;
Délivrons la terre
De ses oppresseurs !
Brigands, à la gloire
Bornons nos désirs ;
Après la victoire
Viendront nos plaisirs.

Autre chant, imité d'une chanson royaliste fort en vogue dans les salons de Paris :

Du Bas-Maine un roturier,
Courbé sous le poids de l'âge,
A son fils, jeune guerrier,
Tenait ce triste langage :
« Le sang Bourbon outragé
« Ne sera-t-il pas vengé ?
. . . . . .
Sous l'empire de Louis,
Qu'heureux était le Bas-Maine !
Il ne reste que le fils,
La fille et la triste Reine,
Que l'on ne sait qu'outrager,
Sans penser à la venger.

Autre, enfin, le plus populaire ; vers 1830, ma mère se rappelait encore l'avoir entendu chanter avec entrain, dans certains salons, plus de trente ans auparavant, par de jeunes chevaliers de la Couronne :

Braves chouans, vengeurs des Lis,
L'honneur aujourd'hui nous appelle ;
Vaillants défenseurs de Louis,
Cueillons une palme immortelle.
Nous paraîtrons,
Nous combattrons,
Nous vaincrons,

Digitized by Google

Et ces hordes sanglantes
Reculeront,
Disparaîtront,
Périront
Sous nos mains triomphantes.

Allons relever les autels
Du Dieu qu'adoraient nos ancêtres,
Frappons ces apostats cruels
Encor teints du sang de nos prêtres.
Nous paraîtrons,
. . . . . .

Soldats chrétiens, c'est par la foi
Que nous obtiendrons la victoire;
Servir son Dieu, venger son Roi,
N'est-ce pas voler à la gloire?
Nous paraîtrons,
. . . . . .

On sait que Mandat chantait volontiers le couplet bachique ou galant, partageant en cela la réputation du chirurgien Cady [1], un des chefs les plus populaires de la Vendée angevine.

La manie, toute française et singulièrement apaisante, de la versification tempérait les plus farouches. Billard de Vaux pastichait et soupirait des élégies dans les prisons de Laval; son âme « sensible » pleurait sa jeunesse moissonnée dans sa fleur, en strophes larmoyantes et plates, sur l'air de la *Soirée orageuse* [2] :

A dix-neuf ans, il faut mourir;
Parfois cette idée m'importune.
Si l'on ne vient me secourir,
Je subirai la loi commune.
J'en conviens, c'est un dur moment :
Mais tant pis pour celui qui passe.
Quand je ne puis faire autrement,
Je me soumets de bonne grâce.

Ne pleurez pas mon triste sort,
O tendre et respectable père!
Plutôt, attachez-vous d'abord
A consoler ma bonne mère!
Tous les deux, n'oubliez jamais
Qu'en tous les instants de ma vie,
Plus que moi je vous chérissais,
Pourtant moins que ma compagnie.

[1] Nous avons donné sur Cady une longue note dans la *Revue de l'Anjou*, 1886.

[2] *Mémoires*, 1re édition, t. II, p. 276 et s.; 2e édition, t. I, p. 191, 289, 325.

MM. Lucien Thomin et Lelièvre, instituteur à Saint-Jean des Bois, nous ont très-obligeamment communiqué plusieurs des chansons qui précèdent.

Digitized by Google

Adieu, mon brave général;
Adieu, La Roque, La Rosière;
Adieu, Saint-Paul; adieu, Pascal;
Demain je quitte la lumière :
Succomber sans être vaincu,
Est ma plus fervente prière.
Je mourrai comme j'ai vécu,
Franc royaliste, je l'espère.
. . . . . .

Comme on le voit, c'est la note sentimentale et tempérée qui domine. Tous ces vers sont de l'école des romances bourgeoises que soupiraient les victimes de la Terreur; c'est le ton général des chansons trouvées sur les chouans, prisonniers ou morts.

*
* *

Voici des vers composés en Normandie au moment où l'on attendait si impatiemment les ordres et la venue de Frotté. Ils sont postérieurs toutefois à la fin de 1798 ou au commencement de 1799, puisqu'ils font allusion à la mort de Mandat. Ils sont adressés à *MM. les membres composant le conseil royal civil et militaire de l'armée catholique et normande.* Peut-être sont-ils de Commarque, lettré à ses heures. Médiocres sans doute, redondants et déclamatoires, ils ont au moins le mérite de l'à-propos :

Tout tremble! tout frémit à l'aspect des bourreaux;
On se borne à pleurer. — O sinistres alarmes!
La terreur, juste ciel! et nous sommes en armes,
Et nous osons goûter un coupable repos!
Où sont donc ces guerriers, enfants de la victoire,
Qui devaient nous frayer le chemin de la gloire?
Seraient-ils descendus dans la nuit des tombeaux?
Non, tous n'ont pas péri; ma plainte est légitime,
Et malgré que le sort ait fait une victime [1],
Pour vaincre les tyrans il est d'autres héros.
Que font-ils à présent? Quelle est leur espérance?
Qu'attendent-ils, hélas! pour délivrer la France?
Faudra-t-il que le sang ait rougi nos climats,
Avant qu'ils aient donné le signal des combats?
Ah! dans ces jours affreux, tout me remplit de crainte;
Je ne vois que malheurs, que forfaits, que prisons,
Et j'accuse à la fois les méchants et les bons
De la sombre douleur dont mon âme est atteinte.

[1] M. de Mandat.

Digitized by Google

Que dis-je? quoi! j'insulte à ces vaillants guerriers,
Dont les fronts sillonnés sont couverts de lauriers;
J'ose leur reprocher, dans l'excès de ma rage,
Jusqu'aux maux que je souffre en ce cruel orage!
Rougis, jeune imprudent! Ils souffrent plus que toi,
Ces hommes généreux, fidèles à leur Roi;
Ils voudraient bien hâter le jour de la vengeance;
Mais, plus instruits que nous, ils savent tout prévoir.
(Il n'est pas encor temps de faire son devoir.)
Le jour viendra sans doute, ô flatteuse espérance!
C'est alors que ces chefs, pleins d'une noble ardeur,
Nous conduiront soudain au chemin de l'honneur,
Et que, s'abandonnant à leur bouillant courage,
Ils nous diront: « Français, tel est votre partage;
« Il faut vaincre avec nous dès l'instant du réveil,
« Avant de retomber dans les bras du sommeil! »

Frotté a eu ses poëtes : les muses royalistes ont chanté le héros et surtout le martyr.

On lit ce quatrain au bas d'un de ses portraits :

Du plus lâche assassin tu péris par la rage;
Tu combattis pour Dieu, tu mourus pour ton Roi;
Fier héros de l'honneur, victime de la foi,
De tout vaillant Français, Frotté, reçois l'hommage[1].

L'épitaphe suivante, signée : A. Deville[2], circula à l'époque où l'on s'occupait de la souscription pour l'acquisition du *Clos Frotté* :

Ici gît un héros, victime de sa foi;
Des vertus, des talents il était le modèle.
De ce vaillant guerrier combien l'histoire est belle!
Il vécut pour la gloire et mourut pour son Roi[3].

Autre quatrain dont nous ignorons l'auteur :

Par un piége odieux sa vertu fut trahie;
Ses lâches ennemis ne sont que des bourreaux.
Sa gloire en est encor bien plus digne d'envie :
Il mourut en martyr et vécut en héros[4].

Le nom de Frotté tient une plus large place dans un petit poëme publié en 1814 par le chevalier de Barrey, capitaine de

[1] Cité par Séguin.
[2] Né et mort à Paris, auteur de nombreux ouvrages d'archéologie, correspondant de l'Institut, traducteur élégant des *Bucoliques* de Virgile, A. Deville fut percepteur à Rouen, puis receveur général à Alençon pendant de longues années.
[3] Communication de M. de Postel.
[4] Archives de Couterne.

Digitized by Google

cavalerie, sous le titre de *la France délivrée*[1]. C'est le premier hommage, croyons-nous, qui lui ait été publiquement rendu.

Si l'on ajoute à ces divers fragments le poëme de la *Campénade,* dont il a été question ailleurs, et la *Daumontade,* dont nous parlerons plus loin et qui ne visait que le mouvement des Cent-jours, on aura épuisé le côté poétique de ce que l'on pourrait appeler la littérature chouanique. La prose ne vaut guère mieux et n'est pas plus abondante. Mais si rares et si pauvres que soient ces manifestations littéraires, il est bon de les signaler, et il est nécessaire d'en tenir compte pour apprécier le mouvement insurrectionnel sous toutes ses faces[2].

[1] Bordeaux, Lavigne, in-12 de 36 p.

Le chevalier de Barrey (Pierre-Edmond), né au château de Bordigné (Eure), près de Verneuil, a publié quelques autres opuscules politiques ou littéraires.

A la suite de son poëme, il a inséré une note assez longue sur Frotté, où se trouvent, parmi quelques erreurs, des détails curieux, surtout à raison de l'époque où ils furent donnés, et qui avaient dû être recueillis à Verneuil même, après la mort de Frotté.

« ...De généreux Français une troupe choisie
Relevait l'oriflamme au fond de la Neustrie.
Animant leur valeur, d'illustres chevaliers
Dirigeaient les efforts de ces braves guerriers.
Trahis par la fortune à leurs désirs contraire,
Ils durent accepter une paix nécessaire;
D'un rival trop heureux ils subirent les lois,
Pour ménager le sang des sujets de nos Rois.
Frotté seul résistait; Frotté, dont le courage
D'exemple à nos enfants servira d'âge en âge;
Ils apprendront de lui comme un cœur généreux
Sait adorer ses Rois et sait mourir pour eux.
Après plus d'un échec, plus d'un combat funeste,
Il veut de ses soldats sauver le triste reste.
A l'abri de garants en tous lieux respectés,
Il se confie enfin à la foi des traités.
A peine il paraissait, ô crime! ô perfidie!
Un traître ose sur lui porter sa main hardie;
On entend retentir ce mot, ce mot affreux :
« Oui, Frotté doit périr puisqu'il est dangereux! »
Le héros, tout entier au projet qui l'enflamme,
Ne peut croire un forfait étranger à son âme;
Il croit à la justice, et son grand cœur l'attend.
Un sanglant tribunal se rassemble à l'instant :
Chaque juge frémit, on hésite, on balance;
Enfin ils ont porté la fatale sentence.
Frotté, calme et serein, dit : « Vivent les Bourbons! »
Et son généreux sang a baigné les sillons. »...

[2] Ni Frotté ni même la chouannerie normande n'ont fourni aucun sujet au théâtre. Le roman de madame Shalck de la Faverie, *La faute des pères,* dont il est le héros, n'a rien d'historique.

Digitized by Google

Fragments d'une proclamation composée par La Tour de Campagnoles et que Séguin (t. I, p. 164) prétend, à tort selon nous, avoir été imprimée et répandue dans toute la chouannerie bocaine et normande :

« ... Toutes les progénitures funestes d'un philosophisme fatal ont produit les éléments corrosifs et désorganisateurs qui ont opéré la décomposition douloureuse de ce vaste empire et menacé de dissoudre tout ordre moral, social et politique...

« Il expire sous le régime guillotinocratique de ses ignobles tyrans, destructeurs féroces du trône des Capets... Soyez les nobles refondateurs de la monarchie... Précipitez ces groupes de monstres qui se disent de la Montagne, des antres de laquelle ils vomissent les poisons d'un athéisme brutal, l'assassinat des rois et des nations; de cette Montagne imaginaire réalisée, en effet, par l'entassement des cadavres des Français égorgés, monument d'horreur et d'effroi, où sont enfermés les gémissements de l'amour et de la nature éplorée, et d'où retentiront à jamais d'un pôle à l'autre les cris du désespoir et de la vengeance... Et vous, Françaises, que le sort tient enchaînées au milieu de l'enfer de la Révolution, usez de l'ascendant de vos charmes, enflammez ce qui vous environne de l'enthousiasme sublime de l'âme, de nobles sentiments allumés au feu de l'antique honneur français; embrasez nos âmes, armez nos bras, frappez, sauvez la Religion, le Roi et la Patrie! »

La Tour de Campagnoles composait aussi des prières dans la même prose fleurie. Malgré l'attestation de Séguin (t. II, p. 281), il est douteux que les chouans aient appris la suivante pour la répéter « dans les camps ou au milieu des combats » :

« Dieu tout-puissant, créateur de l'univers, arbitre inexprimable de l'existence des empires et des nations, grand Dieu, souverain maître, inconcevable père, qui tenez dans votre adorable et incompréhensible justice les destinées de la France et de l'antique et glorieuse race de nos rois... Coordonnateur ineffable de la nature et des rapports des choses, qui avez attaché l'existence, la durée et la prospérité des grands peuples au gouvernement monarchique... Délivrez-nous de l'épouvantable fléau d'une République, châtiment éclatant et mérité de votre colère... Rendez cette contrée à la vraie religion, à l'ordre social et au gouvernement paternel des descendants de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, dans la personne de votre oint chéri, Louis XVIII. Ainsi soit-il. »

Digitized by Google

Si la littérature « blanche » était amphigourique et prétentieuse, la littérature « bleue » lui donnait la réplique avec des imprécations grotesques, empruntées aux conjurations du *Petit Albert* ou du *Dragon rouge*.

« Reçois, ô Satan, dans tes manoirs obscurs, l'opprobre du genre humain; fais éprouver à leurs âmes tous les maux qu'ils ont fait endurer, et tous ceux que tu pourras concevoir dans ta plus grande fureur... Nous recommandons à toutes les puissances infernales les âmes perverses des vrais aristocrates. Que Belzébuth les ratisse avec ses griffes; que Belphégor leur déchire les entrailles; que Lucifer leur arrache le cœur; que Serriphuth les enfourche; qu'Agaphuth leur arrache les dents; que Carcifer leur fasse avaler à longs traits des bouillons d'un soufre brûlant; qu'Astaroth les entrelarde de charbons; que Scorcifer les écorche; qu'une légion de démons et de furies s'occupe sans cesse à les tourmenter; qu'ils soient affamés et ne puissent manger; qu'ils soient altérés et ne puissent boire; qu'on leur fasse traîner les chariots de l'enfer; que Putucucifuth leur fasse vider son pot de chambre; que leurs os servent de hochets aux diabloteaux; que leur crâne serve de moutardier à la table de Lucifer; que leurs côtes servent de pentures et leurs vertèbres de gonds au palais d'Astaroth! Puissent-ils, enfin, ne recevoir aucune consolation ni soulagement; puissent-ils être reniés, honnis, tourmentés, déchirés, moqués, persiflés, ridiculisés, vexés et confondus[1] !... »

Par gausserie villageoise, on prête à un chef de chouans cette harangue supposée qui n'a rien de commun avec celles du *Conciones :* « Soldats, tenez-vous droits comme des pommiers, en rang comme des *tierjots* (tiges) de choux! Chargez un coup, deux coups, suivant la corpulence du *gasc* (calibre du fusil)! »

PRISONS — ÉVASIONS — PRISONNIERS FUSILLÉS

Nous avons eu déjà occasion de parler du régime des prisons pendant la Révolution et des souffrances des prisonniers.

« Ces prisons, dit M. Sarot, étaient des cloaques immondes à tous les points de vue : autant d'enfers terrestres, gardés, d'ailleurs, le plus

[1] Séguin, t. II, p. 388.

Digitized by Google

souvent, par des êtres eux-mêmes dégradés, dont la brutalité révoltante ou la basse complaisance, — suivant le degré des ressources et de la générosité, forcée, de leurs hôtes, — venait encore ajouter à toute l'horreur primitive de semblables séjours[1]. »

A Saint-Lô, les bâtiments de la prison étaient tellement exigus et tellement remplis, qu'il était impossible de séparer les sexes : il en résultait des abus révoltants. A Mortain, la maison d'arrêt était si peu sûre que l'on mettait aux fers tous les détenus, les simples prévenus comme les autres. Partout on se plaignait de l'insuffisance des postes chargés de la garde des prisons.

Dans ces conditions, les évasions devaient être très-nombreuses, soit parmi les détenus politiques, soit parmi les criminels ordinaires. Les chouans en eurent leur grande part : hardis, lestes, adroits, habitués à braver le péril, secondés à l'intérieur des prisons par les sympathies plus ou moins intéressées de leurs geôliers, au dehors par le dévouement de leurs partisans, de leurs amis, des femmes surtout, qui leur fournissaient de l'argent, des scies pour couper leurs fers, des cordes pour faire des échelles, qui, parfois, attaquaient et perçaient elles-mêmes, à l'extérieur, les murs épais de leurs cachots[2], ils s'échappèrent souvent avec un bonheur incroyable. On voyait, le matin, pendre aux fenêtres, dégarnies de leurs grilles, les lambeaux flottants des draps ou les cordes qui avaient servi à l'évasion. Le public, habitué à ce spectacle, n'y prêtait qu'une curiosité passagère. Les autorités républicaines s'irritaient et poursuivaient, presque toujours inutilement, les geôliers. Les enfants dont les jardins entouraient la prison n'osaient plus sortir le soir, dans la crainte de se trouver face à face avec de nouveaux fugitifs, plus effrayés sans doute eux-mêmes qu'effrayants, et la tradition s'en gardait dans les familles.

Ce n'est pas seulement isolément, mais quelquefois par bandes

[1] *Tribun. répress.*, t. IV, p. 320.

[2] Ainsi, mademoiselle G... et mademoiselle B... à Vire (Séguin, t. II, p. 103); madame Loyzich à Locminé (Guillemot, p. 143).

Avant la loi du 4 vendémiaire an VI, les complices des évasions n'étaient passibles d'aucune peine.

Digitized by Google

plus ou moins nombreuses, de cinq, de dix, de vingt-cinq individus même, qu'avaient lieu les évasions.

Plus rarement, ce fut aussi par bandes que les amis des détenus se réunirent pour les délivrer. Nous avons raconté l'enlèvement, à Tinchebrai, de l'abbé Du Laurent, celui de Destouches à Coutances. La tentative faite sur la prison de Saint-Brieuc, le 16 juin 1798, par Duviquet, pour délivrer les chouans qu'elle renfermait, et parmi eux sa fiancée, mademoiselle du Lorin, fut moins heureuse; elle échoua. Il fut arrêté et mis à mort; mais quelques jours après, les détenus s'évadèrent tous, par la porte de la prison laissée entr'ouverte. La complaisance d'un geôlier intérimaire et d'un magistrat qui l'avait choisi tout exprès fut payée 18,000 livres[1].

Ameline, chouan de la troupe de David *La Terreur*, fut enlevé, par cinquante hommes, de l'hôpital de Bayeux où il avait été déposé à raison de ses blessures (mai 1796).

Le nombre est considérable de ceux des chouans de basse Normandie qui trouvèrent moyen de se dérober à la prison ou à la mort, quelques-uns d'un rang assez élevé :

La Raitrie, père d'un jeune chef tué dans la Mayenne, s'évade de la maison de Bicêtre d'Alençon, à l'aide d'une échelle oubliée par le jardinier (1795);

D'Autichamp, de la prison de Caen (février 1796)[2];

Pierre Ledevin, condamné comme émigré rentré à la détention jusqu'à la paix, acquitté de l'accusation de chouannerie, de celle de Saint-Lô, à la fin de mai 1796[3];

[1] Muret, t. V, p. 51 et suiv.; — *Légitimité*, 15 févr. 1885; — Habasque, *Notions sur les côtes du Nord*, t. III, p. 63; — G. de Kérigant, *Les Chouans*, 1882, Dinan, p. 76; récit fautif en quelques points.

[2] D'Autichamp, après la déroute du Mans, avait été sauvé par la générosité d'un officier républicain, le colonel Vidal. Il se cacha dans les troupes de la République. Condamné par le conseil militaire de Caen à vingt-quatre années de fers pour désertion, et placé comme malade à l'hôpital militaire, il s'évada avec deux camarades. Violentes récriminations contre l'autorité militaire! On répandit le bruit que la commission était gagnée d'avance à l'indulgence, que les prisonniers avaient refusé l'argent que l'aubergiste du *Bras d'or* (de Lisieux) était chargé de leur remettre à même la caisse commune, en disant qu'ils n'en avaient pas besoin et qu'ils se tireraient d'affaire sans cela. (Arch. de la guerre, mars 1796.)

[3] Adm. de la Manche à min. de la guerre, 28 mai. (Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

Picot et Letellier (*Fresnel*), qui devaient être, à raison de leurs antécédents, l'objet d'une surveillance particulière, de la prison de Caen, avec six autres détenus (nuit du 19 au 20 octobre 1796) ;

Billard, du corps de garde de la Ferté-Macé (octobre 1796) ;

Le chevalier de Péronne, de la prison de Granville, en mars 1797 [1].

La Huppe de Larturière, de la maison d'arrêt dite le Fort-Colin, à Coutances, grâce à la tendre sympathie de la fille de la concierge (7 décembre 1797 [2]) ;

Le Chandelier est arraché par Hingant de Saint-Maur, soit à la prison de Caen, soit à l'escorte qui l'y conduisait [3].

En août 1799, David, dit *Cœur-de-Roi,* Augeard, dit *Blanc-d'Amour,* et de Chavoy s'évadent du mont Saint-Michel, en descellant les barreaux d'une fenêtre et en se faisant une corde de leurs draps découpés en lanières et tressés.

*
* *

D'autres chouans prisonniers eurent parfois le bonheur de s'échapper des mains de leurs escortes : ainsi Coster de Saint-Victor, condamné pour désertion, fabrication de faux passe-ports et rébellion, à cinq ans de détention, et se dérobant, à Avranches, aux gendarmes chargés de le conduire. Incorrigible partisan, il revint en France à deux reprises pour se jeter dans le complot de la machine infernale et dans celui de Georges. Il se tira de la première affaire, si terrible, et laissa sa vie dans la seconde.

Des chouans qui s'évadaient ainsi par violence ou par ruse des mains de leurs gardiens, plusieurs furent aidés par leurs partisans apostés sur leur passage, comme Chambray dans la forêt de Moulineaux.

Mais il arriva trop souvent que, réelles ou simulées, ces ten-

[1] Sarot, t. I, p. 391.
[2] Sarot, t. III, p. 151.
[3] Beauchamp, t. IV, p. 430; — Muret, t. V, p. 130; — Abbé Deniau, t. VI, p. 16.

Digitized by Google

tatives de délivrance servirent de prétexte à d'odieuses violences contre les prisonniers. Les massacres commis par les escortes sont si nombreux, surtout dans la 13e division militaire (Bretagne), et parfois si odieux, et tel est le parti pris par le gouvernement et les généraux de n'y prêter aucune attention, ou même d'y applaudir, qu'il est impossible de n'y pas voir un système et l'exécution d'une sorte de consigne. Un représentant en mission, Brue, en avait même donné la théorie doucereuse autant que dangereuse [1].

Rappelons ici que, d'après les lois de la guerre, tout meurtre hors de la lutte est un assassinat et qu'il est absolument interdit de fusiller les prisonniers : s'ils cherchent à s'évader, ce n'est qu'après une sommation de se rendre qu'il est permis de faire feu sur eux [2].

[1] A propos de l'assassinat, sous ses yeux, de Calan dit *Salomon*, près de Landévan, février 1795. (*Georges Cadoudal.*) — Cf. Lettre de Teulé, aide de camp du général Roulland, à général Dumesny, 20 avril 1797. (Arch. de la guerre.)

[2] Guelle, *Les lois de la guerre*, t. I, p. 71 et 203.

Devant des chefs respectés, les soldats savaient s'abstenir. Le 25 décembre 1794, Hoche sortait de Segré à pied, à la tête d'un détachement, et passait la nuit à parcourir diverses communes. On arrêtait deux brigands armés : l'un d'eux s'échappait en laissant son fusil aux mains des soldats; on ne faisait pas feu sur lui. (Rapport de l'administrat. de distr., 31 déc. (Arch. de Kernuz.)

Aux nombreux exemples que nous avons cités de prisonniers assassinés par leurs escortes, nous aurions pu en ajouter beaucoup d'autres. Nous nous bornons à publier une bien curieuse lettre de Midy, un des juges du tribunal de la Mayenne, et alors président du jury d'accusation, adressée au ministre de la guerre, le 14 floréal an VII. Nous en devons la communication à M. Quéruau-Lamérie. Midy, accusateur public sous le régime de la Terreur, n'est pas suspect.

« Citoyen,

« Il est des actions d'une telle immoralité qu'elles révoltent toutes les classes de citoyens et occasionnent d'atroces calomnies contre le gouvernement. C'est celle de faire tuer les détenus lors de leurs translations d'une prison à une autre. Ce genre de délit, qui se multiplie dans ce département, doit mériter l'attention du gouvernement, car il n'est pas de milieu : ou il approuve cette conduite, ce que je ne puis croire, et, dans ce cas, il me semblerait nécessaire de faire connaître au public le motif spécieux ou réel qui y détermine, ou si, comme je persiste à le croire, ces atrocités se commettent à son insu, il est nécessaire de l'éclairer ou de le mettre sur la voie pour parvenir à connaître la vérité.

« A l'appui de cet exposé, je joins ici cinq pièces.

« La première constate la mort de Charles Harnois, qu'on conduisait à Tours sous ordonnance du directeur du jury. Il est dit que ce prisonnier a voulu s'évader. Or, il est de notoriété publique que lorsqu'il est sorti de prison et a traversé la ville, il avait ses sabots et était dans un état de faiblesse qui obligeait les gendarmes à le

Digitized by Google

soutenir, et qu'il était lié avec une corde. Il a été tué à un demi-myriamètre de Laval.

« La deuxième constate la mort du nommé Pannard, qu'il aurait été facile d'arrêter et duquel on aurait reçu des renseignements précieux.

« La troisième constate la mort du nommé François Beauplet, tué par la troupe. Je vous observe à cette occasion que la troupe a dit hautement qu'elle n'agissait ainsi que d'après les ordres de l'administration centrale.

« La quatrième constate la mort de Charles Besnier; même observation que ci-dessus.

« La cinquième constate la mort de deux prisonniers qu'on conduisait de la maison de justice du tribunal criminel de la Mayenne en celle du tribunal criminel de la Loire-Inférieure. Je vous observe que jamais on ne suivait cette route pour aller à Nantes; — on faisait suivre par les prisonniers la route par Angers ou par Rennes, — et que, d'après des informations verbales, il n'y a eu aucune attaque réelle et que ce sont les gendarmes eux-mêmes qui ont tiré plusieurs coups de pistolet.

« Outre ces individus, dont j'ai recueilli les pièces que je vous adresse, j'ai appris qu'un prêtre et un enfant de quatorze à quinze ans ont été tués sur la route de Château-Gontier, dont on les avait fait partir la nuit, et ce à deux ou trois cents mètres de la ville.

« Un jour de la décade dernière, un nommé Guillaume, arrêté depuis trois mois, qu'on soupçonnait d'émigration, dont on ignore le véritable nom, et à l'occasion duquel Pannard a été tué, a été extrait des prisons et tué par les gendarmes sur la route de Sablé pour les mêmes motifs. Mais la troupe ne se cache pas de dire que c'est par ordre et qu'elle n'a point été attaquée. »

Cf. Montzey, t. III, p. 107; — Chardon, *Les Vendéens dans la Sarthe*, t. I, p. 337; — Alfr. Lallie, *Le sans-culotte Goulin*, p. 101; — *Georges Cadoudal*, p. 63 et 368; — *Rev. de la Révolut.*, 1883, t. I, Documents, p. 115; — Sarot, t. II, p. 105; — A. Joubert, *Hist. du Ménil et de ses seigneurs*; — La Frégeolière, p. 100 et 125; — Renouard, *Essais sur le Maine*, t. II, p. 295; — Guillemot, *Lettres sur la chouannerie*, p. 143, 182, 183; — Crétineau, t. III, p. 147; — *Affiches d'Angers*, 28 vendém. an VII; — Comte de Martel, *Conspirat. de Georges*, p. 8 et 9; — Arch. de la guerre, 2 juin 1796; 11 mars 1797; janvier, mars, avril, mai 1799; — Arch. nation., 25 et 28 avril 1800; — *Journ. des hommes libres*, 2 ventôse an VIII; — Abbé Paulouin, t. II, p. 261; — Etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE ONZIÈME

EMPIRE — RESTAURATION — 1832

Empire. — Attentats du lendemain. — Apaisement. — Témoignages divers. — Mesures militaires et civiles. — Souffrances et misère des populations. — Indemnités. — Arrestations de diligences. — Affaire La Papotière. — Machine infernale. — Complot de Georges. — Arrestation et évasion de Moulin. — Persécutions contre les amnistiés. — Espions. — Affaire du Quesnai. — Assassinat de d'Aché. — Affaire Prigent. — Affaire Henri de C... — Projets de descente sur nos côtes. — Réfractaires.

Restauration. — Récompenses. — Faux certificats. — Cent-jours. — Expédition du duc d'Aumont dans le Bessin. — Troubles en Normandie. — Conspiration du bord de l'eau.

Insurrection de 1832.

*
* *

La guerre proprement dite était donc terminée; mais des attentats véritables, vols, pillages, séquestrations, assassinats, continuaient d'être commis sur nombre de points. Les bandits, lie de la chouannerie, n'ont pas désarmé et continuent leur vie d'exactions et d'aventures. D'autres individus ont craint, en se soumettant, de tomber sous les rigueurs de la police; ne pouvant travailler, ils errent par petites bandes, exigeant le morceau de pain dont ils ont besoin, quand on ne le leur donne pas, et sur cette pente terrible, glissant aux derniers excès. D'autres enfin, surtout dans le Calvados, réfractaires ou déserteurs, s'étaient flattés, sur la foi des promesses des administrateurs ou des généraux républicains, d'échapper à la loi commune de la conscription, et, trompés dans leurs espérances, se sont sauvés dans les bois, où les gendarmes leur font la chasse [1]. « Une mesure qui

[1] « Les désertions sont nombreuses dans le Calvados, parce que l'exemption

Digitized by Google

forcerait les réquisitionnaires et conscrits à rejoindre l'armée, provoquerait infailliblement à l'insurrection... Les prêtres réfractaires célèbrent la messe, mais loin qu'il en résulte des inconvénients, comme on le prétend, c'est un puissant moyen de réunion de tous les esprits. Il faut de la tolérance, et de la tolérance poussée jusqu'à un certain degré de patience[1]. » Tel est le langage des fonctionnaires les plus sensés.

Ils ne tardaient pas à recueillir les heureux fruits de cette politique.

Barbotte, sous-préfet de Domfront, dont nous avons eu plus d'une occasion de constater l'esprit judicieux et pratique, pouvait écrire au préfet de l'Orne, le 1er octobre 1802 :

« La tranquillité la plus parfaite règne dans l'arrondissement. Depuis plus d'un an, il ne s'y est pas commis un seul délit assez grave pour excéder la compétence du tribunal correctionnel. »

*
* *

Deux documents inédits montrent combien était petit à cette époque, dans le département de l'Orne, le nombre des anciens chouans demeurés suspects d'hostilité contre le gouvernement; encore faut-il faire sa part à l'exagération inévitable dans ces sortes de pièces.

Le premier est un rapport de gendarmerie du 14 juin 1801 : il ne signale que trente-neuf individus ; dans le nombre, des prêtres insermentés, quelques émigrés, Boulvrais, Sauvage, dit *Larochejaquelein,* Leroy, à Gacé, et particulièrement Moulin[2].

solennelle de toute réquisition ou conscription militaire accordée depuis longtemps aux départements de l'Ouest n'a pas encore été formellement rapportée, et c'est toujours au nom de la levée des jeunes gens que les instigateurs de rébellions sont parvenus à agiter ce pays. » (Brune à ministre de la guerre, 16 avril 1800. Arch. nat.).

[1] Barbotte, 7 messidor. (Arch. de l'Orne.)

[2] « Trois fois amnistié et toujours en qualité de chef. Il a été gratifié d'une croix de Saint-Louis. Il a toujours été payé de ses appointements d'adjudant général, et d'après différents rapports, il l'est encore. Des sommes d'argent considérables sont comptées chez lui. Il fait souvent des absences nocturnes desquelles on ignore les motifs. Cet homme est capable d'occasionner la guerre civile, en faisant reprendre les armes aux brigands qu'il a commandés et qui ont sa confiance. C'est un ennemi

Digitized by Google

L'autre est une liste, également dressée par la gendarmerie, des « chefs et sous-chefs de chouans, déserteurs, mauvais sujets et hommes sans aveu existant dans le département de l'Orne », à la date du 5 avril 1804; elle renferme trois cent soixante-douze noms, la plupart de vagabonds, de braconniers ou de mendiants. C'est bien peu assurément, et ce chiffre suffirait pour prouver que les tristes années de la guerre civile n'avaient pas dénaturé et perverti le fond de nos populations, comme trop de gens le supposent : elles se retrouvaient, au lendemain de ces guerres, à peu près au même niveau moral que la veille, mais avec des haines et des ressentiments de plus. La plupart des anciens chouans sont signalés comme « tranquilles [1] », Moulin notamment.

Le département de l'Orne était cependant considéré par le premier Consul, sans doute parce que c'était là que s'étaient concentrés les derniers efforts de la chouannerie normande, comme le refuge des brigands qui s'étaient montrés dans les forêts de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et il prescrivait d'y former les troupes en colonnes afin de les arrêter [2].

*
* *

Un témoignage, plus décisif encore, du retour de l'ordre dans les idées et dans les mœurs de nos populations va se rencon-

dangereux du gouvernement. Tant qu'il existera et qu'il croira réussir, il conspirera et se battra contre la République. »

[1] Ainsi Collet (*Prince Charles*), Ragaine, Camus, à Séez; Hue (*Saint-Paul*), les deux Achard des Hautes-Noës, Moulin, Pécatte, Boisroussel, l'abbé Brione, Boisnet de la Logerie, Frotté (Jean-Pierre), à la Roche de Nonant; sur Boulvrais, les deux Bougis de Courteilles, l'Air du Bois, point de note particulière. Stier-Bissonnet, aubergiste à Alençon, « passe pour retirer et favoriser les chouans »; de Foulques est un « chasseur de profession »; Coignard est absent depuis six mois; Bidard, prêtre rentré, à Lonlai, est « suspect au gouvernement »; Saint-Paul est à « surveiller »; Heureux, ancien capitaine, est « un mauvais sujet »; Ménilcourt (Auguste), de la Ferté-Macé, est détenu dans les prisons de Caen.

Nous voyons encore parmi les suspects en l'an XII (1803-1804) : Aimable de Châteauthierry, de Séez, se disant marquis de Fontaine-Riant, émigré rentré; il prétendait avoir été secrétaire de l'abbé Bernier, lequel aurait fait avec lui un voyage à Séez; — l'abbé de La Mondière, ancien chanoine de Séez, rentré en l'an XI, qui passait pour un agent secret de l'abbé Péricaud et de Puisaye.

[2] *Correspondance*, 13 février 1804.

Digitized by Google

trer sous la plume de deux hommes revêtus de missions officielles et peu suspects assurément de partialité en faveur de la contre-révolution, mais que la supériorité de leur esprit, autant que celle de leurs fonctions, élevait au-dessus des préjugés contemporains, Fourcroy et Rœderer.

Fourcroy, dans un rapport, nous fait connaître la situation de la basse Normandie au mois de floréal an IX (mai 1801), un an après la fin de la guerre civile : l'esprit public s'y améliore tous les jours, le libre exercice du culte a calmé et rapproché les esprits; « le gouvernement actuel a rallié les cœurs aliénés par le système intolérant et persécuteur de celui qui l'a précédé[1] ».

[1] Fourcroy, conseiller d'État, avait été chargé, avec plusieurs de ses collègues, d'une enquête sur la situation générale de la France. Sa mission embrassait particulièrement le territoire de la 14e division militaire. Ancien régicide, il devait avoir la chouannerie en horreur et le pays de la chouannerie en défiance. Son rapport dénote chez son auteur un esprit d'observation et une largeur de vues remarquables. Il a été recueilli par M. Rocquain dans son intéressant volume, *L'État de la France au 18 brumaire...* Paris, 1874.

En voici quelques passages :

« ... Le rôle des contributions indirectes pour les années V à IX présentait, en basse Normandie, un arriéré considérable et d'un recouvrement très-difficile; il était en gros chiffres :

Pour le Calvados, de.....	2.000.000 fr.
Pour l'Orne, de.....	1.700.000 fr.
Pour la Manche, de.....	1.000.000 fr.

« Les brigandages qui affligent encore la Mayenne et quelques-uns des départements de la ci-devant Bretagne n'ont aucune influence dans le Calvados, pays découvert, où le crime n'a aucun lieu pour se cacher. L'Orne, comme plus couvert et plus boisé, recèle encore quelques brigands, reste impur des partis, des factions et de la guerre civile. Le département de la Manche est tranquille, malgré l'esprit de fanatisme dont on accuse ses habitants...

« Les habitants des côtes de la Manche et du Calvados sont soupçonnés d'entretenir ou de favoriser quelques correspondances avec les ennemis. L'intérêt et l'amour du gain font craindre des transports de blé, que le petit nombre des postes ne peut pas complétement réprimer...

« Il existe parmi les habitants des trois départements une diversité d'opinions très-caractérisée.

« Mais ces opinions ne sont que spéculatives. Parmi les partisans déclarés de l'anarchie ou de la royauté, aucun ne veut courir la chance d'une nouvelle révolution; aucun surtout n'est disposé à prendre les armes ou à exciter des troubles pour faire triompher l'un ou l'autre de ces partis. J'ai cru seulement m'apercevoir que ceux des hommes attachés à la Constitution de l'an III, qui sont aujourd'hui employés à la préfecture du Calvados, ne perdent pas l'espérance de faire porter aux

Digitized by Google

Un peu plus tard, Rœderer, devenu sénateur et titulaire de la sénatorerie de Caen, qui comprenait nos trois départements, analysait, avec sa sagacité ordinaire, l'état de l'esprit public dans ces départements :

« Ils ne doivent pas causer d'inquiétude au gouvernement; — il y a plus d'amour de soi que d'amour de la patrie dans le peuple, mais il y aurait plus de dispositions à servir la patrie que ses ennemis du dedans et du dehors; — la haine des habitants est unanime contre les Anglais; — ils regardent généralement la guerre comme imposée par nos ennemis; — ils ont besoin de surveillance, non de sévérité ni de rigueur...

« Le peuple des campagnes, concentré dans ses intérêts, avisé pour ce qui les concerne matériellement, apathique pour tout ce qui leur est étranger, est profondément soumis parce qu'il y a maintenant sûreté pour les personnes et les propriétés [1]. »

Quant au ministère de la police, toujours dirigé par Fouché,

places tous les partisans de leur opinion, et que, pour y parvenir, ils poursuivent le système de dénonciations et de délations qui a si souvent réussi dans la tourmente révolutionnaire...

« L'exercice du culte n'a exercé aucun trouble dans le Calvados. L'esprit public est bon dans le département de la Manche.

« Beaucoup de personnes se plaignent de l'influence des prêtres dans le département de la Manche; les insoumis se sont emparés, dit-on, d'un grand nombre d'habitants et les gouvernent à leur gré. Ces prêtres y sont en grand nombre et leur intolérance envers les autres prêtres va jusqu'à un point inconcevable...

« Dans l'Orne, l'esprit public s'est bonifié et se bonifie chaque jour, depuis le 18 brumaire; il y existe des divisions d'opinions comme dans le Calvados, mais elles y sont également peu à craindre. Les habitants y sont même pusillanimes et apathiques; ils se laissent piller et même attaquer, dans quelques lieux, sans oser faire de dénonciations...

« Les troupes employées dans la 14e division (Calvados, Orne et Manche) ne consistaient, en germinal, que 1° dans un escadron complémentaire du 18e de dragons, tout composé de recrues à instruire... 2° dans le 2e bataillon de la 63e demi-brigade... Sept compagnies de ce bataillon sont disséminées sur les principaux points de la côte du département de la Manche et deux dans l'Orne et le Calvados.

« Pour suppléer au défaut de troupes, on a levé, dans l'Orne, quatre compagnies ou colonnes mobiles, divisées sur la grande route de Paris et de Brest et le long de la frontière de la Mayenne. Dans le Calvados, six compagnies, prises dans les conscrits, se relèvent tous les mois; elles sont dispersées sur la côte... »

[1] *Rapports* au premier Consul (1803) et à l'Empereur (1805) dans ses *Œuvres complètes*, t. III.

« Lamagdelaine (préfet de l'Orne), ajoutait-il, est glorieux de penser que le département qui a été le plus tourmenté par la guerre civile et le brigandage est aujourd'hui le plus tranquille. »

Digitized by Google

il continuait à tracer du département de l'Orne le tableau le plus sinistre et le plus effrayant, comme s'il eût été humilié par un retour à la tranquillité qui amoindrissait l'importance de son rôle[1].

Toujours est-il qu'en 1805, le Calvados eut cent soixante-quatorze réfractaires seulement, l'Orne cent, la Manche cent cinq. La responsabilité des départements au sujet de la désertion de leurs conscrits ne s'appliquait d'abord qu'aux désertions qui avaient eu lieu sur leur territoire même; on finit par l'étendre à toutes les désertions, en quelque endroit qu'elles fussent arrivées, jusqu'à l'entrée au corps[2].

*
* *

Bernadotte, qui avait remplacé Brune dans le commandement en chef des départements de l'Ouest, n'eut pas à prendre de mesures particulières pour le maintien de l'ordre dans nos départements. Une flotte anglaise portant, assurait-on, dix-huit mille hommes de débarquement, croisait sur les côtes de Bretagne et menaçait Quiberon et Belle-Isle. Par l'établissement de plusieurs camps et les rapides manœuvres de détachements mobiles, il la tint en respect. Les anciens insurgés, même dans les cantonnements de Georges, ne purent former de rassemblement qui tînt plus de vingt-quatre heures. En Normandie, l'envoi d'un ou deux détachements de renfort sur les points que l'on croyait menacés (les arrondissements de Domfront et de Mortain) fut demandé, sans qu'on y prêtât grande attention; mais sur les

[1] Paris, 8 floréal an VIII (28 avril 1800). (Arch. de l'Orne.)

Levêque, commissaire central du Calvados, que son exaltation révolutionnaire égarait souvent, allait jusqu'à annoncer un soulèvement général et prochain. Les anciens chefs en prendraient la direction : Boisroussel et l'Air du Bois, du côté de la Ferrière; du Bac, dans son ancienne division de Falaise; l'abbé Brione, prêtre et soldat, à Lonlai; Foulques, à Falaise; La Valesnerie, à Saint-James; l'ex-curé de Montilli, « très-dangereux », dans les environs de Flers; Carbonel, à l'ouest du Cotentin Carbonel serait, en outre, chargé de la correspondance avec l'Angleterre; Delahaye, dit *Leloup*, de la comptabilité : Complot imaginaire. (Arch. nat., F^7, 6232.)

[2] Roederer, *Rapport* à l'Empereur, 1805 (t. III, p. 477, des *Œuvres complètes*).

Digitized by Google

instances des autorités militaires et surtout des autorités civiles[1], on réorganisa des compagnies mobiles pour assurer la tranquillité le long de la route de Paris à Brest et sur les côtes du Calvados. Ce fut tout.

De leur côté, les préfets, surtout après l'affaire de Georges, prirent des arrêtés pour interdire la délivrance de passe-ports aux anciens amnistiés, pour soumettre les passe-ports des autres citoyens à la nécessité du visa par le sous-préfet, pour défendre le port d'armes hors du canton de sa résidence, pour rappeler aux communes leur responsabilité, aux fonctionnaires des finances la nécessité de faire escorter les voitures qui transportaient les fonds de l'État, pour surveiller et réglementer la circulation des voyageurs[2] : tracasseries sans efficacité réelle. Les arrêtés consulaires qui interdisaient aux commandants militaires toute réquisition de fonds, sous peine de responsabilité personnelle[3], le maintien d'une discipline sévère parmi les troupes[4], et surtout le retour de l'ancien clergé, la réouverture des églises, la liberté des cultes, non plus seulement sur le papier, mais dans la réalité pratique, firent bien davantage pour l'apaisement des esprits et le maintien de la tranquillité publique.

Il y eut même dans l'application des amnisties des 7 nivôse et 25 thermidor an VIII une telle élasticité, qu'on trouva moyen d'en faire profiter des individus condamnés depuis plusieurs années[5].

« L'honneur de Bonaparte en tout cela », reconnaissait un de ses adversaires les plus intelligents et les plus fermes, « est d'avoir réussi plutôt encore par l'appareil de la force que par l'emploi de la force elle-même[6]. »

[1] Sous-préfet de Domfront, 3 prairial, 7 messidor an VIII ; — Bertrand le jeune à s.-préf. de Domfront, 7 prair. (Arch. de l'Orne.)

[2] Placards imprimés.

[3] 29 frim., 15 niv., 12 pluv.

[4] Lettre de Bernadotte, an IX. (Catalogue Eug. Charavay, 22 novembre 1881, n° 16.)

[5] Ainsi, le tribunal spécial de la Manche, le 26 messidor an XI, rendait à la liberté un nommé Gabriel Auvray, originaire des environs d'Avranches, domicilié à Saint-Christophe, près Tinchebrai, qu'il avait condamné le 18 ventôse an IV à vingt-quatre ans de fers « pour vol chouannique ». (Sarot, t. III, p. 97.)

[6] François d'Ivernois, *Des causes qui ont amené l'usurpation de Bonaparte*, 1801.

Digitized by Google

*
* *

Mais le pays de Domfront était tellement épuisé, que le même administrateur Barbotte fut forcé d'avancer, de sa bourse, à l'hospice de cette ville cent vingt francs pour la nourriture des pensionnaires, menacés de mourir de faim. Le taux de l'intérêt atteignait 50 et même 100 pour 100. Les intempéries des saisons et l'insuffisance des récoltes ajoutaient à la misère publique[1].

La guerre avait été plus ruineuse encore que meurtrière.

Les pertes de toute nature éprouvées par l'arrondissement, pendant les deux insurrections, s'élevèrent à plus de trois millions. Un arrêté des Consuls, du 11 pluviôse an IX, ayant accordé au département de l'Orne un dégrèvement de cent mille francs sur le principal des contributions des années V, VI, VII et VIII, la moitié en fut attribuée à l'arrondissement de Domfront, qui avait beaucoup plus souffert que les autres. Chaque commune dut produire un état détaillé des indemnités qu'elle réclamait pour faits de chouannerie accomplis sur son territoire ; un arrêté du préfet, du 23 floréal, fit la répartition. Nous avons sous les yeux le tableau de ces réclamations : elles atteignent un million cinq cent mille francs; beaucoup sont tardives, irrégulières, exagérées, puériles. Au fond, pourtant, l'énormité des dommages et l'insuffisance dérisoire de la réparation ne sont que trop constantes.

Contrastes choquants et qui attesteraient beaucoup d'arbitraire dans la distribution des indemnités, s'ils n'accusaient plutôt un regrettable parti pris d'exagération dans les plaintes de certaines communes, leurs demandes varient de 325 francs (Méhoudin) à 188,000 francs (Tinchebrai); telles communes obtiennent de 10 à 20 pour 100 de leurs réclamations; quelques autres ne reçoivent que 2 pour 100, 1 pour 100, 8 centimes pour 100 ou même 7 millièmes pour 100 de ces réclamations[2] !

[1] Sous-préfet à préfet, 30 mai et 25 août 1801.

[2] Exemples : Domfront a demandé 55,747 francs et il obtient 2,500 francs ; Bellou en Houlme touche 800 francs, sur 100,000 réclamés ; Lonlai, 1,000 francs sur 65,487 ; la Chapelle-Biche, 200 francs sur 41,007 ; Tinchebrai,

Digitized by Google

Un élément important de réclamation résultait des contributions arbitrairement frappées sur des communes et des particuliers de l'arrondissement par les généraux républicains[1].

*
* *

Quelques arrestations de diligences avaient encore lieu dans la région normande ou sur ses frontières[2].

15,000 francs sur 188,000; la Ferté-Macé, 3,000 francs sur 80,000; la Coulonche, 450 francs sur 45,000; Passais, 800 francs sur 106,788; Mantilli, 100 francs sur 144,124. Il semble bien que, pour ces dernières communes, il y ait eu le parti arrêté de les châtier de leur complicité avec les chouans. (Caillebotte jeune, *Journ.*, mss., et *Hist. de Domfront;* — Liard, *Hist. de Domfront,* 1883, p. 159 et 184.)

Parmi les pièces justificatives produites par le fermier du domaine de la Canaire, acquis nationalement sur l'émigré Pitard de la Brisollière, figurent quatre quittances : l'une de 712 francs, du 17 février 1800, signée *Condé,* lieutenant, division de Henri; — une autre de 250 francs, du 1er janvier 1800, portant : « Nous faisons défence à tous nos braves camarades de l'acquiter (*sic*) sous peine de mort »; — une troisième de 1,400 francs « pour l'anée mille cept cens quatre vin quinze, deuxzieme anée de notre minorité. Nous sommes près et offron de la randre quand nous seron en majorité. Je vous somme aux nom du Roy de recevoir la quitance, faute de quoi la fusillade. *Sans-Pitié,* général en chef »; — une quatrième, signée « *Rochembaux,* commandant », de 1,400 francs, du 14 mars 1795, « année de notre minorité et l'an dernier de la mauditte infernale République divisible et périssable ». Le signataire se dit « autorisé par l'armée de Charette et suivant en tout ses intentions ». (Papiers Caillebotte jeune.)

[1] Un état fort incomplet nous donne pour amendes imposées pendant la première guerre par le général La Rue, 8,000 francs; pendant la seconde, par Gardanne, environ 6,800; par Guidal, environ 7,850 francs. Nous n'avons pas le chiffre, même approximatif, des amendes perçues par les autres généraux. (Papiers Caillebotte jeune.)

« Plusieurs colonnes républicaines très-nombreuses ont parcouru le pays, et comme l'intention du gouvernement était d'effrayer les insurgés par des exemples terribles, les habitants des campagnes ont été traités à peu près en ennemis. De fortes contributions ont été levées sur des communes, sur des cantons entiers, sous prétexte qu'ils avaient reçu les chouans, quoique la vérité soit qu'il n'était pas en leur pouvoir de les chasser... Ces colonnes ont vécu à discrétion, et l'on ne peut se dissimuler qu'elles ont commis de grands désordres. » (S.-préfet Barbotte à préfet, 1800; Arch. de l'Orne.)

[2] Nous n'avons pas la pensée de donner une liste complète de ces arrestations; en voici seulement quelques-unes :

8 mars. — 8,000 francs, envoyés par l'enregistrement de Laigle à Verneuil, sont enlevés entre ces deux villes par trois brigands. (*Rapports* de police, 29 vent.)

27 mars 1800. — La diligence de Rouen à Neufchâtel attaquée au Fresnoi par douze brigands; un des gendarmes d'escorte tué; 27,330 francs de fonds pu-

Digitized by Google

L'affaire La Papotière, qui se rattachait à l'une de ces arrestations, eut un grand retentissement dans l'Orne et dans les départements voisins; elle mérite quelques détails.

Le 1er frimaire an XII (23 novembre 1803), vers cinq heures du soir, sur la route de Chartres, à deux lieues environ de Nogent-le-Rotrou, mais sur le territoire du département de l'Orne, la diligence de Nantes à Paris fut arrêtée par une bande nombreuse de brigands armés; les deux gendarmes qui l'escortaient furent blessés, quinze sacs d'argent, contenant une somme totale de 17,000 francs environ et d'autres objets d'une valeur approximative de 4,000 francs, furent enlevés.

Les assaillants étaient pour la plupart des gens de la dernière classe : un nommé Née, connu dans la chouannerie par ses brigandages, avait dirigé l'attaque, déguisé en femme; trois indi-

blics enlevés; mais le tocsin sonne, on poursuit et on atteint les brigands; leur chef est tué, quatre sont arrêtés; une partie de l'argent est recouvrée. (*Journal des hommes libres,* 8 germ.; — *Discours* de Thiessé au Tribunat, 23 germ. an VIII, Imprim. nat.)

9 avril. — La diligence de Paris au Mans arrêtée, le matin, à une lieue de cette dernière ville, et volée de 19,000 francs de fonds publics : on retrouve deux sacs; on ne saisit personne. (*Journ. des homm. libr.,* 29 germ.)

1er octobre. — La diligence de Paris à Brest arrêtée, la nuit, entre Alençon et Saint-Denis, au lieu de Maubuisson, par neuf ou dix brigands armés de fusils et coiffés de chapeaux à cornes. Ils font feu, mais sans blesser personne. Les deux gendarmes d'escorte vont chercher du secours à une grande demi-lieue; pendant ce temps, les assaillants dévalisent tranquillement la voiture, enlèvent un peu d'argent, la montre du courrier, et se retirent.

La nuit suivante, la même diligence arrêtée de nouveau, entre Pré-en-Pail et le Ribai.

7 novembre. — La diligence de Rennes à Paris pillée près de Saint-Maurice-les-Charencei (Orne).

19-20 janvier. — La malle de Paris à Caen dévalisée à Duranville par six brigands armés de pistolets et de poignards.

1801. — Vol d'une diligence auprès d'Évreux. Quatre des assaillants prennent aussitôt la route de Paris, dans un cabriolet qu'ils avaient eu la précaution de se procurer et qui les attendait à peu de distance; mais l'éveil est donné : la gendarmerie les poursuit, les atteint aux environs de Mantes et les arrête. Ils se laissent saisir sans résistance. C'étaient Châteauneuf, ancien chef de division à l'armée de Bretagne, porteur d'un sauf-conduit du ministère de la police; Gilbert, des environs d'Avranches; Hiver, de Bayeux, et un autre individu d'Exmes (Orne), réunis par l'amour et le besoin du pillage. Ils furent guillotinés. Le Chevalier, moteur de l'affaire, échappa. (Billard, t. III, p. 215 et suiv.)

En juin 1802, coup de main sur une autre diligence, entre la Ferté-Vidame et Nogent, sur le territoire de Mâle (Orne); mais cette fois, les voyageurs se défendent et un des brigands est tué.

Digitized by Google

vidus vêtus proprement en bourgeois, et *porteurs de beaux fusils doubles bien clairs,* avaient dû y participer. Parmi ceux qu'on arrêta, plusieurs firent des aveux; deux ou trois seulement déclarèrent qu'on leur avait dit que le vol se commettait au profit de MM. L'Écuyer de La Papotière; ceux-ci voulaient, disait-on, reprendre dans le trésor de la nation le prix de leurs biens vendus par elle et qu'ils se proposaient de racheter; personne n'affirmait, d'ailleurs, d'une manière positive leur participation directe au crime. Les dénonciateurs prétendaient n'en avoir eux-mêmes retiré aucun profit : c'était un moyen d'atténuer leur responsabilité. Les questions indiscrètes ou malveillantes de certains magistrats leur avaient probablement suggéré l'idée de ce dérivatif.

Quelques indices matériels[1] vinrent corroborer ces insinuations; MM. de La Papotière furent arrêtés à leur tour.

Ils étaient quatre : de deux frères, anciens officiers, l'un, Denis-Michel, émigré, était récemment rentré; l'autre, François-Michel, n'avait point quitté le pays pendant la Révolution; les deux autres étaient fils de ce dernier et jeunes encore. Ils demeuraient près du lieu où le crime avait été commis; leur conduite avait toujours été irréprochable, jamais leur nom n'avait été mêlé aux excès ni même aux luttes de la chouannerie. Le préfet de Chartres, Giroust, président du tribunal de Nogent, qui les connaissait d'enfance[2], toutes les autorités et tous les honnêtes gens du pays protestaient énergiquement contre les soupçons dirigés contre eux. De nombreux et positifs témoignages établissaient en leur faveur un alibi péremptoire : on les avait vus à leur domicile pendant la journée et à l'heure même où se commettait le crime. Mais les vieilles passions révolution-

[1] On avait trouvé chez eux une somme d'argent assez importante, mais qui ne coïncidait ni pour le chiffre, ni pour la nature des espèces, ni pour celle des sacs qui la contenaient, avec l'argent volé; ils en justifiaient d'ailleurs la présence en leurs mains.

Ils étaient, en outre, détenteurs de quatre fusils doubles, quatre fusils simples, cinq pistolets et de quelques livres de poudre de chasse. Cet armement et cet approvisionnement n'avaient certes rien d'excessif, répartis entre quatre chasseurs, dont les habitudes étaient connues de tout le pays.

[2] Giroust, ancien membre de la Législative, de la Convention et des Cinq-Cents, — esprit bizarre; — cœur droit et courageux; — 1749-1836.

Digitized by Google

naires s'acharnèrent contre eux, à raison de leur nom et de leurs opinions royalistes ; après une longue instruction, ils comparurent devant la cour criminelle spéciale de l'Orne.

Cette affaire émut singulièrement les esprits. L'opinion publique était favorable à MM. de La Papotière : à l'audience, les jeunes gens paraissaient timides et embarrassés, la belle tête calme et majestueuse de l'oncle attirait tous les regards.

Ils furent acquittés tous les quatre. Le président de la Cour, Delaunay, de l'Orne, croyait à leur innocence et fit partager son opinion au colonel Cavalier, un de ses assesseurs.

Des autres accusés, plusieurs furent condamnés à mort et subirent leur peine [1].

[1] Il y eut plus tard des condamnations sévères pour faux témoignage prononcées contre certains témoins à la décharge de ces condamnés.

Le jour même de l'acquittement, un grand dîner réunissait à la préfecture de l'Orne les membres de la Cour criminelle et les principaux fonctionnaires de la ville.

Pendant le dîner, on apporta au préfet la carte de MM. de La Papotière, qui, avant de regagner leur domicile, avaient cru convenable de la lui faire remettre comme hommage au représentant de l'autorité : « MM. de La Papotière chez moi! s'écria ce fonctionnaire ; s'est-on bien assuré que l'argenterie est sous clef? » Cette plaisanterie de mauvais goût fut relevée par Delaunay, qui déclara que « MM. de La Papotière, innocents aux yeux de leurs juges, devaient l'être aux yeux de tout le monde, et que toute attaque contre leur acquittement en serait une contre la Cour criminelle elle-même ». Le préfet se mordit les lèvres sans rien répliquer.

MM. de La Papotière étaient innocents, en effet. A toute époque, et même quand ils auraient pu, à l'imitation de tant d'autres, invoquer comme un titre de faveur leur prétendu *chouannage* de 1803, ils ne cessèrent de s'en défendre.

On a prétendu, dans le temps, que, parmi les armes saisies chez eux (ou peut-être chez les autres accusés) comme pièces à conviction, se serait trouvée une paire de pistolets ayant appartenu à Morel, officier de Frotté (tué en 1796), et par lui donnée au vicomte de Chambray. Le fait n'est nullement certain ; le fût-il, qu'il n'en rejaillirait rien contre le vicomte, étranger au pays où le crime avait été commis, sans relation avec ses auteurs supposés, à peine rentré de l'émigration et tout entier à la liquidation de ses affaires d'intérêt, enfin, et par-dessus tout, si parfaitement honorable. Ces armes auraient pu passer par beaucoup d'autres mains avant de venir échouer au greffe de la Cour criminelle.

Nous connaissons trois mémoires judiciaires imprimés sur cette affaire : l'un de Me Blin, en faveur de François-Michel L'Ecuyer de La Papotière ; un autre de Me Savary, en faveur de Denis-Michel et de ses deux fils ; le troisième, qui répond à ceux-ci, de Me Duronceray, avocat de Naveau, et de plusieurs autres accusés ; et une *Lettre adressée aux défenseurs de M. de La Papotière*, par Giroust, à propos d'une autre lettre anonyme où on lui reprochait, dans les termes les plus injurieux, l'intérêt qu'il prenait à leur sort

Digitized by Google

*
* *

Des anciens chouans de Normandie, un seul paraît avoir joué un rôle d'une certaine importance dans l'affaire de la Machine infernale; c'est Joubert de Martainville, dont nous avons déjà signalé le rôle équivoque et qui entretenait alors des rapports également intimes avec les détrousseurs de diligences et avec la police de Fouché. Il paraît avoir été l'homme d'action du comité qui avait la prétention de diriger et qui dirigeait si mal le parti royaliste. Il fut livré à une commission militaire, condamné et fusillé à la fin de 1800 [1].

*
* *

En revanche, il y en eut un certain nombre compromis dans la conspiration de Georges Cadoudal, dont l'objet était d'attaquer le premier Consul au milieu de sa garde, de l'enlever ou de le tuer. C'eût été une sorte de duel gigantesque ou d'assassinat chevaleresque.

M. de Martel, qui s'ingénie à ravaler le rôle et l'intelligence de Georges à ceux d'un brigand vulgaire, lui donne comme complices plus ou moins secrets « les hommes les plus éminents du parti républicain, Moreau, Sieyès et presque tous les mécontents civils et militaires, parmi lesquels des sénateurs et trois ou quatre des futurs maréchaux de l'Empire, Bernadotte, Augereau, Macdonald et même peut-être Masséna »; il les montre « acceptant le bénéfice de l'assassinat projeté »; il signale, comme plus activement mêlés à la conspiration, avec Moreau et Pichegru, deux généraux de division, Souham et Liébert, les généraux Macdonald, Lecourbe, Delmas, Lahorie, etc.[2]. C'est, involon-

[1] Nous ne parlons pas de Limoëlan, qui appartenait en réalité à la division de Fougères; il avait pu avoir sur le territoire, mais non sous les ordres de Frotté, quelques rencontres. Quant à Bruslart, les précieuses études de M. de Martel ont bien établi qu'il cherchait de son côté, de concert avec Bourmont, à rallumer la guerre dans l'Ouest au moment où se préparait le complot de la Machine infernale; mais rien ne prouve qu'il eût été le complice ni même le confident des conjurés. M. de Cadoudal (*Georges Cadoudal*, ch. xx) disculpe son oncle de toute complicité dans cette affaire.

[2] P. 36-50, 71-73, 81 et s. Cette accusation si grave aurait besoin de s'appuyer

Digitized by Google

tairement, relever le caractère de l'affaire. Parmi les vingt individus condamnés à mort par l'arrêt du 21 prairial an XII (10 juin 1804), figurent deux anciens chouans normands, Mérille et Louis Ducorps[1]; tous deux furent exécutés. Il n'y en

sur des faits, des documents précis, que M. de Martel, plus pressant d'ordinaire, ne produit pas. Cf. les articles de M. Gaffarel sur l'*Opposition militaire sous l'Empire* (*Revue de la Révolution*, 1887).

[1] Louis Ducorps avait été breveté capitaine, le 7 décembre 1799, par François de Mallet, maréchal des camps et armées du Roi, « commandant en chef provisoirement pour le Roi dans l'arrondissement de la haute Normandie et sur la rive gauche de la Seine ». Il avait déjà servi sous ses ordres dans le Sancerrois. En réalité, ce n'était qu'un agent subalterne, une sorte de domestique dont le rôle s'était borné à recruter de rares adhérents et à procurer aux émigrés arrivant d'Angleterre des cachettes dans des maisons sûres. Il touchait deux louis par mois dans le commencement, et quatre ou cinq plus tard, pour faire ce dangereux métier. Il avait quarante-six ans.

Louis Picot, né à Josselin, ex-chouan, domestique de Georges, condamné et exécuté avec lui, ne doit pas être confondu avec Picot le divisionnaire de Frotté, qui, venu en France, sans doute pour y prendre part au coup de main préparé contre le premier Consul, avait été arrêté avec Querelle et Lebourgeois, à Pont-Audemer, en frimaire an XII (décembre 1803), traduit devant une commission militaire et fusillé avant même le commencement du procès. Louis Picot fut soumis à d'abominables tortures, pour lui arracher la révélation de l'asile où se cachait son maître. D'autres accusés furent traités avec la même barbarie. Les historiens du Consulat et de l'Empire ont voilé ces faits qui, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, ne sauraient être assez flétris. Picot montra à l'audience ses doigts mutilés par le chien de fusil avec lequel on les avait écrasés et par le feu. L'effet fut terrible; les journaux eurent défense d'en parler. Il est acquis que ces moyens affreux avaient été prescrits par l'autorité supérieure. « Ce que vous avez ordonné par rapport à l'accusé Picot », écrivait Thuriot, jadis terroriste et régicide, devenu magistrat instructeur, à Réal, l'adjoint du grand juge, « a été exécuté; il a tout supporté avec une résignation criminelle. C'est une âme endurcie dans le crime et fanatisée. Je l'ai laissé aujourd'hui à ses souffrances et à sa solitude. Je ferai recommencer demain. Il a le secret de la cachette de Georges. Il faut qu'il le livre. » Ces tristes et curieux détails se trouvent dans l'ouvrage posthume de Fauriel, *Les derniers jours du Consulat* (1886, in-8°), et dans les notes précieuses que l'éditeur, M. Ludovic Lalanne, y a ajoutées. (V. aussi l'abbé Deniau, t. VI, p. 199; — Etc.)

L'affaire Georges offrit d'autres particularités bien étranges.

Ainsi, les témoins assignés à décharge par quelques-uns des accusés, les fonctionnaires publics notamment, refusèrent de déposer, ou l'on refusa de les entendre. (Fauriel, p. 411.)

Comme dans l'affaire du duc d'Enghien, Savary pesa de sa présence, plus qu'inconvenante, sur les juges; il ne quitta pas le cabinet du président (p. 463). L'affaire lui valut une gratification de 80,000 francs payée par Fouché (p. 205).

Une première délibération des juges avait acquitté Moreau; sur les longues et pressantes instances du président Hémart, la Cour revint sur sa décision et le condamna à deux ans de détention. (H. Lecourbe, un des juges du procès

Digitized by Google

a pas dans les vingt-sept autres condamnés à d'autres peines ou acquittés; mais il y en aurait eu plusieurs inquiétés, détenus ou même exilés à cette occasion, si l'on en croit les états de service qu'ils produisirent en 1814 [1].

Particularité digne de remarque, la plupart auraient eu des grades, du moins nominaux, dans la très-petite armée de haute Normandie [2]; la plupart aussi n'auraient pas eu de relations intimes avec ce terrible Georges, dont l'ascendant paraît avoir été si puissant sur tous ceux qui l'approchèrent [3].

Quelques-uns des conjurés ayant traversé le département de l'Orne, soit pour se rendre à Paris, soit pour s'enfuir après l'attentat, on crut qu'ils y avaient des complices et l'on fit, à Glos,

Opinion sur la conspiration de Moreau, Pichegru et autres, sur la non-culpabilité de Moreau, et procès-verbal de ce qui s'est passé à la Chambre du conseil entre les juges, relativement à ce général. In-8°, 1814.)

[1] Ces états peuvent avoir grossi ou le rôle qu'ils auraient joué, ou les dangers qu'ils auraient courus.

Nous y relevons les noms de Hélie de Bonnœil, officier dans la division d'Évreux, « fils de madame de Combray, condamnée à vingt-cinq ans de fers dans l'affaire du Quesnai; il subit lui-même quatre ans de détention à l'occasion de l'affaire de Georges »; — Aubry de la Noë, chef de la division de Dives, conduit au Temple, puis exilé à raison de cette même affaire; — De Neuville de Lisle, capitaine dans la division de Mallet; il demandait la croix de Saint-Louis en 1814; — de Bersangles, aussi capitaine, arrêté pendant six mois; — trois Sesmaisons, officiers de Mallet, exilés; l'un d'eux devint député et pair de France sous la Restauration, et a laissé en Bretagne d'honorables souvenirs; les Biographies n'indiquent pas cette affiliation à l'armée de haute Normandie et à la conspiration de Georges. Un autre Normand, l'abbé Leclerc (Julien-René), de Bazoches, agent royaliste, fut compromis dans l'affaire de Georges et condamné à mort par contumace, le 1er novembre 1804, par une commission militaire. Il était tout à fait étranger à la chouannerie. (*Biographies.*)

[2] Mallet lui-même et Calonne, son second, furent quelque peu compromis dans le procès. (*Procès de Georges*, t. IV, p. 308.)

[3] Desmarest, ancien secrétaire de Réal et peu suspect assurément de partialité en faveur de Georges, en a laissé ce portrait :

« Georges, que je voyais là pour la première fois, avait toujours été pour moi comme le *Vieux de la montagne*, envoyant au loin ses assassins contre les puissances. Je trouvai, au contraire, une figure pleine, à l'œil clair et au teint frais, le regard assuré mais doux, aussi bien que sa voix. Quoique replet de corps, tous ses mouvements et son air étaient dégagés; tête toute ronde, cheveux bouclés, très-courts; point de favoris; rien de l'aspect d'un chef de complot à mort, longtemps dominateur des landes bretonnes. J'étais présent lorsque le comte Dubois, préfet de police, le questionna. Le calme et l'aisance du prisonnier dans une telle bagarre, ses réponses, fermes, franches, mesurées et dans le meilleur langage, contrastaient beaucoup avec mes idées sur lui. » (*Témoignages historiques*, p. 106.)

Digitized by Google

chez un huissier du nom de Morin, et dans d'autres localités, de nombreuses perquisitions qui n'amenèrent point de résultat important. Il demeura seulement constant que, par pitié, par calcul ou par légèreté, beaucoup de gens dans ce temps-là se prêtaient au recel ou à l'évasion des proscrits. La police tria parmi les nombreux logeurs qu'elle avait découverts un certain choix d'individus qu'elle retint au procès, moins pour l'éclairer que pour le grossir[1].

*
* *

Moulin, rentré dans ses foyers, avait épousé (11 novembre 1800) la cousine qui l'avait jadis soigné de ses blessures avec un si admirable dévouement. Il avait eu une fille. Il exerçait avec zèle et succès son ancien métier de taillandier; l'excellente qualité de ses faux lui en assurait le débit jusque dans l'Anjou et le Poitou[2]. Il ne conspirait ni n'avait de relations avec les conspirateurs; il l'affirme, et on peut l'en croire. Il correspondait seulement avec de Monceaux et quelques autres anciens camarades, résignés comme lui. Le sous-préfet de Domfront, Barbotte, s'est toujours défendu d'avoir été pour quelque chose dans son arrestation : les ordres arrivèrent directement de Paris.

C'est dans ces circonstances qu'il fut enlevé, dans la nuit du 6 au 7 mai 1804. Il avait été prévenu, il aurait pu se cacher; mais, comme il l'écrit naïvement, « il avait une fourniture de faux à livrer, il n'était pas coupable, il crut qu'il en serait quitte pour quelques explications ». On l'interrogea en effet sur les relations qu'il aurait eues avec Moreau, Georges et Pichegru; il répondit qu'il ne les avait jamais vus. Une perquisition minutieuse dans son domicile ne fit rien découvrir de suspect.

On ne l'en conduisit pas moins à Tinchebrai et de là à Domfront. Dans la prison de Domfront, il retrouva quelques-uns de ses anciens camarades et notamment un grenadier de sa compa-

[1] Fauriel, p. 283.

[2] Il les vendait quarante-huit francs la douzaine, et elles ne lui revenaient en matière dépensée qu'à dix-neuf sous la pièce. Avec l'aide d'un compagnon, il en fabriquait à grand'peine huit par jour. (*Mémoires*, mss.)

Digitized by Google

gnie qui lui épargna les épreuves et les tributs imposés d'ordinaire aux prisonniers nouveaux venus : « C'est moi, dit-il d'un air menaçant, qui payerai pour lui ! » Et personne n'osa insister.

A Alençon, sans avoir été interrogé, sans savoir même ce qu'on lui reproche, il apprend qu'il va être conduit au fort de Joux, à pied, puisqu'il n'a pas le moyen de payer une voiture.

Il part en effet, à pied, « entre deux gendarmes, le sac sur le dos, le sabre au côté, le fusil sur l'épaule ; lui, les bras très-solidement liés avec des cordes, des menottes dans sa poche (on l'avait dispensé de les porter aux poignets) et son petit paquet de linge à la main ». De ces gendarmes, l'un, Buisson, originaire d'Alençon, « avait été dans la Vendée adjudant général sous les ordres de Santerre, et était redevenu simple gendarme à pied ». Moulin était rongé par la vermine, hôtesse de toutes les prisons où il avait passé. A Châteaudun, il est trop malade pour continuer la route. Les gendarmes refusent d'attendre : « Où il crèvera, dit l'un d'eux, nous le laisserons. » On le charge donc dans une charrette, sur une botte de paille, les mains liées et le corps attaché aux ridelles : voyage affreusement douloureux.

A Orléans, toutefois, incident touchant : le concierge est un brave homme, attaché à la maison de Penthièvre avant la Révolution. Il avait servi dans la cavalerie en Vendée, bien souvent tenté de passer aux royalistes, mais toujours retenu par le peu de ressources qu'il leur voyait. Blessé, il avait obtenu son congé et cette place de concierge. Il gardait le Roi dans son cœur. Sa femme et sa belle-sœur pleurent au tableau que leur fait Moulin de la douleur de sa femme quand ils se sont séparés, et du désespoir de sa petite fille, une enfant de seize mois, que les gendarmes ont dû arracher de ses bras[1]. Ces braves gens le consolent, l'encouragent, le font souper avec eux, coucher dans un bon lit, et le lendemain, au départ, lui apportent du café avec tous leurs vœux d'un sort meilleur.

Continuation de ce triste voyage : les gendarmes s'enchaînant

[1] Depuis madame Cassin.

Digitized by Google

à Moulin avec des menottes, pendant la nuit, dans les localités où il n'y a pas de prison; le forçant de temps en temps de marcher à pied pour s'attribuer l'indemnité de voiture, escamotant à leur profit une partie des dépenses de table, et finissant par lui demander un certificat de bonne conduite et de bons procédés, quand ils arrivent en vue du fort de Joux[1], « qui lui paraît dans les nues ».

Le fort de Joux s'élève dans une admirable situation, à deux cents mètres environ au-dessus de la rivière du Doubs, qui coule au pied du rocher sur lequel il est assis. De hautes montagnes couvertes de noirs sapins l'environnent; pendant la moitié de l'année, ses murs et ses toits sont couverts de neige. D'un côté, le rocher à pic; de l'autre, de terribles escarpements de sable, tachetés par endroits de rares buissons; la rampe d'accès elle-même est rapide et périlleuse.

Il offre cinq enceintes étagées les unes sur les autres et séparées par des fossés profonds, creusés dans le roc vif.

Par sa situation culminante au confluent de quatre gorges étroites, ce château eut toujours une grande importance militaire.

C'est dans « ce nid de hiboux égayé par quelques invalides », comme il l'appelait, que Mirabeau avait expié les premières folies de sa jeunesse.

Sous le Consulat, en 1801, le général d'Andigné (Louis-Marie-Auguste), ancien chef vendéen, y fut enfermé avec Suzannet. C'était un rude jouteur, et la police impériale, malgré les rigueurs et les précautions dont elle s'armait contre lui, eut souvent le dessous. Jeté quatorze fois en prison, il s'évada à diverses reprises et par les moyens les plus divers. A Joux, les deux anciens frères d'armes, aujourd'hui frères de captivité, se procurèrent des ressorts taillés en scie, à l'aide desquels ils parvinrent à couper les deux rangs d'énormes barreaux qui fermaient le soupirail de leur cachot au dedans et au dehors. Ils employèrent vingt-deux mois à ce travail, en en dissimulant les traces avec de la

[1] Canton de la Cluse-et-Mijoux, arrondissement de Pontarlier, département du Doubs.

Digitized by Google

mie de pain enduite d'une rouille factice. Le 16 août 1802, la brèche était faite, et ils se lancèrent dans le vide. Mais les cordes qu'ils avaient fabriquées, et qui n'avaient que vingt et un mètres, étaient beaucoup trop courtes ; ils durent se laisser tomber d'une grande hauteur. Heureusement, la pente était un peu déclive : de rocher en rocher, de ressaut en ressaut, ils roulèrent ou rebondirent sur une hauteur de plus de vingt-cinq mètres, passant devant la porte du corps de garde, qu'ils risquèrent d'enfoncer, et ne s'arrêtant qu'où cessait la pente. Ils étaient meurtris, contusionnés, déchirés, mais, par un étrange bonheur, sans fractures, sauvés[1] !

Quelques mois plus tard, le fameux Toussaint Louverture, le *Bonaparte noir,* comme l'a appelé Chateaubriand, mourait dans ce même donjon, de froid et de désespoir.

Moulin, en entrant, y trouva trois autres proscrits de la cause royaliste.

L'un d'eux, Girod, était un Irlandais, sous-lieutenant des gardes de Sa Majesté Britannique, qui était venu en France servir sous les ordres de Bourmont et s'était fait arrêter. Il avait trente-six ans.

Un autre, Allier de Hauteroche, était un ancien aide de camp de Précy, et l'un des premiers camarades de Frotté à l'armée.

Le troisième était Henri-Charles de Frotté, frère de père du général, et dont nous avons souvent parlé.

Le fort avait pour commandant un nommé Lefebvre, auquel ses atrocités dans la Vendée avaient valu une odieuse et passagère notoriété, qu'il eût voulu alors faire oublier[2]. Il avait quatre cents vétérans sous ses ordres.

[1] Pitre-Chevalier, *Musée des familles,* t. XXV, p. 113, d'après les *Mémoires* du général d'Andigné ; — Archives nationales.

[2] Ce Lefebvre (Claude-François), impliqué dans le procès de Carrier et des noyades de Nantes, pour avoir, étant commandant à Bourgneuf, ordonné de noyer quarante et une victimes, « parmi lesquelles un homme aveugle et âgé de soixante-dix-huit ans, douze femmes et dix enfants, dont six de six à dix ans et cinq à la mamelle » (Décret de la Convention du 22 vendémiaire an III), avait été acquitté, quoique le jury l'eût déclaré *coupable* des faits qui lui étaient imputés ; mais il avait déclaré en même temps « qu'il avait agi sans intentions criminelles et contre-révolutionnaires », et ces intentions étaient nécessaires pour constituer

Digitized by Google

Mis en présence du jeune Frotté, Moulin le reconnut comme ayant été enlevé par les chouans, mais le défendit de les avoir suivis volontairement, appuyant ainsi instinctivement le système adopté par celui-ci et qu'il ne pouvait que deviner : ce système sauvegardait Frotté, qui n'avait fait de soumission à aucune époque. Ils furent placés dans la même casemate, avec d'Hauteroche et Girod.

Le marquis de Rivière, impliqué dans l'affaire de Georges, était placé dans une casemate contiguë à la leur, mais il était au secret et ne communiquait qu'avec le commandant, dont il apprivoisait la dureté en allant partager avec lui, à sa table de famille, le gibier, la volaille et le vin qu'on avait la permission de lui faire passer du dehors.

Les captifs sont ingénieux à tromper leurs surveillants. Nos prisonniers trouvèrent moyen d'entrer en communication avec leur voisin, en déplaçant une pierre dans le mur des deux cheminées adossées l'une à l'autre; par l'ouverture, on pouvait causer, se voir même. Rivière leur fit passer un plan du fort qu'il s'était procuré; il leur versait même, au moyen d'un tuyau en carton, une partie de son vin; et le commandant s'étonnait de la consommation extraordinaire que faisait dans sa solitude son prisonnier, si sobre quand il en était sorti. La pierre réintégrée dans son alvéole et les joints mastiqués avec un peu de suie, rien ne trahissait pour l'œil le plus défiant la supercherie.

Ils établirent aussi une correspondance avec la chambre placée au-dessous de la leur, au moyen d'un petit trou pratiqué à l'angle de leur cheminée et d'une ficelle garnie d'un plomb auquel on attachait les lettres. Cela s'appela le *télégraphe*.

Mais cela ne suffisait pas à ces malheureux, et le désir, l'espoir, les moyens de recouvrer leur liberté devinrent l'objet de toutes leurs pensées.

la criminalité devant le Tribunal révolutionnaire. (Wallon, *Hist. du Trib. révolut. de Paris*, t. VI, p. 41 et 47 ; — L. de La Sicotière, *Le Patriote d'Héron*, 1879, in-8°, p. 11, 12, 13; — *Moniteur universel*; — Prudhomme, *Hist. générale et impartiale des erreurs, des fautes et crimes commis pendant la Révolution*, 1796-97; — *Biographie* de Leipzig.) — Rallié à l'Empire, il avait obtenu le commandement du fort de Joux.

Digitized by Google

On leur avait enlevé, à leur entrée au fort, tout leur argent, leurs couteaux, leurs rasoirs. Ils n'avaient aucune intelligence, ni avec les gens de service ni avec le dehors.

Le seul instrument à leur disposition était un petit tranchet servant à Girod pour découper les cartons avec lesquels il s'amusait à confectionner des bottes.

Un soupirail unique éclairait leur cachot, placé fort haut, garni de gros barreaux et donnant précisément en face d'un corps de garde de vingt soldats : impossible de songer à s'évader de ce côté.

Girod avait eu la permission d'introduire avec lui une jolie petite chienne qu'il aimait beaucoup. *Bibi* (c'était son nom) embarrassa fort nos conspirateurs. L'emporteraient-ils avec eux ? La tueraient-ils, ne pouvant l'emmener? La question fut mise aux voix. « Pendant la délibération », dit Moulin, dont nous reproduisons le récit et souvent les expressions, « comme si elle eût compris qu'il s'agissait d'elle, la pauvre petite bête nous caressait encore plus qu'à l'ordinaire, et Hauteroche, qui était d'abord d'avis de s'en défaire, en fut touché lui-même. Nous préparâmes un sac ou gibecière où on la renfermait, la tête seule au dehors, le corps contenu par un bouton. On l'y plaçait tous les jours, et elle s'accoutuma si bien à cet exercice, qu'elle sautait d'elle-même dans le sac quand on le lui présentait. »

Les prisonniers faisaient venir des livres de Besançon pour se désennuyer. Dans le nombre se trouvèrent les *Mémoires du baron de Trenck*. Ces mémoires, dont le succès fut si grand dans toute l'Europe, à la fin du dernier siècle, sont surtout intéressants par le récit détaillé des tentatives de Trenck pour s'évader de ses affreux cachots, tentatives qui sont des prodiges de patience, de courage et d'adresse. « En nous prouvant », dit Moulin, « qu'il n'y a rien d'impossible à l'homme, ils redoublèrent notre résolution. »

Le 10 ou le 12 janvier 1805, ils se mirent à l'œuvre. Sur un des murs de leur casemate se dessinait la forme d'une porte bouchée avec une solide maçonnerie. Ils attaquèrent cette maçonnerie à l'aide du petit ciseau de Girod. Ils descellèrent quel-

Digitized by Google

ques pierres; les pincettes leur servaient de levier. Trois grosses pierres du revêtement enlevées, le reste céda plus facilement. Ils travaillèrent ainsi toute la nuit. Au jour, ils rétablirent les pierres du parement dans l'ordre qu'elles avaient occupé. Un peu de mortier dans les joints et quelques pincées de poussière par-dessus achevèrent la toilette du mur, qui ne paraissait pas avoir été endommagé. Les décombres furent cachés, partie dans le trou, partie dans le fond des lits. La nuit suivante, ils achevèrent de percer le mur, qui avait un mètre quinze centimètres d'épaisseur. Il ne donnait pas à l'extérieur, ils le savaient à l'avance; mais que trouveraient-ils de l'autre côté? Ils firent une première reconnaissance à tâtons, dans la crainte que la vue au dehors d'une lumière dans une pièce où il ne devait pas y en avoir ne les trahît; puis, une seconde, en dissimulant de leur mieux leur chandelle. Ils étaient dans une casemate absolument vide et n'ayant d'autre ouverture que celle qu'ils venaient de pratiquer. Quelle joie pour eux, surtout quand l'embrasure remaçonnée d'un canon leur indiqua qu'ils étaient en face d'un mur extérieur! Un four avait été jadis pratiqué dans un coin; une barre de fer servait à soutenir le manteau brisé de la cheminée. Moulin la fit sauter sans trop de peine, et cette barre devint le principal instrument de leur travail. Ils s'empressèrent de transporter dans cette casemate les décombres qui les gênaient dans la leur, en n'en gardant que ce qui était nécessaire pour reboucher et dissimuler le passage.

Ils travaillèrent désormais avec plus de confiance et avec une certaine régularité. « Tous les soirs, à neuf heures, nous ouvrions *la tranchée,* c'est-à-dire que Girod et moi débouchions le passage de communication entre les deux casemates et nous mettions à attaquer le mur extérieur. Pendant ce temps, Frotté, juché sur une chaise et le cou tendu, observait, à travers la triste grille de notre étroite fenêtre, la porte du corps de garde, pour s'assurer qu'il n'en sortait personne qui pût venir nous déranger. Hauteroche, assis sur une chaise, servait d'intermédiaire entre les deux casemates, préparait dans un plat le mortier qui devait nous servir à reboucher le trou de communication, et enfin fabriquait

Digitized by Google

un bol de punch que nous prenions avant de nous coucher. ». Ils mirent onze nuits à percer le mur extérieur : il avait plus de trois mètres d'épaisseur. Ils travaillaient huit heures par nuit, faisant des prises à l'aide du petit ciseau, dégarnissant un peu les pierres et les faisant sauter avec leur barre. Girod et Moulin creusaient alternativement, et l'autre, pendant ce temps, rangeait les pierres. La onzième nuit, ils virent poindre le jour du dehors, mais se gardèrent d'enlever le dernier rang formant le revêtement extérieur.

Le plan leur avait révélé qu'ils allaient sortir sur la partie la plus escarpée de la montagne. Il fallait des cordes de descente : leurs draps, coupés en huit bandes, leur en donnèrent soixante-quatre qu'ils cordèrent en deux. Ils obtinrent ainsi une corde de soixante-dix mètres de long, avec un gros nœud de deux en deux mètres pour servir de point d'appui. Ils l'allongèrent encore en utilisant de la même manière tout ce qu'ils avaient de chemises et de serviettes ; ils ne gardèrent chacun qu'une serviette pour faire paraître un coin de linge à leurs lits. Ils n'y laissaient pas toucher la femme de ménage, sous prétexte qu'ils voulaient se coucher sur leurs lits pendant le jour.

Tout était prêt. Ils firent beaucoup d'instances auprès de Rivière pour le déterminer à les suivre ; en moins d'une heure, avec leur barre de fer, ils auraient eu pratiqué un passage entre sa cheminée et la leur. Il refusa : il avait obtenu le fort pour prison, sur la garantie de quelques-uns de ses amis, et se croyait lié par leur parole, encore que les rigueurs employées vis-à-vis de lui eussent pu le dégager. Il devait dîner le soir même avec le commandant, et il promit à ses amis de le faire assez boire pour lui ôter la possibilité de les poursuivre lui-même, si l'on s'apercevait, sur l'heure, de leur évasion. Il leur fit à chacun un petit cadeau d'adieu : à Moulin, un couteau et une fourchette à manche d'écaille qui s'emboîtaient l'un dans l'autre ; de plus, à Moulin et à Frotté, chacun un louis de quarante-huit livres que ses visiteurs avaient pu dérober aux investigations du commandant. Enfin, il leur fit passer une excellente poularde de Bresse, truffée, et quelques bouteilles de bon vin. Ils firent rôtir

Digitized by Google

la poularde. A cinq heures, ils dînèrent gaiement, trop gaiement même, car Hauteroche, voyant déposer des pierres sur son lit, se plaignit et demanda où il allait coucher. A sept heures, ils se mirent tous en route, armés, en guise de poignards, Moulin d'un compas, Girod et Frotté de couteaux à gaine, Hauteroche du petit ciseau. Achever la seconde ouverture, fixer la corde en double autour de la barre placée en guise de traverse à l'intérieur de la meurtrière, et descendre au pied du mur à huit ou dix mètres en contre-bas, fut l'affaire d'un instant.

C'était le 27 janvier 1805; il y avait deux pieds de neige sur le sol, le froid était très-vif. La corniche sur laquelle ils se trouvaient n'avait que deux mètres de large et surplombait l'abîme. Un sapin croissait près de là dans une fente du rocher : c'était le seul point où il fût possible d'attacher la corde; elle y fut, en effet, solidement fixée, et Girod descendit.

A vingt ou vingt-cinq mètres, il trouva une sorte de corniche au-dessous de laquelle un vide sans fond; il remonta découragé : on ne pouvait, suivant lui, fuir de ce côté; il fallait attendre le jour et trouver un autre point de descente. — « Impossible, répondit Moulin; dans une heure nous serons gelés, et si le jour nous trouvait ici, nous serions infailliblement repris. » Il descend alors par le chemin qu'avait suivi Girod, et au lieu de s'arrêter sur la seconde corniche, il se laisse dévaler au-dessous. A vingt-cinq mètres environ, il sent avec joie ses pieds toucher le sol, et il lui restait encore plus de douze mètres de corde. Il dévale derechef et trouve une nouvelle plate-forme avec des épines où il sera possible de fixer la corde. Il la secoue fortement, signal convenu entre lui et ses compagnons pour les avertir de descendre; mais la hauteur et les aspérités des rochers contre lesquelles elle frottait les empêchent de répondre à son appel. Il remonte alors pour aller les chercher sur la première plate-forme, leur fait part de sa bonne fortune, et redescend le premier pour leur montrer le chemin. Ils avaient coupé aux trois quarts la corde enroulée autour du sapin, afin, en la tirant fortement tous les trois, de pouvoir la rompre. Mais, arrivés sur la seconde corniche, des gémissemeuts lamentables se

Digitized by Google

font entendre au-dessus de leurs têtes : c'est la petite *Bibi* que Girod, dans sa précipitation, a oubliée en haut et qui hurle de manière à donner l'éveil à toute la garnison. Il faut aller la chercher. Girod tente l'escalade et s'arrête au second nœud; Hauteroche et Frotté essayent après lui, et ne sont pas plus heureux. C'est Moulin, tout brisé qu'il est par ces effroyables ascensions et ces descentes successives, qui va remonter encore, prendre la pauvre bête et l'enfermer dans son sac. Ce rude forgeron, trempé au moral comme au physique, aussi adroit de la main que tenace et résolu de caractère, avait été l'âme et fut le héros de l'entreprise. De ses anciennes blessures, il semblait n'avoir gardé qu'une vigueur et une élasticité nouvelles; cœur excellent, d'ailleurs, et toujours ouvert à la pitié. « Il semblait, dit-il, que la pauvre bête sentit tout le prix de la peine qu'elle m'avait donnée : elle allongeait sa petite tête hors du sac, elle me léchait la figure, comme pour essuyer la sueur qu'elle m'avait fait couler. » Ses compagnons sont rejoints; la corde, fortement secouée, se brise au point désiré : on la rattache aux épines et l'on recommence à descendre de corniche en corniche. On franchit ainsi deux ou trois nouvelles étapes; enfin, on arrive à une pente un peu moins roide et qui ressemblait au « toit d'une maison; » les fugitifs la descendent sur leurs jambes en faisant échelle avec leurs pieds dans la neige durcie. Un autre danger les menaçait, celui de tomber dans quelque précipice. Girod, qui marchait le premier en éclaireur, disparaît en effet dans un trou profond, sous la neige. Mais on a eu soin d'emporter la corde de salut; on la lui jette, il s'y cramponne, il est sauvé, et bientôt, à deux cent cinquante mètres au-dessous de leur point de sortie, ils touchent à la grande route.

Ils s'embrassent alors tous les quatre comme des gens qui se croient en sûreté, et c'est Moulin que ses compagnons félicitent et remercient de leur délivrance.

Il leur restait encore bien des dangers à courir.

Une heure sonnait à l'horloge du château.

Ils se dirigèrent sur Verrières, et, après une courte halte dans un cabaret, continuèrent sur Neufchâtel, terre suisse; mais Neuf-

Digitized by Google

châtel était encore à huit lieues devant eux, et Joux, derrière, n'était qu'à quatre.

Ils se remirent en route à huit heures du matin. A ce même moment, on s'apercevait à Joux de leur fuite : le cantinier, en allant de très-bonne heure faire ses provisions, remarqua sur la neige la trace de leurs pas et un fragment de rocher qui avait roulé du haut de la montagne; il rentra au château pour en donner avis, et Lefebvre, furieux de trouver la cage vide et les oiseaux envolés, avait lancé à leur poursuite, dans toutes les directions, ses quatre cents hommes.

Arrivés à Neufchâtel vers quatre heures du soir, nos voyageurs descendirent à l'hôtel du *Soleil d'argent*. Frotté se hâta de se rendre chez madame Fauche-Borel[1] : il avait rencontré son mari à la Tour du Temple, s'était lié avec lui et en avait même obtenu un mot de passe qu'il tenait caché dans un bâton de cire à cacheter. Madame Fauche-Borel et son neveu Vitel se montrèrent très-hospitaliers, lavèrent eux-mêmes les pieds endoloris des pauvres voyageurs, et leur donnèrent un bon souper; malheureusement, ils n'avaient pas d'argent, et le petit trésor de Moulin et de Frotté, très-entamé par l'achat d'une belle pipe que ce dernier, fort étourdi, avait fait en route et qui avait coûté trente-six livres, et par leurs dépenses de route et d'auberge, était presque épuisé. Girod et Hauteroche, qui n'avaient pas un sou, restèrent dans le pays, cachés à la campagne, jusqu'à l'arrivée des fonds qu'ils attendaient de Paris; Moulin et Frotté, avec les passe-ports de deux individus qui leur ressemblaient assez et qui se prêtèrent, ainsi que le bourgmestre, à la substitution, partirent à pied pour Yverdun le lendemain matin : ils devaient s'y aboucher avec un nommé Christin, agent des Russes, que Bonaparte avait fait jadis arrêter, et qui ne leur en était que plus dévoué.

Ils y arrivèrent le soir, mais ils avaient été précédés par des soldats français. A l'entrée de la ville, ce fut un de ces soldats qui leur demanda leurs passe-ports; les passe-ports étaient

[1] Fauche-Borel, *Mémoires*, t. III, p. 43 et 202.

Digitized by Google

en règle, la nuit très-sombre, il n'eut aucun soupçon; mais à l'hôtel, un autre soldat les reconnut et s'esquiva sans rien dire. Inquiets de sa disparition, ils se firent conduire immédiatement chez Christin par une servante de l'hôtel, à laquelle ils recommandèrent de faire préparer leur souper et leurs lits et de revenir les chercher promptement, voulant se coucher de bonne heure. Christin reconnut le jeune Frotté. Il savait du matin l'évasion, les poursuites; ils s'étaient, lui et son neveu, préparés à tout. On remit aux fugitifs trente-six louis, du linge; on plaça une échelle au-dessous du mur du jardin qui était en même temps celui de la ville, et on les fit descendre dans la campagne avec un conducteur. L'échelle fut retirée; la servante revint: on lui dit que les deux étrangers, ennuyés de l'attendre, étaient retournés à l'hôtel et que, sans doute, ils avaient passé par une rue tandis qu'elle en prenait une autre. A l'hôtel, on épia inutilement leur retour; inutilement aussi, on ferma les portes de la ville et l'on fit des perquisitions dans beaucoup de maisons pour essayer de les saisir. Pendant ce temps, Moulin et Frotté gagnaient une auberge située sur le bord du lac Morat et appartenant à un cousin de Christin, et le lendemain matin, avant la pointe du jour, deux vigoureux bateliers les embarquaient pour Morat. Il y avait désormais une petite mer entre eux et leurs ennemis, et cependant tel était l'ascendant, à ce moment, de la France sur tous les gouvernements étrangers, Suisse, Allemagne, Prusse, Danemark, qu'un seul mot des ambassadeurs français aurait suffi pour les faire arrêter et reconduire en France. Ils se hâtèrent donc de gagner Soleure, Constance, Augsbourg et Ratisbonne, où un étrange hasard leur fit rencontrer à table d'hôte un vieux parent, non pas du jeune Frotté, mais du général son frère, le comte de Chappedelaine, émigré, allié des Clairambault. Il les combla de marques d'intérêt et d'amitié : il gardait une haine implacable aux meurtriers de son neveu.

Ils ne purent arriver en Angleterre qu'à la fin de mars [1].

Moulin passa en Angleterre tout le temps de l'Empire. Le

[1] La captivité et l'évasion de Moulin, du jeune Frotté et de leurs compagnons firent une vive impression en Angleterre, où les détails en furent mieux connus qu'en

Digitized by Google

vieux comte de Frotté l'avait en grande amitié et cherchait par tous les moyens en son pouvoir à lui adoucir les ennuis de l'exil. Il lui procurait des nouvelles de sa famille restée en France; il faisait passer à cette famille les secours que Moulin touchait du gouvernement anglais (mille francs environ par an), et dont ce

France. Il existe deux gravures anglaises, curieuses et très-rares, destinées à en perpétuer le souvenir.

L'une représente les quatre détenus dans leur casemate voûtée en pierres massives : à gauche du spectateur, une cheminée avec une armoire, un lit; en face, une fenêtre fermée par des barreaux et par un grillage; à droite, un autre lit, sur lequel Moulin est assis. Ses trois compagnons occupent le milieu, près d'une table. Frotté lit, le dos tourné; Hauteroche a les bras croisés; Girod est de face, debout. La petite chienne *Bibi* n'a pas été oubliée; elle regarde le groupe, assise sur son derrière. Au haut de l'estampe, un vers anglais dont voici le sens : « Tirez-vous de « cette ignoble chaîne, et vous pourrez dire : Je suis libre! » Au bas, la légende suivante en anglais : « Vue du Fort de Joux, dans lequel le colonel Moulin et les « capitaines de Frotté, Girod et d'Hauteroche furent enfermés pendant onze mois « et quatorze jours, au bout desquels ils effectuèrent leur sortie, en pratiquant un « passage au travers du rempart de leur cachot. Ce cachot était extrêmement « sombre et profond, et recevait si peu de lumière, que souvent ils étaient obligés « d'avoir de la chandelle allumée en plein midi. Leur nourriture était apportée « toutes les vingt-quatre heures. Il leur était permis, par grande faveur, de se pro- « mener dans une petite cour du fort, une ou deux fois par semaine, surveillés par « un sergent avec fusil chargé et la baïonnette au bout. »

Peintre, M. Graig; graveur, C. Turner. Hauteur, 25 cent.; largeur, 30 cent.

La seconde gravure représente l'évasion. Le fort apparaît sur le sommet d'un rocher escarpé, divisé en trois étages par des espèces de gradins ou de corniches. Sur celui du milieu, trois petits personnages tiennent tendue l'extrémité d'une corde fixée au premier gradin, pendant qu'un quatrième personnage remonte cette sorte d'échelle. La neige couvre le paysage. Au haut de la pièce : *Audaces Fortuna juvat*; au bas, cette légende en anglais : « Vue du Fort de Joux, en Franche-Comté, sur « les frontières de France et de Suisse, hors duquel le colonel Moulin et les capi- « taines de Frotté, Girod et d'Hauteroche effectuèrent leur miraculeuse évasion, « le 27 janvier 1805, après une sévère captivité de onze mois et quatorze jours. Ils « résolurent d'obtenir leur liberté, et réussirent en faisant un trou dans le mur de « leur cachot qui avait trois pieds et demi d'épaisseur. Ils eurent ensuite à traverser « un autre rempart de neuf pieds d'épaisseur, et après dix nuits d'anxiétés et de « fatigues, ils descendirent le rocher presque perpendiculaire sur lequel le fort « est bâti, à environ sept cents pieds de hauteur, au moyen d'une corde qu'ils « avaient fabriquée avec leurs draps et leur linge. Après avoir réussi à gagner à « pied Neufchâtel, ils se séparèrent et arrivèrent à Vienne, d'où ils gagnèrent en- « suite l'Angleterre, où trois d'entre eux arrivèrent sains et saufs deux mois après « leur fuite. »

Mêmes dessinateur et graveur; mêmes dimensions. Le seul exemplaire que nous ayons vu de cette planche n'est pas colorié, tandis qu'un exemplaire de l'autre l'est avec assez de soin.

Nous avions publié le récit de l'évasion dans la *Revue de la Révolution*, janvier 1883, d'après les *Mémoires* de Moustier, confident de Moulin, et ceux de Moulin lui-même.

Digitized by Google

brave homme ne se réservait rien, trouvant sans doute dans son industrie d'ancien forgeron des moyens d'existence pour lui-même. Rien de touchant comme l'expression naïve de sa reconnaissance : « Mon père avait été sacrifié par la cruauté de Robespierre... La Providence l'avait remplacé en me faisant faire la connaissance du trop malheureux comte Louis de Frotté. Je peux me flatter qu'il m'avait accordé son estime. J'ai fait tout ce qui a été dans mon pouvoir pour la mériter. Bientôt, la plus cruelle perfidie m'a privé de ce protecteur, de cet ami... J'ai trouvé en arrivant ici un protecteur et un père, père pour moi et pour ceux qui me sont si chers... Quand serai-je assez heureux pour trouver une occasion de vous témoigner ma reconnaissance pour toutes les bontés que vous avez eues pour moi et pour ma petite famille?... Je voudrais pouvoir sacrifier ma vie pour sauver la vôtre... »

*
* *

La police ombrageuse de l'Empire persécuta beaucoup de chouans amnistiés, parfois même leurs amis ou leurs familles. Excès de zèle, dénonciations parfois intéressées, ordres peu réfléchis venant directement de Paris. On emprisonnait, par mesure de *haute police*, ceux contre lesquels on ne pouvait relever de crime ou de délit caractérisés par les lois. Nous avons vu que ce fut le sort de Moulin et du jeune Frotté. Les frères Louvel, de Montsecret, chez lesquels on prétendait qu'il se faisait des rassemblements (1805); — Aunay, dit *les Lauriers*, de Saint-Cornier (1809); — Diavat, libraire à Domfront (1809) ; — Rebour, de Vimoutiers, qui, étant ivre, avait tenu quelques propos malsonnants (1814) ; — Labarthe, des environs du Merlerault, victime d'un quiproquo qui ne fut reconnu qu'au bout de six semaines de détention (1814), et bon nombre d'autres payèrent ainsi leur tribut aux vexations des petits fonctionnaires, excités par les grands. Le grief principal contre la plupart, c'était « d'avoir fait des voyages dont les motifs n'étaient pas connus, ou de n'avoir pas la réputation d'hommes attachés au gouvernement[1] ». D'autres

[1] Sous-préfet d'Argentan, 10 fevrier 1814. (Arch. de l'Orne.)

Digitized by Google

Normands, plus ou moins mêlés à l'ancienne chouannerie, Germaine, Lanjalley, Ferrol, Godet, Bonchamps, des Moutis, Vannier, Trévières, subirent des détentions plus ou moins longues[1].

*
* *

Il est triste et pourtant il est vrai de dire que plusieurs chouans, même parmi ceux qui avaient montré le plus de courage et de zèle, se laissèrent gagner aux séductions de la police impériale et la servirent vis-à-vis de leurs anciens camarades. Ces hommes avaient été dévoués, vaillants, à l'occasion héroïques. Ils avaient longtemps bravé les balles, l'échafaud, la prison, la déportation; ils succombaient sous les ennuis rongeurs de l'internement, de l'éloignement de leurs familles et de leurs intérêts, de la misère. Ils n'avaient plus pour les soutenir la perspective d'un but chevaleresque, le rétablissement du Roi, ou l'enivrement momentané de la lutte. Ils se soumettaient, moralement cette fois, promettant plus qu'ils ne tenaient, disant plus qu'ils n'auraient dû dire, et pourtant ne disant pas tout ce qu'ils savaient, glissant souvent un mot d'avertissement à l'oreille de l'ami qu'ils allaient dénoncer et se rachetant, — ils le croyaient du moins, — du mal qu'ils faisaient par celui qu'ils ne faisaient pas! Ainsi agissait de son côté Fouché, leur corrupteur, corrompu lui-même et multipliant les services individuels dans le parti qu'il proscrivait en masse. De ces agents secrets de la police, la plupart reparurent en 1814, demandant à la royauté des récompenses, et, sophisme de l'intérêt ou de la vanité, croyant peut-être les mériter encore!

On peut citer dans le nombre Germaine, envoyé en mission secrète dans l'Eure pour découvrir les auteurs de certains vols; — Fresnel, dit *Le Tellier*, qui avait été un des principaux organisateurs de la chouannerie du côté de Chanu, et qui fut chargé de la surveillance de ce même canton, de ceux de Mortain et de Saint-James; en retour, on lui offrait un emploi dans les

[1] Forneron, p. 26.

Digitized by Google

douanes; — Billard, toujours suspect; — l'abbé Tripier de Laubrière; — Bureau de Placène lui-même [1].

*
* *

Malgré l'indifférence apparente et la soumission résignée des populations, il y avait encore un fond de royalisme dans toutes les classes : des bourgeois [2], des ouvriers, des femmes de toute condition, mêlés à des chouans irréconciliables que la mort de Frotté, de Toustain et du duc d'Enghien avait exaspérés [3], conspiraient tout haut ou tout bas. On espérait la venue d'un prince de la maison de Bourbon ; on se montrait avec attendrissement

[1] Placène avait été interné à Caen, mais on l'avait envoyé à Auxerre, sous prétexte que sa maison était fréquentée par des gens suspects et qu'il avait excédé quelque peu les délais d'un séjour qu'il avait obtenu la permission de faire à Paris. Il écrivait à ce sujet : « Je suis en exil à Auxerre depuis dix mois. Je suis rallié de bonne foi au gouvernement. Je lui porte respect et soumission, et je remplis tous les devoirs que la loi m'impose... Je viens de perdre mon fils unique; je suis menacé de perdre ma fille. » (A Min. de la pol., messid. an IX.) Ces raisons n'auraient sans doute pas suffi, mais le général Moncey intervint : « Placène, depuis l'amnistie, lui avait rendu d'importants services dans la recherche et pour la découverte des complices de Georges; il avait donné souvent au capitaine de gendarmerie de Caen les renseignements les plus précis sur la marche, la correspondance et les projets de ces brigands » (11 mai 1801). Bureau obtint de retourner à Caen. (Arch. nat., F[7], 6231.)

On sait que Bourmont, étranger au complot de la machine infernale, mais suspect de connaître les coupables, s'était engagé vis-à-vis de Fouché à les livrer. Il ne le fit pas ou ne le fit qu'incomplétement; de là, rupture avec le ministre, qui lui reprochait, en outre, de l'avoir desservi auprès de Bonaparte et même d'avoir voulu le supplanter; de là aussi les rigueurs employées contre lui. — V. l'ouvrage de M. de Martel, qui renferme sur ce point de bien curieux détails.

Un autre chef de chouans qui avait, sous les ordres de Bourmont, montré dans le Maine du courage et de l'habileté, a été accusé d'avoir prêté à Savary un concours odieux pour l'arrestation de Georges et de ses complices, d'avoir même été les attendre et les guetter à leur débarquement pour les livrer : trahison qu'aurait récompensée sa nomination à des fonctions publiques. Une correspondance de la fameuse madame Hamelin, qui avait été dans l'intimité de Savary, avec le duc de Cazes, renferme sur ce point les accusations les plus graves et les plus précises. Cette correspondance autographe nous a été communiquée par madame R. D. G...

[2] Comme le notaire Chesnel du *Cabinet des Antiques*, une des figures les mieux *réussies* de Balzac, ou le Gillenormand des *Misérables*.

[3] Un historien contemporain sérieux, Lacretelle, attribue la conspiration de la Machine infernale à « la sévérité immodérée et peu judicieuse qui troubla l'amnistie » (Exécution de Frotté et celle du jeune Toustain). (*Hist. du Consulat et de l'Empire*, 1846, t. I, p. 60.)

Digitized by Google

et une sorte de respect religieux un portrait venu clandestinement d'Angleterre ; on fabriquait des cocardes blanches, on dérouillait les vieux fusils ; en certains endroits, on complotait réellement.

Le vol des diligences portant les fonds de l'État était, nous l'avons déjà constaté, un des ressorts de l'insurrection. Avait-il été prescrit par les agents des princes? On ne saurait l'affirmer, mais à diverses époques et dans beaucoup de circonstances on y eut recours. Triste moyen, qui n'est pas du reste à l'usage spécial des royalistes : à l'étranger, il fut souvent pratiqué par tous les partis ; en France même, certains enfants perdus du bonapartisme en usèrent à d'autres époques. « On ne prenait, a-t-on dit [1], que ce qui était nécessaire pour le service, et les hommes chargés de la garde du trésor n'ont jamais été pris en faute de soustraction. » Il est seulement vrai que l'argent appartenant à des particuliers était d'ordinaire respecté.

L'Angleterre poussait naturellement aux complots, afin d'entretenir en France un foyer d'agitation dont elle comptait faire son profit ; elle pouvait même envoyer des fonds pour cet objet et salarier quelques agents royalistes, mais il n'est pas exact qu'elle nommât et dirigeât tous les comités insurrectionnels, ainsi que le gouvernement français affectait de le répéter : les efforts de ces comités ne répondaient que trop à certains ressentiments des opinions vaincues ; l'alliance n'en était pas moins détestable, et pleine de périls pour ceux mêmes qu'elle subventionnait.

Chose plus grave encore. Il fut question de livrer Cherbourg aux Anglais ; ils auraient simulé une descente à Port en Bessin, pour y attirer les troupes françaises, et se seraient brusquement jetés sur Portbail et l'île de Tatihou. Maîtres de ces points, ils s'emparaient de Cherbourg en le prenant à revers, puis, en rompant les digues du côté de Carentan, en inondant tout le plat pays, ils rendaient impossible toute tentative de reprendre la place par terre. Les troupes de débarquement devaient être

[1] Madame D'ABRANTÈS, *Mémoires*, t. XVI, p. 91.

Digitized by Google

anglaises, russes et suédoises : heureusement, tout cela n'était guère sérieux.

L'agent principal des menées royalistes sur les côtes de Normandie était le baron d'Aché[1]. Il n'était plus jeune, — il approchait de la cinquantaine, — mais hardi, adroit, d'une taille et d'une force athlétiques, d'un dévouement infatigable à la cause royale. Déguisé tantôt en marin, tantôt en charretier, tantôt en marchand de dentelles de contrebande, il parcourait le pays, portant de maison en maison les instructions et les mots d'ordre, réchauffant les tièdes, encourageant les hésitants, trouvant un asile assuré dans les chaumières aussi bien que dans les presbytères ou les châteaux, connu et aimé des pauvres gens dont pas un ne le trahit pendant son long séjour parmi eux. Un matelot nommé David, sur une coquille de noix, l'embarquait ou le débarquait par tous les temps. On a dit que d'Aché, en quittant l'Angleterre, emportait des instructions cachetées qu'il ne devait ouvrir qu'en France, afin de prévenir toute discussion, toute résistance ; c'est plus qu'invraisemblable, ni les princes ni leurs agents ne donnaient d'instructions précises.

Il se retirait souvent dans la famille Hélie de Combray, qui habitait entre Caen et Falaise, famille très-royaliste et non moins singulière[2].

[1] Aché (François-Robert, baron d'). Né le 24 décembre 1758, à Marbeuf, département de l'Eure ; — marié très-jeune à mademoiselle de Roquefeuille ; — officier de marine ; — émigré ; — rentré en France ; — mêlé aux intrigues royalistes sous le nom de *Deslauriers* et d'*Alexandre*.

Le roman s'est emparé de cette figure du baron d'Aché. Le marquis de Chennevières-Pointel, dans une nouvelle très-vivement esquissée, *Des chouans*, faisant partie des *Contes normands de Jean de Falaise* (Caen, 1842) et réimprimée dans la *Revue de Rouen*, 1847 ; H. Bonnelier, dans son *Vicomte d'Aché* (1839 et 1845, avec un simple changement de frontispice, 2 vol. in-8°) ; Balzac, dans *La femme de soixante ans*, qui n'est pas une de ses meilleures productions ; la vicomtesse de Mirabeau, dans *Le vicomte d'Aché*, édité d'abord en feuilleton dans divers journaux, notamment dans *l'Ordre et la Liberté de Caen*, 1866, puis en volume, 1869, in-12 ; l'auteur anonyme d'une nouvelle intitulée *Une folle*, publiée, en 1835, dans le *Journal des Pyrénées-Orientales* et reproduite dans le *Mémorial du Calvados* du 12 juillet de la même année, ont mis le baron en scène, soit à propos de l'affaire du Quesnai, soit à propos de celle de la Délivrande, parfois même de toutes les deux.

[2] Duc de Rovigo, *Mémoires*, t. IV, chap. xvii. Il est beaucoup plus sévère dans

Digitized by Google

Le marquis était mort ; la marquise, née Geneviève de Brunelles, fille d'un président de la chambre des comptes de Rouen et âgée de soixante-sept ans, était aimée et respectée dans le pays. Elle avait été un des otages de Louis XVI ; mais c'est bien gratuitement qu'on a voulu en faire une tête supérieure et l'âme d'un vaste complot ayant des ramifications jusqu'à Paris. Sa fille, madame Aquet de Férolles, petite, assez jolie avec sa peau très-blanche et ses cheveux très-noirs, passait pour intrigante et galante ; elle avait vingt-huit ans. Aquet, personnage assez équivoque, après s'être présenté à la famille de Combray comme un martyr des persécutions révolutionnaires et comme une sorte d'envoyé du ciel, avait fini par maltraiter sa jeune femme ; elle avait dû demander une séparation [1]. Le mari et la femme vivaient donc, lui dans les dépendances du château de Donnai, momentanément inhabité, elle à la Bijude, petite maison de campagne distante d'un quart de lieue, tellement étrangers l'un à l'autre qu'il ne fut même pas impliqué dans les poursuites dont nous allons parler. Le fils aîné, qui prenait le titre de marquis de Bonnœil, général en expectative, passait, en attendant, son temps à transcrire de sa plus belle écriture l'Oraison funèbre du duc d'Enghien et les manifestes de Louis XVIII [2] ; l'instruction l'épargna, lui aussi. Ce monde était plus riche qu'aisé.

l'appréciation qu'il fait du complot et de ceux qui y prirent part que madame d'Abrantès.

[1] Requête en séparation de corps, du 2 thermidor an XII (21 juillet 1804); — requête en séparation de biens, du 25 septembre 1806. (Greffe de Falaise.)

[2] Il s'essayait même à les imprimer au moyen d'une presse clandestine, dans les caves de Tournebut d'abord, de Donnai ensuite, les typographes de Caen et le libraire Manoury, l'intermédiaire habituel de ces menées périlleuses, ayant cette fois refusé leur concours. (Madame D'ABRANTÈS, p. 102.)

Il ne faut pas prendre au sérieux les rumeurs dont cette dame s'est faite l'écho trop complaisant. D'après elle, les souterrains de Tournebut auraient formé un véritable labyrinthe, assez vaste pour abriter des centaines d'hommes armés ; ils auraient offert des salles somptueuses pour la réception du prince qu'on attendait toujours ; ces salles devaient être éclairées ou plutôt illuminées par des lampes d'un calibre extraordinaire ; des fourneaux étaient installés pour faire la cuisine sans bois ni fumée. Tout cela est plus qu'exagéré.

Le vieux donjon de Tournebut, à une lieue de Donnai, se compose d'une énorme tour circulaire, bâtie probablement au treizième siècle, retouchée et remaniée au seizième, entourée de fossés profonds et perdue dans un site sauvage. Au-dessous, existaient des souterrains à voûtes surbaissées et soutenues par de gros

Digitized by Google

D'Aché n'était pas seul à hanter le château de Donnai, d'autres proscrits politiques y avaient trouvé un asile momentané : Hingant de Saint-Maur, Commarque, Gaillard, Tilleau, Le Chevalier, le plus compromis et le plus compromettant de tous, qui en devint un habitué et le mauvais génie[1].

Armand-Victor Le Chevalier avait vingt-sept ans. D'une très-jolie figure, intelligent, beau parleur, plein d'intrigue et d'activité, menant de front les complots, les affaires d'argent et les plaisirs, généreux avec ses amis, loyal dans les questions d'intérêt privé, sans scrupule aucun dans le reste, il paraît avoir

massifs de maçonnerie, quelques-uns obstrués aujourd'hui, d'autres communiquant entre eux et formant un groupe de petites caves ou cellules au lieu de ces vastes et hautes salles dont parle madame d'Abrantès. Ces ruines n'appartenaient point et n'avaient jamais appartenu à la famille de Combray ; mais elle possédait à Aubevoie, près de Gaillon (Eure), à plus de trente lieues de Donnai, les restes d'un autre château du même nom. Ce second Tournebut avait eu, lui aussi, des souterrains ; on prétend même que le maréchal de Marillac y aurait établi un atelier de fausse monnaie ; dans tous les cas, il n'en subsistait presque rien en 1807. Une confusion s'est faite dans beaucoup d'esprits entre les deux Tournebut, si différents pourtant et si distants l'un de l'autre, et a donné naissance aux légendes les plus romanesques et les plus étranges : retraites inaccessibles ménagées à des proscrits ou à des bandits dans les combles de la vieille tour ; apparitions nocturnes ; victimes innocentes payant de leur vie le malheur d'avoir surpris les secrets de ces terribles hôtes... (De Caumont, *Abécéd. d'archéologie*, et *Statistique monum. du Calvados ;* — A. Le Prévost, *Notes sur le dép. de l'Eure*, t. I, p. 138 ; — M. Bourson, archiviste de l'Eure ; — Renseignements particuliers ; — Lettre de M. Sardou, de l'Acad. franç., 18 mars 1887.)

[1] Il était de Saint-Arnoult, près Exmes, et avait reçu une certaine éducation. Il s'était jeté fort jeune dans la chouannerie, sous les ordres de Picot, avec beaucoup de jeunes gens appartenant comme lui aux bonnes familles du pays : Des Moutis, de Beaurepaire, Charpentier, fils du notaire d'Exmes, Daupley, etc., et malgré un coup de feu qui lui avait fracassé le bras, à l'affaire du Gast, il était resté dans le parti. Depuis la soumission, il avait coopéré à l'arrestation d'une diligence, dans le département de l'Eure ; mais en prenant la poste aussitôt après, en se faisant conduire à fond de train à Paris et en se présentant de grand matin chez un sénateur de sa connaissance, il avait su se ménager un alibi qui l'avait sauvé. On prétend cependant qu'à l'audience il aurait, avec une générosité qui émerveilla, demandé à partager le sort de ses amis qui allaient être condamnés. Billard l'accuse de trahison, sans preuve aucune. Il laissait un jeune fils, présenté par Bruslart à Louis XVIII, qui lui accorda une pension. Ce fils serait devenu un de nos éditeurs les plus distingués. (Billard, t. III, p. 214 et suiv., 227, 228, 250, 260, 263, 265, 323 ; — Arch. de l'Orne ; — Renseignements particuliers.)

Signalement : « taille 1 m. 76 c. ; cheveux et sourcils châtain foncé ; front élevé et bombé ; nez court, pincé du haut et un peu large du bas ; bouche moyenne ; menton un peu long et relevé ; visage ovale et coloré ; portant nageoires châtains (*sic*) ; estropié de la main gauche, même du bras qu'il ne peut lever qu'à demi. »

Digitized by Google

exercé sur tous ceux qui l'approchaient une sorte de fascination. Il s'était ménagé des protecteurs dans un rang fort élevé : il venait d'obtenir, en dehors des autorités locales et sans qu'elles fussent même consultées, la mainlevée de la surveillance à laquelle il était soumis. Comme les autres, et plus qu'aucun autre, madame Aquet subit la dangereuse influence de Le Chevalier; emportée par la passion, par le fanatisme politique, peut-être aussi par le calcul insensé de recouvrer ainsi une partie des valeurs dont la Révolution avait dépouillé sa famille, elle entra dans ses vues et concerta avec lui l'enlèvement des fonds publics que les recettes d'Alençon et d'Argentan envoyaient à Caen. La grande route entre Falaise et le village de Langannerie, à douze kilomètres environ du château de Donnai, traverse un taillis peu étendu, mais très-fourré, que l'on appelle le bois du Quesnai. C'est dans ce bois que se posteraient les assaillants; madame Aquet avait désigné le lieu de l'embuscade. Elle cacha et nourrit pendant quelques jours, dans les greniers de son château et dans une masure au milieu des bois, la bande recrutée par Le Chevalier [1]. Il n'avait point voulu d'hommes du pays de Donnai ou du Quesnai, et s'était adjoint huit anciens chouans, quelques-uns déserteurs, d'autres amnistiés, la plupart de la Mancelière (Manche); deux chefs : Alain, dit *le général Antonio* [2], et Flierlé (Joseph), dit *Le Marchand,* dit *Tesch* ou *Deitscher* [3]; soldats : Harel, tisserand; Michel, dit *le Grand Charles*, charpentier; Lebrec, dit *La Chesnée,* dit *Fleur-d'Epine*, charpentier; Le Héricey, dit *Gros Pierre,* dit *La Sagesse*, charpentier; Grenthe et Loret. Gauthier dit *Boismal,* garçon d'écurie à l'hôtel du Point de France, à Argentan, promit de donner l'heure du départ de la voiture à son passage dans cette ville [4]; du Saussay, — il en fut du moins accusé, — d'en transmettre rapidement l'avis aux

[1] On a même dit, mais sans preuves, qu'elle aurait cousu de ses doigts délicats la grosse toile des sacs destinés au transport de l'argent enlevé.

[2] Quarante-deux ans; natif d'Appeville (Manche); employé au cadastre dans l'arrondissement de Vire.

[3] Trente-neuf ans; Bavarois de naissance; vivant de son bien; demeurant à Caen.

[4] Sa complaisance lui rapporta un petit écu et lui coûta la vie.

Digitized by Google

conjurés. Lefebvre, notaire, Révérend, médecin, et Courmaceul, tous trois de Falaise, s'entremirent pour procurer des armes; Bornet (*Le Rouge*), artisan à Caen, et Le Marchand, aubergiste à Louvigni, pour recéler les enrôlés; le garde-chasse Lanoë, la fille Pons, dite *Dupont*, couturière, les frères Buquet, cordonniers, tous d'un extrême dévouement à madame Aquet, la suivirent dans le complot.

D'Aché et madame de Combray n'y entrèrent pas. Les efforts de l'acte d'accusation pour y impliquer le premier, contumace, n'aboutirent à aucune charge directe sérieuse; il paraît même certain qu'il blâma le vol du Quesnai. Quant à madame de Combray, son seul crime fut de n'avoir pas dénoncé sa fille.

Le 7 juin 1807, vers sept heures et demie du soir, la lourde charrette, attelée de quatre chevaux, qui était partie d'Alençon l'avant-veille avec un chargement de trente-trois mille francs, et qui avait stationné à Argentan pour y prendre un second chargement de pareille somme, arrivait à l'entrée du bois du Quesnai. Elle était conduite par un voiturier d'Alençon, du nom de Gousset, que la lenteur de sa marche fit accuser de complicité avec les brigands, mais qui, finalement, fut acquitté. L'escorte que la gendarmerie de Falaise devait fournir avait manqué, la brigade faisant le même jour le service de la révision; mais un gendarme, qui se rendait en permission dans sa famille, avait consenti à accompagner la voiture. Sur la route, Gousset et le gendarme venaient d'être joints par un garçon d'auberge amenant un cheval de renfort et deux autres jeunes gens; tout ce groupe marchait derrière la voiture à une certaine distance, le conducteur était seul à la tête des chevaux.

Huit détrousseurs armés attendaient cachés dans le bois, trois à l'entrée, deux au milieu, trois à la sortie du côté de Langannerie.

Ils se jettent sur Gousset et le forcent de faire entrer sa voiture dans un chemin couvert, à gauche de la route. Ils déchargent les caisses et les brisent ; ils ont bandé les yeux du voiturier.

Mais le gendarme d'escorte est accouru. Il essuie quatre coups de feu sans être atteint; il dépêche un de ses compagnons

Digitized by Google

de route au Quesnai pour faire sonner le tocsin, les autres se sont cachés ou se sont enfuis. Le sabre au poing, il essaye de pénétrer dans le chemin couvert; une seconde, puis une troisième décharge l'arrêtent : il a le bras gauche cassé.

Au bruit de la fusillade, deux gendarmes arrivent de Langannerie, éloigné de deux kilomètres; l'un d'eux est complétement sourd. En vain, pour faire illusion sur leur nombre, ils grossissent leur voix et crient de toutes leurs forces : « En avant le premier peloton! par ici le deuxième peloton! » L'un d'eux est blessé à la jambe et son cheval est tué. D'autres individus, notamment le maire d'Aisi, son fusil à la main, sont également accourus; mais dans l'obscurité qui s'épaissit, dans la confusion et l'effroi de l'inconnu, personne ne s'est soucié d'engager une lutte corps à corps avec les brigands. Ils achèvent donc tranquillement leur besogne, chargent l'argent blanc (63,000 francs environ) sur trois des chevaux, abandonnant sur place le billon, et prennent la route de Donnai. Un des chevaux est conduit par un des deux camarades que le voiturier Gousset avait racolés en route, et qu'on laisse bientôt échapper, un autre par Gousset lui-même. Avant d'arriver à Donnai, on le poste sous un arbre, la figure toujours voilée, avec défense d'en bouger jusqu'au retour de ses chevaux, qu'on ne lui ramena pas toutefois et qu'on laissa errer dans la campagne. A l'entrée du village, l'argent est déchargé chez les frères Buquet, puis la bande se remet en route et, ses fusils jetés dans les blés, une misérable somme de cent cinquante francs remise à chacun par Alain, se disperse au pont de la Landelle.

L'argent confié aux frères Buquet avait été caché par eux dans des trous de muraille, dans les champs, dans des fours, dans des toits à porcs. Ils défendirent cette proie contre toutes les réclamations, avec l'opiniâtreté de dogues acharnés à la curée : toutes les instances et toutes les démarches de madame Aquet, de ses complices, de ses agents[1] ne parvinrent à leur arracher que quelques lambeaux (10 à 12,000 francs), dont elle ne profita

[1] Les époux Placène, Vasnier de la Chauvinière, avoué à Caen, Halbout, Mallet, Langelley.

Digitized by Google

même pas ; la caisse royale n'en reçut que quelques centaines de francs. C'était pourtant en réalité l'intérêt de cette caisse et la passion politique bien plutôt que des cupidités privées qui avaient réuni dans cette étrange conjuration tant de coupables et tant de victimes. A la Restauration, un des deux frères, — l'autre avait été guillotiné, — sortit de sa cachette et resta dans le pays, riche et méprisé.

Trop de gens avaient été mêlés à l'affaire et trop d'imprudences avaient été commises pour que le château de Donnai et ses habitants ne fussent pas promptement soupçonnés. L'arrestation du *Grand Charles* et ses aveux amenèrent beaucoup d'autres arrestations. Une double instruction fut conduite par les préfets et par le parquet ; Réal en était l'inspirateur et le centre. On croyait à un vaste complot dans lequel auraient trempé la plupart des anciens chouans de Normandie et particulièrement ceux de l'Orne. Beaucoup furent interrogés, inquiétés, ou même emprisonnés[1] ; on arrêta jusqu'à des gens ayant donné assez ou même trop de gages à la Révolution, comme Onfroy la Prairie, notaire à Tinchebrai, oncle de Le Chevalier, avec qui il avait eu des rapports purement d'intérêt, et Jean-Jacques Chauvin, de Séez, qui lui avait acheté ou vendu quelques immeubles.

D'Aché, Alain, d'autres accusés[2] trouvèrent moyen de se soustraire à toutes les recherches. Le Chevalier fut arrêté à Caen, dans le café royaliste Hervieux, où il jouait tranquillement aux cartes avec des amis. Enfermé à la tour du Temple à Paris, il

[1] Dans le nombre, les Saint-Aignan, les du Rouïl, Beaurepaire, des Moutis, Chiffretot, Bréard-Lalande, Boisroussel, Cordey, Gautret, Bougis, Prévost, Ménilcourt, Daupley, Clervaux, Achard, Caiget, Herfort.

Il est curieux de voir, dans l'instruction, le parquet et l'administration se renvoyer la responsabilité des mesures de rigueur à prendre. Les préfets et les sous-préfets, prompts à dénoncer les individus étrangers à leurs circonscriptions, défendent au contraire les officiers chouans appartenant à ces mêmes circonscriptions, qu'ils connaissent et dont ils attestent la bonne conduite. Il y a dans ces appréciations, non-seulement indépendantes de l'esprit de parti, mais contraires aux tendances de la haute police impériale, un témoignage important en faveur de beaucoup des anciens chouans, si décriés, et de la chouannerie elle-même.

[2] Courmaceul, Révérend, qui passa en Angleterre, Loret, Joseph Buquet, du Saussay, Charpentier, la fille Dupont : elle ne sortit de sa cachette que pour entrer en religion.

Digitized by Google

s'évada le 14 décembre en perçant un des murs de sa prison; mais, tombé dans un piége de police, où l'on s'était servi de son enfant et de sa belle-sœur madame Thiboust comme amorce, il se reconstitua prisonnier volontairement et fut aussitôt condamné à mort par une commission militaire et exécuté (9 janvier 1808[1]).

Madame Aquet se déroba quelque temps aux poursuites. Elle montrait un courage et une activité extraordinaires : errant de cachette en cachette, travestie en paysanne, courant les chemins, la nuit, à pied, à cheval, en carriole, écrasée de fatigues et d'inquiétudes, elle faisait face à tout. Cette malheureuse femme, pour laquelle, quelles que fussent ses fautes, on ne peut se défendre d'une pitié profonde, trouvait moyen d'ensorceler jusqu'aux gendarmes chargés de l'arrêter, Chauvin et Mallet, dont elle se fit des complices, si bien que Chauvin voulait aller lui-même chercher l'argent recélé par Buquet et lui brûler la cervelle en cas de nouveaux refus. Ses longs interrogatoires où, serrée dans un étau impitoyable, elle était forcée de confesser de si tristes choses, sont un véritable supplice : elle y disculpe ses coaccusés au lieu d'essayer de se décharger sur eux. Il ne semble pas, d'ailleurs, qu'elle ait le sentiment de la gravité des crimes qu'elle a commis, des dangers qu'elle court : ne croit-elle pas, naïvement, qu'il lui suffira, pour racheter sa liberté et celle de sa mère, de restituer à l'État les sommes qu'il a perdues et dont elle n'a profité en rien!

L'instruction dura de longs mois[2].

Les débats s'ouvrirent devant la cour criminelle et spéciale de Rouen, le 15 décembre 1808, sous la présidence de M. Carel, et durèrent jusqu'au 30. L'attitude des accusés était convenable. Chauveau-Lagarde défendit mesdames Aquet et de Combray

[1] *Monit. univ.*, 10 janvier 1808; — Muret, t. V, p. 365; — Forneron, p. 26.

[2] L'acte d'accusation, en date du 1er décembre 1808, comprend vingt-trois accusés. Il est rédigé dans le style emphatique du temps :

« Cet attentat qui se rallie à des souvenirs odieux, quoique heureusement éteints, offre dans ses vues et dans ses mesures le produit des conceptions de la scélératesse en délire... Pour nœud qui rassemble ces atroces catégories, on découvre avec horreur, malgré son impuissance, les vestiges de l'esprit du désordre aiguisant les poignards du brigandage. »

Digitized by Google

avec éloquence; il demanda si la France avait besoin du sang de ces femmes. Hélas! à la même question, dans l'intérêt d'une plus haute infortune, l'ancien défenseur de Marie-Antoinette avait déjà reçu une cruelle réponse!

En entendant prononcer la condamnation, le *Gros Pierre*, qui se trouvait à l'extrémité du banc des accusés, s'élança par-dessus la balustrade qui le séparait du public pour tâcher de se perdre dans la foule. On le ressaisit avec peine; trois personnes furent grièvement blessées dans la bagarre.

Dix des accusés étaient condamnés à mort : Flierlé, Harel, Michel, Le Héricey, Lefebvre, Gauthier, Le Marchand, Alexandre Buquet, Lebrec et madame Aquet de Férolles. Les neuf premiers furent exécutés le soir même; madame Aquet se déclara enceinte; on dut surseoir à son supplice.

Deux de ses petites-filles partirent aussitôt, sous la conduite d'une tante et du médecin de la famille, pour aller demander à l'Empereur, alors en Allemagne, la vie de leur mère. Après une journée d'attente, elles se jetèrent à ses genoux, vêtues de noir comme déjà orphelines, en criant : « Grâce, grâce, rendez-nous notre mère! » Il les releva, jeta l'œil sur la pétition, dit : « Non » et passa [1]. Peu de jours après, la condamnée subissait sa peine. Vêtue d'une sorte de chemise en flanelle blanche, ses cheveux coupés faisant ressortir la blancheur de sa peau, elle n'était ni abattue ni hardie ; elle n'inspirait plus que de la pitié [2].

Quatre avaient été condamnés aux travaux forcés ou à la réclusion et au pilori : Bornet, Placène [3], l'avoué Vasnier de La Chauvinière et madame de Combray.

La vieille dame n'avait pas été exemptée de l'infamie du pilori :

[1] Le duc de Rovigo, *Mém.*, t. IV, et Cadet de Gassicourt, *Voyage en Autriche*, 1818, p. 269, essayent d'atténuer la rigueur de ce refus.

[2] On se montra pendant quelque temps un petit ruban noir, flottant aux branches d'un arbre, comme l'indication du lieu où reposait son corps, sans savoir qui l'avait attaché.

[3] Bureau de Placène était l'ancien trésorier de l'armée de Frotté. Il ne fit pas figurer cette condamnation au rang de ses titres à une récompense, en 1814; il ne semble donc pas que l'affaire du Quesnai, aux yeux mêmes de ceux qui y furent mêlés, eût un caractère exclusivement politique.

Digitized by Google

elle y parut vêtue d'une robe de soie violette, un bonnet de dentelle, que l'exécuteur avait eu soin de fixer avec une épingle, cachant une partie de son front, l'attitude digne et commandant le respect. Avant et après cette cruelle exhibition, elle avait reçu et elle continua de recevoir dans sa prison et à l'hôpital général, où l'on finit par la transférer, de nombreuses visites des dames les plus distinguées de Rouen. A la Restauration, Louis XVIII non-seulement lui fit remise du reste de sa peine, mais la reçut avec bonté en audience particulière. Les frais du procès avaient coûté plus de 150,000 francs, qu'elle avait supportés seule.

Gousset, Halbout, Langelley, les gendarmes Chauvin et Mallet, Lanoë, la femme Placène furent acquittés.

Grenthe était mort en prison.

Affaire tragique, étrange, restée mystérieuse par beaucoup de côtés et qui est devenue la légende du pays[1].

*
* *

A la même époque (1808), sur un autre point de la Normandie, avortait un autre complot des plus misérables. Celui-là, en dehors de d'Aché, avait pour agent principal Prigent, l'ami, l'âme damnée de Puisaye. Puisaye, rentré en Angleterre à la paix d'Amiens, songeait encore, après l'échec de toutes ses intrigues, à en nouer de nouvelles en Bretagne et même en Normandie, toujours avec l'arrière-pensée d'obtenir le commandement en chef[2]. Prigent, dénoncé par un de ses compagnons, du

[1] Archives de l'Orne; — *Mosaïque de l'Ouest*, t. I, p. 130 (article de M. de Chennevières, rédigé d'après les souvenirs conservés dans la famille de l'une des victimes); — Communications de M. Paul Baudry, de Rouen, et de M. Mériel, de Falaise; — Lettre de M. V. Sardou; — *Précis des travaux de l'Académie de Rouen*, 1876-1877, art. de MM. Homberg et de Duranville; — Renseignements particuliers.

[2] Puisaye aurait voulu s'emparer exclusivement de la correspondance royaliste et agir même en dehors de Louis XVIII, qu'il traitait assez légèrement. Il avait toutes les jactances et toutes les ambitions : « Je puis, disait-il, me faire créer duc de Bretagne quand je voudrai. J'ai deux cent mille hommes à ma disposition. » Perlet, traître et vendu à la police impériale, sous la direction de laquelle il agissait, écrivait de son côté qu'une armée de quarante mille hommes était prête à se lever en Normandie pour la cause des Bourbons. C'était un mensonge et peut-être un piége. La vérité est qu'en Bretagne et même en Normandie fermentait toujours

Digitized by Google

nom de Bouchard, fut pris. Lui-même se mit alors à dénoncer avec une sorte de délire tous ses complices, dans l'espoir de racheter sa misérable vie. C'est au secrétaire de la police Desmarets, qu'il appelait « son illustre protecteur, son ange tutélaire », qu'il faisait ses révélations. Puisaye lui avait confié certains papiers pour son frère aîné, le marquis de Puisaye, qui habitait le château des Joncherets, dans la commune de la Ménière (Orne). Ces papiers arrivèrent à leur destination, apportés par Prigent en personne, ou plus probablement par une femme qu'on ne put retrouver. Il y avait notamment des brevets en blanc que le marquis devait remplir et distribuer, des cadres d'armée insurrectionnelle dressés sur le papier à l'insu de la plupart de ceux dont les noms y figuraient, des listes avec une clef. Le marquis, jusque-là fort débonnaire, et qui n'avait jamais émigré ni chouanné, était désigné sous le n° 15, « comme chef de l'insurrection dans la basse Normandie, et particulièrement dans le département de l'Orne » ; le n° 25 était d'Avrange d'Haugeranville, ancien grenadier sous les ordres du marquis dont il était

un levain royaliste, entretenu d'année en année par la résistance à la conscription, mais il y avait loin de là à une prise d'armes générale. Quant à un attentat direct contre la vie de l'Empereur, à une réédition du complot de 1804, que M. de Martel (p. 133) prête à Puisaye, il n'en fournit pas les preuves suffisantes. Dans un ordre d'idées différent, l'ex-chef de la chouannerie bretonne faisait toujours des avances à l'ancien parti constitutionnel, dont le crédit était bien plus grand en Angleterre qu'en France, et se laissait aller à dire dans son entourage qu'il était possible de sauver la monarchie en sacrifiant le Roi. C'était se donner à lui-même un démenti, car il avait jadis protesté énergiquement contre une pareille éventualité (proclamation imprimée du 1er janvier 1797); mais les contradictions lui coûtaient peu. Il flattait ainsi le penchant secret de beaucoup d'Anglais dans le gouvernement et en dehors. Il trouva moyen de supplanter Fauche, autre agent bourbonien, et même de le faire bannir d'Angleterre. (Fauche-Borel, t. III et IV ; — *Biographie* Michaud, *Supplément*, vis Fauche, Perlet et Puisaye). Mais lui-même finit par perdre tout crédit : le coup de grâce fut son affaire avec d'Avaray. (V. ci-dessus, p. 136.)

Puisaye, soutenu d'abord par Bertrand de Molleville et par d'Antraigues, accusait d'Avaray d'avoir voulu le faire assassiner et d'avoir détourné des deniers qui appartenaient au parti. Il promettait la preuve authentique de ces accusations; finalement, elles tournèrent contre lui-même : la seule pièce, qu'après beaucoup de défaites et d'équivoques il produisit, fut déclarée par des arbitres qu'il avait désignés lui-même « apocryphe », et l'explication qu'il en donnait « mensongère ». Le Roi le raya alors de la liste de ses officiers généraux et « défendit aux Français de répondre à ses calomnies et à ses libelles autrement que par le mépris ». Le gouvernement anglais continua à lui servir une grosse pension, et tout fut fini.

Digitized by Google

resté l'ami, ancien maréchal de camp et beau-frère du prince de Neufchâtel; le n° 26, le prince lui-même! Le marquis avait été une première fois inquiété et même arrêté, mais remis immédiatement en liberté; au mois de juin, sur les dénonciations de Prigent, il fut menacé de nouveau. Une perquisition à son château fut ordonnée par le préfet; de Caignou, officier de gendarmerie, avec qui il était lié, l'avertit en dessous. Prenant alors les devants et jouant le dénonciateur, le marquis se hâta de livrer au préfet une partie des pièces dont il était dépositaire. Le préfet même, à l'instigation de Réal, essaya de décider le marquis à écrire à Prigent, que l'on supposait retourné en Angleterre, pour lui donner un rendez-vous en France et le faire arrêter. Des Joncherets hésitait, dans la crainte que son frère, s'il s'avisait d'accompagner Prigent, ne fût lui-même pris au piége. Heureusement pour des Joncherets, l'arrestation dûment constatée de Prigent le dispensa de donner au gouvernement impérial cette preuve exceptionnelle de dévouement; on le laissa tranquille, on daigna même lui adresser « quelques mots flatteurs ». Prigent et Bouchard furent moins heureux; malgré leur double trahison, malgré les promesses qu'on leur avait faites, ils furent condamnés à mort par une commission spéciale, à Rennes, le 3 octobre, et, quelques jours après, sur l'ordre formel du maître, fusillés sans pitié.

A la Restauration, quelques-uns des brevets tenus en réserve par le marquis apparurent, remplis avec des noms que ne recommandaient aucuns services à la cause royale.

Le 18 avril 1816, Puisaye se fit rendre les pièces qu'il avait jadis déposées à la préfecture[1]. Il fut, comme nous

[1] Arch. nat., F[7], 6480; — *Le Curieux* (publié par M. Nauroy), 1884, p. 73; — Renseignements particuliers; — FORNERON, *Le dernier prince de Bouillon*.

Puisaye des Joncherets a publié (Mortagne, Glaçon, s. d., in-8° de 19 p.) une *Notice sur le comte Joseph de Puisaye, lieutenant général, par un officier général qui a servi sous ses ordres*. Il n'y fait naturellement aucune allusion aux faits ci-dessus; il n'avait joué aucun rôle dans la chouannerie. Dans un ouvrage bizarre qu'il imprima en 1842, — il avait alors quatre-vingt-onze ans, — *Preuves sans réplique de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme* (Alençon, Rau-Matrot, in-8°), il fait allusion au service que l'officier Caignou lui avait rendu. Il lui avait, d'ailleurs, témoigné sa reconnaissance en se chargeant notamment de l'éducation d'un de ses enfants.

Digitized by Google

l'avons vu, nommé député de l'Orne à cette même époque et devait être un des promoteurs du monument élevé à mémoire de Frotté.

*
* *

D'Aché était resté en Normandie, caché tantôt à Bayeux, tantôt aux environs, chez mesdames Dumesnil, Anfrye et Duquesnay de Montfiquet, d'un dévouement à la cause royaliste que n'ébranlèrent jamais ni l'appât des récompenses, ni la crainte des rigueurs auxquelles elles s'exposaient de gaieté de cœur. Mais surveillé de près, traqué de tous côtés, il finit par sentir la nécessité de quitter la France. Par un coup hardi, il alla trouver directement Fouché, ministre de la police, qui passait alors pour pencher du côté des fleurs de lys; il lui fit même quelques ouvertures qui furent repoussées. « Je ne veux pas », lui aurait répondu Fouché, « abuser de votre témérité et vous faire arrêter « *hic et nunc*. Je vous donne trois jours pour sortir de France; « pendant ce temps, je vous ignorerai complétement; le qua- « trième jour, je lâcherai mes agents contre vous, et, si vous êtes « pris, vous en subirez toutes les conséquences[1]. »

D'Aché, ainsi averti, prit ses mesures pour s'embarquer à tout prix; madame Le Tellier de Vaubadon lui en promit les moyens. Une barque et deux marins devaient l'attendre à Luc, dans la nuit du 7 au 8 septembre 1809; il quitta Bayeux le soir, pour s'y rendre à pied, sous la conduite d'un guide qui n'était qu'un gendarme déguisé.

Le lendemain matin, son cadavre était découvert à l'entrée du village de Luc, caché derrière une meule de paille et criblé de blessures. Il avait reçu cinq chevrotines dans le corps et à la tête, une balle tirée à bout portant dans la poitrine, une autre balle de calibre dans la cuisse, dans le ventre un coup de lame fourrée qu'on avait retournée pour fouiller les entrailles avec une véritable férocité. Le visage, mutilé à coups de crosse, était méconnaissable[2]. Les pistolets anglais de d'Aché étaient

[1] *Mémoires du duc d'Otrante*, t. I, p. 358.
[2] Les journaux du gouvernement présentèrent de la scène un récit fantas-

Digitized by Google

près de lui, non déchargés; les mains étaient fortement liées derrière le dos à l'aide d'un ruban de fil bleu; les papiers et six cents francs dont il était porteur avaient été enlevés.

Le corps avait été transporté à deux cents mètres du lieu où il avait été frappé, comme l'indiquaient de larges traînées de sang. On n'avait fait aucune déclaration ni au maire ni au juge de paix, on n'avait averti personne.

Il y avait eu assassinat, massacre d'un homme sans défense. L'opinion publique ne s'y trompa pas; elle en signala immédiatement les instigateurs ou les agents secrets, Pontécoulant et madame de Vaubadon, et les auteurs directs, quatre gendarmes de Caen et de Bayeux sous la conduite de Foison, maréchal des logis de la gendarmerie de cette dernière ville. Ils essayèrent, en effet, d'expliquer le meurtre de d'Aché par une attaque de sa part et de celle d'un autre individu; mais le déplacement du cadavre, le nombre et la nature des blessures, l'enlèvement des papiers et surtout la ligature des mains, tout les démentait. Foison, interrogé par le préfet, déclara qu'il ne pouvait répondre, « n'ayant plus la tête à lui ». Le préfet Caffarelli, le secrétaire général Lance, le procureur impérial des Costils[1] montrèrent la plus

tique. « D'Aché et son aide de camp avaient attaqué les cinq gendarmes et tué le cheval de l'un d'eux. D'Aché avait été saisi par les cheveux et terrassé par le gendarme Poulain. Ce gendarme eût été infailliblement poignardé, si ses camarades ne fussent arrivés à son secours. L'inconnu, continuant à se défendre, fut frappé à la tête d'un coup de crosse qui le laissa sans vie. »

M. le comte de Martel, p. 288, soutient que d'Aché aurait fait feu sur les gendarmes et tué le cheval de l'un d'eux. Il oublie que les pistolets de d'Aché n'étaient pas déchargés; il ne dit rien de la mutilation effroyable de la victime, ni de la ligature des mains, ni du transport du cadavre.

[1] Caffarelli fut déplacé, Lance destitué, Foison décoré. « La croix est bien avilie, dit-on dans le temps, depuis qu'on la donne à *Foison*. » C'était un ancien militaire, signalé depuis longtemps comme ambitieux et jaloux (Laborde au général en chef, Caen, 7 févr. 1796 : Arch. de la guerre), et qui avait eu plus d'une accointance avec les chouans. (Billard, t. II, p. 254, 256.)

Un incident dramatique avait vivement frappé les esprits. Foison coopérait aux constatations faites pour s'assurer que le cadavre mutilé et déjà décomposé était bien celui de d'Aché. On voulait vérifier l'absence d'une dent au côté gauche de la mâchoire supérieure; avec le bout d'une canne, il entr'ouvrit les lèvres et un jet de miasmes fétides s'en étant brusquement échappé, il tomba à la renverse en s'écriant avec effroi : « Je suis empoisonné! » Il alla se faire tuer en Espagne

Un ordre général à la gendarmerie, du 16 octobre 1809, signé Moncey, an-

Digitized by Google

honorable indépendance et refusèrent de suivre le directeur de la police, Réal, dans ses efforts astucieux pour étouffer ou du moins dénaturer l'affaire[1].

Pontécoulant, ancien membre de la Convention, venait d'arriver dans le Calvados, chargé d'une mission secrète, ignorée du préfet lui-même. Madame de Vaubadon avait eu plusieurs conférences avec lui; c'est à lui qu'avaient été apportés directement les papiers enlevés à d'Aché[2].

Madame de Vaubadon, née de Mesnildot, et appartenant à la descendance de l'illustre Tourville, avait alors environ trente ans. Elle avait épousé, très-peu de temps avant la Révolution, Le Tellier de Vaubadon, fils d'un conseiller au Parlement de Normandie[3], bel homme, aimable, doux, et qui n'a laissé que de bons souvenirs; elle n'était pas jolie, mais, blanche et pâle sous ses beaux cheveux blonds, elle avait de la séduction et de la grâce. Son mari émigra. Elle divorça. Après la réaction thermidorienne, elle devint à Bayeux le centre de tous les hommages, de toutes les fêtes et des intrigues royalistes[4]. Elle eut beaucoup d'amants, parmi lesquels Bruslart, d'Ollendon, etc.; pour ajouter à l'hor-

nonça la mort de « d'Aché, tué les armes à la main et après une résistance opiniâtre... Les récompenses les plus honorables sont accordées au sous-lieutenant N..., au quartier-maître Foison, aux gendarmes Poulain, Prain et Lamy qui, dans cette affaire, ont eu l'occasion de donner des preuves de leur dévouement... Sa Majesté elle-même, dans la dépêche qu'elle veut bien m'adresser, me charge de faire connaître à toute l'armée le témoignage éclatant de sa satisfaction. » (Biblioth. nat., Nouv. acquis., vol. 1021.)

[1] « ... Je vous assure qu'à votre place, l'idée qui m'occuperait principalement ne serait pas celle qui paraît vous tourmenter. Heureux de voir S. M. délivrée d'un ennemi acharné, féroce, plein d'audace et de résolution, je ne penserais qu'à la reconnaissance que m'inspirerait l'individu qui aurait, en facilitant sa recherche, aidé son arrestation... » (Réal à Caffarelli, lettre du 25 septembre, citée par Le Sénécal.)

[2] Il est remarquable que dans les quatre volumes de *Souvenirs politiques et parlementaires*, publiés en 1863 par la famille et sur les notes de Pontécoulant, ne se trouve pas un mot faisant allusion à cette grave affaire.

On a essayé d'y faire jouer à Fouché, dont le nom inspire si peu de confiance et de sympathie, le rôle principal. Le Sénécal incline vers cette opinion. Les royalistes contemporains ont toujours cru que c'était Pontécoulant, chargé d'une sorte de contre-police pour contrôler et au besoin déjouer celle de Fouché, qui avait tout mené.

[3] Et non pas conseiller lui-même, comme on l'a dit souvent.

[4] « Jamais les bals, les concerts, les redoutes, les soupers ne furent aussi nom-

Digitized by Google

reur de son rôle, on a même supposé que le baron d'Aché avait été du nombre[1]. Sa fortune était obérée par de folles dépenses, et les soixante mille francs qu'elle reçut pour prix de sa trahison ne durèrent guère ; c'est Doulcet de Pontécoulant qui les lui compta. Elle tomba dans l'exécration publique. Ayant voulu répondre aux accusations de l'opinion et s'étant montrée au spectacle, peu de jours après la catastrophe, drapée dans un cachemire rouge, la salle entière se souleva en criant : « A bas l'égorgeuse! A bas le châle rouge! Il est teint du sang de d'Aché! » Elle se réfugia à Paris, où elle obtint une pension sur les *Petites Affiches*. Elle y mourut dans la misère et le mépris, en 1847[2].

L'affaire du baron d'Aché laissa sur la côte normande une impression profonde d'horreur et de pitié; elle ne fut pas étrangère à l'ardeur de la réaction royaliste qui s'y manifesta en 1814 et 1815; vingt-cinq ans après, on nous en parlait encore en frémissant[3].

breux, à Bayeux, plus animés et plus brillants qu'à cette époque. » (Pezet, *Bayeux à la fin du dix-huitième siècle*, p. 424.)

Un des adorateurs de madame de Vaubadon lui écrivait dans le goût prétentieux du temps :

« Tous les hommes qui ont eu le malheur de vous voir sont atteints d'une blessure mortelle... Je vous prie, en conséquence, de ne pas séjourner trop longtemps dans cette ville, de ne sortir de votre appartement que le soir à la brune et voilée. Nous espérons guérir nos malades par des bains froids et des rafraîchissements, mais daignez n'en faire pas des incurables... Louis (?), président de l'administration municipale de Falaise. »

(Pièces saisies chez madame de Vaubadon, en brumaire an IX; — Arch. nat., F[7], 6236.)

[1] Il l'aurait, disent madame d'Abrantès et d'autres, quittée pour mademoiselle de Montfiquet. Supposition toute gratuite : mademoiselle de Montfiquet était laide, bossue et vertueuse; d'Aché ne pouvait songer à l'épouser, puisqu'il était marié.

[2] Aucuns ont prétendu qu'elle serait devenue folle et serait morte à la Salpêtrière. Ce n'est pas exact : elle habitait Belleville, rue de Paris, 165. (Muret, t. V, p. 370.)

[3] Beauchamp, t. IV, p. 529; — Muret, t. V, p. 307, et *Quotidienne*, 10 août 1839 ; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 193; — Billard, t. I, p. 66; t. II, p. 254, 569; t. III, p. 323; — Deniau, t. VI, p. 220; — Madame d'Abrantès, *Mémoires*, t. XVI, chap. iv : détails très-curieux, empruntés à des documents de police et particulièrement à un rapport de Savoie-Rollin, préfet de Rouen; — Rovigo, *Mémoires*, t. IV, chap. xvii; — Forneron, p. 27; il se trompe sur beaucoup de points; — *Mémorial du Calvados*, 12 juillet 1835; — *Le meurtre du baron d'Aché; Vérités historiques opposées aux fictions des romans*, par M. Charles Le Sé-

Digitized by Google

*
* *

Pendant le blocus continental, en septembre 1803, les Anglais essayèrent de bombarder Granville : ils n'y causèrent que peu de dégâts, suffisants toutefois pour rappeler à cette ville le siége de 1793, sa courageuse résistance à l'armée vendéenne et l'abstention, que beaucoup de gens s'obstinaient encore à croire volontaire, de la flotte anglaise, dont le concours, à cette époque, eût assurément amené la prise de la place. En 1803, le maire, Letourneur, se conduisit bien; ses adjoints désertèrent leur poste. Un arrêté du premier Consul décerna au maire une écharpe d'honneur et flétrit la conduite des adjoints[1].

Bonaparte, irrité, songea à conquérir Jersey avec des chaloupes canonnières construites à Granville et à Saint-Malo. Le projet fut éventé; l'amiral Saumarez envoya croiser devant Granville des frégates et des bombardes qui suffirent pour empêcher la sortie des chaloupes[2].

Nos côtes continuèrent à être menacées par les bâtiments anglais, qui opéraient de temps en temps des débarquements et se livraient à des pillages furtifs. Toutefois, elles furent mises sur un pied de défense respectable : les îles Saint-Marcouf furent

NÉCAL, de Bayeux (Bayeux, 1869, in-8°), travail composé sur pièces originales et fort précieux. M. Le Sénécal avait beaucoup connu M. et madame de Vaubadon. Il essaye, avec un grand embarras, de la disculper, non de l'accusation d'avoir livré à la police impériale le secret du départ de d'Aché et d'avoir reçu de l'argent pour le faire, mais d'avoir su qu'on l'envoyait *à la boucherie* (expression du préfet du Calvados). C'est pour le décider à partir et peut-être par crainte d'être elle-même arrêtée, qu'elle aurait donné son concours à ce projet où le guide sauveur se serait transformé en assassin. Telle aurait été aussi l'opinion de M. de Vaubadon, homme parfaitement honorable qui, au lieu de défendre à sa femme de porter son nom à partir de cette époque, comme on l'a beaucoup répété, aurait fait, au contraire, des démarches pour la rapprocher de lui. Une récente étude par M. de Beaurepaire, l'*Assassinat du comte d'Aché* (*Revue de la Révolution*, t. VII, 1886), renferme sur cette affaire de très-intéressants détails. M. le comte de Martel, p. 288, ne l'a connue qu'imparfaitement.

[1] BOURIENNE, *Mémoires*, t. V, chap. XVIII ; — *Moniteur*, 3e complémentaire an XI et 15 vendémiaire an XII.

[2] PÉGOT-OGIER, *Histoire des îles de la Manche*; — *Biographie univ.*, vo Saumarez.

Digitized by Google

rendues à la France, Cherbourg et Granville bien armés et bien approvisionnés.

La correspondance de l'intérieur avec l'Angleterre se faisait tantôt avec des liqueurs blanches sur du papier blanc, sorte d'encre sympathique, tantôt en employant des termes de musique et de botanique, que l'on remplaça plus tard par un vocabulaire emprunté à l'horlogerie, à la cuisine et au métier de tailleur.

Beaucoup de gens travaillaient à cette correspondance sans en posséder tous les secrets; le prince de Bouillon, dans son château de Montorgueil, en était toujours le directeur[1].

Les émigrés précédemment réfugiés à Jersey y étaient rentrés pour la plupart; les prêtres, si nombreux dans l'île à une certaine époque, étaient revenus en grande partie sur le continent. L'abbé de Grimouville, les abbés Dupont et Lasne entretenaient avec leurs confrères une correspondance plus hostile au gouvernement français que dangereuse[2]. Le comte de Frotté faisait des voyages dans l'île; toujours accablé par la mort de son fils, il se montrait obligeant pour ses compagnons d'exil, et cherchait dans l'agitation une diversion et un adoucissement à sa douleur. Le chevalier de Péronne était encore employé par le prince de Bouillon; mais le pauvre homme avait si peu de tête, que le gouvernement français dédaignait de l'acheter, bien qu'il eût pu le faire[3]. Ganne, de Granville, qui s'était affublé du titre de marquis de la Roche-Manoir, ne manquait, lui, ni d'esprit ni d'audace, mais il passait pour un aventurier et son crédit était nul en Normandie comme à Jersey[4]. Le fidèle Moulin, nous l'avons déjà constaté à son grand honneur, se privait même du nécessaire : il économisait sur tout et ne touchait que le moins possible à la modeste pension de deux schellings par jour que lui faisait le gouvernement anglais. Il voulait envoyer en France à sa femme et à sa fille mille francs par an et y réussis-

[1] « Le grief général contre cent huit suspects du seul département de la Manche, en 1813, est : *dévoué au prince de Bouillon* ». (Forneron, p. 16.)

[2] Abbé Blanchard à comte de Frotté. Londres, 18 juin 1807.

[3-4] Préfet de la Manche à général Delegorgue, 12 mai 1804. (Arch. nat.)

Digitized by Google

sait à force de privations. Sa seule distraction était de tirer au blanc, à balle, pour s'entretenir la main [1].

*
* *

En 1808 et 1809, il fut de nouveau question du débarquement d'un corps d'armée d'émigrés et d'Anglais sur la côte française. Le nombre des premiers était bien diminué; il leur fallait tous les préjugés de l'exil pour s'imaginer qu'ils pourraient trouver en Bretagne et surtout en Normandie les éléments d'un concours véritablement militant. Le duc de Berry s'associait à leurs illusions et les excitait même, avec l'ardeur de son tempérament fougueux et loyal; les ennuis de son long exil l'excédaient. Voici la belle lettre qu'il écrivait à cette occasion à son ami le comte de la Ferronnays :

« Hartwell, 1809.

« J'ai reçu hier matin ta lettre d'avant-hier, mon cher Auguste. Je te remercie de tes bons conseils; je trouve dans tout ce que tu me dis assez de sagesse et de raison; et ce que j'aime encore mieux, j'y trouve une preuve de plus de ton attachement pour moi. Mais, mon ami, tes réflexions sont trop tardives et sont inutiles. Tout ce que tu me dis, je me le suis déjà dit à moi-même; je n'ai jamais partagé ta confiance dans le succès de notre expédition; je crois fermement que nous marchons à la mort, et c'est ce qui fait que je ne veux pas m'arrêter. Tu sais trop, mon cher Auguste, les absurdités qui ont été débitées sur notre compte; tu sais combien on nous reproche de n'avoir pas combattu avec la Vendée, de n'avoir pas mêlé notre sang à celui des royalistes; il faut faire taire la calomnie, et tu es trop mon ami pour me conseiller le contraire. Tu connais mon opinion sur les guerres civiles et ceux qui les fomentent; je me croirais traître au Roi, traître à la France et le plus coupable des hommes, si, pour ma propre gloire, ou pour mon intérêt personnel, je cherchais à la rallumer et à ramener sur cette noble Vendée les malheurs qui déjà furent le prix de son dévouement à notre cause. Mais puisque l'on nous assure que, lassés d'être opprimés, les royalistes se décident d'eux-mêmes à reprendre les armes, puisqu'ils nous

[1] « Mon fusil porte à merveille. Lorsque l'on tire juste, il met sa balle à tous coups dans un chapeau, à deux cents pas de distance. Je plaindrais deux gendarmes qui me poursuivraient si je l'avais bien chargé entre les mains. » (Lettres au comte de Frotté, 14 mars 1811, 3 avril 1812; Arch. de madame la comtesse de Frotté.)

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Digitized by Google

le font dire et qu'ils demandent un prince, rien ne m'empêchera d'aller les rejoindre. Je combattrai à leur tête, je mourrai au milieu d'eux, et mon sang versé au milieu d'eux, abreuvant le sol de la patrie, rappellera du moins à la France qu'il existe des Bourbons et qu'ils sont encore dignes d'elle. Mon vieux Nantouillet et toi, mon ami, partagerez mon sort : je ne vous plains pas ! tu seras enterré à mes côtés; c'est un moyen très-bon de couvrir ce que tu appelles ta « responsabilité ». Quant à ta proposition d'aller avant moi sonder le terrain et vérifier les faits, elle n'a pas le sens commun, et tu me connais assez pour être bien sûr que je ne consentirai jamais à ce que mon ami s'expose pour moi à un danger que je ne partagerais pas avec lui.

« Adieu, je serai à Londres après-demain à cinq heures. J'irai passer la soirée chez ta belle-mère; nous causerons de tout cela. Embrasse ta femme et tes deux enfants. Je te quitte pour aller à la chasse[1]. »

*
* *

Quelle confiance accorder à un récit donné par madame d'Abrantès[2], et dont les époux Henri de C... auraient été les héros? Le mari, officier chouan, échappé de Quiberon, conspirait avec acharnement contre l'Empereur; il avait des conciliabules nocturnes avec d'autres conjurés dans un vieux château de Normandie, au bord de la mer. Sa femme, dont la jalousie était excitée, surprit son secret en croyant surprendre celui d'une intrigue galante. Elle eut l'indiscrétion d'en parler à une tante, cette tante à Fouché, qui donna sa parole de sauver Henri de C..., mais le fit arrêter et fusiller à Caen (1809). La dame se remaria. Tous ces détails, dont nous n'avons trouvé nulle trace dans les traditions locales, sentent le roman.

*
* *

Les résistances à la conscription devinrent plus vives et plus générales sous l'Empire qu'on ne le suppose. A la fin de 1808,

[1] Publiée par Chateaubriand dans ses *Mémoires sur le duc de Berry*.

C'est dans une de ces expéditions que périt Armand de Chateaubriand. Jeté à la côte française par une tempête, il pouvait invoquer le droit des gens et l'imprévu, l'involontaire de ce retour dans sa patrie; mais un hasard malheureux autant qu'étrange fit trouver sur le sable une bouteille renfermant ses papiers, qu'au fort de la tourmente il avait lancée dans la mer et qui le perdit. (FORNERON, p. 22.)

[2] *Histoire des salons de Paris*, 1837, t. IV.

Digitized by Google

dans un rapport à l'Empereur, Lacuée évaluait à 307,418 le nombre des réfractaires ou insoumis; celui des déserteurs était d'au moins 70,000[1]. Cette situation s'aggrava encore dans les années suivantes. Les souvenirs de la guerre civile y avaient sans doute leur part, mais bien faible relativement; c'étaient plutôt les causes qui l'avaient excitée jadis qui auraient été capables d'en provoquer une nouvelle.

Il fallut prendre des mesures contre les jeunes conscrits qui se mutilaient pour se faire réformer. Des pères se suicidèrent pour assurer à leurs fils, devenus fils de veuve ou aînés d'orphelins, l'immunité du service. A Paris même, il y eut, en 1812, des cris séditieux et des mutineries dans la jeunesse des écoles, à l'occasion de la formation des cohortes de la garde nationale.

Les frères Morin, de Voutré (Mayenne), à la tête d'une petite bande de réfractaires, tinrent en échec, de 1808 à 1813, sur la lisière de la Sarthe et de la Mayenne, non-seulement la gendarmerie et les gardes nationales, mais les détachements de ligne envoyés pour les arrêter. Ils se tirèrent de tous les dangers à force d'audace, d'adresse et de bonheur. Ils finirent (1813) par traiter avec l'autorité, qui, infidèle à ses engagements, les emprisonna à Pierre-Châtel[2].

D'autres réfractaires de la Mayenne se retiraient dans les environs de Montourtier, Saint-Georges-Buttavent, Vaucé, Cigné, Soucé, Couesme, sans se montrer en armes et sans attaquer

[1] Comte de Martel, p, 185, 261, 289. Le seul Calvados figure dans ces chiffres pour 4,193 réfractaires et 8 à 900 déserteurs. — « A Caen, tout était prêt pour une révolution » (H. Houssaye, *Rev. des Deux Mondes*, 15 oct. 1887) : exagération.

Un lamentable événement avait encore irrité l'opinion dans cette ville. En 1812, la populace affamée avait pillé le moulin de Montaigu, aux portes de Caen, jeté le blé dans la rivière, menacé le maire qui, sur les halles, s'était interposé pour rétablir l'ordre. La faute était grave; le châtiment passa la faute. Sur la demande du préfet Méchin, un régiment de cavalerie fut dirigé sur Caen, où il entra le mousqueton à la main. Six hommes dont un était idiot, et une pauvre femme à qui il fallut, au dernier moment, arracher l'enfant qu'elle nourrissait, furent fusillés derrière le château, sous les yeux de la foule exaspérée. (*Indicateur de Caen*, 1836, p. 35; — G. Mancel, *Rev. litt. du Calvados*, 1835, p. 186; — Canivet, *Ann. du Calvados*.)

[2] *Mémoires de François Morin*, publiés par M. de Montesson, 1876, in-8°; — Lepelletier, *Hist. du Maine*, t. II, p. 522; — Abbé Paulouin, t. II, p. 257; t. III, p. 123; — Abbé Deniau, t. VI, p. 221; — Crétineau, t. IV.

Digitized by Google

les particuliers. Ils étaient protégés par les sympathies de la population tout entière et se dérobaient assez facilement aux recherches des gendarmes, dirigées par le lieutenant Blasson, sous les ordres de Cavalier, colonel de la 3e légion, à la résidence d'Alençon [1]. Les garnisaires installés dans les maisons de leurs parents, même éloignés, y étaient naturellement détestés et contribuaient, par leurs exigences et leurs excès, tolérés, sinon encouragés par leurs chefs, à entretenir la haine contre le gouvernement impérial. N'avait-on pas voulu vendre aux enchères les meubles de quelques-uns de ces malheureux? Il ne s'était pas trouvé d'adjudicataires, et alors on les avait brûlés sur la place publique.

Billard s'évada de Morlaix, où il était en surveillance, le 1er novembre 1813, et revint dans son ancienne division. Sa présence y fut dénoncée. Il ne tarda pas, d'ailleurs, à renouer avec quelques-uns de ses anciens camarades et se remit à courir la campagne avec eux, sans en grouper toutefois plus d'une douzaine autour de lui. Aucune rencontre importante ne signala cette reprise d'armes, et la chute de l'Empire vint bientôt tirer Billard et sa petite troupe de tout danger [2].

*
* *

La Normandie avait aussi ses réfractaires, moins nombreux qu'en Bretagne ou dans le Maine, mais obstinés et exaspérés par les rigueurs employées contre leurs familles et par les mauvais traitements des gendarmes. Du côté de Vire, de Mortain et de Domfront, ils se montraient en armes, parfois même, mais rarement, avec la cocarde blanche. Dans les environs de Pont-l'Évêque, la résistance était plus vive encore. A Glanville, le 2 février 1814, un véritable combat avait lieu pour s'emparer de

[1] Billard, t. II, p. 287 et suiv., 321 et suiv.; t. III, p. 159, 165.

Le caractère et les antécédents de Cavalier ont été fort défigurés dans un roman de Gilbert-Augustin Thierry, *Épisodes de l'histoire de la contre-révolution; — Le capitaine Sans-Façon* (*Nouvelle Revue*, mars et avril 1881, et vol. in-12), où l'on trouve cependant quelques faits étudiés sur pièces et quelques esquisses prises sur le vif. L'auteur suppose entre la chouannerie du temps et la petite Église, alors influente dans le diocèse du Mans, une entente que rien dans nos recherches n'est venu justifier.

[2] Billard, t. II, p. 297, 321.

Digitized by Google

quatre conscrits; un autre, à Annebault, fut tué sous le lit de sa mère et son corps fut jeté sur un fumier, où il resta huit jours sans sépulture. A Darnetal et dans d'autres localités, le régime municipal était suspendu et remplacé par l'état de siége; plusieurs communes étaient désarmées[1].

Le ministère de la guerre, alors dirigé par Clarke, exagérait les dangers et les rigueurs au point de scandaliser Savary lui-même, ministre de la police : « Si l'on en avait cru le ministre de la guerre, dit Savary, il aurait fallu faire arrêter la presque totalité de l'ancienne noblesse du Maine, de l'Anjou et du Perche[2]. »

RESTAURATION

Dès les premiers mois de la Restauration, une commission fut instituée pour examiner les titres des anciens officiers encore existants des armées royales, recevoir et classer leurs demandes, mais sans faire de propositions personnelles; le prince de La Trémoille la présidait. Il y mit du zèle : nous avons vu le tableau des 2,702 demandes faites par les officiers seulement des neuf armées principales[3]; toutes sont annotées de sa main. Il relève avec

[1] Séguin, t. II, p. 390. — Voir sur l'établissement et la conduite des garnisaires dans cet arrondissement, une curieuse polémique dans le *Journal des Débats*, 4 et 22 juillet 1814. Le salaire de chaque soldat garnisaire était de 4 fr. 50 par jour; celui du sergent, du grenadier, du maréchal des logis, de 5 fr. 30; celui de l'officier, de 6 fr. 50. On exigeait, en outre, par tête de cheval, 2 francs par jour.

[2] *Mémoires*, t. VI, p. 87-88. — « On prétendit qu'un gentilhomme du pays avait parcouru la contrée à cheval, avec la cocarde blanche et cherchant à enrôler... Il se trouva que c'était un fermier, habitant sur la route d'Alençon au Mans..., un ancien officier de la Révolution, acquéreur de domaines nationaux. » (*Ibid.*)

[3] Répartition de ce chiffre par armée :

Bas Poitou et pays de Retz (Suzannet, général).	217
Centre de la Vendée (Sapinaud).....	149
Anjou et haut Poitou (d'Autichamp).....	691
Bas Anjou et Bretagne (d'Andigné).....	268
Bretagne (G. Cadoudal).....	229
Rennes et Fougères (Boisguy et La Prévalaye).....	165

Digitized by Google

un soin minutieux la qualité de gentilhomme d'une partie des candidats[1]. C'est sur lui, en sa qualité de président, que retomba en définitive la responsabilité des mécontentements et des jalousies que devait exciter plus tard la répartition des récompenses.

On formait en même temps (mai 1814) dans certains départements de l'Ouest des commissions mixtes, chargées de proposer des pensions ou des secours pour les blessés et les veuves des combattants tués dans l'insurrection. Leur travail, mené grand train dans les départements de l'Ille-et-Vilaine, la Mayenne, le Morbihan et le Finistère, était sanctionné pour ces départements avant même que les autres commissions fussent en mesure de présenter le leur[2]; c'était hâtif et irrégulier; le parallélisme des commissions départementales et de celle de Paris offrait, d'ailleurs, de grands inconvénients.

De son côté, le prince de La Trémoille eut terminé son travail au

Maine (Bourmont)	467
Basse Normandie (Bruslart)	494
Haute Normandie (Mallet)	27
TOTAL	2.702

Il y a quelques doubles emplois dans ces chiffres; mais il faut y ajouter les noms figurant sur d'autres états particuliers et 160 officiers qui réclamaient la récompense de leurs services pendant les années 1813 et 1814, la plupart de l'armée de Bretagne.

[1] Ses notes suivent une échelle descendante : AA, A, aa, a; BB, B, bb, b; CC, C, cc, c.

[2] *ÉTAT des récompenses accordées sur la proposition des commissions mixtes :*

DÉPARTEMENTS	SOLDES DE RETRAITE		GRATIFICATIONS		DATES DES DÉCISIONS
	NOMBRE	QUOTITÉ	NOMBRE	QUOTITÉ	
				fr.	
Ille-et-Vilaine	10	875	32	3.410	27 février 1815.
Mayenne	6	625	190	13.386	*Id.*
Ille-et-Vilaine	18	1.055	111	7.990	2 novembre 1815.
Morbihan et Finistère	197	22.380	79	6.450	*Id.*
Calvados	1	30	5	700	26 janvier 1816.
Manche	1	100	17	2.300	*Id.*
Orne	29	1.675	57	4.855	*Id.*
Eure	1	300	»	»	*Id.*
TOTAUX	263	27.040	491	39.091	

Digitized by Google

mois de janvier 1815, et le maréchal Soult, ministre de la guerre, très-bien disposé en faveur des Vendéens, voulait en faire la base des présentations à lui soumettre, non-seulement pour les pensions et gratifications, mais pour les grades et les décorations à distribuer; les généraux de Beaufort et Durrieu furent chargés de dresser les listes de concert avec le prince[1].

Le retour de l'île d'Elbe suspendit ces projets. Les Cent-jours amenèrent de nouvelles manifestations royalistes dans l'Ouest et le Midi, auxquelles on voulut réserver des faveurs particulières : aussi, des confirmations ou des promotions de grades qui devaient surcharger les cadres de l'armée au détriment des anciens officiers vendéens, aussi bien que des titulaires actuels. Le prince avait retrouvé la présidence de sa commission et la dirigeait entièrement; il avait même pris sur lui de délivrer, sinon des brevets de grades militaires, du moins des certificats constatant les droits des postulants à les obtenir. Ces certificats contenaient, il est vrai, la mention qu'ils n'étaient délivrés qu'à titre provisoire et sous la réserve d'un nouvel examen; mais les porteurs étaient naturellement disposés à y voir une reconnaissance définitive de leurs droits, un véritable brevet. De là des conflits et des embarras fréquents. Gouvion Saint-Cyr, devenu ministre de la guerre et jaloux de la prérogative gouvernementale, nomma une commission centrale d'examen, sous la présidence du maréchal de Beurnonville. Beurnonville avait été ministre de la guerre au temps de la première insurrection de la Vendée et, depuis, sénateur de l'Empire[2]; sa situation, sous ce double rapport, était embarrassante : il montra de la justice et de l'impartialité. Mais les deux commissions avaient peine à s'entendre. Le prince aurait voulu travailler directement avec le Roi; il se défendait de se dessaisir des documents qu'il avait réunis. Il finit par donner sa démission.

Sur ces entrefaites, un incident parlementaire vint encore

[1] Rapport de M. Goulhot, chef de la 5e division, 31 janvier; approbation du ministre (Arch. du duc de La Trémoille.)

[2] Beurnonville (Pierre Riel, marquis de). Maréchal de France; — 10 mai 1752-23 avril 1821.

Digitized by Google

compliquer la situation. Le général Canuel, député de la Vienne, avait fait jadis la guerre aux Vendéens sous le terroriste Rossignol. Converti au royalisme et jaloux de signaler la ferveur de son nouveau zèle, il présenta à la Chambre des députés, le 16 janvier 1816, un projet ayant pour objet de faire porter au *maximum*, et même à un quart en sus du *maximum* de retraites des armées de ligne, les récompenses des sous-officiers et soldats des armées royales blessés tant en 1815 que pendant les campagnes antérieures. C'était tout à fait impolitique, en établissant l'inégalité entre les services des armées royales et ceux des armées de ligne, au détriment de celles-ci, lorsqu'on cherchait à les placer sur le même rang; subversif du système qui avait présidé aux distributions déjà faites aux blessés de l'Ouest; trop lourd pour le trésor, qui aurait vu tripler, c'est-à-dire porter à plus de 1,300,000 francs la somme de 460,000 francs qu'il destinait à ces secours annuels, indépendamment des 350,000 francs de gratifications une fois payées. Canuel supposait, fort injustement, dans les développements de sa proposition, qu'on n'avait rien fait encore en faveur des armées royales[1]; elle n'en fut pas moins prise en considération et l'impression en fut ordonnée.

Gouvion Saint-Cyr fut très-mécontent. Il est probable que Canuel avait cherché à le viser personnellement, en ne le prévenant pas et en lui suscitant un pareil embarras. Le ministre parvint à faire retirer la proposition ou à la faire ajourner par les bureaux[2].

[1] Le contraire était cependant de notoriété publique.

De 1814 au retour de l'île d'Elbe, « les préfets s'occupèrent, avec une commission spéciale, de distribuer des décorations et des récompenses aux insurgés. » (*Minerve*, t. IV, p. 463.)

Bruslart avait été envoyé à Rennes par le ministre de la guerre, au commencement de 1815, pour y distribuer les récompenses honorifiques et pécuniaires que le Roi avait accordées aux anciens insurgés. Sa venue ranima les colères. S'étant présenté au théâtre avec quelques-uns de ses anciens officiers, des clameurs menaçantes les obligèrent à se retirer. Le jour de la distribution des récompenses, les avenues de la préfecture furent envahies par une foule furieuse : un malheureux qu'elle prit pour Bruslart faillit être assommé. La cérémonie terminée, il dut s'éloigner précipitamment, sous l'escorte d'un détachement de cavalerie. » (Louis de Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*, t. II, p. 260.)

[2] Rapports au Roi, mss. (Arch. de M. le duc de La Trémoille.) Ces archives nous ont fourni beaucoup d'autres documents intéressants sur ce sujet.

Digitized by Google

*
* *

La commission ministérielle continua son travail. Le colonel Moulin y fut appelé, pour y représenter l'armée de Normandie aux séances qui la concernaient. Il voulut s'excuser, sous prétexte que, n'ayant eu de relations qu'avec les légions de Saint-Jean, d'Avranches, de Saint-James, de Flers et d'Ambrières, il ne connaissait pas le personnel des autres; en réalité, il ne voulait pas reconnaître l'existence des autres légions trop complaisamment alignées sur le papier par Bruslart, qui, du reste, s'occupait peu de ses anciens camarades. Il indiqua, pour le remplacer, Placène, ancien ami et trésorier de Frotté; mais Placène mourut avant que la commission eût fini son travail, et Moulin reprit son rôle, fort gêné par les prétentions, les jalousies, les importunités des intéressés, et surtout par l'inexactitude des états de services produits à l'appui de leurs demandes[1].

[1] « Si mon service militaire, dit-il dans ses *Mémoires*, ne m'eût pas appelé et retenu à Paris pendant le travail de la commission, il est à croire que les royalistes de la basse Normandie auraient été totalement oubliés et qu'ils n'auraient pas même été considérés comme corps d'armée, et par conséquent n'auraient pas obtenu les cent soixante-quinze pensions formant un total de 15,000 francs, ou, s'ils les avaient obtenues, il est présumable qu'elles auraient été le prix de l'intrigue bien plutôt qu'elles n'auraient été la récompense du mérite. En effet, on n'aurait pas manqué de charger d'en faire la répartition quelques officiers *en idée*, qui n'ont jamais paru dans les rangs de l'armée effective, et ceux-ci auraient dévolu ces pensions et ces armes aux prétendus soldats qui avaient servi dans leurs prétendues légions, lesquelles, pour trancher net, n'ont jamais existé que dans leur imagination. Au contraire, on aurait absolument méconnu les droits des légions de Saint-Jean des Bois, d'Avranches, de Saint-James, de Flers et d'Ambrières, qui, seules, ont versé leur sang pour la cause sacrée de la légitimité... Si M. le général Bruslart ou les colonels des dix-sept légions qui n'ont pas pris part aux opérations de l'armée réelle avaient été nommés par le ministre de la guerre pour former le comité chargé de la répartition, ils auraient indubitablement prétendu que cette somme de 15,000 francs fût distribuée par portions égales aux colonnes des vingt et une légions qui figuraient sur leurs cadres, de sorte que la part de chaque légion eût été de 681 francs et tant de centimes. On voit, dans cette hypothèse, combien on aurait lésé les droits presque exclusifs des cinq légions qui ont figuré beaucoup plus sur le théâtre de la guerre que sur les tableaux imaginaires de M. de Bruslart et de son état-major. Aussi ne reçut-il pas le premier tableau que je lui présentai pour la légion de Saint-Jean des Bois qui était composée de deux bataillons, le premier de douze, le second de huit compagnies, et où j'avais désigné

Digitized by Google

*
* *

La commission finit par décider que des comités locaux seraient formés dans la circonscription de chacune des anciennes armées royales, pour vérifier sur place les droits et les besoins des candidats.

Ces comités ne devaient s'occuper que des candidats qui n'avaient pas obtenu de grades militaires, n'avaient point encore été pensionnés ou n'avaient point été proposés pour des décorations d'ordres royaux.

On mettait à leur disposition des armes d'honneur (épées, sabres et fusils[1]), des pensions de quatre catégories (300, 200, 100 et 50 francs) et des lettres de récompense[2].

Le comité de l'armée de basse Normandie eut à distribuer 50 armes d'honneur, savoir :

Épées	10
Sabres	10
Fusils	30

chaque compagnie par son nom et les officiers par compagnies*, sous prétexte qu'il serait trop difficile aux autres chefs de légion de donner de pareils détails. Il avait ses raisons pour agir ainsi et présenter pour chaque légion un certain nombre d'officiers supérieurs sans détermination de compagnies. Je dus céder, mais dans le comité, je ramenai les choses à mon système. »

[1] Ces fusils étaient montés en cuivre et garnis de deux plaques d'argent portant, l'une, les armes de France gravées, avec les mots : *Vive le Roi!* l'autre, cette inscription : *Donné par le Roi*.

[2] On lit dans l'Instruction ministérielle, fort détaillée, qui fut rédigée à cette occasion :

« II. Les armes d'honneur, épées, sabres et fusils, sont destinées uniquement aux officiers, sous-officiers et soldats qui se sont fait remarquer dans toute la guerre par leur bravoure et leur constance, ou qui auraient fait quelque action d'éclat. On recommande de ne proposer que des individus jouissant d'une certaine aisance dans leur condition, et qui, étant au-dessus du besoin et pouvant se passer de pension, attacheront un grand prix à ces nobles récompenses.

« Les épées sont proposées pour les capitaines les plus marquants et les plus influents; les sabres, pour ces mêmes officiers et surtout ceux de cavalerie; les fusils, pour les autres officiers, sous-officiers et soldats. »

* Ce système avait été suivi par d'Autichamp pour la présentation, en 1814, de l'état de l'armée d'Anjou; mais tous les autres chefs avaient dressé leurs états de la manière vague et confuse que Moulin blâme ici avec juste raison.

Digitized by Google

Et 175 pensions :

10 de 300 francs.....	3.000 francs.
15 de 200 —	3.000 —
30 de 100 —	3.000 —
120 de 50 —	6.000 —
TOTAL DES PENSIONS.....	15.000 francs.

Il fut réuni à Saint-Lô, le 20 mars 1817. Il se composait du baron d'Étoquigny, maréchal de camp, commandant le département de la Manche, président; du préfet (que remplaça des Rotours de Chaulieu, conseiller de préfecture); du sous-intendant militaire; du président du tribunal, Couraye du Parc; de trois officiers supérieurs des armées royales, Moulin, Saint-Paul et de Monceaux.

Une lettre adressée à cette occasion par la préfecture de la Manche au ministre de l'intérieur nous la montre animée des sentiments les plus honorables et cherchant, malgré les entraînements politiques du moment, à dégager la cause royaliste de toute solidarité avec les brigandages qui auraient voulu s'abriter sous son nom.

« 13 mars 1817.

« Il est d'une haute importance que les opérations soient dirigées avec beaucoup de prudence et de circonspection.

« L'existence seule du comité, restée secrète jusqu'à ce jour, lorsqu'elle va éclater dans le public, peut y causer un effet à la fois très-considérable et fâcheux.

« Il existe une prévention générale et marquée contre les membres de l'armée royale, connus vulgairement sous la dénomination de chouans. Les militaires surtout ont pour eux de l'aversion et même de la haine.

« ... Il est vrai de dire que les brigandages, les cruautés qui ont été commis quelquefois sous le nom de chouannerie, expliquent la défaveur à laquelle sont exposés indistinctement les membres d'un corps estimable, aux yeux du peuple qui ne sait pas assez distinguer les abus d'une chose de la chose même.

« ... Dans cette position, je crois qu'on ne peut trop s'attacher à ne faire tomber de faveur que sur des hommes recommandables et estimés,

Digitized by Google

ou du moins sans reproches. Je tiendrai, pour ma part, fortement la main à ce qu'on n'accorde point de récompense aux hommes odieux ou déconsidérés. Des actions criminelles ou avilissantes effacent les services rendus...

« Pour le préfet absent,
« Le conseiller de préfecture,
« DES ROTOURS[1]. »

Le ministre approuva ce langage. Il répondit le 20 mars : « Vous avez raison ;... ne proposez que des hommes dont la

[1] Arch. nat. Un autre membre du comité, un magistrat, de qui l'on aurait sans doute attendu plus de retenue que de la part d'un administrateur, en montrait au contraire beaucoup moins.

Mémoire confidentiel du président du tribunal civil de Saint-Lô (Couraye du Parc) :

« La mesure adoptée pour récompenser l'armée royale de Normandie est-elle en rapport avec les sacrifices que l'on a cru devoir faire aux intérêts révolutionnaires? On peut se rappeler, à cette occasion, qu'il y a deux ans, le maréchal Soult, par une opération de ce genre en faveur de l'armée royale de Bretagne, fit soulever une partie de cette province, fit naître ces associations connues sous le nom de *fédérés* et *contre-fédérés*, qui s'attaquèrent et se livrèrent des combats. On peut se demander aujourd'hui si nous sommes dans une position plus favorable. Les acquéreurs des domaines nationaux sont en présence. Leur parti peut se fortifier des militaires mécontents qui se trouvent sur tous les points de la France. Il semble que le gouvernement va se trouver placé entre l'orgueil et l'avarice.

« ... On peut craindre que les acquéreurs ne se trouvent en force pour exiger de S. M. de nouvelles garanties. Ils sont assez riches pour soudoyer des bandes, et la vanité blessée pourra les organiser. De pareilles conséquences rendraient la mesure dangereuse.

« Si, au contraire, le Roi peut vouloir comprimer les uns par les autres, couper les nerfs d'une guerre intestine dont on le menace sans cesse, il fera rendre les biens à ses fidèles serviteurs ; dans ce cas, la mesure sera bonne...

« Le testament de Louis XVI, qui recommande de récompenser ceux qui auront souffert pour lui, sera exécuté ; le Roi ne se trouvera plus dans la dépendance d'une sorte de puissance qui s'élève dans l'État.

« ... Le principe de la Charte portant que les propriétés sont inviolables, ne s'y oppose pas.

« ... Il y a deux nullités radicales contre la vente des biens nationaux : 1° le défaut de qualité de la part du vendeur ; 2° la cause illicite de la vente. En effet, le Roi règne de droit, et le pouvoir usurpé ne pouvait suppléer valablement le pouvoir légitime.

« Le Roi peut bien confirmer les ventes des biens qui lui étaient propres, de sa terre de Grosbois, de celle de Montgommeri, mais Sa Majesté ne peut pas nuire à autrui.

« ... L'auteur de ce *Mémoire* confirmerait avec plaisir l'ancien adage : « Il y a plus de fols acquéreurs que de fols vendeurs. »

(Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

conduite ait été irréprochable... Il ne faut pas que les actes de munificence de Sa Majesté deviennent un sujet de discorde... »

La session du comité ne dura que quatre jours. Ses délibérations furent paisibles; les membres, d'un commun accord, regrettèrent l'insuffisance fâcheuse des ressources mises à leur disposition. Pour la pension de 300 francs, ils auraient eu deux cents candidats à proposer, et ils n'en pouvaient choisir que dix. Moulin, Saint-Paul et de Monceaux, ne pouvant faire un classement rigoureux par rang de mérite, prirent pour base de la répartition moins les droits que les besoins, plus faciles à constater, des divers candidats [1].

Les lettres de récompense furent au nombre de soixante-six, dont la moitié environ pour les volontaires qui avaient fait partie, en 1815, de l'expédition du duc d'Aumont.

Une trentaine d'individus reçurent tout à la fois une pension et une arme d'honneur ou une lettre, ou bien une arme d'honneur et une lettre, faveur exceptionnelle et contraire aux prévisions de l'instruction ministérielle; elle réduisait encore le nombre des récompensés.

La presque totalité des pensions et des armes d'honneur était attribuée aux divisions de Saint-Jean des Bois, Ambrières, Flers, Avranches et Saint-James, les seules qui eussent eu une consistance réelle. C'était un démenti péremptoire aux états fantaisistes de Bruslart.

Les armes d'honneur ne furent distribuées que huit ans après, en 1824 : négligence ou mauvais vouloir. On essaya, à Domfront, de donner à la cérémonie un peu de solennité et d'éclat en la fixant au jour de la Saint-Louis; la population y resta indifférente [2].

[1] Moulin, *Mémoires*, mss. — Voir à l'Appendice la liste des récompenses.

[2] Sous-préfet à préfet. (Arch. de l'Orne.)

Une revue antérieure des anciens chouans de l'arrondissement avait eu lieu dans la même ville le lendemain du débarquement de Napoléon au golfe Juan, mais avant qu'il pût être connu. Ils défilèrent à l'hôtel de Godras, alors la sous-préfecture, devant Saint-Paul et le vicomte de Riccé, préfet de l'Orne. Ils n'étaient guère faits pour briller, avec leurs allures rustiques, leurs armes et leurs costumes bigarrés, dans ces sortes de cérémonies. La ville leur était peu sympathique; quelques jours plus tard, quand le retour de l'Empereur fut connu, elle leur aurait

Digitized by Google

Ces armes ne pouvaient être portées par leurs possesseurs que dans les rangs de la garde nationale; leurs héritiers avaient le droit de les conserver, mais sans pouvoir dans aucun cas les porter[1].

Les chefs, les officiers supérieurs étaient pensionnés en dehors de la liste comprenant cent soixante-quinze noms pour la basse Normandie.

Les officiers qui avaient obtenu soit la reconnaissance de leurs grades, soit des décorations royales, soit des fonctions publiques, restaient également en dehors.

Les subventions budgétaires étaient au moins doublées par la liste civile du Roi : elle n'était que de vingt-cinq millions, dont il abandonna, pendant plusieurs années, les deux cinquièmes aux départements qui avaient le plus souffert de la guerre.

Un crédit de 250,000 francs fut voté au budget de la guerre, en 1818, pour fournir des secours annuels et viagers aux blessés des armées royales de l'Ouest qui n'avaient pas été pensionnés. Ce crédit devait diminuer au fur et à mesure des extinctions; mais en 1823, il fut intégralement rétabli, et l'on procéda à une nouvelle recherche des blessés, des veuves et des orphelins qui n'avaient pas été compris dans les distributions précédentes[2].

Quatre-vingt-deux noms nouveaux furent présentés par le préfet de l'Orne, pour son seul département, et rangés par ordre de besoins, mais avec un taux uniforme de 100 francs.

C'est à Alençon que la commission centrale de révision se réunit, sous la présidence du préfet. Elle avait à statuer sur les demandes formées non-seulement pour les trois départements de basse Normandie, mais pour ceux de l'Eure et de la Seine-Inférieure : en tout environ sept cents.

été hostile. (Caillebotte jeune, *Journal*, mss.) On a prétendu, — mais n'est-ce point là un racontar d'estaminet? — qu'on aurait enlevé son épée à l'un des officiers et qu'on aurait ur... dans le fourreau; il faudrait l'avoir vu.

[1] Min. de l'int., 21 août 1824.

Une récompense assez singulière consista pour quelques-uns des anciens chouans à obtenir la gratuité du port d'armes pour la chasse; M. l'abbé Dumaine (t. III, p. 428-429) en cite trente-trois dans l'arrondissement de Domfront.

[2] Ordonnance du 3 décembre 1823.

Digitized by Google

Le vicomte de Maucomble, commandant la première subdivision de la 14e division militaire (remplacé par le comte d'Hautefeuille); Le Cauchois-Féraud, sous-intendant militaire; Achard des Hautes-Noës, entreposeur des tabacs à Domfront; Doynel de Torchamp; Le Chandelier de Pierreville, demeurant alors à Mortagne (remplacé d'abord par le marquis de Puisaye, qui eut le bon goût de refuser, puis par La Charpenterie, qui se prétendait ancien aide de camp du général en chef des armées de Bretagne); des Rotours, Charles-Henri (qui n'accepta pas), en faisaient partie. Leurs travaux traînèrent du 12 août 1825 au 6 décembre 1827. L'examen préalable des titres avait été réparti entre les membres de la commission que l'on supposait le mieux renseignés sur les diverses circonscriptions du territoire insurgé[1]; beaucoup de réclamations avaient été renvoyées à leurs auteurs pour obtenir des explications ou des justifications.

En résultat, la commission n'accordait que des secours alimentaires, c'est-à-dire motivés par l'indigence des impétrants. Elle distribuait 11,600 francs qu'elle avait disponibles à cent quatre-vingt-onze réclamants : c'était à peu près 60 francs par tête ; une autre somme de 8,125 francs à cent vingt individus, à raison de 67 francs par tête; 1,155 francs à vingt-cinq autres ayant déjà obtenu des secours, mais trop faibles. Restaient deux cent quatre-vingt-douze demandes n'obtenant point de satisfaction, mais dont un sixième ne méritait pas qu'on s'y arrêtât : soit environ deux cent cinquante individus non classés, bien qu'ayant des services réels, et pour lesquels on demandait 6,000 francs à distribuer, à raison de 50 francs, à cent vingt d'entre eux : les autres attendraient[2].

Tel est le résumé des enquêtes et des récompenses dont les anciens chouans furent l'objet dans notre circonscription.

Par une incroyable distraction, c'est sous le titre de secours

[1] *Argentan* et *Calvados*. — Des Rotours, remplacé par Doynel.
Mortagne, Eure, Seine-Inférieure. — Le Chandelier de Pierreville.
Domfront, Manche. — Achard des Hautes-Noës.
[2] Rapport du sous-intendant Le Cauchois-Féraud. (Arch. de l'Orne.)

Digitized by Google

et non de pensions qu'ils continuèrent à émarger au budget, pendant toute la Restauration : aussi, après 1830, on put, d'un trait de plume, supprimer ces rentes, devenues plus nécessaires à raison de leur âge, au petit nombre des survivants des anciennes guerres. Ils perdirent également tout ce que la liste civile y ajoutait[1].

*
* *

L'audace avec laquelle les quémandeurs de décorations et de places produisirent à l'appui de leurs prétentions des états de services absolument controuvés et des certificats de complaisance, n'eut souvent d'égale que la faiblesse avec laquelle ces états et ces certificats leur furent délivrés : double scandale ! Le vieux prince de Condé, à qui l'on demandait une apostille en faveur d'un émigré, disait : « Dieu sait que je n'ai jamais eu sous mes « drapeaux plus de sept mille hommes, et voilà plus de quinze « mille certificats que l'on me fait signer ! » Pour les armées royalistes de l'intérieur, l'absence d'états réguliers du personnel prêtait davantage encore aux surprises de tout genre. On vit des gens brevetés à raison de commandements qu'ils auraient exercés dans ces armées, sans les avoir jamais vues, sans avoir même mis le pied en France pendant toute la Révolution ! Un individu, né en 1794, fut honoré d'un certificat parfaitement authentique attestant les éminents services qu'il avait rendus dans la campagne de 1795 ! Il se forma même, vers 1825, une compagnie occulte dont l'industrie, favorisée par un employé supérieur du ministère de la guerre, consistait à procurer les décorations de Saint-Louis et de la Légion d'honneur à quiconque voulait acheter son entremise. Des certificats de services rendus dans les armées royales de la Vendée et de la basse Normandie, revêtus de *fausses* signatures de quelques chefs de ces armées, étaient le moyen ordinairement employé[2].

[1] Dans un article sur *René Chouan et sa prétendue postérite* (*Revue du Maine*, 1880, et tirage à part, in-8°), nous avions déjà traité cette question des récompenses accordées par la Restauration aux insurgés de l'Ouest et fait justice de quelques-unes des erreurs et des exagérations auxquelles elle a donné lieu.

[2] Les signatures contrefaites furent principalement celles de Bruslart, lieutenant

Digitized by Google

Tel était le désordre, que de véritables brigands, des bandits dont les crimes passés ne pouvaient même se couvrir d'un

général; de des Essarts, commandant le département de la Sarthe (il n'avait jamais servi que dans la Manche), et du colonel Frotté (cousin du général).

Six individus furent poursuivis : Massy (François-Gilbert), chef du bureau des décorations au ministère de la guerre; Sionville (Jacques), Pezeril de Beaumont, Notret de Saint-Lys, Seigneur et Thierri; ces trois derniers n'étaient pas les trafiquants des décorations, mais de simples bénéficiaires. Pezeril de Beaumont prétendait avoir servi dans la division de Coutances et y avoir eu le rang de capitaine; il avait demandé, en 1814, la confirmation de son grade et la croix de Saint-Louis (*État* de 1814.)

L'affaire donna lieu à de vifs et singuliers débats.

La Cour de Paris, chambre des mises en accusation, avait décidé, par un arrêt du 10 août 1824, que, si blâmable que fût la conduite des prévenus, elle échappait aux prévisions de l'article 162 du Code pénal; le faux dans les certificats, qu'il punit comme crime ou délit, devant constituer un préjudice réel et immédiat, soit au trésor public, soit à des tiers, et celui qui pouvait résulter des états de services mensongers dont il s'agit n'étant que moral ou indirect, Notret, Sionville et Pezeril étaient renvoyés devant les assises sous l'accusation de corruption.

La Cour de cassation cassa cet arrêt (1er octobre 1824) et renvoya les prévenus devant la chambre d'accusation de la Cour de Rouen.

Cette Cour reconnut bien qu'il n'y avait pas eu faux certificats dans le sens de l'art. 162, mais décida en même temps qu'il y avait eu fabrication de la signature de fonctionnaires publics sur des certificats destinés à procurer du crédit et des secours, délit prévu par l'art. 161 (26 novembre 1824).

Massy, Sionville et Pezeril, traduits devant la Cour d'assises de la Seine-Inférieure, sous l'inculpation de corruption et de concussion, y furent acquittés, après des débats qui ne durèrent pas moins de sept jours (*Moniteur*, 16 février 1825); mais ils furent maintenus en état d'arrestation et durent comparaître devant le tribunal correctionnel de Rouen, en compagnie de Notret et de Thierri. Seigneur avait eu le bonheur d'obtenir un arrêt de non-lieu.

Devant ce tribunal, les prévenus soulevèrent une nouvelle exception. Ils soutinrent que des chefs d'armées insurrectionnelles ne pouvaient avoir la qualité de fonctionnaires publics, et que, dans tous les cas, ils avaient perdu cette qualité au moment où leurs signatures avaient été faussement appliquées sur les certificats qui faisaient l'objet de la poursuite. Ce système fut admis par le tribunal correctionnel (15 juin 1825) et par la Cour d'appel de Rouen (20 août 1825).

Nouveau pourvoi du ministère public en Cour de cassation; nouveaux débats devant cette Cour, si vifs, que l'un des avocats, Me Jouhaud, fut menacé de poursuites disciplinaires; nouvelle cassation, avec renvoi devant la Cour royale d'Orléans.

Enfin, le 19 juin 1826, arrêt définitif de cette Cour, qui renvoie des poursuites les cinq prévenus.

(Sirey, *Recueil général des lois et arrêts*, 1825, 1re partie, p. 10; — Faustin Hélie, *Théorie du Code pénal*, t. IV, p. 42; — *Questions de droit public; Affaire des décorations*. Rouen, 1826, in-8° de 24 pages; — *Moniteur universel*, 22 octobre; — Dalloz, *Répertoire méthodique* (v° Faux, n° 305); — *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 1887, col. 733; — *Rev. des quest. histor.*, 1888.)

Digitized by Google

prétexte politique, trouvèrent moyen de se faufiler parmi les candidats aux récompenses et peut-être parmi les plus heureux[1].

*
* *

Quelques bandes sillonnèrent encore l'arrondissement de Domfront au commencement de 1816; d'anciens soldats licenciés ou déserteurs s'y mêlèrent en bien petit nombre. L'esprit de parti affecta d'y voir un soulèvement politique; c'était leur faire trop d'honneur. Les gardes nationaux de Carrouges et de la Ferté-Macé prirent les armes; MM. Deshayes de Marcère, officiers de la légion de la Loire en congé de semestre, demandèrent à faire le service comme simples gendarmes, et montrèrent un dévouement qui leur valut d'être mis à l'ordre du jour de la 14e division militaire[2].

*
* *

Napoléon débarqua au golfe Juan le 1er mars 1815, mais la nouvelle n'en arriva à Paris que le 5, avec celle de sa marche triomphale jusqu'à Grenoble. L'étonnement, l'émotion, la terreur furent extrêmes. On songea à soulever les provinces, surtout celles qui s'étaient signalées par leur royalisme : appel qui ne fut pas entendu ou ne le fut que plus tard.

Le duc de Bourbon et le prince Louis de La Trémoille furent ainsi envoyés dans l'Ouest; mais le premier, après un court séjour à Angers, dut s'embarquer à Nantes; le second, arrêté au Blanc, le 28 mars, resta pendant quelque temps en surveillance chez lui et finit par s'évader et passer en Angleterre.

Le 14 mars, le vieux comte de Frotté partit pour Caen, avec mission spéciale de seconder le duc d'Aumont[3], commandant

[1] *Mémoires de Vidocq*, suppl.

[2] Duc de Feltre à préfet de l'Orne, 4 mars; — Ordre du jour, 14. (Arch. nat.)

[3] Aumont (Louis-Marie-Céleste, duc de Piennes, puis d'). Né en 1762; — favorable aux débuts de la Révolution; — émigré, 1790; — services et blessures en Espagne; — attaché à la personne de Louis XVIII pendant la Révolution; — campagnes avec les Suédois contre la Russie, 1805-1808; — lieutenant général et pair de France, commandant la 14e division militaire, 1814; — cordon bleu,

Digitized by Google

la 14e division militaire (Calvados, Orne et Manche), et d'organiser le soulèvement des anciens chouans. Il fit afficher, en effet, dans quelques villes du Calvados, le 21 et le 22 mars[1], un violent appel aux armes contre l'usurpateur, mais sans résultat. Napoléon venait d'entrer à Paris. Menacés d'arrestation par les autorités mêmes qui s'étaient associées bruyamment à leurs protestations, d'Aumont et Frotté durent pourvoir à leur sûreté. Le premier se jeta dans une misérable barque, avec quelques officiers, et gagna les côtes d'Angleterre, après trois jours et trois nuits d'horrible tempête. Le Roi le nomma commissaire extraordinaire, chargé d'organiser les volontaires de Normandie. Frotté, sous un déguisement, se réfugia à Granville, chez madame Gourdan ; il y fut bientôt rejoint par le colonel Moulin.

A la première nouvelle du débarquement de Napoléon, Moulin avait couru chez le duc de Berry, pour offrir de se rendre dans le Bocage normand et d'y lever un corps de volontaires parmi les anciens chouans. Le duc loua son zèle, sans accepter sa proposition ; les troupes de ligne devaient suffire pour étouffer la folle tentative de l'évadé de l'île d'Elbe ; on ne voyait encore en lui qu'une sorte de forçat de la Sainte-Alliance en rupture de ban. Quelques jours plus tard, Moulin renouvela ses offres de services, et on l'envoya à Vincennes se mettre à la disposition du maréchal de Vioménil, commandant en chef des volontaires royaux, qui lui offrit le commandement d'une compagnie. « J'aimerais mieux, répondit le vieux chouan, faire partie du bataillon sacré qui se fera tuer, s'il le faut, sur les marches du trône. — Eh bien, reprit le maréchal en souriant, nous nous y retrouverons. » Né en 1734, le maréchal avait alors plus de quatre-vingts ans, et n'en montra pas moins une certaine énergie. Rendez-vous fut donné à son hôtel de la rue Caumartin aux officiers sans troupes. C'était le 19 mars. Le soir même, le Roi partait pour la frontière, sous l'escorte du maréchal. Les officiers

1820 ; — président de la Société des Amis des arts ; — mort en 1831. Il avait passé par des fortunes et des revers d'argent qui firent beaucoup de bruit. (*Biogr. univ.* de Michaud ; — De Courcelles, *Dictionn. des gén. franç.* : — *Biogr. des hommes vivants* ; — Etc.

[1] *Moniteur universel*, 26 mars ; 9 avril.

Digitized by Google

qui se présentèrent le lendemain à l'hôtel de la rue Caumartin n'y trouvèrent ni chef ni instructions. Grand désarroi et vif mécontentement. Moulin et sa femme se dirigèrent alors sur Caen, puis sur Bayeux et Granville, qu'ils trouvèrent fort effervescent. Ils purent retrouver Frotté et s'embarquer avec lui pour Jersey. Ce ne fut pas sans peine qu'ils y arrivèrent. Une première fois, le prix de la traversée avait été fixé à 50 francs par tête. A peine en mer, le capitaine voulut exiger de ses passagers le dépôt d'une somme de 1,500 francs, pour le cas où les Anglais viendraient à capturer son bateau ; il refusa leur signature : force leur fut donc de redescendre à terre. Le lendemain, un autre capitaine se chargea d'eux moyennant 30 francs par personne, bagages compris. Les fugitifs débarquèrent enfin à Jersey, le 13 mars.

Ils furent bien accueillis par les autorités de l'île. Frotté adressa au gouvernement anglais une demande d'armes et de munitions pour dix mille hommes[1] ; Finel fut expédié sur la côte normande pour s'y assurer du nombre d'insurgés que Saint-Paul, de Monceaux et les autres chefs pourraient réunir pour protéger un débarquement; Moulin écrivit de son côté à quelques-uns de ses anciens camarades. On ne reçut pas de réponse; la côte était bien gardée, et les douaniers repoussaient à coups de fusil tous ceux qui voulaient entrer ou sortir.

Pendant ce temps, le duc d'Aumont s'occupait à Londres, de concert avec le colonel Rochelle[2], d'organiser un corps de vo-

[1] Il existe une circulaire de lui, datée de Jersey, 31 mai 1815, et portant le n° 1, adressée « aux officiers supérieurs de l'armée catholique et royale de la basse Normandie et partie de la haute jusqu'à la rive gauche de la Seine ». Il y parle de l'arrivée en France de 120,000 alliés, du soulèvement en Vendée de 30,000 partisans du Roi, « auxquels le gouvernement anglais a fait passer des armes, munitions et autres secours pour favoriser leur généreuse entreprise... Il est sûr d'obtenir lui-même tout ce qui sera nécessaire pour faire la guerre, sitôt qu'il saura qu'il y a un noyau formé en Normandie et capable de protéger un débarquement...; il espère qu'ils auront toujours présent à la mémoire le nom de Frotté, leur ancien général, dont le père, malgré son grand âge, se trouve aujourd'hui provisoirement à leur tête ». (Arch. de Couterne).

[2] Rochelle (Étienne-François). Existence aventureuse; — capitaine d'un bataillon de Paris pendant la Révolution ; — lieutenant au 102e ; — déserteur; — condamné à mort dans l'affaire Georges, comme agent de l'étranger; — gracié de la

Digitized by Google

lontaires destinés à descendre en Normandie. Ils n'étaient pas nombreux; le comte de Mac Namara, gouverneur des pages de la chambre du Roi, avait le commandement du dépôt. Il partit le premier pour Jersey avec cinquante hommes, sur l'*Euryalus;* le duc le suivit de près, avec dix hommes seulement. Une femme, madame Rochelle, qui devait écrire plus tard l'histoire de cette expédition, était avec eux. On comptait, un peu légèrement, sur le renfort d'un régiment d'artillerie, composé des débris des anciens corps d'émigrés, qui se serait formé à Portsmouth et qui n'existait que sur le papier; mais le général Saint-Simon amena de Gand cinquante-trois officiers. Il y eut cent cinquante-trois hommes en tout, la plupart officiers supérieurs, les autres simples officiers ou se disant tels; peu ou point de soldats. Saint-Simon fut nommé général en chef. On forma deux compagnies : M. Eugène d'Hautefeuille[1] commanda la compagnie

vie; — évadé de la prison du Temple; — repris et enfermé au château d'If pendant dix ans; — remis en liberté à la Restauration; — colonel-chef de bataillon au 5e régiment d'infanterie de la garde royale.

Sa femme (Adélaïde-Isabelle-Jeanne de Brécy) était née à Lunéville, le 7 février 1771. Auteur de plusieurs romans, notamment de l'*Origine de la chouannerie ou Mémoires de Stéphanie de Tress**, pour servir à l'histoire de nos guerres civiles* (1803, 2 vol. in-12), dont quelques-uns portent le pseudonyme d'Adèle Chemin; de Mémoires personnels curieux, qui ont été malheureusement perdus à Bruxelles, après la Révolution de 1830, et de cette rarissime brochure : *Un mot sur l'expédition du duc d'Aumont,* par madame Adelle (*sic*) R****** de B***y. *Histoire de ma première condamnation à mort,* par le chevalier R****** de B***y; Paris, Sétier, s. d., (1817), 76 p. in-8°. C'est un dithyrambe en l'honneur du duc d'Aumont. Madame Rochelle y pose en héroïne. « Elle fut la seule femme qui eut l'honneur de s'unir au sort de cette expédition. » En réalité, elle s'était bornée à suivre le duc d'Aumont de Portsmouth à Jersey, sans même aborder la côte de France. (*Procédure contre Moreau, Cadoudal et autres;* — MONTFERRAND, *Biographie des femmes auteurs;* — PIGOREAU, *Petite Bibliographie-biographico-romancière;* — QUÉRARD, *France littéraire* et *Supercheries littéraires dévoilées;* — LOUANDRE et BOURQUELOT, *Littérature française contemporaine;* — *Biographie* Michaud, supplément, art. *Aumont.*)

[1] Hautefeuille (Eugène-Gabriel-Louis Texien, comte d'). Né à Caen, en 1779; — officier sous l'Empire; — maréchal de camp et commandant du Calvados sous la Restauration; — mort en 1846.

Sa femme, née de Marguerye, a publié, sous le pseudonyme d'*Anna Marie,* de nombreux ouvrages en prose et en vers, dont l'un, l'*Ame exilée,* a obtenu un grand succès.

Il avait, lui aussi, beaucoup d'esprit. Il vivait séparé de sa femme. Le général Laroche lui ayant dit à la veille d'une bataille : « Prenez garde à vous, car si votre femme était veuve, je l'épouserais », il répondit : « Je voudrais bien, mon général,

Digitized by Google

de cavalerie, avec le comte de la Suze pour lieutenant; Grimaldi et Moulin furent capitaine et lieutenant de la compagnie de pied. Elles furent casernées au fort Grouvelle.

Quelques semaines s'écoulèrent en attente inutile. Les officiers qu'on voulait faire passer en Normandie étaient partout reçus à coups de fusil, et l'un deux, Grimouville, fut blessé d'une balle au pouce dans l'une de ces tentatives. Moulin voulut y passer lui-même, assurant qu'en huit jours il recruterait trois mille chouans, la moitié bien armés, pour protéger un débarquement sur un point de la côte, entre Coutances et Granville. Le duc d'Aumont l'en empêcha.

Mais la nouvelle de Waterloo vint ranimer les espérances et irriter l'impatience des émigrés de Jersey. Le duc d'Aumont, malgré les représentations des officiers anglais, qui blâmaient son *coup de tête,* résolut de se jeter en France. « N'eussé-je que vingt hommes, disait le général Saint-Simon, je marcherais droit sur Paris. » L'arrivée de la marquise d'Aumont, belle-fille du duc, avec un drapeau blanc orné de fleurs de lys, envoyé par la duchesse d'Angoulême et sur lequel on lisait, d'un côté : « LE ROI, L'HONNEUR ET LA PATRIE », et de l'autre : « MARIE-THÉRÈSE AUX BRAVES NEUSTRIENS », acheva de tourner les têtes; il n'y eut plus d'incertitude que sur le point où se ferait le débarquement. Moulin insistait pour les environs de Coutances ou d'Avranches, pays montueux, boisé, où de rares partisans pouvaient tenir en échec des troupes de ligne considérables; mais sur les instances de Grimouville et d'Hautefeuille, qui assuraient que Caen se soulèverait en leur faveur, on se décida pour le littoral plat et découvert du Bessin : faute grave, car la cavalerie ennemie pouvait aisément y sabrer les arrivants. Moulin[1], le vicomte de Bérenger, aide de camp du duc d'Aumont, et le fidèle Lenoir, déguisés comme lui en paysans, montèrent un petit

que la chose pût s'arranger sans que je fusse tué. » (*Souvenirs du colonel de Gonneville,* p. 95.)

[1] « Il me fallait de l'argent. Le duc tira de sa poche cinq pièces de vingt francs et je partis de Jersey, le 3 juillet, avec cent francs dans ma poche, pour venir lever une armée pour le Roi en Normandie. J'avais eu vingt minutes pour dire adieu à ma malheureuse femme. » (MOULIN, *Mémoires.*)

Digitized by Google

bateau qui les débarqua heureusement à Bréhal, près de Granville. Leur mission était de répandre des proclamations, de rallier les royalistes et de les amener par Coutances, Saint-Lô et Bayeux au point de débarquement qu'ils choisiraient eux-mêmes. Les autres royalistes, après une messe solennelle célébrée par l'abbé de Grimouville, s'embarquèrent gaiement sur la corvette *la Bermuda* et sur deux transports. Mac Namara, retenu par une chute de cheval, ne put les suivre; le major anglais Pym partit avec eux[1]. Dans ces cent trente hommes allant ainsi à la conquête d'un royaume ou à la mort, se trouvait aussi le comte de Guernon-Ranville, depuis ministre de Charles X[2].

On arriva en vue des côtes d'Arromanches dans la nuit du 6 au 7 juillet. Elles étaient défendues par plusieurs canons de gros calibre; de nombreux postes de douaniers et quatre cents chasseurs à cheval de la garnison de Caen y étaient réunis.

Il fut décidé que Guernon et deux autres officiers seraient

[1] Nous voyons parmi les autres Normands faisant partie de l'expédition, le baron de la Porte, des environs de Bernai, qui devint capitaine dans la garde royale; de Foulques, de Falaise, ancien officier de Frotté; Révérend, de Falaise, ancien chirurgien-major de l'armée de Frotté; le chevalier de Vigan; de Martonne, depuis magistrat; Hue de La Haye, officier; de Courson, aussi officier; de Malherbe, de Caen; Granchetan (?), avocat, de la même ville.

[2] Il a laissé un manuscrit intitulé : *Débarquement du duc d'Aumont à Arromanches; faits qui l'ont précédé et suivi, racontés par un témoin oculaire.* Il avait été, avec la fougue de ses vingt-huit ans et de son caractère, un des volontaires royaux qui se rendirent à l'appel de Louis XVIII, et dont faisaient partie des hommes destinés à des rôles bien divers : Berryer, O. Barrot*, Thomine-Desmasures aîné, l'abbé Des Genettes, etc. Son chef de bataillon était cet Alexis Dumesnil, si connu par ses duels insensés et ses livres d'histoire et de politique. L'entrée rapide de l'Empereur à Paris ayant empêché les volontaires normands de dépasser Évreux, ils revinrent, le 24 mars, à Moult, où ils furent licenciés; mais Guernon fut attaché à l'état-major du duc d'Aumont et le suivit à Jersey.

Ces mêmes volontaires, et parmi eux Thomine-Desmasures, qui a laissé de si nobles souvenirs au barreau de Caen et dans le Parlement de 1848, craignant que les alliés ne voulussent s'emparer de Cherbourg et y garder un pied menaçant pour la France, coururent s'y renfermer, résolus de le défendre contre toute agression étrangère. (J. Cauvet, *Biographie de M. Pierre-François Thomine-Desmasures*, dans les *Mémoires de l'Académie de Caen*, 1870.)

* Nous suivons ici une version très-accréditée. O. Barrot, dans ses *Mémoires*, ne parle pas de son *volontariat royal*, mais seulement de sa vive opposition au retour de l'Empire.

Digitized by Google

jetés à terre, pour aller dans l'intérieur préparer un mouvement qui appuierait le débarquement.

Mais une forte brise du nord, s'étant élevée tout à coup, poussa le brick sur les rochers du Calvados, où il échoua, à quatre heures du matin, à demi-portée du canon de la redoute d'Arromanches. La redoute commença aussitôt un feu bien nourri, qui ravagea les agrès et mit le brick dans la situation la plus périlleuse. L'équipage fit pendant deux heures des efforts prodigieux pour le remettre à flot. La marée descendante le laissa engagé sur toute la longueur de sa quille. « Il n'y avait de salut que dans une attaque désespérée sur la redoute qui les foudroyait, et les vingt-cinq hommes[1] qui accompagnaient le duc d'Aumont le pressèrent de les autoriser à faire cette tentative dans laquelle ils pouvaient du moins réussir à enclouer les canons de la batterie. Le duc y consentit et voulut diriger lui-même la hasardeuse entreprise. A l'instant, on se jette dans deux chaloupes ; on s'élance droit vers la côte, à la vue des chasseurs qui couronnaient les falaises, et l'on aborde sous le feu même du canon. La petite troupe est divisée en deux pelotons de chacun douze hommes : l'un, sous les ordres du vicomte de Saint-Simon, suit le rivage; l'autre, conduit par le colonel Eugène d'Hautefeuille, gravit les falaises, afin de prendre la redoute à revers. Guernon faisait partie de ce second détachement : plus leste que ses camarades, il s'élance, franchit le revêtement de la redoute et tombe au milieu de la batterie en poussant le cri de : *Vive le Roi!* Les canonniers surpris abandonnent leurs pièces, et toute la garnison prend la fuite. Encouragés par ce premier succès, les royalistes s'établissent dans la redoute même, et toute l'expédition opère son débarquement[2]. »

[1] Parmi eux, deux La Moussaye, Grimouville, deux Lanascol, Guernon.

[2] Extrait de la Préface du *Journal d'un ministre, OEuvre posthume du comte de Guernon-Ranville,* publié dans les *Mémoires de l'Académie de Caen,* 1873. — Voir aussi Aug. Vacquerie, *Les miettes de l'histoire,* et Muret, t. V, p. 520.

Le fort fut enlevé de la façon la plus leste et la plus galante, disait le rapport anglais : *In the readiest and most galland manner.*

Les auteurs de la *Daumontade* sont forcés d'avouer la témérité des royalistes et la fuite précipitée des *défenseurs* du fort; un seul de ces derniers aurait essayé de résister.

Digitized by Google

Le duc se porta aussitôt sur Bayeux ; il y entra, après une petite escarmouche de cavalerie où il fut légèrement blessé avec trois de ses officiers.

De Bayeux, il envoya une reconnaissance sur Caen. Le général Védel l'occupait avec des fédérés armés et un fort détachement de cavalerie. Cette reconnaissance, composée du général Saint-Simon et de Tartaras, Missy et le major Pym, fut surprise et enlevée par l'avant-garde de Védel, qui s'avança avec précaution jusqu'auprès de Bayeux. Les royalistes, trop faibles pour résister, évacuèrent la ville, protégés et couverts par la garde nationale, et se retirèrent à Livri, à cinq lieues de là. Védel les laissa faire ; on a même parlé d'un armistice conclu entre eux et lui. Ils établirent à Livri une sorte de petit camp. Un millier de volontaires les y rejoignirent, armés et équipés de toute manière, les uns amenés de Caen par Guernon-Ranville qui avait eu l'audace d'aller les y chercher, d'autres venus isolément[1]. Pique des Demaines y arriva à cheval, en toute hâte,

[1] « Les éléments dont disposait le duc d'Aumont, raconte dans ses *Souvenirs* le colonel de Gonneville, bien sévère pour ses anciens frères d'armes, étaient au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer et devaient se disperser à la moindre agression. Les armes manquaient, des pistolets de poche et de mauvaises épées rouillées étaient à peu près les seuls moyens d'attaque et de défense de ceux qui figuraient dans ces rassemblements ; aussi, quand notre petite troupe armée de fusils à deux coups parut, on la considéra comme un renfort respectable. Le duc d'Aumont, pauvre homme, n'avait aucune réputation militaire. Renfermé dans le château de Livri, il ne prenait pas même le soin d'organiser tant bien que mal les quelques centaines d'hommes arrivés de divers côtés, et qui, bivouaqués dans les cours, ne savaient quelle direction on allait leur donner ni celle qu'ils pourraient prendre d'eux-mêmes en cas de mutisme de l'autorité à laquelle ils étaient venus volontairement se soumettre.

« ... Il y avait, en revanche, une explosion de prétentions personnelles comme on n'en avait, je crois, jamais vu jusque-là. Il était curieux d'entendre chacun se faire d'avance une large part de grades et de faveurs de toutes sortes... » (P. 340.)

La *Daumontade* fait aussi la peinture de la petite armée royaliste, mais du moins cette peinture est l'œuvre de plumes franchement hostiles :

« Fiers de leur noblesse gothique,
Au premier rang sont des héros
Qui rapportent chez leurs vassaux
Et leur humeur très-pacifique . . .
Et leur perruque à trois marteaux.
— Puis vient le laboureur austère,
Qui jette partout ses regards ;
Pour Louis, il quitta son père . . .

Digitized by Google

dépêché par Moulin pour annoncer la réussite de ses tentatives de soulèvement dans le Bocage, et Moulin lui-même le suivit de près, ayant licencié ses hommes sur l'ordre que lui en avait envoyé le duc d'Aumont, et qui s'était croisé en route avec son propre courrier.

Et ses champs pour les champs de Mars.
Paré de la chemise blanche
Et de son feutre du dimanche,
Il marche l'égal de nos rois;
Le sol sous un si noble poids
Tremble et s'affaisse parfois.
Voyez ce héros invincible
Commander d'agrestes soldats;
Ils ont gaîment des fiers combats
Déployé l'appareil terrible.
Quelques-uns de bâtons noueux
Ont armé leurs bras vigoureux;
Ceux-là tiennent la faux tranchante,
D'autres, la fourche menaçante;
L'un au foyer de ses aïeux
A ravi ce mousquet poudreux,
Plusieurs, l'antique hallebarde
Et le glaive rongé des ans;
Mais tous de la blanche cocarde
Ont orné leurs fronts triomphants. »
. . . . . .

Voici encore quelques vers sur les principaux officiers royalistes :

En sommeillant, Guernon compose
Pour Cloris des vers à la rose,
Et, fier de ses légers succès,
Il prétend que l'honneur français
En lui seul désormais repose.
. . . . . .
Montalembert, le lieutenant,
S'élève au rang de capitaine.
. . . . . .
Chrétien, avide de conquêtes,
Rêve des combats et des fêtes.
. . . . . .
Chazot, méprisant la victoire,
De Vénus rêve les faveurs;
De Martonne en veut à la gloire :
Son rêve est celui des grandeurs ;
Et d'Enavent, pillard insigne,
Espère déjà remporter
Et le butin dont il est digne
Et celui qu'il veut mériter.
. . . . . .
Près d'eux, je vois le bon Thomines,
Lafféteur, qui vit de rapines,
Et Blin....
. . . . . .

Digitized by Google

Nous avons vu que Moulin avait débarqué à Bréhal, avec le vicomte de Bérenger et Lenoir. Baudry (surnommé *Jean Bart*, à cause de ses fanfaronnades), capitaine de leur embarcation, qui devait avec ses huit hommes d'équipage protéger leur descente, n'avait eu le courage ni de les suivre, ni même de les attendre pour le cas où ils seraient forcés de rétrograder. Arrivés à deux heures du matin chez de Monceaux, à Contrières, ils y avaient trouvé Finel, qui, depuis six semaines, n'avait rien préparé, rien étudié en vue du débarquement. De Monceaux et du Hamel furent très-mécontents du choix qu'on avait fait de la côte du Bessin pour y opérer ce débarquement : c'était se livrer sans résistance possible aux troupes de Caen; des cent trente débarqués, il n'en échapperait pas un seul. Du Hamel écrivit même au duc d'Aumont, qu'il supposait encore à Jersey, pour le détourner de cette résolution, et Lenoir repartit pour lui porter sa lettre.

Les trois autres chouans se séparèrent; Finel se dirigea sur l'Avranchin, Bérenger sur Saint-Lô et Bayeux, Moulin sur le Bocage, sa carabine dans sa poche.

A Saint-Laurent de Cuves, entre Avranches et Mortain, il arriva à Moulin une petite aventure qui lui fit bien augurer du succès de son entreprise. Le drapeau blanc flottait au clocher; le curé l'avait fait arborer à la première nouvelle de Waterloo, et personne n'avait osé le descendre, quoiqu'on craignît un peu que cette exhibition prématurée n'exposât la commune au pillage. Moulin rassura les paysans et leur annonça le débarquement d'une armée sur les côtes de Normandie. Plusieurs d'entre eux, qui avaient servi dans la chouannerie, reconnurent *Michelot :* on se pressa autour de lui, quatorze hommes armés s'offrirent pour le suivre partout où il voudrait les conduire; il n'en retint que quatre pour l'accompagner chez Saint-Paul à Lingeard. Partout sur son passage il recommanda de ne pas bouger encore, mais de se tenir prêt à marcher dans deux ou trois jours au-devant du duc d'Aumont; Saint-Paul le secondait. On leur promit de se lever au premier signal. A Beauficel, Moulin rencontra Le Tellier, qui ne voulut plus le quitter et le suivit comme aide de camp.

Digitized by Google

Rentré dans ses anciens cantons, il y trouva Pique des Demaines à la tête d'un petit noyau de conscrits réfractaires qui se dérobaient aux recherches de la gendarmerie et lui résistaient à l'occasion. Avec son activité ordinaire, il visita les officiers et les meilleurs soldats des anciennes légions de Saint-Jean des Bois, Avranches, Ambrières et Flers, les principales sous Frotté, et put en très-peu de jours s'assurer le concours de quelques milliers d'hommes[1]. Ayant alors appris que des Anglais (dans lesquels il devina aisément ses amis de Jersey) étaient débarqués près de Bayeux, il leur envoya Pique des Demaines pour les mettre au courant; mais à ce moment même, la garde nationale de Caen occupait le château, et Védel se décidait à abandonner la partie : il congédiait ses troupes et se retirait. D'Aumont envoya donc à Moulin l'ordre de licencier ses hommes. Moulin s'empressa de le faire[2] et arriva à Livri avec Le Tellier et le capitaine de Coypel.

La petite armée de Livri revint à Bayeux et de là à Caen, où

[1] Moulin (*Mémoires*, mss.) parle de 4,500 hommes, dont 2,500 bien armés; il y aurait eu beaucoup à rabattre de ce chiffre, en cas d'une prise d'armes. Il fut très-mécontent de quelques-uns des officiers supérieurs qui montrèrent peu d'élan.

[2] Voici l'ordre du jour qu'il leur adressa :

A MM. les officiers de l'armée royale de basse Normandie.

« MES CHERS AMIS ET CHERS CAMARADES,

« Je suis chargé de la part de M. le lieutenant général duc d'Aumont, commissaire extraordinaire du Roi pour les départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche, de vous faire connaître que de très-heureux événements ayant ramené parmi nous Louis XVIII et l'ayant une fois de plus placé sur le trône de ses pères, les motifs qui nous avaient portés à vous réunir et à vous armer pour concourir à cette glorieuse restauration n'existent plus, et que vous êtes par conséquent invités à rentrer paisiblement dans vos foyers. Je suis également chargé de vous témoigner la satisfaction de M. le duc pour l'empressement, le zèle et le dévouement que vous avez montrés dans ces circonstances à jamais mémorables et glorieuses pour tous les bons Français. Maintenant, il me reste à remplir un devoir bien doux à mon cœur, celui de mettre sous les yeux de M. le duc d'Aumont tous les droits que vous avez à sa bienveillance et à sa puissante protection...

« ... Soyez persuadés, je vous prie, que je m'acquitterai de ce devoir avec tout le zèle et l'intérêt que m'inspirent votre bonne volonté, votre courage et votre précieux dévouement...

« Le colonel,

« MOULIN.

« A la Vraisnière, le 9 juillet 1815. »

Digitized by Google

elle fut fêtée avec des transports qui tenaient du délire : ce n'étaient que drapeaux blancs flottant sur les clochers, aux portes des villes, aux fenêtres des châteaux, des maisons et des chaumières ; tapisseries, guirlandes et fleurs de lys d'or ; cloches en branle et salves de canon ; processions de garçons, de femmes et de filles vêtues de blanc et chantant des cantiques, le curé de la paroisse en tête ; chansons à gorge déployée[1] ; cris frénétiques de *Vive le Roi! Vivent les Bourbons!* rondes et danses où se laissaient entraîner des prêtres et jusqu'à des religieuses. Ivresse sincère, mais qui dura peu. La Normandie presque tout entière s'y associa : à Granville et dans quelques autres villes, il y eut bien des protestations, certains conflits même entre les fédérés et la population royaliste, mais ils furent sans conséquence.

[1] C'est dans ces fêtes que fut chantée, avec un enthousiasme un peu naïf, la ronde suivante :

CHANT DE GLOIRE

« Ma sœur, fais mon bagage,
Mes amis, suivez-moi ;
C'en est fait, je m'engage
Dans les troupes du Roi, (*bis.*)
Pour servir les Bourbons (*ter.*)
Sous le brave d'Aumont.

Lâches fédéralistes,
Vous conspirez en vain :
Cent mille royalistes
Sont sur votre chemin, (*bis.*)
Pour servir les Bourbons (*ter.*)
Sous le brave d'Aumont.

La mèche est allumée ;
Tombez à nos genoux.
Voyez-vous la fumée !
Mourez ou rendez-vous, (*bis*)
Pour servir les Bourbons (*ter.*)
Sous le brave d'Aumont.

Bonaparte est en cage
Et son règne est fini ;
Qu'il en crève de rage.
Il ne tenait qu'à lui (*bis.*)
De servir les Bourbons (*ter.*)
Sous le brave d'Aumont.

Je cours faire la guerre
A tous les Nicolas ;
En royal militaire,
Je brave le trépas, (*bis.*)
Pour servir les Bourbons (*ter.*)
Sous le brave d'Aumont. »

Quand Guernon-Ranville fut devenu ministre, en 1830, on se rappela cette chanson

Digitized by Google

*
* *

Dans le Maine, limitrophe de la basse Normandie, des rivalités de commandement entre Gaullier (*Tranquille*), très-populaire dans la province, et d'ailleurs maréchal de camp (30 décembre 1814), et le colonel d'Ambrugeac, firent grand tort au parti. D'Ambrugeac[1], que rien ne recommandait pour ce poste, avait été nommé, le 16 mars, commandant du Maine par d'Andigné de Sainte-Gemmes, à qui le duc de Bourbon, chargé de l'organisation de l'Ouest, avait remis ses pouvoirs. D'Ambrugeac se hâta de distribuer les commandements sous ses ordres. Le 18 mai, il confiait à Guillot de la Poterie[2] celui du

et on la lui rappela, comme s'il en eût été l'auteur. La vérité est qu'il ne l'était pas; elle avait été composée par deux vieilles tantes précieuses et bel esprit, les mêmes, assure-t-on, qui l'avaient affublé de ces prénoms dont il maudit assurément plus d'une fois le prétentieux enchaînement : *Martial-Côme-Annibal-Perpétue-Magloire.*

La pièce avait été communiquée au *Figaro* par Bétourné, le chansonnier; Bétourné, ancien camarade de Guernon, l'avait même un jour sauvé du danger de se noyer que courait le futur ministre; Guernon en avait gardé une vive reconnaissance, mais sans parvenir à vaincre les préjugés patriotiques de Bétourné, qu'avaient encore irrités certains déboires essuyés dans les salons ministériels. (*Notice sur Bétourné*, par Paul Delasalle.) Le *Pilote du Calvados* publia à son tour cette pièce avec un commentaire; il fut même poursuivi à cette occasion et condamné. Guernon demanda la grâce du gérant. (*Moniteur*, 3 avril 1830.)

Bétourné et un de ses amis, nommé Jouenne, composèrent, vers 1818, un petit poëme héroï-comique en six chants et en vers de huit syllabes, sous le titre de *la Daumontade*. L'expédition du duc d'Aumont en est le sujet. Les vers sont assez lestement tournés; mais l'œuvre, dans son ensemble, est très-médiocre. Il en existe une copie à la Bibliothèque publique de Caen (n° 59 des manuscrits).

[1] Ambrugeac (le comte d'). Ancien colonel au corps des gentilshommes d'Auvergne dans l'armée de Condé; — colonel dans les gardes d'honneur sous l'Empire. Il publia : *Mémoire relatif à l'armée royale du Maine, ou de la Sarthe et pays adjacents, en* 1815, *avec des observations générales sur les négociations qui furent entamées par le gouvernement de Bonaparte, sur les deux rives de la Loire, aussitôt que l'appel aux armes fut fait au nom du Roi.* (Paris, Le Normand, 1816, in-8°.)

[2] Guillot de la Poterie (dit *Arthur*). Né en 1767; — officier avant la Révolution; — adjudant de Rochecot dans le Maine; — chef de la 9e légion de l'armée de cette province, sous Bourmont; — chevalier de Saint-Louis; — recommandable par ses vertus privées et la discipline exacte qu'il savait maintenir parmi ses hommes; brave aussi et sachant à l'occasion payer de sa personne; — créé baron par la Restauration; — mort, 1826. (*État de* 1814; — Abbé Deniau, t. VI, p. 391; — Abbé Pauloüin, t. III, p. 48; — Etc.)

Digitized by Google

Perche et de la frontière du Loir, en lui donnant rendez-vous au Lude. Guillot ne vint pas; il ne donna signe de vie qu'à la fin de juin, ou du moins se rapprocha de *Tranquille* au lieu d'obéir aux ordres de d'Ambrugeac. Mécontentement très-vif de ce dernier; aussi le prend-il à partie à chaque page de son livre sur les événements de cette époque et cherche-t-il à le rendre responsable du peu de succès de sa campagne personnelle. Le fait est que Guillot n'avait dû recruter que bien peu d'hommes dans le Perche, qu'à toutes les époques antérieures nous avons vu sillonné par les insurgés du dehors, mais n'apportant lui-même à l'insurrection qu'un faible contingent[1].

Pendant ce temps-là, d'autres royalistes normands, en très-petit nombre, s'étaient dirigés vers la Loire : vieux chouans flairant l'odeur de la poudre; jeunes gens effervescents de ces passions généreuses qui enlevaient le collége de Vannes tout entier; officiers de l'armée[2], fidèles à leur nouveau drapeau par honneur ou par calcul, car il était permis de craindre que la victoire ne revînt pas à l'ancien qu'elle avait déserté. Aucun d'eux n'eut de rôle important dans cette courte campagne. Les divisions des chefs royalistes, excitées sous main par Fouché, les perdirent : ils se relevèrent par la noblesse et le patriotisme avec lesquels ils protestèrent contre le démembrement dont la France parut un moment menacée par les alliés vainqueurs à Waterloo, et par leur empressement à faire cause commune pour la défendre avec les généraux qu'ils venaient de combattre[3].

En Normandie, il y eut, dans certaines villes, un peu d'agitation royaliste, à la nouvelle du débarquement de Napoléon.

[1] Abbé Paulouin, t. I, p. 266 et suiv.; — Lepelletier de la Sarthe, t. II, p. 547 et suiv.

[2] Parmi ces officiers : Boulvrais-Dubourg, blessé par accident; — Martin, d'Athis, lieutenant en 1813, capitaine dans l'armée de la rive droite, légion Coislin; — De La Fosse; — Jamet, de Domfront, lieutenant, capitaine dans l'armée de la rive droite, division d'Ambrugeac; — Vasnier, d'Exmes, sous-lieutenant en 1813, adjudant-major à l'armée du centre de la Vendée, 1815; — le baron de Saint-Sauveur, capitaine dans l'armée impériale, tué dans la Mayenne. (*Registre d'ordre*, 1815.)

[3] V. les détails dans Beauchamp, Crétineau-Joly, Muret, et surtout dans l'abbé Deniau, t. VI.

Digitized by Google

A Séez, le 20 mars, l'abbé des Genettes et l'abbé Pichon, professeurs au grand séminaire, promenèrent leurs élèves par la ville aux cris de *Vive le Roi*[1] ! A Alençon, on essaya d'organiser des corps de volontaires à pied et à cheval[2]. Feu de paille, comme ailleurs. Quelques jeunes gens cependant partirent pour rejoindre le Roi à Gand[3]. Des placards hostiles à l'Empereur furent affichés à Gacé, Essai, Argentan, Ginai et dans d'autres localités de l'Orne. Le drapeau tricolore fut abattu à Flers, Essai, Fresnes, Pervenchères, mais la nuit et clandestinement. A Carrouges et ailleurs, on chuchota que des individus s'étaient montrés avec des narcisses à leur boutonnière ou une rose blanche à leur chapeau. A Saint-Cornier, Beauchêne, Chanu, foyers de l'ancienne chouannerie, d'autres, plus hardis, avaient dû arborer la cocarde blanche et s'opposer à la lecture publique des lois; on parla même d'un certain nombre de réfractaires qui se seraient retirés dans les bois d'Andaine et de Flers. En réalité, les anciens chouans ne bougèrent pas : la plupart étaient mariés, pères de famille, fort hostiles assurément au régime impérial, incarnation pour eux de la conscription et des droits réunis, mais peu soucieux de s'aventurer de nouveau dans les

[1] Le 26 juin, madame de Brunet de la Renoudière, née de Puisaye, arrivant d'Alençon à Séez, annonçait publiquement que Napoléon était prisonnier à Vincennes, que les représentants avaient proclamé la paix et que les alliés avaient rétabli Louis XVIII sur son trône. Il y eut un commencement d'émeute, suivi d'un commencement de poursuites que la nouvelle de Waterloo arrêta bientôt.

[2] Arrêté du préfet de l'Orne, 13 mars :

Capitaine de cavalerie pour l'arrondissement d'Alençon, de Saint-Paterne; — d'Argentan, Droullin de Tanques; — de Domfront, Fleury; — de Mortagne, de Puisaye; — de Moloré, à Alençon, chef du bataillon d'infanterie. La plupart des officiers désignés, anciens émigrés ou anciens officiers.

L'uniforme des royalistes de 1815, tel qu'il a été décrit, mais peu porté, croyons-nous, est un véritable costume d'opéra-comique : « Veste de chasse en drap couleur gris de fer; collet, parement et retroussis en velours noir, avec fleur de lys d'argent sur le retroussis; deux fleurs de lys aux deux bandes de velours noir, trainant de la manche jusqu'à la cheville du pied, chamarrées sur les cuisses de velours noir; deux bandes de velours noir croisées sur les fesses; au bout de l'une était une fleur de lys, au bout de l'autre une main, au centre un bouton offrant une fleur de lis avec cette légende : FIDÉLITÉ IMMORTELLE; ceinture en rouennerie qui faisait quatre tours et servait de giberne. »

[3] Druet des Vaux, garde général; Chesneau de la Drouerie, Bourgeauville, Henri et Joseph d'Ornant, Théophile de Pontchâlon, Des Chênes aîné, etc.

Digitized by Google

dangers et les maux de la guerre civile[1]. La police ne pouvait manquer de s'en mêler : elle chercha inutilement Bruslart et Semallé, qu'elle supposait cachés dans le département de l'Orne; elle organisa dans la 14e division militaire une commission centrale, de laquelle relevaient des comités départementaux, pour soumettre à des mesures de prévention telles que la surveillance, ou même de répression telles que l'internement ou l'emprisonnement, en dehors de l'action régulière de la justice, les individus regardés comme dangereux et plus particulièrement les anciens chouans. C'était le rétablissement de cette police politique, un des ressorts les plus puissants, mais aussi les plus décriés du despotisme impérial, qui l'avait emprunté lui-même aux fâcheuses traditions de la Terreur et de l'ancien régime, un retour à la loi des suspects[2].

[1] A Argentan, sur cent soixante-huit chouans soumissionnés et astreints par le décret du 25 mars à faire une soumission nouvelle, quarante-cinq se présentaient avec empressement devant l'autorité; vingt-trois étaient morts, d'autres disparus. Billard passa en Angleterre à la fin de mai.

[2] Le comité de l'Orne se composa de Merlin, maréchal de camp, commandant le département, du baron de la Magdelaine, préfet, et de Collas, procureur impérial près le tribunal d'Alençon. Ce dernier, homme prudent et sage, que la première Restauration avait maintenu et que la seconde devait maintenir dans ses fonctions, s'excusa sur sa santé et ne parut qu'à la première séance. Il fut remplacé à toutes les autres par Clogenson de Clémencey, un de ses substituts, qui ne tarda pas à devenir juge au tribunal d'Alençon et se signala, pendant toute la Restauration, par la vivacité de son opposition libérale. Après 1830, il fut nommé préfet de l'Orne, puis député de ce département, et mourut conseiller à la Cour de Rouen. Le registre des délibérations du comité existe aux Archives de l'Orne. Ses membres sollicitent la remise de fonds pour une police secrète, « vu qu'il n'est presque pas possible d'obtenir des révélations de la part des citoyens, même du plus grand nombre des fonctionnaires publics ». — Ils provoquent l'arrestation de Moulin (*Michelot*), de l'Air du Bois, de Papouin et Coignard (de Loré), de Rainette (de Flers), « hommes très-dangereux, employant toutes sortes de manœuvres pour réorganiser leurs anciennes bandes..., et dont la présence dans le pays est une calamité »; les trois derniers sont, en effet, enlevés et transférés dans la prison de Caen. — La veuve Ruault, de Saint-Mars d'Égrenne, est également arrêtée, sous prétexte qu'elle se serait opposée au recrutement. — Le comité demande encore l'emprisonnement de Fleuriel, d'Alençon, pauvre fou, qui s'était constitué le chef de la Petite Église, et qui semait dans les rues des proclamations et des prophéties délirantes (il devait mourir à Bicêtre), et de Boulvrais (*Jean Bart*), considéré aussi « comme très-dangereux »; — l'internement à Caen de Boisroussel; — la mise en surveillance, avec obligation de se présenter fréquemment devant les autorités civiles ou militaires, de Doré, marchand de fer, Gautier, cabaretier et ancien chouan, tous deux d'Alençon; de Hain, homme de loi à Séez; de Provost de la Moissonnière (*Robert*), de Saint-Denis des Ifs; de Pé-

Digitized by Google

En somme, pas un coup de fusil ne fut tiré dans le Bocage, sauf sur les drapeaux suspendus aux clochers.

*
* *

La conspiration du *Bord de l'eau* (1818) est bien oubliée aujourd'hui. Des royalistes ultras, des fonctionnaires destitués ou menacés de l'être, qui se rencontraient tantôt le soir dans un établissement public du Palais-Royal, le café Valois, tantôt le jour sur la terrasse des Tuileries qui longe la Seine, et qui mettaient en commun leurs ressentiments et leurs inquiétudes, avaient tenu un langage imprudent. L'hypothèse avait été agitée de l'enlèvement du Roi par un corps de troupes affidées, de sa démission exigée, de son remplacement par le comte d'Artois. Ni pré-

tron (*La Jeunesse*), de Faverolles; de Martin (*Les Nos*), de Briouze. — D'autres personnages seront l'objet d'une surveillance occulte mais active: Guérin, curé de Boucé; Lampérière, Decal (?), Chédouit, tous trois de cette commune; Journal, ancien sergent; Morel d'Escures; Lallemand, cordonnier; Gautier, maître d'écriture; Rabinel, ex-précepteur; Brunet de la Renoudière, contrôleur des droits réunis, qui vient d'être destitué, tous d'Alençon; Quellier, curé d'Essai; Hiron, curé de Marchemaisons; Broquet, curé d'Aunai; Lami, curé de Boitron; Guillaume, curé de Neauphe; les frères du Hays, et jusqu'à madame de Chabot, d'Essai. Ils ont été signalés par fournées au comité par le ministère de la police retombé sous la direction de Fouché, et à ce ministère par des agents subalternes tourmentés du besoin de montrer leur zèle. — Le comité fait enlever du château de Carrouges et transporter à Alençon deux couleuvrines dont les rebelles de la Mayenne pourraient s'emparer et qui « seront utilisées très-avantageusement pour le service public et la sûreté du département, en cas de troubles civils ». — Il prescrit la recherche et la destruction des drapeaux blancs donnés aux cohortes urbaines et que l'on accusait leurs anciens commandants d'avoir cachés. — Il reçoit le serment de Chauvière, ex-maire de Sept-Forges, qui « s'engage, sur sa parole d'honneur, à être constamment fidèle à S. M. l'Empereur Napoléon ». C'était le 24 juin, à l'heure où le bruit et l'éclair rapide du canon de Waterloo emportaient dans les airs tant d'autres serments! C'est là tout l'actif ou si l'on veut le passif de ce pauvre comité. Ce n'était guère la peine, pour de si maigres résultats, de forfaire aux règles de la justice ordinaire et aux engagements de l'acte constitutionnel.

En dehors des noms dont s'occupe le comité de haute police de l'Orne, nous voyons, objet d'inquiétudes particulières, Le Gonidec, chevalier de Saint-Louis; le maire et le curé d'Athis; Ratel, de Tournai; Camus, pharmacien, et Collet, notaire, à Séez; de Percy, à Ronfeugerai; Toutain (*La Verdure*), à Vimoutiers; des Moutis, à Saint-Christophe-le-Jajolet; Géhant, à la Chapelle-Biche; Le Veneur fils aîné; le curé de Ferrières-Saint-Roch; les deux Fromont et Le Marchand du Cassel, à Alençon; Doynel, Boismotté, le curé et le vicaire, le receveur d'enregistrement et le brigadier de Rémalard, dénoncés en bloc par le maire Happeaux.

Digitized by Google

paratifs, ni moyens d'exécution, ni personnages influents sur lesquels on pût compter; mais il est bien certain que le concours des anciens officiers de l'Ouest, vendéens ou chouans, devait entrer dans les calculs du petit groupe. La ferveur de leur zèle royaliste et les déceptions qu'ils avaient éprouvées ne les disposaient que trop à s'y associer. Il y eut quelques menées dans le Morbihan, la Vendée et la Mayenne; Leguevel et Billard de Veaux furent même, à cette occasion, traduits devant les assises de Laval. Reconnus coupables de tentative d'embauchage contre l'autorité royale, ils furent acquittés sur l'intention. Nous ne voyons pas de noms de la chouannerie normande autres que celui de Billard mêlés activement à ces intrigues. Il paraît que Moulin les aurait vues avec sympathie; c'est, du moins, une tradition conservée à Chanu, où l'on prétend qu'il aurait conspiré dans l'intérêt du duc de Berry[1]. Il venait d'être mis en traitement d'expectative, ce qui ressemblait à une disgrâce. Quoique le nom du comte d'Artois fût seul lancé en avant, il est certain que dans l'entourage du duc de Berry il y avait aussi des impatients et des mécontents. Moulin était dévoué corps et âme au duc, qui l'aimait et le protégeait. Son nom, toutefois, resta étranger aux agitations qui eurent lieu dans l'Ouest. La police y fut-elle elle-même complétement étrangère? On l'accusa violemment de les avoir excitées, pour s'en faire une arme contre les *ultras*. Au milieu de cet échange de récriminations, les chefs du prétendu complot, parmi lesquels les généraux Canuel, dont l'attitude fut au moins singulière, et Chappedelaine, ancien divisionnaire de Bourmont, furent relaxés par une ordonnance de non-lieu, rendue, le 3 novembre 1818, par la chambre des mises en accusation de la Cour de Paris[2].

1832.

L'insurrection de 1832 n'agita point la Normandie, bien

[1] Ses *Mémoires* s'arrêtent en 1817, à une époque antérieure.

[2] Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, p. 355; — Clausel de Coussergues, *Projet de la proposition d'accusation contre M. le duc Decazes*, 1820; — Louis de Viel-Castel, *Hist. de la Restauration*.

Digitized by Google

qu'elle eût un de ses foyers à quelques lieues seulement de notre frontière, à Saint-Jean d'Assé (Sarthe). Elle n'envahit, en réalité, sur la rive droite de la Loire, qu'une zone étroite, souvent interrompue, courant de Vitré au Mans, en traversant les arrondissements de Laval, Château-Gontier, Segré et la Flèche. On sait quels contre-ordres, quels discords entre les chefs, quel décousu dans les opérations en amenèrent le prompt et inévitable avortement, malgré d'héroïques efforts individuels.

On fit circuler à cette époque les bruits les plus alarmants et les plus mensongers. Ainsi les journaux de Paris[1] annonçaient des troubles à Caen, qui resta parfaitement calme, et à Caen on croyait que tout était à feu et à sang dans l'Orne. Les ravages cruels du choléra ajoutaient encore à l'inquiétude générale et exaspéraient les imaginations.

Il y eut sur quelques points des trois départements des conciliabules, des bravades, des vœux imprudemment manifestés, des distributions de rubans verts ou de cocardes blanches, ou même des achats clandestins de poudre et d'armes; nulle part attentat, complot ni tentative armée[2]. Des ouvertures avaient été faites à Boulvrais pour prendre la direction d'un mouvement du côté de Mayenne; il les rejeta, se sentant trop vieux et ne croyant le succès possible qu'à la condition de s'appuyer sur un corps de troupes régulières. On parla aussi de pouvoirs secrets envoyés au colonel de Noirville, à Falaise[3].

A Caen, on avait arrêté, comme prévenus d'attentat, Gaudin de Saint-Brice, Berthout, ancien commissaire de police; Guérard-Deslauriers, marchand quincaillier; Lavarde, cou-

[1] Le *Courrier français*, de Paris, particulièrement, et l'*Ami de la Charte*, de Nantes, montrèrent dans cette campagne une passion et une exagération singulières.

[2] Crétineau-Joly et l'abbé Deniau parlent à tort d'une campagne de Camille de Pont-Farcy en basse Normandie; elle eut lieu dans le bas Maine.

[3] Celui qui, lisant par hasard les rapsodies d'Arsène Lainé (de Néel), y verrait que son frère et lui furent officiers dans l'insurrection de 1832, qu'ils devinrent en 1842, ou 1844, ou 1846, lieutenants-colonels, avec 20,000 hommes sous leurs ordres, dans une nouvelle levée de boucliers préparée par Adjutor du Bisson, sorte d'aventurier que 1871 devait trouver mêlé aux sinistres exploits de la Commune, reconnaîtrait bien vite qu'il a affaire à un cerveau fêlé dont les rêvasseries ne méritent pas la moindre confiance.

Digitized by Google

vreur; Mutel, cultivateur; Mutel fils; Martin; aux portes d'Alençon, Paillard de Chenay[1]. Des ordonnances de non-lieu les rendirent tous à la liberté, après des détentions plus ou moins longues. L'abbé Chartier, principal du collége à Argentan, fut l'objet de soupçons qui n'aboutirent qu'à faire mettre un instant son père en état d'arrestation. Des visites domiciliaires furent faites en très-grand nombre, notamment dans les arrondissements de Vire et de Mortain; chez le curé d'Irai, près Laigle, au milieu de la nuit, par des gardes nationaux qui le soupçonnaient de recéler la duchesse de Berry[2]; à Alençon même, chez Théophile de Pontchâlon, ancien officier, et chez Blondel, ancien employé des forêts. Elles n'amenèrent aucun résultat. Au château de Carrouges, le vieux comte Le Veneur, que son âge et ses antécédents patriotiques semblaient devoir protéger contre le soupçon, retrouva une énergie juvénile pour protester, au nom de ces antécédents mêmes, contre l'injure faite à son domicile. Saint-Paul (*Henri*), l'ancien divisionnaire de Frotté, vit aussi fouiller son château.

Un individu nommé Thomas Érard, plus gravement compromis (il était accusé d'avoir transporté trois barils de poudre de guerre de Caen au Fresne-Poret), fut également relaxé par ordonnance de non-lieu (août 1832).

D'assez nombreuses poursuites pour cris séditieux, distribution d'écrits hostiles, sermons politiques, se terminèrent aussi presque toutes par des acquittements. Le jury, dans l'Orne et dans la Manche, plus que dans le Calvados, montra une générosité intelligente. Composé en majeure partie d'hommes attachés au nouveau régime, il sut faire la part des circonstances et résister aux excitations de certains fonctionnaires qui ne se souvenaient plus qu'ils avaient servi le régime ancien, ou plutôt qui ne s'en souvenaient que trop; il apaisa.

Des postes nombreux de gardes nationaux avaient été établis

[1] Des contemporains en position d'être bien renseignés nous affirment qu'il avait été chargé de donner le mot d'ordre dans le département de l'Orne; avec un véritable dévouement, il n'était pas l'homme d'un pareil rôle.

[2] Arch. de l'Orne.

Digitized by Google

dans toutes les villes et les bourgs, des patrouilles parcouraient les campagnes. Il y eut des arrestations et des détentions arbitraires, absurdes même[1]; des violations de correspondances. Le débit de la poudre de chasse fut interdit, ailleurs que dans les chefs-lieux d'arrondissement; des fonctionnaires subalternes furent révoqués avec une rigueur peu justifiée : taquineries personnelles, excès de zèle, trouble des choses passant dans les esprits; en somme, pourtant, quelques larmes versées, beaucoup de cidre et d'encre, et point de sang[1]!

Parmi les bas Normands qui prirent une part active à l'insurrection, nous n'en pouvons citer qu'un seul, Philippe de Saint-Nicolas[2]. Il avait quitté Rennes, où il demeurait alors, pour partager avec Courson le commandement de la division de Vitré; il prit part aux affaires sanglantes de la Bretonnière et de Touchenaux, près de cette ville (29 et 31 mai 1832).

Un des chefs de la chouannerie dans la Sarthe, le comte Henri de Tilly, lui aussi gravement compromis, vint se réfugier à Alençon. Grâce au dévouement de madame Joseph d'Ornant, sa

[1] M. de Pr... fut arrêté près d'Argentan, en venant prendre possession de son siége de président du tribunal de première instance; — on saisit comme armes des jouets d'enfant; — on arrêta comme des inconnus, au presbytère d'Haleine, quelques prêtres du voisinage réunis pour le service anniversaire de la mère du curé, leur confrère; le brigadier de gendarmerie de Couterne fut déplacé à cette occasion. (Arch. de l'Orne.)

Le comte de Beaurepaire-Louvagny, ancien ambassadeur, homme de bien et d'honneur entre tous, fut, lui aussi, comme inconnu, emprisonné dans une étable, à la porte de son château, et des magistrats s'inscrivirent en tête de la souscription destinée à couvrir l'amende à laquelle les coupables avaient été condamnés. (Journaux du temps, et particulièrement l'*Ami de la Vérité*, journal de la Normandie, imprimé à Caen.)

[2] Philippe de Saint-Nicolas (Charles-René). Né à Alençon en 1790, mort à Angers en 1871; — ancien garde d'honneur. Il avait quitté Alençon pour diriger, à Rennes, les messageries royales de l'Ouest; il se jeta dans l'insurrection avec une fougue juvénile; — condamné à mort par contumace, il dut au dévouement des royalistes d'Avranches, et plus particulièrement de la famille Lesplu-Dupré, les moyens de passer en Angleterre; il servit ensuite en Portugal la cause de don Miguel et en Espagne celle de don Carlos; — breveté lieutenant-colonel; — chevalier de Saint-Louis et de plusieurs Ordres étrangers. (Abbé Deniau, t. VI, p. 655; — Crétineau-Joly, t. IV, p. 498; — *Acte d'accusation* contre Saint-Nicolas et consorts, 11 janvier 1833 (Cour de Rennes); — Renseignements particuliers.) C'est par erreur que les historiens ci-dessus lui donnent pour second un frère, Arsène; il n'avait point de frère.

Digitized by Google

cousine, et de M. Druet des Vaux, qui devait, en 1848, honorer la députation de l'Orne par sa loyauté et son courage, il put se cacher d'abord et plus tard passer en Angleterre.

*
* *

Nous devions ces dernières pages à cette dernière insurrection, qui fut, comme l'a proclamé un généreux ennemi, M. Jules Simon, l' « agonie d'un grand sentiment [1] ».

C'est sur ces nobles et touchantes paroles que nous fermons notre livre sur les insurrections normandes.

[1] *L'affaire Nayl*, préface, 1883.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

I

CORRESPONDANCE DE FROTTÉ AVEC DIVERS. — 1796-1797.

(T. II, p. 9.)

I

Au vicomte de Chambray.

« 1er août 1796.

« Enfin, mon cher vicomte, je puis vous envoyer encore un de nos amis (Mandat), qui vous remettra des fonds pour le parti que nous servons l'un et l'autre et pour lequel, quelque événement qui puisse arriver, nous serons toujours également dévoués. Notre ami vous remettra de plus le fidèle tableau de la position actuelle des choses et les moyens de toucher deux mille louis sur la présentation de la quittance incluse. Cette somme, jointe à celle dont il est porteur, vous mettra à même : 1° de continuer à vous approvisionner d'armes et de munitions; 2° de nous acheter des grains et en fournir les pays qui en sont dépourvus, tant pour aider à faire subsister les chasseurs et même les familles qui ne pourraient le faire sans ce secours, que pour nous en approvisionner dans chaque division pour l'avenir; 3° pour solder les correspondants des villes, agents, espions, etc., etc., dont il est possible d'augmenter le nombre dans ce moment de tranquillité; 4° pour former et entretenir des maisons de correspondance avec des hommes toujours prêts à partir sur les routes du Havre et de Rouen; 5° pour faire mouvoir tous les moyens à votre disposition et à celle de nos amis, afin d'influer sur les élections qui doivent se faire et l'organisation du pouvoir constituant, où il est essentiel de faire entrer les plus honnêtes gens, ceux sur lesquels nous pouvons le mieux compter. Pour cela, il faut que les meilleurs royalistes se dévouent et fassent le sacrifice apparent de leur opinion, pour se mettre plus à même de la servir avec fruit. Telles sont, à cet égard, les intentions du Roi et de Monsieur, comme aussi, mon cher vicomte, que vous et tous nos amis cherchiez tous les moyens de se réintégrer dans leurs biens et prérogatives, non pas

Digitized by Google

pour en conserver la paisible jouissance, mais pour être mieux à même de travailler pour les intérêts de l'autel et du trône. Cependant, si vous vous aperceviez que cela vous fît perdre la confiance de notre parti, alors il faudrait se contenter de prendre les mesures nécessaires pour n'être pas inquiétés personnellement, tant que les circonstances nous forceront de rester dans cet état d'inaction, qu'il faut employer le plus fructueusement possible pour nous fournir les moyens de nous remettre en activité. Mais pour y rentrer dignement, mon cher vicomte, il faut prendre des mesures que nous avions beaucoup trop négligées, celles d'un grand accord parmi tous les vrais Français de l'intérieur et des certitudes avec l'extérieur qui ne nous rendent plus dépendants de leurs intérêts politiques ou de leurs volontés, ni même de leurs fautes politiques ou militaires (je ne prétends parler ici que des étrangers). Il faut donc préparer tous les matériaux avant de recommencer et les avoir à notre disposition... Comme je suis avant tout dévoué aux véritables intérêts du parti qui m'a accordé sa confiance, à ceux du Roi et à celui de la France, je ne veux pas coopérer à servir aucuns autres intérêts, à moins qu'il ne me soit bien démontré qu'ils sont très-effectivement liés avec ceux-là. C'est ainsi, mon cher vicomte, que des Français comme nous doivent agir. C'est donc d'après ce principe, puisqu'on a cessé de faire la guerre d'action, qu'il faut la faire d'opinion et ne pas recommencer à remettre flamberge en main d'une manière inconsidérée et seulement pour déchirer notre malheureux pays et faire une diversion qui ne serait utile qu'à la politique des autres...

« Je vous prie, d'accord avec le Conseil, de faire la répartition des fonds en raison des besoins de chaque division et de la confiance que méritent tous ceux sur lesquels on peut compter. Il serait bon d'aider la colonne normande, et je crois que notre ami Pascal d'un côté et madame D..., Marie Loisel, pourront y travailler avec succès. Mandat amène un gentilhomme de notre province qui sera intermédiaire entre les commissaires du Roi à Paris et vous. Il en est connu, et était chargé ici de la part du Roi de correspondre avec eux. Il sera également chargé de vous faire compter les fonds du Havre où il se rendra. Je vous prie de lui fournir les moyens de pouvoir, si c'est possible, en faisant sa soumission *simulée,* rentrer dans ses biens comme officier de l'armée, en nous quittant...

« Aujourd'hui, vous devenez plus essentiel en Normandie que jamais, et loin de vous engager à en sortir, ainsi que nos officiers, je vais prendre des mesures pour faire rentrer en France le plus d'émigrés d'*un bon choix* que je pourrai. Le Roi et Monsieur, à qui j'ai rendu compte de ma conduite et de celle de mes camarades, et des ordres que je leur avais laissés, m'ont mandé de vous instruire spécialement, ainsi que notre ami Pascal (Placène), qu'ils désirent que vous restiez à votre poste, sous quelque forme que ce puisse être, votre fond étant trop bien connu pour que la forme ne vous en soit que plus avantageuse en raison des sacrifices que vous lui ferez. Ils annoncent le même désir pour

Digitized by Google

tous les membres du Conseil, chefs de division et officiers. Je vous envoie ci-joint la croix que Monsieur m'a chargé de vous faire parvenir...

« O mon cher ami, comme nous avons été oubliés, entravés! comme nous eussions été dupes de notre dévouement, si je n'avais pas pris le parti de venir m'éclairer! J'attends du Roi les pouvoirs circonstanciés d'agir en son nom dans toute la province, et à mon retour d'Édimbourg, je vous enverrai des pièces originales pour appuyer vos travaux...

« Soyez mon interprète auprès de tous nos braves camarades, et répétez-leur bien que je tiendrai la parole que je leur ai donnée et que leurs intérêts seuls et ceux du Roi me tiennent momentanément éloigné d'eux. L'arrivée de *Griffon* et des fonds dont il était porteur a dû leur en donner une preuve; celle de Mandat les en convaincra, et toutes mes démarches pourront les convaincre encore mieux à l'avenir que c'est pour la vie que j'ai lié mes intérêts aux leurs, et que des circonstances aussi impérieuses qu'utiles ont seules pu m'engager à m'en éloigner quelque temps, pour être à même ensuite de me remettre à leur tête avec plus de succès.

« Louis DE FROTTÉ, général en chef de Normandie. »

(Archives de la guerre.)

II

Au prince de Bouillon.

4 novembre 1797. — « ... Si l'on veut que les royalistes reprennent les armes, il faut prendre de grandes mesures générales et non partielles. Il faut leur fournir des moyens réels sur lesquels leurs chefs puissent compter, et travailler d'avance à les préparer à reprendre l'offensive partout en même temps. L'expérience du passé doit être une leçon pour l'avenir; mais je vois avec regret qu'on ne s'occupe de notre patrie que d'une manière très-indifférente. J'ai dévoué mon entière existence au service de mon Roi et mon pays, et je me ferai toujours un premier devoir de leur prouver mon zèle quand j'en aurai les moyens; mais quand j'en serai entièrement dénué, que je ne pourrai espérer de produire un bien réel, je crois également de mon devoir d'éclairer mes partisans. C'est ce qu'ils doivent attendre. Je me croirais indigne de la confiance qu'ils m'ont accordée si je ne leur présentais pas la vérité. »

9 décembre. — Recommandation instante de faire passer en France, le plus tôt possible, le chevalier de Marguerye et son compagnon.

« Il faut que M. de Puisaye ait été bien trompé sur le compte de M. de La Fruglaye, mais la loyauté si bien connue de l'accusé fait tomber l'accusation d'elle-même, surtout près de vous, qui avez été à même de le juger et d'apprécier son attachement pour vous et son dévouement sans bornes comme sans reproches à la cause que nous servons tous... Les faux rapports, les petites passions particulières et les

Digitized by Google

intrigants peuvent faire bien du tort à la marche de nos affaires, en cherchant à éloigner les gens d'honneur, mais ils ne peuvent leur nuire personnellement, parce que leurs faits parlent pour eux... »

6 janvier 1797. — Envoi de Médavy, auquel, sur la recommandation de Frotté, le gouvernement a accordé un passe-port pour la France.

« J'espère qu'il ne vous donnera pas les mêmes sujets de mécontentement que ces jeunes gens, dont je vous prie d'oublier les inconséquences.

« M. d'Hugon part avec lui et M. de La Chapelle (s'il le mène), et un ou deux camarades à son choix.

« Les choses tournent bien en France. Le système auquel on s'attache à présent, s'il est suivi avec une sûre discrétion et persévérance, peut nous offrir d'heureux résultats, qu'il faudra toujours finir par appuyer par des coups de fusil; mais alors, on aura moyen de les tirer avec plus de succès que par le passé... »

Il ne donne pas d'instructions à Médavy.

« *Nous ne savons pas ce que l'on fera, tout dépendant des circonstances et des moyens qu'on nous fournira,* phrase dont je ne me départirai vis-à-vis de personne, et cela par ordre plutôt que par conviction... En ne disant rien à Médavy, je suis sûr qu'il ne changera pas le sens de mes phrases et ne les interprétera pas comme cela pourrait lui arriver. Le but est qu'il aille en France, parce qu'il pourra y être utile. »

III

Il existe aux Archives de Couterne le brouillon inachevé, de la main de Frotté, d'une longue circulaire où il expose les principes qui ont dirigé sa conduite, et s'adresse aux Français en général, puis aux soldats en particulier, pour tâcher de les ramener à la cause royale. Cette pièce est contemporaine de l'envoi au vicomte de Chambray; elle ne dut pas être achevée. Nous n'y relevons que le passage suivant :

« ... Indulgence, amitié et un sincère oubli du passé soient offerts à ceux qui reconnaîtront qu'on les a cruellement trompés! Le mal qu'ils se sont fait ne les a que trop punis.

« Ce n'est pas des Français que je désirai jamais combattre, car la guerre civile fait horreur à mon cœur, et le Roi que je sers ne voit pas périr un de ses sujets sans lui donner des regrets. Il gémit sur les malheurs qu'entraîne toujours une guerre intestine, et ne réclame ses légitimes droits que pour rendre à son peuple le bonheur et la paix. Ah! Français, Français! si chacun de vous pouvait lire dans son âme et dans celle des princes de sa maison, vos malheurs seraient bientôt finis!

« Lorsque je déployai l'étendard royal en Normandie, ce fut pour réunir autour de lui tous ceux qui gémissent et sentent toute l'étendue de leur malheur de ne plus vivre sous le gouvernement qui faisait le

Digitized by Google

bonheur de nos pères; ce fut pour donner un point d'appui aux opprimés contre leurs cruels et injustes oppresseurs ; ce fut pour repousser et combattre le crime, la tyrannie et l'assassinat; ce fut pour défendre les infortunés et vertueux ministres de nos autels; ce fut enfin pour réclamer les droits de notre Roi légitime... »

(4 p. in-fol. — Aut. n. s.)

II

CONFLITS ENTRE L'AUTORITÉ CIVILE ET L'AUTORITÉ MILITAIRE.

(T. II, p. 79.)

Le général Cambray, qui commandait dans la Manche, avait ordonné au commandant de Cherbourg (23 avril 1797) « de mettre en colonne mobile toutes les troupes qui étaient sous ses ordres; les républicains seraient invités à s'y joindre; les commandants des gardes nationales fourniraient un nombre d'hommes pour le même objet; les patriotes, réunis aux troupes, porteraient au chapeau une branche verte et un mouchoir à l'entour du bras pour être reconnus; ces colonnes marcheraient pendant quatre jours, à partir du 12 floréal. Le but de ce mouvement est d'arrêter des bandes de voleurs, d'émigrés, de chouans, de prêtres réfractaires, dont le plan est d'égorger les républicains...

« ... Une partie de ces émigrés, chouans et autres scélérats de leur espèce, sont habillés en carmagnoles vertes, boutons ronds à la hussarde; d'autres sont en capotes même couleur et mêmes boutons jaunes, boutonnées jusqu'à la ceinture, la majeure partie sont en chapeau rond; d'autres ont pour ralliement un chapeau rond à trois cornes, mais ils le portent par devant derrière; d'autres sont habillés en volontaires et vont par petites bandes; ils se disent chargés de faire rejoindre les déserteurs. »

Cet ordre transpira, malgré les précautions prises pour le tenir secret. L'administration municipale de Cherbourg protesta vivement, elle ordonna même l'arrestation des individus qui seraient porteurs de signes de ralliement autres que la cocarde nationale. Granville, Valognes, Montebourg, d'autres municipalités, à qui elle avait adressé une lettre fédérative, s'associèrent à cette résistance. « Les rassemblements dont on parle, écrivirent-elles au ministre de la guerre, ne sont qu'une chimère inventée par la malveillance, dans l'espoir de rétablir les troubles et par conséquent l'anarchie.... Qu'ils vous trompent, ces scélérats !... Si la République a des ennemis, ils sont bien les plus cruels... Tout le monde se réunit sincèrement au gouvernement : on ne hait que les anarchistes et non pas la République... » En vain Dumesny écrivit-il de son côté : « C'est le tocsin que l'on sonne contre nous! »; en vain Cambray s'empressa-t-il de suspendre et rapporta-t-il finalement son arrêté; en vain le ministre s'interposa-t-il pour ramener la concorde,

Digitized by Google

le général dut être changé de résidence. Quesnel le remplaça. « C'est un chien fou que l'on a tiré d'un pays pour en empoisonner un autre », dit madame d'Agon à cette nouvelle.

A Vire, un arrêté du commandant Lefebvre défendant le port d'armes dans les campagnes souleva des protestations semblables de la part de l'administration du canton rural de Vire, qui n'avait pas même été consulté : « Des colonnes armées parcourent nos campagnes et doivent arrêter quiconque a des armes. Elles doivent enchaîner des Français libres, libres par une Constitution qui permet de conserver des armes pour sa sûreté, de marcher armé pour sa défense, de se servir de ses armes même pour ses plaisirs sur ses propriétés... Nous dénonçons ce système dévastateur et antisocial qu'on voudrait sans doute faire revivre ici, comme on vient de le tenter dans le département de la Manche... »

Le ministre de la guerre, tout en maintenant la prohibition du port d'armes, à raison des circonstances locales, reconnut que l'administration civile aurait dû être consultée, et promit de donner des instructions en ce sens (23 mai).

Les militaires avaient, en effet, peu de scrupules de légalité. Dumesny confessait naïvement au ministre de la guerre son peu de souci des règles constitutionnelles : « Nos moyens restent paralysés depuis que quelques administrations civiles sont composées de sujets qui appartiennent à nos ennemis... *Nous nous trouvons contrariés par la Constitution*... Les circonstances nous obligent à ne pas trop nous assujettir à la forme... Qu'opposer au mal que nous apercevons, si ce n'est le courage de résister à toutes les récriminations et dénonciations dont on charge les militaires à l'infini ? » (14 juin.)

Le même se plaint amèrement des promesses et des proclamations de l'autorité civile dans le Calvados; elles ont pour résultat de provoquer de nombreuses désertions parmi les militaires à qui on les adresse. (26 juillet, 11 août, à min. de la guerre ; Arch. de la guerre.)

III

INCIDENT CONZIÉ. — (T. II, p. 157.)

I

Frotté au comte d'Avaray.

« 27 mai 1798.

« ... J'ai trente-deux ans... et je pourrais sans crainte donner les détails de mes actions et de leurs motifs, particulièrement depuis quatre ans que je suis dans les affaires... Votre âme sentira vivement ce que doit éprouver un cœur comme le mien, dévoué à l'honneur, lorsqu'on

Digitized by Google

l'accuse de n'en pas suivre le chemin, et vous n'apprendrez sûrement pas avec moins d'indignation que ceux qui l'ont entendu, que M. l'évêque d'Arras me traite à Édimbourg d'*imposteur* et de *gredin*. J'avoue que j'ai peine à laisser échapper de ma plume pareilles épithètes qui, dans aucun temps, ne se rencontrèrent jamais avec mon nom, et je ne devais sûrement pas m'attendre que pour la première fois ce serait dans la position où je me trouve qu'elles me seraient adressées par l'évêque d'Arras, l'un des conseils intimes de S. A. R. Monsieur qui, bien sûrement, ignore ces injurieux propos qu'il ne souffrirait pas en sa présence. Je me serais refusé à y croire moi-même si MM. de Chalus (de Bretagne) et Georges (du Morbihan) ne les avaient pas entendus eux-mêmes, à deux époques différentes, de la bouche qui se les permet, et ne les avaient pas répétés, pénétrés du sentiment que doivent éprouver des hommes d'honneur qui, malgré que je ne les connaisse que très-peu, ont trop souvent entendu parler de moi dans un sens bien contraire pour n'en pas être indignés... Ces propos injurieux ne changeront pas plus l'opinion des royalistes qui ont combattu avec moi que celle des officiers qui forment mon organisation et des royalistes des autres partis qui ont été à même de juger de l'évidence de ce que j'ai avancé; et cela n'altérera pas même celle des républicains dont je me suis toujours attaché à gagner l'estime en ne les injuriant jamais et en ne les combattant que de mon épée et par les armes de la persuasion et des procédés, convaincu que ces moyens sont les plus efficaces pour gagner les hommes et les plus dignes d'être employés lorsqu'on se trouve l'interprète des volontés de son Roi, même vis-à-vis de sujets qui sont coupables.... Quels moyens de confiance puis-je avoir auprès de Monsieur, dont je dois suivre directement les ordres, lorsque, auprès de lui, il existe dans son conseil un homme assez animé contre moi pour m'injurier de la sorte?...

« J'aurai l'honneur de vous assurer, pour donner une nouvelle preuve de ma soumission au Roi, que, si je ne pouvais pas remplir plus longtemps la place qu'il a daigné me confier, sans être en butte à des obstacles contre lesquels je n'ai pas l'habitude de combattre, et qui, nécessairement, m'empêcheraient de servir S. M. aussi bien que me le dit mon zèle, et qu'un autre plus heureux ou plus adroit pût me remplacer avec avantage pour ses intérêts, je vous prie de vouloir bien l'assurer que, loin de m'en plaindre, j'offrirais à mon successeur tous les renseignements qui dépendraient de moi pour lui faciliter les moyens de faire le bien dans mon pays et d'y réussir... »

(Brouillon a.; Arch. de Couterne.)

II

Le prince de La Trémoille au comte d'Avaray.

« 28 mai 1798.

« ... M. l'évêque d'Arras dit que je suis un *polisson*, que M. de Frotté est un *imposteur* et un *gredin*. Il donne des épithètes du même

Digitized by Google

genre à M. de Suzannet. Il dit cela devant M. Georges. Il a tenu des propos semblables précédemment devant M. de Chalus, et lorsque le cours de la circulation les a rapportés de Londres aux oreilles de Monsieur, il les a niés... Je ne connais point M. Georges. Je ne l'ai jamais vu; mais je n'en ai jamais entendu parler que comme de la loyauté même et ne lui ai jamais entendu faire d'autre reproche que d'être *anti-noble;* mais comme il est encore plus *anti-intrigant,* ces propos tenus sans doute à dessein pour le capter (car les grands politiques veulent mener chacun par son faible) ont tellement manqué leur effet, qu'il n'a pu contenir l'indignation qu'ils lui avaient inspirée, devant le comte de Châtillon, duquel cela nous est revenu... Vous n'imaginerez pas, j'espère, qu'en ce qui m'est personnel, la petite colère de M. l'évêque d'Arras ait pu me faire d'autres effets que de me faire rire, ni que j'aie pu m'affecter davantage d'être appelé *polisson* par un tel homme, que de nous voir appeler *brigands* par le Directoire. Mais quand il s'agit des intérêts du Roi, de ces intérêts grands et sacrés, dont aucun intérêt honnête et légitime dans le monde ne peut plus être aujourd'hui séparé, il ne m'est plus libre de rire. J'en pleure au contraire de douleur et d'indignation... »

III

Comte d'Avaray à Frotté.

« Mittau, le 1er juillet.

« Je suis très-touché, Monsieur le comte, des mauvais propos dont vous avez à vous plaindre, mais vous ne devez pas être surpris que, dans un temps de révolution, où l'opinion ne peut être dirigée, bien moins encore contenue par l'autorité, chacun se livrant à son humeur ou à ses préventions, les serviteurs du Roi, honorés de sa confiance, trouvent des détracteurs, même parmi ses sujets fidèles. Sa Majesté elle-même n'est-elle pas sans cesse en butte à mille traits envenimés? Elle les dédaigne et en cela vous donne un bon exemple. Vous devez cependant mettre des bornes à la foi que vous ajoutez aux rapports qui vous sont faits; je ne puis croire, par exemple, les plates injures que l'on attribue à un personnage qui a au moins trop d'éducation pour se les permettre, quand il n'aurait pas assez de justice pour s'en abstenir.

« Vous me demandez, Monsieur le comte, la conduite que vous devez tenir à ce sujet. Continuez de vous conduire comme vous vous êtes conduit jusqu'à présent; voilà ma réponse. Vous êtes sûr de la confiance du Roi, et je me fais un plaisir de vous en donner une nouvelle assurance. Vos subordonnés, vos camarades, votre province vous rendent justice; que faut-il de plus pour faire tomber les vains propos des jaloux et déjouer les menées des intrigants? L'essentiel est que le moment revienne où vous puissiez rentrer en activité, et que jusque-là vous soutenez les bonnes dispositions du pays dont le Roi vous a con-

Digitized by Google

fié la direction. Je désire que ma lettre soit à vos yeux une garantie certaine de la confiance que le Roi vous accorde...

« Le comte d'AVARAY. »

(A. s. 3 p. in-4°; Archives de Couterne.)

IV

NOTE DES OBJETS A TRAITER A L'AUDIENCE FIXÉE PAR LORD GRENVILLE POUR JEUDI 1er FÉVRIER 1798. (T. II, p. 165.)

1° Passage en Normandie des troupes républicaines allant en Bretagne et qui seront portées à 70,000 hommes.	Écouté avec attention.
Étalage par le Directoire de ses intentions d'attaquer l'Angleterre pour la surprendre, l'empêcher de se dégarnir et faciliter des attaques successives sur Jersey, Guernesey, Saint-Marcouf et l'Irlande, où la France est attendue et où elle a déjà fait passer de l'argent, des munitions et des armes.	
2° Tableau déchirant de la position des royalistes de Normandie ; — l'organisation conservée jusqu'ici d'après les ordres du Roi et l'intention de Monsieur d'y débarquer, menacée de se dissoudre, si le gouvernement anglais ne vient pas à notre secours ; — confiance épuisée.	Écouté avec attention, mais sans réponse satisfaisante ; il ne faut rien dissoudre ; nous pouvons espérer qu'on nous fournira de quoi entretenir ce qui existe.
3° Remettre la note de mes réclamations à raison des engagements pris envers moi par M. Windham.	Il en conférera avec M. Windham, mais il n'a pas l'air d'y mettre un grand intérêt.
Je n'ai pu faire passer aucun secours depuis que je suis ici ; il est indispensable d'en envoyer de provisoires par M. de Tromelin, pour conjurer une dissolution complète.	Écouté ; on s'occupe de l'arriéré ; on verra ensuite ce que l'on fera pour le présent.
4° Les notes de demandes des différents chefs confiées à M. du Theil ont-elles été remises ?	Elles l'ont été, mais il n'y a encore rien de décidé.

Digitized by Google

Insister pour obtenir une promesse formelle, dont je puisse m'autoriser vis-à-vis de nos amis et des mécontents qui veulent venir à nous.	Je n'ai pas été à même de faire d'observation.
5° Témoigner discrètement le regret des entraves que les chefs royalistes, sauf M. de Puisaye, rencontrent du côté de M. Windham, et la satisfaction qu'ils auraient de voir M. Wickham chargé, sous la direction de lord Grenville, des relations avec l'Ouest.	J'ai vu qu'il était inutile au moins d'en parler.
6° Justes réclamations de M. de Péronne.	
7° Les deux mille louis par mois que j'ai demandés sont indispensables, non pour agir, mais pour le seul maintien du parti.	Écouté ; affaire renvoyée à un plus ample informé, lorsqu'on s'occupera de donner.
Deux mille autres louis devraient être alloués par mois pour sauver les prisonniers et parer à l'imprévu.	Passé sous silence.
8° Insister pour la remise immédiate de mille louis à envoyer par M. de Tromelin à nos malheureux amis.	« Lord Grenville a promis de prendre cet article en sérieuse considération, pour se défaire de moi, et j'ai pris congé n'ayant rien obtenu de présent et comptant médiocrement pour l'avenir. »
(Aut. 4 p. in f°.)	

V

COMPTABILITÉ DE FROTTÉ. (T. II, p. 168.)

Le registre se divise en plusieurs périodes.

La première va de la cessation des hostilités (15 juin 1796) au 1er janvier 1797. Elle comprend environ 5,600 louis comptés en diverses fois par les ministres anglais, et emportés en France en presque totalité par Mandat, Marguerye et Picot; pas de détails.

Pendant la seconde (1er janvier 1797-18 juillet, date de l'arrivée à Paris du prince de La Trémoille), le gouvernement anglais aurait versé environ 3,000 louis, et du Theil 2,350. Ces sommes auraient été en grande partie envoyées en Normandie, principalement à d'Oilliamson.

Digitized by Google

Certaines légions auraient reçu de 50 à 130 louis; la caisse centrale, 380. Détails : « Traitement de cinq fonctionnaires destitués, 480 livres... Nourriture et entretien de huit prisonniers à Caen, pendant un mois, 274 livres... »

D'août 1797 à janvier 1798, la recette n'est que de 690 louis, versés pour la plus forte partie par le prince de La Trémoille. Dans les dépenses figure le coût du voyage de Frotté à Édimbourg, 55 louis.

De janvier à juillet 1798, 1,030 louis touchés de Woodford et de du Theil. Principal article de dépense, 500 louis envoyés « pour travailler à sauver Mandat »; nombre de petites sommes de 10, 5 et même 3 louis versées à des camarades besoigneux... « A *Belle-Étoile*, mon domestique, qui cependant ne devrait pas être considéré comme tel, ayant fait toute la guerre avec moi et ayant reçu deux blessures, 7 louis... A mon frère, pour faire face aux événements qui peuvent lui arriver dans son voyage et pour qu'il soit moins à charge de sir Sydney, 30 louis. J'en aurais fait autant pour un autre officier; cependant, cela me coûtait; mais mon père m'a décidé en se chargeant de 55 louis que j'avais empruntés pour Mandat, à son départ, et qui sont encore dus. »

De janvier à juillet 1799. Fonds versés par le ministère, 575 louis. Dépenses diverses, 603 louis. « A Saint-Sauveur, pour supplément à la modicité de son traitement, 2 louis. »

Juillet au 1er septembre 1799 (jour de mon départ). Reçu de du Theil, en plusieurs fois, 1,494 louis. Nombre de petits articles de dépense : « Deux boussoles à pied, 4 louis 10 livres...; portefeuille à serrure, 5 louis 18 livres...; cinq paires de pistolets d'officiers, 18 louis 18 liv...; onze épées courtes, 11 louis 11 liv...; un portefeuille pour le comte de Ruays, 1 louis 6 livres... Pour mes dettes personnelles les plus indispensables à payer, n'ayant reçu aucune somme pour mes frais particuliers de départ, je me trouve forcé de prélever sur les très-modestes fonds qui m'ont été remis pour porter en Normandie la somme de 38 louis... Matelots de la corvette et gens du capitaine, 3 louis...; aux matelots guides pour mon débarquement, 6 louis... »

Reste en caisse, au 20 septembre 1799, 306 louis 5 livres 6 sols.

De cette époque au 1er août 1800, la recette totale paraît avoir été de 309,939 livres (on avait substitué le calcul en livres au calcul en louis), et la dépense totale de 297,939 livres.

La provenance des recettes n'est pas indiquée.

A la dépense figurent de nombreux versements faits par Bruslart ou par Placène aux divisionnaires et aux majors des divisions, aux maisons de correspondance, à la caisse des prisonniers. — *Novembre* 1799. « Au tailleur, pour six pantalons et six *blaudes* pour les prisonniers, 6 livres...; vingt-deux paires de bottes envoyées au général, 147 livres...; deux sommes de plâtre envoyées à Letellier pour faire des caches, 18 livres... » — *Décembre*. « Dix aunes et demie de toile de Flandres, à 6 livr. 12 sols l'aune, pour chemises pour le général, 69 l. 12 s.; façon et fournitures de ces chemises, 16 liv. 14 s... ; soixante-six

Digitized by Google

aunes de drap vert pour habiller la compagnie des transports, 660 liv...; « montre pour le général envoyée par Dufour qui, ayant été fusillé, ne peut en justifier, 276 liv. » — *Janvier* 1800. « Cinquante livres de poudre, 150 l. » — *Février*. « A *La Grenade*, échappé des mains des gendarmes, pour faciliter sa retraite, 30 liv. » — *Mars*. « A la famille de *Belle-Étoile*, 150 liv...; aux malheureux habitants de Chanu, 6,000 liv. » — *Avril*. « A Michel, garde-magasin, toujours en activité, pour appointements d'un mois, 45 liv.; A Robert, officier de Ruays, étant sans le sou, 48 liv.; à *Fierville*, Dupré, André, de Boisroussel, leurs appointements de ce mois...; A *Michelot*, pour les siens, 120 liv. » — *Mai*. « A du Bacq, pour ses appointements, 120 liv.; à Brione, dit *Le Cardinal*, division de Lebrun, 144 liv.; à La Mariouze, sur la recommandation de des Essarts, pour appointements, 240 liv. » — *Juin*. « A de Taussac, pour appointements des officiers de sa division jusqu'au 1er juin, 552 liv...; à des Essarts, 7,200 liv... » — *Juillet*. « A l'ancien secrétaire de Frotté, 78 liv...; à Marianne (ce nom revient assez souvent), diverses sommes. » Compte particulier de Bruslart : « Un panier de vin de Champagne pour envoyer au capitaine Brice, 60 liv...; gratification à deux gendarmes, 240 liv...; à la Vrignière, pour remettre une lettre de moi à Berthier, ministre, 600 liv.; à madame de Boismilon, dont le mari, les deux filles et un fils sont en prison à Versailles, 300 liv...; un cheval pour moi, 528 liv...; déposé en main tierce pour faire évader La Brèque de Caen, 600 liv.; le dépositaire n'a pas voulu donner de reçu...; au chevalier de Frotté pour son existence, 140, 192 et 240 liv...; acheté une chaîne de montre pour cadeau à un domestique, trop délicat pour accepter de l'argent pour les services qu'il rend à la cause du Roi, 150 liv...; pour ma dépense et celle de mon domestique à Paris, du 1er avril au 25 juillet, 5,305 livres... »

Lettre de du Theil au chevalier de Bruslart.

« Londres, 25 octobre 1800.

« Conformément aux ordres de Monsieur, j'ai l'honneur, Monsieur le chevalier, de vous informer que Monsieur, sous les yeux duquel ont été mis les comptes de recette et dépense rendus par M. le comte de Frotté, ainsi que les observations sur ces comptes, m'a autorisé à vous faire connaître que Monsieur, en approuvant le tout, a trouvé que l'emploi des sommes reçues par M. le comte ou payées pour la division de basse Normandie, avait été justifié autant que les circonstances avaient rendu cette justification possible, et qu'en conséquence, tout ce qui est relatif à l'administration de M. le comte de Frotté à cet égard se trouve terminé.

« DU THEIL. »

Digitized by Google

VI

PRINCIPAUX OFFICIERS DU ROI EN NORMANDIE, 15 JUIN 1798.

(T. II, p. 169 et 193.)

	Cte L. de Frotté, général en chef.	
	Vte d'Oilliamson, son second.	
A Londres.	Vte de Chambray.	
Fusillé.	Bon de Mandat, 1er adj. gén.	
A Londres, par perm.	Chev. de Bruslart, 2e adj. gén.	
A Jersey.	Comte de la Fruglaye.	Aides-maréchaux généraux des logis.
	Cher de Mondejeu de Gilbert.	
A Paris, par perm.	De Paris.	
A Londres.	De la Haye.	
Id.	Comte de Frotté, père.	Membres du Conseil général et faisant partie de l'état-major pour les approvisionnements annuels, l'ordre qui doit régner, les correspondances, etc.
	Comte de Placène.	
	De Fermanville.	
En fuite.	De Gonneville.	
	Achard des Hautes-Noës.	
	Comte de Ch.	
	De Saint-V.	
	De F...y.	
	Cher de Campagnolles.	
	Plusieurs autres qui demandent que leur nom ne soit jamais écrit.	
	Cher de Laubrière.	Aides de camp du général Boniface.
	Cher du Homme.	
	Comte d'Esparbès.	
A Londres.	Cher de Frotté.	
	Cher de Réverseaux.	Aides de camp du vicomte d'Oilliamson.
	Cher de la Porte.	
	Le Breton.	Aide de camp du 1er adjudant général.
	Chevalier de Lisores.	id. du 2e.

CHEFS DE DIVISION PAR ANCIENNETÉ

	1re Comte de Ruays.	Entre Avranches et Mortain.
	2e Chevalier de Marguerye.	Domfront, Vire et la Ferté-Macé.
	3e Lingeard de Saint-Paul.	Entre Domfront, Couterne et Ambrières.
	4e De Picot (*sic*).	Lisieux, Falaise et Trun.
En prison.	5e De Gourville.	La gauche de la presqu'île du Cotentin.

Digitized by Google

	6e Chevalier de la Pivardière.	Entre Vire, Villers et Saint-Lô.
A Paris, par perm.	7e Baron d'Hugon.	Avranches, Granville, Coutances.
Traître.	8e De Malherbe.	Entre Harcourt et Caen.
A Londres, par perm.	9e Chevalier de Carbonnel.	De Coutances, Saint-Lô, jusqu'à la presqu'île.
	10e Baron de Commarque.	Entre Falaise, Argentan et le pont d'Ouilli.
En fuite.	11e Chevalier de la Fortière.	Entre l'Orne et la Seules, jusqu'à Caen.
	12e De Bordin.	D'Alençon jusqu'à Argentan et Rânes.
Marié, a quitté.	13e Chevalier de Mauduit.	Bords de la Seine, près Pont-Audemer.
	14e Dumont de la Foutelaye.	Entre Honfleur et Lisieux.
	15e Du Poërier.	Entre la mer, Bayeux et Saint-Lô.

CHEFS DE DIVISION EN SECOND

	1re Chevalier de Poret.	
En prison.	2e Chevalier de Cœurdoux.	
Engagé.	3e Bréard.	
	4e De Clervaux.	
Londres.	5e De Saint-Sauveur.	
En prison.	6e Filleul.	
A quitté.	7e La Chapelle.	
En prison.	8e Chevalier de la Houssaye.	
	9e De Saint-Germain.	
	10e Le Gonidec.	
En fuite.	11e Le 2e cher de la Fortière, frère.	
	12e Nommé par le vicomte d'Oilliamson.	On ne connait que son nom de guerre.
	13e Le Marchant.	Le chevalier d'Aché était passé pour commander en second, mais celui qui remplissait les fonctions continue toujours à en faire le service.
	14e Le cher de Lamberville.	De la Neuville, pour le remplacer.
	15e A nommer.	Division organisée l'an dernier, et restée incomplète depuis le départ de M. Lartenay (?) auquel elle était confiée, et qui a emmené avec lui plusieurs officiers.

Digitized by Google

NOTE DES OFFICIERS

Composant les états-majors des divisions, lesquels sont maintenant disséminés dans le pays et dans les villes, ne pouvant toujours rester sur leurs cantons respectifs.

A Lyon.	Grenier, à Paris, par perm.	
A Saint-Marcouf.	De Grammont.	
	Monceaux.	
	De Lépinay.	
	Coll net (nom de guerre).	
En prison.	De Guérot.	
	La Fortière, l'aîné.	Ils sont trois frères.
	De Brossard.	
	Boisroussel.	
	De Bassanville.	
	La Moustache.	
	De Coulonge.	
Marié, a quitté.	De la Valette.	
Fusillé.	De Carville.	
Marié, a quitté.	Du Gast de Mésange.	
	De Beaumont.	
A quitté.	De la Tremblaye.	
	Chevalier de Beaumont.	
	Martin-Papouin.	
	Le Grand, d'Avranches.	
	La Fleur, du bourg de Niort.	
	La Jeunesse, de Saint-Mars ou Mantilli.	
S'est mal conduit.	Deslonchamps.	
A quitté.	De l'Air du Bois.	
	Michel Moulin.	
A Jersey, par perm.	Chevalier d'Urville.	
En prison.	De Montreuil.	
	Chevaliers des Rotours.	
Marié, a quitté.	Saint-Georges.	
	Auguste de Villaine.	
	Guérin.	
	D'Afflont (?).	
A quitté.	Bellavidès.	
	De Gallery.	
	Blanchard.	
	Gérard de Chabot.	
Engagé.	De Beauchêne.	
En fuite.	De Noyan.	
Engagé.	E. de Beauchêne.	
A Jersey, par perm. pour la correspond.	De Péronne.	
	Vicomte de Chabot.	
Comme Péronne.	De la Villebrune.	
	Chevalier Le Gonidec.	

Digitized by Google

Agent principal de la correspond. de St-Marcouf.	De Tromelin.
	D'Escures.
	De la Favrie.
En fuite.	De Gouai (?)
	Ragaine.
A quitté.	Philippe de Beaumont.
	François de Poret.
	Baron de Frédy.
En prison.	Chevalier de Taussac.
	Dubuisson de Beaumont.
En prison.	Auguste Destouches.
A Londres, par perm.	De Labesse.
	Durand.
En prison.	Auguste de Dais.
A Hambourg.	Des Corches.

VII

VOYAGE DE LA TRÉMOILLE A MITTAU. (T. I, p. 179.)

Lettre à Frotté.

« Septembre 1798.

« ... J'arrive donc. Je suis chez d'Avaray. Il me demande si je ne veux pas voir M. de Saint-Priest avant de voir le Roi, à quoi je réponds, sans peut-être assez réfléchir sur l'esprit possible de cette question et sans m'informer assez du caractère d'un homme que je ne connaissais point, que j'aime mieux voir le Roi d'abord; et j'ai, entre autres, des choses à lui dire, sur lesquelles je ne puis violer le secret qui m'a été imposé, que pour le Roi seul, et dont je ne puis parler ni avec M. de Saint-Priest ni avec lui. Il trouve cela fort simple, ou du moins il le dit. Je vis le Roi le vendredi soir. Je parlai pendant deux heures et demie sur le tort que lui avaient fait l'intrigue et les intrigants, sur la défiance que cela avait inspirée au dedans et au dehors, sur la terreur qu'inspirait le nom d'agent du Roi, pris dans un certain sens que je lui expliquai; sur ce qu'avaient eu à souffrir de cette canaille ses serviteurs les plus fidèles, sur les ressources qu'ils avaient pour le service, sur la mission de Bayard; sur l'inquiétude que le gouvernement anglais, forcé par la répugnance et la nécessité de passer par le canal de gens équivoques et peu discrets, ne se décidât à agir sans le Roi en France, ou à n'y point agir du tout; sur les moyens que le Roi aurait de regagner sa confiance et de contribuer beaucoup à le décider à agir pour lui et par lui. Le Roi m'écouta bien, avec l'air de l'intérêt et sans presque parler, me fit de ces réponses qui marquent l'intérêt et sollicita des explications et des détails. Comme on l'attendait, je lui dis avant de le quitter

Digitized by Google

et croyant le voir vraiment intéressé : « Sire, ce n'est pas tout. — Tant « mieux; dit-il; revenez demain matin, à huit heures. » Je revins donc le lendemain samedi, à huit heures, et recommençai à parler sur l'histoire secrète et sur la position des royalistes en France et hors de France, avec tant de feu que j'en pleurais. En tout, tu sais qu'on se rend justice. Il m'avait écouté, mais beaucoup moins bien que la veille, et me dit à deux heures que je lui avais dit beaucoup de choses fort intéressantes, mais qu'il fallait les mettre par écrit; que, jusqu'à présent, il ne voyait encore rien qui lui parût dans le cas de lui faire changer la marche qu'il avait prise. Il m'ajouta qu'il faut que je cause de cela avec MM. de Saint-Priest et d'Avaray et même du secret que je lui avais confié sur sa parole et dont je lui demandai l'ordre positif. Je rentre chez moi, commence à brocher un petit brouillon de note, où je comptais m'appliquer à rassembler tous les traits épars qui pouvaient attaquer l'intérêt et éveiller la curiosité sur tout, sans la satisfaire sur rien. Une heure après, je repars pour aller chez M. de Saint-Priest. Ici, je voudrais pouvoir te peindre la scène entre moi fort animé, fort rempli de ce que j'avais à dire, persuadé encore que j'avais excité quelque intérêt, et cette grande figure d'empereur romain, plus froide qu'un marbre, et une fois qu'après m'avoir fait une couple de révérences les plus ministérielles et les plus compassées que j'eusse jamais vues, il se fut rassis sur son canapé, ne répondant plus aux choses les plus fortes que je pouvais dire que par un sourire de suffisance et de dédain ou par quelqu'une de ces évasions si vagues qu'on ne peut pas les saisir. La seule chose qu'il me répéta, c'était que le gouvernement anglais (dont il n'a pas la moindre idée et pour lequel il paraît fort indifférent) savait fort bien, lorsqu'il désirerait quelque chose du Roi, les moyens de le lui faire parvenir. Je répondis que ces moyens lui étaient suspects et que je ne croyais pas que le Roi, dans sa position, dût tirer à la courte paille, qu'il était des choses que, d'une part, on ne pouvait qu'indiquer et que, de l'autre, on devait deviner. Il me rabâcha plusieurs fois que Monsieur était là, que M. le duc de Berry était venu à Londres et que le gouvernement n'avait donné aucune indication, ni au père ni au fils, d'aucune intention d'agir ni pour ni par les royalistes, quoiqu'il sût que le Roi s'était entièrement déchargé sur son frère de ce qui regardait l'Ouest, et enfin il m'arracha, ce qu'il voulait, que le gouvernement n'avait point de confiance à la discrétion des alentours de Monsieur; et je lui citai un exemple qui justifiait ce peu de confiance. Ayant ramené la conversation sur les ressources qui restent aux royalistes en France et sur l'importance des pays organisés ou organisables : « Pour moi, dit-il, je vous avoue que j'ai toujours « regardé ces organisations comme des enfantillages. — Si ce sont des « enfantillages, monsieur le comte, il faut avouer qu'ils sont bien cruels « pour qui en sont les dupes et les victimes, de la part de ceux qui « les ordonnent. — Mais, dit-il, qui est-ce qui les ordonne? Le Roi ne « les a jamais ordonnés. » Je l'arrêtai court en lui disant qu'il ne fal-

Digitized by Google

lait pas me le dire, à moi qui avais vu les ordres de Monsieur et la lettre de M. d'Avaray au nom du Roi. « Mais, mon prince, est-ce que vous « croyez de bonne foi que tout cela existe? — Ma foi, monsieur « le comte, il est dur que des gens qui tombent journellement et en « grand nombre dans les prisons et se font fusiller pour vous prouver « leur existence, ne puissent pas vous persuader, etc., etc. » Il se tut de nouveau. Je me tus aussi de rage et de prudence, pendant dix minutes au moins, et je m'en allai. Il me reconduisit jusque sur l'escalier, me recommença ses belles révérences, et je m'en allai n'en pouvant plus. Je le revis à dîner. Je courus après d'Avaray pour me débonder un peu. Je ne pus pas l'attraper avant le lendemain, dimanche au soir, se grattant le ventre, disant avoir la colique, bâillant, battant la campagne et ne se réveillant que pour défendre son ami du Theil, que je ne songeais guère à attaquer et qu'il me força par là de convaincre à ses yeux mêmes de torts nombreux qu'il avoua, mais qu'il couvrit par les importants services qu'il avait, disait-il, rendus au Roi. Au reste, il m'assura que du Theil allait certainement revenir et qu'il devait même être déjà en route, me motiva sur la présence de M. de Saint-Priest la différence, et conclut en bâillant qu'il ne voyait dans tout ce que je lui avais dit rien qui valût la peine d'un voyage aussi long et qui ne pût très-bien se mettre dans une lettre. Il est vrai que quand je vis sa manière et la rapprochai de ce que j'avais déjà vu, je ne mis pas une grande chaleur, quoique j'aie encore causé là deux heures; j'étais épuisé de parler toujours seul à des sourds, et je ne comptais plus que sur ma plume et sur l'effet des grands mouvements vis-à-vis du Roi si je pouvais le rejoindre. Le lendemain lundi, je passai ma matinée à réfléchir, à me reposer un peu, car je n'en pouvais plus et je dînais chez moi avec Bruslart, quand, à trois heures, le Roi, qui jusque-là m'avait prié ou fait prier de la veille, m'envoya inviter pour quatre. J'arrive donc. Le Roi me prend dans son cabinet, et tâchant de prendre un air fort radieux, il me dit qu'il avait été peiné jusque-là par l'inquiétude qu'il ne m'arrivât quelque désagrément de la part de l'Empereur et l'inquiétude d'être obligé de me renvoyer les mains vides, mais qu'il lui arrivait tout à point la nouvelle la plus heureuse et l'occasion de me donner une mission très-agréable. (Là-dessus, il m'annonça le mariage et m'ajouta qu'il y avait un vaisseau prêt à partir de Riga, que je devais également me préparer et qu'on m'avertirait.) Une révérence muette fut toute ma réponse et mon compliment. Il rentra, annonça la nouvelle à tout le monde. Grande joie! Nous allâmes dîner. Je ne mangeai rien du tout, ce qui me fut facile. J'observai un silence absolu, à moins qu'on ne me questionnât, et un froid énorme qui intriguait beaucoup le Roi. Après le dîner, je descendis chez d'Avaray, qui gardait toujours la chambre pour ses coliques dont je crois que j'étais bien un peu cause. Il s'étendit beaucoup sur le bonheur de la nouvelle, sur l'agrément de la mission et sur la sollicitude du Roi pour moi; je lui répondis que le Roi était bien bon de s'inquiéter tant, puisque

Digitized by Google

j'étais là sur la responsabilité du comte de Panin et nullement sur la sienne, que l'événement était fort heureux si on en tirait parti, mais n'était sûrement pas une raison de s'endormir; que pour moi, je voyais très-bien qu'on voulait seulement me renvoyer et qu'ils s'évitassent la peine inutile de vouloir me faire prendre le change; qu'au reste, je n'irais point porter la nouvelle à Édimbourg, et qu'il devait savoir pourquoi (dis-je en appuyant) — il ne répondit rien — et que je me f... bien qu'ils s'épousassent, si je n'espérais pas les voir remonter sur un trône dont ils me semblaient si peu prendre le chemin. La présence de Bruslart adoucit sans doute la conversation. Nous causâmes quelque temps encore sans aucun fruit, et il me répéta que j'avais fait bien du chemin pour ne rien dire. Le lendemain, mardi matin, j'écrivis au Roi la lettre que je t'envoie[1]; le soir, il nous vit, Bruslart et moi, dit à Bruslart qu'il avait couru bien des dangers, qu'il portait le Roi dans son cœur, et à moi, qu'il trouvait fort simple et fort bon que je ne voulusse pas aller à Édimbourg, et que son cœur était et serait toujours le même pour moi. Le mercredi, nous dînâmes, Bruslart et moi, chez le Roi. Après le dîner, nous descendîmes chez M. de Saint-Priest, sous prétexte de lui demander une lettre pour le commandant de Riga, et là, changeant tout à fait de manière, prenant un ton excessivement modéré, déférent et profondément affecté, je lui dis combien j'étais peiné, non pas personnellement, mais comme royaliste, du peu d'intérêt que j'avais trouvé et de perdre l'espérance que j'avais en arrivant de pouvoir encore servir le Roi avec utilité et de contribuer à mettre en valeur les immenses ressources qu'il avait en France et qu'il ne connaissait pas. Mon changement de manière en produisit un total de la sienne, et j'eus la confirmation de la conjecture par ce qu'il me dit du ton tranchant, présomptueux, violent de Bayard, auquel il convenait pourtant qu'on attribuait généralement des moyens. Je revins en sous-œuvre sur tout ce qu'il n'avait pas voulu entendre et ajoutai bien des choses dont je n'avais pas parlé. J'eus avec lui, depuis six heures jusqu'à minuit, une

[1] Dans cette lettre, du 11 septembre, La Trémoille se plaint de n'avoir connu que par d'Avaray et Saint-Priest le peu d'intérêt que le Roi aurait trouvé dans ses communications. « Si son zèle a été indiscret, il croyait pouvoir compter sur les bontés de S. M. pour en espérer une réprimande paternelle qui lui aurait fait du bien. » Le découragement ne lui a pas permis d'achever la note que le Roi lui avait demandée. Il lui en envoie l'ébauche. Il avait insisté sur « les fortes raisons qu'il a de croire qu'une certaine mesure relative au commerce des Indes prise par S. M. aurait pu lui faire obtenir du gouvernement anglais des choses très-importantes pour le rétablissement de la monarchie. » Il aurait de plus signalé l'urgence d'envoyer dans l'Ouest, « pour y préparer l'arrivée d'un prince, un commissaire qui réunît la confiance du Roi et celle de tous les chefs, pour maintenir l'union parfaite entre tous ces chefs, bien organiser et perfectionner toutes les correspondances, établir l'accord et l'ensemble nécessaires entre les différentes organisations, et la combinaison indispensable de ces travaux préparatoires avec les travaux qui existent ou doivent exister à Paris, en Suisse et dans les départements éloignés. » Il s'offrait enfin pour remplir ce rôle, « parce que, sur son honneur, il ne connaissait personne qui y soit plus propre », et rappelait qu'il avait repoussé à plusieurs reprises les instances de du Theil, qui voulait le faire nommer généralissime; « il n'y a qu'un Bourbon qui puisse l'être. »

Digitized by Google

conversation qui ne fut coupée que par le temps d'aller chez moi chercher quelques lettres, entre autres celle de M. L... et son mémoire sur S. Dom. (*sic*) qu'il voulut lire et qu'il me rendit le lendemain matin en me disant qu'il en était extrêmement content, que son installation lui paraissait une chose très-avantageuse, et que, si l'autre personne, comme il s'en croyait sûr, n'avait pas accepté, je pouvais la regarder comme une chose faite. Il questionna, objecta, écouta, sinon avec chaleur, au moins avec intérêt; me pria de revenir le jeudi matin avant mon départ, parut sentir l'importance de se concilier le duc de Portland, me dit que si le gouvernement attachait du prix à l'affaire de M. de Malartic pour le commerce de l'Inde (dont L... m'avait parlé) et donnait au Roi le moyen de le faire sans le compromettre, il n'hésiterait certainement pas. Je lui parlai de l'histoire de Russie qu'il parut trouver intéressante, me dit de la suivre et de lui écrire, ou par le chiffre de L..., ou à l'encre bleue, tout ce que je jugerais en mériter la peine. Quant à la mission, en tout, je ne sais si c'est une illusion à moi de croire que je lui laissai le regret de nous avoir fait renvoyer par une susceptibilité précipitée, mais certainement je lui ai laissé l'impression que j'étais fort raisonnable, que je lui avais développé beaucoup de choses importantes qu'il ignorait ou qu'il n'avait pas senties, et que nous étions des serviteurs fort capables d'être utiles, fort méritants et fort maltraités, et que mon voyage aurait pu être fort utile; mais il n'y avait plus moyen de revenir. Les chevaux étaient mis et il fallait partir. D'Avaray fit encore un tripotage, un revirement de paquets qui lui donna occasion de nous faire une cochonnerie d'argent qui nous a fait arriver sans le sou comme nous étions arrivés à Mittau, et par là, que, sans ma bonne tante, il nous eût fait mourir de faim, n'ayant pu nous faire périr par la tempête. En voilà, mon ami, jusqu'au dégoût, des détails de ce malheureux voyage, quoique j'aie bien abrégé la partie des discours, ayant parlé au moins dix pages de grand papier. Résumons, car le temps presse. Le Roi est en tutelle de M. de Saint-Priest, qui a fait ses conditions dures avant de rallumer pour lui quelques étincelles de ce zèle qu'il y a deux ans il avait trop glacé par l'âge pour pouvoir fournir aux circonstances actuelles. Les notes de D. T., peut-être d'Ed., l'arrivée de l'Abbé, les sornettes de Méd., la susceptibilité des ministres avec qui je n'ai pas mis d'abord assez d'adresse ni de mesure, l'adoption peut-être d'une marche différente et qu'on aura cru compatible avec ce que j'aurais proposé, m'ont fait mal recevoir et prendre d'avance la résolution de nous écouter, mais de ne rien répondre, de nous mystifier si l'on pouvait par quelque gracieuseté et de nous renvoyer. Mais nous avons beaucoup parlé; nous avions pour nous notre bon maintien, notre *character*, la galerie, je crois même le cœur du Roi, et une belle cause; nous avons laissé quelque impression dans leurs êtres, et dans leurs cœurs le sentiment de leurs torts et quelque désir de réparer; voilà tout. Je présume, autant qu'on peut juger des gens qui ne disent ni ne montrent rien, qu'ils se repo-

Digitized by Google

sent entièrement sur l'Autriche, qu'ils s'occupent uniquement de la Suisse, qu'il y a peut-être quelque intelligence de généraux, quelque Pichegrurie, vraie ou fausse, pour laquelle on te prend tes correspondances; que pour l'Ouest on en est fatigué, qu'on s'en occupe et s'en soucie peu, mais qu'un grain de plus dans la balance nous la ferait emporter. Un signe du gouvernement anglais, un mot de Pichegru peut-être ou de Barthélemy nous mettrait dans la position où le Roi devait être le premier et employer toutes ses forces à nous pousser, et plus il aurait eu la main forcée, plus cette position deviendrait belle, solide et utile. Il faut donc tâcher de se rapprocher de Pichegru, de B., de Mallet du Pan, que sais-je? du diable s'il est écouté du gouvernement, ou bien nous serons oubliés, mis de côté, parce que nous n'avons pas assez de consistance ni de loquèle et qu'on ne nous aime pas beaucoup. L'installation de L., si elle est prompte, peut être un grand moyen de succès. Si nous ne parvenons pas à nous faire étayer par le gouvernement, il ne reste plus qu'à s'annuler entièrement ou à voir ce que nous pouvons par nous-mêmes. Il est vraisemblable que la Suisse ouvrira la scène intérieure au printemps ou avant, qu'elle entraînera l'Est et le Midi et attirera sur elle toutes les forces. Il faut calculer si, sans le secours étranger, nous ne pouvons pas aller préparer quelque impromptu de notre façon. Combine cela toi seul ou avec les autres; je ne te répète pas de compter sur moi; j'avoue que j'ai la vengeance dans le cœur et nous n'avons qu'une seule manière de nous venger, c'est de servir malgré eux. Tu sens que je n'ai pas parlé de démission ni de mécontentement. Je n'ai parlé que du mien public et particulier, et pour les démissions, on en eût été fâché, mais on les eût acceptées, et il valait mieux vous laisser le choix[1]. »

D'Avaray et La Chapelle écrivaient de leur côté à Frotté (11 et 12 septembre) pour tâcher d'atténuer l'effet de l'accueil fait à ses amis, l'engager à prendre patience et l'assurer de la confiance persistante du Roi. La Chapelle ajoutait : « La situation de l'intérieur demande peut-être qu'on attende des circonstances plus favorables au développement des royalistes... L'argent manque... Le gouvernement britannique peut seul en donner... Mieux vaudrait peut-être que Monsieur en demandât... Le Roi n'en a pas plus que lui... C'est de lui que vous tenez vos pouvoirs... Il a tous ceux du Roi pour les affaires de l'Ouest... »

VIII

FROTTÉ ÉCRIVAIN. (T. II, p. 184.)

Résumé de trois mois d'observations sur un sujet important sur lequel je n'ai de preuves certaines qu'une suite de données que je me suis appliqué à rapprocher.

« Barras et Bonaparte peuvent être les sauveurs de la France; peut-être le seront-ils, et s'ils ne le sont pas, ils périront.

[1] Brouillon aut., s. n. n. d. ; — 12 p. in-4°. (Arch. de M. le duc de La Trémoille.)

Digitized by Google

« Barras et Bonaparte sont nés gentilshommes et en ont l'éducation, les principes, les préjugés.

« Le dérangement, peu de moralité, le mécontentement et la crainte de végéter dans la foule sans parvenir, les ont lancés dans la carrière de la Révolution plus sûrement que les principes et le fanatisme républicain, et l'on pourrait en dire de même de bien d'autres.

« Une fois lancés dans ce nouvel ordre de choses dont ils pouvaient et avaient effectivement beaucoup à espérer, n'ayant rien à regretter dans l'ancien, et le peu qu'ils avaient fait ajoutant encore à la crainte qu'ils avaient de le voir revenir, ils ont tout fait, tout sacrifié pour faire réussir la Révolution en France, et tout pour se maintenir et parvenir au milieu de cette Révolution, qui, outre le nombre immense de victimes innocentes qu'elle a fait périr, a dévoré la plupart de ceux à qui elle a dû son développement. Barras et Bonaparte, dans la carrière qu'ils ont parcourue, ont successivement mérité de grands reproches, se sont rendus coupables de bien des crimes aux yeux de ceux qui ne suivaient pas la même route, et en examinant leur conduite avec les yeux de la loyauté, de l'honneur, de l'humanité et de la droiture, elle inspirerait souvent l'indignation; mais cette conduite observée politiquement, ce ne sont que des hommes dont les passions, la chaleur du sang, l'absence de tout principe, les talents et le courage ont employé tous les moyens sans scrupule pour faire triompher le parti qu'ils avaient embrassé, conserver leur existence au milieu de toutes les différentes crises qui ont eu lieu et rendre victime tout ce qui pouvait leur faire craindre de l'être ou les empêcher de suivre leur marche pour arriver aux premières places; car il est à remarquer que jamais ces deux hommes n'ont oublié ce qu'ils étaient nés, et qu'en prêchant l'égalité, ils auraient souffert difficilement de ne rester que les égaux d'un sans-culotte obscur. Barras a souvent rougi même de ses collègues les Directeurs, et les regardant du haut de sa grandeur, leur eût marqué un grand mépris s'il eût osé, et Bonaparte, à la tête de son armée, a déployé autant de fierté et de hauteur que de bonheur, de courage et de talents...

« Madame de Beauharnais, jadis femme de la cour, galante, agréable, beaucoup d'esprit, devenue républicaine, a été tour à tour la maîtresse du Directeur qui lui rappelait plus le ton de ses autres amants, et pour avoir un état dans le nouvel État, épousa un jeune général qui promettait beaucoup et qui a tenu davantage, car, lorsqu'il épousa sa femme, à l'instant de se mettre à la tête de son armée, il disait: « *Je « me ferai tuer si je ne réussis pas d'abord, mais si j'ai les premiers suc- « cès, j'irai plus loin qu'on ne pense.* »

« Madame de Beauharnais resta auprès de Barras et devint le lien commun qui resserrait leur intimité. Ce point de contact devait les brouiller ou les unir davantage...

« Je voudrais lui demander à elle-même (et qu'elle pût me répondre avec franchise) si, d'après ses premières habitudes et son intimité dans

Digitized by Google

ce nouvel ordre de choses avec les deux premiers hommes de l'État, si elle est vraiment républicaine par principes? Si elle ne sait pas apprécier la valeur de ce mot dont on s'est servi pour faire changer de rôle à tout le monde? Si elle ne méprise pas les échelons qui ont servi à l'élévation de ses amis? Si elle ne serait pas humiliée de la société et de la familiarité de toutes les femmes, obscures jadis, qui portent des diamants aujourd'hui? Si elle ne préférerait pas la société de femmes comme elle et d'hommes bien nés, pourvu qu'elle y conservât une espèce de primauté, par le rang, les richesses et une célébrité qui lui en attirerait les hommages et la reconnaissance, que celle de monsieur et madame La Révellière et compagnie? Je lui demanderais si elle croit à une stabilité quelconque dans sa position et celle de ses amis? Si c'est par goût ou par une malheureuse nécessité, pour acquérir et conserver, qu'elle a vu, approuvé et désiré tant de crimes? Et je suis persuadé que ses réponses seraient peu faites pour lui mériter la couronne civique. Elle peut bien être l'ennemie des royalistes, mais elle est sûrement bien une véritable aristocrate, dans la véritable acception de ce mot.

« Et les mêmes questions à Barras et à Bonaparte produiraient le même résultat à peu près, s'ils faisaient leurs réponses au milieu du palais de la Vérité. L'on peut cependant faire une grande différence entre ces deux personnages. Le premier paraît plus puissant et bien plus coupable; le second n'est cependant pas moins redoutable à la liberté chimérique des Français et s'est couvert de gloire. Le premier a fait couler le sang par la guillotine, et le second ne l'a guère fait répandre que dans les batailles. Cependant, depuis qu'ils sont parvenus à une certaine élévation, on ne peut leur reprocher ni à l'un ni à l'autre d'avoir fait verser le sang, lorsque cela n'a pas été nécessaire à leur existence personnelle et politique. Et l'on pourrait citer d'eux beaucoup de traits de générosité, d'humanité et de noblesse vis-à-vis de particuliers, leurs ennemis comme émigrés, qu'ils ont protégés, sauvés, substantés (*sic*), et dont ils ont même de quelques-uns d'eux fait leurs amis.

« Un fait assez particulier, c'est que ni l'un ni l'autre n'ont jamais voulu, dans leur grande fortune, faire acquisition de biens appartenant à des émigrés, ce que je puis avérer... »

Longue énumération des services rendus et des gages donnés par Barras et Bonaparte à la cause de la République.

« Je m'arrête sur cet objet, bien qu'il y ait encore beaucoup de choses qui peuvent être dites en faveur du républicanisme de Bonaparte, ne fût-ce qu'il est trop grand, qu'il a trop acquis de gloire pour vouloir servir jamais un maître. Et l'on peut ajouter encore que dans le cas même où Barras et Bonaparte ne seraient pas républicains dans l'âme, sentant bien que ni l'un ni l'autre ne peut être roi, il est de leur intérêt de s'opposer vigoureusement à ce qu'il y en ait jamais un en France, car l'y appelleraient-ils eux-mêmes, il ne serait jamais assez

Digitized by Google

puissant pour les récompenser; car qui peut les élever plus qu'ils ne sont et leur donner plus qu'ils n'ont?

« A tout cela, d'après mes observations préliminaires et une foule d'autres que je pourrais appuyer de réflexions sur la nature des hommes du caractère de ceux dont je parle, je me bornerai à consigner ici sur quoi je fonde mes espérances de voir Barras et Bonaparte les sauveurs de la France... »

« (*La suite un autre jour.*) »

FRAGMENTS.

« Les hommes en société forment une grande famille dont l'harmonie ne peut exister et contribuer au bonheur de tous, qu'autant que chaque individu remplit les devoirs qui lui sont imposés par la place qu'il y occupe.

« Chaque homme en naissant contracte des obligations envers la société. Plus il y est placé dans une situation élevée, plus il a de devoirs à remplir. La considération, les richesses, la vanité satisfaite, la gloire, les préjugés attachés aux titres et aux distinctions sont le salaire des grands pour le travail difficile dont ils doivent s'occuper de faire le bonheur des petits qui ne jouissent pas de ces avantages toujours enviés, mais sans lesquels ils peuvent être heureux, lorsque les uns et les autres remplissent les devoirs de l'état où ils sont placés.

« Les hommes sont partagés en deux classes, les gouvernants et les gouvernés. Il n'est pas dans la nature humaine d'être parfaite sur rien. Quelque justes que puissent être les gouvernants, le jeu des passions leur fait toujours quelques ennemis parmi les gouvernés, et quelque soumis et dociles que puissent être ceux-ci, quelques-uns d'eux peuvent avoir sujet de se plaindre des premiers; si la perfection ne peut exister, l'homme doit désirer s'en approcher; mais il doit réfléchir que la plupart des malheurs du genre humain viennent de ce que l'on se trompe sur les moyens d'y parvenir...

« Chaque position dans la vie a ses avantages et ses inconvénients à peu près compensés, lorsque chacun est bien pénétré du principe qu'il faut savoir se soumettre aux uns pour mériter les autres, et le bonheur de tous doit en résulter.

« Le sort des grands est souvent envié par les petits, parce que ceux-ci ne calculent que l'éclat qui les frappe, sans penser à tout ce qu'il en coûte pour l'acquérir, le mériter et le conserver avec l'estime des autres et de soi-même. S'ils réfléchissaient bien, il n'y aurait que des fous, des fripons ou des hommes très-supérieurs en génie qui solliciteraient des places élevées, les premiers par présomption, les seconds par intérêt, les troisièmes pour le bonheur des autres; et dans cette dernière classe seule l'on en trouverait qui désireraient la vie paisible du laboureur, parce que dans un poste éminent, celui qui en rem-

Digitized by Google

plit les devoirs sacrifie son repos, ses goûts, son bonheur même au bonheur de tous.

« Les liens des hommes en société ne sont formés que des besoins mutuels qu'ils ont les uns des autres en raison de leur état...

« Il n'est sûrement pas d'idée et de vérité plus consolante que celle de l'immortalité de l'âme. Celui qui s'en est bien pénétré, se met facilement au-dessus des malheurs passagers causés par l'infortune, l'injustice des hommes, toutes les misères de la vie, et de la mort même...

« Quand on a beaucoup d'esprit et d'activité, mais aucun véritable principe des vertus, et qu'on ne trouve rien de sacré pour réussir, il est facile d'obtenir la faveur d'un prince, mais difficile de la conserver, à moins que lui-même ne soit faible ou corrompu...

« L'esprit sans solidité et jugement dans les gouvernants est toujours dangereux pour les gouvernés...

« L'amitié, le plus grand de tous les biens, est difficile à rencontrer. Les passions, les faiblesses, mille incertitudes la dérangent ou la refroidissent. L'on s'aime généralement trop soi-même pour bien aimer son ami, et entre deux êtres unis par l'amitié, il n'y a jamais parité de sentiment. L'un aime, et l'autre se laisse aimer...

« Il ne suffit pas toujours d'aimer la vertu, mais pour la pratiquer utilement, il faudrait en avoir assez pour savoir supporter les vices et les défauts des autres hommes lorsqu'on ne peut les changer[1]...

IX

ARRESTATION DE MANDAT. (T. II, p. 201.)

I

Le comte d'Artois à Frotté.

« Edinburgh, le 31 août 1798.

« Les détails contenus dans votre lettre du 23 de ce mois, Monsieur, m'ont fait une impression d'autant plus profonde, que je sais apprécier le courageux dévouement de M. le chevalier de Mandat et que je connois tout le bien qu'il faisoit en Normandie. Je déplore avec vous le malheur d'un aussi bon serviteur du Roy, ainsi que celui des officiers qui, en partageant ses travaux, ont aussi partagé son funeste sort. Je ne puis qu'approuver les mesures aussi sages que promptes que vous avés prises, et les instructions que vous avés données, pour tâcher de les sauver, et j'aime à me persuader qu'elles ne seront pas sans efficacité. Les précautions que vous avés adoptées pour M. le vicomte de Oilliamson et les autres officiers les plus exposés, me paroissent égale-

[1] Arch. de madame la comtesse H. de Frotté.

Digitized by Google

ment fort prudentes, et je sens toute la nécessité de les soustraire dans ce moment au danger qui les menace. Il est très à désirer pour le bien du service du Roy, que cet orage vienne à se calmer. La situation actuelle des affaires doit faire regarder comme plus précieux que jamais le parti royaliste qui existe en Normandie, et autant que la chose sera possible, tous nos efforts, ainsi que ceux du ministère britannique, doivent tendre à le conserver.

« Je recevrai toujours avec satisfaction, Monsieur, les assurances de votre dévouement; soyez-en persuadé, ainsi que de tous mes sentiments pour vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

(De la main d'un secrétaire S. : Arch. de Couterne.)

II

Frotté au comte d'Artois.

« 15 octobre 1798.

« MONSIEUR,

« L'infortuné chevalier de Mandat a été sacrifié, il y a dix ou douze jours, par nos ennemis, malgré tous les soins de nos amis pour le sauver.

« La somme qui m'a été remise pour cet objet, et que j'ai fait passer en Normandie, était sûrement trop modique pour racheter M. de Mandat, dont la tête avait été mise à un plus haut prix par les républicains; mais si j'eusse pu la lui envoyer avant son arrestation, il existerait sûrement encore. Les autres officiers royalistes qui sont encore en Normandie, faute de moyens, ne peuvent en sortir et, par la même raison, ne peuvent y rester sans finir successivement par être victimes, sans pouvoir rendre de services au Roi. J'ose donc supplier instamment V. A. R. de daigner réitérer les ordres nécessaires pour me faciliter les moyens de pouvoir secourir mes malheureux camarades d'une manière quelconque. Depuis le mois d'octobre 1797, il ne m'a été remis que 500 louis pour envoyer au vicomte d'Oilliamson, afin de soutenir l'organisation royaliste de Normandie... »

III

Le comte d'Artois à Frotté.

« Edinburgh, le 23 octobre 1798.

« La mort du brave chevalier de Mandat dont vous m'avés informé, Monsieur, par votre lettre du 15 de ce mois, m'afflige d'autant plus sensiblement que son zèle et son dévouement m'étant bien connus, et que sachant à quel degré il avoit mérité et obtenu la confiance des fidèles royalistes de Normandie, je le considérois comme parfaitement digne de

Digitized by Google

la mienne, et réunissant toutes les qualités qui pouvoient rendre des services de la plus grande utilité dans cette province. Le Roi, que j'ai tenu bien informé de ceux qu'il avoit rendus précédemment, partagera tous mes regrets, lorsqu'il apprendra le funeste événement qui lui fait perdre un de ses meilleurs serviteurs.

« Ayant pris en grande considération ce que vous m'avés marqué, d'après les derniers rapports que vous avés reçus du vicomte d'Oilliamson, sur les dangers imminents auxquels les officiers royalistes de la province de Normandie sont de plus en plus exposés, ainsi que sur leurs besoins extrêmes, je viens de recommander à M. le duc de Harcourt de renouveler ses instances pour que des hommes si précieux soient promptement secourus.

« Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance des sentiments que vous me connaissés pour vous.

« CHARLES-PHILIPPE. »

(De la main d'un secrétaire. S. : Arch. de Couterne.)

LES FRÈRES MANDAT.

Mandat avait deux frères servant comme lui dans les insurgés de Normandie et prenant tous deux, en 1814, le titre de chef de division : 1° Alexandre-Charles (le chevalier), né en 1766, commandant de la colonne des Déserteurs, en remplacement de son frère devenu adjudant général ; 2° Antoine-Marie, quelquefois désigné sous le nom de chevalier du Breuil. (V. ci-dessus, p. 295-96 ; — *État* de 1814 ; — MAGNY, *Le Livre d'or.*)

SAINT-LOUIS.

Pierre Bourdelet, dit *Saint-Louis,* était fils d'un aubergiste d'Évron. Maréchal des logis chef au 9e de hussards, il avait passé aux chouans et il était devenu successivement lieutenant de la compagnie des déserteurs et major, c'est-à-dire commandant en troisième de la division de Saint-Jean des Bois. C'était un homme d'un incroyable courage.

Il s'associa donc avec quelques anciens chouans et notamment avec Gaudin, dit *Montauciel,* capitaine de la compagnie de Barenton, comme lui ancien déserteur et bien reconnaissable à une horrible blessure : une balle lui avait enlevé un œil et était sortie à l'angle de l'autre œil en traversant le haut du nez. Leur but ou leur prétexte était de se procurer des fonds pour délivrer leur chef. Ils attaquèrent la diligence de Caen à Saint-Lô, mirent son escorte en fuite et enlevèrent une quarantaine de mille francs appartenant au gouvernement. Ils se dispersèrent ensuite de divers côtés. Bourdelet et Gaudin, avec un cheval chargé de leur part de la prise, se dirigèrent par Harcourt sur la forêt de Lande-Pourrie. Ils entrèrent dans une auberge, laissant leur cheval à la porte. Cinq gendarmes de Caen, ayant à leur tête le brigadier Bourdon,

Digitized by Google

étaient à leur poursuite et les rejoignirent bientôt. Gaudin prit la fuite. Saint-Louis seul, le sabre au poing et trois pistolets à la ceinture, n'hésita pas à les attaquer, essuya sans être touché le feu de leurs carabines et de leurs pistolets, tira lui aussi sans résultat, puis, tombant sur eux à coups de sabre, blessa presque tous les chevaux et quelques-uns des cavaliers, jeta même à bas un de ceux-ci, en l'enlevant par le pied, et sauta lestement sur sa monture ; mais à ce moment, un coup de sabre lui coupa les tendons de la jambe et le mit hors de combat. On le conduisit à Caen. Il ne répondit d'abord aux questions du commissaire du pouvoir exécutif qu'en lui crachant au visage. Mais Coquille-Deslongchamps lui insinua perfidement que quelques-uns des chefs royalistes précédemment arrêtés, Filleul, notamment, commandant de la petite légion d'Aunai, avaient mal parlé de lui. Pour se venger et sans doute aussi pour sauver sa vie, il dénonça lâchement ses anciens camarades. Gaudin fut pris et guillotiné à Angers. Ses révélations faites, Saint-Louis mourut en prison. On crut, sans preuve, qu'il avait été empoisonné. (Comte DE M..., mss. ; — MOULIN, *Mém...*, mss.)

X

INCIDENT PICHEGRU ET DUMOURIEZ. (T. II, p. 210.)

Les brouillons de ces lettres ou notes existent aux Archives du duc de La Trémoille.

Dans la première, le duc constate les bonnes dispositions de Pichegru à l'égard de Dumouriez. « Il est extrêmement porté pour toute espèce de rapprochement, de rapports et de communications avec lui ; mais ne voyant dans ce qui le concerne rien qui nécessite une entrevue dans ce moment, il attendra que le vœu lui en soit exprimé par Dumouriez, et quand celui-ci le jugera nécessaire, il sera disposé à s'y rendre et à se communiquer réciproquement leurs idées, leurs plans et leurs moyens. Parmi ces moyens, ceux que le général Pichegru attacherait le plus d'importance à connaître promptement seraient ceux qui résulteraient d'intelligences actuelles dans l'armée française... Il croit qu'on ne doit montrer en ce moment que des plans calculés sur les chances de la guerre, sans néanmoins que cela empêche de fixer à l'avance ses idées sur les ressources indépendantes de la coopération des puissances continentales, qui pourraient rester dans le cas de leur défection, pour attaquer dans l'intérieur de la France la faction qui l'opprime... Pichegru ne voit pour lui d'autre place qu'à la tête de la partie saine de l'armée française qui voudrait se rallier à lui et se prononcer contre le Directoire. Il pense qu'il serait inutile d'espérer et dangereux de solliciter pour ce que Dumouriez appelle « le plan du Nord ou de la Belgique », l'assistance d'un certain cabinet où l'on ne trouverait sûrement qu'indifférence... Il semble voir dans les organisations militaires

Digitized by Google

plus ou moins parfaites qui existent dans l'Ouest un moyen de diversion plutôt que d'action. »

La seconde, destinée, ce semble, à d'Avaray, est datée de Hambourg, 19 avril 1799. Elle a trait à l'attitude et aux dispositions de Dumouriez que La Trémoille et Frotté, autorisé à cette fin par M. de Thauvenay, de l'ordre du Roi, auraient vu ensemble. (Il y a ici quelque obscurité.) « J'entendis de la bouche de Dumouriez, avec une vive satisfaction, l'abjuration de ses erreurs précédentes et l'expression la plus persuasive de son dévouement pour le Roi légitime et de son zèle ardent pour le rétablissement de la monarchie française sur ses anciennes bases, et de la joie qu'il aurait à se rapprocher de Pichegru avec une abnégation totale de toute autre prétention que celle d'être utile et à lui communiquer ses idées, ses plans et ses moyens. » Il était disposé à voir Pichegru. Il a changé d'avis par des raisons inconnues. « S'il n'a pas encore écrit au Roi, c'est que cet homme a mis sa fierté à ne pas écrire, comme il dit, des protestations vagues, et à n'offrir directement ses services au Roi qu'après s'être préparé et *assuré* les moyens de le servir réellement et utilement de sa tête et de son bras... »

XI

ENLÈVEMENT DE DESTOUCHES. (T. II, p. 258.)

I, II, III, IV. — Lettres de Jubé, chef de bataillon, commandant l'arrondissement de Coutances et Saint-Lô, et du général Roulland, relativement au transport à Granville des munitions qui étaient à Coutances, et qui finalement furent enlevées. (28 novembre 1798 — 13 janvier 1799.)

V. — Frault, capitaine, commandant par intérim de la place et arrondissement de Coutances, au général Roulland (10 février). — La bande des brigands qui ont enlevé Destouches se composait de trente hommes. — « Dans cette affaire, tous les officiers de la garnison se sont comportés d'une manière digne d'estime, tant par leur activité que par leur zèle. Je ne puis donner trop d'éloges aux habitants de cette commune... »

VI. — Jubé au général Roulland (11 février). — « La cohorte scélérate s'était emparée de toutes les issues de Coutances avant que d'y entrer. Des pelotons détachés de trois ou quatre hommes étaient apostés aux portes de tous les fonctionnaires publics, de la gendarmerie et des quartiers de la troupe. Deux forts pelotons d'hommes armés et revêtus d'uniformes nationales (*sic*) marchaient fort en ligne. Deux petites patrouilles détachées, de deux à trois hommes, marchaient à la rencontre l'une de l'autre... La ville était gardée dans toutes les parties... La garde nationale et la troupe se montrèrent fort bien, mais furent très-mal secondées. On ne vit que très-peu de citoyens dans cette affaire... »

Digitized by Google

VII. — Guyardet, commandant l'arrondissement de Granville, au général Roulland (11 février). — « S'il y avait eu de la bonne volonté, les habitants pouvaient de leurs croisées écraser ces monstres... »

VIII. — Général Roulland au général Dufour, commandant la 14e division militaire (13 février). — Il veut faire exercer des poursuites contre les officiers d'artillerie qui avaient fait enlever les munitions. « La garde nationale n'a pas fait son devoir... La commune s'est mise en état de siége par sa conduite... »

IX. — Chef du 4e escadron de gendarmerie au ministre de la guerre (13 février). — « Trente brigands ont forcé la prison de Coutances... »

X. — Avril, général de brigade, commandant provisoirement la 14e division, à ministre de la guerre (16 février). — « Une bande de soixante à quatre-vingts brigands armés, et dont plusieurs à cheval, a forcé la prison et mis en liberté les criminels détenus, parmi lesquels étaient plusieurs brigands condamnés la veille... » Violentes récriminations contre les habitants de Coutances; mise en état de siége demandée et responsabilité envers les victimes.

XI. — Moulin, général en chef de l'armée d'Angleterre, à ministre de la guerre (19 février). — « Faiblesse coupable des habitants. » Il demande que la commune soit mise en état de siége, qu'elle soit imposée à une contribution tant au profit de la République qu'à celui des individus blessés dans l'affaire, de la veuve et des enfants de l'officier des vétérans.

(Arch. de la guerre.)

XII

ÉTAT DE RÉPARTITION DES DIVISIONS, 7 septembre 1799.

(T. II, p. 307.)

Division de Flers. — Total, 1,210 hommes. — Compagnie de Chanu, 100; Flers, 200; La Chapelle, 50; Landisacq, 100; la Lande-Patri, 100; Briouze, 60; Fresnes, 100; Cerisi, 60; Bellou, 100; Sainte-Marie (*sic*), 140; Larchamp, 60; la Ferrière, 140. — Commandant, Durand. — Le Tellier, major; il promet l'emploi utile de 3,000 armes dans les quinze jours de la réception.

Division de Saint-Jean des Bois. — Total, 1,710. — Saint-Jean, 80; Yvrandes, 80; Lonlai, 150; Barenton, 60; Ger, 40; Sourdeval, 100; Tallevendes, 100; Saint-Martin de Tallevendes, 80; Viessoix, 80; Saint-Quentin, 60; Truttemer, 100; Campeaux, 100; Buais, 100; Passais, 100; Saint-Mars d'Égrenne, 100; Mantilli, 100; Saint-Fraimbault, 60; l'Épinai, 80; le Teilleul, 100; Saint-Cyr, 40. — Commandant, le chevalier de la Pivardière. L'état est certifié par lui. Il n'a d'armes que pour 300 hommes; avec des armes, la division s'accroîtrait sensiblement.

Division de Falaise. — Total, 1,425. — Falaise, 4 compagnies de

Digitized by Google

100 hommes chacune; Bazoches-au-Houlme, 100; Pont-Écrepin, 75; Néci, 75; Pont d'Ouilli, 75; Harcourt, 100; Saint-Laurent, 100; Saint-Aignan, 100; Croissanville, 150; Jort, 150; Sentilli, 100. — Commandant, baron de Commarque. Il n'a pas de quoi armer 100 hommes. Les chiffres ci-dessus tripleraient en cas d'arrivée d'un prince.

Division d'Avranches. — Total, 2,687. — Compagnies désignées, la plupart, par les noms de leurs chefs : Lenoir, 150; Finel, 150; *Gustave,* 100; *Necker,* 80; *Saint-Julien,* 70; Alexandre, 80; *La Gatté,* 100; Desmarais, 100; *Dagobert,* 100; *Brin-d'Amour,* 120; *Cœur-de-Roi,* 105; *Cœur-tendre,* 70; Dubois, 100; *Sans-Terre,* 100; *L'Invincible,* 100; *Bacchus* (ou Baceys), 100; Soulâtre, 100; La Chesnaye, 100; Péronne, 70; Romagni, 100; Villedieu et environs, 150; *Verticive,* 150; *Guillaume,* 100; *Cœur-de-Lion,* 100. — Commandant, comte de Ruays. Il pourra porter sa division à 4,000 hommes quand on lui en fournira les moyens.

Officiers des déserteurs. — Letellier; Meunier (a quitté); Marchand; Louis; Le Breton; *Saint-Louis* (en prison); Émery (en prison); *La Grenade*-Mauban; Mauban l'aîné (revenu des hussards de Carnoville où il était maréchal des logis); de Lara; *César;* le *Grand-Hulan; Maurice; Jean;* quelques officiers et sous-officiers de gendarmerie réformés depuis le 18 fructidor.

Une autre note de Frotté, écrite à la même époque, délimite ainsi pour la Manche les commandements des divers officiers.

Chargés de la direction de la correspondance entre Saint-Marcouf et la côte française (Coutances, Granville), d'Asnières et d'Aché; sous leurs ordres, de Labesse. — Ruays, entre Avranches et Mortain. — De Gourville (en prison), la partie gauche de la presqu'île du Cotentin. — La Pivardière, entre Vire, Villers et Saint-Lô. — D'Hugon, Avranches, Granville, Coutances. — Carbonnel, de Coutances et Saint-Lô jusqu'à la presqu'île. — Du Poërier, entre la mer, Bayeux et Saint-Lô.

La même note cite *Jacques-du-Cotentin* comme « un homme plein d'honneur, de dévouement, et qui a fait de grands sacrifices, mais qui, avec grande raison, ne veut pas se compromettre et auquel je ne demanderai de comptes que ceux qu'il voudra bien me rendre; ce qui ne lui serait sûrement pas difficile, car il a dépensé le double de ce que je lui ai remis. » Il s'agit ici de Fermanville. (V. à l'*Organisation,* liv. IX.)

(Arch. de Couterne.)

XIII

GRIGNY A HÉDOUVILLE (*lui seul*). (T. II, p. 367.)

« Nantes, 30 brumaire (21 novembre 1799.)

« Je dois à l'amitié, mon général, les détails que je vais vous donner. J'ai, en ce moment, le cœur navré de ce qui s'est passé à Pouzauges. Un rassemblement commandé par Grignon attaqua une de nos colonnes,

Digitized by Google

la défit d'une manière aussi atroce qu'horrible. Le lendemain, un autre détachement de nos troupes accoste ce rassemblement, fond dessus, en fait un carnage terrible. Grignon, mortellement blessé, déchirait des papiers; les soldats s'en saisissent, les lisent. Un de ces papiers était une lettre de d'Autichamp à Grignon, où étaient ces phrases : « Tiens ton « monde rassemblé. Je te dis ce que m'a écrit Hédouville; en attendant, « j'écris à Delaage pour qu'il ne m'inquiète pas. »

« Les soldats crient à la trahison, arrivent à Travot, lui livrent la lettre; les réfugiés de la Vendée, que vous connaissez et qui entourent le libérateur de la Vendée, rugissent; le général arrive à Nantes, dépose la lettre chez un notaire, s'enferme avec mon divisionnaire. On écrit au ministre; on a l'air très-secret vis-à-vis de moi; il semble qu'on ait découvert la plus vaste conspiration. Cependant, dans la grande ville de Nantes, Travot a répandu la nouvelle; les bruits les plus injurieux à votre réputation circulent; la sottise les répète; la perfidie les propage. Je me tue de dire que le général Travot aurait dû calmer sa troupe en l'assurant qu'il savait de quoi il était question; mais on assure que Travot a rendu le plus grand service à la République par la découverte de cette correspondance qui prouve à l'évidence l'intelligence du général Hédouville et de Delaage avec les chouans. Voilà, mon cher Général, de quelle manière le secret de nos opérations a transpiré, et de quelle manière on l'a interprété.

« Je désirerais bien vous voir. J'aurais bien des choses à vous dire. Il importe à votre mission d'être sûrement secondé; vous ne l'êtes pas dans la 12e division.

« J'ai les mains liées ainsi que la langue. J'aurais contenu tout dans votre sens, comme dans celui du gouvernement. J'ai beaucoup fait depuis la catastrophe de Nantes, mais depuis quinze jours, tout languit ici.

« Au nom de l'amitié et de l'estime que vous me témoignâtes, supprimez cette note, mon général, dictée par le sentiment de tout l'attachement que je vous dois et que j'aurai toute ma vie.

« Gr. »

(Arch. de la Guerre.)

XIV

CONVERSATION ENTRE UN OFFICIER DU GÉNÉRAL HÉDOUVILLE ET MM. DE CHATILLON ET DE BOURMONT. (T. II, p. 400.)

MM. de Chatillon et de Bourmont : — « Monsieur, avant de parler des réponses du général Hédouville aux demandes que nous lui avons faites, nous devons vous parler avec la franchise et la loyauté qu'inspirent ses procédés et sa conduite.

« Nous vous jurons, sur notre parole d'honneur, que notre unique désir est de terminer une lutte sanglante de Français à Français, et de voir le pays que nous occupons heureux, même au détriment de nos

Digitized by Google

propres intérêts; mais nous voulons une garantie de cette nouvelle pacification, et nous demandons au gouvernement un acte ostensible qui nous mette par la suite à l'abri des vexations qui pourraient amener de nouveaux événements semblables à ceux qui nous ont pour la plupart forcés à reprendre les armes.

« Le général Hédouville nous dit que le gouvernement ne traitera pas. C'est cependant le seul moyen de nous garantir mutuellement nos intentions, d'assurer par l'accord de tous les chefs la remise entière des armes de l'armée royale, et de prouver aux habitants de cette grande partie de la France, qui, à elle seule, formerait un peuple important, que le gouvernement qui traite avec eux assurera leur tranquillité.

« Il est impossible que le gouvernement ne croie pas à l'existence d'une armée royale. Nos succès, notre union, la discipline de nos soldats, notre organisation bien différente de ce qu'elle était dans la première guerre, où les chouans, toujours décousus, ont agi séparément, commandés par des chefs qui ne s'entendaient pas, qui avaient peu de moyens, peu de ressources, et qui jamais ne sont sortis de leurs arrondissements respectifs. Aujourd'hui, ce qui se voit a surpassé mon espérance : la facilité de nous réunir, les coups d'audace qui nous ont réussi, le secret qui a présidé à nos opérations, une organisation qui a fort peu coûté et qui va être complétée, la certitude de votre faiblesse, l'assurance de ne manquer jamais de vivres et de munitions, notre manière enfin d'administrer le pays et de nous conduire envers ceux mêmes qui nous sont désignés comme jacobins et nos ennemis, et nos prisonniers, toutes ces raisons donnent à notre parti une consistance qu'il est impossible de nier, et (nous le répétons) le seul moyen de faire rentrer à l'instant tout dans l'ordre, c'est d'entendre les propositions des chefs réunis par l'organe de deux ou trois d'entre eux, et d'assurer par un traité les justes réclamations que chaque parti se croit en droit de faire...

« Nous sommes las de faire la guerre et de faire couler le sang français pour les puissances coalisées et les Anglais que nous détestons comme de vils assassins. Nous avions un but; il nous serait difficile peut-être d'en approcher sans employer leur secours; nous sommes Français, et nous répugnons à faire le malheur de notre patrie pour eux qui ne veulent que la déchirer et amener la dissolution de la France, en mettant les armes à la main à la moitié de ses enfants contre l'autre moitié[1]. La gloire de notre patrie nous touche avant tout. La nouvelle révolution nous promet un ordre de choses stable, et nous sommes tous persuadés qu'on doit faire la paix dans l'intérieur pour l'avoir au dehors[2].

[1] Bourmont, détenu dans la citadelle de Besançon, en l'an XI, exprimait avec force les mêmes idées : « Les Anglais voulant faire un débarquement et ayant proposé à des royalistes pacifiés de les seconder, ceux-ci ont répondu qu'ils s'armeraient contre les Anglais, s'ils s'avisaient de débarquer. » (*Mémoire* au Grand Juge, 15 fructidor; Arch. nat., F[7], 6232.)

[2] Il n'y a pas de trace, dans cette pièce, de la courtisannerie obséquieuse dont le premier Consul était déjà l'objet; sa personne est même laissée en dehors avec une certaine affectation.

Digitized by Google

« Du moment où l'armistice aura lieu, nous rassemblerons nos divisions le plus loin possible de vos cantonnements...

« Pendant l'armistice, nous ferons poursuivre nous-mêmes les fuyards, les voleurs et ceux qui, ne s'étant pas rendus à leurs rassemblements, pourraient inquiéter les communications et nuire à la sûreté des routes. Il y a peine de mort (et deux exemples ont déjà été faits) pour ceux qui arrêteraient une voiture, un voyageur, et pilleraient l'habitant...

« ... Nous désirerions que le général Hédouville pût demander au gouvernement d'arrêter la marche de ces troupes aux environs de Paris, ou, si elles l'avaient dépassé, qu'il veuille bien les laisser stationner aux premières limites de son commandement... L'espace de huit jours convenu pour s'avertir, en cas de reprise d'armes, suffirait pour ordonner la marche de ces troupes et les faire arriver à leur destination primitive.

« Pendant l'armistice, nous désirerions qu'il ne fût fait de part et d'autre aucune proclamation. Nous le promettons de notre côté. Cette guerre de plume, pour n'être pas aussi dangereuse que l'autre, ne fait quelquefois pas moins d'effet, et il est à souhaiter qu'au moment de redevenir un même peuple, on oublie des dénominations odieuses, répétées par les deux partis, et qui ne pourraient qu'aigrir des esprits disposés à la paix.

« Sitôt l'armistice conclu, je promets que nos rassemblements resteront immobiles et ne se rapprocheront pas des limites que se seront fixées les cantonnements républicains. Nous y entretiendrons la police la plus sévère, et nous ferons marcher sur les fuyards et sur les mauvais sujets qui pourraient par un coup de fusil détruire en un instant l'harmonie qui doit régner pendant la suspension.

« Je vous jure que j'ai l'horreur de la guerre que je fais. Lorsque je suis venu dans ce pays, il était à moitié insurgé par les vexations de quelques administrations. Vos troupes marchaient, le péril était pressant; j'ai fait insurger l'autre moitié pour sauver le tout; mais à présent, je mets tout mon bonheur dans la certitude de la paix. J'ai vu séquestrer, vendre mes biens; je n'ai plus rien; je préférerais être réduit à la nécessité de mendier mon pain que d'aller demander des secours à l'Angleterre et aux princes. J'ai près de soixante ans[1]. Je n'ai plus longtemps à vivre; mais je veux finir mes jours dans ma patrie: on me fusillera plutôt que de me forcer d'en sortir.

« Croiriez-vous que ceux-là mêmes qui nous faisaient le plus de mal avant la guerre étaient, la plupart, ceux qui nous avaient servis et alimentés pendant la première guerre? Ils sont actuellement réfugiés: ils entourent les généraux pour demander des troupes et des cantonnements, et cependant, quelques-uns de ces hommes nous servent encore et nous envoient des villes, à l'abri de leur jacobinisme reconnu,

[1] Le vieux Châtillon semble ici parler seul : « J'ai près de soixante ans... »

Digitized by Google

les effets que nous leur demandons. Ceux qui sont restés chez eux n'ont éprouvé aucun mauvais traitement; ceux qui reviennent sont accueillis. J'ai toujours cherché à me faire estimer, même de mes ennemis. »

L'officier envoyé par le général Hédouville. — « Je me suis constamment renfermé dans les termes de la réponse du général Hédouville :

« Le gouvernement ne traitera pas; il ne reconnaîtra jamais d'armée royaliste.

« Il veut donner et non faire la paix; il acceptera la soumission de chacun des chefs; mais il ne reconnaîtra jamais leur réunion.

« Il n'entend non plus faire aucun échange de prisonniers.

« Le général Hédouville ne peut ni ne doit arrêter la marche des troupes; mais il promet qu'elles ne seront pas réparties tant que durera l'armistice. On peut s'en rapporter, pour l'exécution de tous les articles accordés par lui, à sa parole, parce qu'il n'agira que d'après les ordres et les pouvoirs qui lui ont été donnés par le gouvernement. »

XV

DISGRACE DE HÉDOUVILLE. (T. II, p. 401.)

Nous avons publié dans la *Revue de l'Anjou*, 1885[1], d'après les Archives de la guerre, les pièces relatives à cet incident.

Clarke au citoyen Gérard Lacuée.

« 5 janvier 1800.

« ... Je viens, d'après l'ordre du premier Consul, d'écrire au général Hédouville. Je crains que ma lettre ne lui paraisse pas assez officielle; cependant, pour moi, elle l'est pleinement, et, sans doute, elle le serait pour vous. Je pense que cette prolongation de pourparlers et de réunions de chefs de chouans ne peut avoir aucun but qui nous soit favorable, et à force de rechercher la paix, nous leur donnerons peut-être l'envie de ne pas la faire. Ainsi donc, plus de démarches pacifiques, si elles nous exposent à voir déconsidérer le gouvernement, si elles font disparaître la dignité nationale et le respect qu'on doit nous porter. Plutôt la guerre, l'affreuse guerre civile, que cet avilissement qu'il est impossible de souffrir! Mais pour la faire, cette guerre, en se déterminant à l'entamer, il faut être bien résolu à y mettre de la vivacité, de l'activité, de l'énergie. Pour empêcher les chouans d'être méchants, il faut être plus méchant qu'eux...

« Voici un beau moment pour le général Hédouville; c'est à lui d'en profiter, sous peine de perdre toute la gloire qu'il s'est acquise jusqu'ici.

[1] Et non pas dans la *Revue du Maine*, comme il a été indiqué par erreur aux pages 405 et 412 ci-dessus.

Digitized by Google

S'il veut être toute sa vie soutenu par les hommes qui composent le gouvernement en ce moment, il faut qu'il agisse avec promptitude, avec hardiesse, avec vigilance. On ne lui pardonnerait point de rester dans son quartier général : il faut qu'il soit partout... S'il n'a pas de succès, le gouvernement pensera qu'il y a de sa faute, car tout ce qu'il pouvait lui raisonnablement demander, il l'a obtenu... »

Clarke à Hédouville.

« 9 janvier.

Envoi du chef de bataillon Dalton « pour lui faire connaître l'extrême impatience qu'on a ici de voir finir la guerre des chouans... On a toujours pensé que le moyen employé des pacifications ne pourrait la terminer...

« On s'attend ici que, le 26, vous aurez pris vos mesures de manière à ce que les révoltés soient culbutés sur tous les points et que les communes qui leur servent d'appui, et qui sont les plus coupables, seront ou désarmées, ou punies, ou même brûlées, afin de faire des exemples qui intimident celles qui seraient tentées de les imiter... »

Clarke à Hédouville.

« 10 janvier.

« ... Les départements dans lesquels vous commandez, et qui sont chouannés, seront mis hors de la Constitution par une loi solennelle, et un règlement qui se discute actuellement au Conseil d'État vous donnera une latitude infinie; n'oubliez pas que vous avez, dès à présent, tous les pouvoirs.

« Plusieurs journaux annoncent que vous êtes rappelé. Cette nouvelle absurde est absolument sans fondement. — Elle ne doit vous donner aucune espèce d'inquiétude... »

Bonaparte au général Brune.

« 14 janvier.

« ... Le général Hédouville remplira très-bien le poste de votre chef d'état-major ou de votre premier lieutenant. Il connaît très-bien les individus et les localités, mais il n'a pas assez d'énergie ni assez d'habitude de diriger de lui-même les opérations militaires, pour pouvoir commander en chef... »

Clarke à Hédouville.

« 14 janvier.

« Al. Dalton et Lacuée sont arrivés il y a quelques heures, mon cher général. Je ne peux vous cacher que le premier Consul Bonaparte a été

Digitized by Google

extrêmement mécontent du nouveau délai que vous avez accordé aux chefs des révoltés. Il était d'autant plus désastreux qu'il compromet des négociations avec l'Angleterre et avec d'autres puissances. D'ailleurs, la proclamation du gouvernement, connue de toute la France, ainsi que toutes les lettres qui vous avaient été écrites depuis qu'elle a été publiée, en un mot, tout vous interdisait d'accorder ce délai. J'ai aujourd'hui à vous annoncer que le général en chef Brune est nommé pour vous remplacer dans le commandement de l'armée d'Angleterre, qui prendra désormais le nom d'armée de l'Ouest. Ce général part demain. Je suis on ne peut plus fâché que l'arrivée d'Alexandre Dalton, qui avait précédé vos conférences de Candé, n'ait pu vous faire changer d'avis en vous faisant insister sur le renouvellement des hostilités pour le 26.

« Le général Brune a paru désireux de vous conserver comme chef de l'état-major de l'armée de l'Ouest. On m'a demandé si vous accepteriez ce poste; j'ai en quelque sorte répondu de votre acceptation..., et je n'aurais pas pris cette démarche (*sic*) sur moi si j'avais été moins connu de vous et si je n'avais pas été certain que, dans le cas où vous n'accepteriez point, le gouvernement, forcé de motiver votre rappel sur la violation de ses ordres et de le faire devant la France, n'eût été dans l'obligation de vous causer des désagréments...

« *P. S.* — Je remplis un bien pénible devoir en vous écrivant la présente. »

Dupont, directeur du dépôt de la guerre, à Hédouville.

« 15 janvier.

« Le général Brune est, mon cher général, nommé au commandement de l'armée de l'Ouest. Le ministre désire que je vous engage à rester à l'armée comme lieutenant général en chef de l'état-major; ce que je remplis ici est son ordre. Quelle que soit votre détermination, vous ne pouvez douter de l'intérêt qui ne cessera de vous encourager. Je n'ai su qu'hier, à quatre heures, votre remplacement, qui était également ignoré du ministre. »

(Arch. nat. et Arch. de la guerre.)

Digitized by Google

XVI

DÉSARMEMENT DE BOURMONT. (T. II, p. 424[1].)

Premier Consul au général Hédouville.

« 13 février.

« ... Bourmont nous joue; il n'a rendu ni ses canons ni ses armes. Donnez l'ordre aux généraux qui commandent au Mans et à Laval de réunir leurs troupes et de marcher contre ce rebelle. Le général Brune va vous envoyer de Nantes 2,000 hommes; le général Gardanne a ordre de faire partir pour Laval une colonne de 1,500 hommes. Elle sera à vos ordres. Coordonnez le mouvement de toutes ces troupes. Faites connaître à Bourmont qu'il ait à rendre ses canons, vingt-quatre heures après votre sommation à cet effet, et 3,000 fusils, trois jours après. Sur sa réponse négative, mettez-vous à la tête de vos troupes et ne quittez vos bottes que lorsque vous l'aurez détruit... »

Le même au général Lefebvre (13 et 14 février). — Instructions dans le même sens.

Clarke à Hédouville.

S. d. (13 ou 14 février.)

« Enfin, mon cher Général, l'occasion vous est offerte par le premier Consul de faire voir aux ennemis de la République que, si vous avez su prendre des mesures paternelles pour ramener le calme et le bonheur dans les départements portés à l'insurrection, vous savez aussi punir le manque de foi et cette rage désorganisatrice que soldent, à leur éternelle honte, nos ennemis les plus acharnés, les Anglais. — Bourmont, en n'opérant pas son désarmement, en conservant les canons que lui a envoyés Georges, doit cesser de pouvoir prétendre à votre indulgence. C'est en ce moment, mon cher Général, que vos amis et vos ennemis vont avoir les yeux ouverts sur vous; vos amis, pour suivre avec confiance vos marches rapides et successives contre les rebelles, et vos combinaisons multipliées pour ne leur donner aucune relâche et pour les anéantir; vos ennemis, pour tirer parti contre vous de la moindre hésitation de votre part, de la moindre lenteur, pour vous accuser de complicité avec ceux que vous devez combattre... »

Bourmont à Hédouville.

« 16 février.

« ... Votre sommation d'hier vient de m'être remise. Je me hâte, Général, de vous représenter : 1° qu'il m'est impossible de trouver en vingt-quatre heures les personnes qui ont dû cacher ceux des canons

[1] Les lettres de Hédouville manquent, mais celles de Clarke permettent d'en deviner le sens.

Digitized by Google

pris au Mans qui me sont restés; 2° qu'il faudrait plusieurs jours de travail pour les retirer des rivières où ils ont été jetés et les faire conduire dans une des villes que vous indiquez; 3° que, n'exerçant plus aucune autorité, je ne puis me faire livrer 3,000 fusils dans trois jours par des hommes qui considèrent leur arme comme la plus chère de leurs propriétés... Je vous prie, Général, au nom du repos et du bonheur de mon pays, de ne faire arrêter personne avant que j'aie informé le Gouvernement de l'état actuel des départements ci-dessus mentionnés, et que le premier Consul ait donné ses ordres..., et de vouloir bien m'autoriser à me rendre sur-le-champ chez le ministre de la guerre, pour présenter par lui au gouvernement la position des campagnes et les moyens que je crois propres au bonheur des départements de l'Ouest... »

Clarke à Hédouville.

S. d. (vers le 18 février)

« ... Avant de recevoir les ordres du premier Consul, vous vous étiez déterminé à donner à Bourmont une autorisation de se rendre à Paris Il y est arrivé. Je l'ai présenté au premier Consul, qui lui a parlé avec beaucoup de franchise et lui a conseillé de vivre en citoyen paisible. Bourmont lui a paru déterminé à se conformer à cet avis et à se fixer ici, mais il n'en est pas moins indispensable, quelles que soient ses intentions particulières, de le tenir dans l'impossibilité de réorganiser la guerre civile dans l'arrondissement où il a commandé, et c'est au désarmement complet de ces contrées qu'est attachée leur tranquillité future. Sans le désarmement, la soumission actuelle des chefs n'offre aucune garantie pour l'avenir...

« Le premier Consul vous recommande donc de vous attacher particulièrement au désarmement. Bourmont a promis de se bien conduire. La mort de Frotté et de ses complices n'a pu que faire une forte impression sur lui, et la punition de ce chef acharné contribuera sans doute à l'entière pacification des départements de l'Ouest... »

Clarke à Hédouville.

« 21 février.

« Votre lettre du 27 pluviôse m'afflige, mon cher Général. Je ne pouvais m'attendre à en recevoir une semblable d'un ancien ami. — Vous vous récriez sur ce que je vous ai mandé que vos ennemis disaient (dans une hypothèse que j'établissais dans ma lettre) que vous étiez de complicité avec les chouans. — Mais ignorez-vous que tout ce qu'il y a d'exalté en France tient des propos semblables depuis longtemps sur votre compte?... Ou me rangez-vous parmi vos ennemis?... La lettre que je vous écris (*sic*) de la part du premier Consul et celle de Bourmont que j'y joins, vous instruisent suffisamment de ce qu'on pensait (lorsque je vous écrivis) *de cet homme*, auquel vous avez promis au nom du gouver-

Digitized by Google

nement, qu'il serait traité comme d'Autichamp et Châtillon, et qui, après avoir reçu cette promesse, s'appelait encore Comte, scellait avec les trois Fleurs de Lys et menaçait un général en chef républicain.

« Ce que vous me mandez sur vos intentions, mon cher Général, est au moins inutile pour moi qui n'ai jamais cessé de leur rendre justice. Quant à ce que vous ajoutez sur la reconnaissance, je pourrais émettre les mêmes propositions que vous-même... »

Bourmont à Hédouville.

« 21 février.

« Le citoyen Paultre, votre aide de camp, vous aura dit sans doute combien j'avais été satisfait des dispositions du Consul pour nos départements. Les moyens de persuasion seront, j'espère, les seuls que vous soyez obligé d'employer, et je me félicite de vous voir chargé de ramener le bonheur et de consolider la paix dans l'Ouest... »

Extrait de l'Éloge de Hédouville prononcé à la Chambre des pairs par Bourmont, le 10 *juin* 1825.

« ... Neuf jours après la signature de la paix pour la province du Maine, le 15 février, j'allai à Angers. Le général Hédouville venait de recevoir du premier Consul l'ordre de me poursuivre à outrance, si je ne lui faisais remettre sur-le-champ les pièces de canon que j'avais prises et sous trois jours trois mille fusils. Je refusai de rendre ni canons ni fusils; et le général Hédouville n'hésita pas à me donner un passe-port pour Paris, et à représenter au premier Consul qu'il ne pouvait ni me faire arrêter, ni me poursuivre, sans manquer à la foi promise, et que cette considération ne lui permettait pas d'exécuter ses ordres à mon égard.

« Il faut se reporter au temps où ceci se passait pour apprécier combien il y avait de courage dans cette loyale façon d'agir; s'il se fût trouvé ailleurs des caractères aussi loyaux, mon digne ami, le comte Louis de Frotté, de si honorable mémoire, n'aurait pas été victime d'ordres semblables à ceux qu'avait reçus le général Hédouville à mon égard. »

Nous avions également publié, dans la *Revue du Maine,* 1885, d'après les Archives de la guerre, un état non daté, mais dressé très-peu de temps après la pacification, qui fait connaître les demandes, les vues particulières de chacun des chefs royalistes, les promesses qui leur avaient été faites et sur la foi desquelles ils s'étaient soumis. Nous en extrayons ce qui concerne la Normandie.

« Bourmont dénonce les faits suivants : des chouans ont été arrêtés quoique munis de passe-ports. — Des chefs munis de passe-ports ont été arrêtés et fusillés sur la route, par des colonnes du général Avril. — Un autre chef a été arrêté par le général Guidal qui lui demande 3,000 francs. — Le citoyen Le Chandelier, après avoir rendu ses armes, se rendant à Mortagne, a été arrêté. On devait le conduire à Orléans. La crainte d'être fusillé l'a obligé de s'enfuir. On lui a pris quatre montres et

Digitized by Google

933 francs. — Le général Avril a promis 2,400 francs à celui qui tuerait le citoyen Châteauneuf, adjudant général, qui avait rendu les armes.

« Frotté (Perdriel) demande la liberté de son frère Jean Frotté, détenu à Alençon, quoique soumis, et la permission pour lui de venir à Laval.

« Bruslart demande la liberté des prisonniers détenus à Versailles, et la sûreté de Filleul et de ses compagnons arrêtés dans un endroit où ils s'étaient cachés. »

XVII

TÊTES A PRIX. (T. II, p. 469.)

La question du droit que peuvent avoir les nations civilisées de mettre à prix la tête d'un ennemi, soit dans la guerre, soit même dans un intérêt de préservation sociale, a été plus d'une fois débattue. Elle l'avait été à propos de certaines promesses faites par l'autorité militaire en Algérie, et notamment de la mise à prix de la tête de Bou-Aména[1]; elle a été reprise dans ces derniers temps, avec une grande vivacité, à l'occasion de la mise à prix des têtes d'Osman-Digma, d'Olivier Pain, notre compatriote, et de Riel, au Canada, par les généraux anglais[2]. L'opinion publique s'est énergiquement soulevée dans le Parlement britannique et dans la presse européenne contre ce procédé digne des temps et des peuples barbares[3]. Au moyen âge, dans les guerres d'Italie, où les provéditeurs de Venise mettaient à prix la tête de Charles VIII, et jusqu'au dix-septième et même au dix-huitième siècle, on avait eu moins de scrupules; les Chinois, en mettant à prix celle de nos nationaux, n'avaient surpris personne : la barbarie restait fidèle à elle-même.

L'histoire de la Révolution offre malheureusement de nombreux exemples de ce genre.

En voici quelques-uns recueillis, parmi beaucoup d'autres, au cours de la composition de ce livre.

Marat demandait avec insistance que l'on mît à prix la tête des Capet. (*Lettre à ses collègues de la Convention*, 4 juillet 1793; catal. Chambry, 1881, n° 418; — Cf. Fournel, *Rev. de la Révolution*, t. III, p. 337.)

Aux Jacobins, la mise à prix de la tête de La Fayette était réclamée avec frénésie. (*Rev. de la Révolution*, t. V, p. 153, 155.)

Après l'échauffourée du Vivarais, nombre de têtes furent mises à

[1] Journaux du commencement de juillet 1881.

[2] Journaux de mars 1884; mai, juin, août, septembre 1885. Les anarchistes ayant promis 250,000 francs de la livraison du prince de Galles, mort ou vivant (février 1885), on n'a pas manqué d'y voir une sorte de réplique.

[3] Journaux de septembre 1884. — Guelle, *Précis des lois de la guerre*, t. I, p. 93, et Lanfrey, *Histoire de Napoléon*, t. I, p. 78, s'étaient prononcés dans le même sens.

Digitized by Google

prix ; les récompenses variaient de 600 à 6,000 francs. (Ernest DAUDET, *Hist. des conspirations royalistes du Midi*, p. 231, 288, 302 ; — Simon BRUGAL, *Les Camps de Jalès*, dans la *Rev. de la Révolution*, 1884-85.)

La Convention aurait offert, — chiffres bien suspects, — 300,000 francs de celle du baron de Batz, l'incorrigible *sauveteur* du Roi et de la Reine (*Figaro*, 25 mai 1885); 100,000 francs de celle de Dumouriez (3 avril 1793).

Mais c'est surtout dans les insurrections de l'Ouest que l'on recourut, à diverses époques, sans grand succès il est vrai, à l'emploi de cet indigne moyen.

Dès 1793, la jeune tête de Billard était tarifée à 1,200 francs. Plus tard, elle monta à 10,000 francs, sans compter la croix d'honneur et l'avancement promis au meurtrier, si l'on s'en rapporte à lui. (*Mémoires*, t. I, p. 18 ; t. II, p. 293 ; t. III, p. 142.)

Celle de Moulin, qui doit se faire ici quelque illusion, aurait été portée à 100,000 francs. (*Mémoires*, mss.)

Des deux héroïnes vendéennes, l'une, Renée Bordereau, prétend que l'on aurait promis 40,000 francs de sa tête (*Mémoires*, p. 53); l'autre, Françoise Desprez, beaucoup plus modeste, 300 francs seulement de la sienne (*Détails historiques sur ses services*, 1817, p. 15).

Lequinio (*Guerre de la Vendée et des Chouans*, an III, p. 35) préconise « la mise à haut prix des ci-devant nobles et ci-devant prêtres ».

La tête de Rochecot aurait été payée 50,000 francs aux époux Richard, ses amis et ses confidents. (BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE, p. 123.)

De celle de la Frégeolière, on aurait offert 3,000 francs. (*Ibid.*, p. 105 ; — PORT, *Dict.*, v° BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE.)

De celles de Sapinaud de la Verrie, de Pontigny (*Candide*), de Castetz de Grandmaison, des chiffres que nous ne pouvons préciser. (*Notices sur MM. de Sapinaud*, en tête des *Mémoires de Madame de Sapinaud*, p. 14; — SAVARY, t. IV, p. 309; — *Légitimité*, t. II, p. 823.)

De celle de Boisroussel, commandant en second de la division de Flers, 3,000 francs. (Renseignements particuliers.)

De celles de Francheville, Dessy, Berthelot, Colas-Durescoz, Puisaye, Boishardy, Boisguy et quelques autres chefs de chouans, 3,000 francs chacune. — « Pour tous autres chefs en second de ceux-ci et pour leurs agents secrets, une somme proportionnelle à l'importance de l'individu livré. » L'affiche officielle existe. (*Proclamation* des représentants Boursault, Bollet, etc.; Rennes, Vatar, 3 et 26 vendém. an III, plac. in-fol.)

De celle de Châteauneuf, après sa soumission, 2,400 francs.

Hoche lui-même n'avait pas reculé devant cet expédient si peu digne de lui. Il écrivait à Delaage, le 26 novembre 1795 : « Charette à 6,000 louis d'or..... Promettez-les et donnez-les à quiconque le prendra mort ou vif. (SAVARY, t. VI, p. 64; — Abbé DENIAU, t. V, p. 424.) Hoche, en l'an IV, conseillait également « de faire enlever les chefs des rebelles soit

Digitized by Google

à prix d'argent, *soit autrement* ». (Du Chatellier, *Correspondance inédite des généraux Travot et Watrin,* 1876, p. 8.)

Enfin, la tête de Frotté avait eu, déjà, l'honneur d'être signalée par la police directoriale comme digne d'être achetée et chèrement payée. « Il serait important d'employer tous les moyens possibles pour se débarrasser de Frotté, qui jouit de la plus grande confiance. Si ce chef audacieux, fort adroit et très-instruit de ce genre de guerre, était détruit, ses masses abandonneraient le reste du parti. Il y aurait de l'économie » — économie est sublime! — « à promettre une forte récompense à ceux qui apporteraient sa tête. On lui soupçonne le dessein de s'emparer d'un port de mer pour favoriser un débarquement. Ce chef peut se rendre aussi redoutable que Charette. » (*Bulletin* de police générale, 24 octobre : Arch. nat.)

Dans la fameuse loi sur les otages, du 12 juillet 1799, des récompenses de 200 à 600 francs et de 300 à 2,400, suivant l'importance des personnages, étaient promises à ceux qui procureraient « l'arrestation d'un émigré, d'un prêtre déporté rentré ou sujet à la déportation, ou d'un individu faisant partie des bandes d'assassins ».

En 1800, 1801 et 1804, la tête de Georges fut mise à prix à 24,000 francs par le général Simon et Fouché, et par le premier Consul lui-même. (Comte de Martel, *Les historiens fantaisistes; La pacification de l'Ouest,* p. 352 et suiv., et *La Conspiration de Georges,* p. 4 et 84; — *Correspondance de Napoléon,* t. VI, p. 416, et t. IX, p. 322; — Forneron, *Les Émigrés.*) Ce dernier historien affirme que les fonds destinés à payer le meurtre auraient été déposés à l'avance chez un banquier. (*Correspondant,* 25 octobre 1887.)

L'arrestation de Charles d'Hozier fut payée 12,000 francs; celle de Georges 48,000 francs; celle de Pichegru 100,000 francs. (*Les derniers jours du Consulat,* p. 210.)

Sous l'Empire, en 1809, Napoléon mit à prix, à l'étranger, la tête du major prussien Schill (Guelle, *Les lois de la guerre,* t. I, p. 93), celle d'André Hofer, le courageux chef des insurgés tyroliens (*Biographies*), et de bien d'autres, sans doute; à l'intérieur, dans l'Ouest, celle du baron d'Aché, dont nous avons raconté la tragique histoire, et celle de François Morin, en 1813, à 10,000 francs. (Muret, t. V, p. 371; — *Le Capitaine sans façon,* par Gilbert Augustin-Thierry; — Lepelletier, *Hist. du Maine,* t. II, p. 526; — *Mémoires* de Morin, p. 24.)

Il y eut, de l'autre côté, de fâcheuses et non moins condamnables représailles.

Ainsi, la tête de Hoche aurait été mise à prix par l'Agence royale. (Beauchamp, t. IV, p. 321; — Puisaye, *Mémoires.*)

Celle de Napoléon lui-même, — quoique Louis XVIII eût repoussé avec une noble indignation l'offre de le poignarder, — le fut au retour de l'île d'Elbe. Non-seulement les alliés le mirent au ban (Guelle, t. I, p. 94; — *Catal. d'autogr.,* Étienne Charavay), novembre 1881, n° 183),

Digitized by Google

procédé répudié par les lois de la guerre, mais des fonctionnaires trop zélés prirent sur eux d'en faire autant : des conseils généraux, en Normandie, s'associèrent à ces odieuses provocations. Les pages qui contenaient les résolutions arrêtées et les primes offertes par l'un d'eux ont disparu du registre des délibérations, arrachées par des mains peureuses ou indignées. Les signataires étaient pourtant d'honnêtes gens, mais égarés par le fanatisme politique.

Est-il vrai qu'en 1832 on ait mis à prix la tête de différents chefs de chouans du Maine : Pont-Farcy, Gaullier, Pignerolles, Bouteloup, Tilly, Montfranc, Royer, Bordigné? L'abbé Deniau, t. VI, p. 662, et Lepelletier, t. II, p. 612, l'affirment. Lepelletier habitait le Mans; il était à même de bien connaître ce qui se passait dans le pays; nous voudrions douter de l'exactitude de son allégation.

Il paraît, du reste, que les primes de dénonciation auraient été souvent employées contre les criminels de droit commun, notamment en Corse, et un journal autorisé, *les Débats*, à propos de l'affaire Barrême, conseillait d'y recourir (22 mars 1887).

XVIII

PROCÈS-VERBAL DE PERQUISITION. (T. II, p. 487.)

« Le 27 pluviôse an VIII de la République française une et indivisible (16 février), sur les trois heures du matin,

« L'administration centrale de l'Orne s'est réunie chez le citoyen Chambarlhac, général de brigade, commandant les troupes détachées dans le département de l'Orne, en conséquence de son invitation. Ce général lui a annoncé l'arrestation de sept chefs de rebelles qui sont MM. Frotté, Verdun, Hugon, Casimir, Florent, Comargues (*sic*), Pascal.

« Les effets dont ces chefs étaient porteurs au moment de leur arrestation nous ont été représentés, et, sur la demande du général Chambarlhac, la description en a été faite et l'état en a été dressé comme il suit :

« Ceux appartenant à M. Frotté sont une montre en or, 18 pièces de 24 francs, un écu de 3 francs, 2 pièces de 6 francs, 3 médailles, une boîte à poudre, un stylet, un couteau, un canif, un tire-bouchon, une croix de Saint-Louis, 2 éperons argentés, un pistolet de poche avec sa bayonnette.

« Ceux appartenant à M. de Verdun sont une montre en argent à savonnette, un portefeuille garni de papiers, lequel a été scellé du cachet de l'administration et de celui du général, et dont à ce moyen n'a été fait autre description, un paquet de fleurs de lys en drap jaune, un couteau, des crochets à bottes, 2 petites brosses à nettoyer les dents, 13 pièces en or de 48 francs, 3 pièces de 6 francs, une de 3 francs, 3 pièces de 24 sous, une de 15 et 4 pièces de six liards.

Digitized by Google

« Ceux appartenant à M. d'Hugon sont 9 pièces de 48 francs, une montre en argent à savonnette, un canif, un stylet, une tabatière de cuir garni (*sic*) en argent, un petit portefeuille contenant quelques papiers, lequel a été scellé du cachet de l'administration et de celui du général, dont à ce moyen il n'a été fait autre description, un cachet armorié, un couteau.

« Ceux appartenant à M. Casimir sont une écritoire en cuir, un peigne, un canif, un couteau.

« Ceux appartenant à M. Saint-Florent sont une montre en or à savonnette avec chaîne et clef de même métal, 5 pièces d'or de 24 francs, 5 de 48 francs, 42 francs en écus de 6 francs, une pièce de 24 sous, 4 de 6 sous, et 15 pièces de 6 liards, un couteau, un portefeuille doublé en soie, contenant quelques papiers, lequel a été scellé du cachet de l'administration et de celui du général, dont à ce moyen il n'a été fait autre description.

« Ceux appartenant à MM. Comargues et Pascal sont une écritoire en cuir, un rasoir, une gaîne, une petite bourse en cuir, un couteau, une montre d'argent à savonnette, une montre en or avec 3 cachets armoriés, 2 fleurs de lys en drap brodées en or, plusieurs autres fleurs de lys en drap jaune, un petit registre blanc, 2 portefeuilles contenant des papiers, lesquels ont été scellés du cachet de l'administration et de celui du général, dont à ce moyen il n'a été fait d'autre description.

« Dans une valise de cuir, un caleçon de futaine, une cravate de mousseline blanche, une paire de chaussettes en fil, 3 paires de chaussons, un gant de poil de lapin, une cravate de mousseline rayée, un mouchoir de poche et un gilet de casimir.

« Il a été trouvé de plus sur les personnes dénommées, une paire de pistolets d'arçon qui nous a paru de fabrique anglaise, 5 sabres, une croix de Saint-Louis; un de ces sabres et la croix de Saint-Louis sont restés aux mains du général Guidal; il avait été également saisi sur eux, 7 doubles pièces de 24 francs en or, 4 écus de 6 francs, une pièce d'argent étrangère, 3 pièces de 60 centimes, 16 pièces de 7 centimes et demi, une pièce de 5 centimes, un liard.

« Tous lesquels objets sont restés aux mains du général Chambarlhac et ont été renfermés dans un carton, sur lequel ont été apposés les cachets de l'administration et du général.

« Fait et arrêté, lesdits jour et an, et signé double, l'un desquels a été remis aux mains du général Chambarlhac et l'autre est resté à l'administration centrale. CHAMBARLHAC; — JOSELLE; — VANGEON; — DESHAYES; — LEVÉ; — DELESTANG; — THOMAS, *commissaire*. »

(Arch. de l'Orne.)

Cette valise renfermant des objets de toilette avait dû être saisie à l'hôtel de Bretagne; assurément les chefs royalistes ne l'avaient pas emportée chez Guidal.

On voit que les administrateurs opéraient en dehors des prisonniers,

Digitized by Google

et qu'ils ne peuvent au juste indiquer sur lesquels d'entre eux auraient été enlevées certaines armes et certaines sommes d'argent. Guidal s'était déjà emparé de la croix et du sabre de Frotté, et en restait saisi. Les portefeuilles avaient pu être fouillés et aucune garantie n'avait été prise pour en constater le contenu.

On fit circuler le bruit qu'on avait saisi sur Frotté des papiers importants que la prudence ne permettait pas de publier. C'était un mensonge de la police. Elle imprima cependant quelques pièces. Voici deux lettres que nous supposerions plutôt avoir été saisies au château de la Chaux, le 6 février, dans les papiers de Commarque. Elles figurent dans le *Journal des hommes libres,* 1er et 2 ventôse, devenu depuis le 18 brumaire l'organe officieux de Fouché. Sont-elles bien authentiques? Il est permis d'en douter. La première serait l'œuvre d'un membre des agences royalistes; la seconde, celle d'un espion de haut rang, prenant tous deux vis-à-vis de Frotté un ton maussade et presque insolent.

Saint-Hilaire à Frotté.

« Je ne sais, Monsieur, si l'on peut attendre raisonnablement quelque succès des mesures incomplètes, décousues, sans suite, que je vois prendre partout. Croit-on que c'est avec des prétentions aussi ridicules que celles de certains chefs de partis que l'on servira efficacement celui du Roi? Je ne le pense pas. Il faut ajourner au moins toute idée de domination individuelle jusqu'à ce qu'on ait assuré le champ de bataille à la monarchie. Vous avez peut-être comme les autres quelque léger tort à vous reprocher. Un peu de réflexion sur votre position vous fera sentir la nécessité de mettre plus d'ensemble dans les mesures qui se prennent de part et d'autre. D'après les derniers ordres que j'ai reçus, vous voudrez bien faire une proclamation que vous répandrez avec profusion dans tous les pays où vous pourrez la faire parvenir. Cette proclamation aura pour objet d'indiquer le but de Sa Majesté et ce à quoi doivent s'attendre les sujets qui lui sont restés fidèles. Le rétablissement du trône et du culte catholique doit être l'objet constant de leurs efforts. Il faudra rassurer aussi les acquéreurs de biens nationaux et leur faire savoir que s'il n'est pas possible de leur laisser la paisible et entière jouissance des biens qu'ils n'eussent jamais dû acheter, on pourra, du moins, prendre des mesures qui empêcheraient leur ruine totale, et que, d'ailleurs, la conduite qu'ils auront tenue sera, dans tous les cas, prise en considération.

« Quant aux prêtres qui ont eu la lâcheté de prêter le serment aux régicides, faites-leur savoir que l'intention de Sa Majesté est de publier une amnistie pour ce genre de délit, mais qu'ils doivent se choisir un autre état et renoncer à un ministère dont ils sont devenus indignes. Vous sentez toute l'importance de cette proclamation. Il faut qu'elle soit faite avec art et onction. Veillez surtout à ce que le vœu de Sa Majesté

Digitized by Google

soit plutôt indiqué qu'exprimé, afin que, dans tous les cas, le Roi ne soit lié par rien de gênant.

« SAINT-HILAIRE. »

Lettre trouvée sur un officier de Frotté.

« Vous pouvez dire à M. Frotté que j'ai trouvé presque partout des hommes disposés à seconder ses vues, mais ils ont besoin d'être encouragés autrement que je ne le suis moi-même. J'ai offert à M. Frotté zèle, activité et dévouement; comme je ne lui ai pas laissé ignorer que c'était moins pour un attachement particulier pour sa personne que parce que j'y trouvais mon compte, il est malhabile, s'il doute de ma sincérité; s'il n'en doute pas, il est malhabile et ingrat. J'ai pris sur moi une besogne désagréable et rebutante; dans une autre position, j'en eusse chargé un subalterne. Si M. Frotté s'est imaginé me ranger dans la classe de ceux qui sont d'ordinaire employés à ce genre d'occupation, il avilit à son grand détriment tous ceux qui, comme moi, ont descendu, par égard pour leur position, à des soins que leur objet doit anoblir à ses yeux, s'il a vraiment une ambition digne d'un homme. Je veux bien faire tout ce que je crois utile, mais quand je m'abaisse avec connaissance de cause, je ne veux pas être pris au mot; si l'on ne gagne pas à l'*élever* de la fortune et de la considération, on la cherchera ailleurs. C'est ce que je vous invite à lui dire, et vous pouvez même aller jusqu'à lui avouer que je vous ai prié de lui montrer ma lettre. Je ne rougis pas plus des conditions que je mets à mes services, que du rôle que je veux bien jouer pour lui... »

PORTEFEUILLES.

Les Archives nationales (Carton F[7], 6231) renferment les portefeuilles de du Verdun et de Commarque.

Ce n'est pas sans une certaine émotion que l'on interroge ces deux petits portefeuilles, couverts d'un simple maroquin rouge éraillé par l'usage. Sur l'un d'eux, la main d'un greffier ou d'un gendarme a tracé grossièrement à l'encre le nom de DUVERDUN. Ils sont gonflés des dernières occupations, des dernières pensées, des derniers sentiments, des dernières légèretés de ces jeunes gens que la mort surprit pour ainsi dire en déshabillé, sans qu'ils eussent le temps de faire la moindre toilette pour la recevoir : témoignage irrécusable de leur confiance dans la loyauté de leurs ennemis et du caractère véritable du sauf-conduit sur la foi duquel ils se remettaient en leurs mains.

Voici l'inventaire minutieux du contenu de ces portefeuilles :

Dans celui de du Verdun : vocabulaire des nouvelles mesures; — recette de la *Médecine royale;* — adresses ou mémoires d'un bottier, d'un cordonnier, d'un tailleur; — note des étapes de sa troupe, du 21 janvier au 29; — adresse du géographe Piquet au Palais-Royal;

Digitized by Google

— fragment du journal *le Publiciste,* renfermant la loi sur la contribution somptuaire; — tableau de comparaison entre les anciennes et les nouvelles mesures; — état de vérification de cartouches d'or et de sacs d'argent, montant en tout à 10,992 francs; — copie de la lettre de Hédouville à Frotté du 24 frimaire; — recommandation à Commarque en faveur de deux cultivateurs de Lignou qui ont fourni des chevaux pour transporter des blessés; — lettre d'un de ses officiers, des Louvrets (*sic*), qui lui mande, le 14 janvier, qu'il est impatiemment attendu à son quartier général et que les soldats, à l'exception des déserteurs, sont très-découragés.

Dans celui de Commarque : passe-port en blanc de la municipalité d'Alençon; — lettre très-affectueuse de sa sœur lui donnant de touchants détails sur ses enfants, et particulièrement sur Angélique, filleule de Commarque, « la plus jolie des trois petites sœurs » ; — chiffon de gros papier renfermant une mèche de cheveux blonds très-fins et très-soyeux, avec ces lignes qui semblent avoir été renvoyées à leur auteur, peut-être avec la boucle destinée à adoucir la sévérité du renvoi :

« Madame, je n'ai pu vous voir sans éprouver pour vous les sentiments les plus tendres. Je sais qu'il est impardonnable de vous en avoi ait part; mais je n'ai pu résister au désir de vous apprendre que jer n'aime et n'estime que vous. Si l'amour respectueux, fidèle et surtout discret peut ne pas vous déplaire, je jure de vous adorer toute ma vie. »

Toute ma vie!... Combien lui restait-il de mois, de semaines ou de jours à vivre quand Commarque écrivait ces lignes?

De plus : notes d'auberge; — recette de cirage; — liste de sobriquets chouanniques (sans synonymie); — billet d'Auguste (le secrétaire de Frotté), 3 février, le pressant de rejoindre le général.

Enfin, deux chansons, qu'au premier moment j'avais cru pouvoir attribuer à Commarque, qui se piquait de littérature, mais l'une,

J'aimons que l'on chante gaîment
. . . . . .
Comme faisaient nos pères.

est bien connue, et l'autre sur *le Vin et l'Amour,*

Las! je sais borner mes désirs...

doit se trouver aussi dans quelques recueils.

Un troisième portefeuille, en maroquin vert, jeté avec les deux autres dans le carton F[7] 6231, et dont le propriétaire portait le nom de *Martin,* a paru à M. le comte de Martel (p. 183) être celui de Saint-Florent. A l'appui de cette conjecture, on peut noter une circonstance curieuse : Saint-Florent se nommait en réalité *Florent-Martin* Hudeline d'Hauricourt. Mais l'homme au portefeuille, comme le prouve son acte de naissance, devait s'appeler Louis *Martin,* né à Paris, le 24 février 1768, et *Saint-Florent* était né à Château-Gontier, le 4 juillet 1764. Autre détail :

Digitized by Google

parmi les lettres adressées à *Martin*, qui paraît avoir été un Don Juan de boutique, par ses victimes — (dont l'une, ne sachant pas écrire, emprunte la plume d'un écrivain public, et dont une autre lui dit : « Vous savez qune jeune personne a des pres cocions à prandre que les hommes nonpas... Vous me demandez quel est mon état ; il ne concerne nulmant labilleman d'homme »), — il en est une datée du 27 prairial an IX, c'est-à-dire postérieure de plus d'un an à la mort de Saint-Florent. Pêle-mêle avec ces lettres, des contre-marques du théâtre de l'Ambigu et du théâtre du Marais, des factures de marchandises; rien qui concerne la politique. Le tout est parafé, ce qui n'a pas eu lieu pour les pièces saisies sur les officiers royalistes. Conclusion : Martin (sans doute arrêté lui-même, plus tard, pour délit politique) et Saint-Florent sont deux personnages différents, et c'est par suite d'une méprise que son portefeuille a été réuni aux deux autres.

Dans un autre carton de la même série des Archives, une enveloppe maculée et fripée, qui ne paraît même pas avoir été jamais scellée, renferme d'autres papiers provenant, la plupart, selon toute probabilité, de la saisie faite à la Chaux, lors de la fuite de Commarque. On en avait commencé une sorte d'inventaire, demeuré incomplet, mais qui permet de constater la disparition de plusieurs pièces.

Mêmes éléments que dans les portefeuilles, même variété et même confusion.

Lettres d'amitié, écrites par des familles Delaunay et Lefranc ; — notes d'auberge et de fournitures diverses, notamment de « vin bouché, à un franc cinq sous la bouteille » ; — état d'objets mobiliers déposés chez la citoyenne M..., parmi lesquels « un rôtissoir » ;— comptes d'argent ; — recette d'un collyre pour les yeux ; — autorisation à Commarque, par Praux, commandant à Couterne, de se transporter de Bagnoles à Couterne, chez Grillon, notaire, 26 pluviôse an VIII (15 février) ; — autre compte, où les expressions *bride, réseau* et le nom d'*Anne* cachent sans doute un sens particulier ; — correspondance de Ruays avec le général Gardanne, citée ci-dessus, p. 472 ; — nombreuses chansons et autres pièces de poésie, parmi lesquelles la fameuse *Pipe de tabac ;* — passe-port au nom de Pierre-François Dumesnil, de Quillebeuf, allant dans l'Eure, le Calvados et l'Orne ; Quillebeuf, 12 vend. an V (3 oct. 1796) ; — etc.

XIX

DISCUSSION. (T. II. p. 503.)

La diversité même des explications qu'ont essayées les apologistes de Napoléon, — sa mémoire a eu ses courtisans comme autrefois sa puissance, — prouverait au besoin qu'il n'en existait aucune de véritablement sérieuse et solide.

Nous avons établi, à l'aide de documents irréfragables, que la qualité d'émigrés était, non-seulement en loyauté, mais en justice rigoureuse, couverte ou du moins suspendue chez Frotté et chez ses compa-

Digitized by Google

gnons, par le seul fait de leur admission à négocier, de la délivrance d'un sauf-conduit.

Il en était de même du crime de connivence avec l'étranger, ce crime étant antérieur à l'arrestation, connu des autorités républicaines au moment de la délivrance du sauf-conduit, avoué par les porteurs, et le sauf-conduit ayant précisément pour objet de leur permettre de discuter les conséquences de leur situation légale.

On a prétendu que Frotté avait été arrêté au moment où légalement finissait l'armistice qu'il avait conclu et où, par conséquent, sa personne cessait d'être inviolable. Ce n'est pas en vertu de l'armistice, qui ne l'autorisait pas à venir à Alençon, mais sur la foi de la parole donnée par les généraux et d'un sauf-conduit délivré par eux, qu'il s'était rendu dans cette ville, et il est, en vérité, trop absurde de supposer que ces malheureux auraient attendu, pour profiter de l'armistice, le moment, qu'ils connaissaient bien, où il cessait d'avoir cours!

La lettre à d'Hugon, en date du 11 février, saisie sur lui après son arrestation à Alençon, renfermait bien une protestation contre le désarmement et cette déclaration par Frotté que « jamais l'ordre de rendre les armes ne sortirait de sa bouche ni de sa plume »; le lendemain, il avait écrit à Commarque à peu près dans les mêmes termes. Mais ces lettres, base principale de la condamnation (De Martel, p. 180, 181, 182), ne pouvaient constituer la violation d'un traité qui n'existait pas encore.

Pouvait-on même se faire un titre de la violence exercée sur des individus qui ne l'avaient provoquée par aucun délit, pour s'emparer de leurs papiers sur leur personne même, y surprendre leurs secrets si ces papiers en renfermaient, et les proclamer ensuite coupables? Et la force publique a-t-elle le droit de commettre un attentat en arrêtant un innocent, sauf à en chercher la justification dans le délit dont, par suite de cette arrestation, elle lui extorquerait la preuve? Beaucoup d'excellents jurisconsultes et de moralistes ne le croient pas.

En quoi les lettres adressées par Frotté à ses lieutenants pouvaient-elles les compromettre, alors qu'ils n'y avaient pas répondu? Et comment surtout les invoquer contre ceux qui ne les avaient ni écrites ni même reçues?

Enfin, si ces pièces étaient véritablement compromettantes, leur présence dans le portefeuille de Frotté ou de ses compagnons ne suffirait-elle pas pour démontrer qu'ils se croyaient protégés par le sauf-conduit dont ils étaient porteurs, par l'honneur français, et à l'abri de toute violence?

M. de Martel, s'ingéniant à chercher des explications justificatives de la conduite du premier Consul, et ne trouvant sans doute pas suffisante la raison qu'il avait tirée de la qualité d'émigrés de Frotté et de ses compagnons, en a découvert une autre : « Le sauf-conduit donné à Frotté lui permettait de venir à Alençon faire sa soumission à des con-

Digitized by Google

ditions parfaitement déterminées, le désarmement absolu de ses bandes et se rendre à discrétion », mais nullement « de prendre part à une négociation qui, si elle n'aboutissait pas, dût lui assurer la possibilité de quitter librement cette ville... Le premier Consul aurait fait un usage rigoureux mais strict du droit de la guerre... Frotté aurait été fusillé, parce que, s'étant rendu à discrétion, il n'avait pas rempli les conditions qui lui étaient imposées pour avoir droit à l'indulgence du gouvernement. » (P. 169, 186, 189.)

A l'appui de cette thèse, il invoque : 1° la résolution inexorable du premier Consul de n'admettre Frotté qu'à une soumission pure et simple, et sa défense formelle aux généraux d'entrer en négociations avec lui; 2° la connaissance personnelle qu'aurait eue Frotté de ces instructions et les hésitations, les inquiétudes qu'il aurait manifestées au moment de partir pour Alençon; 3° les termes de l'article inséré au *Moniteur* du 28 pluviôse.

Reprenons :

Les ordres du premier Consul. — Nous avons vu que, malgré la rigueur de ces ordres, Bourmont et les autres chefs avaient été admis à traiter. Georges lui-même, que le premier Consul avait exclu de l'armistice, avait fini par y être compris. Frotté, en demandant à traiter aux mêmes conditions, devait donc croire que son offre serait accueillie. Les généraux Avril, Chambarlhac, Guidal, ne l'avaient, en effet, point repoussée; ils l'avaient même transmise à l'autorité supérieure, encore qu'elle eût pour objet, non pas une soumission immédiate et absolue, mais la fixation des conditions de cette soumission. La conférence devait avoir le même objet; le sauf-conduit délivré sur la demande des chefs royalistes correspondait nécessairement à l'objet de cette demande.

La connaissance qu'aurait eue Frotté des ordres du premier Consul; ses inquiétudes au moment de son départ pour Alençon. — Frotté n'était point à Alençon le 15 février. Commarque, du Verdun et d'Hugon s'y trouvaient bien, la veille, en conférence avec les généraux républicains, mais rien ne prouve que ceux-ci leur eussent communiqué la lettre que le ministre de la guerre leur avait écrite la veille, ni même qu'ils l'eussent reçue avant le départ des officiers pour rejoindre Frotté. Les communications, à cette époque, étaient lentes et difficiles[1]. Toujours est-il qu'elle ne leur aurait paru, ni aux uns ni aux autres, de nature à modifier le projet de conférence arrêté entre eux.

Que Frotté eût de fâcheux pressentiments, cela n'est pas douteux. Il n'avait que trop de raisons, comme l'événement allait le prouver, de redouter la haine et la mauvaise foi de ses ennemis... Ces pressen-

[1] M. de Martel reconnaît que, le 8 février, Frotté ignorait encore que la 14e division militaire ne faisait plus partie de l'armée de l'Ouest; elle en avait été distraite le 1er février (p. 172); à la même date du 8, Guidal et Hédouville eux-mêmes l'ignoraient aussi (p. 173).

Digitized by Google

timents, il les exprime à chaque ligne de sa grande lettre à Bruslart, du 15 février, que M. de Martel semble avoir ignorée. C'est aussi dans cette lettre qu'il avait dit : « L'humanité réclame le comble du dévouement », expressions reproduites plus tard par son père, et dans lesquelles M. de Martel (p. 179) voudrait voir « l'aveu qu'il ne se rendait pas à une conférence ». Si M. de Martel eût connu cette lettre, il y aurait trouvé le plus catégorique démenti à ses suppositions : « En proposant des ouvertures pour arriver, comme les autres, à une triste pacification, mon devoir sera, je crois, rempli. Je sais qu'étant le dernier, on peut me préparer un sort plus rigoureux. *Je me repose alors sur mon sauf-conduit....* Il est signé des deux généraux. » Ce sauf-conduit était donc absolu et devait, dans toutes les hypothèses, assurer son retour d'Alençon [1].

Les termes de la note officielle. — Au lieu de supposer une soumission convenue à l'avance et qu'il ne s'agirait plus que de régulariser, cette note parle, au contraire, de « conditions » à discuter, d'une entrevue dont le résultat reste encore incertain : « On ne doute pas que les chefs ne soient disposés à se soumettre à toutes les *conditions* qui leur seront imposées. » Si leur soumission eût été convenue à l'avance, la note l'aurait dit, au lieu de laisser ce point encore problématique.

Que d'invraisemblances, d'ailleurs, que de contradictions ou plutôt d'impossibilités à dévorer dans le système des apologistes!

Comment cette explication, cette justification de la conduite de Bonaparte vis-à-vis de Frotté, si elle reposait sur quelque chose de sérieux, n'avait-elle été présentée jusqu'ici ni par lui-même, ni par ses généraux, ni par aucun des écrivains, officiels ou officieux, qui ont cherché à le blanchir des accusations portées contre lui à cette occasion, ni par aucun des contemporains? C'est après quatre-vingt-cinq ans écoulés qu'elle se produit pour la première fois sous la plume de M. de Martel.

Pourquoi, au lieu de cette explication si simple, aurait-on, pour donner le change, et avec une impudence où la maladresse le disputerait au mensonge, prétendu, dans les rapports officiels, que Frotté avait été pris les armes à la main?... M. de Martel se tait sur cette circonstance importante!

Et les administrateurs de l'Orne complimentant bassement Guidal sur « les moyens secrets et appartenant à ses talents particuliers [2] », à

[1] M. de Martel est en contradiction avec lui-même. D'un côté, il écrit : « M. de Frotté se rendait parfaitement compte de cette position. Il savait bien que ce n'était pas à une conférence qu'il se rendait » (p. 179); de l'autre, il avoue qu' « il n'est pas complétement impossible qu'en allant à Alençon, il espérât encore pouvoir traiter, quoique sans en être certain » (p. 170); qu' « il est permis de soupçonner que Guidal, pour décider Frotté à venir à Alençon, lui aurait laissé espérer qu'on n'exigerait pas de lui l'ordre du désarmement » (p. 196).

[2] « *Les administrateurs du département de l'Orne au ministre de la guerre.*

« Alençon, 26 pluviôse an VIII (15 février 1880).

« CITOYEN MINISTRE,

Les généraux Guidal, Chambarlhac et l'adjudant général Dormenault sont heureusement

Digitized by Google

l'aide desquels il avait préparé la capture de Frotté, si tout son mérite consistait à avoir fait arrêter des gens en rupture du sauf-conduit qui leur avait été octroyé !

Et le *Journal des hommes libres* (21 février), applaudissant, lui aussi, « à la diplomatie du général Guidal ! » On évite en tout cela de parler de Chambarlhac, son supérieur.

Et Meuneval, témoin presque oculaire, puisqu'il était à Verneuil, parlant de « Frotté réfugié dans la maison de Guidal et livré par lui » (*Napoléon et Marie-Louise,* t. I, p. 10 ; — de MARTEL, p. 162), si Guidal n'avait pas manqué à sa promesse!

Et Gardanne, se calomniant peut-être, persiflant ses victimes et osant écrire : « Les officiers royalistes ayant eu la *bonhomie* de se rendre à Alençon, sous prétexte d'une prétendue capitulation, le général Guidal, à qui j'avais ordonné de les avoir morts ou vifs, les fit arrêter et conduire à Paris sous bonne et sûre escorte[1] », alors que la capitulation aurait été sérieuse, que ce seraient les chouans eux-mêmes qui l'auraient violée, et que leur *bonhomie* n'aurait été nullement surprise!

Et le premier Consul lui-même qualifiant de *trahison* la conduite de Guidal, de son agent, si cette conduite était conforme aux lois de l'honneur et de la guerre! M. de Martel évite de citer cet aveu, si décisif, de Napoléon à Sainte-Hélène[2].

parvenus à faire arrêter le chef principal des royalistes et six de ses pareils les plus intéressants. Ce que l'on appelle *la chouannerie* vient de recevoir le coup le plus fort et le plus sensible...

« Le général Guidal nous a aussi rendu les plus grands services. Il avait préparé, *par des moyens secrets et qui appartiennent à ses talents particuliers,* les résultats que nous venons d'avoir...

« Nous avons, de notre côté, mis en usage tous les moyens qui dépendaient de nous, et nous désirons bien ardemment que le gouvernement soit satisfait.

« DELESTANG ; — VANGRON ; — LEVÉ.

« Vu : THOMAS, commissaire.

On savait qu'il y avait eu perfidie, trahison, et par un euphémisme aussi ridicule qu'odieux, on fait l'éloge « des moyens secrets qui appartiennent aux talents particuliers » du général Guidal.

Les signataires de cette pièce n'ont pas laissé la réputation d'hommes méchants ou malhonnêtes ; ils étaient tête et cœur au niveau de la plupart des autres administrations départementales, démoralisés par la pratique du gouvernement révolutionnaire, sans énergie pour résister comme pour agir, et d'avance voués à la prochaine servitude.

[1] Au général Pully, Alençon, 18 févr. 1800.

[2] Voici le passage complet :

« Georges et Frotté voulurent continuer la guerre. C'était un état de licence qui leur permettait, sous des couleurs politiques, de se livrer à toute espèce de brigandages ; de rançonner les riches, sous prétexte qu'ils étaient acquéreurs de domaines nationaux ; de voler les diligences, parce qu'elles portaient les deniers de l'État ; de piller les banquiers, parce qu'ils avaient des relations avec les caisses publiques, etc. Ils interceptaient les communications entre Brest et Paris. Ils entretenaient des intelligences avec tout ce que la capitale nourrit de plus vil, avec les hommes qui vivent dans les antres du jeu et les mauvais lieux. Ils y apportaient leurs rapines, y faisaient leurs enrôlements, y puisaient des renseignements pour rendre profitables les guets-apens qu'ils tendaient sur les routes.

« Les généraux Chambarlhac et Gardanne entrèrent dans le département de l'Orne, à la

Digitized by Google

Dernière impossibilité : Les chefs royalistes venant à un rendez-vous où ils n'auront pas le droit d'ouvrir la bouche, puisque tout est réglé d'avance; où la moindre observation peut leur coûter la vie en leur faisant perdre le bénéfice de leur sauf-conduit ! Assez idiots, — le mot n'est pas trop fort, — pour accepter de pareilles conditions, assez téméraires pour y manquer !

On doit remarquer le soin constant, obstiné, avec lequel le gouvernement et Bonaparte lui-même essayent de donner le change sur les circonstances de l'arrestation de Frotté.

Le général Lefebvre écrivait au premier Consul (28 pluviôse—17 février) :

« 17 février 1800.

« CITOYEN CONSUL,

« Je vous annonce avec une vive satisfaction qu'il résulte des rapports que me transmet à l'instant le général Chambarlhac, qu'il est enfin parvenu à se rendre maître des chefs des rebelles, au nombre de sept...

Éloge de la « bravoure » des grenadiers des 43e et 6e de ligne, de l' « exactitude » des chefs de bataillon des 43e et 96e demi-brigades, du « zèle » de Guidal, de l' « activité » de Dornemault.

« J'ai l'honneur de vous envoyer des papiers, des cachets et des poignards dont ils ont été trouvés saisis...

« Les sept chefs de rebelles ont été conduits, sous forte escorte, à Verneuil, et j'ai convoqué sur-le-champ une commission militaire, pour, d'après la loi, procéder à leur jugement dans les vingt-quatre heures...

« Les paysans et le peuple de ces divisions sont dans la joie d'être délivrés de ces brigands, dont la capture consolide leur tranquillité.

« LEFEBVRE [1]. »

Ne semble-t-il pas, à cet éloge de la « bravoure » des soldats, de « l'exactitude » des officiers, à cet hommage rendu aux efforts par lesquels « ils sont enfin parvenus à se rendre maîtres des chefs des rebelles[2] », qu'il s'agit ici d'un exploit militaire?

tête de deux colonnes mobiles, pour se saisir de Frotté. Ce chef, jeune, actif, rusé, était redouté et causait beaucoup de désordres. Il fut surpris dans la maison du nommé *Guidal*, général commandant à Alençon, qui avait des intelligences avec lui, qui jouissait de sa confiance et qui le *trahit*. Il fut jugé et passé par les armes. Ce coup d'éclat rétablit la tranquillité dans cette province. Il ne resta plus que Bruslart et quelques chefs de peu de valeur, qui, profitant de la facilité que leur offrait la croisière anglaise, débarquaient sur les côtes, répandaient des libelles et exerçaient l'espionnage en faveur de l'Angleterre. » *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon, écrits à Sainte-Hélène par les généraux qui ont partagé sa captivité* (GOURGAUD); édit. de 1823, t. I, p. 132; — *Œuvres de Napoléon à Sainte-Hélène*, Paris, Imprimerie nationale, 1869, t. XXX, p. 403, 404.)

[1] *Moniteur* 29 pluviôse.

[2] Les *Tables* du *Moniteur* traduisent cette lettre avec une fidélité naïve : « Frotté est pris par les troupes aux ordres du général Chambarlhac et livré à une commission militaire. » (Vo FROTTÉ); — même mention, vo D'HUGON.

Digitized by Google

Le 28 pluviôse, c'est-à-dire le jour même et peut-être à l'heure où on les jugeait, Rœderer, conseiller d'État, annonçait au Corps législatif, où il siégeait comme orateur du gouvernement, la prise de Frotté et de ses officiers.

Voici dans quels termes :

« ... Le premier Consul me charge de vous annoncer que Frotté, avec tout son état-major, a été pris dans un château du département de l'Orne. Voici une partie des effets mobiliers pris sur lui : ce sont des croix de Saint-Louis, des fleurs de lys, des cachets aux anciennes armes de France et des poignards de fabrique anglaise.

« Tous les membres se lèvent en criant : *Vive la République*[1] ! »

Il y a ici renchérissement sur les inexactitudes de Lefebvre ; ce n'est point « dans un château du département », mais dans l'hôtel même du général, à Alençon, que Frotté avait été arrêté.

Bonaparte lui-même affecte, dans toute circonstance, de parler de la « prise » de Frotté comme d'un événement de guerre ; aucune allusion à la violation qu'il aurait faite des conditions de l'armistice : « Ce misérable Frotté a préféré se faire prendre à rendre les armes. » (A Hédouville, 18 févr. ; — à gén. Brune, 18 févr. ; — à Najac, comm. ord., 18 févr. : Arch. nat. ; *Corresp.* impr.)

Malgré ces efforts pour lui donner le change ou peut-être même à cause de ces efforts, l'opinion s'émut et s'inquiéta des circonstances de l'arrestation et de la mort de Frotté. « Il serait utile, disait le *Journal des hommes libres* du 10 ventôse, de publier les circonstances de l'arrestation, du supplice et des crimes de Frotté ; il a laissé partout des espérances et une opinion de lui qu'il serait avantageux de dissiper. » Les rapports de police (1er et 2 mars) signalent également la nécessité de publier un avertissement qui « rassure les campagnes sur la sincérité des actes du gouvernement » que l'on attaque à raison de l'exécution de Frotté[2]. Inutile appel : il n'y eut ni rectifications ni explications.

[1] *Moniteur*, 6 ventôse ; — *Œuvres du comte Rœderer*, t. IV, p. 402.

Il semble qu'il y ait eu confusion de l'affaire de la Chaux avec celle d'Alençon et que quelques-uns des objets présentés au Corps législatif provinssent de la première. Rœderer ne faisait, d'ailleurs, que reproduire ici les termes mêmes du message que lui avait adressé le secrétaire d'État Maret.

[2] Les rapports de police (22 mars) signalent la mise en vente d'une *feuille* intitulée : *Précis exact de la conduite de M. de Frotté et de ses compagnons d'armes. Détails particuliers sur leurs derniers moments*, et datée du 1er ventôse. Cette feuille aurait raconté les faits assez exactement : offre par Frotté de se soumettre, faite le 19 pluviôse, et annoncée dans les journaux ; rendez-vous assigné à Frotté par Chambarlhac, pour la nuit du 26, à Alençon, et également annoncé dans le *Moniteur*. « M. de Frotté fut fidèle à sa promesse, quoiqu'il eût reçu avis que c'était un piége ..., il se rendit. » Les rapports protestent contre « cette soumission et cette fidélité qui n'ont pour garants que les journalistes » ; ils y opposent la lettre du 21, où il annonçait à d'Hugon qu'il ne donnerait jamais l'ordre de déposer les armes : « Si le général Chambarlhac eût compté le 26 sur cette soumission, il eût été trompé. » Ils ajoutent : « Cette feuille dit que ces rebelles, dans la nuit du supplice, n'ont cessé de crier : *Vive le Roi !* Ils n'avaient donc jamais cessé de combattre pour lui. » De si pitoyables raisons prouvent bien l'embarras où l'on était pour justifier le gouvernement, et la nécessité pour lui, s'il en avait de meilleures, de les donner sans retard.

Digitized by Google

Journalistes, pamphlétaires, historiens officiels continuèrent, d'un commun accord, à passer sous silence l'entrevue concertée entre les généraux et Frotté, et à donner des récits contradictoires, mais tous également controuvés.

De même que, dans l'affaire du duc d'Enghien, on avait cherché, — jusqu'au moment où les révélations de madame de Rémusat[1] sont venues éclairer d'un jour si discret et si terrible à la fois l'initiative de Bonaparte, — à déplacer les responsabilités; qu'on avait accusé tour à tour Hulin, Talleyrand, Savary, d'avoir été les véritables coupables; de même aussi, dans l'affaire de Frotté, nous trouvons plusieurs noms compromis à côté de celui du premier Consul. Nous avons vu Bourienne accuser du résultat « l'horrible précipitation » de Fouché. M. de Martel, d'un autre côté, s'en prend au général Lefebvre, « vieux révolutionnaire, malveillant pour les chefs royalistes », disposé à exagérer les rigueurs du maître. « L'ordre envoyé par le premier Consul (de traduire Frotté devant une commission militaire et de le faire fusiller) convenait trop bien aux passions du général Lefebvre pour qu'il ne l'exécutât pas avec un empressement qui fut la cause de la mort de Frotté. Les hésitations du général Bonaparte, notamment sa dépêche du 14 février, durent faire craindre à Lefebvre qu'il ne persévérât pas dans la décision rigoureuse qu'il venait de prendre. De là, l'expédition du courrier qui porta l'ordre de juger et de fusiller immédiatement Frotté et ses officiers » (p. 195, 199, 200). Il est certain qu'à la première Restauration, c'est lui qui fut plus particulièrement en butte aux colères de l'opinion, à raison de sa conduite dans l'affaire de Verneuil[2]. Enfin, Chambarlhac et Guidal ont été justement blâmés, le premier, qui avait le commandement supérieur, pour avoir laissé organiser, le second, pour avoir organisé le guet-apens dans lequel tomba Frotté et que Bonaparte, devenu Napoléon, qualifiait de *trahison*. En réalité, la responsabilité en tout cela des agents d'exécution n'est qu'un reflet de celle du maître.

L'arrestation et la condamnation furent donc illégales. Comme pour le duc d'Enghien, on doit dire : « Frotté et ses compagnons n'étaient point prisonniers de guerre, puisqu'ils n'avaient pas été pris les armes à la main; ils n'étaient pas prisonniers à titre civil..., c'était un emparement violent de la personne, comparable aux captures que font les pirates de Tunis et d'Alger. » (*Mémoires d'outre-tombe*, t. IV, p. 258.)

Quel fut le mobile véritable de Bonaparte? — On a eu tort de le chercher dans une haine de collége, dans de misérables ressentiments nés de proclamations injurieuses attribuées à Frotté. Il n'avait point de

[1] Complétées par les sévères investigations de M. Welschinger.

[2] « Pendant dix mois j'ai vécu sous le poignard des chouans pour cette affaire », écrivait-il au maréchal Davoust, le 25 mars 1815. (De Martel, p. 194.) Bruslart l'aurait accusé d'avoir « assassiné Frotté », ajoutant : « Nous savons que Bonaparte l'a trouvé mauvais, mais il aurait dû réprimer l'auteur. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

haine particulière contre les émigrés. « Il n'eut jamais de haines ni d'affections que celles qui lui étaient commandées par ses intérêts. » (Chancelier PASQUIER, *Histoire de mon temps,* mss.) Il disait lui-même : « Je n'ai pas le goût du mal; il me coûte d'en faire; mais quand mon char passe, il ne faut pas se trouver sous les roues... La saignée entre dans les combinaisons de la médecine politique... » Doctrine qui explique tout, mais sans rien justifier.

XX

PROCLAMATION. — (T. II, p. 503.)

On croit assez généralement, sur la foi de bon nombre d'historiens, que le ressentiment de Bonaparte aurait été excité par une proclamation injurieuse que Frotté aurait lancée contre lui, après le 18 brumaire[1]. On a même publié un extrait ou plutôt des extraits différents de cette proclamation. Suivant les uns, il y aurait montré Bonaparte prêt à s'évanouir aux bras de ses grenadiers, dans l'enceinte du conseil des Cinq-Cents; suivant d'autres, il aurait dénoncé ses projets ambitieux et l'aurait signalé comme aspirant au rétablissement du pouvoir monarchique pour son compte personnel, alors que beaucoup de gens cherchaient encore à voir en lui un Washington ou un Monk, le sauveur de la République menacée par ses propres excès ou le restaurateur futur de la monarchie légitime. Cette proclamation n'aurait point été imprimée. On n'a pu en découvrir un seul exemplaire, ni dans le pays où elle aurait dû être répandue à profusion, ni aux Archives de l'Orne, ni dans les grands dépôts de Paris. Il n'y est fait aucune allusion dans la correspondance si active du premier Consul, ni dans celle des généraux et des administrateurs, dont le zèle excessif et au besoin maladroit aurait cru flatter le maître en relevant les injures qui lui auraient été adressées.

Il serait curieux que, de même qu'on avait pu confondre, au sujet des rivalités de l'École militaire, Frotté avec Phelypeaux, on l'eût ici confondu avec un de ses lieutenants, Le Chandelier de Pierreville, commandant de la légion royale du Perche, dont nous avons cité (t. II, p. 431) une lettre à l'administration de Nogent-le-Rotrou (8 janvier 1800) injurieuse pour le premier Consul[2].

D'un autre côté, l'administration centrale du Calvados transmettait

[1] BEAUCHAMP, t. IV, p. 496; — *Biographie nouvelle des contemporains* (JOUY et JAY); — *Biographie universelle des contemporains* (RABBE); — Aug. JOHANNET, *La Vendée à trois époques,* 1840, t. I, p. 398; — PATU-DESHAUTSCHAMPS, p. 607; — CRÉTINEAU-JOLY, t. IV, p. 54, et *Hist. des généraux vendéens,* p. 359; — MURET, t. V, p 205; — LANFREY, t. II, p. 77; — Abbé DENIAU, t. VI, p. 66; — H. MARTIN, *Hist. de France depuis* 1789 *jusqu'à nos jours,* t. III, chap. III; — MICHELET, t. II, p. 15; — Abbé DUMAINE, t. II, p. 347; — FORNERON, *Les Émigrés;* — Etc.

[2] La virulence de cette lettre avait frappé d'autres historiens. (BOURNISEAUX, t. II, p. 421; — PATU-DESHAUTSCHAMPS, p. 598.)

Digitized by Google

au ministre de la police, le 29 pluviôse (18 février), c'est-à-dire le jour même de la condamnation et du supplice de Frotté, trop tard par conséquent pour qu'on pût, soit à Paris, soit à Verneuil, s'en faire une arme contre lui, un long factum que l'on avait trouvé affiché sur un poteau de la halle d'Aunai, à côté de l'appel du 25 octobre précédent, « et dont l'auteur était inconnu [1] ».

Frotté fut-il pour quelque chose dans cet écrit? Le style en a bien un certain rapport avec le sien, mais il est plus violent, plus injurieux. D'autre part, il écrivait à Commarque, le 9 janvier, qu' « il ne voulait pas signer » une « proclamation — qui n'est pas autrement désignée — parce que le style n'en était pas assez digne »; il ajoutait qu'elle ne devait pas être signée, « parce qu'il est nécessaire qu'on n'en connaisse pas l'auteur, afin de ne pas attirer sur lui toute la colère du premier Consul ». (Comte DE MARTEL, p. 187.) Serait-ce la même? On doit le supposer. Frotté ne l'aurait donc ni composée ni signée. Il en avait même préparé et voulait en imprimer une autre. (Lettre à son père.)

Dans tous les cas, nous croyons, avec M. le comte de Martel et avec le duc de Rovigo, qu'il n'y a pas lieu de faire entrer en ligne de compte dans les causes de sa perte un élément aussi misérable que cette pièce, eût-elle eu plus de retentissement qu'elle n'en eut en effet, fût-il mieux établi que Frotté en serait l'auteur ou l'éditeur. Bonaparte, deux jours avant l'arrestation de Frotté, était, nous l'avons vu, encore disposé à recevoir sa soumission.

[1] LETTRE D'UN VRAI FRANÇAIS *en réponse à la Proclamation du Corse Buonaparte aux provinces de l'Ouest.*

« BUONAPARTE,

« La Fortune t'avait conduit à un terme où tu pouvais couronner glorieusement tes travaux en contribuant à rendre la couronne au Roi légitime des Français. Tu te serais acquis une gloire immortelle, d'autant plus belle qu'elle eût eu pour base l'admiration de l'Europe et la reconnaissance des Français. Alors ton nom aurait eu le droit d'être placé au milieu de ceux des grands hommes. Aujourd'hui, il ne peut l'être que parmi ceux des fous audacieux nés pour le malheur de l'humanité. Plus coupable encore que Catilina, tu éprouveras le même sort, sans même laisser après toi les traces d'un grand caractère.

«... Personne ne croira plus à ton grand caractère depuis que, le 18 brumaire, tu tombas pâle et défaillant dans les bras de tes soldats, en entendant crier : *Bonaparte hors la loi!* Le coup de poignard qu'on te fit donner dans tes habits n'en a pas moins laissé ta turpitude à découvert... Ce n'est pas par ton nom ni par ta naissance, puisque tu n'es qu'un étranger obscur, élevé dans les Écoles du Roi, après la conquête de ta petite patrie...

« ... Tu as su conduire en Égypte un grand nombre de braves, pour y faire périr, ou laisser dans l'abandon et l'éloignement, tes concurrents...

« Ne crois pas que les royalistes de l'Ouest soient les seuls à t'opposer leurs armes et leur courage. Va ! le temps des victoires est passé pour toi, car tu auras aussi des Français à combattre...

« Tu insultes au malheur de deux princes que tu ne connais pas, que tu devrais respecter et que tu calomnies avec une insolence qui tient de la lâcheté ; mais le jour de la vengeance peut-être n'est pas éloigné où, vaincu par eux, ils te pardonneront...

« Le danger d'être hors la loi ne les fit jamais pâlir. Quant à moi, à leur place, je te dirais : « Nous ne craignons pas tes menaces. Couverts du bouclier de l'honneur, nous sau-« rons les braver et t'en punir, car tous les vrais Français seront pour nous. »

Digitized by Google

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Le 13 février, les rapports de police signalent l'affichage de proclamations de Frotté. Le *Journal des hommes libres*, 2 ventôse (21 février), fait allusion à « une nouvelle proclamation que Frotté allait lancer au moment où le général Chambarlhac dérangea ses projets ». S'agit-il de celle que nous venons de citer?

XXI

LETTRE DE COMMARQUE A FROTTÉ. — (T. II, p. 508.)

« Ce 23 février 1799.

« ... En méditant, en élaguant toute discussion sur l'état de pénurie où on veut vous laisser (procédé dont il est difficile de se rendre raison), je me suis jeté dans la latitude des conséquences ressortant du principe dont nous sommes convenus : *que l'Europe sera écrasée sous les débris de la France, si l'Europe ne sauve les bons et malheureux Français.*

« J'ai argüé de là que notre salut était fondé sur l'intérêt des souverains qui la gouvernent, sur celui de la classe d'hommes qui les entourent et les influencent; ce grand mobile nécessitait leur détermination en notre faveur.

« Comment », me direz-vous, « concilier cette confiance avec leur « apparente apathie, la continuité de leurs congrès et la platitude de « leurs réclamations sur les dernières entreprises des Français vers le « Rhin? » Je répondrai : « Ils commencent à connaître l'insuffisance « des moyens qu'ils ont employés jusqu'ici, surtout le vice de leur inco- « hérence; ils ne se font plus illusion sur la bassesse des anciens motifs; « ils se créent de nouvelles bases, règlent de nouveaux intérêts, y rallient « un assentiment plus général. Un travail de cette nature a dû présenter « plusieurs faces à ceux qui l'ont entrepris, d'où a résulté nécessairement « avant son arrêté définitif, des allées et venues dans les différentes « cours intéressées. De cette époque à celle du développement des « moyens, l'intervalle doit être nécessairement long, en raison de la « saison et des distances relativement au point d'exécution. Il me paraît « donc assez naturel qu'on prolonge la conversation à Rastadt, qu'on « ait même l'air de vouloir s'y entendre, en attendant qu'un peu de « symphonie permette d'ouvrir le bal. »

« Cette mesure générale aurait bien pu vous atteindre. Mon application n'en serait pas moins juste de leur part, surtout vous laissant manquer des moyens préparatoires. Ceci me fait aborder l'objet qui nous intéresse le plus, et qui, abstraction faite de tout préjugé, est, je crois, le plus généralement intéressant.

« Je vois les partis formés en France dans une espèce de stagnation qui jetterait de l'équivoque sur leur intérêt, si l'on n'en jugeait que sur les apparences; j'y vois l'opinion qui fait leur force et qui seule eût été capable de vaincre les difficultés si on eût voulu lui donner un centre respectable; je la vois isolée, revenir à l'égoïsme qui a tout perdu, ou entou-

Digitized by Google

rer le premier qui saura la séduire; je vois, en un mot, combien il serait dangereux pour notre maître de donner du temps à un homme hardi, entreprenant, ou investi d'un grand prestige, de se mettre à la place du gouvernement actuel. Bien du monde sacrifierait des devoirs à l'intérêt ou à la tranquillité. Rien n'est aisé comme le remplacement à la suite d'une révolution; toutes les dissidences se rallient à une protection quelconque qui garantisse sûreté, repos et propriété.

« Ces considérations ne vous échappent pas, mon général, mais sont-elles saisies ou même connues des personnes qu'elles intéressent le plus? Les alentours sont-ils dignes de la confiance qu'on leur accorde, et l'héroïsme devient-il une chimère?

« J'avoue que, malgré ma confiance sur une reprise d'armes à l'extérieur, je ne puis admettre pureté d'intention qu'autant que je verrai la création d'une force majeure vers l'ouest et le midi de la France, qu'on investira celui qui en sera le régulateur d'une grande considération; mais aussi, si l'on manque à tous ces procédés, il appartient à lui seul de s'en créer une, et je suis bien persuadé que de la chose à la volonté il n'y aura qu'un pas, pourvu qu'on le fasse.

« Dans tout état de cause, mon général, je suis bien persuadé, et cela d'après votre caractère connu, que vous n'abandonnerez jamais la partie que vous avez si glorieusement commencée. Je n'ai pas été assez heureux pour en voir l'aurore, mais soyez bien assuré que j'en suivrai toutes les chances, quelque caractère qu'elles présentent. Il est des situations qui ne laissent pas d'alternative à des âmes fortes, et les nôtres doivent retremper toutes celles qui ne le seraient pas. J'apostolise dans ce sens l'arrondissement que vous m'avez confié, mais les circonstances bornent un peu mon apostolat. Disposez les choses de manière à ce que l'auguste Prince aux pieds duquel je vous prie de me mettre, vienne bientôt tirer ses fidèles de l'esclavage et qu'il vous envoie pour son précurseur.

« Je chercherai dans une plus ample connaissance à mériter l'estime d'un chef que j'assure pour la vie de mon sincère et respectueux attachement.

« Le baron DE C... »

(4 p. in-4°. Arch. de Couterne.)

XXII

SOMMES PROMISES PAR MM. LES SOUSCRIPTEURS DU CHAMP DES VICTIMES DE LA FIDÉLITÉ. — (T. II, p. 522[1].)

	fr.		fr.
Le marquis de Puisay.....	100	Le prince de La Trimouille (Louis).	100
Le comte d'Héricy.....	110	Le chevalier de Bruslard.....	100

[1] Reproduction textuelle.

Digitized by Google

	fr.		fr.
Le marquis de Frotté de Couterne..	100	De Vaussay.....	75
Le comte de Talleville.....	100	De la Rocque.....	20
Le chevalier de Talleville.....	100	Le chevalier de la Rocque.....	10
Le chev. de Corday du Renouard..	100	Le comte d'Héricy (sans noms)....	300
Le marquis de Martinville.....	100	De Saint-Bauzille.....	25
De Barray des Hautieux.....	100	Bail.....	25
De Barray de Bordigny.....	100	Le Cellier.....	25
De Buaurel.....	100	Le chevalier de Quigny.....	27
Le vicomte de Chambray.....	100	Mallard de la Varande.....	27
De Bouelle aîné (le comte).....	100	Des Moutis.....	27
Le chevalier de Bouelle.....	100	Du Chagny.....	27
De Barray (Louis).....	50	De Pointel.....	27
Le chevalier d'Aureville.....	20	De Rouffigny.....	27
Le comte de Puisay.....	50	Marquis de Chazot.....	27
Le comte de Coulonge.....	50	De Montreuil.....	27
Le chevalier de Coulonge.....	50	Comte de Narbonne.....	27
De Quigny.....	10	Le Riche.....	27
Le comte de Caumont.....	100	Le chevalier Odouard.....	100
Mazié.....	10	De Lamberville.....	100
Le baron de Béville.....	75	Postel du Mont-Baudry.....	100
		Total[1].....	2.675

XXIII

ORAISON FUNÈBRE. — (T. II, p. 527.)

Discours pour la translation des restes du comte de Frotté et de ses compagnons d'armes, dans l'église paroissiale de la Madeleine de Verneuil, le 15 *mai* 1827; par M. l'abbé Mathieu, grand vicaire d'Évreux[2]; Paris, Anthelme Boucher, M DCCC XXVII, 16 p. in-4°; avec cette épigraphe, qui est aussi le texte du Discours : *Quomodo ceciderunt fortes ?*

Voici les principaux passages de ce *Discours*, intéressant sous plus d'un rapport et dont les exemplaires sont très-rares. L'orateur, destiné à une haute fortune, devint archevêque de Besançon, cardinal et sénateur du second Empire.

« ..... Qui ne se rappelle avec effroi l'heure où retentit dans cette ville un écho meurtrier, et où les lèvres tremblantes de ses citoyens alarmés répétèrent dans les murmures d'une sourde indignation : « Comment les forts sont-ils tombés ? *Quomodo ceciderunt fortes ?*

« Plus heureux aujourd'hui, ils peuvent laisser un libre cours à leurs regrets, ouvrir leurs portes et donner aux dépouilles de ces fidèles défenseurs du trône et de l'autel un asile à l'ombre du sanctuaire. Qu'ils y reposent en paix, et qu'une main ennemie ne vienne plus

[1] Les chiffres 27 doivent être une erreur; il faut lire 25 ; l'addition l'indique.

[2] L'indication du nom de l'orateur ne se trouve imprimée que sur quelques exemplaires sur certains autres, elle existe manuscrite. Cf. Séguin, t. II, p. 440.

Digitized by Google

troubler leur cendre ; mais qu'elle soit encore arrosée des larmes de leurs amis et émue par leurs plaintes ; que le voyageur respecte en passant leur demeure silencieuse, et que l'histoire y grave le récit de leurs travaux et l'excès de leurs malheurs !... (P. 2.)

« Frotté a entendu les cris plaintifs de sa patrie ; son cœur généreux en est touché. Formé à la vertu par de pieux parents, il a appris de bonne heure qu'il est une piété pour la patrie, comme il en est une pour la famille...

« Le drapeau blanc flottera sur la tête du jeune Frotté que nous voyons accourir pour partager vos travaux et vos dangers (ceux des émigrés). Et dans quelles mains est-il placé, ce drapeau glorieux? C'est dans celles de son ami, de son compagnon d'armes. C'est dans vos mains qu'une honorable confiance l'a déposé, noble rejeton d'une famille illustre, qui ne portez pas en vain le beau nom de La Trimouille! Si, dans une lutte inégale, le succès ne l'accompagne pas toujours, la gloire ne l'abandonnera jamais ; et quand les chances de la guerre vous appelleront sur un autre théâtre, vous irez avec Frotté l'arborer dans les champs de l'Armorique et de la Neustrie ; il signalera de nouveaux exploits. Hélas ! il signalera les derniers efforts de la fidélité malheureuse ; et, le cœur navré de douleur, vous le planterez sur la tombe de votre frère... (P. 4-5.)

« Toujours attachée à ses rois, saintement dévouée à son Dieu, forte par sa position, illustre par ses souvenirs, la Normandie nourrit ces antiques familles, appui du trône auquel elles doivent leur splendeur ; c'est la patrie de Frotté ; il y descendra... (P. 5.)

D'un coup d'œil rapide, il embrasse le terrain qui doit servir de théâtre à ses exploits, de ressource à ses besoins, de pépinière à son armée ; il en règle les limites, il en divise les masses, il les coupe en traits saillants qui préviennent la confusion et facilitent les ordres; il les entoure de rivières, les appuie aux grands chemins, les circonscrit par les ravins, les héritages ou les ruisseaux. Chaque division a son chef choisi parmi ce qu'il y a de plus dévoué dans la province ; le mouvement de fermentation qu'il imprimera doit être progressif; il commencera par de simples réunions, qu'il classera suivant les principes de la guerre, et peut-être cent bataillons armés se lèveront de leurs foyers, pour proclamer leur royale indépendance...

« Il grossit ses troupes et les organise à la fois sur mille points divers, il ose conquérir ses premières armes, il verse dans les âmes le zèle brûlant qui l'anime. Dites-nous, confidents de ses plus intimes pensées, quelle était la générosité de ce cœur auquel le vôtre répondait si bien ; toujours le premier à s'oublier, il ne vivait que pour son Dieu, son Roi et ses frères d'armes. Son bien était à eux, il les devançait à l'assaut, les secourait dans le danger, les arrachait à la mort ; biens, avancement et fortune, il avait tout voué à la plus sainte des causes ; et si quelque demande allait frapper un trône qui ne reposait plus que sur le dévouement et l'honneur, camarades de Frotté, vous

Digitized by Google

savez qu'elle n'était pas pour lui, mais pour ses amis et ses meilleurs hommes !... (P. 6-7.)

« J'ai pour principe », disait-il, « de placer ma confiance en qui l'honneur, le désintéressement et une loyauté imperturbables peuvent justifier la confiance la plus complète... Je vous répète ce que je vous ai dit mille fois : partout où je ne suis pas, vous commandez et avez la grande main, en me rendant compte de tout ce que vous faites... Si vous vous trompez, je vous réponds que je vous le dirai sans détour, tête à tête, mais ne vous désavouerai jamais[1]... » (P. 7.)

« Un ami lui valait mieux qu'une place forte. « C'est un vrai brave », disait-il, « et j'espère, un ami qui me restera en dédommagement de ma peine[2]... »

« Parcourant tour à tour le Maine, la Normandie et le Perche, il se montre partout franc comme le lys qu'il porte et vaillant comme son épée. Il attaque, enferme et dissipe les cantonnements des adversaires, s'essaye sur les villes, se replie dans les forêts, et ménageant habilement ses forces inférieures, contraint un général expérimenté à opposer dix-sept mille hommes aux quatre mille combattants qu'il rallie à peine sous ses étendards...

« ... Vous l'y aviez précédé, pour conquérir votre tombeau, Oléançon (*sic*), respectable par l'âge, la valeur et la vertu; plus digne encore de commander, depuis que vous aviez voulu obéir...

« Une ville (Alençon) renommée pour la politesse de ses mœurs, la probité de son commerce, la générosité de ses habitants, reçoit Frotté dans son enceinte. Glorieuse du présent qu'elle avait fait à la France en lui donnant le jour, elle croyait voir revivre avec lui ses plus chères espérances, et sa noble médiation calme les craintes de cette mère éplorée sur les malheurs de ses enfants... (P. 13-14.)

« Des conférences sont ouvertes; Frotté y paraît avec sa franchise, ses principes si connus, sa parole à l'épreuve; il discute, il demande, on cède, on est d'accord; tendez vos mains guerrières et jurez-vous la foi; nos pères se la promettaient sur leur épée. Triste condition des cœurs, généreux peut-être, mais asservis aux caprices d'un maître ombrageux! Il a parlé ou fait un signe; malheur à la justice! il a été compris. On insinue une réclamation insidieuse; Frotté s'en défend sur la vérité; on presse l'imputation, il la repousse avec force, il engage son honneur à la sincérité de son désaveu. Mais ce ne sont plus des raisons qu'on demande; c'est un prétexte que l'on cherche; le traité est suspendu; on attend de plus amples pouvoirs; les négociateurs disparaissent et la perfidie commence. Un bruit violent tire de sa rêverie Frotté, resté seul, et lui apprend que la parole jurée est vaine, le droit d'asile méconnu, et une démarche de paix convertie en un piége infâme. Vingt baïonnettes se croisent et lui enlèvent la liberté de se défendre;

[1-2] « Lettres de M. de Frotté à son chef d'état-major, des 23 janvier et 7 février. »

Digitized by Google

tout est la proie d'un œil inquisiteur, et la violence enlève jusqu'au sauf-conduit que l'astuce ne peut démentir.

« Oh! quelle profonde indignation agita l'âme de Frotté! Quelle peine l'accabla! Les lois les plus sacrées de l'honneur et de la guerre foulées aux pieds, les démonstrations les plus franches de la confiance et de l'estime travesties en une trame odieuse, ses frères d'armes en proie à la plus cruelle inquiétude et ses plus chers amis victimes de son sort! Vous le partagiez, d'Hugon et Comarc, ses anciens dans l'art des combats et ses seconds dans les aventures de la guerre; Duverdun, que les liens de l'estime, non moins que ceux du sang, avaient attaché à sa fortune; Pascal et Saint-Florent, son conseil, son œil et son appui; et vous, jeune et brave Duhum, dont rien ne pouvait enchaîner l'impétueuse valeur!

« Tous sont saisis, traduits, interrogés; mais le crime soupçonneux qui mendie des complices, craint les retours de l'honneur. Dans son affreuse tactique, il change les lieux pour diminuer les preuves et porter ses coups dans l'ombre.

« Un homme dominait alors, grand par le génie, étroit par le cœur, avide de pouvoir, inquiet de l'avenir; il tend sa main sur la couronne, mais il veut en briser les appuis. Comme un tronc vigoureux soutient une tendre fleur, Frotté relevait encore la tige des lys battus par l'orage; sa perte est résolue. Arrêtez ces illustres voyageurs, composez à la hâte un conseil. Et de quoi peut-on les accuser? De fidélité à un souverain méconnu?...

« Mais un intérêt plus hardi que la loi a parlé : *Il faut condamner et non pas juger. C'est désobéir que de ne pas suivre l'ordre à la lettre.* Elle tue, et elle sera exécutée. Juges, descendez de votre tribunal; il ne vous sied plus de faire l'office de bourreaux! Frotté refuse de vous répondre. Il réserve sa défense au tribunal de Dieu.

« Rentrez dans le silence de vos âmes, généreux amis, pleurez devant ce Maître plein de bonté les fautes de votre jeunesse et les taches secrètes d'une vie passée dans le tumulte des camps. Vous n'avez plus d'épée pour vous défendre ni de prêtre zélé pour vous ouvrir les portes de ce royaume où vous allez envoyer vos lauriers. Ne vous attristez pas comme ceux qui n'ont point d'espérance; lorsque la foi est saine, l'âme droite, le repentir sincère, l'impossibilité absolue, le vœu du cœur suffit.

« Soldats, ne tardez pas; les victimes sont prêtes : leur pied ferme et assuré va les conduire au trépas comme il les conduisait à la victoire, debout et l'œil ouvert; ils verront venir la mort comme autrefois ils allaient l'affronter. Un étroit espace les rassemble; jamais ils ne s'étaient trouvés plus rapprochés sur le champ d'honneur. Tendres amis, embrassez-vous, la vie va vous fuir et la mort vous unir à jamais.

« La religion accourt, elle fortifie ses vaillants défenseurs, elle les couvre du bouclier de la foi, du casque de l'espérance; elle leur met aux mains l'épée flamboyante de la charité. Revêtus de cette armure

Digitized by Google

céleste, ils se préparent à quitter la terre et remercient cette divine mère : « Vive la Religion! Vive le Roi! » Ils tombent, et le dernier répète : « Vive le Roi! » (P. 13, 14, 15.)

XXIV

MONUMENT DE FROTTÉ. — (T. II, p. 530.)

On trouve dans les notes de David sur l'esthétique une très-précieuse indication des conditions dans lesquelles il avait conçu et cherché à exécuter ce bas-relief, où certaines personnes, qui ne connaissaient pas sa pensée, ont blâmé, comme une contradiction choquante, le contraste entre la saillie des bustes et l'aplatissement des membres inférieurs :

« Dans un bas-relief dont la scène est tranquille, la lumière veut être large, et pour atteindre à ce résultat, il faut que les traits du visage, ainsi que les plans des draperies, soient peu saillants, mais chaque personnage peut sans péril se détacher avec vigueur sur le fond ; en d'autres termes, les contours peuvent toujours être accentués.

« J'ai fait un bas-relief représentant le comte de Frotté et plusieurs de ses compagnons au moment où ils vont être fusillés. Si j'avais accentué les jambes de mes personnages, des ombres vigoureuses se seraient massées sur cette partie de mon travail et y auraient attiré l'attention, mais j'ai pris soin de faire les jambes d'un relief très-doux et les têtes saillantes. Il en résulte qne le jeu des ombres appelle le regard sur les têtes, dont le modelé, quoique ressenti, est cependant encore très-méplat et ne laisse courir aucun risque à la tranquillité de la scène. Tout le travail est gradué en demi-teinte. Faire que l'intérêt se résume sur la tête humaine dans une œuvre modelée, n'est-ce pas traduire un mouvement naturel? Si l'on rencontre un homme, si l'on parle avec lui, c'est dans ses traits qu'on le juge, c'est sa face qu'on observe. Lorsque j'allai voir Walter Scott, que je ne connaissais pas, je restai près de trois quarts d'heure avec lui, et, en sortant, je demandai à Victor Pavie et à son frère qui m'avaient accompagné, quel était le costume du romancier : il se trouva qu'aucun de nous ne put dire comment il était vêtu, tant nous avions été frappés par la tête de cet écrivain de génie. Telle est, à mon sens, l'impression que l'art doit chercher à rendre, quand il s'exerce à la représentation de l'homme. » (H. Jouin, *David d'Angers*, t. II, p. 68-69.)

Les indications relatives au bas-relief de David, que l'on trouve dans les catalogues de son œuvre, sont presque toutes fautives.

M. Henri Jouin, publiant dans la *Revue de l'Anjou* (1869) le catalogue de l'œuvre de David d'Angers, y inséra l'article suivant (p. 268) :

« LE COMTE DE FROTTÉ ET SES COMPAGNONS.

« 1829. Bas-relief. — Pierre. — Alençon (Orne).

« Modèle plâtre. — Musée d'Angers.

Digitized by Google

« Frotté (le comte de), 1755-1800, gentilhomme normand, général des armées royalistes, fut pris par les républicains à la tête de sa compagnie, *les Gentilshommes de la Couronne,* et condamné à être fusillé avec six de ses compagnons (28 janvier 1800). »

Il y avait là plusieurs erreurs empruntées aux anciennes notices. Le bas-relief ne date pas de 1829, mais de 1826; — il n'est pas en pierre, mais en marbre blanc; — il n'est pas à Alençon, mais à Verneuil [1]; — Frotté n'était pas né en 1755, mais en 1766; — il n'avait point été pris à la tête de ses soldats, mais arrêté dans une conférence; — ce n'est pas le 28 janvier 1800 qu'il fut fusillé, mais le 29 pluviôse (18 février).

Dans son bel et savant ouvrage, *David d'Angers* (t. II, p. 465), quelques-unes de ces erreurs ont été rectifiées par M. Jouin; d'autres devront l'être.

M. André Joubert les a reproduites en partie dans son travail sur la correspondance de David avec Mercier. (*Revue de l'Anjou,* mars 1879.)

Il existe une lithographie de ce monument, sans nom de dessinateur ni d'éditeur, et même sans indication du sujet : hauteur, 0m,255; largeur, 0m,10.

Les inscriptions, toutefois, présentent quelques différences. La liste des victimes donnée par la lithographie : COMES DE FROTTÉ DVX PRIM. EXERC. REG. IN NEVSTRIA, Bo DE COMAQVE. Bo DV GON, COMES DE VERDVN, CASIMIR DV HOMME, PASCHAL, DE Sr FLORENT, n'est pas moins fautive que celle du monument, quoique les erreurs ne soient pas les mêmes. Au lieu de la dédicace D. O. M. au haut du monument : QVOMODO CECIDERVNT FORTES.

Légende au-dessous de la lithographie : *Monument élevé par les officiers et soldats de l'ancienne armée catholique et royale de basse Normandie pour perpétuer le souvenir de leur général le comte Louis de Frotté, d'honorable mémoire, et celui de leurs compagnons d'armes qui ont péri victimes de leur dévouement pour la cause royale.*

*
* *

Un autre monument avait été projeté en l'honneur de Frotté et de ses compagnons dans un autre édifice de Verneuil, la chapelle du couvent de Saint-Nicolas ou des Bénédictines. Était-ce l'œuvre d'influences rivales? Était-ce de la part des religieuses, chez lesquelles des souvenirs de guerre devaient se trouver un peu dépaysés, une manifestation politique et sentimenlale, destinée à leur créer une clientèle dans le monde aristocratique et royaliste du temps? Nous ne savons au juste.

[1] Par une étrange illusion, David croyait lui-même que son bas-relief avait été placé à Alençon. (Lettre à Mercier, 6 juillet 1839.)

Digitized by Google

Ce monument devait se diviser en deux ou même trois parties : un cippe en marbre blanc, avec deux inscriptions en l'honneur du duc de Berry et du duc d'Enghien, et une pyramide, aussi en marbre blanc, en l'honneur de Frotté. Le cippe fut exécuté en 1824 et placé dans le chœur de la chapelle. En 1830, on crut prudent de le cacher derrière des boiseries, et dans ces derniers temps on l'a descendu dans une crypte creusée sous le chœur de l'église. Quant à la pyramide consacrée à Frotté et à ses compagnons, elle resta à l'état de projet.

Une lithographie, éditée par Motte, s. d. (28 centimètres de haut sur 17 de large), nous a gardé le dessin de cette pyramide, placée sur une même feuille avec le cippe et avec une vue géométrale du couvent et de ses dépendances.

Elle devait être surmontée d'une croix, dont le sommet et les branches se terminaient en fleurs de lys.

Au-dessous, couronnes et palmes ;

Au-dessous encore, cette inscription :

REX MVNDI
DEFVNCTOS NOS
PRO SUIS LEGIBVS
IN ÆTERNÆ VITÆ
RESVRRECTIONE
SVSCITABIT

—

QVOMODO CECIDERVNT FORTES

—

Au-dessous, bas-relief représentant un ange ou un génie couché sur des drapeaux et tenant une croix ;

Enfin, sur le socle du monument, cette autre inscription :

PERIERVNT HAC IN VRBE
ANNO MDCCC DIE FEBRVARII XVIII
COMES DE FROTTÉ. DVX. PRIM. EXERC. REG. IN NEVSTRIA.
B^e DE COMAQVE. B^o DE JON. COME^s DE VERDVN.
CASIMIR DV HOMME. PASCHAL. DE S^T FLORENT.

L'orthographe et la disposition des noms présentent ici quelques variantes avec l'inscription du monument de David.

Digitized by Google

XXV

RÉCOMPENSES. — (T. II, p. 701.)

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS [1]	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	QUOTITÉ DES PENSIONS
					FR.
GALODÉ, Pierre	St-Christophe (O.)	Cultivateur.	St-Jean des Bois.	Lieutenant.	200
HARDOUIN, Etienne-Jean	Yvrandes (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	300
FORCAULT, Jacques	Tinchebrai (O.)	Coutelier.	*id.*	Lieutenant.	100
BARBOT, François	Tallevende (C.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	100
BRAULT, Simon	St-Mars (O.)	Serrurier.	*id.*	*id.*	50
VAUGEOIS, Jean	Le Teilleuil (M.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	100
VALLET, Jean	St-Cyr (M.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	100
HARDOUIN, Julien	Yvrandes (O.)	Taillandier.	*id.*	Capitaine.	200
LAINÉ, Nicolas	St-Christophe (O.)	Maréchal.	*id.*	Lieutenant.	200
GRISARD, Pierre	Couterne (O.)	Gendarme.	*id.*	S.-lieutenant.	50
FOUCAULT, Jean-Baptiste	Tinchebrai (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	100
ERARD, Thomas	Le Fresne-Poret (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	100
PELVÉ, François	Tallevende (C.)	Fermier.	*id.*	*id.*	50
HARDOUIN, Jean-Baptiste-Pierre	Yvrandes (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	200
RAGEOT, Michel	Ger (M.)	Porteur d'eau.	*id.*	*id.*	50
GUIMONT, Jean	St-Jean des Bois (O.)	Journalier.	*id.*	Lieutenant.	50
FLEURY, Pierre	St-Fraimbault (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	100
SALLÉ, Nicolas	Passais (O.)	Menuisier.	*id.*	S.-lieutenant.	100
FOUCAULT, Charles	St-Quentin (O.)	Boulanger.	*id*	*id.*	50
ROOKE, Pierre-Félix-Michel	St-Germ.-de-Tallevende (C.)	Fermier.	*id.*	Capitaine.	50
BIDOT, Toussaint-François	St-Lô (M.)	Gendarme.	*id.*	Soldat.	50
BAZIN, Jean	Sourdeval (M.)	Journalier.	*id.*	*id.*	50
LE BRETON, Pierre	Fresne-Poret (M.)	Fermier.	*id.*	Sergent.	50
LE BRETON, Jacques	*id.*	*id*	*id.*	*id.*	50
	St-Jean des Bois (O.)	Coutelier.			

Digitized by Google

Joubin, Jacques	id.	Fermier.	id.	Sergent.	50
Le Tessier, Guillaume-Victor	Beauficel (M.)	id.	id.	Capitaine.	200
Lory, Guillaume-François	Bellou (O.)	id.	id.	S.-lieutenant.	100
Doisnel, Jacques-Jean	Ferté-Macé (O.)	Marchand.	id.	Adj. s.-officier.	100
Tourland, François	La Ferrière O.)	Domestique.	id.	Soldat.	50
Deslandes de la Ruaudière	Mesnil-Robert (C.)	Gentilhomme.	id.	Lieutenant.	100
Lorent, Jean, d. *Gimberie*	St-Jean des Bois (O.)	Fermier.	id.	Sergent.	50
Lioust, Julien	Vire (C.)	Ouvrier imprim.	id.	Serg.-maj. instr.	50
Dumaine, Michel	Truttemer (C.)	Forgeron.	id.	Sergent.	50
Thomas, François	Lonlai-l'Abbaye (O.)	Cultivateur.	id.	id.	50
Durand, Charles	Tinchebrai (O.)	id.	id.	id.	50
Le Breton, Jean-Baptiste	Neuville (C.)	Fermier.	id.	Soldat.	50
Bazin, Pierre	Sourdeval (M.)	Journalier.	id.	id.	50
Foucault, Julien	Tinchebrai (O.)	Cultivateur.	id.	Lieutenant.	50
Le Monnier, Jacques	Rouen (S.-Inf.)	id.	id.	Soldat.	50
Laurent, Jean	St-Jean des Bois (O.)	Coutelier.	id.	S.-lieutenant.	50
Jean, Jean	St-Christophe (O.)	Fermier.	id.	id.	50
Le Roullier, François	Sourdeval (M.)	id.	id.	Capitaine.	50
Lallier, Jacques	La Haute-Chapelle (O.)	Ouvr. corroyeur.	id.	Lieutenant.	50
Langlois, Julien	Ger (M.)	Maréchal.	id.	Capitaine.	50
Aubert, Charles	St-Jean des Bois (O.)	Md colporteur.	id.	Soldat	50
Galien, Jean	Truttemer (C.)	Fermier.	id.	Capitaine.	50
Le Coq, Jean-Michel	Viessoix (C.)	Boulanger.	id.	Lieutenant.	50
Dumaine, Charles	Ger (M.)	Cultivateur.	id.	id.	50
Boille, Michel	St-Martin de Chaulieu (M.)	id.	id.	Soldat.	50
Desert, Pierre	Truttemer (C.)	Maçon.	id.	S.-lieutenant.	50
Lemiere, Jean-François	St-Lô (M.)	Gendarme.	id.	Soldat.	50
Peccate, Guillaume	St-Denis de Villeuette (O.)	Propriétaire.	Ambrières.	Aide-major.	200
Papouin, Bernard	Loré (O.)	Meunier.	id.	Chef de bataillon.	300
Chatellier, Jean, d. *La Fleur*	Chantrigné (May.)	Fermier.	id.	id.	300
Coignard, Gabriel	Merlerault (O.)	Gendarme.	id.	Capitaine.	100
Cibois, Jean	Montreuil (May.)	Cultivateur.	id.	id.	200
Chevalier, Jean, d. *Petit-Frère*	St-Loup du Gast (May.)	id.	id.	id.	200
Villette, d. *Capucin*	Céaucé (O.)	Journalier.	id.	Sergent.	50
Moriceau, Louis, d. *Dubourg*	Marcillé (May.)	Cultivateur.	id.	Capitaine.	100
Raimbault, René	Chantrigné (May.)	Fermier.	id.	id.	100

[1] La lettre C indique le département du Calvados; E, l'Eure; M, la Manche; May., la Mayenne; O, l'Orne; S.-Inf., la Seine-Inférieure.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	QUOTITÉ DES PENSIONS
					FR.
FORTIN, Jean-Baptiste-Julien, d. *Mathieu*.	St-Loup du Gast (May.)	Cultivateur.	Ambrières.	Capitaine.	200
GALIENNE, Jean-François	Chantrigné (May.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	100
LE MARCHAND, Nicolas	Niort (May.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	100
LIBERT, François	St-Denis de Villenette (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	100
PAPOUIN, Jean	Céaucé (O.)	Meunier.	*id.*	*id.*	100
BANSARD, Pierre	Loré (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
LANDAIS, Jean	Montreuil (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	100
HUIGNARD, Pierre-Gervais	Niort (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	100
FAUVEAU, Jean, d. *Labrosse*	Oisseau (May.)	Journalier.	*id.*	Lieutenant.	100
LE ROY, Michel	St-Loup du Gast (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	100
POTTIER, Jean	Brétignolles (May.)	Cultivateur	*id.*	*id.*	50
ALLARD, René	*id.*	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
BEUDIN, Louis	Melerai (May.)	Journalier.	*id.*	*id.*	50
BANSARD, Jean	Loré (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
FOULON, Louis	Champigné (Maine-et-Loire).	Journalier.	*id.*	Sergent.	50
MIGORET-LAMBERDIÈRE, Jean-Baptiste	Laval (May.)	Commerçant.	*id.*	Lieutenant.	100
TURCAN, François	Niort (May.)	Cultivateur.	*id.*	Capᵉ de grenad.	200
RICHET, Pierre, d. *Alexandre*	Montjoie (M.)	*id.*	*id.*	Sergent.	50
MONSALIER, Michel	Geneslai (O.)	*id.*	*id.*	Soldat.	50
DUJARRIER, François	Beaulandais (O.)	Fermier.	*id.*	*id.*	50
RESTOUX, Jean-François	Cigné (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
GARNIER, Jacques	St-Denis de Villenette (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
GARNIER, Louis	Montreuil (May.)	Tisserand.	*id.*	*id.*	50
LANDEMAINE, Guillaume	Niort (May.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
ERNOULT, Pierre	Lucé (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
RIOUET, Jean	St-Loup du Gast (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	50
CHERAGEL, Jean	Couesmes (May.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
TRESIÈRE, Pierre	Chantrigné (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
CORNILLON, Thomas	Charchigné (May.)	*id.*	*id.*	Major.	300
MALLARD, [illegible]	[illegible]	*id.*	*id.*	Soldat.	50

Coignard, Victor-Gabriel	Chantrigné (May.)	id.	id.	Soldat.	50
Bignon, Pierre	Loré (O.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Maingard, Marin	La Ferté-Macé (O.)	id.	id.	Capitaine.	50
Lesage	Ambrières (May.)	id.	id.	Soldat.	50
Pillonnière-la-Brosse	La Fresnaie-au-Sauvage (O.)	id.	id.	Lieutenant.	50
Tonnelier, René	Grand-Oissean (May.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Echivard-Raimbault, Joseph	St-Loup du Gast (May.)	id.	id.	Lieutenant.	50
Beauvais, François	Mellerai (May.)	Menuisier.	id.	Capitaine.	50
Barreau, Julien	Saulges (May.)	Cultivateur.	id.	id.	50
Echivard, Charles	St-Loup du Gast (May.)	Fermier.	id.	S.-lieutenant.	50
Peccate, Robert	Rennes en Grenouilles (May.)	Cultivateur.	id.	Lieutenant.	50
Peslin, Jacques	Sept-Forges (O.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Le Bouc la Forest, Jean-Louis	Cresnais (M.)	Propriétaire.	Avranches.	Capitaine.	300
Gallery, César	Avranches (M.)	id.	id.	Lieutenant.	300
Blouin, d. *Duval*, François	La Baroche-Lucé (O.)	id.	id.	Capitaine.	50
Bouquau, Cosme-Marthe-César	Le Luot (M.)	id.	id.	Volontaire.	50
Langlois, Jean-François	St-Georges de Livoie (M.)	id.	id.	Chirurg.-major.	200
Perrin, Jacques-François	Pontorson (M.)	Gendarme.	id.	S.-lieutenant.	50
Breguin, Louis	Barenton (M.)	Cultivateur.	id.	Sergent.	50
Le Thimonnier, Guillaume	Montanel (M.)	id.	St-James.	Capitaine.	100
Guérin, Pierre	Marcé (M.)	id.	id.	Volontaire.	50
Carnet, Pierre	Montanel (M.)	id.	id.	Lieutenant.	100
Chauvois, Louis	Moidré M.)	id.	id.	id.	50
Belloir, Pierre-Joseph	Meslai (May.)	id.	id.	id.	50
Basile, Jacques-Jean	Croix-Avranchin (M.)	id.	id.	id.	50
Lemouland, Nicolas	id.	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Du Pontavice (chevalier de la Lande), Julien-Pierre-Victor	Ardevon (M.)	Journalier.	id.	Porte-drapeau.	100
De la Roche, Jean-Marie	Avranches (M.)	Gentilhomme.	id.	Capitaine.	300
Delanöe, François	Ducei (M.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Roger, Louis-Michel-Antoine	St-James (M.)	Blatier.	id.	id.	50
Carbonnet, Pierre-François	Ducei (M.)	Propriétaire.	id.	Lieutenant.	50
Le Gros, René	Avranches (M.)	id.	id.	Capitaine.	50
Gauchet, Jacques	Carnet (M.)	id.	id.	id.	50
Sehu, François	Croix-Avranchin (M.)	Maçon.	id.	id.	50
Canto, Jacques	id.	Tailleur d'habits.	id.	Lieutenant.	50
	Argouges (M.)	Menuisier.	id.	id.	50

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	QUOTITÉ DES PENSIONS
					FR.
Dauguet, Joseph	Argouges (M.)	Blatier.	St-James.	Lieutenant.	50
Brault, Jules-Nicolas	La Croix-Avranchin (M.)	Cultivateur.	*id.*	S.-lieutenant.	50
Nicolle, Noël	*id.*	Domestique.	*id.*	*id.*	50
Dubois, Jean	St-James (M.)	Fermier.	*id.*	*id.*	50
Gastel, Pierre-Louis	Tournai (O.)	Cultivateur.	Pays d'Auge.	Lieutenant.	200
Masson	Boitrou (O.)	*id.*	*id.*	Volontaire.	50
De Saint-Clair	Grandval (O.)	Gentilhomme.	*id.*	S.-lieutenant.	200
Pitel-Larue, Pierre	Le Mesnil de Briouze (O.)	Garde forestier.	Flers.	Maréch.-des-log.	50
Manoury, Charles	La Haie du Puits (M.)	Gendarme.	*id.*	Fourrier.	50
Brione, d. *Malmené*	La Lande-Patri (O.)	Cultivateur.	*id.*	Lieutenant.	100
Hodiesne, Jean-Baptiste-François	Chanu (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
Hue, Jean-Baptiste	Flers (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	200
Huet, Pierre	La Lande-Patri (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
Le Bailly, d. *Les Lauriers*	Flers (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	100
Malherbe, François	Rouen (S.-Inf.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
Malhaire, d. *D'Artoit*, Michel	La Lande-Patri (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	300
Thommeret, Jean	La Ferrière (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
Macé, François	La Lande-Patri (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
Forget, Louis, d. *Fleury*	Flers (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
Bouvet, Pierre	Landisacq (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
Denis, Pierre, d. *Rainette*	Flers O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
Martin, Alexandre	Briouze (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
Prieur	Neuville (C.)	*id.*	*id.*	Soldat.	50
Pinel, chevalier de Golleville	Valognes (M.)	Gentilhomme.	Cotentin.	Capitaine.	300
Le Marié, Louis	Amfreville (M.)	Laboureur.	*id.*	*id.*	50
Planquet, Roger	St-Lô (M.)	Brig. de gendrie.	*id.*	S.-lieutenant.	200
Poisson, Nicolas-Joseph	Ravenoville (M.)	Fermier.	*id.*	Lieutenant.	200
Julien	Valognes (M.)	Jardinier.	*id.*	Soldat.	50
Le Mesnais, Thomas	Neuilly (C.)	Laboureur.	Bayeux.	Volontaire.	50
David, Jean	[illegible]	*id.*	*id.*	[illegible]	50

.....	Ver (C.)	Pilote côtier.	Bayeux.	Volontaire.	50
Belliard.....	Ouistreham (C.)	Cordier.	*id.*	*id.*	50
Le Villain, Michel.....	Cherbourg (M.)	Prép. aux douanes	*id.*	Soldat.	50
Blin, Michel-Marie, d. *Sincère*.....	Cérences (M.)	Cultivateur.	Coutances.	S.-lieutenant.	100
Mauduit, Pierre.....	Brie-Comte-Robert (Marne.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
Bigot.....	Coutances (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
Enault.....	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	50
Moreau, Jean-François.....	Paris.	*id.*	Alençon.	Sergent.	50
Langlois, François.....	St-André (Eure.)	*id.*	Évreux.	Soldat.	50
Tibard, Thomas.....	Marolles (C.)	*id.*	Aunai.	Lieutenant.	100
Ferey, Michel-Nicolas.....	Rouen (S.-Inf.)	*id.*	Évreux.	Soldat.	50
Cocherel, Jean-Alexis.....	Jumelles (E.)	*id.*	*id.*	Caporal.	50
Blondel, Nicolas.....	Caen (C.)	Commerçant.	Dives.	Capitaine.	50

ARMES A DÉCERNER AU NOM DU ROI

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES RÉCOMPENSES
					ARMES.
Galodé, Pierre.....	St-Christophe (O.)	Cultivateur.	St-Jean des Bois.	Lieutenant.	Fusil.
Hardouin, Étienne-Jean.....	Yvrandes (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	*id.*
Barbot, François.....	Tallevende (C.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*
Foucault, Jean-Baptiste.....	Tinchebrai (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	*id.*
Le Tessier, Guillaume-Victor.....	Beauficel (M.)	Fermier.	*id.*	Capitaine.	*id.*
Deslandes de la Ruaudière.....	Mesnil-Robert (C.)	Gentilhomme.	*id.*	Lieutenant.	Épée.
Foucault, Julien.....	Tinchebrai (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	Fusil.
Boisnet de la Logerie, Charles-Germain.	Lonlai-l'Abbaye (O.)	Propriétaire.	*id.*	Capitaine.	Sabre.
Moulin, Pierre-François.....	St-Jean des Bois (O.)	Forgeron.	*id.*	S.-lieutenant.	Fusil.
Doynel (de).....	Torchamp (O.)	Gentilhomme.	*id.*	Capitaine.	Épée.
De Lépinay, René.....	Mayenne (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	Sabre.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES RÉCOMPENSES
					ARMES.
PIQUE DES DEMAINES, Pierre-Denis-Armand-Honoré	St-Quentin (O.)	Propriétaire.	St-Jean des Bois.	Capitaine.	Fusil.
DUMONT, Michel	Tallevende (C.)	Négociant.	*id.*	Lieutenant.	*id.*
PECCATE, Guillaume	St-Denis de Villenette (O.)	Propriétaire.	Ambrières.	Aide-major.	*id.*
PAPOUIN, Bernard	Loré (O.)	Meunier.	*id.*	Chef de bataill.	*id.*
CHATELIER, François, d. *La Fleur*	Charchigné (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	*id.*
COIGNARD, Gabriel	Merlerault (O.)	Gendarme.	*id.*	Capitaine.	Sabre.
ÉCHIVARD, Raimbault-Joseph	Mellerai (May.)	Menuisier.	*id.*	*id.*	Fusil.
BEAUVAIS, François	Saulges (May.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	Sabre.
ALLARD, Louis	La Baroche-Lucé (O.)	Propriétaire.	*id.*	S.-lieutenant.	Fusil.
MOREL, Gabriel	Loré (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	*id.*
BANSARD, François, d. *Sans-Souci*	Chantrigné (May.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*
BRIONE, Pierre	Craon (May.)	Négociant.	*id.*	Chef de bataill.	Épée.
DES ROTOURS, Charles-Henry	Soccanes (O.)	Gentilhomme.	*id.*	Capitaine.	*id.*
HUEN-DUBOURG, François	Mayenne (May.)	Négociant.	*id.*	*id.*	*id.*
MERILLE, Pierre-François, d. *Marie-Anne.*	St-Front (O.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	*id.*
MANOURY, Joseph	Douai (Nord.)	Marchand.	*id.*	*id.*	Fusil.
LE MONNIER, Jean-François	Coutances (M.)	Arpenteur.	Avranches.	*id.*	*id.*
DUMESNIL, Alexis	Caen (C.)	Gentilhomme.	*id.*	Chef de bataill.	Épée.
RICHER DE FORGES, Henry-Antoine-Alex.	Avranches (M.)	*Id.*, empl. douan.	*id.*	Lieutenant.	Sabre.
YGER GUÉRINIÈRE, François	Reffuveille (M.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	Fusil.
RICHER DE FORGES, Thomas-Jean-Marie	Curei (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	Sabre.
DU PONTAVICE, chevalier de LA LANDE DE TAILLEFER, Julien-Pierre-Victor	Avranches (M.)	*id.*	St-James.	Capitaine.	Épée.
DAVY, d. *Cœur-de-Roi*, Jean-François	Croix-Avranchin (M.)	Cultivateur.	*id.*	Major.	Fusil.
BECHEREL, Jean-Baptiste	Montjoie (M.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*
LE MAZURIER, Jean-Louis-Claude	Vains (M.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	*id.*
DAVOUST, François-Pierre	St-James (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	Sabre.
PITEL-LAUNE, Pierre	Mesnil de Brionne (O.)	Garde forestier	Flers.	Maréc. des logis.	Fusil.
KOBERT, Louis, d. *Flemex*	Flers (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*

Digitized by Google

[illegible]	Croix-Avranchin (M.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	Sabre.
Jenvrin, Victor	St-Hilaire du Harcouet (M.)	Propr., maire.	*id.*	Capitaine.	Épée.
Cuvelier la Fontaine, Pierre-Paul	Flers (O.)	Cultivateur.	*id.*	Lieutenant.	Fusil.
Dupont, Louis	St-Clair de Halouze (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
Cocherie, Jean-François-Alexandre	Mesnil de Briouze (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
Delarue, Jean-Louis-Thomas-Fortuné	St-Lô (M.)	Contr. des dr. réu.	*id.*	*id.*	Sabre.
Briand, Jean-François	Vire (C.)	Marchand.	Coutances.	*id.*	Fusil.
Dauvin	Mont-sur-Vent (M.)	Cultiv., maire.	*id.*	S.-lieutenant.	*id.*
Camus, Jean-Ambroise	Séez (O.)	Pharmacien.	Alençon.	Capitaine.	Sabre.
De Roiville	Bayeux (C.)	Gentilhomme.	Bayeux.	*id.*	Épée.

PROPOSITIONS DE LETTRES DE REMERCIEMENT

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES SERVICES RENDUS
Hardouin, Julien	Yvrandes (O.)	Taillandier.	St-Jean des Bois.	Capitaine.	A comm. avec dist. une comp. de grenadiers.
Le Broc, Louis	St-Mars (O.)	Propriétaire.	*id.*	Lieutenant.	Ayant servi avec bravoure.
Miquelard, Jean	Sourdeval (M.)	Négociant.	*id.*	*id.*	*id.*
Dumont, Michel	Tallevende (C.)	Marchand.	*id.*	*id.*	*id.*
Houel, Jean-Baptiste	Landisacq (O.)	Prof. col. de Domfront.	*id.*	Secrét. de Frotté.	*id.*
De Sarcilly, Edmond	Neuville (C.)	Propriétaire.	*id.*	Lieutenant.	*Id.* Père de dix enfants; famille aisée.
Des Rotours, ch. de Chaulieu.	St-Lô (M.)	Gentilhomme, cons. de préfecture de la Manche.	*id.*	Volontaire.	Famille des plus dist. par son dév. au Roi et les serv. qu'elle rend encore aujourd'hui.
De la Rue	Chanu (O.)	Riche propriét.	*id.*	Empl. à la corresp.	S'est exp. et a été dév. dans tous les temps.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES SERVICES RENDUS
Pique des Demaines, Pierre-Denis-Armand-Honoré.....	St-Quentin (O.)	Manufacturier.	St-Jean-des-Bois	Capitaine.	Noté pour son dév.; a levé dans les Cent-jours une comp. à ses frais.
Du Chatel de la Varignière....	Montchamp-le-Petit (C.)	Gentilhomme.	*id.*	Empl. à la corresp.	S'est exposé et dévoué dans tous les temps.
Le Conte.....	Estry (C.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	*id.*
Boisnet de la Logerie, Charles-Germain.....	Lonlai-l'Abbaye (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	A servi à toutes les époques; très-bien noté.
Cosseron, Thomas.....	Charchigné (May.)	Cultivateur.	Ambrières.	Major.	Blessé; a servi avec la plus grande distinction.
Des Rotours, Charles-Henry..	Soccane (O.)	Gentilhomme.	*id.*	Capitaine.	Officier très-dévoué; a servi avec bravoure.
Fortin-Moulinière.....	Mayenne (M.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	Bien noté et a servi constamment.
Brionne, Pierre.....	Craon (May.)	Anc. nég. juge de paix.	*id.*	Chef de bataill.	*id.*
Huen-Dubourg, François.....	Mayenne (May.)	Marchand.	*id.*	Capitaine.	*id.*
Merille, Pierre-François.....	St-Front (O.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	A servi avec la plus gr. bravoure.
Guilgaud, Marie-Anne.....	Juvigni (M.)	Chirurgien.	*id.*	Chirurgien.	A servi de chirurg. dans l'armée gratuit. et avec le plus grand zèle.
Dumesnil, Alexis.....	Caen (C.)	Gentilhomme.	Avranches.	Chef de bataill.	Noté pour sa bravoure et son dévouement.
Philippe de Cantilly, Robert-François-Joseph-Marie-Aug..	Brécei (M.)	Propriétaire.	*id.*	Capitaine.	*id.*
Le Sage.....	Montjoie (M.)	*id.*, maire.	*id.*	S. lieutenant.	Noté d'une man. bon.
Loin, Jean-Louis.....	Carnet (M.)	*id.*	St-James.	Capitaine.	A bien servi S. M.; servait à la correspond.
Carbonnet, Pierre-François...	Avranches (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	Toutes les campagnes; beaucoup de dévouem.
Daugourt, Louis-François.....	Carnet (M.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*

Digitized by Google

JENVRIN, Victor	St-Hilaire du Harcouet (M.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	*id.*
MADELINE, Georges-François	Chanu (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	Noté d'une man. hon.
COCHERIE, Jean-François-Henry-Alexandre	Mesnil de Briouze (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*
DUPONT, Pierre	Flers (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
DELARUE, Jean-Louis-Thomas-Fortuné	St-Lô (M.)	Cont. dr. réun. St-Lô.	*id.*	*id.*	*id.*
CLAMORGAN-TAILLEFER	Valognes (M.)	Gentilhomme.	Du Cotentin.	*id.*	A servi avec dévouem. dans la correspondance.
PINEL, chevalier de GOLLEVILLE	*id.*	*id.*	*id.*	Capitaine.	*Id.* Père de douze enfants; a perdu sa fortune à la Révolution.
D'YVETOT, Henry	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	Employé à la corresp. et a été très-dévoué dans tous les temps.
DE ROIVILLE	Bayeux (C.)	*id.*	Bayeux.	*id.*	*id.*
LE ROY DE CAMPGRAIN, Auguste	St-Eni (M.)	*id.*, maire.	*id.*	*id.*	*id.*
LEMPÉRIÈRE, Adrien	Torigni (M.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	Était dans les charrois; a servi constamment.
CONSEIL, Victor	Lison (C.)	Gentilhomme.	*id.*	Lieutenant.	A servi dans la correspond.; bien noté; serv. depuis 1796.
DE BAUDRE DE SAINT-AMADOR	Bucéels.	*id.*	*id.*	*id.*	*Id.* A fait des levées dans son canton; servant depuis 1795.
LE FORTIER	Caen (C.)	*id.*	*id.*	Volontaire.	Est noté d'une manière honor.; a contribué dans les Cent-jours à la levée d'une comp. de 40 hom.
DE GUERNON-RANVILLE, Martial-Cosme-Annibal-Perpétue-Magloire	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	A suivi le Roi à Gand et fait partie de l'expéd. du duc d'Aumont.
THOMINE DESMAZURES	*id.*	Avocat.	*id.*	*id.*	A rendu de gr. services en imprimant et distrib. les proclam. royales.
DE BOISLAUNAY, Alexandre	*id.*	Juge de 1re instance.	*id.*	*id.*	*id.*
RENAULT, Victor	*id.*	Greffier du trib. civil.	*id.*	Ex-officier-payeur des vol. royaux.	Le plus grand dévouement pendant les Cent-jours.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	QUOTITÉ DES PENSIONS
					FR.
FORTIN, Jean-Baptiste-Julien, d. *Mathieu*.	St-Loup du Gast (May.)	Cultivateur.	Ambrières.	Capitaine.	200
GALIENNE, Jean-François	Chantrigné (May.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	100
LE MARCHAND, Nicolas	Niort (May.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	100
LIBERT, François	St-Denis de Villenette (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	100
PAPOUIN, Jean	Céaucé (O.)	Meunier.	*id.*	*id.*	100
BANSARD, Pierre	Loré (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
LANDAIS, Jean	Montreuil (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	100
HUIGNARD, Pierre-Gervais	Niort (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	100
FAUVEAU, Jean, d. *Labrosse*	Oisseau (May.)	Journalier.	*id.*	Lieutenant.	100
LE ROY, Michel	St-Loup du Gast (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	100
POTTIER, Jean	Brétignolles (May.)	Cultivateur	*id.*	*id.*	50
ALLARD, René	*id.*	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
BEUDIN, Louis	Melerai (May.)	Journalier.	*id.*	*id.*	50
BANSARD, Jean	Loré (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
FOULON, Louis	Champigné (Maine-et-Loire).	Journalier.	*id.*	Sergent.	50
MIGORET-LAMBERDIÈRE, Jean-Baptiste	Laval (May.)	Commerçant.	*id.*	Lieutenant.	100
TURCAN, François	Niort (May.)	Cultivateur.	*id.*	Capᵉ de grenad.	200
RICHET, Pierre, d. *Alexandre*	Montjoie (M.)	*id.*	*id.*	Sergent.	50
MONSALIER, Michel	Geneslai (O.)	*id.*	*id.*	Soldat.	50
DUJARRIER, François	Beaulandais (O.)	Fermier.	*id.*	*id.*	50
RESTOUX, Jean-François	Cigné (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
GARNIER, Jacques	St-Denis de Villenette (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
GARNIER, Louis	Montreuil (May.)	Tisserand.	*id.*	*id.*	50
LANDEMAINE, Guillaume	Niort (May.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
RENOULT, Pierre	Lucé (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
RIOUST, Jean	St-Loup du Gast (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	50
CHESNEL, Jean	Couesmes (May.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	50
TRESIÈNE, Pierre	Chantrigné (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
COSSIGNON, Thomas	Charchigné (May.)	*id.*	*id.*	Major.	300
[illegible]	Chantrigné (May.)	*id.*	*id.*	Soldat.	50

Landemaine, Louis	Charchigné (May.)	id.	id.	Soldat.	50
Coignard, Victor-Gabriel	Loré (O.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Bignon, Pierre	La Ferté-Macé (O.)	id.	id.	Capitaine.	50
Maingard, Marin	Ambrières (May.)	id.	id.	Soldat.	50
Lesage	La Fresnaie-au-Sauvage (O.)	id.	id.	Lieutenant.	50
Pillonnière-la-Brosse	Grand-Oisseau (May.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Tonnelier, René	St-Loup du Gast (May.)	id.	id.	Lieutenant.	50
Echivard-Raimbault, Joseph	Mellerai (May.)	Menuisier.	id.	Capitaine.	50
Beauvais, François	Saulges (May.)	Cultivateur.	id.	id.	50
Barreau, Julien	St-Loup du Gast (May.)	Fermier.	id.	S.-lieutenant.	50
Echivard, Charles	Rennes en Grenouilles (May.)	Cultivateur.	id.	Lieutenant.	50
Peccate, Robert	Sept-Forges (O.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Peslin, Jacques	Cresnais (M.)	Propriétaire.	Avranches.	Capitaine.	300
Le Bouc la Forest, Jean-Louis	Avranches (M.)	id.	id.	Lieutenant.	300
Gallery, César	La Baroche-Lucé (O.)	id.	id.	Capitaine.	50
Blouin, d. *Duval*, François	Le Luot (M.)	id.	id.	Volontaire.	50
Bouquau, Cosme-Marthe-César	St-Georges de Livoie (M.)	id.	id.	Chirurg.-major.	200
Langlois, Jean-François	Pontorson (M.)	Gendarme.	id.	S.-lieutenant.	50
Perrin, Jacques-François	Barenton (M.)	Cultivateur.	id.	Sergent.	50
Breguin, Louis	Montanel (M.)	id.	St-James.	Capitaine.	100
Le Thimonnier, Guillaume	Marcé (M.)	id.	id.	Volontaire.	50
Guérin, Pierre	Montanel (M.)	id.	id.	Lieutenant.	100
Carnet, Pierre	Moidré M.)	id.	id.	id.	50
Chauvois, Louis	Meslai (May.)	id.	id.	id.	50
Belloir, Pierre-Joseph	Croix-Avranchin (M.)	id.	id.	id.	50
Basile, Jacques-Jean	id.	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Lemouland, Nicolas	Ardevon (M.)	Journalier.	id.	Porte-drapeau.	100
Du Pontavice (chevalier de la Lande), Julien-Pierre-Victor	Avranches (M.)	Gentilhomme.	id.	Capitaine.	300
De la Roche, Jean-Marie	Ducei (M.)	id.	id.	S.-lieutenant.	50
Delanöe, François	St-James (M.)	Blatier.	id.	id.	50
Roger, Louis-Michel-Antoine	Ducei (M.)	Propriétaire.	id.	Lieutenant.	50
Carbonnet, Pierre-François	Avranches (M.)	id.	id.	Capitaine.	50
Le Gros, René	Carnet (M.)	id.	id.	id.	50
Gauchet, Jacques	Croix-Avranchin (M.)	Maçon.	id.	id.	50
Sehu, François	id.	Tailleur d'habits.	id.	Lieutenant.	50
Canto, Jacques	Argouges (M.)	Menuisier.	id.	id.	50

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	QUOTITÉ DES PENSIONS
					FR.
DAUGUET, Joseph	Argouges (M.)	Blatier.	St-James.	Lieutenant.	50
BRAULT, Jules-Nicolas	La Croix-Avranchin (M.)	Cultivateur.	*id.*	S.-lieutenant.	50
NICOLLE, Noël	*id.*	Domestique.	*id.*	*id.*	50
DUBOIS, Jean	St-James (M.)	Fermier.	*id.*	*id.*	50
GASTEL, Pierre-Louis	Tournai (O.)	Cultivateur.	Pays d'Auge.	Lieutenant.	200
MASSON	Boitrou (O.)	*id.*	*id.*	Volontaire.	50
DE SAINT-CLAIR	Grandval (O.)	Gentilhomme.	*id.*	S.-lieutenant.	200
PITEL-LARUE, Pierre	Le Mesnil de Briouze (O.)	Garde forestier.	Flers.	Maréch.-des-log.	50
MANOURY, Charles	La Haie du Puits (M.)	Gendarme.	*id.*	Fourrier.	50
BRIONE, d. *Malmené*	La Lande-Patri (O.)	Cultivateur.	*id.*	Lieutenant.	100
HODIESNE, Jean-Baptiste-François	Chanu (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
HUE, Jean-Baptiste	Flers (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	200
HUET, Pierre	La Lande-Patri (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
LE BAILLY, d. *Les Lauriers*	Flers (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	100
MALHERBE, François	Rouen (S.-Inf.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
MALHAIRE, d. *D'Artois*, Michel	La Lande-Patri (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	300
THOMMERET, Jean	La Ferrière (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
MACÉ, François	La Lande-Patri (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
FORGET, Louis, d. *Fleury*	Flers (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
BOUVET, Pierre	Landisacq (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
DENIS, Pierre, d. *Rainette*	Flers O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	50
MARTIN, Alexandre	Briouze (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50
PRIEUR	Neuville (C.)	*id.*	*id.*	Soldat.	50
PINEL, chevalier de Golleville	Valognes (M.)	Gentilhomme.	Cotentin.	Capitaine.	300
LE MARIÉ, Louis	Amfreville (M.)	Laboureur.	*id.*	*id.*	50
PLANQUET, Roger	St-Lô (M.)	Brig. de gendrie.	*id.*	S.-lieutenant.	200
POISSON, Nicolas-Joseph	Ravenoville (M.)	Fermier.	*id.*	Lieutenant.	200
JULIEN	Valognes (M.)	Jardinier.	*id.*	Soldat.	50
LE MAITAIS, Thomas	Neuilly (C.)	Laboureur.	Bayeux.	Volontaire.	50
DAVID, Jean	Trévières (C.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	50

Dupuis	Ver (C.)	Pilote côtier.	Bayeux.	Volontaire.	50
Belliard	Ouistreham (C.)	Cordier.	*id.*	*id.*	50
Le Villain, Michel	Cherbourg (M.)	Prép. aux douanes	*id.*	Soldat.	50
Blin, Michel-Marie, d. *Sincère*	Cérences (M.)	Cultivateur.	Coutances.	S.-lieutenant.	100
Mauduit, Pierre	Brie-Comte-Robert (Marne.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
Bigot	Coutances (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	50
Enault	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*	50
Moreau, Jean-François	Paris.	*id.*	Alençon.	Sergent.	50
Langlois, François	St-André (Eure.)	*id.*	Évreux.	Soldat.	50
Tibard, Thomas	Marolles (C.)	*id.*	Aunai.	Lieutenant.	100
Ferey, Michel-Nicolas	Rouen (S.-Inf.)	*id.*	Évreux.	Soldat.	50
Cocherel, Jean-Alexis	Jumelles (E.)	*id.*	*id.*	Caporal.	50
Blondel, Nicolas	Caen (C.)	Commerçant.	Dives.	Capitaine.	50

ARMES A DÉCERNER AU NOM DU ROI

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES RÉCOMPENSES
					ARMES.
Galodé, Pierre	St-Christophe (O.)	Cultivateur.	St-Jean des Bois.	Lieutenant.	Fusil.
Hardouin, Étienne-Jean	Yvrandes (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	*id.*
Barbot, François	Tallevende (C.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*
Foucault, Jean-Baptiste	Tinchebrai (O.)	*id.*	*id.*	S.-lieutenant.	*id.*
Le Tessier, Guillaume-Victor	Beauficel (M.)	Fermier.	*id.*	Capitaine.	*id.*
Deslandes de la Ruaudière	Mesnil-Robert (C.)	Gentilhomme.	*id.*	Lieutenant.	Épée.
Foucault, Julien	Tinchebrai (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	Fusil.
Boisnet de la Logerie, Charles-Germain.	Lonlai-l'Abbaye (O.)	Propriétaire.	*id.*	Capitaine.	Sabre.
Moulin, Pierre-François	St-Jean des Bois (O.)	Forgeron.	*id.*	S.-lieutenant.	Fusil.
Doynel (de)	Torchamp (O.)	Gentilhomme.	*id.*	Capitaine.	Épée.
De Lépinay, René	Mayenne (May.)	*id.*	*id.*	*id.*	Sabre.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES RÉCOMPENSES
					ARMES.
PIQUE DES DEMAINES, Pierre-Denis-Armand-Honoré	St-Quentin (O.)	Propriétaire.	St-Jean des Bois.	Capitaine.	Fusil.
DUMONT, Michel	Tallevende (C.)	Négociant.	*id.*	Lieutenant.	*id.*
PECCATE, Guillaume	St-Denis de Villenette (O.)	Propriétaire.	Ambrières.	Aide-major.	*id.*
PAPOUIN, Bernard	Loré (O.)	Meunier.	*id.*	Chef de bataill.	*id.*
CHATELIER, François, d. *La Fleur*	Charchigné (May.)	Fermier.	*id.*	*id.*	*id.*
COIGNARD, Gabriel	Merlerault (O.)	Gendarme.	*id.*	Capitaine.	Sabre.
ÉCHIVARD, Raimbault-Joseph	Mellerai (May.)	Menuisier.	*id.*	*id.*	Fusil.
BEAUVAIS, François	Saulges (May.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	Sabre.
ALLARD, Louis	La Baroche-Lucé (O.)	Propriétaire.	*id.*	S.-lieutenant.	Fusil.
MOREL, Gabriel	Loré (O.)	Cultivateur.	*id.*	*id.*	*id.*
BANSARD, François, d. *Sans-Souci*	Chantrigné (May.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*
BRIONE, Pierre	Craon (May.)	Négociant.	*id.*	Chef de bataill.	Épée.
DES ROTOURS, Charles-Henry	Soccanes (O.)	Gentilhomme.	*id.*	Capitaine.	*id.*
HUEN-DUBOURG, François	Mayenne (May.)	Négociant.	*id.*	*id.*	*id.*
MERILLE, Pierre-François, d. *Marie-Anne.*	St-Front (O.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	*id.*
MANOURY, Joseph	Douai (Nord.)	Marchand.	*id.*	*id.*	Fusil.
LE MONNIER, Jean-François	Coutances (M.)	Arpenteur.	Avranches.	*id.*	*id.*
DUMESNIL, Alexis	Caen (C.)	Gentilhomme.	*id.*	Chef de bataill.	Épée.
RICHER DE FORGES, Henry-Antoine-Alex.	Avranches (M.)	*Id.*, empl. douan.	*id.*	Lieutenant.	Sabre.
YGER GUÉRINIÈRE, François	Reffuveille (M.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	Fusil.
RICHER DE FORGES, Thomas-Jean-Marie	Curei (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	Sabre.
DU PONTAVICE, chevalier de LA LANDE DE TAILLEFER, Julien-Pierre-Victor	Avranches (M.)	*id.*	St-James.	Capitaine.	Épée.
DAVY, d. *Cœur-de-Roi*, Jean-François	Croix-Avranchin (M.)	Cultivateur.	*id.*	Major.	Fusil.
BECHEREL, Jean-Baptiste	Montjoie (M.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*
LE MAZURIER, Jean-Louis-Claude	Vains (M.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	*id.*
DAVOUST, François-Pierre	St-James (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	Sabre.
PETIT-LABUE, Pierre	Meanil de Briouze (O.)	Garde forestier	Flers.	Maréc. des logis.	Fusil.
[illegible]	Flers (O.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*

Duval, Jacques, d. *Cœur-de-Roi*	Croix-Avranchin (M.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	Sabre.
Jenvrin, Victor	St-Hilaire du Harcouet (M.)	Propr., maire.	*id.*	Capitaine.	Épée.
Cuvelier la Fontaine, Pierre-Paul	Flers (O.)	Cultivateur.	*id.*	Lieutenant.	Fusil.
Dupont, Louis	St-Clair de Halouze (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
Cocherie, Jean-François-Alexandre	Mesnil de Briouze (O.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
Delarue, Jean-Louis-Thomas-Fortuné	St-Lô (M.)	Contr. des dr. réu.	*id.*	*id.*	Sabre.
Briand, Jean-François	Vire (C.)	Marchand.	Coutances.	*id.*	Fusil.
Dauvin	Mont-sur-Vent (M.)	Cultiv., maire.	*id.*	S.-lieutenant.	*id.*
Camus, Jean-Ambroise	Séez (O.)	Pharmacien.	Alençon.	Capitaine.	Sabre.
De Roiville	Bayeux (C.)	Gentilhomme.	Bayeux.	*id.*	Épée.

PROPOSITIONS DE LETTRES DE REMERCIEMENT

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES SERVICES RENDUS
Hardouin, Julien	Yvrandes (O.)	Taillandier.	St-Jean des Bois.	Capitaine.	A comm. avec dist. une comp. de grenadiers.
Le Broc, Louis	St-Mars (O.)	Propriétaire.	*id.*	Lieutenant.	Ayant servi avec bravoure.
Miquelard, Jean	Sourdeval (M.)	Négociant.	*id.*	*id.*	*id.*
Dumont, Michel	Tallevende (C.)	Marchand.	*id.*	*id.*	*id.*
Houel, Jean-Baptiste	Landisacq (O.)	Prof. col. de Domfront.	*id.*	Secrét. de Frotté.	*id.*
De Sarcilly, Edmond	Neuville (C.)	Propriétaire.	*id.*	Lieutenant.	*Id.* Père de dix enfants; famille aisée.
Des Rotours, ch. de Chaulieu.	St-Lô (M.)	Gentilhomme, cons. de préfecture de la Manche.	*id.*	Volontaire.	Famille des plus dist. par son dév. au roi et les serv. qu'elle rend encore aujourd'hui.
De la Rue	Chanu (O.)	Riche propriét.	*id.*	Empl. à la corresp.	S'est exp. et a été dév. dans tous les temps.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES SERVICES RENDUS
Pique des Demaines, Pierre-Denis-Armand-Honoré.....	St-Quentin (O.)	Manufacturier.	St-Jean-des-Bois	Capitaine.	Noté pour son dév.; a levé dans les Cent-jours une comp. à ses frais.
Du Chatel de la Varignière....	Montchamp-le-Petit (C.)	Gentilhomme.	*id.*	Empl. à la corresp.	S'est exposé et dévoué dans tous les temps.
Le Conte.....	Estry (C.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	*id.*
Boisnet de la Logerie, Charles-Germain.....	Lonlai-l'Abbaye (O.)	*id.*	*id.*	Capitaine.	A servi à toutes les époques; très-bien noté.
Cosseron, Thomas.....	Charchigné (May.)	Cultivateur.	Ambrières.	Major.	Blessé; a servi avec la plus grande distinction.
Des Rotours, Charles-Henry..	Soccane (O.)	Gentilhomme.	*id.*	Capitaine.	Officier très-dévoué; a servi avec bravoure.
Fortin-Moulinière.....	Mayenne (M.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	Bien noté et a servi constamment.
Brionne, Pierre.....	Craon (May.)	Anc. nég. juge de paix.	*id.*	Chef de bataill.	*id.*
Huen-Dubourg, François.....	Mayenne (May.)	Marchand.	*id.*	Capitaine.	*id.*
Merille, Pierre-François.....	St-Front (O.)	Propriétaire.	*id.*	*id.*	A servi avec la plus gr. bravoure.
Guilgaud, Marie-Anne.....	Juvigni (M.)	Chirurgien.	*id.*	Chirurgien.	A servi de chirurg. dans l'armée gratuit. et avec le plus grand zèle.
Dumesnil, Alexis.....	Caen (C.)	Gentilhomme.	Avranches.	Chef de bataill.	Noté pour sa bravoure et son dévouement.
Philippe de Cantilly, Robert-François-Joseph-Marie-Aug..	Brécei (M.)	Propriétaire.	*id.*	Capitaine.	*id.*
Le Sage.....	Montjoie (M.)	*id.*, maire.	*id.*	S. lieutenant.	Noté d'une man. bon.
Loin, Jean-Louis.....	Carnet (M.)	*id.*	St-James.	Capitaine.	A bien servi S. M.; servait à la correspond.
Carbonnier, Pierre-François....	Avranches (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	Toutes les campagnes; beaucoup de dévouem.
Daguerr, Louis-François.....	Carnet (M.)	*id.*	*id.*	Lieutenant.	*id.*

Digitized by Google

	[illegible] (O.)	id.	Flers.	Lieutenant.	id.
Jenvrin, Victor	St-Hilaire du Harcouet (M.)	id.	id.	Capitaine.	id.
Madeline, Georges-François	Chanu (O.)	id.	id.	S.-lieutenant.	Noté d'une man. hon.
Cocherie, Jean-François-Henry-Alexandre	Mesnil de Briouze (O.)	id.	id.	Lieutenant.	id.
Dupont, Pierre	Flers (O.)	id.	id.	id.	id.
Delarue, Jean-Louis-Thomas-Fortuné	St-Lô (M.)	Cont. dr. réun. St-Lô.	id.	id.	id.
Clamorgan-Taillefer	Valognes (M.)	Gentilhomme.	Du Cotentin.	id.	A servi avec dévouem. dans la correspondance.
Pinel, chevalier de Golleville	id.	id.	id.	Capitaine.	Id. Père de douze enfants; a perdu sa fortune à la Révolution.
D'Yvetot, Henry	id.	id.	id.	id.	Employé à la corresp. et a été très-dévoué dans tous les temps.
De Roiville	Bayeux (C.)	id.	Bayeux.	id.	id.
Le Roy de Campgrain, Auguste	St-Eni (M.)	id., maire.	id.	id.	id.
Lempérière, Adrien	Torigni (M.)	Propriétaire.	id.	id.	Était dans les charrois; a servi constamment.
Conseil, Victor	Lison (C.)	Gentilhomme.	id.	Lieutenant.	A servi dans la correspond.; bien noté; serv. depuis 1796.
De Baudre de Saint-Amador	Bucéels.	id.	id.	id.	Id. A fait des levées dans son canton; servant depuis 1795.
Le Fortier	Caen (C.)	id.	id.	Volontaire.	Est noté d'une manière honor.; a contribué dans les Cent-jours à la levée d'une comp. de 40 hom.
De Guernon-Ranville, Martial-Cosme-Annibal-Perpétue-Magloire	id.	id.	id.	id.	A suivi le Roi à Gand et fait partie de l'expéd. du duc d'Aumont.
Thomine Desmazures	id.	Avocat.	id.	id.	A rendu de gr. services en imprimant et distrib. les proclam. royales.
De Boislaunay, Alexandre	id.	Juge de 1re instance.	id.	id.	id.
Renault, Victor	id.	Greffier du trib. civil.	id.	Ex-officier-payeur des vol. royaux.	Le plus grand dévouement pendant les Cent-jours.

Digitized by Google

NOMS ET PRÉNOMS	COMMUNES ET DÉPARTEMENTS	PROFESSIONS	DÉSIGNATION DE LA DIVISION DANS LAQUELLE ONT SERVI LES RÉCOMPENSÉS	GRADES	NATURE DES SERVICES RENDUS
CONSEIL, Antoine-Benjamin....	Cherbourg (M.)	Juge de 1re inst.	Bayeux.	Lieutenant.	A très-bien servi dans la correspondance de la côte et de l'inté.. depuis 1797; bien noté dans les volontaires royaux en 1815.
HÉRON DE LA THUILERIE.....	Caen (C.)	Homme de lettres.	*id.*	Volontaire.	A fait partie des volontaires royaux et s'est porté au service de M. le duc d'Aumont.
LEVESQUE, Amand.....	*id.*	Mathématicien.	*id.*	*id.*	*id.*
DU PONTAVICE.....	*id.*	Gentilhomme.	*id.*	*id.*	*id.*
BERTHOUT, Marc-Antoine.....	*id.*	Comm. de police.	*id.*	*id.*	*id.*
CHRÉTIEN, Édouard.....	*id.*	Juge auditeur.	*id.*	*id.*	Est des 27 qui emportèrent la redoute d'Arromanches.
DE GUERRON, Louis-Frédéric...	*id.*	Avocat.	*id.*	Anc. Vendéen.	Bien servi, et repris du service en 1815.
BLONDEL.....	*id.*	*id.*	*id.*	Volont. royal.	A montré beaucoup de dévouement en 1815.
SAINT-QUENTIN DE GRANVILLE, Félix.....	St-Quentin (M.)	Gent., fils de fam.	*id.*	Capitaine.	A servi dans la corresp. intérieure depuis 1797, et av. beaucoup de zèle.
DE LA GONIVIÈRE, Éd.-Anne-Hervé.....	Breuilli (M.)	Gentilhomme.	*id.*	Lieutenant.	*id.*
GUEZET LA PERRAUDIÈRE.....	Bayeux (C.)	Propriétaire.	*id.*	S.-lieutenant.	Servi dans la corresp. intér. dep. 1797 et dans les volont. roy. en 1815.
MONTBETRANE, Bon-Michel...	Trevières (C.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
DE BOTZ, Félix.....	La Madeleine (C.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
DE LOR, Jean-Baptiste.....	Torigni (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*
D'ARTENAY, Louis.....	Fritebiou (M.)	Gentilhomme.	*id.*	Volontaire.	*id.*
GUILBERT DE GOVIN, Jean-Marie.	Tarbani (M.)	*id.*	*id.*	*id.*	*id.*

Digitized by Google

Sanson de la Durandière.....	Lastelle (M.)	Propriétaire.	Carentan.	Capitaine.	A servi avec beaucoup de distinction.
Révérend, Louis-François-Joseph.....	Falaise (C.)	Chirurgien.	Falaise.	Chirurg.-major.	Noté par le duc d'Aumont comme ayant rendu de très-grands services.
Langlois.....	Lisieux (C.)	Propriétaire.	Lisieux.	Anc. off. vend.	A toujours servi avec dévouem. et a repris du service en 1815.
Le Moine.....	*id*	Avocat.	*id.*	Volontaire.	Le plus grand dévouement pendant les Cent-jours.

Fait et arrêté à Saint-Lô, le vingt-neuf mars mil huit cent dix-sept.

De Saint-Paul de Laingheard, — Couraye du Parc, — Louvel de Monceaux, —
Colonel, chevalier de Saint-Louis. Colonel, chevalier de Saint-Louis.

Moulin, — Des Rotours.
Colonel.

Le général commandant la 14e division militaire, président du comité,
Baron Ferdinand d'Étoquigny.

(Archives de la Manche.)

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

LIVRE QUATRIÈME

FROTTÉ EN ANGLETERRE

(JUILLET 1796 — MARS 1797)

Frotté père en Angleterre. — Conférences entre les délégués des armées de l'Ouest. — Arrivée de Louis de Frotté. — Nouveaux efforts. — Ouvertures faites à Hoche. — Frotté commandant en chef de la basse Normandie. — Le comte d'Artois voulant passer en France. — Plans. — Correspondances. — Le prince de Condé. — Préparatifs de retour.
En Normandie. — Forces républicaines. — Misère des troupes. — État des esprits. — Incidents divers. — Péronne. — L'abbé Rondel. — Mort de La Roque-Cahan..... 1-74

LIVRE CINQUIÈME

LE 18 FRUCTIDOR

(1797)

Arrivée de Frotté en France. — Séjour en Normandie. — Correspondances. — Instructions et proclamations. — Préludes du coup d'État.
Le 18 fructidor.
Suites. — Retour en Angleterre 75-112

LIVRE SIXIÈME

L'ANGLETERRE ET LA NORMANDIE

(1797-1799)

1797. — Frotté en Angleterre. — Négociations. — Correspondances. — Voyage à Édimbourg. — Lettre collective au comte d'Artois. — Disgrâce de Puisaye.
Événements en Normandie.
1798. — Nouveaux efforts de Frotté. — Correspondances. — Intrigues. — Commandement en chef de Béhague. — Subsides. — Comptabilité. — Décourage-

Digitized by Google

ment. — Sydney-Smith. — Expédition d'Égypte. — Le jeune Frotté. — Voyage de La Trémoille à Mittau. — Incidents de famille. — Frotté écrivain.
La Normandie en 1798. — Détails : diligences ; Orne, Calvados, Manche, Eure, Seine-Inférieure. — Arrestations d'anciens chouans. — Les îles anglaises. — — Mort de Mandat. — *Saint-Louis*.
1799. — Rôle de Frotté en Angleterre. — Pichegru et Dumouriez. — Correspondances. — Plans divers. — Commandement supérieur de Montmorency. — Nouveau voyage à Édimbourg. — Instructions collectives des généraux royalistes.
En Normandie. — Situation générale. — Forces républicaines. — Colonnes mobiles. — État de siége. — Calvados. — Manche. — Enlèvement de Destouches. — Orne. — Reprise d'armes de Billard. — Affaire de la forêt d'Andaine. — Montsecret. — Affaires diverses. — Diligences. — Correspondances. — Contributions et séquestrations. — D'Oilliamson. — Départ de Frotté..... 113-299

LIVRE SEPTIÈME

SECONDE GUERRE

(1799-1800)

Retour de Frotté. — Forces respectives des deux armées. — Proclamations. — Affaires de Touvois, Le Gast, Couterne. — Affaires de Vire. — Saint-Poix. — Le Lorei. — La Fosse. — Rencontres diverses. — Mort de d'Oilliamson. — Correspondances. — 18 brumaire. — Situation de la basse Normandie. — De la haute. — Affaire de Paci-sur-Eure. — Correspondances.
Trêve. — Madame Turpin de Crissé. — Hédouville. — Conférences de Pouancé. — Le premier Consul et d'Andigné. — L'abbé Bernier. — Candé. — Paix de Montfaucon. — Pendant la trêve. — Moulin au château de la Rochelle. — Vénalité de Guidal. — Soumissions en Vendée, en Anjou, dans le Maine, en Bretagne. — Disgrâce de Hédouville. — Frotté seul.
Reprise des hostilités. — Rôle du premier Consul. — Assassinats du Sap. — Légion du Perche. — Affaires de Mauves, Bellesme, le Mesle-sur-Sarthe. Fontenailes-Louvets, Saint-Christophe du Jambet. — Les Laitiers. — Vimoutiers. — Gacé. — Incendie du château de Flers. — Bataille de Cossé. — Saint-James. — Barenton. — La Chaux. — Lettres de Frotté. — Situation générale. 301-466

LIVRE HUITIÈME

ARRESTATION ET MORT DE FROTTÉ

FIN DE LA GUERRE

(1800)

Soumission de Frotté. — Lettre à d'Hugon. — Négociations. — Sauf-conduit. — Frotté à Alençon. — Guet-apens. — Arrestation. — Translation à Verneuil. — Condamnation. — Supplice. — Grâce. — Discussion. — Regrets. — Dossier.
Victimes : Commarque. — D'Hugon. — Du Verdun de Lamberville. — Sechiuroli. — Saint-Florent. — Cavelier.
Généraux : Chambarlhac. — Guidal.
Le Clos Frotté. — Monument. — Hommages.
Reddition..... 467-542

Digitized by Google

LIVRE NEUVIÈME

ORGANISATION — PERSONNEL

Forces de l'insurrection.
Divisions de Saint-Jean des Bois. — Ambrières. — Flers. — Alençon. — Laigle. — Avranches. — Coutances ou Villedieu. — Cotentin. — Saint-James. — Falaise. — Lisieux. — Pays d'Auge. — Aunai-Bocage. — Dives. — Bayeux. — Évreux. — Elbeuf. — Conches. — Pont-Audemer. — Louviers.
État-major.
Liste complémentaire.
Récapitulation.
Haute Normandie. — Perche. — Correspondance avec les îles anglaises. 543-576

LIVRE DIXIÈME

GÉNÉRALITÉS

Chouans. — Étymologie. — Chauffeurs. — Faux chouans. — Sobriquets. — Enfants. — Femmes. — Clergé. — Iconographie. — *Reliquiæ*. — Impressions. — Timbres. — Assignats. — Signes de reconnaissance. — Souterrains. — Légendes. — Chansons. — Littérature. — Prisons. — Évasions. — Prisonniers fusillés 577-637

LIVRE ONZIÈME

EMPIRE — RESTAURATION — 1832

EMPIRE. — Attentats du lendemain. — Apaisement. — Témoignages divers. — Mesures militaires et civiles. — Souffrances et misère des populations. — Indemnités. — Arrestations de diligences. — Affaire La Papotière. — Machine infernale. — Complot de Georges. — Arrestation et évasion de Moulin. — Persécution contre les amnistiés. — Espions. — Affaire du Quesnai. — Assassinat de d'Aché. — Affaire Prigent. — Affaire Henri de C... — Projets de descente sur nos côtes. — Réfractaires.
RESTAURATION. — Récompenses. — Faux certificats. — Cent-jours. — Expédition du duc d'Aumont dans le Bessin. — Troubles en Normandie. — Conspiration du bord de l'eau.
INSURRECTION DE 1832 639-727

APPENDICE

I. Correspondance de Frotté avec divers (1796-1797) 729
II. Conflits entre l'autorité civile et l'autorité militaire 733
III. Incident Conzié 734
IV. Note *des objets à traiter à l'audience fixée par lord Grenville pour jeudi 1er février* 1798 737
V. Comptabilité de Frotté 738
VI. Principaux officiers du Roi en Normandie, 15 juin 1798 741
VII. Voyage de La Trémoille à Mittau 744
VIII. Frotté écrivain 749
IX. Arrestation de Mandat 753

Digitized by Google

X. Incident Pichegru et Dumouriez..... 756
XI. Enlèvement de Destouches..... 757
XII. État de répartition des divisions..... 758
XIII. Grigny à Hédouville 759
XIV. Conversation entre un officier du général Hédouville et MM. de Châtillon et de Bourmont..... 760
XV. Disgrâce de Hédouville..... 763
XVI. Désarmement de Bourmont..... 766
XVII. Têtes à prix..... 769
XVIII. Procès-verbal de perquisition..... 772
XIX. Discussion..... 777
XX. Proclamation..... 785
XXI. Lettre de Commarque à Frotté..... 787
XXII. Souscripteurs du *Champ des victimes de la Fidélité*..... 788
XXIII. Oraison funèbre..... 789
XXIV. Monument de Frotté..... 793
XXV. Récompenses..... 796

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

ERRATA DU TOME SECOND

Page 11, note, dernière ligne, *fidèle Stofflet*, lire *le Fidel Stofflet*.

Page 63, première ligne, *Marcou*, lire *Marcouf*.

Page 71, note, ligne 19, *Brunel*, lire *Brunet*.

Page 76, note, deuxième alinéa, ligne 2, *Grifpon*, lire *Griffon*.

Page 106, note, dernière ligne, guillemet après *mode*.

Page 274, note, dernière ligne, le — doit être placé après *Titres et Corresp.*, *p. 17*.

Pages 280, premier alinéa, ligne 5, et 449, deuxième alinéa, ligne 7, *Dampierre*, lire *Dompierre*.

Page 335, troisième alinéa, ligne 5, une virgule entre *Fontenai* et *l'Aumône*.

Page 405, deuxième note, *Revue du Maine*, lire *Revue de l'Anjou*.

Page 412, deuxième note, dernière ligne, *Revue du Maine, 1884*, lire *Revue du Maine, 1885*.

Page 420, note 3, *Revue du Maine, 1882*, lire *1885*.

Page 429, ligne 14, *Delaunay*, lire *Delahaye*.

Page 490, note 1, ligne 3, *Miltaud*, lire *Milhaud*.

Page 542, note, troisième alinéa, *château d'Almenêches*, lire *Château-d'Almenêches*.

Page 549, ligne 2, *Cogniard*, lire *Coignard*.

Page 571, ligne 2, *Mouchy*, lire *Monchy*.

Page 635, cinquième alinéa, première ligne, *Augeard*, lire *Angeard*.

Page 722, note, deuxième alinéa, un point-virgule après *Boismotté*.

Page 734, deuxième alinéa, ligne 4, *consulté*, lire *consultée*.

Page 747, note, ligne 6, *il avait*, lire *il aurait*.

Page 763, note, *aux pages 405 et 412*, lire *à la page 405*.

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS DE FROTTÉ

ET LES

INSURRECTIONS NORMANDES

1793-1832

PAR

L. DE LA SICOTIÈRE

SÉNATEUR DE L'ORNE

ANCIEN DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

TOME TROISIÈME

TABLE GÉNÉRALE ET CARTE DU THÉATRE DE LA GUERRE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1889

Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

LOUIS DE FROTTÉ

ET

LES INSURRECTIONS NORMANDES

1793-1832

Digitized by Google

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en janvier 1889.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

LOUIS DE FROTTÉ

ET LES

INSURRECTIONS NORMANDES

1793-1832

PAR

L. DE LA SICOTIÈRE

SÉNATEUR DE L'ORNE

ANCIEN DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE

TOME TROISIÈME

TABLE GÉNÉRALE ET CARTE DU THÉATRE DE LA GUERRE

PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1889

Tous droits réservés

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

Les italiques indiquent les noms de lieux; les petites capitales, les noms de personnes; les astérisques, les pages où se trouvent des notes biographiques sur ces personnes; l'abréviation Pr. signifie Préface; ch., chouan; bl., bleu; pr., prêtre; conv., conventionnel; gén., général républicain; O., Orne; C., Calvados; M., Manche; les autres s'expliquent aisément. Nous ne pouvions, dans une table déjà si surchargée, mentionner les fonctions, les grades, les titres nobiliaires, les sobriquets de tous les personnages.

A

Abbaye-Blanche (l'), I, 358.
Ablon, II, 510.
ABRANTÈS (Mme D'), II, 673, 690.
ABSALON, ch., II, 622.
ACHARD DE SAINT-MANVIEU, I, 105.
ACHARD DES HAUTES-NOES (les), ch., Pr., XXII; I, 277, 289, 398, 402, 425, 459, 473, 605; II, 295*, 518, 546*, 569, 641, 677, 703, 750.
ACHÉ (baron D'), ch., I, 603, 611; II, 671* et s., 683 et s., 751, 759, 771.
ACHÉ (marquis D'), ch., II, 565*.
Acqueville, I, 441.
ADAM, I, 265.
ADIGARD, ch., II, 547*.
ADIGARD, Pr., XXII.
AFFLONT, ch., II, 752.
AGON (Mme D'). — V. ANJOU (Mme D').
AGRICOURT ou ALICOURT, ch., I, 480.
AILLARD, II, 67.
Aillières, II, 443.
Airan, chât., II, 108.
Aisi, II, 676.
ALAIN, ch., II, 674 et s.
ALBA, ch., I, 350.
ALBARON, ch., I, 427, 478.
ALCUIN, gén., I, 197, 462, 595.
ALEMBERT (D'), II, 252.
Alençon, I, 1 et s., 14, 124, 126, 145 et s., 161, 166 et s., 187, 193, 201 et s., 217 et s., 221 et s., 233, 234, 236, 243, 244, 254, 260, 261, 299, 304, 307, 309, 310, 318, 319, 337, 347, 354, 369, 373, 378, 381, 391, 392, 405 et s., 463, 470, 479, 484, 487, 496, 497, 507, 511, 542, 543, 548, 550, 561, 562, 575, 577; II, 28, 33, 55, 62, 69, 185, 193, 218, 241, 243, 247, 270, 288, 306, 311 et s., 333, 334, 337, 345, 349 et s., 366, 368, 387, 392, 434 et s., 453 et s., 465, 472 et s., 505, 506, 511, 513, 532, 534, 537, 544, 551, 559, 572, 575, 590, 596, 617, 634, 648, 655, 674, 692, 702, 720 et s., 751, 769, 776 et s., 793.
ALEXANDRE, ch., II, 237, 759.
ALICOURT, ch., I, 421, 450, 460.
ALIX, I, 385.
ALLAIN, II, 76.
ALLAIN, I, 189.
ALLAIRE, ch., II, 260.
ALLARD, I, 179, 182, 183.
ALLARD, ch., II, 798, 802.
ALLEAUME, pr., I, 248.

Digitized by Google

Alleaume, II, 254.
Allègre, ch., Pr., xxvi; I, 530; II, 136, 138.
Allemagne (près Caen), II, 586.
Allier d'Hauteroche, II, 657* et s.
Almenêches, I, 268.
Amand, ch., II, 796.
Amblie, I, 443; II, 68.
Ambrière (fille), II, 622.
Ambrières, I, 104, 105, 111, 231, 276, 278, 318, 322, 326 et s., 402, 408, 457, 463, 476, 492, 501, 502, 517, 522, 523; II, 187, 272, 279, 313, 314, 325, 336, 451, 452, 544, 547, 548, 558, 697, 716, 751.
Ambrugeac (comte d'), II, 718* et s.
Ameline, ch., I, 443; II, 634.
Amiens, II, 680.
Anceins, I, 229.
Ancenis, I, 291.
Ancines, II, 352.
Andaine, forêt, I, 3, 125, 220, 409, 492; II, 187, 271 et s., 280, 449, 619, 720.
Andelys (*les*), I, 163; II, 354.
Andigné de Mayneuf, ch., II, 376, 385*, 417.
Andigné de Sainte-Gemmes, ch., II, 365* et s., 417, 418, 421, 656, 693, 718.
André, ch., II, 740.
Andrezel, pr., I, 546*; II, 154.
Anferville, II, 807.
Anfrye (Mme), II, 683.
Angeard, ch., II, 265, 559, 635.
Angers, I, 192, 337, 370, 528; II, 364, 387, 388, 394, 401, 405, 415, 421, 423, 426, 500, 512, 534, 576, 637, 706, 756.
Angles, I, 563.
Angot, pr., II, 600.
Angoulême (duc d'), II, 52, 179, 207, 338, 473.
Angoulême (duchesse d') II, 338, 710.
Angrie, chât., II, 365.
Anisson du Perron, I, 431.
Anjou (Mme d'), I, 186; II, 86*, 196, 509, 595*, 734.
Annebault, II, 693.
Annebecq, I, 232.
Année, pr., I, 424.
Antoigni, II, 271.
Antraigues, II, 681.
Antrain, I, 167; II, 264, 532.
Aquet (famille), II, 377, 672 et s.
Appenai, II, 437.
Appert, off. bl., II, 509, 510.
Appert, Pr., xxii.
Appeville, II, 674.
Architais, ch., I, 386.
Ardennes, abbaye, II, 185.
Ardevon, I, 241.
Argences, ch., I, 424.
Argentan, I, 67, 162, 166 et s., 229, 237, 246, 253, 261, 268, 301, 304, 311, 319, 337 et s., 381, 395, 400, 401, 468, 472, 479, 577; II, 69, 192, 241, 270, 276, 278, 285, 288, 334, 342, 351, 427, 458, 465, 466, 518, 539, 618, 674, 720, 721, 725, 726, 751.
Argentré (d'), évêque, II, 334.
Argouges, II, 78, 190, 537, 602.
Armée Noire, I, 507.
Arras, II, 157.
Arromanches, II, 711 et s.
Artenay, ch., II, 806.
Artois (comte d'), Pr., xxviii, xxx, I, 33, 38, 43, 60, 61, 65, 72, 73, 89, 240, 394, 398, 399, 418, 419, 427, 432, 434, 436, 455, 458, 482, 505, 556, 562, 569 et s., 610; II, 3 et s., 11 et s., 17 et s., 28 et s., 80, 85, 119 et s., 150 et s., 189, 220 et s., 240, 249, 255, 292, 302, 303, 339, 369, 385, 412, 422, 464, 503, 512, 520, 538, 564, 599, 600, 722, 723, 730, 740, 742, 753.
Artois (comtesse d'), I, 40.
Asnières, II, 216.
Asnières, ch., II, 339, 759.
Ath, I, 33, 34.
Athis, O., I, 119, 334, 393, 484, 550; II, 288, 466, 719, 722.
Atkyns (Mme), I, 28*; II, 591.
Auberge-Neuve (*l'*) ou *la Maison-Neuve*, I, 260, 333, 463 et s., 494; II, 200, 278, 336.
Aubert, ch., II, 621, 797.
Aubert du Bayet, gén., I, 94*, 102, 104, 195, 227 et s., 272 et s., 301, 336 et s., 341 et s., 350, 366.
Aubevoie, II, 673.
Aubiers (*les*), II, 384.
Aubigné, cité, Pr. iii.
Aubine, ch., II, 536.
Aubrée, off. bl., I, 313.

Digitized by Google

Aubry, II, 260.
Aubry de la Noë, ch., I, 427; II, 563, 653*.
Aubusson, I, 177, 178.
Audiffret-Pasquier (duc d'), Pr., xxii.
Audollent, I, 172.
Auffay, Pr., xxxi.
Auffray, ch., I, 318.
Auge (pays d'), I, 127, 366, 401, 472 et s.; II, 216, 249, 269, 278, 280, 287, 311, 347, 427, 448, 544, 561.
Augereau, mar., I, 198; II, 92, 104, 106, 651.
Augsbourg, II, 665.
Auguaise, I, 578, 581.
Auguste, ch., I, 395, 396, 419: II, 511, 536, 776.
Augustin-Thierry (Gilbert), II, 692.
Aumale, I, 235.
Aumône (l'), chât., II, 385.
Aumont (duc d'), I, 157; II, 550, 558, 701, 706* et s., 718.
Aumont (marquise d'), II, 710.
Aunai, C., I, 221, 332, 438; II, 248, 316, 544, 562, 622, 756, 786.
Aunai, O., I, 254; II, 722.
Aunay-*Les Lauriers*, ch., II, 667.
Aunoi, II, 600.
Aunou-le-Faucon, II, 244.
Aurai, I, 309, 393.
Auray de Saint-Poix, I, 479.
Aurevilly, Pr., x; I, 399, 525; II, 254, 257, 258.
Aurigni, île, I, 414.
Authie, riv., I, 191.
Autichamp, I, 43, 183, 235; II, 93, 146, 232, 363 et s., 374*, 375, 415, 416, 419 et s., 426, 461, 464, 470, 472, 500, 634, 656, 693, 698, 759, 760.
Autrain, bl., I, 312.
Auverné, I, 597.
Auvers, I, 405.
Auvrai, I, 513.
Auvray, ch., II, 645.
Auvray, I, 95.
Auxerre, II, 539, 568, 669.
Avaray (comte d'), Pr., xxx; I, 611; II, 44 et s., 136, 149 et s., 157, 179, 220, 680, 734 et s., 741 et s.
Avenelle, I, 401.
Averton, I, 318.
Avoines, I, 150.
Avranches, I, 72, 94, 124, 126, 162, 166 et s., 180, 181, 184, 186, 191, 202, 214, 218, 227, 233, 236, 241 et s., 251, 257, 261, 267, 269, 272, 276, 278, 293, 294, 310 et s., 317 et s., 325 et s., 337, 339, 353, 354, 357, 360, 362, 366, 368, 377, 386, 413, 414, 421, 462, 484, 486, 500, 509 et s., 534, 535, 575; II, 241, 251 et s., 255, 259 et s., 271, 290, 314, 323 et s., 332, 336, 411, 454, 460, 509, 532, 544, 553 et s., 558, 568, 595, 601, 602, 635, 645, 648, 697, 710, 715, 716, 726, 751, 752, 759.
Avrange, II, 681.
Avril, gén., II, 186, 242*, 246, 268, 306, 323, 331, 339, 392, 449 et s., 452 et s., 471 et s., 475, 512, 758, 768, 769, 779.
Avrilli, I, 326, 551; II, 603.

B

Babeuf, cité, Pr., v.
Bacchus, ch., II, 759.
Bache, gén., II, 433.
Bache fils, II, 433.
Bachelot, off. bl., I, 490.
Bacilli, II, 260.
Badonville, II, 93.
Bagnoles, I, 126, 257, 324; II, 271, 272, 480, 777.
Bagottière (la), I, 249.
Baillot, gén., I, 549; II, 55.
Bain, I, 250.
Bais, I, 606; II, 278.
Baise, riv., II, 618.
Balleroi, I, 126, 356, 440.
Balleroy, II, 154*.
Ballin, I, 494.
Ballon, I, 551.
Balthazar, ch., I, 620.
Bamont (famille), II, 302.
Bancelin, I, 375*.
Bancey, I, 188.

Digitized by Google

Banque (fr.), ch., II, 255.
Bansard (les), ch., I, 517; II, 798, 802.
Banvou, I, 112; II, 277, 282.
Bar-sur-Aube, II, 204.
Baraguey d'Hilliers, off. bl., I, 373, 511, 534.
Baratet, bl., II, 273.
Barbazan, gén., I, 442 et s.
Barbé-Marbois, II, 92, 105.
Barberi, II, 601.
Barbot (François), ch., II, 547, 796, 801.
Barbot, off. vend., II, 375.
Barbot-Terceville, I, 577.
Barbotte, I, 114, 250, 252*, 575; II, 276, 568, 640, 646, 647, 654.
Barbou, I, 424.
Bardelot, bl., II, 187.
Bardet, ch., II, 417.
Barenton, I, 219, 328, 329, 348, 414, 479, 527; II, 190, 284, 332, 755, 758.
Barère, conv., I, 40.
Barfleur, II, 189, 250.
Barneville, I, 425.
Baroche-Lucé (*la*), I, 111, 252, 335, 492; II, 267, 284, 466.
Baron, II, 349.
Baron, I, 265.
Barras, conv., I, 24, 347; II, 92, 108, 183, 746 et s.
Barre (*la*), II, 333, 357.
Barré, I, 74.
Barré, ch., I, 402.
Barré, II, 402, 404*.
Barreau, ch., II, 799.
Barrey (fr.), ch., II, 490 et s., 565, 629, 630*.
Barrot (Odilon), II, 711.
Barthélemy, II, 92*.
Basile, ch., II, 799.
Basmaresq (famille), I, 479; II, 200 et s.
Bastin, rocher, II, 199.
Bath, II, 347.
Batz (baron de) II, 770.
Baudin, conv., I, 192.
Baudrand, conv., I, 126, 244.
Baudre, I, 579.
Baudre, ch., II, 564, 805.
Baudreville, I, 353.
Baudry-*Jean Bart*, II, 715.
Baudry (Paul), Pr., xxii.
Baune, anse, II, 250.
Bayard, ch., II, 178.
Bayeux, I, 67, 126, 161, 191, 262, 272, 297, 366, 391, 392, 408, 420, 439 et s., 487, 544, 579, 616; II, 17, 69, 76, 79, 110, 200, 241, 250, 301, 316, 319, 337, 349, 362, 544, 552, 563, 581, 595, 634, 648, 683 et s., 708, 713 et s., 751, 759.
Bayeux, proc. gén., I, 575.
Bayeux, ch., II, 77.
Bayonne, II, 614.
Bazanville, ch., II, 557*, 752.
Bazeille, I, 383.
Bazin, off. bl., I, 266.
Bazin, II, 286.
Bazin (Jean), ch., II, 796.
Bazin (Pierre), ch., II, 797.
Bazoches en Houlme, I, 150; II, 269, 270, 350, 458, 653, 759.
Bazoches-sur-Hoêne, II, 351.
Bazoque (*la*), I, 440.
Bazougers, I, 328, 405, 590.
Bazouges du Désert, I, 413; II, 601, 602.
Bazouges-la-Pérouse, I, 96, 231.
Beauchamp (Alph. de), Pr., vi, vii, xii, xiv.
Beauchamps, I, 478, 481.
Beauchêne, I, 125, 485; II, 546, 720.
Beauchêne (fr.), ch., I, 493; II, 753.
Beaucoudrai, I, 478; II, 61.
Beaudet, I, 493; II, 277.
Beaudouin, ch., II, 542*.
Beaudouin, II, 429.
Beaufai, I, 578.
Beauficel, II, 262, 715.
Beaufort, gén., I, 164, 168, 191, 194*, 231, 237; II, 695.
Beaujolais (régiment de), I, 30.
Beaulandais, I, 249.
Beaulieu, gén. autr., I, 556.
Beaume (*la*), I, 170.
Beauménil, I, 297.
Beaumont en Auge, I, 262 et s., 424, 487.
Beaumont-sur-Sarthe, I, 319, 337, 405, 406, 490, 531; II, 289, 453.
Beaumont (chev. de), ch., II, 752.
Beaumont, ch., II, 326.
Beaumont de Percy, ch., I, 423; II, 552*, 752, 753.
Beauplet, ch., II, 637.

Digitized by Google

Beaupoil de Sainte-Aulaire, II, 113, 136, 503.
Beaupuy, ch., II, 575.
Beauregard, chât., II, 427.
Beauregard, gén., I, 197.
Beaurepaire, gén., I, 198*.
Beaurepaire (Eug. de), Pr., x, xxii; II, 258, 687.
Beaurepaire-Louvagny (comte de), II, 726.
Beaurepaire, ch., II, 673, 677.
Beausobre, ch., II, 351.
Beauvain, I, 298.
Beauvais, gén., I, 452.
Beauvais, gén. vend., II, 156*.
Beauvais, ch., II, 799, 802.
Beauvais-*Tancrède*, ch., II, 368.
Beauvillé (Mme de), II, 595.
Beauvoir (Mme de), II, 595.
Beauvollier, II, 413, 415.
Bécherel, I, 570.
Beck, gén., I, 85.
Becquet, cap, II, 250.
Béhague, ch., II, 86, 159* et s., 209, 225, 232.
Bejarry, ch., I, 86.
Belbeuf, évêq., II, 460.
Belfond, ch., I, 65, 71*, 75; II, 115, 564.
Belhumeur, ch., I, 324.
Belin, I, 171.
Bellanger, I, 472.
Bellavilliers, II, 434.
Belle-Étoile, bois, I, 485.
Belle-Étoile, domest. de Frotté, II, 497, 739, 740.
Belle-Étoile du Motet, I, 186.
Belle-Fleur, ch., I, 522.
Bellegarde, ch., I, 427 et s.
Belle-Humeur, ch., II, 110.
Belle-Isle, II, 247, 644.
Belle-Rose, ch., II, 263.
Bellesme, ou mieux *Bellême*, I, 148, 171, 172, 258, 268, 368, 380; II, 58, 61, 287, 288, 431 et s., 443.
Bellesme, forêt, I, 125, 147.
Bellet, I, 189.
Belleville, I, 26, 127.
Belleville, I, 80, 83.
Belliard, ch., II, 801.
Bellière (la), I, 543.
Belloir, ch., II, 799.
Bellou-en-Houlme, I, 269, 341, 471, 551; II, 646, 758.
Bellou, C., I, 423.
Bellune (duc de), I, 541, 543.
Belville, off. bl., II, 197.
Belzunce, I, 575.
Benard, ch., II, 77.
Benerville, I, 487.
Béni-Bocage, I, 238, 332, 361, 437; II, 458.
Benne (Mme de), II, 594*.
Béranger, II, 91.
Bérardière (la), I, 547; II, 407.
Berdhuis, II, 288.
Bérenger (vicomte de), ch., II, 710, 715.
Bernadotte, II, 651.
Bernai, I, 163, 324, 553, 576; II, 353, 357.
Bernard, gén., I, 237.
Bernard, off. bl., I, 504.
Bernard, I, 249.
Bernard, II, 201.
Bernier, pr., I, 68, 81, 374; II, 388, 394, 400* et s., 413 et s., 472, 501, 502, 641.
Bernier de Gonneville, I, 479.
Bernières, chât., II, 352.
Bernières-le-Patri, I, 238, 247, 256, 266, 296, 297, 437, 486, 508; II, 248, 293, 306.
Berrier, I, 469.
Berrier, II, 308.
Berry (duc de), I, 612; II, 165 et s., 508, 557, 589 et s., 707, 723, 742.
Berry (duchesse de), II, 725.
Berryer, II, 711.
Bersangles, II, 653.
Berset, ch., II, 196.
Berthelemy, I, 171.
Berthelot, pr., II, 602.
Berthelot, ch., II, 770.
Berthier, mar., II, 184, 340, 682, 740.
Berthout, II, 724, 806.
Bertsheim, I, 44.
Bertin, ch., II, 161.
Bertin, II, 576.
Bertinbiret, pr., I, 253*, 511.
Bertrand, ch., I, 376.
Bertrand, off. bl., I, 260.
Bertrand de Molleville, II, 681.

Digitized by Google

Bertrand La Hosdinière ou L'Honinière, conv., I, 102, 269, 299, 543.
Bertrand La Hosdinière (les), off. bl., I, 501; II, 285, 410.
Besançon, I, 19, 25; II, 526, 789.
Beslon, I, 412, 513.
Besnardais, I, 72.
Besnardière, II, 317.
Besnier, I, 614.
Besnier, I, 483.
Besnier, ch., II, 637.
Bétourné, II, 718*.
Beudin, ch., II, 798.
Beurnonville, mar., II, 695*.
Beury, II, 513.
Beuville, ch., I, 423.
Beuvron, riv., I, 220; II, 560.
Beuzeval, I, 487; II, 188.
Beuzeville, I, 423; II, 357.
Biards (les), I, 262, 351.
Bidard, pr., II, 641.
Bienville, II, 200.
Biet, ch., I, 462.
Bignon (baron), cité, II, 499.
Bignon, ch., II, 799.
Bignon de Monceaux (Mme veuve), II, 596.
Bignon de Monceaux (Mlles), II, 548*.
Bigot, ch., II, 801.
Bigot (Toussaint), ch., II, 796.
Bigot de Beaurecard, I, 249.
Bigotière, I, 311.
Bigotière (la), II, 271.
Bigrel (Mme), I, 120.
Bijude (la), II, 672.
Billard de Veaux-*Alexandre*, Pr., ix, x*, xxiii* et s.; I, 85, 106, 109* et s., 129, 165, 231, 238, 278, 322, 324, 326, 330 et s., 338, 351, 352, 402, 403, 425, 463 et s., 492 et s., 506, 507, 517, 523 et s., 527, 533, 545, 547, 556; II, 202, 218, 257, 268 et s., 357, 468, 481, 487, 495, 500, 508, 511, 518, 535, 547 et s., 563, 568, 571, 575, 588, 597, 627, 635, 669, 673, 692, 722, 770.
Billard de Veaux, fils, Pr., xxvi.
Billard de Veaux, jeune, II, 281*.
Billard de Veaux (Mme), Pr., xxvi.
Billard de Veaux, père, I, 107.
Billette (Mme), II, 513.
Bion, I, 261.
Biré, cité, I, 147.
Bisson, off. bl., II, 472, 487, 489, 506.
Bissonnet, II, 641.
Blanc (Louis), cité, I, 52.
Blanc-d'Amour, ch., I, 454; II, 465.
Blanchard, ch., I, 517; II, 753.
Blanche, I, 431.
Blangi, I, 381; II, 248.
Blasson, off. gend., II, 692.
Blin, avoc., II, 650.
Blin, I, 95.
Blin, I, 311.
Blin, ch., II, 801.
Blondel, ch., II, 161.
Blondel, II, 725.
Blondel, II, 806.
Blondel, surnom de Frotté.—(V. ce dernier nom.)
Blondel (Nicolas), ch., II, 801.
Blondin de Saint-Cyr, ch., II, 566.
Blouin-Duval-*Crocro*, II, 253*, 799.
Bô (le), I, 408.
Bocage (le), I, 146 et s.
Bodey, I, 551.
Bodin, conv., I, 229, 304.
Boedec, I, 550.
Boille, ch., II, 797.
Boisbaudran, ch., I, 67, 70.
Boisbenâtre, I, 411.
Boisdoré-Maisonneuve, I, 72.
Boisgautier, I, 220.
Boisgirard, II, 173.
Boisgontier, ch., I, 96.
Boisguillaume, I, 436.
Boisguy, ch., I, 232, 289* et s., 351, 354 et s., 367, 413, 420, 457 et s., 484, 504, 505, 618; II, 2, 78, 426, 454 et s., 559*, 568, 693, 770.
Boisguy (Louis), ch., II, 455, 456.
Bois-Halbout, II, 77.
Boishardy, ch., I, 85, 86; II, 770.
Boisjugan, ch., I, 448, 615; II, 545.
Boislaunay, II, 805.
Bois-Manselet (le), II, 594.
Boismilon, ch., II, 357, 527.
Boismotté, ch., II, 314*, 722.
Boisnet de la Logerie, ch., II, 532, 547*, 641, 801, 804.
Boisporet, I, 521.
Boisrioult, ch., I, 424.
Bois-Rolland (le), I, 353, 504.
Bois-Roussel, chât., II, 266.

Digitized by Google

Boisroussel, ch., I, 547, 618; II, 468, 550*, 641, 644, 677, 721, 749, 752, 770.
Boisroussel (Mme de), II, 518.
Boissel-Dubuisson, I, 186.
Boissière (la), I, 253.
Boissière, II, 312.
Boissière, gend., I, 330.
Boissirard, chât., I, 526.
Boitin, ch., I, 608.
Boitron, I, 254; II, 266, 722.
Boivier, I, 7.
Boiville, I, 332.
Bolbec, II, 249, 358.
Bollet, conv., I, 86, 214 et s., 224*, 232, 242, 244; II, 584 et s., 770.
Bonaparte, I, 13, 24, 32, 38, 347; II, 92, 112, 164, 172, 175, 183 et s., 198, 361, 377 et s., 389 et s., 404, 409, 410, 433, 468, 491, 501, 515 et s., 533, 539, 641, 761 et s., 766 et s., 771, 777 et s., 785 et s.
Bonaparte (Joseph), II, 501.
Bonaparte (Louis), II, 490, 491.
Bonardin, II, 350.
Bonchamps, Pr., I; I, 27, 43, 196, 530.
Bonchamps, ch., II, 668.
Boniface, ch., II, 750.
Bonmoulins, I, 578.
Bonnaire, gén., I, 196, 369, 444.
Bonnaud, gén., I, 350*, 368 et s.; II, 58.
Bonnebosc, bois, I, 422.
Bonnechose, ch., II, 563.
Bonnefoi, I, 578.
Bonneseur, conv., II, 261.
Bonnet, conv., I, 102.
Bonnet de Mautry, ch., I, 424.
Bonneval, I, 28.
Bonnières, I, 327.
Boos, II, 358.
Bord (Gustave), Pr., xvii, xxii; I, 145.
Bordeaux, I, 459; II, 6, 4.
Bordereau (Renée), II, 770.
Bordier, ch., I, 580.
Bordigné, ch., II, 772.
Bordigné, chât., II, 630.
Bordin, ch., I, 479; II, 334, 448, 480*, 532*, 534, 552, 751.
Borghèse, I, 35.
Bornet, II, 675 et s.
Bosc, riv., I, 181.
Bosquet, II, 350.
Bossard-Maugerie, II, 61.
Bostenay, I, 421.
Bostière (la), I, 255; II, 603.
Bosviel, I, 410.
Botherel, ch., II, 227 et s.
Bouaille, II, 789.
Bouaix, I, 85.
Bou-Aména, II, 769.
Boucé, I, 150, 465 et s.; II, 722.
Boucéel, I, 485; II, 455.
Boucei, I, 350.
Bouchard, II, 682.
Bouchard-Maumousseau, II, 512.
Boucher, bl., II, 310.
Bouchotte, I, 193, 202.
Boudent (Mme), II, 78.
Boudier, ch., I, 547.
Boudier-Fontaine, off. bl., I, 606.
Boudier de la Valesnerie, ch., II, 556*, 644.
Boudin, I, 111.
Boudinhon, off. bl., II, 439, 474, 475.
Bouère, II, 372.
Bougiard, II, 273 et s.
Bougis de Courteilles (fr.), ch., II, 641, 532, 677.
Bougon-Longrais, I, 163, 164, 179, 184.
Bouillon, M., I, 267, 396.
Bouillon (le), O., I, 269; II, 67.
Bouillon (les), I, 70.
Bouillon (prince de), Pr., xiii, xiv; I, 58, 70*, 289 et s., 317, 395 et s., 419 et s., 453, 456, 479, 500, 539, 625; II, 1, 39, 77, 89, 114, 158, 252, 302, 303, 487, 576, 731 et s.
Bouillon (Mme), II, 522.
Boulai (le), II, 451.
Boulard, gén., I, 194.
Boulay-Malassis, II, 609.
Boullai (le), bois, I, 498,
Boullay de Blesbourg, II, 551*.
Boulvrais, ch., II, 334, 440* et s., 532, 540, 640, 641, 619, 721, 724.
Bouquau, ch., II, 799.
Bouquerel, I, 551.
Bourberouge, II, 596.
Bourbon (duc de), I, 38, 44, 399, 555; II, 76, 144, 302, 303, 704, 706, 718.
Bourdallier, bl., I, 488.
Bourdeaux (les), chât., II, 73.
Bourdelet, ch., I, 412, 502, 503, 509,

Digitized by Google

512, 515; II, 201, 546, 755*, 759.
Bourdelot, I, 171.
Bourdon, bl., II, 320.
Bourdon, I, 585.
Bourdon, ch., II, 535*.
Bourdon, gend., II, 755.
Bourdon du Pommeret, I, 423.
Bouret, conv., I, 257.
Bourg (le), I, 350.
Bourgeauville, II, 590, 720.
Bourgeois, gén., I, 511, 515; II, 406 et s., 600.
Bourg-le-Roi, II, 194, 350.
Bourgneuf, II, 657.
Bourienne, cité, II, 498 et s.
Bourlier, off. bl., I, 312.
Bourmont, Pr. xxx; I, 44, 369, 462, 620; II, 1, 17, 33, 79, 83, 92, 93, 120 et s., 136, 146, 156, 178, 191, 209, 226 et s., 314, 331, 359, 365 et s., 418 et s., 430, 447, 453, 461 et s., 470 et s., 477, 500, 502, 526, 527, 540, 570, 588, 651, 669, 694, 718, 763 et s., 766 et suiv.
Bourmont (Ch. de), II, 419, 423, 424, 477.
Bourmont (Mme de), II, 348.
Bourmont-Chabrue, ch., II, 191.
Bourne, II, 572*.
Bourneuf, I, 253, 347.
Boursault, conv., I, 113, 217, 244; II, 583, 584, 770.
Bourth, II, 438.
Bouteiller (Mlle), II, 605.
Bouteloup, ch., II, 772.
Boutey, II, 308.
Boutonnière (la), I, 580; II, 335.
Boutruche, ch., II, 532.
Bouttevillain, I, 243.
Bouttéville, ch., I, 455, 484.
Bouvardière (la), II, 449.
Bouvet, ch., I, 363, 364, 800.
Bouvet de Lozier, ch., II, 574*.
Bouvrand de Vernette, ch., II, 585.
Bove, II, 351.
Brad, conv., I, 149, 367.
Brancas, I, 479.
Brard, pr., II, 527.
Brasdefer (fam.), I, 617; II, 507.
Brault, ch., II, 796.
Brault (Jules), ch., II, 800.
Brave-la-Mort, ch., I, 523.
Bréard-Lalande, ch. II, 677, 751.
Bréban, ch., II, 574*. — V. Tamerlan.
Brécei, I, 120, 188, 267, 294, 295, 321, 329, 412, 500, 509 et s., 522, 535; II, 260 et s., 322, 332, 592.
Brécourt, I, 42.
Bréel, I, 243, 354.
Bréguin, II, 799.
Bréhal, II, 322, 711, 715.
Brésolettes, I, 436.
Brest, I, 196, 236, 360, 558; II, 63, 69, 79, 187, 245 et s., 254, 341, 532, 566, 645.
Breteuil, I, 458.
Breteuil, I, 396, 457, 576; II, 438.
Breteuil, forêt, I, 126, 547; II, 68, 353.
Brétignières de Courteilles, ch., II, 552*.
Bretoncelles, II, 431, 432.
Bretonnière (la), II, 726.
Breuilpont, I, 426.
Brévière (la), I, 477.
Briand, ch., II, 803, 807.
Briant, I, 551.
Briante, riv., I, 2.
Bribes, gén., II, 449 et s., 527.
Brice, off. bl., II, 750.
Brie (régiment de), I, 30.
Brienne (école de), I, 563.
Brienne, II, 200.
Brière-au-Bois (la), II, 333,
Brière, gén., I, 167, 194.
Brière-Chenu (la), I, 413.
Briérette (la), II, 622.
Brigaudière (la), II, 581.
Briges, ch., II, 417.
Brillardière (la), I, 249.
Brimbal, butte, I, 275, 513.
Brin-d'Amour, ch., II, 759.
Brione, pr., ch., I, 483; II, 521, 568*, 599, 641, 644, 740.
Brione-*Malmené*, ch., II, 800.
Brionne, II, 357.
Brionne, ch., II, 802, 804.
Briouze, I, 104, 169 et s., 246, 322, 341 et s., 377, 404, 409 et s., 472, 494 et s., 602; II, 273, 288, 313 et s., 323, 350, 459, 550, 721, 758.
Briquebec, I, 191, 383, 414, 462.
Briquebec, forêt, I, 425.
Briqueville (Michel), I, 585.
Briqueville, ch., I, 427 et s., 431*, 433, 478; II, 557, 558.

Digitized by Google

Briqueville, colon., I, 433*.
Briqueville (Mme de), I, 431*, 432.
Brissot, conv., I, 194.
Broglie (maréchal de), I, 34, 38, 458.
Broglie (prince Am. de), I, 34; II, 228.
Broglie (duc de), cité, Pr., xxi.
Broquet, pr., II, 722.
Broquet, I, 155.
Brossard, ch., II, 752.
Brottier, II, 90*.
Brouard, gén., I, 320, 361.
Brousse (La), II, 451.
Brue, conv., I, 244; II, 636.
Brune, gén., II, 401, 405, 423, 427, 457, 467, 471 et s., 501, 517, 761 et s., 766.
Brunet de la Renoudière, ch., II, 334, 335, 441*, 532, 552, 722.
Brunet (Victor), Pr., xiv, xxii.
Brunswick, I, 38.
Bruslart, I, 427, 609* et s.; II, 76, 93, 108, 115, 124 et s., 170, 178 et s., 189, 206, 212, 215, 227, 230 et s., 296, 298, 347, 359, 361, 368, 393, 446, 447, 460, 463, 469, 480, 486, 525 et s., 532, 535 et s., 544, 552, 557, 558, 563, 566, 567, 590, 606, 651, 685, 694 et s., 701, 721, 739 et s., 750, 769, 782, 788.
Bruxelles, I, 32, 33.
Bruyère, off. bl., I, 165.
Bruyère-au-Bonin (la), II, 271.
Buais, I, 268; II, 585, 758.
Buat (le), chât., I, 119.
Buat (le), I, 323.
Buckingham, I, 131 et s.
Buffet, bl., II, 283* et s.
Buffy, off. bl., II, 448.
Buhorel, II, 789.
Buisson, gend., II, 655.
Bunel, I, 265.
Buquet (fr.), II, 675 et s.
Burci, I, 515, 525; II, 248, 458.
Bureau de Placène, ch., Pr., vii; I, 289, 292, 330, 339, 398, 457, 473, 476, 537, 540 et s., 547, 605; II, 10, 37, 69, 171, 196, 211, 358, 359 et s., 461, 464, 511, 535, 558, 568*, 628, 669*, 676 et s., 730, 739, 750.
Burdelet. — (V. Saint-Louis).
Bures, O., I, 254; II, 308, 309.
Burgault, ch., II, 562*.
Burke, I, 39.
Bursard, II, 266.
Bussy (lég. de), I, 37.
Bussy-*Boyau gras,* ch., II, 285.
Butte (la) en Saint-Cornier, I, 507.
Butte (la) en Saint-Quentin, II, 619.
B... (Mlle), II, 633.
B... (de), ch., II, 429.

C

Cabourg, I, 487.
Cadet, ch., II, 83.
Cadoudal, Pr., i; I, 530; II, 52, 70, 146, 157, 161, 178, 195, 231, 367 et s., 375, 403, 419, 422, 423, 426, 427, 430, 447, 461, 464, 470, 472, 474, 565, 574, 635, 644, 645, 651* et s., 669, 694, 735, 766, 771, 781.
Caen, I, 4 et s., 13, 34, 45, 58, 66, 67, 97, 108, 131, 147, 161 et s., 165, 167, 175, 189, 191, 220, 229, 236, 239, 262, 266, 269, 292, 297, 301, 326, 349, 355, 357, 359 et s., 366, 368, 377, 391, 392, 396, 408, 415, 473, 487, 514, 544, 556, 558, 564, 574, 617; II, 69, 76, 79, 108 et s., 180, 185, 188 et s., 195, 200, 202, 206, 241, 246, 249, 257, 270, 285, 290, 295, 306, 316, 331, 332, 337, 348 et s., 352, 360, 387, 392, 453, 458, 461, 469, 472, 480, 484, 502, 508, 514, 521, 533, 555, 563, 568, 584, 590, 594 et s., 609, 634 et s., 643, 648, 669, 671, 674 et s., 684, 690 et s., 706, 708 et s., 721, 724, 725, 740, 751, 755.
Caffarelli, préf., II, 684.
Caffin, gén., I, 549.
Cahagnes, I, 238.
Caiget, II, 677.
Caignou, off. gend., II, 682.
Caille, I, 266*.
Caillebotte aîné, Pr., xviii*; I, 550; II, 275, 277, 409.

Digitized by Google

Caillebotte jeune, Pr., xviii*.
Cailly, I, 320.
Caix, II, 283.
Calan-*Salomon*, ch., II, 436.
Caligni, I, 361, 383, 496, 536.
Caligny, ch., II, 557*.
Calmet, off. bl., I, 237.
Calonne, ch., II, 574*, 653.
Cambernon, I, 433.
Cambfort (lord), II, 176.
Cambourg, ch., II, 590.
Cambray, gén., II, 55, 72, 733.
Cambremer, I, 408, 422, 499.
Campagnolles, I, 266, 514.
Campagnolles, chât., I, 149, 297.
Campandré, I, 438; II, 360.
Campeaux, I, 302, 519; II, 758.
Campion-Buisson, ch., II, 255.
Camus, ch., II, 335, 532, 552*, 641, 722, 803.
Canaire (*la*), II, 647.
Cancale, I, 414.
Canclaux, gén., I, 61; II, 306.
Candé, II, 365, 369, 395 et s., 417, 425, 443.
Canel, cité, II, 515.
Cani, I, 190, 235; II, 358.
Canisi, I, 362; II, 322.
Cantilly (les), ch., I, 341, 501; II, 554*, 804.
Canto, ch., II, 799.
Cantrel (les), ch., II, 68, 622.
Canuel, gén., II, 695.
Capelle, II, 278.
Capelu, II, 580.
Caqueray, ch., II, 566.
Caraman, I, 577.
Carbonnel, ch., Pr., xxxi; I, 603; II, 70, 77, 558*, 641, 751, 759, 799, 804.
Carel, II, 678.
Carentan, I, 162, 169, 175, 218 et s., 230, 239, 247, 311, 326, 353, 357, 425, 431, 576; II, 76, 241, 250, 255, 261, 456, 544, 558, 670.
Carentilli, I, 438; II, 327.
Carhaix, I, 308.
Carneille (*la*), Pr., xvii; I, 100, 115, 150, 174, 178, 259, 269, 272, 334, 372, 393, 485, 516, 551, 578; II, 284, 288, 314, 410, 465, 466, 536, 550, 602.
Carnet, I, 327, 355; II, 78, 559, 602.
Carnet, ch., II, 799.
Carnot, conv., I, 209, 218, 414.
Carreaux (*les*), I, 362, 511.
Carrier, conv., I, 216, 230; II, 657.
Carrouges, I, 125, 171, 298, 369, 373, 405, 578; II, 288, 449, 552, 706, 720, 722.
Carrouges, chât., II, 722, 725.
Carteaux, gén., I, 230, 294 et s.
Carteret, I, 396.
Carville, I, 297, 361.
Carville, chât., I, 362.
Carville, ch., I, 71, 107, 191, 320, 332*, 356, 397, 421 et s., 464 et s., 478, 506; II, 521, 556, 752.
Carville (Mlle de), I, 332.
Carville La Graverie, I, 397.
Cassin (fam.), Pr., xvi*, xxii; II, 607.
Castelnau, II, 227, 228.
Castetz de Grandmaison, ch., II, 770.
Cathelineau, Pr., i; I, 27; II, 370, 545.
Caulaincourt, ch., II, 561.
Caulaincourt (Mme de), I, 473; II, 69.
Caumont, I, 126, 356, 360, 439, 441.
Cauquigni, II, 580.
Cauvin, ch., I, 509.
Caux (*pays de*), I, 147.
Cavalier (Jean), II, 404.
Cavalier, colon., II, 650, 692*.
Cavelier du Hum, II, 513* et s., 523.
Cazalès, I, 31.
Céaucé, I, 324, 334, 339, 340, 348, 384, 492; II, 279, 285, 537.
Celland (*Grand*), I, 500, 508 et s.
Celland (*Petit*), I, 120, 500 et s.; II, 602.
Cercueil (*le*), I, 268, 407.
Cérences, II, 263, 321, 350.
Cerisi-Belle-Étoile, I, 269, 314, 334; II, 281, 541, 617, 758.
Cerisi-la-Forêt, I, 389, 440.
Cerisi-la-Salle, II, 322.
Cerisi, forêt, I, 439.
Cerisiers (*les*), I, 498.
César, ch., II, 759.
Céton, II, 288.
Chabot-Rohan (les), I, 3, 4, 398, 420, 479, 561*; II, 382, 447, 534, 551, 753.
Chabot (Mme de), II, 722.
Chabot, gén., I, 171, 173; II, 324, 420.

Digitized by Google

Chaillou, conv., I, 86.
Chaise-Beaudouin (la), I, 312, 518; II, 601.
Chalandrei, I, 262, 413.
Challemel-Ménilcourt, ch., II, 468, 469, 540, 551*, 677.
Challes, pr., II, 604.
Chaltière (la), I, 437.
Chalus, ch., I, 354, 413, 484, 624; II, 86* et s., 159, 186, 735.
Chamaillard (Mlle), I, 524.
Chambarlhac, gén., II, 384, 424, 439 et s., 450, 459, 460, 472 et s., 479, 481, 485 et s., 502, 505, 515 et s., 519* et s., 772, 773, 779, 787.
Chambé, II, 513.
Chambois, I, 385; II, 284, 334, 351, 352, 466.
Chambray (marquis de), Pr., xvii.
Chambray (vicomte de), ch., Pr., xvii; I, 56, 284, 358*, 359, 395 et s., 421, 455 et s., 476, 480, 536 et s., 605, 624, 626; II, 4, 7, 9, 17, 295, 520, 569, 618, 635, 650, 729 et s., 732, 750, 789.
Chammes, II, 471.
Champ de la Pierre (le), I, 298, 324, 405; II, 108.
Champ de la Pierre (le), chât., II, 301.
Champ de Traci (le), I, 514; II, 320, 547.
Champeaux (les), I, 401.
Champeaux-sur-Sarthe, II, 308, 533.
Champéon, I, 464; II, 335, 336.
Champfrémont, I, 496; II, 580.
Champgénéteux, II, 335.
Champosoult, I, 578.
Champsecret, I, 257, 551; II, 267, 279, 449.
Champsecret, chât., I, 149.
Champy, ch., II, 536.
Chancerel, pr., I, 485.
Chandai, I, 229.
Chandelaire, ch., I, 364.
Channeret, I, 486.
Chantepie, chât., I, 148.
Chantreau, ch., I, 80, 85; II, 613.
Chantrigné, II, 458.
Chanu, I, 114, 174, 221, 241, 278, 326, 390, 452, 485, 495, 499, 551, 616; II, 111, 267, 352, 360, 461, 511, 535, 536, 541, 596, 617, 622, 623, 668, 720, 723, 740, 758.
Chanu, pr., I, 500.
Chapelle-au-Moine (la), II, 558.
Chapelle-au-Riboul (la), I, 112, 318, 319, 606; II, 278, 335.
Chapelle-Biche (la), I, 278, 416; II, 285, 360, 646, 722.
Chapelle-Cécelin (la), I, 220.
Chapelle du Pérou (la), I, 513.
Chapelle-Hamelin (la), I, 221.
Chapelle-Hautegrue (la), I, 476, 477.
Chapelle-Moche (la), I, 484, 494, 578; II, 267, 271, 314.
Chaperon, ch., II, 564.
Chappedelaine (comte de), II, 665.
Chappedelaine, ch., I, 460, 562*; II, 421, 425, 723.
Charbonnet, II, 437.
Charchigné, II, 549.
Chardon, Pr., xii.
Charette, Pr., i; I, 23, 27, 44, 77, 78, 87, 80 et s., 91, 108, 109, 113, 240, 247, 249, 250, 258, 270, 271, 273, 288, 290, 318, 326, 334, 372, 399, 420, 433, 434, 440, 527, 528, 530; II, 2, 52, 146, 156, 173, 418, 531, 585, 647, 770, 771.
Charles-*L'Armée*, ch., I, 300.
Charles, ch., II, 434 et s., 442.
Charles (archiduc), II, 142.
Charpentier, I, 172.
Charpentier, ch., II, 561, 677.
Chartier, pr., II, 725.
Chartier (P. F.), I, 149.
Chartier-Desrieux, II, 435.
Chartrain, off. bl., I, 608.
Chartres, I, 147, 161, 172, 300, 307, 368; II, 580, 648, 649.
Chasles, pr., I, 335.
Chasset (fr.), ch., I, 413.
Chasseurs de Normandie, rég., I, 28.
Chasseurs à cheval de Normandie, rég., I, 30.
Chasseurs du Roi, I, 279.
Chatam (lord), I, 63.
Chateaubriand (Armand de), II, 690.
Chateaubriand, Pr. ii; I, 32; II, 52, 784.
Chateaubriant, I, 597; II, 370.
Château d'Almenèches (le), II, 542.
Château du Loir, I, 233, 435.
Châteaudun, I, 300; II, 654.

Digitized by Google

Château-Gontier, I, 113, 166, 170, 244, 328; II, 365, 512, 637, 724.
Château-la-Vallière, I, 562.
Chateauneuf, ch., I, 421, 621 et s.; II, 453, 648.
Châteauneuf, fort, I, 570.
Chateauthierry, II, 641*.
Châteauvieux, rég., II, 91.
Chatel, Pr., xxii.
Chatelet, ch., I, 608.
Châtellier (le), O., I, 220, 221, 334.
Châtellier, bois, I, 125.
Châtellier (le), I.-et-Vil., I, 239.
Chatellier-*La Fleur*, ch., I, 403; II, 549*, 797, 802.
Chatillon, II, 136, 146, 149, 178, 195, 209, 231, 363, 365 et s., 416 et s., 425, 426, 461, 464, 470, 472, 500, 736, 763 et s., 768.
Chatillon-Montmorency, II, 154.
Chaulieu, I, 362, 392, 490; II, 348, 547.
Chaulieu, ch., II, 293, 319.
Chaumont, bois, I, 125, 126; II, 527.
Chaumont, pr., II, 442.
Chausey, îles, I, 396, 428.
Chauveau-la-Garde, II, 778.
Chauvière, II, 722.
Chauvin, ch., II, 532.
Chauvin-*Fierville*, ch., II, 459, 460, 561*, 740.
Chauvin, gend., II, 678 et s.
Chauvin (J.-J.), I, 373, 410; II, 311, 677.
Chauvois, ch., II, 799.
Chaux (la), chât., I, 148; II, 774, 777, 783.
Chaux (la), I, 578; II, 459, 461.
Chavoy, ch., II, 265, 635.
Chazot, II, 714.
Chédouit, ch., II, 722.
Chef du Pont, I, 432.
Chéméré, I, 328.
Chemin, ch., II, 61.
Chêne (le), II, 451.
Chêne (le), O., I, 424.
Chênedollé, I, 349, 486, 615.
Chênedollé, ch., II, 572*.
Chênedouit, II, 602.
Chêne-Ferron (le), C., II, 426.
Chêne-Robin (le), II, 333.
Chenu, ch., II, 461.
Cherbourg, I, 59, 162, 169, 175, 181, 192, 218, 220, 221, 236, 269, 294, 295, 366, 391, 392, 414, 415, 425, 577; II, 57, 170, 189, 229, 230, 241, 250, 261, 457, 670, 688, 711, 732.
Chérencé-le-Roussel, I, 321; II, 264.
Chérin, gén., II, 585.
Chesnai (le), II, 279.
Chesnel, off. bl., II, 487.
Chesnel, Pr., xxii.
Chesnel, ch., II, 798.
Chesneau de la Drouerie (fam.), II, 482, 483, 513, 720.
Chétou, ch., II, 375.
Cheux, I, 391.
Chevaigné, II, 458.
Chevalier-*Petit Frère*, ch., II, 797.
Chevalier, I, 133.
Chevaux-Morts, lande, I, 413.
Chevesailles, I, 436.
Chevesailles, I, 496.
Chéviers, chât., I, 269.
Chevreau, I, 479.
Chévri, II, 61.
Cheylus, évêq., II, 598.
Chiffretot, ch., II, 518, 562*, 677.
Chivré (Mme de), II, 595.
Choisy, ch., II, 562*.
Cholet, I, 108.
Chorin, II, 513.
Chrétien, de Joué du Plain, cité, II, 271.
Chrétien (Édouard), II, 714, 806.
Christiani, off. bl., I, 441.
Chupel, pr., I, 521*.
Cibois-*Les Lauriers*, ch., II, 269, 452, 797.
Cibon, ch., I, 78.
Cigné, II, 271, 279, 691.
Cinglais, forêt, I, 410; II, 66.
Cintré, ch., II, 375.
Ciral, I, 246, 248, 298; II, 449.
Cisai, I, 579.
Clain, riv., II, 619.
Clairambault (fam.), I, 1, 2, 14, 557; II, 665.
Clairefougère, I, 125; II, 573, 598.
Clamorgan de Taillefer, ch., II, 557, 805.
Clarke, II, 401*, 424, 693, 760 et s., 766 et s.
Cléci, I, 381, 385, 524.
Clément de Ris, II, 576.
Clément-Desmaisons, I, 182.
Clément-Desmaisons (Mme), II, 256.

Digitized by Google

Clérai, terre et chât., Pr. xxx; I, 2.
Clermont, II, 568.
Clervaux-*L'Oiseleur*, ch., II, 272 et s., 533, 562*, 677, 751.
Clinchamp, ch., II, 265.
Clinchamp (Mme de), II, 595.
Clinchamps, M., II, 580.
Clinchamps, C., II, 110, 348, 458.
Clinchamps-la-Rivière, I, 298, 349.
Clogenson de Clémencey, II, 721*.
Clos-Fortin, I, 393; II, 317.
Clos-Frotté, II, 494, 522 et s.
Clos-Poulet, II, 570.
Clouet (Mme), II, 600.
Clouet, bl., II, 274 et s.
Clouet-Desvergers, I, 466.
Coalition de Caen, I, 34, 564.
Coatpern (Mme de) I, 309.
Cobert, ch., II, 265.
Cocherel, ch., II, 801.
Cocherie, ch., II, 532, 803, 805.
Cochin, bl., I, 495.
Coessin, I, 431.
Coeur-de-Lion, ch, I, 620; II, 759.
Coeur-doux, ch., I, 479; II, 570*, 751, 759.
Coeur-tendre, ch., II, 759.
Cogles, I, 236.
Coignard, ch., I, 110; II, 187, 549*, 641, 711, 721, 797, 799, 802.
Coisel (Mme), II, 796.
Coislin, ch., II, 719.
Colas, II, 286.
Colas-Durescoz, ch., II, 770.
Colin, ch., I, 439 et s.
Colin, pr., II, 603.
Collas, I, 157*; II, 721.
Collet, ch., II, 312, 532, 552*, 641, 722.
Collet, pr., I, 500.
Collet, I, 582 et s.
Collinet, ch., II, 752.
Colombe (*la*), II, 265.
Colombel-*Le Carabinier*, II, 357.
Colombières, I, 438.
Colonel-général, régim., I, 17 et s., 30.
Combray (fam. de), II, 77, 507, 653, 671.
Commarque (baron de) Pr., xxx; I, 97, II, 359 et s., 367, 404, 408 et s., 448, 453, 458 et s., 468, 473, 476 et s., 481 et s., 492, 507* et s., 523, 529, 536, 549, 560, 591, 628, 750, 759, 772 et s., 778, 786 et s., 792.
Compayre, gén., II, 185.
Conches, forêt, I, 420.
Conches, I, 544, 561, 576.
Condé, I, 37, 42.
Condé (prince de), I, 27, 43, 44, 52, 399; II, 25, 41 et s., 91, 503, 704.
Condé-sur-Noireau, I, 72, 94, 101, 168 et s., 174, 177, 204, 238, 251, 252, 269, 272, 299, 313 et s., 327, 332, et s., 337, 361, 365, 391 et s., 396, 410, 448, 516, 551, 571, 576; II, 68, 196, 278, 281 et s., 315, 535, 544, 550, 598, 600, 617.
Condé-sur-Sarthe, I, 254, 298.
Condeau, II, 286, 288.
Congé, I, 248.
Conradin, II, 230.
Conseil (fr.), ch., II, 564, 805, 806.
Conseil supérieur, I, 284.
Constance, II, 665.
Constant, ch., I, 398, 434, 436, 457, 473.
Constant (femme), II, 280.
Contades, cité, Pr., xv, xvii, xxii; I, 36, 280.
Contades, I, 462.
Contrières, II, 322, 545, 715.
Conzié, év., II, 13, 153, 156, 157*, 226 et s., 734 et s.
Coquereau, ch., I, 113, 244.
Coquille-Deslongchamps, II, 110, 203, 205* et s., 756.
Corbel, conv., I, 86.
Corbin, I, 569 et s.
Corbon, II, 351.
Corday d'Armont, I, 400.
Corday (Mme Aglaé de), II, 522*.
Corderie (*la*), chât., I, 148, 578.
Cordey, ch., II, 677.
Cordier, II, 270.
Cormatin, I, 67, 78, 84 et s., 106, 108, 113, 291, 536; II, 492, 613.
Cormeilles, II, 354, 357.
Cornu, II, 560.
Cortès, gén., I, 549.
Coru, I, 572.
Cosme, ch., I, 517; II, 187, 451.
Cosnard, conv., I, 102.
Cossé, I, 328; II, 272, 449 et s., 458 et s., 469.

Digitized by Google

Cosseron-*Pas perdu*, ch., II, 282, 549*, 798, 804.
Costard de Bursard et d'Ifs*, I, 4.
Coster, ch., I, 421; II, 635.
Costils, I, 265.
Cotelle, off. bl., II, 320.
Cotentin, div., II, 216, 249, 255, 557.
Cotrel, bl., II, 319.
Cottereau-*Chouan* (les), I, 60, 231, 244; II, 618, 578*.
Cottin de la Thuilerie, ch., II, 136.
Cotton, amir., II, 517.
Couesmes, I, 105, 517; II, 691.
Coulibœuf, II, 348.
Coulonces, I, 408; II, 348.
Coulonche (*la*), II, 271, 451, 647.
Coulonche (*la*), chât., I, 148, 150.
Coulonges, chât., II, 752.
Coulonges, II, 254*.
Coulouvrai, I, 295, 321.
Coupe-gorge, II, 69.
Coupel, I, 578.
Coupellière, I, 551.
Coupey, pr., II, 430.
Coupigny, I, 334.
Coupigni, chât., II, 108.
Cour (*la*), I, 513.
Couraye du Parc, II, 699, 700, 807.
Courberie, I, 334; II, 336.
Courcerault, II, 540.
Courcy, I, 479.
Courgeon, I, 233.
Courgeoût, I, 259, 268.
Courmaceul, II, 675 et s.
Courménil, I, 333.
Couronne (régim. de la), I, 30.
Couronne (lég. de la), I, 37.
Couronne (chevaliers de la), I, 279, 412, 447, 602.
Courseulles, I, 487.
Courson, I, 297, 511.
Courson, I, 511; II, 711.
Courson, ch., II, 726.
Courteilles, chât., I, 346.
Courtemanche, mar. de c., II, 526, 527*.
Courtomer, chât., II, 308, 311, 466.
Courtonne-la-ville, II, 245.
Courville, ch., I, 396.
Cousin, I, 249.
Cousinière (*la*), I, 383.
Coutances, Pr., x; I, 162, 168, 181, 191, 195, 204, 205, 219, 229, 243, 274, 311, 353, 414, 427, 432, 433, 481, 486, 577; II, 61, 70, 76, 79, 241, 250, 252 et s., 257, 264, 322, 323, 387, 411, 544, 545, 555, 556, 603, 634, 635, 710, 751, 757 et s.
Couterne, I, 221, 484, 492, 503, 602; II, 312 et s.
Couterne, chât., I, 2, 15, 148, 535, 536; II, 274, 277, 279, 312 et s., 548, 550, 620, 726, 741, 777.
Couterne (Mlle de), I, 4.
Coypel, cap., II, 716.
Craménil, II, 602.
Craon, I, 166, 244, 308, 328, 532; II, 589.
Crassous, conv., I, 296.
Créances, II, 162.
Crépel, ch., I, 460; II, 120.
Crépin, ch., II, 622.
Crépon, I, 463; II, 68, 307.
Crespin, II, 61.
Crétineau-Joly, cité, Pr., vii; II, 364.
Creulli, I, 347, 523, 540.
Crochet (buttes du), II, 187.
Croisé, I, 497.
Croisilles, chât., I, 385.
Croissanville, II, 759.
Croix (*la*), I, 326.
Croix-Avranchin (*la*), I, 232, 354, 484; II, 259, 261, 454, 456, 559.
Croix-Bataille (*la*), I, 165.
Croix de la Lande (*la*), I, 354.
Croix-Saint-Leufroi (*la*), II, 357.
Cropte (*la*), II, 602.
Crouptes, I, 477.
Crouptes, forêt, I, 477.
Crublier, gén., I, 549, 598 et s.
Cuiret, pr., I, 437, 508.
Culhat, off. bl., II, 489, 494.
Curei, II, 601.
Cuvelier-la-Fontaine, II, 803.
Cyresme (Mme de), II, 595.
Cysterne, I, 479.
C... (comte de), II, 750.
C... (Henri de), II, 690.

Digitized by Google

D

Dagobert, ch., 759.
Dais, ch., II, 753.
Dalton, gén., II, 761 et s.
Damigni, I, 2.
Damville, I, 576; II, 66.
D'André, II, 14, 81*, 182.
Dangu, I, 438.
Danican, gén., I, 358.
Dannequin, I, 237.
Danneville, II, 256.
Danvou, II, 109.
Dardeville, ch., II, 289.
Darnétal, II, 693.
Dary-*Cœur de Roi*, ch., II, 759, 802.
Daufit, bois, I, 114, 125, 516.
Dauguet-*Fleur de Rose*, ch., II, 559*.
Dauguet-*Francœur*, ch., II, 78, 198.
Dauguet (Franç.-Pierre), ch., II, 802.
Dauguet (Louis-Franç.), ch., II, 804.
Dauguet (Victor), ch., II, 800.
Daün, chât., I, 39.
Daupley, ch., II, 673, 677.
Dauvin, ch., II, 803.
David, I, 237.
David d'Angers, II, 529 et s., 608, 793 et s.
David-*La Terreur*, ch., I, 439 et s., 534; II, 110, 634.
David-*Waldeck*, ch., I, 439 et s.
David-*Sans quartier*, ch., II, 556*.
David-*Cœur de Roi*, II, 556, 635*.
David, ch., II, 532, 800.
Davière (*la*), I, 411.
Davois de Kinkerville, I, 545.
Davois, off. bl., I, 103*, 236, 330, 341.
Davoust, ch., I, 304.
Davoynes, ch., II, 417.
Davy, ch., II, 265, 559, 802.
Debelle, gén., II, 427.
Decal, ch., II, 722.
Defermon, conv., Pr., vi; I, 86, 87, 273, 536.
Defresne, ch., II, 72.
Defeu, II, 499.
Delacroix (Charles), II, 174.
Delacroix, pr., II, 527.
Delahaye, ch., II, 428.
Delahaye-*Jackson*, ch., II, 560*.
Delahaye (des Champeaux), ch., II, 533, 561*.
Delahaye-*Le Loup*, ch., II, 644.
Delamarre, I, 511.
Delamarre, II, 429.
Delange, gén., II, 416, 760, 770.
Delanoe, ch., II, 799.
Delarue, pr., II, 527.
Delaunay (de l'Orne), II, 505 et s., 513, 514*, 650.
Delaunay (famille), II, 777.
Delaunay, ch., II, 551*, 622.
Delaunay, geôlier, II, 68.
Delaunay (Pierre), I, 177.
Delaunay (Louis), I, 177, 178.
Delaville, pr., I, 385.
Delégorgue, gén., II, 255.
Delestang, II, 773, 781.
Delisle (Léopold), cité I, 142.
Délivrande (*la*), II, 671.
Delmas, gén., II, 651.
Delogeais, pr., II, 602.
Delonde, ch., II, 532.
Delorme (fam.), I, 187.
Delpuech, off. bl., II, 587.
Dembarrère, gén., II, 186.
Deniau, abbé, Pr., vii.
Denis, pr., II, 603.
Denis-*Rainette*, ch., II, 800.
Deprès, off. bl., I, 274.
Derenne, I, 248.
Désacres, I, 121.
Desaix, gén., I, 199, 207; II, 112, 185, 198.
Des Cars, II, 226 et s., 296.
Des Chênes, II, 720.
Des Corches, ch., II, 753.
Descostils, II, 684.
Des Douits de Ray, I, 149, 580 et s.
Des Douits, pr., I, 470.
Desenape, II, 497.
Désert, ch., II, 797.
Désert (*le*), bois, I, 349.
Désert (*le*), II, 61.
Déserteurs (les), I, 279, 324.
Désertines, II, 188, 190.

Digitized by Google

Des Essarts, ch., Pr., xxxi; II, 238, 463, 464, 468, 474, 567*, 704, 740.
Desfeux, Pr., xvii*; cité, I, 339, 340.
Desfeux, pr., II, 601.
Des Genettes, pr., II, 711, 720.
Des Gouvets, pr., II, 602.
Descrippes, I, 511.
Descrouas, conv., I, 347; II, 105.
Deshayes, pr., I, 253; II, 602.
Deshayes, I, 578.
Deshayes, admin., II, 773.
Deshayes de Marcère, II, 706.
Desjardins, I, 551.
Desjardins, II, 429.
Desjardins, I, 390.
Deslandes, ch., I, 496.
Deslandes de la Ruaudière, II, 797, 801.
Deslongchamps, ch., II, 285.
Deslongchamps, ch., II, 752.
Desmarais, ch., II, 759.
Desmarets, Pr., xxvii; II, 653.
Desmonts, off. bl., II, 601.
Desmonts, gén., II, 185.
Desmonts, ch., II, 532.
Desmonts, I, 511.
Des Moutis, ch., II, 535, 561*, 668, 673, 677.
Des Moutis, de Saint-Christophe, II, 722.
Des Noires-Terres, I, 432.
Des Nouhes, Pr., xi, xii.
Despierres, I, 259.
Despommelles, II, 97*.
Despréaux, II, 259.
Desprez, II, 356.
Desprez (Françoise), II, 770.
Desprez, off. bl., I, 165.
Des Provotières, I, 110.
Des Rotours (les), ch., I, 105, 548, 578; II, 752, 802, 804.
Des Rotours de Chaulieu, ch., II, 547*, 699, 700, 703, 803, 807.
Dessy, ch., II, 770.
Destouches (les), Pr., xxv; I, 396, 430, 556; II, 251 et s., 265, 556, 634, 753, 757 et s.
Destouches (Mme), II, 254 et s.
Deverre, I, 177.
Deville, ch., I, 553*; II, 191.
Deville (A.), II, 629*.
Devinière (la), II, 73.
Devox, ch., II, 563.
Diavat, II, 607.
Dieppe, I, 5, 189, 191, 221, 235, 236, 308, 547, 579; II, 191, 210.
Dieufit, forêt, I, 493.
Dieurieu, I, 412.
Dieusie, ch., II, 363.
Digne, ch., II, 255.
Diconnet, gén., I, 377, 525, 546, 549 et s.; II, 186, 242, 243, 267, 306, 311, 315, 409, 433.
Digoville, II, 259.
Diculleville, II, 68.
Dillon (régim. de), I, 30.
Dinan, I, 185; II, 426.
Dives, II, 170, 249, 287, 360, 362, 544, 563.
Dives, riv., I, 188, 408, 487.
Dodart, I, 72.
Doisnel, ch., II, 797.
Dol, I, 180, 559.
Dolbet, I, 309.
Dolis, off. bl., I, 400.
Domanget, off. bl., 489, 494.
Domfront, I, 72, 94, 96, 102 et s, 107. 112 et s., 124, 128, 166 et s., 171, 174, 176, 191, 194, 198, 203, 220, 221, 229, 232 et s., 237 et s., 241, 242, 251, 252, 259, 272, 298 et s., 304, 309, 324, 329 et s., 334 et s., 361, 362, 366, 377, 383, 385, 397, 411, 446, 448, 462, 472, 479, 483, 484, 488, 492, 498, 499 et s., 507, 513, 518, 533, 534, 550, 551, 571, 578, 582; II, 57 et s., 65, 67, 73, 110, 241, 243, 244, 250, 267, 272, 276 et s., 284, 285, 313, 315, 331, 335, 350, 351, 409, 410, 449, 461, 465, 466, 518, 532, 534, 537, 544, 547, 550, 568, 586, 601, 602, 611, 617, 621, 644, 646, 654, 667, 700, 719, 720, 751.
Dominel, I, 410.
Dompierre, I, 112, 488, 578; II, 280, 449, 601.
Dompierre, chât., I, 149.
Dondeau, I, 280.
Donguet, ch., I, 413, 535.
Donnai, chât., II, 507, 672 et s.
Donnissan, I, 169.
Doré, ch., II, 572*, 721.
Dorée (la), I, 309.
Dormenault, off. bl., I, 95, 573 et s.; II, 440, 459, 460, 474, 475, 485, 782.

Digitized by Google

Dos de Navire, ch., I, 403.
Dosseville, I, 584.
Doulcet de Pontécoulant, conv., II, 684 et suiv.
Doulcet de Pontécoulant (Mme), II, 594.
Douve, riv., I, 169, 414.
Douvres, I, 437.
Doville, I, 383.
Doynel, ch., II, 539, 703, 722, 801.
Doynel (Mme de), I, 337 et s.
Dozeville-Routaunay, I, 174.
Dragei, II, 542.
Dreux, I, 300, 319, 368.
Dreux, forêt, II, 357.
Drouard, ch., I, 405, 407, 419.
Drouin, I, 578.
Drouin du Favril, ch., I, 423.
Droullin de Tanques, II, 720.
Drudes de Latour et de Campagnolles (les frères), ch., Pr., ix; I, 105*, 232, 278, 289, 315, 361, 362, 393, 412, 437, 512, 537, 540 et s.; II, 521, 569, 613, 631, 750.
Druet des Vaux, II, 720, 727.
Du Bac, ch., II, 560, 644, 740.
Du Barret, ch., II, 575.
Du Barret (les), II, 789.
Du Bisson, II, 724.
Du Boccage, I, 72.
Dubois (comte), II, 653.
Dubois, ch., II, 759, 800.
Dubois (Louis), cité, II, 501 et s., 577.
Dubois, off., I, 28.
Dubois-*Sotano*, ch., II, 197.
Du Bois du Bais, conv., I, 224, 225*, 258.
Du Bois de la Ville, II, 565*.
Dubosc, Pr., xxii.
Dubosc, II, 603.
Du Bouchet, ch., II, 414.
Du Breuil, ch., I, 412.
Du Buat, I, 313.
Du Buisson-*Sans Terre*, ch., II, 281.
Du Buisson, II, 559.
Dubuisson de Beaumont, II, 753.
Du Campgrain, ch., II, 564, 805.
Ducei, I, 241, 267, 318, 323, 326, 357, 381, 386, 413, 509; II, 259, 260, 264, 332, 333, 464.
Du Chastel (fr.), ch., I, 423.
Du Chastel (Aug.), ch., II, 347, 447.
Du Chastel (Mlle), II, 181, 347.
Du Chatel de la Varignière, ch., II, 804.
Du Chatellier, Pr., xiv, xv*, xxii; I, 305.
Duchemin-Descépeaux, Pr., xii.
Duchemin (Victor), Pr., xii, xxii; cité, I, 146.
Duchesnay, ch., II, 617, 622.
Duchesne (fr.), ch., II, 353, 457.
Duclos (fr.), I, 120.
Duclos-Lange (fr.), ch., I, 466* et s.
Duclosneuf, I, 72.
Ducorps, ch., II, 652*.
Du Coudray, ch., II, 280.
Du Couedic, I, 218.
Ducros (femme), I, 438.
Du Dresneuf, I, 479.
Du Fay, off. bl., II, 548.
Dufay-Pourelière, off. bl., I, 501.
Dufay-*Santerre*, ch., I, 122, 352.
Dufour, pr., II, 601.
Dufour, gén., II, 185.
Dufour, off. bl., II, 758.
Dugua, gén., I, 98, 201, 377, 378, 544, 548 et s.
Dugué, pr., I, 248.
Dugué d'Assé, conv., I, 202, 286*, 367, 368, 548; II, 58, 286, 433.
Du Guesclin, I, 134, 135, 138.
Duhamel, I, 531.
Du Hamel, II, 715.
Du Hamel, ch., I, 317.
Du Hamel du Moissey, I, 479.
Du Hays (fr.), II, 722.
Duhesme, gén., I, 225, 227, 261.
Du Homme, ch., I, 491, 503, 750, 772, 792.
Du Hum, ch., II, 451 et s., 462, 481, 514*, 529.
Du Jarrier, ch., II, 798.
Du Laurent, pr., I, 116, 117.
Du Lorent, ch., I, 278, 329, 330, 351; II, 545*.
Du Lorin (Mlle), II, 634.
Dumaine (abbé), Pr., xi; cité, I, 94, 289.
Dumaine (Charles), ch., II, 797.
Dumaine (Michel), ch., II, 797.
Duménil, off. bl., II, 72.
Dumesnil, I, 177.
Dumesnil, II, 777.

Digitized by Google

Dumesnil (Alexis), ch., II, 555*, 711, 803, 804.
Dumesnil (Mme), II, 595, 683.
Du Mesnil de Villiers, ch., II, 334, 552*.
Dumesny, gén., I, 98, 201, 202, 373, 378, 381, 410, 488, 494, 535, 538, 541 et s., 548, 550, 626; II, 55 et s., 65, 67, 73, 78, 106, 155, 199, 733.
Dumont (fr.), ch., II, 573.
Dumont, ch., II, 802, 803.
Dumont, pr., I, 499.
Dumont, conv., I, 102.
Du Mont du Bostaquet (famille), II, 509*.
Du Mont du Bostaquet de Lamberville, ch., Pr., xxx; I, 6, 7, 398, 420, 441, 479, 556, 561, 603, 612; II, 41 et s., 173, 196, 202, 447, 510*, 561, 565, 604, 609* et s., 752.
Du Mont du Bostaquet de la Foutelaye-*Du Verdun*, ch., I, 346, 398, 420; II, 41 et s., 196, 347, 396 et s., 404, 447 et s., 473, 477 et s., 495, 509* et s., 523, 529, 565, 772 et s., 779, 792.
Dumoulin, gén., II, 306, 324, 455, 456.
Dumouriez, I, 37, 42; II, 209, 756, 770.
Dundas, I, 40.
Dunkerque, I, 31, 32, 222.
Du Parc, I, 72.
Duparc, II, 159.
Duparc, ch., I, 421.
Duparc, pr., I, 508.
Du Perron, ch., II, 593.
Du Perron (Mlle), II, 593.
Dupin-Hardraye, bl., II, 274.
Duplantis, ch., I, 327.
Duplessis du Colombier, I, 308.
Du Poerier de Portbail, ch., I, 479; II, 564*, 751, 759.
Dupont, I, 335.
Dupont, ch., I, 542.
Dupont, gén., II, 306, 516, 761 et s.
Dupont (Louis), ch., II, 803.
Dupont (Pierre), ch., II, 805.
Dupont (de l'Eure), II, 489.
Dupont, bl., II, 439.
Dupont, pr., II, 688.
Dupont, II, 459.
Du Pontavice, ch., II, 799, 802, 806.
Du Portail, pr., I, 578.
Du Port du Tertre, I, 198.
Dupré, ch., II, 740.
Dupuis, ch., II, 801.
Duquesnay (Mme), II, 683.
Durand, pr., II, 598.
Durand, I, 117.
Durand, avoc., I, 450.
Durand, ch., II, 753, 758.
Durand (Charles), ch., II, 797.
Durand (Mme), II, 596.
Durand-*Bonnegens*, ch., II, 797.
Duranville, II, 648.
Durcet, I, 150, 174, 496, 583, 585; II, 460.
Duroc, maréch., II, 440*.
Du Rocher, II, 196.
Duroi, II, 177.
Duronceray, I, 466; II, 650.
Du Rosel de Courson, ch., I, 107, 278, 297, 315, 320, 349, 353 et s., 362, 396, 411, 412, 425, 427, 478, 512*; II, 110, 521.
Du Rosel du Manoir, ch., II, 556*.
Du Rouil, ch., II, 561, 677.
Durrieu, gén., II, 695.
Durtal, I, 337.
Durupt, off. bl., I, 386.
Duruy (Alb.), cité, II, 517.
Du Saussay, II, 674 et s.
Du Sommerard, ch., II, 560*.
Dutaillis-Gamard, ch., I, 431.
Dutertre, I, 404.
Dutertre, I, 474;
Dutertre, I, 465 et s.
Dutertre, gén., I, 197*, 404.
Du Theil, Pr., xxx; II, 17, 22, 29, 33, 34, 53, 54, 75*, 80, 94 et s., 123, 151, 153, 156 et s., 161, 164, 166, 737 et s., 742.
Dutheil, bl., II, 428, 429.
Duthil, gén., I, 549.
Du Trésor, ch., I, 77, 421, 479; II, 154.
Du Vaizeau, ch., II, 315, 375.
Duval, I, 392.
Duval, II, 464.
Duval, pr., I, 498.
Duval, II, 113.
Duval, archiv., Pr., xxii.
Duval-*Cœur de Roi*, ch., II, 803.
Duvernes, II, 18, 29, 33, 34, 90*.

Digitized by Google

Duviquet, ch., II, 634.
D... (Mme), II, 730.
D... (Auguste), I, 546.
D..., I, 506.

E

Echalou, I, 149, 243, 268.
Echaubroignes (les), I, 135.
Echivard (les), ch., II, 799, 802.
Echufflei, II, 67.
Ecorcei, I, 580.
Ecouché, I, 578.
Ecouves, forêt, I, 124, 125, 143, 406, 542; II, 335, 440, 441.
Edeline, ch., II, 593.
Edgeworth, pr., II, 14, 549.
Edimbourg, Pr., xxix; II, 226 et s., 304, 735, 739, 744.
Egrenne, riv., I, 275, 363.
El-Arisch, I, 559; II, 178.
Elbe, île, I, 19, 44, 557; II, 695, 696, 707, 771.
Elbée, Pr., i; I, 27, 530.
Elbeuf, I, 579; II, 544, 565.
Éléonore, ch., II, 277.
Eliard, pr., II, 602.
Emery, II, 201.
Emery, ch., II, 759.
Enault, ch., II, 801.
Enavent, II, 714.
Engerrand, conv., I, 200.
Enghien (duc d'), II, 44, 492, 493, 501 et s., 516, 531, 652, 669, 672.
Englesqueville, chât., II, 64.
Entrammes, I, 165.
Eperrais, II, 434, 435.
Épinai-le-Comte, I, 425, 482; II, 758.
Erard, ch., II, 725, 796.
Ernée, I, 166 et s., 194, 328; II, 611.
Ernoult, ch., II, 798.
Eron (pont d'), II, 348.
Escures, ch., II, 327, 454, 463 et s., 534, 559*, 722, 753.
Esgrigny, pr., II, 84, 96 et s.
Esnault, pr., II, 601.
Esnault (Mme), II, 594.
Esnue-Lavallée, conv., I, 231.
Esparbès, ch., II, 750.
Essai, I, 225, 578; II, 266, 311, 312, 334, 350, 440, 443, 466, 720, 722.
Essarts (les), I, 270.
Estables, II, 519.
Estri, I, 238, 393, 514, 515; II, 349, 360.
Etoquigny, gén., II, 699, 807.
Etouvi, I, 515.
Etre-Plessis (l'), I, 498.
Eu, I, 308, 579.
Eure, riv., I, 456.
Evreci, I, 408.
Evreux, I, 163, 300, 396, 456 et s., 576; II, 25, 33, 78, 79, 83, 353, 356, 357, 387, 446, 504, 523, 544, 581, 648, 711, 719, 789.
Evron, I, 110, 112, 244; II, 755.
Exmes, I, 366, 385; II, 287, 312, 334, 335, 351, 533, 561, 648, 673.
Exmouth (lord), II, 517.

F

Fai, I, 149.
Faincère, ch., I, 510*.
Falaise, I, 142, 167, 169, 170, 174, 176, 226, 299, 337, 366, 378, 384, 385, 391, 392, 420, 441, 459, 487, 534, 576; II, 241, 270, 283, 284, 316, 319, 331, 458, 507, 544, 569, 589, 644, 671, 674, 675, 711, 724, 751, 758.
Falconer, I, 150.
Faluel, bl., II, 254.
Fancin, I, 622.
Fauche-Borel, II, 91, 208, 664.
Fauche-Borel (Mme), II, 664, 680.
Fauchet, pr., conv., I, 175.
Fauveau, ch., II, 798.
Fauvel, pr., I, 498*.
Fauvelière (la), II, 317.

Digitized by Google

Faverolles, I, 233; II, 722.
Favre (Jules), I, 52.
Favreau, gén., II, 381.
Fécamp, I, 221; II, 612.
Féderique, off. bl., II, 320.
Féderique, Pr., xxii; II, 319, 320.
Félix, ch., II, 260, 449, 534, 552.
Fénelon, II, 252.
Féral, I, 265, 297.
Ferdut, off. bl., I, 487.
Férey, ch., II, 801.
Fermanel, ch., II, 353.
Fermanville, ch., II, 196, 557, 750, 759.
Féron, Pr., xviii, xxii.
Féronnière (*la*), I, 332, 349, 361.
Ferrare, I, 550.
Ferré (*le*), I, 354.
Ferrière (*la*), C., I, 438.
Ferrière-au-Doyen (*la*), I, 578.
Ferrière-aux-Étangs (*la*), I, 488, 493, 578; II, 333, 550, 583, 644, 758.
Ferrière-Béchet (*la*), I, 385; II, 311.
Ferrière-Bochard (*la*), I, 268, 298, 497.
Ferrière-Saint-Roch (*la*), II, 722.
Ferrières, M., I, 262, 351.
Ferrol, ch., II, 668.
Ferté-Bernard (*la*), II, 287.
Ferté-Macé (*la*), Pr., xxv; I, 148, 220, 221, 259, 334, 374, 405, 409, 462, 483, 494, 495, 498, 503, 547; II, 272, 274, 277, 280, 282, 313, 314, 350, 449 et s., 466, 469, 549, 550, 564, 635, 647, 706, 751.
Ferté-Macé (*la*), forêt, I, 125.
Ferté-Vidame (*la*), II, 438, 648.
Fervaques, I, 383.
Feuardent, ch., II, 557.
Fichet, cap, I, 414.
Fief-aux-Marches (*le*), II, 602.
Fierville, ch. — (V. Chauvin.)
Filleul, ch., II, 196.
Filleul de Fosse, ch., II, 560, 562*, 751.
Filleul de Trémont, ch., II, 563.
Filleul-*Dufour*, ch., II, 536, 739.
Filoche, II, 109.
Finel, ch., II, 255, 554*, 708 et s., 715, 759.
Fiquet, ch., I, 424.
Flaubert, cité, II, 562.
Flèche (*la*), I, 203, 221, 244, 337; II, 197, 724.
Flers, Pr., xvii; I, 96, 115, 119, 121, 150, 174 et s., 221, 257, 258, 269, 278, 304, 361, 381, 398, 474, 501 et s., 513, 516, 539, 551, 572, 585 et s., 603; II, 280, 282, 293, 314, 325, 337, 348, 352, 360, 384, 407, 410, 448 et s., 459, 476, 537, 544, 550, 558, 602, 697, 716, 720, 721, 758, 770.
Flers, forêt, I, 409; II, 720.
Flers, chât., I, 97 et s., 410; II, 335, 367, 405, 449.
Flers (M. et Mme de), I, 97* et s., 257, 384, 570; II, 384, 571*.
Fleur-d'Epine, ch., II, 279.
Fleur-de-Rose, ch., I, 354, 484; II, 78.
Fleuré, I, 150.
Fleuri, I, 267, 386; II, 601.
Fleuriel, II, 721.
Fleurière (*la*), II, 601.
Fleuriot, I, 27.
Fleury, II, 720.
Fleury, ch., II, 796.
Flierlé, ch., II, 674 et s.
Flotard, bl., II, 458.
Flottemanville, I, 354.
Fluard, ch., I, 423.
Focard, ch., I, 164.
Foèson, gend., II, 684 et s.
Folard, II, 322.
Folie (*la*), gué, II, 270.
Follin, pr., I, 423.
Fontainebleau, II, 173.
Fontaine-Riant, II, 641.
Fontaine-Simon, II, 431.
Fontenai, C., I, 527.
Fontenai, M., I, 261, 295.
Fontenai-le-Comte, I, 444.
Fontenai-les-Louvets, I, 254, 405, 542, 543; II, 312, 440, 441.
Fontenai-les-Louvets, chât., I, 542; II, 335, 477.
Fontenai-sur-Orne, I, 324.
Fontenai-sur-Orne, chât., II, 268, 275.
Fontenai, près Vire, chât., I, 526.
Fontenelle, ch., II, 538.
Fontenoi, II, 519.
Fonternemont, I, 411.
Forestier, I, 182, 183.
Forestier, II, 154*.

Digitized by Google

FORGEARD, ch., II, 803.
Forge-Coquelin (la), I, 413, 508 et s.; II, 296.
FORGET-*Fleury*, ch., II, 800, 802.
FORNERON (H.), Pr., XI.
FORTIN (fr.), ch., I, 110; II, 296*, 572*, 798.
FORTIN-MOULINIER, ch., II, 804.
Fort Guesclin, I, 570.
Fort Joret, II, 189.
Fort Liberté, II, 189.
Fosse (la), II, 324 et s.
Fosse-Pirou (la), II, 250.
FOUCAULT-*La Ville*, ch., I, 450; II, 324, 547*, 622.
FOUCAULT (fr.), ch., I, 352, 525.
FOUCAULT (Charles), ch., II, 796.
FOUCAULT (Jacques), ch., II, 796.
FOUCAULT (J. B.), ch., II, 796.
FOUCAULT (Julien), ch., II, 797, 801.
FOUCHÉ, II, 202, 381, 382, 411, 538, 570, 576, 651, 669, 683, 719, 722, 771, 774.
FOUCHÉCOURT (fr.), ch., II, 575.
Fougères, I, 120, 126, 163, 166, 167, 179, 180, 214, 231, 261, 289, 326, 367, 413, 550, 569; II, 86, 260, 426, 555, 558 et s.
Fougères, forêt, I, 237.
Fougerolles, I, 221, 323; II, 261, 278.
FOUGEROUX, ch., II, 417.
FOUILLEUL, I, 551.
FOUILLEUL-PÉRONNIÈRE, I, 550.
Fouilletourte, I, 337; II, 421, 425.
FOULON, ch., II, 798.
FOULQUES, ch., II, 552*, 641.
FOUQUET, off. bl., II, 312.
FOURCROY, conv., II, 642.
FOURMENTIN, I, 243.
FOURNEAUX, I, 276.
Fourneaux (champ des), II, 441.
FOURNIER, I, 590.
FOURRÉ, II, 350.
Fouteau du Bû (le), I, 495.
FOX, I, 39.
FRANCHEVILLE, ch., II, 770.
FRANCOEUR, ch., I, 535; II, 197.
FRANÇOIS, II, 94 et s., 154*.
FRAULT, off. bl., II, 757.
FRÉDÉRIC (le Grand), I, 23.
Frédeville, I, 114.
FRÉDY, ch., II, 750, 753.
FRÉMANGER, conv., I, 232.
Frêne-Poret (le), I, 115, 219, 329; II, 264, 332, 725.
FRÈRELET, off. bl., II, 444.
Fresnai-le-Samson, II, 351.
Fresnai-sur-Sarthe, I, 242, 253, 531; II, 194, 440, 441.
Fresnaie (la), II, 68, 443.
Fresnaie-au-Sauvage (la), I, 150; II, 277.
FRESNAIS, ch., II, 67.
FRESNAIS-LAUBRIÈRE, ch., I, 523*.
FRESNEL, ch., I, 617*; II, 267.
Fresnes, I, 148, 174, 578; II, 581, 602, 720, 758.
Fresnes, bois, I, 125.
FRESNES (baronne DE), I, 526.
Fresnoi, II, 647.
FRÉ..., II, 347.
FRILOUX (Mme), II, 596.
FRIQUET, I, 106.
FRIQUET, ch., II, 198.
FROGER-DUVAL, I, 2.
FROMAGE, II, 62.
Fromentel, II, 277.
FROMENTIN, gén., I, 198*.
FROMONT (femmes), I, 204.
FROMONT (fr.), II, 722.
FROTTÉ (Louis DE), Pr. I, VII, IX; papiers, XIII et s., XXVIII et s.; — I, naissance, 1; enfance, 5; éducation, 7; chez Gorsas, 8; en famille, 14; au régiment, 18; études, 23; émigration, 32; en Italie, 39; à l'armée de Condé, 41 et s.; en Angleterre, 46 et s.; envoyé en France, 64 et s.; instructions, 56; arrivée, 74; visite à Charette, 80 et s.; conférences de la Mabilais, 85; en Normandie, 94; à Flers, 97 et s.; premières expéditions, 174 et s.; organisation, 173 et s.; portrait, 285* et s.; lettre à Puisaye, 289 et s.; proclame Louis XVIII, 315; à Méniltove, 322; dans le Maine, 328; à la Vente-Henriet, 330; à Torchamps, 337; à Briouze, 341; à Saint-Hilaire du Harcouët, 348; à Vaiges, 351; au Teilleul, 351; à Gathemo, 355; dans l'Avranchin, 360; à Tallevendes, 362; à la Lande-Patri, 386; à Landisacq, 389; au Clos-Fortin, 392; à Aunai, 394; à Mayenne, 401; au Ménil-Auzouf, 408; à Juvigni, 409; à Villedieu,

Digitized by Google

411; correspondances, 416 et s.; à Bernières-le-Patri, 437; à Tinchebrai, 445 et s.; correspondances, 453 et s.; chevalier de Saint-Louis, 458; à l'Auberge-Neuve, 463; à Chaulieu, 490; à Préaux, 502 et s.; au Pas, 516 et s.; pacification, 535 et s.; camaraderie avec Napoléon, 563; à Domfront, 571 et s.; justicier, 608; correspondances, 618 et s.; — II, retour en Angleterre, 3 et s.; ouvertures à Hoche, 12 et s.; breveté commandant en chef, 28 et s.; projets du comte d'Artois, 28 et s.; organisation, 37; retour en France, 76; correspondances, 80; au 18 fructidor, 93; ordres du jour et proclamations, 100; départ pour l'Angleterre, 108; en Angleterre, 113; correspondances, 115; comptabilité, 129; instances auprès du comte d'Artois, 154; ennuis, 154; plans, 161; comptabilité, 166; relations avec Sidney-Smith, 174; projets de mariage, 181; écrivain, 183; négociations, découragements, 207; correspondances, 217; plans, 218; à Édimbourg, 226; instructions, 261; préparatifs de retour, retour en France, 301; à Couterne, 312; à Vire, 315; dans la Manche, 320; à Saint-Christophe de Chaulieu, 333; autres affaires; à Pouancé, 364; correspondances, 448; à Cossé, 449; correspondances, 461; soumission, 469; à Alençon, 482; à Verneuil, 491; supplice, 494; grâce, 498; dossier, 504; hommages, 520; monument, 529; ses forces, 543; iconographie, 604; correspondances, 729, 734; conférence avec Grenville, 737; comptabilité, 738; écrivain, 746; mandat, 753; discussion, 777; proclamation prétendue, 785; Clos-Frotté, 788; oraison funèbre, 789; monument, 793. — (V. aussi Frotté-*Blondel*, I, 289, 360, 364.)

Frotté (Jean de), I, 2, 3.

Frotté (Jean de), aïeul, I, 14, 560*; II, 447, 482, 484.

Frotté (Henri de), père, Pr, xxv, xxvii, xxx; I, 4 et s., 34, 89, 387, 394, 398, 427, 455, 457, 473, 476, 555*, 558 et s., 605; II, 2, 17, 45, 89, 113, 177, 257, 447, 491, 510, 521, 537, 540, 569, 599, 605, 606, 688, 706 et s., 739, 750.

Frotté (Mme de), mère, I, 2.

Frotté (Mme de), belle-mère, I, 5, 7, 21, 560*; II, 180.

Frotté (Charles de), frère, ch., I, 5, 537, 556, 558* et s.; II, 170, 177 et s., 257, 348, 462, 510, 540, 657 et s., 739.

Frotté, oncle, I, 14.

Frotté de la Perrière, ch., I, 561*, 603; II, 532, 534, 539, 551, 641, 704, 750, 759.

Frotté de Couterne (marquis de), Pr., xxii, xxviii; I, 4 et s., 15, 557; II, 487, 521*, 526, 527, 605, 788.

Frotté (Jean de), ch., II, 769.

Frotté (Mme la comtesse Henri de), Pr., xxii, xxxi; II, 604, 609.

Frotté (comte Charles de) II, 604, 608.

Frotte de Perdriel, ch., I, 562*; II, 769.

Furnes, I, 32; II, 186.

F... (chevalier de), II, 297.

G

Gacé, I, 366, 385, 462, 578; II, 308, 350, 351, 445, 466, 640, 720.

Gaignon, ch., II, 622.

Gaillard, ch., I, 552; II, 673.

Gaillon, II, 673.

Gaillons (*les*), II, 438.

Galbois, gén., II, 199.

Gallery, ch., II, 752, 799.

Gallery, pr., I, 579.

Galles (prince de), II, 769.

Gallien, ch., II, 646, 797.

Gallienne, ch., II, 798.

Gallier, ch., II, 622.

Galliet, II, 542.

Gallot, II, 242.

Gallouin-Dufresne, ch., II, 573.

Gallouin-*Les Sillons*, ch., I, 122, 448, 490, 491, 509; II, 318, 407, 547*, 621.

Galodé, ch., II, 796, 801.

Digitized by Google

Gand, II, 709, 720.
Gandelain, I, 246, 497; II, 67.
Gandon, ch., I, 318.
Ganerie (*la*), II, 275.
Ganne, II, 256.
Ganne de la Rochemanoir, II, 628.
Gantois, I, 479.
Gardanne, gén., I, 562; II, 306, 444, 449 et s., 472, 473*, 533, 534, 537, 539, 647, 766, 777, 781 et s.
Garnetot, bois, II, 586.
Garnier, I, 335.
Garnier (de Saintes), conv., I, 164, 172 et s., 198, 202, 203, 233, 234; II, 617.
Garnier-*La Couronne*, ch., I, 318; II, 269, 279, 336.
Garnier (Louis), ch., II, 798.
Garnier (Jacques), ch., II, 798.
Garnier-Rogerie, ch., I, 116.
Gast (*le*), I, 220, 266, 277, 298, 362, 411.
Gast (*le*), verrerie, I, 406 et s.; II, 311, 335, 672.
Gast (*le*), prieuré, I, 407.
Gast (*le*) en Mellerai, II, 279.
Gastel, ch., II, 800.
Gatey, ch., II, 546.
Gathemo, I, 320, 355, 481, 508; II, 319.
Gatteville, II, 189.
Gaucher, off. bl., I, 312.
Gaucher, ch., II, 559, 799.
Gauchet, II, 78.
Gaudin, ch., II, 755 et s.
Gaudin de Saint-Brice, II, 724.
Gaudin de Vilaines, ch., II, 570*.
Gaullier-*Tranquille*, ch , II, 370* et s., 718, 719, 772.
Gauquelin des Essarts, I, 174.
Gauquelin des Longchamps, I, 149.
Gauricourt, II, 560.
Gautier, pr., I, 1.
Gautier, II, 721.
Gautier, II, 722.
Gautier (abbé), cité, I, 139.
Gautier (du Var), cité, II, 486.
Gauthier-Boismal, II, 674 et s.
Gautret, ch., II, 677.
Gauville, I, 233.
Gavrai, forêt, I, 276.
Gavrai, I, 411; II, 250, 322.
Gehan-Deslandes, pr., II, 602.
Géhant, II, 222.
Gency, gén., I, 194, 227, 549; II, 426.
Genets, I, 358.
Ger, I, 219, 246, 261, 274, 278, 328, 329, 385; II, 321, 546, 596, 758.
Ger, forêt, I, 292, 362.
Germain, cité, II, 494.
Germaine, ch., II, 568*, 668.
Gerville, II, 255.
Geslin, ch., I, 164.
Geslin, pr., II, 604.
Gestel, forêt, I, 409.
Gevezé, I, 569.
Gibault, off. bl., II, 448.
Giel, II, 270.
Gilbert, ch., II, 648.
Gilbert de Mondejeu, ch., II, 238, 567*, 750.
Ginai, II, 720.
Girard, I, 576.
Girardel, off. bl., II, 284.
Girod, ch., II, 657* et s.
Giroust, conv., II, 640, 769*.
Gisors, I, 576.
Glanville, II, 692.
Glapion, chât., II, 308.
Glos, II, 653.
Glos-la-Ferrière, I, 267.
Godard, I, 165.
Godard (famille), I, 577.
Godet, I, 423.
Godet (chev. de), Pr. vii, xiv; II, 665.
Godier, I, 266.
Godouet, I, 95.
Gohyer, I, 254.
Golleville, I, 240.
Golleville, ch., II, 557.
Goman, II, 429.
Gondé-*Charles*, II, ch., 533, 539, 576*.
Gonneville (les), ch., I, 612; II, 84, 196, 567*, 569*, 590, 713, 750.
Gorges, II, 255, 260.
Gorron, I, 323, 350, 425, 503, 513, 522; II, 547.
Gorsas, conv., I, 8* et s., 563.
Gosselin, pr., II, 602.
Got (Alexis), II, 287.
Got, II, 434.
Got de la Rosière, ch., I, 65, 71*, 75, 97, 100, 102, 289, 359, 413, 420, 571; II, 108, 120, 613, 628.
Gouai, ch., II, 753.
Gouet de la Bigne, I, 564.

Digitized by Google

Gougis, ch., I, 402.
Goulandes (Mme de), I, 149.
Goulet, I, 324; II, 278.
Goult, I, 258.
Goupil de Préfelne (les), I, 149, 161, 162.
Goupilleau (de Montaigu), conv., I, 226, 372, 374, 595*.
Gourbe, riv., II, 450.
Gourdan (Mme), II, 707.
Gourfaleur, I, 168.
Gourmont, I, 534.
Gournay-*Collinet*, ch., I, 490.
Gournay (fille), I, 177, 178.
Gourville, ch., II, 196, 751, 759.
Gousset, II, 675 et s.
Gouvets (*les*), I, 357.
Gouvion-Saint-Cyr, mar., II, 695 et s.
Gouyard-Desjardins, I, 172.
Goyet du Gast, ch., II, 538.
Goyon de Vaucouleurs (Mme), II, 576.
Graffart, I, 143.
Graindorge, ch., I, 107, 112, 113, 324 et s.
Graindorge, ch., II, 596, 597.
Graindorge, II, 276.
Grainville, II, 358.
Grainville, ch., II, 564.
Grais (*le*), I, 125, 298, 483.
Grais (*le*), chât., I, 483.
Grammont, ch., II, 557, 752.
Granchetan, II, 711.
Grandcamp, II, 249.
Grandchamp, I, 106, 427.
Grandchamp (Sarthe), II, 350.
Granderie, Pr., II, 601.
Grandes, forêt, I, 547.
Grandière, pr., I, 467.
Grandmaison, I, 478.
Grandes-Brèches (*les*), I, 220, 411.
Grand-Oisseau (*le*), I, 403.
Grand-Vey (*le*), I, 396.
Granet, conv., I, 296.
Grangeret, ch., II, 507.
Granville, Pr., x; I, 45, 162, 166, 180 et s., 191, 220, 221, 230, 236, 267, 292, 293, 317, 357, 360, 396, 414, 428 et s.; II, 70, 76, 79, 157, 170, 189, 229, 241, 250, 252, 332, 457, 554, 556, 593, 595, 624, 635, 687, 688, 707 et s., 717, 733, 751, 757 et s.
Grasse, II, 517.
Gratien, gén., I, 549; II, 323.
Gravelle (*la*), I, 424, 477; II, 186.
Graverie (*la*), I, 515, 525; II, 458.
Grégoire-*Blanc d'Amour*, ch., I, 535.
Grellier du Fougeroux, ch., II, 365* et s.
Grenier, ch., II, 752.
Grenoble, II, 706.
Grenot, conv., I, 86, 228, 573.
Grente, II, 61, 198.
Grenthe, ch., II, 674 et s.
Grenville, II, 47 et s., 108, 120 et s., 131 et s., 162, 164, 737, 738.
Grette, riv., I, 105, 326.
Grez en Bouère, II, 365, 391, 422.
Griffon, ch., I, 464.
Grignon, gén., I, 68, 209.
Grignon, ch., II, 146, 769.
Grigny, gén., I, 375, 444, 549; II, 190, 367, 381*, 585, 759.
Grillon, II, 777.
Grimaldi, II, 710.
Grimaux-Dauchin, ch., II, 553*.
Grimonnière (*la*), I, 578, 581.
Grimouville, pr., II, 688, 711.
Grimouville, II, 710, 712.
Grippon, chât., I, 430.
Grisard, ch., II, 796.
Grouchy, off. bl., I, 250.
Guadet, conv., I, 564.
Gué-de-Loré (*le*), II, 548.
Gué-de-Rouvres (*le*), II, 277.
Guéau de Reverseaux, ch., II, 571*, 750.
Guéfontaine, II, 226.
Guellain, II, 194.
Guêprei, I, 423, 473.
Guérande, I, 524.
Guérard-Deslauriers, II, 724.
Guerche (*la*), I, 328; II, 289.
Guéret, ch., I, 514, 547.
Guérin, pr., II, 722.
Guérin, I, 551.
Guérin, ch., II, 799.
Guérin, pr., II, 571.
Guérin, ch., II, 752.
Guérin-Desrivières-*Voltige*, I, 507; II, 282, 551*.
Guermeur, conv., I, 86, 244, 247, 248, 305, 311, 312, 573.
Guérot, ch., II, 752.
Guernesey, I, 45, 414, 420, 422, 577; II, 249, 737.

Digitized by Google

Guernon (Casimir), ch., II, 563.
Guernon (Léon), ch., II, 563.
Guernon (Louis), ch., II, 561, 806.
Guernon-Ranville, II, 711* et s., 805.
Guerpel-la-Clergerie, I, 385, 386.
Guerville, ch., II, 575.
Guesdon, pr., II, 602.
Guesdon, ch., I, 277; II, 190, 293, 406, 547*.
Guesdon de Beauchêne, I, 72.
Guezet, pr., II, 601.
Guezet de la Perraudière, ch., II, 806.
Guezno, conv., Pr., xiv; I, 86, 244, 247, 248, 305, 311, 312, 573.
Guibout, I, 148.
Guibrai, I, 341; II, 284.
Guidal, gén., II, 306, 324, 367, 368, 384, 408, 409, 424, 433 et s., 441, 442, 450 et s., 471 et s., 481 et s., 502, 505, 512, 515, 517* et s., 532, 537, 540, 606, 667, 768, 773, 779.
Guidal (Mme), II, 518.
Guides (compagnie des), I, 284.
Guilain (le), II, 322.
Guilbert, II, 429.
Guilbert, I, 476.
Guilbert, cité, II, 508*.
Guilbert de Govin, II, 806.
Guilbert de Pixérécourt, Pr., xxx.
Guilgand, ch, II, 804.
Guillais, I, 113, 258.
Guillard, pr., II, 601.
Guillard, II, 607.
Guillaume, ch., II, 759.
Guillaume, ch., II, 637.
Guillaume, ch., II, 571*.
Guillaume, off. bl., I, 432.
Guillaume, pr., II, 722.
Guillaumot, II, 56.
Guille (Mme), II, 594.
Guillemin, pr., II, 601.
Guillet, gén., II, 306.
Guillot de la Poterie-*Arthur*, ch., II, 113, 718*, 719.
Guillotais, ch., I, 289.
Guillouet, off. bl., I, 333.
Guilmet ou Guillemet, ch., I, 549; II, 68.
Guimont, I, 497.
Guimont, ch., I, 323; II, 597, 796.
Guittonnière (la), II, 602.
Gustave, ch., II, 750.
Guy, II, 293.
Guyane (la), II, 106, 192.
Guyardet, off. bl., II, 758.
Guyonnière (la), I, 274, 514.
Guyot-Durepaire, gén., II, 66, 67.
G... (Mme), II, 633.
G..., II, 167.

H

Habloville, II, 270.
Hague (la), I, 250, 427.
Haie (la), bois, I, 363.
Haie du Puits (la), I, 425; II, 259, 556.
Haie-Pesnel (la), I, 276, 357, 386, 481; II, 68, 78, 255, 260, 261, 322, 332.
Haie-Piquenot (la), II, 190, 200.
Hain, II, 72.
Hairie, pr., II, 607.
Halbout, II, 676.
Haleine, II, 726.
Halouze, forge, I, 257.
Halouze, forêt, I, 125, 220, 409, 565, 618, 619.
Ham, I, 414.
Hamard, I, 248, 550.
Hamars, I, 385.
Hambers, II, 269.
Hambie, I, 276, 438; II, 322, 580.
Hambourg, I, 548; II, 180, 212, 523, 347, 757.
Hamel, I, 177, 178.
Hamel-Marquis, pr., II, 600.
Hamelin (Mme), II, 669.
Hammer, I, 559.
Hamonière, off. bl., I, 413.
Happeaux, II, 722.
Harcourt, forêt, I, 423.
Harcourt, I, 360, 384, 385; II, 77, 751, 759.
Harcourt (duc d'), Pr., xxx; II, 18, 53, 132, 148, 152, 160, 166, 168, 179, 214, 215, 220 et s., 226 et s., 332, 346, 359, 463, 754.
Hardanges, I, 112; II, 385.

Digitized by Google

Hardouin (fr.), ch., I, 122; II, 534, 547*, 622, 796, 801, 803.
Hardouin (J. B.), ch., II, 796.
Hardy, conv., I, 544.
Harel, ch., II, 674 et s.
Harel, II, 446.
Harnois, II, 636.
Harty, gén., I, 378; II, 369, 387, 427.
Haudouin, I, 466.
Haumont (Mme), I, 309.
Hauricourt-*Saint-Florent*, ch., II, 492 et s., 496, 512*, 776, 777, 792.
Haute-Chapelle (la), I, 259; II, 267.
Hautefeuille, gén., II, 703, 709* et s.
Hautefeuille (Mme d'), II, 709*.
Hauteraie-Trochère, I, 72.
Hautes-Haies (les), chât., I, 220.
Hautes-Noës (les), chât., I, 353.
Hauteville, chât., I, 149.
Hauteville, ch., II, 451, 452, 462, 468 et s., 559.
Haut-Hamel (le), II, 602.
Haut-Hamel (le) en Tinchebrai, II, 315.
Havre (le), I, 6, 191, 204, 220, 221, 227, 236, 415, 487, 580; II, 65, 171, 188, 189, 198, 249, 358, 730.
Haye (la), chât., II, 310.
Hébert, pr., I, 441, 443.
Hébert, ch., II, 77.
Hédouville, gén., I, 316, 369*, 488, 528, 535, 549; II, 55, 60, 242, 358, 363 et s., 410 et s., 369*, 422 et s., 431, 467, 470, et s., 477, 500, 512, 514, 517, 575, 759 et s., 763 et s., 766 et s., 776, 779.
Hédouville jeune, I, 369.
Heilbron, I, 42.
Heiman, I, 35.
Hélie, ch., II, 196.
Hélie de Bonoeil, ch., II, 564*, 653, 672.
Heller-*Grand-Pierrot*, off. bl., II, 379*.
Hellouin (fr.), I, 247.
Hémart, II, 652.
Hémevez, I, 354.
Henri, ch., II, 170.
Henri IV, I, 3, 483.
Henriot d'Argentan, II, 562.
Herbert, II, 586.
Herbin, gén., I, 201, 227, 260*.
Herfort, ch., II, 677.
Hergault-Losinière, I, 243.
Héricart de Thury, ch., II, 567*.
Héricy, II, 522, 528, 788.
Hermival-les-Vaux, I, 424.
Héron de la Thuilerie, II, 806.
Herponcey, ch., II, 553.
Hervieux, II, 677.
Herville, ch., I, 505.
Hesbert, ch., II, 666.
Hesloup, I, 176, 497.
Heudelet, gén., II, 185.
Heugon, I, 229.
Heugueville, II, 259.
Heureux (L'), ch., II, 641.
Heurtevent, I, 424, 476, 477.
Heu-sur-Bretteville, II, 189.
Heussé, I, 262; II, 190.
Hillemacher, Pr., xxii; II, 605, 607.
Hingant de Saint-Maur, ch., I, 489*, 602; II, 363 et s., 534, 540, 564*, 635, 673.
Hiron, pr., II, 722.
Hiver, ch., II, 648.
Hoche, Pr., xiv, xv, xxix; I, 68, 80, 85 et s., 196 et s., 206, 207, 211 et s., 235, 241, 250, 273, 293 et s., 309, 311, 312, 344, 369, 370, 372 et s., 435, 444, 527 et s., 534, 537, 548, 549, 572, 588 et s., 596; II, 2, 11 et s., 55 et s., 65, 66, 92, 363, 387, 412, 584, 585, 598, 610, 636, 770, 771.
Hodiesne, ch., II, 800.
Hofer, II, 771.
Hommey père et fils, I, 162.
Honfleur, I, 191, 366, 576; II, 157, 188, 229, 250, 751.
Horps (le), I, 318, 334; II, 196, 336, 458, 532.
Hôtel-Boudeseul (l'), II, 604.
Houdelière, II, 270.
Houel, ch., II, 803.
Hougue (la), I, 220, 235; II, 189, 199, 250.
Houlbec, riv., I, 414.
Houssaye (la), chât., II, 314.
Housseau (le), II, 602.
Hozier, II, 771.
Huard (fille), II, 281.
Hubert, I, 479.
Hubert, I, 385, 386.
Huchet, gén., I, 171, 195*, 209.
Hudebert des Bois, ch., II, 553*.
Hue-*Saint-Paul*, ch., I, 222; II, 551*, 641.

Digitized by Google

Hue (J. B.), ch., II, 800.
Hue (Pierre), ch., II, 800.
Hue de la Colombe, ch., II, 564.
Hue de la Haye, ch., II, 711.
Hue de Mathan, ch., II, 564.
Huen-Dubourg, II, 802, 804.
Huet, gén., I, 225, 544.
Huette, pr., II, 353.
Hugon (baron d'), ch., Pr., xxxi; I, 481, 512; II, 70, 76, 77, 114, 115, 124 et s., 196, 263, 296, 396 et s., 460, 468, 474, 477, 481 et s., 506, 508* et s., 523, 529, 556, 595, 732, 751, 759, 772, 778, 792.
Huguet, I, 577.
Huignard, ch., II, 798.
Hulin, gén., II, 517, 784.
Humbert, gén., I, 80.
Hunault de la Chevalerie, ch., II, 417.
Hurard-Saint-Désiré, I, 106.
Hurel, pr., II, 600.
Hurel, Pr., xi.
Hussards de Berchiny, I, 420.
Hutte (*la*), I, 496.
Hyde de Neuville, II, 377.
H... (Ve), I, 352.
H... (M. et Mme), I, 12.

I

Ifs (Mlle d'), I, 4.
Ifs, I, 4, 5.
Iles (*les*), I, 349.
Imbert-Colomès, II, 14.
Ingrande, I, 229, 366.
Irai, II, 725.
Isabel, I, 265.
Isigni (riv. d'), I, 415.
Isigni, M., II, 110, 259, 260, 262, 264, 332, 600.
Isle-Dieu ou *Isle d'Yeu*, I, 394, 362; II, 24, 28, 564.
Ivri, forêt, II, 353.

J

Jacques-Jean, II, 349.
Jambe-d'Argent, ch., II, 182.
Jambe-d'Argent, ch., II, 622.
James, II, 513.
Jamet, II, 719.
Jardin (*le*), chât., II, 270.
Jary, conv., I, 86.
Jaume, off. bl., II, 442.
Jaunaye (*la*), I, 82, 93, 108, 113, 250, 433; II, 11, 376, 492.
Jean, ch., II, 797.
Jean-Bon-Saint-André, conv., Pr., viii; I, 193, 202*.
Jedou, ch., II, 547.
Jéhanne, I, 444.
Jelière (*la*), II, 316.
Jenvrin (les), ch., I, 122, 450; II, 280, 570*, 803, 805.
Jersey, Pr., xiv; I, 71, 75, 187, 359, 396, 414, 420, 427, 431, 545; II, 1, 68, 113, 119, 120, 189, 196, 249, 252, 255, 576, 688, 708 et s., 716, 737, 753.
Jessan, II, 286.
Jimberdier, ch., II, 621.
Jobourg, II, 249.
Jort, II, 759.
Joselle, II, 773.
Joseph, ch., II, 170.
Joséphine, II, 184, 540, 747 et s.
Josnet, gén., I, 225, 372.
Josse, I, 574.
Josselin, II, 652.
Joubert, ch., II, 238, 355, 405, 570*, 651.
Joubert, ch., I, 254.
Joubin, ch., II, 797.
Joubin la Pierre, I, 249.
Joué du Bois, Pr., xxii; I, 246, 253, 578; II, 459.
Jouenne, conv., I, 102.
Jouenne, pr., I, 413.
Jouenne, II, 718.
Jouette, ch., I, 77; II, 2.

Digitized by Google

Jouhaud, II, 705.
Joui, II, 356.
Jouin, cité, II, 793.
Jouin-Rastière, II, 188.
Jourdain-Duverger, ch., I, 424.
Jourdain de Saint-Sauveur, ch., II, 557*.
Jourdain-Lechevrel, ch., I, 424.
Jourdan, I, 580.
Journal, ch., II, 732.
Joux, II, 608, 656 et s.
Jubé, off. bl., I, 294; II, 757.
Jublains, I, 328.
Juin, pr., II, 601.
Julien, ch., II, 800.
Julienne, pr., II, 602.
Juvigni, M., II, 71, 110, 259, 260, 332, 512.
Juvigni, O., I, 329, 332, 406, 409, 492, 495, 507; II, 279, 285, 313, 449, 547, 550.

K

Kainlis. — (V. Mac Curtin.)
Kalkreut, I, 40.
Keith (lord), I, 616 et s.
Kéralio, off. bl., II, 368.
Kernuz, chât., Pr., xiii, xiv, xv.
Kersauson, II, 576.
Kilmaine, gén., II, 184*, 198.
Kléber, gén., I, 52, 195, 199; II, 198.
Kriec, gén., I, 213* et s., 218, 241, 293, 433; II, 585.
Krudener (Mme de), I, 431.

L

La Barolière, gén., I, 195*, 371, 377, 404, 549; II, 425.
La Barre de Nanteuil, ch., II, 575, 753, 759.
La Barthe, II, 667.
La Béraudière, ch., II, 375.
Labesse, ch., Pr. xxxi; I, 479; II, 115, 464, 540, 567*.
La Boissière, ch., II, 226 et s.
La Borde, off. bl., II, 488.
La Bouchetière, ch., II, 375.
La Boyrie, ch., 619.
La Brèque, II, 740.
La Bretonnière, amir., II, 199.
La Brisée, ch., I, 352.
La Broise, I, 509.
La Broise-*La Fluve,* I, 429.
La Bruyère, ch., II, 355.
La Carte, I, 18, 40.
La Chaise, II, 489.
La Chalotais, I, 555.
La Chapelle (comte de), I, 458, 557; II, 600, 746.
La Chapelle, ch., I, 421; II, 255, 265, 732, 751.
La Charpenterie, ch., II, 703.
La Chastre, II, 512.
La Chaussée, II, 226 et s., 340, 346, 369, 462, 463.
La Chesnaye, ch., II, 759.
La Contay, I, 479.
La Contrie, ch., I, 421.
La Cotée, ch., II, 622.
Lacoudre, II, 350.
Lacour (Mme de), I, 473.
Lacretelle jeune, cité, II, 669.
Lacrosse, amir., II, 198.
Lacuée, II, 369, 394, 691, 769 et s.
La Cuirasse, ch., I, 426.
La Faverie, ch., II, 753.
La Fayette, I, 27; II, 165, 320, 769.
La Ferrière, II, 157.
La Ferrière-Percy, cité, I, 2, 119, 142.
La Ferronnays, év., II, 124* et s.
La Ferronnays, II, 689 et s.
Lafféteur, II, 714.
Laffon de Ladébat, II, 105.
Lafitte, off. bl., II, 537.
La Fleur, ch., I, 318, 328, 752.
La Fontenelle, I, 174.
La Fortière, ch., II, 751, 752.
La Fossardière, II, 256.

Digitized by Google

La Fosse, I, 471.
La Fosse, ch., I, 544*.
La Fosse, II, 719.
La Frégeolière, II, 372*, 412, 418, 421, 422, 770.
La Fresnaye, I, 155*, 436*.
La Fruglaye, ch., I, 276*, 308, 422, 455, 461, 505, 600*; II, 114, 115, 539, 572, 731, 750.
La Gaité, ch., II, 759.
La Garancière, II, 382.
La Garde, ch., II, 413.
La Gonivière, ch., I, 479; II, 564, 806.
La Grenade, ch., I, 329.
La Grenade, ch., II, 536, 537, 740.
La Grenade-Mauban, ch., II, 759.
La Grue, ch., I, 407.
La Haye, ch., II, 196, 308, 750.
La Haye de la Lande (les), I, 465 et s.
La Haye d'Ommoy, II, 108.
Lahorie, gén., II, 517, 518, 651.
La Houssaye, ch., I, 396, 542; II, 751.
La Huppe de Larturière, I, 321, 501, 518*, 534; II. 554, 635, 752.
Laigle, forêt, I, 125.
Laigle, I, 149, 171, 203, 229, 259, 347, 457, 578, 581 et s.; II, 308 et s., 350, 448, 457, 465, 466, 544, 552, 647, 725.
Lainé (Arsène), cité, II, 724.
Lainé, ch., II, 796.
Lainé-Deshayes, I, 250.
Lair, I, 268.
L'Air du Bois, ch., Pr. xxvi; I, 451, 479, 493 et s., 609; II, 194, 323, 324, 468, 533, 540, 550*, 641, 644, 721, 752.
Laire, ch., I, 321.
Laire, pr., I, 295.
Laitiers, chât., II, 448.
Lajard, II, 165*.
Lajard, ch., I, 548.
La Jeunesse, ch., II, 752.
La Lacelle, I, 243, 246, 253.
Laleuf, Pr., xxxi.
Lalleman, I, 519*.
Lallemand, II, 722.
Lallier, ch., II, 797.
Lally-Tollendal, II, 182.
La Magdelaine, préf., II, 505, 643, 721.
La Maisonfort, II, 208.
Lamant, ch., II, 280.
La Marche, év., I, 73; II, 130, 131* et s., 613.
La Marche, I, 72.
La Mariouze, ch., I, 412; II, 68, 110, 255, 265, 540, 556*, 570, 740, 752.
Lamarque, gén., II, 250.
La Martellière, cité, I, 134.
Lamberville, I, 441.
Lambès, I, 342.
Lambilly, ch., II, 456.
Lamé, pr., II, 601.
La Meslière (Mmes de), II, 282.
La Mondière, pr., II, 641.
La Montagne, ch., II, 622.
La Morfandière, II, 359.
La Motte-Ango de Flers, ch., II, 553*.
La Moussaye, fr., II, 712.
Lamy, pr., II, 722.
Lamy, I, 534.
Lamy, gend., II, 685.
Lanascol (fr.), II, 712.
Lance (pont de la), I, 358.
Lance, II, 684.
Landais, ch., I, 110; II, 797.
Landau, I, 222.
Lande d'Airou (*la*), II, 322.
Lande de Lougé (*la*), II, 465 et s.
Lande (*la*) (de Mortain), I, 221.
Lande (*la*) (de Septforges), I, 603.
Landelles, I, 256, 262, 320, 362; II, 603.
Landemaine (Guillaume), ch., II, 799.
Landemaine (Louis), ch., II, 798.
Landemont, ch., II, 425, 426.
Lande-Patri (*la*), I, 119, 150, 174, 178, 278, 313, 386, 397, 499, 500, 583; II, 280, 535, 551, 758.
Lande-Pourrie, forêt, I, 126, 274; II, 326, 755.
Lande en Neuville (*la*), II, 348, 349.
Landes de Justice (*les*), I, 358.
Lande-Vaumont (*la*), chât., II, 301.
Landigou, I, 150, 174, 179, 233, 582 et s.; II, 602, 604.
Landisacq, I, 115, 276, 278, 326, 333, 389, 499, 500, 616; II, 280, 541, 573.
Landivi, I, 323, 506; II, 278.
Landrière (*la*), I, 513.
Lanet, ch., II, 569*.
La Neuville, ch., II, 752.
Lanfrey, cité, II, 500.

Digitized by Google

Langannerie, II, 674.
Langelley, II, 676.
Langerie, II, 590.
Langevin, ch., II, 534.
Langlois, off. bl., II, 356.
Langlois (Julien), ch., II, 797.
Langlois (François), ch., II, 801.
Langlois (Jean), ch., II, 799.
Langlois, pr., I, 335; II, 604.
Langres, II, 204.
Lanjallay, ch., II, 668.
Lanjuinais, conv., I, 66, 67, 536.
Lannion, I, 308.
Lanoe, pr., I, 248.
Lanoe, I, 308.
Lanoe, ch., II, 799.
Lanoe, II, 675 et s.
Lanoe-*Happe-Galette*, ch., II, 260.
La Nougarède, ch., II, 324, 375.
La Pallu (fam.), I, 555.
La Pallu de Colandon, I, 479.
La Papotière (les), II, 648 et s.
La Paulette, I, 407.
La Perrière, ch., II, 554*.
Lapierre, gén., I, 196.
La Pinsonnière (Mme de), I, 527.
La Piorais, ch., I, 350.
La Pipette, II, 595.
La Pivardière, ch., I, 421, 455; II, 124 et s., 196, 264, 265, 292 et s., 318, 326, 327, 360, 507, 549, 751, 758, 759.
Laplanche, II, 281.
Laplanche, II, 459.
Laplanche, conv., I, 164, 167, 175, 202*.
La Porte, ch., II, 563*, 750.
La Porte, II, 711.
Laporte, II, 362.
Lapoule, ch., I, 618.
La Prévalaye, ch., I, 622; II, 370* et s., 375, 422 et s., 464, 470, 559.
La Primerais (Mme de), II, 595.
La Queuille, I, 32*.
La Raitrie, II, 634.
Larchamp, II, 758.
Larcy, cité, II, 76, 92, 93.
La Revellière-Lépeaux, conv., II, 92, 106, 107, 747.
Larivière, conv., I, 102.
La Roberie, I, 60, 71*.
La Roche, I, 72.
La Roche, gén., II, 504.
Laroche, ch., II, 799.
La Rochejaquelein (Henri de), Pr., I; I, 27, 44, 67, 169, 180 et s., 196, 364, 504; II, 385,
La Rochejaquelein (Auguste de), I, 559.
La Rochejaquelein (Louis de), II, 93.
La Roche Saint-André, ch., II, 375, 399, 415.
La Roque-Cahan, ch., I, 71* et s., 95, 97, 100, 102, 107, 263, 289, 315, 398 et s., 419, 421, 452, 453, 457, 461, 503, 571; II, 2, 7, 13, 50 et s., 72 et s., 120, 124 et s., 154, 521, 570, 613, 628.
La Roque-Monségré, ch., I, 402, 447, 450, 452, 480, 494, 615; II, 521.
La Rose, ch., I, 478.
Lartenay, ch., II, 752.
La Rouerie, I, 269, 290; II, 295, 559.
Larue, ch., I, 412, 413.
La Rue, gén., I, 97, 194, 385, 411, 451, 492, 494, 502, 534; II, 55, 65, 185, 186, 208, 306, 422, 435, 647.
La Rue-*Victor*, II, 540.
La Rue, II, 803, 805.
La Saunerie, I, 430.
La Seine, ch., II, 77.
La Servière, I, 72.
La Sicotière, cité, Pr., x; I, 82, 405, 412; II, 704.
Lassai, I, 166, 244, 328, 331, 334, 462, 522; II, 313, 336, 453.
Lassi, I, 238, 438, 601.
Lastelle, II, 255.
La Suze, II, 710.
La Thuilerie, ch., II, 113.
Latour, I, 264.
La Tour, gén. autrich., I, 38.
La Tour du Pin, I, 30.
La Tremblaye, ch., I, 522; II, 570*, 752.
La Trémoille (prince de), Pr., xii, xiii, xv*, xxvi, xxx; I, 21, 33, 39 et s., 316, 561; II, 18 et s., 28, 36, 93, 95, 98, 99, 114, 120 et s., 136, 151, 157, 175, 178 et s., 204, 206, 209, 211 et s., 227, 296, 298, 316, 346, 503, 525 et s., 558, 605, 693 et s., 706, 735, 738 et s., 756, 790.
La Trémoille (duc de), Pr., xii, xxii.
La Trémoille (duc de), I, 71.
Laubrière, pr., II, 196, 361, 750.
Laugeois, ch., II, 807.
Launay, ch., I, 346.

Digitized by Google

Launay, I, 476.
Launay de Cochet, II, 561.
Launay de Varennes, ch., II, 564.
Laune, II, 255.
Laurent, off. bl., I, 95.
Laurent, ch., I, 465.
Laurent, ch., II, 622, 797.
Lautour, I, 585.
Laval, I, 107, 110, 114, 136, 164, 170, 227, 229, 231, 318, 328, 337, 371, 524, 532, 533, 551, 562, 569 et s.; II, 66, 187, 278, 352, 420, 453, 545, 578, 586, 587, 627, 637, 722, 724, 766, 769.
Laval-Montmorency, I, 235; II, 160, 224*.
Lavalette, gén., I, 540.
La Valette, I, 316.
Lavarde, II, 724.
La Varengerie, ch., II, 558.
La Valesnerie, ch., II, 253, 255, 358*.
La Vauguyon, II, 26.
Laveille, I, 311.
La Villebrune, ch., II, 753.
La Villeheurnoy, II, 90*.
La Ville-Régny, II, 590.
La Violette (compagnie de), I, 425.
La Volvène, ch., II, 107, 375, 420.
La Vrignière, II, 740.
Léaupartie, I, 422.
Le Bailly, ch., II, 800.
Lebart, I, 474.
Le Basnier, ch., II, 255.
Lebastard, ch., I, 517.
Le Bécard, ch., II, 622.
Le Béneux, II, 269.
Lebeuf d'Osmoy, II, 565.
Le Bienvenu du Buc, ch., II, 357, 566*.
Leblanc, ch., I, 608.
Le Bley, gén., I, 225, 239, 378, 509.
Leblond, off. bl., II, 439.
Lebois, I, 242.
Lebon, I, 550.
Lebon, I, 72, 550.
Lebouc La Forêt, ch., II, 799.
Leboucher, I, 582 et s.
Leboucher, I, 266.
Leboucher-Dumanoir, I, 174.
Le Bourgeois, I, 617.
Lebrec, ch., II, 674 et s.
Lebrecq, I, 551.
Lebreton, ch., II, 263.
Lebreton, ch., I, 424.
Lebreton (Jacques), ch., II, 796.
Lebreton (J. B.), ch., II, 797.
Lebreton (Pierre), ch., II, 796.
Le Breton de Beauchêne (fr.), ch., I, 516; II, 196, 201*, 547*, 590, 750.
Le Breton de Beauchêne (Mme), I, 516, 750; II, 292.
Lebroc, ch., II, 803.
Lebrun, ch., I, 318.
Lebrun, ch., II, 534, 740.
Le Brun (duc de Plaisance), II, 495.
Lebrun-*Achille Leblond*, II, 478, 769, 770.
Lebrun-*Brisebarre*, ch., II, 431.
Lecamus, gén., I, 404.
Lecanu, pr., II, 327.
Lecarpentier, conv., I, 170, 181*, 183, 186, 194, 195, 202, 235, 239, 308, 313; II, 110.
Le Cauchois-Féraud, II, 703.
Le Cerf, ch., I, 513.
Le Chandelier, I, 97; II, 354, 430*, 433, 438, 440, 462, 534, 536, 539, 540, 575, 635, 703, 768, 785.
Le Charpentier, pr., I, 527.
Léchelle, gén., I, 190.
Le Chevrel, pr., I, 177.
Le Chevalier, ch., I, 389; II, 77, 312, 648, 673* et s.
Lechevrel, I, 177.
Lechevretel, II, 252.
Lecieux, ch., II, 564.
Leclerc, I, 172.
Leclerc, ch., II, 156.
Leclerc, pr., II, 653.
Leclerc de Vézins, ch., II, 576.
Leclerc-la-Feuillade, ch., II, 77.
Lecointre (de Versailles), conv., I, 162, 296.
Lecointre (Eugène), cité, Pr., xxii.
Lecointre (Mme), II, 91, 334.
Lecointre-Dupont, cité, Pr., xxii.
Lecompte, II, 285.
Lecomte, I, 72.
Lecomte, ch., II, 804.
Lecoq, ch., II, 797.
Lecoq-*Poilix*, II, 359.
Lecordier, I, 423.
Le Cordier de Bon, ch., I, 105, 315, 361; II, 521.
Le Cordier de Bonneval, ch., II, 563.
Lecornu, bl., II, 349.

Digitized by Google

Le Costey de Grandmaison, ch., II, 557.
Lecourbe, gén., II, 651.
Lecoz, év., I, 311*.
Lécusson, I, 325.
Le Dauphin, pr., I, 248.
Ledevin, ch., II, 634.
Le Fessier, év., I, 268; II, 335.
Lefebvre, 123.
Lefebvre, I, 472.
Lefebvre, command., II, 657* et s.
Lefebvre, gén., II, 391 et s., 442, 448, 459, 467, 474, 475, 488, 489, 511, 766, 781 et s.
Lefebvre, not., II, 675 et s.
Lefebvre, off. bl., I, 95.
Lefebvre, off. bl., II, 734.
Lefebvre, off. bl., I, 483.
Lefèvre, II, 513.
Lefèvre de Giberville, II, 362.
Le Forestier, II, 271, 601.
Lefort, bl., I, 385.
Lefortier, II, 805.
Lefournier, off. bl., I, 238.
Lefranc (fam.), II, 777.
Le Franc-Granvallet, ch., II, 321*, 547.
Le Gallois, pr., I, 409.
Le Gastelois, ch., II, 255.
Le Geai, II, 272.
Legendre de la Ferrière, ch., II, 575.
Legonidec, ch., I, 479; II, 295*, 479, 722, 751, 753.
Legosel, pr., II, 603.
Legot, II, 315.
Legot, conv., I, 102, 246, 248, 267.
Legoux, II, 269.
Legrand, ch., I, 542; II, 752.
Le Grand de la Fauvelière, ch., II, 559*.
Le Grand-Hulan, ch., II, 759.
Legraverend, ch., II, 319.
Le Grix de Neuville, ch., I, 603; II, 561*.
Legros, I, 72.
Legros, ch., II, 532, 799.
Legros, gén., I, 96.
Leguevel, II, 723.
Leguicheux, II, 440.
Lehaguais, I, 441.
Le Harivel, I, 474.
Le Hericey, ch., II, 674 et s.
Le Héricher, cité, I, 180; II, 579, 624.
Le Herquer*, pr., II, 798.
Lehugeur, I, 177.
Lelièvre (fam.), I, 515.
Lelièvre, I, 423.
Lelièvre, II, 315.
Lelièvre, II, 352, 353.
Lelièvre, cité, Pr., xxii; II, 627.
Le Limousin, pr., II, 601.
Le Loreux, II, 232, 369, 447, 463, 503.
Le Loup, ch., II, 540.
Lemaire-Durand, ch., II, 571*.
Lemarchand, ch., II, 798.
Lemarchand, II, 675 et s.
Le Marchand du Cassel, II, 722.
Lemarchant, ch., II, 751.
Lemardeley, ch., I, 389.
Lemaréchal, off. bl., II, 349, 350.
Lemarié, II, 256.
Lemarié, II, 359.
Lemarié, ch., II, 800.
Lemasquerier, I, 171.
Lemazurier, ch., II, 802.
Lemazurier, II, 352.
Lemazurier, off. bl., I, 446, 450.
Lemercier, II, 226 et s.
Le Métayer-*Rochambeau*, ch., I, 112*, 318, 405, 406, 457; II, 196, 269, 278.
Le Mettais, ch., II, 800.
Le Meunier de la Gérardière, I, 409, 582.
Lemière, ch., II, 797.
Lemière du Plessis (fr.), ch., II, 560.
Lemignier, ch., II, 561.
Lemoine, gén., I, 377, 432, 549, 550; II, 185.
Lemoine, conv., I, 102.
Lemoine, ch., I, 119.
Lemonnier, I, 177.
Lemonnier (Jacques), ch., 797.
Lemonnier (Jean-François), ch., II, 802.
Lemonnier, I, 242, 550.
Le Mouland, ch., II, 799.
Le Moussu (Mme), II, 594.
Le Mouzin de Saint-Germain, ch., II, 254*, 558*.
Lemperière, II, 805.
Lenepveu (Mme), II, 595.
Le Neveu, II, 770.
Lenfant, ch., I, 318.
Lenoble, ch., II, 573.
Lenoir, ch., II, 572*, 710, 759.

Digitized by Google

Lenoir-la-Pommerie (Mme), II, 596.
Lenormand, ch., II, 279.
Lenormand, II, 320.
Lenormand, I, 121.
Léon (prince de), I, 479.
Lepage, II, 582.
Lepelletier, cité, II, 772.
Le Petit, bl., I, 247.
Lepetit, pr., I, 499.
Le Petit, pr., I, 451.
Le Petit de Montfleury, ch., II, 569*.
Lépine-*Auguste*, ch., II, 375*.
Lépinette, bl., II, 274.
Leplanquois (fr.), ch., II, 255, 558*.
Le Poitevin ou Le Poytevin, ch., Pr., xxii; I, 412; II, 255, 265, 509, 527, 540, 556*.
Le Pont, pr., II, 602.
Lepont, I, 116.
Leportier, I, 177.
Le Prévost, ch., II, 319, 348.
Le Prévost de la Besnardière, II, 407.
Le Prévost de la Moissonnière, ch., II, 269, 438, 441, 442, 561*, 588, 677, 721.
Leprince, I, 174.
Lequinio, conv., II, 770.
Leraitre, I, 171.
Le Révérend, I, 432.
Leriche, II, 789.
Le Rogeron, I, 266.
Le Roulier, ch., II, 547, 797.
Leroux, ch., II, 197.
Leroux, ch., II, 355, 357.
Le Roy, I, 479.
Le Roy, pr., I, 602.
Le Roy, colon., I, 164; II, 613.
Le Roy, ch., II, 640.
Le Roy, ch., II, 564.
Le Roy-Beaulieu, II, 246.
Le Roy du Bourg, I, 579; II, 428.
Le Royer de la Tournerie, Pr., xviii.
Lesage, ch., I, 799.
Le Sage, de Montjoie, II, 804.
Les Cotiaux, ch., II, 622.
Lescure, cité, I, 33.
Lescure, I, 44, 67; II, 562.
Le Sénécal, cité, II, 685 et s.
Le Serrurier, ch., II, 170.
Lesoif, off. bl., I, 355.
Lespérance, ch., I, 331.
Lespinasse, gén., II, 369.
Lesplu-Dupré (famille), II, 726.
Lessai, I, 219, 399, 477; II, 250, 259, 269.
Lestienne, off. bl., II, 409, 410, 539.
Lestrange, gén., II, 356.
Le Sueur, I, 451*.
Le Sueur (fr.), ch., I, 219.
Le Sueur des Londes, ch., II, 569*.
Le Teinturier, ch., I, 352, 502.
Letellier, ch., I, 542.
Letellier, I, 534.
Letellier, ch., II, 715, 716.
Letellier, ch., II, 759.
Letellier, ch., II, 540.
Letellier-*Fresnel*, ch., II, 635, 668.
Letellier-Jenvrin (fr.), ch., II, 280, 293, 551*, 739, 758.
Le Terrier, ch., I, 423.
Le Tessier, ch., II, 797, 801.
Le Thimonnier, ch., II, 799.
Le Tourneur, conv., I, 166, 173, 202*, 203, 307.
Letourneur, bl., II, 274.
Letourneur, II, 687.
Levallon, I, 117.
Levasseur, bl., II, 310.
Levasseur, gén., II, 186.
Levassort, II, 156.
Le Vavasseur, Pr., xxiii; I, 466.
Levé, II, 773, 781.
Le Veneur, gén., I, 369, 373; II, 725.
Le Veneur fils, II, 722.
Levêque, I, 565.
Levêque, II, 644.
Levesque, II, 806.
Levi, cap, II, 189.
Leviels, ch., II, 565.
Lévis (duc de), cité, II, 157.
Lezay-Marnésia, I, 431.
Lherminier, I, 435.
Lhermite, I, 164.
Liard, ch., II, 88.
Libert, ch., II, 798.
Liébert, gén., II, 651.
Liégeard, gén., II, 537.
Lieurei, forêt, II, 353.
Ligneries (les), I, 401.
Lignou, II, 776.
Lille, I, 21, 28 et s., 46, 398; II, 107.
Limoélan, ch., II, 264, 393, 555*, 651.
Lindet (fr.), conv., I, 166, 202; II, 192, 356.
Lindet (Mlle), II, 91.

Digitized by Google

Lingeard, I, 510; II, 263, 548, 715, 725.
Lingeard, chât., I, 321; II, 263.
L'Invincible, ch., II, 759.
Lion d'Angers (le), I, 328; II, 197, 545.
Lioult, ch., II, 573, 797.
Lioult de Chênedollé, II, 572*.
Lisieux, I, 106, 161, 170, 204, 266, 297, 366, 384, 422, 423, 487, 547, 576. 580; II, 28, 69, 124, 241, 505, 544, 561, 634, 751.
Lisores, ch., II, 750.
Littri, I, 441.
Livarot, I, 366, 476; II, 444, 445.
Livarot, maréch. de c., I, 29.
Livet en Ouche, II, 550.
Livet-le-Baudouin, I, 423.
Livoie (N.-D. de), I, 163.
Livri (camp de), II, 713 et s.
Locminé, II, 633.
Lofficial, conv., I, 197.
Loges (les), I, 476.
Loges-Marchis (les), I, 72, 262, 351.
Loir, riv., II, 719.
Loir, ch., II, 559, 804.
Loire, fl., I, 108, 110, 165, 184, 192, 229, 273, 291, 416, 528; II, 156, 414, 619, 719, 724.
Loisel, bl., II, 285.
Loménie (Mme de), I, 431.
Lomer-Desaunois, I, 551.
Lomont, conv., I, 102.
Longni, forêt, I, 125, 299.
Longni, I, 319; II, 333, 437, 438.
Longuenoë, II, 449.
Longuet, I, 541.
Lonlai-l'Abbaye, I, 221, 323, 410, 424, 503; II, 66, 267, 284, 285, 288, 333, 350, 409, 466, 546, 568, 581, 597, 599, 602, 641, 646, 758.
Lonlai-le-Tesson, I, 233, 471, 484; II, 594.
Lonrai, chât., I, 462.
Loquet, II, 558.
Lor, ch., II, 806.
Loraille, I, 335, 515; II, 604.
Loré, I, 105, 110 et s., 324, 517; II, 187, 549, 721.
Lorei, II, 601.
Lorei, chât., II, 322, 323.
Lorent, ch., II, 797.
Loret, ch., II, 674 et s.
Lorient, I, 516.
Lorme, I, 177.
Lory, ch., II, 797.
Lottin de la Bochonnière, ch., II, 554*.
Loucelles, II, 600.
Loudun, II, 413.
Lougé-sur-Maire, I, 324, 470.
Louiche, I, 267.
Louis XVII, I, 28, 47 et s., 61, 92, 293, 315, 567; II, 95.
Louis XVIII, Pr., xxx; I, 33, 81, 108, 315, 316, 569 et s.; II, 26, 39 et s., 81, 85, 178 et s., 553, 576, 605, 606, 680, 700, 730, 741 et s., 771.
Louis, ch., II, 759.
Loupfougères, II, 335.
Loutreuil, II, 428.
Louveau, II, 266.
Louvel, I, 573.
Louvel (fr.), II, 667.
Louverture (Toussaint), II, 657.
Louvet, off. bl., I, 118 et s.
Louvet, conv., I, 23.
Louvet, II, 621.
Louvet de Monceaux, ch., II, 292 et s., 322, 325, 406, 451, 468, 545*, 548, 654, 699, 701, 708, 715, 752, 807.
Louvières, II, 249.
Louviers, I, 576; II, 544, 566.
Louvigné du Désert, I, 413.
Louvigni, II, 675.
Loyseau, II, 173.
Loyzich (Mlle), II, 633.
Lozeau, conv., I, 96, 99 et s., 106, 226*.
Lozivy, off. bl., I, 404.
Luc, I, 487; II, 603, 683.
Lucé, I, 513.
Lude (le), II, 719.
Lunéville, I, 195; II, 709.
Luxembourg, I, 32.
Lyon, I, 18, 19, 42, 43; II, 342, 343.
Lyons, forêt, I, 353.
L..., gén., II, 106.

Digitized by Google

M

Mabilais (la), I, 80, 84, 93, 94, 98, 108, 344, 376, 536; II, 156, 376, 492.
Mac Curtin, ch. II, 156, 365* et s., 417.
Macdonald, mar., II, 651.
Macé (abbé), Pr., xxii; II, 302, 394 et s.
Macé, ch., II, 800.
Macei, I, 245.
Mac Namara, II, 709, 711.
Madame, femme de Louis XVIII, I, 40.
Madeleine, ch., II, 77.
Madeleine-Bouvet (la), I, 268.
Madeline, II, 281.
Madeline, ch., II, 805.
Madeline, I, 314.
Madeline-Pichardière, I, 390, 551.
Madré, II, 458.
Mages (les), I, 471.
Magneville, I, 164.
Magneville, I, 577.
Magni, bois, I, 125.
Magni-le-Désert, I, 246, 249, 258; II, 449, 451.
Maguin, II, 107.
Mahéru, I, 254.
Maignet, II, 429.
Maillard, gén., I, 192.
Maincent, pr., I, 312, 313.
Maincent, bl., I, 120, 510*.
Maine, pr., I, 497.
Maingard, ch., II, 799.
Mainville, II, 507.
Maisoncelles, I, 266, 296, 490 et s.; II, 316.
Maison-Neuve, I, 260, 333; II, 336.
Maladrie (la), I, 513.
Malartic, ch., II, 421 et s., 744.
Mâle, II, 648.
Malestroit, I, 309.
Malétable, I, 268.
Malfilatre, II, 581.
Malhaire, ch., II, 551*, 800.
Malherbe, pr., I, 500.
Malherbe, ch., I, 451.
Malherbe, ch., II, 63, 751.
Malherbe, ch., II, 800.
Malherbe, II, 711.
Malipowska (Mme), II, 154.
Mallet, ch., I, 545, 551, 552*; II, 28, 79, 83, 91, 157, 191, 227 et s., 232, 517 et s., 573 et s., 652, 653, 694.
Mallet, gend., II, 676 et s.
Mallet du Pan, II, 91, 182, 745.
Malleville, ch., II, 186.
Malmesbury (lord), II, 19, 23, 24, 106.
Malnoyer, I, 579.
Maloisel, ch., II, 622.
Malouet, II, 182.
Mamers, I, 242, 511; II, 68, 287, 345, 434 et s., 443, 533.
Mancellière (la), I, 412, 419; II, 262, 263, 271.
Manche, II, 347.
Mandat (fr.), ch.; I, 360, 395 et s., 398, 412, 420, 421, 463 et s., 479 et s., 489 et s., 501 et s., 512, 514 et s., 537, 548; II, 51, 52, 63, 115, 124, 125, 128, 158, 170, 196, 200* et s., 212, 292, 295*, 320, 521, 545, 547, 556, 569, 628, 729, 731, 739, 750, 753* et s.
Mandrin, I, 133.
Manneville, I, 264.
Manoire (la), II, 317.
Manoury (Joseph), ch., I, 402*, 517; II, 275*, 802.
Manoury, ch., I, 407.
Manoury, libraire, II, 672.
Manoury (Charles), ch., II, 800.
Manoury d'Ectot, ch., II, 561.
Manoury, bl., I, 103.
Mans (le), I, 108, 110, 171, 173, 189, 227, 234, 244, 328, 337, 377, 435, 460, 496; II, 107, 289, 331, 333, 336, 371, 387, 393, 634, 648, 694, 724, 766, 767.
Manson, ch., I, 350.
Mantes, II, 538, 648.
Mantilli, I, 98, 242, 248, 249, 255, 328, 488, 513, 550; II, 284, 293, 456, 534, 570, 647, 752, 758.
Marais (le), II, 52.
Marais, pr., II, 603.
Marat, conv., II, 769.

Digitized by Google

MARCADET. (V. MARGADEL.)
Marcé, I, 511; II, 579.
MARCEAU, gén., I, 199, 207.
MARCEAU, II, 432, 433.
Marcei, II, 579.
MARCHAND, gén., II, 191.
MARCHAND, I, 311.
MARCHAND, ch., II, 759.
Marchemaisons, I, 268; II, 722.
Marcillé, bois, II, 336.
MARCONNAY, I, 307.
Marengo, II, 520.
MARESCOT (Mme DE), II, 218, 268.
MARGADEL, ch., II, 417, 570.
Margantin (le mont), I, 103, 220, 551.
MARGERIE, I, 256.
MARGUERITE DE NAVARRE, I, 2.
MARGUERYE ou MARGUERY (frères), ch., I, 71, 106, 107, 278, 315, 318, 330, 333, 413, 421, 424, 502, 537, 545, 616; II, 14, 63, 68, 76, 124 et s., 204 et s., 549*, 553, 613, 731, 751.
MARIAGE, II, 78.
MARIAGE, ch., II, 556*.
MARIANNE, II, 740.
MARIE (veuve), I, 353.
MARIE-ANTOINETTE, I, 36, 46 et s.; II, 504.
MARIE-JEANNE, II, 623.
MARIE-LOISEL, I, 548; II, 595, 730.
Marigné, II, 421.
Marigni, I, 325, 358, 384, 401, 580.
MARIGNY, I, 27.
MARILLAC, II, 673.
MARIN-BOULERIE, off. bl., I, 166.
Marolles, II, 68, 152.
MARQUET, bl., I, 497.
Marre-aux-Bœufs (la), II, 438.
Marre de Forges (la), I, 348.
Marre-Marion (la), I, 353.
MARS, I, 244, 248.
Marseille, I, 218.
Martainville, II, 356.
MARTEL, cité, Pr., XI; II, 376, 387, 397, 412, 450, 452, 474, 492, 493, 570, 651, 684, 687, 776, 778 et s., 786.
MARTIAL, ch., II, 56.
Martigné, I, 196.
Martilli, I, 170.
MARTIN, ch., II, 196, 800.
MARTIN, II, 719.
MARTIN, II, 776*, 777.
MARTIN, II, 725.
MARTONNE, II, 711, 714
Martragni, II, 205.
MASSABRÉ, I, 421.
MASSERON, I, 551.
MASSON, ch., II, 800.
MASSY, II, 705.
MATHIEU, conv., I, 229.
MATHIEU, archev., II, 526, 527, 789 et suiv.
Mathieu, près Caen, I, 357; II, 603.
MATIGNON (les), I, 462.
MATTAT, off. bl., II, 428.
MAUBAN l'aîné, ch., II, 759.
Maubuisson, I, 385; II, 648.
MAUCOMBLE, gén., II, 703.
MAUDUIT, ch., I, 544; II, 295*, 751.
MAUDUIT, ch., II, 801.
MAUDUIT, bl., II, 455, 456.
Maulnière (la), II, 288.
MAUPAS, ch., I, 383, 384*, 525.
MAUREY D'ORVILLE, cité, II, 335.
MAURICE, ch., II, 759.
MAURY (abbé), II, 10.
Mauves, I, 233; II, 333, 432, 433, 440, 618.
MAUVIEL (Nicolas), I, 177, 178.
MAUVIEL (Jacques), I, 177, 541.
Mayence, I, 41, 42.
Mayenne, I, 110, 111, 114, 166, 169, 173, 174, 179, 189, 198, 227, 244, 318, 328, 337, 401 et s., 420 et s., 462 et s., 478, 524, 562; II, 28, 33, 69, 79, 278 et s., 296, 336, 547 et s., 571, 611, 724.
MAZIER, II, 483, 513.
MÉCHIN, préf., II, 691.
Médavi, chât., I, 317; II, 335, 351.
MÉDAVY (fam. ROUXEL DE), I, 317.
MÉDAVY (comte MONREGARD DE), ch., Pr. XVII; I, 108, 289, 301, 316* et s., 346, 404 et s., 450, 453, 457, 473, 476, 543, 558; II, 13, 179, 569, 732, 745.
MÉDAVY (Mme DE), I, 317.
Méhoudin, II, 646.
MÉLION, ch., I, 438.
Mellerai, II, 272, 279.
MEMBOURG, I, 421.
MÉNAGE, gén., I, 549.
MÉNARD, ch., II, 375, 417, 532.
Ménars, chât., I, 68.

Digitized by Google

Ménars (Mlle de), I, 68.
Ménilcourt-*Fortunat*, ch., II, 468, 469, 551*.
Ménilgrand, ch., II, 557.
Ménil-Adelée, II, 333, 337, 338.
Ménil-Benoît, chât., I, 511, 512, 515.
Ménil-Bérard, I, 578.
Ménilbroust, forêt, I, 125; II, 439.
Ménil-Cibout, I, 490, 492; II, 316, 352, 515.
Ménil-de-Briouze, I, 493.
Ménil-Durand, I, 476.
Ménil-Erreux, II, 67.
Ménil-Garnier, I, 167.
Ménil-Gilbert, I, 321; II, 71.
Ménil-Glaise, II, 278.
Ménil-Gondouin, chât., II, 283.
Ménil-Gondouin, II, 458, 461.
Ménil-Guyon, I, 254.
Ménil-Hermei, I, 579.
Ménil-Hubert en Exmes, I, 385; II, 446.
Ménil-Hubert-sur-Orne, II, 294.
Ménil-Imbert, I, 400.
Menil-Jean, bois, II, 270.
Ménil-Jean, II, 270.
Ménillard (le), I, 389.
Ménilles, chât., I, 76.
Ménil-Scelleur, I, 2.
Méniltove, I, 321; II, 602.
Menneval, cité, II, 781.
Ménochet, ch., II, 537.
Menuet, I, 482.
Menus-Houx (les), II, 262.
Mercier-*La Vendée*, ch., II, 370.
Mercier (femme), I, 188.
Mercier, I, 462.
Mercier, ch., II, 195, 231.
Mériage, off. bl., Pr., xiv.
Mérie, ch., I, 464.
Mériel, Pr., xxii.
Mérille-*Bon-b...*, ch., I, 318, 383, 605* et s.; II, 269, 279 et s., 336, 452, 624, 652.
Mérille-*Marianne*, ch., II, 802, 804.
Merle, gén., I, 198*, 444; II, 306, 432, 439 et s., 443.
Merlerault (le), I, 300, 581; II, 308 et s., 457, 514, 618, 667.
Merlin (de Douai), conv., I, 147.
Merlin, gén., II, 721.
Mermet, gén., I, 549.
Mésange du Gast, ch., I, 341, 352, 407; II, 589, 752.
Mésange du Gast (famille), I, 407.
Mescereul, I, 590.
Meslai, II, 420, 421.
Mesle-sur-Sarthe (le), I, 253, 254, 257, 310, 405; II, 254, 288, 309, 311, 439, 442, 466, 488, 561.
Mesnil (le), II, 790.
Messei, I, 125, 149, 150, 243, 268, 472; II, 284, 466, 550.
Métairie, ch., I, 482, 607.
Meudon, I, 145.
Meulles, I, 499.
Meunier, ch., II, 759.
Meunier, I, 311.
Meurdraquière (la), II, 580.
Meurger, II, 513.
Meuvaines, II, 249, 301.
Meynaut, I, 234.
Mézeray, ch., I, 319, 405, 406.
Michaud, gén., II, 242.
Michel, gend., II, 740.
Michel, ch., II, 674 et s.
Michelet, Pr., viii.
Michelot, off. bl., I, 492, 494, 501.
Midy, II, 636.
Mieuxcé, I, 259, 269.
Mignotte, gén., I, 99, 101, 322, 330, 332, 339; II, 409.
Migoret-Lamberdière, ch., I, 289; II, 549, 798.
Milhaud, gén., II, 306, 449, 490.
Millerie, rocher, I, 437.
Millet (Gaspard), I, 148.
Milli, I, 338; II, 579.
Millières, I, 219.
Mineray, ch., II, 354.
Miquelard, ch., II, 547*, 803.
Miquelard-*Hauts-Champs*, II, 573.
Miquelard, I, 72.
Mirabeau, I, 27; II, 11, 513.
Misdon, bois, I, 244; II, 618.
Miserei, forêt, II, 290.
Missi, II, 713.
Mistral, I, 106.
Mittau, Pr., xxx; II, 39, 178 et s., 220, 338, 553, 741 et s.
Moira (lord), I, 44, 45*, 184, 479.
Moisi, redoute, 415.
Moisson, Pr., xii.
Moisson, ch., II, 551*.

Digitized by Google

Moisson (Mme), II, 594.
Moloré (Mme de), II, 311.
Moloré, II, 720.
Monceaux, II, 271.
Moncel, I, 585.
Moncey, mar., II, 342, 343*, 669, 685.
Monchy, ch., II, 571*.
Monci, I, 233, 448, 499; II, 76, 598.
Monck, II, 20, 183, 377.
Mondérois, I, 433.
Mondyon, II, 589.
Monlevou, bruyère, II, 71.
Monnai, I, 233.
Monnai, chât., II, 428.
Monnet, off. bl., I, 68.
Monnet, ch., II, 357.
Monsel-*La Madeleine*, II, 61.
Monselet, cité, II, 622.
Montabourg, I, 362.
Montaigu, I, 369; II, 55.
Montaigu, près Caen, II, 691.
Montalembert, II, 691, 714.
Montalivet (les), Pr., xxv; II, 255.
Montanel, I, 259, 454.
Montardas, ch., II, 375, 417, 419.
Montauban. de Bretagne, I, 570.
Montbarrey (princesse de), I, 8.
Montbéterne, ch., II, 806.
Montbrai, I, 354.
Montchamps, I, 349; II, 594.
Montchauveau, chât., I, 334; II, 280.
Montchauvel, ch., II, 351.
Montchauvet, I, 238, 332.
Montcuit, II, 68, 324.
Mont d'Hère, forêt, I, 125, 493.
Montebourg, I, 381, 425; II, 733.
Montécot, ch., II, 196.
Montécot (Mme de), II, 347.
Montecot-Levaré, ch., I, 350.
Montéglise, I, 220.
Montembault, ch., I, 542; II, 573.
Mont-Epinguet, I, 221.
Montérol, I, 460.
Montfaucon, I, 405.
Montfaucon-sur-Moine, II, 402 et s., 414 et s., 418, 421, 443.
Montfiquet (Mlle de), II, 686.
Montfort, I, 570.
Montfragon, I, 361.
Montfranc, ch., II, 772.
Montgardon, I, 353.
Montigni, bac, II, 441.
Montilli, I, 254, 551; II, 190, 603, 644.
Mont-Isanger, I, 384, 515.
Montjaroux, ch., I, 405.
Montjoie, forêt, I, 363.
Montjoie, I, 276; II, 263, 320, 454, 601.
Montlosier, I, 317; II, 182.
Mont-Mançon (le), I, 512.
Montmartin, I, 462.
Montmorency-Laval (duc de), II, 224 et s., 229.
Montmorency (marquis de), II, 520.
Montmorency (baronne de), I, 462.
Montmoutier, II, 394.
Montorgueil, chât., II, 688.
Montours, forêt, I, 237.
Montpinchon, I, 167; II, 322.
Montpinçon, forêt, I, 477, 586.
Montrabot, I, 276, 353.
Montrésor, ch., I, 427.
Montreuil, O., I, 465, 470.
Montreuil (Eure), II, 357, 438.
Montreuil (May.), I, 465; II, 336.
Montreuil-l'Argilé, II, 358.
Montreuil-*Bon-Cœur*, ch., I, 402.
Montreuil, ch., II, 752.
Montreuil (fam. de), II, 539.
Montrosier, I, 30.
Monts (les), II, 248.
Monts (les), moulin, II, 71.
Monts-Besnard (les), II, 317.
Monts-Bonnet (les), II, 302.
Mont Saint-Michel (le), I, 295, 296, 313, 404; II, 71, 78, 189, 201, 248, 265, 554, 635.
Montsecret, Pr., xxiv; I, 118, 125, 488, 500, 579; II, 280, 522, 621, 667 et s.
Montsûrs, I, 328.
Montuchon, I, 433.
Mont... (de), I, 506.
Mony (fr.), II, 158.
Morand, bl., II, 310.
Morand, pr., I, 423.
Morandière (la), II, 267.
Morannes, II, 370, 393.
Morard, I, 385.
Morat, lac, II, 665.
Morcel, ch., I, 437.
Moreau, gén., I, 316, 427, 430; II, 651 et s.
Moreau, bl., I, 495.
Moreau, ch., II, 801.

Digitized by Google

Morel (Mlle), II, 596.
Morel, pr., II, 350.
Morel, I, 72.
Morel, ch., I, 464.
Morel, ch., II, 802.
Morel, ch., I, 510.
Morel, I, 311.
Morel, I, 424.
Morel, ch., I, 480, 495; II, 549, 650.
Morel de Saint-Didier, I, 53.
Morice, I, 289.
Moriceau, ch., II, 797.
Morieux, I, 149, 582.
Morin (fr.), II, 691, 771.
Morin, II, 654.
Morinière (la), I, 249.
Morlac, II, 495.
Morlaix, II, 692.
Mortagne (Vendée), I, 165, 234.
Mortagne, O., I, 125, 171, 173, 201, 203, 234, 253, 259 et s., 346, 378, 579; II, 33, 105, 266, 287, 288, 308, 311, 333, 350, 434 et s., 443, 465, 466, 488, 540, 720, 768.
Mortain, I, 72, 94, 96, 115, 124, 126, 167 et s., 190, 191, 214, 218 et s., 227, 232, 233, 236, 238 et s., 245, 246, 251, 261, 262, 272, 274, 294, 320, 329, 331, 332, 348, 357, 358, 362, 366, 368, 377, 387, 388, 392, 502, 509, 512, 513, 534, 535, 550, 573, 577; II, 66, 68, 71, 78, 110, 190, 241, 250, 259, 261, 315, 317, 323, 332, 449, 456, 472, 539, 544, 545, 554, 568, 597, 603, 611, 633, 644, 668, 692, 715, 725, 751, 759.
Mortiers (les), II, 271.
Morville, I, 383.
Motte (la), bois, I, 125.
Motte-Fouquet (la), I, 150, 248, 405; II, 267.
Mottejean, ch., II, 186.
Mouleau, gén., I, 200, 201, 378.
Moulien de la Poterie, ch., I, 107*, 278, 437, 478, 546.
Moulin-*Michelot*, Pr., xi, xvi, xvii, xxxi; I, 107, 110, 114* et s., 179, 231, 238, 269, 277, 322, 327, 333, 351, 389, 412, 490 et s., 502 et s., 507, 509, 514 et s., 546, 557; II, 202, 206, 264, 265, 292 et s., 316 et s., 323 et s., 406 et s., 408, 450 et s., 482, 518, 527, 539 et s., 544, 545, 588, 622, 640, 641, 654* et s., 688, 697 et s., 707 et s., 721, 723, 740, 752, 770, 807.
Moulin (Mme), I, 430.
Moulin-Gilaux (le), I, 350.
Moulin, pr., II, 602.
Moulin, pr., II, 77.
Moulin, gén., II, 186, 200, 247, 587, 758.
Moulin (Pierre-François), ch., II, 801.
Moulin-Bourdonnet (Mme), II, 265.
Moulineaux, forêt, Pr., xvii; I, 545; II, 635.
Moulines, II, 190.
Moulins-la-Marche, forêt, I, 125.
Moulins-la-Marche, I, 149, 405; II, 307 et s., 333, 334.
Moulins-sur-Orne, I, 579.
Moulins-le-Carbonnet, II, 368.
Moulins (Allier), II, 540.
Moulins, off. bl., II, 489, 494.
Moullard, II, 431.
Moult, II, 711.
Mourlet, ch., II, 417.
Mousset, II, 193.
Moustier, père (comte de), I, 56, 58*, 73, 91, 566; II, 159.
Moustier (Édouard de), ch., Pr., xvi, I, 427* et s.; II, 544.
Moutardier, I, 580.
Moutiers (les), I, 66.
Moutiers-Hubert (les), I, 424.
Moyon, bois, II, 326.
Mulard, ch., I, 385.
Muller, gén., I, 377, 378, 462.
Munich, II, 124.
Muret, Pr., vii; II, 357.
Murie, Pr., xvii, xxii.
Murville, ch., I, 429.
Muskyn, off. mar., II, 198 et s.
Musselinière (la), I, 521.
Muteau, I, 311.
Mutel, ch., II, 725.

Digitized by Google

N

Nantes, I, 291, 386, 518 ; II, 296, 371, 555, 637, 648, 657, 706, 724, 760, 766.
NANTIER DE MALLOUÉ, ch., I, 106.
NANTOUILLET, II, 689.
NARBONNE, II, 789.
NAUNDORFF, I, 51 et s.
NAUROY, Pr., XI.
Neauphe-sous-Essai, I, 248 ; II, 266, 722.
Néci, II, 67, 244, 759.
NECKER, ch., II, 759.
NÉE, ch., II, 541, 648.
Négreville, I, 240, 383.
Neubourg (le), I, 577.
Neufchâtel, II, 663, 664.
Neufchâtel (S.-I.), II, 647.
NEUFVILLE (DE), II, 282.
Neuilli-le-Bisson, I, 254.
Neuilli-sur-Eure, I, 268, 299 ; II, 333.
Neuilli, 200, 204.
Neuve-Lyre (la), I, 577.
Neuvi, II, 270.
NEUVILLE DE L'ISLE, ch., II, 653.
Neuville, C., I, 390 ; II, 348, 511.
Neuville-sur-Touques, I, 298.
NEVEU DE CHAMPREL, ch., II, 559.
New-York, I, 556 ; II, 257.
NICOLLE, ch., II, 800.
Nîmes, I, 196.
Niort (May.), I, 492 ; II, 281, 549, 752.
Niort (D.-S.), I, 445.
NIQUET (abbé), II, 329.
Nocé, II, 350, 352.
NOEL, I, 198.
NOEL, ch., II, 190.
Nogent-le-Rotrou, II, 336, 431, 434, 443, 648, 649, 785.
Noireau, riv., I, 118.
Noirmoutier, I, 81.
NOIRVILLE, I, 142, 149.
NOIRVILLE, colon., II, 724.
Nonancourt, I, 319, 457 ; II, 356, 385.
Nonant, C., I, 440.
Nonant, O., II, 266, 561.
NORMAND, off. bl., I, 165.
Noron, I, 437, 534.
Nort, I, 273 ; II, 393 et s.
N.-D. de Cénilli, I, 577.
— *Courson*, I, 423.
— *Fresnai*, I, 477 ; II, 246.
— *Livoie*, I, 321, 521.
NOTRET DE SAINT-LYS, II, 705.
NOYAN, ch., II, 753.
NUEIL, II, 384.
Nuisement, I, 143.
N... (marquise DE), II, 181.

O

OBLIN, pr., II, 601.
OCAGNE (Mme D'), I, 436.
Octeville, I, 430.
ODOARD DE BOISMILON, ch., II, 527, 566, 575*, 740.
ODOARD DU HAZÉ (fr.), ch., 565*, 566.
OILLIAMSON (famille D'), I, 58*, 59.
OILLIAMSON (abbé D'), II, 120.
OILLIAMSON (comte D'), I, 58*, 73, 564 ; II, 539, 615.
OILLIAMSON (vicomte D'), Pr., XXVII ; I, 59, 479, 480, 605 ; II, 35, 50, 76, 84, 103, 109, 115, 124 et s., 193, 196, 217, 223, 264, 265, 269, 290 et s., 321, 328, 337, 338*, 348, 356, 360, 507, 563, 570, 588, 738, 750 et s.
Oisseau (le Grand), I, 492.
OJARDIAS, I, 52.
OLIVIER DE BLANCPERT, ch., II, 570*.
OLLIVIER, I, 257.
ONFROY LA PRAIRIE, II, 315, 677.
Orbec, II, 70.
Orgères, Eure-et-Loir, II, 580.
Orgères, May., II, 620.
Orglandes, I, 431.
Origni-le-Roux, I, 237.
Orléans, I, 565 ; II, 550, 574, 654, 768.
ORLÉANS (parti d'), I, 434, 435.

Digitized by Google

Ornant (famille Joseph d'), II, 720, 726.
Orne, riv., I, 414, 487; II, 76, 270, 618, 751.
Osbert (Mme d'), I, 432.
Osman-Digma, II, 769.
Ostende, I, 44.
Oudart, II, 586.
Oudot, conv., I, 166, 202.
Ouézy d'Ollendon (d'), ch., I, 263 et s., 297; II, 685.
Ouilli-le-Basset, I, 77, 248, 348, 601.
Ouistreham, II, 603.
Ozenne, ch., II, 532
Ozenne, pr., II, 601.

P

Pacé, I, 298.
Paci-sur-Eure, II, 290, 355.
Pacory, ch., II, 279.
Pahlen, II, 346.
Paillard, ch., I, 324, 325.
Paillard de Chenay, II, 725.
Pain (Olivier), II, 769.
Pallierne, ch., II, 375, 417.
Pallu-Duparc, ch., II, 402*, 413 et s., 421, 461.
Pange, I, 67.
Panin (comte), II, 743.
Pannard, ch., I, 479; II, 637.
Papouin (fr.), ch., I, 110 et s.; II, 187, 451, 548*, 721, 752, 778, 797, 798, 802.
Paquet, II, 429.
Parc (*le*), bois, I, 577; II, 413.
Parc (*le*), M., II, 299.
Parc (*le*), C., I, 437.
Parc (*le*) en la Chaise-Beaudouin, I, 518.
Parigné, I, 141, 232, 404; II, 426, 454, 456, 461.
Parigni, I, 262.
Paris, ch., II, 196, 567*, 750.
Paris, I, 471.
Pas (*le*), I, 409, 515 et s., 524.
Pascal. (V. Sechiuroli.)
Pascal. (V. Bureau de Placène.)
Pascal, ch., I, 389.
Pasquier (chancelier), cité, I, 63, 64, 610; II, 555.
Passais (*le*), I, 146, 248, 298.
Passais, I, 174, 242, 277, 328, 335, 503, 551, 602; II, 188, 190, 267, 285, 288, 406, 456, 461, 466, 537, 647, 758.
Patard de la Mélinière, I, 231; II, 456.
Paton, off. bl., II, 260.
Paton, Pr., x, xxii.
Patrice-*Galoche*, ch., I, 388.
Patrice, pr., I, 295.
Patry, II, 622.
Patu-Deshautschamps, Pr., ix; II, 372, 421, 426.
Paulet, gén., II, 185, 186.
Paulouin (abbé), Pr., xii; II, 289.
Paultre de la Motte, off. bl., II, 17, 365, 388, 418, 768.
Paysan, I, 511.
Peccate, ch., II, 272, 548*, 641, 797, 799, 802.
Pelletier, ch., II, 566.
Pellouin, pr., I, 117.
Peltier, cité, II, 503.
Pelvé, ch., I, 363, 390, 503; II, 796.
Penhouet, ch., II, 368.
Penissière (*la*), I, 119.
Penthièvre (duc de), II, 655.
Pépin, I, 188.
Pépin, pr., II, 602.
Péralta, pr., II, 194.
Percée (pointe de la), II, 249.
Perce-Pataud, ch., I, 499.
Perche (*le*), I, 346.
Perche (*le*), forêt, I, 125, 344.
Perci, I, 276, 349, 362, 547, 577; II, 61, 110, 580.
Percy, ch., II, 722.
Péricaud, pr., II, 641.
Périers, I, 162, 353; II, 292, 322, 324, 547.
Périgni, II, 441.
Périne, II, 446.
Pernel, ch., I, 324.
Pernelle (femme), I, 483.
Péronne, ch., I, 290, 419, 420, 428, 429, 479; II, 70*, 539, 635, 688, 753, 759.
Pérotte, II, 429.

Digitized by Google

Perrier, I, 311.
Perrin, ch., II, 799.
Perrochel, I, 162.
Persehaye, ch., II, 613.
Perseigne, forêt, I, 124; II, 441, 443.
Pervenchères, II, 720.
Pesche, cité, II, 421.
Peslin, ch., II, 799.
Pessonnière (la), II, 196.
Pestel, pr., I, 187.
Petiteville, ch., II, 528, 553, 565.
Petit-Val (le), I, 361.
Pétron, ch., II, 722.
Pétron, I, 383.
Peyre, gén., I, 182, 194* et s.
Pezeril de Beaumont, ch., II, 557, 705.
Pezet, cité, I, 440.
Phelypeaux, I, 165, 558, 563*; II, 156, 173 et s., 177, 227, 785.
Philippe, pr., I, 470.
Philemont ou Phisemont, ch., I, 106, 543; II, 51, 52, 198.
Philippeaux, bl., I, 165.
Philippeville, I, 31.
Philipsbourg, I, 41.
Picard, ch., I, 324.
Picardie (régiment de), I, 18.
Pichegru, gén., Pr., xxx; I, 88; II, 25, 53, 91, 92*, 208 et s., 651, 654, 745, 756, 771.
Pichon, pr., II, 720.
Picot, ch., I, 97, 319, 351, 389, 390, 430, 474* et s., 544, 615* et s.; II, 17, 76, 124 et s., 196, 269, 277 et s., 283, 314, 405, 430, 446, 468, 533, 535, 539, 561, 622, 635, 751.
Picot, pr., II, 601.
Picot, II, 429.
Picot (Louis), ch., II, 652*.
Picot de Magny, ch., II, 580.
Piécourt, II, 327.
Pierre (fille), II, 595.
Pierre (la), I, 596.
Pierre-Châtel, II, 691.
Pierrefitte, I, 423.
Pierrefitte, ch., II, 77.
Pierrepont, I, 383.
Pieux (les), I, 425; II, 250.
Pignerolles, ch., II, 772.
Pillechody, col., II, 93.
Pilliers (les), chât., I, 410.
Pillonnière-la-Broise, ch., II, 799.
Pilnitz, I, 36.
Piltière (la), II, 317.
Pin, ch., II, 464.
Pin-au-Haras (le), II, 276, 335, 552.
Pinçon, chât., II, 356.
Pinçonnière (la), II, 317.
Pinet de Golleville, ch., II, 800, 805.
Pinon, gén., II, 306, 411.
Pinoteau, off. bl., II, 197.
Piochais (la), I, 413.
Piolin (Dom), Pr., xii.
Pique des Demaines, ch., II, 713, 716, 802, 804.
Piquenard, pr., II, 600.
Pirolley, I, 174.
Pirou, rocher, I, 396, 398.
Pissellerie (la), I, 471.
Pitard, cité, II, 496.
Pitard de la Brisolière, II, 647.
Pitet de Boessulan, ch., II, 567*.
Pitet-la-Rue, ch., II, 800, 802.
Pitt, I, 60 et s., 93; II, 6, 11 et s., 17, 46 et s., 130 et s., 165.
Placi, chât., I, 473.
Planqueri, I, 440.
Planquet, ch., II, 800.
Plemet, II, 585.
Plessis (le), I, 356.
Plessis (le), M., II, 601.
Plessis (le) en Gandelain, I, 497.
Plessis-Grimoult (le), I, 438.
Ploërmel, I, 309.
Plomb, I, 353.
Plouzin, ch., II, 375, 417.
Plymouth, II, 213.
Poillei, I, 232, 404.
Poimboeuf, II, 485.
Poirier-*Sans-Chagrin*, ch., II, 559.
Poisson, ch., II, 800.
Poivillain, pr., II, 60.
Polignac, II, 93, 227.
Pomainville, II, 286.
Pomme, conv., I, 194.
Pommerie (la), I, 408.
Pommier (le), II, 282.
Ponchalon, II, 720, 725.
Poncin, II, 157.
Pons-Dupont (fille), II, 675.
Pont, I, 623.
Pont-Allant, I, 362.
Pont-à-Mousson, I, 196.
Pont-au-Bault, II, 261.

Digitized by Google

Pont-Audemer, I, 163, 175; II, 353, 354, 457, 544, 565, 751.
Pont-aux-Poitiers (le), II, 272.
Pont-Bellanger, I, 72.
Pont-Besnard (le), II, 312.
Pontbriand, ch., I, 326, 327, 354, 355; II, 426.
Pont-Callec, forêt, II, 618.
Pont-Chapelle, II, 282.
Pont de l'Arche, I, 396, 580.
Pont de Vère, I, 315.
Pont d'Ouilli, II, 68, 550, 751, 759.
Pont-Écrepin, I, 579; II, 288, 759.
Pontfarci, I, 168, 276, 277, 296, 488, 577.
Pontfarci, ch., II, 771.
Pontfarci (Camille de), II, 724.
Pontgibaud, II, 261.
Pontigny, ch., II, 770.
Pont-l'Abbé, M., I, 353, 414, 431, 481; II, 70.
Pont-l'Évêque, I, 170, 200, 262, 264, 297, 378; II, 106, 692.
Pont-Normand, I, 388.
Pontorson, I, 123, 180, 185, 221, 256, 257, 267, 268, 294, 296, 310, 326, 354 et s., 360, 386, 413, 484; II, 28, 33, 259, 264, 332, 336.
Pont-Percé (le), I, 171.
Poôté (la), I, 496; II, 306, 333.
Porcher, conv., I, 299, 600*.
Porchester, II, 296.
Porée, pr., I, 526.
Poret, bl., II, 586.
Poret, ch., I, 479; II, 751, 753.
Poret, pr., II, 563.
Porier (le), I, 430.
Port en Bessin, I, 415, 487; II, 670.
Port (Célestin), Pr., xxii; II, 421.
Portbail, I, 396; II, 250, 670.
Portsmouth, II, 115, 158, 213, 296, 297, 303 et s.
Postel, II, 522, 524.
Pot-a-crème, ch., II, 621.
Potier, ch., II, 255, 556*.
Pottier (Jean), ch., II, 798.
Pouancé, II, 358, 366 et s., 412, 443.
Poulain, I, 311.
Poulain, gend., II, 684, 685.
Poullain, I, 574.
Poupion, ch., I, 243.
Poussier, I, 383.
Pouzauges, II, 759.
Prain, gend., II, 685.
Praislies-Adam (Mme de), I, 577.
Praux, off. bl., II, 777.
Préaux (dans le Bocage), I, 499, 502.
Préaux, 286, 288.
Précei, I, 180.
Précy, I, 18*, 42; II, 22, 657.
Pré-en-Pail, I, 105, 166, 171, 291, 457; II, 69, 187, 306, 453, 547, 648.
Prégnée, I, 200.
Prélambert, II, 256.
Prépetit-*Le Balafré,* ch., I, 313 et s.
Prépetit-*Planquivon,* ch., I, 315.
Presles, I, 349, 515.
Prétot, II, 259.
Prévalaye (la), I, 113, 538; II, 17.
Prieur (de la Marne), conv., I, 162, 163, 173.
Prieur (fr.), ch., II, 618, 800.
Pringault, ch., II, 621, 797.
Priou, ch., II, 551.
Prise-Pontin (la), II, 275.
Prises (les), II, 271.
Price, II, 158.
Prigent, Pr., xvii; II, 680 et s.
Procasière (la), I, 513.
Prodhomme, pr., I, 246.
Provence (régiment de), I, 18.
Provost, I, 172; II, 61.
Pr... (de), II, 726.
Puisaye (comte de), Pr., i, ix, xiii, xiv, xxvi, xxx; I, 23, 26, 42, 56, 59* et s., 78, 84, 93, 130, 141, 161, 164, 206, 231, 289, 318, 359, 367, 394, 399, 417, 434, 453 et s., 506, 531, 532, 539, 564, 568, 601, 618 et s.; II, 8 et s., 23, 25, 44 et s., 53, 75, 86 et s., 113 et s., 128 et s., 154, 156, 159, 208 et s., 430, 508, 540, 577, 612, 613, 641, 680*, 731, 738.
Puisaye (marquis de), I, 304; II, 134, 575*, 680* et s.
Putanges, I, 148, 377; II, 270, 283, 287, 288, 350, 410, 458, 460.
Puthod, I, 231.
Puttecotte de Renneville, ch., II, 565*.
Puyvert, II, 93.
Pym, major, II, 711, 713.

Digitized by Google

Q

Quantin, gén., I, 355, 549.
Quatrebarbes, ch., II, 417, 418.
Quatrepuits (Mme de), II, 292.
Quélen (de), archev., I, 562.
Quellier, pr., II, 722.
Quelvérac, bois, I, 477.
Quénault, cité, II, 324, 326.
Quérelles, ch., I, 617.
Querqueville, II, 189.
Quéruau-la-Mérie, Pr., xxii; I, 289; II, 636.
Quesnai (le), II, 671 et s.
Quesnel, gén., I, 509, 534; II, 103, 734.
Queuret, ch., I, 525.
Quiberon, Pr., ix; I, 60 et s., 109, 196, 206, 292, 340, 367, 379, 414, 421; II, 23, 86, 132, 175, 219, 295, 296, 495, 509, 558, 565, 594, 613, 615, 644, 689.
Quillebœuf, I, 545; II, 777.
Quimper, I, 307, 414.
Quinéville, I, 414; II, 250.
Quintal, II, 252.

R

Rabarot, ch., II, 272, 273, 799.
Rabinel, II, 722.
Rabodanges, chât., I, 15.
Rabodanges (famille de), I, 8*.
Rabodanges (marquis de), I, 8, 18.
Rabodanges, I, 150.
Radigue, bl., II, 343.
Radon, I, 260.
Ragaine, ch., II, 532*, 641, 753.
Rageot, ch., II, 796.
Raguidel, II, 350.
Rai, I, 580.
Raimbault, ch., II, 797.
Rainette, ch., I, 493; II, 622, 721, 800.
Randonnai, I, 268.
Rânes, 272, 319, 363, 405, 469, 478, 482; II, 751.
Rânes, chât., I, 34; II, 539.
Rapilli, II, 348.
Ratel, II, 722.
Ratisbonne, II, 665.
Rattier, I, 511.
Raucour, ch., I, 451.
Rault-la-Lande, II, 190.
Ravenoville, II, 189, 250.
Ravet, II, 442.
Ré, île, II, 69.
Réal, II, 652, 677, 682, 685.
Rebat, ch., I, 608.
Rebour, II, 667.
Rebourquille, II, 227.
Reffuveille, I, 322, 323; II, 337.
Regnault-Warin, cité, I, 51.
Regnier, gén., I, 187*, 195.
Remains, fort, I, 570.
Rémalard, II, 431, 432, 466, 602, 722.
Rémaud, pr., II, 2.
Rémond, off. bl., II, 274.
Rémusat (Mme de), citée, II, 276, 501, 784.
Renard, I, 564.
Renard, I, 472, 585.
Renarderie (la), I, 349, 362.
Renault, I, 383.
Renault, II, 805.
Renault-*L'Invincible,* ch., II, 336.
René, II, 68, 352.
Rennes, I, 68, 83, 112, 113, 164, 166, 167, 170, 173, 190, 311, 312, 316, 369, 370, 484, 551, 569 et s.; II, 55, 56, 78, 86, 185 et s., 366, 441, 467, 559, 637, 648, 682, 696, 726.
Réno, forêt, I, 125.
Renou, ch., I, 327; II, 402, 413, 415
Renouard-*Caquetot* ou *Canclaux,* I, 110, 327, 338.
Renouard, chât., II, 333.
Résenlieu, I, 579.
Restoux, ch., II, 798.
Rétoville, II, 189.

Digitized by Google

Révellière-*Titus*, ch., II, 568*.
Révérend, ch., II, 569*, 675 et s., 711, 807.
Réville (Mme de), I, 282.
Rewbel, conv., II, 92.
Rey, gén., I, 198*, 377; II, 306, 349.
Riaux-Boulay, II, 561.
Ribai (le), I, 112, 170, 260, 291, 318, 463, 511; II, 69, 79, 648.
Riccé, préf., II, 701.
Richard-*L'Aventure*, II, 306.
Richelieu (duc de), I, 41.
Richemont, I, 52.
Richer, ch., II, 798.
Richer de Forges, ch., II, 802.
Richou, off. bl., I, 484.
Ricoeur de Bamont (famille), II, 108.
Riel, II, 769.
Rifaudière (la), I, 508.
Riga, II, 764.
Rigaudière, I, 148.
Rimblière (la), Pr., xxx; I, 2, 14.
Rioust, ch., II, 798.
Rivière, I, 61.
Rivière, pr., I, 255.
Rivière, ch., II, 622.
Rivière (duc de), II, 93, 657 et s.
Rivière-Thibouville (la), I, 488.
Rivoire, ch., II, 569*
Robert, II, 350.
Robert, ch., II, 740.
Robert, ch., II, 796.
Robert, II, 799.
Robinault de Saint-Ryant, I, 85.
Rochambeau, I, 328, 606; II, 320.
Rochecot, Pr., xii; I, 433*; II, 56, 91, 96 et s., 186, 194, 470, 718, 770.
Roche de Nonant (la), II, 641.
Roche d'Oître, I, 149; II, 620.
Roche d'Orval, II, 352.
Rochefort, chât., II, 64.
Rochefort, I, 198.
Rochefort (Mme de), II, 549.
Rochelle (la), chât., II, 406, 407.
Rochelle de Brécy (fam.), I, 287; II, 708* et s.
Rochemur, off. bl., II, 254.
Roche-Plate, ch., I, 401.
Rocher (le), II, 311.
Rocher, II, 485.
Rocher (le), I, 439.
Rocourt (compagnie de), I, 17, 18.
Rodez, II, 560.
Roederer (comte), II, 647 et s., 783.
Roederer fils, II, 565.
Roger, I, 421.
Roger, ch., II, 570*.
Roger, pr., II, 598.
Roger (Mme), I, 596.
Roger des Genettes (Mme), II, 669.
Roger-Ducos, II, 86 et s., 595.
Roiville, ch., II, 564, 803, 805.
Roiville, II, 618.
Roll, II, 29, 33, 34, 53, 54, 75*, 123, 127, 153.
Romagni, I, 221; II, 759.
Roman, II, 66.
Romet, off. bl., Pr., xxv.
Romme, conv., I, 163.
Romorantin, II, 576.
Ronai, I, 150.
Roncei (le), II, 580.
Roncherolles, I, 511.
Rondel, pr., I, 519; II, 71* et s.
Ronfeugerai, I, 174, 485, 585; II, 722.
Ronnay, ch., I, 480; II, 532, 534, 552, 564*.
Ronsin, gén., I, 192.
Roque-le-Château (la), I, 438
Rosel (le), II, 250.
Rossignol, gén., I, 173, 214; II, 583, 584.
Rots, ch., II, 806.
Roucamps, I, 438; II, 580.
Rouelle, ch., I, 510.
Rouen, I, 226, 318, 324, 457, 459, 479, 543 et s., 553, 559, 574, 580, 581; II, 83, 173, 185, 191, 206, 249, 295, 387, 446, 457, 550, 563, 590, 647, 678 et s., 721.
Rougé, ch., II, 333.
Rougemont, II, 430.
Rougemont (Mme de), II, 540.
Rouillé-*Sans-Rémission*, ch., II, 281.
Rouillerie (la) II, 282.
Rouillon, bl., I, 165.
Roulland, gén., II, 106, 186, 242, 757, 758.
Roulleaux, off. bl., I, 330.
Roullée, I, 115.
Roullours, I, 242, 251, 256, 296, 332, 390, 427; II, 71, 348, 798.
Roullours, ch., II, 315.
Rounerie (la), I, 220.
Rouperroux, I, 260.

Digitized by Google

Rousse ou Rigault, II, 537.
Rousseau (J. J.), I, 24.
Rousseau, pr., II, 194.
Roussel, II, 286.
Roussel, ch., II, 532, 559.
Roussel, I, 555.
Roussel (les), ch., I, 424.
Roussel, I, 189.
Rousteau, off. bl., I, 434.
Routtier, I, 474.
Rouvel, I, 72.
Rouvray, ch., II, 571.
Rovigo. (V. Savary.)
Rowski, II, 154.
Royal-Vaisseaux, régim., I, 29.
Royer, ch., II, 772.
Ruaudière (la), chât., I, 149, 392, 576; II, 337.
Ruault, I, 121.
Ruault fils, bl., II, 274.
Ruault, bl., II, 274.
Ruault (Ve), II, 721.
Ruays (comte de), ch., Pr., xxvi, I, 107, 276, 278, 317 et s., 348, 360, 386, 411 et s., 438, 453 et s., 535; II, 110, 114, 124 et s., 196, 261 et s., 321, 325, 327, 348, 380, 411, 463, 468, 472, 532, 534, 549, 553, 545* et s., 588, 739, 740, 751, 759, 777.
Ruberci, I, 360.
Rubesnard, I, 518, 550; II, 284.
Ruelle, conv., I, 86, 87; II, 365.
Rugles, I, 577.
Rullecourt, I, 187.
Rulli, I, 266, 486, 515; II, 601.
R... (Adolphe de), I, 478.

S

Sablé, I, 219, 244; II, 637, 755.
Sacei, I, 220, 221; II, 78, 759.
Saché, bl., II, 313.
Sachet, off. bl., II, 406.
Sacq-Étroit, chât., II, 458.
Sai, fief, I, 2.
Saint, pr., II, 601.
Saint-Aignan, C., II, 759.
Saint-Aignan-sur-Sarthe, I, 581.
Saint-André de Bohon, II, 255.
Saint-André de Messei, I, 495; II, 280.
Saint-André, E., II, 357.
Saint-Aguilin, I, 578.
Saint-Arnoult, II, 673.
Saint-Aubin d'Appenai, I, 298.
Saint-Aubin de Courteraie, I, 233.
Saint-Aubin de Loquenai, II, 442.
Saint-Aubin des Bois, II, 601.
Saint-Aubin des Préaux, II, 602, 604.
Saint-Aubin de Terregatte, I, 411, 413; II, 269.
Saint-Aubin, étang, II, 370.
Saint-Auvieu, II, 406, 407.
Saint-Benoît, prieuré, II, 269, 278.
Saint-Berthevin, II, 578.
Saint-Bomer, I, 257, 457; II, 407 et s., 550.
Saint-Brice, I, 220, 236, 262, 532.
Saint-Brieuc, I, 77; II, 124, 371, 411, 582, 634.
Saint-Céneri-le-Gérei, I, 496, 497; II, 433.
Saint-Christophe de Chaulieu, I, 115, 219, 241, 275, 276, 348, 363, 490, 513; II, 333, 645.
Saint-Christophe-le-Jajolet, II, 722.
Saint-Christophe du Jambet, II, 440 et suiv.
Saint-Christophe, forêt, I, 294.
Saint-Clair, M., I, 167.
Saint-Clair, C., I, 390; II, 317.
Saint-Clair de Halouze, I, 334.
Saint-Clément, II, 261.
Saint-Cloud, II, 605.
Saint-Côme du Mont, I, 414.
Saint-Contest, I, 408.
Saint-Cornier, I, 115, 116, 125, 220, 221, 501, 502, 507, 525; II, 546, 596, 618, 622, 667, 720.
Saint-Cyr du Bailleul, I, 219, 353, 414; II, 190, 601, 758.
Saint-Cyr en Pail, I, 253; II, 542.
Saint-Cyr-la-Rosière, II, 286.
Saint-Denis (May.), I, 406.
Saint-Denis de Gastines, II, 278.
Saint-Denis des Ifs, II, 721.

Digitized by Google

Saint-Denis de Villenette, I, 110, 269, 492; II, 548, 602.
Saint-Denis-le-Gast, I, 338, 438; II, 322.
Saint-Désir, I, 266.
Saint-Didier, I, 319.
Saint-Ellier, II, 449.
Saint-Engerbold, II, 68.
Saint-Évroult, forêt, I, 25.
Saint-Florent, I, 108, 110, 165; II, 376.
Saint-Fraimbault-sur-Pisse, I, 98, 105, 269, 363, 503; II, 67, 188, 267, 353, 758.
Saint-Front, I, 248, 326, 383, 507, 551, 605.
Saint-Georges, I, 2.
Saint-Georges, bois, II, 456.
Saint-Georges-Buttavent, II, 691.
Saint-Georges d'Annebecq, II, 459.
Saint-Georges d'Aunai, I, 393, 394; II, 603.
Saint-Georges de Livoie, I, 294, 340, 521.
Saint-Georges de Montjoie, II, 602.
Saint-Georges de Reintembault, I, 222, 232, 409, 484.
Saint-Georges de Rouellé, I, 174, 219, 363, 513, 583; II, 190.
Saint-Georges des Groseliers, I, 150, 174, 255.
Saint-Germain, havre, II, 250.
Saint-Germain, chât., I, 412.
Saint-Germain d'Ectot, I, 439.
Saint-Germain de la Coudre, I, 258; II, 466.
Saint-Germain de Livet, I, 423; II, 603.
Saint-Germain du Corbéis, I, 176, 269.
Saint-Germain du Crioult, I, 327, 485; II, 68.
Saint-Germain en Cogles, I, 232.
Saint-Gervais-sur-Sever, II, 604.
Saint-Gilles, I, 334.
Saint-Hilaire des Noyers, II, 431.
Saint-Hilaire du Harcouët, I, 72, 169, 220, 221, 236, 323, 331, 332, 348, 349, 387, 388, 413, 509; II, 33, 68, 190, 258, 260, 323, 332, 554.
Saint-Hilaire-la-Gérard, I, 298.
Saint-Hilaire-lès-Mortagne, I, 346.
Saint-Hymer, I, 423.
Saint-James, I, 126, 220, 221, 232, 236, 251, 267, 293, 297, 326, 327, 357, 389, 457, 504, 534; II, 66, 68, 259, 263, 264, 332, 411, 426, 451, 454, 455, 463, 532, 534, 544, 558 et s., 602, 668, 697.
Saint-Jean d'Acre, I, 565; II, 172, 178.
Saint-Jean d'Assé, I, 253; II, 602, 724.
Saint-Jean de Daye, II, 61.
Saint-Jean, forêt, I, 270, 274 et s., 323, 326, 430, 501, 513, 514.
Saint-Jean des Bois, I, 114 et s., 125, 221, 231, 269, 274 et s., 322 et s., 327, 330 et s., 351, 352, 392, 448, 452, 479, 500, 502, 508, 513, 514, 548, 602; II, 73, 292, 314, 318, 321 et s., 360, 521, 544, 546, 558, 570, 597, 602, 621 et s., 697, 716, 758.
Saint-Jean du Corail, I, 313.
Saint-Jean du Mont, I, 414.
Saint-Jean-le-Blanc, I, 256, 266, 332, 333, 356, 438.
Saint-Jores, II, 78.
Saint-Julien de Mailloc, I, 424.
Saint-Laurent de Condel, II, 759.
Saint-Laurent de Cuves, I, 509, 534; II, 715.
Saint-Léonard des Parcs, I, 405; II, 350.
Saint-Lô, I, 168, 230, 232, 272, 354, 357, 362, 384, 389, 420, 438, 481, 577; II, 71, 79, 241, 323, 324, 332, 366, 556, 587, 633, 634, 679, 715, 751, 757, 759.
Saint-Loup, II, 296, 572.
Saint-Malo, I, 166, 183, 191, 196, 316, 570; II, 411, 603, 687.
Saint-Manvieu, I, 362, 486, 612; II, 348.
Saint-Marcouf, îles, I, 396, 420, 461, 506, 626; II, 63, 115, 119, 120, 158, 174, 198 et s., 216, 297, 298, 307, 347, 361, 447, 687, 737, 752, 759.
Saint-Mars d'Égrenne, I, 113, 174, 277, 551; II, 461, 518, 546, 604, 721, 758.
Saint-Mars-sur-Colmon, I, 321.
Saint-Martin de Cernières, I, 472.
Saint-Martin de Chaulieu, I, 219, 237, 513; II, 547.
Saint-Martin de Fresnai, I, 438.
Saint-Martin des Champs, I, 357.
Saint-Martin des Landes, I, 258; II, 449.

Digitized by Google

Saint-Martin de Tallevendes, II, 316.
Saint-Martin-l'Aiguillon, I, 324.
Saint-Martin-le-Bouillant, II, 593.
Saint-Maurice du Désert, I, 150, 409, 498, 579; II, 280.
Saint-Maurice-les-Charencei, II, 333, 648.
Saint-Men, I, 570.
Saint-Mesmin, I, 444.
Saint-Michel des Andaines, I, 150.
Saint-Nicolas, E., II, 353.
Saint-Nicolas de Sommaire, I, 347.
Saint-Nicolas des Bois (M.), I, 120, 321, 593.
Saint-Nicolas, près Granville, I, 429.
Saint-Omer, II, 77.
Saint-Ouen-le-Houx, I, 476.
Saint-Ouen de la Cour, II, 434.
Saint-Ouen-sur-Maire, I, 237, 465 et s.
Saint-Ovin, II, 333.
Saint-Patrice, M., I, 351.
Saint-Patrice du Désert, I, 298; II, 267, 449.
Saint-Pierre d'Entremont, I, 125, 579; II, 352.
Saint-Pierre du Regard, I, 579; II, 351.
Saint-Pierre-Église, I, 167.
Saint-Pierre-Langers, II, 271.
Saint-Pierre-la-Rivière, I, 385.
Saint-Pierre-sur-Dives, I, 382, 408, 438, 477, 576, 586.
Saint-Planchers, II, 252.
Saint-Poix, I, 267, 276, 320, 430, 509, 512; II, 71, 260, 319 et s., 332, 337.
Saint-Pol (P.-d.-C.), I, 237.
Saint-Pol de Léon, II, 130 et s., 599.
Saint-Remi, tour, I, 446, 449.
Saint-Remi du Plain, I, 441.
Saint-Roch, I, 248, 551; II, 604.
Saint-Sauveur de Chaulieu, I, 219.
Saint-Sauveur-Lendelin, II, 78, 260.
Saint-Sauveur-le-Vicomte, I, 431, 433.
Saint-Senier-sous-Avranches, I, 353.
Saint-Siméon, I, 350.
Saint-Sylvain, I, 384, 593.
Saint-Symphorien, I, 348; II, 190.
Saint-Ursin, I, 98.
Saint-Vaast, I, 189, 241.
Saint-Vigor des Mezerets, I, 333, 361.
Saint-Vigor des Monts, I, 267, 354.
Saint-Vincent, I, 484, 507.
Sainte-Anne de Buais, I, 349.
Sainte-Cécile, I, 412.
Sainte-Colombe, I, 143, 578.
Sainte-Croix-Grand-Tonne, II, 337.
Sainte-Croix-la-Hague, II, 259.
Sainte-Foi de Montgommeri, I, 424.
Sainte-Gauburge, prieuré, II, 286.
Sainte-Gauburge, I, 229, 578; II, 457
Sainte-Gemmes-la-Robert, I, 318, 405.
Sainte-Honorine-la-Chardonne, I, 117, 259, 438.
Sainte-Honorine-la-Guillaume, I, 248.
Sainte-Honorine-sur-Mer, II, 307.
Sainte-Marguerite des Loges, I, 424.
Sainte-Marie, chât., I, 149.
Sainte-Marie, C., II, 758.
Sainte-Marie des Bois, II, 271.
Sainte-Marie du Mont, I, 267, 431.
Sainte-Marie-Laumont, I, 283.
Sainte-Mère-Église, I, 432.
Sainte-Opportune, I, 150, 174, 583.
Sainte-Pience, I, 353.
Sainte-Scolasse, I, 253; II, 309, 310.
SAINT-AIGNAN, ch., II, 308 et s., 520, 539, 677.
SAINT-CLAIR, ch., II, 561, 800.
SAINT-DENIS (Mme), I, 106.
SAINT-FLORENT. (V. SECHIUROLI.)
SAINT-FRAGUAIRE (Mme DE), I, 527.
SAINT-GEORGES, ch., I, 423, 752.
SAINT-GEORGES, off. bl., I, 421.
SAINT-GERMAIN, ch., II, 751.
SAINT-GERMAIN, min., I, 555.
SAINT-GILLES, ch., I, 484; II, 161, 455.
SAINT-HILAIRE, II, 774.
SAINT-HENRI, ch., I, 541.
SAINT-JEAN, ch., II, 170.
SAINT-JULIEN, ch., II, 759.
SAINT-LÉGER (fr.), ch., I, 556.
SAINT-LOUIS. (V. BOURDELET.)
SAINT-MARTIN, I, 250.
SAINT-MARTIN, I, 149.
SAINT-MARTIN, pr., I, 579.
SAINT-MICHEL, off. bl., I, 421.
SAINT-MICHEL, ch., II, 453.
SAINT-NICOLAS, ch., II, 726*.
SAINT-OMER, off. bl., I, 255.
SAINT-PATERNE, II, 720.
SAINT-PAUL-LINGEARD, ch., I, 98, 113, 276 et s., 318, 321, 328, 330, 402, 403, 421, 425, 457, 462, 493, 503, 546, 564, 601 et s., 607; II, 124 et s., 196, 198, 265, 281, 282, 317, 322,

Digitized by Google

360, 409, 451, 453, 526, 535, 539, 548*, 588, 628, 641, 699, 701, 715, 725, 751, 807.
Saint-Pierre, I, 332.
Saint-Poix, I, 386.
Saint-Priest, Pr., xxx; II, 179, 209*, 220, 224, 741 et s.
Saint-Quentin, ch., I, 389, 448, 480, 564, 615.
Saint-Quentin de Grainville, ch., II, 806.
Saint-Régent, I, 610.
Saint-Sauveur, ch., II, 216, 739, 751.
Saint-Sauveur (baron de), ch., II, 719.
Saint-Vigor, ch., II, 295*.
Saint-Vincent (lord), II, 164.
Saint-Vincent, ch., II, 750.
Sainte-Beuve, cité, II, 252, 555.
Sainte-Marie (Mme), I, 72.
Sainte-Marie, off. bl., II, 448.
Saires, I, 551.
Saires, chât., I, 169.
Saires (val de), II, 322*.
Salin, ch., I, 318.
Salis (les), I, 13.
Sallard, ch., II, 798.
Sallé, ch., II, 796.
Sallen, ch., II, 564.
Salm (rhingrave de), I, 39.
Salm (princesse de), II, 212.
Salmanazar, ch., I, 389; II, 554*.
Samson, pr., I, 577.
Samson de la Durandière, II, 807.
Sans-Peur, ch., I, 533.
Sans-Quartier, ch., I, 386; II, 585.
Sans-Terre, ch., II, 759.
Santerre, II, 655.
Sap (le), I, 148, 229, 579; II, 350, 410, 427 et s., 444, 448.
Sapinaud, ch., I, 27, 68; II, 156, 693, 770.
Sarcilly, ch., II, 573, 803.
Sarot, Pr., x; cité, I, 302, 580, 632.
Sarthe, riv., I, 125, 496; II, 441.
Sartilli, II, 259, 260, 263, 322, 332.
Saumur, I, 192.
Saute-Lard, ch., II, 622.
Sauvage, ch., II, 540, 640.
Sauvage, Pr., xviii.
Sauvagère (la), I, 409, 498; II, 313.
Sauve-la-Graisse, ch., II, 622.
Sauve-qui-peut, ch., II, 285.
Savary (duc de Rovigo), I, 613; II, 492, 501, 506, 517, 652, 669, 693, 784, 786.
Savary, pr., II, 603.
Savary, Pr., vii, xiii; cité, I, 208, 224.
Savary, maire d'Alençon, II, 440.
Savenai, I, 108.
Savigni, II, 601.
Scelles, II, 39.
Scépeaux, ch., I, 79, 319, 351, 399, 457, 530* et s., 619, 620, 625, 626; II, 2.
Schill, major, II, 771.
Schiller, cité, I, 134.
Schilt, gén., II, 197.
Schnoeblé, II, 493
Sciotot, II, 250.
Sébault, I, 150.
Sécart, I, 352.
Sechiuroli-*Saint-Florent-Pascal*, ch., I, 108, 110; II, 423, 470 et s., 478, 505, 511* et s., 523, 529, 772, 792.
Séez ou mieux *Sées*, I, 162, 166, 169, 204, 288, 304, 322, 405 et s., 579; II, 310 et s., 334, 335, 514, 596, 602, 641, 677, 720, 722.
Ségré, I, 328; II, 366, 397, 636, 724.
Ségrie, II, 441.
Ségrie, chât., I, 149.
Ségrie-Fontaine, I, 142, 579; II, 620.
Séguin (Richard), Pr., ix; I, 390; II, 301, 500.
Séguin fils, Pr., xix.
Ségur, I, 398.
Séhu, II, 799.
Seigneur, II, 705.
Seine, fl., I, 123, 418, 543, 551; II, 33, 79, 160, 163, 173, 186, 191, 216, 231, 232, 328, 652, 708, 722, 751.
Selle (la), I, 150, 174, 177, 551, 585.
Sellerie (la), II, 281.
Sélune, riv., I, 388.
Semallé, Pr., xvii; II, 487, 721.
Sémur, I, 18.
Sené de Lépinay, ch., II, 568*.
Sénéchal, I, 471.
Sénéchal, I, 576.
Sentilli, I, 579; II, 750.
Sépher, gén., I, 184, 193*, 202, 214.
Sept-Forges, I, 105, 269, 492; II, 187, 722.
Sept-Frères, II, 601.
Sérent, ch., I, 427.

Digitized by Google

Sérieys, Pr., vii.
Serquigni, II, 191.
Sérurier, mar., I, 369.
Servon, I, 294.
Sesmaisons (les), ch., II, 575, 653.
Seulles, riv., II, 751.
Sévin, I, 472.
Sévrai, I, 253.
Shalck de la Faverie (Mme), II, 494, 630.
Shéridan, I, 39.
Sidney-Smith, I, 25, 58, 506, 558, 619; II, 172* et s., 177 et s.
Sillé, I, 244, 254.
Silz, ch., II, 107.
Simon (Jules), II, 727.
Simon, gén., I, 549; II, 771.
Sionville, II, 705.
Smith, gén., II, 177.
Sol (de), I, 530.
Soleure, II, 665.
Soligni, I, 436; II, 308.
Somme, riv., I, 551.
Sommedy ou Sommery, I, 479; II, 447.
Sorel, cité, Pr., vi, xix; I, 36; II, 249.
Sotin, II, 105, 586.
Soubeyrac, gén., I, 378.
Soucé, I, 105, 216; II, 691.
Souhait, II, 610.
Souham, gén., II, 651.
Soulatre, ch., II, 759.
Soulez, off. bl., II, 489, 494
Soult, mar., II, 695.
Souquet de La Tour, pr., II, 602.
Sourdeval, I, 237, 261, 278, 323, 326, 331 et s., 355, 512 et s.; II, 258 et s., 317 et s., 332, 348, 546 et s., 554, 556, 758.
Souscripteurs du *Champ de la Fidélité*, II, 788, 789.
Souvaroff, I, 240.
Soyer, ch., II, 374, 375* et s.
Stanislas, I, 195.
Stofflet, Pr., I; I, 27, 44, 81, 82, 85, 108, 110, 113, 181, 270, 271, 290, 318, 372, 374, 377, 399, 420, 527 et s.; II, 156, 531.
Strasbourg, I, 431.
Subligni, I, 357; II, 579, 594.
Sultière (la), I, 513.
Surbled-Desmoulins, bl., II, 319.
Surtainville, I, 230.
Surville, I, 578.
Surville, II, 115.
Suzannet, I, 73; II, 136, 146, 374*, 392, 399, 418 et s., 423, 461, 540, 656, 693, 736.
Suzannet père, II, 392.

T

Tabat, I, 385.
Tablet, pr., I, 499.
Taburet, I, 551.
Taillebois, I, 263.
Taillefer, ch., I, 328*, 329, 405, 434; II, 355.
Taine, cité, I, 145, 148.
Tallevende-le-Grand, I, 296, 320, 362, 393, 437, 439, 511, 527, 576; II, 71, 302, 316 et s., 546, 573, 758.
Tallevende-le-Petit, I, 486.
Talleyrand, II, 377, 417, 784.
Tallien, conv., 367.
Talmont (prince de), I, 33, 44, 163, 179; II, 18, 316.
Tanneries (les), II, 284.
Tanques, I, 473.
Tanville, I, 248, 319, 405, 407.
Tarente (prince de), ch., II, 316 et s., 324.
Tartaras, II, 713.
Tate, col., I, 88, 196.
Tatihou, II, 250, 670.
Taveau, conv., I, 102.
Teilleul (le), I, 113, 220, 221, 255, 323, 348, 351 et s., 387, 445, 527, 551; II, 78, 188, 190, 258, 332, 603, 758.
Tellerie (la), I, 513.
Téloché, II, 289.
Temple (le), à Paris, I, 50 et s., 60 et s., 70, 82, 92; II, 173.
Tenaille-Saligny, I, 187.
Tercier, ch., I, 533*; II, 375, 576.
Terlot, ch., II, 417.
Tertre (le), en la Lande, I, 468.

Digitized by Google

Tertre (le), I, 383.
Tertre (le), chât., II, 507, 508.
Tertu, II, 269.
Tertu, chât., I, 527.
Tesnière, ch., II, 798.
Tessé-Froulai, I, 220.
Tessé-la-Madeleine, I, 220.
Tessi, I, 168, 362, 481, 488; II, 65.
Tessier, ch., II, 417.
Tesson (fr.), I, 186.
Thauvenay, II, 757.
Thébault, I, 72.
Theil (le), C., I, 247, 485; II, 598.
Thénaisie, cité, II, 404.
Théon, I, 32.
Thiberville, I, 553, 577.
Thiberville, bois, II, 357.
Thiboust, ch., II, 532.
Thiboust (Mme), II, 676.
Thiébault, ch., II, 796.
Thierry, II, 705.
Thierry (baron de), I, 51.
Thiers, cité, II, 498 et s., 502, 521.
Thillaye du Boulay, I, 423.
Thomas, II, 351.
Thomas la Prise, conv., II, 465*, 773, 781.
Thomin, Pr., xxii.
Thomin, ch., II, 797.
Thomine-Desmazures, II, 711*, 714, 805.
Thommeret, ch., II, 800.
Thorigni, I, 194, 168, 362, 384; II, 154.
Thouars, II, 281.
Thoury, I, 148, 527, II, 348.
Thureau, gén., II, 185.
Thuri-Harcourt, I, 331, 408, 410, 473.
Thuriot, conv., II, 652.
Ticheville, I, 243.
Tiercé-*Adolphe*, ch., II, 420.
Tilleau, ch., II, 673.
Tilli, I, 356.
Tillières, I, 319.
Tilly (comte de), I, 23.
Tilly, gén., I, 193, 226, 227.
Tilly-*Escarboville*, I, 319*, 405, 406, 531; II, 288, 289.
Tilly (Henri de), II, 726, 772.
Tinchebrai, Pr., xi; I, 71, 72, 115, 116, 129, 148, 168, 174, 221, 237 et s., 259, 274, 331 et s., 348, 361, 363, 397, 445 et s., 490, 494, 499 et s., 513, 516, 524, 527, 546, 579, 614; II, 72, 73, 76, 156, 243, 280, 281, 285, 286, 314 et s., 335, 350, 352, 353, 363, 465, 466, 476, 497, 534, 535, 545, 547, 598, 634, 645, 646, 677.
Tinténiac, ch., I, 44, 65, 66*, 78, 82, 85, 289, 504; II, 613.
Tirard, Pr., xxii; cité, I, 121.
Tirard, ch., II, 601.
Tirel, bl., II, 317.
Tirepied, I, 166, 189, 276, 294, 318, 357, 389, 511, 522; II, 259 et s., 264, 332, 411.
Tocqueville, cité, 142, 144.
Toiré, II, 350.
Tombettes (les), II, 456.
Tonnelier, ch., II, 799.
Torchamp, I, 326; II, 188.
Torchamp, chât., I, 337 et s.
Tort, ch., I, 478.
Tortisambert, I, 477.
Tôtes, I, 580.
Toucharderie (la), I, 407.
Touchenaux, II, 726.
Toulon, II, 517.
Toulouse, II, 341.
Touques, II, 64, 287.
Touques (la), riv., I, 366, 487; II, 249.
Tour, I, 329, 381.
Tourailles (les), I, 174.
Tourland, ch., II, 797.
Tourlaville, II, 189.
Tournai, II, 722.
Tournebut, C., II, 458, 672, 673.
Tournebut, E., chât., II, 673.
Tournerie (la), M., II, 333.
Tourouvre, I, 268, 436; II, 308, 333, 438, 439, 466.
Tours, I, 112, 170, 366; II, 187, 636.
Tousez, off. bl., II, 489, 494.
Toussaint, off. bl., I, 330, 348, 495, 501.
Toustain, II, 669.
Toutain-*L'Intrépide*, ch., II, 280, 722.
Touvois, chât., II, 308 et s., 335.
Traci, I, 514, 515.
Tranche-Montagne, ch., I, 534.
Trappe (la), forêt, I, 125.
Trappe (la), abbaye, I, 143, 436.
Travers, cité, II, 421.

Digitized by Google

Travot, gén., I, 549; II, 760.
Trébolai, I, 220.
Trébutien, Pr., x; I, 559; II, 258.
Trelli, II, 556.
Tremuéjoul de Taussac, ch., II, 560*, 753.
Trenck, II, 659.
Trèves, I, 34.
Trévières, ch., II, 668.
Triboul, gén., I, 185, 195.
Triger (Robert), Pr., xii.
Tripier de Laubrière-*La Grimace*, pr., II, 571*, 669.
Triquet, ch., I, 376.
Trisoul, I, 72.
Troarn, I, 357.
Trolley-la-Raitrie, I, 465*.
Tromelin, ch., I, 461, 558; II, 170, 177, 196, 737, 753.
Tronchet (le), II, 69.
Tronquai (le), I, 441.
Tronquets (les), II, 294.
Trottier, I, 237.
Troussier, I, 85.
Troyes, I, 145.
Trun, I, 324, 385, 400, 401; II, 288, 351, 466, 590, 751.
Truttemer-le-Grand, I, 115, 220, 221, 278, 333, 362, 437, 490, 518; II, 546, 758.
Truttemer-le-Petit, I, 251, 513.
Tuffin-la-Rouerie, I, 141.
Tuffin, neveu, I, 327.
Tuileries (les), II, 336.
Tuncq, gén., I, 197*.
Turcan ou Trucan, ch., II, 67*, 198, 281.
Turpin, ch., II, 542.
Turpin de Crissé (Mme de), I, 88; II, 363* et s., 403, 416.
Turpin de Crissé (les), ch., II, 363, 375, 417.
Turreau, gén., 165, 185, 209; II, 62, 63*.

U

Ulysse de..., ch., I, 541.
Urville-Hague, I, 354.
Urville (d'), ch., I, 71, 74, 419, 479; II, 732

V

Vachot, gén., I, 181 et s., 195*.
Vaquette (la), I, 410.
Vaiges, I, 351, 531; II, 269.
Vaillant, mar., II, 518.
Valazé, conv., I, 578.
Val de Préaux, I, 220, 501, 507.
Val de Saires, I, 411, 413.
Val de Sée, II, 332.
Val de Vire, I, 511.
Valdieu, forêt, I, 125.
Valenciennes, I, 37, 42; II, 106.
Valennes, I, 504.
Valentin, off. bl., I, 446, 615.
Valframbert, pr., I, 148, 577.
Valframbert, I, 298.
Valhubert, gén., I, 180.
Vallée, II, 309 et s.
Vallée (Jean), II, 357.
Vallée, pr., I, 499; II, 598, 601.
Vallée, II, 429.
Vallet-*Crispin*, I, 239.
Vallet, ch., II, 796.
Vallet, pr., II, 349.
Vallière, I, 21, 38; II, 299.
Valognes, I, 170, 227, 235, 240, 251, 293, 294, 309, 310, 353, 414, 425 577, 612; II, 110, 241, 250, 261, 457, 544, 733.
Valois, I, 289.
Valori, I, 317, 318; II, 186.
Val-Richer, bois, I, 422.
Vambez de Florimont, ch., II, 567*.
Vandamme, gén., I, 105.
Vandes, II, 266.

Digitized by Google

Vandœuvre, I, 105.
VANEMBRAS (fam.), II, 507.
VANGEON, I, 171; II, 773, 781.
VANIER, I, 525.
Vannecroq, II, 354.
Vannes, II, 590, 719.
VANNIER, ch., II, 668.
VANTEAUX, ch., II, 572.
Varenguebec, II, 602.
Varenne (la), riv., I, 361.
Varennes, forges, I, 101, 257.
Varennes, I, 32, 33, 140.
VARIN, gén., I, 225, 227, 294, 388, 438.
Varinière (la), II, 601.
Vascœil, II, 357.
VASNIER, II, 719.
VASNIER DE LA CHAUVINIÈRE, II, 676 et s.
VASSELOT, ch., I, 67* et s.
Vassi, chât., I, 149, 410.
Vassi, I, 256, 278, 296, 327, 361, 393, 438, 481, 485 et s., 489, 509, 537, 546, 576; II, 68, 248, 349 et s., 360, 598.
VATEL, cité, I, 88, 266, 585.
Vaubadon, I, 441.
Vaubadon, chât., II, 563.
VAUBADON, I, 479.
VAUBADON (fam. DE), II, 595, 683 et s.
VAUBAILLON, pr., I, 243.
VAUBAN, I, 394.
Vaucé, I, 105, 242, 324, 550, 551; II, 284, 691.
Vaudeloges, II, 565.
VAUDREUIL, II, 228 et s.
Vaudri, I, 384, 390, 515.
VAUGEOIS, pr., II, 602.
VAUGEOIS, ch., II, 796.
VAUGIRAUD, I, 557.
VAUGON, II, 67.
VAULLEGEARD, I, 574.
Vauville, anse, I, 250; II, 415.
Vaux, I, 72.
Vaux de Soulœuvre (les), I, 361.
VEAUX (DE OU DU), II, 22.
VÉDEL, gén., II, 713, 716.
Vengeons, I, 266, 276 et s., 320, 326, 362, 512 et s., 526.
Vénoix, I, 408.
VENTE, off. bl., II, 317.
Vente (la), chât., II, 335.
Vente du Gast (la), I, 513.
Vente-Henriet (la), I, 330 et s.
Ventes (les), forêt, I, 125.
Ventrouse (la), I, 268, 269.
Verdun, I, 561.
VERGER, gén., II, 186.
VERGNES, gén., I, 185.
Vergoncei, I, 241; II, 78, 455.
VERMONT, I, 474.
Verneuil, I, 300, 346, 434, 562, 577; II, 79, 109, 337, 346, 354, 384, 438, 457, 488 et s., 504 et s., 513, 520 et s., 532, 608, 630, 647, 781 et s., 786, 793 et s.
Vernix, I, 341; II, 554, 592, 593, 601.
Vernon, I, 163, 577; II, 491.
VÉRON, bl., II, 319.
VERRIER, I, 471.
Verrières, II, 663.
Versailles, I, 8, 28, 565; II, 248, 491, 533, 555, 605, 606, 740, 769.
Versailles, près Vire, 317.
Versée (la), riv., II, 370.
Verte-Salle (la), I, 519.
VERTICIVE, ch., II, 759.
Vervignon, I, 362.
Vesli, I, 239; II, 255.
Vessei, II, 601.
Vey (le), II, 77.
Veys (les), II, 250.
VÉZARD (fille), I, 363, 364.
Vezins, I, 413; II, 594.
VIALLE, gén., I, 17, 191, 194, 209, 211.
VICTOIRE (LA), ch., II, 536.
VIDAL, off. bl., II, 634.
Vie, riv., I, 477.
Viennois (régim. de), I, 33.
Vierville, II, 64, 549.
Viessoix, I, 256, 509, 515; II, 758.
Vieuville (la), chât., I, 231; II, 456.
Vieux-Château (le), à Jersey, I, 71.
Vieux-Pont, I, 2, 324.
Vieux-Pont en Auge, I, 424.
Vieux-Savigné, I, 162.
VIGAN, II, 711.
VIGOUREUSE (LA), I, 182.
Vilaine (la), riv., I, 414; II, 186, 189.
VILLAIN, pr., I, 166.
VILLAINE, ch., II, 752.
Villaines-la-Juhel, I, 111, 318, 591; II, 547.
VILLARS, II, 404.
VILLEBAUDON, II, 61, 70.
VILLEBRUN, I, 506.

Digitized by Google

Villechien, I, 387, 388.
Villedieu, I, 120, 166, 181, 185, 200, 251, 277, 278, 353, 357, 386, 411, 412, 510; II, 76, 110, 264, 290, 321, 323, 325, 332, 457, 544, 554, 555, 594, 759.
Villedieu-lès-Bailleul, I, 324.
Villemer, I, 393.
VILLENEUVE-SILLARD (Mme), I, 85.
Villers-Bocage, I, 381, 514; II, 316, 751, 759.
Villers-Canivet, I, 576.
VILLETTE-*Le Capucin*, II, 797.
VILLETTE (époux), II, 522, 527.
Villiers, O., I, 268.
Villiers-le-Sec, I, 576.
Villiers, M., II, 602.
VIMEUX, gén., II, 165, 187, 194, 196, 198, 289, 587.
VIMONT, Pr., XII XXII; cité, I, 402, 495.
Vimoutiers, I, 298, 324, 385, 490, 401, 477, 579; II, 280, 334, 351, 444, 445, 448, 466, 544, 667, 722.
Vincennes, II, 334, 494, 501, 707.
VINCENT, off. bl., I, 548.
VINCENT, gén., I, 192, 368, 380.
VINÇENT, ch., II, 271.
VIOMÉNIL, mar., I, 235, 556; II, 250, 707.
VIRANDEVILLE, ch., II, 557.
Vire, Pr., IX; I. 72, 96, 101, 105, 115, 124, 126, 149, 161, 163, 168 et s., 184, 191, 202, 218, 221, 222, 226, 227, 232, 237 et s., 247, 256, 262, 272, 277 et suiv., 296, 297, 301, 310, 314, 315, 320, 326, 330 et s., 349, 354, 355, 360 et s., 368, 377, 390 et s., 408, 411, 412, 420, 437 et s., 448, 462, 481, 486, 490, 508, 511 et s., 525, 534, 547, 576, 577; II, 63, 71, 110, 206, 241, 250, 293, 294, 314 et s., 348, 349, 352, 365, 366, 406 et s., 449, 458, 532, 544, 547, 556, 568, 594, 600 et s., 633, 692, 725, 734, 751, 759.
Vire (la), riv., I, 168, 361, 362; II, 556.
Virei, I, 413.
Virène, II, 319.
VITEL, II, 664.
Vitré, I, 231, 326, 328, 569 et s.; II, 289, 545, 724, 726.
VITROLLES, II, 11.
VIVIEN, bl., I, 339 et s.
Vivoin, II, 194.
Voutré, II, 691.
Vraisnière (la), II, 716.
Vrigni, I, 150.
V... (Mme), II, 362.

W

WALLON, cité, I, 305.
Waterloo, II, 710, 715, 719, 722.
WATRIN, gén., I, 549, 550.
WELSCHINGER, cité, II, 501, 784.
WENDELING, off. bl., I, 236, 240.
WESTERMANN, I, 589.
WICKHAM, II, 99, 151, 162, 738.
WILLOT, gén., II, 92.
WIMPFEN, gén., I, 292, 367.
WINDHAM (lord), I, 54 et s., 58*, 68, 79, 419, 422, 461, 505, 565 et s., 619; II, 6, 22, 28, 46 et s., 108, 115, 120, 130 et s., 148, 161 et s., 165, 174, 216 et s., 297, 737, 738.
Wissembourg, I, 44, 222.
WOODFORD, I, 506; II. 7, 115, 132, 162, 202, 216 et s., 207, 739.
WURMSER, mar., I, 41.

Y

YGER-GUÉRINIÈRE, ch., II, 802.
YOUNG (Arthur), cité, I, 128.
Yverdun, II, 664, 665
YVET, I, 239.

Digitized by Google

Yveteaux (les), I, 150.
Yvetot, M., I, 240.
Yvetot, S.-I., 580 I, ; II, 358.
YVETOT (D'), ch., II, 557, 805.
YVON, ch., I, 479; II, 255, 264.
YVON, I, 551.
Yvrandes, I, 117, 122, 274, 330, 392, 411, 415, 579; II, 293, 349, 546, 547, 621, 758.

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

TRRIT ET Cie Edit.

mp. Dufrénoy, 29 rue du Montparnasse

LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY
OF
CALIFORNIA

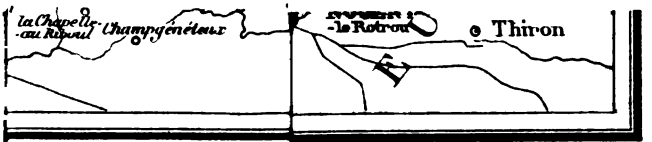

RRIT ET Cie Edit.
mp. Duffrénoy, 49 rue du Montparnasse

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A LA MÊME LIBRAIRIE :

Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth. Lettres et documents inédits publiés par F. Feuillet de Conches. Six vol. grand in-8°, avec portraits et autographes. Prix. . . . . 48 fr.

La Vraie Marie-Antoinette, étude historique, politique et morale, suivie d'un recueil de lettres de la Reine, dont plusieurs inédites, et de divers documents, par M. de Lescure. 3e *édition*, augmentée d'une préface de l'auteur. Un vol in-8°. Prix . . . . . 5 fr.

Louis XVII, sa vie, son agonie, sa mort. — Captivité de la Famille royale au Temple, par M. A. de Beauchesne. Deux vol. grand in-8°, avec nombreux portraits et autographes. Prix. . . . . 30 fr.

(*Couronné par l'Académie française.*)

Marie-Antoinette et le Procès du Collier, d'après la procédure instruite devant le Parlement de Paris, par M. Émile Campardon, archiviste aux Archives nationales. Ouvrage orné de la gravure en taille-douce du Collier, et enrichi de divers autographes inédits du Roi, de la Reine, du comte et de la comtesse de Lamotte. Un vol. grand in-8°. Prix. . . . . 8 fr.

La Vie de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI, par M. A. de Beauchesne. Ouvrage enrichi de deux portraits gravés en taille-douce, sous la direction de M. Henriquel-Dupont, par Morse et Émile Rousseau, de fac-similés d'autographes et de plans, et précédé d'une lettre de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Deux beaux volumes grand in-8° cavalier, vélin glacé. 10 fr.

Correspondance de Madame Élisabeth de France, sœur de Louis XVI, publiée par F Feuillet de Conches, sur les originaux autographes, et précédée d'une lettre de Mgr Darboy. Un vol. in-8°, enrichi d'un portrait de Madame Élisabeth et de fac-similés d'autographes. Prix. . . . . 8 fr.

Jean-Joseph Mounier. Sa vie politique et ses écrits, par L. de Lanzac de Laborie. Un volume in-8°. Prix. . . . . 8 fr.

(*Couronné par l'Académie française, prix Thérouanne.*)

Rivarol et la société française pendant la Révolution et l'Émigration (1753-1801). Études et portraits historiques et littéraires, d'après des documents inédits, par M. de Lescure. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 8 fr.

(*Couronné par l'Académie française, prix Guizot.*)

Mémoires du prince Adam Czartoryski, et correspondance avec l'empereur Alexandre Ier. Préface de Ch. de Mazade, de l'Académie française. Deux vol. in-8°. Prix. . . . . 15 fr.

Le Comte de Plélo : Un gentilhomme français au dix-huitième siècle, guerrier, littérateur et diplomate, d'après des papiers de famille et les Archives du ministère de la guerre et des affaires étrangères, par E J. B. Rathery. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

Histoire de France, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par M. C. Dareste, ancien recteur des Académies de Nancy et de Lyon. Neuf vol. in-8°. 80 fr.

CHAQUE VOLUME SE VEND SÉPARÉMENT.

Prix : Tomes I à VIII, le volume, 9 francs. Tome IX, 8 francs.

(*Couronné deux fois par l'Académie française, grand prix Cobert.*)

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON, NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

YD 19054

La Sicotiere
169068
DC 146
F9L3
v.2

Digitized by Google

Digitized by Google

YD 19054

La Sicotiere
169068
DC 146
F9L3
v. 2

Digitized by Google

Digitized by Google